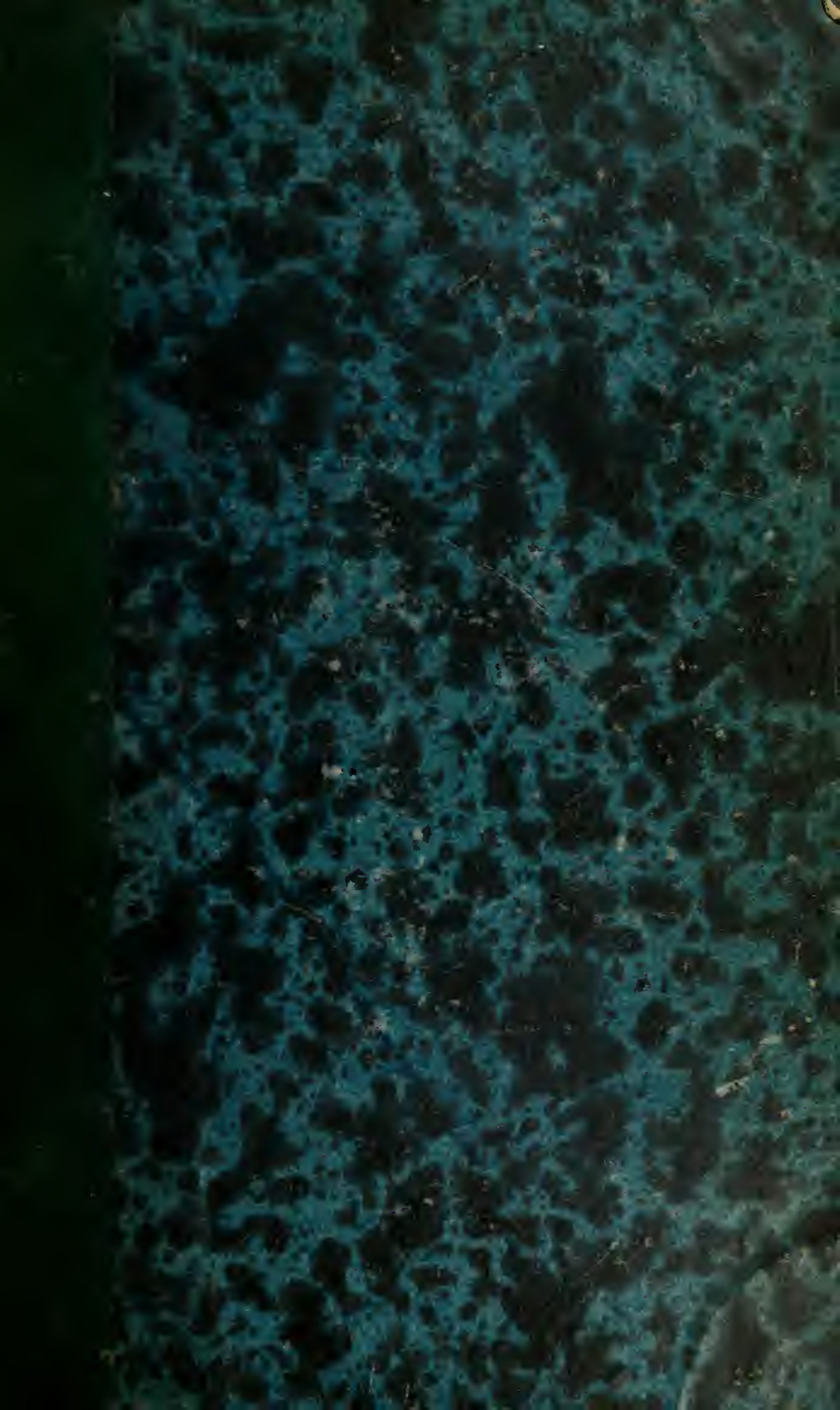
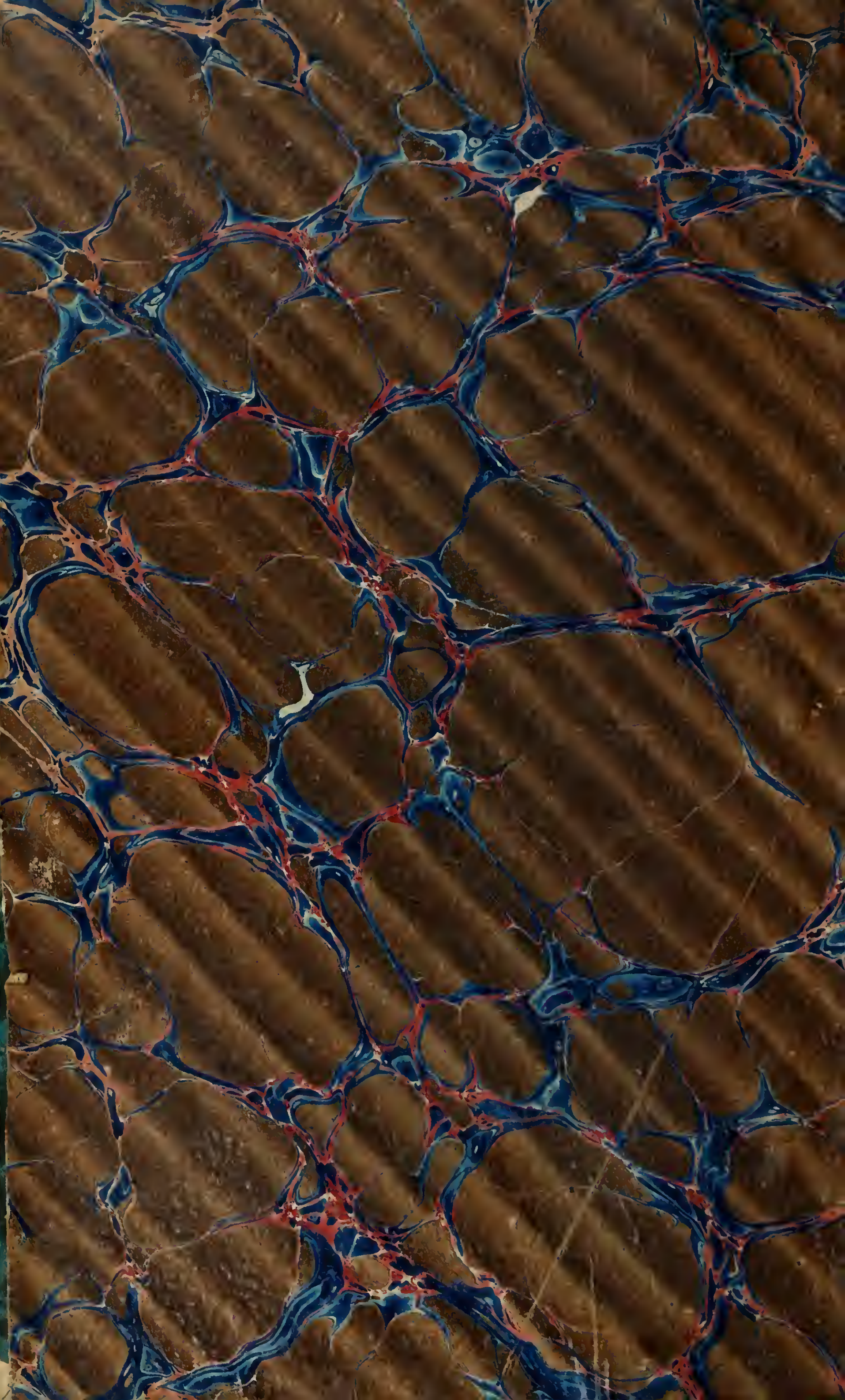
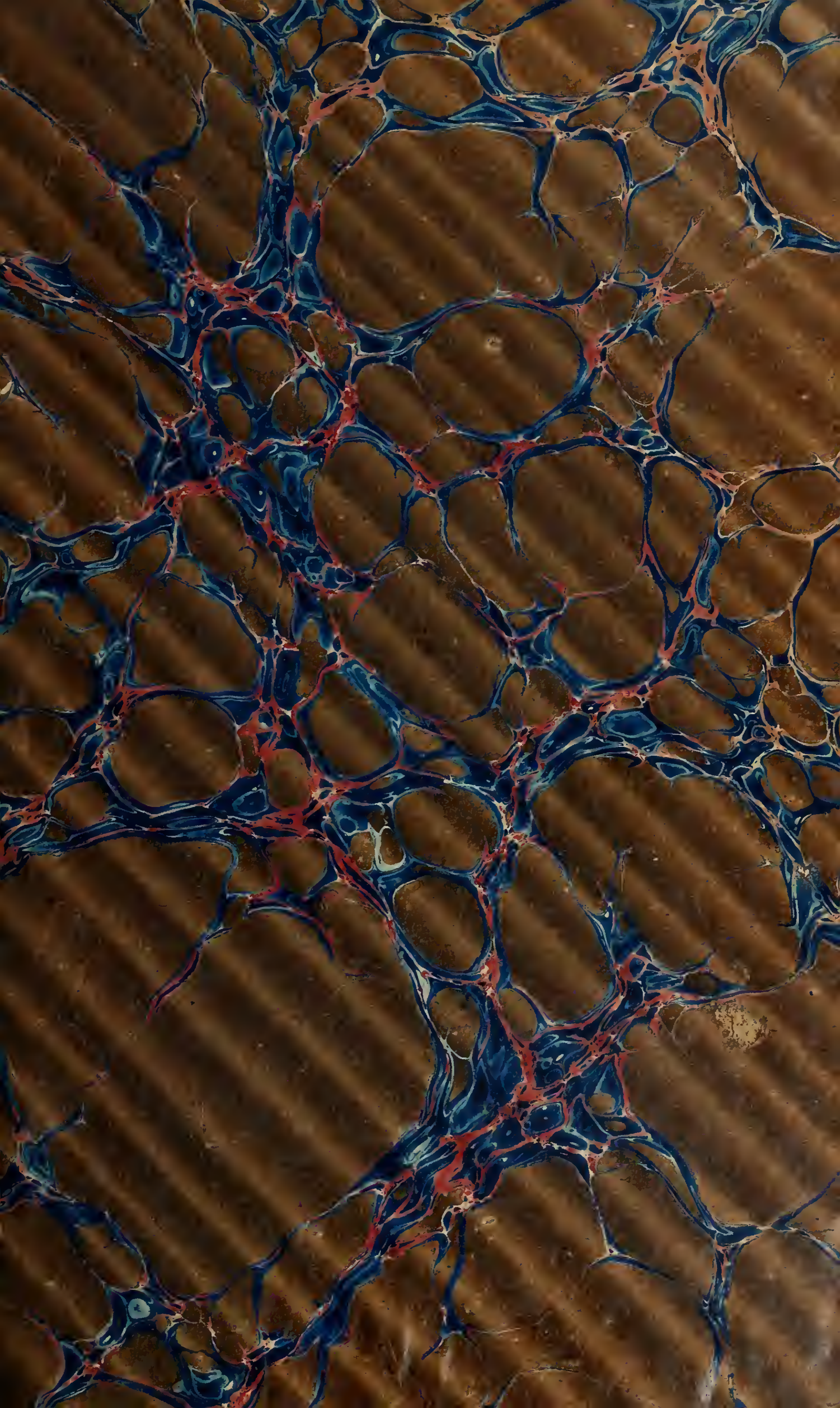








ANNALES

CATHOLIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

II

JUILLET — DÉCEMBRE

Les ANNALES CATHOLIQUES *paraissent régulièrement tous les samedis par livraison de* 32 *pages in*-8°, *depuis le* 1er *samedi de janvier* 1872.

Tous les six mois, les ANNALES CATHOLIQUES forment un fort volume in-8° de 800 pages, terminé par une table méthodique, par ordre des matières et une table alphabétique, et assez détaillée pour rendre les recherches faciles.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	SIX MOIS.	UN AN.
France et Algérie.	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne . . .	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine.	»	20

Les abonnements se font pour un an ou pour six mois, et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessus, au nom de M. PUTOIS-CRETTÉ, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.

Tout ce qui concerne l'Administration doit être envoyé *franco* à la même adresse, et ce qui concerne la Rédaction, à M. CHANTREL, rédacteur en chef.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du [illegible]

ANNALES
CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE SON EMINENCE Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN,
DE S. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS,
ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS, DE BEAUVAIS, DE BLOIS, D'ÉVREUX,
DU MANS, DU PUY, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES,
D'ORLÉANS, DE PAMIERS, DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE,
DE VANNES, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

PREMIÈRE ANNÉE — TOME II

JUILLET — DÉCEMBRE

1872



PARIS

PUTOIS-CRETTÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

90, RUE DE RENNES, 90

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION.

Sommaire. — Fin de 1871, milieu de 1872. — Développement du mal et de la persécution contre l'Eglise. — Libéralisme et franc-maçonnerie. — Les gouvernements. — Constance et courage des catholiques. — Prolongation providentielle du pontificat de Pie IX. — Le gage de la victoire.

Six mois se sont écoulés depuis que nous avons commencé la publication des *Annales catholiques* : depuis ce temps, la situation religieuse du monde a-t-elle changé? Chaque jour qui passe ne diffère guère du jour précédent, et lorsqu'on se laisse ainsi aller au cours du temps, comme une barque qui descènd un fleuve en suivant le courant, l'on ne s'aperçoit pas des changements qui s'opèrent. Le long des deux rives du fleuve fuient toujours des arbres, des prairies et des champs; c'est toujours à peu près le même aspect, et pourtant la barque s'approche de plus en plus de la mer; des rivières nouvelles ont apporté le tribut de leurs eaux, le fleuve s'est élargi, et, si l'on compare tout à coup le point où l'on est arrivé au point du départ, l'on est surpris des changements qui sont survenus.

Ainsi en est-il pour les événements qui agitent les sociétés humaines. Comme ils s'enchaînent les uns aux autres, et que celui de la veille prépare et amène celui du lendemain, on ne voit que des modifications qui sont à peine sensibles. Mais si l'on jette un moment un regard en arrière et qu'on remonte seulement de quelques mois le cours du temps, l'on est effrayé, souvent, de la marche rapide des événements, du développement extraordinaire qu'ont pris des faits en apparence indifférents, et, quand il s'agit d'une époque aussi troublée, aussi dévoyée que la nôtre, on mesure avec épouvante le chemin qu'on a fait en se rapprochant des catastrophes redoutées.

N'est-ce point là que nous en sommes?

Il y a six mois, nous comptions les craintes et les espérances; la proportion est-elle restée la même entre les unes et les autres? N'y a-t-il pas plus de craintes? n'y a-t-il pas des espérances de moins?

Le mal social et religieux, le développement des principes subversifs, ont pris d'immenses proportions; les principes religieux et conservateurs ont-ils assez grandi pour contrebalancer le mal?

Ce qui est certain, c'est que partout la lutte contre l'Eglise catholique, gardienne de la vérité et dernier rempart de la liberté et de la civilisation, est devenue plus ardente et plus violente.

En Allemagne, on a commencé par favoriser le schisme des *vieux-catholiques*. Quand on a vu que le clergé et les peuples restaient fidèles à l'Eglise, on a retiré au clergé catholique l'inspection des écoles catholiques; puis on a prétendu que les évêques n'avaient pas le droit d'excommunier les schismatiques et les hérétiques; puis on est arrivé à la persécution ouverte, et voici que maintenant on proscrit les Jésuites et les congrégations « parentes » de la Compagnie de Jésus, on menace les évêques fidèles à leur devoir des mesures les plus rigoureuses, et l'on noue des intrigues pour arriver, après la mort de Pie IX, à l'élection d'un Pape qui serait à la discrétion des puissances.

En Italie, on favorise le protestantisme, l'impiété et l'immoralité, et l'on se prépare à porter un coup terrible à l'Eglise en frappant les ordres religieux et en supprimant les couvents.

En Autriche, le libéralisme et le maçonnisme sont à peu près les maîtres; ils ont profité de leur pouvoir pour abolir le Concordat, ils favorisent de toutes leurs forces le schisme des *vieux-catholiques*, et ils travaillent à obtenir de la faiblesse du prince des mesures de proscription analogues à celles qui sont prises par le roi de Prusse. Là, comme en Allemagne et comme en Italie, c'est surtout l'enseignement chrétien qu'on cherche à battre en brèche; c'est par l'enfance qu'on veut achever la défaite de la foi catholique.

La Suisse n'est pas plus heureuse. Le peuple catholique et les conservateurs protestants ont pu empêcher une révision de la constitution qui aurait abouti à l'oppression de l'Eglise et à la subordination de la Suisse à l'Allemagne; ils ne peuvent empêcher la proscription des Frères des Ecoles chrétiennes et des Sœurs de la charité dans le canton de Genève, ni les entreprises schismatiques du canton d'Argovie.

En Belgique, les catholiques font respecter leurs droits, mais ils ont fortement à lutter contre le libéralisme maçonnique et contre le dévergondage d'une presse qui ne respecte ni religion, ni morale, et qui se fait une arme ordinaire du mensonge et de la calomnie.

En Hollande, le libéralisme a été assez puissant pour faire supprimer l'ambassadeur auprès du Saint-Siége; en Angleterrre, l'enseignement chrétien est attaqué comme sur le continent; en Espagne, c'est une révolution irréligieuse qui triomphe; en Portugal, on ne peut encore signaler que les germes d'une renaissance dont ce pays a bien besoin.

S'il y a une détente dans les rapports entre le gouvernement russe et le Saint-Siége, il n'en existe pas moins pour le catholicisme une situation déplorable en Russie, et la Turquie, où l'on avait

eu à se féliciter de sérieux progrès pour la liberté religieuse, a de nouveau contristé les catholiques par la faveur accordée aux schismatiques arméniens.

Les pays de mission sont restés à peu près dans la même situation, mêlée de bien et de mal; mais on sait que, presque partout, les efforts des missionnaires catholiques sont entravés par ceux des missionnaires-marchands du protestantisme, qui excitent, chaque fois qu'ils le peuvent, les gouvernements contre les apôtres de la vérité.

En Amérique, le mal se mêle aussi au bien. La confédération canadienne voit, en général, fleurir la religion parmi les catholiques; mais nos frères du Nouveau-Brunswick, les anciens Acadiens, qui sont d'origine française, viennent de voir porter une loi qui compromet l'éducation chrétienne de leurs enfants. Aux États-Unis, où le catholicisme est libre, comme les autres religions, et où il prend d'admirables développements, la lutte est aussi engagée sur la question des écoles, et chaque jour l'on a à déplorer des défections causées parmi les enfants pauvres par le prosélytisme protestant.

Les républiques espagnoles sont généralement tranquilles en ce moment, et en bons termes avec le Saint-Siége, particulièrement le Chili, le Pérou et surtout l'Equateur; mais le grand empire portugais du Brésil vient d'être et est encore troublé par une nouvelle levée de boucliers de la franc-maçonnerie contre l'épiscopat, qui ose être fidèle à son devoir et entreprendre la réforme d'un clergé depuis trop longtemps tombé en décadence. Là aussi, c'est à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse que l'irréligion s'attaque.

On peut le dire : la bataille est engagée sur toute la ligne par la Révolution, par le libéralisme, par la franc-maçonnerie et par l'incrédulité, qui ne sont qu'une même chose sous différents noms, et qui poursuivent le même but : le renversement de l'Église catholique.

Nous ne disons rien de la France, où la lutte est la même, et où elle a une gravité plus grande encore, à cause du triste état où se trouve le pays, et des terribles conséquences qu'y aurait aussitôt la victoire du mal.

Enfin, pour couronner le tout, ce sont, presque partout, et à des degrés divers, les gouvernements si intéressés au triomphe de la vraie religion, qui se mettent du côté des ennemis de l'Eglise catholique et qui sont à la tête de la persécution.

Telle est la situation actuelle du monde catholique : elle n'est pas rassurante, elle autoriserait le désespoir, si l'on ne savait que les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre l'Eglise, et si la

lutte même et la fureur des attaques ne montraient qu'il y a résistance, que les catholiques n'ont pas abandonné le champ de bataille, qu'ils se sont réveillés d'un trop long assoupissement, et que les fidèles, le clergé, l'épiscopat, sous la conduite du Chef infaillible de l'Eglise, forment une intrépide armée qui peut éprouver des défaites partielles, mais qui ne peut être définitivement vaincu.

Rien n'arrive ici-bas par hasard, a dit quelque part Joseph de Maistre, et c'est pourquoi, malgré tant de sujets de découragement et de désespoir, nous continuons d'avoir courage et d'espérer.

Sans nous occuper des prophéties qui courent, les unes consolantes, les autres effrayantes, sans même nous occuper des événements merveilleux qui semblent se multiplier, il y a un fait indéniable, extraordinaire, prodigieux, qui nous prouve que Dieu veille sur son Église, et qu'il lui prépare un prochain triomphe. Est-ce donc un fait ordinaire, est-ce un fait fortuit, que celui que l'univers catholique tout entier vient de célébrer, que ce prolongement merveilleux d'un pontificat, qui a maintenant dépassé les années du pontificat de saint Pierre à Rome? Depuis dix-huit cents ans, voilà la première fois que ce fait se présente, et il se présente à l'époque même où tous les ennemis de l'Église spéculent sur la mort du Pape, et par sa réalisation même, il imprime au monde un ébranlement qui se fait sentir partout, et qui montre le catholicisme plus vivant que jamais.

Ce Pape, à qui on a enlevé ses États, qui est prisonnier, qui ne conserve un peu de liberté que parce qu'il a le courage d'affronter tous les périls; ce Pape, qu'on s'attendait à voir mourir en 1864, au moment où l'on signait la fameuse convention de septembre; ce Pape voit disparaître ses ennemis les uns après les autres; il a réuni un concile; il a créé plus d'évêchés, canonisé plus de saints qu'aucun de ses prédécesseurs; il ne peut prononcer une parole, sans que le monde attentif ne la recueille avidement, et il règne avec une autorité que jamais Souverain-Pontife n'a vu plus généralement respectée. On le dit mourant, et tous les jours des milliers de fidèles peuvent le voir et l'entendre, et plus les années s'écoulent sur sa tête vénérable, plus il semble que sa vigueur s'accroît, que sa santé s'affermit; plus on resserre autour de lui le champ où il peut se mouvoir, plus il élève la voix, comme pour être entendu au-delà de ces barrières élevées par la Révolution. Il n'est plus qu'un roi détrôné, et seul, parmi les rois, il parle avec une intrépide audace au plus insolent vainqueur; il est à la merci de ceux qui l'ont dépouillé, et chaque jour, publiquement, hautement, il flétrit les actes et les crimes des usurpateurs.

Ce n'est point là du hasard, c'est l'action manifeste de la Providence divine.

Quel catholique, en voyant cette action, ne sentirait se ranimer son courage ? Quel catholique n'espèrerait un prochain triomphe ? Et c'est là notre force, c'est là le gage de notre victoire, c'est la raison de notre inébranlable confiance : *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.*

J. Chantrel.

AU VATICAN (1).

Il semble que chaque mois de l'année ramène des anniversaires qui sont pour les fidèles catholiques de Rome et de l'univers des occasions de témoigner leur dévouement, leur vénération et leur amour pour Pie IX. Au mois d'avril, c'était l'anniversaire du retour de Pie IX à Rome et de sa préservation miraculeuse à Sainte-Agnès-Hors-les-Murs ; au mois de mai, le 13, l'entrée du vénérable Pontife dans sa quatre-vingt-unième année ; au mois de juin, c'est, le 16, le vingt-sixième anniversaire de son élection ; le 21, le vingt-sixième anniversaire de son couronnement ; le 24, l'une de ses fêtes patronymiques ; le 29, la grande fête de saint Pierre, le premier de ses prédécesseurs. Le mois de juin est ainsi le mois de Pie IX : il ramène avec lui une série de souvenirs touchants et glorieux, et la dernière quinzaine forme comme une double octave de fêtes qui réjouissent le monde catholique tout entier. Il nous serait impossible d'entrer dans tous les détails de celles qui viennent d'être célébrées ; nous dirons ce qu'il y a de plus important, ce qui doit rester dans les *Annales* du pontificat de Pie IX et dans les *Annales* générales de l'Église.

Le 13 juin.

Le 13 juin avaient commencé les grandes réceptions à l'occasion du vingt-sixième anniversaire de l'élévation de Pie IX au souverain Pontificat. Ce jour-là, ce furent les membres de l'*Union des dames catholiques* qui se présentèrent, au nombre de plus de mille, au Saint-Père ; nous avons donné, dans notre numéro 27, page 761 du 1er vol. des *Annales catholiques*, l'allocution prononcée par Pie IX à cette occasion.

Le 14 juin, réception des membres de la Société pour les intérêts catholiques de Velletri, et nouvelle allocution du Saint-Père, rapportée dans le même numéro, page 764.

(1) Nous empruntons à l'*Univers* la plupart des traductions, et les détails à divers journaux de Rome et d'Italie, le *Catholique*, l'*Osservatore romano* la *Voce della Verità*, l'*Unità cattolica*, etc.

Le 15 juin, réception du prince de Campagnano, président de la Société romaine pour les intérêts catholiques; nous avons rapporté la réponse du Saint-Père, même page du même numéro.

Le même jour, ce fut le tour d'une députation de la Société pour les intérêts catholiques de Sicile, ayant à sa tête son président, le marquis de Spedaletto, avec le prince de Petrulla, le P. Cirino, général des Théatins, le P. Ferrara, de la Compagnie de Jésus, etc. Le Saint-Père répondit à l'Adresse qui lui fut présentée :

« Je vous remercie de ces sentiments, et je prie Dieu de bénir d'une manière particulière votre Société et la Sicile tout entière, qui est une terre fertile non-seulement en bons fruits, mais encore en bonnes âmes. J'ai éprouvé de la consolation en voyant dans ce peuple un si bon esprit et une si grande ferveur; je ferai un éloge particulier d'Aci-Reale, qui a voulu faire toutes sortes d'efforts et de sacrifices pour avoir un évêque. Tous ces braves gens se sont mis en mouvement; l'un a offert la rente d'une maison, l'autre les fruits de ses terres; celui-ci a prélevé quelque chose sur le fruit de ses fatigues, et ainsi ils ont encaissé et déposé ici une somme pour préparer à l'évêque, je ne dis pas des richesses, mais tout ce qui est nécessaire pour vivre à l'aise. Ils m'ont supplié de nommer bientôt cet évêque. Nous le ferons le plus tôt possible, et nous contenterons ainsi cette partie de la Sicile.

« Quelques-uns l'ont pris en mal et se sont plaints des dispositions prises à l'égard de cette île. Pour le reste, la Sicile a eu un avantage par l'abolition du tribunal appelé *Monarchia*, et parce que les évêques sont plus libres, que les raisons sont mieux représentées et les questions mieux discutées. D'autant plus que parmi les personnes qui appartenaient à cette *Monarchia*, il y en avait quelques-unes qui n'étaient pas très-bonnes, témoin celui qui est mort dernièrement. Certainement, avec de pareils éléments, il n'y avait rien de bon à espérer de ce tribunal.

« Qu'ils oublient donc toutes les choses anciennes et soient attentifs aux choses nouvelles qui aideront au bien. Les révolutions, parmi leurs grands maux, font aussi du bien, car elles purgent. A mon retour de Gaëte, je vis ici un évêque étranger d'une grande simplicité; il me dit que la révolution avait procuré de grands avantages.

« — Doucement, lui dis-je, expliquez-vous. — Voici, répondit-il : entre autres choses, on ne pouvait pas prêcher auparavant; maintenant nous prêchons même sur les places. En somme, ce bon évêque était content de ces avantages.

« Et maintenant, recevez ma bénédiction.»

Le 16 juin.

Le 16 juin dans la matinée, tout le patriciat romain s'était rassemblé dans la salle du Consistoire, pour offrir au Saint-Père le nouveau témoignage du dévouement de la noblesse à sa cause. Il y avait là les plus beaux noms de Rome et de l'Italie. Princes, marquis, comtes, tous étaient venus avec leur famille et remplissaient la vaste salle. A onze heures trois quarts, le Saint-Père apparut, en compagnie des éminentissimes cardinaux Asquini, Bizarri, Bilio, Consolini, de l'archevêque de Sorrente, de l'évêque de Viterbe, des prélats de sa cour et d'autres prélats. A sa vue, toute l'assistance se mit à genoux, mais sur un signe du Saint-Père, tout le monde se leva, et le marquis François Cavalletti, s'approchant du trône, lut une magnifique Adresse, à laquelle le Saint-Père répondit par un discours que nous traduisons de la *Voce della Verità.*

« Le divin évêque et le pasteur de nos âmes, Jésus-Christ notre Sauveur qui, depuis le premier moment de la création de l'Eglise, a toujours eu son Vicaire sur la terre, l'a encore aujourd'hui. Mais ce divin fondateur de l'Eglise et ce Père de nos âmes sait bien quelle est la faiblesse du Vicaire actuel qu'il a sur la terre. Et c'est pourquoi il n'a pas voulu que je fusse obligé de l'imiter dans tout ce qui lui advint dans sa douloureuse passion. Lui fut abandonné de tous, à ce point que, sur l'autel de la croix, les bras étendus, il put s'écrier : « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné? » Pour moi, dont le divin Jésus connaît la faiblesse, il n'en est pas ainsi. Je suis constamment fortifié, et le secours d'aujourd'hui est encore plus doux à mon âme parce que vous, qui aujourd'hui me faites une si belle couronne, vous appartenez à une classe plus illustre de la société.

« En général, mes chers enfants, les exemples descendent de haut en bas, et ceux qui viennent d'en bas sont moins puissants que ceux qui viennent d'en haut. Nous en voyons l'application ici même, car c'est à votre exemple que toute cette ville ou du moins la plus grande partie (comme j'en ai encore eu la preuve hier) s'est encouragée à demeurer ferme et constante dans l'exercice de ses devoirs, dans la pureté de sa foi et de ses sentiments.

« Aussi, je disais hier une chose que je répète aujourd'hui,

afin qu'elle soit plus claire encore. J'ai dit hier : *non* (1), vous n'avez pas fait comme fit, il y a tant de siècles, ce peuple qui s'appelait alors le *peuple de Dieu*, le peuple d'Israël ; vous avez agi tout autrement. Ce peuple se montrait fatigué de l'autorité sacerdotale, et il pria Samuel de lui obtenir de Dieu qu'il pût remplacer le pouvoir du rational aux mains des prêtres, par le pouvoir du sceptre aux mains du roi, en un mot la tiare par la couronne de cette terre, et il fut exaucé.

« J'ai dit que, tôt après, ce peuple se repentit de cette substitution qu'il avait si malheureusement désirée. Et parce que je ne pouvais, hier, parler commodément à une si grande foule répandue dans de si vastes appartements, je recommandais de lire cette histoire au Livre des Rois, afin de voir ce que fit Roboam, fils de Salomon, lorsque se présenta devant lui une députation, comme on dirait aujourd'hui, lui faisant observer qu'il était nécessaire de diminuer un peu les charges qui pesaient sur le peuple. Et lui eut la faiblesse d'écouter l'avis de jeunes gens sans expérience et incapables. Au lieu de diminuer les charges il les augmenta du double, et il prit un caractère féroce, et à cause de cela il perdit dix parties de son royaume, Jéroboam lui ayant enlevé dix tribus. Finalement, il ne lui resta que les deux seules tribus de Juda et de Benjamin.

« Pour vous, c'est tout le contraire. Vous avez toujours dit que le pouvoir sacerdotal est un pouvoir paternel, et qu'au contraire le pouvoir auquel vous êtes présentement soumis est un pouvoir dur et pesant, un pouvoir anticatholique, qui cherche à extirper du cœur de l'enfant et de la jeunesse les principes de la foi et de la piété. Nous en avons des exemples tous les jours, en certaines écoles où l'on n'enseigne que l'irréligion et l'iniquité.

« Vous donc, continuez à rester fermes dans cette attitude ; restez dans ce filet dont parle l'évangile de ce matin.

« Jésus-Christ ordonnait à Pierre de prêcher et Pierre lui disait : Maître, je me suis fatigué toute la nuit et je n'ai pas pris un seul poisson. A la fin pourtant, voyant que Jésus le lui or-

(1) Voir les *Annales catholiques* du 22 juin, t. I, p. 765, où, au lieu de ces mots : *il est arrivé du peuple catholique*, il faut lire : *il n'est pas arrivé du peuple catholique*. Noter aussi que la réception du prince de Campagnano a eu lieu le 15 juin, et non le 14, comme on l'a dit par erreur.

donnait, saint Pierre se remit de nouveau à pêcher, et il y eut une telle quantité de poissons, que le filet se rompait. Mais, comme le remarque excellemment le vénérable Bède, bien que le filet fût rompu, aucun poisson ne s'en alla.

« Ainsi en est-il de vous. Ceux-là, en faisant brèche au mur de la Porta Pia, sont venus pour faire tout le mal qu'ils ont fait et pour inonder la ville de toutes sortes de scandales et d'iniquités. Mais vous vous êtes rassemblés dans ce filet merveilleux sous la protection de Dieu, qui se sert de son humble Vicaire pour vous maintenir unis et constants dans la foi.

« Cependant je vous remercie de votre zèle, de votre piété et spécialement des efforts que vous faites pour sauver la jeunesse de la corruption. Ah! faites tout ce qu'il est en votre pouvoir pour qu'il y ait le moins d'âmes possibles arrachées à Dieu, et dressez-vous toujours comme un mur de bronze contre l'injustice et l'iniquité.

« Que le Seigneur Dieu vous bénisse, et que cette bénédiction vous donne courage, consolation et force. Ne craignez pas. Le Seigneur est avec nous, et *si Deus pro nobis, quis contra nos?*

« Que le témoignage de la bonne conscience, le sentiment de la justice et de la vertu soient pour l'avenir, comme ils l'ont été dans le passé, le guide de votre dévouement à ce Saint-Siége. Ainsi vous garderez la tranquillité et le repos dans tous les jours de votre vie, et Dieu vous fera la grâce de vous faire voir un rayon de cette lumière, même sur cette terre. »

Tout le monde se mit à genoux. Puis le Saint-Père, descendant de son trône, traversa les rangs de l'assistance, donnant à chacun sa main à baiser. Il regagna de la sorte ses appartements, au milieu de l'émotion profonde de tous ceux qui l'entouraient.

Nous sommes encore, dit le *Catholique*, sous le charme de la magnifique démonstration à laquelle nous avons eu le bonheur d'assister hier.

Les journaux catholiques avaient annoncé qu'à l'occasion du vingt-sixième anniversaire de l'exaltation de Pie IX au trône pontifical, un *Te Deum* solennel serait chanté, dans l'après-midi du 16, à la basilique Vaticane. La cérémonie était fixée à sept heures.

Toute la ville de Rome, on peut le dire, a tenu à honneur d'y assister. Dès trois heures, voitures et piétons ont commencé à se

diriger vers la place Saint-Pierre. A partir de cinq heures, la circulation est devenue de plus en plus difficile dans le quartier du Borgo-Nuovo et dans les rues aboutissant au pont Saint-Ange. Ce mouvement extraordinaire a continué jusqu'à la tombée de la nuit; et même après la fin de la cérémonie, on voyait un grand nombre de personnes qui gravissaient les degrés de la basilique, allant déposer au pied du tombeau des saints Apôtres leurs ferventes prières pour l'auguste prisonnier, qui a dépassé les années de Pierre.

On évalue à trente ou quarante mille le nombre des personnes réunies dans la vaste basilique. Qu'il suffise de dire que la grande nef, les deux bras latéraux et l'espace qui sépare l'*autel de Saint-Pierre* de la grande tribune supérieure, étaient littéralement pleins.

Cette foule immense avait la joie peinte sur le front : on comprenait qu'elle était là pour remplir un devoir cher à son cœur.

La cérémonie a commencé par la récitation d'une prière aux intentions du Souverain-Pontife. Tout le monde s'est agenouillé et a prié avec le plus parfait recueillement.

A l'intonation du *Te Deum*, des milliers de voix ont fait retentir les voûtes du saint temple. On ne pouvait sans émotion entendre ces voix mâles et sonores chantant les louanges du Seigneur, et le remerciant du grand miracle de la conservation des jours de Pie IX.

Le Saint-Père a lui-même voulu unir ses prières à celles de son peuple. Un couloir fait communiquer le palais du Vatican avec la tribune située au fond de la basilique.

C'est là que s'est placée Sa Sainteté, de manière pourtant à n'être pas vue. Il était d'ailleurs facile de deviner sa présence par le grande nombre de prélats et de familiers de sa maison qui se montraient derrière la balustrade.

Aussi tous les yeux se tournaient-ils souvent de ce côté, et les assistants ont dû se rappeler plus d'une fois la sainteté du lieu où ils se trouvaient pour retenir les cris d'enthousiasme prêts à s'échapper de leurs poitrines.

Rien de beau comme le coup d'œil qu'a présenté la place de Saint-Pierre, au moment où cette multitude s'est retirée. On se serait cru revenu aux beaux jours de la Rome papale, alors que des milliers de Romains et d'étrangers se réunissaient dans ce vaste hémicycle, pour recevoir la bénédiction *urbi et orbi*, donnée par le Vicaire de Jésus-Christ du haut de la grande loge du Vatican.

Jamais enfin, depuis le jour fatal du 20 septembre, la population fidèle de Rome n'avait manifesté d'une façon si éclatante son amour, son dévouement, son enthousiasme pour l'auguste prisonnier en

qui elle ne cessera jamais de reconnaître, malgré la rage des méchants, son Pontife et son Roi.

Parmi les personnages de distinction qui assistaient à cette cérémonie, nous avons remarqué S. Exc. M. le baron de Bourgoing, ambassadeur de France près du Saint-Siége.

Le 17 juin.

Le 17 juin, le Sacré-Collége, réuni dans la salle du trône, a présenté ses hommages au Souverain-Pontife. C'est le cardinal Patrizi, en sa qualité de doyen, qui a pris la parole. Le Saint-Père a répondu :

« Vos paroles me sont toujours une grande consolation, parce que toujours elles montrent comment les cardinaux, unis au Pape, sont ses collaborateurs dans toute l'administration de l'Église, laquelle, présentement, est si persécutée. Aussi, il me semble voir aujourd'hui ce que nous avons lu à la messe d'hier : « Jésus-Christ monta sur une barque et il prêchait à la foule ». Il est à remarquer que parmi les barques qui se tenaient près de la plage, il choisit seulement celle de Pierre, et c'est de celle-là, comme étant la première, qu'il parla au peuple ; puis il ordonna de prendre le large, et dit aux apôtres : Descendez et jetez les filets, et à saint Pierre : Guide le vaisseau. *Duc in altum.*

« Successeur très-indigne de saint Pierre, je me suis senti de la vigueur, moi aussi, et avec votre secours, je suis monté dans la haute mer. Je ne ferai point ici l'énumération des parts ; tout ce qui est arrivé jusqu'ici, vous le savez. Nous sommes allés en haut, nous avons fait ce que Dieu a cru pouvoir faire de l'instrument le plus faible qu'il ait sur cette terre, mais enfin beaucoup de choses ont été faites ; de sages principes ont été établis, des conciles ont été réunis, des évêques ont été nommés, spécialement dans cette malheureuse Italie qui avait besoin d'obtenir assistance, conseil et protection.

« Ç'a été une grande consolation de voir presque tous les siéges épiscopaux pourvus de pasteurs et le peuple italien ranimé davantage de la sorte. Car ç'a été pour moi et pour tous les catholiques une véritable consolation de voir comment la foi est encore si grande, si puissante dans cette Péninsule. Peut-

être faut-il l'attribuer à ce que c'est ici le centre de la foi catholique et que l'Italie possède le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ. Maintenant, nous voyons mieux encore que l'avantage est immense d'avoir pourvu les siéges épiscopaux, publié le *Syllabus* et les décrets du Vatican. Mais ce fut aussi l'occasion d'une guerre acharnée qui nous est faite par les ennemis de l'Eglise. Il me semble les entendre réunis entre eux disant : *Quid profuimus?* Qu'avons-nous gagné? l'Église va toujours de l'avant; il faut donc faire le possible pour la détruire, et voilà pourquoi l'enfer renouvelle toujours et active ses efforts; voilà pourquoi il cherche maintenant à s'emparer de la jeunesse pour la corrompre, pour développer l'immoralité, pour empoisonner les peuples par toute sorte d'iniquités, pour pervertir l'instruction et pour corrompre tout ce qu'il y a de bon dans le monde, dans le dessein de porter obstacle à la diffusion de la foi et de la parole de Jésus-Christ.

« Mais, de même que vous me donnez courage, ainsi je veux vous le donner à vous et à moi-même, car, Dieu ayant voulu faire tant d'œuvres pour sa gloire et pour le bien de l'Église, il est impossible qu'il veuille l'abandonner en ce moment, et laisser la tourmente et les tempêtes se déchaîner contre la barque que la foi nous enseigne ne pouvoir être submergée. Donc, espérons que cette barque pourra promptement toucher le rivage, trouver la tranquillité, et ainsi espérons qu'il nous sera donné de chanter, même en ce monde, avec le chef du peuple hébreu, le fameux hymne d'actions de grâces à Dieu : *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est, equum et ascensorem projecit in mare.* Chantons le Seigneur, car il a manifesté sa gloire. Il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.

« Que Dieu vous bénisse, qu'il vous donne la force et la grâce de voir accompli tout ce que nous désirons. »

Le 18 juin.

Le 18 juin, le Saint-Père reçut diverses députations de Rome, de l'Italie et d'autres pays; mais ce jour a été surtout remarquable par la publication faite, dans l'*Osservatore romano*, de la lettre de Pie IX au cardinal Antonelli (voir le numéro du 28 juin des *Annales catholiques*, t. I, p. 788 et suiv.). L'effet produit par cette publication, sur laquelle nous reviendrons, a été immense : ce fut comme un coup de foudre

pour le gouvernement usurpateur, qui a prétendu tromper l'Europe par sa loi dite des *garanties*, et qui voit toutes ses manœuvres déjouées, toutes ses fourberies dévoilées.

Le 19 juin.

Le 19 juin, au matin, Sa Sainteté a reçu en audience particulière quelques membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siége, venus pour lui présenter les félicitations et les vœux de leurs gouvernements, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de son exaltation au trône pontifical. On remarquait entre autres M. Figueredo, ministre du Brésil, le chargé d'affaires de l'Autriche, celui de Munich, le commandeur Naldini, les ministres de Prusse et de Belgique.

Le Saint-Père a ensuite daigné admettre dans son appartement une nombreuse députation d'habitants d'Alatri, ayant à sa tête le chanoine Latini, président de la Société catholique de cette ville.

Après avoir exprimé à Sa Sainteté leurs sentiments d'affection et de dévouement et leurs souhaits de longue et heureuse vie, ils ont déposé à ses pieds une somme considérable recueillie par le clergé et le peuple d'Alatri, à titre d'obole de l'amour filial.

Le Saint-Père, heureux de se voir entouré de ces enfants dévoués, leur a adressé quelques paroles pleines de bienveillance. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence de la ville d'Alatri et de ses habitants, qui de tout temps se sont distingués par leur fidélité au Saint-Siége. Il a fini en leur donnant à eux et à leurs compatriotes la bénédiction apostolique.

Vers midi, Pie IX s'est rendu dans la salle du Consistoire, où il a reçu en audience une nombreuse députation d'étrangers de distinction. Parmi eux se trouvaient plusieurs ecclésiastiques venus pour la plupart de France, de Belgique, de Prusse et d'Amérique.

M. Stonor, Anglais, qui présidait cette députation, s'est fait l'interprète des sentiments de vénération dont ces fervents catholiques étaient animés à l'égard du Souverain-Pontife, et a félicité Sa Sainteté de la prolongation providentielle de ses jours.

Le Saint-Père, profondément ému, leur a adressé en langue française quelques paroles de remerciement et d'encouragement, puis il leur a donné la bénédiction apostolique.

En sortant de ses appartements, Sa Sainteté, accompagnée des prélats de sa cour, de quelques évêques étrangers et de quelques présidents des Sociétés catholiques venues à Rome pour la circonstance, s'est rendue au jardin pour y faire sa promenade habituelle.

Son visage était radieux, et son entourage était charmé de l'affabilité avec laquelle il s'entretenait avec tous.

Le 20 juin.

Le 20 juin, à dix heures, le Saint-Père recevait en audience privée le chapitre du Vatican, qui lui présenta ses félicitations. Plus tard, les

colléges de la prélature se réunirent également dans la salle du Consistoire, en même temps que les protonotaires apostoliques participants, les prélats auditeurs de Rote, les clercs de la Chambre, les votants et référendaires de la signature, le conseil et la consulte d'Etat, le tribunal criminel et les avocats consistoriaux.

Leurs Eminences les cardinaux Sacconi et Mertel étaient à la tête de la signature et du conseil d'État.

Le Saint-Père arriva vers midi, accompagné des cardinaux Patrizi et Bilio. Le cardinal Patrizi s'approcha du trône et lut une très-belle Adresse, dont nous traduisons le passage suivant :

« Nous prenons courage, Très-Saint-Père, en voyant que, malgré le nombre des années et la multiplication des épreuves, le Seigneur ne permet pas que les forces de Votre Sainteté diminuent; en voyant au contraire, que, semblable à un chêne antique qui, enfonçant profondément ses racines dans la terre et s'élevant au-dessus des autres arbres, résiste sans s'ébranler aux vents les plus furieux, Votre Sainteté ne s'émeut pas des attaques de la Révolution et s'appuie inébranlable sur les fondements du droit et de la justice.

« Nous prenons aussi courage, en voyant que votre fermeté et vos souffrances produisent des fruits abondants, comme en produisaient autrefois les souffrances et les tourments des martyrs. Nous voyons se réveiller l'antique ferveur des catholiques, se manifester les plus nobles sentiments; nous voyons leur dévouement et leur générosité mettre Votre Sainteté en état de subvenir à tant de besoins, et même de restaurer et d'embellir les temples, d'élever des monuments religieux, de construire des maisons pour les pauvres, des établissements pour l'instruction publique ou pour l'éducation du jeune clergé, de continuer, enfin, tant de bienfaisantes entreprises commencées dans des temps meilleurs et d'y en ajouter de nouvelles, demandées par les circonstances. »

Le Saint-Père a répondu :

« Si nous avons reçu des marques continuelles d'affection de toutes les associations et de toutes les parties non-seulement des provinces pontificales, mais de l'Italie et du dehors, je suis d'autant plus heureux de les recevoir aujourd'hui de votre assemblée qui me fait une si noble couronne, car elle est formée par les tribunaux et par ces administrations qui ont dû interrompre leurs travaux à cause du malheur des temps. Votre secours et votre parole ne pouvaient manquer d'apporter aussi la force et le courage à celui qui se trouve aujourd'hui dans les circonstances que tout le monde voit.

« En ce qui regarde votre position, j'espère que par la miséricorde de Dieu, si vous avez été obligés de dire comme le Psalmiste : *Suspendimus organa nostra*, cette suspension sera suivie du retour

à l'exercice de la véritable autorité. Espérons que cette administration pourra ressusciter ; mais par quelle manière, en quel temps, par quels moyens ou quel système, je l'ignore, car tout cela est dans les secrets de la divine Providence.

« Mais, si nous sommes ignorants de l'avénement de ces faits que nous désirons, je ne puis ôter de mon cœur, et, pour dire toute la vérité, de votre cœur et du cœur de tous les hommes de foi qui sont sur terre, l'espoir que cette suspension aura un terme, et que nous reviendrons à l'ordre, aujourd'hui si profondément troublé, à la religion qui nous rendra les fruits de sa bienfaisante influence. Aujourd'hui elle n'exerce plus sa force que sur ceux qui ont reçu dans les temps passés une meilleure éducation, mais elle leur inspire de généreuses protestations contre l'impiété qui domine en Italie et au dehors.

« Attendons donc ce moment, quand il plaira à Dieu de le faire venir. Si ce n'est pas à moi, il l'accordera à mon successeur. (*Non, non ! Mouvement.*) Il est certain qu'il faut se confier fermement au Seigneur, qui nous tirera des misères au milieu desquelles nous vivons.

« Cependant levons notre esprit vers Dieu; implorons ses bénédictions, afin qu'il nous donne le courage et la force de persévérer dans la voie que nous avons prise. Et avec ces bénédictions, ayons toujours devant les yeux l'espérance inséparablement unie à la foi.

« Nous devons avoir foi dans cette promesse de Dieu, que les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Or, présentement la chose est assez claire. La guerre est déclarée non-seulement au domaine temporel, mais aussi au pouvoir spirituel et à la religion. Et la mauvaise volonté d'un certain gouvernement est bien claire aussi, d'autant plus qu'il la déclare souvent, et que, plus souvent, il la manifeste dans ses actes de toute façon.

« Que la bénédiction de Dieu soit avec vous, avec vos familles, avec vos amis, afin que tous puissent soutenir, sinon joyeusement, au moins avec une résignation parfaite et le courage nécessaire, la tristesse des temps présents. Que Dieu vous bénisse. »

Le 21 juin.

Le 21 juin, anniversaire du couronnement, deux mille Italiens, représentant environ deux cents diocèses de la Péninsule, étaient réunis dans la salle Ducale, où le Saint-Père s'est rendu vers midi, accompagné de presque tout le Sacré-Collége des cardinaux, de plusieurs évêques, parmi lesquels se trouvait Mgr de la Tour d'Auvergne, arche-

vêque de Bourges, des prélats de la cour pontificale et de nombreux personnages de l'Italie et de l'étranger. Le Pape fut accueilli aux cris répétés de *Vive notre Saint-Père! Vive le Pape-Roi!*

Le chevalier Acquaderni, de Bologne, président de la Société de la Jeunesse catholique italienne, lut l'Adresse suivante :

« Très-Saint Père,

« Venus ici de plus de deux cents diocèses d'Italie, et pleins de joie pour la nouvelle gloire que ces jours ajoutent à votre pontificat, nous vous offrons avec le tribut d'un ardent et filial amour un hommage sincère de fidélité et de reconnaissance.

« Oui, nous le proclamons hautement, devant les injures et les outrages de ceux qui osent vous appeler ennemi de l'Italie, fauteur de son esclavage et de son avilissement, vous êtes grand entre les Pontifes, vous êtes grand entre les Italiens.

« L'histoire dira que vous avez toujours voulu la seule prospérité et la grandeur de votre patrie, que vous avez toujours été le défenseur de sa vraie liberté, le gardien jaloux de sa dignité, et que, quand cette malheureuse patrie est devenue la proie des gens ingrats et rebelles, alors seulement elle a été entraînée à se faire l'esclave et la courtisane de ceux qui insultent et vilipendent son antique foi.

« L'histoire dira que, lorsque les peuples italiens gémissaient sous des proconsuls ambitieux et sous la rapacité du fisc, vous les avez consolés en leur envoyant de zélés pasteurs, riches de la pauvreté de Jésus-Christ, pour recommencer un courageux apostolat, pour christianiser une autre fois la société civile.

« L'histoire dira que, quand les esprits étaient éblouis par les lueurs d'une science présomptueuse et mensongère, quand on ne donnait à l'intelligence des jeunes gens qu'un aliment empoisonné et fatal, vous avez répandu aux quatre vents l'enseignement de votre parole infaillible, et vous avez non-seulement indiqué mais encore ouvert à la pauvre jeunesse le chemin de la vérité et du salut.

« L'histoire dira que, lorsque les puissants du siècle semblaient s'accorder pour se dresser devant tous menaçants et orgueilleux et qu'on oubliait même les dernières pudeurs de la justice, vous avez reproché d'une voix courageuse aux puissants leur lâcheté, et aux vendeurs de phrases licencieuses et liberticides leur iniquité.

« L'histoire dira que ces mêmes hommes, faussant vos intentions et troublant vos généreux desseins, tournèrent contre leur patrie ces salutaires mesures par lesquelles vous inaugurâtes votre suprême Pontificat, et dont les intentions perverses ont été dévoilées, ne vous exaltèrent que pour vous abaisser, ne vous prodiguèrent des applaudissements que pour vous couvrir d'outrages, détruire votre trône, et si c'était possible, votre autorité morale elle-même.

« Aujourd'hui notre espérance repose toute en vous, et, en attendant, nous appelons de nos vœux ce jour où il nous sera donné de

ressentir les effets de cette bienfaisante influence, convaincus comme nous le sommes, que l'Italie n'assurera jamais son avenir tant que tous ses enfants n'écouteront pas cette voix sage et courageuse qu'aucune menace ne peut faire taire, ni aucune puissance intimider et qui est l'unique reste de vraie indépendance dans ces contrées.

« Accueillez, ô Saint-Père, ces vœux sincères, et faites qu'en retournant dans nos demeures, nous portions à nos pères, à nos frères, à nos familles, la parole de votre bénédiction, de vous, ô grand Pie IX! la lumière et la gloire de l'Eglise universelle, le premier ornement et la dernière espérance de notre patrie. »

Le Saint-Père a répondu :

« Voici donc confondus une fois de plus par votre présence les détracteurs de ce Saint-Siége, qui affirment que le Souverain-Pontife a oublié l'Italie et tourne en mépris la bénédiction qu'il lui donnait, il y a déjà vingt-quatre ans. Mais vous êtes là pour les démentir, et votre présence m'apporte une grande consolation, qui s'accroît encore quand je vous vois ainsi réunis ensemble. Cette union, je la conseille et je prie Dieu qu'il la conserve, afin qu'on puisse dire des Italiens qui pensent comme vous : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*

« Oui, que votre pensée soit une : la gloire de Dieu et l'amendement de la société; que votre espérance soit une : la résurrection de tout ce qui appartient spécialement à la religion et à la morale, hélas ! si cruellement délaissées.

« On me reproche de ne pas tenir compte de la bénédiction que je donnai, il y a vingt-quatre ans, et on a même la bassesse d'employer, lorsqu'on en parle, des termes non-seulement impies, mais contraires à toute convenance, et pourtant le Pape est toujours le même. (*Applaudissements réitérés.*) Je bénis alors l'Italie et je la bénis encore maintenant. (*Applaudissements.*) Mais ceux que je ne puis bénir, ce sont ces professeurs, ces maîtres qui tentent, avec la complicité du pouvoir, de corrompre le cœur et de gâter l'esprit de la jeunesse. Non, ceux-là ne peuvent être l'objet des bénédictions du Pape.

« Nous ne voulons pas que la jeunesse perde les bons principes, et c'est pourquoi je dis à ces hommes : De grâce, laissez-nous du moins la liberté d'enseignement (*Applaudissements*), car nous entendons élever les jeunes gens dans la sainteté de la religion, leur dire qu'il existe un Dieu et que ce Dieu voit tout et est présent partout. Dans la magnificence des cieux, dans les produits de la terre, en nous-mêmes, partout, en un mot, où nous jetons les regards, ne trouvons-nous point la pensée de Dieu?

« Nous voulons leur apprendre également que ce Dieu est non-seulement le créateur, mais aussi le rédempteur de tous les hommes. Et c'est cela précisément qui trompe grossièrement ceux qui prétendent, de nos jours, réformer le monde; ils oublient le péché originel, lequel a vicié la nature de l'homme, de façon que Dieu a dû le régénérer par un nouvel ordre providentiel. Quand ils affirment que la raison humaine suffit à nous guider ici-bas, ils méconnaissent (et ils sont révolutionnaires même sur ce point), ils méconnaissent le grand principe de l'autorité sans lequel ni l'ordre, ni la paix, ni la tranquillité ne peuvent exister en ce monde.

« Je bénis donc l'Italie, mais non les usurpateurs de l'Église et les ennemis de Dieu. (*Applaudissements.*) Non, je ne bénis pas les spoliateurs des temples, les scandaleux, les blasphémateurs, les profanateurs des saintes images. Non, je ne puis bénir ces méchants, ni ceux qui prennent peu ou pas de soin pour les maintenir dans la limite du devoir.

« Je bénis l'Italie, je bénis les évêques qui sont maintenant envoyés à leurs résidences... Oh! que la Péninsule, par tant et tant de millions de ses enfants, s'est bien montrée animée de la vraie foi, de cette foi sans laquelle on ne peut plaire à Dieu, et dont le manque entraînera les condamnations selon cette sentence de Jésus-Christ : *Qui non crediderit, condemnabitur!*

« Je bénis tous les peuples qui ont montré une si solide piété, un zèle si ardent en tant de diocèses! N'a-t-on pas vu, en effet, les populations accourir pour recevoir leurs pasteurs, et même en beaucoup d'endroits les autorités municipales les accompagner à la cathédrale, au milieu de l'allégresse publique, tandis que chacun faisait monter au ciel des hymnes d'actions de grâces, provoquées par la possession du prélat depuis si longtemps désiré ?

« Que l'on veuille donc me comprendre enfin. Je bénis l'Italie, mais avec les réserves que je viens de faire. Et puisse cette bénédiction la délivrer à jamais des maux qui la désolent... Je bénis l'Italie, mais non qui l'opprime; je bénis l'Italie, mais non qui la scandalise.

« A vous maintenant, ô mon Dieu, de bénir cette terre privilégiée, cette terre qui a produit tant d'hommes illustres, tant d'âmes saintes, tant de maîtres en religion et en piété. Faites que le mal qui l'opprime, qui réside en son sein, disparaisse!

« Et maintenant que dirai-je de plus? Je veux conclure, ainsi que je l'ai fait maintes fois, en répétant que nous devons élever nos âmes vers Dieu. Unissez-vous ensemble autant que possible pour combattre l'erreur. Que la charité, la prudence, la force, la fermeté

soient les liens qui vous unissent; combattez, avec ces armes, nos ennemis, et demandez à Dieu qu'il nous délivre de tant de fléaux.

« Le fléau principal, vous le savez, c'est l'usurpation. Mais n'est-ce pas un fléau que l'invasion du feu, un fléau que les inondations, un fléau que les tremblements de terre, un fléau que les ravages des insectes qui dévorent les substances dont le peuple a si grand besoin?

« Donc élevons nos âmes vers Dieu et prions-le de suspendre ces châtiments, qu'il tire d'ordinaire des trésors de sa justice.

« Oui, Seigneur, je vous recommande cette Italie, dont vous avez voulu pourtant faire une terre privilégiée. En effet, vous avez planté les insignes du catholicisme, là où vous avez établi le siége de votre Vicaire. Ah! doux Jésus, que l'Italie soit une fois pour toutes purifiée de ses maux et retourne en l'état qu'il vous plaira, qu'elle revienne à la libre pratique de la religion qui a été répandue dans son cœur!

« Bénissez cette troupe d'élite réunie autour de moi, bénissez leurs familles, leurs intérêts. Qu'ils retournent bénis dans leurs foyers pour raconter à leurs enfants, à leurs femmes, que le Pape bénit l'Italie, mais l'Italie telle que je l'ai dit tout à l'heure.

« Pour vous, racontez à tous que le Pape prie pour eux, qu'il remercie ses enfants de l'amour filial témoigné non-seulement de vive voix, mais encore par les actes....

« Que ma bénédiction vous soit un gage de paix, un signe de joie, un symbole de consolation. Qu'elle descende sur vous et y demeure à jamais. *Benedictio Dei, etc.* »

Les acclamations redoublèrent après ce magnifique discours; puis chacun s'approcha pour baiser les mains ou les vêtements de Pie IX, qui, descendu de son trône, parcourait lentement la salle.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTRE DISCUSSION AVEC *L'ÉGLISE LIBRE*

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous croyons devoir insérer intégralement, parce qu'elle nous donne l'espoir d'une discussion loyale et courtoise, et par conséquent utile.

Nice, le 21 juin 1872.

Monsieur,

Vous avez bien voulu vous occuper de l'*Eglise libre*, et discuter, en

des termes dont je me plais à reconnaître la courtoisie, quelques-unes des idées que j'ai émises dans ce journal.

Quand vous aurez achevé la réponse que vous avez commencé de me faire, et aussitôt que les affaires absorbantes du Synode me laisseront un peu de loisir et d'espace, j'aurai l'honneur de reprendre la discussion avec vous.

En attendant, je viens vous proposer l'échange régulier de nos journaux. Si vous voulez bien me faire adresser un numéro des *Annales* avec le mot *échange* écrit sur la bande, je vous ferai aussitôt servir l'*Eglise libre*.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations confraternelles,

LÉON PILATTE.

Nous nous sommes empressé de répondre au désir de M. le rédacteur en chef de l'*Eglise libre*. En attendant que M. Pilatte reprenne la discussion avec nous, il nous permettra de lui dire qu'il n'a pas seulement émis des idées que nous avons cru devoir combattre, mais articulé des faits inexacts, et qu'il s'est livré contre le catholicisme et contre les catholiques, à des attaques que nous avons dû considérer comme aussi injurieuses qu'injustes. Nous croyons donc qu'il conviendrait, même avant que le loisir et l'espace permettent à l'*Église libre* de reprendre la discussion, de faire savoir aux lecteurs de ce journal que nous avons répondu. Le Synode dont nous parle M. Pilatte a montré que le catholicisme n'a point à craindre la comparaison avec le protestantisme; on y a entendu des aveux qui nous sont extrêmement favorables. Nous aimons à penser que M. Pilatte en aura ressenti quelque ébranlement dans sa croyance ; nous serions bien heureux, pour notre part, de pouvoir contribuer en quelque chose à ramener à la vérité, et, par conséquent à la vraie liberté, au vrai progrès, à la vraie civilisation, un frère égaré par les préjugés de la naissance et de l'éducation.

J. CHANTREL.

SAINT PIERRE A ROME (1)

(1er article.)

La Révolution, entrant à Rome le 20 septembre 1870 par la brèche de la Porta Pia, a fait entrer avec elle tous les genres de corruption, la corruption des cœurs et la corruption des intelligences.

(1) Le manque de placene nous a pas permis de publier plus tôt ces articles, qui sont composés depuis trois mois; nous pensons qu'ils viendront à propos dans le mois qui suit le martyre de saint Pierre et quiest consacré au glorieux apôtre.

Ce n'est pas l'Église libre dans l'État libre qu'on voit à Rome aujourd'hui; mais l'erreur libre, l'erreur triomphante, et pendant que les prêtres et les religieux catholiques y sont insultés, outragés, blessés, quelques-uns tués, les hérétiques, les apostats et les bandits marchent tête levée, commettent impunément les plus grands crimes, se vantent de leur impiété et propagent hardiment l'erreur. Heureusement les catholiques y sont fortement trempés; le clergé régulier et séculier donnent tous les jours des preuves de fidélité, de zèle et d'intrépidité, et l'exemple et la parole de Pie IX tournent en échec tous les efforts de l'impiété.

Le 31 janvier, on lut dans *la Capitale,* l'un des plus infâmes journaux de Rome, en gros caractères, l'avis suivant :

Lectures populaires. *Demain jeudi 1er février, dans le local de la via dei Barbieri, numéro 20, près du théâtre Argentina, M. Francesco Sciarelli, ministre évangélique, fera une leçon publique, dans laquelle il montrera par des arguments tirés de la Bible et des saints Pères que* saint Pierre n'est jamais venu a Rome.

L'entrée est libre pour tous les hommes et femmes. Tout prêtre qui voudrait combattre la thèse, aura la liberté de parler.

Jusque-là, le clergé et les bons catholiques s'étaient contentés de gémir sur la licence accordée au mal et à l'erreur, et de prier Dieu d'abréger les jours de l'épreuve. Cette fois, le défi parut trop insolent pour ne pas être relevé. Les apostats criaient déjà que les prêtres fuient la lumière et qu'ils évitent la discussion dans la crainte de voir crouler l'édifice de leurs mensonges; ils triomphaient de la patience du clergé et n'en devenaient que plus insolents, persuadés qu'il dédaignerait de répondre à leurs défis.

Mais le lendemain, 1er février, M. Sciarelli recevait la déclaration suivante :

Les soussignés, prêtres romains, en leur nom et en celui de leurs collègues, se déclarent prêts à accepter l'invitation qui leur est faite, dans le journal la Capitale *d'hier, par le sieur Sciarelli, de discuter avec lui sur la venue de saint Pierre à Rome. Mais comme il est nécescessaire, pour cette fin, comme c'est l'usage en pareille circonstance, afin que tout procède avec ordre, d'établir les parrains de la dispute et de prendre d'autres dispositions d'un commun accord, les soussignés invitent ledit sieur Sciarelli à choisir lui-même un jour, le plus rapproché possible, pour faire connaître à ceux qui lui présentent cette déclaration, quelles sont ses intentions à ce propos.*

Rome, 1er février 1872.

Vincent Anniviti. — Henri C. Fabiani.
Auguste Guidi. — Etienne Ciccolini.
J. Cipolla. — Renauld Deggiovanni.

Qui fut ennuyé en recevant cette déclaration, ce fut, on s'en doute bien le sieur Sciarelli, qui ne s'y attendait guère. Toute la secte dite évangélique en fut troublée; mais le défi avait reçu une grande publicité, la réponse n'en aurait pas une moins grande; reculer, c'était s'avouer vaincu, on sentit qu'il fallait accepter l'épreuve. Les ministres évangéliques, pris au piége, convinrent donc avec les prêtres catholiques des conditions suivantes :

Art. 1er. La discussion roulera uniquement sur la question de la venue de saint Pierre à Rome, conformément à l'annonce qui a paru dans le journal *la Capitale*, n° 492, de la 3e année, 1er février 1872.

Art 2. Il n'y aura pas plus de trois personnes de chaque parti qui prendront part à la discussion.

Art. 3. La discussion sera réglée par une commission de quatre présidents; chaque parti en élira deux.

Art. 4. La discussion commencera après l'exposition de la thèse faite par le sieur Francesco Sciarelli, le proposant.

Art. 5. Des billets à distribuer en égal nombre par chaque parti donneront accès à autant de personnes que le local choisi pourra en contenir.

Art. 6. Les deux partis auront la faculté d'admettre des sténographes.

Art. 7. Il appartiendra à la commission des présidents de choisir le local, le jour et l'heure de la dispute, et cela dans le délai le moins long possible.

Rome, le 2 février 1872.

Ont signé : *pour les catholiques* D. ETIENNE CICCOLINI.
D. JOSEPH CIPOLLA.
pour les non catholiques, FRANÇOIS SCIARELLI.
HENRY PIGGOTT.

Les présidents choisis par les catholiques furent le prince de Campagnano-Chigi et l'avocat Jean-Baptiste de Dominicis-Tosti; par les évangéliques, M. Piggott et le docteur Phillips. La commission se réunit chez le prince de Campagnano. Il fut convenu que la dispute aurait lieu dans la salle de l'Académie tibérine, au palais des Sabins, et qu'elle commencerait le vendredi, 9 février, à sept heures du soir. Des billets en nombre égal pour les catholiques et pour les évangéliques furent distribués. Il fut en outre convenu que les sténographes choisis des deux côtés recueilleraient tous les développements donnés à la discussion, à l'exception du discours de M. Sciarelli qui devait parler le premier, et qui prenait l'engagement de déposer sa dissertation sur la table de la présidence, aussitôt après qu'il l'aurait lue.

La réunion pour cette solennelle dispute eut donc lieu le 9 février.

La salle avait été très-convenablement ornée et éclairée par les soins et aux frais de la Société des intérêts catholiques; deux cent cinquante personnes avaient été invitées, moitié par les catholiques, moitié par les évangéliques. Les invités catholiques se tenaient à droite, les invités évangéliques à gauche du banc des présidents. Une place spéciale avait été assignée aux disputeurs. Des commissaires nommés par les deux partis maintenaient l'ordre dans la salle.

A sept heures précises, les présidents et les orateurs chargés de la dispute prirent leurs places. Du côté des catholiques, c'étaient MM. Fabiani, Cipolla et Guidi; du côté des évangéliques, MM. Sciarelli, Ribetti et Gavazzi. Derrière les premiers se tenaient trois autres prêtres romains, MM. Ciccolini, Anniviti et Caprara; des ministres évangéliques se tenaient également derrière leurs collègues.

Alors l'avocat de Dominicis-Tosti, premier président, ayant réclamé le silence, déclara la séance ouverte et donna lecture de la proposition, telle qu'elle avait été écrite dans le journal *la Capitale*. Puis il pria tous les auditeurs de vouloir bien ne donner aucun signe d'approbation ou de désapprobation pendant le discours, afin que tout se passât avec le calme et la courtoisie convenables au bon résultat de la controverse.

A ce moment, M. Gavazzi, ayant obtenu la parole, exposa que la réunion n'ayant pas un caractère de divertissement, mais un but uniquement et essentiellement religieux, devait commencer par l'invocation du secours divin. Il proposait donc de réciter publiquement et en commun l'Oraison dominicale, sur laquelle tous devaient se trouver d'accord. C'était là une proposition insidieuse. Sans doute M. Gavazzi avait pensé que les prêtres catholiques refuseraient de prier publiquement et en commun avec des hérétiques, et que la conférence pourrait, du coup, ne pas aboutir. Les prêtres catholiques déclarèrent, en effet, que cette prière en commun ne leur paraissait pas convenable; mais M. de Dominicis-Tosti trancha la difficulté en disant qu'on allait rester en silence pendant quelques minutes, afin que chacun pût se recueillir et prier selon sa convenance.

Au bout de ce temps, M. Piggott donna la parole à M. Sciarelli, et la discussion commença.

J. Chantrel.

(La suite au prochain numéro.)

LES BONS LECTEURS FONT LES BONS LIVRES (1).

On se plaint quelquefois de ce que les bons livres sont rares; il me semble que les *bons lecteurs*, je veux dire les lecteurs de bons livres, sont beaucoup plus rares encore. Qui lit les mauvais livres? presque tout le monde. Qui lit les bons livres? presque personne. Entrez dans un salon quelques jours après l'apparition d'un livre impie, comme tel ou tel que je ne veux pas nommer, ou d'un livre immoral comme tel autre. La presse, cette reine du monde moderne, a fait savoir à tous ses « amis et féaux » que le chef-d'œuvre attendu depuis longtemps vient enfin de voir le jour. Il est nécessairement l'objet de tous les entretiens. Prêtez l'oreille à tout ce qui se dit autour de vous, et vous entendrez infailliblement un dialogue semblable à celui-ci. Une dame à un monsieur, après les compliments d'usage :

— Avez-vous lu le nouveau roman dont tout le monde parle?

— Non, madame, le connaissez-vous?

— Je viens de l'achever. C'est affreux! J'en ai encore le cauchemar.

— Le nom de l'auteur ne promettait pas une morale innocente.

— Le gouvernement ne devrait pas permettre de vendre de pareils ouvrages.

— C'est donc bien mauvais?

— Horrible! vous verrez. L'auteur insulte toutes les croyances religieuses, sape les fondements de la famille, et se moque des institutions les plus sacrées. Son imagination se plaît à inventer des crimes inouïs...

— C'est indigne, vraiment!... Je le lirai... Où le vend-on?

Telle est la conclusion inattendue de ce duo de récriminations. Plus le livre est mauvais, plus on s'empresse de l'acheter. La conscience éprouve bien quelques remords, mais on ne manque pas de prétextes pour les étouffer. — Il faut connaître ces œuvres malsaines... Il faut savoir ce que disent les ennemis de l'ordre social... Si on ignorait le mal, comment appliquerait-on le remède?... Ainsi on propage le poison parce qu'on est curieux de savoir comment il empoisonne. Que d'excellentes gens ne savent pas résister à l'attrait du fruit défendu! L'arbre de la science du mal ne produit pas toujours de beaux fruits, mais tous ceux qu'il produit sont séduisants

(1) Pages extraites de la nouvelle : *Lucien de Seillan*, dont nous avons rendu compte dans notre petit Bulletin bibliographique, numéro 45, tome Ier.

malgré leur laideur. Les écrivains qui gagnent leur vie à écrire de mauvais livres savent trop bien que ce honteux trafic leur apportera plus d'argent qu'un honnête métier. Leurs livres sont achetés autant par ceux qui les détestent que par ceux qui les aiment. Les bons livres sont loin d'avoir le même destin. Ils ne rencontrent ni amis passionnés ni ennemis curieux. Ceux qui n'ont de goût que pour la lecture sceptique ou réaliste ne se doutent pas même de l'existence des bons livres. Ceux qui chaque jour font des vœux pour qu'il y ait des écrivains dévoués à la défense de la morale et de la religion savent bien qu'on publie de bons livres; ils en connaissent même les titres, mais ils les achètent peu et les lisent encore moins. J'admire les auteurs qui espèrent qu'on leur saura gré de leurs bonnes intentions et qui s'imaginent qu'il y a un public pour les bons livres comme il y en a un pour les mauvais. L'illusion féconde habite dans leur sein! Qu'un bon livre paraisse; qu'il produise quelque sensation; qu'il ne soit pas enseveli au bout de huit jours dans le fleuve de l'oubli; que les rares journaux dont il soutient les principes lui consacrent une demi-colonne; dans les salons où nous avons surpris la conversation que je viens de rapporter, vous entendrez à peu près cet échange de paroles :

— Connaissez-vous le dernier ouvrage de M***, cet éloquent défenseur de nos doctrines?

— Pas encore, mais on m'a promis de me le prêter.

— Il paraît que Mgr d'Orléans en fait un grand éloge.

— On dit que c'est un très-bon livre de philosophie religieuse. L'avez-vous déjà lu?

— Je vous avouerai que la philosophie m'effraie un peu. Je me contenterai de l'analyse qu'en donnera le *Correspondant*.

— Le titre annonce un ouvrage sérieux. Il est probable que je me bornerai, moi aussi, à lire un compte rendu.

Voilà contre quelle indifférence ont à lutter les écrivains religieux. Bien peu sont assez forts pour la vaincre : de là vient que les bons livres sont très-rares et très-chers. On ne les trouve qu'à Paris et en Amérique. Les villes de cent mille âmes en possèdent deux ou trois exemplaires. Ils ne se hasardent pas dans les sous-préfectures. Comment arriveraient-ils jusqu'au peuple? ils ne sont pas même descendus jusqu'à la bourgeoisie.

A. Marc.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Mémoires d'un avocat au parlement de Paris**, député à l'Assembléelégislative(E.-A. Hua), publiés par son petit-fils E.-M.-François Saint-Maur; Poitiers, 1872, chez Henri Oudin, et Paris, chez V. Palmé. — In-8 de XVI-180 pag. — Eustache-Antoine Hua, né à Mantes, le 30 janvier 1759, avait pris la carrière du barreau et avait été inscrit au tableau des avocats en 1783. La révolution vint le troubler dans le cours d'une carrière où il commençait à briller; mais il ne tarda pas à se distinguer comme membre de l'un des tribunaux provisoires institués à Paris au commencement de 1791, ce qui lui valut d'être nommé député à l'Assemblée nationale législative, où il se plaça parmi les membres du côté droit qui essayaient de sauver le trône et d'arrêter la révolution. Sa conduite le signala à la fureur des Jacobins. Pour y échapper, il dut se réfugier à Nogent, près de Coucy, où il eut le bonheur, bien rare alors pour les honnêtes gens, de n'être pas inquiété. Il revint à Paris sous le Directoire, devint plus tard maire de Mantes sous le premier empire, fut nommé procureur impérial, en 1811, près le tribunal de son arrondissement, salua avec joie la Restauration, et devint successivement avocat général à la Cour royale de Paris, avocat général à la Cour de cassation, et inspecteur général des écoles de droit. Il mourut le 29 mai 1836, après avoir reçu les secours de la religion, dont il avait toujours respecté les principes et pratiqué les préceptes. Ces détails biographiques montrent ce que les *Mémoires* de Hua doivent présenter d'intérêt. M. Saint-Maur, son petit-fils, n'en a publié jusqu'ici que la première partie, qui s'arrête au retour de Hua à Paris en 1796. S'ils ne contiennent rien de bien neuf sur les faits du temps, ils n'en sont pas moins intéressants par les appréciations que l'auteur fait des hommes et des choses qu'il avait été à même de bien connaître, et par des détails de mœurs et d'habitudes qui aident à mieux connaître cette époque si agitée et si extraordinaire de la première révolution.

2. — **Histoire anecdotique et illustrée de la guerre de 1870 - 1871 et du siége de Paris**, par le vicomte de la Vausserie; Paris, 1872, chez Adolphe Josse. — In-quarto de VIII-232 pages, avec 13 gravures. — Très-inressante histoire populaire de la guerre et de ses plus émouvants épisodes. « Un des côtés importants qui ont surtout attiré notre attention, dit l'auteur, est précisément celui que la plupart des historiens ont négligé: c'est le côté religieux, la conduite du clergé et des communautés religieuses pendant la guerre. Comme l'a dit un homme d'un sens droit et élevé, pendant la guerre qui vient de finir, la *France militaire* a été vaincue; mais la *France chrétienne*, la fille aînée de l'Eglise, a été victorieuse. » Et l'auteur prouve parfaitement par ses récits cette vérité, sans manquer pour cela de rendre l'hommage qu'ils méritent aux glorieux vaincus de notre armée. Nous regardons cette histoire populaire de la guerre de 1870-1871 comme une de celles qu'il convient le plus de propager; elle fera ainsi contrepoids à tant d'autres inspirées par le plus mauvais esprit, ou qui font complètement abstraction de la religion, qui est pourtant l'âme des peuples et des armées: l'expérience de la dernière guerre nous l'a bien prouvé.

3. — **Souvenirs d'un otage de la Commune**, par un Frère des écoles chrétiennes; Lille, 1872, chez Lefort. — In-18 de 108 pages. — Le Frère

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

qui publie ces *Souvenirs* raconte sa propre histoire; c'est dire tout ce qu'elle renferme d'émouvant et d'édifiant à la fois. Au reste, c'est un trait de plus au tableau de cette hideuse Commune, qu'on ne saurait trop faire connaître, pour inspirer l'horreur de tant de scènes sanglantes, et pour montrer par les faits les conséquences de l'athéisme, de l'impiété et de la dépravation des mœurs. Une cause qui n'avait que de tels chefs et de tels défenseurs ne pouvait être une cause juste.

4. — **Ma sortie de Mazas**, par Joseph de Margal; Lille, 1872, chez Lefort. In-12 de 144 pages. — Encore un de ces récits émouvants et édifiants dont la guerre et la Commune ont fourni tant de sujets. Ici, c'est un jeune Frère des écoles chrétiennes qui raconte à sa mère ses aventures comme otage de la Commune. Les feuilles dans lesquelles il épanchait familièrement son cœur, ont été confiées, à l'insu du Frère, à M. de Margal, qui les a mises en ordre. C'est un des récits les plus intéressants que nous ayons lus, au milieu de tant d'autres qui offrent pourtant un si grand intérêt. Il y a là des scènes vraiment charmantes, quelques-unes s'élèvent au sublime, comme celle où le Frère raconte l'impression faite par le *Chant du jeune soldat*, par la *Guerilla* et par le *Chant du martyr*, sur les farouches et abjects soldats de la Commune qui le gardaient, et que ces chants relèvent et transforment, en leur arrachant des larmes d'enthousiasme et d'attendrissement. Cela est véritablement beau, et voilà bien les lectures qui conviennent au peuple.

5. — **Œuvre du vœu national au Sacré-Cœur de Jésus**, Discours prononcé par le P. Monsabré et Allocution de Mgr l'archevêque de Paris; Paris, 1872, chez Joseph Albanel. — In-8° de 48 p. — Nous avons parlé, dans un de nos derniers numéros, de l'Œuvre, du Vœu et des Discours prononcés dans la cathédrale de Paris. La brochure actuelle, qui contient le texte intégral du discours du R. P. Monsabré, se termine par plusieurs documents : formule du Vœu, circulaire du comité de l'Œuvre, lettre de Mgr l'archevêque de Paris au Comité, notice sur l'Œuvre, qu'on sera heureux de trouver réunis.

6. — **Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Orléans** à l'Assemblée nationale dans la séance du 29 mai 1872 *sur la loi militaire;* Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-8° de 24 pages. — Les *Annales catholiques* ont dit un mot et rapporté un passage de ce beau discours (n° 25, page 707 du t. Ier); nous n'avons donc besoin que d'en faire connaître ici la publication intégrale. Quant au reste, il se recommande assez par le nom de l'orateur et par le sujet qui s'y trouve traité.

7. — **Un chapitre de l'histoire de la Commune** au quartier Saint-Marcel, publié sur les documents recueillis par M. de Bonneuil, président de la conférence de Saint-Marcel; Paris, 1872, chez Adolphe Josse. — In-18 de 36 p. — Le titre de cette brochure en explique suffisamment le sujet; la lecture en est des plus intéressantes; il y a là des faits peu connus et qui méritent de l'être, tous honorables pour les religieuses et les prêtres de ce quartier Saint-Marcel où a passé la bonne Sœur Rosalie, et où son passage a laissé des germes de bien beaucoup plus nombreux qu'on ne se l'imagine ordinairement.

8. — **Les libres-penseurs**, par L. Veuillot; Paris, 1872, 5e édition, chez V. Palmé. — In-12 de 546 pages. — Beau livre, édition très-soignée, voilà les *Libres-penseurs*, tels que M. Veuillot les réintroduit aujourd'hui devant le public. On n'a plus à louer ce livre, qui rappelle La Bruyère, et qui s'élève plus haut; peinture vive, satirique d'une société qui ne mérite que trop le fouet de la satire, mais qui présente aussi des vertus,

des dévouements, des héroïsme que M. Veuillot n'a pas oubliés. Il y a là des traits qui emportent la pièce, des pages charmantes et attendries qui font couler les plus douces larmes. Si l'on veut voir tout ce qu'un habile écrivain peut tirer de la prose française, qu'on lise les *Libres-penseurs;* si l'on veut connaître tout ce qu'il y a de misérable dans ces *gloires* du jour qui rejettent Dieu et la religion, qu'on lise ce livre, où l'auteur a su avec tant d'art jeter çà et là ces beaux portraits de fiers et doux chrétiens, dont la grande taille fait mieux ressortir encore la petitesse de leurs ennemis. On a trouvé M. Veuillot dur et cruel, c'est qu'on n'a pas compris son but et qu'on ne se rend pas bien compte de ce que demande la vraie charité, qui n'est pas l'opium, et qui est quelquefois le fer et le fouet. Aussi dirons-nous avec lui, que ce livre « peut reparaître avec ses légitimes moqueries et ses indignations loyales. Il n'a point d'excuses à faire, point de pardons à demander. Il ne calomnie pas, il ne hait pas. Que ceux qui se sentiraient atteints regardent bien où porte le coup, et la blessure pourra devenir salutaire. » Nous ajouterons seulement que ce livre ne s'adresse pas à la jeunesse, pour laquelle nous voudrions en voir faire un *Excerpta* de choix, qui deviendrait classique.

9. — **Questions industrielles, Questions sociales,** considérations sur l'état présent et l'avenir des classes ouvrières en France, par le docteur A. Joire (de Lille); Paris, 1870, chez Victor Masson. — In-12 de VIII-296 pages. — On s'occupe assez, en général, dit l'auteur, de l'examen des causes qui développent la richesse des nations, on songe trop peu à l'étude de celles qui produisent et entretiennent la misère des peuples. M. le docteur Joire n'a pas voulu tomber dans ce défaut. Il a étudié sérieusement et avec intelligence; il a pénétré au fond de la science économique, et du spectacle présenté par les classes ouvrières en Angleterre et en France, il a su tirer des leçons qu'on ne saurait trop méditer. Son livre est un livre de conscience et de science. Les conclusions n'en sont pas favorables aux doctrines du libre-échange en ce qui concerne notre pays; sous ce rapport, il sera plus facilement accepté aujourd'hui qu'il y a deux ans, et nous ne trouvons pas que ce soit un malheur. Notons d'ailleurs qu'il ne s'adresse pas seulement à l'économiste, mais encore au moraliste, et que, sans se proposer ce but, l'auteur prouve en plus d'une page la supériorité de la civilisation catholique sur la civilisation protestante en ce qui conserne le bien-être des classes ouvrières, c'est-à-dire de la grande majorité de la population d'un pays. Nous regardons le travail de M. le docteur Joire comme l'un des plus sérieux, des plus honnêtes et des plus utiles qui ait été fait dans ces derniers temps pour arriver à la solution de ces questions industrielles et sociales qui ont une si grande importance de nos jours.

10. — **Petit bouquet de fleurs eucharistiques,** par le P. Jean-Marie-Félix Simounet, des prêtres de la Miséricorde; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-18 de 108 pag. — Véritable bouquet, fleurs délicieuses cueillies dans le jardin de l'amour divin, et dont les parfums, dont les couleurs vont droit à l'âme et en augmentent les chastes tendresses pour le Dieu de l'Eucharistie. Ce petit livre conviendra surtout au jeune homme, à la jeune fille, et leur donnera d'excellents sujets de méditation, leur fournira de saintes aspirations pour la préparation au banquet eucharistique ou pour les jours d'actions de grâces qui le suivent.

B. PH.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Sommaire. — I. *La question religieuse* : l'Église et la Papauté grandissent aux yeux des peuples; motifs d'espérance. — II. *Rome et l'Italie* : les paroles du Pape; royauté de Pie IX; les élections municipales. — III. *France*: le bien et le mal; jugement de l'étranger; les bonnes œuvres. — IV *Allemagne* : la persécution; les vieux-catholiques de Bavière et le jansénisme. — V. *Angleterre* : le prince de Galles franc-maçon; Académie catholique de Londres. — VI. *Belgique* : les pèlerinages. — VII. *Suisse*: la persécution à Genève; statistique religieuse de cette ville; esprit tyrannique de l'erreur.

I

La grande préoccupation des ennemis de l'Église est de chasser Dieu et son Christ des institutions et des affaires humaines : c'est là le but, le *mystère* de la franc-maçonnerie : c'est le but de la libre-pensée, le but du libéralisme, qui n'est que l'impiété masquée à l'usage des honnêtes gens qui aiment à être endormis; enfin, c'est le but de la Révolution, dont le nom résume de nos jours, de l'aveu même des révolutionnaires, tout ce qui est contraire à l'Église catholique, au christianisme et à Dieu. *Nolumus Hunc regnare super nos*, nous ne voulons pas que le Christ règne sur nous : voilà le cri général, le mot d'ordre de toute l'incrédulité. Des milliers d'hommes, élevés dans le christianisme, jouissant de ses bienfaits, répudient le règne du Christ, comme autrefois les Hébreux répudiaient le règne de Dieu; des deux côtés, c'est le règne de l'homme qu'on appelle à grands cris, c'est-à-dire, l'histoire l'atteste, le retour de l'esclavage antique, mais compensé, et c'est là ce qui le fait désirer par ces hommes abrutis, compensé par la licence des passions et par la liberté de la débauche, par la liberté du mal.

Mais Dieu déjoue ces projets impies et funestes. On ne veut plus de l'œuvre du Christ, on veut l'anéantissement de son Église, on frappe cette Église à la tête dans la personne de son Pontife suprême, Vicaire de Jésus-Christ, et ces attaques mêmes donnent une nouvelle vie à l'Église, elles élèvent la Papauté à une hauteur qu'elle n'avait pas encore atteinte dans l'esprit des peuples. Il y a cinquante ans, qui s'occupait des affaires religieuses, qui songeait au Pape? Aujourd'hui, les questions religieuses sont les premières de toutes, elles se mêlent à toutes les autres, questions politiques, questions sociales, questions industrielles, questions scientifiques,

et c'est à l'Église catholique, à son Chef suprême, qu'on peut appliquer le vers du poëte : *Jovis omnia plena*, tout est plein de Dieu, tout est plein du catholicisme, tout est plein du Pape.

Il y a à Rome un Pape et un Roi, un Pape prisonnier, un Roi qui, sorti du pied des Alpes, a étendu son empire jusqu'aux extrémités de l'Italie ; mais quel est donc le véritable roi, quel est le plus puissant de ces deux hommes, le plus assuré de l'avenir? N'est-ce pas le Pape prisonnier, vieillard de quatre-vingts ans, qui attire sur lui tous les regards, qui parle avec le plus d'autorité et dont la parole remue le monde, tandis que le *roi d'Italie*, dans la force de l'âge, à la tête d'une nombreuse armée, allié à la puissance devant laquelle se tait l'Europe, ose à peine paraître dans sa capitale, tremble devant les pervers desseins de la Révolution, et désespère de fonder une œuvre durable?

La Révolution est certainement un grand mal, nul ne saurait encore calculer les désastres qu'elle amènera sur le monde; mais déjà l'on peut le dire : ce déluge de sophismes, d'erreurs, de crimes et de corruptions qui couvre de plus en plus les pays chrétiens, et qui envahit jusqu'aux sommets de la société, ce déluge ne sert qu'à élever de plus en plus l'Arche sacrée qui a le dépôt de la vérité et du salut, et plus cette Arche s'élève ainsi, plus elle devient visible aux regards; plus les tempêtes l'agitent, plus elles montrent sa solidité; et plus les flots du mal montent, plus on sent le besoin de se réfugier dans ce vaisseau divin. Un jour, un jour prochain viendra : l'esprit de Dieu soufflera, les eaux rentreront dans leur lit, l'Arche redescendra lentement, et elle se reposera de nouveau sur la montagne, où elle attirera tout à elle, parce qu'elle répandra de là la vérité, la vertu, les saines doctrines, les bonnes mœurs, dont l'humanité reconnaîtra qu'elle ne peut se passer, si elle veut vivre.

Et alors on ne reniera plus le Christ : on le suppliera de redevenir le Roi de l'humanité; le Roi des sociétés, le Roi des peuples et des individus, et son Vicaire, redevenu l'arbitre moral des nations, respecté comme le Père commun des hommes, obéi comme le Vicaire de Dieu, fera régner entre les peuples chrétiens la paix et la concorde qu'on ne connaît plus depuis l'explosion des doctrines révolutionnaires : *et facta est tranquillitas magna.*

II

Rome et l'Italie. — Les paroles du Pape, le concours qui se fait au Vatican, permettent et confirment ces espérances. On cherche à représenter Pie IX comme mourant, et tous les jours, depuis trois semaines, le Pape reçoit en audience des milliers de catho-

liques, il leur parle avec une énergie toujours croissante. On spécule sur sa mort prochaine, et l'on compte sur ce moment, que Dieu éloignera encore longtemps, nous l'espérons, pour introduire un schisme dans l'Église. Lorsque Pie IX mourra, où sera le vieux Guillaume de Prusse, qui tient tant à ajouter à son titre de victorieux celui de persécuteur? où sera le prince de Bismarck, qui ne voit pas qu'en persécutant l'Église il détruit d'une main cet empire allemand qu'il cherche à construire de l'autre? où sera Victor-Emmanuel, ce roi de la Revolution que la Révolution brisera comme un instrument inutile, lorsqu'il aura fait son œuvre? où seront tant d'hommes d'État, tant d'esprits superbes, tant de publicistes libres-penseurs qui chantent les funérailles du catholicisme, tant d'hommes grossièrement impies qui se réjouissent de tous les coups portés à l'Église, parce que l'Église leur est odieuse avec ses doctrines de renoncement, de chasteté et d'obéissance? Où est Cavour? où est Mazzini? Bien d'autres ont cru en finir avec l'Église catholique, depuis Néron jusqu'à nos jours; mais les Néron, les Dèce, les Dioclétien, les Julien l'Apostat, les Henri IV d'Allemagne, les Frédéric II, les Napoléon Ier, les Napoléon III ont passé; les Arius, les Luther, les Calvin, les Henri VIII ont passé, et l'Église est toujours debout, le Christ est toujours le roi des âmes, la Croix sur laquelle l'Église s'appuie, reste élevée comme un signe de salut, *Stat crux dum volvitur orbis.*

Un mot de Pie IX vient de mettre en émoi le gouvernement italien. Le Pape, voyant les ravages causés par l'enseignement irréligieux, invite les catholiques à prendre part aux élections municipales, parce que c'est des municipalités que dépendent les écoles populaires. Les catholiques, qui s'étaient abstenus jusqu'ici, vont agir, et les révolutionnaires savent tellement que la vraie majorité n'est pas pour eux, qu'ils craignent de voir échouer leurs entreprises contre l'enseignement religieux du peuple.

Le cardinal archevêque de Naples a écrit une circulaire dans le sens des paroles du Pape; c'est un mouvement qui va se propager dans toute la Péninsule. Il ne s'agit pas d'élections politiques, et cependant les victorieux s'épouvantent comme s'ils voyaient l'Italie perdue pour eux.

III

France. — Chez nous, le bien et le mal se mêlent toujours; mais, placés au milieu de la lutte et si vivement intéressés au résultat, peut-être ne pouvons-nous pas apprécier avec assez de sang-froid et de justesse ce qui se passe. A l'étranger, on nous juge sans doute

mieux, et il est certain qu'à l'étranger l'on croit à une renaissance prochaine de la France, et de la France catholique. N'est-il pas vrai que l'Italie s'est précipitée dans l'alliance prussienne parce qu'elle craint que cette France catholique ne mette fin aux attentats commis contre la souveraineté pontificale? N'est-il pas vrai que le tout-puissant Bismarck ne cherche avec tant d'acharnement à écraser l'Église catholique en Allemagne, que parce qu'il ne peut croire que les catholiques d'Allemagne ne soient pas sympathiques aux catholiques de France et prêts à les seconder en faveur du Pape? La France est humiliée, écrasée, impuissante, et cependant on la craint. Ses insolents vainqueurs ne la craignent pas, d'ailleurs, parce qu'elle est révolutionnaire, car ils savent bien que c'est la France révolutionnaire qu'ils ont vaincue et que la France révolutionnaire ne peut que se déchirer elle-même; ils la craignent parce qu'elle est restée catholique, et ils savent que la France catholique se relève avec une merveilleuse élasticité, et que, n'étant un objet d'effroi pour personne, elle attire bientôt à elle les sympathies des autres peuples, dont elle assure l'indépennance.

Au reste, il ne faudrait pas nous calomnier nous-mêmes. Certes, il reste parmi nous bien du mal, assez pour faire redouter de terribles catastrophes; mais peut-on contester qu'il se fait aussi beaucoup de bien? L'esprit religieux et catholique de l'Assemblée nationale, qui s'est encore montré dans la discussion de la loi militaire, l'hommage rendu par M. Thiers lui-même au dévouement religieux, la multiplication des comités catholiques, la fondation des cercles d'ouvriers catholiques, la générosité avec laquelle on donne au Denier de Saint-Pierre, à la Propagation de la Foi, la souscription pour l'église votive au Sacré-Cœur, les pèlerinages aux sanctuaires les plus renommés de la sainte Vierge, la dévotion croissante à saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, le zèle de nos évêques et de nos prêtres, la diffusion des bons livres et des bons journaux, la lutte soutenue pour la conservation de l'enseignement chrétien, la ferveur qui se ranime sensiblement, le concours de plus en plus grand des fidèles aux fêtes de la religion, les bonnes œuvres de toutes sortes qui se multiplient, n'y a-t-il pas dans tout cela des motifs de confiance dans un meilleur avenir pour notre infortuné pay ?

IV

Allemagne. — Nous ne craignons pas de dire que l'avenir de la France se présente à nous comme bien plus assuré que celui de l'Allemagne. Si l'Eglise est chez nous en butte à bien des attaques et des calomnies, au moins, à part quelques tracasseries sur les-

quelles nous ne voudrions pas insister, elle est libre et respectée. En Allemagne, c'est le gouvernement, c'est la puissance publique qui se font persécuteurs, et l'on sait quelle est l'issue de toutes les persécutions contre l'Eglise. La loi de proscription contre les Jésuites, l'assentiment que vient d'y donner le conseil fédéral (*Bundesrath*), les mesures prises contre l'aumônier en chef de l'armée, Mgr Namzonowski, les menaces faites à Mgr Krementz, évêque d'Ermeland, les intrigues qui ont pour but de mettre entre les mains de l'empereur allemand l'élection du Pape futur, la faveur accordée aux *vieux-catholiques*, l'orgueil antichrétien inspiré par des victoires inespérées, tout concourt à montrer que Dieu laisse se répandre sur l'Allemagne

Cet esprit de vertige et d'erreur
De la chute des rois funeste avant-coureur.

— Les *vieux-catholiques* viennent de franchir en Bavière la faible limite qui les séparait du jansénisme. Manquant d'évêque, ils ont recours à l'évêque janséniste d'Utrecht, qui devient le chef officiel de leur Eglise. L'évêque est arrivé, le 6 juillet, à Munich, accompagné d'un chanoine. Il venait prendre possession de ses nouvelles fonctions pour les vieux-catholiques bavarois et présider dans diverses villes à la première communion des enfants dont les parents se sont séparés de l'Eglise de Rome, en même temps qu'il doit leur donner la confirmation. Il a été reçu à la gare de Munich par les notabilités du parti vieux-catholique. Le télégraphe signale, parmi les personnages qui l'attendaient, le comte Moy, premier maître des cérémonies du roi de Bavière; M. Wolf, procureur général; M. le professeur Friederich. Les journaux ne tarderont pas à nous apprendre si le comte Moy agissait en cette circonstance au nom du roi, ou en son propre nom seulement, ce qui est plus probable, car le roi paraît depuis quelque temps s'éloigner des vieux-catholiques, qu'il avait eu le tort d'encourager au commencement.

V

Belgique. — Un grand pèlerinage national a eu lieu le dimanche 30 juin, à Hal, à quelques lieues de Bruxelles. Le but de ces pèlerinages, nous l'avons déjà dit, est d'obtenir de Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge et des saints, le rétablissement de la paix dans le monde et la restauration du Saint-Père dans tous ses droits. Plus de *cent mille* pèlerins avaient répondu à l'appel fait à leur foi. Des paroisses entières, jusqu'à plusieurs lieues à la ronde, étaient là, et, pendant toute la matinée, le chemin de fer ne cessait de dé-

verser des pèlerins de Bruxelles, de Charleroi, de Tournai, de toute la Belgique, et tous se rendaient à la place assignée, dans le meilleur ordre, précédés de leurs bannières, chantant les litanies ou récitant à haute voix le chapelet. Mgr Dechamps, archevêque de Malines, arriva vers dix heures et demie. Il fut accueilli aux cris de *Vive Pie IX! vive Monseigneur!*

Alors la procession traversa les rues de la ville, jusqu'à l'église de Notre-Dame de Hal. C'était un spectacle magnifique. La ville entière s'était parée de ses plus beaux ornements: partout flottaient drapeaux, bannières, oriflammes; partout des monogrammes, des devises pieuses et touchantes, des écussons pontificaux; partout une foule respectueuse, sympathique, s'unissant aux prières des pèlerins et se courbant sous la bénédiction de l'archevêque.

La messe, au milieu de laquelle le chanoine Pieraerts, professeur à l'Université de Louvain, prononça une éloquente instruction, fut terminée par la bénédiction papale, donnée par Mgr Dechamps. Le reste de la journée se passa dans le plus grand ordre; rien de fâcheux ne vint troubler cette belle manifestation, digne en tout de la catholique et pieuse Belgique. Heureux pays, qui sait ainsi témoigner sa foi, et dont les populations s'ébranlent comme un seul homme pour s'adresser à Dieu et à la Vierge, afin de détourner de lui, du monde et de l'Eglise, les épreuves et les calamités qui menacent! Dieu le bénit visiblement, et l'on comprend que le Saint-Père n'ait que des actions de grâces à rendre lorsqu'il tourne ses regards vers le peuple belge.

VI

SUISSE. — (*Extrait d'une correspondance.*) — La situation des catholiques du canton de Genève devient, chaque jour, plus critique. Quelques renseignements sur ce sujet ne seront donc pas déplacés. Le 3 février dernier, le grand conseil de la Rome protestante adoptait, par 51 voix contre 22, en troisième et dernier débat, un projet de loi présenté par le conseil d'État relativement aux corporations religieuses. En vertu de cet arrêté, celles-ci avaient jusqu'au 8 mai pour solliciter une autorisation de séjour auprès du conseil d'Etat. Déjà, alors, personne n'ignorait que cette demande ne serait accueillie que sous certaines conditions et restrictions: les corporations autorisées, par exemple, ne pourraient jamais acquérir ni l'existence ni les droits de corps moraux. Quant aux couvents, ils devaient être irrévocablement supprimés.

Les victimes de ce décret tyrannique se voyaient placées dans une fausse position. Fouler aux pieds cette loi, c'était s'exposer à être

bannies du territoire genevois ; admettre ce joug odieux, c'était, du moins aux yeux de beaucoup de personnes, reconnaître aux majorités le droit d'écraser les minorités. Entre deux maux, on choisit le moindre. Les corporations religieuses ont obéi. En récompense de leur soumission à une ordonnance inconstitutionnelle, le conseil d'État a présenté, le 15 juin, au grand Conseil, un projet d'arrêté législatif, dont chaque ligne est une iniquité. Le grand Conseil a renvoyé ce projet à une commission, tout en ouvrant un tour de préconsultation. Trois opinions se sont fait jour. Quelques députés trouvent le projet injuste et arbitraire, d'autres le jugent trop large et trop tolérant, une minorité l'estime parfait.

Voici, en substance, ce fameux projet :

1° Sont autorisées à s'établir dans le canton de Genève : 12 sœurs de charité (au maximum), 10 sœurs des Petits-Philosophes, 8 sœurs de Carouge et 8 de Chêne-Bourg, 4 sœurs de charité de Versoix, 9 sœurs de la rue de Lausanne et 12 petites-sœurs des pauvres de Carouge. Ces corporations ne pourront s'occuper que d'œuvres de bienfaisance. L'enseignement leur est interdit.

2° Le pensionnat des Sœurs enseignantes de Carouge, au nombre de 37 (au maximum), peut s'établir, *sous la direction de Mme Guers*, comme établissement d'instruction secondaire et supérieure, mais avec défense d'y introduire le noviciat et la prise de voile ;

3° Les corporations peuvent continuer à recevoir dans les écoles enfantines des enfants au-dessus de six ans, là où l'autorité municipale ou cantonale n'aura pas créé des établissements de cette nature ;

4° Les autorisations sont accordées pour dix ans et sont révocables. Les corporations autorisées sont soumises à la surveillance et à l'inspection de l'État ;

5° Toute autorisation est refusée aux Frères de la doctrine chrétienne.

Telle est la loi qui vient d'être élaborée dans la cité de Calvin, en dépit des protestations d'une grande partie de la population genevoise, en face de la France qui ne saurait permettre que ses propres enfants soient proscrits du sol helvétique, en violation de tous les droits des gens et de toutes les règles de l'hospitalité. Cette atteinte flagrante portée à la liberté individuelle, à la liberté d'association et à l'inviolabilité du domicile, soulève d'indignation quiconque n'a pas abdiqué tout reste de dignité humaine.

Que fera la commission nommée par le grand Conseil? Reculera-t-elle devant la consécration de cet acte d'iniquité? Craignant, et à bon droit, un dénouement fatal, Mgr Mermillod, au nom de

tout le clergé du canton, s'est adressé au grand Conseil, et l'a prié d'écarter le projet d'arrêté législatif qui supprime les écoles libres catholiques. La requête du courageux prélat aura-t-elle plus de succès que les milliers de pétitions des citoyens genevois? Il est permis d'en douter. M. Carteret ne s'occupera de la lettre de Mgr d'Hébron que pour pouvoir y opposer plus directement ses indignes manœuvres. Les catholiques de Genève n'auront la paix et ne jouiront du droit commun que lorsque ce législateur omnipotent sera tombé.

— Les luttes que soutiennent les catholiques de Genève contre la persécution protestante et libre-penseuse, donnent un intérêt de plus à la statistique religieuse de cette ville, qui a été récemment donnée par les *Missions catholiques.*

La population de Genève (ville et faubourgs) est de 61,637 habitants, soit : 33,731 protestants, 26,374 catholiques, 1,532 juifs ou infidèles; celle des campagnes est de 31,560 habitants, soit : 21,485 catholiques, 9,875 protestants, 200 juifs ou infidèles. Pour la totalité du canton : 93,197 habitants, dont 47,859 catholiques, 43,606 protestants et 1,732 juifs ou infidèles.

La ville de Genève est partagée en quatre paroisses : 1° Saint-Germain, dont l'église a été rendue au culte le 16 octobre 1803; 2° Notre-Dame, dont l'église a été consacrée le 8 septembre 1859; 3° Saint-Joseph, dont l'église a été bénie le 3 octobre 1869; 4° Saint-François de Sales, où le culte se célèbre dans un local provisoire béni le 2 octobre 1870. Seize prêtres sont attachés au service de ces paroisses.

Les établissements catholiques menacés dans leur existence par la loi que le grand conseil du canton de Genève a votée contre les corporations religieuses sont les suivants : un hôpital pour les malades, desservi par les sœurs de Saint-Vincent de Paul; il a été ouvert le 19 juillet 1846; — un hospice pour les vieillards, desservi par les petites-sœurs des Pauvres; — un orphelinat de petites filles, tenu par les sœurs de Saint-Vincent de Paul; — écoles libres dirigées par neuf Frères des Écoles chrétiennes et fréquentées par près de cinq cents garçons; — écoles libres dirigées par quatorze Sœurs de Saint-Vincent de Paul et fréquentées par près de six cents filles.

Genève, qui compte, en 1872, près de 27,000 catholiques, n'en avait guère que 2,000 en 1802. On voit ce qui a été fait dans cette période de soixante-dix ans; et tout a été créé : diocèse, églises, écoles, hospices, au milieu de luttes à peu près incessantes et dans l'honneur de la pauvreté.

Ces progrès du catholicisme expliquent la fureur des ennemis de

l'Eglise. C'est à cause de ces progrès accomplis à l'ombre d'une demi-liberté, malgré la pauvreté et des entraves de toutes sortes, que les protestants et les libres-penseurs jugent qu'il est temps d'enchaîner l'Eglise, hommage involontaire qu'ils lui rendent encore en la combattant. Ils crient bien haut que la liberté tue le catholicisme, et, pour se débarrasser de cette Eglise odieuse, qui ne redoute pas plus la liberté que les persécutions, ils se croient obligés de l'asservir et d'en proscrire les plus zélés apôtres. *Mentita est iniquitas sibi.*

J. Chantrel.

AU VATICAN

Avant de continuer chronologiquement le récit des réceptions au Vatican et de la reproduction des paroles de Pie IX, nous devons revenir sur la journée du 19 juin, dans laquelle Mgr de Mérode eut l'honneur de présenter au Saint-Père une députation belge, conduite par M. le baron Van den Branden de Reeth, qui lut l'adresse suivante :

« Très-Saint-Père,

« Un glorieux anniversaire réjouit en ce moment la catholicité et lui est un nouveau gage de l'assistance divine au milieu des dures épreuves de nos temps.

« Hier, nous étions témoins de cette splendide démonstration de vos fidèles Romains qui venaient une fois de plus déposer au pied de votre trône l'hommage de leur dévouement inaltérable et le tribut de leurs vœux les plus ardents.

« Votre Sainteté daigne admettre aujourd'hui en son auguste présence la députation de la catholique Belgique. Les Belges, très-Saint-Père, ne veulent laisser passer aucune de ces circonstances sans faire entendre, eux aussi, leurs prières, leurs vœux et leurs protestations... (*C'est vrai, c'est vrai!* dit le Saint-Père), vos peines, ils les ressentent vraiment ; et vos espérances, ils les partagent contre toute espérance.

« Oui, la Belgique vous aime, ô Père vénéré, parce qu'elle aime l'Église et parce que Pie IX daigne bénir notre chère patrie d'une manière toute spéciale. Avec la grâce de Dieu, elle saura maintenir et défendre sa foi, dût-elle offrir de nouveau le sang des plus nobles de ses fils.

« En ce moment, nous nous efforçons de faire violence au ciel par de ferventes et continuelles prières. Nous nous unissons de cœur et d'âme au pied des autels, et nous organisons, sous la protection de nos dignes pasteurs, de pieux pèlerinages à des sanctuaires vénérés, où des foules innombrables de fidèles viennent demander au Tout-Puissant, par l'intercession de la Vierge-Immaculée, de saint Joseph et des autres saints, la conservation du Pontife-Roi, la victoire de l'Église et le règne complet de Jésus-Christ.

« Pour prix de leurs faibles efforts en faveur du Saint-Siége, vos enfants de Belgique implorent de Votre Sainteté sa paternelle bénédiction : que cette bénédiction s'étende sur la famille royale, sur nos gouvernants, sur nos vénérés pasteurs et leurs ouailles! Daignez bénir en particulier, très-saint Père, les membres des Comités des œuvres pontificales et du Denier de Saint-Pierre et des diverses œuvres de charité, ainsi que leurs familles. Que tous nous puissions suivre avec courage et persévérance les infaillibles enseignements et les sages conseils du Chef de l'Église dans notre vie privée et dans la vie publique! Puissions-nous consoler ainsi l'auguste captif du Vatican et hâter par nos prières et notre conduite le triomphe de la plus sacrée des causes! Vive Pie IX, pontife et roi ! »

Pie IX se montra très touché de cette adresse : « Oui, aime-t-il à répéter, la Belgique est un bon pays ; tout y est catholique; le gouvernement même est catholique... Et c'est surtout le peuple qui est « bon ! »

Élevant la voix, il répondit ainsi à l'Adresse :

« *Confirmet Deus quod locutus es!* Je vous accorde la bénédiction que vous demandez. Je félicite la Belgique d'avoir été jusqu'ici préservée au milieu des chocs qui ont ébranlé la société. Vous avez passé entre Charybde et Scylla. Votre pays est bon et catholique. Il y a même un esprit catholique dans le gouvernement... Mais la société est bien malade; voyez la France, l'Espagne, l'Italie... Il semble qu'il faudra des miracles pour remettre la société à flot. Mais n'est-ce pas déjà un miracle que je vive, moi, des aumônes du monde catholique, dans lequel la Belgique tient une place si distinguée?

« Avec ces aumônes, je vis, moi et ceux que j'emploie, et je soutiens presque tous les évêques d'Italie. Car ce brave gouvernement d'Italie, ajouta le Pape en souriant, ne connaît pas mes évêques et se contente de nous offrir des « garanties », comme il l'a fait dernièrement dans un procès récent que vous connaissez. Cette affaire a révolté même les protestants honnêtes, et sous ce rapport elle nous a fait du bien. J'ai parlé de cette iniquité dans une lettre au cardinal Antonelli. On me reproche de dire toujours la même chose; mais aux mêmes insultes, il faut bien que je réponde par les mêmes protestations. »

Le Saint-Père dit ensuite quelques mots des zouaves, dont les constants témoignages d'affection lui apportent tant de joie. Il termina en donnant sa bénédiction.

Voici maintenant les paroles adressées par le Pape, le même jour, aux députations des divers pays qui s'étaient présentées devant lui :

« Je vois ici, a-t-il dit, des délégués de toute l'Europe, des Français, des Belges, des Espagnols, des Anglais, des Américains, des Italiens. Ce n'est pas la première fois que vous venez ainsi de tous côtés complimenter le Vicaire de Jésus-Christ... Aujourd'hui je dois vous demander une prière toute spéciale pour Constantinople. Vous qui lisez les journaux, vous connaissez aussi bien que moi qu'il y a un schisme là-bas. Ce schisme est protégé malheureusement par le gouvernement. Je ne dirai pas qu'il est merveilleux que ce gouvernement turc protége un schisme, puisque les gouvernements catholiques le font bien en protégeant les ennemis de l'Église.

« Ce que je vais vous raconter vous prouvera que Dieu défend toujours la vérité. Celui qui est à la tête de ce schisme s'appelle Cazajan. Il est évêque, malheureusement, évêque d'Antioche en Syrie. Cette pauvre ville est aujourd'hui détruite par deux tremblements de terre, et Dieu sait si jamais elle se relèvera. Le diocèse de l'évêque schismatique a été cruellement ravagé ; je crois que deux ou trois mille habitants ont péri. Le bras de Dieu s'est appesanti sur eux. Vous voyez comment Dieu protége la vérité en frappant ses ennemis. Il nous faut donc prier pour eux... Et maintenant je vous bénis, vous et vos familles. »

Le 24 juin (Saint Jean-Baptiste).

Dans la matinée du 24, le P. Cesari, de l'Ordre des Cisterciens, a lu, au nom de tous les généraux et chefs d'ordre présents à l'audience une adresse qui exprimait leur reconnaissance pour l'énergique protestation du Saint-Père en faveur des couvents menacés. L'adresse exprimait, en outre, l'espoir que la situation s'améliorerait dans un avenir prochain. Le Saint-Père a répondu :

« Il n'est pas douteux, et j'en ai toujours été convaincu, que les ordres religieux marchent dans la voie de la perfection. Il n'est pas douteux qu'ils soient les soutiens de l'Église, laquelle étant comme entourée par la variété des ordres religieux, *circumdata varietate*, doit être soutenue par eux, par leurs œuvres, par leurs écrits, par leurs prières, enfin de toutes sortes de manières, comme on l'a toujours vu dans l'histoire de ces couvents, si utiles et si nécessaires à l'Église.

« Dans les premiers siècles (je parle des temps qui suivirent les persécutions des empereurs païens), les souverains Pontifes ont souvent été pris dans les cloîtres et ils passaient ainsi de la solitude au gouvernement de l'Église.

« Voilà pourquoi nous avons cru nécessaire de faire savoir aux

usurpateurs que la suppression des ordres religieux n'était qu'un nouveau moyen de destruction dirigé contre l'Église : c'est une destruction d'obliger les clercs au service militaire, c'est une destruction de confisquer les couvents et les monastères, où l'on élève tant de jeunes gens pleins d'ardeur qui seraient devenus pour ainsi dire les bras du Pape; c'est en un mot une destruction sous tous les rapports. Il était donc juste que je parlasse afin de publier la vérité. Du reste, ayez confiance en Dieu et ne craignez point. Préparez-vous vous-mêmes à lutter par tous les moyens possibles, et soutenez vos droits par la parole et par les écrits. Parlez avec respect, mais aussi avec fermeté ; dites la vérité, et dites-la le front haut. Ne soyez pas imprudents, mais constants ; point téméraires, mais forts. Remettez vos cœurs et vos volontés dans les mains de Dieu, afin qu'il les dirige dans la voie de la justice, et qu'il vous donne les grâces qui sont nécessaires pour défendre les droits du souverain Pontife et du Saint-Siége. Car sans Pape il n'y a pas d'Église, et sans le Saint-Siége il n'y a pas de société catholique.

« Que Dieu vous donne du courage et vous console dans les calamités qui vous menacent. Je vous remercie de l'obole que vous m'avez offerte. Je vous bénis de cœur. Je bénis ceux qui sont ici présents, et avec eux toutes les corporations religieuses. Que cette bénédiction vous donne à tous l'esprit de charité, d'humilité, de fermeté, et toutes ces grâces dont nous avons si grand besoin, afin d'avoir la force d'exécuter tout ce qui est nécessaire pour la défense de l'Église, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« *Benedictio Dei*, etc. »

Le Saint-Père a trouvé ensuite dans la salle des Tapisseries tous les jeunes enfants de l'hospice de Tata-Giovanni, conduits par leur recteur Don Paolo Fratellini et quelques autres ecclésiastiques qui se consacrent à l'éducation religieuse de ces enfants. Ils avaient apporté au Saint-Père une magnifique jardinière portant cette inscription en fleurs blanches sur fond rouge : « Tata Giovanni à Pie IX. » Cette jardinière était placée au milieu de la salle et les élèves s'étaient rangés tout autour.

L'un d'eux, le jeune Fiaccherini, a lu un compliment au Saint-Père; ensuite un ecclésiastique a pris lui-même la parole.

Attendri par cette démonstration, Pie IX a répondu : « Que Dieu « confirme toutes ces paroles (*Confirmet Deus omnia verba quæ dixistis*). « Que Dieu vous bénisse et vous préserve de la corruption qui gagne « la jeunesse. »

Dans la salle du Consistoire, une députation des deux cercles catholiques allemands établis à Rome, composée de prêtres et de laïques, attendait Sa Sainteté. Le docteur de Waal de Münster, vice-président

de l'un des cercles, a lu une magnifique adresse en latin, dans laquelle il exprimait les vœux et les sentiments de dévotion et d'obéissance de toute l'Allemagne catholique : « Nous nous attachons, a-t-il dit, avec d'antant plus d'amour à la Chaire de Pierre, que l'ennemi cherche plus à exciter contre l'Église, dans quelques parties de l'Allemagne, les ondes furieuses de la persécution. Les catholiques de toute l'Allemagne, pleins d'admiration pour Votre Sainteté, se montreront toujours fermes et dignes enfants de l'Église, soit en agissant, soit en souffrant. »

Le Saint-Père répondit par cet énergique discours :

« Je vous remercie avant tout des sentiments que vous m'avez exprimés, et qui sont conformes de tous points avec ceux qui m'arrivent de toutes les parties de l'Allemagne et qui me donnent toujours plus de force et de courage. J'ai reçu ces jours-ci des nouvelles de Ratisbonne, de Münster, de Fribourg, de Munich, de Cologne et d'autres diocèses de l'Allemagne ; elles m'ont appris que toutes ces villes ont célébré la prolongation de mes jours et de mon pontificat par de grandes fêtes, des prières, et surtout par la réception des sacrements. Eh bien ! voilà un moyen de contenir les persécuteurs de l'Eglise que vous avez en Allemagne.

« Combattez-les par votre constance, par vos écrits, par vos paroles, et donnez vos raisons avec courage et fermeté. Dieu veut qu'on respecte ses supérieurs et qu'on leur obéisse ; mais il veut aussi qu'on dise la vérité et qu'on combatte l'erreur.

« Voilà donc une persécution préparée et déjà commencée en Allemagne; voilà le premier ministre d'un gouvernement qui, après ses victorieux succès, s'en est montré le principal auteur. Mais nous lui avons fait dire, et vous pouvez le répéter, que, sans modestie, le triomphe n'est pas durable, et que le triomphe dont on se sert en esprit de persécution contre l'Eglise est la plus grande des folies. Cette persécution même, que le persécuteur fait souffrir aux catholiques, sera cause que son triomphe sera promptement amoindri.

« J'ai fait dire à ce premier ministre que les catholiques ont été jusqu'à ce jour favorables à l'empire germanique. Je lui ai fait dire que toujours j'avais reçu des évêques, des prêtres et des simples catholiques, des relations fréquentes où ils se disaient contents de la manière cordiale dont ils étaient traités par le gouvernement ainsi que de la liberté conservée à l'Eglise; le gouvernement lui-même se montrait satisfait des catholiques.

« Comment donc, après ces déclarations et ces aveux du gouvernement allemand, se fait-il que les catholiques se soient transformés en hommes qui n'obéissent pas et qui conspirent? Telle est

la demande que j'ai fait faire, et je n'ai pas eu la réponse, et je ne l'aurai pas, car on ne saurait rien répondre à la vérité.

« Quoi qu'il en soit, élevons nos regards vers Dieu, ayons confiance, soyons unis, et il tombera enfin de la montagne une petite pierre qui brisera le talon du colosse.

« Mais si le Seigneur veut que d'autres persécutions sévissent, l'Eglise n'a pas peur; au contraire, les persécutions la purifient, lui donnent une nouvelle force et une nouvelle beauté. Il y a en effet dans l'église des choses qui ont besoin d'être purifiées, et les persécutions qui lui viennent de la part des grands politiques servent mieux à cet effet.

« Attendons ce que Dieu voudra, mais ne perdons pas confiance. Soyons pleins de respect et de docilité envers le gouvernement, mais non pas envers les lois contraires à l'Eglise.

« Recevez ma bénédiction, portez-la à vos familles, à vos amis, à tous les bons catholiques d'Allemagne, pour lesquels je demande à Dieu sa protection, et qu'ainsi vous puissiez exécuter tout ce que je viens de vous recommander.

« *Benedictio Dei*, etc. »

Le Saint-Père, sorti de la salle du Consistoire, se rendit ensuite dans la salle de la comtesse Mathilde, où se trouvaient un grand nombre de personnes distinguées des deux sexes, pour la plupart étrangères, venues pour implorer sa bénédiction apostolique.

Puis Sa Sainteté se dirigea vers la salle de l'Immaculée-Conception, et arriva dans la longue galerie des cartes géographiques, qui était occupée par la garde palatine.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

NOUVELLES DES DIOCÈSES

Paris. — Mgr Guibert a écrit aux curés de son diocèse une lettre circulaire, que nous reproduisons, pour recommander l'œuvre de l'église votive au Sacré-Cœur de Jésus.

— Le clergé de Saint-Sulpice a fait, en peu de jours, deux pertes sensibles. La première est celle de M. l'abbé Barrande, mort le 26 mai, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après avoir été trente-cinq ans vicaire de Saint-Sulpice. La seconde est celle de M. l'abbé de la Foulhouse, mort à l'âge de trente-neuf ans. Ce prêtre, mort si jeune, s'était principalement dévoué à l'apostolat de la jeunesse. C'est lui qui a fondé, de concert avec M. l'abbé Gramidon, la belle œuvre de *Notre-Dame des Etudiants*, qui en a décoré la chapelle et l'a enrichie de vases sacrés et d'ornements. Là, tous les dimanches à neuf heures se ras-

semblent environ trois cents jeunes gens, au cœur franchement chrétien, qui y sont entretenus dans le bien par de sages conseils, de bons exemples et la pratique des sacrements, et qui se vouent même au soulagement des pauvres, par une conférence de Saint-Vincent-de-Paul qui leur est propre. De Notre-Dame des Etudiants, M. l'abbé de la Foulhouse passait au Cercle catholique, où il trouvait encore grand nombre d'autres jeunes gens; il s'emparait de leur esprit et de leur cœur pour les gagner à Dieu, et était ainsi l'apôtre de la jeunesse, la consolation et la sécurité des mères chrétiennes qui espéraient la persévérance de leurs fils, une fois qu'ils étaient placés sous la sauvegarde du saint prêtre.

— Dans sa séance publique, tenue le 5 mai 1872 au *Cirque national*, la *Société pour l'encouragement au bien* a décerné à M. l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi, une médaille d'honneur, non-seulement pour tout le bien qu'il a fait et les œuvres évangéliques qu'il a fondées, mais encore pour avoir établi pendant le siége de Paris une belle ambulance, dans une annexe de son presbytère. M. H. Arnoul, membre de la commission d'enquête nommée par la Société, pour examiner les titres les plus méritants, termine ainsi son rapport sur M. l'abbé Denys : « L'existence de ce prêtre selon Dieu est consacré à la bienfaisance, à la défense des intérêts sacrés de la religion et de la patrie. — (*Sauveteur*.)

— L'église Notre-Dame-de-la-Croix, à Ménilmontant, a été très-endommagée pendant l'insurrection. 80,000 francs ont été votés par le Conseil municipal pour les réparations les plus urgentes.

— L'assemblée générale de l'*Œuvre de Saint-Michel* pour la publication et la propagation des bons livres à bon marché s'est tenue, le 15 mai, sous la présidence du R. P. Félix, à Paris, dans la chapelle des Bénédictines du Saint-Sacrement. Après un rapport très-clair, très-chaleureux et très-chrétien de M. Chartier, avocat, vice-secrétaire du conseil de l'Œuvre, le P. Félix, en quelques mots, a fait ressortir l'importance de l'accroissement de l'Œuvre en face de l'immense et incessante propagande de la presse licencieuse et impie, et il a encouragé tous les associés de Saint-Michel à redoubler d'efforts pour la rendre encore plus considérable, en leur montrant que le zèle qui doit les animer tous n'est que l'expression dans les actes de l'amour pour Jésus-Christ, amour qui doit être ardent, fort, doux, intrépide et persévérant.

— Le dimanche 16 juin, s'est faite avec une touchante solennité l'ouverture du Cercle catholique des ouvriers à Montmartre. Ce cercle a été établi au sommet de la hauteur, dans une maison qui a été louée par la ville de Paris; il y a un magnifique jardin planté d'arbres séculaires, sous lesquels une tente avait été établie. La séance a été ouverte par une spirituelle allocution de M. Paul Vrignault, chef de bureau au ministère des affaires étrangères. Il a été très-applaudi, mais l'orateur a eu soin de dire que l'assemblée aurait bien d'autres applaudissements pour le comte Albert de Mun, qui allait prendre la parole. M. de Mun est capitaine de hussards; il assistait à cette réunion en uniforme orné de la croix d'honneur gagnée sur le champ de bataille; il a captivé l'auditoire par un discours plein de foi, de patriotisme et de dévouement pour les classes ouvrières. Il faudrait avoir entendu le jeune et éloquent orateur pour se faire une idée de l'émotion produite. Le président de la réunion, M. l'abbé Langénieux, vicaire général de Paris, a constaté avec son bonheur habituel d'expression, quelle joie un cœur chrétien éprouvait à voir de pareilles œuvres. Puis l'orateur a déclaré qu'il fallait trouver dix mille francs pour établir également un cercle catholique d'ouvriers dans le faubourg Saint-Antoine. Les dix mille fr. ont été fournis sur-le-champ par un des assistants, ce qui

n'a pas empêché qu'une autre somme de dix mille francs ne fût souscrite par les autres membres de la réunion. Il ne faut pas désespérer d'un pays chez lequel, au milieu de si cruelles épreuves, la fécondité des bonnes œuvres reste si vivace.

Ajaccio. — Mgr de Gaffori, évêque d'Ajaccio, de même que Mgr Robert, évêque d'Oran, et Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis, se voient obligés d'ajourner indéfiniment la cérémonie de leur sacre, à cause de difficultés survenues entre le Saint-Siége et le gouvernement français pour la rédaction des bulles. M. Thiers avait déjà, au sujet de bulles précédentes, repoussé l'expression *Nobis præsentavit*, parce qu'il prétend *nommer* les évêques et non simplement les *présenter* ou les *désigner*, quoiqu'il soit clair qu'il n'en peut être autrement, puisque la nomination est nulle si le Saint-Siége ne l'accepte pas. Pour éviter toute difficulté, la chancellerie romaine avait consenti à remplacer dorénavant le mot *præsentavit* par le mot *nominavit*, et ce dernier mot se trouve en effet dans les dernières bulles, mais il est précédé du mot *Nobis*, ce qui donne le sens de : *Il nous a nommé*, et non : *Il a nommé* purement et simplement. Et M. Thiers veut que le mot *Nobis* soit retiré. Cette insistance serait la cause des retards dont trois diocèses ont à souffrir.

Autun. — Mgr de Marguerye vient de donner sa démission pour des raisons d'âge et de santé. Le vénérable prélat sera pourvu d'un canonicat dans le chapitre de St-Denis. On parle de M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, comme devant être son successeur.

Beauvais. — Le dimanche, 14 juillet, doit avoir lieu le couronnement solennel fait, au nom de Pie IX, de la statue de saint Joseph qui se trouve dans la chapelle consacrée sous le vocable de ce grand saint et siége de l'Association spéciale qui compte un très-grand nombre de membres. C'est Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, qui doit couronner la statue; plusieurs évêques assisteront à la cérémonie. Nous espérons être à même d'en faire un compte-rendu spécial pour les *Annales catholiques*.

Bordeaux. — Un comité pour la défense des intérêts catholiques vient de se former à Bordeaux sous la présidence de M. de Mauvesin et en union avec le Comité central de Paris. Il y a maintenant cinquante-deux comité catholiques en France, et ce rapide succès prouve combien a été importante et généralement comprise la nécessité d'une défense organisée, pour résister aux attaques incessantes de l'apostasie sociale.

Coutances. — Il y a peu de jours, à Coutances, faisaient leur profession au Carmel, Mlle Hovël et Mlle Legraverend. La cérémonie etait présidée par Mgr l'évêque. Un des témoins était l'illustre général de Sonis, que les liens de la parenté la plus étroite attachent au Carmel. Tous les regards se portaient avec attendrissement et respect sur le héros de Loigny, qui, en se vouant à la mort avec trois cents zouaves pontificaux de M. de Charrette, a sauvé l'armée d'Orléans. Le général a déclaré lui même, dans un langage empreint d'une foi et d'une humilité admirables, qu'étendu pendant dix-huit heures sur la neige, au milieu de cent quatre-vingt-dix huit cadavres, il a dû à la seule intercession de Notre-Dame de Lourdes le bonheur de conserver un reste de vie dans son corps mutilé, et l'espoir de combattre encore pour le salut de la France.

Lyon. — Le *Courrier de Lyon* annonce que M. Roche, qui vient de décéder, a constitué une foule de legs de 5 à 10,000 fr. au profit de divers établissements de bienfaisance. M. Roche a, de plus, légué à la ville de Lyon une somme de 75,000 fr. dont le revenu doit être affecté chaque année à la déli-

vrance de livrets de 50 fr. sur la caisse d'épargne aux élèves les plus méritants des Frères des écoles chrétiennes. » Le conseil municipal, par haine pour les Frères, a refusé d'accepter ce legs. Les hommes d'esprit! Les amis du peuple!

— Le 9 juin a été jugée, par le tribunal civil de Lyon, la réclamation des Frères de Caluire contre le conseil municipal, le maire, les habitants de cette commune et l'ancien préfet Challemel-Lacour. Les Frères ont eu gain de cause. Le jugement fortement motivé, condamne les habitants de Caluire, qui ont à recourir contre les conseillers municipaux, le maire et le préfet, à payer environ 195,000 francs pour réparation des dommages causés. Nous regrettons que la longueur des considérants nous mette dans l'impossibilité de les rapporter ici; nous nous contenterons de dire qu'ils maintiennent fermement les droits des propriétaires, et qu'ils font honneur à la justice de la magistrature.

Marseille. — D'après le vœu des échevins, lors de la peste qui immortalisa Belzunce, la municipalité marseillaise aurait dû se rendre, dans la matinée du vendredi 7 juin, au couvent de la Visitation, pour y offrir un flambeau de cire blanche orné à l'écusson de la ville. La secte ne l'ayant pas permis, et déliant le maire et ses adjoints d'un vœu jusqu'ici sacré même pour des maires protestants, la chambre de commerce et les conseils de fabrique ont délégué le président de la chambre, l'honorable M. Armand, pour remplacer les municipaux. La préfecture, la division, tous les corps constitués ont demandé à se joindre au cortége, et une immense multitude, parmi laquelle on remarquait toutes les notabilités du commerce, de l'industrie et de la naissance, s'est rendue en masse à la messe, qui a été célébrée par Mgr Place.

Au sortir de l'église et à l'issue de la cérémonie, qui s'est terminée par une bénédiction solennelle du Saint-Sacrement donnée au dehors, la foule n'a pas voulu se disperser. Il manquait quelque chose à son bonheur, elle voulait le manifester. Aussi, quand l'Evêque a paru pour se rendre à l'office de la Cathédrale, un immense cri a éclaté de toutes parts, témoignant de la gratitude de son peuple ravi de la loyale et digne fermeté avec laquelle le pasteur a défendu, dans une lettre admirable, les droits de ses diocésains : *Vive monseigneur! Vive monseigneur!* Sur un signe du Prélat, la foule s'est tue, et d'une voix vibrante d'émotion, Mgr Place a crié : *Vive Pie IX!* Alors l'enthousiasme a éclaté encore plus saisissant, et les vivats au Pape se sont mêlés aux vivats à l'Evêque. La voiture du général Espivent, celle de la préfecture, celle des représentants de la piété marseillaise au nom de la ville, ont été également l'objet de la plus belle ovation.

Le soir, à quatre heures, la procession du vœu de la peste en l'honneur du Cœur de Jésus se mit en marche. Jamais on ne vit cortége aussi nombreux, aussi enthousiaste, aussi distingué, aussi éloquent pour sa tenue et sa composition. Contrairement aux usages, qui n'appellent à cette procession votive que la municipalité, obligée par serment à y assister, celle-ci seule est absente. Le Général, avec son état-major, le Préfet, les Tribunaux, les Facultés, tous les corps constitués suivaient le Saint-Sacrement avec une tenue admirable. Plusieurs milliers d'hommes appartenant à la meilleure société, avec une quantité considérable d'ouvriers, suivaient les autorités, ne cessant pas de chanter le *Cor Jesu sacratissimum* ou le beau cantique qui se termine par le *Sauvez la France au nom du Sacré Cœur!*

Toutes les troupes étaient sur pied. La cavalerie stationnait sur les principales places.

Des reposoirs splendides avaient été improvisés sur tout le parcours, où le Saint-Sacrement a recueilli des hommages extraordinaires de

vénération. Celui qui se dressait sur la place de la Préfecture mérite une mention spéciale. D'une plate-forme très-élevée, dominée par la statue du Bon Pasteur, l'Evêque a pu y donner la bénédiction du Saint-Sacrement aux quatre points cardinaux. Sur le cours, dominé par la statue de Belzunce, couvertes d'immortelles et de fleurs, un autre reposoir attendait l'adorable Eucharistie, au pied de laquelle Mgr Place a renouvelé la consécration du diocèse au Sacré Cœur de Jésus, selon la formule composée par son immortel prédécesseur. Puis, la procession est rentrée à la cathédrale au chant des cantiques qui ne cessaient point de retentir, même au sortir de l'église, dans les rues. Les cris de : *Vive le Général! Vive le Préfet!* retentissaient aussi à l'issue de la cérémonie, partout où passaient ces dignes fonctionnaires, en rentrant chez eux.

Rouen. — Une imposante cérémonie vient d'avoir lieu à Jumiéges. Au onzième siècle, une peste épouvantable sévissait dans tout le pays, et surtout à Bliquetuit. Les deux tiers de la population avaient déjà péri. Sur la demande des habitants, les moines de Jumiéges étant venus processionnellement avec les reliques de saint Valentin, martyr, tout à coup les vapeurs malsaines qui faisaient tant de victimes se dissipèrent. Tous les malades furent guéris et purent accompagner la châsse à son retour. Trois jours après, les paroissiens de Bliquetuit vinrent en procession à l'abbaye de Jumiéges témoigner leur reconnaissance au saint qui les avait guéris, et firent vœu de renouveler tous les ans cette procession le lundi de la Pentecôte. Les archives de Bliquetuit et celles de l'abbaye de Jumiéges attestent que ce vœu a été fidèlement accompli. 93 mit fin à cette pieuse cérémonie. Le cardinal de Bonnechose, sur les instances des habitants de Bliquetuit, a rétabli cette procession.

Poitiers. — Mgr Pie, dans une allocution récemment prononcée à Sainte-Clotilde de Paris a commis, à ce qu'il paraît, un acte illégal que le *Siècle*, grand observateur des lois, relève avec la finesse d'esprit qui lui est naturelle. Le Prélat a appelé les futurs époux : *Monsieur* et *Mademoiselle*, comme s'ils n'étaient pas déjà mariés à la mairie. « Cette petite malice dirigée contre le mariage civil, dit le « *Siècle*, n'est pas d'un goût exquis, « Monseigneur. Vous prétendez être « les directeurs de la société, et « voilà comment vous enseignez le « respect dû à la loi; même au « pied de l'autel, vous affichez bien « haut le dédain qu'elle vous inspire. » Que ces grands écrivains ont d'esprit! Les catholiques ne peuvent considérer que comme une formalité imposée par la loi la cérémonie plus ou moins sérieuse qui se fait par devant M. le maire; ils ne se considèrent comme légitimement mariés qu'après s'être pris pour mari et femme devant le prêtre et en face de la sainte Eglise: est-ce que la loi a le droit de nous imposer la foi au mariage civil? Nous obéissons, cela doit suffire; approuver est au-dessus de nos forces et contraire à notre conscience.

Strasbourg. — Mgr Rœss, malgré son âge (il est octogénaire) a voulu se rendre encore une fois à Rome, auprès de Pie IX, pour recevoir ses conseils et ses consolations. Reçu le 6 juin en audience particulière par Sa Sainteté, il a déposé aux pieds du Pape une somme de 60,000 fr., recueillis par ses diocésains pour l'obole de Saint-Pierre. Excellents catholiques, qui n'oublient pas leur Père au milieu de leurs propres souffrances, et qui trouvent encore de quoi le soulager, malgré les pertes qu'ils ont faites eux-mêmes!

LA VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

DU PONTIFICAT DE PIE IX (1).

Notre Saint-Père le pape Pie IX a commencé la vingt-septième année de son pontificat. Dans l'espace de dix-neuf siècles, parmi deux cent cinquante-huit papes, Pie IX est le premier, et il sera peut-être le seul qui date ses Bulles, ses Encycliques, ses Lettres apostoliques *de l'an vingt-septième de son pontificat*. Aux ennuis extraordinaires, aux persécutions extraordinaires qu'il permet contre notre Saint-Père, Dieu oppose les grâces et les priviléges extraordinaires qu'il accorde à son Vicaire sur la terre. Sa divine tendresse veut donner à Pie IX, à son Eglise, au peuple catholique, comme un signe sensible de sa spéciale protection. Il est donc permis de se réjouir en ces jours de deuil et d'abandonner son cœur aux plus douces espérances.

Les raisons d'espérer nous sont indiquées par la liturgie catholique elle-même. La messe qui se célébrait le dimanche 16 juin, quatrième dimanche après la Pentecôte, semblait merveilleusement appropriée au grand anniversaire de l'élection de Pie IX. Il suffira de la traduire et de la commenter pour écrire un article digne de ce glorieux sujet.

Voici la messe. Venez, ministres et sénateurs; venez, députés qui êtes à Rome, venez entendre cette messe que va célébrer notre Saint-Père Pie IX, au vingt-sixième anniversaire de son exaltation au pontificat romain. Les portes du Vatican vous sont ouvertes en ce jour, et vous pourrez pénétrer jusque dans la chapelle pontificale. Entrez, mettez-vous à genoux et écoutez : la sainte messe commence.

Pie IX lit l'Introït : *Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui aurai-je à craindre? Le Seigneur défend ma vie, qui pourra me faire trembler? Les ennemis qui me tourmentent se sont affaiblis et ils sont tombés. Quand j'aurais contre moi des armées rassemblées, mon cœur ne craindrait point.* Qui est-ce qui peut ainsi parler à Rome, si ce n'est le seul Pie IX? Qui peut avoir le cœur aussi tranquille que lui? Qui peut demander, comme il le fait : *Quem timebo?* Qui ai-je à craindre? *A quo trepidabo?* qui pourra me faire trembler? Et les fils de Pie IX sont comme leur père : ni la violence de tous les hommes réunis, ni la guerre de tout l'enfer conjuré ne pourra nous enlever notre espérance dans le Seigneur Dieu de l'univers.

Après avoir glorifié la sainte Trinité, le Saint-Père prie. Ecoutez, ministres, députés et sénateurs qui êtes à Rome, écoutez la prière

(1) Extrait de l'*Unità cattolica* et spécialement traduit pour les *Annales catholiques*.

du Pape : *Accordez-nous, ô Seigneur, que le cours du monde prenne, par votre ordre, une direction pacifique, et que votre Eglise soit réjouie par une tranquille dévotion.* Il ne sort que des paroles de paix de la bouche du Grand-Prêtre; il ne désire ni les tumultes ni les batailles; il ne demande pour l'Eglise que de pouvoir prier tranquillement : *Tranquilla devotione lætetur.* Vous qui êtes entrés à Rome, laissez-nous à l'Eglise cette tranquillité joyeuse? L'Epouse de Jésus-Christ en jouit-elle dans le présent état de choses? Répondez.

Pie IX lit, et que lit-il? Il lit ce que le bienheureux apôtre Paul écrivait aux Romains il y a dix-neuf siècles, et il leur parle le même langage : *Mes frères, je tiens pour certain que les souffrances du temps présent n'ont aucune proportion avec la gloire future. Nous attendons la manifestation des enfants de Dieu. Ce monde assujetti au changement sera sauvé de la servitude de la corruption et rendu à la liberté des enfants de Dieu. Toutes les créatures soupirent et gémissent, attendant leur rénovation; et non-seulement elles, mais aussi nous-mêmes qui possédons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous gémissons, attendant la rédemption en Jésus-Christ.*

Après avoir demandé la paix, le Saint-Père demanda la liberté pour les enfants de Dieu. La liberté qui règne actuellement est *la servitude de la corruption*, et il semble que les créatures insensibles en gémissent elles-mêmes : *omnis creatura ingemiscit.* Le Tibre gémit, et il déborde ; le Vésuve gémit, et il vomit des flammes ; le Tésin gémit, et il inonde les champs ; le Pô gémit, et il porte le ravage dans les champs ; le soleil gémit, et il se cache ; les nuées gémissent, et elles se fondent en nuées désastreuses. Nous aussi nous devons gémir d'une si grande corruption, en attendant la liberté des enfants de Dieu.

Écoutez les gémissements du Pontife qui a reçu les prémices du Saint-Esprit : *Seigneur, pardonnez-nous nos péchés, afin que les impies ne disent pas un jour : Où est leur Dieu? Secourez-nous, ô notre Sauveur, en nous délivrant pour la gloire de votre nom. O Dieu, qui êtes assis sur le trône et qui jugez avec justice, soyez le refuge des pauvres qui sont dans la tribulation.* Pie IX est aujourd'hui le premier des pauvres et le prince de ceux qui souffrent.

Mais il se console avec les récits de l'Évangile, et il lit le chapitre v de saint Luc, où l'Évangéliste raconte comment les Apôtres avaient passé une mauvaise nuit, en pêchant sans pouvoir prendre un petit poisson. Jésus vint à eux, et il dit à Pierre : *Duc in altum*, avance en pleine eau. — Maître, répondit Pierre, nous avons travaillé toute la nuit sans rien pr[illegible] votre parole, je

jetterai les filets. Et ils recueillirent tant de poissons, que les filets se rompaient ; de sorte que Pierre, étonné de ce miracle, se jeta aux pieds de Jésus, qui lui dit : Ne crains pas ; désormais tu seras pêcheur d'hommes.

Une longue et terrible nuit est descendue sur l'Italie et sur le monde, où règne la puissance des ténèbres. Pie IX peut répéter au divin Maître les paroles de Pierre : *Per totam noctem laborantes nihil cœpimus.* Mais Jésus le console, et il s'avance en pleine eau : vous verrez quelle pêche merveilleuse il fera ! C'est que la persécution à laquelle l'Église est aujourd'hui soumise en démontrera de plus en plus la divinité ; tous les hommes de bonne foi, hérétiques, schismatiques, incrédules, se rendront à elle, et le monde baisera les pieds du Pape, comme autrefois Pierre, après la pêche miraculeuse, baisait les pieds de Jésus.

Pie IX a confiance dans les diverses promesses, et, après avoir récité le *Credo*, il ajoute : *Illuminez mes yeux, Seigneur, afin que je ne m'endorme jamais du sommeil de la mort, et que mon ennemi ne puisse jamais dire : Je l'ai vaincu.* Ensuite il prie pour les rebelles, comme le Christ sur la croix a prié pour les déicides : *Ad te rebelles compelle voluntates.* Forcez, Seigneur, les volontés rebelles de s'incliner devant vous, de vous reconnaître, de vous servir, de vous adorer. *Compelle.*

Alors il offre le saint Sacrifice, en immolant l'Agneau sans tache. Qui pourrait exprimer par des paroles les sentiments et les pensées de Pie IX, en ce moment sublimes ? C'est là qu'il trouve la force et cette invincible constance qui est sa gloire et celle du Pontificat romain. Et vous, ministres, sénateurs et députés, quand vous parlez de *conciliation*, n'oubliez pas que vous avez affaire avec un Roi qui dit la messe. Les rois qui ne la disent pas, peuvent être facilement gagnés à la cause de la Révolution, et consentir à être les instruments de ses plus pervers desseins. Mais le cœur d'un Pape, qui se nourrit à la table eucharistique, ne s'ébranle pas ainsi. Il peut être percé par le poignard de l'ingratitude et du sacrilége, il ne peut être gâté par les cajoleries, ni corrompu par le poison de la vanité.

Le sacrifice est achevé, et Pie IX le termine en demandant que les saints mystères le défendent : *suo munere tueantur.* Vous parlez toujours de fortifications, de digues, d'alliances, de canons, de fusils, de soldats. Ce qui protége le Pape, ce sont les saints mystères : c'est par eux qu'il a conquis Rome, qu'il a résisté aux tyrans et vaincu les Césars, c'est grâce à eux qu'il ne craint ni les nouvelles embûches ni les nouveaux périls.

Ministres, députés, sénateurs, allez, la messe est dite ; mais rappelez-vous que vous avez affaire à Pie IX, qui, après vingt-six ans de Pontificat, commence la vingt-septième année en disant : *Dominus defensor vitæ meæ, a quo trepidabo?*

L'abbé Margotti.

LA LETTRE DE PIE IX

AU CARDINAL ANTONELLI.

La lettre du Saint-Père au cardinal Antonelli a été un véritable coup de foudre pour le gouvernement subalpin. Assez intelligent pour en comprendre l'immense portée, il a eu le déplaisir de s'apercevoir que, malgré tous ses sacrifices pécuniaires, il ne s'est pas trouvé un seul de ses journaux soudoyés capables de la réfuter. Tous l'ont reproduite, il est vrai, — ils ne pouvaient guère faire autrement, — mais pour la combatire les arguments leur ont manqué: où les auraient-ils trouvés? Elle reste dans toute sa grandeur et dans toutes ses menaces.

Le mot d'ordre émané du Ministère se résume ainsi: « Le Pape peut dire ce qui lui plaît, mais nous lui avons pris Rome et nous la garderons : la raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Ce langage nous plaît! Nous l'avons dit cent fois, et nous ne nous lasserons pas de le répéter : *Mieux vaut la violence que l'hypocrisie!*

Pauvre M. Visconti-Venosta! on pourrait le plaindre si le rôle qu'il joue ne le rendait pas si odieux! Où en sont ses arguties, ses mensonges?... évaporés comme des bulles de savon, au souffle de de cette parole puissante!

Un diplomate des plus distingués me disait à propos de cette lettre magistrale : M. Thiers doit en être bien satisfait, car elle démontre la justesse du sentiment qui le faisait s'écrier en plein Corps législatif: « La seule indépendance qui convienne au pontificat romain, c'est la souveraineté! »

Oui il est positif, il est indubitable, dans l'état actuel de la société, que le Pape ne peut pas gouverner l'Église sans posséder la plénitude de la souveraineté. Son indépendance est strictement liée à celle des fidèles: il vient de le démontrer avec une solennité peut-être sans exemple dans l'histoire.

Quelle leçon n'a-t-il pas donnée à tous les souverains! En démontrant que l'inquiétude, le trouble des esprits chrétiens n'a fait que s'accroître depuis qu'il est dépouillé de son pouvoir temporel, il leur a démontré implicitement qu'il est de leur intérêt de lui

rendre les provinces usurpées, à moins qu'ils ne veuillent voir, dans un délai plus ou moins rapproché, l'esprit d'anarchie renverser tous leurs appuis. Sauront-ils profiter d'un pareil enseignement?... A dire franchement notre pensée, nous croyons que, dans leur for intérieur, ils sont convaincus de l'inexorable justesse de l'exposé pontifical, mais que n'ayant pas obéi jusqu'ici aux avertissements tombés depuis tant d'années des lèvres du Pape, ils continueront, par un lâche respect humain, à voguer sur la mer qui les conduit droit au cap des tempêtes.

En attendant que Dieu dispose de leurs destins, qu'il nous soit permis de nous arrêter quelques instants devant la grande figure de Pie IX. Sous les feux du tropique, il est bon de se reposer à l'ombre des grands arbres, ou de se rafraîchir à l'eau vive des fontaines.

Seul, en butte aux attaques d'une partie du monde officiel, délaissé par l'autre, Père de deux cents millions d'enfants, mais d'enfants partout désarmés et persécutés de la haine qu'on lui porte, il voit cette chère famille faire trembler ses tyrans par le seul effet de son amour pour Jésus-Christ, et ses ennemis recevoir le coup mortel des victoires qu'ils proclament aux quatre vents de la terre!

Ce spectacle est sublime, nous allions presque dire miraculeux: il explique le calme de Pie IX, sa constance et son invincible force. Il nous apprend comment il se fait que cet homme est au-dessus des craintes terrestres. Il disait un jour: « Je suis prêt à tout; ma « prière ne demande rien à Dieu que de lui être agréable, et ma « foi m'enseigne que cette prière doit être exaucée. » Ah! que ces belles paroles sont dignes d'être méditées en esprit d'obéissance et de vénération... Comme elles nous dépeignent bien le vieillard de quatre-vingts ans, arrivé au martyre par les inconcevables douleurs d'un règne extraordinaire, et à l'héroïsme de la sainteté par les efforts d'une foi toujours active, toujours vivante!

Vraiment, nous ne sommes pas à plaindre, nous autres catholiques. Tandis que nos adversaires ne s'appuient que sur eux-mêmes, nous, nous nous appuyons sur lui, sur l'homme-rocher, sur la pierre du Christ, sur celui à qui appartiennent en fait et en droit toutes les victoires définitivement gagnées depuis dix-neuf siècles. Qu'il nous est donc doux de sentir qu'il nous est impossible d'errer et de prévariquer, pourvu que nous obéissions à la houlette de ce représentant de notre bon frère Jésus, comme parle Bossuet.

Et ceux qui dorment dans le schisme, l'hérésie ou l'incrédulité, peuvent-ils avouer une pareille certitude à l'égard de leurs chefs? Poser la question, c'est la résoudre. L'art de vaincre consiste dans

l'art de ne pas se tromper. Cet art nous appartient! Le Vicaire du Christ en est le maître et le dépositaire éternel.

On nous répète souvent que beaucoup de vieillards atteignent l'âge de Pie IX, — c'est vrai; mais où sont-ils les hommes qui, à quatre-vingts ans, conservent sa virilité, sa force, son courage, son activité, sa mansuétude et jusqu'à ce charme indéfinissable qui désarme quelquefois ses ennemis les plus acharnés? Pie IX travaille du matin au soir comme un ministre d'Etat, il prêche comme un apôtre, il écrit comme un homme de lettres, et ne connaît ni les affaissements de la fatigue, ni les dégoûts de l'amertume, ni même les enchantements du succès; ou si ces faiblesses de notre nature arrivent jusqu'à lui, il les combat et ne leur permet pas de prendre prise sur sa grande âme. Dieu lui accorde les épreuves, mais il ne veut pas qu'il soit vaincu : sa mission est de dompter l'enfer. Tout ce qui est mauvais tremble devant ce confesseur, devant ce père de la doctrine. Satan trouve plus difficile d'en approcher que de le fuir. — C'est ainsi que les prémices des récompenses célestes brillent déjà autour de ce front auguste.

Nous ne voudrions pas être taxé d'exagération, et nous craignons de rester en deçà de la vérité. Qu'ils nous contredisent, eux seuls en ont le droit, ceux qui ont pu suivre Pie IX dans sa vie publique et privée. Leur témoignage, nous en sommes certain d'avance, sera celui de cette femme de l'Évangile qui se confessa plus forte parce qu'elle avait touché le bord de la robe du Christ.

Tel est l'homme qui a écrit la lettre du 16 juin, tel est l'homme à qui il a été donné de dépasser les années de Pierre, tel est l'homme dont les regards réjouissent le cœur du juste et font trembler le pécheur, tel est l'homme dont la prison est un temple au seuil duquel geôliers et bourreaux éprouvent les frémissements de l'épouvante... et cet homme, nous le saluons du nom de Père!

Ah! ne nous plaignons pas, malgré les angoisses présentes... Les apôtres, les disciples, ceux qui affirmèrent les premiers par l'effusion de leur sang la loi du Sauveur, ne se plaignaient pas; ils s'estimaient heureux entre tous les fils d'Adam. Efforçons-nous de nous élever jusqu'à la hauteur de leur foi et de leur constance; faisons notre héritage des mâles et saintes joies des martyrs. Ces témoignages d'ardeur chrétienne, nous les devons à Dieu, à Dieu — qu'on nous pardonne l'infirmité du langage humain — qui cherche à se rendre plus sensible à nos cœurs par les grâces et les vertus de son représentant sur la terre. — (*Correspondance de Genève.*)

LE CARDINAL ALAMEDA Y BREA.

Le Sacré-Collége et l'Église d'Espagne viennent de faire une grande perte : le cardinal Fray Cirilo de la Alameda y Brea, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, grand d'Espagne de première classe en sa qualité d'ancien ministre général de l'ordre de Saint-François, conseiller d'État, grand chancelier de Castille, grand aumônier de l'Église royale de Saint-Isidore de Madrid, sénateur du royaume, etc., a rendu son âme à Dieu le 30 juin dernier. Avant d'arriver à l'épiscopat, l'éminent religieux avait déjà, sous le nom de *Père Cyrille,* acquis une grande renommée en Espagne, en France, en Italie, à Buénos-Ayres, au Brésil, dans l'île de Cuba et en d'autres pays. Les critiques et les épreuves ne lui manquèrent pas ; mais ceux qui le connaissaient savaient reconnaître son mérite et sa vertu et rendaient hommage à son zèle et à ses talents.

Son Éminence le cardinal Alameda y Brea était né en 1781, à Torrejon de Velasco, dans les environs de Séville. Ses dispositions naturelles engagèrent ses parents à lui faire faire des études. Ses succès furent rapides. Il entra de bonne heure chez les Franciscains, et passa quelques années aux couvents de Pastrana et de Guadalajara.

Sa vie s'écoulait paisiblement, lorsque la révolution de 1808 vint l'agiter comme toute l'Espagne. Il s'enfuit devant les troupes françaises, se réfugia à Cadix, et se consacra à la prédication, où il obtint bientôt de grands succès. La renommée qu'il commençait ainsi à acquérir le fit placer à la tête d'une mission de Franciscains qui était envoyée à Montévidéo. Les circonstances étaient difficiles, car Montévidéo, dernier boulevard des Espagnols dans ces régions, était alors assiégé du côté de la terre par les insurgés de Buénos-Ayres. Le P. Cyrille sut s'attirer la confiance du général Vigodet, qui commandait la place ; se voyant obligé, à cause de la guerre, de rester dans la ville, il se chargea de la rédaction du journal qui y paraissait dans le but de soutenir l'esprit public en faveur de la métropole et de défendre le gouvernement légitime de Ferdinand VII.

Montévidéo se défendit avec autant d'énergie que de fidélité, grâce à l'appui que lui donnait la supériorité de la marine espagnole ; mais, en 1812, la flotte espagnole fut battue par la flotte argentine ; la situation de la ville devint de plus en plus critique, et le général Vigodet confia au P. Cyrille le soin de sauver la correspondance officielle de la place avec le Gouvernement. Ce ne fut pas sans danger que le Franciscain échappa à la vigilance des croiseurs argentins ; il parvint enfin à entrer à Rio-de-Janeiro, au mois d'août 1815, avec les précieux documents qui lui avaient été remis.

Le Brésil était alors gouverné par la maison de Bragance, que l'invasion française avait chassée du Portugal. Le P. Cyrille acquit auprès du régent, qui allait devenir le roi Jean VI, une influence, qui lui permit plus tard de travailler avec succès au mariage de dona Isabel-Francisca avec le roi d'Espagne Ferdinand VII, et de dona Maria-Francisca de Asis avec le frère du roi, don Carlos. Le mariage de ces princesses portugaises avec des princes espagnols semblait préparer la réunion des deux couronnes; les événements firent échouer ces combinaisons.

Cependant les services rendus par le P. Cyrille dans l'Amérique du Sud lui méritèrent la bienveillance de Ferdinand VII, qui le nomma prédicateur de sa chapelle royale, et qui lui fit conférer par le pape Pie VII la charge de ministre général de l'ordre de Saint-François. Cette nomination eut lieu le 27 novembre 1817; le P. Cyrille n'avait encore que trente-six ans.

Le P. Cyrille remplit avec le plus grand zèle tous les devoirs du généralat. Il eut bientôt occasion de faire preuve de fermeté. La constitution promulguée à Cadix, en 1812, fut étendue à toute l'Espagne en 1820. Elle n'était pas favorable aux ordres religieux. Le P. Cyrille Alameda recommanda par deux circulaires l'obéissance passive au gouvernement; mais, en même temps, il défendit les religieux avec une énergie qui lui valut les persécutions des démagogues. Lorsque le projet de loi sur ou plutôt contre les ordres religieux fut présenté aux Cortès, il demanda à Rome des instructions, et lorsqu'on lui enjoignit de s'agréger à l'un des couvents qui avaient un supérieur local, il fit entendre qu'il ne pouvait reconnaître pour supérieur un religieux qui lui devait obéissance. Il ne cessa donc pas de s'intituler général des Franciscains, et défendit les privilèges de son ordre devant les Cortès. Mais la révolution triomphait encore une fois. Il se retira dans le village où il était né, et y resta jusqu'en 1822, où il reçut un ordre qui ne lui donnait que quarante-huit heures pour quitter le territoire espagnol.

L'expédition française de 1823 ayant rétabli le gouvernement régulier en Espagne, le P. Cyrille s'occupa aussitôt de réorganiser les Franciscains. Pour cela, il commença par convoquer un chapitre général, où l'on arriverait aux modifications et aux réformes rendues nécessaires par les circonstances. Le chapitre se tint au couvent de Sainte-Marie de Jésus, plus connu sous le nom de San-Diego (Saint-Jacques), dans la ville d'Alcala, et l'on y prit des résolutions qui procurèrent de très-utiles réformes.

Le mérite du P. Cyrille était si bien apprécié du roi Ferdinand VII, que ce souverain le présenta au Saint-Siége pour l'arche-

vêché de Cuba. Le Prélat arriva dans son diocèse au mois de juin 1832. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs. Tout occupé du bien spirituel de ses ouailles, il se tint à l'écart de la politique; mais la mort de Ferdinand VII amena, comme on sait, en Espagne, des troubles qui se firent sentir jusque dans les plus lointaines colonies. Vaincus par des forces supérieures, les révoltés de Cuba s'en prirent à l'archevêque, qui se vit en butte à toutes les calomnies. Mgr Alameda sentit qu'il ne pouvait plus faire de bien dans ce pays, et, comme le gouvernement de la métropole se trouvait entre des mains hostiles à l'Église, il se retira à la Jamaïque, sous la protection du gouvernement anglais.

Il ne tarda point, du reste, à revenir en Espagne, où la cause carliste se soutenait avec des succès divers, mais avec une grande constance. La conduite du Prélat à cette époque a été diversement jugée : les uns l'ont accusé d'avoir montré peu de fidélité à la cause légitime, les autres l'ont défendu énergiquement contre ces accusations; il paraît prouvé maintenant que Mgr Alameda n'a jamais varié dans son dévouement au trône et à l'autel. Mais il n'en dut pas moins céder à la calomnie, et chercher en pays étranger le pain qu'il ne pouvait plus trouver dans sa patrie.

Ce fut alors qu'il vint en France, d'où il se rendit peu de temps après en Italie. Il resta quelque temps dans les environs de Gênes. En 1843, il fut nommé légat *a latere* par le pape Grégoire XVI et revint ainsi en Espagne, où la tranquillité venait de se rétablir. En 1849, la reine Isabelle le présenta pour l'Église métropolitaine de Burgos, à laquelle il fut préconisé le 20 avril de la même année. Il déploya dans son nouveau diocèse toutes les qualités d'un bon pasteur. Présenté le 9 mars 1857 et préconisé le 3 août suivant au siége primatial des Espagnes, il se montra digne en tout de la haute situation qui lui était faite. Pie IX le créa cardinal de la sainte Église romaine dans le consistoire du 13 mars 1858. « Des titres si élevés, lisons-nous dans le *Bulletin ecclésiastique* de Tolède, des charges si importantes, ont obligé plus étroitement le cardinal de Alameda y Bréa à travailler à la conservation du dépôt sacré, en rendant à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. C'est à quoi il songeait avant tout lorsqu'il se présentait devant les rois, lorsqu'il assistait aux séances du Sénat, lorsqu'il se rendait à la cour, lorsqu'il distribuait aux pauvres les aumônes de la sainte Bulle de la croisade. » Ces paroles disent tout ce qu'a été le vénérable prélat que l'Espagne vient de perdre.

J. Chantrel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

11. — **Dieu et l'ouvrier**, par M. de Plasman, ancien magistrat; 2e édition, Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de xx 174 p. — Le but de l'auteur est de prouver l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; il l'atteint en donnant les preuves ordinaires et si frappantes de ces deux vérités, qu'il s'efforme de mettre à la portée de toutes les intelligences, surtout à la portée de l'ouvrier, qu'il a spécialement en vue. M. de Plasman a donc fait une bonne œuvre et qui aura son utilité; nous regrettons que, ayant à parler du progrès et voulant montrer à l'ouvrier que sa situation actuelle n'est pas si misérable, il ait cru devoir tracer de l'ancienne société un tableau qui n'est pas toujours juste. Nous aurions encore à signaler çà et là quelques opinions, quelques jugements que nous ne partagerions pas; mais les intentions de l'auteur sont excellentes, son livre peut faire du bien; cela suffit.

12. — **Deux dindons et un Champenois**, à propos de la Commune de Paris; Paris, 1871, chez Adolphe Josse. — In-18 de 35 p. — Encore le bon sens du village contre l'esprit de Paris; les deux dindons, qui sont de Paris, raisonnent sur la Commune en vrais dindons; le Champenois, qui est de son pays, raisonne avec son bon sens, et bat comme plâtre les deux Parisiens, dont un, au moins, reconnaît sa bêtise. Bonne petite brochure de 20 centimes à propager.

13. — **Le Dieu nouveau**, récit populaire traduit de Conrad de Bolanden, par J. Griser; Strasbourg, 1871, chez E.-T. Le Roux. — In-24 de 64 pages. — Nous avons déjà apprécié l'*ancien Dieu*, du même auteur (numéro 130 du Bulletin biblioq.); le *Dieu nouveau*, c'est le Pape infaillible, et le but de cette petite brochure est de bien montrer ce qu'il faut entendre par l'infaillibilité pontificale, de dévoiler les trames de la conjuration qui présente le nouveau dogme sous le jour le plus faux, de prouver que nier l'infaillibilité du Pape c'est nier l'infaillibilité de l'Eglise, enfin, que c'est calomnier le dernier concile que de dire qu'il a fait du Pape un Dieu. Bon petit livre à répandre et à propager.

14. — **Les quatre saisons**, petites leçons du grand-papa, par Paulin Teulières, professeur de sciences naturelles, officier d'Académie; 3e édition, 1871; Paris, chez Paul Dupont, et Bayonne, chez J. Bouvanier. — In-12 de VIII-464 pages. — Voici un livre bien imprimé, bien écrit, bien pensé, qui mérite de tous points l'accueil qu'on lui fait. Il y a là un grand papa qui cause avec un petit-fils, un enfant très-intelligent et très-désireux de s'instruire, et chaque saison vient à son tour fournir l'occasion d'apprendre une foule de choses relatives à la physique, à la chimie, à la botanique, à la zoologie, à l'industrie. D'ailleurs le grand-papa a bien soin de ne pas négliger les occasions d'élever jusqu'à Dieu les pensées de l'enfant; il le fait sans pédanterie, sans ton de prêcheur, tout naturellement, et l'enfant lui-même fait des réflexions qui montrent qu'il a compris les leçons qu'on lui donne. Les *Quatre saisons* sont donc un bon livre d'éducation et d'enseignement, un de ces livres que nous voudrions voir se multiplier, et que la plume de M. Teulières sait rendre aussi agréables qu'utiles. B. PH.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

ANNALES CATHOLIQUES

SAINT JOSEPH.

Couronnement de la statue de saint Joseph, a Beauvais. — I. Préparatifs de la fête : l'Archiconfrérie de Saint-Joseph; le culte des Saints; Bref du Saint-Père. — II. La fête : matinée du dimanche; grand'messe à la cathédrale; projets des libres-penseurs. — III. Discours de Mgr Mermillod : les vêpres; le sermon; la bénédiction des couronnes. — IV. Le couronnement : la procession; manifestation antireligieuse avortée; fin de la cérémonie. — V. Quelques détails : une guérison; une réunion à l'évêché; l'évêque de Genève et le curé de Noyon; une fête de la Sainte-Enfance.

I

Le culte de saint Joseph a pris, de nos jours, de magnifiques développements; il s'accroît en même temps que celui de la sainte Vierge, et ces deux cultes ne font que raviver le culte de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur des hommes, le culte même de Dieu, auquel se rapporte, comme vers le but suprême, tout le christianisme, c'est-à-dire la Religion. Et c'est pourquoi la Religion n'est complète qu'avec le catholicisme, qui rattache la nature entière au Créateur. Dans les autres religions, dans les sectes séparées de l'Église catholique, il n'y a plus que des fragments et des débris : la vérité intégrale, la morale parfaite, le culte complet ne se trouve que dans le catholicisme, qui relie ensemble le passé, le présent et l'avenir, qui unit dans une intime communion de prières, d'espérance, de foi et de charité l'Eglise militante, l'Eglise souffrante, l'Eglise triomphante, et qui élève ainsi l'humanité jusqu'à Dieu, en se servant de toutes les créatures comme d'autant d'échelons pour opérer cette surnaturelle ascension.

Il y a, dans le réveil et le développement du culte des saints, et, parmi les saints, de ceux qui ont un rapport plus intime avec ce grand mystère de l'Incarnation, qui est le centre même du christianisme, de grands motifs d'espérance pour un meilleur avenir. Pie IX le sait bien. Aussi n'y a-t-il point de pape qui ait canonisé plus de saints, aussi, dès les premières années de son Pontificat, a-t-il voulu glorifier la sainte Vierge en définissant son Immaculée Conception, et vient-il de proclamer saint Joseph patron de l'Eglise universelle.

Entrant dans la pensée de Pie IX et dans le sentiment des plus saints personnages de tous les temps, un pieux et zélé prêtre de la ville de Beauvais, M. l'abbé Claverie, a fondé, à Beauvais même, une Archiconfrérie de Saint-Joseph, qui compte aujourd'hui des milliers d'associés. Le centre de cette Archiconfrérie se trouve au pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes que dirigeait, il n'y a encore que quelques années, le frère Ménée, qui a laissé le souvenir de l'un des maîtres les plus expérimentés, et qui est maintenant remplacé par le frère Eugène, digne de son prédécesseur. Grâce aux dons des associés et à un zèle que rien ne rebute et ne déconcerte, M. l'abbé Claverie a élevé, dans ce pensionnat, sous le vocable de saint Joseph, une chapelle qui est un véritable bijou d'architecture et un trésor de peinture religieuse. La statue de saint Joseph, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, avait sa place désignée dans cette chapelle; elle vint l'orner à son tour. Mais le pieux directeur de l'Archiconfrérie voulait quelque chose de plus, et lorsque saint Joseph fut solennellement proclamé Patron de l'Eglise universelle, il songea à obtenir du Saint-Père la faveur d'imposer une couronne sur la tête de l'Enfant-Jésus et du saint Patriarche.

Mgr l'évêque de Beauvais, oncle du pieux directeur, ne pouvait manquer d'entrer dans ses vues. Le Saint est le patron spécial du vénérable prélat, qui a voulu lui consacrer dans sa cathédrale une chapelle dont l'architecture est digne en tout de ce temple renommé, et que M. Claudius Lavergne, le célèbre peintre-verrier, a enrichie d'admirables vitraux. Mgr Gignoux fit donc la démarche nécessaire, qu'il avait commencée dès le temps du Concile. Le 20 février dernier, le Pape lui fit envoyer le Bref suivant :

A notre Vénérable Frère JOSEPH-ARMAND
Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

PIE IX PAPE.

VÉNÉRABLE FRÈRE,

Salut et bénédiction apostolique.

Si jamais nous avons eu à cœur d'honorer d'une manière toute spéciale l'illustre patriarche saint Joseph, c'est bien surtout en ces jours d'affliction et de deuil pour notre sainte religion et le Siége apostolique, parce que nous avons l'espoir qu'une nouvelle preuve de nos profonds sentiments de dévotion à ce saint patriarche, proclamé par nous *Patron de l'Eglise universelle,* hâtera, grâce à ses prières devenues plus efficaces auprès de la miséricorde de Dieu, le triomphe tant désiré de son Église.

Aussi, Vénérable Frère, avons-nous été heureux d'accueillir la de-

mande que vous nous avez adressée en votre nom et au nom de toute l'Archiconfrérie de Saint-Joseph instituée canoniquement à Beauvais, à l'effet d'obtenir que nous couronnions solennellement la Statue du très-chaste Epoux de l'immaculée Vierge Marie, qui est l'objet d'un culte particulier dans l'Eglise ou sanctuaire de ladite Archiconfrérie.

Voulant donc, autant que nous le pouvons avec l'aide du Seigneur, seconder ces pieux désirs, nous vous déléguons, Vénérable Frère, par la teneur des présentes, pour couronner en notre nom et avec notre plein et entier consentement, la Statue représentant le bienheureux patriarche Joseph et l'Enfant Jésus, qui se trouve dans l'église ou sanctuaire de l'Archiconfrérie instituée canoniquement à Beauvais, sous le patronage de ce saint Patriarche.

Et afin que cette solennité profite au bien des âmes des fidèles, par la miséricorde de Dieu tout-puissant, et nous confiant en l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur à tous et à chacun des fidèles de l'un et l'autre sexe, qui vraiment pénitents, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, auront visité l'église ou sanctuaire de ladite Archiconfrérie et offert à Dieu devant la Statue de saint Joseph dont il vient d'être fait mention ci-dessus, de ferventes prières pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre Mère la sainte Eglise, l'indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, avec la faculté de l'appliquer aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie unis à Dieu dans la charité, soit le jour même du Couronnement, soit l'un des sept jours suivants, au choix de chacun d'eux, nonobstant toutes clauses contraires. Les présentes ne devront avoir de valeur que pour cette seule fois.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 février de l'année 1872, de notre Pontificat la vingt-sixième.

Signé : N. CARD. PARACCIANI CLARELLI.

Les vœux des pieux Associés étaient exaucés, les deux couronnes en vermeil et de forme royale, ornées d'émaux et de pierres fines, ont été fournies par M. Trézel, de Beauvais, ciselées et ornées par M. Müller, orfèvre de Paris, qui a su admirablement relever le mérite de la ciselure par le goût exquis avec lequel il a disposé les diverses pierres et joyaux donné par la piété des serviteurs de saint Joseph. Mgr Gignoux fixa au 11 juillet la cérémonie du couronnement, à laquelle il convoqua plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat.

C'était la première fois qu'une statue de saint Joseph allait être couronnée en France, au nom du Saint-Père ; la fête avait donc un caractère tout particulier de grandeur; on peut dire qu'elle avait le caractère d'une manifestation nationale de la France catholique.

C'était un des événements importants des Annales contemporaines de l'Église de France.

II

Cinq évêques, accompagnés d'ecclésiastiques distingués, purent répondre à l'invitation du vénérables évêque de Beauvais : c'étaient Mgr Lequette, évêque d'Arras; Mgr Grolleau, évêque d'Evreux; Mgr Meignan, évêque de Châlons; Mgr Dours, évêque de Soissons, et cet admirable apôtre de Genève qui semble avoir le don d'ubiquité, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron. Voilà quels étaient, avec Mgr Gignoux, ces princes de l'Église, qui allaient assister à la glorification du modèle des ouvriers; tous sortis des rangs du peuple, ils aiment le peuple qu'ils connaissent, ils l'aiment pour lui comme pour eux, et c'est pour cela que ceux qui ne veulent que se servir du peuple, non le servir, détestent tant l'épiscopat et le clergé, c'est pour cela qu'ils cherchent à entraver les fêtes religieuses qui mettent le peuple en contact avec le prêtre, et qui cimentent leur alliance. Ils sentent qu'un peuple chrétien ne peut devenir un instrument de despotisme et de domination, et ils s'efforcent d'ôter au peuple ses croyances et ses habitudes chrétiennes. Les libres-penseurs de Beauvais, et le journal qui est leur organe se sont montrés là comme partout, demandant au nom de la liberté des entraves pour le culte de la majorité, au nom du peuple, la suppression des pompes religieuses que le peuple aime à contempler, et ils ont essayé de provoquer des manifestations hostiles dont l'avortement les a couverts de confusion.

Il faut le dire : le dimanche matin, tout allait bien pour eux, tout tendait à contrister les pieux serviteurs de saint Joseph. Il avait plu toute la nuit, et il pleuvait encore à torrents pendant la grand'messe, célébrée par Mgr l'évêque d'Arras, dans la cathédrale de Beauvais. Une foule compacte, que n'avait pu arrêter le mauvais temps, assistait à cette messe. Les élèves du pensionnat des Frères chantèrent la messe solennelle de Dumont avec un ensemble qui fait le plus grand honneur à la direction de M Bouctard. Un morceau de musique militaire, exécuté, au moment de l'offertoire, par les élèves du même pensionnat, montra des jeunes musiciens qui pourraient déjà lutter avec ceux de nos régiments.

Après la messe, à midi, il pleuvait encore, et les libres-penseurs se réjouissaient d'un contre-temps qui faisait abandonner la construction des arcs de triomphe et qui présageait un fiasco complet pour la procession de la cathédrale au pensionnat des Frères. Cependant, le pieux directeur de l'Archiconfrérie, les évêques et les

bons catholiques ne désespéraient pas. On attendait quelque manifestation de la protection de saint Joseph; on ne l'attendit pas en vain.

Vers une heure de l'après-midi, le soleil perce çà et là les nuages; le ciel s'éclaircit, tout reprend un air de fête, et l'on se remet activement aux préparatifs. Beauvais s'anime, on commence à y arriver des campagnes environnantes; les trains du chemin de fer versent des flots de curieux et de pèlerins; on vient de Noyon, de Compiègne, de Senlis, de Clermont, de toutes les parties du diocèse; il y a des pèlerins de Soissons, de Laon, d'Arras, de Rouen, de Neuchâtel, d'Amiens. Les rues par lesquelles doit passer la procession se remplissent; la foule se masse le long des maisons, laissant libre la chaussée; les arcs de triomphe tout verdoyants de feuillage, s'achèvent, et le temps qui se met décidément au beau ne laisse plus de souci aux organisateurs de la fête.

On a tant de confiance, qu'on ne se presse pas de profiter de l'éclaircie. Rien ne sera changé au programme de la cérémonie; on chantera, comme on l'a annoncé, les vêpres à la cathédrale, on y entendra le discours de l'un des évêques, on y bénira les deux couronnes, celle de l'Enfant-Jésus et celle de saint Joseph, et la procession ne se mettra même en marche qu'à une heure un peu plus tardive que celle qui avait été fixée. Et saint Joseph répond à la confiance, le temps s'affermit de plus en plus, c'est un véritable soleil de fête qui brille, tempéré par quelques nuages qui courent encore dans le ciel.

Une petite remarque pour les amateurs de météorologie. Un professeur, que le mauvais temps du matin inquiétait beaucoup, a étudié pendant toute cette matinée la direction du vent. C'était un véritable combat qui se livrait dans le ciel. On sait qu'habituellement le vent sud-ouest tourne par l'ouest pour se mettre au nord, ce qui ramène le beau temps; c'est la loi de Dove. Le 14, à Beauvais, le vent tourna peu à peu par l'est; vers midi, il était déjà au nord-est; un peu plus tard il se fixa à peu près au nord. Nous ne voyons pas dans ce phénomène météorologique un miracle, car il arrive quelquefois que le vent tourne au nord en passant par l'est; mais il n'en est pas moins remarquable qu'hier, et précisément pendant les heures où l'on avait besoin de beau temps, le vent s'est placé où il fallait, et en prenant un chemin qui n'est pas un chemin ordinaire. Pourquoi n'en remercierions-nous pas saint Joseph?

III

Les vêpres sont chantées en faux-bourdons par les élèves du

petit séminaire de Saint-Lucien, la cathédrale voit se presser une foule plus compacte encore que le matin; toute la ville est là, toute la ville chrétienne, avec les personnages les plus distingués de l'administration, de la magistrature et de l'armée, les évêques, un clergé nombreux, une multitude d'étrangers. Mgr Mermillod monte en chaire; un rayon de soleil vient frapper sa noble et sympathique figure; il parle, et, dès les premiers mots, il a conquis son auditoire, il a fait justice des criailleries et des sottes plaisanteries de la presse libre-penseuse de la localité, il a élevé les âmes à des hauteurs où la vérité religieuse apparaît dans toute sa splendeur, et d'où l'on n'entend plus, d'où l'on ne voit plus les rugissements furieux, les agitations haineuses des bas-fonds du journalisme. On est suspendu à ces lèvres éloquentes, on pense, on prie avec l'orateur; on applaudirait, si la sainteté du lieu le permettait, mais on sent aux frémissements qui parcourent l'auditoire, on voit aux larmes qui mouillent les visages, que toutes les âmes sont à l'unisson de l'âme du Prélat, et qu'il n'y a plus qu'un même sentiment dans cette immense multitude qui écoute haletante et transportée.

On le sait, l'éloquence de Mgr Mermillod est l'éloquence apostolique, celle qui vient du cœur et de la foi, d'une conviction profonde et d'un ardent amour des âmes, éloquence qui rappelle si bien celle de son aimable prédécessseur, saint François de Sales, et que sert admirablement une voix sympathique, un accent qui pénètre jusqu'au fond des cœurs.

Analyser cette magnifique improvisation serait impossible; on écoute, on marche, on vole à la suite de l'orateur, on n'a pas le temps de songer aux divisions qu'il adopte. Avec une délicatesse charmante, avec un admirable bonheur d'expressions, Mgr Mermillod a dit tout ce qu'il y avait à dire et ce que tout le monde pense de ce vénérable Prélat à qui le diocèse de Beauvais doit tant d'œuvres impérissables, de ce prêtre zélé qui le seconde si bien avec son œuvre de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph et qui montre ainsi que la piété, le zèle, l'amour des pauvres, l'amour du peuple font partie de l'apanage de cette belle famille que Beauvais doit à Bordeaux; il a, avec non moins de bonheur, caractérisé les qualités particulières de chacun de ses vénérables collègues, l'un renommé par de savants ouvrages, l'autre par des œuvres de zèle et de charité, cet autre par une douceur et par une bonté si bien alliées à une majesté qui rappelle les grands évêques des temps anciens.

Mais où Mgr Mermillod produisit le plus grand effet, ce fut lorsque, montrant dans saint Joseph la puissance doctrinale, la

puissance morale et la puissance sociale, il fit ressortir les rapports intimes qui existent entre la défense de la vérité catholique et l'extension du culte du saint Patriarche, entre ce culte et la regénération de la famille, entre ce culte et la solution de cette question ouvrière qui préoccupe tous les esprits. Saint Joseph est le protecteur de l'Église universelle, comme il a été le protecteur de l'Enfant-Jésus et de sa sainte Mère; saint Joseph est le protecteur de la famille chrétienne, à laquelle il offre, avec Jésus et avec Marie, le type le plus pur et le plus élevé de la famille; saint Joseph est l'artisan de race royale, l'artisan qui n'oublie pas sa haute origine et qui est heureux de sa condition présente, obscure et laborieuse, et, en le couronnant, c'est la démocratie chrétienne que l'on couronne, c'est le travail que l'on glorifie.

Ces couronnes, cet or, ces pierres précieuses, libres-penseurs qui vous moquez et qui versez des larmes hypocrites sur le sort du pauvre et de l'ouvrier, ces couronnes, cet or, ces pierres précieuses, ce sont des mains d'ouvrier qui les ont travaillées, et c'est au patron, c'est au modèle des ouvriers qu'on les consacre, en même temps qu'au Dieu descendu du ciel qui a voulu se mettre sous la protection d'un ouvrier et travailler lui-même pendant trente ans comme un simple artisan; en couronnant l'Enfant-Jésus, en couronnant saint Joseph, c'est donc l'ouvrier qu'on couronne, c'est l'ouvrier qu'on relève. Voilà ce que fait l'Eglise; que fait la libre-pensée?

Mgr Mermillod appartient à la Suisse par sa naissance, mais il aime la France, en laquelle il voit toujours la Fille aînée de l'Eglise, et dont il aime à espérer sa prochaine résurrection. « Savez-vous ce « qui vous a perdus, s'est-il écrié, ce qui vous a perdus, vous « Francais, qui êtes toujours un grand peuple, un peuple généreux « et puissant. Ce n'est pas ce million de soldats qui a fondu sur vous « comme un torrent; c'est la violation du dimanche, c'est la déca-« dence de la famille. Vous avez rejeté Dieu, et Dieu vous a frappés; « vous avez, par un affreux calcul, creusé des tombes avant de « remplir des berceaux, et les soldats vous ont manqué, et les san-« glantes funérailles ont changé vos champs en cimetières. Revenez « à Dieu, et vous redeviendrez forts; rétablissez la famille chré-« tienne dans toute sa dignité et sa fécondité, et vous aurez des bras « pour toutes les œuvres. »

Puis, revenant à ces libres-penseurs qu'il avait déjà pulvérisés au commencement de son discours, Mgr Mermillod leur a dit : « Le « passé est à nous, vous en convenez, et comment pourriez-vous le « nier à la vue de ce magnifique monument de la foi de vos pères?

« Mais vous êtes heureux de voir le présent nous échapper, ou plu-
« tôt échapper à Jésus-Christ, car c'est lui que vous voulez proscrire,
« et vous dites : Le règne de Jésus-Christ expire, l'Eglise a fait son
« temps, le prêtre va disparaître, et le peuple sera sans Dieu. Eh
« bien ! je vous dis à mon tour : Nous ne craignons rien ; la situa-
« tion actuelle ne nous effraie pas. Nous avons eu le passé ; le pré-
« sent n'est pas à vous, et nous aurons l'avenir. Non, vous ne chas-
« serez pas Jésus-Christ de ce monde, non, vous ne nous enlèverez
« pas le peuple, car le peuple sera à qui l'aura le plus aimé. »

IV

Après le discours de Mgr Mermillod, les évêques ont béni ensemble l'assistance, et lecture a été donnée, du haut de la chaire, du Bref pontifical déléguant Mgr de Beauvais pour le couronnement de la statue de saint Joseph.

Après la lecture du Bref, Mgr Gignoux bénit les couronnes; puis on chanta les complies, et la procession se mit en marche pour porter les couronnes au pensionnat des Frères, qui est situé à une autre extrémité de la ville. Les enfants des écoles, les jeunes filles vêtues de blanc, les pensionnats, les religieuses, les élèves des Frères, ceux du petit séminaire de Saint-Lucien, les élèves du grand séminaire, un nombreux clergé précédaient les six évêques qui s'avançaient lentement, bénissant le peuple agenouillé ou respectueusement courbé, bénissant les enfants présentés par leurs mères et priant pour ce peuple qu'ils aiment tant, et qui les aime, quand le mensonge ne vient pas le prévenir contre eux.

Lorsque toute une population se presse, respectueuse et calme, devant le passage d'une procession, lorsque se développent dans les rues d'une cité les longues files d'enfants, de jeunes filles, de jeunes garçons, les rangs d'un clergé que tous les gens de bien respectent, et que s'avancent en bénissant des prélats non moins vénérables par leurs vertus et leurs cheveux blancs que recommandables par leurs talents, par leurs œuvres et par leur dignité, ne faut-il pas être grossier et mal élevé pour faire entendre des paroles injurieuses ou des cris déplacés? Les libres-penseurs de Beauvais, qui se croient et se disent républicains, ont voulu se donner cette honte et faire cette injure à la République, de faire servir son nom à une manifestation aussi impolie qu'irréligieuse. On entendit donc, lorsque la procession arriva sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une voix crier *Vive la République!* A ce cri, un autre répondit par la fenêtre d'un café, puis cinq ou six autres, et ce fut tout. On a remarqué qu'au moment même où les cris partaient d'un groupe, Mgr Mermillod

s'est tourné de ce côté et a béni en souriant ces pauvres gens, très-embarrassés de leur contenance et qui se sont tû aussitôt.

A part cela, tout s'est admirablement passé. Lorsque la procession est entrée dans la cour du pensionnat, où une grande estrade avait été érigée et très-gracieusement disposée, en forme d'autel dominé par la statue de saint Joseph portant l'Enfant-Jésus dans ses bras, le soleil éclairait vivement la statue et l'autel, et, sur la droite, la lune, déjà haute dans le ciel, apparaissait avec son croissant lumineux. La fête était complète. Mgr Gignoux, après avoir lu un discours dans lequel il remerciait ses vénérables collègues et expliquait la signification de la cérémonie, plaça, selon le rit prescrit, les couronnes sur la tête de l'Enfant-Jésus et sur la tête du saint Patriarche, et un salut solennel, chanté en plein air, termina cette magnifique manifestation religieuse.

Le soir, un dîner réunissait à l'évêché les évêques, le préfet, le général commandant le département, le président du tribunal, plusieurs autres personnages considérables, le chapitre de la cathédrale et d'autres membres éminents du clergé de Beauvais. C'était donc la ville tout entière qui s'unissait dans un même sentiment de joie et de religion. Les criards de café et de cabaret en étaient pour leur manifestation avortée; saint Joseph avait triomphé de leur opposition, comme il avait triomphé du mauvais temps.

V

Nous nous arrêtons; mais nous aurions encore à ajouter bien des détails touchants; nous aurions à parler d'une guérison obtenue le matin même de la fête dans la chapelle de Saint-Joseph. Nous avons vu la personne guérie, nous avons assez longuement parlé avec elle, et, la veille encore, il lui était défendu de communiquer autrement que par l'écriture, tant son larynx était en mauvais état; mais nous nous contentons de signaler le fait, en attendant que les hommes compétents et que l'autorité ecclésiastique se prononcent.

Nous nous reprocherions pourtant de ne point parler d'un incident charmant du déjeuner offert le matin par Mgr Gignoux aux évêques, aux ecclésiastiques qui les accompagnaient, à quelques autres ecclésiastiques venus des diocèses voisins ou des principales villes du diocèse. Parmi ces derniers se trouvait M. l'abbé Rogeau, curé-archiprêtre de Noyon, la ville où naquit Calvin, à la même table que Mgr Mermillod, évêque de la ville où l'hérésiarque acquit une si grande autorité, et dont il avait fait la Rome du protestantisme. A la fin du repas, M. l'abbé Rogeau, pressé par Mgr l'évêque de Beauvais, lut quelques vers qu'il avait à peu près improvisés et

dont quelques-uns ne furent complétés qu'à la lecture. Nous avons pu nous les procurer; nous ne croyons pas qu'on les trouve déplacés ici.

LA COURONNE.

A saint Joseph nous venons tous
Offrir un solennel hommage;
Venez, Messeigneurs, avec nous
Couronner sa riante image.
Le ciel l'a couronné d'honneurs,
La terre à son tour le couronne,
Et c'est de vos mains, Messeigneurs,
Qu'il doit recevoir la couronne.

A peine aux vœux de ses enfants
Répond le Pontife suprême,
Que des flots d'or, de diamants
Ruissellent sur ce diadème.
Joseph bénit du haut des cieux
Le peuple heureux qui l'environne
Et le *Sénat majestueux*
Qui forme aujourd'hui sa couronne.

D'Amiens (1), de Soissons et d'Arras,
D'Evreux, de Châlons, de Genève,
Venez, vénérables Prélats;
Par vous la grande œuvre s'achève.
Du Protecteur universel
La bonté sur vos fronts rayonne;
Au Père du maître du ciel,
Venez offrir notre couronne.

Mais saluons avec amour
Le nouveau saint François de Sales,
Dont le cœur révèle au grand jour
Tant de vertus épiscopales.
Après quarante ans de combats
Contre Calvin qui déraisonne,
Genève enfin lui tend les bras;
C'est là sa brillante couronne.

Je vous dois aussi, cher Armand (2),
Un couplet de reconnaissance,
A vous, l'inspirateur charmant
De ce jour de magnificence.

(1) On n'apprit qu'au dernier moment que Mgr l'évêque d'Amiens ne pouvait venir.

(2) M. l'abbé Joseph-Armand Claverie.

Soyez zélateur empressé,
Fervent; Joseph ainsi l'ordonne;
Mais, de grâce, un peu moins pressé
De recevoir votre couronne.

Captif en son propre palais,
Le Père de l'Église entière,
A Joseph, en ces jours mauvais,
Adresse avec nous sa prière.
Qu'il soit encor Pontife et Roi,
Puissant, quoique tout l'abandonne;
Que le triomphe de la Foi
Soit, dès ici-bas, sa couronne.

Nous ne saurions exprimer l'enthousiasme avec lequel ces couplets furent reçus, et avec quels applaudissements fut particulièrement accueilli l'éloge si délicat et si vrai adressé à Mgr Mermillod, l'infatigable et victorieux lutteur, qui a porté de si rudes coups à ce calvinisme dont Noyon a vu naître le chef, mais qu'il n'a jamais laissé introduire dans son sein. Il y eut à ce propos un charmant échange de spirituelles paroles entre l'évêque et l'archiprêtre. Ils ne s'étaient jamais vus, ils se reverront. Mgr Mermillod fera entendre dans la cathédrale de Noyon, à quelques pas de la maison où naquit Calvin, cette voix éloquente que redoute l'hérésie; M. l'abbé Rogeau verra, à Genève, les monuments récents des victoires catholiques remportées sur les disciples de Jean Chauvin, dit Calvin.

Encore un mot. Le 15 juillet, lendemain du couronnement, Mgr Gignoux réunit dans sa cathédrale tous les associés de la Sainte-Enfance, gracieuse armée de jeunes garçons et de jeunes filles, à laquelle M. l'abbé Codant, le zélé missionnaire connu de toute la France, adressa une de ces allocutions qui vont à tous les cœurs et à toutes les intelligences. Puis, le vénérable évêque revint processionnellement, et au milieu des chants de tous ces enfants, à l'évêché, où il leur donna une dernière bénédiction, avant de se séparer d'eux et de ces parents que charment toujours la paternelle bonté et l'épiscopale familiarité du saint et si aimable Prélat. Après la fête du Père protecteur de l'Enfant-Jésus, la fête de ces enfants qui apprennent dès l'âge le plus tendre à faire des sacrifices pour sauver leurs petits frères païens : c'était dans l'ordre, et la fête du lendemain complétait heureusement celle de la veille.

Joseph CHANTREL.

NOUVELLES RELIGIEUSES

NOUVELLES DES DIOCÈSES

Paris. — Le vendredi 28 juin, une cérémonie touchante a eu lieu au séminaire d'Issy. On y recevait les restes mortels de M. Paul Seigneret, élève de Saint-Sulpice, fusillé à Belleville le 26 mai 1871. A travers les allées verdoyantes de l'immense parc du séminaire, sur un sol jonché de fleurs, plus de trois cents jeunes ecclésiastiques, revêtus de surplis, ont accompagné jusqu'à la chapelle dite *de Lorette* la dépouille de leur confrère mort avec l'auréole du martyre. Le charmant édifice, incendié par la Commune, se relève de ses ruines. C'est dans la chapelle de la crypte, dédiée au Cœur de Jésus, qu'a été déposé le corps de l'abbé Seigneret. Des tentures rouges parsemées de lys faisaient un dôme au-dessus de son cercueil recouvert d'un drap blanc. Une vie pure et le sang versé avec joie par amour de Dieu, voilà bien Paul Seigneret. Ces tentures rouges, ce drap blanc, ces lys étaient des symboles bien choisis.

A l'issue de la cérémonie, les assistants ont chanté le *Te Deum* et le *Magnificat* : c'était le cantique du triomphe répété avec un pieux enthousiasme sur la tombe d'un martyr.

Amiens. — Le dimanche 7 juillet, a eu lieu une fête patriotique à Villers-Bretonneux, où étaient accourus en foule des habitants de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Oise. On se rappelle que c'est sur le territoire de cette petite ville que le 27 novembre 1870, 18,000 Français ont lutté contre 50,000 Prussiens.

Toutes les rues étaient pavoisées. Le monument commémoratif est une chapelle dont une statue de Notre-Dame surmonte l'autel. La Vierge tient d'une main l'ancre de l'Espérance, de l'autre, l'Enfant-Jésus.

Le service divin a été célébré par un vicaire général, en l'absence de Mgr d'Amiens. A l'évangile, M. le curé de Villers a adressé à son immense auditoire une allocution de circonstance. Au salut, célébré à trois heures, le P. Jouin qui figura à la tête des aumôniers de l'armée du Nord et auquel son dévouement à Pont-Noyelles, à Bapaume et à Saint-Quentin, a valu la croix de la Légion d'honneur, est monté en chaire.

L'orateur a développé la mission de la France, la comparant à la mission de l'Allemagne. Il a présenté celle-ci comme un grand justicier chargé de frapper une nation coupable, tandis que la France a reçu du ciel une double mission d'apôtre et de soldat du Christ. Cette mission n'est pas achevée ! Il reste beaucoup à faire, en Europe et dans le monde. La nation française ne peut donc disparaître laissant son œuvre interrompue. Cette grande raison providentielle doit nous faire croire à la reprise du rôle prépondérant de la France dans le monde. C'est faire un acte de foi à ce glorieux avenir que d'oublier nos malheurs et de les utiliser, en nous livrant avec confiance à Notre-Dame d'Espérance !

Le P. Mercier, que sa blessure laisse encore fort souffrant, a eu le premier l'idée du monument qu'a élevé la piété patriotique de la région du Nord. Il se trouvait à la bataille de Villers-Bretonneux, accompagnant dans tous ses mouvements un bataillon de chasseurs. Blessé au bras à quatre heures de l'après-midi, il n'en continua pas moins ses secours aux blessés jusqu'au lendemain matin, où, ses forces l'ayant tout à fait abandonné,

il fut ramassé par les Prussiens.

Le cortége s'est ensuite dirigé vers le monument. La bénédiction a eu lieu, et la cérémonie s'est terminée par une visite au cimetière sur la tombe des morts du 27 novembre 1870.

Arras. — De grandes fêtes religieuses ont eu lieu à Saint-Omer, depuis le 14 juillet jusqu'au mardi 23, sous la présidence de Mgr Lequette. Il s'est fait une neuvaine de pèlerinages de toutes les paroisses des environs à Notre-Dame des Miracles, dans le but spécial d'obtenir de Dieu la délivrance de Pie IX et le salut de la France.

Bayeux. — Mgr l'évêque de Bayeux couronnera, le 22 août prochain, au nom du Saint-Père et de la basilique vaticane, la célèbre Vierge de la Délivrance, près de Caen.

Beauvais. — Le mardi 2 juillet, Mgr Gignoux a bénit la première pierre de la reconstruction du petit séminaire de Noyon, qui se fait au moyen d'une souscription ouverte dans la ville et parmi les anciens élèves de cette maison d'éducation.

Chambéry. — Un juge de paix de Chambéry avait, sur la demandé de six électeurs, prononcé, à la date du 24 février 1872, la radiation de la liste électorale des élèves du grand séminaire de la même ville, attendu qu'ils ne pouvaient justifier du domicile d'un an exigé par l'article 4 de la loi du 24 avril 1871. La Cour de cassation vient de casser cette décision, en jugeant que les étudiants en théologie étant soumis à des règles particulières dont la principale est la résidence dans le séminaire, il y avait présomption qu'ils y résidaient effectivement et y avaient fixé leur principal établissement.

Lyon. — Le R. P. Félix a prêché à la Primatiale, le 26, le 27 et le 28 juin, trois conférences qui ont été fort remarqués. — 1re *conférence.* Le grand mal de la société moderne, c'est l'esprit de révolte contre l'autorité, c'est l'impuissance d'obéir. Cependant l'autorité est nécessaire ; où la trouver ? Dans l'autorité pontificale. — 2me *conférence.* Sur le terrain de la vie pratique, comme dans le domaine de la vie sociale, de formidables courants mènent aux abîmes. Les uns veulent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les autres veulent l'absorption de l'Eglise dans l'Etat, d'autres la destruction de l'Eglise par l'Etat. Contre ces courants, l'autorité pontificale, que Dieu vient d'agrandir, sera le salut. — 3e *conférence.* La société contemporaine est menacée par trois principaux dangers : le triomphe de la force sur la justice, le despotisme, la révolution ; contre chacun de ces dangers la soumission au Souverain-Pontife se présente comme un facile et sûr rempart.

Orléans. — Par une lettre en date du 29 juin 1872, adressé à son ciergé, Mgr Dupanloup déclare publier dans son diocèse les constitutions dogmatiques promulguées au concile du Vatican. Nous reproduirons cette lettre.

Reims. — Le 20 juin, Mgr Landriot, à l'occasion de la confirmation qu'il donnait au Lycée de Reims, a prononcé un discours sur l'enseignement religieux, qui a fait une grande impression sur son auditoire. Dans la première partie, il a montré que l'enseignement sans religion est ce qu'il y a de plus funeste pour l'individu et pour la société ; dans la seconde, que la science de la religion est la première et la plus utile de toutes. « Non, nous ne sommes pas les ennemis de la France, a-t-il dit dans ce discours ; mais nous sommes profondément convaincus que si le christianisme ne dirige pas le grand mouvement social qui se fait en ce moment dans toute l'Europe, que s'il ne le dirige pas, tout en lui conservant ce qu'il a de bon et de raisonnable, nous sommes

convaincus que si la religion est écartée comme une aide inutile et même dangereuse, la science seule, livrée à elle-même, et revendiquant le monopole exclusif de l'éducation du genre humain, la science, en de pareilles conditions, aura un effet certain, c'est, comme dit le proverbe chinois, de rendre les hommes « capables de tout. » Et quand un peuple bondé de science, d'algèbre, de physique, de chimie; quand un peuple savant dans les combinaisons matérielles, remuant les éléments de ce monde avec une prodigieuse intelligence, unissant le pétrole des idées avec celui de l'Amérique; quand un peuple ainsi modelé sera « capable de tout », que deviendra la France? que deviendra l'Europe? »

Saint-Brieuc. — Le dimanche 30 juin, Mgr David a bénit solennellement la nouvelle ligne du chemin de fer qui aboutit à Loudéac. Après avoir exalté la grandeur des œuvres de l'homme, le Prélat a dit : « Certes, oui, j'aime à le répéter, l'homme est grand; je m'arrête avec admiration et respect devant ses œuvres; mais plus il est grand, plus il doit s'incliner devant Dieu, le seul maître véritable, la source de toute lumière et de toute force, celui qui tient seul dans sa main les rênes des mondes créés par lui, et qui, en la retirant, les laisserait retomber dans les ténèbres et dans la mort: celui qui, partout caché à l'orgueil, est partout présent à la bonne foi, qui anime, féconde, éclaire, soutient, dirige tout, comme l'âme invisible gouverne chaque mouvement de l'organisme humain. Je sais que je le puis proclamer bien haut devant vous, Messieurs, devant les honorables représentants de notre département qui n'ont jamais séparé dans leur pensée la liberté de l'ordre, l'esprit de progrès de l'esprit conservateur. Le salut de notre chère et malheureuse France est là. Vous l'avez comprise, Messieurs, cette vérité, et c'est pour cela que vous avez sollicité la bénédiction du Ciel par notre entremise. Cette pensée honore la grande administration des chemins de fer de l'Ouest, comme elle honore l'administration municipale de Loudéac, qui a mis tant d'amabilité à nous inviter à cette fête. N'est-il pas sage, en effet, d'appeler la protection de Dieu sur ces créations si merveilleuses et pourtant si redoutables du génie moderne? La rapidité vertigineuse de ces chars de feu ne centuple-t-elle pas aussi le danger pour la vie humaine? Que faut-il pour une catastrophe? La distraction d'un homme, l'écartement d'un rail, une paille invisible dans le fer, que sais-je? Là, plus encore que sur nos océans orageux, où le marin n'est séparé de l'abîme que par une frêle planche, le voyageur doit se sentir entre les mains toutes puissantes du souverain Modérateur des éléments. »

Strasbourg. — On nous demande pourquoi nous n'avons pas parlé, sinon dans une phrase jetée en passant, des croix merveilleuses qui ont paru sur les vitres, d'abord dans le grand-duché de Bade, et ensuite dans l'Alsace-Lorraine. Nous répondons que cela vient de la règle que nous nous sommes imposée de ne pas nous prononcer sur le caractère surnaturel de certaines apparitions et de certaines prédictions, avant que l'autorité ecclésiastique ait parlé, ou que, au moins, la science humaine se déclare impuissante à expliquer les faits. La question des croix merveilleuses est encore bien indécise; l'effet que ces croix produisent sur les imaginations, la crainte en Allemagne, l'espoir en Alsace, n'est pas douteuse; mais on fournit des explications naturelles qui paraissent plausibles; des feuilles catholiques d'Allemagne et de Lorraine contestent le merveilleux; nous estimons qu'il convient d'attendre avant d'étudier à fond une question dont tous les éléments ne sont pas encore connus.

Tarbes. — Un grand pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes se prépare pour le 6 octobre prochain. Ce sera un pèlerinage national. Un comité de dames, à la tête desquelles on remarque Mme la maréchale de Mac-Mahon, Mme l'amirale de Parseval et Mme de La Moricière, fait appel à toutes les personnes pieuses et demande leurs signatures suivies d'une légère obole, destinée à l'acquisition d'orgues pour l'église de Notre-Dame de Lourdes. Tous les sanctuaires placés sur le vocable de la sainte Vierge sont invités à se faire représenter à la procession par un délégué portant une oriflamme ornée des insignes du sanctuaire; les oriflammes seront déposées en *ex-voto* dans l'église de Lourdes. Le Saint-Père bénit l'œuvre et lui donne son entière approbation.

Toulouse. — Le samedi 29 juin, a été solennellement inaugurée, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, par Mgr Desprez, une statue du Prince des Apôtres, qui est un véritable monument d'art, et dont le prix a été payé au moyen d'une souscription.

L'EGLISE VOTIVE AU SACRÉ-CŒUR

Par la circulaire suivante, en date du 25 juin, Mgr l'archevêque de Paris vient de recommander au zèle de son clergé l'œuvre dont nous avons déjà plusieurs fois parlé à nos lecteurs.

Monsieur le curé,

Vous connaissez l'œuvre qui s'est formée à Paris pour l'érection d'un sanctuaire en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Ce temple sera comme la manifestation d'un vœu national pour obtenir le retour de la France aux principes religieux et la fin des maux qu'elle souffre; il témoignera, au sein de la capitale, du repentir de nos fautes et de la fidélité que nous voulons désormais garder à Dieu et à sa loi sainte. Ainsi pourrons-nous obtenir du Cœur miséricordieux de Jésus, avec le pardon de nos offenses, des jours meilleurs pour nous et pour les générations qui doivent nous succéder.

Lorsque nous aurons satisfait à la justice divine et que notre nation aura repris son rang parmi les autres peuples, le nouveau sanctuaire demeurera comme une source inépuisable de grâces spirituelles ouverte aux âmes pour de longs siècles. Il deviendra le but d'un pieux pèlerinage où les fidèles viendront sans cesse invoquer la lumière, la force et la consolation dans toutes les épreuves publiques et privées.

Il n'y a pas de dévotion mieux justifiée que cet appel plein de confiance au Cœur adorable d'où nous vient le salut. N'est-ce pas dans le Cœur de Jésus que fut accepté généreusement le sacrifice du Calvaire? N'est-ce pas de ce Cœur sacré, percé par la lance du soldat romain, que le sang rédempteur se répandit sur le monde pour le

purifier et pour effacer l'anathème porté contre le genre humain?

Allons donc nous présenter avec confiance, comme saint Paul nous y exhorte, devant ce trône de la grâce, afin d'en obtenir le pardon de nos fautes et d'y trouver tous les secours que réclament les besoins de l'heure présente (1).

Oui, il nous est permis de concevoir l'espérance que cet acte religieux, par lequel les bons chrétiens et les bons Français concourront à l'érection du monument national, attirera les bénédictions du ciel sur la France et ramènera parmi nous la paix, la sécurité et la concorde, ces biens si nécessaires à notre patrie, et que les plus habiles combinaisons de la sagesse humaine semblent impuissantes à nous donner.

Je n'insiste pas davantage, monsieur le curé, sur l'excellence de ce pieux projet, que j'ai déjà, dans une lettre rendue publique, recommandé aux âmes chrétiennes. Elles doivent s'intéresser vivement au succès d'une telle entreprise, puisqu'elle a en même temps pour objet d'obtenir de Dieu la délivrance du Père commun des fidèles et le rétablissement de ses droits.

Il convient à Paris, quand ce ne serait qu'en raison de sa prééminence sur les autres villes, de figurer en première ligne dans l'œuvre de réparation qui lui est proposée. Les hommes de foi qu'il renferme en si grand nombre doivent montrer leur zèle et leur générosité en se mettant à la tête de ceux qui attendent la régénération de notre patrie par la religion. On voudra suivre partout l'exemple donné par les chrétiens de la capitale, et ainsi sera justifié le titre de *vœu national* sous la protection duquel cette grande et sainte pensée a voulu se placer.

Je viens donc, avec une parfaite confiance dans les bons sentiments de mes diocésains, vous inviter, monsieur le curé, à faire une quête dans votre église en faveur de cette œuvre, le dimanche 14 juillet, jour où nous célébrons à Paris la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Je vous engage en même temps à ouvrir dans votre paroisse, comme je l'ouvre moi-même au secrétariat de l'archevêché, une souscription pour le même objet. Nous reproduirons plus tard dans un compte rendu le chiffre des offrandes de chaque paroisse. Cette manifestation sera un témoignage public de l'excellent esprit qui anime les catholiques de Paris, et deviendra en tous lieux un sujet d'édification et d'une généreuse émulation.

Veuillez bien donner lecture en chaire de la présente circulaire,

(1) Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ: ut misericordiam consequamur et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. *Hebr.* IV, 16.

à laquelle vous ajouterez, si vous le jugez à propos, vos exhortations et vos recommandations particulières.

Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux et entier dévouement (1).

LES COUVENTS DE ROME

La suppression des couvents à Rome, contre laquelle le Saint-Père vient de protester avec une si grande énergie, est une affaire qui intéresse non-seulement l'Église, dont les ordres religieux sont la milice dévouée, mais tous les hommes qui ont conservé quelque respect pour les sciences, les lettres ou les arts. Les richesses littéraires des bibliothèques qui se trouvent dans les couvents romains, les archives qu'on y conserve, les merveilles artistiques que la piété des fidèles y a entassées, tous ces trésors vont-ils être livrés aux barbares subalpins? Il nous semble, dit à ce sujet la *Correspondance de Genève*, qu'à côté d'une grande protestation catholique, dont le Saint-Père lui-même vient de prendre l'initiative, il devrait se produire un mouvement du monde lettré et intelligent pour arrêter les nouveaux barbares et les empêcher de commettre cette dernière profanation. Les peuples des contrées catholiques feront ce qu'ils peuvent, nous n'en doutons pas, mais il serait honorable et glorieux pour les pays protestants de ne pas rester en arrière. Il est certain que le gouvernement subalpin promettra de respecter les bibliothèques et les trésors, mais il n'y a plus personne qui ne sache ce que valent les promesses du galant-homme et de ses ministres. Le péril est donc évident et l'on ne saurait trop se hâter.

Pour le moment, nous donnons ici une espèce d'inventaire du mal qui s'est déjà fait, c'est-à-dire une liste des couvents qui sont ou complétement expropriés ou occupés par les envahisseurs de Rome. Nous prions nos lecteurs de remarquer le nombre des casernes qui, pour le bien de l'humanité sans doute, ont été installées dans des maisons consacrées jusqu'ici à la prière, aux bonnes œuvres et à l'étude :

(1) Le produit de la quête et des souscriptions paroissiales sera adressé au Secrétariat de l'Archevêché, qui le versera à la caisse du Comité de l'*Œuvre du Vœu national.*

COUVENTS DE ROME

Occupés déjà par le gouvernement ou par le Municipe.

NOMS DES COUVENTS.	LEUR EMPLOI ACTUEL.
Santa Maria Sopra Minerva des PP. Dominicains.	Ministère des Finances.
St-Augustin, des PP. Augustins.	Ministère de la Marine.
Les SS. Apôtres, des PP. Mineurs-Conventuels.	Ministère de la Guerre.
St-Sylvestre au Quirinal, des prêtres missionnaires.	Génie militaire.
S. Maria in Vallicella, dit Chiesa-Nuova, des PP. de l'Oratoire.	Tribunaux civils et criminels.
St-André della Valle, des PP. Théatins.	Bureaux du timbre et de l'enregistrement.
Collége Romain, des PP. de la Compagnie de Jésus.	Lycée.
St-Grégoire du Monte-Celio, des PP. Camaldules.	Dépôt de mendicité.
St-Marcel, au Corso des PP. Servites.	Caserne des gardes de la sûreté publique.
St-Bernard, aux Thermes, des PP. Cisterciens.	Magasins militaires.
Maison du Gesù, des PP. de la Compagnie de Jésus.	Caserne.
St-Callixte au Transtévère, des PP. Bénédictins.	Infanterie de ligne et train militaire.
St-François a Ripa, des PP. Mineurs réformés.	Caserne.
Ara Cœli, des PP. Mineurs de la stricte observance.	Caserne.
Ste-Marie des Anges, des PP. Chartreux.	Magasins, dépôts, caserne.
St-André delle Fratte de PP. Mineurs de S. François de Paule.	Caserne des gardes de la sûreté publique.
Jésus et Marie, au Corso, des PP. Augustins déchaussés.	Idem.
Ste-Marie in Traspontina, des PP. Carmes.	Caserne.
Sainte-Croix-de-Jérusalem, des PP. Cisterciens.	Dépôt de remonte.
Ste-Marie Madeleine, des PP. Infirmiers.	Ecoles municipales.
St-Vincent et St-Anastase a Trevi, des PP. Infirmiers.	Idem.
St-Sylvestre in Capite, des Clarisses.	Questure et Ministère du Commerce.
Ste-Marthe delle Monache.	Caserne et écoles.
Tor' de Specchi des Oblates de Ste-Françoise romaine.	Ecoles municipales.
St-Dominique et St-Sixte, des Dominicains.	Cour des Comptes.
Ste-Catherine des Monts Magnanapoli, des Dominicaines.	Ecoles municipales.

St-Bernardin de Sienne a' Monti, des Franciscaines.	Bureaux de conscription et bureaux divers.
Enfant Jésus à Ste-Marie Majeure, Oblates avec pensionnat.	Ecoles municipales.
Ursulines in Via Vittoria, au Corso.	Idem.
St-Norbert, Oblates de Brignola.	Idem.

Couvents entièrement expropriés.

NOMS DES COUVENTS.	LEUR EMPLOI ACTUEL.
St-André au Quirinal, noviciat des PP. de Compagnie de Jésus.	Ecuries royales.
Ste-Thérèse au Quirinal, des Carmélites.	Caserne des cuirassiers et hôpital des convalescents.
Ste-Marie Magdeleine de Pazzi, des Dames Barberines.	Caserne.
St-Antoine et Ste-Marie Majeure, des religieuses Camaldules.	Fermé pour le moment et destiné à un hôpital militaire.
Le Vergine, des Dames Augustines.	Intendance militaire.

LES IMPRUDENCES DES PAPES (1).

Certains journaux, chez qui on n'avait pas remarqué jusqu'ici une excessive tendresse pour le Pape, semblent s'alarmer tout à coup dans son intérêt. Pie IX, disent-ils, est allé vraiment trop loin en parlant de M. de Bismark à la députation teutonique qui lui a rendu visite au Vatican ; il ne s'est pas inspiré de la prudence, car enfin il n'est pas bon de s'en prendre au premier ministre d'une puissance aussi formidable que l'empire allemand. Pour notre parti, ennemi de la papauté, c'est une bonne fortune que le Pape se soit conduit de la sorte; mais nous pensons que les amis du Vatican ont de graves raisons de se plaindre de l'imprudence du Saint-Père.

Il nous faut rassurer ces consciences excessivement timorées et ces hommes politiques remplis de finesse : les amis du Vatican comptaient sur ces imprudences qui ne sont pas le fait spécial de Pie IX, mais sont communes à tous ses prédécesseurs et le seront à tous ses successeurs. En dehors même de toute considération religieuse, ce sont ces imprudences qui ont sauvé la société.

Il y a une époque qui présente beaucoup d'analogie avec l'époque actuelle : il y avait alors un empereur plus puissant de cent coudées que l'empereur Frédéric-Guillaume : cet empereur se nommait Constance, et presque tout le monde connu obéissait à ses

(1) Extrait du *Journal de Florence*, numéro du 5 juillet.

ordres. Ce Constance s'était épris des doctrines d'Arius, un des vieux-catholiques de l'époque, bien plus puissant, plus fin, plus savant et plus habile que Dœllinger et tous ses partisans. Arius se proposait de réformer l'Eglise tout comme Dœllinger; il voulait faire un triage des dogmes et choisir seulement ce qui était à sa convenance.

Constance goûta la chose : en général les princes ne sont jamais fâchés d'accepter les réformes religieuses; ils espèrent toujours qu'une réforme finira par substituer l'empereur au Pape. Constance donna en plein dans les idées d'Arius et se tourna vers le Pape pour les lui faire accepter. C'était pour le bien de la religion qu'il fallait que le Pape fît bon accueil aux aberrations des ariens : s'opposer aux ariens, disait Constance dans un style plein d'onction, c'était jeter le trouble dans les consciences, c'était exposer à de graves périls le salut des âmes; d'ailleurs les temps, le progrès, la civilisation, l'esprit du siècle réclamaient ces réformes; lui, empereur, ne pouvait moins faire que de les accepter, et il espérait que le Pape le suivrait en cette voie si conforme à l'esprit de charité, et si nécessaire d'ailleurs à la tranquillité des peuples.

Cette lettre de Constance en rappelle bien d'autres, écrites de notre temps, qui ont obtenu la même réponse : *Non possumus.* Ces simples mots devaient agacer beaucoup de monde, même au quatrième siècle : aussi l'empereur fit-il saisir secrètement le pape Libérius dans la ville de Rome et le fit conduire à Milan. Là il chercha encore une fois à le séduire par des caresses, par des paroles mielleuses, par des dons et des promesses; mais tout demeura complétement inutile. Constance, irrité, passa à la menace, il parla de l'éloigner pour toujours de l'Italie. Libérius répondit : « J'ai dit adieu aux fidèles de Rome; la liberté des consciences et le culte de la vraie foi me tiennent plus au cœur que le séjour de Rome. » C'est l'historien Théodoret qui rapporte cette réponse. Le Pape fut effectivement envoyé dans la Thrace.

Sans parler d'Athanase, trop connu pour avoir joué le premier rôle dans la lutte contre l'erreur des ariens, et qui certes ne s'est pas distingué par un excès de ménagements envers l'empereur Constance et par un langage inspiré de la prudence humaine, il est un autre écrivain moins connu qu'il ne sera pas inutile de rappeler ici à l'attention de nos confrères en journalisme, fort savants en beaucoup de choses, mais qui ne s'occupent guère, en général, de l'histoire ecclésiastique. Il y avait en ce temps un évêque que nous vénérons aujourd'hui sur les autels : saint Hilaire. Voulez-vous connaître ce qu'écrivait cet illustre et savant personnage à l'empe-

reur Constance? Vous verrez que le langage de l'Église est toujours le même lorsqu'il s'agit de défendre la cause de la vérité contre un puissant de la terre. Prenons son livre contre Constance et lisons-en quelques paragraphes :

« Tu marches contre Dieu, tu attaques l'Église, tu persécutes les saints; tu hais ceux qui prêchent la parole de Dieu et veux détruire sa sainte religion; tu es un tyran non-seulement contre les hommes, mais contre la divinité. Tu feins d'être chrétien, nouvel ennemi du Christ, mais tu précèdes l'Antechrist et prêtes la main à son œuvre détestable. Tu exaltes la foi, mais tu vis contre la foi. Tu fais le docteur dans les choses profanes, mais tu es très-ignorant des choses de la religion; tu donnes l'épiscopat à tes satellites et troques les bons évêques contre les mauvais. Tu charges de fers les vrais ministres de Dieu, tu disposes des armées pour la terreur de l'Eglise, tu enchaînes les conciles et les synodes et prétends forcer à l'impiété l'Église d'Occident...; plus fourbe que le démon, tu nous persécutes, sans nous donner la gloire du martyre. » (*Parag. VIII.*)

« O le plus cruel des tyrans tu sévis contre nous et nous ravis la gloire du martyre; tu nous tues en nous comblant de caresses; tu poursuis l'œuvre d'iniquité sous le masque de la religion et te feins zélé défenseur de la doctrine du Christ pour arriver à éteindre sa foi. O le plus inique des mortels... Cet art perfide de nous tuer sans épée, de nous persécuter sans infamie, de te montrer bienveillant sans bonté, d'agir sans jamais manifester le but où tu veux parvenir, c'est ton père qui te l'a enseigné, ton père, le démon, auteur de la perdition des hommes. » (*Parag. VIII.*)

« Loup rapace, tu as beau dissimuler, nous te connaissons d'après ton œuvre. Tu fais l'aumône avec l'argent que tu extorques au pauvre peuple et tu offres à Dieu ce que tu as volé aux temples. Tu embrasses les ministres de Dieu et leur donnes le baiser de Judas, tu te courbes hypocritement pour recevoir la bénédiction, tandis que tu cherches à fouler aux pieds la foi... » (*Parag. X.*)

Mais ici nous sommes forcés de nous arrêter, les limites de notre publication ne nous permettant pas de tout citer. Ce que nous avons reproduit suffira, croyons-nous, à rassurer tous les esprits sur l'effet des imprudences de Pie IX. Si des imprudences de ce genre pouvaient abattre l'Église, il y a longtemps qu'elle n'existerait plus. Sans entrer dans la question religieuse, on peut se demander ce que serait la société aujourd'hui, si Arius, le vieux-catholique, et son disciple l'empereur Constance avaient triomphé de l'imprudence d'Athanase et d'Hilaire, et de la fermeté du pape Libérius qui les a soutenus?

CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Nous appelons la plus sérieuse attention de nos lecteurs sur la communication suivante relative aux *Cercles catholiques d'ouvriers*. A notre avis, l'avenir de la France appartient aux associations libres, nées de l'inspiration chrétienne et vivifiées par la charité. Ce sera là le véritable et fécond avénement de la bonne démocratie, de celle qui sort des profondeurs de la loi évangélique, loi d'unité et d'amour qui appelle tous les hommes à l'anoblissement et à la paix universelle dans le Christ et par le Christ. Le péché a dégradé l'espèce humaine et semé la haine en exaltant l'orgueil et l'ambition égoïstes. La Rédemption n'aura obtenu tous ses résultats sociaux que lorsque, pour imiter le divin Sauveur, les grands seront devenus humbles et s'inclineront avec une véritable vénération vers le pauvre, dont le cœur, à son tour, débordera de reconnaissance et acceptera sans murmure la position que la sagesse clémente de Dieu lui a faite. Des deux parts, il faut l'abnégation et, du côté des heureux du monde, il faut un dévouement que rien n'effraie et ne décourage.

L'œuvre que nous signalons de nouveau a ce caractère, et voilà pourquoi nous ne saurions la recommander trop vivement.

L. M.

Si la grandeur de nos derniers désastres a frappé toutes les âmes patriotiques, elle a particulièrement ému les âmes chrétiennes qui ont senti le doigt de Dieu dans une succession de malheurs se précipitant de manière à déjouer toutes les prévisions humaines. Aussi, ce qui préoccupe le plus ces âmes chrétiennes n'est pas de réparer les désastres matériels inséparables de la guerre; elles savent qu'un pays n'est pas déshonoré parce qu'il a été vaincu, qu'il n'est pas détruit parce qu'il a été pillé, qu'il n'est pas anéanti parce que la fortune des batailles a été contre lui; mais elles savent aussi qu'un peuple sceptique et voluptueux n'a pas la force de résister aux grandes épreuves, et elles pensent que le premier devoir de l'homme de bien est aujourd'hui d'opposer au matérialisme la notion du sacrifice, à la soif des jouissances le sentiment du devoir, à l'esprit cosmopolite l'idée de patrie, à la négation athée l'affirmation catholique!

C'est dans la classe ouvrière que le mal a fait les plus grands progrès, c'est là qu'il faut l'attaquer! Quelques hommes unis dans la foi et dans la prière, pénétrés des devoirs des classes privilégiées vis-à-vis de celles que la Providence a placées dans des conditions plus pénibles, ont résolu de créer dans ce but des *Cercles catholiques* où l'ouvrier trouve, à la fin de sa journée, un lieu de repos qui le met à l'abri des mauvais exemples et des entraînements du

cabaret : là il entend parler de Dieu, il peut lire de bons livres, il peut nouer des amitiés solides, il rencontre des hommes d'une classe plus riche qu'on lui présente dans les ateliers comme des ennemis, et il apprend à les connaître et à les apprécier.

Trois de ces cercles sont déjà établis dans les quartiers les plus populeux de Paris :

1° Le cercle de Montparnasse, 126, boulevard Montparnasse;

2° Le cercle de Belleville, 11, rue Levert;

3° Le cercle de Montmartre, 41, rue du Mont-Cenis.

Des adhésions nouvelles se produisent chaque jour; l'œuvre grandit, mais elle ne peut donner tous les résultats qu'il est permis d'en espérer qu'avec le concours des hommes de bien du pays tout entier. Il faut que les villes de province aient aussi leurs cercles animés du même esprit, dirigés par les mêmes règles, inspirés par la même passion de contribuer à la même régénération de la société. Tous ces cercles correspondant entre eux, unis par les liens de la vraie charité chrétienne, donneraient un asile sûr à l'ouvrier qui voyage, lui faciliteraient les moyens de trouver de l'ouvrage lorsqu'il va chercher au loin à se perfectionner dans la connaissance de son métier, et on verrait bientôt, grâce à cette organisation, renaître les bienfaits de l'ancien compagnonnage chrétien.

Venez donc à ce peuple, vous à qui votre position sociale permet d'exercer sur lui une salutaire influence, venez panser ses blessures! Que les exemples de votre foi et de vos mœurs lui rendent le don de croire, le bonheur d'espérer et la science de bien vivre.

Le Comité de Paris, qui a son siége, 3, *place du Louvre, presbytère de Saint-Germain-l'Auxerrois*, sera heureux d'entrer en relations avec les personnes qui voudraient travailler à la fondation de cercles catholiques en province. Il leur communiquera les règlements mis en pratique dans les cercles déjà fondés et secondera de tout son pouvoir les efforts entrepris pour réaliser une œuvre dont la grandeur ne saurait effrayer ceux qui ont pris pour emblème *la croix*, et pour devise : *In hoc signo vinces!*

LE CONCILE DU VATICAN ET LE SYLLABUS (1).

Le concile du Vatican s'est ouvert le jour de la fête de l'Immaculée Conception, en 1869; les faits qui le concernent sont de trop fraîche

(1) Extrait et traduit d'un discours de M. César Cantù, intitulé: *Il Papa e gli errori del secolo* (Le Pape et les erreurs du siècle), et publié par la Bibliothèque de Saint-François de Sales, à Naples, 1872.

date pour qu'il soit nécessaire de les raconter ici. Nous voulons seulement faire remarquer que ce concile a été interrompu par des violences sur lesquelles ne s'est pas encore prononcé le jugement non-seulement de la justice, mais encore du succès final, et qu'il n'a pu, par conséquent, avoir ce développement entier et définitif qui permettrait, non pas à la foi, mais à la raison, d'en mesurer toute la portée. De même que dès les premières séances du concile de Trente, qui ne fut pas moins troublé que celui du Vatican, l'on décida le point capital de la justification par les œuvres, et qu'on prononça ainsi la séparation du protestantisme, de même dans ce dernier, après une longue et libre discussion qui se produisit sous les formes les plus variées, il fut décrété non par le Pape seul, mais avec l'approbation solennelle du plus nombreux des conciles, « que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque remplissant l'office de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de son autorité suprême apostolique, il définit qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise en la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue, en définissant sa doctrine touchant la foi et les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise. »

Le Pape, nous le répétons, immuable quant aux doctrines qu'il a reçues par écrit ou par tradition dans l'Eglise, est progressif quant aux actes et à la discipline selon les besoins de la société humaine à laquelle il est préposé ; il comprend et la force de ce qui est immuable et l'opportunité de ce qui est sujet aux vicissitudes du temps ; inébranlable dans sa foi en Dieu quant au dogme et à la morale, il observe attentivement la marche du siècle en tant que l'éternel peut être concilié avec ce qui change, sans l'immobilité qui tue, ni la précipitation qui bouleverse.

La question sociale, qui de nos jours agite le monde bien plus profondément que la question politique, doit être résolue avec l'Eglise, dans l'Eglise et par l'Eglise. Pie IX lui a donné l'impulsion par ses réformes civiles d'abord, puis par ses encycliques résumées dans le *Syllabus*, maintenant par le Concile. En étudiant les réformes, les hommes se sont appliqués à mieux connaître la question sociale, et la mesure et le mode de satisfaction qu'on peut lui donner, quelles sont les libertés qu'on peut obtenir sans léser les droits de l'autorité, en augmentant le vrai bien de la société.

Avant le christianisme il y eut des hommes qui affirmèrent qu'elle

n'y avait pas droit: nous, nous dirons plus modestement qu'alors dominait le despotisme d'un seul ou celui de la multitude. Le moyen âge, en formant la société sur le modèle de l'Eglise, créa les monarchies, tempérées par la hiérarchie sociale; en sorte que, avec les rois, gouvernaient les seigneurs et les prêtres, c'est-à-dire la classe qui possède et la classe intelligente. En conséquence, on avait confiance dans les rois qui n'attaquaient ni les fortunes des familles, ni les croyances et la moralité des individus.

Les rois, en étendant le cercle de leurs prétentions et de leurs pouvoirs, concentrèrent en leur personne les éléments épars du gouvernement; ils rendirent ainsi moins nécessaire et moins utile l'action politique du clergé; puis ils abattirent les seigneurs et les priviléges féodaux. Le peuple s'en réjouit comme d'une acquisition de liberté; mais il se trouva dépourvu de tout moyen de défense dès que vinrent à lui manquer l'intelligence du clergé et l'appui des seigneurs.

Que lui restait-il en dehors de cela, sinon ou l'obéissance servile, ou la révolution vengeresse?

Aussi, en 1789, vit-on la révolution donner aux nations un *Syllabus* où elle proclamait la Liberté, l'Égalité, la Fraternité. Quatre-vingts années de luttes presque incessantes ont montré désormais ce que valent de pompeuses paroles; la liberté, nous en sommes encore à la chercher dans les conseils administratifs, dans les votes de la moitié plus un, émis par des assemblées élues sans conscience. Dans le système qui consiste à dire que tous nous sommes égaux devant la loi, que la volonté de la majorité doit gouverner, il y a un sentiment généreux, il y a quelque chose de vrai; mais le positivisme rapetisse et gâte tout.

Pie IX s'en aperçut et chercha à réaliser tout ce qu'il y avait de meilleur, en le centralisant dans le catholicisme, en donnant les libertés opportunes, en favorisant les progrès; il se servit d'hommes en renom de libéralisme, mais ceux-ci non-seulement se séparèrent de lui, ils le combattirent avec les armes qu'il leur avait données.

Le *Syllabus* mit en garde les esprits contre les erreurs, qui, en troublant les croyances, corrompent les actes; il condamna la révolution doctrinaire, ce mélange des vérités chrétiennes avec les erreurs, mélange qui naissait des controverses, en sorte qu'il ne restait plus qu'à choisir entre le catholicisme et le socialisme.

Le Concile proclama que la vérité religieuse est le principe et le fondement de la vérité politique et de la vérité sociale.

Celles-ci avaient été souillées par la liberté telle que l'entendent

les sectaires; il fallait les en séparer pour harmoniser l'autorité avec la liberté dans l'Eglise.

Les rois, devenus le pouvoir exécutif de la Révolution, crurent leur dignité amoindrie, s'ils subordonnaient les décisions morales à une autorité d'un ordre différent de la seule et unique qu'ils reconnaissent, de la force. Ils voulurent conserver pour eux seuls l'infaillibilité, c'est-à-dire le droit de prononcer sur les décisions de l'Eglise. Les multitudes, toujours esclaves de la force ou de l'opinion, applaudirent aux lettrés, qui, en même temps qu'ils accusaient le Pape de s'inquiéter uniquement du pouvoir temporel, l'insultaient lorsqu'il rendait des décrets dans l'ordre spirituel.

La question d'opportunité a pu être soulevée au cours de la discussion; elle disparaît devant la décision.

Nous avons dit déjà combien est ancienne et nécessaire la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise et de son Chef, dont elle ne peut être séparée. L'interprétation individuelle est fille de l'égoïsme, qui préfère son propre jugement à celui du genre humain; ce ne serait plus du domaine de la foi, mais de la science, et partant un domaine réservé à un petit nombre de savants, jamais au peuple; on pourrait donc en arriver avec ce système de l'interprétation individuelle, jusqu'à affirmer que Dieu, l'âme, le corps sont de pures conceptions qui ne subsistent que parce que nous les avons dans l'esprit. L'affirmation de l'infaillibilité pontificale, outre qu'elle rend impossible ce délire du rationalisme, supprime tout dissentiment fondamental entre les catholiques, du milieu desquels elle arrache toute zizanie et tout essai d'Eglises nationales; elle plante fermement le drapeau de la véritable unité.

Ces réflexions et leur franche exposition, nous nous les sommes crues permises, en qualité de dévoué catholique, qui n'est resté étranger à aucun des exercices de la pensée, exercices que nous n'avons jamais trouvés en contradiction avec les suggestions de la foi. Nous pensons que le repos obtenu par nous catholiques dans la vérité possédée, ne nous dispense pas de la peine de la démontrer aux autres, ni de l'obligation de la défendre contre toute attaque.

César Cantu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

15. — **Ivan le Terrible**, ou la Russie au XVIe siècle, par le comte Alexis Tolstoy; roman historique traduit du russe, avec une introduction par le prince Augustin Galitzin; Paris, 1872, chez G. Téqui (Œuvre Saint-Michel). — In-12 de 412 pages. — « Ce récit, dit l'auteur, ne vise pas seulement à faire revivre certains événements, mais surtout à caractériser une époque, à se rendre compte des croyances, des mœurs, du degré de civilisation de la société russe dans la seconde moitié du seizième siècle. » Le but est parfaitement atteint dans une suite de récits fort animés, très-intéressants, qui font revivre la Russie du temps d'Ivan le Terrible, de ce czar dont le règne avait si heureusement commencé, grâce à la sagesse de deux ministres habiles, et qui se prolongea et se termina au milieu de scènes si révoltantes. Le comte Tolstoy n'a pas craint de dédier son œuvre à l'impératrice de Russie, parce qu'il y a, dit-il, dans cette dédicace « la meilleure preuve qu'un abîme infranchissable sépare les sombres visions du passé de l'atmosphère sereine de l'époque présente. » Une Introduction écrite par le prince Galitzin trace en quelques traits le tableau du règne d'Ivan, que le roman permet ensuite de pénétrer dans ses détails. Le nom de l'auteur et celui du traducteur feront lire *Ivan le Terrible*. L'adoption du livre par la Société de Saint-Michel indique qu'il est conçu dans un bon esprit; la lecture montre qu'il méritait d'être traduit.

16. — **Il Papa e gli errori del secolo** (le Pape et les erreurs du temps), discours prononcé par M César Cantù et publié par la bibliothèque de Saint-François de Sales pour la diffusion gratuite des bons livres; Naples, 1872, à l'imprimerie degli Accattoncelli. — In-24 de 80 pages. Le discours ou la dissertation de M. Cantù, l'illustre historien catholique d'Italie, que des divergences d'opinion sur quelques points ne nous empêchent pas de considérer comme l'un des plus courageux défenseurs de l'Eglise en Italie, traite particulièrement du développement du dogme dans le catholicisme, de la définition de l'Immaculée-Conception, du *Syllabus* de 1864, de la concorde de l'Eglise et de l'Etat et du concile du Vatican. Dire que ces pages sont publiées par la bibliothèque de Saint-François de Sales, c'est en indiquer suffisamment le mérite, qui se trouve encore augmenté par quelques notes qu'y ont ajoutées les éditeurs.

17. — **L'avenir de la France**, étude sur quelques réformes urgentes, — ateliers militaires, par Joseph Guigard; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-8° de 64 pages. — Brochure à méditer. L'auteur se déclare hautement pour l'enseignement-obligatoire; il montre les dangers du casernement, propose la fondation d'ateliers militaires comme remède à l'oisiveté qui tue moralement et physiquement le soldat, et émet le vœu d'une solution pacifique à la question prussienne. On peut discuter plusieurs de ses idées, on ne peut qu'être d'accord sur les principes religieux qu'il professe et sur les réformes morales qu'il demande.

18. — **Religion et patrie** vengée de la fausse science et de l'envie haineuse, par M. l'abbé Moigno; Paris, 1872, au bureau du journal *les Mondes* et chez Gauthier-Villars. — In-12 de 134 pages. — La science et la foi, deux sœurs qui ne devraient jamais être séparées, qui ne le sont jamais, quand il s'agit de la vraie science et de la vraie foi, et que de prétendus savants

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

s'acharnent à nous montrer comme inconciliables. M. l'abbé Moigno prouve bien le contraires, comme il prouve aussi, par son exemple, par l'exemple de tous les bons catholiques, qu'il n'y a rien de plus intimement uni dans le cœur de l'homme que la religion et la patrie. Le savant rédacteur des *Mondes*, qui jouit d'une réputation si bien méritée parmi les savants sérieux, et qui ne laisse rien passer de ce qui intéresse la science sans l'examiner, publie, depuis quelque temps, sous le titre général d'*Actualités scientifiques*, une série de petits traités, dont celui qui a pour titre *Religion et Patrie* doit être ici particulièrement recommandé. On y trouve la réponse aux négations les plus ordinaires de l'incrédulité, la solution de toutes ces questions si volontairement obscurcies: la création, l'origine des espèces, la descendance de l'homme, l'unité de souche et d'espèce des races humaines, la récente apparition de l'homme sur la terre, la différence essentielle entre l'instinct et la raison, la distinction de l'âme et du corps, la spiritualité de l'âme, les rapports de la science et de la foi. En quelques pages, M. l'abbé Moigno prouve, jusqu'à l'évidence, que notre cause, à nous chrétiens et catholiques, est la cause de la vérité et du progrès, que notre position est très-forte, notre domaine absolument inviolable. Il annonce l'apparition prochaine d'un grand ouvrage, les *Splendeurs de la foi*, dans lequel il se dit en mesure « de faire sur tous les points l'accord parfait de la Révélation et de la Science, de la Raison et de la Foi, en prouvant invinciblement que sur aucun point la science vraie, c'est-à-dire, parvenue à la certitude des faits et des lois, n'est en opposition avec les faits et les dogmes révélés. » Personne n'est plus que lui autorisé à parler de la Science, personne n'est mieux placé pour en montrer l'accord avec la Foi; nous attendrons impatiemment l'apparition du grand ouvrage, que l'*Actualité* d'aujourd'hui fera désirer plus vivement encore.

19. — **Jésus-Christ et la Vierge Marie**, Introduction aux lettres sur l'imitation de Jésus-Christ adressées à une jeune fille à son entrée dans le monde, traduites de l'italien par E. A. B., professeur de l'Université; Montpellier, 1871, chez L. Cristin et Ce. — In-12 de 120 pages. — Ce petit livre se compose de trois parties : une étude sur Jésus-Christ, une étude sur la sainte Vierge, et, en appendice, des notes développées sur les divers sujets qui se présentent dans ces deux études. Il n'est qu'une introduction, comme le titre l'indique; mais c'est une bonne introduction, qui fait désirer la publication des lettres annoncées. Le tout est l'œuvre d'un religieux italien, aujourd'hui missionnaire; le bien produit en Italie par les lettres se produirait sans doute également en France.

20. — **Examen de conscience** ou Explication des commandements de Dieu et de l'Eglise, par l'abbé Eynard, chanoine de la cathédrale de Tarentaise; Moutiers, 1872, chez Marc Cane. — In-18 de 96 p. — Exposé succinct des devoirs que nous imposent les commandements de Dieu et de l'Eglise, et des motifs que nous avons de les observer, suivi d'une énumération des péchés qui se commettent le plus ordinairement contre ces commandements, tel est ce petit livre très-clair, très-précis, qui sera aussi utile aux confesseurs et aux prédicateurs de retraites qu'aux pénitents qui désirent faire une confession plus ou moins générale de leurs péchés. Fruit d'une longue expérience dans l'exercice du saint ministère et dans la prédication des missions, il contribuera à mieux faire connaître, aimer et observer les lois de Dieu et de l'Eglise.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

Le Gérant: PUTOIS-CRETTÉ

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

La situation reste la même, pleine d'angoisses et d'espérances. On sent, et le Saint-Père a soin de le dire dans ces admirables allocutions qu'il multiplie pour l'enseignement du monde, on sent que la crise suprême approche : toutes les forces antichrétiennes, mystérieusement dirigées par le chef de la franc-maçonnerie, ostensiblement par l'homme que ses victoires sur la France ont rempli du plus impudent orgueil, se préparent à livrer à l'Église et à Jésus-Christ un dernier assaut, par la presse, par les lois, par la persécution, et l'armée satanique est si sûre de sa victoire, qu'elle la célèbre d'avance.

Que va-t-il donc arriver?

Pour nous, l'issue de la lutte n'est point douteuse; nous la lisons en toutes lettres dans une prophétie qui date de trois mille ans, et qui, après avoir été confirmée par les événements de dix-neuf siècles bientôt, nous paraît à la veille de recevoir son plus éclatant accomplissement.

Les nations frémissent, les peuples méditent avec leurs princes de se débarrasser une bonne fois de Dieu et de son Christ. Plus de droit divin, plus de surnaturel, plus de Dieu entre les hommes, plus de religion à la base des institutions politiques et civiles; voilà le but.

Mais Dieu ne veut pas se laisser détrôner de ce monde, et il entend maintenir le trône à Celui qu'il a engendré de toute éternité, à qui il a donné les nations pour héritage et un empire qui s'étend jusqu'aux limites du monde.

Les peuples ne veulent plus de ce roi qui les avait faits libres; les princes ne veulent plus régner en son nom. C'est bien; mais voici que la liberté s'enfuit, voici que les trônes s'écroulent et se brisent. Ils n'ont plus voulu de la Croix, c'est une verge de fer, c'est un *prince de fer* qui les gouverne; ils n'ont plus voulu de Jésus-Christ, ces puissants de la terre, et voici qu'ils sont brisés comme un vase d'argile.

Voilà les leçons des événements d'hier, elles seront celles des événements de demain, et les rois et les puissants seront bien

obligés de les apprendre, ils seront bien obligés de reconnaître que Dieu règne toujours, et ils le serviront en tremblant.

Et les fidèles enfants de l'Église savent aussi ce qu'ils ont à faire; ils savent que nous sommes dans des jours de pénitence et d'épreuves, que la colère de Dieu va s'allumer de nouveau, et qu'heureux seront ceux qui mettront en lui leur confiance.

La prophétie est aussi claire que si elle était de l'histoire : *Quare fremuerunt gentes? Astiterunt reges et principes... Dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ... Cum exarserit in brevi ira ejus, beati omnes qui confidunt in eo.* Tout est prédit : la conjuration, la royauté du Christ, les maux de la révolte, la leçon des événements, et le triomphe des serviteurs de Dieu.

C'est pourquoi nous espérons avec Pie IX, disant, le 20 juillet : « Il n'y a rien à espérer du monde; mais, d'un moment à l'autre, « il peut venir un homme envoyé de Dieu, et il nous reste à prier « afin que Dieu mette la main au trésor de ses miséricordes, qu'il « éloigne les impies et ramène des jours de paix et de tranquillité... « Ces jours viendront, j'en suis sûr. Comment et quand? Je ne le « sais; mais ce sentiment est en moi parce que dans le monde on « prie beaucoup et qu'il y a une grande confiance dans le triomphe « de cette cause, qui est la cause de la justice, de l'ordre, de la re« ligion, en un mot la cause de Dieu. Accélérons donc par la prière « l'heure où Dieu décidera favorablement de sa cause. Prions afin « qu'il nous bénisse. »

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE

BREF PONTIFICAL SUR L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

PIUS PP. IX	PIE IX, PAPE
Dilectis Filiis Henrico Abeille, Henrico Bergasse ac ceteris qui simul Massiliæ coierunt rebus Catholicis prospecturi.	*Aux chers fils Henri Abeille, Henri Bergasse et aux autres qui se sont unis, à Marseille, pour veiller aux intérêts catholiques.*
MASSILIAM.	A Marseille.
Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem.	Chers fils, salut et bénédiction apostolique.
Inter teterrima præsentis ætatis mala, quæ dolemus acerbissime, Dilecti Filii, nos illud præci-	Au milieu des maux affreux des temps actuels, maux que nous déplorons si amèrement, ce qui nous

préoccupe le plus, c'est de voir qu'en s'attaquant perfidement à l'âge le plus tendre, on s'efforce d'enlever à l'attente de la société religieuse et de la société civile, tout espoir humain de guérison. Maîtresse de l'autorité et de la puissance, l'impiété, pour inoculer son poison à l'enfance et à la jeunesse. poursuit, opprime, détruit toutes les institutions où elles pourraient puiser un enseignement pieux et sain et être formées à la vertu. Puis elle confie, malgré les protestations des parents, la génération qui grandit à des maîtres pervers qui la détourneront de Dieu au moyen du vain apparat d'une science controuvée et gonflée de vent, et qui, l'asservissant aux choses de la terre, la feront grandir dans l'orgueil, dans le mépris de toute autorité, dans le désir des biens qui passent, dans les attraits de la volupté. Rien de plus funeste que cette corruption ne peut menanacer la société humaine. Aussi nous sommes-nous appliqués, autant qu'il a dépendu de nous, à résister à un aussi grand mal. Non-seulement nous avons opposé chez nous, aux efforts de l'impiété, des écoles où la jeunesse puisse recevoir, avec une pieuse éducation, une doctrine saine et solide, mais encore nous avons provoqué partout cette généreuse entreprise, en encourageant, par notre autorité, notre faveur, nos exhortations et nos éloges, les sociétés catholiques vouées à cette œuvre.

Il vous sera donc facile de comprendre. chers Fils, avec quelle joie, avec quel bonheur, nous avons appris votre résolution de pourvoir par tous les moyens à la défense et aux progrès de la religion catholique, et principalement de veiller à la droite éducation de l'enfance et de la jeunesse La nécessité d'une telle œuvre est d'autant plus pressante chez vous que, depuis plus longtemps, dans votre patrie, il a été permis à l'impiété de travailler à détourner les esprits de tout l'ordre surnaturel, en introduisant la négligence de la religion, en vulga-

pue sollicitat quod cum tenellæ insidietur ætati, humanam omnem convalescendi spem adimere nititur religioso civilique consortio. Impietas enim auctoritatis opumque potita virus suum ingestura pueritiæ ac adolescentiæ, hinc insectatur, opprimit, delet instituta quævis unde possent haurire sanam piamque doctrinam et ad virtutes informari, inde vero succrescentem prolem, invitis frustra parentibus, committit præceptoribus nequam a quibus per inanem ventosæ commentitiæque scientiæ apparatum abducatur a Deo, planeque mancipata terrenis, ad elationem, ad cujusvis auctoritatis contemptum, ad fluxarum rerum desiderium, ad voluptatis illecebras educetur. Qua sane corruptione cum nihil exitiosius impendere possit humanæ familiæ, Nos tanto malo, pro viribus, obsistere curavimus, non solum objectis apud nos impietatis conatui scholis ubi ad pietatem juxta et ad sanam solidamque doctrinam fingeretur juventus; sed egregium hoc cœptum ubique etiam promoventes auctoritate, favore, hortationibus, omnique laude prosequentes catholicas societates huic operi devotas.

Facile propterea intelligetis, Dilecti Filii, quanta jucunditate et lætitia vestrum didicerimus propositum consulendi quidem omni ratione religionis catholicæ defensioni et provectui sed curandæ nominatim rectæ educationi pueritiæ et adolescentiæ. Cujus sane rei necessitas eo gravior est apud vos quod diuturnius impietati licuit in patria vestra adlaborare avocandis a toto supernalium rerum ordine animis, inducendo religionis neglectui, vulgandis perniciosissimis erro-

risant les plus pernicieuses erreurs, en viciant les mœurs, en enlevant tout frein aux mauvaises convoitises, en plongeant le peuple dans la fange des passions. De là nécessairement ont découlé ces dissidences flagrantes d'opinions, cette mobilité presque continuelle de la forme du gouvernement, ces commotions politiques et ces émeutes si fréquentes, cet attachement à ses propres intérêts qu'on fait passer avant les intérêts de la patrie, ce débordement de vices qui a, enfin, amené tout récemment la plus horrible de toutes les calamités!

Aussi par le projet que vous avez formé, non seulement vous assurez pour l'avenir la religion et l'avantage spirituel de la jeunesse, mais vous travaillez à ramener l'union des esprits, à vous couvrir contre le retour offensif de vos ennemis par la protection la plus efficace, à rétablir l'ordre civil, à rendre à votre patrie son ancienne grandeur. Nous ne nous étonnons donc pas que beaucoup aient adhéré sur le champ à votre projet, et nous ne doutons pas qu'un plus grand nombre encore ne s'empressent d'apporter à votre œuvre leur concours le plus généreux. Parmi tous se distinguera surtout le clergé de Marseille. Car si Dieu a confié à chacun le salut de son prochain et s'il convient à tout citoyen honnête de s'appliquer aux vrais intérêts de la patrie, c'est avant tout au clergé. Car c'est à lui qu'il appartient de briller au-dessus des autres par l'exemple de toutes les bonnes œuvres; c'est à lui qu'a été confié le soin de procurer le salut du peuple; c'est lui qui, par sa consécration même dans la prêtrise, a appris que son devoir était de marcher à la tête de toutes les œuvres de salut et de prêcher de parole et d'exemple. Et cela nous l'attendons nommément avec d'autant plus de confiance du clergé de Marseille que l'œuvre est plus importante et que nous connaissons mieux son zèle, sa piété et sa fermeté contre tous les obstacles qui peuvent se présenter.

ribus, vitiandis moribus, detrahendis cujusvis cupiditatis frenis, populoque in earum cœno demergendo; unde necessario manarunt flagrantia opinionum dissidia, mobilitas ferme perpetua formæ regiminis, creberrimæ commotiones ac seditiones, conversio mentium ad propria potius, quam ad patriæ commoda, et illa vitiorum colluvies quæ tandem nuperrimam et omnium truculentissimam calamitatem adduxit.

Per consilium itaque a vobis initum non religioni duntaxat et spirituali juventutis emolumento prospicitur, sed reducendæ quoque consulitur animorum consociationi, firmissimo adversus hostiles impetus præsidio, ordinique civili restituendo, ac patriæ vestræ in pristinam amplitudinem vindicandæ. Non miramur idcirco plurimos illico suffragatos esse consilio vestro; nec dubitamus, plures etiam ei certatim suppetias esse laturas. Quos inter eminebit certe Massiliensis clerus; nam si unicuique mandavit Deus de proximo suo, et honesti cujuslibet civis est veræ utilitati patriæ studere, ut potissimum clero convenit, cujus est prælucere ceteris exemplo bonorum omnium operum, cui salus populi procuranda committitur, et qui ab ipsa consecratione sua in presbyteratus officium didicit *præesse* se debere et *prædicare*. Id vero nominatim a Massiliensi clero eo fidentius expectamus, quo majoris momenti est opus, et quo exploratiorem habemus ejus zelum, pietatem et firmitatem adversus occurrentia obstacula.

Ceterum si de hoc peculiari proposito vestro fusius disseruimus, non idcircominus commendandam censemus operam, quam impendere decrevistis sive refellendis gliscentibus erroribus impudentiæque retundendæ procacium typorum, sive juvandis catholicæ charitatis institutionibus, sive sustentandis inopibus ecclesiis, sive demum protegendis fovendisque generatim piis operibus. Nam si per pueritiæ et adolescentiæ rectam accuratamque institutionem ipsi malorum radici securim admovetis et novam veluti ac integram societatem fingentes corruptæ sufficiendam, futuro tempore consulitis, per cetera studia vestra profecto præsentis societatis mala submovere, sistere, lenire, sanare contenditis.

Quamobrem non modo probamus omnino et magnopere commendamus consilia vestra; sed vehementer etiam cupimus ea citius ad effectum perduci crebrosque nancisci adstipulatores ut conjunctis plurimorum opibus, industria, viribus exundanti impietatis torrenti firmus agger opponatur, qui religiosam civilemque societatem ab exitio tueri valeat et ad novam veluti vitam revocare. Salebrosum quidem et arduum negotium suscipitis, sed pro nomine Domini illud suscipitis, et pro animarum ac patriæ vestræ salute. Nequitis itaque ambigere, quin Deus vobis futurus sit propitius, qui, si steterit pro vobis, omnes facile vincere poteritis difficultates, eoque ditari laborum vestrorum fructu, qui fortasse spem ipsam excedat. Id ex animo vobis ominamur; dum cumulata cœlestia et largam supernorum munerum copiam cœpto vestro adprecantes, vobis, Dilecti Filii, et iis omnibus

Du reste, si nous nous sommes étendus plus longuement sur ce but particulier que vous vous proposez, ce n'est pas que nous jugions moins convenable le soin que vous comptez apporter à refuter les erreurs qui vont se multipliant, à combattre l'impudence de la mauvaise presse, à aider les institutions de la charité catholique, à soutenir les églises pauvres, enfin à protéger et à favoriser en général les œuvres pieuses. Car si par la droite et soigneuse éducation de l'enfance et de la jeunesse, vous portez la hache à la racine même du mal; si en formant en quelque sorte une nouvelle et saine société destinée à remplacer celle qui est corrompue, vous pourvoyez à l'avenir; par vos autres œuvres, vous vous efforcez évidemment de détourner les maux de la société actuelle, de les arrêter, de les adoucir, de les guérir.

Aussi non-seulement nous approuvons pleinement et nous recommandons instamment vos desseins, mais nous désirons vivement qu'ils soient le plus tôt possible menés à bonne fin et qu'ils trouvent de nombreux adhérents; afin que, réunissant les ressources, l'activité, les forces d'un plus grand nombre, vous opposiez au débordement de l'impiété une digue solide qui puisse protéger contre sa perte la société civile et religieuse et la rappeler, pour ainsi dire, à une vie nouvelle. Ce que vous entreprenez est rude et ardu : mais vous l'entreprenez au nom du Seigneur, pour le salut de vos âmes et de votre patrie. Vous ne pouvez donc douter que Dieu ne vous soit propice. S'il est pour vous, vous pourrez vaincre aisément toutes les difficultés et vous enrichir du fruit de vos travaux qui dépassera, peut-être, toute espérance. Ce sont là les vœux que nous formons pour vous du fond du cœur; et en souhaitant, à votre entreprise, les secours célestes les plus nombreux, l'abondance la plus large des dons d'en Haut. Nous vous accordons très-affectueusement, à vous chers

Fils, à tous ceux qui se sont joints et qui se joindront à vous de quelque façon que ce soit, la bénédiction apostolique, présage de la divine faveur et gage de notre bienveillance.

Donné à Rome, auprès de Saint Pierre, le 27 juin de l'année 1872, et de notre pontificat la vingt-septième année.

Signé : PIE IX.

qui se vobis adjunxerunt et eidem quocumque modo suffragaturi erunt, apostolicam Benedictionem divini favoris auspicium et paternæ nostræ benevolentiæ pignus peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 27 junii anno 1872, Pontificatus nostri, anno vicesimo septimo.

Signé : PIUS PP. IX.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

Grâce à Dieu, la santé du Saint-Père est toujours excellente. Mais on a la douleur d'apprendre la triste nouvelle de la mort du cardinal Niccolo Parracciani Clarelli, né à Rieti le 15 avril 1799, et créé cardinal le 22 janvier 1844. Il était évêque suburbicaire de Frascati depuis le 22 février 1867.

— La résolution que montrent les Romains de prendre, d'après les conseils du Pape, une part active aux élections municipales qui doivent avoir lieu le 4 août, déconcerte les ministres piémontais et exaspère les révolutionnaires. M. Lanza, ministre de l'intérieur, a lancé une circulaire qui fait appel à toutes les forces du libéralisme; les révolutionnaires cherchent à intimider les bons catholiques, et ont déjà provoqué, sur la place Navone, des troubles qui sont devenus assez sérieux pour appeler l'intervention du gouvernement, qui les voyait d'abord avec plaisir. On sait que Pie IX a conseillé le vote, surtout en vue de l'éducation chrétienne de la jeunesse, sur laquelle la municipalité a une grande influence.

FRANCE

Le ministre de l'intérieur, à la date du 29 juin, a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Dans sa séance du 18 mai dernier, l'Assemblée nationale a décidé le renvoi à mon département d'une pétition relative à l'observation du dimanche, en invitant le gouvernement à prescrire des mesures à cet effet.

« Il est du devoir de l'administration d'exécuter, en ce qui la

concerne, les prescriptions de la loi des 18-22 novembre 1814.

« Je viens donc, monsieur le préfet, vous rappeler les instructions antérieures sur cette question, et vous prier de veiller à ce que les travaux entrepris pour le compte du département et des communes soient interrompus le dimanche.

« Vous voudrez bien également stipuler, autant que faire se pourra, cette condition dans les adjudications et les marchés.

« Recevez, monsieur le préfet, etc.

« Pour le ministre :

« Le sous-secrétaire d'État,

« A. CALMON. »

NOUVELLES DES DIOCÈSES

Paris. — La fête de saint Vincent de Paul vient d'être célébrée avec une grande solennité dans plusieurs églises de Paris; la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, est devenue le but d'un pèlerinage où sont accourus, pendant toute l'octave, des multitudes de fidèles, et rien de plus touchant, de plus rassurant pour l'avenir, que le spectacle présenté chaque matin par cette armée de la charité qui se compose des Sœurs et des Novices de la rue du Bac. La vue de ces pieuses et dévouées filles de saint Vincent a bien offusqué quelques libres penseurs et fait vomir quelques grossièretés à certains journaux, que répètent les piliers de cabarets et de cafés; mais la masse de la population parisienne ne juge pas comme ces tristes alliés de la Commune; elle aime les Sœurs de Charité, et elle sait que l'armée qu'elle forme sera plus puissante pour la régénération de la France que cette foule de criards ignorants, stupides et haineux, qui détestent tout ce qui est beau et tout ce qui est bien.

— La quête faite dans les églises pour le temple votif au Sacré-Cœur a produit d'excellents résultats. Les évêques, les uns après les autres recommandent cette œuvre nationale. Tous les catholiques apporteront leur offrande, et Dieu se laissera toucher.

Belley. — De grandes solennités religieuses auront lieu à Ars le 4 et le 5 août. Mgr Richard et Mgr Mermillod passeront à Ars ces deux journées. Le jour anniversaire de la mort du serviteur de Dieu, J.-M.-B. Viannay, curé d'Ars, se rencontrant cette année le dimanche 4 août, le service annuel sera renvoyé au lendemain lundi. Le même jour aura lieu l'inauguration des statues des saints apôtres Pierre et Paul, de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul.

Lyon. — Le *Salut public* annonce que le conseil départemental de l'instruction publique a terminé son travail relativement à nos écoles. Une commission composée notamment de deux inspecteurs primaires est chargée du travail de répartition pour les divers quartiers; comme elle apporte beaucoup de diligence dans son œuvre, il est probable que l'arrêté préfectoral sur les écoles à Lyon sera pris avant la fin du mois. Voici les chiffres exacts du recensement des écoles : Les 114 écoles municipales comptent 8,800 élèves; les écoles congréganistes 8,091. Ces dernières sont au grand complet et ne pourraient recevoir un plus grand nombre d'enfants sans danger pour leur santé. Les 114 écoles municipales ont encore de la place pour plus de 10,000 élèves ! (*Écho de Fourvières.*)

Marseille. — Le 13 juillet est mort à Marseille un prêtre distingué, l'abbé Louis-Marie Pin, originaire d'Eguilles (diocèse d'Aix), et qui était entré de bonne heure dans la Compagnie de Jésus. Il fut d'abord envoyé en Amérique, revint en France pour subvenir aux nécessités de sa famille, et fut nommé à Marseille aumônier des Sœurs de l'Espérance, puis de l'Œuvre de la Providence, dite les *Enfants de l'Etoile*. Il avait soixante-deux ans. Il laisse des écrits importants, entre autres des *Élévations sur l'Immaculée Conception de Marie*, et une *Vie du Père de Condren*, dont il a réédité les œuvres.

Mende. — Mgr l'évêque de Mende a adressé, le 29 juin, une lettre circulaire au clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet du vœu national pour la contruction d'une église à Paris, en l'honneur du Sacré-cœur de Jésus. « Ce monument, ce temple, dit-il, qui va s'élever en son honneur, lui attestera aux yeux de l'univers, avec notre amour, nos regrets et notre douleur. Il réparera l'affreux scandale donné au monde, dans la capitale de la civilisation, par l'érection d'une statue en l'honneur du coryphée de l'impiété, de celui qu'on a pu appeler *le dernier des hommes après ceux qui l'aiment*... Ce temple sera, surtout pour ceux qui l'auront comme élevé de leurs mains, une prière sans cesse renouvelée. une grande et immortelle prière. »

Orléans. — Voici la part contributive du clergé et des ordres religieux dans le service charitable pendant la guerre de 1870 à Orléans :

1° Ambulances religieuses de la ville et du diocèse. . . 102
2° Prêtres employés à la recherche et au transport des blessés. 60
3° Prêtres employés aux soins matériels dans les ambulances, environ. 17
4° Prêtres employés au service spirituel des ambulances dans le nombre desquels, un est mort victime de son zèle, environ. 220
5° Religieux et Frères des écoles chrétiennes employés comme infirmiers. . . . 48
(Les renseignements nous manquent pour plusieurs maisons).
6° Séminaristes employés sur les champs de bataille et dans les ambulances. . . 50
7° Religieuses employées comme infirmières dans les ambulances religieuses. . . . 361 }
Religieuses employées aux mêmes services dans les ambulances civiles. . . . . . 176 } 537
8° Religieuses tombées malades par suite de fatigues ou de contagion. 66
9° Religieuses mortes par les mêmes causes. 11
10° Nombre total de lits préparés dans les ambulances religieuses. 3,451
11° Nombre total des soldats admis dans lesdits ambulances. 12,985
12° Nombre de journées passées par les soldats blessés ou malades dans les ambulances religieuses. . . 2.8,319

Nous manquons de renseignements sur plusieurs ambulances religieuses de la campagne, lesquels, s'ils nous étaient parvenus, auraient nécessairement modifié tous ces chiffres.

Le gouvernement, instruit du dévouement sans bornes que nos communautés religieuses ont déployé envers nos blessés, vient, à son tour, de leur décerner une récompense publique dans la personne de leurs dignes Supérieures. Nous sommes d'autant plus libres de relever de pareilles distinctions, que nous savons qu'elles n'ont été accordées que *sur une demande formelle et spontanée de l'administration militaire*. sans aucun concours de l'autorité ecclésiastique.

Nous lisons dans le *Journal officiel* :

MÉDAILLES D'ARGENT.
2me CLASSE.

Holland (Elisa), en religion *sœur Marie de Borgia*, supérieure de la Visitation.

Gout (Marie Thérèse), *sœur Sainte-Marie*, supérieure des sœurs de Saint-Aignan.

Paris (Joséphine A. - D.), *sœur Marie de Saint-Joseph*, supérieure de l'orphelinat de Sainte-Marie.

Dérignon (Marie - Rose), *sœur Sainte-Athilde*, supérieure des filles de la Sagesse de Saint-Marceau.

Lionnet, en religion *sœur Marie du Divin-Cœur*, supérieure du monastère de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur.

Orléans 1870 1871 : Se sont particulièrement distinguées par leur dévouement dans les hôpitaux et les ambulances d'Orléans durant l'occupation allemande. (*Annales d'Orléans*.)

Périgueux. — Mgr l'évêque de Périgueux, consacrant le jeudi 18 juillet, la chapelle de l'asile des vieillards dirigé par les Petites-Sœurs des pauvres, a prononcé une allocution qui a produit une grande impression. Nous en extrayons ce portrait si ressemblant des Petites-Sœurs: « Que dirai-je de nos chères Petites Sœurs des pauvres? Rien, je le sais, qui n'ait le double inconvénient de blesser leur modestie et de rester bien au-dessous de leur incomparable dévouement. Et, cependant, comment me taire sur cette nouvelle famille religieuse qui fait de l'héroïsme même de la charité, son exercice quotidien, et qui le pratique avec cette simplicité, cette aisance, ce naturel que nous mettons à nos actions les plus ordinaires? Voyez-la, cette petite sœur des pauvres : elle s'est faite la servante des pauvres vieillards. Pour eux comme pour elle, elle n'a et ne veut avoir qu'un trésor : le trésor de la Providence. L'asile est ouvert, et la voici à l'œuvre: elle mendie! Elle mendie, et tout lui est bon. Tout est accueilli par sa reconnaissance; tout est mis à profit par son industrie. Bientôt le mobilier se forme, s'accroît, s'embellit de tout le luxe de la propreté. Chaque jour aussi se recueille la nourriture de l'asile. Aux heures réglementaires, la table est dressée et garnie de mets, agréablement variés comme les vêtements des convives. Après leur repas, la petite sœur, qui les a servis, fait le sien de leurs restes; et, s'ils n'ont rien laissé, elle retourne à l'aumône ou reprend son travail dans l'asile, attendant l'heure où il plaira à la Providence de lui envoyer un morceau de pain.»

Perpignan. — Quatorze cents pèlerins de cette ville sont partis, le 15 juillet, pour Notre-Dame de Lourdes, avec leur évêque, et au milieu d'une foule sympathique de plus de cinq mille spectateurs. Perpignan était en fête, et c'était comme la réparation de ces scènes d'il y a quelques mois, alors qu'on chassait les religieux de leur couvent et qu'on leur faisait parcourir les rues de la ville comme des criminels, insultés par une vile populace.

Quimper. — Les Jésuites vont avoir un collége à Brest; c'est là une abomination que les libres-penseurs ne peuvent permettre. Ils ont donc imaginé un scandale et mis en cause un Jésuite respectable et l'une des dames les plus honorables du pays. Puis, ces zélés défenseurs de la morale et observateurs de la loi se sont amusés à briser des vitres, à faire du tapage, à rendre responsable toute une communauté religieuse de la faute *prétendue* d'un de ses membres. Il a fallu l'intervention de la force pour les ramener au respect de la loi et de l'ordre. Alors, ils ont envoyé à M. le maire de Brest et à MM. les membres du conseil municipal une pétition dans laquelle ils rappellent, ces amis de la liberté et de la république, les édits royaux de proscription de 1764 et de 1777 et les édits terroristes ou despotiques de 1792 et de l'an XII, en disant formellement que, grâce à eux, Brest ne sera tranquille que si l'on en expulse « la

Société dite de Jésus. » C'est inepte, odieux et ridicule, et c'est avec raison qu'un rédacteur du *Pays* conclut ainsi un article sur ce sujet : « Ce n'est pas la cause des Jésuites que nous défendons ici, c'est celle du sens commun, car enfin si les radicaux commencent par demander l'expulsion des Jésuites, il n'y a pas de raison pour qu'ils ne continuent pas en exigeant celle de tous les honnêtes gens. »

Reims. — M. le curé de Bazeilles nous a remis une circulaire dans laquelle il fait appel à tous en faveur de sa malheureuse paroisse, si éprouvée au commencement de la guerre. Cette circulaire se termine ainsi : « Aux soins matériels ne doit pas se borner ma sollicitude. Prêtre, j'ai d'autres devoirs; il me faut surtout veiller aux intérêts spirituels de mes paroissiens, et chercher à réveiller et à entretenir dans leur cœur, le sentiment moral et religieux qui peut seul leur donner la force de supporter leurs épreuves avec résignation, et de reprendre leur travail avec courage. Afin d'arriver à ce but, il nous faut une église et des écoles. On comprendra que, sans sortir de mes attributions, je m'intéresse à la reconstruction de ces deux édifices, les plus puissants auxiliaires et la plus sûre garantie d'une éducation basée sur le respect que l'on doit à Dieu et aux hommes. Si l'œuvre est grande et difficile, ce n'est pas sur moi que je me repose pour l'accomplir, je compte sur la protection de Dieu et sur la bonne volonté de ceux qui l'aiment. Tous les hommes de bien, tous les hommes religieux s'inscriront, pour relever, à Bazeilles, la maison du Seigneur. C'est une œuvre de restauration à laquelle je prie tous mes confrères dans le sacerdoce de vouloir bien s'associer : leur concours est acquis d'avance à tout ce qui se rattache à la gloire de Dieu; j'espère donc que leur charité et leur dévouement à notre malheureuse cause me permettront de compter sur eux pour seconder mes efforts. J'en appelle à tous les écrivains que l'étendue de nos désastres nous rendront sympathiques, et je les conjure, au nom de Dieu, au nom d'une population accablée, de se faire, par la voix de leurs journaux, les échos de nos malheurs et les interprètes de nos besoins.

On peut adresser les offrandes à M. le maire de Bazeilles, ou à M. l'abbé Misset, curé de Bazeilles, près Sedan (Ardennes).

Rouen. — Une très-intéressante cérémonie a eu lieu à Rouen, le mercredi 17 juillet, à l'Ecole normale, rue Saint-Lô. On distribuait les récompenses aux militaires du 28e de ligne qui suivent les cours de l'Ecole, dirigée par le frère Lescard. La cérémonie était présidée par M. Lizot, préfet de la Seine-Inférieure, qui a félicité les élèves soldats de leur assiduité et les chers Frères de leur zèle. Ajoutons que trois cents soldats, du 24e de ligne, suivent les cours professés dans une autre école, rue Beauvoisine, également dirigée par les Frères, et que tous ces soldats, si assidus aux écoles, ne le sont pas moins aux offices religieux. Grâce aux concours des autorités militaires, le cardinal archevêque de Rouen a rétabli l'œuvre des militaires, aujourd'hui en pleine prospérité. Officiers et soldats assistent en grand nombre à la messe et aux instructions religieuses du dimanche. Ce ne sont pas ceux-là qui se batteront le moins bien.

ALLEMAGNE

Voici le texte de la loi qui proscrit de l'empire d'Allemagne les membres de la Compagnie de Jésus.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, etc., au nom de l'empire allemand, et avec l'assen-

timent du conseil fédéral et du parlement, ordonnons ce qui suit :

§ 1er. L'ordre de la Société de Jésus, ainsi que les ordres et les congrégations monastiques affiliés à ladite Société, sont exclus du territoire de l'empire allemand.

La création d'établissements leur est interdite. Les établissements existant actuellement seront supprimés dans un délai à fixer par le conseil fédéral, et qui ne pourra pas dépasser six mois.

§ 2. Les membres de l'ordre de la Société de Jésus ou des ordres et congrégations des affiliés pourront, s'ils sont des étrangers, être expulsés du territoire de la Confédération ; s'ils sont des indigènes, le séjour dans certains districts ou dans certaines localités pourra leur être interdit ou assigné.

§ 3. Le conseil fédéral prendra les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de cette loi.

GUILLAUME.

Prince DE BISMARCK.

Avis concernant l'exécution de la loi relative à l'ordre de la Société de Jésus.

En vertu du paragraphe 3 de la loi 4 de ce mois concernant l'ordre de la Société de Jésus (*Bulletin des lois de l'empire*, p. 253), le conseil fédéral a décidé :

« 1° L'ordre de la Société de Jésus étant exclu de l'empire allemand, l'exercice de toute fonction de leur ministère, particulièrement dans l'église et dans l'école, ainsi que la tenue des missions, est interdit aux membres de cet ordre ; 2° les établissements de l'ordre de la Société de Jésus seront supprimés au plus tard dans les six mois qui suivront la mise en vigueur de cette loi ; 3° les mesures à prendre dans chaque cas spécial pour l'exécution de la loi seront arrêtées par les autorités de police du pays.

« Berlin, 5 juillet 1872.

« *Pour le chancelier de l'empire.*

« DELBRUCK. »

Citons tout de suite, puisque, faute de place, nous n'avons pu encore donner les détails de la discussion qui a eu lieu à ce sujet dans le Reichstag, ce mot si juste de M. Reichensperger, dans la séance du 19 juin : « La proscription des Jésuites, a dit l'éminent « orateur, est une défaite du libéralisme moderne dans la sphère « intellectuelle. Vous avouez par cette loi, et par la manière dont « vous la défendez, que vous êtes incapables de combattre la puis- « sance morale de l'Église avec les armes intellectuelles, et c'est « ce que je nomme une défaite. »

ANGLETERRE

Un grand meeting catholique s'est tenu, le 16 juillet, à Willis-Room, Saint-James (Londres), par les soins de l'Union catholique de la Grande Bretagne, dans le but de protester contre les mesures législatives que vient de prendre le gouvernement allemand à l'égard des Jésuites et des autres ordres enseignants, et contre celles que le gouvernement italien se propose de prendre à l'égard des couvents de Rome. Le meeting était présidé par le duc de Norfolk; un grand nombre de personnages distingués y assistaient.

Le président, en ouvrant la séance, a dit que l'Union catholique, qui s'efforce de défendre les intérêts catholiques en Angleterre, avait provoqué cette réunion dans le but d'exprimer sa sympathie pour le Saint-Père, en face des attaques du gouvernement italien, ainsi que pour les Jésuites expulsés de l'Allemagne. La suppression des maisons religieuses dont le Pape se plaint dans sa lettre au cardinal Antonelli, était un pas de plus dans la voie d'oppression que poursuit le gouvernement italien contre le Saint-Siége, et les catholiques d'Angleterre ont vu là une application du système de persécution qui cherche à détruire la religion dans toutes les parties du monde. Les catholiques d'Angleterre savent combien ils doivent aux Jésuites (écoutez! écoutez!), aux Jésuites qui, dans les temps de troubles, ont conservé la foi vivante en Angleterre, en dépit des persécutions, et maintenant qu'ils souffrent persécution à l'étranger pour l'amour de la foi, c'est le devoir des Anglais de leur donner un témoignage de profonde sympathie. (Écoutez!)

Lord Howard de Glossop, en proposant la première résolution, a fait remarquer que telle était l'union des catholiques entre eux, que tout ce qui arrive à Rome en bien ou en mal affecte leur société dans le monde entier. Admettant qu'on leur accorde beaucoup plus de liberté qu'autrefois, il a déclaré qu'ils désiraient seulement défendre ce qui leur appartient et améliorer la condition de leurs pauvres. Défendant ensuite les institutions attaquées par le gouvernement italien, il insista sur leur utilité à titre d'agents civilisateurs. Si un peuple n'a pas reçu une éducation religieuse, la propriété perdra tous ses droits, la tranquillité domestique toute sa sécurité, et il est impossible de dire que la violence et les malheurs de toutes sortes ne tomberont pas sur l'humanité. L'orateur a conclu en propo ant « que cette réunion, ayant appris par la lettre du car-« dinal Antonelli l'intention du gouvernement italien de supprimer « les ordres religieux dans la ville de Rome, déclare que cette sup-« pression, dans la métropole de la chrétienté, est un coup porté

« à l'existence des ordres religieux dans le monde entier. »

Soutenue par M. Wegg Prosser et par Mgr Capel, la motion a été votée à l'unanimité.

Le comte de Denbigh a ensuite proposé la motion suivante, qui a été également adoptée : « Que la législation nouvelle du gouver-« nement allemand, qui expulse de son territoire les Jésuites et « les autres ordres enseignants, sans prouver ni même alléguer « contre eux aucun acte illégal, est une offense faite à tout droit « naturel et une injustice commise envers les catholiques de tous « les pays. » Le meeting, a-t-il dit, doit voter cette motion, non-seulement comme composé de catholiques, mais aussi d'Anglais, et comme champion de la liberté et des droits des sujets. Il serait sage de regarder au-dessous de la surface, et de s'enquérir comment il se fait qu'une telle injustice a pu être accomplie sans que le monde se soulevât contre elle. L'orateur en a donné pour raison que nous vivons dans un temps de préjugés. Les Jésuites ont été calomniés. Ils ont été représentés comme des intrigants, alors que ceux qui les connaissent savent qu'il serait absolument contre les contitutions de leur ordre de se mêler à aucune intrigue. Le nom des Jésuites a seulement été mis en avant comme un drapeau rouge pour affoler le monde.

M. S. W. Allies a proposé cette troisième motion : « Que le « meeting considère les lois portées par les gouvernements italien « et allemand comme un attentat aux libertés de l'Église catholique, « qui proteste en général par la voix de tous ses fidèles. » Après avoir retracé en détail les attaques du gouvernement italien contre les ordres religieux en Italie, il a déclaré que le moindre de ces actes, commis à Londres, eût provoqué une révolution. (Écoutez! écoutez!) Ces attaques temporelles visaient le pouvoir spirituel du Pape. De l'empire allemand l'orateur attendait mieux. Bien que le nouvel empire n'ait que dix-huit mois d'existence, il est déjà lancé en pleine persécution contre l'Église. La politique du gouvernement allemand relativement aux écoles doit placer les parents catholiques dans un terrible dilemme, et tôt ou tard il leur faudra résister à ces attaques contre leur religion. Le seul principe qui relie entre elles toutes ces attaques est la négation absolue de l'Église catholique en tant que royaume distinct et dans sa souveraineté spirituelle.

La motion a été adoptée.

Mgr Manning, archevêque de Westminster, est entré vers la fin de la séance. Vivement applaudi, il a pris la parole pour proposer un vote de remerciement au président. Après avoir exprimé sa sa-

tisfaction de voir un si nombreux meeting dû à l'initiative des laïques catholiques, ce qui était une réponse à ceux qui prétendent que les laïques d'Angleterre ne savent rien faire pour eux-mêmes, il entra dans des considérations qu'un correspondant de l'*Union* analyse ainsi :

Les catholiques viennent d'assister à un drame solennel en trois actes, qui n'est rien moins qu'une répétition de la fable du Loup et de l'Agneau. (Ecoutez!) Pendant un quart de siècle ils ont vu en Italie une révolution hypocrite s'efforçant de justifier ses actes sacriléges par une prétendue provocation du Vicaire de Jésus-Christ. Le second acte a été joué en Allemagne. L'orateur avait partagé les espérances anxieuses de M. Allies sur la consolidation de l'unité allemande. Mais lorsqu'il découvrit que le grand chancelier de l'Empire, ébloui comme il était par ses succès, ne se contentait pas de son grand rôle consistant à consolider l'unité politique, mais sentait encore le besoin de s'engager dans les divisions religieuses du peuple, Mgr Manning fut confondu de surprise. Quelque hallucination devait s'être emparée du prince de Bismark pour qu'il défît ainsi l'œuvre de ses propres mains.

Mgr Manning explique la chose ainsi : Durant les huit mois du concile du Vatican, il a touché, comme si elles eussent été dans sa main, les intrigues des gouvernements de l'Europe, et il a vu se préparer le malheureux schisme qui a suivi. L'esprit inspirateur de toute cette agitation se rencontrait à Munich. Ce schisme était l'œuvre d'hommes qui, déconcertés et confondus par l'autorité de l'Eglise de Dieu, comme cela devait être, n'avaient plus d'autre ressource que d'exciter chez les gouvernements, dans toute l'Allemagne, la jalousie, le soupçon, et aussi une crainte extraordinaire des Jésuites, la crainte d'attaques de la part du Saint-Siége et de ce qu'ils appelaient les doctrines fatales et subversives du Concile du Vatican;... autant de rêves et d'impostures qu'on pouvait à peine entendre avec patience. Alors le prince de Bismark, disant, ainsi qu'un homme raisonnable devait le faire, qu'il n'entendait rien à ces sortes de choses, fit venir ceux qui s'y entendaient, et, prenant conseil du roi de Bavière et de ses conseillers, il reçut le programme insidieux qui devait le conduire à la ruine. Si le prince de Bismark s'en était rapporté, pour élever l'édifice, à ses propres mains, il aurait réussi; qu'il puisse maintenant réussir, cela semble au-dessus des possibilités humaines.

Le troisième acte venait à la suite. L'orateur et beaucoup d'assistants savent qu'il existe un pouvoir occulte derrière les gouvernements. Ils ont entendu parler de la franc-maçonnerie, qui a envahi

l'empire d'Allemagne, il existe d'autres sociétés qui s'agitent dans les ténèbres, et tandis que les Jésuites devaient être mis dehors et les évêques de l'Eglise entravés dans l'accomplissement de leurs devoirs, il y avait un pouvoir qui ne devait jamais rencontrer d'opposition. Pourquoi? Parce qu'il était trop dominant, parce qu'il avait assuré son pouvoir par une prise trop étroite, parce qu'il dirigeait à sa volonté les hommes politiques de l'Allemagne, enfin parce que, dans le conflit du pouvoir temporel et spirituel dans le monde, la rébellion devait toujours rencontrer son appui. (Ecoutez! Ecoutez!)

En ce qui concerne les motions soumises au meeting, Mgr Manning se sentait presque, disait-il, porté à présenter un amendement déclarant qu'il n'y a qu'un homme sur la terre qui puisse détruire les ordres religieux, et cet homme est Pie IX. Pie IX peut le faire, et personne autre. (Ecoutez! Ecoutez!) Les ordres peuvent être volés, dépouillés, conduits au-delà des frontières, d'Etat en Etat, mais supprimés, jamais! Quant à ce qui est de l'exil, les Jésuites n'en ont pas peur. La grande Société qui a été pendant trois cents ans pendue, mise en quartiers, torturée, empoisonnée et chassée de toutes parts, mais qui a, avec une persévérance continue, conservé la foi vivante en Angleterre, est aujourd'hui à la tête de la grande mission catholique dans ce pays. (Applaudissement.) Notre Maître leur a dit que si les hommes les persécutaient dans une ville ils eussent à s'enfuir dans une autre, et c'est ainsi qu'ils feront. La voix de ce meeting ira jusqu'aux extrémités du monde, la voix libre, indépendante, distincte des laïques d'Angleterre! car Mgr Manning a dit qu'il était venu à la fin du meeting simplement pour empêcher qu'on ne pût dire que les laïques d'Angleterre agissaient en dehors de ceux avec qui ils sont si intimement unis qu'aucun pouvoir au monde ne pourrait les séparer. (Applaudissements.) En fidélité au Saint-Siége et en attachement à leurs pasteurs, aucune société laïque dans le monde ne surpasse les catholiques d'Angleterre, et d'autre part, il n'était pas hors de propos qu'à la conclusion de ce grand meeting on lui permît de proposer un vote de remerciement au noble duc qui l'a présidé dans toute sa durée.

Le remerciement a été voté à l'unanimité.

— On annonce la mort de Mgr William Turner, premier évêque de Salford. Ce prélat a succombé à une attaque d'angine dans sa résidence, le 13 juillet, au moment où il se disposait à la quitter pour administrer le sacrement de confirmation. Mgr Turner était né en 1799, à Whitingham, près de Preston, dans le comté de Lancastre, d'une famille considérée dans le pays, et qui avait

fourni plusieurs prêtres catholiques dans les temps de persécution. Ses premières années se passèrent à Preston. Voyant ses dispositions à la piété, ses parents l'envoyèrent au collége de Saint-Cuthbert, Ushaw, près de Durham, où il fit ses études classiques, de 1813 à 1819. Le jeune Turner alla ensuite à Rome, au Collége anglais, où il étudia la philosophie et la théologie; il était accompagné du docteur Gradwell, qui devint plus tard vicaire apostolique du district de Londres. A Rome, il trouva Nicolas Wiseman, le futur archevêque de Westminster. Il fut ordonné prêtre en 1826, et revint en Angleterre exercer le ministère de missionnaire, à Rochdale et à Bury. Il n'y avait guère que deux cents catholiques dans ces deux villes; son zèle en augmenta le nombre en même temps qu'il leur procura une chapelle à Rochdale. En 1832, il vint à Manchester. A cette époque, le choléra ayant éclaté à Leeds avec violence, le docteur Turner se mit à la disposition de Mgr Penswick, vicaire apostolique du district septentrional, pour soigner les malades les plus pauvres. Sa charité et son zèle le désignaient naturellement à l'attention du Souverain-Pontife, lorsque la hiérarchie catholique fut rétablie en Angleterre. Pie IX l'appela donc au siége de Salford. Le docteur Turner fut sacré le 25 juillet 1851, par Mgr Wiseman. Il prit possession de sa cathédrale en 1853. Grâce à ses sacrifices personnels, les dettes contractées pour la construction de l'édifice furent éteintes, et le temple reçut de nouveaux embellissements. En 1869, Mgr Turner vint à Rome pour assister au Concile œcuménique. Sa perte sera vivement ressentie dans son diocèse. Le vénérable prélat vivait avec beaucoup de simplicité et fuyait tout ce qui ressemblait au bruit; mais tous ceux qui le connaissaient appréciaient la solidité de son jugement, l'habileté de son administration, la courtoisie de ses manières et ses vertus épiscopales.

AUTRICHE.

Les faveurs gouvernementales sont presque partout pour les non-catholiques, aux catholiques sont réservées les rigueurs. Cela est vrai pour l'Autriche comme pour bien d'autres pays. C'est ainsi que cette année le gouvernement autrichien avait songé à supprimer deux évêchés catholiques en Dalmatie, ceux de Sebenico et de Cattaro, en même qu'on créait un évêché schismatique grec à Cattaro, ce qui faisait, avec celui de Zara, deux évêchés pour 75,000 schismatiques. Les évêques catholiques ont protesté, Pie IX les a soutenus, et, tout récemment, il n'a consenti à transférer Mgr Zaffron, évêque de Sebenico, à l'évêché de Raguse, qu'après avoir reçu du ministère autrichien l'assurance explicite et par écrit

que cette translation n'amènera pas la suppression de l'évêché de Sebanico. Il y a en Dalmatie 350,000 catholiques et six évêchés, ce qui donne en moyenne un évêque pour 59,000 catholiques, et ce n'est pas trop à cause de la difficulté des communications. Les Grecs schismatiques ont un évêque pour 37,500 âmes ; ils sont donc déjà mieux pourvus que les catholiques ; en ne laissant à ceux ci que quatre évêchés, ils n'auraient plus eu qu'un évêque pour 87,250 âmes : c'est là la justice distributive. Il faut remarquer d'ailleurs que la religion catholique en Dalmatie possède seule une caisse propre pour les frais du culte, tandis que les frais pour le culte grec sont tous payés par la caisse politique de la province.

PUBLICATION DES CONSTITUTIONS DOGMATIQUES.

DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN.

La lettre suivante, portant publication des constitutions dogmatiques *Dei Filius* et *Pastor æternus*, promulguées au concile du Vatican, vient d'être adressée par Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse :

Messieurs et chers coopérateurs,

Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, vous le savez, un mandement portant publication des constitutions dogmatiques promulguées au concile du Vatican. Nous nous faisons un devoir, à l'exemple de notre digne métropolitain, de publier à notre tour ces importantes Constitutions. Le caractère obligatoire d'un décret dogmatique ne dépend pas, il est vrai, de la publication qui en est faite en chaque diocèse ; mais il nous a paru nécessaire, Messieurs, que vous eussiez tous sous les yeux et que vous puissiez conserver aux archives de vos paroisses, dans un texte authentique et fidèle, l'exposé sûr de la doctrine qui est la règle de votre foi comme de la nôtre, et doit servir de base à l'enseignement que vous donnerez au peuple chrétien.

Tel est le but de la communication que nous vous faisons aujourd'hui.

Nous l'aurions même faite plus tôt, si la gravité exceptionnelle des événements que nous avons traversés depuis la prorogation du Concile ne nous avait empêché de vous adresser ces Constitutions avec les instructions convenables ; et si, du reste, l'universelle notoriété que la presse leur a donnée ne nous avait paru en rendre l'envoi à chaque paroisse moins pressant.

Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour faire arriver au Saint-Père l'expression de mes sentiments ; et depuis longtemps j'avais ex-

primé à Sa Sainteté, à vous et aux fidèles de mon diocèse, mon adhésion à la doctrine promulguée dans ces Constitutions.

Parmi les angoisses de la guerre et de l'occupation prussienne, en ce temps même où je me trouvais renfermé dans les murs d'Orléans sans aucune communication régulière avec le dehors, pas même avec les curés de mon diocèse, je cherchais un soulagement à tant de cruelles douleurs, en travaillant au mandement avec lequel je me proposais de promulguer les Constitutions du 25 avril et du 18 juillet; ce mandement est devenu un ouvrage, que je publierai ultérieurement, lorsque les grands travaux de l'heure présente m'auront permis d'y mettre la dernière main; et dès le mois de février 1871, au lendemain même de notre délivrance, dans ma lettre d'adhésion adressée de Bordeaux au Souverain-Pontife, je rappelais à Sa Sainteté que, si j'avais écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, « quant à la doctrine, je l'avais toujours professée, non-seulement dans mon cœur, mais dans des écrits publics dont le Saint-Père avait bien voulu me féliciter par les brefs les plus affectueux; » et je lui disais « que j'y adhérais de nouveau, trop heureux si, par cette adhésion, je pouvais offrir à Sa Sainteté quelque consolation au milieu de ses amères tristesses. »

Tous d'ailleurs ici, Messieurs, vous connaissiez le fond de mon âme; car, à la veille de mon départ pour Rome, en vous faisant mes adieux, je vous disais avec quelle « soumission de bouche, d'esprit et de cœur nous devions tous recevoir les décisions qui seraient prises. » Et dès mon retour, en vous parlant des controverses passées, je vous écrivais : « Les luttes de l'Eglise ne sont pas comme celles de la terre; elles ne se terminent point par des triomphes personnels, mais par la victoire de la foi et de Dieu seul, dans sa volonté sainte. »

Je réponds donc aujourd'hui à vos vœux comme aux miens, en publiant les deux Constitutions dogmatiques, *Dei Filius*, et *Pastor Æternus*, sans craindre ni les ombrages vainement suscités, auxquels le bon sens des vrais hommes d'État sait résister, ni les clameurs des ennemis de l'Église et du Saint Siége.

Dans la paix de vos presbytères, vous les lirez, vous les méditerez avec foi. Vous verrez, dans la première de ces Constitutions, la flétrissure solennelle de ces doctrines que Fénelon appelait des monstres d'erreur, la condamnation énergique de cet athéisme, de ce panthéisme, de ce matérialisme que je signalais, il y a quelques années à peine, comme la honte de notre temps et le plus redoutable péril de l'avenir, dénonçant à la fois le danger social qui nous menaçait et l'abîme où nous avons été enfin précipités, et dans lequel nous nous débattons vainement, du moins jusqu'à ce jour.

Ma faible voix n'était rien alors, et se perdait comme un vain bruit dans l'air; mais la voix de tous les évêques du monde rassemblés persuadera peut-être enfin aujourd'hui, et aux peuples et à ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées des peuples, à quel degré sont funestes de telles erreurs, et quel devoir c'est pour tous d'affirmer et de

défendre, à l'encontre, les nécessaires et fondamentales vérités sans lesquelles tout ordre moral et social périt.

Que pourrait-il, en effet, après seulement deux générations, rester encore de raison, de bon sens, de vie honnête, de dignité publique, de civilisation, chez un peuple à qui l'on aurait persuadé qu'il n'y a ni Dieu ni âme, que l'homme n'est qu'un singe perfectionné, que l'esprit humain est plus on moins semblable à la cervelle des brutes; sans autre religion que celle dont ses passions lui donnent la fantaisie, sans distinction entre le bien et le mal, sans vie future, sans autre providence enfin que la fatalité de lois aveugles; et pour toute liberté, pour toute responsabilité morale, l'alternative des mouvements contraires et prépondérants de la matière cérébrale!... En sorte que, dans les tribunaux, les grands coupables, ce ne sont plus les malfaiteurs, mais « les magistrats qui les condamnent. » Cela a été dit, Messieurs, et soutenu dans des thèses publiques!

Pour moi, Messieurs, je pensais souvent, en assistant au Concile, et je me dis encore en relisant ces décrets : Quelle honte pour notre pauvre humanité! Quoi! après dix-neuf siècles d'Évangile, et plus de quarante siècles de philosophie, il faut que sept cents évêques se rassemblent de toutes les parties de la terre, sous la présidence du Vicaire de Jésus Christ, pour dénoncer au monde et condamner des erreurs comme celles-ci :

« Si quelqu'un nie l'existence d'un seul vrai Dieu, créateur et souverain seigneur du monde... »

« Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en dehors de la matière, il n'existe rien... »

De telles erreurs, Messieurs, que sont-elles, sinon le naufrage de la raison, et en même temps de toute vérité, de toute vertu, de tout ce qui s'appelle liberté et moralité parmi les hommes?

C'est pourquoi veillez, Messieurs, et luttez contre le mal. Ne croyez pas que l'existence de l'Église suffise, pas plus que celle du soleil, à chasser toutes les ténèbres. Il y faut nos labeurs et nos sueurs. Il a plu à Dieu de nous obliger au travail; et s'il vous a fait prêtres, c'est afin que vous travailliez sans cesse pour rallumer dans les âmes le flambeau qui s'éteint, pour déraciner chaque jour, sans vous lasser jamais, l'erreur qui renaît.

Dans la seconde Constitution, *Pastor æternus*, vous verrez, Messieurs, et vous enseignerez aux fidèles la beauté et la grandeur des promesses faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ à Pierre, chef suprême de son Église.

Vous relirez avec le sentiment d'une consolation profonde ces incomparables paroles de Notre-Seigneur : paroles d'une telle simplicité et d'une telle force, où se sent une si souveraine puissance, et qui portent avec elles une telle lumière, qu'on ne peut rien concevoir de plus illustre et de plus éclatant.

Pour moi, je ne me lasse pas de le lire et de le relire, ce récit évan-

gélique, si simple et si grand, où se trouve l'origine même de la constitution promulguée le 18 juillet :

« Jésus était parti avec ses disciples pour aller évangéliser dans les villages voisins de Césarée de Philippe, et dans le chemin il leur fit cette question : Qui dit-on que je suis? — Ils répondirent : Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Élie; d'autres enfin, Jérémie, ou quelqu'un des prophètes. — Mais vous, leur dit Jésus, qui dites-vous que je suis? — Simon-Pierre, prenant la parole, répondit : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.

« Jésus lui dit alors : « Tu es heureux, Simon, fils de Jean; car ce n'est point la chair ni le sang qui t'ont révélé cela. C'est mon Père qui est dans les cieux.

« Et moi je te dis que tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

« Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »

Voilà donc toute la pensée de Notre-Seigneur révélée : voilà ce que signifiaient, et ce premier regard jeté par lui sur Pierre, dès la première fois qu'il le vit, et ce nom symbolique et extraordinaire substitué à son nom vulgaire.

Le voilà donc devenu le fondement d'un édifice divin, lui, cet homme si chétif! Et on lui dit plus encore. Ce pauvre ignorant, dénué de toute science, mais qui croit à l'amour de Dieu pour les hommes, qui croit au royaume des cieux et à la divinité du Fils de Dieu, on lui dit : « Je te donnerai les clefs du royaume céleste, » c'est-à-dire ces clefs immortelles qui, par la foi et la grâce, par l'espérance et par la charité, par l'exercice de la souveraineté spirituelle et la vertu de l'obéissance chrétienne, ouvriront et fermeront les portes des cieux : c'est-à-dire la grande puissance morale, l'autorité religieuse, la direction et l'appui des consciences, et ce qui fait enfin ici-bas la haute sécurité des âmes. Voilà ce qui est donné au plus humble et au plus faible des hommes.

Puis, à la veille même de la Passion : « Simon! Simon! Satan a demandé à vous cribler tous comme on crible le froment; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas; et, un jour converti, confirme tes frères. »

Puis encore, après la résurrection :

« Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? » demanda à Pierre Jésus ressuscité et vainqueur de la mort. — « Oui, Seigneur, je vous aime. — Eh bien! sois le pasteur de mes agneaux. *Pasce agnos meos.* » Puis, de nouveau : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? — Oui, Seigneur, je vous aime. — Eh bien! sois le pasteur de mes agneaux. *Pasce agnos meos.* »

Enfin, une troisième fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? — Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime. » — Jésus lui dit alors : « Sois le pasteur de mes brebis, *Pasce oves meas.* »

Et c'est ainsi que Pierre reçut définitivement sa divine investiture, en présence de tous ses frères, et fut constitué le souverain pasteur et des brebis et des agneaux, des petits et des mères, c'est-à-dire de tout le troupeau de Jésus-Christ.

La voilà donc, cette haute autorité qui préside à tout dans l'Église! la voilà, cette infaillibilité du magistère pontifical, en vertu de laquelle le successeur de Pierre, définissant *ex cathedra*, comme pasteur et docteur de tous les chrétiens, ce qui doit être cru par tous, ne peut tomber dans l'erreur; la voilà cette grande autorité enseignante qui fait dans la sainte Église catholique le lien des esprits, l'unité et la solidité des croyances.

Si Jésus-Christ a mis l'autorité de l'enseignement dans tout le corps apostolique pour la diffusion perpétuelle de la vérité : *Ite, docete omnes gentes... Ecce Ego vobiscum sum omnibus diebus.* . il a voulu la mettre hautement et singulièrement dans le chef des apôtres; pour la conservation immuable de l'unité : *Tu es Petrus... Tibi dabo claves... Sint unum...*

Cette unité de son Église était le vœu le plus cher de son cœur, et ce fut aussi la prière même qu'il adressa à son Père au soir de la Cène, la veille de sa passion :

« Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme vous et moi nous sommes un. Mais ce n'est pas seulement pour ceux-ci (les apôtres) que je vous fais cette demande, c'est pour tous ceux qui par leur parole croiront en moi, afin qu'ils soient un, comme vous et moi nous sommes un. »

Ainsi, non-seulement les Douze, mais ces milliers d'évêques qui venaient après eux, Jésus Christ a voulu qu'ils ne fussent qu'un à jamais, qu'ils n'eussent tous à jamais non-seulement qu'un même cœur, mais qu'un même esprit et qu'une même parole dans l'enseignement infaillible de la vérité.

Et c'est l'économie du plan divin que la constitution du 18 juillet explique admirablement en ces termes :

« Afin que l'épiscopat fût un et à jamais indivisé, et que, par la forte cohésion d'un sacerdoce étroitement lié dans toutes ses parties, la multitude entière des fidèles pût être maintenue dans l'unité de la foi et de la communion, Jésus-Christ, l'éternel pasteur et l'évêque de nos âmes, préposant le bienheureux Pierre comme chef aux autres apôtres, établit en lui un principe et un visible fondement de l'une et de l'autre unité; et c'est sur l'immuable solidité de cette base qu'il a voulu fonder et bâtir le temple éternel de son Église, en sorte que la sublimité de cette Église, qui devait être portée jusque dans les cieux, s'élevât sur la fermeté d'une foi à jamais inébranlable dans la force de cette incomparable parole : « Tu es pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon « Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

Tel fut donc le dessein de Notre-Seigneur en faisant de Pierre le chef de ses apôtres. Dès ce moment, Pierre paraît le premier en toutes manières : partout il est nommé le premier par les évangélistes. Paul sera

le grand apôtre, mais Pierre est le prince des apôtres. Paul, converti et éclairé par Jésus-Christ lui même, devra venir voir Pierre : *Videre Petrum*, le voir, le contempler, l'étudier, disait saint Jean Chrysostome ; le voir comme plus grand que lui, aussi bien que comme plus ancien, afin qu'il demeurât à jamais établi que, quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-on un autre Paul, il faut voir Pierre, *Videre Petrum*. Pierre, dit encore le grand archevêque de Constantinople, Pierre, c'est la bouche des apôtres, *Os apostolorum*, le Coryphée du chœur apostolique, *Chori apostolici Coryphœus*

Aussi est-il le premier dans la confession de la foi, le premier dans la confession de l'amour, le premier dans l'élection du successeur de Judas le premier dans la solennelle promulgation de la loi évangélique, le premier dans la conversion des Gentils, le premier dans le gouvernement de l'Eglise, le premier partout ; partout et toujours, Pierre conduit tout.

Mais où sera-t-il conduit lui-même par une pensée, par une volonté manifestement plus haute que la sienne ? Où résidera, où s'établira finalement sur la terre, pour s'y perpétuer à jamais, cette autorité suprême dont Pierre est investi ? Quel sera en définitive le siége de Pierre ?

Après avoir fondé l'Église de Jérusalem, où il préside le premier des conciles, après avoir siégé à Antioche, où le glorieux nom de chrétien prend naissance, il marche vers Rome, la capitale de l'idolâtrie aussi bien que de l'empire, mais qui, prédestinée à devenir la capitale de la religion et de l'Église, devait devenir pour cette raison la propre Église de Pierre et le siége de la souveraineté apostolique. Néron crut tout abattre d'un seul coup, en attachant Pierre la tête en bas à une croix, en même temps qu'il faisait tomber la tête de Paul sous le tranchant du glaive. Mais la cruauté impériale concourait, bon gré, mal gré, à l'accomplissement de l'éternel dessein. En élevant Pierre sur la croix, Néron fixait pour jamais à Rome la souveraineté qu'il redoutait.

Rome, siége providentiel du pêcheur de Galilée, témoin de son martyre et dépositaire de sa poussière vénérée, acquérait le droit d'en posséder la chaire : cette chaire de Pierre, la chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité, est encore après tant de siècles, et demeure après tant de persécutions, avec ses droits imprescriptibles, sous la main et la garde de Dieu, là où Pierre lui-même l'avait portée et fixée par sa mort ; là où il laissa ses ossements sacrés, après avoir donné à son maître le grand témoignage de l'amour ; et depuis près de dix neuf cents ans tout, dans l'immortelle Eglise de Jésus Christ, se soutient de la même sorte.

Au début de la persécution nouvelle, qui depuis plus d'un quart de siècle désole l'Église sans l'ébranler, quand Pie IX, sur le rocher de Gaëte, commençait à boire à longs traits ce calice d'amertume suprême, qu'il épuise aujourd'hui, dans son étonnante vieillesse, avec la force et la douceur d'une sérénité incomparable, j'avais la consolation et l'honneur de faire monter jusqu'à lui les paroles que je me plais, Messieurs, à vous rappeler :

« Le voilà, disais-je, ce Pape! ce successeur de Pierre; ce Chef de la chrétienté catholique; cette bouche de l'Eglise, *Os Ecclesiæ*, toujours vivante et toujours ouverte pour enseigner l'univers; ce centre de la foi et de l'unité chrétienne; ce foyer de lumière et de vérité, allumé pour éclairer le monde, *lux mundi;* cet homme infirme, ce faible vieillard, base immuable d'un édifice divin, contre lequel les puissances des ténèbres seront éternellement sans force; cette pierre angulaire sur laquelle s'élève ici-bas la cité de Dieu!

« La voilà, cette tête mortelle sur laquelle reposent tant de glorieux souvenirs du passé, les espérances du présent, les desseins mêmes de l'éternel avenir! Prince des prêtres, Père des pères, héritier des apôtres; et comme disait autrefois saint Bernard; plus grand qu'Abraham par le patriarcat, plus grand que Melchisédech par le sacerdoce, plus grand que Moïse par l'autorité, plus grand que Samuel par la juridiction, en un mot, Pierre par la puissance, Christ par l'onction, Pasteur des pasteurs, guide des guides, point cardinal de toutes les Eglises, clef de la voûte catholique, citadelle imprenable de la communion des enfants de Dieu! »

Voilà ce que j'écrivais et publiais il y a vingt-cinq ans. Quand on a toujours pensé ainsi, vous le comprenez, Messieurs, c'est avec joie, et, au milieu des amertumes extrêmes de l'heure présente, devant l'universel abandon des faibles puissances de ce monde, c'est avec un profond dévouement encore qu'on proclame les hautes prérogatives de celui qui est le successeur de Pierre, et le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre.

Veuillez agréer, Messieurs et très-chers coopérateurs, l'expression de mes biens dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

Versailles, ce 29 juin 1872, en la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

† Félix, évêque d'Orléans.

APPEL AUX HOMMES DE BIEN (1).

« Que Dieu nous préserve surtout de l'inaction des gens de bien, » dit notre excellent ami M. Léon Gautier, dès les premières lignes d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre, et il fait à ces hommes de bien un appel si chaleureux, si profondément sensé, si énergique, qu'il nous semble que ceux qui l'entendront ne pourront y résister.

Pour encourager les hommes de bien, M. Gautier leur montre d'abord qu'ils sont beaucoup plus nombreux qu'on n'affecte de le dire, et qu'ils ne le pensent eux-mêmes; puis, passant en revue les

(1) *Appel aux hommes de bien,* par Léon Gautier; Paris, 1872, à la librairie de la Société bibliographique.

œuvres catholiques, il dit ce qu'on a déjà fait, ce qu'il reste à faire, ce qu'il faut améliorer. Pas de théories surtout, s'écrie-t-il, des actes, des actes ! Pas de paroles, mais des œuvres. Ne cherchons pas à bâtir des systèmes, agissons.

Et sur qui, sur quoi doit s'exercer notre action ?

D'abord sur l'enfant : que la famille s'occupe plus à faire des *hommes* que des idoles, et, à côté de la famille, de concert avec elle, ou à son défaut, les crèches, les asiles, les patronages, les écoles travaillant à la régénération de la société par la bonne éducation de l'enfant. L'Église aime l'instruction, toute son histoire le prouve, mais elle ne pense pas qu'il suffise de savoir *lire*, elle veut qu'on sache *bien lire* : elle veut l'enseignement religieux. Luttons donc pour conserver cet enseignement, propageons-le, défendons nos Frères et nos Sœurs, sans écarter les bons maîtres laïques, et, surtout, à ces enfants qui apprennent à lire, fournissons de beaux et bons livres, aussi beaux que ceux qui sortent des plumes ennemies de Dieu, aussi intéressants, aussi attrayants. Il y a bien à faire, de ce côté : agissons, agissons.

Que les écrivains travaillent, que les éditeurs comprennent qu'en faisant une bonne œuvre, ils ne feraient pas une mauvaise affaire, et que les catholiques favorisés des dons de la fortune, n'oublient pas que la charité qui s'adresse à l'âme, vaut mieux encore que celle dont le corps est l'objet.

Que dire des images qui sont un si puissant moyen d'éducation ? M. Gautier, réprouve avec une sainte colère d'artiste et de catholique, ces images *pieuses*, images à dentelles, à ressorts, à surprises, lyres, pigeons, ouvrages stupides; échelles sur lesquelles grimpent des colombes à l'air bête ; cœurs que Dieu attire en haut par des ficelles invraisemblables ; flèches, carquois, fleurs, flammes factices qui rabaissent à la fois en nos intelligences l'idée admirable de la lumière et de la chaleur; images ridicules, en un mot, qui faussent l'idée du Beau éternel dans l'esprit de nos enfants. « Il faut balayer tout cela, » dit M. Gautier, et revenir à la belle et grande imagerie religieuse, telle que la fait l'école de Dusseldorf, telle qu'il serait si facile de l'avoir en France.

M. Gautier n'oublie rien, d'ailleurs. Il veut que la jeunesse catholique ait aussi son *magasin pittoresque*, et qu'elle puisse chanter de beaux et nobles cantiques, qui lui feront prendre en dégoût les fades romances et les chansons grossières.

Puis il montre ce qu'il y a à faire pour l'enseignement secondaire; il s'indigne contre un système d instruction qui passe huit ans à enseigner des mots et non des idées, qui ne fait admirer à des

jeunes gens chrétiens que les auteurs païens, qui laisse des Français ignorer les chefs-d'œuvre littéraires du moyen âge.

Alors il revient au peuple, et, par conséquent, à la question ouvrière. Comment résoudre cette terrible question? Ce ne sera pas aussi difficile qu'on le pense, si l'on pratique le triple devoir récemment rappelé par Mgr Mermillod dans l'église Sainte-Clotilde: « Voici, a dit l'éloquent évêque, le triple devoir que nous avons à remplir très-énergiquement: croire au peuple, espérer en lui, l'aimer. » Et il ajoutait : « Inclinez-vous sur le peuple, multipliez « les écoles et les associations. N'épargnez rien et ne vous épargnez « pas. Mais surtout mêlez-vous au peuple. Écoutez avec tendresse « les lamentations de son âme, et aimez-le comme une mère aime « son petit enfant, son fils unique. Aimer ainsi, c'est *élever* dans « toute la force de ce mot. Faites ce que saint Vincent de Paul a « fait, et vous serez vainqueurs. » Voilà la règle. Elle est suivie par de bons catholiques, car c'est là que se trouve la pensée qui a fondé les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et qui a créé chez nous les patronages et les cercles catholiques d'ouvriers. Mais il n'y a qu'un commencement : il faut développer ces œuvres, il faut les multiplier dans Paris et la province, il faut que l'ouvrier français, auprès duquel la parole du prêtre ne peut plus arriver, entende enfin des paroles fraternelles, des paroles de foi qui lui montreront où sont ses vrais amis, où sont ses vrais inérêts, et qui l'attacheront de plus en plus ou le ramèneront à la religion.

Une œuvre utile entre toutes, c'est la diffusion des bons livres. M. Gautier demande des livres populaires, à bon marché, des petits *traités* comme ceux qui réussissent si bien en Angleterre, des feuilles volantes qui se répandent partout; il demande des Sociétés de bons livres qui évitent de n'être pas trop exclusives, de ne pas vouloir tout faire à nouveau, qui consentent à utiliser les bons livres publiés soit par les autres sociétés, soit par les libraires; il demande, en outre, la fondation d'une Société d'apologétique, qui se préoccuperait surtout de répondre scientifiquement aux objections dont on prétend tous les jours accabler la vérité catholique.

Il ne pouvait pas oublier la fondation de cette Université catholique que les évêques et le clergé, que les hommes de foi appellent de tous leurs vœux. Cette Université ou plutôt ces Universités, elles viendront, car elles sont dans le besoin du temps; qu'on se prépare à en remplir les chaires par des conférences publiques et par des cours libres; ce sera un moyen de découvrir et de mettre en évidence de bons et savants professeurs.

Songeons donc à la science, mais n'oublions point l'art, et que

l'art chrétien ait ses chaires dans nos Universités. Un comité de l'art chrétien a été récemment fondé sous le patronage de saint Jean. La nouvelle Société ouvrira, l'hiver prochain, au centre de Paris, un cours d'esthétique chrétienne. Elle l'ouvrira, dit M. Gautier, devant cette très-païenne école des Beaux-Arts, qu'elle a l'ardent désir et la vocation de christianiser; elle l'ouvrira, s'il le faut, sous les sifflets des rapins qu'elle transformera en artistes. Le comité de l'art chrétien affirmera nettement les principes, ou plutôt le principe de l'art. Il remontera à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Église, et fera voir que toutes les œuvres artistiques se divisent en trois groupes, suivant qu'elles se rapportent à l'un ou l'autre de ces trois termes de la vérité.

Pour le succès de toutes ces œuvres, de tous ces efforts, il faut l'énergique appui de la presse catholique; celle-ci ne faillira pas à son devoir, et elle deviendra elle-même plus forte en l'accomplissant.

Ainsi s'exercera catholiquement l'action des hommes de bien sur l'enfant, sur le peuple, sur le monde. Inutile de parler des œuvres qui plus directement encore ont pour objet l'Église et le salut des âmes, comme la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance et le Denier de Saint-Pierre; ces œuvres sont connues et aimées, il ne s'agit plus que de les développer avec énergie et persévérance.

Union des hommes, union des œuvres, voilà ce que M. Gautier demande en terminant; les catholiques de France, les catholiques du monde entier y arrivent de plus en plus, c'est un moyen de force et un gage de victoire. Aussi M. Léon Gautier n'est il pas de l'école du désespoir, et écrit-il cette belle page, par laquelle nous conclurons l'analyse de son magnifique appel : « Le devoir, dit-il, c'est bien ; mais ce n'est pas encore assez. Les catholiques, aujourd'hui, sont strictement obligés à être encore des hommes d'espérance. Leur langage, leurs actes ne doivent traduire aucune défaillanee Sur la place publique, à leurs foyers, ils doivent s'obstiner à espérer tout bas, à espérer tout haut. C'est ce que fait Pie IX, qui parle tous les jours au Vatican, avec une si admirable éloquence et qui, du fond de cette prison, illuminant le monde, n'a jamais prononcé une parole, une seule parole de découragement. Les catholiques sauront imiter leur Pontife et leur Roi, Fils de Jésus-Christ, ils ont ce père pour modèle et savent qu'après le Calvaire, la Résurrection viendra. La France en est aux trois jours de sépulture; demain elle aura sa Pâque resplendissante. Mais elle ne l'aura que si nous espérons. Dieu met notre salut au prix de notre espérance. »

J. Chantrel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

21. — **Vie des saints du diocèse de Beauvais**, par M. l'abbé Sabatier; Beauvais, 1866, chez Victor Pineau. — In-12 de IV-542 pages. — « Nous félicitons l'auteur, dit Mgr Gignoux, de la manière dont il a exécuté ce travail, entrepris d'après le désir que nous lui en avons exprimé. Nous y avons remarqué une saine érudition, une intelligente mise en œuvre des traditions et des documents concernant l'origine apostolique de l'Eglise de Beauvais et les faits principaux de la vie des Saints qui l'ont illustrée, en même temps qu'une prudente réserve touchant les points incertains et douteux. L'érudition répandue dans le livre ne nuit pas à l'intérêt que l'auteur a su donner à ses récits; aussi avons-nous confiance qu'il sera lu avec empressement et profit. » Ce jugement de Mgr l'évêque de Beauvais est celui que porteront tous les lecteurs du livre de M. l'abbé Sabatier. Saine érudition, qui s'appuie sur les savants travaux des hagiographes contemporains, style agréable et correct, récits intéressants, pieuses réflexions. tout contribue à faire de ce livre un ouvrage recommandable. Nous voudrions voir l'auteur y ajouter une liste des patrons des diverses paroisses du diocèse, et l'indication des motifs, quand il y en a de connus, qui les ont fait adopter dans chaque localité; enfin, car il faut être exigeant quand on a affaire à un auteur qui a fait ses preuves, un tableau chronologique des saints du diocèse : ce tableau servirait à montrer la tradition ininterrompue de la sainteté dans ce diocèse qui comprend aujourd'hui dans ses limites une grande partie des anciens diocèses de Senlis, de Noyon et même de Soissons et d'Amiens.

22. — **Lettres de l'abbé Henri Perreyve** (1850-1865), avec une lettre de Mgr d'Orléans et ornées du portrait de l'auteur; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de XVI — 356 pages. — Né le 11 avril 1831, mort le 26 juin 1835, l'abbé Perreyve a disparu au moment où la maturité de l'âge allait lui faire produire les fruits les plus abondants, où les événements allaient complétement ouvrir les yeux de sa vive intelligence sur les dangers de certaines idées, de certaines opinions puisées dans sa première éducation et dans la fréquentation d'illustres amis. Peut être vaut-il mieux qu'il ait été cueilli dans sa fleur, afin de rester plus absolument l'ami de cette jeunesse chrétienne que sa parole charmait si délicieusement; ainsi sa figure reste avec son éternelle jeunesse, et cet attrait sympathique que les traits plus accentués de l'âge mûr semblent rendre moins doux. En tout cas, les *Lettres* du jeune prêtre ont un charme tout particulier; elles le montrent à la fois simple, pieux, humble et tendre, elles le font aimer, et, on peut le dire, elles continueront heureusement son apostolat. Si l'on rencontre çà et là quelques paroles qui reflètent des opinions peu exactes, partout l'on retrouve l'accent de la piété, l'accent profond d'une parole vraiment sacerdotale. Les amis de l'abbé Henri Perreyve le voient revivre dans ces intimes épanchements; ceux qui ne sont que ses lecteurs deviennent ses amis.

23. — **Fragments de philosophie chrétienne**, par l'abbé Grosmaire; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de 212 pages. — Ces fragments ont été publiés, à une époque déjà ancienne, partie dans l'*Université catholique*, partie dans l'*Encyclopédie catholique*, où ils

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

avaient été remarqués M l'abbé Grosmaire a bien fait de les rassembler, en attendant qu'il puisse mettre la dernière main à un grand ouvrage philosophique qu'il prépare, et que ces *Fragments* feront vivement désirer. Les questions traitées sont de la plus haute importance, et, en insistant sur ce point que Dieu est à la fois essence et vie, l'auteur donne l'idée du principe qui illumine ses vues philosophiques, en même temps qu'il combat avec avantage le spinosime, le kantisme, le scepticisme et toute la philosophie antichrétienne. C'est là une œuvre qu'on ne saurait analyser en quelques lignes, mais qu'on est heureux de louer et de recommander.

24. — **Choix de dialogues en vers et en prose**, par le R. P. Champeau, Salvatoriste; Paris, 1872, chez Victor Sarlit. — In-18 de 212 pages. — Petits dialogues à faire réciter dans les écoles et dans les petites classes des colléges en manière de récréation pour les enfants, et qui contribueront ainsi à leur faire acquérir le ton naturel. L'auteur a tourné en dialogues quelques-unes des fables de la Fontaine; l'essai n'est pas sans mérite, mais, nous l'avouerons, nous regrettons que les enfants soient de la sorte exposés à confondre les vers du fabuliste avec ceux qu'on y a ajoutés ou qu'on a dû modifier, et c'est un inconvénient sérieux. Nous n'avons pas besoin, du reste, d'ajouter que tous ces dialogues sont irréprochables au point de vue de la morale.

25. — **Manuel pratique pour la première communion et la confirmation**, par Henri Congnet, 10e édition; Paris, 1872, chez Victor Sarlit. — In-18 de VIII-312 pages. — Les nombreuses éditions de ce petit livre très-compact en disent l'utilité; les évêques qui l'ont approuvé et recommandé déclarent qu'il est très-propre à diriger le pasteur et l'enfant dans la préparation à la plus grande action de la vie. et que les *courtes lectures quotidiennes*, qui en font une partie tout à fait neuve, sont spécialement destinées à produire de nombreux fruits de bénédiction. Nous n'avons rien à ajouter à ces recommandations.

26. — **Petit catéchisme du citoyen chrétien**, ou Exposition élémentaire des principes fondamentaux de la société chrétienne, par M. Ansart-Deusy; Paris, 1872, chez Victor Sarlit; Brest, chez Lefournier, et Quimper, chez Salaun. — In-18 de 70 pages. — Nous avons ici un petit traité, sous forme de catéchisme. sur les principes qui doivent régir la société chrétienne, et c'est avec raison que l'auteur insiste sur les points les plus attaqués aujourd'hui ou les moins compris, comme la propriété, le capital, l'intérêt, la rente, la famille, l'héritage, le sacrifice, etc. Les jeunes lecteurs y trouveront d'utiles enseignements; plus d'un lecteur plus âgé pourra également en profiter.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

Les prétentions de l'incrédulité. — La question religieuse est la question universelle. — La persécution en Allemagne. — L'Église catholique est plus que jamais vivante. — Angleterre, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie. — Ce qui se fait en France. — Accord de la science et de la foi.

On entend dire tous les jours dans un certain monde que le catholicisme a fait son temps, que le christianisme est usé et que la science va définiment remplacer les religions. C'est une nouvelle ère qui commence, ère de bonheur pour l'humanité, qui sera enfin émancipée, et qui, n'ayant plus ni prêtre ni roi, c'est-à-dire ni Dieu ni autorité à redouter, s'épanouira dans toute la liberté de ses instincts. L'avenir est à nous! s'écrient les apôtres de la science athée :

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo,
Ce sont des temps nouveaux, c'est un ordre nouveau.

Ils ajouteraient volontiers :

Jam nova progenies cœlo demittitur alto,
Du ciel il va descendre une race nouvelle,

s'ils ne se rappelaient que le ciel est aboli, et si leur race nouvelle n'était pas tout simplement une dernière transformation de la race des singes.

Est-il donc vrai que le triomphe de l'incrédulité, du matérialisme et de l'athéisme soit si prochain? Est-il donc vrai que le catholicisme a fait son temps, que le christianisme est usé, et qu'il ne reste plus que la science, telle qu'ils l'entendent?

Mais partout, dans les salons les plus délicats, dans les cafés. dans les plus infimes cabarets, dans les plus humbles foyers, dans les journaux, au sein des parlements, dans les conseils des gouvernements, nous voyons la question religieuse se poser en première ligne, et la question religieuse se confond avec la question catholique, car, au fond, il n'y a qu'une religion qui préoccupe les esprits, qui inquiète ou irrite les hommes d'État, qui soit gênante et dont on veuille se débarrasser : c'est la religion catholique.

Les gouvernements les plus despotiques s'accommodent parfai-

tement du protestantisme, qui ne peut leur résister, et du schisme, qui leur est soumis ; l'Eglise catholique a seule le privilége de les importuner et de recevoir leurs coups.

Il y a aujourd'hui un homme qui paraît plus puissant que tous les autres : il a battu l'Autriche, il a battu la France, il a fait l'empire d'Allemagne, et il est tellement redouté, que l'Europe se tait devant lui. La Russie le ménage, l'Autriche le cajole, l'Angleterre exalte sa sagesse, l'Italie lui est soumise, l'Espagne est à son service, la France lui envoie des milliards. C'est une position unique au monde, et cette position s'appuie sur quinze cent mille fusils, sur des milliers de canons, sur une armée qui se croit invincible, parce qu'elle a battu les deux premières puissances militaires de l'Europe.

Eh bien! ce terrible homme d'État, ce victorieux, craint que son œuvre ne puisse s'achever s'il ne vient pas à bout d'abattre l'Église catholique. Il a pour lui des millions de soldats, des alliés, d'immenses trésors, le prestige des plus étonnantes victoires; il a pour lui le protestantisme, qui compte ses victoires comme autant de triomphes pour la cause protestante; il a la franc-maçonnerie, la libre-pensée, tout ce qui est hostile au catholicisme; il a, hélas! l'affaissement de l'Europe entière, qui ne songe qu'aux jouissances et fait bon marché de la vraie liberté, de la liberté de la conscience chrétienne. Et cependant il craint, et tous les ressorts de sa politique se tendent pour vaincre ce nouvel ennemi qu'il s'est suscité à lui-même, et qui ose résister.

La force prime le droit, il aimait à se le persuader, et voilà que le droit se dresse devant lui, et que la force matérielle paraît insuffisante.

Le puissant Bismarck a senti le besoin de bâillonner la parole du prêtre catholique, parce que cette parole ne peut mettre la force au-dessus du droit; il a enlevé au prêtre catholique la haute surveillance de l'école catholique, parce qu'il sait que la doctrine de ce prêtre ne peut approuver l'injustice et l'esprit de domination; il vient, enfin, de commettre un des plus criants abus de la force en prononçant l'expulsion ou l'internement de quelques centaines de religieux, sans pouvoir leur reprocher aucun acte contraire aux lois, les poursuivant ainsi seulement parce qu'ils sont religieux, et reconnaissant par le fait même leur innocence et son injustice.

Ce qu'il fait chez lui, il veut qu'on le fasse partout, car c'est le propre de l'injustice de chercher partout des complices et de ne pouvoir être tranquille que lorsqu'elle a violemment fermé toutes les bouches qui peuvent protester contre elle.

C'est pourquoi il prépare pour la mort de Pie IX la nomination d'un Pape qui serait à sa disposition; c'est pourquoi il pousse le gouvernement italien à se débarrasser des ordres religieux; c'est pourquoi il va même, si les bruits qui courent ces jours-ci sont authentiques, jusqu'à pousser ce gouvernement à chasser Pie IX du Vatican. La voix du Vatican l'importune, car cette voix ne craint pas de flétrir sa conduite et de lui prédire une catastrophe prochaine, et il pense qu'elle aurait moins d'autorité et de retentissement si elle ne pouvait plus se faire entendre à Rome même, au centre de cette Eglise catholique en laquelle il voit maintenant le plus grand obstacle à ses projets.

Est-ce donc une Eglise morte, une institution usée, que cette Eglise qui résiste seule à la première puissance de ce temps et qui ne craint pas de lui faire entendre les plus dures vérités?

Est-ce une Eglise morte, que cette Eglise catholique romaine pour laquelle combattent quatorze millions d'Allemands, qu'on a eu la maladresse, commune à tous les persécuteurs, de placer entre leur foi et les prétentions d'un patriotisme aveugle et sans principes?

Est-ce une Eglise morte, que cette Eglise qui a le glorieux honneur de supporter les attaques de tout ce qui est ennemi de Dieu, et vers laquelle se tournent avec dévouement et avec espoir deux cent millions de fidèles?

La Russie, hostile depuis longtemps, sent le besoin d'avoir avec elle de meilleurs rapports; l'Autriche, poussée contre elle par les francs-maçons et par les Juifs, hésite; et, là où les gouvernements se montrent ou hostiles ou malveillants ou indifférents, les populations, réveillées par les coups de foudre de ces dernières années, se précipitent vers elle, reviennent à elle, et sentent comme d'instinct qu'en elle seule se trouvera le salut. Les catholiques d'Angleterre protestent hautement contre les mesures tyranniques de l'Allemagne et de l'Italie; les catholiques de Hollande et de Belgique redoublent de prières; les catholiques d'Espagne gémissent sous le joug de la révolution impie, ou combattent pour ramener au milieu d'eux un gouvernement réparateur et religieux; les catholiques d'Italie luttent par la prière, par l'aumône, par les écrits, par l'association; les Romains se montrent admirables, et donnent le plus solennel démenti à ce prétendu *cri de douleur* qu'entendait la révolution et qui n'était qu'un prétexte à ses sacriléges entreprises.

Et que dirons-nous de la France? Sans doute, le mal continue, poursuit ses ravages et obtient çà et là d'insolents succès. Nous avons des journaux impies; nous avons vu s'élever dans une de nos places

publiques la statue du *prussien Voltaire* (c'est l'épithète qu'il se donnait lui-même); nous avons nos théâtres corrupteurs, et l'indignation des honnêtes gens n'a pu faire disparaître du frontispice du nouvel Opéra le groupe infâme qui est un défi à la morale publique; la propagande du mal est active, les passions haineuses conservent leur vivacité, et notre Académie française n'a pas craint de se déshonorer en admettant un parent des singes au nombre des immortels.

Mais n'y a-t-il pas des compensations?

Nous avons un épiscopat, un clergé admirables.

Nous avons des religieux et des religieuses dévoués jusqu'à la mort.

A ceux qui veulent pervertir l'enseignement, nous opposons nos Frères, nos Sœurs, nos Prêtres et une phalange courageuse de laïques non moins zélés.

Nous avons la société de Saint-Vincent de Paul, les comités catholiques, les cercles catholiques d'ouvriers.

Nous avons la charité, qui entretient toutes les bonnes œuvres. la propagation de la foi, les églises pauvres, des sociétés pour la propagation des bons livres.

Le gouvernement respecte la religion et ne fait que de bons choix d'évêques.

L'Assemblée nationale a voulu que l'armée française fût religieuse; elle vient d'élaborer une loi sur l'instructipn primaire qui donne toute satisfaction au sentiment religieux, et qui permet d'entrevoir le moment où une autre loi, en rétablissant la liberté du haut enseignement, donnera aux catholiques la faculté de lutter à armes égales contre l'incrédulité dans la sphère des études supérieures.

Et n'est-ce rien que la multiplication des vocations ecclésiastiques?

N'est-ce rien que ce mouvement extraordinaire qui pousse les populations à ces publiques et solennelles manifestations de la foi catholique, à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, à tous les sanctuaires de la sainte Vierge?

N'est-ce rien que cette grande œuvre de réparation et de supplication, qui est aujourd'hui en si bonne voie, et qui va faire élever à Paris même une église votive au Sacré-Cœur de Jésus?

Nous ne pouvons tout énumérer, nous n'indiquons que les principaux traits.

Enfin, puisqu'on prétend que la science doit détrôner la religion, n'est-il pas vrai que le mouvement actuel de la science sérieuse,

véritable, complète, tend de plus en plus clairement à l'accord entre les faits scientifiques et les données de la foi révélée? La science incrédule a tout attaqué, la science pure, étudiant sans parti pris, ne s'inquiétant que de la vérité, sans se préoccuper des résultats pour la religion, a déjà accumulé tant de faits favorables au catholicisme, qu'on peut dire sans crainte qu'arrivée au bout elle sera une splendide démonstration de notre foi.

Cette démonstration se fait dans toutes les branches des connaissances humaines, en histoire, en économie politique, dans les sciences naturelles, en astronomie, en géologie ; toutes les sciences, un moment révoltées, viennent l'une après l'autre se prosterner aux pieds de Jésus-Christ et reconnaître son empire.

Attendons encore un peu et la démonstration sera complète : les événements politiques montreront le danger des principes anticatholiques, les acquisitions scientifiques montreront le parfait accord de la science et de la foi, et une nouvelle ère commencera en effet; mais ce ne sera pas celle qu'attendent les impies, ce sera celle d'un magnifique épanouissement du christianisme, du retour général à l'unité catholique, et de la réalisation de cette divine prophétie : *Fiet unum ovile et unus pastor*, un seul troupeau, un seul pasteur.

J. CHANTREL.

LES QUARANTE-DEUX MILLIARDS.

La France avait besoin de trois milliards et demi pour sa rançon ; les journées de dimanche et de lundi lui ont mis entre les mains quarante-deux milliards, douze fois ce qu'elle demandait; elle-même a souscrit pour près de la moitié de cette somme colossale. Nous ne voulons pas nous occuper de cet événement au point de vue politique; il y a là pour la France un immense bienfait de la Providence, et nous ne voulons que consigner dans les *Annales catholiques* les belles paroles prononcées à cette occasion, dans la séance du 30 juillet de l'Assemblée nationale, par M. de Goulard, ministre des finances. Les voici :

Une nation qui, comme la nôtre, montre qu'elle a foi en elle-même, cette nation, Messieurs, est autorisée à compter sur l'avenir, elle a le droit de considérer la rude leçon qu'elle a reçue comme une expiation de ses fautes et comme une surprise de la fortune; mais, grâce au ciel, elle n'est pas condamnée à y reconnaître le signe de sa décadence. (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, en présence de ce grand intérêt matériel qui vient d'obtenir satisfaction, en présence de ces légitimes conséquences

qu'il nous est donné d'entrevoir, je sens le besoin d'exprimer à cette tribune la pensée qui s'empare de moi. J'ai besoin de remercier Dieu de la protection qu'il nous a accordée. (Acclamations sur un grand nombre de bancs.) C'est lui qui, en nous donnant cette récolte abondante, nous a fourni le plus précieux de tous les gages, c'est lui qui a donné au patriotisme français la possibilité d'étendre les limites de sa générosité et d'ajouter ainsi quelque chose aux sacrifices déjà consentis. (Applaudissements.)

Un dernier mot, Messieurs.

N'oublions pas non plus que c'est à la France pacifique, à la France laborieuse, à la France honnête, à celle qui est fermement dévouée aux idées d'ordre et de sage liberté que nos concitoyens et les étrangers ont donné le témoignage d'une absolue confiance.

Malgré nos erreurs et nos malheurs, le monde, Messieurs, n'a pas cessé de croire en nous, il ne doute pas des destinées que la Providence nous réserve, n'en doutons pas nous-mêmes et sachons les mériter par notre union, par notre sagesse et par notre patience. (Très-bien ! très-bien ! — Bravos et applaudissements redoublés.)

LES LIVRES DE PRIX.

A la fin de chaque année scolaire, plus d'un million de volumes sont donnés en prix. Quelle masse de saines doctrines on pourrait par ce moyen jeter dans les familles ! Malheureusement on choisit mal les livres. « Les honnêtes gens sont des gens commodes quand ils achètent des livres pour les prix, disait un libraire ; une belle couverture et du bon marché, voilà tout ce qu'il leur faut. »

Les protestants sont, sous ce rapport, bien mieux avisés que nous catholiques ; et pour ne parler ici que des Anglais, on n'a pas idée de la quantité d'ouvrages de religion et de morale qu'ils font pénétrer par cette voie au foyer domestique de l'ouvrier.

Et cette propagande est d'autant plus fructueuse qu'elle est acceptée sans préventions ; bien plus elle est accueillie avec empressement, avec gratitude, on pourrait dire avec une légitime fierté.

Le livre de prix, en effet, acquiert aux yeux du père et de la mère une immense valeur : ils n'y touchent qu'avec une sorte de respect; et cela se comprend. C'est la consécration en quelque sorte du travail de leur enfant, et par suite, du sacrifice qu'ils font eux-mêmes en se privant de son aide et de sa présence ; c'est enfin une promesse, un gage pour l'avenir. Il est donc aisé de se rendre compte

avec quelle facilité, pour peu que ce livre réponde à ce qu'ils en attendent, ils en accepteront les principes et la morale.

Voilà pour le père et pour la mère; quant à l'enfant, ce livre qu'il reçoit au moment précis où les vacances lui créent le loisir de le lire et de le relire, et qui est pour lui un véritable trophée de son triomphe sur l'indolence, sur l'amour du jeu, sur les difficultés de l'étude, devient bientôt un ami et un oracle, dont l'esprit et les conseils le suivront fidèlement dans la vie.

Un de nos publicistes distingués me racontait un jour, — c'était à l'occasion de la mort du vicomte Walsh, — que le *Tableau des fêtes chrétiennes*, qui lui avait été donné en prix dans son enfance, avait décidé de son avenir, non-seulement, ajouta-t-il, de mon avenir littéraire, en me donnant par l'attrait qu'il m'inspira un goût ardent pour la lecture, mais surtout de mon avenir religieux. C'est à lui, en effet, que je dois la juste appréciation des beautés du culte catholique et de la tendre sollicitude de l'Eglise; à lui encore je dois la direction que j'ai imprimée à mes lectures, et qui a si heureusement influé sur mes opinions et sur mon talent littéraire. C'est, en effet, après avoir lu et relu les *Fêtes chrétiennes*, que je voulus remonter à mon tour aux sources où avait puisé le vicomte Walsh. J'y trouvai un charme ravissant, et j'y puisai d'ineffables enthousiasmes qui me sont restés jusqu'à ce moment, et qui, je l'espère, me resteront jusqu'à mon dernier soupir. Quoi qu'il en soit, je puis dire que non-seulement le meilleur souvenir de ma vie d'écolier est l'obtention de ce premier et cher prix, mais que je dois à son influence tout le bonheur de ma vie.

Une réflexion vient ici se placer tout naturellement sous notre plume. Supposons qu'au lieu de ce livre chrétien et sérieux, cette âme qui s'ignorait encore et qui, si impressionnable, eût reçu un de ces livres qui ne sont ni bons ni mauvais, et dont la situation romanesque, les sentiments exagérés, ne peuvent laisser que de fausses impressions dans un cœur d'enfant, que fût-il advenu à son talent détourné de sa voie? une existence perdue peut-être!

Que l'on se pénètre bien de cette vérité: le livre de prix est l'une des meilleures voies de propagande que l'on puisse employer, et le regrettable abus qui s'est glissé dans cette branche de l'éducation, — ici le mot éducation n'est pas employé hors de propos, tant s'en faut, — disparaîtra bien vite, car l'instituteur comprendra que c'est pour lui une mission et un devoir que d'utiliser cette distribution annuelle à laquelle il est obligé, de façon à lui faire produire tous les fruits dont elle est susceptible.

Les bons livres ne manquent pas: pourquoi en donner de mé-

diocres? Parce que, dit-on, la première condition d'un livre de prix est le bon marché et la riche apparence. Ceci nous semble regrettable; mais enfin, puisque cela est, acceptons-le. A ce point de vue même, la question ne change pas. Beaucoup de livres se trouvent, il est vrai, bannis des listes de prix par cette considération du bon marché et du clinquant; mais une foule d'autres y restent compris, grâce à l'intelligence et au dévouement de quelques éditeurs qui ont su concilier ces difficultés. Que les instituteurs donc bornent leur choix à ces derniers, qui bientôt, d'ailleurs, augmenteraient dans une heureuse proportion, si le succès leur était ainsi assuré.

Du jour, en effet, où en faisant des livres spéciaux, et par suite intéressants et utiles, pour le foyer domestique, soit dans les ménages ruraux, soit parmi les ouvriers des villes, les éditeurs seront sûrs de leur écoulement comme ouvrages de prix, ils tourneront leurs efforts de ce côté, et on verra surgir une littérature populaire dont les effets moralisateurs ne se feront point attendre.

C'est là une sainte et glorieuse ligue, à laquelle nous convions avec instance tous les instituteurs et toutes les institutrices. Que tous fassent un choix consciencieux et éclairé; qu'ils se rendent compte des besoins religieux et intellectuels du milieu où ils sont placés, et que dans les prix qu'ils donnent aux enfants ils aient pour but non pas uniquement de les récompenser de leurs progrès, mais encore de ménager pour l'avenir un développement assuré à ces progrès en leur formant une petite bibliothèque, qui, s'agrandissant de génération en génération, donnera enfin aux populations ouvrières ce qui leur manque : une réserve intellectuelle où l'esprit et le cœur puissent puiser leur nourriture journalière.

(*Semaine catholique* de Toulouse.)

LE COURONNEMENT DE PIE IX (1).

Le couronnement de Pie IX, dont on a célébré, le 21 juin dernier, le vingt-sixième anniversaire, ne rappelle pas tant la triple couronne qui lui fut alors placée sur la tête, que celles qui lui ont été méritées par ses glorieuses et angéliques vertus. Voyons donc comment, dans ces vingt-six années de pontificat, Pie IX s'est montré vrai Pape, vrai Roi et vrai Martyr, de sorte qu'il porte, c'est à vous que nous le disons, ministres du roi d'Italie, la triple couronne du Pontife, donnée de Dieu, du Roi reconnu de l'univers

(1) Extrait de l'*Unità cattolica* et traduit spécialement pour les *Annales catholiques*.

entier, et du Martyr, celle que vous-mêmes lui enfoncez chaque jour sur la tête.

La couronne du Pape.

Pie IX est Pape. C'est Dieu qui l'a donné à l'Église dans ces temps terribles. Pierre-Sylvestre Léopardi s'écriait, il y a vingt-quatre ans : « L'exaltation de Pie IX est un de ces événements « dont se sert la Providence pour assurer, sous l'auspice de la « loi de Dieu, l'accroissement véritable de l'humanité rachetée. » Et il en a été ainsi.

La génération présente arrivait à ne savoir plus ce que c'est qu'un Pape. Pie IX est venu, et, depuis vingt-six ans, il le lui a montré. Il lui a montré que le Pape est l'*héritier des apôtres*, et tous ont vu en Pie IX la douceur de Jean, le zèle de Paul, l'amour impétueux de Pierre, la patience de Barthélemy, la force des deux *fils du tonnerre,* et le cœur d'André soupirant après les douleurs de la croix.

Il a montré que le Pape est la source de la vérité et de la doctrine, le porte-clefs de la maison de Dieu, le représentant de l'éternelle souveraineté. L'empereur des Français lui-même, commençant, en 1859, la révolution italienne qui nous dévore et qui l'a déjà dévoré, faisait écrire dans la fameuse brochure : *Napoléon III et l'Italie*, que « le Pape représente l'éternelle souveraineté de Dieu ; et qu'il n'est pas un maître, mais un père. »

Pie IX a, en effet, montré qu'il est le Père des peuples, qu'il les aime, qu'il les guide et les défend, qu'il compatit à leurs souffrances et qu'il vient à leur secours.

Il y a vingt-six ans que le cardinal premier-diacre, en lui imposant le trirègne sur la tête, lui a dit : « Recevez la tiare ornée des « trois couronnes, afin que vous sachiez que vous êtes le Père des « princes et des rois, le Pasteur du monde, le Vicaire du Sauveur « Jésus-Christ. » Et tel nous est apparu Pie IX pendant son long pontificat. Les princes et les rois ne se sont pas montrés de bons fils à son égard, mais il a toujours été pour eux un père excellent ; le monde l'a abandonné et persécuté, mais il n'a pas cessé d'aimer les peuples et de les nourrir de la doctrine de la vérité, en condamnant l'erreur. Il a fini par être crucifié au Vatican, parce qu'il était le Vicaire du Sauveur, et qu'il devait procurer, comme le disait Léopardi, l'*accroisssment véritable de l'humanité rachetée.*

Que d'impies, à la vue de Pie IX, ont reconnu et confessé le caractère du Pape ! C'est Joseph Ferrari qui a dit, dans la chambre des députés, le 27 mai 1860 : « Il y a dans la papauté un principe « sacré, le principe de la religion et de la morale, l'idée d'un tri-

« bunal universel de la morale publique. » Le *Diritto* (1) avouait, dans ses numéros du 30 juin 1867 et du 26 juin 1868, la force morale « de la papauté admirable, pleine de splendeur, et digne d'être « louée et imitée par ses adversaires. »

Michel Coppino, Angiolo Brofferio, Emile Ollivier *se sont inclinés devant le Pape*, admirant le *grand spectacle* de la confiance de la papauté en elle-même, comme disait M. Ollivier le 10 juillet 1868 devant le Corps législatif de France.

Ruggero Bonghi s'est étonné à la vue « de ce prêtre qui parle des « batailles qu'il a livrées comme d'une récompense, et de celles « qu'il a à soutenir comme d'une espérance », et il a conclu : « Bien fou est celui qui croit voir les convulsions et entendre le « râle de l'agonie d'une institution qui seule obtient encore une « telle obéissance des intelligences (*Nuova Antologia,* 1er juil- « let 1867). »

La couronne du Pontife tient donc bien sur la tête de Pie IX : Vive ce Pape qui la porte si dignement depuis vingt-six ans!

La couronne du Roi.

Mais, pendant ces ving-six ans Pie IX, apparaît en outre comme le vrai Roi, le modèle des rois et le plus grand, et, comme l'a écrit César Balbo, « le premier et le plus imperturbable défenseur de la « liberté de l'Italie. » Aucun roi n'a été plus italien que lui, ou ne fera plus que lui pour l'Italie.

Pie IX a fait l'Italie; les Italianissimes la défont. C'est le député Bonghi lui-même qui l'a dit à la chambre le 10 juin 1869 : « Vous « croyez que nous n'avons à voir ici qu'un parti qui cherche à en « détruire un autre? Eh bien! vous vous trompez ; vous et nous « nous ne faisons autre chose que détruire le pays. » La destruction a été achevée le 20 septembre 1870. Les ruines de la porte Pia étaient le symbole des ruines italiennes. Aujourd'hui les myopes ne le voient pas encore; ils le verront bien demain.

Pie IX s'est montré roi par la clémence, roi par la justice, roi en cédant aux justes demandes. roi en sachant résister aux autres ; roi dans les réprimandes, roi dans les bienfaits ; il a su parler en roi et souffrir en roi. Massimo d'Azeglio trouvait en lui « les deux « plus précieuses qualités qui rendent un prince vraiment digne de « la couronne : la force d'âme et la loyauté. »

Et aujourd'hui, dans sa prison, ne voyez-vous pas que Pie IX est toujours roi? Ceux mêmes qui l'ont dépouillé ont été obligés de

(1) Journal impie et révolutionnaire (N. du Tr.)

reconnaître sa souveraineté. De même que les déicides écrivaient sur la croix du Rédempteur : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*, de même les nouveaux maîtres de Rome ont imprimé sur la porte du Vatican : *Pie IX Pape et Roi.*

Quel autre roi, dans les conditions où se trouve présentement notre Saint-Père, recueillerait de ses enfants tant de témoignages de fidélité, de reconnaissance et d'affection ? Quel autre causerait de telles craintes à ses vainqueurs eux-mêmes? Y a-t-il à Rome un homme, ami ou ennemi, qui, en regardant la basilique de Saint-Pierre, ne dise dans son cœur : C'est un roi qui demeure près de cette basilique ?

Pendant ces vingt-six ans, Pie IX est tombé et s'est relevé en roi. Il est tombé en roi, au Quirinal, en 1848, lorsqu'il aima mieux fuir que de céder à la révolution armée de trahisons et de poignards; et il s'est relevé en roi lorsque, rétabli sur son trône, il refusa d'accepter aucune des conditions que certaines puissances voulaient lui imposer.

Pie IX est de nouveau tombé en roi, au Vatican, en parlant toujours avec la même fermeté aux envoyés de Bonaparte qui préparaient la chute de leur maître, et en recevant avec une majestueuse dignité le comte Ponza di San-Martino qui lui annonçait, au mois de septembre 1870. l'arrivée prochaine de soldats, de canons et de bombes destinées à mettre fin à sa royauté.

Augustin Cochin avait prévu, dès 1862, la chute du pontife-roi, mais en écrivant : « Pie IX ne peut tomber que pour se relever avec « une popularité plus grande. S'il est renversé, il sera accompagné « dans son exil du respect et des vœux de toutes les âmes justes. « Combien durera son exil? Je ne le sais, mais je sais que l'em- « barras de son vainqueur durera aussi longtemps. »

Pie IX est aujourd'hui plus qu'en exil : il est devenu étranger dans sa propre Rome; il ne peut plus en parcourir les rues et y répandre ses bénédictions. Mais quels ne sont pas les embarras du vainqueur? Toutes les lois que l'on vote, tous les décrets des ministres, tous les discours des députés prouvent l'embarras de celui qui croit l'avoir vaincu.

Quel autre roi, répétons-le, pourrait être comparé au grand Pie IX? Qui a honoré, qui honore comme lui la couronne royale qui a été posé sur sa tête il y a vingt-six ans, le 21 juin? Ses ennemis cherchent en vain sur cette couronne une tache ou une faiblesse qui la dépare; les ruses, les perfidies, les violences, les trahisons n'ont fait que la rendre plus resplendissante.

La couronne du martyr.

Les vingt-six années du pontificat de Pie IX ont été vingt-six années de martyre. Ses souffrances ont commencé le jour même de son exaltation, lorque les impies le calomniaient, que l'on répandait les plus infâmes mensonges sur ses intentions, et qu'on osait lui faire les plus criminelles propositions, qu'on allait jusqu'à l'inviter à déposséder les autres rois d'Italie, particulièrement Charles-Albert, le père de Victor-Emmanuel II.

Le martyre de Pie IX se continuait, lorque l'*Italia regenerata* écrivait, le 12 avril 1848 : « *Le cri de tout bon* Italien doit être : *Vive Pie IX, roi d'Italie!* » Comme si Pie IX pouvait être capable d'exciter à la révolte les sujets des autres souverains, d'en envahir les États et de mettre leur couronne sur sa tête !

Ce nouveau Job a souffert de l'assassinat de son ministre, d'un prélat de sa maison, de ses plus fidèles défenseurs. Il a souffert des persécutions suscitées contre la Compagnie de Jésus, et des souffrances de sa chère Rome, placée sous le joug de Mazzini. Les prêtres tués par les démagogues n'ont pas souffert autant que le Pontife qui leur a survécu.

Pie IX a continué de souffrir, lorsque Siccardi le martyrisait avec ses lois, Rattazzi avec ses incarcérations, Cavour avec ses *Memorandum*, Boncompagni avec ses visites, Pes della Minerva avec sa diplomatie, Ponza di San Martino avec ses lettres, le gouvernement italien avec ses garanties.

Tout ce qu'ont souffert en Italie les religieux et les religieuses les prêtres et les curés, les évêques et les cardinaux de la sainte Église, Pie IX l'a souffert autant qu'eux et plus qu'eux, comme il l'a si bien exprimé dans cette admirable Encyclique du 9 janvier 1860, où il dit « combien il a été profondément affligé de voir la « perte de tant d'âmes. »

Qui pourrait exprimer aujourd'hui tout ce que souffre le Saint-Père en voyant la révolution, qui est entrée dans Rome, essayer de lui arracher ses enfants par des écrits dignes de l'enfer, par des caricatures infâmes, par la propagande de l'hérésie, par les excitations au vice, par la corruption, par l'imposture ?

L'historien qui donne le titre de martyr à Pie VI, ne peut refuser de donner le même titre à Pie IX, qui n'est pas tant persécuté parce qu'on veut lui enlever son royaume, que parce qu'on veut détruire l'Église dont il est le chef. « Messieurs, le catholicisme « finira, le catholicisme a fait son temps ; » ainsi l'a déclaré dans la Chambre le député Crispi, le 9 juin 1869.

C'est pour que *le catholicisme finisse* qu'on persécute Pie IX, et c'est pour la défense de la religion catholique que Pie IX combat et souffre un martyre véritable, quoique non sanglant. Comme Pierre *passioni dominicæ adæquatur*, selon la remarque de Tertullien, ainsi Pie IX est aujourd'hui martyr autant que Pierre; il est sacrifié pour les mêmes motifs, sous les mêmes prétextes, par les mêmes ennemis.

O Saint-Père, votre triple couronne de Pape, de Roi et de Martyr resplendit de la plus vive lumière. Vous avez montré et vous montrez au monde ce que c'est que la Papauté, ce que c'est que la royauté catholique, et ce que peut souffrir un martyr de Jésus-Christ. Bénissez-nous donc, Saint-Père, afin que nous aimions de plus en plus cette Église catholique qui produit de tels héros.

L'abbé MARGOTTI.

LE MAL SOCIAL DE LA FRANCE (1).

La France est malade, elle agonise : tout le monde le dit, tout le monde le proclame et tout le monde cherche quel sera le remède à ce mal qui la ronge et qui la tue. Après nos désastres, triste aboutissement d'une splendeur et d'une prospérité que nous prenions pour de la puissance, qui n'étaient qu'un voile de pourpre jeté sur la pourriture sociale, il a bien fallu reconnaître le mal. On en a cherché la cause, et l'on a accusé le pilote, accusé l'équipage de ce vaisseau démâté, brisé, qu'on appelle la France. Les passagers n'avaient-ils pas eux-mêmes bien des reproches à se faire? « Il « ressort en effet de toutes nos investigations et de toutes nos ré- « criminations, dit M. Auguste Nicolas dans les pages si philoso- « phiques et si chrétiennes qu'il vient de publier, il ressort que les « coupables sont si nombreux, qu'ils deviennent diversement tout « le monde, et qu'ils accusent un mal commun sous toutes ces « variétés. »

Quel est ce mal?

La foule a le tort, dans ses recherches, de se butter aux auteurs immédiats et aux causes secondes de nos malheurs, sans aller au-delà. C'est s'abuser sur le mal social qui les a produits et qui ne cessera de les reproduire, c'est en devenir les dupes volontaires et les artisans, et dès lors, comme le dit fort bien M. Nicolas, « toute

(1) *L'Etat sans Dieu, Mal social de la France*, par Auguste Nicolas; Paris, 1872, chez Vaton, frères, et chez Bray et Retaux; — in-8 de 146 pages.

« cette belle ardeur de justice devient suspecte et trompeuse. Nous « courons après la pierre qui nous frappe, au lieu de nous élever « en haut pour voir la main qui la jette, pour reconnaître la cause « première et générale qui l'a provoquée, et qui, par notre persis-« tance à la méconnaître, continue à la provoquer. »

C'est cette cause première, ce mal public que M. Nicolas dénonce et discute, et qu'il nous invite à répudier, si nous ne voulons pas mourir. « Ce qui est à répudier, dit-il, c'est LE PRINCIPE de 89; « c'est son esprit. »

Ici, il faut s'élever bien au-dessus des régions politiques; c'est dans la sphère sereine de la vérité que M. Nicolas nous transporte. Esprit essentiellement modéré, mais ferme, très-attaché à la vérité, ami de la justice, ennemi de l'exagération jusqu'à une certaine rigueur pour ceux de ses frères qui lui paraissent défendre la vérité avec trop d'emportement, M. Nicolas ne peut être suspect lorsqu'il parle de 89, et l'on peut être sûr qu'il saura distinguer le bien du mal, la réforme de la révolution, dans ses études sur cette date fatale de notre histoire et de l'histoire du monde.

C'est pourquoi il dit : LE PRINCIPE de 89. « Nous achevons de « mourir, dit-il, non pas tant des réformes de 89 que *du principe* « de 89, seul sérieux, seul réel, dans lequel seul consiste la Révo-« lution qui a empoisonné tout le travail de ces réformes, et qui, « parce qu'il est faux et coupable, ne pouvait être que ruineux et « mortel. »

Il y a eu deux mouvements en 89 : l'un de *réforme,* l'autre de *révolution.* Il y avait des abus, les antiques institutions étaient faussées, des besoins nouveaux se faisaient sentir, il fallait des *réformes,* et l'on sait avec quelle ardeur, avec quel désintéressement voulaient les appliquer tous les cœurs honnêtes et généreux dans toutes les classes de la société, royauté, noblesse, clergé, bourgeoisie. Mais la *réforme* laisse subsister le fond; elle retranche, elle ajoute, elle modifie, elle ne détruit pas. En 89, on alla plus loin : l'incrédulité, qui avait atteint les plus hautes classes, les fausses idées répandues par la philosophie, de fausses notions sur la liberté, la haine de l'Eglise catholique, qui faisait le fond de la philosophie, du jansénisme et jusqu'à un certain point du gallicanisme, avait donné une effrayante puissance à la secte maçonnique, qui s'empara du mouvement de réforme et qui le transforma en mouvement révolutionnaire. Or la Révolution rejette les réformes; elle détruit pour construire à neuf; elle commence par accumuler les ruines, pour rebâtir ensuite. Malheureusement, puissante pour détruire, elle est impuissante pour construire; depuis quatre-vingts ans, nous

l'avons vue essayer de bâtir; l'édifice croule avant d'avoir été achevé, et c'est la patrie qui reste ensevelie sous les décombres.

Cette impuissance à construire est dans la logique : la Révolution veut construire sans Dieu, elle ne veut pas tenir compte de la nature humaine, telle que Dieu l'a faite, elle veut une société autre que celle que Dieu a établie; elle se heurte à une impossibilité.

L'homme peut coopérer à l'œuvre de Dieu, il ne peut travailler seul; il peut modifier, dans la mesure voulue de Dieu, l'œuvre créatrice, il ne peut créer lui-même. M. Nicolas le dit excellement : « Une nation, une société, est un être organique, un corps vivant « qui, à son origine, a pu être ou ne pas être, être de telle ou telle « façon, mais qui, une fois qu'il a pris naissance, qu'il s'est formé « et développé, par le concours de mille circonstances et de mille « influences, constitue une existence comme celle de chacun de « nous. Il a sa vie : sa vie, qui n'est pas chose artificielle et de pure « convention, mais l'œuvre de la nature, du temps et des événe-« ments. Il peut subir des corrections, des transformations, des « réformes, mais à une condition : c'est qu'on ne touchera pas à sa « vie même, sur laquelle et par laquelle doit se faire l'opération. « Que si, dans la confiance qu'on peut lui rendre la vie, on com-« mence par la lui ôter, on fait acte de folie. L'homme ne peut que « modifier et que réformer : il ne peut que refondre; il ne peut tra-« vailler que sur la vie; il ne peut créer, ni par conséquent « recréer. »

En 89; il y avait maladie; on a voulu, selon l'expression de Montaigne, *guérir la maladie par la mort*, et l'on voit où cette méthode a conduit. On périssait, parce que la religion, base essentielle de toute société, n'inspirait plus les actes des gouvernements, parce que la royauté avait prétendu se mettre au-dessus de l'Eglise, parce que la loi de Dieu était méprisée, et l'on a supprimé Dieu, on a prétendu *constituer* une nation sans Dieu, établir des institutions en dehors de toute idée religieuse. C'était vouloir guérir la maladie par la mort; la mort est venue; comment aurait-on pu guérir? l'ATHÉISME, voilà, au fond, LE PRINCIPE de 89; voilà le dogme de la Révolution; c'est un déicide social; mais comme on ne peut exécuter Dieu, le déicide ne peut être qu'un suicide.

C'est la voix de tout le genre humain qui proclame cette vérité, et c'est la voix de l'histoire.

Les païens, même les moins religieux, attribuaient les calamités publiques à l'abandon du culte des dieux; l'histoire nous montre la décadence et la mort des peuples chez qui périt la religion. Comment donc la France pourrait-elle vivre, elle qui, non-seulement

néglige le culte de Dieu, *Di multa neglecti dederunt mala*, dit Horace, mais qui fait de l'exclusion de Dieu le *régime* même de la société?

L'homme est *libre*, sans doute, et il peut choisir entre le bien et le mal, il peut choisir le mal; mais, *libre*, il est aussi *dépendant*, et il ne peut échapper aux conséquences de son choix. C'est pourquoi, s'il a des *droits*, il a aussi des *devoirs*, et s'il fonde ses droits sur un autre principe que la liberté d'accomplir son devoir, il se pose en indépendant, il se pose dans le faux, et le faux aboutit logiquement à la ruine : une société, pas plus qu'un individu, ne peut échapper à cette conséquence.

Contestera-t-on que l'*athéisme* est la base de nos institutions, parce qu'il n'y est nulle part inscrit? Ecoutons le citoyen Vésinier, qui disait déjà en juin 1869, moins de deux ans avant la Commune, dernière et logique application du principe de 89 : « Nier Dieu, « c'est affirmer l'homme unique et véritable souverain de ses des- « tinées; la négation de la divinité, c'est l'homme s'affirmant dans « sa force et dans sa liberté. » N'est-il pas vrai que les gouvernements successifs que nous avons eus depuis 89 et les différentes constitutions de la France ont, en principe, affirmé la souveraineté de l'homme et sa liberté absolue au point de vue du gouvernement civil et politique? Or, si nier Dieu c'est affirmer que l'homme est son unique souverain, affirmer que l'homme est son unique souverain, n'est-ce pas nier Dieu?

Voilà le *mal social* qui tue la France.

M. Nicolas, arrivant aux développements, montre que l'*athéisme* est au fond du *libéralisme*, qu'il était au fond du *gallicanisme*, qu'il se trouve dans le *mariage civil*, dans le principe de la *souveraineté du peuple*, qu'il est dans *la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, etc., enfin, qu'il est comme l'inspirateur de toutes nos institutions. Est-il étonnant qu'il nous ait menés si loin? Est-il étonnant que le châtiment ait été si terrible, et qu'on puisse s'attendre à des catastrophes plus épouvantables encore? « L'expérience de ce châtiment, « dit M. Nicolas en concluant, n'a-t-elle pas été poussée assez loin « pour notre propre conviction? Voulons-nous achever d'en être la « victime pour la conviction du monde? A nous de le décider. »

Espérons que notre décision sera dans le sens du salut.

J. Chantrel.

LE SALUT EST DANS LA CROIX.

In cruce salus, voilà la vérité et voilà pourquoi la croix doit être l'étendard du chrétien; elle est l'étendard de son roi, *Vexilla Regis*. La croix a sauvé le monde, elle y a apporté la liberté avec la vérité, seule encore elle pourra le sauver, et c'est à elle, à la doctrine qu'elle enseigne, à la doctrine du Dieu mort sur la croix, à son Église, gardienne et interprète de cette doctrine, qu'il faudra recourir si l'on veut être sauvé (1).

Et qu'on ne nous accuse pas de déserter ainsi le champ des questions sociales, ou de vouloir une confusion odieuse du profane et du sacré. Nous ne désertons ni ne confondons pas. Mais notre foi, mais notre raison et dix-huit siècles d'histoire nous disent qu'il n'y a rien d'aussi lumineux et d'aussi salutaire pour les sociétés que la croix de Jésus-Christ: nous entendons cette voix et nous y croyons.

Plusieurs esprits s'imaginent aisément que le Christ n'est venu que pour donner une loi religieuse et fonder une société spirituelle. Ils le restreignent dans le domaine du dogme, lui abandonnent le surnaturel, mais l'excluent de l'ordre des sociétés humaines. Ils redoutent son immixtion dans les choses visibles. Que Dieu intervienne dans les rapports de l'homme à Dieu, cela est juste, disent-ils; mais dans les relations des hommes entre eux pourquoi mêler la divinité? C'est lui manquer de respect et enlever à l'homme toute liberté d'action. En voulant que Dieu soit tout dans le monde, on fait que l'homme n'y est rien.

Les empiètements du divin dans les choses humaines, voilà ce dont se préoccupe l'esprit moderne. On a peur de laisser trop de place à Dieu.

Mais les terreurs des hommes ne changent rien aux faits et au droit. Est-il besoin de dire que Dieu a droit sur tout l'homme, que la société relève de lui aussi bien que la religion, que Jésus-Christ est venu pour *tout restaurer* sur la terre, que tous les royaumes de l'Europe se sont formés sous l'influence du christianisme et qu'ils ne le peuvent pas plus renier, que l'homme ne peut renier ceux dont il tient la vie? Et puisque la Croix est le mémorial visible du Christ, le symbole religieux par excellence, l'abrégé parlant des dogmes chrétiens, elle a donc sa place au milieu des sociétés et elle y demeurera autant que le christianisme lui-même, c'est-à-dire jusqu'à la fin des sociétés terrestres.

(1) Ce qui suit est extrait du *Catholique* de Rome.

De même que Jésus-Christ étendu sur sa croix est le salut de l'homme en le *reliant* à Dieu, principe et fin de l'homme; de même encore il est par sa Croix le salut des sociétés, en faisant découler sur elles les eaux de la vie sociale. Qui rend malheureux les peuples, dit la Sagesse, sinon le péché? et qui élève les nations, sinon la justice? Or, le péché a été détruit et il continue de l'être par la Croix; et la justice est enseignée du haut de la Croix si puissamment que le monde entier la peut entendre. Les mots substantiels du langage social sont ceux d'autorité, de liberté, d'égalité, de fraternité, de droit et de paix. Mais ces mots, déclamations vides et dérisoires sur tant de lèvres, se lisent lumineusement écrits sur la Croix, et quiconque les épelle dans ce livre, en comprend le véritable sens, se prend à les aimer et à les vouloir. Jouir et mépriser, c'est la religion du monde actuel, de ce monde qui se couche dans le matérialisme et paraît devoir justifier l'absurde et blasphématoire théorie de l'homme-singe. Qui plus que la Croix a la force de ramener le monde à la hauteur de son origine, et de rappeler à la terre le ciel oublié par elle? Il faut enseigner à l'homme d'aujourd'hui à savoir s'abstenir et respecter : science, qu'il ne connaît plus. Les passions demandent un frein, les convoitises un remède, les erreurs la lumière, la tristesse une consolation, le découragement la foi; l'homme tout entier a besoin d'être soutenu contre sa propre faiblesse, d'être soulevé au-dessus de lui-même. Qui opèrera toutes ces merveilles, qui pourra subvenir à toutes ces indigences, sinon une puissance divine demeurant au service de l'homme, sinon la Croix plantée au sein des sociétés? Que les gouvernements rédigent des constitutions, que les assemblées décrètent des législations nouvelles, qu'on édicte des peines contre l'Internationale pour étouffer les révolutions à leur berceau, qu'on masse des millions d'hommes armés afin d'entretenir la paix et de garantir le droit, qu'on jette à la soif de l'or les milliards prélevés sur le peuple, qu'enfanteront de si grands efforts? Le temps présent donne la réponse. Là où finit l'ombre de la Croix, s'épanouit la végétation des œuvres humaines sous le soleil des passions et le souffle de l'erreur : c'est la libre pensée, la libre morale, la libre tuerie du faible par le fort, la libre corruption de tout ce qu'il y a d'honnête, le libre empoisonnement de l'esprit, le libre étouffement du cœur; et tout cela forme la libre société, champ-clos de toutes les convoitises humaines.

Et cependant il y a un salut offert à cette société; car Dieu, qui n'abandonne jamais tout à fait l'homme, lui ouvre toujours un chemin pour revenir à lui. « Nous devons tourner nos regards vers la croix de Jésus-Christ, source de salut pour le monde, » disait

Pie IX à des fidèles venus de toutes les parties de l'univers. C'était le samedi-saint, jour de tristesse et de deuil où la Croix était laissée seule sur le Calvaire, mais veille du triomphe de la résurrection. Avec Pie IX, nous fixons donc nos yeux et nos cœurs à la Croix, nous nous serrons autour de ce drapeau qui est celui du salut social, et nous y lisons avec une foi entière cette promesse: *In hoc signo vinces.*

O. M.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

M. Ernoul a déposé son rapport sur le projet de loi sur l'instruction primaire que vient d'élaborer la commission nommée à cet effet par l'Assemblée nationale. Cette commission est composée de MM. Dupanloup, évêque d'Orléans, président; de Corcelle, vice-président; le comte Desbassyns de Richemont, secrétaire; le vicomte de Meaux, Gaslonde, Ricard, Ernoul, le comte de Rességuier, Delpit, l'abbé Jaffré, Tailhand, de Lacombe, Keller, le vicomte de Cumont, Carnot (père).

Le rapport et le projet de loi n'ont pas été plutôt déposés, que la presse radicale a crié sur tous les tons qu'on voulait simplement ériger en loi l'*ignorance obligatoire*, parce que l'on ne proclamait pas l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, trois grands mots qui forment le mot d'ordre des libres-penseurs ennemis de toute croyance et de toute religion. Il nous semble que, pour répondre à ces cris et pour rétablir les droits de la liberté et du bon sens, il nous suffira de citer les principaux passages du rapport de M. Ernoul et de reproduire le texte du projet de loi.

I

LA LIBERTÉ ET L'OBLIGATION.

Il s'agissait d'abord, dit M. Ernoul, d'assurer la propagation et le développement de l'instruction primaire. Divisée parfois sur les moyens d'atteindre le but, la commission ne l'était pas sur le but lui-même. Elle a voulu avec énergie et, si le mot peut se dire, avec passion le développement et l'extension de l'instruction en France. Deux voies s'ouvraient devant elle, la contrainte et la liberté; mais, le choix fait, toutes les barrières ont été abaissées qui pouvaient s'opposer aux efforts individuels ou collectifs.

Désormais, à l'action des pouvoirs publics pourra se joindre plus efficacement que par le passé l'initiative individuelle, et nul ne rencontrera sous ses pas d'obstacles sérieux quand il voudra créer des écoles. Les communes seront tenues, comme par le passé, de

fonder et d'entretenir des écoles partout où cela est nécessaire; elles pourront en outre augmenter, dans la proportion d'un quart, les ressources dont elles pouvaient antérieurement disposer, et les centimes spéciaux dont elles s'imposent chaque année (art. 30).

Quand les départements devront venir en aide aux communes indigentes, ils rencontreront une semblable facilité (art. 30). Une caisse spéciale pourra recevoir et concentrer les cotisations, les subventions, les dons et les legs destinés à subvenir aux besoins des écoles (art. 11). Tous les corps constitués, départements, communes, évêchés, fabriques, cures, consistoires, corporations religieuses reconnues d'utilité publique, seront investis de la faculté d'acquérir et de recevoir quand il s'agira de ce grand et noble intérêt, la diffusion de l'enseignement (art. 21).

Des associations se formeront librement et n'auront plus, pour naître et pour vivre, qu'à se soumettre à des formalités qui protégent l'ordre public, mais n'entravent point leur liberté réelle (art. 13 et ss.). Les conseils publics sont mis en demeure de veiller assidûment à la multiplication des écoles ordinaires, des écoles d'adultes ou d'apprentis. L'activité privée et l'effort local sont sollicités de toutes manières, et comme ce n'est jamais en vain que l'on s'adresse en France à la charité, à l'émulation pour le bien, à l'esprit de bienfaisance et de sacrifice, et qu'il suffit le plus souvent de leur laisser le champ libre et de supprimer les entraves gênantes et les interventions tracassières qui s'opposent à leur généreuse expansion, il faut espérer que, la liberté aidant, nous parviendrons, comme d'autres nations, à réaliser le système enviable *des écoles fondées*. Mieux que tout autre, il assure aux masses le bienfait de l'instruction et décharge du même coup les budgets publics d'un de leurs plus lourds fardeaux.

Le système de l'enseignement obligatoire, avec son cortége de sanctions et de pénalités, ferait-il plus ou mieux? Il est, certes, permis d'en douter. Les succès de l'école et les progrès de l'instruction tiennent bien moins à telle ou telle combinaison légale qu'à l'état des mœurs, à la multiplicité des écoles, à la valeur des maîtres, à la fixité des écoles et des fondations.

On a beaucoup invoqué, dans ces derniers temps, l'exemple des nations étrangères, et il semblait, à entendre certains discours, que les succès de la Prusse et nos revers fussent dus principalement, sinon uniquement, à la diversité des régimes scolaires. Mais pour qui examine les choses de plus près, il est facile de constater que l'élévation et l'abaissement de l'instruction obéissent à d'autres causes qu'à tel ou tel système auquel on les voudrait exclusivement

rattacher. La libre Belgique n'a rien à envier à l'Allemagne. La plupart des États d'Amérique ignorent les sanctions dont on voudrait nous doter. L'Alsace et la Lorraine, vivant hier encore sous le régime de notre loi de 1850, offraient un niveau d'instruction égal ou supérieur à celui des provinces rhénanes. Le Portugal vit sous l'obligation scolaire sans que personne ait la pensée d'invoquer son exemple et ses pratiques.

Puis, comment imposer l'obligation sans offrir la gratuité, sa compagne nécessaire?

N'est-ce pas se payer de mots que de croire tout sauvé parce qu'un texte de loi infligera la nécessité de se rendre à l'école à des enfants qui souvent n'ont pas d'école à leur portée, ou sont dans l'impossibilité de se rendre à l'école même voisine? Qui fera la part de la misère et de l'impuissance? Quel juge leur donner? A quelle limite s'arrêteront les sanctions? Devant quelles exceptions reculeront-elles? Où trouvera-t-on la légion des examinateurs qui devront faire comparaître à leur barre la jeunesse française tout entière? Il serait fort à craindre que le principe inscrit dans nos lois n'y demeurât d'abord comme une déclaration fastueuse, frappée d'impuissance par la résistance des choses, et que, l'heure des déclamations et des illusions étant passée, il ne succombât devant le soulèvement des masses et les révoltes de l'opinion.

Il serait facile de multiplier ces objections, et beaucoup d'autres de même nature viennent à l'esprit; mais elles sont à vrai dire secondaires, et la résistance de la commission tient à des motifs plus absolus et d'un ordre plus élevé.

L'obligation, à ses yeux, est irréconciliable chez nous avec la liberté de conscience sincèrement et honnêtement pratiquée. C'est vainement que des esprits convaincus essaient de mettre d'accord et de réunir ces deux principes opposés (*res dissociabiles*) destinés à s'exclure l'un l'autre ou à s'entre-détruire. On comprend l'obligation chez une nation hiérarchisée, aristocratique comme la Prusse, qui en est au règlement du grand Frédéric, consacrant l'union intime de l'Etat de l'Eglise et de l'Ecole. On la comprendrait chez des peuples heureux qui auraient la fortune d'être d'accord sur tous les principes essentiels de la vie publique; mais dans un pays divisé, dans des temps agités par les dissensions politiques et par des dissidences religieuses plus profondes encore, où l'école deviendrait si vite un instrument de propagande et un moyen de lutte, il faut savoir faire son choix. Encore une fois, la commission a fait résolûment le sien. C'est la liberté qu'elle veut; elle repousse l'obligation.

Seulement, il importe beaucoup de préciser les choses et de définir les mots, plus puissants aujourd'hui que jamais, de ne laisser place à aucune équivoque, et de dire nettement ce que nous acceptons, ce que nous combattons.

Le père de famille a le devoir d'assurer à ses enfants non-seulement la nourriture du corps, mais encore celle de l'âme : suivant la belle expression qu'a consacrée notre langue, il doit, dans la mesure de ses forces et de sa position sociale, les *élever*, et cette obligation morale va souvent bien au-delà des humbles limites de l'instruction élémentaire. Qui a jamais nié cela?

Quand le législateur inscrivit dans notre Code les règles qui président à la formation de la famille et sa charte constitutive, en tête des obligations nées du mariage, il plaça celle de nourrir et d'élever les enfants. Qui a jamais protesté contre? et comment confondre cette évidente vérité avec la doctrine qui donne lieu aujourd'hui à de si ardentes controverses? A côté du droit du père il y a ses devoirs, il y a le droit de la mère, il y a le droit de l'enfant, il y a le droit de la famille tout entière, et, grâce à Dieu, notre législation, encore tout imprégnée de christianisme, n'a jamais connu le principe barbare et païen qui faisait de l'enfant la chose du père.

Que la société ait un devoir particulier de protection vis-à-vis de l'enfant qui, jeté dans le mouvement trop souvent impitoyable de la vie industrielle et manufacturière, se trouve séparé de la famille; qu'elle surveille attentivement les conditions d'hygiène matérielle et de préservation morale dans lesquelles s'accomplira son travail précoce et malsain; qu'à cette situation exceptionnelle elle impose une tutelle particulière, c'est à merveille, et la concession est facile qui consiste à reconnaître la sagesse de la loi de 1841 ou des modifications législatives qui vont l'améliorer.

Le vagabondage doit être réprimé et peut donner lieu à des mesures protectrices.

Les lois civiles, électorales, militaires, pourront introduire ou ont déjà accordé certains avantages qu'un degré plus ou moins avancé d'instruction conférera à ceux qui en seront pourvus. Sauf examen des dispositions proposées, nous n'y contredirons pas en principe, et il est même probable que les seules mesures vraiment efficaces appartiendront à cet ordre de prescriptions.

Mais il ne faut pas de méprise. Le mot d'obligation, dans le langage de ceux qui l'emploient le plus fréquemment et le plus volontiers, non moins que dans l'histoire des tentatives qui ont été faites pour l'introduire et l'acclimater en France, a une portée et un

sens tout autres. Il ne correspond ni au devoir du père vis-à-vis de Dieu, de sa conscience ou de son enfant, ni au lien que consacre la loi civile et qui rattache les uns aux autres les membres d'une famille. Il signifie et veut signifier le droit d'intervention de l'Etat dans les rapports du père avec l'enfant, la police de l'Etat s'introduisant au foyer domestique, la nécessité légale de l'instruction primaire dominant l'autorité paternelle, et la direction de la famille subordonnée à un moteur étranger. Le système, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en fasse, aboutit à un fonctionnaire qui jugera, sous peine d'amende ou de prison, les plus intimes et les plus délicates questions, celles qui touchent aux nécessités de la famille, à l'éducation de l'enfance, à ses croyances ou à sa pureté. Voilà ce que nous repoussons et ce que nous ne laisserons pas volontairement passer.

Sans doute, tous ne pensent pas de la sorte, et il suffit, pour se convaincre du pouvoir des mots et de la nécessité de les expliquer, de parcourir avec quelque attention les propositions faites à l'Assemblée, les pétitions et les vœux qui lui ont été adressés. Au premier coup d'œil, il semble qu'une même parole, incessamment répétée, réclame un même objet. Qui va au fond des choses s'aperçoit vite de la confusion, et reconnaît qu'un seul pavillon couvre des doctrines substantiellement différentes. Plusieurs acceptent le mot d'obligation, qui entendent maintenir fermement les droits de la famille et repousser toute violation de la conscience humaine. Mais, quant à ceux qui furent dans le passé et qui se font encore les plus ardents promoteurs de ce progrès prétendu de l'instruction, l'illusion n'est pas possible à leur égard, car ils savent tirer les conséquences de leur principe. L'obligation suppose la gratuité absolue de l'enseignement : l'intervention de l'État, dont le Code est le seul dogme, appelle et réclame la laïcité de l'enseignement. Cela se nomme aujourd'hui l'obligation de l'instruction : cela se nommerait demain l'obligation de l'école et de telle école. Les étapes sont pour ainsi dire marquée à l'avance, le mot d'abord, les choses ensuite, jusqu'à ce que, de progrès en progrès, ou de ruines en ruines, on nous ait conduits au triomphe de l'école d'État, c'est-à-dire à la plus insupportable des tyrannies.

Votre commission a pensé que son premier devoir était de s'expliquer loyalement sur cette grande controverse; le second consistait à préparer votre décision dans le sens qu'indiquaient et notre législation antérieure, et le sort des tentatives précédentes, et les enquêtes mêmes qui, dirigées par un ministre ami de l'obligation, avaient abouti à la condamnation de ses propres doctrines.

Laissons à chaque peuple ses mœurs, ses vertus, son état social et les nécessités auxquelles il obéit, et prenons garde de justifier ce mot d'un homme qui a beaucoup écrit sur l'éducation : « Il y a des gens qui font le contraire des abeilles. Les abeilles vont recueillir sur chaque fleur ce qu'elle a de plus exquis pour en composer leur miel. Ils vont, eux, pour nous composer un code d'instruction publique, colliger chez ces divers peuples ce qu'ils peuvent trouver d'inique et d'arbitraire. » La rédaction qui vous est présentée laisse l'État se mouvoir dans la sphère d'action qui lui est propre; ni ses droits ni ses devoirs ne sont contestés; mais ayant reconnu la part légitime d'action et de contrôle qui lui revient, elle affirme fermement les droits imprescriptibles du père de famille, en même temps qu'elle reconnaît son devoir et son obligation morale.

Donc, propagation de l'enseignement par la liberté.

Liberté pour tout Français de se vouer à la carrière de l'enseignement, sous les seules conditions de droit commun que détermine la loi.

Liberté pour le père de choisir le maître de ses enfants ou de les élever lui-même.

Liberté de la bienfaisance et de l'association.

II

GRATUITÉ ET RELIGION.

Deux questions, continue M. Ernoul, confinent de très-près à celle de l'enseignement obligatoire et lui sont unies par des liens étroits. L'enseignement primaire doit-il être gratuit? doit-il être religieux? Pour répondre, et pour répondre juste, la commission n'avait qu'à reproduire et à fortifier ce qui existe.

Oui, l'enseignement doit être gratuit, mais relativement gratuit. Le devoir qu'a le père de famille d'élever et d'instruire ses enfants n'est pas purement platonique, et, quand il le peut, c'est à lui de faire face aux nécessités et aux charges qu'entraîne leur éducation. Le père de famille est-il indigent, tout au moins gêné et dans l'impuissance de remplir sa tâche sacrée, la famille communale vient à son aide, sauf à réclamer elle-même, quand ses propres ressources sont insuffisantes, les secours du département et de l'État, ce qui est exprimé depuis de longues années par cette formule, toujours à peu près identique, que l'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer.

Imposer aux budgets publics, nourris de l'obole du contribuable

pauvre aussi bien que de l'impôt payé par le riche, le fardeau trop lourd d'une prescription absolue et d'un bienfait uniforme s'appliquant aux favoris de la fortune comme aux autres, serait une flagrante injustice. D'ailleurs, pourquoi semblable sacrifice? La gratuité complète est loin d'avoir produit les effets merveilleux que lui attribue la théorie. L'expérience est faite, et les inspecteurs de l'enseignement ont souvent signalé à l'attention des ministres successifs de l'instruction publique ce phénomène, à première vue surprenant, que le niveau de l'école et le nombre des élèves, loin de s'élever, s'abaissait souvent par l'introduction du principe de la gratuité absolue. L'explication du fait expérimental pourrait du reste être facilement fournie, si la discussion ne devenait inutile en regard de l'impuissance trop constatée de notre situation financière.

Cependant la gratuité absolue, qui n'est pas la règle, peut être établie à titre exceptionnel, d'après les dispositions combinées des lois du 15 mars 1850 et du 10 août 1867; elle existe en réalité dans un certain nombre de localités importantes. Nous avons maintenu la faculté, mais nous vous proposons : 1° de revenir à la loi de 1850, et de déclarer que les communes devront faire face à cette charge purement volontaire sur leurs propres ressources; 2° de faire descendre de 4 à 3 le nombre des centimes dont les communes pouvaient à cet égard extraordinairement s'imposer. Les ressources des communes opulentes ne diminueront pas dans la réalité, puisque l'article 30 du projet élève de 3 à 4 les centimes spéciaux ordinaires destinés à l'instruction primaire.

Ici se place naturellement une innovation importante, instamment demandée par plusieurs de nos collègues des divers côtés de l'Assemblée, et qui se trouve consacrée par le projet, *le bon d'école*. L'enfant inscrit sur les listes de gratuité par les autorités compétentes ne pouvait, d'après le système suivi jusqu'à ce jour, recevoir asile et instruction que dans l'école publique. La commune payait pour lui le montant de la rétribution scolaire, mais à un instituteur déterminé; de telle sorte que le père de famille indigent se trouvait privé de la liberté de son choix entre les diverses écoles qui pouvaient solliciter sa confiance, et parfois obligé, ou de livrer son enfant à un maître suspect, ou de le condamner à l'ignorance. Le plus simple des mécanismes suffit à améliorer, ou pour mieux dire, à transformer cette situation mauvaise et injuste. Donnez à l'enfant qui figure sur les listes de gratuité, au lieu d'un droit d'entrée dans une école unique, un bon scolaire, une sorte de titre au porteur payable à présentation par le percepteur sur les fonds com-

munaux, et qui sera valable pour toutes les écoles de la commune; que l'instituteur libre consente à recevoir l'enfant aux conditions de prix qu'aura déterminées le conseil départemental : le pauvre a reconquis sa liberté; le bienfait ne sera plus amer, nos lois auront une fois de plus affirmé le respect qui est dû à la liberté de la conscience humaine. Certes, devant de pareils avantages, l'expérience déjà provoquée d'ailleurs dans une de nos colonies, mérite bien d'être tentée.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

Calculs curieux. -- Pie IX est né en 1792; ces quatre chiffres additionnés ensemble font 19. Il a été ordonné prêtre en 1819; ces quatre chiffres additionnés font de nouveau 19. Il a été élu pape en 1846; même résultat. Or, si l'on additionne les quatre chiffres de 1873, on obtient encore 19. Dans les œuvres de Marie Taïgi et de Marie Lataste, l'année 1873 marque le triomphe de la Papauté.

Un hommage a la vérité. — M. Silvy, directeur de l'enseignement primaire, et délégué du ministre à Tours et à Bordeaux, vient de publier, sous la forme d'un rapport à M. Jules Simon, l'histoire laborieuse des écoles et des lycées pendant la triste période de septembre 1870 à 1871. Nous en extrayons les lignes suivantes : « Toutes les Congréga- « tions se sont aussi distinguées dans l'accomplissement des œuvres de « charité que la guerre rendait nécessaires. Les Frères des Ecoles chré- « tiennes notamment ont donné des preuves d'admirable dévouement, « et il a suffi de réunir les récits publiés à ce sujet par les journaux « pour former un livre qui restera comme un titre d'honneur pour cet « Institut. Il n'est plus possible de dire aujourd'hui que le sentiment « religieux éteint le patriotisme... Ce que l'on sait bien, c'est que le « clergé s'est privé du nécessaire pour secourir les infortunes que la « guerre traîne à sa suite. Partout le clergé séculier et le clergé régu- « lier ont rivalisé de zèle, et dans les ambulances, dans les camps, sur « les champs de bataille, ils ont donné des preuves de charité héroï- « que. L'épiscopat a donné non-seulement la leçon, mais l'exemple. La « plupart des palais épiscopaux ont été occupés par des services pu- « blics. Petits ou grands séminaires, maisons cloîtrées ou non cloîtrées, « presque tous les établissements se sont ouverts au service des blessés. « Dans cet immense malheur de la patrie, l'Eglise de France s'est « montrée digne d'elle-même, de son glorieux passé. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

27. — **La Salette, Lourdes, Pontmain**, voyage d'un croyant, par le comte Lafond; Paris, 1872, chez Bray et Retaux. — In-12 de x-420 pages, avec deux gravures. — La Salette, Lourdes, Pontmain, trois noms qui rappellent trois grandes apparitions de la sainte Vierge, toutes trois relatives à la France et pleines de leçons pour elle. A la Salette, ce sont de terribles prophéties, que les événements n'ont que trop confirmées et qui font craindre de plus effroyables calamités; à Lourdes, en 1858, ce sont de nouveaux avertissements, une exhortation à la pénitence et une invitation à la confiance en l'Immaculée-Conception; au Pontmain, en 1871, c'est l'annonce de la réconciliation de Dieu avec la France, mais à la condition qu'on priera et qu'on fera pénitence. M. le comte Lafond raconte ces apparitions, décrit les lieux, et jette au milieu de ses récits et de ses descriptions, des réflexions, des poésies qui les rendent encore plus intéressantes. Nous avons donc ici un bon livre et un beau livre, tels que ceux qui sortent de la même plume, plume d'un pèlerin chrétien, plein de foi et d'amour. Que l'auteur nous permette seulement de lui faire remarquer que, à la page 127, il est tombé par inadvertance, dans un anachronisme à propos de la mort de Henri IV; le mot qu'il met dans la bouche de Sixte-Quint ne peut être attribué à ce grand Pape, qui était mort bien des années avant le grand roi. — Le volume se termine par une traduction en vers des lamentations de Jérémie, qui ne s'appliquent que trop exactement à la situation actuelle de la France, et par un appendice où l'on trouve plusieurs documents intéressants. Tout cela vient parfaitement en son temps: nous ne doutons pas que le livre de M. le comte Lafond ne contribue pour une bonne part au mouvement de retour à la religion, dont les symptômes se multiplient, et qui est bien propre à consoler les cœurs chrétiens au milieu des scandales et des impiétés dont ils ont encore à gémir.

28. — **Sept morceaux caractéristiques** pour piano, par Adolphe Botte; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-4 de 108 pages. — Il y a dans ce recueil de sept morceaux de musique, mélodies, caprices, valses, etc., de fort jolis passages et une assez grande variété. Nous le recommanderons donc volontiers à ceux et celles qui cultivent le piano, et ce n'est pas un petit nombre, en ajoutant qu'au mérite musical se joint celui d'une impression très-nette et très-agréable à l'œil, ce qui est à considérer dans un livre de ce genre.

29. — **Journal d'un Aumônier infirmier** au corps de Cathelineau, par M. l'abbé Prétot; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de XII-348 pages. — Récit animé, vivant, chrétien et français de la campagne de la Loire et de la campagne de l'Ouest. On voit, dans ce récit, ce qu'étaient les zouaves pontificaux, ce que c'est que Cathelineau ce que sont les Vendéens et les Bretons, et quel eût été le sort de la guerre, si la France tout entière eût été chrétienne. Il y a dans ce récit plus d'un renseignement qui appartient à la grande histoire, à côté de tableaux pris sur le vif, et qui font aimer le soldat français. M. l'abbé Prétot raconte ses impressions, n'ayant pour guide que la vérité et la justice. Son dernier cri : « Nous grandirons et nous

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

vieillirons dans la haine de la Prusse et dans l'amour de la France, » résume admirablement les sentiments qui l'ont inspiré; nous estimons que son livre est l'un des plus intéressants et des plus utiles à mettre entre les mains de la jeunesse française; aucun ne montre mieux l'alliance de la religion et du patriotisme.

30. — **La politique prussienne et le catholicisme en Allemagne**, considérations sur la dernière guerre franco-allemande, par un catholique allemand; traduit de l'allemand par un catholique annexé; Paris, 1872, chez Ch. Douniol, et Luxembourg, chez Heintzé frères. — In-8 de XVI-220 pages. — Le titre seul de cet ouvrage lui donne un grand intérêt de curiosité. Comment un catholique allemand juge-t-il donc la politique prussienne? Que pense-t-il de la France? Nous sommes heureux de le dire : Le catholique allemand apprécie les événements de la dernière guerre d'après les lois de l'éternelle justice, et loin de tout esprit de parti et de nationalité; et sans se laisser aveugler par les fumées du succès. N'est-ce pas dire que ses appréciations sont favorables à la France catholique, et qu'elles montrent tout ce que nous avons à gagner à une politique loyale, chrétienne et franchement catholique? La Prusse est jugée comme elle le mérite; l'auteur s'élève aux plus hautes considérations sur la guerre, sur l'action de la Providence et sur la vraie politique. Un de nos frères de l'Alsace-Lorraine a donc bien fait de traduire ce livre, qui méritait d'être connu en France, et qui mérite d'être étudié avec la plus grande attention.

31. — **La Foi vengée** ou explication populaire de la Genèse selon la science et selon Moïse, par J.-M. Orin; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-8 de IV-260 pages. — « L'attention des gens instruits, écrit à l'auteur Mgr l'évêque de Saint Brieuc, se porte de nouveau sur les questions cosmogoniques. L'incrédulité moderne, réduite un instant au silence par le grand nom de Cuvier, a profité de l'inattention générale pour se placer furtivement sur ce terrain d'où la vraie science doit le chasser de nouveau. Vous y aurez contribué pour votre part, en écrivant ces pages si vives et si nettes, que les moins familiarisés avec la science proprement dite peuvent saisir. » Ce jugement est le nôtre, et, après avoir lu le livre de M. Orin, nous aimons à lui rendre ce témoignage qu'il a atteint le but qu'il se proposait, c'est-à-dire qu'il a « démontré, sans employer un langage trop scientifique, que la vérité, la lumière, le progrès, la science ne sont point dans le camp des libres-penseurs, et que le prétendu désaccord entre la science et la religion est une légèreté, une ignorance ou un mensonge. » Nous recommandons la lecture de ce livre à ceux qui se laisseraient encore séduire par les grands mots et les audacieuses affirmations de la libre-pensée contemporaine.

32. — **Voyage d'une jeune fille autour de sa chambre**, par Mlle Emma Faucon; 4e édition, Paris, 1870, chez Victor Sarlit. — In-12 de 186 pages, avec 12 gravures. — Le comte Xavier de Maistre a bien des imitateurs; sans l'égaler, ces imitateurs ont leur mérite; il en est même qui l'ont suivi d'assez près. L'auteur du livre que nous examinons ici n'a voulu qu'écrire un livre d'une agréable lecture, et qui servît à l'instruction des jeunes filles. Aussi, sans sortir matériellement de sa chambre, s'en éloigne-t-elle parfois en esprit, par exemple, lorsqu'elle regarde par sa fenêtre, lorsqu'elle contemple son jardin, ou qu'elle fouille dans ses souvenirs et dans ses correspondances.

B. PH.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

Sommaire. — I. Actes du Saint-Siége : provision d'Eglises; allocution de Pie IX. — II. Le schisme arménien : Mgr Hassoun à Rome; sa réponse au ministre du sultan. — III. Les élections municipales à Rome : intrigues des libéraux; appel des comités catholiques. — IV. France : l'Assemblée nationale; succès des écoles congréganistes dans le concours des écoles de Paris.

I

Le 29 juillet, Sa Sainteté le pape Pie IX, continuant de pourvoir aux besoins de l'Eglise, a daigné faire les désignations suivantes :

Eglise cathédrale suburbicaire de Frascati, pour Son Em. le cardinal Philippe-Marie Guidi, du titre presbytéral de Saint-Sixte.

Eglise cathédrale de Raguse, en Dalmatie, pour Mgr Jean Zaffron, transféré de l'Eglise de Sebenico.

Eglises cathédrales unies de Saint-Ange in Vado et Urbanie, pour Mgr Jean-Marie Majoli, transféré de l'Eglise de Dora *in partibus infidelium.*

Eglise cathédrale de Livourne, pour le rév. D. Giulio Metti, de la congrégation de l'Oratoire.

Eglises cathédrales unies de Chiusi et Pienza, pour le Rév. D. Raphaël Bianchi, prêtre de Pienza.

Eglise cathédrale de Livourne, pour le R. P. Jules Metti, prêtre de Florence.

Eglise cathédrale nouvellement érigée à Aci-Reale en Sicile, pour le Rév. Gerlando Genuardi, prêtre d'Agrigente.

Eglise cathédrale d'Aoste en Piémont, pour le Rév. D. Auguste-Joseph Duc, prêtre de ce diocèse.

Eglise cathédrale de Bobbio, pour le Rév. Fr.-Henri Gajo de Carignano, provincial des capucins.

Eglise cathédrale de Spire en Bavière, pour le Rév. Boniface de Haneberg, des bénédictins, professeur de théologie à l'Université de Munich.

Eglise cathédrale de Saint-Paul, au Brésil, pour le Rév. D. Lin-Déodat Rodrigues de Carvalho.

Eglise cathédrale de Zacatecas, au Mexique, pour le Rév. Joseph-Marie du Refuge Guerra, prêtre de l'archidiocèse de Guadalaxara.

Eglise épiscopale de Jéricho in partibus infidelium, pour le Rév. D. Pierre Garga, prêtre de Novare, député auxiliaire de Mgr l'évêque de Novare.

Il avait été en outre pourvu par brefs aux Églises suivantes :

Eglise métropolitaine de Lima, dans le Pérou, pour Mgr Emmanuel-Théodore del Valle, tranféré du siége de Huanuco.

Eglise métropolitaine de Baltimore, dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, pour Mgr Jacques Roosevelt Bayley, transféré de Newark.

Eglise archiépiscopale de Néocésarée, in partibus infidelium, pour Mgr Edouard Howard, prêtre de Nottingham, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire de la basilique patriarcale du Vatican, consulteur de la sacrée congrégation de la Propagande pour les affaires concernant le rite oriental, référendaire de la signature de justice et docteur en théologie et en droit canon.

Eglise cathédrale de Richmond, dans la Virginie, Etats-Unis d'Amérique, pour Mgr Jacques Gibbons, vicaire apostolique de la Caroline septentrionale, transféré d'Adramite *in partibus*.

Eglises cathédrales unies de Zante et Céphalonie, dans les îles ioniennes, pour le R. P. Fr. Evangéliste Boni, de l'ordre des mineurs capucins de Saint-François.

Eglise épiscopale d'Abdère, in partibus infidelium, pour le R. E. Alexandre Levay, prêtre du diocèse de Cassovie.

On a fait ensuite l'instance du Sacré *Pallium* pour les églises métropolitaines de Lima et de Baltimore, pourvues comme ci-dessus.

Deux évêques préconisés étant présents, le Saint-Père leur a parlé en ces termes :

« Je vois avec plaisir les évêques de Chiusi et de Livourne ici présents; et puisqu'il est question de ces deux diocèses, je dois dire quelque chose à leur égard. Je dirai que je les ai bénis tous les deux, lorsque je dus y passer en allant en Toscane. En général le bon peuple de la Toscane me reçut avec contentement, et partout les personnes accouraient en grand nombre avec joie et allégresse à ma rencontre; tout le monde montrait une grande dévotion et un vif désir d'obtenir la bénédiction du Pape.

« Quant à Chiusi, je lui donnai ma bénédiction de la porte où j'arrivai très-tard; c'est ainsi que Pienza, siége réuni, fut bénie de loin pendant mon trajet.

« Enfin, avec l'aide de Dieu, j'arrivai à Livourne. J'entrai au contraire dans cette ville et j'arrivai jusqu'à la place. Je vous rappellerai à ce propos comment Livourne a toujours renfermé dans son sein de méchantes gens : le peuple est bon, au milieu du peuple il existe une certaine classe de gens malintentionnés. Il y eut même un peu de doute sur le point de savoir s'il convenait d'y entrer, on craignait quelque trouble. Le Grand-Duc lui-même le redoutait, et il aurait désiré que j'évitasse Livourne.

« Néanmoins, avec l'aide de Dieu j'entrai dans la ville, et tout se passa avec une tranquillité si parfaite, que du haut du balcon, élevé en face de la cathédrale, je donnai la bénédiction à un grand nombre de personnes; je me souviens même que la foule était si grande que je voyais du monde partout, non-seulement aux fenêtres et sur les terrasses, mais encore sur les toits.

« Ainsi donc, ces deux diocèses ont été bénis par le Vicaire de Jésus-Christ, et je crois que cette bénédiction produisit alors des fruits abondants, j'espère qu'elle en produira encore davantage aujourd'hui que les deux évêques ici présents vont y aller; je renouvelle par leur intermédiaire l'espérance que cette bénédiction unie à leur zèle maintiendra intact chez ce peuple et même accroîtra ce trésor de la foi vers lequel sont dirigés aujourd'hui la plupart des piéges des impies, trésor dont nous avons un besoin suprême.

« Nous espérons que cette foi s'accroîtra spécialement à Livourne. Et certes, si la bénédiction du Pape devait produire toujours de bonnes conséquences, ce devrait être surtout pour Livourne, que j'ai bénie non-seulement une fois, mais deux, mais trois, jusqu'à dix fois.

« Cependant il y a de petits vauriens, même à présent; et de ce pays il nous est venu un certain *journaliste juif*, lequel non content d'intriguer à Rome, est allé troubler Frascati.

« Espérons que saint Pierre qui est un saint puissant, vénéré dans la cathédrale, voudra défendre cette ville de Frascati et fera avorter les intrigues du perturbateur.

« Je vous bénis donc de nouveau, vous, vos diocèses et vos familles. »

II

Trois jours auparavant, Pie IX avait reçu, avec toutes les marques d'affection et d'estime qu'il mérite, Mgr Hassoun (Antoine-Pierre IX), patriarche de Cilicie, que les intrigues russes et schismatiques ont forcé de quitter Constantinople. Nous aurons à raconter en détail toute cette triste histoire du schisme arménien. Dès aujourd'hui, nous reproduirons deux documents, qui feront ressortir le contraste entre le ton du persécuteur et celui du persécuté.

Le ministre du sultan, Server pacha, a signifié par cette lettre insolente l'ordre de son départ à Mgr Hassoun :

Votre présence à Constantinople est une cause de trouble et de désordre au sein de la communauté arméno-catholique, sur laquelle vous n'avez plus aucune autorité, et entretient parmi vos adhérents des sen-

timents de désobéissance, de rébellion et de félonie à l'égard du gouvernement impérial. Vous sortirez donc du territoire de l'empire ottoman, afin que quelques-uns des sujets arméniens de S. M. le sultan, égarés par vos exemples, reviennent à une plus saine appréciation de leurs devoirs envers le gouvernement impérial, et qu'ils se réconcilient avec les autres membres de la communauté, ce qu'ils ne feraient jamais tant que vous resteriez au milieu d'eux comme un brandon de discorde.

Mgr Hassoun a fait à cette lettre la noble réplique que voici :

En m'envoyant par écrit, comme je l'avais demandé à S. A. le grand visir, l'ordre de quitter Constantinople et le territoire ottoman, Votre Excellence croit devoir, dans sa haute sagesse, profiter de cette circonstance pour m'adresser des injures auxquelles je dédaignerai de répondre, et me donner des raisons que je ne puis accepter.

Les rebelles parmi les Arméniens ne sont pas ceux qui, tout en voulant conserver intacts les priviléges de leur communauté, sont restés fidèles au chef suprême de la catholicité, mais bien ceux qui ont violemment dépouillé de quelques-unes de ses feuilles ce rameau florissant de l'Église universelle. N'oubliez pas, monsieur le ministre, que ceux-là qui savent garder leur foi, au mépris de leurs intérêts temporels, savent aussi garder au pouvoir légitime, sous l'autorité duquel la Providence les a placés, une fidélité sans défaillance, un respect sincère et constant, et une obéissance digne et forte.

Depuis plus de trente ans le gouvernement impérial me reconnaissait le caractère de chef civil et religieux de la communauté arméno-catholique ; j'ai été le serviteur fidèle du gouvernement, et j'ose le dire, l'ami des trois hommes illustres qui ont su mettre leur pays dans la voie du progrès, de la civilisation et de la prospérité, Réchid-Pacha, Fuad-Pacha et Aali-Pacha ; j'ai toujours prêché et ordonné de prêcher l'obéissance aux lois de l'empire, la fidelité au souverain, le respect au gouvernement ; j'ai été, à plusieurs reprises, chargé par les hommes éminents que je viens de nommer, de missions délicates et élevées, dont je croirais superflu de vous entretenir, et qui avaient pour but les intérêts et la grandeur de l'empire. C'est ainsi que j'ai servi le gouvernement impérial, et cela ne s'appelle pas entretenir contre lui des sentiments de désobéissance, de rébellion et de félonie.

La Porte use du droit du plus fort, comme si elle n'était pas intéressée, plus que toute autre puissance, à se réfugier dans la force du droit.

III

Au moment où nous écrivons, nous ignorons encore le résultat des élections municipales de Rome. Quel que soit ce résultat, il aura montré une fois de plus la constance des catholiques et les misérables moyens que leurs ennemis mettent en usage pour arriver à leurs fins. Croirait-on, par exemple, que la députation provinciale char-

gée de réviser les listes électorales, a exclu de ces listes le P. Secchi, l'illustre astronome que tout le monde savant honore ? Voilà où en viennent ces soi-disant amis des lumières et de la science, pour assurer le succès des libres-penseurs.

A la veille même de l'élection, le comité électoral catholique, qui se compose des plus honorables personnages de Rome, et qui proposait pour le conseil municipal des hommes comme le prince Altiéri, le docteur Ceccarelli, le commadeur de Rossi, le commandeur Jacometti, le prince Torlonia, etc., a fait un suprême appel aux électeurs.

« Il n'est point de cœur vraiment romain, lit-on dans cet appel, qui ne soit fier des grandeurs de sa patrie, et qui ne reconnaisse par suite que, si le nom de Rome a été jusqu'ici le synonyme de ce qu'il y a de plus grand et de plus majestueux sur la terre, cette ville le doit à la Providence divine qui l'a choisie pour être le siége du Vicaire de Jésus-Christ et partant Chaire et maîtresse de vérité. Toute autre idée qui s'éloigne de celle-ci ne peut qu'affaiblir la glorieuse signification de Rome, que l'amoindrir et l'humilier en face d'autres cités.

« En intervenant aux élections administratives, les Romains catholiques se proposent, dans la mesure de leur pouvoir, de conserver à Rome les traditions de sa véritable gloire. Cette intervention signifie que nous respectons la religion de nos pères, que nous voulons la conservation de l'éducation chrétienne et morale de la jeunesse; elle signifie que nous entendons respecter la propriété privée, et ne pas accabler le peuple d'impôts, mais faire un usage consciencieux et irréprochable des deniers publics. Toutes les intentions qu'on nous prête, en dehors de celles-ci, ne sont que mensonges, fraudes et calomnies.

« Nous voulons défendre l'éducation chrétienne et morale de la jeunesse contre l'invasion du matérialisme, contre le déchaînement des passions et la contagion de l'impiété. En agissant ainsi, nous coopérons à ce que les enfants grandissent dans l'obéissance à leurs parents; à ce que les arts et les sciences soient cultivés par des hommes diligents et honnêtes; à ce que la Ville ait de bons et tranquilles citoyens.

« En un mot nous voulons que l'administration communale de Rome au moins soit véritablement Romaine.

« ROMAINS! vous êtes à même de choisir entre nous et nos adversaires avec pleine connaissance de cause. »

C'est là un noble et fier langage, qui contraste singulièrement avec celui des révolutionnaires qui se sont emparés de Rome.

IV

En France, l'Assemblée nationale vient de se proroger pour trois mois. L'un de ses derniers actes a été de voter la loi suivante :

Art. 1er. L'Assemblée se proroge du 4 août au 11 novembre.

Art. 2. Une commission de vingt-cinq membres sera nommée en séance publique, au scrutin secret et à la majorité absolue, pour remplir, avec le bureau de l'Assemblée, les obligations énoncées dans l'article 82 de la Constitution de 1848.

Art. 4. (Proposé par M. de Belcastel et adopté en séance.) Le premier dimanche qui suivra la rentrée de l'Assemblée, des prières publiques seront dites dans les églises et dans les temples pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Nous sommes heureux de voir l'Assemblée terminer ainsi une laborieuse session par un grand acte religieux, et se préparer à mettre ses travaux futurs sous la protection de Dieu. Nous le disons sans crainte : cet acte fera plus pour la résurrection de la France que les milliards qui viennent d'être versés pour sa rançon.

Nous sommes à l'époque des examens. Les maisons d'éducation religieuses remportent dans les divers jurys des succès qui montrent bien que la religion n'est pas ennemie de la science, et que l'enseignement *clérical* n'est pas inférieur, bien au contraire, à l'enseignement laïque. Voici, par exemple, des chiffres qui sont officiels, et que les feuilles irréligieuses ne se presseront pas de faire connaître à leurs lecteurs :

Le directeur de l'enseignement primaire de la Seine, M. Gréard, a fait afficher les résultats des concours qui ont eu lieu les 9 et 16 juillet dernier, entre toutes les écoles communales laïques et congréganistes entretenues par la ville de Paris pour les 80 bourses municipales. Ces résultats contrastent heureusement avec les appréciations des feuilles radicales sur la force respective des deux enseignements. A cet égard, les chiffres suivants ont leur éloquence :

Les écoles laïques ont présenté 201 élèves. 121 ont été éliminés aux premières épreuves et 57 ont été déclarés admissibles aux écoles supérieures.

Les écoles congréganistes ont présenté, de leur côté, 169 élèves. 26 ont été éliminés aux premières épreuves et 96 ont été déclarés admissibles aux écoles supérieures.

Dans les 80 premiers, les numéros obtenus par les élèves des écoles laïques sont les suivants : 2, 12, 16, 19, 21, 26, 32, 35, 36,

38, 39, 42, 43, 44, 45, 51, 53, 54, 58, 61. 63, 68, 69, 71, 72, 74, 76, 77, 80.

On n'a qu'à combler les lacunes entre ces chiffres pour se rendre compte de quel côté est l'avantage.

Le beau rapport de M. Ernoul sur le projet de loi relatif à l'instruction primaire voit ses conclusions parfaitement confirmées par cette statistique officielle, qui ne diffère pas de celle des années précédentes.

J. Chantrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

Le Sacré-Cœur. — Le Saint-Père, sur la pressante demande d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques, a nommé une commission spéciale de cardinaux, afin d'examiner s'il serait opportun de vouer et de consacrer solennellement l'Eglise universelle au Sacré-Cœur de Jésus. Cette commission vient de commencer l'examen de cette grande et importante question.

Le frère de Pie IX. — Le comte Gaetano Mastaï, frère de Pie IX, vient d'entrer dans sa quatre-vingt-dixième année. Il est né à Sinigaglia, comme le Saint-Père, le 25 juillet 1783, et se montre le digne frère de Pie IX par ses vertus, sa générosité et son grand cœur. Le saint Pontife, faisant allusion au grand âge du comte Gaetano, disait dernièrement en souriant, à ceux qui lui parlaient des projets conçus par les ennemis de l'Eglise pour l'époque de sa mort: « J'ai un frère vivant qui a quatre-vingt-dix ans. » La longévité des Mastaï est connue ; veuille Dieu conserver encore longtemps au vénérable Pontife son noble frère, et lui accorder à lui-même une carrière aussi longue !

Deux documents mis en regard. — A propos du gouvernement italien et de sa conduite à l'égard de la cour de Rome, le *Volksfreund* de Vienne a eu dernièrement l'idée ingénieuse de mettre en regard deux documents officiels émanés du cabinet piémontais et séparés par un intervalle de vingt-quatre ans. La comparaison est des plus instructives.

Le 1er août 1858, une circulaire du ministre de l'intérieur, à Turin, contenait ce qui suit : « Si l'empereur d'Autriche était vainqueur en Lombardie, il ne se contenterait plus de ses possessions pré-

cédentes; il enlèverait au Pape les Légations, et supprimerait son indépendance, au *grand détriment de la liberté ecclésiastique*, comme cela s'est vu dans le siècle passé, lorsqu'après la défaite des armées piémontaises, l'Italie et la religion ont été livrées aux mépris et aux insultes des républicains de l'intérieur et d'un souverain étranger; de sorte que deux Papes ont été non-seulement privés de leur pouvoir temporel, mais emmenés comme prisonniers et en exil, et que l'un d'eux est mort à la suite de ces persécutions. »

La seconde circulaire, publiée le 8 juillet 1872, par le même gouvernement du roi Victor-Emmanuel, à propos des élections municipales, s'exprime ainsi : « C'est le devoir sacré de tout citoyen libre de se rendre à l'urne électorale, non pas pour disputer aux ennemis de l'unité et de la liberté de l'Italie une victoire qu'ils ne remporteront jamais; mais pour montrer au monde que l'immense majorité des Italiens est prête à tous les sacrifices pour défendre les droits de la nation et déjouer les efforts d'un parti qui, sous le prétexte de maintenir la religion, voudrait rétablir le pouvoir temporel du Pape, qui est irrévocablement perdu, pour le bien de l'Italie, de la civilisation et même de la religion. »

On peut laisser à tous les catholiques le soin de commenter ces deux pièces.

ALLEMAGNE

Le conseil de l'Association des catholiques allemands a publié la protestation suivante contre la loi de proscription qui vient d'être portée contre les ordres religieux :

A l'ouverture du premier parlement allemand, Sa Majesté l'empereur d'Allemagne termina le discours du trône par les paroles suivantes : « Puisse la restauration de l'empire germanique être pour la nation allemande, même à l'intérieur, une garantie de nouvelle grandeur. Dieu veuille qu'avec une guerre si glorieusement conduite, la tâche du peuple allemand soit désormais de triompher dans les travaux de la paix ! »

Les espérances que ce discours autorisait à concevoir ne se sont pas réalisées. En opposition au désir exprimé par le chef suprême de la nation allemande, certains partis et à leur tête l'association des protestants, par ses résolutions datées de Darmstadt les 4 et 5 octobre 1871, ont jeté le gant à l'Église catholique. Ils ont écrit sur leur bannière : *Guerre aux institutions de l'Église;* et ils ont semé ainsi dans l'empire les germes de la zizanie et de la haine. Depuis ce temps les catholiques ont vu s'élever contre eux les flots toujours grossissants de la calomnie et de la persécution; et, à leur grande douleur, ils ont pu s'apercevoir que ces attaques ont trouvé de l'écho même au sein du parlement, et

qu'elles ont produit les décisions les plus déplorables. Nous sommes obligés de protester solennellement contre de pareils procédés, et nous protestons spécialement contre les décisions du Reichstag du 19 juin parce qu'elles sont, dans notre conviction intime :

1° Une grave offense à l'Église catholique qui a approuvé et mis à son service l'ordre de la Compagnie de Jésus, et une menace à tous les catholiques qui ont avec elle les mêmes principes de foi et de morale;

2° Une attaque nullement justifiée à la liberté personnelle; une condamnation d'innocents citoyens contre lesquels on élève les plus graves accusations, sans leur accorder, ce qui n'est jamais refusé aux plus grands criminels, le droit d'être entendus par le juge, le droit d'enquête et de défense;

3° Un acte d'ingratitude dont la patrie se rend coupable vis-à-vis de ceux de ses fils qui, selon le témoignage universel, ont donné dans des temps difficiles les preuves les plus glorieuses de courage et d'abnégation;

4° Un mépris de la voix du peuple qui a parlé hautement et solennellement en plus de deux mille pétitions;

5° Une perturbation de la paix religieuse; un attentat à la tranquilité et à la sécurité de la patrie.

En outre, nous protestons contre ces décisions, parce que nous trouvons qu'il est indigne de la grandeur et de la puissance de l'Allemagne de procéder par des actes de violence contre un groupe d'à peine 200 prêtres sans défense. Nous protestons, parce que ces décisions sont, pour ainsi dire, un anneau de la chaîne formée d'actes destinés à empiéter sur l'organisme intérieur de l'Église et à causer du dommage à ce règne céleste fondé par Jésus-Christ sur la terre, en le frappant dans sa liberté, dans ses droits garantis par les constitutions des États, et en cherchant à le livrer à l'arbitraire de la puissance humaine.

Nous catholiques, nous ne permettrons jamais que ce que nous possédons de plus saint soit livré à la discrétion de l'arbitraire ou du caprice de majorités ennemies de la foi. Notre religion doit être libre et indépendante, afin qu'elle puisse accomplir, sans empêchement, sa haute mission pour la paix et le bonheur de la patrie.

Mayence, le 8 juillet 1872.

Le conseil de l'Association des catholiques allemands :

Baron de Loe, président; baron de Frankenstein, vice-président; Joseph Racke, 1er secrétaire; Eugène Haffner, 2e secrétaire; Backe; Baudri; prince Charles d'Isenburg; baron de Wambolt; comte Louis Arco-Zinneberg; Diffenbach; Falk III; Fischer; chanoine Haffner; docteur Jung; de Kehler; baron de Ketteler; Joseph Lingens; chanoine Molitor; baron de Schorlemer; comte Cajus Stolberg-Stolberg; comte Wilderich de Walderdoff.

ANGLETERRE

Des discours prononcés par Mgr Capel, l'un des prêtres les plus distingués du clergé catholique d'Angleterre, dans la cathédrale de Kensington, viennent de produire une grande impression chez nos voisins. Sans toucher à la partie de ces remarquables conférences qui est proprement de la controverse, nous y trouvons de précieux et bien consolants renseignements sur le mouvement extraordinaire de retour au catholicisme qui fait tant espérer de la Grande-Bretagne.

Dans un de ses discours, Mgr Capel avait signalé ce fait : « On pourrait à peine trouver une famille en Angleterre qui ne pût avouer que l'un ou l'autre de ses membres, ou au moins une de ses connaissances, a quelque lien avec l'Eglise catholique ou observe une des pratiques de cette Eglise, soit l'adoration du Saint-Sacrement, soit la confession auriculaire, soit la dévotion à la sainte Vierge ou le respect des saints... Ce mouvement, ajoute l'orateur, est si puissant dans ses proportions et si vivant dans son action, qu'aucun pouvoir sur terre, aucune persécution du protestantisme, du gouvernement ou de la presse, ne serait capable de le supprimer... Les catholiques n'auraient pas pu réaliser par eux-mêmes ce qui s'accomplit aujourd'hui par l'action d'un parti qui appartient à l'Eglise d'Angleterre... Du haut de ses chaires, ce parti a rendu familières aux oreilles du public anglais des expressions que les catholiques n'auraient pu répandre au même degré (grand'messe, sacrifice, prière, confession, etc.)... Le mouvement a produit ce résultat que beaucoup d'hommes sont devenus sérieusement religieux et ne croient plus que le service de Dieu n'est qu'une occupation du dimanche seulement... Enfin le même esprit de Dieu qui a soufflé sur les eaux au commencement des choses, passe maintenant sur la nation anglaise et la pousse sur la vérité catholique. »

Voici quelques chiffres cités par Mgr Capel : Sur 264 prêtres du diocèse de Westminster, il y en a 46, plus d'un sixième par conséquent qui ont été membres de l'Eglise d'Angleterre. « Il ne se passe pas une semaine, dit l'orateur en parlant de lui-même, sans que je reçoive 4 ou 5 ritualistes dans l'Eglise catholique. Notre habileté n'y est pour rien. Ce sont des personnes avec lesquelles nous n'avions eu aucune relation jusqu'au moment où elles viennent à nous avec cette décision sérieuse qui les caractérise tout particulièrement. »

Ces lignes font penser à une des plus curieuses prédictions de M. de Maistre, et nous ne pouvons résister au désir de la citer.

« Il est infiniment probable, écrivait-il en 1820, que les Français vous donneront encore une tragédie; mais que ce spectacle ait ou n'ait pas lieu, voici ce qui est certain, mon cher Chevalier : l'esprit religieux qui n'est pas du tout éteint en France, fera un effort proportionné à la compression qu'il éprouve, suivant la nature *de tous les fluides électriques*. Il soulèvera des montagnes, il fera des miracles. Le souverain Pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, et dans cet embrassement sacré, ils étoufferont les maximes gallicanes. Alors le clergé français commencera une nouvelle ère et reconstruira la France, — et la France prêchera la religion à l'Europe, — et jamais on n'aura rien vu d'égal à cette propagande ; — et si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique en Europe parle français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, mon très-cher auditeur, il n'y a rien que vous ne puissiez attendre. Et si l'on vous disait que, dans le courant du siècle, on dira la messe à Saint-Pierre de Genève et à Sainte-Sophie de Constantinople, il faudrait dire : Pourquoi pas? »

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

L'embrassement entre *le souverain Pontife et le sacerdoce français* a eu lieu ; *les maximes gallicanes sont étouffées ;* les catholiques sont émancipés en Angleterre; Mgr Capel vient de nous dire comment marchent les conversions.... Ne peut-on pas dire plus que jamais : Pourquoi pas? (*Unità cattolica,*)

BELGIQUE

Le 24 juillet a eu lieu, à l'église des RR. PP. Carmes-Déchaussés de Gand une solennité bien touchante et bien rare. Au nom de Sa Sainteté le pape Pie IX, Sa Grandeur Mgr l'évêque de Gand a solennellement couronné la statue de saint Joseph vénérée en cette église. Dès le matin, les fidèles s'étaient réunis en grand nombre pour prendre part au banquet eucharistique et offrir à Dieu de ferventes prières pour le Saint-Siége.

A neuf heures, Mgr l'évêque de Gand fut reçu par un nombreux clergé à la porte du sanctuaire de Notre-Dame du Mont-Carmel. Arrivé à l'autel, les deux couronnes, celles de saint Joseph et de l'enfant Jésus, furent bénites conformément aux touchantes prescriptions de la liturgie. Puis commença la messe solennelle célébrée par le T. R. P. Aimé de la Sainte-Famille, provincial de l'Ordre des Carmes-Déchaussés en Belgique. A l'Évangile, Sa Grandeur monta

la chaire de vérité et rappela les titres de saint Joseph à la piété des fidèles.

Après cette allocution, la sainte messe continua; puis, après le saint sacrifice, Sa Grandeur monta sur l'estrade, et là, au milieu de l'émotion que seules les fêtes catholiques savent donner, en prononçant les belles paroles liturgiques, Monseigneur, au nom du Pontife-Roi, prit une riche couronne et la posa sur la tête de l'enfant Jésus, puis en plaça une seconde sur le chef de saint Joseph. Ce fut un moment d'une sainte émotion que celui où notre premier pasteur, au nom de Pie IX, couronna celui qui dans le ciel est l'objet des hommages des chrétiens. Seul le chant de l'hymne ambrosienne, du *Te Deum*, pouvait répondre aux pensées des fidèles: il termina saintement cette fête si rare dans les annales catholiques.

Nous ne devons pas nous étonner du développement que prend le culte de saint Joseph, il répond à tous les besoins de notre temps: exemple de recueillement, saint Joseph condamne la folle dissipation de notre siècle; patron de la bonne mort, en ces temps où des catholiques semblent méconnaître les bienfaits des derniers sacrements, il réprouve ses lâchetés; à notre époque si féconde en révolutions ouvrières, patron des travaillleurs, il sera, s'ils le veulent, leur grande consolation; enfin, en ces heures ténébreuses, où l'Église est si poursuivie, il est son protecteur; en lui, les générations qui l'invoquent n'auront jamais espéré en vain.

(*Bien public* de Gand.)

SUÈDE

La Suède, comme tous les pays qui ont embrassé la Réforme, a fini par rejeter la confession, afin de jouir de plus en plus de liberté. On croyait bien alléger son joug, et on s'en glorifia. Cependant, les cas ne sont pas rares ou l'on trouve qu'on s'est trompé. Les feuilles suédoises en fournissaient, ces derniers jours, un exemple.

Dans une petite ville du sud de la Suède, une nombreuse assistance s'était préparée à faire ses Pâques; la confession générale avait eu lieu la veille, et déjà la grand'messe approchait de sa fin. Quelques instants avant que la communion fût distribuée, on vit le pasteur des âmes (*kirkoherde*) s'avancer gravement dans la foule vers un jeune homme d'un port majestueux, qui s'apprêtait à s'approcher de la communion. En Suède, les luthériens se mettent à genoux au pied de l'autel, devant une grille, absolument comme faisaient leurs pères catholiques, pour recevoir la communion.

Le pasteur invita le jeune homme à venir dans la sacristie pour *faire sa confession particulière*. Mais le pénitent, n'éprouvant pas ce besoin, se retira, au contraire, sur la tribune de l'orgue, dans un état aussi peu contrit qu'humilié.

C'est qu'en Suède la *Confession particulière* est devenue une censure des plus graves, à laquelle les tribunaux condamnent quelquefois les voleurs.

Les journaux prirent naturellement le parti du jeune homme, qu'on dit être d'une « conduite exemplaire. » Seulement, il avait oublié de payer, à titre de père, comme la loi suédoise l'y obligeait, une subvention pour un enfant naturel dont la mère venait de le dénoncer auprès du pasteur.

« C'est bien dommage, dit un auteur suédois du dernier siècle (Bælter), dans ses *Observations historiques sur les cérémonies de l'Eglise*, qu'on ait aboli la confession auriculaire! La confession particulière, prescrite par la parole de Dieu, fut en usage avant la sainte Cène jusqu'en 1650. On sait cependant qu'en 1645 plusieurs personnes firent ensemble leur confession. Sans doute, le clergé trouva cette manière de recevoir la confession plus facile et plus commode, surtout dans les paroisses où un seul prêtre avait à faire tout l'office. Mais c'est réellement dommage que, de notre temps, la confession particulière soit tombée en désuétude! »

Bælter voulait qu'elle fût rétablie. Certes, si la confession particulière avait existé, le jeune homme en question n'aurait pas subi, devant toute la paroisse, l'affront que son pasteur lui infligea.

(*Le Monde*.)

MISSIONS

Mgr Guilloux, archevêque de Port-au-Prince (Haïti), après avoir protesté, dans une lettre du 9 mars envoyée au journal l'*Univers*, contre l'assertion d'un docteur américain prétendant qu'un membre du clergé d'Haïti avait l'intention de passer à la religion du czar moscovite, a envoyé au même journal l'*adresse* suivante *du premier synode de Port-au-Prince à Sa Sainteté le pape Pie IX*, adresse datée du 18 janvier 1872, pour montrer la fidélité de son clergé et son dévouement au Saint-Siége :

« Très-Saint Père

« L'archevêque et le clergé de l'archidiocèse de Port-au-Prince et des diocèses suffragants, assemblés pour la première fois en synode dans la ville métropolitaine, sous les auspices de la Chaire de saint Pierre, dont l'Église universelle célèbre aujourd'hui la fête, veulent que leur premier acte soit un acte solennel de dévoue-

ment inaltérable au Siége apostolique, et un témoignage d'amour filial pour Votre Personne sacrée.

« La guerre prolongée que les portes de l'enfer font à l'Église de Jésus-Christ et à son auguste Chef, attriste profondément nos cœurs. Aussi, dès que nous avons connu les attentats commis contre vos droits imprescriptibles, nous nous sommes empressés de déposer à vos pieds l'expression de notre douleur. Nous tenons à protester de nouveau contre cette usurpation sacrilége.

« Non-seulement Rome, mais encore les États de l'Église sont au Pape. Nous l'affirmons aujourd'hui plus fermement que jamais. Contester cette souveraineté temporelle, la plus respectable par son objet comme par son origine, c'est abjurer son titre de véritable enfant de l'Église.

« Nous adhérons de nouveau *pleinement*, *entièrement* et *sans réserve* aux décrets du saint et œcuménique concile du Vatican. Nous aimons et aimerons toujours à vénérer en Vous l'évêque de nos âmes, le Pasteur chargé de paître les agneaux et les brebis, le Docteur infaillible qui a reçu l'ordre d'affermir ses frères. Nous nous ferons un devoir de suivre en tout point vos décisions et vos conseils, certains ainsi de ne pas nous égarer dans le chemin de l'erreur, et de marcher d'un pas ferme et assuré dans la voie de la vérité et de la vie.

« C'est dans ces sentiments, Très-Saint Père, qu'humblement prosternés à vos pieds, nous implorons la bénédiction apostolique pour nous et pour les fidèles confiés à nos soins, et que nous sommes heureux de nous dire, de Votre Sainteté, les fils très-humbles, très-soumis et très-dévoués. »

(*Suivent les signatures de l'archevêque et du clergé.*)

LES FINANCES DE LA FRANCE.

Au lendemain de l'emprunt que la France vient de contracter, il est intéressant de jeter un regard rétrospectif sur les finances de notre pays à diverses époques de son histoire.

De 1180 à 1223, sous le règne de Philippe-Auguste, les revenus du roi s'élevaient à 18,000 livres ou 30 marcs, soit 354,042 fr.

Deux siècles après, on arrivait au chiffre de 400,000 livres ou 2,752,600 francs. On levait, à la mort de Charles VII, en 1461, 11,702,800 fr. d'impôts. Vingt ans plus tard, à la fin du règne de Louis XI, la recette de l'État était de 25,882,900 fr.

Charles VIII réduisit ces revenus à 6,720,000 fr.

En 1515, sous le règne de Louis XII, les revenus publics montaient à 7 millions 650,000 livres, soit 18 millions 295,800 fr. En 1547, année de la mort de François Ier, la recette monta à 61 millions 881,820 fr. Sous Henri II, les impositions directes s'élevaient à 44 millions 64,000 fr. et furent réduites à 33 millions 48,000 fr. sous François II, qui monta sur le trône en 1559. Suivant Sully, les revenus du roi Henri III, dans les premières années de son règne, étaient de 89 millions 838,000 fr.

En 1594, sous Henri IV, les revenus publics n'étaient plus que de 62 millions 491,000 fr., dans lesquels les contributions directes ne figuraient que pour 29 millions 887,000 fr. L'état de la dette publique se montait alors, en capital, à 296 millions 620,252 fr.

En 1610, année de la mort de Henri IV, les revenus étaient de 50 millions 642,000 fr. Les impositions étaient moins fortes qu'en 1596 d'environ 8 millions 151,000 fr. On avait éteint pour 19 millions 19,000 fr. de rentes en aliénations, sans compter le rachat de 217 millions 736,000 fr. de domaine, dont le produit devait aller au-delà de 10 millions 868,000 fr.

A l'avénement de Louis XIII, en 1610, les impositions directes se trouvèrent montées à 46 millions 189,000 fr. De graves abus existaient alors dans l'administration des finances; l'argent passait par les mains de 22,000 collecteurs et de 21 receveurs généraux.

A l'avénement de Louis XIV, en 1643, les impositions directes s'élevaient à 105 millions 750,000 fr. En 1664, deux ans après la paix des Pyrénées, les revenus publics de la France étaient de 167,778,415 fr. A la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715, les revenus publics étaient de 298 millions 534,955 fr. dans lesquels les impositions directes figuraient pour une somme de 73 millions 509,556 fr.

Dans les premières années du règne de Louis XV, les impositions directes seules s'élevaient à 100 millions de fr. En 1789, les revenus du royaume s'élevaient à 475 millions 292,027 fr.

Sous la Restauration, le budget était de 7 à 800 millions, et la Restauration avait soldé les indemnités de guerre et le milliard des émigrés.

En 1830, les contributions directes étaient portées à 327 millions 562,684 fr. et le revenu total de la France pour la même année était de 979 millions 352,084 fr.

La dette consolidée à la révolution de Juillet, était de 3 milliards 300 millions, soit 164,568,100 fr. de rentes, et, en 1848, la République se trouva devant ce déficit augmenté sous le régime orléaniste de 1 milliard 100 millions.

Le dernier régime accrut cette dette de telle façon, qu'au moment de la guerre en 1870, la France chiffrait son passif par la bagatelle de 7 *milliards* 600 *millions.*

Depuis, les emprunts successifs ont élevé la dette de la France au chiffre respectable de 16 milliards 1/2 ou 825 *millions d'arrérages*, non compris ce que nous devons pour l'entretien des troupes allemandes, ainsi que le budget des dépenses ordinaires du gouvernement, les indemnités dues aux départements envahis pendant la néfaste époque de 1870 à 71, qui représentent 2 milliards 400 millions.

Résumant tous ces chiffres, nous arrivons à grouper la dette de notre pays comme suit, en millions :

Dette des gouvernements avant la guerre	7,660
Emprunt 1870 à 71.	3,090
Emprunt à la Banque de France.	1,500
Indemnité de la Compagnie de l'Est.	325
Dette flottante.	700
Contribution de guerre de la ville de Paris.	200
Trois milliards à la Prusse	3,000
Frais de l'emprunt.	500
Entretien des troupes allemandes, etc.	2,400
Soit, au total.	19,425

Voilà la vérité chiffrée, voilà le déficit que la France doit combler par son travail et son patriotisme.

Il ne faut pas pourtant se décourager.

L'Angleterre, après les guerres du premier Empire, ne devait-elle pas 20 milliards? L'Amérique, il y a moins de sept ans, ne se trouvait-elle pas devant un emprunt de 15 milliards, qu'elle amortit chaque année?

Non, il ne faut pas se décourager; mais il faut se mettre résolûment à l'œuvre, il faut travailler, il faut... disons-le franchement, revenir à la foi et à la vertu.

L'irreligion est la source la plus féconde des crimes et des délits. On ne réfléchit pas assez à ce que coûtent matériellement le vice et le péché. Sans parler des maladies qui sont la suite du vice, que l'on calcule tout ce qui se dépense inutilement en excès de bouche, en débauches grossières, en frais de plaisirs, on arrivera certainement au moins à un milliard par an pour la France ; qu'on ajoute à cela les frais de justice, l'entretien des prisons, tout ce qu'on donne à la misère coupable de son malheur, tout ce que dépense l'État,

tout ce que fournit la bienfaisance publique et privée pour réparer les maux du vice, on arrivera facilement à un deuxième milliard, Que l'on prenne l'un après l'autre les commandements de Dieu. qu'on suppute ce que coûte, rien qu'au point de vue financier, la violation de ces commandements, et l'on trouvera que, pour la France seule, le chiffre de *trois milliards* ne sera pas trop élevé.

Oui, la violation des commandements de Dieu coûte annuellement à la France AU MOINS TROIS MILLIARDS; la France, fidèle aux commandements de Dieu, économiserait trois milliards! Qu'on y pense, qu'on y pense pour se réformer, et qu'on juge le patriotisme de ceux qui veulent bannir la religion de la société!

J. Ch.

LES *REGESTA PONTIFICIA* AUX ARCHIVES DU VATICAN (1).

Parmi les monuments que renferme ce palais où le génie des papes a rassemblé avec tant de discernement et de goût tout ce que les arts ont enfanté de plus merveilleux, il en est un dont le public ne se doute guères et qui n'est connu que de quelques savants capables de l'apprécier. Ce monument, le plus grand de tous sans contredit, le plus admirable et qui sera l'éternel honneur des souverains pontifes, car il est leur œuvre personnelle, est la collection de leurs lettres, bulles ou décrets.

Une partie de cette collection, la partie la plus ancienne et peut-être la plus précieuse, s'est malheureusement perdue par suite de la translation plusieurs fois opérée des archives pontificales, ou dans les pillages auxquels la Ville éternelle a été plus d'une fois exposée.

Telle qu'on la possède aujourd'hui, cette collection commence à Grégoire VII (1073) et forme en continuant jusqu'à Sixte V exclusivement (1585) un ensemble de 2022 volumes. Depuis ce dernier pontife jusqu'à la fin du siècle qui a précédé le nôtre, le nombre des volumes est de 2,000, ce qui donne un total assez respectable de 4,000 volumes environ.

A ces *regesta* il faut joindre une masse presque aussi considérable de dossiers, de mémoires et de notes, en sorte que l'on peut affirmer que le Vatican possède les plus riches archives qu'il y ait au monde; les plus instructives, puisque les papes ont été en relation avec le monde entier soit par eux-mêmes et directement, soit

(1) Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cet excellent travail et sur la matière qui en est l'objet; le nom du signataire de l'article le recommande suffisamment (N. de la Réd.).

par l'intermédiaire des missionnaires qu'ils envoyaient jusqu'aux extrémités de l'Asie.

Dans la portion des *regesta* qui correspond au moyen âge, c'est-à-dire depuis Grégoire VII jusqu'au commencement du seizième siècle, période pendant laquelle le suprême Pontificat parvint à son apogée de puissance et de grandeur, les Bullaires deviennent de plus en plus considérables, par un effet de la multiplicité des affaires dont le Saint-Siége avait la direction, à mesure que l'on avance dans la succession des temps. Celui de Jean XXII (1316-1334) se compose de 22 *in-folios* énormes qui contiennent chacun de 2500 à 6000 pièces, près de 80,000 en tout, chiffre qui doit être accru des duplicata et triplicata de la même pièce envoyée quelquefois à différentes personnes intéressées à la même affaire avec des modifications appropriées, *mutatis mutandis*, au rang ou à la qualité du destinataire. Le Pontificat de Clément VI a été encore plus fécond : pour un espace de dix ans (1342-1352) il a fourni 72 volumes.

Ces volumes, comme tous ceux que comprend cette inestimable collection, sont de format *in-folio* ordinaire ou *in-folio maximo*. Ils ont transcrits sur belle peau de vélin, et pour la plupart avec une netteté de formes calligraphiques et une régularité qui attestent le soin avec lequel les papes veillaient sur leur chancellerie et l'habileté avec laquelle ils l'avaient organisée.

Si l'ampleur et les vastes proportions de ce monument, considérées matériellement, ont de quoi nous étonner, quel sentiment d'admiration n'existe t-il pas pour les grandes choses que les papes y sont consignées et dont ils ont été eux-mêmes les auteurs, pour les souvenirs historiques qu'il réveille ! Souverains arbitres de la foi, les papes furent aussi les régulateurs inflexibles, mais toujours pacifiques, de la morale, à une époque où la violence dominait sans frein, dans une société désordonnée.

Qui aurait pu mieux qu'eux, et comme ils l'ont fait tant de fois, rappeler à un monarque ou à un prince entraîné par une coupable passion et qui n'avait d'autres lois que son caprice, la sainteté du mariage et imposer le respect de la foi conjugale jurée aux pieds des autels ? Qui aurait pu avec plus d'autorité leur dicter l'obligation de vivre en paix avec leurs voisins et arrêter des guerres désastreuses provoquées par la cupidité ou l'ambition ? Si l'Europe est sortie du chaos où l'avaient plongée les invasions des Barbares, si elle a marché depuis lors dans les voies de la civilisation, si elle s'est constituée en république chrétienne, régie par un droit international, en un mot si la société moderne s'est formée telle qu'elle existe sous nos yeux et dans ce qu'elle a conservé de bon, c'est assu-

rément aux papes qu'elle le doit. Infatigables promoteurs des Croisades, ils nous ont sauvée de l'invasion musulmane, et sans eux nous serions sans doute courbés aujourd'hui sous le joug avilissant du Coran. Y a-t-il une seule université en Europe dont ils n'aient été les créateurs ou les protecteurs? Combien d'établissements de bienfaisance ou de charité auxquels leur nom restera éternellement attaché !

Empressés à défendre le faible contre le fort, on les voit sans cesse intervenir en faveur des peuples contre un injuste oppresseur, et aussi prêcher aux peuples révoltés l'obéissance, cette obéissance chrétienne dont la disparition dans la famille, comme dans la société en général, est devenue la cause de tous les bouleversements auxquels elles sont maintenant en proie. Les marchands des républiques italiennes, Venise, Gênes, etc., alléchés par un sordide amour du gain, couraient les mers pour vendre des armes et des munitions de guerre aux infidèles, et leur fournir les moyens de combattre les chrétiens; les papes les frappent d'anathème! Ils enlevaient les habitants qui tombaient entre leurs mains sur les rivages où ils venaient atterrir pour aller les vendre comme esclaves aux musulmans; les papes prescrivent aux évêques des diocèses voisins de délivrer ou de racheter ces malheureux et de les rendre à leur patrie.

Un écrivain d'un esprit vif et ingénieux, mais faux et malsain, M. Edmond About, dans son livre de la *Question romaine*, prétend que les prêtres sont absolument inhabiles au maniement des choses de ce bas monde : s'il ne connaissait pas ou s'il ne s'est pas soucié d'étudier tant soit peu les *Regesta pontificia*, du moins il n'aurait pas dû oublier tant de preuves du contraire qui se rencontrent dans les annales de son pays. S'il avait seulement mis le pied dans une classe de septième ou de sixième, les enfants lui auraient appris ce que furent jadis les Suger, les Richelieu et les Mazarin.

Les *Regesta pontificia* sont là pour nous montrer l'ordre et la prévoyance qui avaient présidé à l'organisation de l'administration pontificale et qui en maintenaient les nombreux ressorts dans une parfaite harmonie.

Clément VI, dans son inépuisable charité pour les Églises orientales en détresse, envoie 30,000 florins d'or aux Arméniens accablés par les Turcs qui s'acharnaient sur leur pays; il charge la compagnie commerciale des Bardi de Florence, les banquiers de la cour papale de faire passer cette somme à l'évêque de Paphos dans l'île de Chypre pour être remise par celui-ci aux destinataires. L'évêque, par négligence ou par toute autre raison, ne s'acquitta pas du mandat qui

lui avait été confié. Le Pape aussitôt lance l'interdit contre lui et fait mettre le séquestre sur ses propriétés jusqu'à ce qu'il ait restitué l'argent indûment détenu. Dans les lettres qui nous restent relatives à cette affaire, on voit qu'elle fut conduite avec une entente consommée des intérêts temporels.

Cet exemple est cité parmi des milliers d'exemples pareils que fournit le recueil précité et qui confirment ce qui a déjà été dit plus haut, savoir que les États des papes avaient une administration savamment ordonnée, fonctionnant régulièrement, sauvegardant les intérêts de l'État comme des particuliers, à une époque où, dans les autres pays de l'Europe, les pouvoirs intérieurs étaient encore mal définis et très-confus, où la fortune et la vie de chacun étaient livrées à l'arbitraire des gouvernants. Ce système d'administration considéré alors dans toute l'Europe comme un modèle, que plusieurs nations ont imité, qu'elles maintiennent encore à leur plus grand avantage, n'était donc pas, comme l'a soutenu le romancier léger et paradoxal auteur de la *Question romaine*, un tissu d'abus et d'absurdités. Si par le malheur des temps, si par l'effet des usurpations, ce système n'est plus appliqué dans toute son étendue, il est encore de tradition à Rome. Pourquoi donc, lorsqu'il était reconnu comme excellent autrefois, est-il proclamé détestable aujourd'hui? La réponse à cette question est bien simple; c'est que, si ce système n'a pas changé essentiellement, la manière de l'apprécier a cessé d'être la même, pervertie par l'esprit révolutionnaire.

Sans exiger du lecteur qu'il se lance dans la lecture de cette masse *d'in-folios*, nous l'engageons seulement à consulter un ouvrage qui en est un extrait et qu'a fait paraître récemment le R. P. Theiner, de l'Oratoire, sous le titre de *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctæ Sedis;* il y verra que nous n'avançons rien ici qui ne soit appuyé de documents originaux et d'une autorité irrécusable.

Le docte religieux que nous venons de nommer a fait bien d'autres publications qu'il a puisées à la même source; quelques savants avant lui et des plus célèbres, Baronius et Rainaldi pour leurs *Annales ecclesiastiques;* deux érudits français, Baluze et Laporte du Theil pour leurs *Recueils des lettres d'Innocent III*, y avaient eu aussi recours. Les nombreux bullaires particuliers qui ont vu le jour jusqu'ici, ont la même provenance, et cependant, malgré toutes ces diverses publications, on peut affirmer que le grand monument historique dont nous essayons de donner ici une idée, a été à peine entamé.

Lorsqu'il sera mieux connu, l'histoire telle qu'on l'écrit depuis trois siècles devra être refaite de fond en comble. Elle a été faussée

par l'introduction de tous les documents gibelins d'origine, que l'Empire dans sa longue et injuste lutte contre le Saint-Siége a mis en circulation, par tous les pamphlets que des écrivains à la solde de la politique impériale ou passionnés ont répandus partout. La Papauté a dédaigné de répondre à tant de calomnies; elle s'est retranchée dans sa dignité et son bon droit. Elle a conservé dans ses archives avec une prudente réserve des pièces qui sont sa justification et qui mises en lumière sont destinées à rehausser sa gloire : *patiens quia æternus.*

A l'époque où ces pièces nous reportent, le Souverain-Pontife était pour tous les peuples de la famille chrétienne un pasteur vénéré; ils ont cessé d'entendre sa voix, ils ont repoussé sa paternelle intervention dans leurs affaires et dès lors le règne de la force a été inauguré avec toutes les conséquences déplorables qui en sont le corollaire obligé : à l'extérieur, les guerres d'ambition, les conquêtes violentes; à l'intérieur, des insurrections sans cesse renaissantes, des luttes fratricides et la ruine de tous.

Ce n'est pas le seul enseignement que nous donne la lecture des *Regesta Pontificia.* Il y en a un autre qui s'en déduit avec une évidence non moins frappante, c'est que la Papauté considérée au point de vue purement historique et abstraction faite de son origine divine, est la plus grande, la plus utile et la plus bienfaisante des institutions qui aient jamais été données à l'humanité.

Ed. DULAURIER,
Membre de l'Institut de France.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

(Suite. — V. le numéro précédent, page 131.)

III

LETTRES D'OBÉDIENCE

M. Ernoul traite ainsi la question des lettres d'obédience :

L'article 48 détermine les conditions d'aptitude et de capacité que doivent remplir les instituteurs et les institutrices. Il n'introduit pas un droit nouveau, et n'entraînerait dès lors la nécessité d'aucune observation si les lettres d'obédience, qui s'y trouvent maintenues comme une équivalence au brevet de capacité, n'avaient été attaquées avec une vivacité qui impose à la commission le devoir de défendre cet article et d'indiquer rapidement ses motifs :

1° Les institutions religieuses dont les supérieurs délivrent les lettres d'obédience sont autorisées par l'État ou reconnues comme établissements d'utilité publique;

2° Les lettres seront à l'avenir revêtues du contre-seing et de l'approbation de l'évêque dans le diocèse duquel se trouve la maison principale à laquelle se rattache l'institutrice qui les obtient;

3° Elles assurent, dans ces conditions, des garanties d'aptitude et de responsabilité certainement supérieures à celles que présente le certificat de stage, au moins égales à celles que donnent le résultat d'un examen unique;

4° Le nombre des institutrices laïques est absolument insuffisant en France. Les vocations se font rares, et ce serait désorganiser l'enseignement pour les filles, que de frapper d'une mesure qui les atteindrait gravement les congrégations religieuses vouées à l'enseignement de la jeunesse.

5° En fait, et les statistiques en font foi, les écoles tenues par des religieuses offrent des résultats satisfaisants. Comment, en regard de ces faits incontestables, a-t-on pu prononcer cette parole passionnée que les lettres d'obédience étaient un privilége décerné à l'ignorance? Tous ceux qui aiment l'instruction pour elle-même seront nos alliés naturels et défendront, à nos côtés, ces institutions modestement utiles et ces pieuses filles, providence des campagnes, qui, après avoir donné leur journée à nos enfants, consacrent encore aux malades leurs soins et leurs veilles. Ajoutons que nul ne réclame un privilége, et que le jour où d'autres associations obtiendront la reconnaissance par l'État et offriront les mêmes garanties, même droit et même faveur leur devront être accordés immédiatement.

L'utilité du brevet lui-même a été contesté vivement au sein de la commission en ce qui concerne les écoles libres non subventionnées : il n'y a pas, a-t-on dit, de véritable exercice du droit des pères de familles, s'ils sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'instituteur breveté et s'ils n'ont pas la liberté de les confier à leurs frais à un instituteur de leur choix. La commission a cru que la liberté demandait à être réglée en ce point et n'a pas adopté cette opinion.

L'article 52 fait disparaître, dans sa première partie, la nécessité du brevet ou de ses équivalences pour les personnes qui, avec l'autorisation du comité cantonal, donnent l'instruction primaire aux enfants, gratuitement et dans un but purement charitable. La loi de 1850 accordait la simple faculté d'apprendre à lire et à écrire; notre rédaction supprime une restriction inacceptable et d'une exécution impossible. — La deuxième partie de l'article accorde également la dis-

pense du brevet aux personnes qui auront obtenu de la commission scolaire l'autorisation d'enseigner dans un hameau qui n'aura pas d'école et qui sera distant de plus de deux kilomètres de l'école la plus voisine. Cela, semble-t-il, se justifie de soi.

Enfin, M. Ernoul conclut ainsi son rapport :

Désormais vous connaissez, Messieurs, l'économie générale et les détails du projet que soumet au jugement de l'Assemblée votre commission, heureuse si, après un long labeur, elle a su remplir le mandat que vous lui avez confié, préparer dans le présent quelques réformes nécessaires, confier à l'avenir le soin de développer des germes utiles. Permettez-nous de dire ce dernier mot en terminant : Ceci est une œuvre de bonne foi, tout entière dictée par un désir sincère de propager l'instruction publique par un ardent amour du bien public et de la liberté.

Il nous reste maintenant à publier le texte même du projet de loi, ce que nous ferons prochainement.

MENTONS TOUJOURS !

Tous les stratagèmes sont bons quand il s'agit de faire la guerre au catholicisme et à la Papauté. Nous recevons tous les jours à cet égard les preuves les plus péremptoires. En voici une qui dénote une délicatesse de conscience admirable ; elle nous est fournie par la feuille libérale intitulée *Gazette de Mayence*. Nous laissons parler le Journal de cette ville.

La *Gazette de Mayence* livre au public un bref du pape Clément XIII, adressé au Feldmaréchal autrichien, comte Daun, qui reçut à cette occasion une épée bénite par le Souverain-Pontife. Ce fait eut lieu après la surprise désastreuse du camp de Frédéric le Grand, près de Hochkirchen, le 14 octobre 1758, pendant la guerre de sept ans, si cruelle pour les armées royales.

Le Feldmaréchal Daun était incontestablement l'un des plus grands généraux qui aient jamais commandé les armées autrichiennes. C'était l'adversaire le plus digne et le plus habile de Frédéric le Grand, et ce prince en fit souvent la triste expérience. Seume, dans sa promenade à Syracuse, le nomme le Fabius Cunctator des temps modernes. Voici le texte de cette pièce d'après la *Gazette de Mayence :*

A Notre très-cher fils en Jésus-Chist le Feldmaréchal de Daun, général en chef des armées de sa Majesté Apostolique.

C'est avec de grands sentiments de joie que nous avons appris vos exploits dans la guerre contre les hérétiques, principalement la victoire prodigieuse que vous avez remportée, le 14 octobre de l'année dernière, sur les Prussiens. Puisque vous faites la guerre à des hérétiques plus attachés que des infidèles aux erreurs les plus monstrueuses, Nous vous envoyons la bénédiction céleste. Elle vous aidera, moyennant l'épée qui vous sera remise avec nos Lettres, à exterminer les hérétiques, cette puanteur pestilentielle venue de l'enfer. Puisse l'Ange de la mort se tenir à vos côtés! Il anéantira la race ignoble des sectateurs de Luther et de Calvin, et le souverain vengeur de tous les crimes se servira de votre bras, pour détruire de fond en comble ce peuple impie.

Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 30 janvier 1759, la première de notre Pontificat.

Au sujet de ce bref nous ferons l'observation suivante : il n'y a qu'une feuille libérale, telle que la *Gazette*, qui puisse mentionner la pièce pontificale. Le terrain des recherches historiques lui est aussi étranger qu'à un enfant nouveau-né. Depuis longtemps nous aurions pu parler de ce bref pour montrer les moyens mis en usage contre nous. Si nous nous en sommes abstenus, c'est uniquement parce qu'un ancêtre de l'empereur y joue un rôle qui aurait conduit un simple citoyen à de graves inconvénients. Mais puisque la *Gazette* nous provoque, nous ne lui cacherons pas l'histoire de son Bref.

En 1759 le marquis d'Argens créa, sur l'ordre de Frédéric II, un journal, dont le but était de ridiculiser les adversaires du roi et de les avilir devant l'opinion publique. Le 13 mai le roi écrit au marquis :

« Vous avez commandé, cher marquis, et j'ai obéi. Vous recevrez ci-joint deux pièces pour le *Mercure* d'Harbourg. L'une est un bref du Pape au maréchal Daun, qui est capable de terrifier tous ceux qui sentent encore des inclinations pour Martin Luther. L'autre est une lettre de Soubise au maréchal à propos de l'épée, pour achever le ridicule de la chose. »

Ainsi ce Bref n'est pas l'œuvre du Pape. C'est une élucubration de Frédéric qui l'envoie à d'Argens. Et néanmoins la *Gazette de Mayence* l'apporte comme pièce de conviction contre l'Eglise catholique!...

Elle n'était pas seulement falsifiée, mais totalement inventée et devait servir à donner la couleur d'une guerre religieuse à la cam-

pagne contre l'Autriche dont l'unique but était la conquête. D'Argens en accuse réception de la manière suivante :

« Le Bref du Pape m'a paru si parfait que je vais le faire traduire en latin, puis imprimer sur deux colonnes, en latin et en français. Cela lui donnera plus de vraisemblance, tous les brefs pontificaux destinés à la cour impériale ou aux ministres, étant rédigés en latin. (Voir Œuvres de Frédéric, tome XIX.) »

Nous n'ajouterons aucun commentaire à ce qui précède. Tout honnête homme qualifiera le procédé de la *Gazette*. Aura-t-elle la loyauté de découvrir la vérité à ses lecteurs? Nous verrons. En attendant, l'histoire de ce Bref est très-digne de considération pour les temps actuels.

NÉCROLOGIE

La Société des Bollandistes vient de faire une perte considérable dans la personne du R. P. Henri *Matagne*, décédé le 7 juillet au collége Saint-Michel de Bruxelles, après une courte maladie, à l'âge peu avancé de moins de trente neuf-ans.

Il montra dès son enfance les dispositions extraordinaires pour les études, surtout pour apprendre les langues. Grâce à ses dispositions, à un travail persévérant et aux excellentes bibliothèques qui furent presque constamment à son usage, il ne fut médiocre en aucune science qu'il cultiva. Sauf les langues d'origine mongole et la langue basque, il connaissait suffisamment toutes les langues littéraires anciennes et modernes de l'Europe pour lire couramment des livres écrits en ces langues et même pour s'énoncer en plusieurs d'entre elles avec une étonnante facilité. Il savait de plus l'hébreu, l'arabe, le syriaque, l'arménien et même les éléments des langues géorgienne, copthe, éthiopienne et assyrienne. Si nous disons qu'il était versé au moins en trente langues, nous resterons certainement en dessous de la vérité.

Il enseigna pendant quelques années les humanités et les saintes Ecritures, puis fut appelé à faire partie de la Société des Bollandistes. C'est au moment où les *Acta Sanctorum*, pour lesquels les saints orientaux forment un contingent considérable, devaient profiter de connaissances aussi étendues que peu communes, qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui ce religieux vertueux et savant. (*J. de Bruxelles.*)

Le cardinal Nicolas *Paracciani-Clarelli*, qui vient de mourir, était né à Rieti, le 12 avril 1799. Il fut créé et préconisé Cardinal par le pape Grégoire XVI dans le Consistoire du 22 janvier 1844.

Le Cardinal Paracciani-Clarelli était Evêque suburbicaire de Frascati, Archiprêtre de la Basilique patriarcale du Vatican, Secrétaire de la Congrégation des Brefs, Grand Chancelier des Ordres Equestres Pontificaux et Préfet de la S. Congrégation de la Fabrique de Saint-Pierre.

Le 19 juillet est mort à Rome Mgr Luigi *Tomassetti*, à l'âge de 78 ans. Il faisait partie de la sacrée Congrégation du Concile dès 1817 comme auditeur du secrétaire de cette Congrégation, Mgr Falracappa, qui devint cardinal. Ses profondes connaissances dans les sciences ecclésiastiques le firent parvenir à la charge de sous-secrétaire, qu'il occupa jusqu'en 1854. Pie VIII le nomma chanoine de la basilique de Sainte-Marie *in Via lata* ; Grégoire XVI, qui l'avait en grande estime, l'appela à la basilique patriarcale de Libère, et le nomma camérier secret et caméariste de la S. Pénitencerie. Pie IX, qu'il avait suivi en exil, le nomma consulteur du Saint-Office, de l'examen des évêques, des affaires ecclésiastiques extraordinaires, protonotaire apostolique participant, et l'appela ensuite à la Propagande. Mgr Tomassetti se distinguait autant par sa charité et sa générosité que par sa science; désintéressé, ami avant tout de la justice, il ne songea jamais à profiter de sa position dans un intérêt matériel ou dans une vue d'avancement.

VARIÉTÉS

Un mot de Proudhon. — « Lorsque la volupté devient la religion d'un peuple, il faut pour son service une foule d'agents de corruption, et, par conséquent, de misère. Donc, puisque tout le mal vient de l'immoralité universelle, la première chose à faire est de revenir à la sagesse, au devoir, au travail, à la sobriété, à la sainteté de la famille et à la chasteté. Il faut que chacun apprenne à trouver la plus grande partie de sa félicité au for intérieur, dans les joies de la conscience et de l'esprit. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

33. — **Histoire de l'invasion des Etats pontificaux en 1867**, par le baron de Mévius; Louvain, 1872, chez Ch. Peeters. — In-8° de 330 pages, avec une carte. — Ce volume est le recueil d'articles très-intéressants qui ont paru en 1871 et 1872 dans la *Revue catholique* de Louvain. L'auteur, pour écrire ces articles, a mis à profit de riches documents historiques, et comme le lui écrit l'illustre archevêque de Malines, Mgr Dechamps, « l'impartiale histoire confirmera le jugement porté sur ces événements si rapprochés de nous, et que les passions antireligieuses ont si audacieusement travestis. » Transcrivons encore ces lignes de la même lettre : « En parcourant ces pages si élevées et si chrétiennes, dit Mgr Dechamps, on est forcé de penser comme vous sur les hommes et sur les choses dont vous parlez, de partager vos sentiments d'admiration pour le dévouement des fils de l'Eglise, et de légitime indignation contre les défaillances de la diplomatie qui s'est faite, par faiblesse, la complice des haines de la Révolution. L'influence du journalisme vous est connue, et c'est avec raison que vous avez pris soin de réfuter les calomnies de la presse antichrétienne contre le Saint-Siége et ses valeureux défenseurs. Aussi votre livre est, à mes yeux, plus qu'une œuvre littéraire, c'est une bonne action. » Le jugement d'un juge si compétent nous dispense de formuler le nôtre. Nous nous contenterons d'ajouter que l'auteur prépare une nouvelle édition, pour laquelle il prie le public de lui faire parvenir les renseignements historiques qui pourraient l'aider à la compléter. C'est un service à rendre non-seulement à l'auteur, mais à la cause catholique. L'édition actuelle fait vivement désirer l'apparition de cette nouvelle édition revue, corrigée et complétée.

34. — **L'Homme**, par Ernest Hello, précédé d'une introduction par Henri Lasserre; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-8 de XXIV-444 pages. — M. Hello n'est pas un écrivain ordinaire; il mériterait d'être mieux connu; il le serait, disons-le avec la franchise qu'on se doit entre catholiques, il le serait s'il avait moins de mépris, moins d'exécration même pour ceux qui ne le comprennent pas et plus de compatissance pour cette médiocrité qui n'est pas toujours un crime et qui est l'apanage d'une si grande portion de l'humanité. M. Hello aime les sommets, il a raison; il voudrait y attirer tous les hommes, sans doute; mais ne les en éloigne-t-il pas quelquefois en les traitant avec trop de hauteur? Quand nous le voyons flageller la médiocrité orgueilleuse, la mauvaise foi audacieuse, et réduire à leur juste et mince valeur ces colosses vains devant lesquels la foule s'agenouille stupide, nous applaudissons; dans les autres cas, nous regrettons que, par un peu plus de condescendance, il ne retienne pas ceux qui auraient tant à profiter à l'étude de ses idées. — Cela dit, nous le félicitons d'avoir recueilli en un seul volume les meilleurs de ses nombreux articles répandus dans tant de recueils, de revues et de journaux, en les classant sous ces trois titres : la Vie, la Science, l'Art, qui constituent l'*Homme*, et nous engageons tous ceux qui aiment les idées élevées, les aperçus originaux, les éclairs sublimes, à lire ces pages où sont réunies de nombreuses vérités que recouvrent parfois, mais que n'affaiblissent pas, certaines formes paradoxales qui appartiennent au génie spécial, au caractère, au style de l'auteur. —

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Dans une introduction placée en tête du livre, M. Henri Lasserre a fait de M. Hello une étude où l'on sent la main d'un ami; mais l'ami n'est pas aveugle: il juge l'écrivain avec une ferme impartialité, et met ainsi le lecteur à même de l'étudier avec plus de fruit.

35. — **L'emploi du loisir à l'Ecole de Droit**, par Antonin Rondelet; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de 202 pages. — Il est un fait reconnu de tous : c'est que les études de la première année de droit sont insuffisantes pour occuper le temps disponible des jeunes étudiants, et qu'elles deviennent ainsi, pour ne rien dire de plus, une provocation à la paresse M. Rondelet, qui a une grande expérience de l'enseignement et de la jeunesse, recherche s'il n'y aurait pas, dans l'intérêt des étudiants et de la société, un emploi plus fructueux à trouver de ces heures précieuses qui sont trop généralement perdues, et il propose de créer une nouvelle licence ès-lettres, dont il montre les avantages. On ne saurait mieux faire que d'examiner cette proposition d'un homme aussi compétent que l'est notre auteur, qui trouve l'occasion, tout en soutenant son idée particulière, de présenter au lecteur plus d'une bonne vérité dont la jeunesse des écoles pourra toujours faire son profit, quelque décision qu'on prenne à l'égard du projet de M. Rondelet.

36. — **Les Merveilles des fleuves et des ruisseaux**, par C. Millet, inspecteur des forêts; ouvrage illustré de 66 vignettes par A. Mesnel; Paris, 1871, chez Hachette. — In-12 de 348 pages. — « Quand on examine le globe terrestre, on y voit tout d'abord deux choses : la *terre* et l'*eau*; et quand on voit la terre sillonnée dans tous les sens par une infinité de cours d'eau, on est naturellement conduit à rechercher l'origine de ces cours d'eau et le rôle qu'ils jouent dans l'harmonie générale de notre globe; car tout est harmonie dans l'œuvre de Dieu. » C'est l'auteur lui-même qui s'exprime ainsi à la première page de son livre : vrai savant, il sait rapporter à Dieu ce qui est l'œuvre de Dieu, et il fait aimer cette œuvre par l'étude très-intéressante qu'il en fait. Les cours d'eau en général, l'usage qu'en fait la navigation, le travail des eaux courantes, leurs habitants, insectes, mollusques, batraciens, poissons, etc.; telles sont les grandes divisions de cette étude, dont nous retrancherions seulement, pour les jeunes lecteurs, deux ou trois pages, et dont nous contesterions aussi une conclusion trop absolue, selon nous, relativement à l'antiquité du globe dans son état actuel (p. 143). Cela dit, nous n'hésitons pas à regarder le livre de M. Millet comme l'un des meilleurs de la *Bibliothèque des merveilles*, dont il fait partie.

37. — **Nouveau théâtre de la jeunesse**, scènes et dialogues pour les fêtes des pensionnats de jeunes filles, avec couplets et musique, par Mme Manceau; Paris, 1870, chez Victor Sarlit. — In-12 de 304 pages. — Dialogues et drames moraux, intéressants, appropriés au jeune public qui doit être acteur ou spectateur, et qui pourront offrir une agréable ressource dans les maisons d'éducation où l'on donne ce genre de récréation aux élèves. On a bien fait de noter la musique des couplets qui doivent être chantés; mais, précisément à cause de cela, l'on aurait pu se dispenser de donner le nom de certains airs connus; on sait que ce nom, qui se compose des premières paroles d'une chanson ou d'une romance, présente quelquefois des idées qu'il faut éviter d'éveiller. C'est là un défaut facile à supprimer, et qui se trouve également dans plus d'un recueil de cantiques, où l'on est vraiment choqué de rencontrer des paroles plus que profanes en tête des chants les plus pieux en l'honneur de Dieu et des saints.

B. PH.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

SOMMAIRE. — I. La guerre à l'Église : hypocrisie et violence de la révolution; résumé du Pontificat de Pie IX; l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie; paroles de Mazzini, de M. Windthorst et du *Lloyd* de Pesth; — II. Les prix de vertu : Séance annuelle de l'Académie française; rapport du duc de Noailles; condamnation de l'incrédulité et démonstration de la religion chrétienne.

I

Le mensonge et la force, l'hypocrisie et la violence sont les deux moyens tour à tour employés par la Révolution irréligieuse qui ravage aujourd'hui le monde. Tout le pontificat de Pie IX en est la preuve. Pendant les premiers mois, ce n'étaient que des acclamations et des *Evviva* pour pousser le Pape lui-même à la guerre contre l'Autriche, et, quand on vit que Pie IX résistait, ce fut l'assassinat, ce fut le canon, qui forcèrent le Pontife à prendre la route de l'exil. Rétabli sur le trône, Pie IX vit recommencer la même comédie, jouée cette fois de concert par le Piémont et par Napoléon III; mais comme rien ne pouvait entraîner le Pontife, on en vint à la guerre déclarée contre l'Autriche et à l'invasion de la Romagne. Puis les caresses et les protestations recommencèrent, et elles aboutirent à l'invasion des Marches et de l'Ombrie. La convention de Septembre 1864 fut comme une nouvelle génuflexion de l'empereur Napoléon III et du gouvernement piémontais; on sait où aboutit cette convention qui prétendait sauvegarder la souveraineté pontificale : le 20 septembre 1870 fut le triomphe de la violence préparé par une hypocrisie de vingt ans.

Après avoir employé l'or et le sang de la France pour obtenir la Lombardie, s'être servie de la Prusse pour avoir la Vénétie, et de la connivence du gouvernement français pour envahir le royaume de Naples et s'emparer de toute l'Italie, la Révolution, qui prétendait d'abord n'en vouloir qu'au pouvoir temporel, a déclaré ouvertement que son but final était le renversement du pouvoir spirituel, et, pour réussir, elle s'est faite l'alliée du plus fort, l'alliée du chancelier de l'empire allemand. Nous en sommes là : le masque de l'hypocrisie est jeté, les ennemis de l'Église ne comptent plus que sur la force, la guerre est déclarée.

Il y a longtemps que le Pape, les évêques et les catholiques clairvoyants signalent le but de la Révolution: le pouvoir temporel n'était attaqué, que parce qu'on en voulait au pouvoir spirituel; on voulait la destruction de l'Église catholique. Mazzini l'avait formellement déclaré : « L'abolition du pouvoir temporel, a-t-il dit, en« traînait nécessairement, dans l'esprit de tous ceux qui compren« nent le secret de l'autorité pontificale, l'émancipation du genre « humain de l'autorité spirituelle. » Les ennemis du pouvoir temporel parlaient tous plus ou moins explicitement comme Mazzini.

Ils se trompaient dans leurs calculs, sans doute, mais ils n'en dévoilaient pas moins leur dessein, que M. Windthorst signalait ainsi dans la séance du 14 juin du parlement allemand, en parlant des intentions du prince de Bismarck : « Il s'agit actuellement « d'une lutte acharnée contre l'Église catholique; le gouvernement « veut établir une Église nationale; on veut par tous les moyens « séparer les catholiques du Saint-Siége et les mettre à la merci du « bâton de la police, et, dans la crainte de ne pas réussir, on veut, « dans le prochain conclave, ou anéantir la Papauté ou la faus« ser. »

Y a-t-il rien de plus clair? Le *Lloyd* de Pesth, l'un des organes du comte Andrassy, parlant de l'élection future du Pape, rend la chose encore plus claire : « Toute la question, dit-il, est une ques« tion d'intérêt, et c'est comme telle qu'on devra la traiter. Les « gouvernements allemands, ou plutôt tous les États de l'Europe, « devront bien examiner si la continuation de l'existence d'une pa« pauté infaillible, d'une papauté qui annule l'épiscopat, est com« patible ou non avec l'existence de la souveraineté de l'État, avec « la liberté des peuples et avec le progrès de la civilisation. Dans le « cas où la seconde des hypothèses serait fondée, et nous sommes « convaincus qu'elle l'est, ce sera un devoir pour les gouverne« ments d'agir avec énergie contre le Siége apostolique, c'est-à-dire « contre l'ennemi commun de l'indépendance du pouvoir civil. »

On connaît l'attitude du gouvernement prussien, on voit ce que laisse dire le gouvernement autrichien; le gouvernement italien y met jusqu'aujourd'hui un peu plus de réserve, mais ses journaux officieux ne parlent pas autrement : il est clair que la guerre est déclarée à l'Église de Dieu, à l'évangile, à l'autorité spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ. Il n'y a rien là qui doive effrayer les catholiques; mais il importe qu'ils sachent ce que veulent les ennemis de l'Église et qu'ils soient prêts à soutenir la lutte, sans plus se laisser séduire par les belles paroles et endormir par les caresses de ceux qui sont intéressés à les tromper. On attend la mort de Pie IX;

prions Dieu de prolonger les jours si précieux du Pape et de déjouer les desseins de ses ennemis.

II

C'est donc contre le catholicisme que sont dirigés aujourd'hui tous les coups; les gouvernements le persécutent, parce qu'il met les droits de Dieu et les devoirs de l'homme au-dessus des prétentions des hommes d'État; les sophistes le poursuivent, parce qu'il est la plus haute expression de la vérité; les hommes sans mœurs le détestent parce qu'il les importune avec le *Non licet* qui fut la cause de la mort de saint Jean-Baptiste; il a contre lui toutes les puissance, toutes les haines, toutes les passions conjurées, et, cependant, c'est à lui que les sociétés doivent ce qui leur reste de vie, c'est à lui qu'on doit toujours les plus hautes vertus, les plus sublimes dévouements, ces actes d'héroïsme dans l'accomplissement du devoir qui peuvent seuls sauver les individus et les peuples.

La séance solennelle de l'Académie française, le 8 août, a été, nous ne craignons pas de le dire, la démonstration par les faits de la supériorité de la religien chrétienne et du catholicisme, et le magnifique et très-juste hommage rendu par M. le duc de Noailles, rapporteur pour les prix de vertu, au courage de nos soldats, aux victimes de la Commune, au dévouement des Sociétés de secours, aux Frères des Écoles chrétiennes, est en même temps un hommage rendu à la religion qui a inspiré tant d'actes de dévouement, de courage et de charité. Ce rapport, malgré sa longueur, ne cesse pas un instant d'être intéressant; le souffle chrétien et patriotique qui l'anime le rend éloquent dans sa simplicité ; il fait honneur au noble rapporteur, qui a su être chrétien et français. La presse révolutionnaire a senti le coup indirect que lui porte le discours de M. le duc de Noailles : ce n'est point parmi les athées, ni parmi ceux qui se croient des singes perfectionnés ou dégénérés, ni parmi les débauchés et les libres-penseurs que se trouvent ces modestes et héroïques dévouements que l'Académie française vient de récompenser, ou plutôt de proposer à l'admiration et à l'imitation; quelles que soient ses prétentions, la libre-pensée, l'incrédulité ne vise pas à ces récompenses qui ne sont point faites pour l'égoïsme ; elle sait qu'il faut y renoncer, et que les vertus qu'on admire ne naissent pas de ses doctrines.

Nous reviendrons sur cette séance de l'Académie française ; les *Annales catholiques* lui doivent plus qu'une simple mention.

J. Chantrel.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

Evêché de Frascati. — S. Em. le cardinal Guidi vient d'être nommé par le Saint-Père à l'évêché de Frascati, demeuré vacant par la mort du cardinal Clarelli. Quelques journaux ont donné à entendre, à cette occasion, que le Pape avait fait un acte de prépotence au détriment des droits des cardinaux plus anciens que le cardinal Guidi. C'est là une erreur complète. Le Souverain-Pontife a respecté, cette fois comme toujours, les usages et les priviléges du Sacré-Collége. Tous les cardinaux qui avaient la préséance sur le cardinal Guidi ont été directement et personnellement interpellés par le Pape lui-même sur la question de savoir s'ils entendaient ou non se prévaloir de leur droit sur l'évêché de Frascati. Tous ont décliné l'honneur de l'épiscopat, soit à cause de leur santé, de leur âge, ou bien des hautes et importantes fonctions dont ils sont déjà revêtus. Tout s'est donc passé le plus régulièrement du monde, et les bruits qui ont pu courir à l'occasion de cette nomination sont privés de toute espèce de fondement.

Les élections municipales. — Les élections municipales à Rome ont été défavorables aux catholiques, mais il n'en a pas été de même dans un grand nombre de villes et de bourgs en Italie, où les catholiques ont remporté une victoire complète, ou conquis une position plus forte. Quant à Rome, on sait que le gouvernement piémontais n'a reculé devant rien pour obtenir le triomphe ; au dernier moment, il a éliminé des listes électorales les noms des personnages les plus considérés de la ville et y a introduit les noms d'Italiens venus de tous côtés et qui n'avaient aucun droit à compter comme citoyens romains. Il faut de plus remarquer que le Pape, en conseillant d'aller aux élections, n'en avait pas fait une obligation, ce qui a contribué à éloigner des urnes les honnêtes gens qui ne comprennent pas encore la nécessité de l'action dans les circonstances actuelles. Malgré cela, la liste catholique a été soutenue par près de deux mille électeurs courageux, ce qui permet de poser aux *buzzurri* (1) ce dilemme : en 1870, lorsque vous

(1) Nous profiterons de l'occasion pour dire que cette dénomination, appliquée aux Piémontais, signifie proprement *marchand de marrons;* les marchands de marrons venant ordinairement des provinces éloignées et des pays de montagnes, leur nom est à peu près synonyme de ce qu'est chez nous celui de *savoyard* et d'*auvergnat*.

avez fait ratifier l'annexion de Rome par un prétendu plébiscite, vous avez avancé qu'il n'y avait eu que 46 *non;* si cela est faux, où est votre bonne foi ? si cela est vrai, au lieu d'avoir fait des progrès dans l'esprit de la population romaine, vous avez donc reculé.

FRANCE

L'Assemblée nationale. — M. le comte Raoul de Vergnac a écrit au *Monde*, en date de Versailles, 3 août 1872, une lettre qui mérite d'être ici reproduite : « L'Assemblée nationale, dit M. de Vergnac, vient de donner encore une nouvelle preuve des sentiments de foi qui l'animent, en venant aujourd'hui, au pied des autels, remercier Dieu des grâces qu'il lui a accordées pendant la session qui se termine. M. le chanoine Ardin, aumônier du palais, a donné un salut solennel dans la chapelle du château, à la suite de la dernière séance qui s'est tenue ce soir. Un grand nombre de messieurs les représentants se sont fait un devoir de venir prendre part à une cérémonie si bien appropriée à la circonstance d'une Assemblée qui se sépare en reconnaissant par un vote public qu'elle ne peut rien sans Dieu, et qu'elle ne recommencera pas de nouveaux travaux sans invoquer sa protection et son secours. Une foule de pieux fidèles de la ville ont pris part à cette fête, dont l'éclat ne laissait rien à désirer. Puissent ces prières attirer sur notre Assemblée les bénédictions du Ciel et lui donner de nouvelles forces pour achever l'œuvre difficile qu'elle a entreprise dans l'intérêt de notre pauvre pays! »

Armée. — Plusieurs journaux ayant annoncé la nomination prochaine d'un aumônier en chef de l'armée, le *Journal officiel* vient de déclarer que « il n'est nullement question de créer cet emploi, et, par conséquent, d'y pourvoir. » Nous le regrettons.

Pèlerinage national. — Le *pèlerinage national* à Ars et à Notre-Dame de la Salette s'organise activement. On sait que le but en est de demander le salut de la France et la délivrance du Saint-Père. Les pèlerinages sur la montagne de la Salette doivent se succéder pendant neuf jours, du 18 au 26 août. Mgr de Ségur, prélat de la maison du Pape, chanoine-évêque de Saint-Denis, ouvrira solennellement la neuvaine des pèlerinages pour Paris, en célébrant la sainte messe le dimanche 18 août à 9 heures, à l'autel de sainte Philomène, en l'église Saint-Gervais-Saint-Protais.

Associations catholiques ouvrières. — Un congrès des Associations catholiques ouvrières sera tenu à Poitiers, les 27, 28, 29 et 30 août 1872.

Ce congrès auquel sont conviées, avec les directeurs d'œuvres ouvrières, toutes les personnes qui s'occupent de leur fondation ou de leur développement, est destiné à étudier toutes les questions qui intéressent la classe ouvrière, à chercher les moyens d'en hâter la solution par le retour à la foi chrétienne et par la propagande catholique, et à unir entre eux tous les efforts entrepris dans ce sens. — Une telle réunion est digne d'attirer l'attention de tous les hommes préoccupés du salut du pays et, en face des congrès de l'Internationale qui n'ont encore rien fait pour l'ouvrier que de le conduire à la révolution et à la misère, il est du plus haut intérêt pour tous de voir à l'œuvre un congrès de catholiques et de comparer ses travaux à ceux de leurs adversaires.

NOUVELLES DES DIOCÈSES

Paris. — Le chiffre des souscriptions pour la construction d'une église votive au Sacré-Cœur s'élève aujourd'hui à plus de 250,000 francs.

Autun. — Un décret du Président de la République, en date de Versailles, 1er août, nomme à l'évêché d'Autun, vacant par la démission de Mgr de Marguerye, M. l'abbé Léséleuc de Kerouara, chanoine titulaire de Quimper.

Par un décret du même jour, Mgr de Marguerye est nommé chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis.

Bordeaux. — Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, est nommé coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux; il aura le titre d'archevêque de Corinthe *in partibus*.

Lyon. — Le dimanche, 4 août, a été inauguré le premier cercle catholique d'ouvriers à Lyon. Une assistance nombreuse dans les rangs du clergé, de l'armée, de la magistrature et du commerce, était venue témoigner, par sa présence, sa vive sympathie pour cette œuvre si éminemment sociale.

Metz. — Le dimanche, 4 août, a eu lieu la dernière distribution des prix au collége Saint-Clément de Metz. Une affluence extraordinaire est venue témoigner aux RR. PP. Jésuites le regret qu'éprouve la population du coup qui la frappe. La solennité s'est naturellement ressentie de cet événement; le caractère en a été à la fois touchant et triste; c'était comme un voile de deuil jeté sur l'assistance.

Le R. P. Stumpf, recteur du collége, a témoigné dans son discours d'une grande confiance dans les vues de la Providence; les sanctuaires qu'il a ornés avec amour, il les abandonne, mais en confiant les clefs au digne successeur de Saint-Clément. Mgr Dupont des Loges a répondu avec chaleur qu'il les accepte; ses paroles ont remué tous les cœurs, et l'on s'est séparé emportant l'impérissable espoir de jours meilleurs, et se donnant rendez-vous à l'heure que la Providence assignera.

ANGLETERRE

Il vient de se passer au Parlement anglais un fait qui doit donner à réfléchir aux nombreux ennemis de la papauté en France. M. New-

degate se fondant sur la destruction de la puissance temporelle du Pape demandait la suppression de la représentation diplomatique anglaise au Vatican. Le gouvernement par la voix de l'attorney général a combattu cette motion, et la Chambre des Communes lui a donné raison. Que diront chez nous ceux qui demandent à grands cris la suppression de notre ambassade auprès du Saint-Siége ? Il serait singulier vraiment que la France catholique se montrât moins soucieuse de la dignité de ses traditions, moins respectueuse envers le malheur du Père des fidèles que l'Angleterre protestante.

— Un prêtre catholique anglais M. Stephenson, directeur des archives à Londres, vient d'arriver à Rome avec la mission officielle de puiser aux archives du Vatican les documents nécessaires pour une nouvelle histoire d'Angleterre. — Une particularité remarquable, c'est que M. Stephenson avait été élevé dans le protestantisme et était même devenu pasteur, et qu'au jour de son abjuration on le menaça de le destituer de sa charge de directeur des Archives. — « Eh! quoi, dit le courageux converti, ai-je donc perdu ma science pour avoir renoncé au protestantisme ? » Cette noble réponse lui valut la conservation de son haut emploi. Remarquons encore que M. Stephenson est le premier prêtre catholique que l'Angleterre envoie depuis la réforme en mission officielle à Rome.

AUTRICHE

Par ordre du prince-évêque de Gurk, des pèlerinages à l'intention du Saint-Père, et pour obtenir la délivrance de l'Église, auront lieu dans tous les décanats du diocèse. Dans les décanats de Sanct-Veith, de Klagenfurt et de Teinach, la procession a été présidée le 11 août par le vénérable pasteur lui-même. Les premiers jours du mois de septembre, une procession se rendra du décanat de Volksberg à Maria-Zell. Dans les décanats où, à la suite de circonstances extraordinaires, on ne pourra faire de processions, on fera des prières dans les églises paroissiales.

Sur l'initiative de l'Association catholico-politique de Laibach, des processions également aux mêmes intentions auront lieu dans tous les décanats, et autant que possible le même jour.

L'évêque de Biella, en Dalmatie, vient d'ordonner que des processions semblables soient organisées séparément dans chaque paroisse, et que, en outre, une grande procession se rende de chaque décanat à un sanctuaire de la sainte Vierge. On donnera à ces cérémonies religieuses la plus grande solennité possible.

Dans la matinée du 29 juillet, un grand nombre de fidèles appar-

tenant à cinq paroisses, se sont réunis en procession; et, conduits par leurs curés, se sont rendus au sanctuaire de Notre-Dame de Schlanders, afin d'implorer, conformément au désir de l'Association catholique du Tyrol et du prince-évêque de Trente, la protection de la sainte Vierge en faveur de la chrétienté, de la nation, de la sainte Église romaine et du Souverain-Pontife.

GUATÉMALA

La Prusse n'est pas le seul pays qui persécute les religieux. Trente-neuf franciscains et dominicains, exilés de Guatémala, viennent d'arriver à San-Francisco. Ils ont été bannis par le président Granados, sous prétexte qu'ils étaient hostiles au personnel actuel du gouvernement de la république. Le 7 juin, sans avoir pu obtenir cinq minutes pour faire leurs préparatifs, ils ont été conduits par des soldats à bord du steamer *Sacramento*, sur lequel ils sont arrivés à San-Francisco dans un dénuement absolu.

L'archevêque, Mgr Alemany, et les religieux établis sur les côtes du Pacifique, se sont empressés de pourvoir aux besoins de ces exilés, parmi lesquels se trouve le fondateur des Missions dans le Guatémala, un vénérable vieillard de soixante-douze ans.

SUISSE

Un bref du Pape sépare le canton de Genève du diocèse de Lausanne, et élève le curé de Genève, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, à la dignité d'évêque de Genève. Le conseil d'État s'est occupé tout de suite de cette nomination. Il a décidé de transmettre tous les renseignements qu'il a obtenus là-dessus au conseil fédéral, en le priant de prendre des informations dans le plus bref délai auprès du Nonce. L'acte pontifical a jeté le trouble parmi ces fiers républicains, qui ne voient plus moyen de défendre le protestantisme, la religion du libre examen, qu'en expulsant les religieux et les religieuses catholiques.

TURQUIE

Les dernières nouvelles de Turquie nous apprennent la chûte du grand-vizir Mahmoud-Pacha et son remplacement par Midhat-Pacha. On sait quel rôle a joué Mahmoud dans l'affaire des Arméniens et de Mgr Hassoun. Son successeur, élève d'Ali-Pacha, prendra très-probablement une attitude toute différente. De ce côté donc, c'est une espérance pour l'Église que nous enregistrons.

GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE

L'Afrique centrale et orientale.

Les journaux anglais ont récemment publié, d'après l'*Herald* de New-York, une lettre de l'illustre voyageur anglais Livingstone, datée de l'Afrique centrale, février 1872. Cette lettre, dont nous reproduisons l'analyse contient, outre le récit de découverte géographique, d'intéressants détails relativement aux esclaves de l'Afrique orientale.

Le célèbre voyageur commence par déclarer qu'il n'aime pas les choses horribles et qu'il fait souvent des efforts pour oublier les spectacles affligeants qu'il a eus sous les yeux.

Ce qui l'a conduit en Afrique, c'est le désir d'explorer la région du centre et du sud de ce continent. Il en a entrepris la tâche sur les conseils de son vieil ami sir Roderick Murchison. La mission lui paraissait pleine de charmes, le monde des savants n'ayant pu se procurer jusqu'alors de renseignements sur la ligne de faîte qui sépare le nord du sud de l'Afrique. C'était là, à son avis, un sujet utile d'explorations. Son ami lui avait dit d'ailleurs bien souvent: « C'est à vous qu'est réservé l'honneur de découvrir les vraies sources du Nil. »

Livingstone avait pensé qu'il lui suffirait de deux ans pour réaliser son projet; il déclare que s'il avait prévu tout le temps que son entreprise devait lui coûter, les malaises, la faim, les misères de tous genres qui l'attendaient, jamais il ne se fût engagé dans une pareille expédition. Une fois le voyage entrepris, il n'a pas voulu s'avouer vaincu.

Dès qu'il s'est trouvé dans la région des sources, il a eu devant les yeux le spectacle de l'esclavage sous ses plus douloureux aspects. Livingstone espère que la révélation de ce qu'il a vu engagera le monde civilisé à prendre d'énergiques mesures pour mettre fin à l'horrible trafic des esclaves dans toutes les parties du monde.

Les esclaves africains en général, et spécialement ceux de la côte occidentale, à Zanzibar et ailleurs, sont hideux. Ce n'est pas à cause de leur couleur, à laquelle la vue s'habitue en très-peu de temps, mais à cause de l'ensemble de leurs traits qui ne manquent jamais de provoquer un sentiment d'aversion chez l'Européen. Ces traits constituent un type commun qui tient aussi peu du véritable type africain que du type anglais.

Livingstone a assisté à la réunion des grands « dignitaires » du puissant chef Insama, au sud du lac Tanganyika, à l'occasion de la conclusion de la paix avec quelques Arabes qui avaient mis le feu à la ville principale du royaume, et il exprime la conviction qu'on

ne trouverait pas, dans les assemblées délibérantes de Londres et de Paris, plus de physionomies intelligentes et plus de têtes à caractères et bien formées que parmi ces personnages africains. Insama lui-même, qui a été, dans son jeune temps, une sorte de Napoléon toujours en guerre avec ses voisins, et qui porte le costume que les anciens Assyriens attribuaient à Nemrod sur les marbres de Ninive, avait une démarche des plus aristocratiques.

Les femmes aussi étaient très-jolies et remarquables par l'éclat de leurs yeux noirs, leurs fronts élevés, leurs formes élégantes, la petitesse de leurs mains et de leurs pieds. Elles eussent été plus jolies encore si elles avaient laissé à la nature seule le soin de les embellir, mais hélas ! ce qui les déparait surtout, d'après les idées européennes, c'étaient leurs dents ciselées et pointues à la façon des chats, et qui donnaient au sourire de ces jolies Africaines le cachet d'un sourire de crocodile. Ces Africains ne connaissaient d'autres ornements, si ce n'est peut-être les tatouages, qui prenaient sur leur fine peau brune la place des bijoux.

La reine de Cazembe, qui eût passé pour une beauté réelle même à Londres, à Paris et à New-York, avait, comme d'autres femmes de son entourage, les ailes du nez trouées ; mais ses dents, d'une blancheur éclatante, n'étaient ciselées que d'un côté, ce qui donnait à son sourire un cache indéfinissable.

Livingstone fit la rencontre, un jour, de douze esclaves du pays de Londa, dont Cazembe est le chef ou général. Ils étaient chargés de lourds jougs en bois, qui se composaient d'une branche fourchue de trois pouces de diamètre et de sept ou huit pieds de long. Le cou de l'esclave est enfermé dans la fourche dont les deux extrémités sont maintenues par une barre de fer rivée. L'autre bout sert à attacher l'esclave pendant la nuit à un arbre ou à une hutte.

Lorsque les esclaves sont en marche, on les réunit deux à deux au moyen des fourches, et ils portent en outre des fardeaux sur la tête. Les femmes ayant des enfants sur le dos sont chargées de la même façon. Livingstone a vu succomber une femme pendant la marche. Il a intercédé pour une autre, mais à peine lui eut-on enlevé le joug, qu'elle se sauva par les herbes hautes, et il eut à subir le reproche d'avoir laissé perdre la propriété du maître de l'esclave.

Livingstone parle du pays de Manyuema ou Manyema qui n'est connu que depuis peu. On ne s'y aventure que rarement, parce que les habitants y pratiquent le cannibalisme. Les tribus des environs racontent longuement les orgies du peuple de Manyuema ; le docteur en a jugé le récit exagéré ; il est d'avis cependant qu'il vaut

mieux ne pas rendre visite à Mœnekuss, « le maître du perroquet gris pâle et à la queue écarlate. »

Livingstone préféra donc retourner à le région des sources.

Cette région a une étendue de sept cents milles de l'ouest à l'est, et se trouve à 4,000 et 5,000 pieds au-dessus de la mer. On y rencontre des montagnes de 2,000 pieds d'élévation. C'est de ce plateau que découlent les sources, en formant des cours d'eau de 20, 40 et 80 mètres de largeur, qui ne sont jamais à sec. Toutes ces sources se dirigent vers le centre d'une immense vallée que Livingstone croit être la vallée du Nil. Il s'y forme d'abord trois rivières qui se réunissent en un seul fleuve auquel on donne le nom de Lualaba. On rencontre, en outre, dans cette vallée, cinq grands lacs, dont l'un, le Bemba, n'est pas une source du Nil et donne naissance au fleuve Lualaba : un second, le Lincoln, est situé plus au nord, à l'ouest.

« Une des trois grandes rivières que j'ai nommées, dit-il, Bartle Frera ou Lufira, débouche dans le Kalomondo, et le lac Lincoln devient une rivière lacustre. Les trois rivières réunies forment le cinquième lac, d'où les esclaves dépêchés devers moi, au lieu des hommes que j'attendais, m'ont forcé, à mon chagrin, de m'éloigner, disant que c'était le « lac inconnu. » Les chronomètres étant hors de service, je n'ai pu déterminer sa position qu'approximativement : il est situé à cinq degrés de longitude ouest de la position attribuée à Ujiji par Speke. D'après cela, il est probable que la grande rivière lacustre dans la vallée est la branche occidentale ; — le Nil de Petherick, — le Bahar Ghazal, et non pas la branche orientale que Speke, Grant et Baker ont prise pour le fleuve égyptien. S'il en est ainsi, le Nil ne commencerait qu'au delà du point où le Bahar Chazal se jette dans le bras oriental. Mais, quoique j'aie trouvé la source dans la vallée beaucoup plus haut qu'aucun ne l'avait songé, — du 10ᵉ au 12ᵉ degré sud, — et que j'aie vu les affluents, sur un espace de 600 milles environ, converger vers le centre de la grande vallée, personne n'a pu me dire quelle direction suivait le courant après avoir quitté le lac Mocro. Quelques-uns conjecturaient qu'il se rendait dans le lac de Tanganyika, mais je vis bien que pour cela il lui faudrait remonter la vallée ; d'autres imaginaient qu'il pourrait bien se jeter dans l'Atlantique. Ce fut pour découvrir sa direction que je me rendis dans la Manyuema. En dehors de cette contrée je ne pus obtenir aucun renseignement des marchands nomades. Parvenu à l'intérieur, je ne fus pas plus heureux. Les gens du pays ne voyagent pas, c'est leur habitude de temps immémorial.

« Ils sont divisés en petits clans dont chacun a ses haines héréditaires qui sont pires que celles de nos vieux Ecossais. Chaque chef de hameau ne demanderait qu'à voir son pareil égorgé. Mais ils sont tous bien disposés pour les étrangers. Quelques terribles qu'ils soient entre eux avec leurs longues lances et leurs gigantesques boucliers de bois, on ne les a jamais vus leur nuire, si ce n'est lorsque les marchands d'esclaves leur ont fait sentir la force des armes à feu et ont emmené captifs leurs femmes et leurs enfants.

« Comme il m'était impossible d'obtenir aucunes notions géographiques parmi ce peuple, je dus chercher mon chemin moi-même. Marchant à tâtons à travers les forêts et les prairies interminables, trois fois je pris une fausse direction, allant vers le nord, sans savoir que la grande rivière décrit d'immenses courbes à l'ouest et au sud-ouest. C'était me jeter la tête contre la muraille. En vrai Breton, je persistai, et à la fin je vis le grand fleuve renoncer à ses sinuosités, et se diriger en droite ligne vers le nord.

Les deux grands affluents, le Lufira et le Lomarni, se dirigeant vers le nord-est avant de se jeter dans le lit central ou principal — le Lualaba de Webb — annonçaient que la côte ouest de la grande vallée était élevée comme celle de l'est. Et comme ce cours d'eau principal est connu pour se rendre dans de grands lacs, il ne peut être autre que le bras occidental du Nil. Mais en sus de tout cela, — quoiqu'il soit bien possible que je me trompe, — nous avions deux sources probablement à 700 milles de la région des sources, donnant naissance à deux rivières, le Liambai ou Zambèse supérieur, et le Kafué, qui s'écoulent dans l'intérieur de l'Ethiopie. Deux sources, à ce que l'on dit, jaillissant du même point, forment le Lufira et le Lomarni, qui coulent, comme nous l'avons vu, vers le nord. Ces quatre sources naissant si près les unes des autres, et donnant ensemble naissance à quatre grandes rivières, répondent jusqu'à un certain point à la description qu'a faite des sources insondables du Nil le secrétaire de Minerve, dans la cité de Saï en Egypte, au père de tous les voyageurs, à Hérodote. Mais je dois avouer qu'il y a quelque présomption de ma part à porter ce jugement au centre de l'Afrique, sans avoir un seul livre à consulter et en me rapportant uniquement à mes études classiques des historiens de l'antiquité.

« On a dit que les eaux du Nil sortaient d'une source dont la profondeur ne saurait être calculée, et qu'elles se séparent pour couler au nord vers l'Egypte, vers le midi dans l'intérieur de l'Ethiopie. Maintenant que j'ai entendu parler si souvent des sources susmentionnées, je ne puis douter de leur existence et j'ai le désir d'éclaircir ce point dans la dernière partie de mon voyage. Je ne veux

pas qu'on me reproche de tenir un langage absolu, et je suis disposé à confesser mon erreur s'il y a lieu.

« Mon œuvre serait accomplie depuis longtemps si l'on n'avait pas commis la faute de confier mes provisions et mes hommes à des banians et à leurs esclaves, dont tous les efforts ont constamment tendu à nuire à mes expéditions. Ces banians sont les sujets et les protégés des Anglais. Grâce à leur argent, à leurs mousquets, à leurs munitions, le commerce d'esclaves est en prospérité dans l'est de l'Afrique.

« Les rusés « Indiens orientaux » tirent un grand profit de ce commerce et en rejettent habilement l'odieux sur leurs agents arabes. Les banians ne feraient pas de mal à une mouche, à un moustique; mais mes connaisssances nouvelles en géographie m'ont fait découvrir qu'ils sont les pires cannibales de toute l'Afrique. Au moyen de leurs agents arabes, ils détruisent, pour assouvir leur avarice, plus d'êtres humains dans une année que les gens de Manyuema ne mettent de chair humaine dans leur pot-au-feu en dix ans. Mes provisions, mes hommes ont été étourdîment confiés à ces Indiens sujets de l'Angleterre, qui ne peuvent souffrir de me voir sur leur marché aux esclaves, et qui redoutent mes révélations au sujet de leurs infâmes pratiques. Les esclaves étaient tous imbus de l'idée qu'ils ne devaient pas me suivre, mais plutôt me ramener à Zanzibar. Après s'être gorgés de mes vivres pendant seize mois de marche au lieu de trois, ils ont troqué ce qui en restait contre des esclaves et de l'ivoire. Quelques esclaves venus à Manyuema m'ont berné et tourmenté de telle sorte que j'ai dû rétrogarder de 500 à 600 milles. Le seul secours que j'aie reçu, à l'exception d'un approvisionnement que j'ai expédié de Zanzibar en 1866, est celui de M. Stanley, votre correspondant voyageur, et quelques épaves arrachés aux esclaves envoyés de Zanzibar il y a dix-sept mois. Encore m'a-t-il fallu faire un trajet de 300 milles pour le récupérer.

« Je reste ici, à Unyayembe, seulement jusqu'à ce que M. Stanley ait pu m'envoyer de la côte cinquante hommes libres. Alors je me mettrai en route pour mener à bonne fin la partie géographique de ma mission. Je reviens à la question de l'esclavage, et s'il m'est donné d'une façon ou d'autre de contribuer à sa suppression, je ne regretterai ni mon temps ni mes peines. »

Le reste de la lettre est consacré à la description très-étendue des populations, de leurs mœurs, et des produits des contrées que le voyageur a parcourues. Il s'étend volontiers sur les avantages physiques des habitants des deux sexes. Les forêts de Manyuema passent pour fournir l'ivoire en quantité. Les naturels ignorent la

valeur de ce produit. Les hommes et les femmes sont de beaucoup supérieurs aux esclaves. Ils sont généralement de haute taille. Les femmes sont très-industrieuses. Les marchés sont pour elles une grande institution. Elles travaillent dur pour avoir de quoi y vendre leurs produits.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

TABLEAU SYNOPTIQUE

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

CHAPITRE Ier. — Objet
CHAPITRE II. — Liberté
CHAPITRE III. — Gratuité
CHAPITRE IV. — Propagation
} de l'enseignement primaire.

TITRE II

DES ÉCOLES.

CHAPITRE Ier

Des Écoles communales.

Quant à la population.
Quant au sexe.
Quant au culte.
Quant aux ressources.
Quant à la gratuité absolue.

CHAPITRE II

Des Écoles libres.

Conditions d'existence.
Opposition.
Quant au sexe.

CHAPITRE III

Écoles normales.

CHAPITRE IV

Pensionnats. — Écoles d'adultes, d'apprentis. Salles d'asile.

TITRE III

DES INSTITUTEURS.

CHAPITRE Ier

Conditions d'aptitude et d'exercice.

Age.
Brevet de capacité.
Equivalences.
Incapacités.
Instituteurs adjoints.

CHAPITRE II

Du choix, de la nomination, de la révocation des instituteurs.

Choix de l'instituteur laïque ou congréganiste. Pères de famille.
Nomination.
Suspension.
Révocation.

CHAPITRE III

Traitement et retraite.

TITRE IV

DES AUTORITÉS PRÉPOSÉES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, LEURS DROITS.

CHAPITRE Ier

Des Comités et autorités locales.

Conseil départemental.
Comité des délégués cantonaux.
Commissions scolaires.
Ministre des cultes.

CHAPITRE II

Des Inspecteurs.

Inspecteurs généraux.
Directeur départemental.
Inspecteurs primaires.
Nomination. Attributions.

TITRE V

DISPOSITIONS PÉNALES. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET RÈGLEMENTAIRES

TITRE PREMIER

Dispositions générales.

CHAPITRE PREMIER

Objet de l'enseignement.

Article premier. — L'enseignement primaire a pour objet les connaissances élémentaires propres à concourir à la première éducation religieuse, morale et intellectuelle des enfants.

Il comprend nécessairement :

L'instruction religieuse et morale;

La lecture;

L'écriture;

Les éléments de la langue française;

Le calcul et le système légal des poids et mesures;

Des notions élémentaires sur l'histoire et la géographie de la France ;

Des instructions familières sur l'agriculture et l'horticulture, selon les besoins des localités ;

Les travaux à l'aiguille dans les écoles des filles.

Art. 2. — L'enseignement primaire peut comprendre en outre :

L'arithmétique appliquée aux opérations pratiques;

La tenue des livres;

Des notions sur les sciences physiques et sur l'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie;

Des éléments de géométrie, l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le dessin d'ornement, le dessin d'imitation;

Des instructions sur le commerce, l'industrie, l'hygiène;

Le chant;

La gymnastique.

CHAPITRE II

De la liberté de l'enseignement.

Art. 3. — L'enseignement primaire est libre.

Tout Français peut exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire communal ou libre, s'il remplit les conditions d'âge, de moralité et de capacité exigées par la loi.

Le père de famille choisit librement l'instituteur de ses enfants. C'est à lui qu'incombe l'obligation morale et qu'appartient le droit

imprescriptible de les élever et de les instruire, soit par lui-même, soit par l'instituteur de son choix.

Art. 4. — Des écoles normales libres peuvent être créées et entretenues en se conformant aux conditions déterminées par la loi.

CHAPITRE III

De la gratuité de l'enseignement.

Art. 5. — L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer.

La liste de ces enfants, dressée chaque année par la commission scolaire soit d'office, soit sur la déclaration des familles, est soumise au conseil municipal, et, en cas de contestation, définitivement arrêtée par le conseil départemental.

Art. 6. — Dans toutes les communes, même dans celles où la gratuité absolue de l'enseignement primaire est établie, des bons d'école, remboursables sur les fonds communaux, seront délivrés aux parents des enfants admis au bénéfice de l'enseignement gratuit. Ils seront valables pour toutes les écoles de la commune, communales ou libres.

Le conseil départemental pourra cependant, sur la plainte du comité cantonal ou de la commission scolaire, priver une école libre du droit de les recevoir.

CHAPITRE IV

De la propagation de l'enseignement.

Art. 7. — Les communes sont tenues de créer et d'entretenir des écoles partout où cela est nécessaire.

Quand les ressources des communes sont insuffisantes, les départements et l'Etat leur viennent en aide.

Art. 8. — Le conseil départemental fait dresser, chaque année, un état comprenant : les écoles ayant besoin de réparations indispensables, les villes ou hameaux où il serait nécessaire d'en établir de nouvelles, les dépenses afférentes à ce double objet.

Cet état est transmis au ministre de l'instruction publique, au président du conseil général et au préfet, qui avisent chacun en ce qui les concerne. Un extrait en est envoyé au maire de chaque commune intéressée.

Art. 9. — Tout département est tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux en entretenant des élèves maîtres, soit dans les établissements d'instruction primaire désignés par le conseil départemental, soit dans l'école normale fondée et entretenue

à cet effet par le département, soit dans l'école normale d'un autre département, soit dans une école normale libre.

Art. 10. — Le conseil départemental veille à ce qu'il soit établi, partout où il est possible, des écoles pour les adultes et pour les apprentis.

Art. 11. — Une caisse des écoles, destinée à encourager la propagation de l'instruction primaire et à faciliter par tous les moyens la fréquentation des écoles communales ou libres, peut être créée par chaque commission scolaire, après autorisation du conseil départemental.

Le revenu de la caisse se compose de cotisations volontaires et des subventions de la commune, du département ou de l'Etat. Elle peut recevoir des dons et des legs.

Plusieurs commissions scolaires peuvent se réunir pour la formation et l'entretien d'une caisse unique. La caisse est alors administrée par les délégués des commissions scolaires intéressées.

Art. 12. — Il est ouvert chaque année au budget de l'instruction publique un crédit pour encourager la fondation d'institutions, telles que :

1° Les écoles du dimanche ;

2° Les écoles dans les ateliers et les manufactures ;

3° Les classes dans les hôpitaux et les prisons ;

4° Les cours publics, ouverts conformément à la loi ;

5° Les classes d'adultes ou d'apprentis ;

6° Les bibliothèques de livres utiles ;

7° Les autres institutions dont les statuts auront été approuvés par le conseil supérieur de l'instruction publique.

Art. 13. — Les communes, les départements, les établissements publics religieux, tels que les évêchés, fabriques, cures, succursales, consistoires, les communautés religieuses enseignantes, dûment autorisées ou reconnues comme établissements d'utilité publique, peuvent recevoir des dons et legs à la charge de fonder et entretenir des écoles soit communales, soit libres. Les biens qui en proviennent sont administrés et les écoles sont tenues conformément aux intentions des donateurs ou testateurs et aux dispositions de la loi.

Art. 14. — Il peut être formé des associations dans le but de fonder, d'entretenir des écoles et de propager l'instruction primaire.

Les fondateurs ou administrateurs devront faire au directeur départemental de l'enseignement primaire, au préfet et au procureur de la République, si l'association est instituée pour un seul département, au ministre de l'instruction publique, si elle embrasse

plusieurs départements, une déclaration contenant leurs noms, qualités et domiciles, les statuts, l'indication du siége de l'association et du lieu de réunion.

Les administrateurs sont tenus de faire une nouvelle déclaration dans le cas de modification aux statuts.

Art. 15. — Le directeur départemental et le ministre de l'instruction publique peuvent, soit d'office, soit sur la plainte du préfet ou du procureur de la République, faire opposition dans l'intérêt de l'ordre public, des bonnes mœurs et de la loi, pendant le mois qui suivra le dépôt de la déclaration. L'opposition motivée est notifiée aux fondateurs ou administrateurs au siége de l'association; elle est suspensive.

Art. 16. — Il est statué sur l'opposition par le conseil départemental lorsqu'elle a été faite par le directeur, par le conseil supérieur de l'instruction publique lorsqu'elle est signifiée par le ministre.

L'affaire est portée à l'une des séances de la plus prochaine session du conseil qui en est saisi. Les représentants de l'association sont entendus s'ils le demandent. Ils peuvent se faire assister ou remplacer par une personne de leur choix.

La décision du conseil départemental peut être attaquée pendant un mois, soit par le directeur, soit par les administrateurs de l'association, devant le conseil supérieur, qui statue dans sa plus prochaine session.

Le délai d'un mois court pour le directeur du jour de la décision, pour les représentants de l'association du jour de la notification qui leur est faite.

Art. 17. — S'il n'a été formé aucune opposition dans le délai, ou si l'opposition est rejetée, l'association est définitivement constituée.

Une copie de l'acte constitutif de l'association et de ses statuts est déposée aux archives du conseil supérieur ou du conseil départemental. Les administrateurs de l'association ont droit de se faire délivrer un certificat constatant qu'il n'a pas été formé d'opposition ou que l'opposition a été rejetée.

Art. 18. — Si une association ne se conforme pas à ses statuts, si par ses actes elle porte atteinte à l'ordre public, à la morale ou à la loi, les administrateurs, sur la plainte du directeur ou du ministre, suivant la distinction établie dans l'article 14, sont appelés devant le conseil départemental ou devant le conseil supérieur, qui prononce, s'il y a lieu, la peine de l'avertissement, celle de la réprimande, ou ordonne la dissolution.

La décision du conseil départemental peut être attaquée devant

le conseil supérieur. L'affaire est instruite et jugée conformément à l'article 16.

Art. 19. — Les associations formées dans le but déterminé par l'article 16 peuvent acquérir et contracter à titre onéreux; elles peuvent recevoir des dons et legs.

Art. 20. — En cas de dissolution, si les statuts ne contiennent aucune disposition relative aux biens de l'association restés libres après la liquidation et le paiement des dettes, leur attribution est réglée ainsi qu'il suit :

Les biens provenant de dons et legs font retour aux donateurs ou à leurs parents au degré successible, et aux parents des testateurs au même degré. Les autres biens sont partagés, suivant les cas, par le conseil supérieur ou par le conseil départemental entre les associations du même genre, et, à défaut de ces associations, entre les écoles communales ou libres existant dans la circonscription territoriale pour laquelle l'association dissoute avait été fondée.

Art. 21. — Toute personne qui affecte, par donation ou par testament, des biens meubles ou immeubles à la fondation et à l'entretien d'une école libre peut assurer la perpétuité de son œuvre, en chargeant un conseil, dont elle règle la composition, d'administrer ladite école. L'école peut contracter et acquérir. Elle demeure soumise aux lois et règlements qui régissent les écoles libres.

Art. 22. — L'acceptation des dons et legs prévus par les articles 11, 13, 19, 21 doit être autorisée par le préfet, sur l'avis du conseil départemental, lorsque les libéralités n'excèdent pas la valeur de 1,000 francs, et si elles n'ont donné lieu à aucune réclamation des familles.

Dans les autres cas, l'autorisation est donnée, sur l'avis du conseil supérieur, par décret rendu en conseil d'État.

(La suite au prochain numéro.)

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Nous plaçons ici deux pages omises, par suite d'un accident d'imprimerie, dans le rapport de M. Ernoul, dont nous avons donné des extraits, et qui devaient se trouver à la page 138 de notre numéro du 3 août.

L'enseignement doit-il être religieux? Ce serait à désespérer de notre civilisation et de l'avenir de notre cher et malheureux pays, si la question pouvait même être sérieusement posée! Ni l'instruction ne peut-être séparée de l'éducation, ni l'éducation ne se con-

çoit sans la religion et sans la morale. L'instruction est une force et un instrument qu'il faut confier à des mains honnêtes, une lumière qui doit diriger l'âme de l'enfant et incliner vers la source éternelle du bien, du beau et du vrai.

Tous les peuples civilisés sont d'accord sur ce sujet essentiel. Rien de plus explicite que le règlement prussien de 1763. L'instruction primaire, dit la loi belge, comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale. L'enseignement doit être conforme aux principes du christianisme : nous venons de copier l'article 14 de la Constitution qui gouverne la Suisse. L'Angleterre pense à cet égard comme la Russie. « J'arrête, disait l'illustre Tocqueville, le premier Américain que je rencontre, et je lui demande s'il croit la religion utile à la stabilité des lois et au bon ordre de la société. Il me répond, sans hésiter, qu'une société civilisée, mais surtout une *société libre*, ne peut subsister sans religion. Le respect de la religion y est à ses yeux la plus grande garantie de la stabilité de l'État et de la sûreté des particuliers. Les moins versés dans la science du gouvernement savent au moins cela (1). »

Nous n'avions qu'à écouter ces grandes voix et à maintenir le principe qui est la base de toute éducation digne de ce nom, et, par l'éducation, de toute société.

En vain certains esprits raffinés essaient-ils de séparer la morale de la religion, de réduire l'enseignement public à une espèce de neutralité indifférente et de chercher dans le code du citoyen la règle unique de l'homme moral et social. La séparation est impossible. Il est chimérique de vouloir briser une union indissoluble, et il reste vrai que l'on ne fait pas sa part au doute.

D'autres voudraient que la pensée religieuse, absente des leçons ordinaires, ne trouvât place qu'à des heures déterminées et fût en quelque sorte exclusivement cantonnée dans un enseignement isolé. Si nos honorables collègues entendent par là que l'instituteur ne doit pas être transformé en ministre du culte, l'école en église, l'instruction primaire en cours de théologie, nous serons facilement d'accord; mais le principe subsiste. De ce qu'un enseignement religieux plus substantiel sera donné par ceux qui ont mission pour le dispenser, de ce que les ministres du culte auront sur l'enseignement religieux un droit spécial de contrôle et de direction, il n'en résulte pas que l'instituteur puisse hautement professer l'indifférence dédaigneuse d'une morale indépendante, et bannir de ses leçons la prière et Dieu. Sur certaines matières la neutralité est un

(1) *De la Révolution et de l'ancien régime*, p. 234.

rêve : la pensée s'échappe, fût-ce involontairement, et depuis la leçon d'histoire jusqu'à l'explication d'un texte, jusqu'au simple modèle d'écriture, tout révèle, à l'œil clairvoyant de l'enfant, l'incrédulité ou la foi de ses maîtres.

Donc, maintenons fermement une règle indispensable. Mais faut-il en conclure qu'une violence quelconque sera faite à la liberté des cultes et des âmes? A Dieu ne plaise! Ceux-là respectent le plus scrupuleusement la liberté des autres qui sont disposés à réclamer plus énergiquement la leur propre. Partout où des cultes différents sont publiquement professés, des écoles communales distinctes devront être fondées : l'exception ne pourra être autorisée qu'à titre provisoire et en cas de nécessité. Chacun sera libre de créer une école conforme à sa croyance ; et quant à l'école publique, si l'accès en est facilité à tous, nous ne l'imposons à personne. Ainsi la société accomplit son devoir en affirmant les principes dont elle vit, ainsi la liberté joue son rôle salutaire, la liberté, qui peut être l'ornement des jours tranquilles, mais qui devient, dans les temps troublés, une nécessité de la paix et du salut publics.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION (1)

La Franc-Maçonnerie s'est longtemps revêtue d'apparences anodines. Pendant de longs siècles elle s'est livrée à un travail souterrain, sans exciter de trop vives alarmes. Il a fallu les cataclysmes auxquels nous avons assisté pour qu'on ait pu apercevoir les réceptacles des doctrines les plus perverses sous ses dehors mielleux. Son innocuité ne provenait que de notre ignorance et de cette lâcheté d'esprit toujours disposée à pactiser avec le mal pour s'éviter la peine de le combattre. Cependant des faits indubitables ne permettaient plus de la reléguer au dernier rang des causes motrices de la révolution ; et voilà qu'un membre de la Compagnie de Jésus, Français de nation, le R. P. Gautrelet vient de mettre au grand jour ses principes et son histoire dans un livre dicté par toutes les ardeurs du patriotisme et du zèle sacerdotal. Aux yeux du savant ecclésiastique, c'est surtout à l'influence de cette association qu'il faut imputer les malheurs dont nous sommes accablés. Son œuvre écrite de première main, sur pièces authentiques, justifie toute la sévérité des jugements qu'il porte. Ne pouvant l'analyser, nous lui empruntons des extraits très-dignes d'être médités.

(1) *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, par le R. P. François-Xavier Gautrelet, S. J.; Lyon, 1872, chez Briday. — In-8° de VIII-640.

La Franc-Maçonnerie rejette le surnaturel de la religion chrétienne. Écoutez l'écrivain sacré de la Secte, le F.·. Ragon :

« Croire, c'est l'opposé de savoir. L'homme crédule n'est souvent qu'un misérable qui dépend de quiconque n'a pas pitié d'un être sans défense.

« La naissance et les progrès de la religion chrétienne, dit-il encore, montrent son humanité ; l'examen de ses dogmes et de la morale qu'elle enseigne décèle suffisamment son auteur, puisque ce qu'elle a de bon est pillé chez les auteurs païens, et que dans ce qu'elle a de singulier à son instituteur, elle ne vaut rien. »

Le F.·. Lacomblé vaut le F.·. Ragon :

« Aujourd'hui que l'esprit d'analyse, si puissamment combattu dans les hérésies du moyen âge, est permis, et que la lumière luit aux yeux des hommes de bonne volonté, il faut avoir la force de faire bon marché de tout ce fatras de fables inventées pour les nécessités d'une autre époque ; il faut avoir la force de porter partout le flambeau de la raison, dût sa flamme réduire en cendres tout ce qui reste encore debout de ces vestiges de l'ignorance et de l'obscurantisme..... Ah ! si le peuple crédule eût osé percer d'un regard investigateur les flammes qui entourèrent le Sinaï, le jour de la prétendue révélation, il eût compris ce qu'on voulait lui cacher. Si traversant le temps et l'espace, caché au milieu de cette foule qui se prosternait le front dans la poussière, un philosophe de notre siècle eût pu soulever le voile mystérieux qui dérobait aux yeux des profanes les tables de la loi, il vous dirait, mes F.·. F.·., que ce peuple, frappé de crainte, était le stupide complice d'un mensonge. Il vous dirait ce que je vous dis : Que le Dieu révélateur n'est pas, et qu'il est impossible ; que c'est ravaler la divinité que de lui assigner un rôle humain, et que Dieu lui-même condamne chez vous, hommes du siècle, cette ignorante et aveugle croyance. »

« Les disciples de Jésus-Christ ont entouré sa naissance, sa vie et sa mort de miracles qui n'avaient pas eu lieu et les ont défigurées sous des apparences *solaires*. La doctrine du Christ qui a formulé et résumé toutes les vérités acquises à son époque, est la même que celle des Israélites, la même que celle des Gymnosophistes de l'Inde. La religion chrétienne est sortie des mystères de l'initiation ; et la création, les dieux, les anges, les événements, les dogmes, les cérémonies, tels que nous les retracent les livres saints, ne sont que des réminiscences plus ou moins heureuses des anciens dieux, dogmes et cérémonies des brahmes, des mages et des Égyptiens. » (*Hist. gén. de la F.·. M.·.*, p. 300-304.)

Mais voici qui n'est pas moins curieux et qui prêterait singulièrement à rire, si de tels blasphèmes n'en ôtaient pas l'envie :

« *La croix* sur laquelle expire le Sauveur du monde est cette grande

croix que forme dans le ciel le méridien, qui, au moment du passage du soleil dans les signes inférieurs, coupe l'équateur en angles droits. A côté de cette intersection se trouve l'homme des constellations. L'homme en grec se nomme *andros;* de ce mot on a fait *André* qui, canonisé, a produit saint André. Au lieu de laisser l'homme à côté de la croix, on l'a mis dessus; de là l'origine du *Calvaire.*

« A l'Orient s'élève le Calvaire... Ce nom indique bien la vieillesse de l'année, la décadence du soleil, l'époque de la stérilité et de la tristesse de la nature. Les deux larrons qui accompagnaient Jésus sont ici les deux saisons qui touchent l'équinoxe. Tous les personnages que le récit de la Passion place dans cette scène de douleurs sont autant de constellations. » (*Cours philos. des initiat.*, p. 289, F.·. Ragon.)

Ne parlez pas de religion même naturelle aux adeptes de la F.·. M.·. :

« 1° Nous croyons devoir rappeler, dit un F.·. M.·., que la M.·. a toujours professé la plus complète tolérance en toute matière, et surtout en matière de religion. — Quelques pratiques d'une religion positive qu'un F.·. juge convenable d'observer, il ne cesse pas d'être F.·. M.·., s'il reste fidèle au principe d'examen, et s'il répudie ce principe absurde que : hors de l'Église, il n'y a pas de salut. » (Tracé au compte-rendu des funérailles du F.·. Fontana — 1863, *V. A. Neut.*)

« 2° En tolérant toutes les religions comme également bonnes, la F.·. M.·. les méprise et les condamne toutes comme également fausses. « Toutes les religions ont eu leurs justes, car toutes ont eu la prétention d'enseigner la justice, malgré la torture qu'elles lui font subir. Et c'est pour cela que la justice est indépendante de telle ou telle religion. » (*Rit. du Protect. M.·.*, p. 501.)

La spiritualité, l'immortalité de l'âme sont de pures sornettes, selon le F.·. Ragon :

« Nous regardons comme chimérique, dit-il, l'existence des purs esprits : un pur esprit et le néant sont pour nous une même chose et nous ne concevons pas la matière sans l'esprit, ni l'esprit sans la matière. » A cette question : Qu'est-ce que l'âme? le même F.·. répond : Demandez-le à l'électricité. (*Glob.* t. II, pag. 279.)

La F.·. M.·. est l'ennemie la plus dangereuse de la famille. Voici ce qu'un des principaux membres de la Haute Vente Italienne écrivait le 18 janvier 1822, aux agents supérieurs de la Vente Piémontaise :

« L'essentiel est d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez disposé, par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après de faciles plaisirs et des joies défendues. Il aime les longues causeries du café, l'oisiveté des spectacles.

Entraînez-le, soutirez-le, donnez-lui une importance quelconque, apprenez-lui discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers, et par ce manége, après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants et lui avoir montré combien sont pénibles tous les devoirs, vous lui inculquez le désir d'une autre existence. L'homme est né rebelle : attisez ce désir de rébellion jusqu'à l'incendie, mais que l'incendie n'éclate pas. C'est une préparation à la grande œuvre que vous devez commencer. Quand vous aurez insinué dans quelques âmes le dégoût de la famille et de la religion (l'un va presque toujours à la suite de l'autre), laissez tomber certains mots qui provoqueront le désir d'être affilié à la Loge la plus voisine. Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'inféoder à la F.·. M.·. a quelque chose de si banal et de si universel, que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine. Je m'étonne de ne pas voir le monde entier frapper à la porte de tous les Vénérables, et demander à ces Messieurs l'honneur d'être l'un des ouvriers choisis pour la reconstruction du temple de Salomon. Le prestige de l'inconnu exerce sur les hommes une telle puissance, que l'on se prépare avec tremblement aux fantasmagoriques épreuves de l'initiation et du banquet fraternel. Se trouver membre d'une Loge, se sentir en dehors de sa femme et de ses enfants appelé à garder un secret qu'on ne vous confie jamais, est pour certaines natures une volupté et une ambition. »

Mais en voilà assez!... Des centaines d'autres passages n'ajouteraient que des centaines d'abominations. Il ne nous reste plus qu'à remercier le R. P. Gautrelet d'avoir eu le courage de remuer ces immondices dans un but d'utilité publique, et c'est ce que nous faisons de grand cœur. Le lecteur voudra sans doute prendre connaissance par lui-même d'un livre dont nous n'avons pu que lui indiquer le sommaire.

G. C. P.

(*Correspondance de Genève.*)

NÉCROLOGIE

La presse catholique de France vient de faire une grande perte dans la personne de M. Jean Melchior *Du Lac* et d'Aure, comte de Montvert, le doyen des rédacteurs de l'*Univers*. M. Du Lac était né en 1806; il est mort le 7 août 1872, après une douloureuse maladie supportée avec la douceur et la résignation d'un chrétien. Il était sur la brèche depuis quarante-six ans. Dès l'âge de vingt ans, il avait commencé d'écrire dans quelques recueils religieux. Lorsque l'*Univers* fut fondé, en 1833, il eut un article dans le second numéro de ce journal, qu'il devait contribuer à rendre l'un des principaux organes de la presse catholique. Lorsque l'empire supprima l'*Univers* en 1860, M. Du Lac fit partie de la rédaction du

Monde, qui reprenait, avec les mêmes rédacteurs, à l'exception de MM. Veuillot et de M. Aubineau, l'œuvre violemment interrompue par la force. Lorsque l'*Univers* put reparaître, en 1867, M. Du Lac revint naturellement prendre sa place auprès de son ami M. Louis Veuillot.

Il avait songé à entrer dans l'état ecclésiastique, et même dans l'ordre des Bénédictins ; si les circonstances l'en empêchèrent, il tira au moins des études qu'il fit en vue de suivre cette vocation une connaissance plus approfondie des matières théologiques et se trouva ainsi plus prêt à soutenir la lutte contre des adversaires qui ne purent jamais lui reprocher de dépasser les bornes d'une politique courtoise, mais qui furent toujours obligés de reconnaître la supériorité de sa dialectique. Il avait du reste pour lui la vérité, qui donne une force invincible à ceux qui la soutiennent avec amour, et nul n'aima plus la vérité et la sainte Église que l'athlète vigoureux dont la mort vient de briser la plume, et que Dieu vient d'appeler à l'éternelle récompense. Cette récompense était la seule qu'il désirât : il vécut pauvre, sans jamais songer à tirer profit de sa plume, n'ayant d'autre but que de défendre l'Eglise, de faire son devoir de chrétien, et consacrant au soutien de sa vénérable mère aujourd'hui âgée de quatre-vingt-sept ans, le modeste produit de son travail quotidien. « Il emporte avec lui, dit l'*Union*, des regrets qui sont des hommages, et sa mémoire restera parmi nous comme un exemple. »

Le 5 août est mort noyé, à Cherbourg, M. *Delaunay*, directeur de l'Observatoire de Paris, et membre de l'Institut, né à Lusigny (Aube), le 9 avril 1816. Il avait été successivement professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique et professeur à la Faculté des sciences. Il fut élu membre de l'Institut en 1855 et membre titulaire du Bureau des longitudes en 1862. On lui doit un certain nombre d'ouvrages très-estimés sur la mécanique et l'astronomie.

On vient d'apprendre également la mort de M. *de Chevrier* (Claude Joseph), membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1854. Il laisse, entre autres œuvres, une *Histoire de Charles VIII* et une *Histoire de la lutte du sacerdoce et de l'empire*, par laquelle il a contribué à rectifier les idées sur le rôle de la papauté et sur la conduite des Hohenstaufen.

Nous devons encore signaler la mort, arrivée à Florence, de Mgr Louis *Marchesi*, consulteur de la Sacrée Congrégation des Rites. Né à Rome en 1825, il entra, en 1843, dans la Congrégation de la

Mission, fut directeur, pendant plusieurs années, de l'Académie liturgique de Monte-Citorio, et fut nommé, en 1863, consulteur de la Congrégation des Rites. Il était l'un des plus savants liturgistes de notre époque. On lui doit un grand nombre d'articles insérés dans *l'Archivio dell' Ecclesiastico* de Florence, et un ouvrage sur la liturgie gallicane, qui a fait dire de lui que, « en matière liturgique, Marchesi pouvait être rangé parmi les Pères de l'Église. » Sa mort, arrivée à un âge si peu avancé, est une perte sérieuse pour les sciences ecclésiastiques.

VARIÉTÉS

Les Trappistes jugés par Victor Hugo. — Nous citons textuellement ce passage :

« Là, chez eux, que font ces religieux?

« Ils renoncent au monde, aux villes, aux sensualités, aux plaisirs, aux vanités, à l'orgueil, aux intérêts. Ils sont vêtus de grosse laine ou de grosse toile. Pas un d'eux ne possède en propriété quoi que ce soit. En entrant là, celui-ci qui était riche se fait pauvre. Ce qu'il a, il le donne à tous. Celui qui était ce qu'on appelle noble, gentilhomme ou seigneur, est l'égal de celui qui était paysan. La cellule est identique pour tous. Tous portent le même froc, mangent le même pain, dorment sur la même paille, meurent sur la même cendre. Le même sac sur le dos, la même corde autour des reins. Il peut y avoir là un prince, ce prince est la même ombre des autres. Plus de titres. Les noms même de famille ont disparu. Tous sont courbés sous l'égalité des noms de baptême. Ils ont dissous la famille charnelle et constitué dans leur communauté la famille spirituelle. Ils secourent les pauvres, ils soignent les malades, ils élisent ceux auxquels ils obéissent, ils se disent l'un à l'autre : Mon frère.

« Les esprits irréfléchis et rapides, disent :

« A quoi bon ces figures immobiles du côté du mystère? A quoi servent-elles? Qu'est-ce qu'elles font? Nous répondrons : Il n'y a pas d'œuvre plus sublime peut-être, que celle que font ces âmes; et nous ajoutons : Il n'y a peut-être pas de travail plus utile.

« Il faut bien ceux qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

38. — **Conseils aux jeunes gens sur l'étude de la philosophie**, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de x-324 p. — Les questions d'éducation et d'enseignement ont un attrait tout particulier pour Mgr Dupanloup; il ne se passe guère d'année sans qu'il publie sur ces questions quelque brochure ou quelque livre qui témoigne de son expérience des besoins du temps et de la jeunesse contemporaine. Aujourd'hui, s'unissant aux meilleurs esprits qui déplorent la décadence des études philosophiques, il s'adresse encore une fois aux jeunes gens pour leur apprendre ce qu'est véritablement la philosophie, combien elle est utile et nécessaire, non-seulement pour la conduite de la vie, mais pour le développement et la solidité de l'intelligence, et, entrant dans le détail, il indique la manière d'étudier, il dresse la liste des meilleurs auteurs, des meilleurs ouvrages à lire et à méditer. On vante beaucoup la raison, de nos jours, et l'on ne sait plus raisonner, et voilà pourquoi l'on se laisse si facilement entraîner à tous les vents de doctrine, pourquoi l'on accepte si docilement les plus absurdes sophismes. Il faut donc revenir aux sérieuses études, il faut revenir à la philosophie, mais à la bonne, à la grande philosophie, à la philosophie spiritualiste, qui est l'alliée naturelle de la vraie religion, qui est la servante de la théologie, titre qu'elle aurait tort de répudier par un orgueil mal entendu; car, qu'y a-t-il de plus glorieux pour la raison que de guider vers la foi, et, la foi acquise, que de se servir des vérités révélées pour s'élever encore plus haut, après avoir montré leur parfait accord avec ses propres données? Nous pensons que le nouveau livre de Mgr Dupanloup contribuera pour sa part à la restauration des études philosophiques, et ce sera un grand bien. Dirons-nous pour cela que nous adoptons toutes les idées de l'illustre écrivain? Non, sans doute, et, pour ne signaler qu'un point, nous nous permettrons de noter ici qu'en citant et en recommandant avec une préférence marquée certains écrivains contemporains dont la doctrine n'est pas toujours sûre, ce qu'il a soin, du reste, de noter quelquefois, et en laissant dans l'ombre d'autres écrivains qui ne sont pas sans mérite, mais qui n'appartiennent pas à la même école, Mgr Dupanloup a peut-être trop, à son insu, penché d'un côté plutôt que de l'autre, ce qui est regrettable en un sujet où il importe de faire complète abstraction d'école. Cela dit pour l'acquit de notre conscience de critique, nous sommes heureux d'être d'accord pour l'ensemble avec l'illustre auteur, et nous tenons à le remercier spécialement pour la réhabilitation qu'il fait de cette grande philosophie scolastique du moyen âge, dont les travaux sont encore la meilleure part de l'héritage philosophique de la société moderne.

39. — **Enseignements et consolations attachées à nos derniers désastres**, par Mgr l'évêque de Nîmes; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 de IV-328 pages. — Dans les calamités inouïes dont l'invasion prussienne et la révolution, tour à tour instruments de la colère divine, viennent de nous accabler, il y a deux parts à faire. L'une se rapporte à l'empire, tombé sous la double honte de l'imprévoyance et de la défaite, pour avoir, avec le Piémont, conspiré contre le pouvoir temporel du Saint-Siége, et préparé par d'odieuses trahisons la grande et der-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

nière iniquité du 20 septembre. La seconde part de nos malheurs regarde la France elle-même qui, s'étant rendue coupable de fautes immenses envers le Seigneur et son Christ, a fini par rencontrer, comme les gouvernements dont elle a servi les passions et partagé les torts, un châtiment proportionné à l'énormité de ses crimes. Deux pensées, dans l'une et l'autre partie de ce beau livre de Mgr Plantier, forment le cadre du travail de l'éloquent évêque : Dieu nous a frappés de maux sans exemple, et nous n'avons ni le droit de nous en plaindre, ni même celui de nous en étonner; Dieu n'a pas dédaigné de nous laisser, dans nos douleurs, des consolations et des espérances. Mgr Plantier énumère ces consolations et ces espérances, et il indique les moyens de nous en assurer le fru t. Est-il besoin, après avoir fait connaître le sujet de ce livre, et lorsqu'on sait qu'il est traité par la plume si éloquente et si autorisée de Mgr Plantier, de dire que les *Enseignements et Consolations* méritent d'être méditées, et qu'ils forment une étude non moins attachante qu'utile?

40. — **Lectures sur les découvertes et les progrés de l'industrie et des arts**, livre de lecture à l'usage des enfants de onze à quinze ans, par M. Mazure; 4e édition, Paris, 1872, chez Victor Sarlit. — In-12 de 172 pages. — Ce livre de lecture classique a été composé pour l'usage des enfants des écoles primaires qui, ayant déjà acquis les premières connaissances, en sont arrivés à pouvoir suivre un enseignement à la fois attrayant et instructif. Le tableau des arts et métiers, les progrès de l'industrie, l'histoire des découvertes, tout cela constitue l'un des objets les plus intéressants qui puissent être offerts aux élèves des écoles, destinés, pour le plus grand nombre, aux professions ouvrières. M. Mazure a atteint le but qu'il se proposait; il est clair, exact, intéressant, et nous ajoutons avec bonheur qu'il est aussi religieux. « Un résultat plus général, plus important, dit-il lui-même, et qui appartient à tous, c'est l'intérêt moral et religieux qui ressort d'études élémentaires sur les progrès de l'industrie. » Il ne craint pas de nommer Dieu quand l'occasion s'en présente, il se plaît à le rappeler et à élever vers lui la pensée de ses jeunes lecteurs : il parle toujours en homme profondément religieux et en maître sincèrement chrétien.

41. — **Les diplomates français sous Napoléon III**, par B. d'Agreval; Paris, 1872, chez E. Dentu. — In-12 de 212 pages. — Ce livre est la reproduction, avec quelques pièces à l'appui, d'une série d'articles très-remarquables et très remarqués, qui ont paru dans l'*Univers*, et qui ont été écrits à l'occasion du livre de M. Benedetti, intitulé : *Ma mission en Prusse*. L'auteur qui connaît, il est facile de s'en apercevoir en le lisant, les secrets de la diplomatie, prétend moins faire la critique des diplomates français sous l'empire que celle du système bureaucratique qui, selon lui, empêche l'existence d'une vraie diplomatie. Ajoutons que, pénétré des meilleurs principes et que fidèle à la politique catholique, qui est la vraie politique traditionnelle et nécessaire de la France, il défend toujours les bonnes doctrines et montre les funestes conséquences de l'application des mauvaises.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

SOMMAIRE. — Les distributions de prix : Académie, Sorbonne, lycées et colléges ; l'enseignement religieux. — II. La France catholique : fête de l'Assomption ; les pèlerinages ; résultats du recensement officiel. — III. La récolte de 1872. — IV. La mortalité à Rome.

I

Le mois d'août est par excellence le mois des distributions de prix. L'Académie française a commencé, en distribuant des prix de vertu et d'autres récompenses aux auteurs des ouvrages les plus utiles aux mœurs qu'on a soumis à son jugement. En général, les prix et les récompenses sont bien placés ; nous l'avons dit il y a huit jours, nos lecteurs pourront en juger par eux-mêmes en lisant les passages que nous donnons du rapport de M. le duc de Noailles. Serions-nous d'accord sur tous les points avec le noble rapporteur, avec M. Patin, qui a fait le rapport sur les ouvrages, avec l'Académie, qui a ratifié le tout par ses suffrages ? Non, nous devons le dire pour l'acquit de notre conscience, car nous trouvons bien un peu d'ivraie mêlée au bon grain ; nous voyons des éloges accordés à tel écrivain qui fait parade d'athéisme, à tel ouvrage, bon d'ailleurs, mais qui, destiné à l'éducation de la jeunesse, n'essaie pas d'élever les pensées de ses lecteurs vers Dieu. Mais nous ne voulons pas entrer pour le moment dans ces détails ; l'ensemble est satisfaisant et fait honneur à notre Académie ; nous sommes heureux de le constater, après le triste choix qui a introduit M. Littré dans l'enceinte des quarante immortels.

Après l'Académie, le grand concours, les lycées, les colléges, les petits séminaires, les institutions libres, les écoles de tous les degrés. Faut-il complimenter notre ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Jules Simon, de n'avoir pas même prononcé le nom de Dieu, au grand concours, en pleine Sorbonne, dans un discours où il a pourtant parlé de la régénération morale de la France ? Nous laissons ce soin à d'autres ; mais il est une remarque que nous tenons à faire ici, c'est qu'il suffirait de lire les discours prononcés dans toutes ces distributions de prix, pour juger de la valeur de l'éducation et de l'instruction donnés dans les divers éta-

blissements, et pour montrer la supériorité des établissements où la religion forme la base de l'enseignement. Que de banalités et de vides sonorités d'un côté, tandis que, de l'autre, on entend exprimer les plus belles leçons dans un langage élégant et français ! Nos évêques aiment à faire entendre leur voix dans ces solennités ; ils le font avec une autorité et une élévation qui montre bien que ce n'est pas le clergé qui laissera s'abaisser le niveau des études. Nous pourrons revenir sur ces discours de distribution de prix, dont plusieurs seraient ici reproduits, si la place ne nous manquait cruellement ; il nous suffira, pour aujourd'hui, d'en avoir signalé le caractère général.

II

Une grande fête vient de se passer ; elle a montré une fois de plus que la France est toujours catholique, qu'elle n'a pas répudié le vœu de Louis XIII la plaçant sous la protection de la sainte Vierge, et que la dévotion pour cette Reine de la nation très-chrétienne, ne fait que s'accroître d'année en année.

Au moins, maintenant, la fête religieuse n'est plus gâtée par la fête civile ; elle n'en est que plus brillante et plus significative. « Tous les hommages sont à Dieu, dit excellemment M. Laurentie « dans l'*Union*, et les hommages ne sont que des prières. » Écoutons encore un moment ce doyen de la presse catholique :

Disons à cette occasion, écrit M. Laurentie, qu'il se fait en France, à l'heure qu'il est, un étonnant, un étrange mouvement de piété et de ferveur envers la sainte Vierge.

Disons que les populations du midi et du centre roulent comme un torrent vers les lieux d'apparition miraculeuse ; ce ne sont plus des pèlerinages épars de dévotion, c'est le peuple en masse qui court à ces sanctuaires mystérieux ; les chemins de fer de Lourdes et de la Salette n'ont pas de secrets à garder ; qu'ils disent l'impulsion des foules ; les esprits forts de Paris en diront ensuite leur avis, s'ils le jugent bon.

Pour nous, nous croyons voir en ce travail des âmes un grand présage. La France étouffe dans le vide que lui ont fait ses maîtres de morale. Elle fait effort pour en sortir, et si elle doit revivre, il faut bien en effet qu'elle sorte d'un milieu empesté qui donne la mort.

C'est vers la sainte Vierge que se tourne naturellement la foi publique. Ce n'est pas la première fois qu'on a vu dans l'histoire de ces réveils ; ce qui se passe donne une idée de la force cachée, qui parfois pousse le monde vers les destins inconnus ; ce qui est certain, c'est que la Providence ne veut pas que la France expire sous l'étreinte de l'athéisme ; le monde entier a besoin de sa foi, de sa puissance et de son génie.

Donc, saluons notre solennité de l'Assomption, telle que Dieu nous la ramène, dégagée de pompes étrangères, et si nous y mêlons une pensée de Patrie, que ce soit par le souvenir du roi vertueux, qui mit pour toujours notre France sous le patronage de Marie, mère du Sauveur et consolatrice du monde.

Un fait éclatant, officiel, vient de manifester encore la résolution où est la France de rester catholique. Le recensement de la population vient de s'opérer ; on sait que tous les habitants sont invités, à cette occasion, à déclarer à quelle religion ils appartiennent, et que, cette fois, on les a de plus invités à déclarer s'ils n'appartiennent à aucune religion. Quel est le résultat de cette espèce de suffrage universel ? C'est que les dix-neuf vingtièmes des Français entendent appartenir à la religion catholique ; l'autre vingtième se compose de protestants et de juifs ; les hommes sans religion et sans Dieu forment une si imperceptible minorité, qu'elle peut être considérée comme nulle. Voici, comme exemple, des chiffres relevés par le journal la *France* pour la ville de Dijon :

Catholiques, 41,900.
Israélites, 564.
Protestants, 293.
Individus ayant déclaré ne professer aucun culte, 14 (dont dix hommes et quatre femmes).
Individus ayant déclaré professer le *druisdime* (sorte de métempsycose), 2.

Quatorze adeptes de la libre-pensée sur un total de 42,573 habitants, c'est maigre, on l'avouera, pour une phalange qui mène un si grand bruit.

Il est vrai que Dijon est une ville « empestée de bourgeoisisme, » incapable de comprendre les beautés de la véritable indépendance morale, plus incapable encore de s'élever à cette hauteur où l'âme humaine, sûre de son infaillibilité, ne connaît plus d'autre loi que le mot d'ordre des chefs de parti.

C'est du moins ce que ne manqueront pas de proclamer dédaigneusement les prophètes de l'abolition de tous les cultes, pour masquer leur déconvenue. Mais que diront-ils de Toulon ? Ici, il ne s'agit plus d'un des bourgs pourris des vieilles traditions ; nous avons affaire à l'un des foyers les plus ardents de la flamme révolutionnaire, à l'une des citadelles de la « France démocratique, » à l'un des centres d'influence et d'action les plus chers à M. Gambetta. Or, voici les chiffres :

Catholiques, 52,115.
Calvinistes, 658.
Luthériens, 273.
Israélites, 34.
Autres cultes protestants, 34.

Sans culte, 418.

Individus dont le culte n'a pu être constaté, 74.

Accordons même, pour éviter toute accusation d'équivoque, ces soixant-quatorze inconnus au chapitre des « sans culte » ; mettons que ce soient autant de libres-penseurs honteux, nous arrivons à un total de 500 sur une population de 54,000 âmes environ. Cela donne à peu près un demi pour cent, autrement dit, un démolisseur de religions pour deux cents personnes qui continuent à en professer une.

La France est donc catholique, elle veut rester catholique ; il importe que les catholiques eux-mêmes le sachent, afin d'avoir plus de confiance en eux-mêmes ; leurs ennemis, devant ces chiffres, devront désespérer de décatholiciser notre pays. Un siècle d'impiété, de corruption et de prédications irréligieuses n'a pu aboutir qu'à un éclatant échec ; la persécution sanglante elle-même a échoué ; on n'égorge pas tout un peuple.

III

Cette belle fête de l'Assomption a marqué chez nous la fin des mauvais temps qui commençaient à inquiéter sur l'avenir de l'une des plus abondantes récoltes dont la France ait eu à se réjouir. On s'inquiétait justement, et plusieurs de nos évêques, interprètes du sentiment religieux des populations, venaient de demander des prières publiques.

La continuité des temps pluvieux que nous subissons, écrivait Mgr l'évêque d'Arras à son clergé, le 11 août, inspire de vives craintes pour les moissons dont nos campagnes sont actuellement couvertes. Hélas ! tant de riches espérances s'évanouiraient-elles donc, au moment même où elles allaient être si pleinement réalisées ? Dieu voudrait-il encore tendre sur nous le bras d'une justice si souvent provoquée par de nombreuses infidélités ?

Quoi qu'il en soit, monsieur le Curé, nous croyons répondre aux désirs de vos paroissiens, en prescrivant des prières spéciales pour obtenir le retour d'un temps plus favorable. Nous aimons à croire qu'ils s'uniront avec empressement aux supplications que vous ferez monter en leur nom vers le trône de Dieu Quelque fiers que nous puissions être des progrès modernes de l'agriculture, nous ne devons pas perdre de vue que, sans l'influence d'un temps propice, la terre ne saurait donner les fruits que nous lui demandons ; et ce temps appartient exclusivement à Dieu, souverain maître de tous les éléments. Sachons donc mériter les effusions de sa bonté, par une fidélité plus grande à son service, et surtout par le respest religieux du saint jour du Dimanche.

Daigne l'auguste Marie, au jour de son triomphe que nous allons célébrer, accueillir nos prières et les présenter elle-même à son divin Fils. Les bénédictions temporelles, obtenues par sa puissante intervention, en même temps qu'elles exciteront notre reconnaissance, nous porteront à mettre plus fortement en pratique cette parole du divin Maître : *Cherchez avant tout le règne de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît.*

Les prières ont été exaucées : la France, meurtrie, va pouvoir, grâce aux bénédictions célestes, panser ses blessures. Dieu lui accorde tout, une magnifique récolte, un succès financier sans précédent dans les annales des peuples ; à elle de reconnaître ces bienfaits par un sincère retour à la religion. Ce retour, comme le dit Mgr Lequette en s'appuyant sur l'Évangile, serait le gage et l'assurance d'une merveilleuse prospérité.

IV

L'Italie n'en est pas là, et ce qui arrive aux usurpateurs des États de l'Église, à ceux qui ont pris Rome au Souverain-Pontife, montre bien que le ciel ne bénit pas ces spoliations sacriléges. A Rome, particulièrement, la santé publique est, depuis le 20 septembre 1870, dans le plus déplorable état, et le séjour de la ville éternelle est un sujet d'effroi pour les révolutionnaires les plus audacieux. La mort y frappe à coups redoublés, et les naissances sont loin de combler les vides faits par la mort. C'est ce que fait remarquer l'*Unità cattolica*, dont un correspondant du *Propagateur du Nord*, résume les pensées.

Aux victimes de la révolution, il faut en ajouter des nouvelles :

Tibaldi, l'un des propriétaires et écrivains de l'*Opinione*, et le député Bertolami, l'un et l'autre tués à Rome, le 6 août, par deux attaques de fièvre pernicieuse quasi foudroyante.

Le correspondant de la *Nazione* écrit à ce journal, le 8 août, qu'il y a peu de jours le député Bertolami était avec lui, plein de vie, qu'il lui parlait de l'immense satisfaction éprouvée par lui en donnant son premier vote au parlement de Rome, qu'il se réjouissait de voir s'ouvrir à l'Italie une nouvelle ère de prospérité et de grandeur. Le malheureux ne s'attendait pas à rendre si vite son âme à Dieu.

Elle épouvante la liste des hommes d'État et des publicistes italiens qui, depuis l'occupation de Rome, sont descendus dans le tombeau. Citons seulement les députés morts en une année, de juillet 1871 au mois d'août 1872 :

Avitabile, député de Gérace,
Campisi, député de Caulonia,
Civinini, député au deuxième collége de Pistoia,
De Ruggeri, député de Sala Consilina,
Gerbore, député d'Aoste,
Le général Cugia, député de Macomer,
Giunti, député de Verbicaro,
Gregorio Ugdulena, député de Tricarito.

Et maintenant on pleure la mort du député Bertolami. Ce n'est pas tout : si l'on meurt si facilement à Rome, on ne naît que très-difficilement. C'est la *Riforma*, du 8 août, qui se charge de nous en instruire :

De la comparaison statistique des naissances et des morts dans Rome, dit-elle, il résulte un chiffre des plus effrayants. Le nombre des morts dépasse de beaucoup le nombre des naissances. Et pourtant il n'y a pas d'épidémie, aucune cause anormale qui puisse donner lieu à un fait de cette nature. Si, pour quelques années, on continue de ce pas, Rome deviendra un désert.

Il ne nous reste à croire qu'une seule chose, c'est que beaucoup de mères cachent leurs enfants à l'autorité, qu'elle ne les font pas inscrire à l'état civil, qui sait? peut-être à l'instigation des prêtres, se contentant de les faire baptiser et d'inscrire leurs noms sur les registres des curés, et puis, bonne nuit ! Avec ce moyen, on espère soustraire les enfants à la conscription ; on s'imagine que l'on pourra se jouer des lois en vigueur.

La *Riforma* finit en exhortant la police à examiner l'état des choses, parce que c'est une affaire sérieuse, plus sérieuse qu'elle ne semble à première vue. Les familles romaines attendent d'un jour à l'autre une grande perquisition domiciliaire, ayant pour but de rechercher combien d'enfants sont cachés dans les maisons, si l'on n'a rien dissimulé aux nouveaux maîtres de Rome.

Il est ridicule de supposer que tant de mères cachent leurs enfants. Quelques cas peuvent se présenter ; beaucoup, non.

Jamais, quand à Rome commandait le Pape, on n'eut l'occasion d'écrire comme la *Riforma* du 8 août : « Si, pour quelques années, « on continue de ce pas, Rome deviendra un désert. » Le même phénomène s'est répété trois fois : la première, lors du séjour des papes à Avignon ; la seconde, sous le premier empire, quand Napoléon avait fait de Rome une simple préfecture ; la troisième, sous le régime du médecin Lanza.

Lorsque Rome se délivre et se régénère, la vie s'arrête, on meurt, on ne naît plus. Les faits parlent, consultez les statistiques.

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE

Le gouvernement de Lisbonne a inséré dans son *Livre blanc* du mois de mai dernier, une note injurieuse pour le représentant du Saint-Siége et pour le Saint-Siége lui-même. La Cour de Rome a rédigé en juin une réponse qui montre avec toute évidence combien le gouvernement de Lisbonne a été mal inspiré en rédigeant et plus encore en livrant sa note à la publicité.

Le journal portugais *el Bem Publico*, dans son numéro du 13 juillet, a publié la réponse du Saint-Siége; nous croyons utile de la faire connaître à nos lecteurs, qui ne pourront s'empêcher d'admirer la modération dont le Saint-Siége a fait preuve dans cette affaire. Nous empruntons la traduction qu'en a donnée le *Catholique de Rome* dans son numéro du 4 août.

M. le comte de Thomar, ministre plénipotentiaire de S. M. très-fidèle près le Saint-Siége.

19 juin 1872.

Le cardinal secrétaire d'Etat soussigné a appris ces jours derniers que le gouvernement de S. M. très-fidèle avait inséré parmi les documents du *Livre blanc*, publié naguère. une note, sous le numéro XVII, 2, adressée le 29 janvier passé au représentant du Saint-Siége à Lisbonne. C'est sur le contenu de cette note que ledit cardinal se voit obligé d'appeler l'attention de Votre Excellence.

Le sujet de cette note. comme Votre Excellence se le rappelle, a trait à une démarche faite au mois de décembre écoulé, près l'archevêque de Goa, par le représentant du Saint-Siége. Cette démarche avait pour but d'inviter Sa Grandeur à pourvoir efficacement à la condition déplorable où se trouvaient les affaires religieuses dans les Indes, et pour ce de transmettre temporairement aux Vicaires apostoliques la juridiction extraordinaire que Sa Grandeur exerçait, en vertu de la délégation du Saint-Siége, sur les territoires du *statu quo* formant le diocèse suffragant.

Le gouvernement, informé par l'archevêque de la démarche et du refus formel que Sa Grandeur avait donné pour un motif qu'il n'est pas opportun de rapporter ici, a jugé la démarche du Nonce un acte entièrement contraire aux articles de la Convention de 1857.

Comme conséquence d'un tel jugement, le gouvernement a prétendu que la conduite tenue par le représentant du Saint-Siége lésait les droits légitimes de la nation et les prérogatives de la couronne ainsi que les principes du droit international. C'est d'après ces idées que Son Exc. M. le ministre a adressée au Nonce la note précitée dans laquelle il déplore profondement cet acte qui lui a causé une grande surprise, et

au sujet duquel il fait de graves remontrances et d'énergiques protestations.

La teneur des remontrances et des protestations de cette Note, qu'on a voulu livrer à la publicité, est d'une telle nature que le cardinal soussigné croirait manquer à son devoir s'il ne réclamait pas contre le contenu de ladite note.

Il est notoire combien est déplorable la condition des affaires religieuses dans les territoires du *statu quo*, où il existe une double juridiction. Cette condition, ainsi que Votre Exc. le sait, est depuis longtemps l'objet des préoccupations et des sollicitudes du Saint-Siége.

Or, le séjour en Portugal de l'archevêque de Goa offrait au Saint-Siége une occasion opportune de traiter la question, et il en a profité avec d'autant plus d'empressement qu'il venait de recevoir de ces contrées les instances les plus pressantes pour qu'on prît les mesures voulues par les circonstances.

A cet effet, le Saint-Siége jugea que, pour tirer le meilleur parti possible de l'occasion, il convenait que son représentant à Lisbonne représentât l'affaire à l'archevêque de Goa; c'est dans ce but qu'il fut commis au Nonce de se ménager une entrevue avec ce prélat.

En chargeant son Représentant de cette négociation, le Saint-Siége lui recommanda d'appeler l'attention de l'archevêque sur l'état de dissensions et de luttes qui règne dans les Indes depuis tant d'années et partant sur la nécessité d'y apporter un remède prompt et efficace. Il lui recommandait en outre d'insinuer à Sa Grandeur que pour le moment l'unique moyen de mettre un terme à une condition de choses si préjudiciable au bien des âmes et aux intérêts de la religion, était de transmettre temporairement sa juridiction extraordinaire aux Vicaires apostoliques.

Telle est en peu de mots l'exposé véridique de la conduite suivie par le Saint-Siége sur l'objet dont il est question dans la note dirigée à son représentant.

Pour peu que l'on examine cette conduite, il en résulte évidemment que l'intention du Saint-Siége, dans la proposition faite à l'archevêque de Goa, avait été inspirée par la circonstance. Il est de la même évidence que la mesure proposée pour accommoder les affaires religieuses des Indes a le caractère d'un remède adapté aux circonstances, et ne saurait être qualifiée, comme l'a fait Son Exc. M. le ministre, d'acte contraire au Concordat de 1857, et de violation des devoirs et des égards dont le Saint-Siége a toujours été le soutien et le gardien zélé.

En effet, si l'on considère en premier lieu la teneur du Bref *Ad reparanda damna*, en date du 22 mars 1861, bref qui accordait à l'archevêque de Goa la faculté de transmettre sa juridiction extraordinaire à des ecclésiastiques de son choix, à condition qu'ils fussent dignes et capables de remplir leur mission, l'on doit reconnaître que cette transmission, étant proposée par le Saint-Siége, ainsi que l'indique la teneur du Bref, n'implique rien qui soit relatif au gouvernement, mais qu'elle

regarde seulement la personne de l'archevêque. Il est aisé de comprendre d'après cela que le Saint-Siége, en s'occupant de la transmission de juridiction, ne pouvait donner au gouvernement aucun motif de lui faire des remontrances à ce sujet.

En second lieu, si l'on réfléchit sur la nature de la mesure proposée, on devra reconnaître qu'elle n'est en aucune manière la répétition de la proposition faite en 1870, ainsi que S. Exc. M. le ministre l'affirme.

Le cas est bien différent.

On s'en aperçoit clairement lorsqu'on remarque qu'il s'agissait alors pour le Saint-Siége de transmettre aux Vicaires apostoliques, d'accord avec le gouvernement, la juridiction extraordinaire accordée à l'archevêque, transmission à laquelle le gouvernement crut ne pas devoir consentir. Dans le cas présent, au contraire, on ne proposait qu'une mesure temporaire, qui n'avait besoin, pour être exécutée, que de l'intervention de l'archevêque, ainsi qu'on l'a déjà fait observer.

Enfin, si l'on considère la chose en elle-même, il est aisé de prouver qu'on ne saurait admettre le jugement émis dans la note en question par M. le Ministre des affaires étrangères, au sujet de la mesure précitée.

La transmission proposée par le Saint-Siége n'altérait en aucune façon l'ordre de choses existant dans les Indes. Elle laissait intact le *statu quo*, c'est-à-dire qu'elle n'apportait aucun changement aux dispositions arrêtées par les art. XV et XVI du Concordat de 1857, dispositions qui sont confirmées au n° 3 de la Note adressée le 28 novembre 1858 par le cardinal Internonce au Ministre des affaires étrangères de S. M. très-fidèle.

En effet, l'archevêque de Goa n'altérait en rien sa position en transmettant sa juridiction extraordinaire aux Vicaires apostoliques; il ne perdait rien du droit qui lui avait été conféré par le bref *Ad reparanda damna*, mais il aurait continué à exercer, au moyen desdits Vicaires, sa juridiction dans les territoires du *statu quo* des diocèses suffragants, de la même manière qu'il l'exerce actuellement au moyen d'autres sous-délégués de son choix. La même observation peut s'appliquer aux Vicaires apostoliques jouissant de la transmission de juridiction; leur condition ne changeait pas pour cela, attendu qu'ils n'auraient jamais pu exercer en leur nom la juridiction qui leur serait transmise, mais seulement au nom de l'archevêque de Goa, ce qui impliquait nécessairement une nouvelle reconnaissance et partant la conservation du *statu quo*. En un mot, il nous paraît utile de le répéter, la condition des choses dans les Indes ne subissait aucune altération ou changement par suite de la transmission proposée par le Saint-Siége.

Tel est le véritable aspect de la question, et les observations exposées jusqu'ici permettent de conclure avec raison, que le *statu quo* existant dans les Indes ne pouvant nullement changer par la mesure proposée, il n'en résultait en aucune manière un acte qui, comme l'a qualifié

S. Exc. M. le Ministre, fût contraire au Concordat de 1857 et pas même aux égards et à certains devoirs exigés par les circonstances.

Il s'ensuit donc nécessairement que le fait de la transmission de juridiction est suffisamment justifié, et qu'en conséquence le Saint-Siége peut à bon droit protester contre la teneur de la note adressée par S. Exc. M. le Ministre des affaires étrangères au Nonce apostolique, à Lisbonne.

Cependant, tout en protestant contre cette note, ainsi que l'exige l'accomplissement de ses devoirs, le cardinal soussigné omet d'y ajouter des observations à propos de certains termes qui sont employés dans ce document.

Il veut bien espérer que le gouvernement, considérant plus attentivement cette affaire, se persuadera que la conduite du Saint-Siége ne devait, pour aucune raison, donner lieu à des réclamations et moins encore à des publications de la teneur de la note.

Du reste, pour ce qui concerne le sentiment manifesté par Son Exc. M. le Ministre des affaires étrangères au sujet des rapports avec le Saint-Siége, le cardinal soussigné se fait un devoir de lui signifier sa pleine satisfaction en apprenant que l'ARDENT DÉSIR du gouvernement est de MAINTENIR AVEC LE SAINT-SIÉGE LES PLUS CORDIALES ET INTIMES RELATIONS.

Tel est également le désir du Saint-Siége; aussi les relations intimes et cordiales qui existent entre les deux pouvoirs et sont d'un si grand avantage pour la prospérité publique et privée, ne cesseront jamais, tant qu'on voudra se souvenir que le Souverain-Pontife, en tant que Chef suprême de l'Eglise, doit accomplir la mission rigoureuse d'en sauvegarder les intérêts et de pourvoir aux besoins spirituels des fidèles par tous les moyens qui sont à sa disposition, mission qui lui a été imposée par le divin Fondateur de l'Eglise.

Ayant accompli son devoir, le cardinal soussigné prie Votre Excellence de communiquer cette note au gouvernement de S. M. très-fidèle, et renouvelle en cette occasion à Votre Excellence l'expression de sa considération distinguée.

Signé :

J. Card. ANTONELLI.

NOUVELLES RELIGIEUSES

CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN. — Ce congrès doit s'ouvrir le 2 septembre; nous extrayons ce qui suit du programme signé par M. Léon Cornudet, président de la Société générale d'éducation et d'enseignement; par M. le comte Eug. de Germiny, secrétaire général de la même Société; par M. l'abbé L. Mingasson;

par le R. P. Brulé, de l'Oratoire, et par les PP. Picard et Bailly, des Augustins de l'Assomption :

Le congrès de l'enseignement chrétien ne saurait être ni l'œuvre d'un parti, ni même l'œuvre d'une congrégation ou d'une association, il doit être l'œuvre de tous les catholiques.

C'est pour lui assurer ce caractère général que la Société générale d'éducation et d'enseignement, l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, et la rédaction de la *Revue de l'enseignement chrétien* se sont entendues pour adresser un appel à tous les partisans de l'enseignement chrétien et libre. Ces trois œuvres n'ont pas la prétention d'être les seules en France à représenter l'enseignement libre ; elles prennent l'initiative, parce que quelqu'un doit la prendre, mais elles sont prêtes à accueillir et sollicitent même tous les concours. Elles ont formé une commission préparatoire, chargée de trancher les questions préliminaires.

Cette commission s'est réunie à Paris le lundi 17 juin.

La Société générale d'éducation et d'enseignement y était représentée par M. Léon Cornudet, son président, et M. le comte Eugène de Germiny, son secrétaire général ;

L'Alliance des maisons d'éducation chrétienne, par M. l'abbé Mingasson, supérieur du petit séminaire de Bourges et président de l'Alliance ; et le R. P. Brulé, supérieur du collége de Juilly et vice-président de l'Alliance ;

La rédaction de la *Revue de l'enseignement chrétien* par le R. P. Picard, supérieur des augustins de l'Assomption à Paris, et le R. P. V. de P. Bailly, des Augustins de l'Assomption.

L'entente la plus parfaite a régné parmi les membres de la commission ; laissant de côté le fond même des questions que le congrès agitera, ils se sont occupés du but, des membres, de la date, du lieu, du programme du congrès et donnent ici le résultat de leurs délibérations. Ils seront reconnaissants des observations qu'on voudra bien leur adresser sur ce premier travail.

But du congrès. — Le congrès se propose de grouper tous les efforts pour conquérir ou assurer la liberté de l'enseignement. Il revendiquera énergiquement cette liberté indispensable ; il se posera sur le terrain franchement catholique ; il évitera avec le plus grand soin les questions qui nous divisent ; il demandera à tous ses adhérents d'user de leur influence pour que la nouvelle loi réponde aux justes espérances des catholiques.

Date. — Le commencement de septembre paraît l'époque la plus favorable aux professeurs et surtout aux chefs d'institution ; plusieurs d'entre eux ne pourraient pas quitter leur établissement plus tôt; plus tard, ils doivent être à leur poste pour préparer les rentrées. Le congrès aura sa séance préparatoire le *lundi* 2 *septembre*, à huit heures du soir, mais il s'ouvrira réellement le mardi matin par la messe du Saint-

Esprit; la clôture aura lieu le dimanche 8, fête de la Nativité de la sainte Vierge.

Lieu du congrès. — Paris a été choisi. — On se réunira rue Bonaparte, au Cercle catholique, que M. Beluze, son président, a la bonté de mettre à notre disposition.

Le président du congrès sera désigné plus tard.

Membres du congrès. —L'Assemblée n'est point publique; elle fait appel aux seuls partisans de l'enseignement chrétien et libre, et accueillera seulement ceux qui seront munis de cartes d'entrée.

Elle se composera spécialement :

1° Des représentants de NN. SS. les évêques;

2° Des chefs des maisons d'éducation catholique et de leurs professeurs;

3° Des membres des sociétés d'éducation.

La commission se fera, de plus, un devoir d'inviter à prendre part aux délibérations du congrès toutes autres personnes dont le concours aura paru utile.

On espère que les universités étrangères voudront bien se faire représenter; et on compte sur le concours si précieux des congrégations enseignantes.

Le congrès se partagera en cinq commissions : législation de l'enseignement supérieur; fondation des universités libres; œuvres ayant pour objet l'éducation chrétienne; enseignement secondaire; corps professoral.

Nous ne saurions trop engager les personnes qui s'intéressent aux questions d'enseignement et d'éducation à se rendre à ce congrès.

M. DE LARCY. — Le Saint-Père a adressé à M. le baron de Larcy, ancien ministre des travaux publics, un Bref en date du 12 juin 1872, où on lit :

« C'est avec une très-vive satisfaction que nous avons reçu, à la date du 20 mai dernier, la très-religieuse lettre dans laquelle vous nous renouvelez l'expression de votre entier et ardent dévouement envers nous et le Siége apostolique. Ces sentiments, dont vous aviez déjà donné des preuves irrécusables, nous étaient parfaitement connus; toutefois le nouveau témoignage que vous venez de nous en offrir nous a été extrêmement sensible et il nous a été extrêmement doux de vous l'attester dans cette lettre. Vous le dites, du reste, avec raison, nous tenons compte de la bonne volonté, de l'excellent esprit, et du zèle de tous nos fils : c'est une justice qui leur est due; nous le savons aussi avec certitude, la majorité de vos collègues et vous, comme vous nous l'écrivez, n'avez rien de plus à cœur que de bien mériter de notre cause et

de celle du Siége apostolique, dans cette si grande iniquité des temps et des hommes. Que le Dieu de bonté confirme et soutienne vos cœurs dans ces pieux sentiments ! Qu'il daigne vous donner à vous, et à tous ceux qui sont animés du même esprit que vous, l'abondance des dons célestes et qu'il vous comble de toute vraie prospérité ! »

LES PRIX DE VERTU.

Nous avons promis de revenir sur le rapport du duc de Noailles relatif aux prix de vertu qui sont distribués annuellement par l'Académie française ; voici les principaux passages de ce rapport :

Messieurs,

Au moment de prendre la parole pour vous signaler les actes de vertu privée auxquels on décerne chaque année de justes récompenses, mon esprit s'arrête en présence de tant d'actes bien autrement frappants de vertu patriotique qui pendant nos malheurs se sont produits au milieu de nous. Devant leur nombre et dans l'impuissance de les signaler tous, il faudrait au moins leur rendre ici le tribu général d'admiration qui leur est dû.

Mais il en est sur lesquels on ne peut se taire, parce qu'ils resteront inscrits en lettres de sang dans notre histoire, et demeureront gravés comme un terrible enseignement dans nos souvenirs.

Les martyrs de la Commune.

Nous avons eu le malheur, Messieurs, d'être témoins d'un événement qui ne se rencontre dans les annales d'aucun peuple : une capitale obligée par la famine de se rendre après la plus glorieuse résistance, et son propre gouvernement obligé de la reconquérir sur des insurgés, sous les yeux mêmes de l'ennemi.

Et quels insurgés ! Dans quel but se levaient-ils ? Pour détruire toute société, pour anéantir Dieu, la famille, la propriété. Il n'y a pas à s'y méprendre : ils ont commencé à le faire, et en le faisant ils l'ont dit. Ne craignez pas que je m'arrête trop longtemps sur ces jours sinistres où la Providence a permis que, pendant un moment, une lueur effrayante éclairât le fond de l'abîme dans lequel les derniers excès de la démagogie nous engloutiraient.

Ce que je veux en ce moment, c'est appeler l'attention sur les nobles figures qui se détachent du sombre tableau.

Vous verrez, dans les derniers jours de ce drame sanglant, quatre groupes de victimes marchant avec une égale fermeté à la mort. D'abord celui de la Roquette, à la tête duquel se montre le vénérable archevêque de Paris, donnant à la ville sa bénédiction au

moment où il succombe sous des coups mortels. En même temps que lui, avec le même calme courageux, tombent le représentant de la magistrature, M. Bonjean, président de chambre à la cour de cassation; l'excellent pasteur de la Madeleine, M. Deguerry, que sa physionomie de martiale bonté faisait aimer de tous ceux qui l'approchaient; d'autres encore, soit religieux, soit laïques, tous également dignes d'admiration et de regret.

Vous verrez le groupe d'Arcueil, arraché à une simple maison d'éducation, où l'on s'empare à la fois des religieux, des professeurs, des domestiques et des enfants pour les conduire aux Gobelins, d'où plusieurs heureusement s'échappent, mais où un trop grand nombre, maîtres et serviteurs, sont massacrés.

Vous verrez le groupe des jésuites de la rue de Sèvres, emmenés à Mazas, où ils sont fusillés; et celui de Picpus, respectable établissement fondé pour veiller et prier sur la tombe commune des nombreuses victimes de la première Terreur, et dont quatre supérieurs sont conduits à cette effroyable immolation de Belleville, rue Haxo, où plus de cinquante personnes de tout ordre et de tout âge, gendarmes, soldats, simples laïques ou prêtres, sont égorgés. Heureusement nos braves troupes arrivaient; entraînées par cette ardeur qu'on éprouve en sentant qu'on sauve la patrie, elles se précipitent, elles délivrent les autres victimes qui allaient périr — l'ordre du massacre était donné — et mettent en fuite les bourreaux.

Ordinairement, Messieurs, en vous exposant les vertus modestes que nous vous proposons de couronner, nous entrons dans un récit détaillé des actes méritoires ou des vies dévouées que nous racontons. Ce récit vous touche et vous intéresse.

Que serait-ce si nous pressentions ici, non-seulement tout ce que valaient, mais tout ce qu'ont souffert ceux dont nous vous rappelons la fin tragique : leurs privations de tout genre, leur dénûment, la dureté de leur prison solitaire; et en même temps leur calme, leur dignité douce et ferme, leur sérénité même? Pas un n'a faibli. Ils sont morts pour leur patrie comme les premiers chrétiens mouraient pour leur foi. Ah! Messieurs, les prix de vertu! Qui donc les a jamais mieux mérités? De combien de couronnes ne devrait-on pas couvrir leurs tombeaux?

Non, Messieurs, ne détournons pas nos regards d'un pareil spectacle. S'il y a de quoi soulever l'horreur, il doit en même temps inspirer l'admiration. D'ailleurs n'ayons pas la faiblesse de nous en distraire par égard pour la mollesse de notre âge et la légèreté de nos esprits. Contemplons-le avec fermeté pour y retremper nos caractères; et que cette année, le premier mot du discours sur les prix de vertu soit un hommage national rendu aux héroïques vertus des victimes, et, nous le répétons, des martys de notre société, que de nouveaux barbares ont failli détruire.

Le Clergé.

Le noble rapporteur rend ensuite un juste hommage à la Société de secours aux blessés militaires, au dévouement des femmes françaises pendant la guerre, à celui des médecins et du clergé. Voici ce qu'il dit du clergé :

Si nous parlons du clergé, nous dirons que, de l'aveu de tous, il a été à la hauteur de sa mission. Dès l'origine, il s'offrit de lui-même et tout entier pour contribuer au salut commun. Il exerça une puissante influence, par la parole et par l'action, dans les paroisses et hors des paroisses, animé du vif esprit de résistance à l'ennemi et de l'inspiration patriotique qui s'étaient emparés de la population.

Elle le vit ne faire qu'un avec elle, soit lorsque ses membres se consacraient aux ambulances et aux ateliers inférieurs, soit lorsqu'ils fournissaient des aumôniers aux ambulances extérieures, se faisaient infirmiers ou brancardiers sur les remparts, ou marchaient en volontaires dans les sorties, prodiguant sous le feu de l'ennemi les secours de la religion aux mourants, en même temps que l'appui de leurs bras aux blessés. Empressons-nous de dire que les ministres des autres cultes en agirent avec le même patriotisme.

Paris pendant le siége.

Puis vient un hommage non moins mérité à la presse qui a créé une ambulance spéciale et qui s'est distinguée par son patriotisme. Il peint ensuite l'attitude de Paris pendant le siége.

Mais proclamons-le, dit-il, il appartient à ce discours de le constater : Paris a donné un spectacle auquel peut-être on ne s'attendait pas, et qu'aucune ville de cette importance et de cette nature n'a jamais présenté. N'écoutant que ses sentiments, il se persuada jusqu'à l'illusion que les armées françaises allaient renaître; et la plus grande partie de ses habitants, quand ils ne pouvaient plus vivre, ne voulaient pas encore qu'on se rendît. Devenue tout à coup calme et silencieuse, sérieuse et appliquée, se transformant sans transition en un camp militaire et en un vaste hôpital, cette ville renonça en un instant à son luxe et à ses élégances, à ses joies et à ses folies. Quel spectacle que celui des femmes, faisant queue sans murmures aux boucheries et aux boulangeries, les pieds dans la neige et souvent sans rien recevoir! Ce fut un épisode unique dans l'histoire du monde que de voir tant d'hommes de toute condition et de tout âge, adonnés aux exercices militaires, montant la garde sur les remparts, marchant à l'ennemi dans les sorties, bravant le froid et les fatigues, oubliant, quelques-uns leurs habitudes frivoles, beaucoup d'autres leurs habitudes de travail ; pas un ne craignant la mort, tous ayant fait, sans jactance, le sacrifice de leurs vies.

Voilà comment, sur le témoignage de tous, Paris s'est montré pendant cinq mois. Sans doute il y eut quelque ombre à ce tableau : il y avait l'armée cachée du désordre, plus occupée de préparer l'insurrection que de marcher à l'ennemi. Mais nous devions ce témoignage aux vertus patriotiques qui resteront une gloire pour la nation. Pendant que le groupe de ses martyrs montait au ciel, le parfum de tant de vertus y montait aussi, et le ciel ne l'abandonnera pas.

Les prix de vertu.

Vient alors l'énumération des prix, dont nous détachons le passage suivant :

Un autre exemple de charité infatigable nous vient de Cayenne. Une femme veuve, nommée Toussaint, née esclave dans la race noire, âgée aujourd'hui de quatre-vingt-huit ans, a consacré sa longue existence au soulagement de ses semblables. Elle a certainement droit à l'un de ces prix que leur généreux fondateur a spécialement destinés à la vertu modeste et persévérante, au dévouement désintéressé. Employée dès sa jeunesse aux soins et aux pansements des malades, son bon cœur y trouva une telle jouissance qu'elle y consacra toute sa vie quand elle fut devenue libre, et elle le devint en récompense du dévouement qu'elle avait montré en 1802, lorsque la fièvre jaune avait envahi la colonie.

Cette terrible maladie la retrouva la même en 1850 et en 1856; et la variole, autre mal plus funeste encore aux indigènes, fut témoin par deux fois de son dévouement intrépide. Le conseil municipal de Cayenne, le préfet apostolique, le clergé, les dames de charité de la ville, la recommandent instamment à l'Académie, qui lui décerne un prix de deux mille francs...

Deux établissements charitables appelleront un instant votre attention. Le premier appartient à Mlle Hello, de Dinan, âgée de soixante-treize ans, qui se consacre depuis plus de cinquante années à l'éducation des enfants pauvres. Mise à la tête d'un ouvroir de jeunes filles par les deux prêtres qui l'avaient fondé, elle sauva l'établissement à la mort de ses fondateurs en le prenant à sa charge. Quoique peu favorisée de la fortune, elle installa alors, à son propre compte, et en se chargeant de leur entretien, une trentaine d'enfants, auxquels elle enseigne à lire et à écrire, la couture et la lingerie, et en même temps les principes et la pratique de la religion et de la morale.

Aidée par quelques âmes charitables, elle a élevé ainsi un nombre considérable d'enfants, sur lesquels elle conserve une influence salutaire après leur sortie de sa maison. Elle mérite bien réellement le prix de mille francs que l'Académie lui envoie.

Le deuxième établissement est une fondation due à la charitable générosité de Mlle Douy, à Crouy-sur-Ourcq, et à laquelle sera at-

tribué le prix Souriau. Elle appartient à une famille modeste. Dès son jeune âge elle visitait les malheureux et les malades, et leur partageait ses petites économies. Elle refusa de se marier pour pouvoir se consacrer plus exclusivement aux pauvres ; et, pendant le choléra de 1832, elle se dévoua avec l'abnégation la plus courageuse.

Mais voici son plus grand acte de bienfaisance : elle était entrée chez une dame comme dame de compagnie, et ne tarda pas à acquérir sur elle une influence qu'elle tourna du côté de la charité. Cette dame, charmée d'elle, voulut la faire son héritière; mais Mlle Douy, à qui suffisait une petite rente que lui faisaient son frère et sa sœur, ne travailla qu'à se faire déshériter, et obtint, à force d'instances, que cette dame consacrât sa fortune à fonder un hospice pour les malades et les vieillards infirmes. L'hospice fut fondé; il contient vingt-quatre lits.

A la mort de la fondatrice, Mlle Douy, instituée son usufruitière, continua à diriger l'hospice, dont la propriété était léguée à la ville. Elle s'y dévoue encore avec un zèle et une entente que tout le monde admire; ce qui ne l'empêche pas d'exercer sa charité au dehors et jusque dans les chaumières des pauvres. L'Académie lui décerne le prix Souriau, de mille francs.

Un prix de deux mille francs sera attribué à M. Ferdinand Fabre, auteur du roman des *Courbezon*, roman religieux, peignant diverses scènes de la vie cléricale, et inspiré par un excellent esprit. Certains ouvrages romanesques ont voulu déverser le mépris sur le caractère du prêtre. Il est bon d'avoir répondu dans la même forme à ces attaques, et, par une fiction puisée dans les faits ingénieusement groupés de la vie réelle, d'avoir peint le vrai zèle, ses excès quelquefois, la nécessité de la discipline, la passion de la charité chrétienne et tout le bien qu'elle peut faire.

Les Frères des Ecoles chrétiennes.

M. le duc de Noailles remercie ensuite, au nom de la France, les étrangers qui lui sont venus en aide dans ses désastres, et principalement la ville de Boston, qui réalisa la somme de 800,000 francs pour cette bonne œuvre.

Voilà, dit-il, ce qu'une seule ville des Etats-Unis avec ses environs, la ville de Boston, a fait pour la France, qui ne l'oubliera jamais. Mais voici ce qui m'oblige à vous en parler.

En réglant les comptes de cette œuvre généreuse, il resta une légère somme que les membres du comité de Boston eurent l'idée d'offrir à l'Académie, à l'occasion des prix de vertu qu'elle devait distribuer cette année. Ce don pouvait devenir un prix destiné à la personne qui en serait trouvée digne par ses actes de dévouement pendant le siége de Paris. « C'est, dit la lettre d'envoi, le montant

« d'une souscription qui représente toutes les classes des citoyens « de Boston ; c'est un moyen d'exprimer la sympathie et le respect « des Américains pour le courage, la générosité et le dévouement « désintéressé des Français pendant le siége de leur capitale. » Cette somme est de 2,000 fr. L'Académie l'a reçue avec émotion et reconnaissance, et ce sentiment, elle l'a exprimé dans les termes que méritait un don de cette nature.

Les liens qui nous attachent aux Etats-Unis datent de leur naissance. Si leur éloignement, leurs intérêts, leur puissance maritime, en font pour nous des alliés politiques naturels, les sentiments que cette grande nation vient de témoigner à la France, en souvenir de ceux qu'elle avait inspirés, font d'elle à jamais notre alliée sympathique et fraternelle.

Maintenant, Messieurs, à qui décerner ce prix exceptionnel? Nous l'avouons avec fierté : quand il a fallu choisir celui qui en est le plus digne, les faits de courage et de dévouement, d'abnégation et de sacrifice, se sont trouvés si nombreux, que le choix nous a paru impossible. Dans notre enquête, nous n'avons trouvé parmi nous qu'une chose : l'égalité dans le patriotisme. C'est alors que nous avons eu la pensée de donner à ce prix le caractère le moins personnel et le plus collectif possible. Nous l'avons décerné à un corps entier, aussi modeste qu'il est utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire par son dévouement. Nous voulons parler de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Vous savez tous à quelle carrière ils consacrent leur vie, et avec quel dévouement désintéressé, avec quelle paternelle simplicité ils l'accomplissent.

Quant aux événements dont il s'agit ici, nous n'avons qu'à laisser parler les faits. Lorsque l'on vit la patrie en danger, le sentiment qui nous émut tous les émut vivement; ils se demandèrent comment ils pourraient concourir à sa défense et soulager ses maux. Deux fibres vibrèrent à la fois dans leurs cœurs : celle du citoyen et celle du chrétien; deux sentiments, deux vertus les entraînèrent : le patriotisme et la charité. Dès le 15 août, le frère Philippe, que tout le monde connaît par le chef-d'œuvre d'Horace Vernet, écrit au ministre de la guerre pour lui dire qu'il met à sa disposition tous les établissements et toutes les écoles communales que son Institut possède, ainsi que tous les membres qui le composent, et ses novices et lui-même, et tout son conseil, pour prodiguer partout leurs soins aux malades et aux blessés. Le ministre usa de leur bonne volonté, mais d'eux-mêmes les Frères se mirent à l'œuvre. Ils établirent à leur compte une grande ambulance, rue Oudinot; ils fournirent un personnel dévoué aux ambulances organisées par la grande Société de secours dans les gares de chemins de fer, pour l'arrivée des convois de blessés, et ils organisèrent un service

de même nature pour un grand nombre d'ambulances particulières.

C'est alors que la Société de la presse fit appel à leur dévouement pour les enrôler dans son entreprise en qualité de brancardiers sur les champs de bataille et d'infirmiers dans les ambulances. Les Frères acceptèrent avec enthousiasme. Ils fournirent cinq à six cents des leurs qui furent constamment et gratuitement occupés à ces deux services. Les jours de bataille ils étaient plus nombreux.

Il faut ajouter, Messieurs, que leurs écoles ne furent jamais fermées ni leurs classes interrompues pendant toute la durée du siége. Ils suffirent à tout : à l'enseignement scolaire, aux ambulances intérieures et aux combats. Ils se dédoublaient ; chaque Frère marchait à son tour. Un jour il faisait la classe, l'autre jour il allait au feu. Ils étaient en concurrence entre eux pour partir. Le jour où le frère Néthelme fut tué à la bataille du Bourget, ce n'était pas à lui de marcher.

C'est ainsi qu'ils eurent constamment leurs places, et sur les remparts, et dans les batailles qui se livrèrent devant nos murs : la bataille de Champigny, celle du Bourget, celle de Buzenval et l'attaque de Montretout.

Ces jours-là on les voyait de grand matin, par un froid rigoureux, traverser Paris au nombre de trois à quatre cents, salués par la population, le frère Philippe en tête, malgré ses quatre-vingts ans, et les envoyant au combat, où il ne pouvait les suivre. Quant aux Frères, ils affrontaient le feu, comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie, admirables par leur discipline et leur ardeur. C'est ce que tout le monde a proclamé. Ils étaient réunis par escouades de dix, un médecin avec eux, et ils marchaient comme en régiment. Arrivés au combat, les reins ceints d'une corde, et s'avançant deux par deux avec un brancard, ils se répandaient, courant toujours du côté du feu, relevant les blessés, les portant avec soin jusqu'au médecin et aux voitures d'ambulance. Pour chaque bataille, il y aurait une foule de traits à signaler. « Mes Frères, leur criait un jour un de nos généraux, l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin. » Un autre chef descend de cheval, et embrasse l'un d'eux, sous le feu du canon, en lui disant : « Vous êtes admirables, vous et les vôtres ! »

C'est qu'en effet, dans le plus fort de la mêlée, ils couraient à nos blessés, sous les balles et la mitraille, mêlés cordialement avec nos soldats, qui les regardaient comme des camarades. Ils marchaient de concert : l'un, comme on l'a remarqué, portait l'épée qui tue, l'autre la croix qui sauve. Puis, le lendemain des batailles, ils ensevelissaient les morts. Eux-mêmes eurent à pleurer deux des leurs qui furent tués ; plusieurs furent blessés, et dix-huit périrent par suite de maladies contractées près des blessés et des malades.

Ces soldats pacifiques se retrouvaient ensuite, soit paisiblement

au milieu de leurs enfants, à l'école, soit doux et affectueux auprès des malades qu'ils soignaient.

Mais ce ne fut pas Paris seul qui fut témoin de ce dévouement que la charité chrétienne inspire. Dès l'origine de la guerre, ils sollicitèrent dans toutes les provinces les emplois les plus pénibles et les plus dangereux. Ils demandèrent à faire partie de l'armée du Rhin. Leurs établissements devinrent des casernes; ils organisèrent partout de nombreuses ambulances pour nos soldats ou pour nos mobiles, pour nos recrues ou pour nos blessés. Tout cela est constaté par des correspondances multipliées, par des remerciements de maires ou d'officiers.

De même qu'à Paris, les Frères parurent sur tous les champs de bataille de province : à Dijon, à Alençon, à Pouilly, à Pontarlier, partout où l'on se battit, allant toujours au milieu du feu, le plus loin possible, pour ramasser nos blessés. C'est attesté par tout le monde. Que de faits il y aurait à citer! Que d'épisodes à raconter!

Je m'arrête, Messieurs. Il y aurait à vous dire le courage des Frères sous la Commune, qui vint si tôt couvrir d'un voile lugubre ce qui aurait dû être la glorieuse fin d'une guerre malheureuse. Il y aurait à vous les montrer recueillant même à Belleville ou à Longchamps les blessés des insurgés, mais bientôt persécutés, chassés par eux, arrêtés avec leurs élèves dans leur maison d'Issy et ailleurs, conduits à Mazas, au moment d'y périr et, quand ils s'échappèrent, l'un d'eux, le frère Justin, tué en sortant.

Ce que j'ai dit, Messieurs, suffit à justifier le choix que nous avons fait de cet Institut des Frères des écoles chrétiennes pour lui décerner le prix si honorable de la ville de Boston. Les Frères sont presque tous enfants du peuple, et tous dévoués à l'éducation et au bien du peuple. Que toute justice leur soit rendue! L'Académie sera heureuse de la leur rendre, et ce prix qu'elle va leur décerner sera comme la croix d'honneur attachée au drapeau d'un régiment.

Les soldats français.

Avant de terminer, Messieurs, nous avons à dire que, la totalité de la somme consacrée aux prix de vertu pendant ces deux dernières années n'ayant pas eu d'emploi, l'Académie a destinée douze mille francs à secourir les blessés et les orphelins de nos armées. Elle a adressé cette somme à la Société charitable qui s'est formée « pour venir au secours des orphelins de la guerre et des blessés défenseurs de la patrie. » L'Académie attache un grand prix à ce que son nom soit inscrit parmi ceux qui attestent la reconnaissance publique envers eux.

Ce n'est pas d'ailleurs détourner cette somme de son objet na-

turel, car la première des vertus publiques, c'est la vertu militaire.

Qui n'admirerait le soldat, simple habitant de la campagne, ou modeste ouvrier des villes, sans ambition, désolé de quitter sa famille, et qui, au bout de quelques jours, secouant son chagrin, trouvant dans ses frères d'armes une famille nouvelle, se transforme par l'esprit de corps, la discipline absolue, la vie dure, puis, quand vient la guerre, par la fatigue et l'âpreté des marches, le manque fréquent de nourriture et de repos, le mépris du danger, l'élan irrésistible, le sacrifice perpétuel de la vie, les exploits admirables, le sentiment dominant de l'honneur ! Il porte tout cela avec l'esprit de gaîté française qui ne l'abandonne jamais, et, presque toujours sans avancement, sans profit, sans récompense, restant ignoré et inconnu, il n'a d'autre préoccupation et d'autre jouissance que le sentiment du devoir accompli et la gloire du drapeau !

En 1855, Messieurs, à cette même place où je suis, je proclamais ces vertus du soldat ; je célébrais la gloire de nos armes, devant lesquelles tombait Sébastopol ; je mêlais ensemble les noms de nos victoires anciennes et modernes, et vous applaudissiez à mes paroles. Aujourd'hui, il me faut avoir la fermeté de dire que nous avons éprouvé une suite de désastres inconnue à notre histoire.

On peut le déclarer sans forfanterie : nos soldats n'ont succombé que sous le nombre, par l'imprévoyance des préparatifs et par le défaut de direction. Sur beaucoup de points, nos troupes ont tenu tête à des forces très-supérieures avec un courage qui a excité l'admiration des ennemis. N'est-il pas arrivé à un officier prussien de dire : « Si nous avions des soldats vaincus comme les vôtres l'ont été à Reichshoffen, nous les recevrions sous des arcs de triomphe ? » Notre soldat est toujours le même, et si nos armées, qui se refont aujourd'hui et se régénèrent avec tant de promptitude et de succès, ont été écrasées par le nombre, elles n'en ont pas moins droit à notre éloge et à notre reconnaissance.

Il n'est pas d'usage, Messieurs, de raisonner sur la guerre dans ce temple de la paix, ni de discuter sur la politique dans ce sanctuaire des lettres, où il n'y a point de partis. Mais laissez-moi, en finissant, vous soumettre une simple considération morale.

Depuis vingt ans, nous assistons à la plus grande innovation politique de nos jours : l'avénement du suffrage universel. Maintenant, un autre grand changement se prépare et nous est imposé. Si les peuples voisins ne nous ont pas emprunté notre suffrage universel, nous sommes obligés d'adopter leur service militaire universel. Mais de ce que notre armée verra s'élargir ses cadres et appeler tout le monde au drapeau, nous n'avons aucun sujet d'être inquiets. Châteaubriand l'a dit : la France est un soldat.

Observons seulement que ces deux éléments de gouvernement, le premier surtout, donnent incontestablement aux sociétés qui les

adoptent un caractère démocratique dominant, et que, par cela même, ils demandent une grande sagesse aux nations. Si l'un de ces éléments exige la vertu militaire, l'autre exige la vertu politique. C'est la seule observation que je veuille faire.

Je me permets ces paroles, Messieurs, en me mettant à l'abri du grand nom de Montesquieu, et en répétant après lui cet axiome dont il faut nous souvenir, et qui d'ailleurs ne sort pas du sujet naturel de ce discours : « Le principe de la démocratie, c'est la vertu.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

(Suite, — V. le numéro précédent, p. 182.)

TITRE II

Des Écoles.

Chapitre Ier

Des écoles communales

Art. 23. — La loi reconnaît deux espèces d'écoles.

1° Les écoles communales qui sont fondées et entretenues sur le budget des communes, avec ou sans le concours des départements de l'Etat.

2° Les écoles libres, qui sont fondées et entretenues par des particuliers ou par des associations.

Art. 24. — Toute commune doit entretenir une ou plusieurs écoles primaires.

Dans les communes où différents cultes sont professés publiquement, des écoles séparées seront établies pour les enfants appartenant à chacun de ces cultes.

Toute commune de 500 habitants et au-dessus, toute commune d'une population inférieure, mais dont le conseil départemental déclare les ressources suffisantes, est obligée de fonder et d'entretenir une école séparée pour les filles.

Art. 25. — Le conseil départemental fixe, après avis du conseil municipal et de la commission scolaire :

1° Le nombre des écoles principales, de section de commune, ou de hameau, à établir dans chaque commune, et le lieu où elles doivent être établies.

2° Les écoles communales auxquelles doivent être attachés un ou plusieurs instituteurs adjoints.

3° Les écoles dans lesquelles les matières facultatives énumérées en l'article 2 peuvent ou doivent être enseignées.

Nulle école ne sera autorisée à recevoir plus de 80 enfants dans la même salle de classe.

Art. 26. — Le conseil départemental peut autoriser une commune à se réunir à une ou plusieurs communes voisines pour l'entretien d'une école. En cas de réunion de plusieurs communes pour l'enseignement primaire, l'école de garçons et l'école de filles pourront être placées dans deux communes différentes.

Le conseil peut dispenser une commune d'avoir une école communale, à la condition qu'elle pourvoira à l'enseignement primaire gratuit, dans une école libre, de tous les enfants dont les familles sont hors d'état d'y subvenir.

Le conseil peut également dispenser les communes d'entretenir des écoles séparées pour les enfants de sexes et de cultes différents ; mais cette dispense ne peut être accordée qu'en cas de nécessité et à titre essentiellement provisoire.

Art. 27. — Aucune école ne peut, sans l'autorisation du conseil départemental, recevoir d'enfants des deux sexes, s'il existe dans la commune une école communale ou libre de filles.

Les écoles mixtes, pour les deux sexes, doivent être dirigées par des institutrices.

Art. 28. — L'instituteur devra toujours appartenir au culte professé par les enfants qui fréquentent l'école, ou, si l'école est mixte, par la majorité des enfants.

Art. 29. Toute commune doit fournir à l'instituteur et à l'institutrice, ainsi qu'à l'instituteur-adjoint et à l'institutrice-adjointe dirigeant une école de hameau, un local convenable, tant pour leur habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement.

Le local est visité, avant l'ouverture de l'école, par le délégué cantonal, qui fait son rapport au conseil départemental.

La commune doit fournir à l'adjoint et à l'adjointe, qui assistent l'instituteur ou l'institutrice dans la direction de l'école, un logement et un traitement.

Dans le cas où un ou plusieurs adjoints sont attachés à une école, le conseil départemental peut décider, sur la proposition du conseil municipal, qu'une partie de la rétribution scolaire servira à leur traitement.

Art. 30. — A défaut de fondations, dons ou legs, le conseil municipal délibère sur les moyens de pourvoir aux dépenses de l'enseignement primaire dans la commune.

En cas d'insuffisance des revenus ordinaires, il est pourvu à ces dépenses au moyen d'une imposition spéciale votée par le conseil

municipal ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par un décret du pouvoir exécutif. Cette imposition, qui devra être autorisée chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Lorsque des communes, soit par elles-mêmes, soit en se réunissant à d'autres communes, n'auront pu subvenir, de la manière qui vient d'être indiquée, aux dépenses de l'école communale, il y sera pourvu sur les ressources ordinaires du département, ou, en cas d'insuffisance, au moyen d'une imposition spéciale votée par le conseil général, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par un décret. Cette imposition, autorisée chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder quatre centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Si les ressources communales et départementales ne suffisent pas, le ministre de l'instruction publique accordera, sur le crédit qui sera porté annuellement pour l'enseignement primaire au budget de l'Etat, une subvention nécessaire pour suppléer à cette insuffisance.

Chaque année, un rapport annexé au projet de budget fera connaître l'emploi des fonds alloués pour l'année précédente.

Art. 31. — La rétribution scolaire et la valeur des bons d'école sont fixées par le conseil départemental, sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonnaux.

La rétribution scolaire est perçue dans la même forme que les contributions publiques directes ; elle est exempte des droits de timbre et donne droit aux mêmes remises que les autres recouvrements.

Art. 32. — Toute commune a la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites, à la condition d'y subvenir sur ses propres ressources. Elle peut, à cet effet, établir une imposition extraordinaire qui n'excédera pas trois centimes au principal des quatre contributions directes.

Art. 33. — L'assiduité scolaire devra être rendue plus facile aux enfants et moins onéreuse aux parents par la combinaison des heures et de la durée des classes avec les exigences de la saison et du travail industriel et agricole.

Chapitre II

Des écoles libres

Art. 34. — Tout instituteur ou toute institutrice qui veut ouvrir une école libre, doit préalablement déclarer son intention au maire

de la commune où il veut s'établir, lui désigner le local et lui donner l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes.

Le maire remet immédiatement au postulant un récépissé de sa déclaration et en fait afficher le jour même une copie à la porte de la mairie, où elle demeure pendant un mois. Le maire adresse également, dans un délai de trois jours, trois copies signées de lui de la même déclaration, l'une au directeur départemental, l'autre au procureur de la République, la troisième au préfet, pour l'arrondissement du chef-lieu, et au sous-préfet pour les autres arrondissements.

Si le maire n'approuve pas le local indiqué, il doit inscrire sur chacune de ces trois copies son avis motivé à ce sujet.

Art. 35. — Le directeur départemental, soit d'office, soit sur la plainte du procureur de la République ou du sous-préfet, peut former opposition à l'ouverture de l'école dans l'intérêt des mœurs publiques, pendant le mois qui suit la déclaration faite au maire.

Cette opposition est jugée contradictoirement par le conseil départemental dans sa plus prochaine session. Si l'opposition est admise, le postulant peut faire appel devant le conseil supérieur, qui prononce à la plus prochaine session. La décisio ndu conseil départemental est provisoirement exécutoire.

Si le maire refuse d'approuver le local, il est statué à cet égard par le comité cantonal dans le mois qui suit l'opposition, sauf recours au conseil départemental.

L'appel, dans les deux cas, doit être interjeté dans les dix jours à partir de la notification de la décision.

A défaut d'opposition, l'école libre peut être ouverte à l'expiration du mois sans autre formalité.

Art. 36. — Les écoles libres pourront, sans rien changer à leur caractère et à leur condition d'écoles libres, recevoir des communes, même quand il y existera des écoles communales, des locaux ou des subventions.

Art. 37. — Les dispositions de l'art. 27 sont applicables aux écoles libres.

Chapitre III

Des écoles normales

Art. 38. — Les directeurs des écoles normales départementales sont nommés par le ministre sur deux listes de deux candidats chacune présentées par le conseil académique et par le conseil départemental.

Les professeurs sont nommés et révoqués par le recteur, les directeurs de l'enseignement primaire et de l'école normale entendus.

Le conseil départemental agrée les ministres des différents cultes nommés par l'autorité diocésaine ou consistoriale et chargés de la direction religieuse.

Art. 39. — La surveillance de l'école normale est confiée à une commission de cinq membres choisis par le conseil départemental, et pour trois ans.

Art. 40. — Des règlements délibérés en conseil supérieur de l'instruction publique déterminent les programmes de l'enseignement.

Art. 41. — Toute personne qui veut fonder une école normale libre est tenue de se conformer aux prescriptions des art. 34 et 35 de la présente loi.

Si le directeur départemental forme opposition à l'ouverture de l'école, le conseil départemental prononcera en premier ressort : l'appel devant le conseil supérieur pourra être interjeté soit par le postulant, soit par le directeur.

Dans le cas de non-approbation du local, il sera statué par le conseil départemental, avec faculté de recours devant le conseil supérieur.

Chapitre IV

Des pensionnats primaires, des écoles d'adultes et d'apprentis, des salles d'asile.

Art. 42. — Tout Français âgé de vingt-cinq ans, ayant au moins cinq années d'exercice comme instituteur communal ou libre, comme maître dans un pensionnat primaire, et remplissant les conditions énumérées dans l'article 48, peut ouvrir un pensionnat primaire en se conformant aux prescriptions des articles 34 et 35 de la présente loi. Toutefois, les instituteurs communaux ne pourront ouvrir un pensionnat qu'avec l'autorisation du conseil départemental, sur l'avis de la commission scolaire.

Le conseil départemental veille, dans l'intérêt de la moralité et de la santé des élèves, à l'exécution de toutes les mesures prescrites par les règlements.

Art. 43. — Les instituteurs communaux ne pourront ouvrir une école d'adultes ou d'apprentis qu'avec l'autorisation du conseil départemental, sur l'avis de la commission scolaire.

Les articles 34 et 35 sont applicables aux instituteurs libres qui veulent ouvrir des écoles d'adultes ou d'apprentis.

Art. 44. — Il ne pourra être reçu d'élèves des deux sexes dans les pensionnats primaires, ni dans les écoles d'adultes et d'apprentis.

Lorsqu'une classe d'adultes ou d'apprentis est annexée à une école primaire, les élèves de l'école ne doivent jamais être admis dans les classes des adultes ou apprentis.

Art. 45. — Une indemnité fixée par le ministre de l'instruction publique, après avis de la commission scolaire et du conseil départemental, peut être accordée annuellement aux instituteurs et institutrices dirigeant une classe communale ou libre, d'adultes ou d'apprentis, payante ou gratuite.

Il sera ouvert, chaque année, au budget du ministre de l'instruction publique, un crédit pour subvenir à cette dépense.

Art. 46. — Toute personne âgée de vingt-cinq ans, n'ayant encouru aucune incapacité, peut réunir des enfants d'un même sexe destinés à être conduits, pour y recevoir l'instruction, dans une école communale ou libre, sous la condition de déclarer son intention au maire de la commune, au directeur de l'enseignement primaire, au procureur de la République et au sous-préfet. Un plan du local et l'indication de l'âge des enfants devront être joints à la déclaration. Les dispositions des articles 34 et 35 seront applicables.

Art. 47. — Les salles d'asile sont communales ou libres.

Les salles d'asile communales sont régies par un règlement, arrêté en conseil supérieur, qui détermine :

1° Le mode de surveillance et d'inspection de ces établissements;

2° Les conditions d'âge, d'aptitude et de moralité des personnes qui seront chargées de la direction et du service des salles d'asile publiques;

3° Le traitement de ces personnes ;

4° Le programme de l'enseignement et des exercices.

Les salles d'asile libres sont soumises aux prescriptions des articles 34 et 35.

Elle peuvent recevoir des sommes sur les budgets des communes, des départements et de l'Etat.

(*La suite au prochain numéro*).

VARIÉTÉS

Aveu d'un poète protestant. — Voici ce qu'écrivait le poëte allemand et protestant Novalis en 1799 :

« C'étaient de splendides et glorieux temps que ceux du moyen-âge; l'Europe alors ne formait qu'un seul pays chrétien; partout la religion, partout un grand intérêt commun, partout l'autorité! Aussi n'insisté-je pas sur la valeur d'institutions dont les bienfaits sont assez démontrés par le développement organique des facultés les plus diverses, par la suprême perfection qu'il fut donné à chaque individu d'atteindre dans la science et dans les arts. Malheureusement, pour ce règne de Dieu sur la terre, l'humanité n'était point mûre, il s'écroula! Et nous eûmes cette insurrection que l'histoire appelle le protestantisme. Aujourd'hui, au lendemain de la révolution française, au sortir de cette crise universelle de renouvellement, les temps sont venus d'une résurrection fondamentale, et pour quiconque a l'instinct de l'histoire, un pareil fait ne saurait être douteux. La religion enfante dans l'anarchie; du sein de la destruction, elle élève sa tête glorieuse, et crée un nouveau monde. Nous n'en sommes encore qu'aux préludes, mais ces préludes annoncent au moins clairvoyant une nouvelle histoire, une nouvelle humanité : le souriant hyménée d'une Eglise jeune avec un Dieu d'amour... Les forces temporelles ne sauraient désormais se remettre en équilibre d'elles-mêmes, la religion seule peut régénérer l'Europe. Un christianisme approprié à la vie humaine, un christianisme fait homme, telle fut l'antique foi catholique. Sa présence continuelle dans la vie, son amour de l'art, sa profonde humanité, l'inviólabilité de ses mariages, son infinie compassion, son culte de la pauvreté, de l'obéissance, du devoir, tous ces signes, évidemment caractéristiques, d'une religion vraie, renferment les principes fondamentaux de son organisation nouvelle. Il faut que l'Eglise véritable se constitue et nous verrons alors naître ces temps d'éternelle paix où la moderne Jérusalem sera la métropole du monde! »

ERRATUM

Dans la livraison précédente, page 193, au lieu de *Chevrier*, lire *Cherrier*.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

SOMMAIRE. — Rome : la mortalité et ses causes; les élections du 4 août. — II. Les catholiques d'Allemagne : fermeté de leur attitude; statuts d'une nouvelle association. — III. Faits divers : église votive au Sacré-Cœur; le vénérable Charles de Sèze; nouvelles spoliations à Rome; les Frères des écoles chrétiennes à Genève; les Arméniens catholiques; situation du Sacré-Collége des cardinaux.

I

La mortalité reste toujours aussi considérable à Rome, mais elle n'existe pas pour le Vatican, qui jouit d'une sorte d'immunité au milieu des ravages que fait la mort dans la ville soustraite à son souverain légitime. La santé de Pie IX est toujours admirable, et ceux qui l'entourent sont préservés des fléaux qui frappent les usurpateurs de Rome. La ville n'est plus la capitale du royaume d'Italie, elle en est devenue l'hôpital et le cimetière, et l'insalubrité naturelle du mois d'août, déjà tristement célèbre du temps des anciens Romains, plus que jamais *adducit febres et testamenta resignat*, comme l'écrivait Horace.

Chaque semaine on enregistre environ 200 décès et seulement 100 naissances ; c'est une véritable dépopulation. La longévité est promise à ceux qui honorent leur père et leur mère ; elle n'est pas faite pour les spoliateurs de notre sainte mère l'Eglise catholique et pour les geôliers du Père commun des fidèles. il n'y a, dans toute l'Europe, actuellement, que le chiffre de la mortalité à Berlin qui approche de celui de Rome.

Nicolò Tommaséo, qui a osé écrire en 1851 que « les Papes ont fait de Rome une atmosphère où se respirent la fièvre et la mort, » oubliait les plaintes de Cicéron et d'Horace à ce sujet; la situation actuelle prouve que la Révolution, qui devait tout purifier et tout sauver, n'a fait que rendre Rome plus insalubre.

Ce qui convient à Rome, à cause de son atmosphère et de son climat, c'est la vie calme, ce sont les habitudes régulières, c'est la conduite morale qu'inspire la religion. Le repos, la tranquillité, la frugalité, la modération même dans les plaisirs permis, voilà les meilleurs moyens de combattre la *malaria*. Mais allez donc prescrire ces moyens de conserver leur santé à ces révolutionnaires

dont l'agitation est la vie, à ces hommes que dévore l'ambition, qui n'aspirent qu'aux jouissances sensuelles, et qui ont secoué le joug de la loi divine! Ils veulent jouir et s'agiter malgré les prescriptions de l'hygiène, si conformes à celles de la religion, et ils meurent : Dieu n'a qu'à laisser agir les lois qu'il a données à la nature pour punir ces persécuteurs de son Eglise, ces contempteurs du Christ et du Vicaire de Jésus-Christ.

Ils criaient : *Rome ou la mort!* Ils ont pris Rome, Dieu leur envoie la mort.

On s'occupe encore, à Rome, des élections du 4 août. Les libéraux et les révolutionnaires, ce qui est la même chose sous deux masques différents, n'en sont pas aussi contents qu'ils affectent de le montrer. On a examiné les chiffres, on les a décomposés, et il en résulte la preuve que les intrus sont bien loin d'avoir la majorité.

Les électeurs inscrits sur les listes étaient au nombre de 15,369. Le candidat libéral qui a obtenu le plus de voix, n'en a eu que 5,354; et encore était-il porté sur la liste radicale. C'est donc à peine le tiers du chiffre des électeurs. Le candidat catholique qui a obtenu le plus de voix en a eu 1,820. Les candidats démocrates ont obtenu 855 voix et au-dessus. Le nombre des électeurs qui ont pris part aux élections s'élève donc à 8,015. En déduisant ce nombre du chiffre total des électeurs il nous reste 7,354 abstentions; ces 7,354 abstentions ne sauraient nullement être attribuées au parti libéral. On sait en effet que le ministère Lanza et Cie a fait voter tous les employés du gouvernement, y compris les portiers, les agents de police, les gardiens des prisons et même les palefreniers du Quirinal. Ces abstentions ne sauraient non plus être attribuées au parti démocratique qui ne compte pas beaucoup de partisans dans la classe des gens qui paient 25 fr. d'impôts. Ceux qui se sont abstenus appartiennent donc pour la plupart au parti catholique. On peut les classer ainsi qu'il suit :

1. La noblesse était presque tout entière en villégiature; la grande majorité de ses membres n'a pas cru devoir quitter les douceurs de la campagne pour venir voter.

2. Bon nombre d'électeurs que nous pourrions justement appeler des *Vieux catholiques* se sont non-seulement abstenus, mais ont conseillé à beaucoup de leurs connaissances de s'abstenir ; ils ont préféré garder leur opinion personnelle que répondre aux désirs du Souverain Pontife.

3. Les ecclésiastiques se sont abstenus en masse.

4. Il faut ajouter ces trois catégories d'abstentionistes à tous ceux qui ont eu peur et qui se sont enfermés à double tour dans leurs

demeures, ou se sont enfuis à la campagne dès la veille et le matin des élections, et il sera aisé de constater que la majorité des électeurs inscrits était encore des électeurs catholiques.

Mais laissons de côté les abstentions et prenons les chiffres officiels des électeurs votants. Les 1,820 catholiques qui ont voté étaient tous des *Romains* de Rome. Qu'on ôte du chiffre des électeurs libéraux tous les *buzzurri*, la majorité romaine appartient encore aux catholiques.

Au reste, les ennemis du Pape reconnaissaient eux-mêmes, avant le vote, que la majorité était contre eux ; ils avouaient qu'ils emploieraient tous les moyens pour l'empêcher de se montrer, et en poussant par leurs menaces aux abstentions, ils confessaient que le chiffre de ces abstentions devait être compté comme appartenant aux catholiques. Le jour même des élections, le 4 août, la *Riforma* disait : « Les unitaires devront vaincre A TOUT PRIX. » Et l'on sait ce que signifient, dans la bouche des révolutionnaires, ces mots : *A tout prix*. La *Riforma* écrivait encore : « La victoire des cléricaux aurait une importance nationale ; les unitaires ne doivent reculer devant *aucun sacrifice* pour empêcher cette victoire. » Peut-on plus clairement reconnaître que la population romaine est restée fidèle au Pape ? Car il ne faut pas oublier que, le 2 octobre 1870, il n'y avait eu, au dire des unitaires, que 46 votes en faveur du Pape ; comment donc pourrait-on croire qu'il fallût tant d'efforts pour vaincre dans une bataille où l'adversaire ne devait avoir que 46 suffrages à exprimer ?

Les autres journaux de la Révolution parlaient, le même jour, comme la *Riforma*. « Ce n'est plus le moment de discuter, disait la *Nuova Roma*, c'est le moment d'agir ; les sacrifices que feront les libéraux seront largement compensés par le succès de la journée. Voilà le moment de combattre avec les votes, et de combattre en phalanges serrées pour vaincre. » Tout cela pour vaincre une armée de 46 votants !

Il y a donc ce premier résultat obtenu, que les 46 de 1870 sont au moins au nombre de 1,820 en 1872 : le 4 août a déjà prouvé que le 2 octobre n'a été qu'une indigne comédie du suffrage universel.

II

Nous publions plus loin le programme et les statuts de la nouvelle Association des catholiques allemands, fondée à Mayence pour résister plus efficacement à la persécution dirigée contre l'Église par le nouvel empire germanique.

Ces documents se distinguent tout à la fois par un accent viril et chrétien, et par un fidèle esprit d'orthodoxie.

Nos frères d'Allemagne, et nous sommes heureux de leur donner ce nom malgré la guerre récente dans laquelle ils se sont si aveuglément laissés tromper par les promesses d'un gouvernement protestant, nos frères d'Allemagne donnent un bon exemple à tous les catholiques qui ont à lutter pour leurs droits et pour la justice : ils relèvent fièrement le gant qui leur a été jeté au parlement de Berlin. « Vous voulez la guerre, s'est écrié M. de Windthorst ; eh bien ! vous l'aurez ! » Le programme de la nouvelle ligue n'est que la répétition et le commentaire de ces paroles, et nous aimons à croire qu'on en verra bientôt les fruits sur le terrain des faits.

D'autre part, il est impossible de ne pas être frappé de la saine rigueur des principes proclamés par l'Association. Nulle concession n'est faite au libéralisme contemporain. C'est le droit public chrétien que les catholiques allemands revendiquent dans toute son intégrité, et c'est du rétablissement des rapports normaux de l'Église et de l'État qu'ils attendent le complet redressement de leurs griefs. C'est la première fois, croyons-nous, que, sur le terrain des luttes religieuses et politiques, les catholiques rompent aussi complétement avec l'erreur libérale et inscrivent résolûment en tête de leur programme les vérités qui révoltent le plus l'orgueil moderne. Alors même que l'Encyclique et le *Syllabus* de 1864 n'auraient eu que ce seul résultat, il faudrait bénir le Pape qui a donné à la chrétienté ces salutaires enseignements. N'est-il pas beau, en effet, en pleine persécution et dans cette Allemagne où l'esprit protestant a fait tant de ravages, n'est-il pas beau de voir les catholiques opprimés, prendre pour symbole précisément ces grandes vérités, que les gouvernements et les sociétés s'obstinent à méconnaître dans leur volontaire et coupable aveuglement?... Nous ne saurions assez féliciter les fondateurs de l'association de Mayence d'avoir pris cette attitude. C'est tout à la fois une courageuse protestation de foi, et, somme toute, en dépit des apparences contraires, c'est aussi la plus habile des tactiques. Elle facilitera la victoire, car les buts bien définis sont le gage des succès durables ; et, dans tous les cas, elle préservera ce qui ne saurait être compromis sans que tout soit perdu : la vérité.

C'est douter de la vérité, c'est lui faire injure que de la voiler, de l'atténuer, précisément à l'heure où nos sociétés dévoyées ont le plus besoin de sa lumière.

Le catholicisme n'est pas seulement le salut des âmes, il est la

vie des nations et le seul remède qui puisse guérir nos sociétés malades.

Telle est la règle fondamentale qui va présider à la bataille si courageusement engagée par les catholiques d'Allemagne. Pour l'adopter, ils n'ont eu qu'à écouter les inspirations de leurs consciences éclairées par la foi, et à suivre l'exemple donné aux catholiques de l'Univers entier, par le grand Pontife qui personnifie en quelque sorte la lutte de l'Église universelle contre la Révolution.

C'est aussi cette règle fondamentale qui conservera à l'opposition des catholiques allemands le caractère et la mesure qu'elle doit garder, sous peine de s'affaiblir et de se perdre. Fidèles au précepte de l'Évangile, ils rendront à César ce qui est dû à César et à Dieu ce qui est dû à Dieu. Ni rebelles, ni apostats, telle est leur devise. Soumis aux lois justes de leur pays, ils ne prononcent le *non possumus* de la conscience chrétienne que lorsqu'il y a antinomie entre les décrets du législateur humain et les décrets du législateur éternel. Ils s'inclinent devant l'Empereur, ils s'agenouillent devant Jésus-Christ; mais lorsque l'Empereur voudra renouveler les flagellations du Prétoire, ils seront là pour lui disputer sa victime et pour jeter au persécuteur ces anathèmes qui marquent d'une flétrissure immortelle la mémoire des ennemis de l'Église.

L'admiration, les sympathies, les prières des catholiques du monde entier accompagneront nos frères d'Allemagne dans le rude et long combat qu'ils s'apprêtent à livrer. Nous sommes heureux pour notre part de leur en offrir ici le témoignage. Qu'ils persévèrent dans leur croisade, toujours fidèles à leur étendard, toujours purs de toute alliance avec le libéralisme, toujours soumis au Saint-Siége et n'ayant pour but désintéressé de leurs efforts que l'affranchissement, l'accroissement et le triomphe de l'Église de Jésus-Christ!... Plus leur œuvre sera combattue par les hommes, plus elle séra bénie de Dieu. Ils ont contre eux la force, l'astuce, toutes les ressources d'un puissant empire, le césarisme révolutionnaire et la révolution césarienne, qu'importe?... Luttant pour l'Église et avec l'Église, ils puisent dans cette lutte et dans cette solidarité même, le secret des résistances invincibles et du triomphe final. C'est en effet, le propre du catholicisme de triompher de la force par la faiblesse, de l'astuce par la simplicité, des ressources de la politique par l'inépuisable énergie de la foi, des violences de César par la sereine fermeté des Pontifes, des fureurs de la foule par la calme immolation des martyrs... Voilà ce qui ne s'était point vu avant Jésus-Christ; mais depuis Jésus-Chrit, voilà ce qui s'est

vu et se verra jusqu'au jour de la dernière lutte et de la suprême victoire!

III

Nous avons déjà parlé plus d'une fois de l'église votive monumentale qu'on se propose d'ériger à Paris pour obtenir la délivrance du Souverain-Pontife et le salut de la France. A l'heure qu'il est, le le chiffre des souscriptions s'élève à plus de *trois cents mille francs*. Le Bref pontifical que nous publions plus loin devra rendre les souscriptions plus nombreuses encore, et hâter l'accomplissement de ce vœu national au Sacré-Cœur de Jésus d'où il est permis d'attendre de si heureux résultats pour notre patrie et pour l'Église.

Le Saint-Père, qui s'attache à multiplier les protecteurs célestes de l'Église affligée, vient de faire insérer dans les Actes de la Congrégation des Rites un décret du 15 août, constatant les miracles obtenus par l'intercession du vénérable Charles de Sèze, dont on poursuit en ce moment, à Rome, la béatification et la canonisation. Nous donnons plus loin ce décret, avec les paroles que Pie IX a prononcées à cette occasion.

Pendant que le Saint-Père veille ainsi aux besoins de l'Église et du monde, le gouvernement italien, poussé par son esprit propre et par le gouvernement de Berlin, poursuit son œuvre de spoliation. Le 19 août, il a pris possession d'une partie de la maison du généralat des Jésuites pour y établir les bureaux du génie militaire et de l'état-major général qui se trouvent encore à Florence. D'autres mesures plus graves se préparent; la Révolution ne s'arrêtera pas avant que les ordres religieux soient tous expropriés et anéantis; mais nous espérons bien que Dieu interviendra avant que ses ennemis aient fait tout le mal qu'ils projettent.

En Suisse, ceux qui se disent libéraux procèdent comme le libéral Néron et le libéral Julien l'Apostat : ils proscrivent aussi les religieux, surtout ceux que se livrent à l'enseignement, et nous aurons à raconter le départ de Genève des Frères des écoles chrétiennes et des Sœurs de charité, coupables les uns et les autres de donner librement aux enfants catholiques une éducation qui contrecarre les vues des libres-penseurs. Au siècle dernier, l'on ne parlait que de l'exercice *à la Prussienne;* il paraît que toute l'Europe va prochainement jouir de la liberté *à la Prussienne.* C'est dans l'ordre : quand Jésus-Christ se retire, c'est le sabre et le canon qui le remplacent ; au lieu du droit et de la liberté, la force et l'esclavage.

Du côté de la Turquie brille un rayon d'espérance. Le ministre qui a forcé Mgr Hassoun de s'exiler, Mahmoud-Pacha, est tombé, et

il est remplacé par Midhat-Pacha, dont on attend plus d'une mesure réparatrice. Mais le nouveau grand-visir pourra-t-il réparer tout le mal fait par son prédécesseur ? Quoi qu'il en soit, les Arméniens catholiques, clergé et peuple, se montrent d'une merveilleuse fermeté dans la foi ; l'exil de Mgr Hassoun n'a pas amené une seule défection, et le patriarche intrus Kupélian reste avec le petit nombre de ses adhérents.

On parle beaucoup ces jours-ci de la création de nouveaux cardinaux ; nous croyons ces bruits prématurés. Il y a certainement bien des vides dans le Sacré-Collége, mais ces vides sont moins nombreux qu'ils ne l'ont été dans des circonstances aussi graves que les circonstances actuelles. En 1800, il n'y avait plus que 37 cardinaux, lorsque Pie VII fut élu. Il ne paraît pas que Pie IX veuille faire de nouvelles créations, tant qu'il n'aura pas recouvré la pleine liberté de ses actes.

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE

DILECTIS FILIIS LEONI CORNUDET PRÆSIDI ALIISQUE E CONSILIO OPERI PROVEHENDO VOTI NATIONALIS NUNCUPATO LUTETIAM PARISIORUM.

Pius, P. P. IX,

Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Dum signa ultricis dexteræ Dei manifesto se produnt in iis calamitatibus quæ gentes premunt et quæ graviores impendent, optimum a vobis consilium initum esse comperimus, monumentum erigendi in isthac urbe prænobili ad excitandum religionis spiritum et caritatem inflammandam comparatum. Hac enim ope confiditis fore ut placatus ac propitius Deus Ecclesiæ tranquillitati non minus quam saluti gentis vestræ clementer prospiciat. Cum in hoc molimine quod animo concepistis eximia pietas et christianis viris digna prudentia eniteat, minime demiramur egregium Pastorem vestrum, aliosque Venerabiles Fratres per Gallias sa-

A NOS CHERS FILS LÉON CORNUDET, PRÉSIDENT ET AUX AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ŒUVRE DU VŒU NATIONAL A PARIS.

Pie IX, Pape,

Chers fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Tandis que les signes de la main vengeresse de Dieu se manifestent si visiblement dans les calamités qui affligent les nations et font craindre des maux encore plus grands, Nous avons appris que vous aviez formé l'excellent dessein d'élever dans votre noble et illustre cité un monument destiné à exciter l'esprit de religion et à enflammer la charité. Vous avez confiance que ce recours au ciel apaisera le Seigneur, le rendra propice et obtiendra de sa clémence la paix de l'Eglise et le salut de votre nation. Comme dans cette grande entreprise que vous avez conçue éclatent une vive piété et une sagesse digne de cœurs chrétiens, Nous ne sommes point du tout surpris que votre excellent Pasteur et tant d'autres parmi nos vénérables frères les évêques de France l'aient fortement recom-

mandée et lui aient accordé tout leur concours. Certes Nous donnons notre entière approbation à votre zèle et à votre piété, et nous ne pouvons que vous décerner, à vous et à vos coopérateurs, les éloges que vous méritez. Nous désirons de plus que Dieu, touché par ce témoignage public de piété et fléchi par ce concert de prières, ramène à lui, non-seulement les cœurs de vos concitoyens, mais ceux de tous les hommes, afin qu'ils marchent désormais dans ses voies, et obtiennent ainsi au plus tôt les biens qu'ils souhaitent. Demandant à Dieu ces bienfaits dans l'humilité de Notre cœur, Nous vous assurons de Notre bienveillance paternelle et Nous vous accordons très-affectueusement, à vous et aux autres personnes associées à votre conseil et à votre Œuvre, la Bénédiction Apostolique que vous sollicitez.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 juillet 1872, l'an de Notre pontificat le vingt-septième.

Pie IX, Pape.

crorum Antistites illud apprime commendasse, eique operam adjutricem præstitisse. Nobis certe studium et religio vestra vehementer probatur, ideoque facere non possumus, quin vos et adjutores vestros merita laude exornemus. Optamus porro ut Deus hoc publico pietatis testimonio ad misericordiam conversus, et communibus precibus exoratus, civium vestrorum non modo, sed mortalium omnium corda inclinet ad se, ut ambulent in viis Ejus, atque ita bona quæ petunt quamprimum consequantur. Hæc nos in humilitate cordis Nostri adprecantes paterna vos benevolentia complectimur, et Apostolicam Benedictionem quam poscitis, vobis et cæteris in eadem consilii operisque Societate conjunctis, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 31 julii 1872, Pontificatus nostri anno vicesimo septimo.

Pius, P. P. IX.

Le 15 août a été lu le décret suivant :

Decretum. *Romana. seu setina. beatificationis et canonizationis ven. servi Dei fr. Caroli a Setia, laici professi ordinis minorum S. Francisci reformatorum. Super dubio an, et de quibus miraculis constet in casu, et ad effectum de quo agitur?*

Quamvis duobus abhinc sæculis Venerabilis Carolus a Setia Laicus Franciscalis Discalceatus ab hoc sæculo sublatus fuerit, tamen sapientissimum Dei consilium statuit ut tristissimis hisce temporibus exaltaretur. Nunc enim pravi homines, inito fœdere cum potestate tenebrarum, sævis-

Décret *de béatification et d canonisation du vénérable serv teur de Dieu* frère Charles d Sèze, *laïc profès de l'ordre d Mineurs réformés de saint Fran çois. Sur la question de savoir des miracles sont constatés, quels miracles, dans la cause pour l'effet dont il s'agit.*

Bien que le vénérable Charles Sèze, franciscain déchaussé, ait é il y a deux siècles, enlevé de monde, Dieu, néanmoins, dans grande sagesse, a décidé qu'il placé parmi les saints dans temps tristes où nous vivons. A jourd'hui, en effet, des homm pervers ont contracté alliance a la puissance des ténèbres, et for

Notre-Seigneur et à son Eglise une guerre des plus cruelles, afin d'effacer le nom de Dieu et de faire entrer son sanctuaire dans leur héritage. Pendant ce temps, persécutant les membres les plus éminents de l'Eglise, les prêtres et les réguliers, ils les menacent de leur enlever leurs biens et de causer leur ruine. Pour atteindre plus facilement ce but, ils répandent les calomnies les plus infâmes sur leur vie, afin de les faire passer pour le rebut du monde. Mais Dieu qui a coutume de proportionner aux temps le remède qui leur convient, dans le dessein de confondre la perfidie de ces hommes, a élevé de l'abjection ce pauvre fils du séraphique François et l'a enrichi des grâces d'en Haut.

Dès que le vénérable Charles fut mort, un nombre infini de témoignages vinrent confirmer son renom de sainteté. Deux de ces témoignages ont été soumis au très-sévère contrôle de la Congrégation des Saints Rites, non pas seulement une fois, ni deux fois, mais à trois reprises différentes, à savoir : le onzième jour des kalendes de mars MDCCCLVII, dans une réunion antépréparatoire tenue dans le palais du très-révérend cardinal Louis Altieri, alors rapporteur de la cause; ensuite le dix-neuvième jour des kalendes de février MDCCCLXVIII, dans un concile préparatoire des RR. cardinaux préposés à la garde des Saints Rites, tenu dans le palais du Vatican ; enfin le troisième jour des kalendes d'août de l'année courante, dans l'assemblée générale réunie en présence de Sa Sainteté le Pape Pie IX, dans laquelle le Révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, ayant mis aux voix la question de savoir « si des miracles sont constatés, et quels miracles, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, » les très-révérends pères cardinaux consulteurs se prononcèrent alors pour l'affirmative. Les suffrages comptés, Sa Sainteté ne voulut pas déclarer sur-le-champ sa pensée, mais elle

simum exercent bellum adversus Dominum, ejusque Ecclesiam, ut nomen Dei non memoretur amplius, et hæreditate possideant Sanctuarium ejus. Interim selectissima Ecclesiæ membra divexantes Ordinem Sacerdotalem et Regulares Familias bonis exturbare et disperdere intentant. Ad id facilius assequendum turpissimas calumnias de eorum vitæ ratione in vulgus spargunt ut omnium peripsema habeantur. Verum Deus, qui congruam temporibus adhibere solet medicinam, ad eorum perfidiam confundendam erexit de stercore pauperem hunc Seraphici Francisci filium, eumque supernis charismatibus ditavit.

Post ejus obitum eximia Venerabilis Caroli sanctitas etiam prodigiorum testimonio confirmata fuit. Quorum duo ad gravissimam Sacrorum Rituum Congregationis disquisitionem semel iterumque et tertio proposita fuere, scilicet in antepræparatorio conventu in ædibus Reverendissimi Cardinalis cl. me. Ludovici Altieri tunc Causæ Relatoris undecimo Kalendas Martias Anni MDCCCLXVII coacto; deinde in concilio præparatorio RR. Cardinalium Sacris tuendis Ritibus præpositorum in Palatio Apostolico Vaticano decimonono Kal. Februarii Anno MDCCCLXVIII, habito : demum in Generalibus Comitiis coram SSmo Domino Nostro Pio Papa IX tertio Kalendas Augusti anni vertentis collectis, in quibus a Reverendissimo Cardinali Joanne-Baptista Pitra Causæ Relatore proposito Dubio *An et de quibus Miraculis constet in casu et ad effectum de quo agitur?* tum Consultores tum Reverendissimi Patres Cardinales in affirmativam ivere sententiam. Suffragiis per-

pensis, Sanctitas Sua noluit illico suam pandere mentem, sed preces indixit ad impetrandum lumen a Patre luminum.

Tandem statuit suum proferre judicium in hac die Assumptioni Deiparæ sacra. Quapropter prius salutari Hostia in Sacello Xystino Palatii Apostolici Vaticani devotissime oblata, ad se accivit Reverendissimum Cardinalem Constantinum Patrizi, Episcopum Ostiensem et Veliternensem, Sacri Collegii Decanum et Sacrorum Rituum Congregationis Præfectum, itemque Reverendissimum Cardinalem Joannem Baptistam Pitra Causæ Relatorem, una cum R. P. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotoris Coadjutore et me infrascripto Secretario, iisdemque adstantibus edixit : *Constare de duobus Miraculis Venerabilis Servi Dei Caroli a Setia, nempe de prodigioso signo enato in sinistro Venerabilis Servi Dei latere post ejus obitum : et de instantanea perfectaque sanatione Angelæ Mazzolini a cancro scirrhoso uteri exulcerato.*

Decretum hujusmodi publici juris fieri et in Acta Sacrorum Rituum Congregationis referri mandavit. Decimooctavo Kalendas Septembris Anni MDCCCLXXII.

C. Episcopus Ostien. et Veliternen. Card. Patrizi S. R. C. Præfectus. Loco ✠ Signi.

D. Bartolini S. R. C. Secretarius.

ordonna des prières pour demander la lumière au Père des lumières.

Enfin, elle choisit ce jour de l'Assomption de la bienheureuse Vierge-Mère pour rendre son jugement. C'est pourquoi, après avoir préalablement offert très-dévotement le saint sacrifice dans la chapelle Sixtine du palais du Vatican, Sa Sainteté a fait venir auprès d'elle le révérendissime cardinal Constantin Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége et préfet de la Congrégation des Saints Rites; elle fit venir aussi le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, le R. P. Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la foi, ainsi que moi, secrétaire soussigné; puis, en notre présence, elle a rendu le décret suivant : « Les deux miracles accomplis par le vénérable serviteur de Dieu, Charles de Sèze, sont constatés, à savoir : l'apparition, après la mort du vénérable serviteur de Dieu, d'un signe extraordinaire dans son côté gauche, et la guérison instantanée et parfaite d'Angèle Mazzolini, atteinte d'un cancer squirreux. »

Le Pape a ordonné que ce décret fût de droit public, et qu'il fût inséré dans les actes de la Congrégation des Saints Rites. Dix-huitième jour des kalendes de septembre de l'année MDCCCLXXII.

C., évêque d'Ostie et de Velletri, Cardinal Patrizi, préfet de la Congrégation des Saints Rites.

Place du sceau.

D. Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Saints Rites.

Après la lecture de ce décret, le Saint-Père a prononcé un discours que le *Catholique* rapporte dans les termes suivants :

« Je vois, en considérant la vie de ce serviteur de Dieu, que si on lui applique les paroles que Notre-Seigneur Jésus-Christ disait du centurion : *Non inveni tantam fidem in Israel*, on peut redire de lui avec toute vérité : *Non inveni tantam simplicitatem.*

« On ne peut ni chercher ni trouver cette simplicité parmi ceu

qui dirigent les affaires publiques; on voit, au contraire, chez eux la malice et l'iniquité les plus raffinées, qui les poussent à la destruction de toutes les œuvres inspirées par l'esprit de Dieu. Et Dieu le permet pour éprouver son Église, il le permet pour l'exercice des vertus chrétiennes chez les fidèles, il le permet encore afin que l'on voie se manifester davantage nos ennemis, les siens et ceux de son Église.

« En conclusion, *je n'ai trouvé tant de simplicité* chez aucun de ceux-mêmes qui par raison de leur position plus particulièrement devraient en être doués; cette simplicité exprimée dans les paroles que l'Église met dans la bouche de l'évêque consécrateur, je ne la trouve, je le répète, chez aucun de ceux qui, adonnés à des affaires et à des occupations qui n'appartiennent pas à leur vocation, s'accoutument à une vie dans laquelle disparaît cette sainte simplicité.

« Vous avez donc bien agi en disant que vous vouliez vous adonner à la lecture des vies des saints, car elles sont les sources auxquelles on puise cette simplicité de vie et de conduite qui nous sanctifie, nous et les autres.

« Lisez donc spécialement la vie de ce serviteur de Dieu, afin que. à l'exemple de ses vertus, vous puissiez en tirer les moyens de vous sanctifier toujours davantage vous-mêmes ainsi que le prochain.

« Puisse Dieu faire de nouveau ce miracle qu'il opéra dans la personne de ce saint, et produire par son intermédiaire la résurrection de tant de cadavres qui sont dans le monde!

« Par la vie de ce serviteur de Dieu vous savez qu'à sa mort, en observant son cadavre, on trouva un clou prodigieux enfoncé dans son cœur, où la blessure même avait produit un rayon visible de l'amour de Dieu.

« Oh! puisse Dieu enfoncer le clou de son amour dans tant d'âmes qui, privées de sa grâce, vivent plongées dans la léthargie des vices! puisse-t-il leur planter ce clou, et que de cadavres morts et fétides ils reviennent à la vie, c'est-à-dire à la vie des saintes pensées, des saintes œuvres, dignes de la vie éternelle !

« Et puisque vous avez demandé la bénédiction, que Dieu vous l'accorde; je vous la donne en son nom.

« Que cette bénédiction pénètre dans tous les couvents à Rome et hors de Rome, et que Dieu inspire, par elle, à tous les religieux l'étude de leur propre misère et de son infinie grandeur; afin que cette considération augmente en nous le mépris envers nous-mêmes et l'estime et l'amour de Dieu, pour propager ensuite sa gloire et faire grandir nos vertus; de manière à mériter enfin les fruits de

cette même bénédiction, afin qu'elle nous ouvre les portes du ciel, où nous pourrons bénir et louer Dieu pendant toute l'éternité.

« *Benedictio Dei*, etc. »

LES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE

Nous avons publié, dans un de nos derniers numéros (page 148), une protestation des catholiques allemands contre l'expulsion des Jésuites. Les catholiques allemands, pour résister à la persécution, ont fondé une Association dont le siége est à Mayence; cette association (*Verein der deutscher Katholiken*), a publié à la date du 8 juillet, un appel aux catholiques, signé des mêmes noms, et que nous reproduisons, ainsi que les statuts de l'Association (1).

Appel de l'Association des catholiques.

Sans contredit, la situation des catholiques allemands est devenue fort inquiétante. Les derniers événements devront ouvrir les yeux à tous ceux qui pouvaient conserver encore quelques illusions à ce sujet. Des événements ont accablé l'Allemagne catholique, comme ses fils fidèles, qui ont versé leur sang pour la patrie dans la dernière guerre, n'en pouvaient jamais attendre. Les catholiques ont subi des mesures qui devaient produire une discordance lamentable dans les joies du triomphe du nouvel empire. Nous nous trouvons dans une situation qu'on peut qualifier avec raison de persécution, même si les feuilles antichrétiennes n'excitaient pas tous les jours à la guerre d'extermination contre l'Eglise.

On favorise l'hérésie et la séparation de l'Eglise catholique, même lorsque le peuple fidèle s'en scandalise; on autorise le sacrilége qui provoque encore davantage la colère de Dieu. De par l'Etat on s'immisce dans l'action enseignante de l'Eglise, on s'attribue le pouvoir de juger l'essence même de la doctrine catholique; on condamne un principe de foi que les catholiques maintiennent comme une vérité divinement révélée, et que l'Eglise, assemblée en concile, a solennellement proclamée comme étant en contradiction avec le droit humain, les exigences du siècle et des lois publiques, et on le qualifie de ce chef dangereux pour l'Etat. Les évêques qui résistent avec un courage apostolique aux agressions de l'Etat sont accusés de violer la loi; on cherche à annuler ou à amoindrir l'action du pouvoir judiciaire, et on les menace, à titre de sujets désobéissants, de procès et de confiscation de leurs revenus. Le devoir de

(1) Nous en empruntons la traduction au *Monde*.

l'État chrétien de protéger l'Eglise est ainsi transformé en pouvoir absolu de l'État sur l'Église.

Pour ne plus être dans l'incertitude sur la portée des mesures persécutrices, on enlève à l'Église son droit sacré et antique sur l'école, dont elle est la fondatrice; on attaque même sa mission enseignante en général. Avec cela on édicte des lois d'exception contre le clergé. Au Reichstag, on provoque l'indignation justifiée de millions de catholiques en persécutant, à la honte du siècle et de toute idée de droit, les ordres vénérables de l'Eglise; surtout en livrant, par la reproduction d'accusations mille fois réfutées, à la haine la plus injuste la Compagnie de Jésus, et en faisant fi de toute équité, on ne cherche rien moins qu'à expulser, comme la lie de la société, du territoire allemand, les célèbres prédicateurs de la vérité, les excellents maîtres de la jeunesse, les Samaritains charitables de la dernière guerre.

La presse ennemie de l'Eglise est systématiquement organisée contre nous; on lui laisse toute licence pour semer le soupçon contre les catholiques, pour les calomnier, insulter le Chef et les institutions les plus vénérables de l'Eglise, et livrer à la risée publique tout ce qui nous est cher et vénéré.

Si même nos adversaires ne nous le criaient pas de la tribune, s'ils ne le répétaient pas journellement dans d'innombrables publications, il faudrait bien nous convaincre tous les jours davantage que la lutte actuelle est dirigée contre l'existence même de l'Eglise en Allemagne.

L'Etat, tel que les adversaires de toute religion révélée cherchent à le constituer par la violence et qu'ils veulent le faire dominer avec passion, ne tolère pas, dans son empire tout mondain, de puissance spirituelle qui lui dise la vérité lorsqu'il se trompe et qui lui fasse connaître ses torts.

Nous tenons fermement aux principes politiques religieux que la foi et la raison nous enseignent. Nous maintenons qu'il y a sur terre deux pouvoirs institués par Dieu pour le salut du genre humain; mais qu'il est nécessaire que les deux ordres ne soient pas séparés, car ils sont destinés à constituer par leur union la grande communauté chrétienne, qui doit s'étendre sur la terre entière. Les buts proposés à l'Etat et à l'Eglise nous enseignent aussi les rapports qui doivent exister entre eux. A cause de cela nous maintenons ferme l'injonction du fondateur divin de notre religion, de donner à l'Empereur ce qui est à l'Empereur et à Dieu ce qui est à Dieu. Comme nous sommes convaincus que la foi est la lumière pour les actions de chacun, nous vénérons dans l'enseignement

apostolique de l'Eglise l'autorité qui apprend aux princes les vérités de la loi chrétienne, et qui nous exhorte et nous fortifie pour dire avec les Apôtres : il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes.

Si, là où s'exerce le pouvoir terrestre on méconnaît ces principes, vrai fondement de tout ordre civil et social, il nous faut travailler, avec tous les moyens légaux en notre pouvoir, à les réintégrer : d'une part, dans le but de conserver à l'Eglise la liberté et l'autonomie que Dieu lui a départies, et lui assurer ainsi le terrain où elle puisse exercer sa mission divine ; d'autre part, pour contribuer, selon nos forces, à opposer une résistance à la dissolution et à la corruption de tout ordre civil, qui sont infailliblement provoquées par les principes contraires.

Pour Dieu et la patrie sera notre devise dans la lutte pour laquelle nous nous levons dans ce moment solennel.

Par notre union seule nous pouvons espérer de vaincre ; à cause de cela les hommes de l'Allemagne catholique doivent s'entendre sur les principes qui doivent guider leur action publique. Ils doivent s'unir pour l'action commune, pour exercer une influence suffisante sur la vie publique.

C'est seulement par une organisation solide et générale que nous serons en mesure de soutenir notre presse contre la puissance des ennemis, de peser par nos voix dans les élections politiques et de défendre nos intérêts auprès des gouvernements.

Pour réaliser une telle union, une association a été fondée à Mayence, dont le comité dirigeant publie les statuts. Tous les hommes catholiques de l'Allemagne qui tiennent à la liberté de l'Eglise et à la prospérité de la patrie sont invités à en faire partie.

Les biens les plus sacrés sont en danger. Levons-nous comme des fils fidèles de l'Eglise et de la patrie. Luttons sans crainte et sans relâche pour le droit et la vérité. Le droit sera toujours le droit (*Recht muss Recht bleiben*), et la victoire finale est à la vérité.

Statuts de l'Association des catholiques allemands.

1° Le but de l'Association est : défendre la liberté et les droits de l'Eglise catholique, faire prévaloir les principes chrétiens dans toutes les conditions de la vie publique par l'emploi de tous les moyens légaux, surtout par l'exercice des droits constitutionnels.

2° Sont membres de l'Association les catholiques qui à l'occasion de la réunion constituante, ont déclaré leur adhésion par la signature des statuts. Sont membres tous les catholiques majeurs habitant l'Allemagne qui ont été reçus par le comité dirigeant. Chaque membre peut sortir à tout moment de l'Association. L'exclusion

peut être décrétée par le comité, si des raisons graves la justifient et que la retraite volontaire ne puisse être obtenue. Par la retraite, l'exclusion et la mort, tous droits sur les fonds de l'Association se trouvent éteints. Aucun membre ne peut en exiger la répartition.

3° Chaque membre paie au moins 6 groschen (75 centimes) par an pour les frais de l'Association.

4° Le siége de l'Association est à Mayence.

5° Les affaires de l'Association sont dirigées par un comité composé d'un président et de douze à vingt-quatre membres, dont sont choisis le vice-président, les secrétaires et le trésorier. Le président et les membres du comité sont élus par l'assemblée générale de l'Association. Dans l'intervalle des deux assemblées générales, le conseil se complète par cooption.

6° Le président représente l'Association au dehors, surtout dans les questions d'intérêt. Il est autorisé à conclure des traités au nom de l'Association et à tester en justice pour lui; le tout avec le droit de substitution. Toutes les résolutions et déclarations de l'Association, ainsi que leur rédaction, sont faites par le président et le secrétaire, dont les signatures engagent l'Association.

7° Le comité administre, d'après les résolutions de l'assemblée générale, toutes les affaires de l'Association, en exécute les résolutions, peut disposer de toute dépense n'excédant pas 500 thalers, et décide toutes les autres questions jusqu'à la prochaine assemblée générale. Il fait les préparatifs pour les réunions générales.

8° Le comité dirigeant institue des représentants et des gérants qui réunissent les cotisations et acceptent l'inscription de nouveaux membres.

9° Tous les ans il y aura une assemblée générale pour la reddition des comptes et du rapport, le renouvellement des membres du comité, et pour décider des autres questions. En cas de besoin, le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

10° Pour faciliter aux membres de prendre part aux assemblées de l'Association, le comité en organisera, selon les besoins, dans toutes les parties du pays (*Wander-versammlungen*).

11° La dissolution de l'Association ne peut être décidée que sur la proposition du comité, par une assemblée générale. Le comité dispose alors de l'avoir de l'Association.

12° Il en est de même dans le cas où la dissolution de l'Association serait occasionnée par des circonstances extérieures. Si le comité se trouve dans l'impossibilité d'en disposer, l'actif de l'Association devient la propriété du dernier président.

13° Le comité rédigera un règlement provisoire pour l'exécution des présents statuts.

14° Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du comité, par une assemblée générale. Si une modification immédiate était devenue nécessaire, le comité dirigeant peut y procéder à titre provisoire.

L'EGLISE LIBRE

Nous avons reproduit dans notre numéro du 6 juillet, page 19, une lettre de M. Léon Pilatte, rédacteur en chef de l'*Eglise libre*, qui nous promettait une réponse à nos articles du 1er, du 8, du 15 et du 22 juin, pour l'époque où « les affaires absorbantes du Synode lui laisseraient un peu de loisir et d'espace. » Tout en faisant remarquer qu'il n'avait pas seulement émis des idées que nous avions cru devoir combattre, mais qu'il avait articulé des faits inexacts dont il se devait à lui-même de reconnaître l'inexactitude le plus tôt possible devant ses lecteurs, égarés par ses assertions erronées, nous avons volontiers consenti à attendre qu'il eût le loisir et l'espace nécessaires pour « reprendre la discussion avec nous. »

Nous avons attendu deux mois; il nous paraît que le délai est suffisant, et nous venons rappeler à M. Pilatte sa promesse.

S'il reprend la discussion, nous apprécierons les arguments qu'il fera valoir;

S'il persiste dans son silence, nous regarderons son mutisme comme un aveu de sa défaite, et nous regretterons de n'avoir pas rencontré dans le rédacteur du journal protestant la bonne foi sur laquelle nous aimions à compter.

Veut-il donc que nous soyons confirmé, par son exemple, dans l'opinion que nos frères séparés fuient obstinément la discussion loyale et sérieuse, et, par conséquent, qu'ils ont peur de rencontrer la vérité?

En attendant, pour lui montrer que nous le lisons toujours avec attention depuis qu'il veut bien échanger l'*Eglise libre* avec les *Annales catholiques*, nous allons lui signaler une contradiction très-grave, qui se trouve dans son numéro du 2 août, entre deux articles qui viennent à la suite l'un de l'autre.

Dans le premier, il s'agit d'un arrêt, qu'a rendu le tribunal civil de Lyon en faveur de la femme dont le mari libre-penseur ne voulait pas que ses enfants fussent baptisés, ce qui constitue, au jugement

du tribunal, une injure grave et une violence morale motivant la séparation.

« Ainsi, dit M. Léon Pilatte, auteur du premier article, en vertu de ce jugement, voici le père dépouillé du gouvernement moral de sa famille; voici les divergences d'opinions en matière religieuse, entre mari et femme, portées devant les tribunaux et entraînant la plus grave des conséquences civiles! C'est le premier pas fait dans une voie funeste, à la faveur de l'interprétation de la loi par le catéchisme. Nous espérons qu'une juridiction supérieure réformera la décision du tribunal trop catholique de Lyon. »

Dans le second article, il s'agit d'une *paroisse* protestante *libérale,* ayant un pasteur *libéral*, dans laquelle, grâce au libéralisme du pasteur, qui ne croit pas à la vertu des sacrements et qui regarde le culte comme une superfluité, « plusieurs mariages se font sans bénédiction nuptiale et *plusieurs parents ne présentent plus leurs enfants au baptême.* »

M. Léon Pilatte, qui a appris ces faits par l'*Évangéliste*, journal protestant comme le sien, dit à ce propos :

« Nous regrettons que l'*Évangéliste* n'ait pas donné en toutes lettres le nom de cette paroisse et celui de son digne pasteur. L'un et l'autre méritent d'être connus. Nous croyons même qu'en réparant cette double omission, notre confrère devrait mentionner la consistoriale où de si belles choses se passent. Pasteur, paroisse et consistoriale méritent d'être mis au pilori de l'Eglise. *Le gouvernement ne manquera pas, nous l'espérons, dès qu'il sera informé, de supprimer le traitement de ce pasteur qui a si bien su faire de sa cure une sinécure.* »

Ainsi, d'un côté, M. Pilatte ne veut pas qu'un tribunal voie une injure grave dans le fait d'un mari qui a reçu le mariage catholique, qui n'a reçu le consentement de sa femme que parce que celle-ci le croyait catholique, et qui refuse de faire baptiser ses enfants; de l'autre, il demande que le gouvernement, le pouvoir civil, prive de ses émoluments un pasteur qui a le tort, ne croyant pas à l'efficacité du baptême, de ne pas recommander l'accomplissement de ce rit. Pourquoi cette contradiction? pourquoi cet appel au bras séculier? Pourquoi cet anathème au *libéralisme*, qu'on défend quand il est condamné par le *Syllabus* de Pie IX?

M. Pilatte, dans son journal, tient pour le parti dit *orthodoxe*, qui a eu la majorité dans le dernier synode, et, en cela, il fait preuve, comme tous les protestants dits orthodoxes, d'une inconséquence dont nous lui savons gré; mais, avec le principe du libre examen, avec ce principe fondamental du protestantisme qui ne peut logi-

quement reconnaître que l'autorité de l'interprétation individuelle des Écritures, comment peut-il condamner les protestants *libéraux* qui, interprétant l'Écriture avec autant d'autorité qu'il peut le faire n'y voient ni la nécessité du baptême, ni celle du mariage religieux, ni celle du culte public, ni la divinité même de Jésus-Christ ?

Nous le félicitons bien sincèrement de conserver encore les sacrements et la croyance à la divinité du Sauveur, mais, en le faisant, nous le félicitons d'une inconséquence; car, avec le principe protestant, la logique est pour les protestants libéraux.

Que M. Pilatte y réfléchisse, et il verra qu'il n'y a pas de position logiquement tenable entre le catholicisme, qui est la vérité pleine et intégrale, et la libre-pensée, qui est la négation de toute vérité révélée, de tout ordre surnaturel. Le dernier synode l'a bien montré, et c'est le consistoire même de l'Eglise réformée de Nîmes qui vient de se charger de nous faire savoir, à nous catholiques, que les décisions dogmatiques du synode de Paris ne peuvent être considérées comme valables. Pas de dogme possible, en effet, ou, du moins, pas de décision dogmatique à imposer par une assemblée ou une majorité quelconque, lorsque le principe même de la religion prétendue réformée est l'interprétation individuelle et libre de l'Ecriture.

Et voilà pourquoi le protestantisme n'a été qu'une suite de variations depuis sa naissance, pourquoi il se dissout aujourd'hui dans le libéralisme et l'incrédulité. Catholique ou libre-penseur, il n'y a pas de milieu pour la logique, et la logique finit toujours par triompher, les principes finissent toujours par produire leurs conséquences. C'est aussi pourquoi l'élite du monde protestant revient au catholicisme, ou le regarde au moins, ainsi que le fait M. Guizot, comme la forme la plus complète et la plus élevée du christianisme.

J. Chantrel.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

(Suite — Voir les numéros précédents, p. 182 et 218.)

TITRE III

Des Instituteurs

Chapitre Ier

Des conditions d'aptitude et de service.

Art. 48. — Nul ne pourra exercer la profession d'instituteur s'il n'est âgé de vingt-un ans accomplis et s'il n'est pourvu d'un brevet de capacité.

Le brevet de capacité peut être suppléé par le diplôme de bachelier;

Par un certificat constatant qu'on a été admis dans une des écoles spéciales de l'Etat;

Par le titre de ministre, non interdit ni révoqué, de l'un des cultes reconnus par l'Etat ;

Par le certificat de stage ;

Par des lettre d'obédience, visées par l'évêque diocésain pour les institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement, dûment autorisées ou reconnues comme établissement d'utilité publique.

Art. 49. — Chaque année, le conseil départemental nomme une commission d'examen, chargée de juger publiquement, à des époques déterminées par le directeur départemental, l'aptitude des aspirants au brevet de capacité, quel que soit le lieu de leur domicile.

Cette commission se compose de sept membres et est présidée par le directeur départemental ; elle choisit son secrétaire. Un délégué cantonal, un ministre du culte professé par le candidat, un membre de l'enseignement public et un membre de l'enseignement libre en font nécessairement partie.

L'examen ne portera que sur les matières comprises dans l'article 1er. — Les candidats qui voudront être interrogés sur tout ou partie des matières spécifiées dans l'article 2, en feront la demande à la commission.

Les brevets délivrés par le directeur départemental, sous l'autorité du ministre, feront mention des matières spéciales sur lesquelles les candidats auront répondu d'une manière satisfaisante.

L'examen des institutrices n'aura pas lieu publiquement.

Art. 50. — Le conseil départemental délivre, s'il y a lieu, des certificats de stage aux personnes qui justifient avoir enseigné, pendant trois ans au moins, les matières fixées par l'art. 2, dans les écoles communales ou libres, autorisées à recevoir des stagiaires.

Les élèves-maîtres, entretenus par les départements, sont, pendant la durée de leur stage, spécialement surveillés par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

Art. 51. — Les instituteurs-adjoints peuvent n'être âgés que de dix-huit ans et ne sont pas soumis aux conditions de l'art 43, s'ils enseignent sous la direction immédiate de l'instituteur et dans l'école même qu'il dirige.

Art. 52. — Ne seront pas soumis aux prescriptions de l'art 48 :

1° Les personnes qui, dans un but purement charitable, donneneront l'instruction primaire aux enfants, avec l'autorisation du comité cantonal;

2° Celles qui auront obtenu de la commission scolaire l'autorisation d'enseigner dans un hameau qui n'aura pas d'école, et qui sera distant de plus de 2 kilomètres de l'école la plus voisine.

Ces autorisations pourront toujours être retirées par le conseil départemental.

Art. 53. — Sont incapables de tenir une école communale ou libre, un pensionnat primaire, une salle d'asile, une école d'adultes, d'apprentis, ou d'y être employés, les individus qui ont subi une condamnation pour crime ou pour un délit contraire à la probité ou aux mœurs, les individus privés par jugement de tout ou partie des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal, et ceux qui ont été interdits en vertu des dispositions de la présente loi.

Art. 54. — Les instituteurs ne peuvent exercer aucune fonction administrative sans l'autorisation du conseil départemental.

Toute profession commerciale ou industrielle leur est absolument interdite.

Chapitre II

Du choix, de la nomination, de la suspension et de la révocation des instituteurs.

Art. 55. — Les écoles communales peuvent être dirigées soit par des instituteurs laïques, soit par des instituteurs appartenant à l'une des associations religieuses vouées à l'enseignement, dûment autorisées ou reconnues comme établissements d'utilité publique.

L'option appartient aux pères de famille de chaque commune ou section de commune, formant une circonscription scolaire.

Les circonscriptions scolaires sont déterminées par le conseil départemental.

Art. 56. — Auront droit de voter :

1° Les pères de famille inscrits sur la liste électorale municipale dont les enfants ont moins de 18 ans;

2° Les mères de famille, résidant dans la circonscription scolaire, lorsqu'elles exercent les droits de la puissance paternelle, ou lorsqu'elles sont chargées de la garde et de l'éducation des enfants;

3° Les tuteurs à défaut des pères et mères.

La formation des listes électorales spéciales et les conditions dans lesquelles le vote aura lieu, seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Art. 57. — Le choix n'est obligatoire que s'il réunit au moins les deux tiers des suffrages exprimés. Si la majorité des deux tiers n'est pas obtenue, et si les ressources de la commune ne permettent pas la création d'une deuxième école, le conseil départemental décide sans recours.

Art. 58. — Toutes les fois que l'école devient vacante par suite de décès, mise à la retraite, démission ou révocation du titulaire, ou lorsqu'il s'est écoulé dix ans depuis le dernier vote des pères de famille, la commission scolaire peut provoquer une nouvelle décision.

Art. 59. — Les instituteurs communaux et les institutrices communales, les directeurs et directrices de salles d'asile, les instituteurs adjoints chargés de la direction d'une école de hameau, sont nommés par la commission scolaire, soit à la création de l'école, soit dans le cas de mutation :

1° Si l'instituteur doit être laïque, sur la présentation de trois candidats choisis par le conseil départemental sur une liste d'admissibilité et d'avancement;

2° Si les pères de famille ont opté pour une congrégation religieuse, sur la présentation faite par les supérieurs de la congrégation;

3° Si l'école appartient à un culte non catholique, sur la présentation du consistoire.

Le conseil départemenral dresse chaque année la liste d'admissibilité et d'avancement, après avoir pris l'avis du directeur départemental et des directeurs d'écoles normales.

Art. 60. — Si la commission scolaire n'avait pas choisi l'instituteur dans le délai d'un mois, à partir de la présentation par le conseil départemental, il serait pourvu à la nomination par ce conseil.

Art. 61. — Les instituteurs adjoints qui enseignent sous la direction immédiate de l'instituteur sont nommés et révocables par lui, avec l'agrément de la commission scolaire.

Les instituteurs adjoints appartenant à des associations religieuses sont nommés et révoqués par les supérieurs de ces associations.

Art. 62. — Le conseil départemental désigne les instituteurs chargés de diriger les écoles communales d'adultes et d'apprentis.

Art. 63. — Le directeur départemental peut, suivant les cas, réprimander, suspendre, avec ou sans privation totale ou partielle de traitement, pour un temps qui n'excède pas six mois, ou même

révoquer l'instituteur communal et le directeur d'une salle d'asile communale.

Le directeur pourra également, sans suspendre l'instituteur, lui infliger une privation partielle de traitement.

L'instituteur révoqué est incapable d'exercer la profession d'instituteur, soit communal, soit libre, dans le même arrondissement.

Le conseil peut, après l'avoir entendu ou dûment appelé, frapper l'instituteur communal ou le directeur d'une salle d'asile communale d'une interdiction absolue, sauf appel devant le conseil supérieur de l'instruction publique, dans le délai de dix jours à partir de la notification de la décision. L'appel n'est pas suspensif.

En cas d'urgence, le maire peut suspendre provisoirement l'instituteur communal ou le directeur de la salle d'asile, après avoir pris l'avis de la commission scolaire et à charge de rendre compte dans les deux jours au préfet et au président du conseil départemental.

Art. 64. — Tout instituteur libre, directeur d'un pensionnat primaire ou d'une école d'adultes libre, tout directeur d'une salle d'asile libre, sur la plainte du directeur départemental ou du procureur de la république, peut être traduit, pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, devant le conseil départemental, qui peut, suivant les cas, le censurer, le suspendre pour un temps qui n'excédera pas six mois, l'interdire de l'exercice de sa profession dans la commune où il est établi, ou même l'interdire d'une façon absolue.

Dans le cas d'interdiction relative ou absolue, il y aura lieu à appel devant le conseil supérieur. Cet appel devra être interjeté dans le délai de dix jours à compter de la notification et ne sera pas suspensif. L'instituteur poursuivi devra toujours être entendu dans sa défense ou dûment appelé.

Chapitre III

Du traitement et de la retraite des instituteurs.

Art. 65. — Le traitement des instituteurs communaux se compose :

1° D'un traitement fixe qui ne peut être inférieur à 200 francs ;

2° Du produit de la rétribution scolaire et des bons d'école ;

3° D'un supplément de traitement accordé à tous ceux dont le traitement, joint à la rétribution scolaire et aux bons d'école n'atteint pas 800 francs.

Après cinq années de service, le traitement minimum est porté à 850 francs.

Le ministre de l'instruction publique, sur l'avis du conseil départemental, pourra élever à 950 francs après dix ans, jusqu'à 1,100 francs après quinze ans de service, le traitement minimum des maîtres qui se seront distingués dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 66. — Les institutrices communales sont divisées en deux classes.

Le traitement de la première classe ne pourra être inférieur à 600 francs, et celui de la seconde à 500 francs.

Les directrices de salles d'asile sont, quant au traitement, assimilées aux institutrices de seconde classe.

Art. 67. — Les traitements *minima* des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes sont fixés de la manière suivante:

1° Instituteurs adjoints dirigeant une école de hameau, 650 fr.

2° Instituteurs adjoints attachés à l'école principale : première classe, 500 francs ; seconde classe, 450 francs.

3° Institutrices adjointes : première classe, 400 francs ; seconde classe, 350 francs.

Le conseil départemental, sur la proposition du directeur de l'enseignement primaire, détermine la classe à laquelle appartiennent les adjoints et les adjointes.

Art. 68. — Dans les communes où la gratuité est établie, le traitement des instituteurs et des institutrices doit atteindre les *minima* fixés par l'article 65.

Dans les communes qui pourvoient sur leurs propres ressources au payement des instituteurs et institutrices, le traitement ordinaire peut, sur la demande du conseil municipal et avec approbation du conseil départemental, être remplacé par un traitement fixe.

Art. 69. — Les instituteurs communaux et les institutrices communales, les directeurs et directrices de salles d'asile communales sont compris parmi les fonctionnaires du service actif et ajoutés au tableau numéro 2 annexé à la loi du 9 juin 1853.

Leur pension de retraite est réglée conformément aux dispositions de cette loi relative aux emplois de la partie active.

Elle est basée sur la moyenne des traitements et émoluments de toute nature soumis à retenue, dont l'ayant droit a joui pendant les six années qui ont produit le chiffre le plus élevé.

(*Suite et fin au prochain numéro.*)

LA PERSÉCUTION LIBÉRALE

Une chose nous frappe : c'est le langage, l'attitude de la presse libérale européenne. Le libéralisme prêche la liberté de conscience et des cultes, le droit d'association ; il en fait son principe et son dogme. Or, voici un grand empire moderne, la nouvelle Allemagne, la patrie de Luther et du rationalisme, qui viole audacieusement la liberté de conscience et de religion, qui annule le droit d'association, qui prive toute une classe de citoyens des droits civils, qui interne et qui expulse sans jugement, et la presse libérale se tait ou applaudit ; elle ne trouve ni une chaude protestation, ni un cri indigné, ni une de ces phrases enflammées qu'elle a dépensées, à l'unisson, dans l'affaire du petit Mortara. Nous avons lu même des journaux belges qui s'inquiètent à la pensée de voir ces religieux chassés du sol allemand trouver l'hospitalité sur le sol belge. Ils soufflent des haines contre eux, de manière à faire recevoir ces exilés à coups de pierres et de sifflets. Et ces gens-là parlent de tolérance et de liberté !

C'est ce monde libéral contemporain qu'il faut sans cesse observer. On y parle de liberté, mais on n'y vit que d'intolérance. Regardez de tous côtés en Europe : qui donc réclame presque partout la liberté religieuse ? C'est l'Eglise catholique. Et qui la refuse ? C'est le schisme, l'hérésie, les sectes, le libéralisme, la libre-pensée et la révolution. En Russie, le schisme grec tient la Pologne catholique sous son genou oppresseur. L'Allemagne du Nord, la Suède et le Danemark, ont adouci un peu les rigueurs de leur législation intolérante ; mais les catholiques n'y sont pas encore libres. L'Allemagne protestante, qui s'était relâchée de son intolérance depuis l'héroïque résistance de l'archevêque de Cologne, y rentre à pleines voiles, et l'on touche là à l'une des persécutions les plus intenses que l'Eglise aura subies. La Suisse radicale a récemment exilé des évêques, proscrit les ordres religieux, supprimé des séminaires, chassé les religieux du mont Saint-Bernard et même les sœurs de charité; la liberté religieuse et le droit d'association y sont méconnus. En Hollande, le regretté M. Thorebeeke a fait triompher à grand'peine la liberté de l'Eglise catholique, contre laquelle se soulevait de temps à autre la vieille intolérance du synode de Dordrecht. En Italie, c'est la réaction contre le catholicisme qui sévit. L'empire ottoman, qui semblait entrer dans des voies moins intolérantes, reprend son ancienne politique de persécution et de haine. En Chine, aux Indes, au Japon, il ne s'agit pas de liberté; les catholiques et les missionnaires y trouvent le fouet,

les prisons et le martyre. Au milieu de l'Europe, en France, la démocratie radicale et communiste, en souvenir de ses pères de 93, a donné des échantillons de ses principes de tolérance et de liberté, par le massacre des otages, en tête desquels nous saluons l'archevêque de Paris, les pères Jésuites, les pères Dominicains, morts avec le courage des saints.

Oh ! oui, un souffle immense d'intolérance et de persécution passe sur le monde. Il ne part pas assurément de l'Eglise : il est, au contraire, partout dirigé contre elle ; la seule liberté aujourd'hui menacée, c'est la sienne. Nous touchons à des temps où il ne sera plus permis à un *libéral* de parler de Louis XIV, de Wallenstein et même de Philippe II, qui seront des modèles de douceur et de tolérance en comparaison des tyrans que la démocratie radicale nous prépare. (*Journal de Bruxelles.*)

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de Mgr *Viard* (Philippe-Joseph), de la Société de Marie, évêque de Wellington, dans la Nouvelle-Zélande, l'une des colonies de l'Angleterre. Mgr Viard était né à Lyon en 1809. Nommé évêque d'Orthosie *in partibus infidelium* le 7 février 1845, il avait été transféré, au mois de juin 1860, au siége de Wellington, que Sa Sainteté le pape Pie IX venait d'ériger. Mgr Viard comptait trente-trois ans de mission et vingt-six ans d'épiscopat.

Le 3 août est mort Mgr *Romano* (Félix), évêque d'Ischia, né le 7 juillet 1798 à Torre del Greco, dans l'archidiocèse de Naples, et préconisé le 23 juin 1854. Ses funérailles ont donné lieu à une manifestation populaire des plus émouvantes. Une foule immense suivit le cercueil, les uns priant pour le prélat défunt, les autres implorant son intercession auprès de Dieu. Tout à coup on entendit crier : Miracle ! miracle ! et le bruit se répandit que plusieurs guérisons instantanées venaient d'être obtenues. Une troupe d'une centaine d'hommes se précipitèrent alors sur le cercueil, criant qu'il ne fallait pas aller au cimetière, parce que c'est dans les églises que les saints doivent être ensevelis. La foule applaudit, et le corps du vénérable Prélat fut apporté en triomphe dans l'église de Sainte-Croix. La police, qui n'avait pu empêcher cette manifestation populaire, profita de la nuit pour faire porter au cimetière les dépouilles mortelles de Mgr Romano. Mais cette manifestation montre bien quels sont les sentiments des populations d'Italie pour leurs évêques

et en quelle réputation de vertu se trouvait le vénérable évêque d'Ischia.

Mgr Romano avait pour coadjuteur avec future succession Mgr François de Nicola, évêque d'Halia *in partibus infidelium*, qui est né à Aversa, le 27 décembre 1818.

Dans les premiers jours du mois d'août est mort M. l'abbé *Bénézit,* supérieur du grand séminaire de Coutances. C'est une grave perte pour ce diocèse et pour la Compagnie de Saint-Sulpice, dont il était un des membres les plus distingués.

La presse catholique de Hollande vient de faire une grande perte par la mort de Mgr *Smits*, protonotaire apostolique, fondateur et rédacteur en chef du journal catholique *De Tijd*, journal qui a acquis une grande influence dans ce royaume. « Mgr Smits, dit le *Maasbode* (Courrier de la Meuse), était un de ces hommes rares qui ne vivent que pour l'œuvre à laquelle ils se sont dévoués. L'esprit du sacerdoce, dans ce qu'il a de plus élevé était ce qui l'animait; c'était cet esprit qui lui donnait des forces pour remplir sa tâche, car sa santé fut toujours faible et chancelante, et c'est ce qui l'obligea à renoncer au ministère; mais il était de ces hommes qui comprennent que quand une voie nous est fermée nous devons voir s'il n'en est pas quelque autre proportionée à nos forces. La parole lui était interdite; il prit la plume, et pendant trente années, le *Noordbrabanter* et le *Tijd* furent pour lui de véritables *chemins de vérité*. Jusqu'au dernier terme, il est resté fidèle à son poste; de son lit de douleur, alors qu'il ne pouvait plus tenir la plume, il dictait ses pensées ou inspirait ses collaborateurs de sa parole vivifiante. »

VARIÉTÉS

La franc-maçonnerie. — Nous lisons dans le *Rappel :*

Au 1er janvier 1865, la franc-maçonnerie comptait près de treize millions d'adhérents dans le monde entier. La dernière statistique du 1er janvier 1872 donne le total de seize millions neuf cent trente-deux mille francs-maçons. Dans l'espace de sept ans, la famille maçonnique s'est, par conséquent, augmentée de 3,932,000 membres.

Cette statistique donnée par le *Rappel* doit porter à réfléchir.

Le Vatican. — *Brûler autant d'églises que possible et spécialement le Vatican*, c'est ce que porte l'article 6e des statuts des communards italiens.

Ils veulent brûler le Vatican! ce palais, ou plutôt cette réunion de palais élevés par les Papes protecteurs des beaux-arts; ce musée, qui est sans contredit le premier du monde, et qui renferme une telle quantité d'objets d'art, que l'esprit en reste confondu au premier abord; cette bibliothèque incomparable de livres imprimés et de manuscrits! Quel nom donner à ces hommes qui veulent réduire en cendres une semblable merveille, avec ses 4,422 salons et tous les chefs-d'œuvre que l'ancienne Rome nous a laissés; la chapelle Sixtine avec le célèbre *Jugement dernier* de Michel-Ange; ces immenses galeries d'inscriptions, de statues, de cartes géographiques, de tapisseries, d'objets d'art de tous les âges; cette incroyable collection de papyrus égyptiens en caractères hiéroglyphiques, hiératiques ou démotiques; cette bibliothèque aux 23,000 manuscrits grecs, latins et orientaux; ce musée chrétien, où vivent, pour ainsi dire, les chrétiens des catacombes au milieu des instruments de supplice des martyrs; ces chambres de Raphaël; ces loges du même génie; enfin ce que la peinture a produit de plus sublime : la *Transfiguration*, par Raphaël, la *Dernière communion de saint Jérôme*, par le Dominicain, et mille autres chefs-d'œuvre. Non, la langue ne possède pas d'expression pouvant qualifier de tels hommes, et l'imagination cherche en vain leurs équivalents dans les vandales de toutes les époques! — L'abbé A. Leclerc (*Semaine religieuse* de Limoges).

Un clérical méconnu. — Nous assistons à une réunion publique. Un orateur est à la tribune :

« Quoi que vous fassiez, s'écrie-t-il, quoi que vous disiez, *rapportez tout à Dieu.* Que, dans vos compositions comme dans la création, tout commence en lui. Croyez en lui comme les femmes et comme les enfants. Faites de cette grande foi toute simple le fond et comme le sol de toutes vos œuvres. Qu'on les sente marcher fermement sur ce terrain solide. C'est Dieu, Dieu seul, qui donne au génie ces profondes lueurs du vrai, qui nous éblouissent. Sachez-le donc, penseurs! *Depuis quatre mille ans qu'elle rêve, la sagesse humaine n'a rien trouvé hors de lui.* Parce que, dans le sombre et inextricable réseau des philosophies inventées par l'homme, vous voyez rayonner çà et là quelques vérités éternelles, gardez-vous d'en conclure qu'elles ont même origine et que ces vérités sont nées de ces philosophies. Ce serait l'erreur de gens qui apercevraient les étoiles à travers des arbres et qui s'imagineraient qui ce sont là les fleurs de ces noirs rameaux. » (Vifs applaudissements.)

Le nom de l'orateur? — VICTOR HUGO.

— Pas possible?

— C'est dans le *Siècle* même que se trouve le discours.

— De plus en plus impossible.

— Voici l'explication du mystère. Le numéro du *Siècle* qui le rapporte

est du 16 janvier 1845; la réunion publique se tenait au palais Mazarin, dans la salle des séances de l'Académie française, et M. Victor Hugo répondait au nouvel élu, M. Saint-Marc Girardin.

— *Quantum mutatus!*

— Sans doute. Le croyant s'est fait apostat; mais si les convictions passent, les écrits restent.

LES FRÈRES IGNORANTINS JUGÉS PAR M. COUSIN, QUI N'ÉTAIT PAS CLÉRICAL. — « A Dieu ne plaise que jamais je puisse songer à exclure personne de l'éducation populaire. Loin de là, je ne cesserai d'appeler à cette noble tâche tous les gens de biens, tous les hommes éclairés, sans aucune exception de culte ni de méthodes. Mais, je l'avoue à mes risques et périls, *c'est surtout aux Frères de la doctrine chrétienne* qu'il me paraîtrait convenable de confier les écoles communales absolument gratuites, comme c'est surtout aux Sœurs de la charité que nous confions le soin des malades dans les hôpitaux. D'abord, c'est au service du peuple que les statuts des Frères les consacrent. Ensuite, par un retour naturel, le peuple les aime. Le peuple est fier : il ne veut pas qu'on le méprise; et, avec les meilleures intentions du monde, on peut avoir l'air de le mépriser, pour peu qu'on ait des façons trop élégantes. « *Les Frères ne nous méprisent pas* », dit le peuple. La tournure un peu lourde et commune de ces bons Frères, qui les expose à quelques railleries, leur humilité, leur patience, surtout leur pauvreté et leur désintéressement (car ils ne possèdent rien en propre), les rapprochent et les font bien venir du peuple, au milieu duquel ils vivent. Le peuple et l'enfance demandent une patience sans bornes. Quiconque n'est pas doué d'une telle patience ne doit pas songer à être maître d'école. Enfin, par leurs statuts, les Frères enseignent gratuitement : il leur est interdit de rien demander aux enfants, et ils se contentent de très-peu de chose pour eux et pour leurs écoles. VOILA DES GENS QUI SEMBLENT FAITS TOUT EXPRÈS POUR L'INSTRUCTIOM PRIMAIRE GRATUITE. »

V. COUSIN.

Cela se trouve à la page 143 du livre intitulé : *De l'instruction publique en Hollande* (Paris, 1837).

UN CORAN MANUSCRIT. — La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg a récemment reçu un exemplaire du Coran écrit par Othman; ce manuscrit remonte à plus de 1200 ans, et les Ulémas de Samarcande l'appellent la *plume sacrée*. Les pages conservent plusieurs traces de sang. D'après la tradition, Othman était occupé à le lire lorsqu'il fut tué, en 656. Le manuscrit que vient d'acquérir la bibliothèque de Saint-Pétersbourg est le seul qui reste des immenses trésors littéraires recueillis autrefois à Samarcande par Tamerlan; il est certainement l'un des plus anciens et des plus précieux documents de la littérature musulmane.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

42. — **La Sainte Communion,** conférences aux dames du monde, par Mgr Landriot, archevêque de Reims; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 de VI-448 pages. — Mgr Landriot, qui sait si bien s'adresser aux intelligences les plus élevées, a comme un don particulier pour parler à la femme chrétienne le langage de la religion et de la piété. Le bien que produisent ces *Conférences* dans lesquelles il prodigue les trésors de sa vaste érudition et d'une éloquence pleine de douceur et de tendresse religieuse, fait toujours désirer qu'elles soient publiées, afin que les fruits s'en multiplient plus rapidement. Le livre de la *Sainte Communion* sera donc goûté comme les précédents, et les dames du monde, auxquelles il s'adresse plus particulièrement, y trouveront une nourriture substantielle et agréable qui leur fera mieux apprécier encore le bonheur et l'utilité de la participation au divin Sacrement.

43. — **Du manque de respect** des enfants et des jeunes gens pour leurs parents et leurs supérieurs, par l'abbé Balme-Frézol; 2e édition, Paris, 1872, chez Victor Sarlit. — In-8 de 64 pages. — Ce *Memoire* a été couronné en 1865 par la Société d'éducation de Lyon, qui avait proposé cette question : « Signaler les graves inconvénients « résultant du manque de respect « des enfants et des jeunes gens « pour leurs parents et leurs supérieurs, en rechercher les causes et indiquer le moyen d'y remédier. » La réponse faite à cette question est complète, profondément sage et digne en tout d'un prêtre catholique. Nous ne saurions trop recommander aux pères et aux mères de famille, aux maîtres chrétiens de la méditer; les jeunes gens en feront aussi la lecture avec profit. M. l'abbé Balme-Frézol, on le voit, a l'expérience de ce qui convient à la jeunesse, et il fait pour ainsi dire toucher du doigt les rapports intimes qui existent entre la religion et le respect, dont la politesse est la forme extérieure et comme le vêtement le mieux approprié.

44. — **Lucubrationes biblicæ, cum Appendice,** par le professeur Louis Vincenzi ; Rome, 1872, chez Bernard Morini. — In-8 de 204 pages. — Ces études sur la Bible sont au nombre de deux. Dans la première, le savant auteur s'occupe de la monarchie sacrée des Hébreux et des chrétiens et du magistère infaillible existant dans l'un et dans l'autre, comme il le prouve par l'Ecriture sainte et par l'antique tradition de la Synagogue et de l'Eglise. Dans la seconde, il démontre que le Céphas avec qui saint Paul s'est disputé, n'est pas l'apôtre saint Pierre, mais l'un des disciples du Seigneur. Un Appendice joint à ces deux dissertations, dont il n'est pas nécessaire de montrer la liaison avec la grande question de l'infaillibilité pontificale, montre le consentement traditionnel et universel des peuples sur la religion et sur la nécessité et l'unité d'un sacerdoce placé comme médiateur entre Dieu et l'homme. Cette simple indication donne une idée de l'importance des thèses développées par le professeur Vincenzi ; la lecture des thèses elles-mêmes témoigne d'une vaste érudition et de cette science solide, de bon aloi, dont les théologiens romains ont soigneusement conservé la tradition.

45. — **Directions spirituelles de saint François de Sales,** recueillies et mises en ordre par l'abbé H. Chaumont, avec une Introduction par Mgr de Ségur. —

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques.*

III. — **Des fins dernières.** — Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 carré de VIII-428 pages. — On ne recommande pas une œuvre de saint François de Sales; on ne peut que féliciter l'auteur du choix qu'il a fait des *Directions spirituelles*, du grand Saint et l'ordre dans lequel il les a placées. Elles se classent, dans ce volume, sous ces six titres : la Mort, le Jugement, le Purgatoire, le Paradis, l'Enfer et l'Eternité. Saint François de Sales sait que le don de crainte est un don de Dieu, mais le don d'amour en est un aussi, et l'aimable Saint, sans négliger le premier, se plaît, on le sait, à insister sur le second. Qu'on lise donc ces *Directions*, et nul doute qu'on en retire d'excellents fruits.

46. — **La République et l'Eglise catholique**, problèmes politico-religieux soulevés à propos de la révision de la constitution helvétique, par M. C.-C. Kaiser, professeur; traduction de M. l'abbé P. Bélet; Paris, 1872, chez Ch. Douniol. — In-8 de XII-204 pages. — Il s'agit ici de la république suisse, notons-le tout de suite, et d'une question que le vote du 12 mai a provisoirement résolue, mais qui se représentera, ce qui laisse au travail de M. Kaiser toute son utilité pratique. Il y a d'ailleurs dans ce livre des considérations qui sont toujours actuelles; l'on peut dire que, à propos de la révision de la constitution, l'auteur a surtout traité la question de l'infaillibilité pontificale et du *Syllabus* dans ses rapports avec l'histoire et avec le gouvernement des Etats. C'est donc une étude très-sérieuse, très-actuelle, très-bien faite, et qui mérite d'attirer l'attention des catholiques et des hommes d'Etat.

47. — **Les Pigeons d'Arras** par J. Chantrel; Paris, 1872, chez Putois-Cretté et chez Victor Palmé; 1 fr. *Franco* par la poste. — In-18 de VI-288 pages. — *Les Pigeons d'Arras* sont une nouvelle qui forme comme le prologue d'une série d'études sur les principaux personnages et les principaux événements de la première Révolution. A une époque où l'on s'efforce de réhabiliter les plus hideuses renommées et d'entourer d'une glorieuse auréole les plus détestables scélérats, M. Chantrel a pensé qu'il serait utile de faire la juste part de chacun, dans une suite de récits populaires, où l'imagination se ferait l'auxiliaire de l'histoire, afin de saisir plus fortement le lecteur, de l'intéresser davantage, et, en même temps, d'entrer plus facilement dans la peinture des mœurs intimes et domestiques, que l'histoire dédaigneuse laisse trop souvent de côté. L'auteur se place, dans les *Pigeons d'Arras*, à la veille de l'ouverture des Etats généraux. La scène commence sur la magnifique place d'Arras pour se terminer à Versailles. Le principal personnage de son récit, sinon le héros, s'y montre tel qu'il était avant de devenir l'une des plus exécrables figures de notre histoire; mais à côté du vice hypocrite, il y a la vertu loyale et courageuse; les contrastes se multiplient dans le cours du récit, et l'on voit commencer l'histoire d'un mystérieux personnage auquel on s'intéresse si vivement, que tous les lecteurs presseront M. Chantrel de donner la suite de ses études, afin de savoir enfin ce que peut être cet *homme au manteau*, qui sera le héros de sa prochaine nouvelle.

B. PH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

SOMMAIRE. — I. Les pèlerinages : fureurs de la presse impie, scènes de Grenoble, lettre de Mgr Paulinier, évêque de Grenoble. — II. Le pèlerinage de la Salette et le *Figaro*. — III. Lettre pastorale de Mgr Freppel, évêque d'Angers, sur les pèlerinages. — IV. Les congrès : les bons et les mauvais; congrès des empereurs à Berlin; partage de la Pologne; Voltaire et ses admirateurs; les ennemis du peuple.

I

Les pèlerinages aux divers sanctuaires de la sainte Vierge sont devenus un événement dont toute la presse s'occupe, et qui met dans une risible colère tous les journaux libres-penseurs. Comment, de notre temps, on croit encore à la sainte Vierge et aux miracles! on voit encore des foules visiter les sanctuaires que fréquentaient les ignorants du moyen-âge! et de Paris même, de la capitale de la civilisation (et du pétrole), c'est par milliers qu'on envahit les trains de chemin de fer qui conduisent à Notre-Dame de la Salette, à Notre-Dame de Lourdes, à Notre-Dame de Boulogne, à Notre-Dame de la Délivrance, etc., etc.? Où allons-nous, grand Dieu ! et que va devenir la France, la France de Voltaire et de 89, la France du dix-neuvième siècle? Sus donc à ces demeurants d'un autre âge! empêchons ces manifestations, décourageons et effrayons les pèlerins, ou la France est perdue, la civilisation est perdue, toutes les conquêtes de 89 sont perdues.

Ils ne savent plus vraiment où ils en sont. Les uns rient de ce rire forcé qui rappelle si bien la grimace du singe dont ils prétendent descendre; les autres se fâchent tout rouge et appellent les gendarmes et invoquent la loi et la liberté, les gendarmes pour appréhender au col les honnêtes gens, la loi pour donner ordre à Dieu de ne plus faire de miracle, la liberté, pour interdire les manifestations religieuses.

Ils se disent républicains, et pour faire aimer leur république, ils prétendent supprimer la religion et la foi de trente-cinq millions de catholiques.

Ils se disent libéraux, et, pour le prouver, ils insultent des gens paisibles, ils jettent des pierres et des menaces à des pèlerins tran-

quilles qui usent tout simplement du droit d'aller et venir garanti à tous les citoyens français.

Ils se disent éclairés et patriotes, et ils ne peuvent comprendre que la foi en Dieu est le ressort suprême du patriotisme et le rempart le plus sûr de l'indépendance nationale.

Pendant les siècles où nulle voix ne s'élevait en France contre les manifestations religieuses, où c'était la nation tout entière, peuple, magistrats et rois, qui croyait en Dieu et qui se plaçait solennellement sous la protection de la Vierge, c'est-à-dire de la personnification la plus élevée, la plus sublime, la plus délicieusement aimable de la pureté, de la bonté, de toutes les vertus; pendant ces siècles, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis faisait une assez belle figure dans le monde; elle était à la tête de la chrétienté, et rien en Europe ne pouvait se faire sans son consentement ou sa participation. Que fait donc de si grand et de si glorieux la France des libres-penseurs, pour qu'elle se trouve en droit d'insulter les croyants? Hélas! l'Alsace et la Lorraine perdues, une dette publique de vingt milliards, les discordes civiles, les désastres du passé, les plaies du présent, les craintes de l'avenir le disent assez, et, au moment même où nous écrivons, trois empereurs réunis à Berlin décident peut-être de ses destinées sans la consulter, sans s'occuper de savoir si elle veut ou ne veut pas accéder à leurs combinaisons.

Les voyous (pas tous en blouse) de Grenoble et d'ailleurs ont montré d'un seul coup quels sont les auxiliaires de ces bourgeois gantés, de ces écrivains libres-penseurs qui jettent le ridicule et le sarcasme, après avoir bien dîné, sur les catholiques coupables de prier pour la France, la patrie des corps, et pour l'Eglise, la patrie des âmes! *A la guillotine! à l'abattoir! à la mort! au pétrole! Mort à Dieu! mort à Notre-Dame de la Salette! Bonnes têtes d'otages!* tels étaient les aimables cris de ces aimables disciples des feuilles rouges et radicales. Voilà les pensées, les sentiments de ces *éclairés* du dix-neuvième siècle. Hardis contre des femmes et des hommes qui ne songent qu'à prier, quelle figure feraient-ils devant les Prussiens? On n'a plus à se le demander : on l'a vu dans la dernière guerre. Pendant que les zouaves du Pape se faisaient tuer pour la France, les braves *sans-Dieu* se tenaient prudemment à l'écart.

Mgr l'évêque de Grenoble, dans une lettre digne d'un évêque catholique, a répondu aux calomniateurs qui prétendaient voir dans le pèlerinage de la Salette une manifestation politique, et demandé grâce pour les malheureux qui ont insulté les pèlerins.

« Il était dix heures du soir, dit-il en racontant ce qui s'est passé sur

la sainte montagne ; la nuit était splendide, plus d'un millier de pèlerins, tenant des cierges allumés, se trouvaient réunis au sommet de la montagne, autour de l'image de la Vierge de l'Assomption et chantaient le cantique si catholique et si national :

Sauvez, sauvez la France,
Au nom du Sacré-Cœur.

« J'ai demandé qu'on entonne trois fois l'antienne *Parce Domine*, et le psaume *Miserere* a été répété par ces mille bouches en faveur de quelques insensés qui ne savent pas ce qu'ils font, et d'autres hommes plus coupables qui, par la prédication des plus dangereuses doctrines et par la révélation quotidienne de *prétendus* scandales soulèvent sciemment les plus mauvaises passions. Je ne crois pas que jamais prières plus ferventes pour la conversion de ces pauvres âmes soient montées vers le ciel.

« Cette manifestation a été d'autant plus grande qu'elle est demeurée éminemment religieuse, quoi qu'on en ait dit à ce pauvre peuple de Grenoble qu'on égare quelquefois par de singulières inventions.

« Il y a, je l'avoue, un illustre prétendant sur la sainte montagne, mais ce n'est pas un prétendant à l'empire, à la monarchie héréditaire, ni même à la présidence d'une république. C'est le prétendant à la royauté des âmes de la France et du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Je n'en ai pas rencontré d'autres, et les affections politiques n'ont pas distrait un moment les esprits de la grande pensée du Fils de Dieu et de sa Mère.

« Le triomphe de l'Eglise et le salut de la France humiliée par nos derniers désastres, tel a été le but de nos pieux pèlerins, et ils ne s'en sont pas écartés. Ceux qui les calomnient n'auraient entendu, s'ils avaient été présents, que des paroles patriotiques et chrétiennes. Nous avons beaucoup prié ; trois cents prêtres ont offert le saint sacrifice depuis minuit jusqu'au milieu du jour pour les plus saintes des causes ; des milliers d'âmes pures ont communié à ce sacrifice et uni leur souffrances aux divines expiations ; le télégraphe a demandé à Rome au nom du comité la bénédiction du Saint-Père, et une adresse de consolation à notre bien aimé Pie IX a reçu depuis hier plusieurs milliers de signatures. Voilà nos actes, que nous avouons avec une sainte fierté et desquels nous attendons les bénédictions de Dieu sur la France et sur l'Eglise. »

II

Nous voudrions pouvoir raconter ces manifestations de la foi catholique ; nos lecteurs voient bien que l'espace nous manque. Dans la chronique religieuse que nous donnerons la semaine prochaine, nous indiquerons au moins les principales, car ces magnifiques fêtes appartiennent aux *Annales* de l'Eglise ; mais il nous sera im-

possible de tout dire. Aujourd'hui, nous devons nous contenter d'insérer encore ici deux pages remarquables à divers titres, l'une de M. Jouvin, du *Figaro*, sur le pèlerinage de la Salette, l'autre de l'éloquent évêque d'Angers, sur les pèlerinages en général.

Voici ce qu'écrit M. Jouvin :

Le pays de Corps, où les croyants placent l'apparition de septembre 1846, était en ce temps-là une contrée peuplée de montagnards farouches, impies, cupides et tout à fait misérables. Sous la Restauration, M. de Royer, avocat général, prenant la parole à la cour d'assises, demanda trois têtes au jury dans la même session et les obtint. Rendant la contrée solidaire des crimes des particuliers, l'honorable magistrat l'appela *l'école d'application du bagne et de l'échafaud.*

Ce que n'avaient pu faire l'éloquence et le code pénal, le récit de deux petits pâtres, des enfants qui ne savaient pas lire, l'accomplit en quelques mois. La prison se vida, l'église se remplit; des montagnards sans foi ni loi devinrent honnêtes et moraux en devenant chrétiens. Un pays, perdu dans les Alpes et sans autre végétation que de maigres pâturages, transformé en lieu de pèlerinage pour tous les catholiques du monde, y reçut, avec l'affluence des visiteurs, les bienfaits de la civilisation. On y a tracé des routes, construit un monastère, bâti des maisons, presque un village.

Dans des contrées sauvages où des familles entières, comme les *Martial* du roman d'Eugène Sue, perpétuaient l'hérédité des haines et du crime, la Foi est entrée donnant la main à l'Abondance; les bandits se sont transformés en disciples de l'Evangile, et Jésus a pu dire à ces nouveaux apôtres que lui avait conquis sa mère : *Paix aux hommes de bonne volonté*! Dans ce miracle contesté et bafoué à Grenoble par cent imbéciles, quatre-vingt-dix nigauds et dix vauriens, voilà le *merveilleux* qui s'impose à tout esprit droit, à tout cœur loyal, à quelque philosophie, à quelque religion qu'ils appartiennent.

Il y a deux ans, quelques personnes de ma famille, campée en Dauphiné pendant la guerre, firent un pèlerinage à la Salette. Un de nos vieux amis, tenté par le pittoresque de l'excursion, les y accompagna. C'est un brave garçon, gai, insouciant, et qui, dans le cours d'une existence facile, n'ayant pas eu le temps de se faire des idées à lui sur une foule de problèmes, porte, comme tant d'autres, sur son visage le masque de l'incrédulité du siècle. N'ayant jamais lu Voltaire, il n'en a que plus de mérite et d'originalité à se dire voltairien.

Quand la petite caravane eut franchi à dos de mulet les précipices qui forment la route pour arriver au monastère, elle s'y trouva mêlée à un petit nombre de visiteurs. Le lendemain, à l'issue de la messe, les pèlerins se rendirent processionnellement aux différentes stations où la *Dame* apparut à Maximin et à Mélanie. Cela avait lieu par une belle matinée d'automne. Dans l'horizon circulaire de la montagne dont les visiteurs occupaient un des sommets, et à leurs pieds, s'étendait un vaste

tapis de mousse; dans les vallées basses, les arbres nains mariaient leur feuillage pourpre au vert des prairies; les troupeaux de moutons aperçus à de grandes distances, ressemblaient à ces *bergeries* de marchands de jouets d'enfants. Perdu dans ces vastes solitudes alpestres, l'homme, qui n'est plus à ces hauteurs qu'un point, qu'un atome, éprouve le vertige de l'immensité; il sent la terre se dérober sous ses pieds, et, involontairement, il cherche l'équilibre qui lui manque dans les profondeurs du ciel placé au-dessus de sa tête. Flamme durable ou éclair passager, sa foi n'en est pas moins vive! S'il le cache aux autres, il est bien forcé de s'avouer à lui-même que décidément il est trop petit pour qu'il n'y ait pas *là-haut* quelqu'un de très-grand, qui arrange toutes choses dans cet univers, que lui et ses semblables s'ingénient avec tant d'orgueil inutile à vouloir déranger!

Je reviens à mon vieux voltairien; il venait de faire dans la montagne un saut de dix mètres; cela l'avait rendu pensif. La procession passa; c'étaient de pauvres montagnards chaussés de gros souliers, portant un parapluie rouge sous le bras, marchant derrière des paysannes coiffées de larges chapeaux de paille cabossés et roussis : ce défilé eût été bien ridicule sur le boulevard de l'Opéra; dans ce coin perdu de la montagne il était sublime. Mon vieil ami le mécréant se sentit attendri et gagné par cette foi des *simples*, les véritables élus du Christ. Se mouchant avec violence pour avoir un prétexte d'essuyer ses yeux, il suivit la procession, silencieux, la tête découverte, et, comme il n'avait pas appris à prier, écoutant et retenant dans son cœur profondément remué la prière de ses compagnons. — A l'heure qu'il est, il n'est pas encore très-certain de croire en Dieu; quand on touche à ce souvenir, il se réveille et se retrouve, malgré lui, un des fidèles croyants de Notre-Dame de la Salette.

III

Mgr Freppel annonçant, dans une lettre pastorale, la fête qu'il se propose de célébrer, le 8 septembre, dans l'église du Puy-Notre-Dame, antique et célèbre pèlerinage de l'Anjou, explique ainsi ce que sont les pèlerinages dans les desseins de l'Église et pour les vrais pèlerins :

Parmi les pratiques de la dévotion chrétienne, dit-il, il n'en est pas de plus salutaires que les pèlerinages. Nous le disions dans une autre circonstance, et laissez-nous aujourd'hui vous répéter nos paroles : S'il plaît à Dieu d'imprimer à un lieu le sceau de sa puissance (et qui peut se flatter d'enchaîner son bras?), ce n'est jamais que pour le bien des âmes. Assurément les âmes trouvent partout les secours et les remèdes de la foi; car Dieu est partout, et l'Église, elle aussi, est partout avec les lumières de sa doctrine, la vertu de ses sacrements, l'exemple et la protection de ses saints. Mais une comparaison empruntée à l'ordre matériel vous fera comprendre facilement la haute utilité des pèleri-

nages. Quand le malade sent décroître ses forces, il sort du milieu où il vivait jusqu'alors. L'air habituel ne suffit plus à son tempérament épuisé. Il se déplace; il va demander la santé à d'autres climats; il cherche au loin une atmosphère moins lourde, des bains qui le rafraîchissent et le fortifient, une nourriture plus succulente et plus saine, tout un ensemble d'éléments nouveaux qui redonnent du ressort à ses organes, en ramenant dans ses membre le jeu de la vie; puis, au bout de ce séjour momentané, il reprend le chemin de la terre natale, après avoir renouvelé sa vigueur au contact et sous l'influence d'un sol étranger.

Voilà l'image du pèlerin. Quand le chrétien se sent atteint de quelque infirmité morale, rebelle jusqu'alors à toute guérison, il s'en va, lui aussi, chercher la santé de l'âme dans l'un de ces lieux de dévotion tout imprégnés de vertu et de sainteté. Là, il respire un air nouveau, un air que la piété des générations a embaumé de ses parfums vivifiants; là, il recueille la bonne odeur du Christ, qui s'échappe de la vie et de la personne des saints; là, il sent son cœur se dilater au souffle de la grâce; là s'ouvre devant lui la piscine sainte où sa faiblesse disparaît avec ses souillures; là, son esprit se repose dans le calme de la retraite et dans le silence de la solitude; là, tout son être moral se retrempe aux sources pures et vives de la foi; et enfin, après avoir achevé ce traitement spirituel, il s'en retourne soulagé et comme refait, rapportant au foyer domestique, avec un surcroît de forces morales, une abondance de vie divine qu'il ne s'était pas connue jusqu'alors.

Tels sont les résultats de ces voyages de dévotion qui occupent une si grande place dans la piété des peuples; et c'est pourquoi Dieu a échelonné de distance en distance ces stations de la foi où sa grâce opère avec plus de force et d'efficacité. De même qu'il a réparti sur divers points du globe et ouvert çà et là, dans les entrailles de la terre, des sources de vie qui jaillissent pour la santé du corps, des filons de métal liquide, des veines d'eaux médicinales d'où s'échappe une vertu toujours féconde, ainsi a-t-il fait dans le règne des âmes. Les lieux de pèlerinage sont, pour ainsi parler, les eaux thermales de la piété, les bains spirituels où les âmes viennent se régénérer en y puisant une énergie nouvelle. C'est là que s'opèrent ces réactions salutaires, ces retours soudains, ces secousses imprévues qui arrêtent les progrès du mal et impriment à la vie un autre cours.

Nous ne l'ignorons pas, à la vue de ces pèlerinages qui se multiplient sur tous les points de la France, l'impiété redouble de fureur : incapable de rien comprendre à tout ce qui dépasse son horizon borné, elle se raille de votre piété et traite volontiers votre foi de superstition. Quant à vous, appuyés sur des principes inébranlables, vous pouvez répondre à ces hommes dont l'ignorance est la seule excuse, que vos pieuses pratiques sont l'expression d'une foi raisonnable et raisonnée. Pèlerins de la Salette, de Lourdes, du Puy-Notre-Dame, vous affirmez

par ce seul acte le christianisme tout entier. En vous prosternant sur les dalles du sanctuaire de Marie et devant son image vénérée, vous affirmez par là même et hautement l'existence de l'ordre surnaturel, la toute-puissance de Dieu et son absolue indépendance, sa liberté souveraine dans le choix des lieux où il lui plaît d'opérer ses plus étonnantes merveilles, la vertu infinie du sang de son Fils, la prérogative suréminente de la Vierge-Mère, les rapports de l'Église du temps avec l'Église de l'éternité, la communion des saints, la solidarité dans les actes et la réversibilité des mérites, tout ce merveilleux enchaînement de doctrines qui occupe le sommet dans les croyances du genre humain. Vous faites, en un mot, l'acte de foi le plus élevé et le plus raisonnable que l'on puisse concevoir, un acte qui honore votre intelligence autant que votre cœur.

Aussi votre foi est-elle récompensée dans la mesure de son énergie et de sa vivacité. Ne semble-t-il pas, en effet, que les merveilles de la bonté divine se multiplient avec ces voyages de dévotion dont le récit nous édifie chaque jour? Un monde incrédule et frivole demandait des miracles; et voici que le surnaturel éclate, avec une évidence irrésistible pour les hommes de bonne foi, dans ces guérisons miraculeuses qui déconcertent tous les calculs et toutes les prévisions de la science; dans ces conversions d'âmes que le coup de la grâce vient saisir en quelque lieu de pèlerinage hier encore inconnu; et, par-dessus tout, dans ce miracle permanent d'une Église dénuée de tout secours humain, persécutée ou trahie par les pouvoirs de la terre, en butte à toutes les attaques comme à toutes les calomnies, et se soutenant néanmoins sur toute la surface du globe, plus forte et plus florissante que jamais?

Nous ne craignons pas qu'on nous reproche d'avoir trop largement cité; on nous reprocherait plutôt de ne pas citer tout : les paroles que nous venons de reproduire suffiront au moins à montrer que les pèlerinages ne sont pas œuvre de superstition, et qu'ils se justifient pleinement aux yeux d'une foi éclairée et profonde.

IV

A côté des pèlerinages, bien d'autres faits viennent consoler l'Église. Nous ne parlons pas du réveil de la foi, qui se manifeste en France, à la suite de nos calamités; en Allemagne, en face et à cause de la persécution; partout, enfin, car c'est partout que l'Église est aujourd'hui persécutée, partout qu'il semble être dans les desseins de la Providence d'en démontrer une fois de plus la divinité en la faisant triompher sans aucun secours humain et contre la conjuration presque universelle de toutes les puissances de la terre. Nous voulons parler des réunions catholiques qui vien-

nent d'avoir lieu ou qui vont avoir lieu en divers pays : en France, le congrès de l'enseignement chrétien, à Paris, le congrès des ouvriers catholiques, à Poitiers; en Suisse, le congrès du *Pius-Verein* ou association de Pie IX; en Allemagne, le prochain congrès des catholiques, qui va avoir lieu à Breslau, du 9 au 12 septembre, et la réunion des évêques catholiques, qui se fera à Fulda vers le 15 du même mois.

Il n'est pas jusqu'aux congrès ou indifférents ou hostiles à la religion, qui ne contribuent pour leur part à la glorification du catholicisme, comme celui que va tenir l'*Internationale* à La Haye, en Hollande, et qui fera un si singulier contraste avec celui de Poitiers; comme le congrès des sciences philosophiques, qui vient de se tenir à Bruxelles, et qui a montré que les savants ou soi-disant tels ne peuvent s'entendre, lorsqu'ils prétendent s'élever contre la Bible; comme le congrès anthropologique, qui vient aussi de se tenir à Stuttgard, et dans lequel l'examen d'un cerveau humain a fourni la réfutation la plus péremptoire du système qui donne à l'homme une origine simienne; comme enfin le congrès des instituteurs qui s'est tenu à Genève à la fin de juillet, et qui a permis d'apprécier le manque de savoir-vivre, la fausseté des idées et les mœurs peu austères des instituteurs libres-penseurs.

Le jour même où sera publiée cette livraison des *Annales catholiques*, trois puissants empereurs se trouveront réunis à Berlin : l'empereur d'Allemagne, l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche, un vainqueur superbe, un allié douteux, un vaincu, un prince protestant, un prince schismatique et un prince catholique. Guillaume, Alexandre, François-Joseph vont donc délibérer sur le sort de l'Europe. S'ils daignent se souvenir des leçons de l'histoire, l'Europe pourra tirer quelque heureux fruit de ces délibérations; mais l'histoire, qui est la leçon des rois, n'est, hélas! qu'une leçon bien mal apprise.

Nous n'avons nulle envie de faire ici de la politique; mais le congrès des trois empereurs rappelle trop vivement une des plus douloureuses pages de l'histoire pour que nous ne nous y arrêtions pas un moment. Il y a précisément un siècle, c'était le 25 juillet 1772, qu'a été commis le grand crime international qu'on appelle le partage de la Pologne. Les partageants étaient précisément les prédécesseurs des trois souverains réunis à Berlin : Frédéric II, qu'on a appelé le Grand; Catherine II, qu'on a appelée la Grande, et Joseph II, qui commençait à gouverner par lui-même, avec les conseils de sa mère Marie-Thérèse. Frédéric II, philosophe impie, fourbe et ambitieux, mais habile tueur d'hommes, était l'ami

de Voltaire ; Catherine II, non moins philosophe et impie, non moins fourbe et ambitieuse, et de mœurs ignobles et dépravées, était aussi dans les meilleurs termes avec Voltaire ; Marie-Thérèse ne signa qu'en pleurant le traité de partage, mais Joseph II avait moins de scrupule, et l'on sait qu'en bouleversant l'Eglise il allait s'acquérir les louanges des philosophes.

Ce qui perdait la Pologne, c'étaient les divisions intestines, suite de l'indifférence religieuse qui avait pénétré chez cette noble nation, et d'une constitution faite tout exprès, à ce qu'il semble, pour conduire à l'anarchie ; mais qui aurait pu oublier les services rendus à la chrétienté tout entière par la Pologne si ce n'est des souverains aussi dépourvus de scrupules et de conscience que Frédéric de Prusse et Catherine de Russie ?

Au moins les princes qui ne participaient pas au partage de la proie sauraient protester : les princes se turent et laissèrent faire.

Au moins les philosophes, dont l'influence était alors si puissante, et qui se donnaient si haut pour les revendicateurs des droits des peuples, pour les redresseurs des torts et pour les ennemis du despotisme sauraient élever la voix, remuer ciel et terre pour obtenir la punition de l'iniquité, et faire à l'opinion publique, à la conscience publique un de ces puissants appels qui font reculer les tyrans eux-mêmes !

Rien !!!

Que disons-nous, rien ?

Voici ce que Voltaire, le coryphée des philosophes, le roi du dix-huitième siècle, l'ami de Frédéric II et de Catherine II, le Dieu du *Siècle* et de toute la presse libre-penseuse de nos jours, écrivait, le 31 juillet 1772, de sa retraite de Ferney, à Frédéric de Prusse, qui avait composé une satire contre les alliés de la Pologne :

« *Il est PLAISANT de DÉTRUIRE LES GENS et de LES CHANTER.* »

Voici ce que Voltaire écrivait, dans le même temps, à Catherine de Russie :

« Dieu et vos troupes m'avaient donc exaucé quand je chantais : *Te Catharinam laudamus, Te Dominam confitemur.* »

Blasphème, impiété, cynisme, absence de patriotisme, cruauté pour le faible, plate adulation pour le fort, voilà Voltaire !

Et nous disons en terminant : Peuple, voilà ceux qui n'ont que ton nom à la bouche, avec le nom de liberté, et qui, en même temps, t'excitent contre la religion, contre les prêtres, contre les pieux catholiques qui vont en pèlerinage prier pour la France et pour l'Église.

Voilà tes pires ennemis ! J. CHANTREL.

ACTES DU SAINT-SIÉGE

Mgr Frédéric-Marie Zinelli, évêque de Trévise, a reçu un Bref de Sa Sainteté, en date du 12 août, dans lequel il est fait spécialement mention de la fête instituée par ce prélat pour célébrer l'anniversaire de la proclamation du dogme de l'infaillibilité. Ce Bref a, pour cela, une importance toute particulière; le voici :

Au vénérable frère Frédéric-Marie, évêque de Trévise.

PIE PP. IX.

« Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

« En un temps où les fils de Bélial luttent contre l'autorité de l'Eglise enseignante et applaudissent, favorisent et aident tous les ennemis du nom catholique, unissant leurs efforts pour déchirer la robe sans couture du Christ, le témoignage de respect que vous nous avez donné n'en ressort que mieux. Ce témoignage, en effet, indique non-seulement la soumission volontaire et spontanée de l'esprit envers l'autorité, mais fait connaître extérieurement cette même soumission par une profession publique et splendide; aussi humilie-t-elle l'orgueil qui s'élève contre la science de Dieu tout en se captivant les intelligences pour les soumettre au Christ.

« C'est pourquoi chacun publiera à titre de gloire de l'Eglise de Trévise, la célébration solennelle que vous avez faite du jour anniversaire où furent proclamés les dogmes concernant les divines prérogatives du Souverain-Pontife, proposées à la croyance des fidèles par le Concile du Vatican; et chacun publiera à la louange de la même Eglise le concours prodigieux du clergé venu de toutes parts pour honorer la mémoire d'un si grand événement. Nous savons bien que le Pasteur et le troupeau de ce diocèse ont sucé pour ainsi dire avec le lait ces doctrines; aussi ne nous étonnons-nous pas de ce qu'ils aient été unanimes pour célébrer pleins de joie l'anniversaire de la proclamation de ces doctrines, ni encore moins de ce que, profitant de l'occasion, vous en ayez pris éloquemment la défense devant votre troupeau : et nous n'avons même pas à nous étonner de ce que la joie universelle ait produit, au milieu de tant de misère publique et privée, une si abondante offrande d'argent, à laquelle le pauvre lui-même a voulu prendre part, et qui est un témoignage de la charité et du dévouement gravés dans les âmes.

« Mais si d'une part nous ne saurions nous étonner de ces sentiments envers la Chaire de Pierre, qui depuis longtemps sont les vôtres et ceux de votre peuple, de l'autre, la gratitude qu'ils en-

gendrent dans notre cœur n'en est que plus vive, et les congratulations qu'ils méritent de la part des bons, n'en seront que plus nombreuses.

« Nous croyons, du reste, que ces congratulations vous sont dues justement à d'autres titres encore ; et la presse nous a appris bien souvent que vous ne négligez rien de ce qui peut entretenir la piété, pour ainsi dire naturelle, de votre peuple, et en éloigner avec soin non-seulement les dangers de corruption et d'erreur, mais encore les simples négligences des saintes lois de Dieu et le relâchement de la discipline ecclésiastique, ainsi qu'on peut le voir dans votre dernière lettre pastorale sur le jeûne, la sanctification des fêtes et le mariage chrétien. Nous souhaitons que Dieu accroisse et développe ces dignes sentiments, et remplisse d'une nouvelle force le Pasteur et le troupeau, afin qu'ils puissent combattre vaillamment dans cette guerre, de jour en jour plus terrible, contre les puissances des ténèbres, conjurées par la malice humaine pour la destruction de l'Eglise, et surtout pour qu'il leur soit donné de remporter cette victoire qui doit briser les chaînes de l'Epouse du Christ et ramener dans le monde la justice et la paix. Cependant nous vous accordons avec effusion de cœur, à vous Vénérable Frère, au clergé et au peuple de votre diocèse, la bénédiction apostolique comme gage de la faveur divine, de notre gratitude et de notre bienveillance particulière.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 août 1872, la vingt-septième année de notre Pontificat.

L'*Association de prières en l'honneur de Marie immaculée* pour le retour de l'Eglise gréco-russe à l'unité catholique, établie en la chapelle des Pères barnabites, rue de Monceau, à Paris, a reçu le Bref suivant de Pie IX :

PIE IX, PAPE

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR.

Nous avons été naguère informé que tous les premiers samedis de chaque mois, dans l'église de la Congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, dits barnabites, à Paris, on pratique un pieux exercice en l'honneur de la bienheureuse Marie Vierge immaculée, afin que, par ses mérites et par son intercession, Notre-Seigneur Jésus-Christ, fondateur de l'unité de la foi et de la charité, accorde aux peuples réunis dans le schisme grec la grâce de rentrer dans la communion de ce Saint-Siége apostolique. D'humbles suppliques nous ont été en même temps adressées afin que, par notre autorité apostolique, nous daignassions accorder la faveur de grâces spiri-

tuelles à tous les fidèles qui assisteraient à ce pieux exercice; non-seulement dans ladite église, mais aussi dans toute autre où on voudra l'établir.

Nous qui, en distribuant avec une pieuse libéralité les célestes trésors de l'Eglise, avons en vue de favoriser la piété des fidèles et le salut des âmes, nous voulons condescendre à ces pieux désirs, et c'est pourquoi à tous et à chacun des fidèles des deux sexes, chaque fois que vraiment repentis, s'étant confessés et ayant communié, ils assisteront, soit en la fête de l'Immaculée-Conception de Marie, soit le premier samedi du mois, audit pieux exercice établi, avec le consentement de l'Ordinaire, dans ladite église des PP. barnabites, à Paris, et, en le visitant, y prieront dévotement pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur indulgence plénière et rémission pour tous les péchés; laquelle indulgence sera applicable par voie de suffrage aux âmes des fidèles qui sont sortis de ce monde dans la charité du Seigneur.

De plus, afin que les fidèles en tirent des avantages spirituels plus abondants, par notre autorité apostolique, nous accordons aussi que tous et chacun des fidèles des deux sexes, dans les jours fixés par l'Ordinaire, et en remplissant les œuvres de piété prescrites, aient la faculté de gagner la même indulgence plénière, également applicable aux âmes du Purgatoire, dans n'importe qu'elle autre église désignée à cet effet, du consentement des Ordinaires respectifs, soit par le supérieur général de la même Congrégation, soit par le supérieur provincial (de France), délégué par lui.

Nous voulons que les présentes lettres aient leur valeur, nonobstant tout ce qui y serait contraire, et qu'elles la conservent durant tous les temps à venir. Nous voulons que l'on ajoute aux copies ou exemplaires des présentes, même imprimées, signées de la main d'un notaire publique et munie du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi que l'on ajouterait aux présentes elles-mêmes, si elles étaient présentées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 30 avril 1872, la vingt-sixième année de notre pontificat.

Signé : N., Card. Paracciani Clarelli.

La diffusion de cette Association de prières est désirable à tous les points de vue; afin d'y contribuer pour notre part, nous ferons suivre la publication de ce Bref des remarques suivantes, communiquées par les Pères barnabites :

Le pieux exercice auquel est attachée l'indulgence plénière, consiste uniquement. d'après la teneur de la supplique mentionnée par le Bref, dans le très-saint sacrifice de la messe offert et appliqué, à une heure déterminée, pour le retour de l'Eglise gréco-russe à l'unité catholique :

1° Le jour de la fête de l'Immaculée-Conception de Marie.

2° Une fois par mois : dans la chapelle des Pères barnabites, à Paris, le premier samedi de chaque mois (à neuf heures); dans les autres églises en n'importe quel jour du mois, au gré des évêques, suivant les convenances des églises et des fidèles.

Tout autre exercice de piété (tel que le salut du très-saint-sacrement qu'on donne, après cette messe, dans la chapelle des Pères barnabites), est facultatif et nullement requis pour gagner l'indulgence plénière.

MM. les curés, supérieurs de maisons religieuses et autres recteurs d'églises de n'importe quel pays, qui, remplis de zèle pour les âmes, désirent établir dans leurs églises respectives, *avec le consentement des évêques,* leur pieux exercice, peuvent s'adresser au supérieur général des Pères barnabites (Saint-Charles a Catinari, Rome), ou bien au supérieur provincial de France, à Paris (*rue de Monceau*, n° 64), lesquels s'empresseront de leur transmettre le diplôme de communication des indulgences attachées à cette œuvre de piété.

Enfin, il est à remarquer que l'indulgence plénière étant attachée au pieux exercice, chaque fois qu'il a lieu, on n'exige point, comme condition, que les églises prennent aucun engagement soit perpétuel, soit annuel, concernant la célébration de la messe dont il est question au n° II. Egalement si, un mois ou l'autre, ou même en la fête de l'Immaculée-Conception de Marie, il y avait impossibilité de pratiquer ledit exercice, les fidèles perdraient alors assurément l'occasion de gagner l'indulgence plénière, mais les églises auxquelles on aurait accordé le diplôme ci-dessus mentionné, ne cesseraient point pour cela de jouir de leur privilége à l'avenir.

QUESTIONS LITURGIQUES

Quel est le nom du Saint à exprimer dans l'oraison A cunctis ?

Dans la manière dont cette question est posée, on ne voit pas assez la distinction entre le patron et le titulaire. Ce n'est pas le patron de la paroisse, mais le titulaire ou patron de l'église que l'on doit nommer dans cette oraison, et cette obligation atteint tous les prêtres qui célèbrent dans cette église. Si l'on célèbre dans un oratoire qui n'a pas de titulaire, on ne nomme pas le titulaire de l'église dont dépend cet oratoire ; alors seulement on nomme le patron du lieu.

Ces règles sont appuyées sur les décrets suivants :

1er DÉCRET. *Question.* « In missali Romano præcipitur ut post nomina Apostolorum Petri et Pauli, in oratione *A cunctis*, dicatur nomen patroni præcipui illius ecclesiæ, seu diœcesis. In Hispania præcipuus illius regni patronus est B. Jacobus Apostolus, et ex concessione Apostolica in ecclesia e diœcesi Guadicensi est patronus specialis S. Torquatus B. Jacobi Apostoli discipulus, et ejusdem ecclesiæ et civitatis primus episcopus. Quæritur, an in prædicta oratione *A cunctis* debeat dici nomen B. Jacobi Apostoli, an B. Torquati ? » *Réponse.* « In oratione *A cunctis*, post nomen SS. Apostolorum Petri et Pauli, nomen Torquati tanquam ecclesiæ cathedralis Guadicen. patroni duntaxat ponendum esse. » (Décret du 22 janvier 1678, n° 2856, q. 8.)

2e DÉCRET. *Question.* « S. Jacobus est patronus universalis regnorum Hispaniæ ; sancti vero martyres Hemeterius et Caledonius fratres sunt patroni particulares ecclesiæ Cathedralis et totius diœcesis Santanderiensis rite electi et novissime approbati a S. R. C. Quæritur igitur, quis ex his patronis debeat nominari, tam in confessione post nomina SS. Apostolorum Petri et Pauli, quam in oratione *A cunctis*, quando in missis hæc oratio dicitur in ecclesia matrice et in cæteris diœcesis ? » *Réponse.* « In qualibet ecclesia nominandum esse patronum, seu titularem proprium ejusdem ecclesiæ. » (Décret du 26 janvier 1793, n° 4448, q. 15.)

3e DÉCRET. *Question.* « An patronus nominandus in dicta oratione *A cunctis* intelligi debeat patronus principalis loci, et quid si plures sint principales patroni ? Quis nominandus sit ad litteram N. si patronus vel titularis jam nominatus sit in illa oratione aut de eo celebrata sit missa ? » *Réponse.* « Nominandus titularis ecclesiæ. Si jam fuerit nominatus, omittenda nova nominatio. » (Décret du 12 nov. 1831, n° 4669, q. 31.)

4e DÉCRET. *Question.* « Sacerdos celebrans in oratorio publico vel privato quod non habet sanctum patronum vel titularem, an debeat in oratione *A cunctis* ad litteram N. nominare sanctum patronum vel titularem ecclesiæ parochialis intra cujus limites sita sunt oratoria, vel sanctum patronum ecclesiæ cui adscriptus est, vel potius omnem ulteriorem nominationem omittere ? » *Réponse.* « Patronum civitatis seu loci nominandum esse. » (Décret du 12 septembre 1840, n° 4897, q. 2.)

LE CLERGÉ DE PARIS

Mgr Guibert, dans une circulaire adressée à son clergé, à la date du 5 août, pour annoncer la retraite ecclésiastique qui s'ouvrira le 15 sep-

tembre au séminaire de Saint-Sulpice, rend au clergé de Paris un hommage aussi honorable que mérité. Le clergé français tout entier pourrait s'y reconnaître; on aime à entendre une voix aussi autorisée et aussi grave que celle du nouvel archevêque de Paris, attester ainsi publiquement les mérites trop souvent contestés d'un clergé dont on peut dire qu'il ne cesse pas un moment d'être sur le champ de bataille. Les derniers événements l'ont montré tel qu'il est, digne de soutenir la lutte du bien contre le mal, de la vérité contre l'erreur, et prêt à tous les sacrifices, à celui même de la vie, pour la défense de l'Eglise et le salut de la patrie. Nous reproduisons la dernière partie de la circulaire archiépiscopale :

Deux ans se sont écoulés au milieu des plus terribles agitations depuis la dernière retraite ecclésiastique. Dans cet intervalle, si long par les malheurs dont il a été rempli, vous vous êtes dépensés sans réserve pour le service du prochain. Les soins de votre ministère et les préoccupations de votre charité sacerdotale, durant ces épreuves cruelles de la guerre étrangère et de la guerre civile, vous ont à peine laissé quelques instant fugitifs de recueillement pour songer à vos propres besoins spirituels. Assurément vous avez acquis bien des mérites au milieu de ces douloureuses circonstances : vous êtes restés fidèles au poste du devoir; vous avez été associés aux dangers et aux souffrances des populations; plusieurs même d'entre vous sont allés prendre leur part de péril sur les champs de bataille, pour porter les secours de la religion à nos soldats mourants. Mais si le prêtre, dans cette vie de dévouement, a été digne de sa vocation, il n'a que plus le droit et le besoin de venir se reposer dans le calme et le silence de la retraite, pour y retremper ses forces plus ou moins épuisées.

Il faut aussi une récompense aux généreux sacrifices que l'amour de vos frères vous a inspirés, soit dans l'enceinte de la cité auprès des assiégés, soit au milieu de nos légions décimées par le fer de l'ennemi. Cette récompense n'est pas celle que donnent les hommes, et qui consiste dans les mentions honorables devant l'opinion publique, ou dans les signes distinctifs que l'on porte sur sa poitrine; ce qui fait l'objet de votre juste ambition, c'est d'inscrire vos noms sur le livre de vie, et de mériter dans un monde meilleur les couronnes qui ne se flétriront jamais sur vos têtes.

Pendant la retraite, vous recueillerez déjà les prémices de ces ineffables récompenses dans vos intimes communications avec Jésus-Christ, qui est le *Roi immortel des siècles*. Sa divine présence, qui se fera sentir au fond de vos cœurs, vous inspirera la confiance qui faisait dire à saint Paul à la fin de sa course : *In reliquo repo-*

sita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi in illa die justus judex. Oui, je n'en puis douter, le Seigneur daignera bénir nos saints exercices et se montrera bon envers ses prêtres fidèles, réunis pour se renouveler dans l'esprit du sacerdoce. Il se souviendra que ce clergé, pendant les jours mauvais qu'il a traversés, a fourni de nouveaux noms au glorieux Martyrologe de l'Eglise de Paris, et qu'à la tête de ces noms, qui vivront toujours dans nos fastes sacrés, se trouve celui du premier pasteur; il sera incliné à répandre ses grâces célestes sur notre pieuse assemblée, quand son regard discernera parmi nous ces généreux confesseurs de la foi, qui n'ont échappé à la mort que par un miracle de sa providence, après avoir subi le supplice d'une longue et dure captivité.

Voilà, Messieurs, ce qui me fait croire que Dieu sera avec nous pour nous donner des forces nouvelles. Car il ne faut pas nous le dissimuler, nous avons en perspective un avenir qui n'offre rien de complètement rassurant. L'enfer est loin d'avoir épuisé ses fureurs, et à tout moment il semble prêt à renouveler ses attaques. Celui qui *fut homicide dès l'origine du monde* fomente avec rage la guerre qui nous est faite de tous côtés. Il s'est toujours plu à répandre le sang humain, depuis le sang d'Abel jusqu'à celui des prêtres immolés de nos jours. Entendez la voix qui sort de l'abîme et que l'impie répète avec complaisance contre l'Eglise : *Détruisez-la, détruisez-la jusque dans ses fondements! Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea.* Une secte impie, répandue partout, poursuit l'accomplissement de ce noir dessein. Aucun secours humain ne peut être espéré; car les princes et les peuples, quand ils ne prêtent pas la main à nos ennemis, semblent disposés à rester spectateurs impassibles de la furieuse tempête soulevée contre cette sainte Eglise qui les combla de ses bienfaits.

Faut-il pour cela perdre courage? Non, Messieurs, non : la victoire dernière sera à nous; car, en définitive, pour vaincre, il nous suffit de mourir. La parole du divin Maître doit prévenir toute défaillance. Il nous a dit : *Vous serez persécutés, mais ayez confiance : j'ai vaincu le monde.* Il faut donc que, pleins de cette confiance, *nous nous revêtions de l'armure des forts*, selon l'expression de l'Apôtre, *pour combattre les combats du Seigneur.* Nos armes ne sont pas celles des hommes; ce n'est ni le fer ni le feu. Notre force n'est point dans les armées vaillantes et nombreuses, mais dans l'invocation du nom de Dieu : *Hi in curribus et hi in equis; nos autem in nomine Domini;* elle est dans la patience à toute épreuve, dans l'abnégation et la douceur, dans l'amour de nos ennemis et le dévouement envers toutes les misères de l'humanité. Soyons tou-

jours de véritables prêtres de Jésus-Christ, animés d'une vive foi, attachés à la pure doctrine, saints dans la conduite, prêts à nous immoler pour Dieu et pour le salut de nos frères, et nous serons invincibles.

Je vous convoque, Messieurs, au pied des saints autels avec l'espoir que, sous l'influence de la grâce divine, nous nous élèverons à cette hauteur de vertu sacerdotale que réclament les périls du temps présent. Saisissons tous avec empressement cette occasion, la plus favorable qui puisse nous être offerte, de retremper nos âmes aux sources de la vraie piété et du courage apostolique.

LA PREMIÈRE GRANDE PUISSANCE.

La *Gazzetta d'Italia* rendait dernièrement, dans son numéro du 19 juillet 1872, ce bel hommage au *vieillard vénérable* qui « est enfermé dans les murs du Vatican depuis le 20 septembre 1870, » par la faute de ceux que cette *Gazette* défend dans ses colonnes :

Depuis ce jour-là, ce vieillard n'a jamais perdu la foi dans sa cause. Au contraire, chaque jour, et avec une contenance de plus en plus grande, il se présente à des milliers de fidèles et il leur parle avec une éloquence, avec une vigueur, avec une force que ses plus acharnés ennemis ne peuvent contester.

Ce vieillard abandonné, comme il le disait il y a quelques jours, abandonné de toutes les puissances, ne se décourage pas; mais par ses paroles, par ses exhortations, il vient même à bout de resserrer, bien plus, de grossir les rangs de son parti, et, ne comptant que sur ses propres forces, il arrive à jeter l'épouvante dans l'âme de ceux qui gouvernent l'Italie.

A quoi bon le cacher? Nous ne voulons pas discuter la valeur du principe; mais il est indubitable que ce vieillard est le symbole d'un principe; des milliers de fidèles tiennent leurs regards tournés vers lui, et il suffit d'une de ses paroles pour que l'obéissance soit parfaite.

Y a-t-il une puissance au monde qui puisse obtenir de ses ennemis un pareil hommage? S'il n'y en a pas, n'est-on pas en droit de dire que la puissance pontificale, même aujourd'hui, surtout aujourd'hui, est la première grande puissance du monde?

Arrêtons-nous un moment, avec l'*Armonia* de Turin, sur cette considération féconde en enseignements pour les ennemis de l'Église, en encouragements pour les fidèles enfants de cette Mère méconnue et toujours prête à sauver les sociétés qui périssent parce qu'elles se sont éloignées d'elle.

Napoléon Ier était le maître d'un empire plus puissant que le nouvel empire d'Allemagne ; il avait gagné un plus grand nombre de batailles que l'empereur Guillaume; il avait déployé un plus grand génie militaire que le général de Molke, un plus grand génie diplomatique que le prince de Bismark; il avait des ministres et des généraux qui valaient au moins les généraux et les ministres de l'empereur allemand. Et pourtant la puissance de Napoléon disparut comme une nuée dissipée par le vent; elle s'évanouit dans les steppes de la Russie, et ces soldats, victorieux en cent batailles de la première puissance militaire, l'Autriche, de la puissance la plus riche, l'Angleterre, furent contraints de battre en retraite devant des hordes de Cosaques.

C'est que Napoléon Ier, au moment où il partait en guerre contre le colosse moscovite, retenait en prison le pape Pie VII, qui était, comme ses prédécesseurs et comme ses successeurs, la première la seule et la vraie grande puissance de l'Europe et du monde ; car le Pape, comme chef de la chrétienté, représente la religion, défend la religion, propage la religion sans laquelle il n'y a ni vérité, ni probité, ni équité, et par conséquent ni prospérité, ni félicité, ni puissance, ni force. Autant l'âme l'emporte sur le corps, le ciel sur la terre, autant la religion l'emporte sur toutes les puissances, sur toutes les forces, sur toutes les grandeurs humaines. D'où il suit que l'Église avec le Pape et les évêques, est la seule grande puissance du monde, particulièrement dans ces temps de révolution et de désordre, où les grandes puissances politiques ne donnent que la preuve de leur extrême impuissance ; tandis que l'Église répète avec l'apôtre saint Paul : *Cum infirmor, tunc potens sum*, lorsque je suis faible, c'est alors que je suis puissante. Elle se perfectionne, elle se fortifie, elle grandit dans les adversités, dans les persécutions de tout genre, comme l'or qui se purifie dans le creuset.

Le député français qui, dans la séance du 12 juillet de l'Assemblée nationale, proclamait l'inutilité des ambassadeurs auprès des puissances, en soutenant qu'il ne fallait conserver que l'ambassadeur auprès du Saint-Siége, la seule vraie grande puissance du monde, ce député avait donc raison. En demandant le maintien de cet ambassadeur « comme une protestation de la France catholique contre la révolution italienne, » il soutenait le droit, et il faisait un acte essentiellement conservateur. Les révolutionnaires italiens qui repoussent les envoyés des puissances auprès du Saint-Siége, n'ont pas moins raison dans leur sens, parce qu'ils savent bien que ces envoyés sont une protestation permanente du monde catholique contre la révolution qui s'est installée au Capitole.

Les fameuses garanties, mortes avant que de naître, et qui prétendent établir le droit du Pape à recevoir à Rome les ambassadeurs des gouvernements étrangers, sont condamnées par ceux-mêmes qui les ont proposées et qui les ont votées, parce qu'ils reconnaissent qu'elles sont absolument impraticables. La France et les autres puissances qui maintiennent leurs envoyés près de la seule grande puissance, le Saint-Siége, protestent ainsi plus ou moins ouvertement, plus ou moins courageusement, mais réellement, contre la révolution italienne en faveur des droits de cette puissance qui survivra au nouvel empire allemand, comme elle a survécu au vieil empire romain et à l'empire récent des deux Bonaparte.

A quoi servent la grandeur et la politique de l'Allemagne placée sous l'hégémonie prussienne ? A rien autre chose qu'à faire resplendir la seule grande puissance du monde, cette Église catholique, qui a vu de bien autres tempêtes, qui a souffert de bien autres coups de vents, et qui a surmonté de bien autres persécutions que celles que lui prépare le prince de Bismark ! L'orgueilleux chancelier de l'empire devrait se souvenir du fameux Talleyrand, ce ministre de Napoléon Ier, qui était bien plus fin, plus prudent et plus puissant que tous les hommes d'État d'Allemagne. Talleyrand a été vaincu, et a fini par se jeter, comme Napoléon Ier, dans les bras de cette Église qu'il avait tant persécutée dans la personne du Pape.

La seule grande puissance du monde, l'Église catholique, agit ainsi avec ses ennemis, en les vainquant et en les convertissant, et en leur rouvrant les portes du ciel lorsqu'ils vont mourir. Et elle se montre plus puissante encore en pardonnant aux pécheurs repentants, qu'en châtiant les persécuteurs incorrigibles. Les révolutionnaires italiens, qui, se montrent jusqu'à présent les persécuteurs impénitents de l'Église, de la religion et de Dieu, sont déjà contraints de confesser et de proclamer que la seule grande puissance, dans le monde, est cette Église catholique, contre laquelle se brisent tous les efforts de la ruse et de la violence.

Les aveux de la *Gazzetta d'Italia* méritent d'être retenus ; il y en a, il y en aura bien d'autres, et, après ces aveux viendront des événements qui les confirmeront d'une manière si éclatante, qu'il ne sera plus possible de contester cette vérité, que l'Église catholique est la première grande puissance du monde. Heureux les hommes d'État et les peuples qui n'attendent pas cette dernière démonstration pour le reconnaître !

J. Chantrel.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

(Suite et fin — Voir les numéros précédents, p. 182, 218 et 242.)

TITRE IV

Des autorités préposées à l'enseignement primaire.

CHAPITRE 1er

Des autorités locales.

Art. 70. — En matière d'instruction primaire et de surveillance des écoles, le département est représenté par le conseil départemental, le canton par le comité des délégués cantonaux, la commune par une commission scolaire.

§ Ier.

Art. 71. — Le conseil départemental, dont la composition est fixée par une loi spéciale, exerce, en matière d'enseignement primaire, toutes les attributions qui lui sont conférées par la présente loi.

Il décide les programmes des écoles, le plan des études et l'emploi du temps, d'après les règles posées par le conseil supérieur de l'instruction publique (art. 33).

Il a qualité pour recevoir des dons et legs et pour agir, en tout ce qui concerne les intérêts dont il est chargé, comme personne civil.

§ II.

Art. 72. — Le comité des délégués cantonaux est composé :

1° De membres de droit qui sont : le conseiller général, le juge de paix et le curé doyen du canton ;

2° De trois membres au moins, de sept au plus, désignés par le conseil départemental.

L'inspecteur de l'instruction primaire a le droit d'assister ; il peut être appelé aux séances du comité. Il n'a que voix consultative.

Dans les cantons où il existe des écoles appartenant à des cultes non catholiques, reconnus par l'État, le ministre le plus ancien de chacun de ces cultes a droit de séance et voix délibérative au sein du conseil.

Art. 73. — Les communes partagées en plusieurs cantons ou en plusieurs arrondissements municipaux, sont considérées avec les communes rurales, faisant partie de leurs cantons, comme ne formant qu'un canton unique et ne sont représentées que par un seul comité cantonal.

Dans ce cas, le comité cantonal est composé de douze membres, tous nommés par le conseil départemental, mais parmi lesquels doivent nécessairement figurer l'un des conseillers généraux, l'un des juges de paix, l'un des curés doyens de la commune, et, s'il y existe des écoles appartenant à des cultes non catholiques, l'un des ministres de ces cultes.

Art. 74. — Les membres élus du conseil cantonal sont nommés pour trois ans; ils sont rééligibles et révocables par le conseil départemental.

Dans sa première séance, le comité élit un président et un secrétaire.

Les membres du comité se réuniront au moins une fois tous les deux mois, au chef-lieu de canton.

Une réunion extraordinaire peut être provoquée en cas d'urgence par chaque délégué et par l'inspecteur des écoles : les convocations seront toujours faites par le bureau.

Art. 75. — Le comité est appelé à donner son avis sur l'opposition faite à la fondation d'une école libre;

Sur la désignation des écoles communales ou libres du canton, aptes à recevoir des stagiaires;

Sur l'autorisation, en cas de nécessité absolue, des écoles mixtes quant aux sexes et quant aux cultes;

Sur la réunion d'une ou plusieurs communes pour l'entretien d'une école;

Sur l'autorisation de fonder des pensionnats primaires ou des écoles d'adultes;

Sur la détermination des circonscriptions scolaires;

Sur la fixation de l'heure et de la durée des classes, conformément à l'art. 33;

Sur les poursuites disciplinaires dirigées contre les instituteurs;

Sur le taux de la rétribution scolaire;

Sur les récompenses ou encouragements soit aux écoles, soit aux instituteurs communaux ou libres.

Extrait de chaque délibération est transmis au conseil départemental par les soins du président.

Le comité adresse au moins une fois par an au directeur départemental un rapport sur les écoles du canton.

Art. 76. — Les délégués se partagent, au point de vue de la surveillance et de l'inspection à exercer par chacun d'eux, les communes du canton.

Chaque délégué, dans les communes de sa circonscription, ins-

pecte toutes les écoles au moins une fois entre les deux sessions du comité.

Il inspecte, en outre, les écoles libres qui acceptent des bons d'écoles, et s'assure que les enfants qui en sont porteurs y reçoivent l'instruction.

Il examine le local destiné aux écoles nouvelles, assiste avec les autorités locales à l'installation des instituteurs.

Tout délégué a le droit d'assister aux séances du conseil départemental, mais avec une voix consultative seulement, quand il s'agit des intérêts des écoles de sa circonscription.

§ III.

Art. 77. — La commission scolaire est composée :

1° De membres de droit, le maire, le curé, le délégué cantonal dans la circonscription duquel se trouve comprise la commune ;

2° De cinq pères de famille dans les communes qui ne dépassent pas deux mille habitants, de sept pères de famille dans toutes les autres.

Dans les communes où il existe des écoles appartenant à des cultes non catholiques reconnus par l'État, le ministre le plus ancien de ces cultes assiste aux réunions de la commission avec voix délibérative.

Dans les communes divisées en quartiers ou circonscriptions scolaires, le conseil départemental déterminera le nombre de membres à nommer par chaque quartier.

Art. 78. — Dans les communes divisées en plusieurs cantons ou arrondissements municipaux, il y aura autant de commissions scolaires que de cantons ou d'arrondissements. Le maire pourra se faire remplacer par un adjoint ou par un conseiller municipal.

Chaque circonscription scolaire du canton ou de l'arrondissement urbain aura le droit de nommer un nombre de membres de la commission déterminé par le conseil départemental.

Art. 79. — Les commissaires sont élus pour cinq ans pour toutes les personnes désignées en l'article 56. Ils sont indéfiniment rééligibles.

La commission s'assemblera régulièrement tous les mois, extraordinairement, sur la convocation du président.

Elle est présidée par le délégué cantonal et nomme son secrétaire.

L'inspecteur primaire y a droit de séance avec voix consultative, quand il le réclame ou est appelé.

Art. 80. — La commission scolaire est préposée à la surveillance

et à la direction de toutes les écoles communales de la circonscription pour laquelle elle est instituée.

L'entrée de l'école est toujours ouverte à chacun des membres de la commission.

Les ministres des différents cultes sont chargés, en outre, de surveiller spécialement l'enseignement religieux de l'école.

Art. 81. — La commission veille particulièrement :

1° A l'observation de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures quant à la fréquentation de l'école;

2° A l'assiduité des enfants munis de bons d'école, dans les écoles libres qui les acceptent.

Chapitre II

De l'inspection.

Art. 82. — L'inspection des établissements d'instruction primaire est exercée conformément aux règlements délibérés en conseil supérieur, par les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, par un directeur de l'enseignement primaire dans chaque département, et, sous ses ordres, par les inspecteurs primaires.

Art. 83. — L'inspection des écoles libres porte sur la moralité, l'hygiène et la salubrité. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale et aux lois.

Les écoles libres qui tiennent lieu d'écoles communales (art. 26, § 2) sont inspectées dans les mêmes conditions que ces dernières.

Art. 84. — Les inspecteurs généraux sont choisis par le ministre de l'instruction publique, le conseil supérieur consulté.

Le directeur départemental et les inspecteurs des écoles primaires sont nommés par le ministre sur une liste de trois candidats présentés par le conseil départemental. Les directeurs départementaux doivent être choisis parmi les inspecteurs d'académie, les professeurs des facultés, les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux des colléges, les chefs d'établissements secondaires libres, les professeurs des classes supérieures dans ces diverses catégories d'établissements, les agrégés des facultés, les inspecteurs des écoles primaires et les directeurs d'écoles normales; — les candidats devront avoir le grade de licencié ou dix ans d'exercice.

Le directeur et les inspecteurs primaires peuvent être révoqués par le ministre après avis du conseil départemental.

Art. 85. — L'art. 67 est applicable aux inspecteurs primaires.

TITRE V

Dispositions pénales.

Art. 86. — Les fondateurs ou administrateurs d'une association relative à l'enseignement primaire, qui n'auraient pas fait les déclarations prescrites par l'art. 14, seront punis d'une amende de 500 à 1,000 francs.

Art. 87. — Les administrateurs d'une association qui continueraient à fonctionner au mépris d'une décision qui la supprime (art. 16), ou de la dissolution prononcée conformément à l'article 18, seront punis d'une amende de 100 à 1,000 fr., et d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois.

Art. 88. — Quiconque aura ouvert ou dirigé une école, un pensionnat ou une salle d'asile, en contravention aux articles 42, 46, 47, 48 et 53, ou avant l'expiration du délai fixé par le dernier paragraphe de l'article 35, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit, et condamné à une amende de 50 à 500 fr.

L'école sera fermée.

En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de 6 jours à 1 mois et à une amende de 100 à 1,000 fr.

Art. 89. — La même peine de six jours à un mois d'emprisonnement et de 100 à 1,000 fr. d'amende sera prononcée :

1° Contre celui qui, dans le cas d'opposition formée à l'ouverture de son école, l'aura néanmoins ouverte avant qu'il ait été statué sur cette opposition, ou bien au mépris de la décision du conseil départemental qui aurait accueilli l'opposition.

2° Contre l'instituteur (art. 63 et 64) qui aurait ouvert une école, malgré la sentence portée contre lui.

Art. 90. — Quiconque aura contrevenu aux prescriptions des articles 27, 37, 44, sera puni des peines édictées à l'article précédent.

En cas de récidive, l'amende pourra être élevée à 2,000 fr. et la peine d'emprisonnement à six mois.

Ar. 91. — Tout chef d'établissement primaire qui refusera de se soumettre à la surveillance et à l'inspection des autorités compétentes sera traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement et condamné à une amende de 100 fr. à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende sera de 500 à 3,000 fr. Si deux condamnations sont prononcées pour la même cause dans l'année, la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée par le jugement qui prononcera la deuxième condamnation.

Le procès-verbal des inspecteurs constatant le refus du chef d'établissement fera foi jusqu'à inscription de faux.

Art. 92. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux délits et contraventions prévues par la présente loi.

Dispositions transitoires et règlementaires.

La présente loi ne sera exécutoire qu'à partir du 1873.

Les autorités actuelles continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à cette époque.

Les écoles actuellement existantes ne pourront être soumises à la délibération des pères de famille prévue par les articles 55 et suivants, que sur une décision formelle de la commission scolaire de leur circonscription, approuvée par le conseil départemental.

Art. 94. — La prescription de l'article 27, relative à la direction exclusive des écoles mixtes par des institutrices, sera appliquée au fur et à mesure des vacances qui se produiront et devra être entièrement exécutée dans un délai de dix ans.

Art. 95. — Les dispositions des lois antérieures sont et demeurent abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

VARIÉTÉS

DÈS QUE SIÈS UN SINGE. — On adresse de Montpellier à l'*Univers* l'anecdote suivante :

Le Palais-Royal, au temps de sa puissance, fit cadeau à l'École de médecine de Montpellier d'un professeur rouge, nommé Rouget. Il professe les théories de Darwin, et enseigne aux frais de chacun de nous que l'homme descend du singe. Du reste, médecin sans malade, il a des loisirs qu'il emploie à écraser un pauvre petit cheval de son énorme corpulence. Un jour qu'il chevauchait de la sorte, il rencontra une charrette chargée de ramilles qui barrait son chemin. Là-dessus, notre homme, ou notre animal de crier pour qu'on lui fît place, du ton impératif que tout bon démocrate sait prendre en pareille circonstance. Le charretier qui le connaît, lui répondit sans se déconcerter : « *Dès que siès un singe, saûta par-dessus ;* puisque tu es un singe, saute par-dessus. » Et les passants de rire aux dépens de Sa Singerie.

LACORDAIRE JUGEANT LE LIBÉRALISME. — M. Foisset vient de publier dans le *Correspondant* plusieurs lettres inédites du P. Lacordaire, aussi intéressantes en elles-mêmes que par les applications qu'elles permettent de faire aux événements présents ; ces lettres, toutes adressées à

M. de Montalembert à la suite de l'Encyclique de 1832, avaient pour but de déterminer son illustre ami à une soumission que retardait encore un trop profond attachement à leur maître commun.

La citation que nous donnons ici est extraite d'une lettre du 2 septembre 1833; on y remarquera des aperçus en quelque sorte prophétiques sur les conséquences de ce libéralisme si vanté, qui séduisait alors tant d'esprits:

« Le malheur de M. de Lamennais n'est pas tant dans son caractère altier, dans son peu d'instinct des affaires humaines et divines, que dans son mépris pour l'autorité pontificale et pour la situation douloureuse du Saint-Siége. Il a blasphémé Rome malheureuse : c'est le *crime de Cham, le crime qui a été puni sur la terre de la manière la plus visible et la plus durable après le déicide.* De ce jour-là, M. de Lamennais a été perdu. Je ne désespère de lui qu'à cause de cela, quoiqu'il y ait beaucoup d'autres causes apparentes de sa ruine. Pour toi, mon ami, tu es beaucoup moins coupable parce que tu es jeune, parce que tu as été ébloui par un homme supérieur à toi de toutes façons. Mais tes yeux doivent s'ouvrir. Il ne s'agit pas pour toi de juger le successeur de saint Pierre, de lui opposer tes raisonnements, ta persuasion, mais de t'humilier sincèrement, de faire pénitence, de demander pardon à Dieu de n'avoir pas écouté docilement la parole de son Vicaire.

« ..... Connais-tu les destinées de l'Europe? Sais-tu si de ce libéralisme qui te plaît tant, il ne doit pas sortir le plus épouvantable esclavage qui ait jamais pesé sur la race humaine? Sais-tu si la servitude antique ne sera pas rétablie par lui, si tes fils ne gémiront pas sous le fouet impie du républicain victorieux? Ah! tu blasphèmes peut-être qui sauve tes enfants de l'opprobre et de la misère! Sur des persuasions d'un jour dont tu auras peut-être pitié dans dix ans, tu t'élèves contre la plus haute autorité qui soit au monde, contre le vase de l'Esprit-Saint! Tu t'appuies sur des distinctions frivoles entre ce qui est spirituel et temporel pour te soustraire aux conséquences de la foi!

« Ah! si l'on pouvait satisfaire pour autrui, si ton sort dépendait de ma pénitence, j'irais la corde au cou me jeter aux pieds du Souverain-Pontife, je jeûnerais des années au pain et à l'eau, je me couvrirais d'un cilice, je me ferais déchirer à coups de verge, et je me trouverais trop heureux si, après tout cela, Dieu avait pitié de toi... Tu as le cœur bon, tendre, chrétien; sois toi-même, sois mon ami. Jette-toi aux pieds de ton crucifix, après avoir lu ma lettre; et écris au Pape, comme tu aurais fait à saint Pierre, CAR C'EST SAINT PIERRE LUI-MÊME. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

48. — **Dialogues socialistes**, par Louis Veuillot, Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 de VIII-380 pages. — Ces dialogues sont la réimpression de trois ouvrages de circonstance écrits sous le souffle de la révolution de février : l'*Esclave Vindex*, le *Lendemain de la Victoire*, et *la Légalité*. Le premier découvre la source de la passion révolutionnaire, le second la montre en activité, la troisième en fait l'anatomie morale, explique comment elle est constituée et organisée pour détruire, et présente le seul remède qui puisse y être appliqué. La révolution de février, hélas! n'a été que le prologue d'un drame qui se joue en ce moment; les dialogues écrits il y a plus de vingt ans par M. Veuillot sont aujourd'hui aussi actuels qu'au moment de leur composition. L'auteur a donc bien fait de les réimprimer; on fera bien de les lire et de les méditer : sous une forme dramatique et saisissante, ils montrent la profondeur du mal et le seul remède qui puisse le guérir. Après cela, parler du style serait inutile; il suffit de dire que les *Dialogues socialistes* sortent de la plume de M. Veuillot.

49. — **Le Darwinisme et l'origine de l'homme**, par l'abbé A. Lecomte, docteur ès-sciences; Louvain, 1872, chez Ch. Peeters, et Paris, chez Victor Palmé. — In-8 de II-190 pages. — Ce livre est la reproduction d'articles qui ont paru, l'année dernière et cette année dans la *Revue catholique* de Louvain. Dans la première partie, l'auteur établit que le système de Darwin implique nécessairement l'origine bestiale de l'homme; dans la seconde, il fait l'exposé et la critique générale du darwinisme; dans le troisième, il expose et discute les vues spéciales du système relativement à la généalogie de l'homme et au développement de ses facultés mentales. La conclusion qui ressort évidemment de cette savante étude, est que la doctrine de Darwin, si vantée par les matérialistes, conduit à des conséquences invraisemblables, à de flagrantes impossibilités, et que son application à l'homme, qui en est une conséquence nécessaire, en est aussi l'écueil le plus insurmontable. C'est une réfutation complète, et, par contre-coup, une éclatante démonstration de l'origine de l'homme telle que la Bible l'enseigne.

50. — **Trois apparitions d'âmes du purgatoire**, relations publiées avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 de XVI-124 pages. — On ne doit pas rejeter absolument les apparitions des morts; elles sont rares, mais elles sont possibles. Celles dont il est question dans ce petit livre ont tous les caractères d'authenticité : l'une remonte au temps de François Ier, l'autre est de 1640, la troisième, de 1870. Rien que d'édifiant et d'orthodoxe dans ce qui est rapporté.

51. — **La vie des plantes**, par H. Bocquillon, professeur d'histoire naturelle aux lycée Bonaparte et Napoléon; ouvrage illustré de 172 vignettes, par A. Faguet; 2e édition, Paris, 1871, chez L. Hachette. — In-12 de XII-348 pages. — La vie des plantes est l'une des plus étonnantes merveilles de la nature; l'étudier dans tous ses détails, sur toutes ses faces, c'est certainement être porté à admirer de plus en plus la sagesse infinie du Créateur. Ainsi ce livre fait-il très-logiquement partie de la *Bibliothèque des merveilles*, et l'auteur a-t-il cent fois raison de rappeler ces paroles de Vaucher : « Je sens auprès de moi, à mes côtés, une intelligence

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

et une sagesse qui excitent toute mon admiration. » C'est pourquoi nous regrettons que M. Bocquillon craigne tant d'écrire le nom de Dieu, qu'il remplace toujours par celui de *nature*. Nous regrettons également, dans l'intérêt desjeunes lecteurs, qu'il ait tant insisté sur certains détails, ou plutôt qu'il se soit servi d'expressions qui peuvent trop exciter l'imagination, dans son VIIIe chapitre; enfin, nous ne voyons pas quel besoin il avait, à propos de la désolation actuelle de la Palestine, de lancer cette phrase absolue, sans restriction : « Le pays n'est habité que par de paresseux Arabes, ou par des moines superstitieux et ignorants qui nuisent à la religion qu'ils croient servir (page 286). » Il y a, en Terre-Sainte, des moines qui ne sont ni superstitieux, ni ignorants, et qui rendent les plus grands services. C'est ainsi que l'on gâte un ouvrage très-intéressant, et que de malheureux préjugés d'esprit fort ou d'éducation détournent un savant naturaliste de la vraie voie. Crainte de prononcer le nom de Dieu, trop grande facilité à lancer quelques traits qui peuvent faire rire des élèves, mais qui ne les édifient pas, ce sont là des défauts pour un professeur; ce sont aussi des défauts pour un auteur qui s'adresse au public, qui a le droit, lui aussi, d'être respecté. Nous regrettons d'autant plus d'avoir à faire cette critique, que le livre de M. Bocquillon témoigne d'une plus grande connaissance du sujet et d'un grand talent d'exposition.

52. — **Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens,** par l'abbé J. Corblet; Amiens, chez Langlois. — In-8 de 48 pages avec gravures. — Personne n'était plus capable d'écrire pertinemment cette monographie, que le savant antiquaire qui dirige la *Revue de l'art chrétien*. M. Corblet ne s'est pas, du reste, borné à la description des tombes de Geoffroy d'Eu et d'Evrard de Fouilloy ; il a profité de l'occasion pour donner des notions générales sur les tombes en métal, et a dressé un catalogue très-curieux des principales tombes de ce genre qui existaient ou qui existent encore en Europe. Il résulte de ce catalogue, qu'il n'y a plus en France que six tombes en métal : deux en cuivre émaillé à l'église de Saint-Denis, deux en bronze à la cathédrale d'Amiens, une plaque émaillée au musée du Mans, et une plaque ciselée à l'église Saint-Junien, près de Rochechouart. Les archéologues liront avec beaucoup de plaisir la monographie du savant chanoine d'Amiens.

53. — **Cours élémentaire de botanique et Flore du Canada,** par l'abbé J. Moyen, professeur de sciences naturelles à Montréal; Montréal, 1872. — In-8 de 334 pages, avec 46 planches. — Ce livre se compose, comme son titre l'indique, de deux parties : les principes généraux de la botanique et la description des plantes du Canada; on y a ajouté un appendice relatif aux plantes cultivées. C'est un livre élémentaire, et en même temps très-complet en ce qui concerne la flore canadienne. Il fait honneur à son auteur et au clergé canadien, et offrira de précieuses indications aux naturalistes d'Europe sur un grand nombre de plantes de l'Amérique du Nord.

B. PH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

La première quinzaine de septembre aura été bien remplie pour les amis de la religion en France. Les congrès, les pèlerinages, les fêtes religieuses qui viennent d'avoir lieu témoignent également d'un réveil qu'il n'est plus possible de contester. Nous avons parlé des pèlerinages; ils ont été plus nombreux que jamais, et la piété, la foi, le courage des pèlerins en ont fait des manifestations importantes même au point de vue social : le catholicisme reste vivant en France, c'est dire que la France a encore de l'avenir, et qu'elle est guérissable.

Deux congrès, celui de Poitiers et celui de Paris, qui ont terminé leurs travaux, ont montré que les hommes d'intelligence et de cœur comprennent les maux de notre société et sont résolus à y apporter le remède efficace. Tous deux ont reçu les encouragements et les bénédictions de Pie IX et de l'épiscopat : que ne pouvons-nous reproduire intégralement les discours prononcés par Mgr Pie à Poitiers, par Mgr Guibert à Paris! A Poitiers, on s'est occupé de la réorganisation morale et religieuse des classes ouvrières; c'était le contrepied du congrès de la Haye, où l'Internationale s'est livrée à des discussions sur lesquelles il ne faudrait d'ailleurs pas trop se reposer; à Paris, on a travaillé à provoquer la renaissance et la prospérité de l'enseignement catholique à tous les degrés, ce qui amènerait la régénération du pays tout entier. Malgré le peu d'espace que nous disposons, nous reviendrons sur ces congrès, qui sont de glorieux événements pour l'Eglise de France.

Qu'est-ce, à côté de cela, que le scandale donné par le pauvre moine apostat qui vient d'annoncer à grand fracas sa dernière chute? Le P. Hyacinthe, qui n'était plus que l'abbé Loyson, n'est plus, depuis le 3 septembre, que M. Loyson, *époux* de Mme veuve Merriman, en vertu d'un *mariage* contracté en Angleterre, nous ne savons comment. Le prêtre qui va vivre en concubinage montre ainsi une fois de plus que l'orgueil déchaîné entraîne les autres passions et ne laisse plus de frein aux sens. On pouvait s'attendre à ce dénouement de la comédie; il n'en va pas autrement depuis Luther, et le monde même indifférent ne se laisse pas prendre aux misérables sophismes de ces apostats qui prétendent encore se poser en réformateurs au moment où ils prouvent qu'ils sont inca-

pables de gouverner leurs sens. Laissons aller M. Loyson où il court depuis plusieurs années; maintenant, il ne peut plus tromper personne; son dernier scandale le rend inoffensif, puisse-t-il montrer à ceux qui l'ont imité dans sa chute et qui craindraient encore de tomber si bas, qu'on n'a plus de force, plus même d'idées des convenances et de la dignité, quand on se croit plus sage et plus éclairé que l'Église !

J. CHANTREL.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

La santé du Saint-Père continue d'être excellente.

— On dit que le cardinal de Hohenlohe, qui depuis longtemps est loin de Rome, se dispose à y revenir. A la demande de congé qui lui était adressée par ce cardinal, Sa Sainteté aurait répondu qu'Elle laissait à la conscience du prince le soin de juger de la conduite à tenir.

— La collation des grades académiques et la distribution des prix ont eu lieu le 22 août au Collége Romain. Le T. R. P. Beckx présidait la cérémonie, assisté des recteurs des colléges étrangers. Depuis la date néfaste du 20 septembre 1870, cette cérémonie, autrefois si splendide, doit se faire tout simplement et dans une pauvre salle que les Piémontais ont bien daigné ne pas occuper quand ils ont envahi le Collége Romain. Quand reverrons-nous l'antique solennité? C'est le secret de Dieu, car le *statu quo* peut se prolonger longtemps encore, et rien ne semble apparaître encore à l'horizon.

L'année scolaire 1871-72 s'est heureusement écoulée sans entraves pour les études. Il faut payer un juste tribut de reconnaissance au corps diplomatique accrédité près le Saint-Siége qui n'a cessé d'étendre sa sollicitude sur les colléges nationaux.

La reprise des cours du Collége Romain est fixée aux premiers jours de novembre.

— Des mesures de sécurité viennent d'être prises au sujet de la coupole de Saint-Pierre. Ce ne serait pas la première fois que des mouvements se seraient produits dans l'ensemble de la coupole qui recouvre l'immense basilique. Malgré l'épaisseur des armatures en fer qui ceignent la voûte, des tassements s'étaient manifestés et des lézardes avaient sillonné le tambour du dôme et le dôme lui-même vers la fin du dix-septième siècle. On avait remédié à ces désordres en employant des cercles métalliques d'une très-grande épaisseur.

A ce sujet, voici quelques détails sur ce gigantesque monument :

La coupole de Saint-Pierre de Rome est, à l'imitation de celle de Sainte-Marie-des-Fleurs de Florence, composée de deux voûtes superposées, l'une intérieure et ouverte à son sommet, l'autre extérieure, qui forme le dôme et soutient la lanterne.

Le diamètre du dôme, dans sa circonférence pleine, est de 44 mètres environ. La hauteur est de 50 mètres. L'élévation totale de l'édifice, du sol de la place au sommet de la lanterne, est de 138 mètres. La lanterne a 17 mètres de hauteur. Cette élévation totale de 138 mètres sera rendue sensible en la comparant à celle du dôme des Invalides et de la flèche, dont la hauteur, depuis le niveau du sol, est de 105 mètres, 33 mètres de moins que celle de Saint-Pierre de Rome. Une autre comparaison sera fort précieuse pour guider l'appréciation du lecteur, c'est celle qui met en regard le dôme du Panthéon de Paris. Le Panthéon de Paris mesure, du niveau de la place au sommet de la lanterne qui surmonte le dôme, 83 mètres, c'est-à-dire 55 mètres de moins que la hauteur totale de Saint-Pierre. Le diamètre du dôme est de 23 mètres, c'est-à-dire 21 mètres de moins que celui de la coupole de la basilique romaine.

La coupole de Saint-Pierre a été exécutée vers 1590, en vingt-deux mois, sous le pontificat de Sixte-Quint, qui avait ordonné qu'on y employât 600 ouvriers à la fois. C'est à Bramante qu'appartient l'idée de couronner d'une coupole la métropole de la chrétienté. Il mourut avant d'avoir mené son œuvre à fin. Michel-Ange fut alors chargé de terminer l'édifice en 1546, mais il ne lui fut pas donné de mettre la dernière main à cette œuvre glorieuse.

La première pierre de Saint-Pierre de Rome fut posée en 1450, sous le pontificat de Nicolas V. En 1506, Jules II fit apporter des modifications aux plans et activa les travaux. En 1545, Michel-Ange fut autorisé par Paul III à continuer l'édifice religieux. Il y travailla jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1564, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. C'est le pape Sixte-Quint qui a bénit la dernière pierre de la coupole qui a été posée en 1590. Ainsi, la basilique de Saint-Pierre, commencée réellement en 1450, a été complétement achevée en 1590, c'est-à-dire dans une période de cent quarante ans.

(*Débats.*)

FRANCE

Morale et religion a l'armée. — M. de Cissey, ministre de la guerre, a, par un rapport au président de la République, en date du 10 août, indiqué comment il entendait résoudre deux questions qui touchent à la moralité de l'armée : « La première, dit-il, sur

laquelle l'Assemblée nationale a hautement manifesté sa volonté, est la nécessité d'introduire dans nos règlements militaires des dispositions qui les mettent en harmonie avec les principes de notre code, et qui assurent aux hommes de tous les cultes le libre exercice de leur religion. La seconde, qui intéresse plus directement la discipline de l'armée, est la recherche des moyens les plus propres à combattre l'ivrognerie et à rendre plus efficace la peine disciplinaire de la prison. En ce qui concerne la première de ces deux questions, l'exercice de la liberté religieuse, il m'a paru qu'il convenait de ne plus laisser à l'initiative ou au bon vouloir des chefs de corps le soin de donner aux militaires sous leurs ordres les facultés que réclament les besoins de leur conscience, et d'en faire l'objet d'une prescription spéciale inscrite en tête du règlement sur le service intérieur. »

En conséquence, le paragraphe suivant a été ajouté à l'article 1er du règlement du 2 novembre 1833 sur le service intérieur des troupes.

« Le colonel porte une attention particulière sur l'état moral de ses subordonnés et ne néglige rien pour les diriger dans la voie du bien. Il doit laisser aux militaires de tous les cultes le temps et la liberté nécessaires pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Il règle le service de manière à ce qu'ils puissent assister aux offices le dimanche et les jours de fête. Dans la semaine, si des permissions exceptionnelles sont nécessaires à quelques-uns d'entre eux pour la pratique de leur religion, il les accorde dans des proportions aussi larges que le permettent les exigences du service. »

En ce qui concerne l'ivrognerie, le ministre augmente la pénalité qui atteignait les hommes coupables d'ivresse; il fait à ce sujet cette réflexion si juste : « L'ivresse mène à l'ivrognerie, qui abrutit l'homme et lui ôte toute valeur. Loin d'atténuer la gravité d'une faute, elle constitue une faute de plus; elle doit donc être sérieusement réprimée partout et toujours, et il faut même, en prévision des fautes que le soldat pourrait commettre, qu'il sache, à n'en pouvoir douter, qu'elle ne pourra jamais être invoquée comme une circonstance atténuante. »

NOUVELLES DES DIOCÈSES

Paris. — Les journaux religieux ont reproduit la note suivante communiquée par l'Archevêché :

« Plusieurs journaux annoncent fréquemment que Mgr l'archevêque de Paris donne de grands dîners à l'occasion de certaines solennités ou du passage de personnages marquants. La plupart de ces journaux reproduisent sans doute ces nouvelles avec une parfaite bonne foi; mais il y a lieu de croire, d'après la

persistance que l'on met à les répandre, que des intentions malveillantes inspirent ceux qui les inventent.

« La vérité est que le nouvel archevêque, depuis qu'il est arrivé à Paris, n'a pas donné un seul repas de ce genre, et qu'il est bien résolu à n'en donner aucun tant que dureront le deuil de la France et les malheurs de l'Eglise. Pour le même motif, il refuse les invitations qui lui sont faites soit par des hommes publics, soit par des particuliers.

« Indépendamment de ces raisons de convenance, il est contraire aux habitudes de Mgr Guibert, et il répugne absolument à ses sentiments de donner des repas somptueux, lorsqu'il reçoit sans cesse des demandes de secours auxquelles ses ressources ne lui permettent pas de répondre dans la mesure de sa charité de pasteur.

« Cette note a paru nécessaire pour que les journaux honnêtes ne soient pas exposés à servir d'écho à des nouvelles tout à fait fausses, et évidemment inventées dans une pensée hostile au clergé et à la religion. »

— M. Bonnetty, fondateur, et depuis quarante-deux ans directeur des *Annales de philosophie chrétienne*. chevalier de Saint-Grégoire le Grand, vient d'être nommé par le Pape chevalier de l'ordre de Pie IX. Le Bref est du 28 mai 1872. On y lit cet éloge de l'infatigable vétéran de la presse catholique : « Comme déjà, cher Fils, « connu par votre amour de la reli- « gion, l'intégrité de votre vie, « l'éloge de votre doctrine, vous « vous êtes acquis un nom distin- « gué par vos savants ouvrages, et « que vous avez surtout aimé à bien « mériter des sciences sacrées et « de la chaire du bienheureux « Pierre, nous avons résolu de « vous donner une marque d'hon- « neur qui soit une récompense « de vos excellents mérites et un « témoignage de notre bienveil- « lance pour vous »

— Le total général de la souscription en faveur du *Vœu national* de la France au Sacré-Cœur, s'élevait, le 7 septembre, à 315,000 fr.

— L'Académie française propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1874, l'éloge de Bourdaloue.

Amiens. — Une touchante cérémonie a eu lieu, le vendredi 6 septembre, à Mers, petit village de la Somme, à deux kilomètres du Tréport, et peuplé pendant la belle saison, comme cette petite ville, d'une colonie de baigneurs. Deux Anglaises, la mère et la fille, ont abjuré l'anglicanisme et sont rentrées dans le sein de l'Eglise catholique. C'est M. le curé de Mers, qui les avait instruites, qui a reçu leur abjuration. Le baptême leur a été donné ensuite sous condition : M. le docteur Deswatines, médecin à Eu, et Mme Deswatines, remplissaient l'office de parrain et marraine. Le dimanche suivant, jour de la Nativité de la sainte Vierge, les deux nouvelles converties ont communié publiquement; l'attendrissement des témoins de ce grand acte égalait la douce joie qui respirait sur le visage des deux communiantes.

Angers. — La fête du 8 septembre a été célébrée dans l'église du Puy-Notre-Dame, avec toute la solennité qu'avait préparée Mgr Freppel. Nous renvoyons à la belle lettre pastorale dont nous avons cité une bonne partie dans notre dernier numéro (page 257).

— Le 18 août, Mgr Freppel a adressé au maire de Saumur une lettre énergique contre un acte que cette lettre va faire connaître :

« Monsieur le maire, c'est avec une pénible surprise que j'ai lu, dans les journaux de Saumur, un rapport adressé au conseil municipal, et dans lequel on n'a pas craint de jeter à la face des fabriques de la ville les accusations de *fictions*, de *dissimulation* et d'*irrégularités calculées*. Ce qui a dû augmenter mon étonnement, c'est de voir que vous, chef de la municipalité, vous avez cru pouvoir vous associer à ces imputations dans une lettre également rendue pu-

blique, et cela sans avoir, au préalable, demandé des explications quelconques aux parties intéressées.

« Ce n'est pas ainsi, monsieur le maire, que l'on avait compris jusqu'ici les rapports qui doivent exister entre les conseils municipaux et les conseils de fabrique. Ceux-ci ont une existence et des attributions légales non moins que ceux-là; et entre personnes revêtues par la loi d'un caractère public, l'on se doit, ce me semble, des égards réciproques. Si donc les budgets des fabriques de Saumur vous inspiraient des doutes sérieux sur la régularité de leurs agissements, quoi de plus naturel et de plus conforme aux convenances que de demander avant tout des éclaircissements à ceux qui auraient eu le devoir de vous les fournir? Au lieu de cela que faites-vous? Avant d'attendre des explications, sans même les demander, vous tranchez la question et vous lancez dans le public des insinuations moins que bienveillantes contre des hommes considérables et dont l'honorabilité est à l'abri de tout soupçon. Avouez, monsieur le maire, que c'est là un procédé à tout le moins étrange.

« Et ce qui ne peut manquer de le faire paraître plus étrange encore, c'est votre propre qualité de membre de ces conseils de fabrique. Ou vous assistiez à leurs délibérations, vous ou votre adjoint, et alors que ne réclamiez-vous, séance tenante, contre les *fictions* et les *irrégularités* dont vous vous plaignez devant le public? Ou vous n'y étiez présent ni l'un ni l'autre, et dans ce cas, permettez-moi de vous le dire, vous ne me paraissez pas avoir rempli dans toute leur étendue les obligations de votre charge. »

Arras. — Comme tous les ans, la station de Notre-Dame de Boulogne s'est ouverte le 15 août pour se terminer le 1er septembre. M l'abbé Codant a prêché les sermons du soir et les conférences de onze heures. On a vu venir de nombreux pèlerins de toutes les paroisses voisines de Boulogne, et, en outre, d'Ardres, de Guînes, d'Etaples, de Saint-Omer, de Calais, d'Arras, d'Abbeville, de Paris, etc.

Autun. — Le 15 août, a été inauguré à Demigny, village placé sur la limite de la Côte-d'Or, une statue à *Notre-Dame de Bon-Secours*, comme témoignage de la reconnaissance de la paroisse, préservée, à la suite d'un vœu, de l'invasion prussienne, qui s'arrêta à quelques kilomètres de là. A mi-côte, sur le penchant d'une colline, la statue commande la route que traversaient les soldats français en allant à Héricourt, et qu'ils devaient suivre encore après le désastre de Pontarlier.

Bayeux. — Le 22 août a eu lieu le couronnement solennel, au nom du Saint-Père, de la statue de Notre-Dame de la Délivrande, près de Caen. On sait que la Vierge de la Délivrande est l'objet d'une dévotion qui attire annuellement dans sa chapelle plus de cent cinquante mille pèlerins. Le prélat délégué par le Pape pour couronner la Vierge, était le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, qu'accompagnaient les évêques de Bayeux, de Beauvais, de Coutances, d'Evreux, de Montpellier, l'abbé des Prémontrés et un nombre immense de prêtres, de religieux et de religieuses. Le préfet du Calvados, le général commandant le département, le recteur de l'Académie de Caen, le premier président, le maire de Caen, etc., assistaient à la cérémonie, avec une foule innombrable qu'on a évaluée à cinquante mille personnes.

Bourges. — Le pèlerinage de Notre-Dame de Déols est l'un des plus anciens du Berry et même de la France. Cette année, à partir du 15 août, il a été fréquenté par un nombre de pèlerins plus considérable que d'habitude; le 21 et le 25, surtout, on y a compté de très-nombreuses communions de fidèles venus principalement de la paroisse Saint-André, de Châteauroux.

Carcassonne. — Le 15 avril dernier, entre neuf et dix heures du soir, à Ouveillan, arrondissement de Narbonne, la cour du presbytère de cette commune et les rues adjacentes furent envahies par une foule tumultueuse et bruyante que des témoins oculaires évaluent à quatre cents personnes environ. Des appels menaçants et réitérés sont adressés au desservant, en ce moment retiré dans sa cure, et il est sommé de venir entendre les ordres du *peuple*.

Après une certaine hésitation fort naturelle en pareille occurrence, M. le curé se décide à paraître à l'une des fenêtres du presbytère. A sa vue, un individu, qui paraissait être le chef de cette manifestation, prit la parole, et d'un ton mesuré, mais qui s'anima bientôt, il dit au prêtre :

« Le *peuple* vous donne huit jours pour quitter la commune... »

Sur l'observation faite avec une fermeté contenue par M. le curé que, placé là par son évêque, il ne devait partir que sur l'ordre de son supérieur, des voix irritées firent entendre ces paroles :

« Il n'y a pas d'évêque, il n'y a que le peuple souverain qui parle, et tu dois lui obéir ; tu partiras ; il faut que tu disparaisses... Il faut qu'il parte, etc. »

Le prétexte de cette scène bruyante et scandaleuse était un sermon prononcé la veille dans l'église paroissiale de la commune par le desservant, dans lequel il avait commenté la devise de Liberté, Egalité, Fraternité, qu'il avait revendiquée comme appartenant au christianisme, qui, le premier, selon lui, l'avait produite dans le monde.

La cour d'appel de Montpellier, dans son audience du 22 juillet, a confirmé un premier jugement porté par le tribunal de Carcassonne, et condamné les prévenus à des peines qui varient de 300 à 600 francs d'amende et de trois à six mois de prison.

Chambéry. — Le sanctuaire de Notre-Dame de Myans, qui s'élève à deux lieues de Chambéry, sur une colline dominant la route de Turin, a vu de nombreux catholiques de Savoie s'y réunir, le 22 août, pour s'unir d'intention aux pèlerins d'Einsiedeln et de la Salette. Toute la Savoie s'y trouvait représentée. Avant de se séparer, les comités catholiques de Savoie ont tenu une assemblée générale, où l'on a traité du *Vœu national* au Sacré-Cœur, et où l'on a signé une Adresse au Saint-Père.

Dijon. — Une touchante cérémonie a eu lieu, le 21 août, fête de sainte Chantal, à Bourbilly, où la sainte eut la vision qui lui montra quel directeur la Providence lui avait choisi, directeur qu'elle reconnut quelques mois plus tard dans saint François de Sales. Cette année est le troisième centenaire de la naissance de la sainte, née à Dijon, le 23 janvier 1572. Les paroisses voisines avaient envoyé des délégués pour célébrer ce glorieux anniversaire ; Mgr l'évêque de Nevers présida les offices religieux, et fit entendre de chaleureuses paroles. Un grand nombre d'ecclésiastiques rehaussaient l'éclat de la cérémonie. M. le comte de Franqueville, propriétaire de Bourbilly, avait tout magnifiquement disposé pour rendre un solennel hommage à la sainte ; les nobles invités qui avaient répondu à son appel, M. le comte et M[me] la comtesse de Guitaut, M. le comte et M. le vicomte de Chastellux, M. le comte de Laferrière, etc., montraient que la religion réunit toutes les classes dans un même sentiment. La *Bonne Dame*, comme on appelle sainte Chantal dans le pays, aura accueilli les prières qui lui ont été adressées, et Dieu les exaucera.

Grenoble. — Nous n'avons pas besoin de revenir sur le pèlerinage de la Salette, dont nous nous sommes occupés dans notre dernier numéro (page 253 et suiv.) ; nous n'avons besoin que d'ajouter ici que les pèlerinages à la sainte montagne continuent, et que les

insulteurs de Grenoble, traduits en police correctionnelle, ont été condamnés à l'amende et à la prison. Nous donnerons prochainement l'historique de l'apparition, fait par Mgr Paulinier lui-même dans une allocution aux pèlerins.

Lyon. — Le conseil municipal de Ville-sur-Jarnioux, près Lyon, vient de faire un acte qui l'honore et qui mérite d'être signalé. Une croix s'élevait près de l'antique chapelle dédiée à saint Roch, sur la colline si gracieuse qui domine deux riches vallons. Elle était là, comme un phare lumineux placé à l'angle de quatre chemins pour diriger le voyageur et rappeler aux bons vignerons de la contrée quel est Celui qui maîtrise les éléments et qui bénit les travaux de l'homme. Il paraît que la présence de cette croix a gêné quelques libres penseurs, car elle fut abattue et brisée pendant les ténèbres de la nuit. Pour une paroisse religieuse comme Ville-sur-Jarnioux, il s'agissait de la remplacer sans retard. C'est le conseil municipal qui en a pris l'initiative et qui l'a exécutée par la souscription volontaire de chacun de ses membres. Le monument est digne de sa pieuse générosité. Le dimanche 18 août, après les vêpres et une touchante et chaleureuse allocution sur la croix et ses précieux avantages, donnée par M. l'abbé Paret, curé de Belleville-sur-Saône, on s'est dirigé, bannière en tête et au chant des psaumes, vers le lieu où s'élevait l'étendard de notre sainte religion. On l'a béni solennellement, en présence dudit conseil municipal et d'une assistance nombreuse et recueillie.

— Le nouveau préfet du Rhône, M. Cantonet, a fait exécuter, le 2 septembre, l'arrêté de son prédécesseur, M. Pascal, nommé conseiller d'Etat, relatif à la remise des écoles dont les Frères et les Sœurs avaient été expulsés. Presque partout, l'arrêté a été exécuté sans opposition. Sur plusieurs points, on a fait semblant d'avoir égaré les clés et on a demandé d'attendre au lendemain. A l'école de la place Bellecour, à la Croix-Rousse, un rassemblement de trois cents personnes a grossièrement insulté les Frères, sur lesquels des pierres ont été lancées. Un d'entre eux a été grièvement blessé. Le préfet s'est montré énergiquement résolu à faire respecter la loi. Des piquets de troupes et de gendarmes stationnaient à la Croix-Rousse. Le calme se rétablit promptement. Un grand nombre de manifestants s'étaient portés à l'Hôtel-de-Ville, mais la municipalité, malgré son hostilité contre les institutions religieuses, n'a pas osé s'associer à leurs protestations illégales. Les conseillers essayent seulement d'entretenir l'agitation et donnent successivement leurs démissions, qu'ils retireront.

Meaux. — Le mardi 6 août, a été célébré à Beaumont en Gâtinais, le soixantième anniversaire du sacerdoce de M. l'abbé Pierre, probablement le doyen des prêtres du clergé français. Arrivé à Beaumont en 1812, peu de temps après son ordination, ce digne pasteur est, depuis cette époque, constamment resté curé de cette petite ville. La vieille église romane de Beaumont était, le 6 août, pleine de prêtres et de fidèles qui venaient célébrer la fête du vénérable prêtre, qui est aimé de tous les habitants de sa paroisse et des paroisses voisines à plusieurs lieues à la ronde.

Metz. — On lit dans un article du *Correspondant*, écrit par M. Marsault :

« Je puis affirmer qu'à l'heure qu'il est, l'homme le plus populaire à Metz est certainement notre vénérable évêque. Son attitude pleine de dignité et de patriotisme lui a concilié tous les suffrages, et conquis toutes les sympathies. Entre ses diocésains et lui, l'union est entière et le lien puissant. Ceux qui l'approchent, comme ceux qui ne le voient qu'au milieu des pompes de son apostolat, lui ont voué les mêmes sentiments de respectueuse estime et de vive affection. Son dernier mandement de carême a fortement ému la population;

passait de main en main; on se le disputait dans les plus pauvres demeures : c'est qu'il exprimait dans la plus noble langue, avec un courage tout apostolique, avec une autorité sereine et fière, les impressions, les vœux, les tristesses de tous. Le guide spirituel des âmes avait merveilleusement trouvé le chemin des cœurs. N'est-ce pas un symptôme favorable à noter?

« En même temps que les intelligences se redressaient à l'école du malheur, la propagande des mauvaises doctrines a certainement perdu une partie de son influence : on en a la preuve dans la circulation, plus restreinte que par le passé, des feuilles révolutionnaires, lesquelles, sans exception, pour le dire en passant, sont distribuées ici, à la ville comme à la campagne. Les vœux partout exprimés tendent à l'avénement en France d'un gouvernement entouré de garanties aussi foncièrement conservatrices que possible. Sauf d'inévitables et persistantes exceptions, le bon sens populaire, dégagé des étreintes de l'esprit de parti, discerne nettement les vraies conditions du rachat et de la régénération, les illusions révolutionnaires n'ont plus de prestige et guère de représentants. On les sent impuissantes à refaire à la France une destinée digne d'elle. »

Nîmes. — Le consistoire de l'Eglise réformée de Nîmes, à propos des travaux et des actes du synode général de Paris, session de juin et de juillet 1872, vient de déclarer que, s'en référant d'ailleurs à ses précédentes délibérations sur ce sujet, il ne saurait considérer comme valables les décisions dogmatiques du synode de 1872 ;

Et, réservant pour l'avenir tous les droits qui découlent du principe protestant, il demande que, dans tous les cas, le projet de loi organique élaboré par le synode soit soumis à l'avis des conseils presbytéraux et des consistoires intéressés.

Perpignan. — Les Frères des Ecoles chrétiennes de Prades, expulsés après le 4 septembre, et rappelés par la population, intentent une action judiciaire à la commune pour obtenir l'exécution des clauses et conditions du traité intervenu entre eux et la ville de Prades le 22 janvier 1855. Le texte de la délibération municipale qui les avait expulsés est un monument de sottise et de tyrannie démocratique qu'il importe de conserver; le voici :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

L'an 1870 et le 12 octobre à huit heures du soir,

La commission municipale de Prades s'est réunie dans une des salles de la mairie, sur la convocation du citoyen maire.

Présents :

Les citoyens Aubert, Calmon, Chambeu, Dillat, Escach, Marill, Marty, Normand, Antoine Petit, Pierre Petit, Rous, Sobra, Jean Bés-Sire et Xatart.

Délibérant sur le projet, depuis longtemps débattu sous les gouvernements déchus, mais définitivement et patriotiquement résolu sous la République, du remplacement des congréganistes par des instituteurs laïques,

La commission municipale a décidé à l'unanimité des voix, et sans s'arrêter à des considérations secondaires, toujours aplanies par l'esprit de civisme et de liberté,

Que, dans les quarante-huit heures, et en s'en rapportant à l'intelligence et à l'inspiration de l'autorité responsable,

L'enseignement public laïque, seul susceptible de former des citoyens préparés à la garde et au salut de la patrie, ne subirait aucune interruption et continuerait sous la forme de la gratuité absolue de donner aux familles la garantie souveraine de l'ordre intellectuel et moral.

— Mgr Ramadié a envoyé à son clergé, le 19 mars de cette année, sur les devoirs du clergé catholique dans les circonstances pré-

sentes, une instruction qui n'était pas destinée à la publicité; des journaux hostiles en ayant donné des extraits mutilés, Mgr Ramadié l'a livrée à la publicité; nous la reproduirons dans ses principales parties.

Poitiers. — Le congrès des ouvriers catholiques est terminé; il a donné tout ce qu'on était en droit d'en attendre.

Quimper. — Le conseil du Finistère a voté la fondation d'une école normale destinée à former des instituteurs laïques, mais, par 25 voix contre 2, il en a confié la direction aux Frères des Ecoles chrétiennes. La minorité, qui avait combattu de tout son pouvoir cette excellente mesure, s'est si bien sentie battue qu'elle a quitté la séance avant le vote.

Rodez. — Mgr Bourret vient de renouveler pour son diocèse la prescription du concile d'Albi, en ce qui concerne l'examen annuel des jeunes prêtres. Il y a apporté plusieurs modificat ons importantes dans le but de relever les études ecclésiastiques. A l'avenir, les examens auront lieu durant six années consécutives. En outre, conformément aux prescriptions du droit canonique, qui veut que les titres et les bénéfices soient conférés aux plus dignes, suivant leur vertu, et aux plus capables, d'après un concours général et public sur les diverses parties de la science ecclésiastique, les notes des examens serviront de règle pour la nomination aux cures et aux autres bénéfices vacants.

Rouen. — Le synode protestant de Paris n'a vraiment pas de succès auprès des coreligionnaires Le consistoire de Nîmes ne l'admet pas; voici une protestation adressée, en date du mois d'août 1872, par des protestants *orthodoxes* du Havre à M. le président de la République :

« Les craintes que la convocation du synode nous avaient inspirées se sont réalisées.

« Sourd à nos conseils de modération et de patience, le synode a fait, à une petite majorité, une œuvre d'oppression.

« Les libertés des paroisses et des consistoires, consacrées par soixante et dix ans, sont sacrifiées à l'autorité absolue du synode. Le principe protestant du libre examen est atteint par la confession de foi votée par 61 voix contre 46; et nous ne pouvons plus recruter le corps pastoral parmi les hommes qui partagent notre foi et dont la parole nous a édifié.

« Au nom de nos pères, dont l'héroïque résistance à l'Eglise de l'autorité nous est un exemple et une leçon, au nom de nos enfants, dont nous devons défendre le patrimoine spirituel, nous protestons.

« Nous refusons de reconnaître à ce synode le caractère constituant qu'il s'est arrogé, et nous déclarons que, vu son origine et le mode d'élection d'où il est issu, il n'a pu être qu'une assemblée constituante.

« En conséquence, monsieur le président, nous attendons de votre haute sagesse que le projet de loi du synode, qui engage l'avenir et bouleverse l'état actuel de nos Eglises, soit renvoyé à l'examen des Conseils presbytéraux et des consistoires, les seuls corps reconnus par la loi. »

— Le conseil municipal de Rouen a décidé qu'une statue serait élevée, en place publique, au vénérable abbé de la Salle fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. C'est à Rouen que Jean-Baptiste de la Salle élabora les institutions de son ordre, et qu'avec l'aide de Mgr Colbert, archevêque de Rouen, et de M. Camus de Pontcarré, premier président du Parlement, il le fonda dans l'établissement de Saint-Yon, à Saint Sever. On ne peut que féliciter hautement le conseil municipal de Rouen de la décision qu'il vient de prendre, et qui contraste si heureusement avec les décisions d'autres municipalités d'autant moins intelligentes qu'elles se mon-

trent plus hostiles à la religion.

Saint-Claude. — Le 2 août a eu lieu le couronnement de Notre-Dame du Mont-Roland, près de Dôle. Le Souverain-Pontife, par un bref en date du 25 juin 1872, avait délégué Mgr l'évêque de Saint-Claude à l'effet de couronner la Vierge en son nom. La cérémonie s'est accomplie au milieu d'un concours immense de fidèles venus de toutes les parties de la Bourgogne et de la Franche-Comté, de Lons-le-Saulnier, de Besançon, de Dijon, de Saint-Claude, etc., et d'un nombreux clergé qui formait autour de l'autel, dit un témoin oculaire, un cercle majestueux.

Soissons. — Le 20 août, la paroisse de Notre-Dame de Reims, représenté par cinq cents fidèles, a fait un pèlerinage solennel à Notre-Dame de Liesse, l'un des plus anciens sanctuaires de la Vierge, situé à une égale distance de Reims et de Laon. Leurs prières étaient celles de tous les pèlerins de France; tous prient pour l'Eglise et pour la patrie.

Strasbourg. — On signe avec empressement dans tout le diocèse, la protestation suivante contre l'expulsion des Jésuites et des ordres religieux; la protestation est adressée au prince de Bismarck :

« Excellence,

« Le clergé et les catholiques d'Alsace n'ont pas signé les nombreuses pétitions que les catholiques d'Allemagne ont présentées au Reichsrath contre le projet de loi concernant les congrégations religieuses. Notre abstention n'était point le fait de l'indifférence. Nous avons adhéré de cœur et d'âme aux généreuses déclarations des catholiques d'Allemagne.

« Maintenant que la loi contre les congrégations religieuses est promulguée en Alsace, nous devons à notre conscience et à notre honneur d'élever la voix à notre tour.

« Les congrégations religieuses tiennent à la vie même de l'Eglise catholique. Elles sont l'œuvre des meilleurs fils de l'Eglise, des héros de notre foi. L'Eglise a toujours donné aux congrégations religieuses une attention particulière. C'est elle qui a dicté ou approuvé les statuts des congrégations. Les œuvres des congrégations se sont produites au grand jour; elles n'ont jamais demandé la nuit suspecte du mystère Les portes des monastères sont ouvertes à l'autorité civile comme à l'autorité religieuse.

« Les ordres religieux agissent en Alsace depuis douze siècles. Nous ne pouvons énumérer les fruits de civilisation et de charité que notre province leur doit. Nos religieux et nos religieuses n'ont pas dégénéré de nos jours; nous en appelons à tous ceux qui les ont vus à l'œuvre dans les hôpitaux, aux ambulances et sur le champ de bataille.

« Les membres actuels de nos congrégations sont des enfants de l'Alsace. Nous les connaissons : ils ont grandi à nos côtés; ils vivent, ils prient, ils se dévouent sous nos yeux. Leur foi est notre foi. Ils poursuivent le but que nous poursuivons. Les mesures qui les frappent nous atteignent tous.

« On a déclaré, nous le savons, que la loi contre les Jésuites n'est pas dirigée contre l'Eglise. Le langage des journaux officiels et officieux d'Alsace n'est pas fait, assurément, pour confirmer cette déclaration. Depuis plusieurs mois, ces journaux joignent à leurs attaques contre le Saint-Siége, contre la liberté et l'unité de l'Eglise, les plus basses injures contre ce qu'ils appellent la *bande noire*.

« Ces injures n'obtiendront que notre dédain. Ce n'est point pour y répondre que nous parlons aujourd'hui, c'est pour rendre hautement témoignage à la vérité et à la justice. Nous considérons la loi contre les congrégations religieuses comme une atteinte à la liberté de conscience, à la liberté de l'Eglise, à la liberté des familles catholiques. Nous protestons d'avance, avec la plus profonde indignation de nos âmes, contre l'exécution d'une loi qui blesse au cœur 200 millions de catholiques. »

Tarbes. — Les pèlerinages à Notre Dame de Lourdes se multiplient tellement, et la sainte Vierge y donne tant de marques signalées de la puissance de son intercession, que la libre-pensée s'en émeut, et que l'on a eu à signaler plusieurs fois le mauvais vouloir de certaines compagnies de chemins de fer, qui rendent par leurs conditions les pèlerinages de plus en plus difficiles. Mais la piété des fidèles l'emporte sur tous les obstacles, et aux journaux qui prétendaient que leur zèle se rallentissait et s'effrayait, on a pu répondre par une statistique qui montre que, du 22 juillet au 21 août, les villes de Montauban, de Cette, de Béziers. de Toulouse, de Maret, de Narbonne, de Nîmes, de Poitiers, de Saint Girons et de cinquante autres localités n'ont pas envoyé à Lourdes moins de 15.000 pèlerins, et le mouvement est loin de s'arrêter. On sait qu'un grand pèlerinage national se prépare pour le 6 octobre prochain.

Toulouse. — Les étudiants des facultés de Toulouse ont offert cette année un prix de cent francs à l'élève des Ecoles chrétiennes des Frères qui a montré le plus d'application et obtenu le plus de succès. C'est un précieux encouragement donné aux fortes et saines études primaires. C'est une délicate prévenance que les héritiers des hautes professions libérales adressent aux fils de l'artisan et de l'ouvrier. Une telle récompense ne peut que flatter celui qui la reçoit, mais elle honore aussi beaucoup ceux qui ont eu la pensée de l'instituer.

Versailles. — Le Saint-Père vient de nommer commandeur de l'ordre de Pie IX M. de Belcastel, le député catholique de la Haute-Garonne. C'est Mgr l'archevêque de Toulouse qui avait demandé pour lui cette distinction si honorable et si bien méritée.

MISSIONS

Un martyr en Mongolie. — Le 1er mai dernier, MM. De Vos et Jansen, missionnaires belges, furent avertis qu'une bande de païens armés avaient violemment occupé les terres appartenant aux chrétiens de Pa-li Keou. Aussitôt les deux courageux missionnaires s'élancent à cheval pour voler au secours de leurs fidèles; mais avant d'arriver à Pa-li-Keou, ils sont assaillis par une bande de quatre cents païens armés de piques et de sabres, de bêches, de fusils. Le cheval de M. Jansen, affolé de terreur, s'élance à travers les champs et emporte son cavalier vers une chrétienté voisine; celui de M. De Vos, moins heureux, reçoit un coup de lance, se cabre, et le pauvre missionnaire, désarçonné, tombe au milieu de bourreaux. Ce qui se passa alors est horrible... Quand on crut la victime achevée, on lui attacha les pieds aux mains et on la porta en triomphe, suspendue à un bâton jusqu'à Pa-li-Keou, où on la jeta dans un trou ignoble.

Cependant quelques chrétiens, avertis par M. Jansen, s'empressèrent d'aller à la recherche du malheureux Père. Ils le trouvèrent baigné dans son sang, mais respirant encore; ils parvinrent à grand'peine à lui faire avaler quelques gouttes d'arnica, et peu à

peu il revint à la vie. MM. Entretemps, Rutjes et Cuissart, accourus sur les lieux, firent disposer un brancard et transportèrent leur infortuné collègue dans leur résidence de Si-inn-dze. Par un miracle de la divine Providence et grâce aux soins dévoués de M. Verlinden, ils espèrent, malgré 32 blessures et d'innombrables contusions, le conserver à la vie. Leurs lettres expédiées pour l'Europe quelques jours après le funeste événement annoncent que l'état du cher Père De Vos est aussi satisfaisant que possible, et qu'aucune complication fâcheuse n'est survenue.

Mgr Audu. — Il avait couru dans ces derniers temps des bruits contradictoires sur l'attitude, après le concile, de Mgr Audu, patriarche des Chaldéens. Une polémique s'était même élevée à ce sujet entre la *Voce della Verità* et le journal des *Missions catholiques*. Une nouvelle reçue de Mossoul termine de la façon la plus heureuse ces pénibles débats. On écrit à l'*Univers* :

« Vous pouvez annoncer aux catholiques de France que le 18 juillet Sa Grandeur Mgr Audu, patriarche de Babylone, des Chaldéens, a fait entre les mains de Mgr Zacharie Franciulli, légat apostolique, pleine et entière adhésion aux décrets dogmatiques du concile du Vatican, ce qu'il avait jusqu'alors refusé de faire pour les motifs qu'il n'est pas opportun d'expliquer ici. »

Attaque contre des missionnaires. — Le 25 mai dernier, quarante petits Chinois appartenant à la mission catholique de Yan-Chou, étaient dirigés par le révérend Père Massa sur Wusi, lorsque l'embarcation qui les portait vint maladroitement heurter à l'une des portes fortifiées de la cité de Chinkiang.

Aux cris de frayeur poussés par les jeunes néophytes, la populace chinoise, composée en grande partie de bateliers, accourut pour leur porter secours, mais dès qu'elle reconnut le missionnaire et les enfants des missions, elle jeta son cri accoutumé : Voleurs d'enfants ! voleurs d'enfants !

En une seconde, l'embarcation fut prise d'assaut, les petits Chinois passés de main en main et enlevés.

Le Père Massa ne dut son salut qu'à la rapidité avec laquelle il put se jeter dans une chaise à porteurs et se faire conduire au Yamen, chez le préfet.

La foule l'y suivit, criant toujours : « Voleur d'enfants ! » Elle devint tellement menaçante que le magistrat de Chinkiang dut la faire charger par les Braves. Dispersés un moment par la troupe, les émeutiers se reformèrent et coururent piller la maison d'un agent des Missions.

Au départ du courrier, le tumulte n'était pas entièrement ter-

miné ; cependant, on ne craignait pas de nouvelles agressions. Le missionnaire, toujours réfugié au Yamen, réclamait au plus vite l'appui des consuls. — (*Courrier de l'Indo-Chine*, adressé au *Temps*,)

L'EGLISE CATHOLIQUE EN PERSE.

M. Cluzel, préfet apostolique de la Perse, a envoyé à M. le directeur de l'*Œuvre des Ecoles d'Orient* une lettre dont nous extrayons les détails suivants sur la situation des catholiques dans ce pays.

Il y a environ 6,000 catholiques parmi les Chaldéens de Perse, en y comprenant une petite chrétienté qui se trouve de l'autre côté de l'Araxe, dans le district de Charule, au village de Siacout, sur le territoire russe, mais qui dépend de l'évêché de Salmas pour le spirituel.

En Perse, les catholiques se trouvent d'abord à Salmas, au village de Khosrova, qui a de 16 à 1,700 âmes ; de Patavour, qui en a 400, et cinq autres localités plus petites qui ont de 3 à 400 catholiques. Il n'y a pas 200 nestoriens dans toute la vallée de Salmas, et ce nombre diminue peu à peu. La meilleure partie des Chaldéens de Salmas étaient catholiques avant l'établissement de notre mission en 1840, mais ils manquaient beaucoup d'instruction et de soins religieux, et le grand nombre n'était catholique que de nom. Ces catholiques se trouvent ensuite dans la vallée d'Ourmiah, plus vaste, plus fertile, beaucoup plus peuplée de Chaldéens que la vallée de Salmas. Là, ils sont au nombre de 2,300 au moins, et ce nombre croîtra désormais rapidement, Dieu aidant, malgré l'état continuel de sourde persécution dans cette localité, à cause de la présence de la mission protestante, malade il est vrai, mais non encore morte. Le clergé indigène se compose de Mgr Augustin Bar-Chinou, archevêque de Salmas et administrateur de l'Azerbeidjan, et de dix-neuf prêtres. Douze de ces prêtres sont des convertis du nestoriarisme ; les autres ont été élevés par nous, et plusieurs d'entre eux rendent de bons services. Mais tous ces prêtres sont en général pauvres, très-pauvres. Nous les aidons à vivre avec des honoraires de messes que nous leur procurons ; nous devons aussi leur fournir tout ce qu'il leur faut pour dire la messe : chapelles, ornements, vases sacrés, linge d'autel, etc. Tout cela fait une charge énorme pour notre mission, charge que nous ne pourrons bientôt plus porter, car cela va chaque jour croissant. En 1840, il y avait tout au plus à Ourmiah 350 catholiques,

groupés dans quatre villages avec quelques familles ou quelques personnes éparses çà et là. Aujourd'hui nous avons des ouailles dans plus de soixante villages, et chaque année la foi s'introduit dans quelque village nouveau. Maintenant le branle est donné; les préjugés amoncelés par les protestants se dissipent de plus en plus, on commence à mieux connaître la sainte Église, et plus on la connaît, plus on l'aime. Encore un coup, si la Providence nous fournit quelques moyens qui nous manquent, la récolte sera désormais abondante.

Nous avons aussi à Ourmiah deux évêques convertis. Le premier est Mgr Joseph d'Ada; c'est un vieillard plus qu'octogénaire mais encore vert, qui porte bien ses 84 ans. C'était autrefois un de nos plus ardents adversaires. La foi s'est bien emparée de lui, ainsi que de son neveu, prêtre; ils ont souffert persécution pour elle. L'autre, tout récemment converti, est Mgr Saurichou de Guiaver, en Turquie, mais dont la meilleure partie du diocèse se trouve en Perse. C'est un jeune homme de vingt-cinq ans, et il y en a sept ou huit qu'il est évêque. Il est intelligent; il a le désir de s'instruire, une bonne tournure et un bon caractère. S'il persévère, il pourra devenir un aide précieux pour la mission qu'on songe à établir dans ces parages, parmi les nestoriens des montagnes qui le désirent beaucoup, et témoignent beaucoup de dispositions à rentrer dans le giron de la sainte Église. Beaucoup jouiraient déjà de ce bonheur, si nous avions pu répondre aux avances qu'ils ont souvent faites auprès de nous. Enfin, il y a encore une chrétienté catholique chaldéenne à Sina, capitale du Kurdistan persan. C'est une colonie venue de la Mésopotamie; c'est un siége épiscopal dont le titulaire est absent depuis longtemps pour cause de maladie. Cette population est desservie aujourd'hui par un bon prêtre, religieux du couvent d'Alkouch, non loin de Mossoul. Les missionnaires ont peu de relations avec cette chrétienté trop éloignée et séparée de nous par des pays fort dangereux à traverser. Voilà la population et le clergé catholiques de la Chaldée persane, ou mieux des Chaldéens de la Perse.

La mission des Lazaristes a maintenant en Perse cinq établissements : trois de missionnaires et deux de filles de la Charité.

Le premier de ces établissements se trouve donc dans la vallée de Salmas, au village de Khosrova, qui est comme la Rome du catholicisme en Perse. Nous avons là notre école-séminaire pour le clergé indigène. Quoique les élèves soient d'Ourmiah, pour la plupart, nous avons choisi cet endroit parce que, sous tous les rapports, il est le plus convenable pour un établissement de cette

nature. Cette école a maintenant vingt-deux élèves, qui sont entièrement à notre charge pour tout, et pour tout le temps de leur éducation qui dure une douzaine d'années. Les progrès constants de notre mission d'Ourmiah nous ont forcés d'augmenter le nombre de nos élèves, mais ce poids nous écrase. Outre les soins que demande cette école-séminaire, et elle en demande beaucoup, les missionnaires ont aussi la meilleure et la plus pénible partie du labeur que donne le service des catholiques de toute la plaine. Ajoutez à cela les œuvres des filles de la Charité, dont il faut s'occuper nécessairement, et vous aurez là assez de besogne pour que les trois missionnaires dont se compose cette maison ordinairement, n'aient pas trop le temps de rester oisifs.

A côté de notre établissement, s'élève celui de nos sœurs. Les filles de la Charité font ici tout le bien qu'elles font ailleurs, proportion gardée sans doute, et elles font tout celui qu'elles peuvent faire. Elles ont :

1° Un asile pour les petits garçons, les grands fréquentent les écoles externes du village ; cet asile a de 100 à 140 petits enfants. Malgré les guenilles de ces pauvres petits, c'est encore une œuvre charmante à voir ; elle ravit d'admiration les nobles musulmans qui viennent nous visiter. L'autre année, M. Crampon, consul de France à Tauris, après s'être entendu chanter un compliment, en vers français, par une centaine de voix qui ne comprenaient guère ce qu'elles disaient, s'écria : « C'est le suprême effort de la pédagogie ! » Dernièrement, un ingénieur persan, envoyé comme inspecteur dans ces parages, après avoir visité toutes nos œuvres et entendu plusieurs de nos élèves lire bien nettement le français, qu'il parle lui-même, se montra très-satisfait du bien qu'elles font. Il dressa même un rapport très-favorable qu'il envoya à l'autorité supérieure ; il a osé lui demander des subsides pour nous. La générosité persane n'est pas si facile à mettre en mouvement, et je ne compte sur aucun succès. Mais ce sera au moins un témoignage rendu à la vérité, et la bonne volonté de cet homme mérite bien une mention honorable.

2° Une grande école externe pour les filles du village ; elle a ordinairement 150 jeunes filles. Elles y apprennent les ouvrages manuels convenables à leur sexe : à lire, à écrire, et surtout elles y trouvent une instruction religieuse solide et détaillée.

3° Une école interne connue sous le nom d'*orphelinat*, quoique ce soit plutôt une espèce d'école normale. On prend les élèves des différents villages, pour avoir ensuite dans chacun quelques bonnes mères de famille bien instruites, et même quelques bonnes maî-

tresses d'école au besoin. Cette école a ordinairement de 20 à 25 enfants qui sont, pour tout, entièrement à la charge de nos sœurs.

4° Un petit pensionnat, réduit aujourd'hui à deux élèves. Le pays manque d'éléments pour une œuvre de cette nature.

Nos sœurs soignent aussi les malades à domicile et au dispensaire. Il y vient bon nombre de musulmans des villages de la plaine, quelquefois même de loin. De plus, nos sœurs vont, les dimanches et fêtes, enseigner la doctrine chrétienne aux personnes de leur sexe dans les villages voisins, qui ont aussi leurs écoles pour les garçons et même pour les filles, en plusieurs endroits. Ainsi, nos chrétiens de Salmas ne manquent pas de soins ; mais ceux de Khosrova sont privilégiés parmi tous les autres.

Notre deuxième établissement se trouve à Ourmiah, dans la ville de ce nom. Cette ville est toute musulmane, à l'exception d'une centaine de familles chrétiennes de plusieurs communions. Il y a aussi deux cents familles juives. On trouve aussi quelques centaines de familles israélites dans la plupart des villes de la Perse. Quelques-unes leur refusent le droit de bourgeoisie et les chassent : Tauris, par exemple. Nous avons à Ourmiah une chapelle assez belle, mais trop petite aujourd'hui. On y afflue de tous les villages voisins et même de villages éloignés. Mais ici notre ministère s'exerce surtout dans les campagnes, et c'est ce qui rend le service de cette mission plus difficile. Les prêtres indigènes nous aident bien un peu ; mais sans notre coopération personnelle et continuelle, on ne ferait pas grand'chose. Ici encore, à côté de notre établissement, nous avons celui de nos sœurs. Elles font les mêmes œuvres qu'à Salmas, seulement elles soignent beaucoup plus de malades musulmans et leur école interne est un peu plus nombreuse. Mais, en revanche, les écoles externes sont loin d'arriver à celles de Khosrova. Cela tient à la localité. La ville d'Ourmiah compte peu d'enfants chrétiens ; et, de plus, dans notre voisinage même, il y a une école protestante qui en attire quelques-uns. Il faudrait que nos sœurs d'Ourmiah pussent développer leur école interne, en y recevant un plus grand nombre de jeunes filles des villages. C'est alors que cette œuvre, qui fait déjà tant de bien, seconderait à merveille l'action des missionnaires pour la propagation de la foi ; mais, pour cela, il faudrait de plus amples ressources.

Notre troisième établissement se trouve à Téhéran. Là, nous n'avons pas encore de sœurs ; mais on s'occupe de leur préparer un pied-à-terre. Selon toutes les apparences, Sa Majesté persane

ne les verra pas avec déplaisir. Il n'y a pas longtemps, à l'occasion d'une petite pension annuelle que le gouvernement persan donne à nos sœurs d'Ourmiah et de Salmas, Sa Majesté disait : « Je connais tout le bien que les religieuses françaises font à Salmas et à Ourmiah : il ne faut pas les considérer comme étrangères, car je les tiens pour mes filles. » Nous avons à Téhéran une résidence plus belle que les autres; c'est juste. La chapelle surtout, qu'on a construite il y a trois ans seulement, est très-gentille : elle est de style gothique. Le plan fut donné par un brave ingénieur français qui eut la charité de rester là trois gros mois, uniquement pour faire arriver les travaux au point où l'on pourrait désormais sans risque se passer de lui. Elle est assez vaste, sans être grande, mais un peu basse, et on le regrette : on aura craint, sans doute, les susceptibilités musulmanes. Notre mission de Téhéran se consacre plus spécialement au service des catholiques européens qui se trouvent là. Elle ne fait pas grand'chose pour le moment; mais dans un avenir qui ne saurait être éloigné, la population européenne devra augmenter à Téhéran. La Perse subira bien enfin la civilisation de l'Europe, qu'elle semble repousser maintenant. Or, comme elle ne peut rien faire d'elle-même, il faudra qu'elle appelle les Européens à son secours.

Tels sont nos établissements, dont j'ai dû parler un peu pour mieux faire connaître l'état de nos chrétiens. Je veux résumer le tout en un mot que je crois vrai devant Dieu : sans notre mission de Perse, parmi les Chaldéens, le catholicisme n'y existerait guère que de nom, si même il n'avait pas disparu, à Ourmiah surtout.

Et maintenant, quel espoir peut avoir la sainte Eglise parmi les Chaldéens de Perse et des pays voisins, en Turquie? Un très-grand, très-bel espoir. Aujourd'hui le branle est donné, le dessus est pris; la mission rivale est à peu près tombée dans l'eau, malgré les mouvements qu'elle se donne encore. Que la divine Providence daigne nous donner quelques moyens qui nous manquent, et sous peu, je ne crains pas de le dire, la population catholique d'Ourmiah et des environs sera doublée, triplée, quadruplée. Quelques sous pour élever quelques petites chapelles dans les villages qui n'en ont pas, et ils sont nombreux : cinq à six cents francs suffisent pour une chapelle ; quelque aide pour le pauvre clergé indigène, au moins pour quelques années, nous seraient d'un grand secours.

LES JÉSUITES DÉFENDUS PAR UN PROTESTANT

Un protestant, le docteur Laurent-Annibal Fischer, conseiller d'Etat, s'est donné la peine, en 1853, de rassembler et de discuter toutes les accusations portées contre les Jésuites. Son livre, presque introuvable aujourd'hui est intitulé : *La cause des Jésuites au point de vue de la critique historique, du droit positif et de la saine raison* (1). Tout ce que la haine et la fureur inspirèrent jamais aux ennemis de la Compagnie de Jésus s'y trouve discuté. Veut-on connaître le résultat de cet examen fait par un protestant? Le voici, tel que l'auteur le donne lui-même :

La liste entière des accusations a passé sous nos yeux. Qu'avons-nous trouvé? Ni les souvenirs du passé ni les réalités de la situation présente ne nous ont offert aucun fait contraire aux lois civiles ou morales, que l'on puisse, avec fondement, tourner contre l'Institut des Jésuites ou contre l'action pratique de ses membres. Aussi, tout en ayant la conscience d'être un très-bon protestant, je ne crains pas ici de proclamer le résultat de mes longues recherches et mon intime conviction.

1. Abstraction faite de toute vue confessionnelle, l'Ordre de Jésus est, dans son principe, l'une des institutions morales les plus admirables et les plus dignes de respect. Nous ne possédons rien qui puisse lui être comparé. Le but de la Compagnie de Jésus est de procurer la gloire de Dieu en faisant fleurir dans les âmes la religion et la piété. Pour réaliser cette noble fin, le Jésuite renonce à toutes les jouissances terrestres, à toute ambition, à l'indépendance de sa volonté, aux nobles joies de la vie de famille. Il dévoue à cet unique but sa vie entière, son incessante activité; la mort même ne l'effraie pas. — Une telle institution commande le respect et l'estime de ceux-là mêmes qui, appartenant à d'autres confessions, ne seraient pas d'accord avec les Jésuites sur les moyens qui favorisent la vraie piété et ses progrès.

2. Un passé de trois siècles est là pour attester que la Compagnie de Jésus, considérée comme corps, n'a jamais failli aux devoirs de son institution; elle a atteint son but; j'entends le progrès du catholicisme, lequel, d'après les idées de l'Eglise catholique, s'identifie avec la religion. — Sans doute, des membres de la Société de Jésus ont succombé au jour de l'épreuve et se sont révélés faibles comme le reste des hommes; mais chaque fois qu'on a commis l'injustice d'imputer ces fautes personnelles au corps entier, l'accusation n'a pu se soutenir devant le tribunal de l'histoire.

(1) Leipzig, Robert Hoffmann, 1853.

3. Quant à la réapparition de la Société de Jésus à notre époque, voici des réflexions qui s'imposent à l'observateur impartial. Le sentiment religieux diminue à vue d'œil au sein de la génération actuelle. C'est là la source première des bouleversements politiques et de cet esprit de révolte contre toute autorité, esprit qui se rencontre partout, dans l'Etat, dans la commune et dans la famille elle-même. Il est donc nécessaire de réveiller et de fortifier les sentiments religieux. Toute action dans ce sens, de quelque côté qu'elle vienne, doit être vigoureusement appuyée par les gouvernements, à moins que ces gouvernements ne s'imaginent que pour sauver l'autorité et les droits dynastiques, il faille laisser amoindrir la puissance souveraine ou même l'abandonner en partie.

4. L'action des Jésuites est un moyen très-propre pour réveiller le sentiment religieux. Pénétrant sans intermédiaire toutes les classes de la société, cette action fait revivre partout la piété, s'oppose aux plans du parti révolutionnaire et déjoue ses manœuvres séductrices. Voilà pourquoi la Compagnie de Jésus est en butte à la haine.

5. Voilà pourquoi encore les hommes qui donnent le ton pour crier contre les Jésuites se retrouvent parmi les premiers coryphées de la révolution. Ils ont rallié toute une troupe de *dii minorum gentium,* germano-catholiques, pamphlétaires, rédacteurs de journaux vendus au gothaïsme. Les vieux préjugés populaires leur offrent un terrain facile à exploiter ; ils entraînent ainsi une foule de pauvres aveugles, qui ne sauraient porter par eux-mêmes un jugement en pareille matière. Cela leur est d'autant plus aisé que pas une voix impartiale ne s'élève pour défendre la vérité.

6. C'est là une des plus grandes hontes de notre temps. Le terrorisme révolutionnaire intimide les hommes de talent et d'expérience, qui seuls ont assez d'autorité pour opposer efficacement les graves paroles de la science aux égarements de l'opinon publique. Comment dès lors le peuple ne serait-il pas séduit? On l'accable jusqu'au dégoût de pamphlets accusateurs, et jamais il n'entend un mot de défense ou de justification.

7. Quiconque se glorifie du nom d'Allemand devrait prendre à cœur de pratiquer ce qui a fait estimer la *loyauté allemande* chez toutes les nations : c'est le calme réfléchi dans l'examen, la justice consciencieuse dans le jugement, l'inaltérable fidélité dans l'action. — Je suis fort éloigné de vouloir imposer d'autorité ma conviction personnelle à qui que ce soit. Je me permettrai néanmoins de m'adresser à ces hommes qui, pour flatter l'opinion, frappent si inconsidérément sur toute une classe de leurs concitoyens, et je

leur demanderai s'ils se sont jamais donné la peine d'examiner la vérité des faits imputés aux Jésuites et la logique des conséquences qu'on en tire. A défaut d'autre réponse, ils me diront peut-être qu'ils se croient autorisés à reconnaître dans la voix du peuple le jugement de Dieu; je leur rappellerai alors la plus célèbre des sentences populaires : la cause entendue, le juge avait prononcé en ces termes : « Je ne trouve aucune culpabilité dans cet homme. » Alors retentit ce cri du peuple : « Crucifiez-le! crucifiez-le! »

LE TRAITEMENT DU CLERGÉ

On entend chaque jour faire de singuliers raisonnements sur le traitement du clergé. Dernièrement encore, le *Républicain de l'Est*, qui raisonne à peu près aussi bien que le *Siècle* de Paris et les autres journaux qui vivent du *Siècle* et mangent du jésuite et du prêtre à chacun de leurs repas, prétendait encore que le clergé n'existe que comme personne civile, et n'est capable d'acquérir que par autorisation spéciale. « Ces permissions, ajoutait-il, ne s'accordent jamais que lorsqu'il y va d'un intérêt général, comme pour les hospices, les établissements de bienfaisance, les académies, etc., etc. » Du reste, continuait le journal, dans tous les cas, les divers membres de ces sociétés ne possèdent par eux-mêmes aucune parcelle de ces biens, pas plus que les administrateurs; leurs droits finissent à la gestion, ils ne sont que les simples délégués de l'institution.

« Il suit de là que le jour où le gouvernement juge que cette délégation est devenue inutile ou dangereuse ou que l'argent consacré à assurer certains services est mieux employé ailleurs, il a le droit, en tant que représentant l'intérêt général de la nation, d'affecter cet argent à d'autres services. Les délégués ou administrateurs, dans ce cas, ne peuvent revendiquer aucune partie de ces fonds, car les biens qu'ils gèrent ne leur appartiennent à aucun titre.

« Qu'on leur accorde, en dédommagement de leurs positions perdues, un secours, une pension *viagère*, rien de mieux; mais on ne peut pas admettre qu'ils se prétendent *volés*, comme ils le disent; car le clergé et les corporations religieuses n'ont droit de posséder qu'avec l'agrément et dans les conditions qui leur sont imposées par l'Etat. »

Nous répondrons avec le rédacteur de *l'Union Franc-Comtoise* :

Si cette théorie prévalait, il n'y aurait plus aucune propriété qui

fût à l'abri des confiscations de l'Etat, et le droit de propriété n'existerait même plus dans notre pays.

Cette théorie est si contraire au droit existant que les comparaisons que fait le *Républicain de l'Est* tournent, en premier lieu, contre lui, sans qu'il s'en aperçoive. Il parle des hospices, des sociétés de bienfaisance, des académies et des autres associations qui existent en France, voulant dire, sans qu'on puisse s'y méprendre, que si l'Etat voulait, il pourrait s'emparer de leurs biens.

Telle est la conclusion qui ressort des passages de son article.

Or, l'Etat n'a nul droit de saisir les biens qui appartiennent aux hospices, aux établissements de bienfaisance, aux académies, pas plus qu'il n'a le droit de saisir le bien des communes.

Jamais, dans aucun cas, en donnant l'autorisation d'exister et de posséder aux hospices, aux sociétés de bienfaisance et aux académies, il ne s'est réservé le droit, en cas de dissolution, de suppression des associations mentionnées, de s'emparer de leurs biens et d'en disposer comme d'une propriété.

Jamais il n'a élevé une semblable prétention. Il y a des lois qui règlent les conditions d'existence de cette propriété. Si l'Etat y portait atteinte, les tribunaux réprimeraient l'usurpation.

Qu'un hospice cesse d'exister, qu'une société de bienfaisance soit dissoute, est-ce que l'Etat serait appelé, en vertu d'un droit quelconque, à recueillir ce qui appartient à ces associations pieuses ?

Vingt, trente, quarante personnes ont contribué à établir cet hospice en faveur des pauvres, tout autant d'autres citoyens ont concouru de leurs deniers à constituer la société charitable qu'on a fait finir ; est-ce que ces donateurs n'auraient pas le droit de faire appliquer aux pauvres ce qu'ils avaient donné pour les pauvres ?

L'Etat n'a rien à voir dans ces sortes de propriétés, bien qu'il ait donné dès le début à certaines associations l'autorisation nécessaire pour exister et pour posséder. Jamais en des temps réguliers, lorsque l'empire des lois était admis, il ne s'est emparé de la propriété d'une association quelconque, quelles qu'en fussent les attributions.

Il avait moins de pouvoir encore sur les biens de l'Eglise lorsqu'il les a confisqués. Le mot *vol* est le seul même qui rende exactement l'action accomplie.

L'Eglise existait avant l'Etat. C'est, n'en déplaise au *Républicain de l'Est*, par l'Eglise surtout que l'Etat a pu être constitué. S'il y a des historiens qui aient dit que c'est par les évêques et par

les prêtres que notre nation s'est formée, ils n'ont articulé que la vérité la plus évidente.

Les rois de France n'ont pas donné à l'Eglise l'autorisation d'exister. L'Eglise existait avant qu'ils ne vinssent au monde.

Mais, mieux instruits, plus éclairés et plus justes que la Convention et que les républicains d'ancienne et de nouvelle date, les rois de France, dès qu'ils connurent l'Eglise, en favorisèrent les développements au lieu de la dépouiller.

Dès l'origine de l'Eglise, les prêtres recevaient des dons et possédaient. Cette possession découlait de leur propre situation et s'explique. Ils s'appliquaient à instruire, à enseigner, et ils administraient les sacrements de l'Eglise. Comment auraient-ils pu travailler à des œuvres serviles pour vivre?

Les pauvres qu'ils secouraient en grand nombre, les frais du culte, l'entretien des églises, la tenue des écoles, exigeaient des ressources que le prêtre ne pouvait trouver dans un gain qui lui fût propre. Ceux qui voyaient combien son ministère était utile à la société et nécessaire aux âmes, contribuaient à ces dépenses par des aumônes, et ils donnaient même des propriétés pour que, de la rente qui en provenait, le prêtre pût recevoir le secours dont il avait besoin, autant pour le service de l'Eglise que pour sa propre existence.

Ces biens donnés étaient la légitime possession des donateurs. Ils les donnaient si l'on veut à l'Eglise, mais pour que le prêtre y trouvât les secours nécessaires.

Si le droit de propriété existe, celui qui possède n'a-t-il pas la prérogative de distribuer son bien à qui il veut?

L'Eglise n'a eu son patrimoine que par les dons de ceux qui jugeaient son action divine indispensable au salut du genre humain.

La vie de ce monde, d'après nos croyances, n'est que passagère. L'homme a une autre vie définitive, et la vie actuelle ne doit être employée qu'à assurer la destinée de la vie à venir. Les prêtres enseignent ce qu'il faut pratiquer pour ce bien essentiel, supérieur à tous les autres biens ; leur vie ne doit être occupée qu'à nous donner cet enseignement. Ne faut-il pas qu'ils n'aient aucun souci de la vie matérielle pour mieux accomplir la grande mission de leur ministère?

C'est de ce principe qu'est partie la pensée de constituer le pouvoir temporel du saint-siége et de donner aux prêtres une existence matérielle indépendante.

Ce ne sont pas les gouvernements qui ont accompli ces grandes

choses. Ils les ont souvent favorisées, lorsqu'ils étaient éclairés, parce qu'elles étaient en rapport avec le bien des peuples qui leur étaient soumis; mais ce sont les simples citoyens. Si ces citoyens ont donné, comme tel était leur droit, nous ne voyons pas en quoi l'Etat avait le pouvoir de s'y opposer ou de s'emparer du bien donné.

Le *Républicain de l'Est* croit que l'Etat avait la faculté de tout empêcher et de tout confisquer. La Convention, moins avancée, n'a pas eu tous ces sentiments, quoiqu'elle ait accompli la plus inique des spoliations.

Admettant que les biens de l'Eglise avaient une affectation spéciale, en commettant le crime, elle a voulu donner une compensation aux prêtres. Elle décréta que chaque curé aurait au moins 1,200 livres par an, en dehors du jardin et du logement.

1,200 livres à cette époque valaient 2,000 fr. de notre temps. La compensation était médiocre, néanmoins. Les biens confisqués s'élevaient à la somme de quatre milliards. Ces quatre milliards représenteraient de nos jours au moins une rente de deux cents millions.

L'Eglise de France reçoit-elle une dotation qui équivale à la riche proie dont la Convention s'empara?

Quelle que soit d'ailleurs la rente qui lui est faite, cette rente ne vient que de l'obligation que prit l'Etat, en s'emparant de ses biens, de subvenir aux besoins du prêtre et aux besoins du ministère du prêtre.

Si ce que l'Etat donne est une dette, comme la Convention l'a reconnu elle-même, quelle dépendance le prêtre peut-il avoir en en recevant le paiement?

Le prêtre, par l'indemnité qu'il reçoit, n'est pas plus fonctionnaire que ne l'est tout autre créancier de l'Etat, tout hommequi possède un coupon de rente.

Il l'est encore moins par son ministère. Ses pouvoirs ne relèvent pas de l'Etat. Il résisterait même à l'Etat, si l'Etat voulait y mettre obstacle ou voulait lui prescrire ce que son ministère ne permet pas d'accomplir.

L'Etat a-t-il le pouvoir de déplacer le moindre vicaire du plus pauvre village?

J. Michel.

VARIÉTÉS

Nos curés de France. — Le Père Lacordaire racontait un jour à ses élèves de Sorrèze, le trait suivant : Napoléon 1er, dans une promenade, est surpris par un affreux orage et forcé de se réfugier dans une chaumière. Comme il était sur le seuil de la porte, il voit passer un curé qui affronte l'orage à pas précipités. Il l'appelle et lui demande où donc il peut aller par un tel temps. — « Monsieur, répond le digne prêtre sans le connaître, je vais porter à un mourant les dernières consolations de la religion. » Napoléon ému, regarda ses amis en leur disant : « Messieurs, quelle pâte d'hommes que nos curés de France ! » Nous dirons volontiers : Et cette pâte est toujours la même ! Au milieu de ses abaissements, la France doit reconnaître que l'attitude de son clergé la relève aux yeux des peuples ; durant la guerre étrangère et durant la guerre civile, le clergé de France s'est montré sans peur et sans reproche.

Le vrai foyer des lumières. — On a qualifié modestement notre siècle de *Siècle de lumières*, et les ennemis de l'Eglise ne manquent pas de la rendre responsable de la prétendue infériorité des âges précédents. Ce reproche aussi injuste que mal fondé, trouve sa réfutation dans la remarque suivante d'un homme peu suspect de partialité pour l'Eglise.

« Un fait trop peu connu, c'est que depuis la révolution de 1789 et de la suppression des ordres religieux, nous avons singulièrement rétrogadé en fait d'instruction secondaire. Avant 1789, le nombre des élèves fréquentant les écoles était triple et quadruple de ce qu'il est aujourd'hui. Il y avait alors un plus grand nombre de bourses dans une seule province, dans la Franche-Comté, par exemple, qu'il n'y en a aujourd'hui dans la France entière. Sans vouloir calomnier notre siècle et me rendre suspect de partialité en faveur de l'ancien régime, il me sera permis de dire qu'aujourd'hui il est plus difficile qu'autrefois à un jeune homme capable, mais pauvre, de surgir intellectuellement. Tout enfant qui annonçait d'heureuses dispositions était aisément distingué par le clergé, et obtenait non moins aisément son admission gratuite dans un des nombreux colléges dirigés par les ordres religieux. »

Qui parle ainsi ? Qui rend ce bel hommage à l'Eglise de Dieu ? C'est M. Michel Chevalier.

Dix-neuf et vingt sept. — L'excellent journal de Rome, *la Frusta*, fait les calculs suivants qui complètent ceux que nous avons donnés à propos du nombre 19 et du pape Pie IX :

Nous avons déjà fait, dit-il, dans un précédent numéro, quelques observations sur les principales dates qui regardent notre cher pontife et souverain Pie IX. De ces observations il résulte que les chiffres de 1792, 1819 et 1846, époques les plus mémorables de sa vie, forment

chacun le nombre total 19. L'année 1873 dans laquelle on espère son triomphe, selon les prophéties des vénérables La Taste et Taigi donnerait, en totalisant les chiffres, le même résultat.

Un de nos abonnés de Veroli ajoute à ces calculs les réflexions suivantes : « Laissant de côté l'année 1855, époque du concordat conclu par le Saint-Siége avec l'empereur d'Autriche, dont les chiffres donnent un total de 19, j'observe que le nom primitif du Saint-Père, *Giovanni Maria Mastai*, ainsi que le nom qu'il prit à son élection, *Pius Pontificum nonus*, sont formés de *dix-neuf* lettres. J'observe finalement que l'acte le plus solennel de son glorieux pontificat est le concile du Vatican, *dix-neuvième* des conciles œcuméniques. »

Le calcul suivant que l'on nous mande de Vignanello est aussi ingénieux :

« Pie IX naquit en 1792 et fut ordonné prêtre en 1819. Entre ces deux dates il y a une différence de 27 *ans*. Et si de 1846, époque de son élection, nous allons à 1873, nous retrouvons entre ces deux dates la différence de 27. De plus, si nous faisons la somme de ces trois nombres 27, nous avons pour total 81 qui exprime l'âge qu'aura Pie IX en 1873. Et comme la vénérable Maria Taigi a prédit que le successeur de Grégoire XVI aurait un pontificat de 27 *ans* et qu'avant de mourir il aurait vu le triomphe de la papauté, donc, etc., etc. »

Jouffroy, Jules Simon et les libres-penseurs. — On sait que, sous le nom d'enseignement laïque se cache un enseignement antichrétien, par lequel on veut arracher l'enfance à l'Église : nous ne saurions trop rappeler aux administrateurs libres-penseurs ce que MM. Jouffroy et Jules Simon, deux autorités non suspectes, pensaient du catéchisme :

« Il y a, écrivait Jouffroy, dans ses *Mélanges philosophiques*, il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants, et sur lequel on les interroge à l'église; lisez ce petit livre, qui est le catéchisme : vous y trouverez une solution à toutes les questions, à toutes, sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où elle va, il le sait; comment elle y va; il le sait. Demandez à ce pauvre enfant pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime... Origine du monde, origine de l'espèce, question de races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, cet enfant n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens; tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du Christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion; je la connais à ce signe : *qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité.* »

« Je trouve dans la religion chrétienne, dit M. Jules Simon, (*la liberté de conscience*, introduction), un caractère qui me ravit : c'est qu'elle

joint la métaphysique la plus savante à la plus parfaite, et, si on peut le dire, à la plus efficace simplicité. Assurément, le *Timée* de Platon et le XIIe livre de la *Métaphysique* d'Aristote, sont des merveilles; mais je n'espère pas qu'il sorte de là un symbole qu'on puisse faire réciter aux petits enfants Il n'y a jusqu'ici que la religion chrétienne qui ait eu à la fois la *Somme* de saint Thomas et un *Catéchisme.* »

Ce qu'applaudit l'empereur Guillaume. — Un journal allemand « national-libéral, » chaud partisan du nouvel empire et du nouvel empereur, le *Courrier rhénan,* qui paraît à Nassau, vient de publier, dans une causerie datée d'Ems, une petite histoire qui n'est pas sans intérêt. Il s'agit du théâtre d'Ems et d'un acteur nommé Helmerding. Nous laissons la parole au *Courrier rhénan* :

« Helmerding, — qui, soit dit en passant, a reçu de l'empereur, en signe de distinction, une bague ornée de brillants, — a donné à notre public d'Ems, ce public ordinairement d'une réserve si aristocratique, l'occasion d'une démonstration, d'une véritable tempête d'applaudissements, tels que nous n'en avons jamais encore entendus ici, et *auxquels l'empereur s'est joint en battant des mains de la meilleure humeur du monde.* L'excellent auteur chantait avec un comique inimitable le couplet que voici :

« Le Pape Pie IX est sans doute un fort bon homme; mais, dans ces « derniers temps, il s'habitue un peu trop à lancer des anathèmes. Si « quelqu'un n'obéit pas à ses ordres, aussitôt il est maudit et excom- « munié. J'en connais un qui était, oh! la! la! le pauvre garçon, « excommunié des pieds à la tête. Je lui demandai comment il allait « maintenant : Eh! dit-il, je suis, il est vrai, excommunié, mais ça ne « m'empêche pas de me bien porter. »

« *Bravo! bravo!* » crie Sa Majesté germanique, qui trouve charmantes ces sottes plaisanteries. Nous savions déjà que l'empereur Guillaume, grand admirateur de joyeusetés offenbachiques plus qu'équivoques comme la *Grande-duchesse de Gerolstein,* manquait de goût et de dignité; mais nous n'aurions pas cru qu'il eût assez peu le sentiment des convenances pour applaudir en plein théâtre des insultes dirigées contre le chef d'une Église dont font partie quatorze millions de ses sujets. — (*Français.*)

Les singes ne sont pas nos pères. — Au congrès anthropologique qui vient d'avoir lieu à Stuttgart, il s'est passé un incident fort intéressant.

Le premier orateur inscrit, M. de Luchska, professeur à Tubingue, avait apporté le crâne et le cerveau d'une jeune fille morte en 1871, à dix-huit ans, dans l'état d'idiotisme le plus complet.

« Ce cerveau, — dit un compte-rendu du congrès, donné par la *Gazette de Carlsruhe,* — n'atteint qu'à peu près le tiers du poids de la masse cérébrale d'une personne adulte à l'état normal, c'est-à-dire

trente deux loth (le *loth* vaut environ une demi-once), tandis que la masse cérébrale d'un gorille pèse *quarante loth.* Il présente tous les caractères des microcéphales, et cependant sa structure est toute différente de celle du cerveau du singe, bien que, — nous le répétons, — l'individu humain à qui appartenait ce cerveau se trouvât au dernier degré de l'échelle intellectuelle. »

« L'orateur, continue la *Gazette de Cartsruhe*, entra au sujet de ce cerveau dans les explications scientifiques les plus approfondies, et démontra que *c'était là une réfutation, et la meilleure réfutation, de la théorie de M. Kurt Vogt sur l'origine simienne de l'homme.* Et M. de Luschka attachait d'autant plus d'importance au fait qu'il constatait que, dans ses recherches, M. Vogt n'a pas eu à sa disposition un véritable cerveau de microcéphale, et qu'il a dû s'aider uniquement de moyens artificiels.

« M. Vogt, étant monté à la tribune, avoua qu'en effet il n'avait jamais eu entre les mains de cerveau semblable ; il n'en essaya pas moins de donner encore ses idées et ses conclusions comme les seules exactes. *Mais il ne semble pas qu'il ait réussi à convaincre personne,* car tous les orateurs qui lui succédèrent, MM. Virchow, Ecker, Schaafhausen et Gustave Jæger arrivèrent dans leurs conclusions au même résultat que M. de Luschka, et cette première séance se termina au milieu d'une grande agitation. »

La Carmagnole. — Le nom de l'auteur de l'horrible chanson la *Carmagnole*, qui était resté inconnu jusqu'à ce jour, est, lisons-nous dans la *Patrie*, un nommé Birard, culottier. Il en revendique la paternité dans le numéro 8 de la feuille le *Bonnet Rouge* de 1793, dont la collection se trouve à la Bibliothèque. Voici les termes de sa lettre : « Citoyen « rédacteur, c'est moi qui ai composé la *Carmagnole* et m'en fais gloire ; « tu peux en donner avis aux sans culottes qui pourraient l'ignorer : « Birard, culottier, rue des Prouvaires, qui ne fait plus de culottes, « mais qui en fait découdre. »

Quant au *Ça ira !* ce chant des guillotineurs de la première révolution, ce fut un nommé Ladré, chanteur ambulant, qui réclamait à l'Assemblée nationale une gratification pour en avoir créé, disait-il, l'air et les paroles. La lettre porte la date du 17 mars 1791. Le *Ça ira !* était le digne pendant de la *Carmagnole*.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et fils, impr., 5, pl. du Panthéon.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

Sommaire. — I. L'entrevue des empereurs : la question religieuse; résistance rencontrée par la Prusse. — II. Congrès catholique de Breslau : son importance; résolutions prises. — III. Manifestations religieuses et pèlerinages : leur importance; espérances qu'ils font concevoir; la restauration religieuse.

I

Les trois empereurs se sont rencontrés, ils se sont embrassés, ils ont banqueté, porté des toasts, passé des revues, endossé des uniformes, paradé, conversé, visité, et se sont séparés : Guillaume reste à Berlin, François-Joseph retourne à Vienne, Alexandre à Pétersbourg. Les fêtes sont passées, les conversations des princes et des ministres sont finies; qu'en reste-t-il? Beaucoup de bruit, peu de fruit, plus de fumée que de feu, et la fumée se dissipe : il n'y a plus rien.

Nous laissons aux politiques le soin de discourir sur les conséquences ou les *inconséquences* de l'entrevue impériale. La religion a-t-elle eu sa place dans cette espèce de congrès, et quelle place? Cela nous paraît plus important à savoir que tout le reste, mais nous n'en savons pas plus là-dessus que sur le reste.

Ce qui paraît certain, c'est que M. de Bismark a cherché à introduire la question religieuse dans cette entrevue; une fois qu'il l'a fait, on devine dans quel sens. M. de Bismark, vainqueur de la France, a tout à coup rencontré devant lui un ennemi qui l'empêche de dormir : l'*ultramontanisme,* comme on dit de nos jours quand on veut attaquer sournoisement le catholicisme, et l'on voit tout ce qu'il fait pour le combattre. Il en veut surtout au chef du catholicisme, au Pape, qui a fait entendre des paroles assez dures à ces triomphateurs prussiens, et qui vient encore d'en faire entendre, on les trouvera plus loin, qui ne sont pas tendres, mais qui sont justes et méritées.

Désespérant de vaincre Pie IX, l'exécuteur des volontés de la maçonnerie voudrait lui préparer un successeur qui fût moins difficile. C'est sur cette question de la succession pontificale et du futur conclave qu'il aurait sondé les dispositions des augustes visiteurs de son maître. Mais il a trouvé des dispositions moins favora-

bles qu'il ne l'espérait : le czar se soucie peu de contribuer à l'élévation d'un pape qui serait à la merci de l'empereur allemand; François-Joseph, malgré ses faiblesses, est trop catholique et a trop d'honneur pour consentir à préparer un schisme. On assure même que le comte Andrassy, en prévision de cette question, s'était muni d'une note où se trouvait tracée la conduite future de François-Joseph en cas de vacance du siége pontifical; cette note, qui faisait une part aux droits de l'empereur d'Autriche, établissait surtout ses devoirs.

M. de Bismark s'est étonné de ces résistances; on dit qu'il aurait perdu quelque peu du feu qu'il mettait dans sa campagne contre le Pape. Question d'intérêt, qu'on ne s'y trompe pas. Le chancelier fédéral est un ennemi déclaré de l'Eglise ; il a jeté le masque, il ne peut plus tromper, mais il montre que, par intérêt, il est capable de reculer. Les catholiques d'Allemagne savent où est le défaut de la cuirasse.

II

Au moment même où nous écrivons, les représentants de ces catholiques sont réunis au Congrès de Breslau, au nombre d'environ cinq cents. Dans les circonstances actuelles, ce Congrès a une grande importance, et les résolutions prises dans la première séance ont paru assez sérieuses aux agences télégraphiques, pour que celles-ci s'occupent de les faire connaître, contrairement à leur habitude de laisser dans l'ombre tout ce qui intéresse le catholicisme.

La première de ces résolutions est une pressante invitation à la prière publique et fréquente pour l'Eglise opprimée et en particulier pour le Pape, chef suprême de l'Eglise. La seconde est l'adoption d'une adresse aux évêques réunis à Fulda, adresse qui affirme la fidélité absolue des catholiques allemands à l'Eglise et à leurs premiers pasteurs.

On peut découvrir dans ces deux résolutions, fort simples en apparence, tout le plan de campagne de nos coreligionnaires dans la lutte qu'ils ont à soutenir contre un gouvernement persécuteur.

Une première fois, M. le prince de Bismark a été trompé dans ses odieux desseins contre l'Eglise, par l'inébranlable attachement des évêques allemands au Siége de Pierre. Le chancelier avait compté sur des défections dans l'épiscopat. Elles lui étaient indispensables pour donner à ses essais de schisme quelque appui sérieux. Ses vues ont été déçues et ses efforts n'ont abouti qu'à rapprocher ceux qu'il espérait désunir.

Actuellement ce sont les laïques qu'on voudrait isoler de leurs pasteurs, dans le but de laisser ces derniers sans soutien dans la lutte engagée pour les droits sacrés de l'Eglise. Les catholiques allemands viennent, à leur tour, de déjouer ce plan. Ils se déclarent étroitement unis à leurs pasteurs, de leur côté invinciblement unis à Pierre. Tout le secret des résistances de l'Eglise est dans cette cohésion et ceux qui la réalisent peuvent en toute confiance répéter la parole sacrée : « Voici la victoire de notre foi : elle vainc le monde ! »

Mais cette foi sans les œuvres serait une foi morte et cette concentration des forces de l'Eglise serait absolument stérile si elle n'aboutissait à une action commune contre l'ennemi commun. L'Eglise rendra toujours à César ce qui est dû à César et à Dieu ce qui est dû à Dieu ; mais lorsque vient l'heure où César réclame les droits de Dieu et veut se faire proclamer Dieu lui-même, alors elle se réfugie dans cet immuable *non possumus*, si souvent raillé par l'impiété, mais toujours vainqueur de ceux-là mêmes qui s'en sont moqués davantage. Si l'empire germanique persévère dans la voie où il est actuellement engagé ; s'il continue à proscrire, à tracasser, à opprimer, il est évident qu'un moment arrivera où, nous ne disons pas l'insurrection, mais la résistance calme, consciencieuse, obstinée deviendra le devoir général des fidèles.

Les catholiques allemands l'ont sans doute bien compris et il est à présumer que c'est surtout en vue de combats prochains qu'ils viennent d'affirmer leur fidélité et leur obéissance à l'épiscopat et au Saint-Siége. C'est quand cette fidélité et cette obéissance seront sérieusement mises à l'épreuve que commencera véritablement la lutte avec l'empire persécuteur. Elle sera vive, opiniâtre, sanglante peut-être, car César aime à montrer la puissance de son épée, mais la croix tenue par un grand Pape, par de grands évêques, par un peuple ferme dans sa foi a toujours vaincu l'épée, et M. le prince de Bismark, si puissant qu'il soit, n'est pas de taille à interrompre le cours de ces victoires.

III

Ce n'est pas seulement en Allemagne, c'est partout que les catholiques sentent le besoin de la prière publique et fréquente pour le Saint-Père et pour l'Eglise ; ces prières publiques ne sont nulle part plus fréquentes qu'en Autriche, en Belgique et en France, où les manifestations religieuses et les pèlerinages se multiplient. Par leur multiplication même, et par le nombre de plus en plus considérable de ceux qui y prennent part, ces manifestations acquiè-

rent, comme le dit fort justement l'excellent journal catholique de Gand, le *Bien public*, l'importance et la signification d'un grand fait religieux et social : la restauration de la prière publique. Sans être trop optimiste, on peut voir aussi dans ce magnifique réveil des traditions catholiques un gage précieux de consolation et d'espérance.

Il serait superflu, dirons-nous encore avec le *Bien public*, d'insister sur l'efficacité toute spéciale de ces supplications de tout un peuple et de ces affirmations réitérées d'une invincible confiance en la protection divine. Le péché social des nations contemporaines est la négation de l'ordre surnaturel; ce péché, le peuple catholique le répare autant qu'il est en lui, en s'humiliant devant le Seigneur des nations et en priant pour les pouvoirs qui ne veulent ou qui ne savent plus prier. Ce plébiscite de la prière est en quelque sorte une protestation permanente et expiatoire, opposée aux scrutins législatifs ou aux votes populaires qui ont prétendu nier les droits de Dieu et exclure du gouvernement de la société Celui qui en est, après tout, le seul et souverain maître. Libre aux sceptiques et aux libéraux de railler et de dédaigner ces magnifiques démonstrations!... Ils ignorent l'économie du monde religieux et ils ne savent pas que la foi transporte les montagnes. Le fait accompli, la force écrasant la faiblesse, le droit nouveau installé sur les ruines de la justice, voilà leurs idoles! Devant ces divinités menteuses, nous voyons accroupis tous les pontifes de la diplomatie, tous les thuriféraires du journalisme « progressif, » toute la plèbe intellectuelle de la libre-pensée. La foi des vrais catholiques n'est pas ébranlée par cette apostasie. Ils savent qu'il n'y a qu'un seul vrai Dieu et ils n'inclinent pas leurs fronts baptisés devant les fétiches de la civilisation moderne. A leurs yeux, le succès ne divinise rien, et ils ne sacrifient pas plus au « droit nouveau » que leurs ancêtres dans la foi n'eussent sacrifié au dieu Mercure, patron des annexionistes, des galants-hommes et des voleurs de l'antiquité païenne.

Redisons-le à ce propos : il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et l'infatuation du dix-neuvième siècle pour le brigandage révolutionnaire n'est au fond qu'une restauration très-peu déguisée du paganisme.

On sait quelles ont été les suites de la lutte de l'Eglise contre le paganisme antique. Les idoles sont tombées et le Christ vainqueur a étendu son règne sur les nations. Ce triomphe était celui du petit nombre sur le monde entier, de l'obscurité sur la gloire, de la faiblesse sur la force, d'une ignorance apparente sur l'éclat men-

teur d'une fausse science et d'un art corrompu... Si bas que nous soyons tombés, nous n'en sommes point là. Sans doute la société n'est plus chrétienne, mais les peuples le sont encore; ils l'affirment, ils le crient et, tous les jours, ils démentent la devise de leurs gouvernements : « Nous ne voulons plus que le Nazaréen règne sur nous. »

La politique contemporaine a beau fermer les yeux en face de ce fait, il n'en existe pas moins, il devient permanent, universel, et il finira par s'imposer au monde. Ne fût-ce qu'au point de vue rationaliste et étroit où se placent aujourd'hui les cabinets européens, ils ne peuvent méconnaître l'importance et l'opiniâtreté du mouvement catholique. Voilà plus de douze ans que la question romaine est ouverte; voilà bientôt deux ans qu'on la prétend résolue, et le trouble de la chrétienté, l'anxiété des fidèles, leurs protestations, leurs prières n'ont rien perdu de la vivacité de la première heure. Aujourd'hui comme après le forfait de Castelfidardo, comme après le 20 septembre, de tous les cœurs attachés à l'Eglise sort un cri de réprobation contre les coupables, une clameur toujours renouvelée qui en appelle à la justice des hommes et à la justice de Dieu!

Mais, répétons-le, aux yeux de la foi, ces manifestations vivantes et prolongées du mouvement catholique ont une importance plus considérable encore. Dieu aime essentiellement l'ordre et l'harmonie et ses desseins sont conçus avec une suite admirable. Les manifestations actuelles ont pris des proportions qui font espérer une solution vraiment féconde et magnifique. Un immense travail s'accomplit dans les âmes, et il va, gagnant insensiblement les familles, les associations, des contrées tout entières. Nous voyons, avec cette lenteur et cette maturité qui sont la marque des grandes œuvres, se reconstituer un peuple chrétien. N'est-ce pas un puissant motif d'espérer que la résurrection de la chrétienté se prépare?... La notion du droit catholique pénètre dans une foule d'esprits; le péché d'apostasie sociale apparaît dans son horreur à ceux-là mêmes que séduisait naguère l'illusion du libéralisme; enfin les catholiques se comptent, se groupent, se fortifient dans l'affirmation de leur foi commune et dans l'effusion d'une même prière.

Ce sont là les éléments, les matériaux qui doivent entrer dans l'édifice dont la miséricorde divine ébauche le plan. Est-il téméraire de conclure de ces préparatifs mêmes à la grandeur et à la beauté de cette reconstruction? Non! Non! s'écrie le *Bien public;* ayons la patience, dans la nuit où nous sommes, de veiller, de travailler, de prier jusqu'à l'aurore... Elle n'éclairera pas seulement le rétablissement de la royauté pontificale, mais, c'est notre cher

et opiniâtre espoir — le rétablissement du royaume universel de Jésus-Christ, régi par l'Evangile et florissant à l'ombre de la Croix !

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

La Congrégation de la Discipline régulière, composée des cardinaux Patrizi, Riario Sforza, Cullen et Bonaparte, et dont le secrétaire est Mgr de Falloux Du Coudray, a adressé la circulaire suivante, sous le sceau du secret, aux supérieurs des maisons religieuses en Italie; la circulaire ayant été divulguée, les journaux catholiques de Rome l'ont publiée, la voici :

Très-révérend Père,

La situation anormale faite aux ordres religieux, en Italie, par suite de la suppression civile, rend toujours plus difficile aux supérieurs de ces ordres l'accomplissement de leur importante mission.

C'est pourquoi, dans le but de soutenir leur autorité et de seconder leur zèle, cette sacrée congrégation de la Discipline régulière ne cessera de faire tous ses efforts pour qu'ils puissent porter un prompt et efficace remède partout où besoin sera.

Ayant égard aux rapports présentés par ces supérieurs conformément à la lettre-circulaire du 16 février dernier, il a paru, avant tout, nécessaire de séparer des familles religieuses ces malheureuses individualités qui, ayant perdu l'esprit de vocation et la crainte de Dieu, au lieu de profiter des tribulations pour s'amender, s'en sont servies pour émanciper sans retenue des passions détestables.

Ces individus se sont rendus indignes d'appartenir à la classe sacrée qu'ils déshonorent et de garder le nom de l'institut dont ils ont répudié l'esprit, et par leur mépris de toute remontrance s'étant montrés incorrigibles, ils sont aussi indignes de cet égard que le Saint-Siége prescrit pour obtenir la résipiscence des coupables avant qu'on ait prononcé contre eux la sentence d'expulsion.

Voilà pourquoi cette sacrée congrégation, prenant en considération la requête de quelques supérieurs généraux et se rendant aux vœux de ses consulteurs, a imploré de la Sainteté de Notre-Seigneur les facultés opportunes, en vertu desquelles elle a résolu de procéder sommairement à l'expulsion exemplaire de semblables religieux, et, dérogeant aux pratiques et aux formalités établies par les constitutions apostoliques, d'en maintenir tous les effets dans toute leur vigueur à la charge des expulsés.

En communiquant cette résolution à V. P., je me réserve de

vous donner des instructions à ce sujet ; en attendant, je vous prie de la porter à la connaissance de votre famille religieuse tant réunie que dispersée, pour l'instruction salutaire de ceux qui se trouveraient sur la pente de scandaleux exemples et surtout pour la consolation des religieux probes et édifiants, qui, parmi les malheurs de la suppression, ont dû endurer jusqu'aujourd'hui le contact impur des faux frères. Je prie Dieu de vous faire prospérer toujours.

Rome, 28 juin 1872.

Au plaisir de V. P.

F. card. ASQUINI,
F. DE FALLOUX, secrétaire.

M. Paul Besson, député du Jura, qui a prononcé à l'Assemblée nationale un beau discours pour la défense des Ordres religieux, a reçu du Saint-Père le Bref suivant, qui a une importance générale :

Dilecto filio, equiti Paulo Besson, advocato, populari oratori jurensis tractus in nationali cœtu.

Lutetiam Parisiorum.

PIUS, PAPA IX

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Gratulamur tibi. dilecte fili, quod, non modo receptis hodie passim perniciosis opinionibus non fueris, uti multorum mos est, serviliter blanditus; sed officii tui memor et eorum voti, qui te elegerunt, strenue justitiæ partes adversus easdem defenderis. Profecto quæcumque sunt Ecclesiæ jura, ea adeo cum naturali jure conveniunt et cohærent, ut quidquid ab ipsis recedat aut iisdem adversetur huic, etiam injuriam inferat et in populorum detrimentum conversatur. Quocirca eloquentia tua dum pro religione pugnavit, pugnavit simul pro patria; meritoque propterea cumulatas honestorum omnium laudes ac plausus tibi comparavit. Quem quidem successum gaudemus non modo

A notre très-cher fils, le chevalier Paul Besson, avocat, représentant du peuple pour le département du Jura, à Paris.

PIE IX, PAPE,

Très-cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous vous félicitons, très-cher fils, de ce que non-seulement vous n'avez pas, comme tant d'autres, servilement flatté certaines opinions dangereuses trop répandues de nos jours, mais de ce que, soucieux des devoirs de votre charge et des vœux de ceux qui vous ont élu, vous vous êtes constitué contre elles le vaillant défenseur des droits de la justice. Tout ce qui est, en effet, droit de l'Eglise, a une affinité si intime avec le droit naturel que tout ce qui s'en éloigne ou lui est opposé blesse le droit naturel lui-même et tourne au détriment des peuples. C'est pourquoi, quand par votre éloquence vous avez combattu pour la religion, vous avez combattu généreusement pour la patrie; aussi est-ce à juste titre que vous avez été comblé d'applaudissements et d'éloges par tous les hommes de bien. Nous nous réjouissons de ce suc-

cès, Nous y voulons voir à la fois un honneur mérité qui vous rehausse, et aussi un enseignement qui montre que l'affirmation libre et courageuse de la vérité peut fermer la bouche à l'injustice, rendre vaines les machinations des ennemis de l'Eglise et préserver la société civile des plus grands malheurs. Puisse ce résultat enflammer votre courage et celui des catholiques vos collègues pour combattre les combats du Seigneur. Montrez-vous digne de la foi chrétienne que vous professez, travaillez de toutes vos forces à préserver votre patrie du danger que lui a préparé l'impiété, et à assurer le véritable bonheur de ceux qui vous ont remis le soin de leur sort. A cette fin, Nous demandons au Ciel pour vous et vos honorables collègues l'abondance de ses grâces, et comme gage de cette faveur et de Notre paternelle bienveillance, Nous donnons, dans l'effusion de Notre charité, à vous, très-cher fils, et à eux, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 juin de l'année 1872, de Notre pontificat la vingt-sixième.

PIE IX, PAPE.

debito te honore exornasse, sed hujusmodi quoque fuisse qui doceat veritatem libere firmiterque proditam obstruere posse os iniquitatis, irritas facere machinationes hostium Ecclesiæ, ac gravissima civilis societatis damna prævertere. Id itaque tibi et catholicis collegis tuis animos addat ad prælia prælianda Domini, tum ut dignos vos exhibeatis christiana professione vestra, tum ut conemini pro viribus patriam vestram ab illo retrahere discrimine quod ei struxit impietas, et veræ illorum consulere prosperitati qui sortes suas vobis commiserunt. Copiosa gratiæ cœlestis auxilia ad hoc tibi honestisque collegis tuis adprecamur, eorumque auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus tibi, dilecte fili, et eisdem benedictionem apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die 20 junii, anno 1872, Pontificatus nostri anno vicesimo sexto.

Pius, Papa IX.

AU VATICAN.

Le 8 septembre au matin, le Saint-Père a adressé l'allocution suivante à plus de deux mille jeunes gens appartenant au Cercle de l'Immaculée-Conception pour l'association à la prière perpétuelle, en réponse à une adresse qui marquait la confiance des Romains fidèles dans le triomphe de l'Église et du Pape, triomphe que ces jeunes gens sollicitent sans relâche depuis deux ans. On remarquera, dans cette Allocution, l'allusion faite par le Saint-Père à l'entrevue des trois empereurs à Berlin (1).

« C'est une belle et consolante pensée que vient d'exprimer ce jeune homme dans son adresse, à savoir que vous voulez être persévérants dans la prière, afin d'obtenir de Dieu la fin de ces fléaux qui sont tombés sur nous et qui nous oppriment contrairement à

(1) Traduction de *l'Univers*.

notre manière de voir, qui oppriment la justice, le droit, la conscience et l'honneur. Mais Dieu le permet, et alors il faut ajouter : Que sa sainte volonté soit faite! Veillons donc à marcher toujours dans cette sainte action de la prière, car il est certain qu'à force de redoubler nos instances, Dieu ne pourra, à la longue, ne pas accueillir favorablement nos supplications et nous consoler dans nos afflictions. Ce qui doit nous encourager aussi, c'est que la prière est un moyen qui se peut employer tous les jours, en toutes circonstances et en tous lieux.

« Il est vrai que la prière se fait mieux dans la solitude et le silence. Mais il est vrai également que l'on peut prier en tout lieu et en tout temps. L'aveugle priait au milieu du bruit des rues et des places de Jéricho, et sa prière fut exaucée. Josué priait à cheval, dans l'ardeur du combat, et sa prière fut exaucée. La Chananéenne priait au milieu des contradictions de ceux qui la repoussaient pour ne point importuner le divin Sauveur, et sa constance lui valut non-seulement d'être exaucée, mais encore d'être louée par le divin Maître. L'hydropique dont fait mention l'évangile d'aujourd'hui, priait aussi, et il priait au milieu de la joie d'un festin.

« Les scribes et les pharisiens ne croyaient pas qu'il fût permis de guérir un malade le jour du Sabbat, et c'est pourquoi, en une autre circonstance, le chef de la synagogue disait au Sauveur : « Vous avez six jours de la semaine pour travailler; or, le Sabbat, « il n'est pas permis de travailler. » Comme si c'était une œuvre mauvaise d'opérer un miracle! Aussi Notre-Seigneur leur répondait-il avec grande raison : Race de vipères! Mais vous, quand un cheval tombe dans un précipice le jour du Sabbat, est-ce que vous hésitez à l'en retirer et à le guérir? Et pourquoi? Parce que vous y voyez votre gain et qu'il y a un intérêt matériel. Et vous voulez que je cesse de faire des prodiges et des miracles le jour du Sabbat pour me courber sous votre duplicité!

« Oh! combien en est-il de ces hydropiques qui, de nos jours, ont grand besoin d'être guéris! Hydropiques de la vanité et de l'orgueil, hydropiques de la servitude et du brigandage. La superbe et l'avarice, telles sont les premières racines de tous les maux qui existent en ce monde. Elles en sont la racine et le tronc. Et ce sont là les premiers maux qui affligent la société. Cette société est affligée de ce double mal de la superbe et de l'avarice, et ce qu'il y a de pire, c'est que, comme du temps de Notre-Seigneur on ne voulait pas lui permettre de guérir l'hydropique et les autres malades le jour du Sabbat, ainsi la société actuelle ne veut pas sentir la correction afin de se guérir de cette hydropisie. C'est une hydropisie,

le vol continuel qui se fait; c'est une hydropisie que l'usurpation des biens de l'Église; c'est une hydropisie cette abondance de vols et de brigandages dont les feuilles publiques nous font tous les jours le récit. Hypocrites! Ah! vous ne voulez pas appliquer le remède à tous ces maux, et pourtant il n'y en a pas d'autre que celui-ci. Le monde combat l'esprit et se dirige uniquement d'après le souci des avantages matériels. Mais s'il ne revient aux pratiques de la religion, s'il n'y a progrès que de rapines et de vols, Dieu certainement ne pardonnera pas à cette nation dont les noms sont écrits (oh! espérons que cela ne sera pas, mais il est à craindre que cela ne soit) au livre de l'anathème et de la réprobation éternelle.

« La société, réduite à cette grande misère, met son espoir dans je ne sais quel aréopage réuni en ce moment. Mais cet aréopage est tout humain, très-humain, et l'un au moins des aréopagites est anti-catholique et ennemi déclaré du catholicisme. S'il plaisait à Dieu, dans sa puissance infinie, de faire comme il a fait il y a déjà tant de siècles, c'est-à-dire si cet aréopagite, au lieu de parler contre la religion catholique, faisait comme Balaam, qui, envoyé pour parler contre le peuple de Dieu, fut obligé, une fois sur les lieux, de le louer et de le bénir, oh! alors nous pourrions de nouveau bénir le Seigneur, car nous verrions cesser l'oppression de l'Église catholique.

« Je voudrais prolonger ce discours, mais la grande chaleur et l'étroitesse de cette salle m'en empêchent. Je me retourne donc vers notre sainte patronne, la bienheureuse Vierge Marie, dont nous célébrons aujourd'hui la Nativité.

« Oh! la nativité de Marie, elle annonce une grand joie pour le monde entier (*Gaudium annuntiat universo mundo*). La très-sainte Vierge apparaît et elle s'élève comme une aurore qui annonce la paix, et un jour elle aura dans son sein le Roi de la paix. Prions donc cette sainte petite enfant, saluons-la de cœur plus encore que de bouche. *Salut, ô Reine!* Avec mon peuple ici présent, moi je vous salue : *Salut, ô Reine!* Vous êtes la Mère de miséricorde. Ah! par pitié, gardez votre Rome. Tournez vers nous vos regards de Mère sur votre ville, et gardez-la des erreurs qui s'offrent de toutes parts, et qui ont besoin d'être par vous dissipées et détruites.

« Mère de piété et de miséricorde, venez à notre secours. Vous êtes plus puissante que toutes les armées du monde. Vous êtes la Reine du ciel et de la terre. Par la volonté de Dieu, tout vous est soumis. Ah! rendez-nous le calme après lequel nous soupirons. Délivrez ce peuple de tant de maux; et puis, Vierge très-sainte,

nous vous offrirons nos actions de grâces et nos louanges, parce que vous vous serez montrée constante à répandre votre protection sur nous. Venez, ô Marie, et venez nous secourir surtout à l'heure de notre mort, quand nous aurons souci de mettre nos âmes entre vos mains. A ce moment, obtenez-nous de Dieu une bénédiction qui nous console, nous fortifie et nous donne le courage de combattre nos ennemis pour les vaincre et en triompher par son saint nom.

« *Benedictio Dei,* etc. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

Saint-Joseph. — Il existe à Vérone une feuille hebdomadaire consacrée à propager la gloire de saint Joseph sous ce titre : L'*Eco cattolico delle glorie di S. Giuseppe, patrono della Chiesa universale.* (L'Echo catholique des gloires de saint Joseph, patron de l'Église universelle.) Ce journal a reçu, à la date du 23 juillet, une lettre dont nous traduisons les principaux passages, afin de faire concourir nos *Annales catholiques* à la gloire du grand Saint et d'inviter ses dévots serviteurs à entrer dans la pensée du correspondant l'*Eco.*

Il y a longtemps déjà, dit ce correspondant, que j'ai le vif désir de voir saint Joseph exalté autant qu'il peut l'être par la sainte Eglise, et c'est avec une inexprimable satisfaction que j'ai vu le Pontife régnant le déclarer solennellement patron universel de la sainte Eglise. Mais, me suis-je dit alors, il conviendrait que ce privilége du patronat fût proposé au culte et à la vénération des fidèles, en même temps qu'une autre prérogative de saint Joseph, qui en est comme la source naturelle, je veux dire la prérogative qu'il possède d'avoir été le chef de la Sainte-Famille. Que l'on propose donc le saint patron au culte de ses dévots serviteurs sous ce très-noble titre, et alors la glorification de saint Joseph sera complète.

C'est pourquoi je crois qu'il serait digne des dévots serviteurs du Patriarche de l'intéresser à lui faire accorder ce complément de gloire, en s'occupant de faire instituer par le Saint-Siége la fête de la Sainte-Famille.

Alors saint Joseph apparaîtra dans sa vraie place; il ne sera plus isolé comme dans les deux fêtes de sa glorieuse mort et de son patronage, ni à deux seulement comme dans la fête des Epousailles, mais uni à son Epouse et à Jésus, comme le vrai chef de la plus sainte des familles. Et c'est alors que, la dévotion à saint Joseph ayant reçu son

plus grand accroissement, elle produira les plus heureux fruits, et l'on verra par le fait qu'elle est devenue le moyen dont la divine Providence veut se servir pour consoler l'Eglise dans les jours de la tribulation présente.

MANZONI. — C'est avec une profonde tristesse qu'on voit le génie se déshonorer; la tristesse est plus grande encore lorsque ce génie a bien mérité de la religion et que ses écrits ont mérité l'approbation de tous les gens de bien. On aime à rejeter sur le grand âge les défaillances qu'on déplore, et ce sera pour nous l'excuse de Manzoni, du grand poëte italien qui a su si bien chanter les grandeurs du catholicisme, qui a composé des tragédies immortelles, *Adelghis* et *Carmagnola*, dont toute l'Europe a lu les *Fiancés* (*I promessi Sposi*), et qui a composé les belles pages de la *Morale catholique*. En 1848, Manzoni avait su noblement refuser l'honneur qu'on prétendait lui faire de le recevoir comme député dans la chambre de Turin; le 28 juillet 1872, il accepte du syndic de Rome le titre de citoyen romain et lui écrit une lettre où il ne craint pas de se dire honoré d'un titre qui lui est offert par une municipalité révolutionnaire, ennemie du Pape, et qu'il regarde, ajoute-t-il, comme « la récompense des aspirations constantes d'une longue vie à l'indépendance et à l'unité de l'Italie. » Triste couronnement d'une belle vie! Défaillance qu'il faut attribuer à l'affaiblissement de l'intelligence!

GARIBALDI. — Le chef des chemises rouges ne change pas, comme Manzoni, mais il s'affaiblit sensiblement; sa haine tourne en rage et devient une manie. Il a publié, le 2 août, une lettre-programme dont le style barbare s'accorde parfaitement avec la barbarie des idées. Le programme mène droit à la commune et au pétrole. M. Garibaldi demande : 1° l'abolition de l'article premier du Statut, qui reconnaît la religion catholique comme religion de l'Etat; 2° la suppression des corporations religieuses, à Rome, sans retards et sans restrictions; 3° l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, ce sans quoi l'école, dominée par la secte cléricale, pervertirait au lieu d'élever; 4° l'impôt unique et progressif; 5° le droit absolu de réunion; 6° la liberté absolue de la presse; 7° le suffrage universel, etc., etc. Tout cela peut se résumer en trois mots : Abolition de la religion, ruine du capital et domination de la plèbe. Qu'on remarque que tout cela s'enchaîne, et que, nécessairement, les coups portés à la religion mènent à la ruine de la propriété et à la destruction de l'autorité.

FRANCE

NOUVELLES DES DIOCÈSES

Paris. — La souscription en faveur de l'œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur atteint le chiffre de 336,165 fr. 82 cent.

— Le président de la république vient de décerner une médaille d'honneur à M. Wagner, concierge de l'église de Saint-Ambroise avec la mention suivante : Paris 23 mai et 25 mai 1871, — a fait preuve du plus courageux dévouement pour soustraire un prêtre aux poursuites de la foule furieuse, et a été arrêté pour avoir voulu s'opposer à l'incendie de l'église.

— M. Caroz, maire du XXe arrondissement (Ménilmontant), a prononcé, à la distribution des prix de la rue Puébla, un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Nul de vous, Messieurs, ne l'ignore; on a tant répété et sur tous les tons, que l'enseignement congréganiste était une chose essentiellement mauvaise, essentiellement antipatriotique, que moi, qui me pique avant tout d'aimer mon pays, et dont le premier et le principal devoir, comme magistrat, est de me renseigner exactement sur tout ce qui a trait au bien-être de mon pays, et à l'instruction du quartier qui est confié à mes soins, j'ai voulu savoir au juste à quoi m'en tenir sur toutes ces accusations.

« Je suis venu et souvent venu : j'ai vu, j'ai interrogé, je me suis renseigné de toutes les façons, et ma conviction s'est faite, conviction raisonnée, réfléchie et que je crois définitive.

« A mon grand étonnement, j'ai trouvé dans toutes ces jeunes intelligences les idées les plus saines, les plus judicieuses, les plus patriotiques. J'ai cru m'être trompé et j'ai recommencé l'épreuve, tant il me paraissait impossible de voir *blanc* quand les autres disaient voir *noir*.

« Force m'a bien été de me rendre à l'évidence.

« Oui, j'ai vu que les Frères ne faisaient pas de plus mauvais élèves que leurs collègues laïques. J'ai trouvé sous les cornettes blanches de ces pauvres Sœurs des cœurs de mères et de Françaises. Et ma foi! par une réaction bien naturelle pour qui connaît le cœur humain, je me suis surpris à aimer d'abord et à défendre ensuite les unes et les autres.

« Je crois que le meilleur moyen de refaire une France grande et forte, c'est d'inspirer à nos enfants ces idées de religion, de discipline et d'abnégation qui nous ont si complétement fait défaut depuis vingt ou trente ans.

« Sans discipline, rien n'est possible. Hélas! vous avez vu, ici à Paris, et nos provinces elles aussi ont vu, ce que deviennent les armées quand elles ne sont pas soudées par ce lien absolument nécessaire qu'on appelle la discipline.

« Mais la discipline, toute puissante qu'elle soit, ne suffit pas pour sauver les nations; il faut encore l'abnégation, l'esprit de sacrifice au pays, le dévouement, en un mot. Or, comment comprendre l'idée de dévouement sans l'idée de Dieu?

« Si vous habituez l'homme à tenir les yeux constamment baissés vers la terre, si vous ne dirigez jamais ses regards vers le ciel, où voulez-vous qu'il puise la moindre idée d'immolation?...

« Permettez-moi de vous le dire. il serait bien inepte l'athée qui consentirait à se sacrifier pour ses frères ou pour son pays? à quoi bon?...

« Si tout finit avec l'homme : *Nunc est bibendum*, comme dit le poëte; c'est le moment de jouir, c'est le moment de nous créer une petite vie bien douce, bien égoïste, bien sensuelle, et, ma foi! après nous le déluge. — Je vous défie de composer une armée d'athées, — une armée brave, s'entend.

« Voilà pourquoi, moi qui veux une armée brave, disciplinée, prête à tout pour le pays, j'applaudis des deux mains à l'enseignement religieux dans nos écoles, et pourquoi je soutiens et soutiendrai de toutes mes forces ces pauvres Frères, qui ont montré sur les champs de batailles qu'ils n'étaient pas seulement de bons instituteurs, mais encore de braves et héroïques citoyens; ces femmes modestes, infatigables, dévouées, qui ont quitté leurs familles pour se donner exclusivement — et sans aucun espoir de récompenses terrestres — au soulagement des malheureux et à l'éducation des enfants pauvres.

« Courage donc, mes Frères! courage, mes chères Sœurs! Continuez de bien faire et laissez dire...

« Il y a encore de braves cœurs, des intelligences droites et judicieuses dans notre beau et cher pays; comptez qu'ils ne vous feront pas défaut.

« Préparez-nous pour l'année prochaine de nouveaux et plus grands succès, et, soyez tranquilles, ceux que Dieu garde sont bien gardés. »

Autun. — La *Revue de l'Armorique* raconte l'épisode suivant de la vie de Mgr de Léséleuc de Kérouara, qui vient d'être désigné pour le siége d'Autun au Souverain-Pontife :

Il y a quelques seize ou dix-sept ans, une frêle embarcation chavirait à une lieue au large du port de Perros, département des Côtes-du-Nord. Cette embarcation était montée par cinq ou six personnes, au nombre desquelles se trouvaient M. de Léséleuc de Kérouara, ancien officier de la marine royale, et ses deux fils, dont l'aîné n'avait pas douze ans. Les pauvres naufragés allaient périr... M. de Léséleuc nageait depuis plus d'une demi-heure, portant l'un de ses enfants sur le dos, tandis que le plus jeune se soutenait sur son aviron à quelques pas de lui. M. de Léséleuc perdait ses forces, lorsqu'une barque de pêcheurs aperçut les malheureux nageurs. L'espace à parcourir était considérable; aussi les matelots bretons forçaient-ils de rames .. En ce moment suprême, le plus jeune des Léséleuc donna des preuves d'une force d'âme et d'un dévouement sublimes. Voyant que les pêcheurs dirigeaient sur lui leur barque, il lève sa tête au-dessus de l'eau, et rassemblant toutes ses forces, il leur crie : « Pas ici! mes amis, pas ici! mais à l'homme aux cheveux blancs, qui va périr? » Et, en effet, M. de Léséleuc et son fils aîné sont sauvés avant l'héroïque enfant. Cet enfant est aujourd'hui un homme. Doué d'une intelligence rare, travailleur infatigable, Léopold de Léséleuc, docteur en droit, s'était mis sur les rangs pour une chaire à la Faculté de Droit de Paris. Mais Dieu s'était réservé cette âme d'élite. Léopold, après deux années de théologie à Rome, a été ordonné prêtre en avril 1845, dans la métropole du monde catholique. Il a dit sa première messe à Sainte-Marie Majeure, et là, mandait-il à sa famille, il s'est souvenu devant Dieu de la terrible catastrophe de Perros.

Bayonne. — Un maire républicain, M. Langlès, a prononcé à Pau, à une distribution de prix d'une école chrétienne, des paroles qui honorent trop celui qui les a prononcées et ceux à qui il rendait témoignage, pour que nous ne les reproduisions pas ici. M. le maire de Pau a dit :

« Quant à vous, jeunes élèves, vous avez des maîtres qui éloignent de vos esprits les idées fausses et les théories creuses trop répandues hélas! en tout temps, aujourd'hui surtout. En vous apprenant quels sont vos vrais devoirs, ils vous montrent la bonne voie, d'où peut-être tenteront de vous écarter mais en vain, je l'espère, après votre sortie de l'école, à votre apprentissage de la vie, des hommes pervers qui feront luire à vos yeux des mirages trompeurs. Vous ne serez jamais leurs dupes et vous demeurerez inaccessibles à de décevantes illusions, si vous gardez le souvenir

des exemples que vos maîtres vous donnent chaque jour et de ceux que leurs frères ont donnés récemment à l'univers.

« Objets de leurs soins, témoins de leur dévouement constant, modeste et obscur, vous pouvez mieux que personne rechercher d'où leur vient cet esprit de sacrifice qui les a déterminés à se consacrer tout entiers à votre éducation.

« Vous seuls les reliez encore au monde, à qui ils ne demandent rien pour eux, auquel néanmoins ils donnent tant, en vous préparant à le servir utilement. Au plus fort des épidémies les plus cruelles, les malades les ont toujours vus au chevet de leur lit. Dans ces terribles batailles où la mort fauchait impitoyablement des milliers de braves soldats, ils accouraient en toute hâte, insouciants des balles et de la mitraille, au secours des blessés et des mourants. Frappés à leur tour, ils tombaient avec le nom de Dieu sur leurs lèvres expirantes, comme expression de la joie céleste qu'ils éprouvaient à mourir pour son service et pour l'honneur de la France. Ils ont inscrit ainsi de leur sang sur les plis de notre drapeau, toujours glorieux malgré nos désastres, une sainte victoire, la plus belle dont puisse s'enorgueillir une nation civilisée, celle de la charité.

« Les noms de ces sublimes martyrs de la foi et du devoir, qui les a publiés? La postérité ne les saura probablement jamais. La plupart d'entre nous les ignorent. Que leur importe? Ces bons frères veulent vivre et mourir ici-bas obscurément, mais non point sans y faire tout le bien qu'ils peuvent; c'est assez pour eux de se sentir sous l'œil de Dieu, de lui plaire, et d'avoir l'approbation de leur conscience.

« Rappelez-vous donc toujours ces actions si héroïques ou si touchantes dans leur magnifique simplicité. Ne cessez jamais de vous laisser guider par les principes de vertu qu'on vous inculque à l'école, et vous aussi, chers élèves, quand vous serez hommes, vous serez, sans vous en douter peut-être, de grands citoyens. »

Langres. — Le mardi, 3 septembre, a eu lieu la consécration de la nouvelle église de Fayl-Billot, pays natal de Mgr Darboy. Mgr Foulon, évêque de Nancy, était présent à la cérémonie. Cette magnifique église, construite déjà depuis quelques années, n'avait pas encore été consacrée à cause des tristes événements qui ont affligé notre pays.

Lyon. — Une magnifique manifestation religieuse a eu lieu à Lyon, le 8 septembre, jour de la Nativité. Les libres-penseurs avaient essayé de l'empêcher, en invoquant la loi, qu'ils violent si volontiers dans l'occasion, et qui n'avait rien à faire ici. M. Barodet, maire de Lyon, avait écrit dans ce sens au préfet, M. Cantonnet, qui a eu le bon esprit de répondre qu'un usage remontant à deux siècles n'avait rien d'insultant pour personne, et qu'une fête chère à la très-grande majorité de la population n'avait rien d'antidémocratique et d'antirépublicain. Donc, le 8 septembre au soir, selon un usage deux fois séculaire, Mgr l'archevêque de Lyon a donné, du haut de la colline de Fourvières, une solennelle bénédiction à la ville. La foule était immense; cinquante mille fronts se courbèrent sous la bénédiction épiscopale. Il y avait là des hommes venus pour rire et blasphémer. « Devant cette foule agenouillée avec tant de foi, dit la *Décentralisation*, ils n'ont pas osé. Ils sont restés debout, le chapeau sur la tête, et ils ont pu ainsi compter leur petit nombre, ils ont eu honte. Ils ne croyaient pas que Lyon fût restée si catholique. Oui, notre ville est restée catholique, en dépit de toutes les excitations, de toutes les insinuations, de toutes les calomnies. Et puisse un acte de foi, aussi beau que celui d'hier, aussi unanime, obtenir pour notre cité, de Celle qui en fut toujours la Pro-

tectrice, l'honneur de rester la *Rome des Gaules*, en dépit de ceux qui voudraient en faire la capitale de la libre-pensée! »

Marseille. — Le mardi 2 septembre a eu lieu, à Marseille, une belle et imposante cérémonie : celle de l'administration du sacrement de confirmation à quatre-vingt-dix jeunes musulmans convertis, à quatre-vingt-dix de ces pauvres orphelins arabes recueillis par milliers, grâce à la charité apostolique de Mgr Lavigerie.

Ces enfants, dont plusieurs ont atteint l'âge de dix-huit ans, sont occupés et formés à divers métiers, dans l'ancien pénitencier du boulevard de la Madeleine. C'est là que, sous la direction aussi intelligente que dévouée du R. P. Arnaud, supérieur de la congrégation de Saint-Pierre-ès-Liens, sont développés leur esprit et leur cœur, en même temps que leurs mains sont exercées à quelque travail manuel.

Après la cérémonie religieuse, Mgr l'évêque de Marseille a été harangué par un des nouveaux confirmés, qui a lu quelques lignes de remerciement à l'adresse du pasteur qui venait leur conférer le sacrement du combat.

Les personnes à qui il a été permis d'assister à cette touchante fête, ont été vivement impressionnées par le recueillement de ces jeunes Arabes et leur air franc et ouvert.

En se retirant de l'orphelinat Saint-Pierre, Mgr l'évêque de Marseille a voulu témoigner sa satisfaction aux enfants, en demandant au supérieur de lever les punitions. — Il n'y en a point!... lui a répondu le digne supérieur.

Metz. — Le R. P. recteur de l'école Saint-Clément (Metz), fermée en exécution de la loi de proscription édictée contre les jésuites, a envoyé aux parents des élèves la circulaire suivante :

« Le jour de la distribution des prix, nous nous étions engagés à communiquer aux parents, dans un bref délai, le résultat de nos recherches, pour trouver un asile au moins provisoire, où nous pourrions continuer l'éducation de leurs enfants.

« Notre désir, notre volonté bien arrêtée était de rester dans l'Est de la France, à la portée de nos chères familles de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne.

« Les preuves touchantes de sympathie et d'attachement qu'elles nous avaient données depuis vingt ans, la confiance véritablement héroïque qu'elles nous avaient témoignée spécialement pendant ces deux dernières années, nous imposaient l'obligation sacrée de tenter l'impossible pour demeurer au milieu d'elles.

« Le ciel nous a refusé ce bonheur.

« Des obstacles divers ont fait échouer les démarches nombreuses que nous avons faites successivement dans les départements voisins. D'autre part, le gouvernement allemand ne nous accorde pas le sursis d'un an demandé par l'administion municipale de Metz.

« Nous voilà donc réduits à dire à nos chers enfants un adieu qu'il nous coûtait tant de leur faire pressentir le jour de leur départ.

« Dieu sait combien cette séparation est déchirante pour notre cœur. Lui aussi connaît tous les efforts que nous avons faits pour répondre à la constance de leur affection. Nous aurions voulu leur continuer notre dévouement jusqu'à l'entrée des carrières auxquelles la Providence les destine.

« Du moins pouvons-nous leur assurer qu'ils rencontreront le plus parfait accueil dans nos établissements de Dôle, de Vaugirard, d'Amiens, de Boulogne et de Lille (externat).

« Dispersés dans ces trois dernières écoles, les Pères de Saint-Clément seront heureux d'y retrouver leurs anciens élèves, en attendant que Dieu les ramène dans ces contrées de l'Est qu'ils ne peu-

vent se résoudre à quitter pour toujours.

« *Le supérieur de l'école Saint-Clément,*
« J.-B. STUMPF, S. J.
« Metz, le 17 août 1872. »

Nîmes. — On nous écrit de Nîmes, dit *la Patrie*, que le gouvernement a envoyé l'ordre d'interdire la cérémonie religieuse que Mgr l'évêque voulait organiser. Il s'agissait de planter des croix de mission dans certaines parties du département du Gard. Le préfet était assez disposé à accorder l'autorisation; mais ayant appris que les radicaux projetaient une manifestation hostile à l'évêque, M. Guines de Champvans a cru devoir en référer au ministre de l'intérieur. C'est alors qu'au nom de la tranquillité publique, l'ordre d'interdire la cérémonie a été donnée, à la grande joie des libres-penseurs.

Si la nouvelle donnée par *la Patrie* est exacte, elle est affligeante pour tous les catholiques et pour tous les hommes qui aiment leur pays.

Poitiers. — Mgr Pie vient de publier une admirable instruction synodale sur la première constitution du concile du Vatican *Dei Filius*. Cette instruction est un magnifique commentaire de la constitution; il nous sera impossible, à cause de son étendue (une centaine de pages de nos *Annales*) de la reproduire ici; mais nous ne renonçons pas à en détacher quelques pages, et nous en donnerons une analyse.

Quimper. — Le tribunal de Brest a acquitté, dans son audience du 10 septembre, le R. P. Dufour d'Astafford et Mme de Valmont, « odieusement calomniés, » comme l'a dit le procureur de la république. On sait que la calomnie avait principalement pour but d'empêcher l'ouverture d'un collége par les PP. Jésuites, à Bref. Le jour même de l'acquittement, on enterrait le vénérable père du Jésuite calomnié, qui était président honoraire de la cour d'Angers, et dont la mort a été avancée par les odieuses accusations dont son fils était l'objet.

Saint-Claude. — Le lundi 26 août a été pour le diocèse de Saint-Claude, et pour la ville de Lons-le-Saulnier en particulier, un beau jour de fête. C'était dans cette ville que Mgr Nogret se trouvait pour la célébration du cinquantième anniversaire de sa promotion au sacerdoce. Plusieurs évêques et prélats, plus de trois cents prêtres, une foule immense se pressaient autour du vénérable évêque. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève, se rendit l'interprète de tous dans ces paroles :

« Quel siècle que le nôtre, où nous voyons se succéder des fêtes si différentes! Hier le vacarme révolutionnaire, aujourd'hui les plus touchantes cérémonies de la religion. Comment désespérer quand on voit le peuple et ses magistrats s'unir au clergé pour fêter son évêque avec cette touchante communauté d'allégresse et de joie? Oui, à la vue de ces fidèles, de ces prêtres qui viennent entourer de leurs vœux et de leurs prières, ce Pontife, leur père, qui monte à l'autel chargé des trophées de cinquante années de services, et qui leur apparaît, comme autrefois le Fils de l'homme au vieillard de Pathmos, couronné de cheveux blancs, ceint de la ceinture d'or, au milieu des chandeliers du sacrifice, à la vue de cette affluence et de cette unanime émotion, je suis obligé d'espérer encore, car enfin cette cérémonie est avant tout religieuse, c'est la fête de la foi, de l'autorité, du sacrifice. La foi de votre évêque s'est manifestée au monde dans le Concile, et l'amour de Pie IX pour lui en est un garant; cette mitre n'est que l'emblème de la douce autorité qu'il a su conquérir sur vos cœurs, et votre affection pour lui nous dit assez que vous avez su apprécier le dévouement sans bornes, dont il aime à vous entourer, continuant ainsi son passé d'ardent missionnaire, d'apôtre infatigable et de curé zélé

et aimant. Non! Monseigneur, je ne puis désespérer de votre chère France quand je vois des évêques qui à la haute raison joignent comme vous l'esprit de foi, qui à l'autorité joignent cette aménité sans bornes, et au désir du bien ce dévouement sans limites. Oui, Monseigneur, j'espérerai toujours, en voyant la France aux mains d'évêques et de prêtres tels que vous. »

Après la messe pontificale, Mgr Nogret remercia les prélats, les prêtres et le peuple, et la fête se termina le soir au grand séminaire, où on lisait, au-dessus de la porte d'entrée, cette inscription, résumé des vœux de toute la population : *Videat annos Petri, annos Pii!*

Strasbourg. — La loi allemande de proscription a atteint, le 4 septembre, les Jésuites de Strasbourg. Ordre leur a été signifié de quitter leur maison dans un bref délai, et, dès ce jour, l'entrée de leur chapelle a été interdite au public. La ville entière a témoigné de ses sympathies et de sa douleur à ces zélés et charitables religieux, estimés et aimés de tous. Quel est leur crime? Le directeur de la police, qui leur intimait l'ordre de partir, leur a dit : « Vous avez « fait le *Syllabus*, et le *Syllabus* est « l'ennemi de l'Etat moderne. Votre « esprit anime les feuilles catholi« ques d'Allemagne, nous tenons « pour nécessaire de nous débar« rasser de vous. » Ainsi, l'on ne peut rien articuler contre les vénérables religieux que leur attachement aux doctrines de l'Eglise, et on les expulse parce que cela plaît au despotisme prussien. C'est la persécution religieuse au nom de la liberté et du protestantisme.

Toulouse. — M. de Belcastel, dont nous avons annoncé la nomination de grand'croix de l'Ordre de Pie IX, a écrit au Saint-Père cette lettre de remerciements, qui fait le plus grand honneur au député catholique :

« Très-Saint Père,

« C'est avec la plus profonde reconnaissance que j'ai appris dans le cours d'un voyage, en recevant le brevet dans une lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse, l'insigne honneur que Votre Sainteté a daigné me faire.

« Jamais je n'aurais osé demander directement ou indirectement, ni désiré ce signe de l'Ordre illustre institué par Votre Sainteté. Nul ne m'en avait fait entrevoir l'espérance, et les journaux en ayant donné la nouvelle, que je croyais absolument erronée, j'ai cru de mon devoir de la démentir et n'ai point craint d'exprimer en ces termes les sentiments qui étaient dans mon âme :

« Je suis trop récompensé, di« sais-je, de mes faibles efforts par « les brefs du Saint-Père qui les « ont encouragés Surtout l'accueil « que Sa Sainteté a daigné me faire « à Rome, il y a quelques mois, a « laissé dans mon âme un souvenir « qu'aucun signe honorifique n'é« galera jamais; aussi n'en dési« rai-je pas, et si le Souverain-Pon« tife avait, malgré mon indignité, « la paternelle condescendance d'y « songer pour moi, je le supplierais « très - humblement de n'y pas « donner suite, car elle enlèverait « par là quelque chose au bonheur « de mon dévouement à la papau« té, à l'Eglise et à la France. »

« En m'exprimant ainsi, Très-Saint Père, je ne regardais, d'un côté, dans la glorieuse croix de Pie IX, que l'honneur humain, de l'autre, en dehors d'elle, que la joie de servir Dieu sans salaire.

« Le don de Votre Sainteté a été pour moi une révélation.

« Non, ce n'est pas là un salaire, car l'ouvrier n'a rien fait; c'est le don gratuit d'un père, et j'ai compris ce que je ne soupçonnais pas, j'ai senti au fond de mon âme tout ce qu'il y a de douceur dans le présent d'un père bien-aimé.

« Je suis heureux aussi de porter le signe extérieux des soldats du vicaire du Christ. Il me rappellera incessamment mon devoir, et mon plus ferme désir est de le mériter un jour, Dieu aidant.

« Enfin le don de Votre Sainte-

té est une consolation et une force au milieu des luttes de la vie publique.

« A tous ces points de vue, la faveur qu'Elle m'accorde me laisse au cœur une gratitude éternelle, dont je dépose à ses pieds l'ardente et respectueuse expression.

« Très Saint-Père,

« Je n'ai pas besoin de renouveler à Votre Sainteté l'hommage de mon dévouement, Vous savez que je vous aime.

« J'ai le bonheur de me dire, prosterné à vos pieds et les baisant avec vénération,

« Très Saint-Père,

« De Votre Sainteté,

« L'enfant soumis et fidèle

« GABRIEL DE BELCASTEL,

« député de la Haute-Garonne. »

DISCOURS DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

AU CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN (1).

Messieurs,

Je ne pouvais pas laisser le Congrès mettre fin à ses opérations sans faire une apparition au milieu de vous pour vous témoigner mes sympathies. J'arrive à l'improviste et sans être préparé, parce que je croyais que demain soir seulement aurait lieu votre dernière réunion; mon archidiacre vient de me dire le contraire.

Je vois ici avec bonheur un grand nombre de laïques et de prêtres : à tous les points de vue ce mélange me paraît heureux et me plaît beaucoup.

Quand on m'a parlé primitivement de ce Congrès, j'ai évité qu'il fût une réunion représentant l'Eglise. L'Eglise doit rester dans sa sphère, dans son rôle plus élevé, et rien ne doit usurper sa mission ni empiéter sur ses droits.

Les membres du Congrès forment une armée; ils sont une milice. Ils doivent donc rester dans leur action et le Congrès ne doit pas être transformé en concile; parce que, si ce titre lui conférait auprès de plusieurs une grande autorité, il la lui ferait perdre auprès d'un grand nombre d'esprits bien pensants. Si donc je n'ai pas pris une part plus active à toutes vos opérations et à toutes vos discussions, c'est que j'aurais paru lui faire prendre un caractère différent. Ce n'est donc point par indifférence ni par défaut de sympathie pour le Congrès que je me suis tenu à l'écart. Nous sommes dans un temps où il faut employer les moyens les plus énergiques pour faire triompher le bien. Je ne sais pas s'il est une époque où toutes les puissances, même celles de l'enfer, furent plus unies contre l'Eglise; empereurs, princes, rois, conseils délibérants, tout s'unit contre Elle. Les premiers catholiques n'avaient qu'à baisser la tête parce qu'ils n'étaient point érigés en société, mais aujourd'hui nous sommes des citoyens qui avons aussi des droits; et c'est

(1) Séance du 7 septembre.

pourquoi les évêques doivent apporter tout leur zèle à les faire triompher.

Aussi ai-je vu avec bonheur que plusieurs prélats ont envoyé ici leur représentant comme je l'ai fait moi-même.

Je vous ai dit que vous étiez une armée. Il y a une manière de combattre qui réussit; il y a aussi des méthodes qui peuvent faire échouer. La tactique n'est donc pas une chose à mépriser : souvent le petit nombre a vaincu de grandes armées, et il ne faudrait pas remonter bien haut dans notre histoire pour trouver des armées victorieuses alors qu'elles étaient considérablement inférieures en nombre. Faites donc attention à la manière dont vous conduirez la bataille qui va se livrer. Votre Congrès a un but spécial, celui de l'enseignement et de l'éducation : c'est donc une campagne que vous entreprenez contre un système d'instruction que vous ne croyez ni bonne ni suffisante. Vous voulez améliorer ce qui existe et combler des lacunes. Vous avez raison; vous touchez à la véritable cause des malheurs que nous avons subis; jusqu'ici on ne considère que les causes immédiates qui les ont amenées; par un orgueil qui est peut-être bien légitime, on veut dissimuler les causes véritables de nos désastres ; on parle de la qualité inférieure des armes, du nombre moindre des soldats et de bien d'autres choses. La cause première est dans la manière dont notre jeunesse est élevée depuis soixante ou quatre-vingts ans.

Il y a des lacunes considérables dans notre système d'enseignement ; si nous sommes tombés dans l'abaissement le plus fâcheux, c'est qu'avant d'avoir été vaincus par les armes et sur les champs de bataille, nous l'avons été sur la question des principes, de la morale, de l'honneur, et de ces sentiments élevés qui avaient fait de notre nation une grande nation. Si nous avions été ce que le pays fut autrefois, aurions-nous subi tant d'humiliations, nous qui avons jadis bouleversé des pays entiers avec des armées peu nombreuses, et qui n'avons pu nous défendre sur notre sol avec de gros bataillons ? Si notre honneur s'était monté à cet état d'exaltation qui fait supporter avec joie les plus grands sacrifices, s'il avait inspiré de son souffle tous les rangs de la société, nous n'aurions pas été vaincus. Ceux qui prennent l'enfant au berceau et qui le conduisent à la virilité, n'ont-ils pas une grande responsabilité? Il est impossible que les instructeurs d'une nation se désintéressent de son état et refusent de reconnaître les conséquences de leur œuvre. Encore une fois, vous avez mis le doigt sur la plaie : l'éducation est mauvaise en certains lieux, dans d'autres elle est insuffisante. Il n'y a pas d'éducation si la religion ne lui sert de base. L'instruction

peut bien orner l'intelligence, mais elle ne constitue pas l'homme moral.

Vous connaissez beaucoup d'hommes distingués qui manquent de caractère, de générosité, d'élévation, parce que la religion n'a pas infiltré dans ces âmes ce qu'elle communique aux cœurs qu'elle a formés. Vous apporterez donc le remède.

Mais il y a une tactique sage à observer; sur les champs de bataille les catholiques se battent comme les autres, même mieux que les autres soldats. Dans les luttes de l'ordre moral, ils ne doivent jamais s'écarter de l'esprit de l'Eglise. L'Eglise est une puissance modératrice qui ne fait rien par soubresauts et qui procède avec sagesse ; ne précipitons rien, agissons avec modération, parce qu'autrement on soulève des réactions. Tout acte violent amène une réaction de la part de ceux contre lesquels on agit. Votre Congrès aura du retentissement : il est impossible qu'il n'en ait pas. Ce n'est point là ce que vous cherchez, je le sais ; mais ce sera une conséquence nécessaire de votre réunion imposante et de vos discussions élevées. Mais souvenons-nous surtout de la maxime de Mgr Affre : « Peu de Bruit, beaucoup de fruit. » Que toutes les décisions du Congrès, que vos œuvres soient marquées de ce caractère de sagesse et de mansuétude, mais de forte mansuétude ; car la violence n'est pas forte, seule la mansuétude qui tend avec persévérance à un but, jouit de la puissance d'entraîner et de vaincre.

Quand Notre-Seigneur nous a envoyés dans le monde, il ne nous a pas envoyés comme des lions. Je ne devrais peut-être pas vous parler ainsi, car, dans mes armes, j'ai mis un lion, mais à côté j'y ai ajouté un agneau. (Sourires dans l'assemblée.) Notre-Seigneur nous a dit : *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos*. Vous avez lu dans le bréviaire le commentaire qu'a fait sur ces paroles un Père de l'Eglise : Tant que nous sommes agneaux nous ne pouvons pas être vaincus, parce que nous sommes forts de la force de Dieu. Mais si nous nous faisons loups, c'est-à-dire si nous nous livrons à ces moyens qui sont étrangers à l'esprit de l'Eglise, alors la victoire nous fera défaut, et nous succomberons.

Ces assemblées peuvent avoir des conséquences plus grandes que nous ne pensons. Nous pouvons travailler au triomphe de l'Eglise et de la religion ; peut-être pouvons-nous porter un secours efficace au Saint-Père, à ce chef si extraordinaire que Dieu avait réservé pour ces derniers temps, afin de l'opposer à toutes les puissances conjurées contre l'Eglise. Voyez-le : il est un agneau, et parce qu'il sera toujours agneau il sera invincible. (Applaudissements enthousiastes.)

Il flétrit les injustices, les usurpations et tout ce qui se fait contre

la morale, parce qu'il est docteur. Mais dans sa personne c'est un agneau.

Vous pouvez beaucoup : vous avez très-bien commencé; tout ce qu'on m'a rapporté m'a profondément édifié, et je vous en exprime toute ma gratitude. Mais ne compromettez pas ces heureux commencements ; il s'agit maintenant de bien finir. Tenons-nous toujours dans cette sage mesure qui a guidé vos délibérations. J'ai vécu longtemps ; j'ai beaucoup examiné et j'ai fait beaucoup de remarques autour de moi. Eh bien! j'ai toujours vu que la force est dans la douceur. Continuez et vous ferez plus que vous n'espérez; car, lorsque Dieu choisit certains hommes pour ses desseins, ils sont comme entraînés au-delà de leurs espérances par un mouvement qui les emporte au terme que la Providence leur a fixé.

Les représentants des évêques voudront bien exprimer à leurs prélats combien j'ai été touché de les avoir vus envoyer des délégués à une œuvre qui s'est faite dans mon diocèse. Sur le siége de Paris, comme quand j'étais ailleurs, je me regarde toujours comme le dernier des évêques de France. Toute ma force je l'attends de leurs bons conseils et de leurs lumières. En envoyant ainsi leurs délégués, ils donnent une preuve de l'union qu'ils veulent établir entre tous les catholiques et que le Pape nous a tant de fois recommandée.

En face du soulèvement universel de la terre et de l'enfer contre ce qu'il y a de plus sacré, ils ont compris qu'il fallait que les catholiques fussent unis et missent de côté les points qui pourraient briser cette union. Nous sommes tous unis sur le terrain dogmatique : l'union des évêques n'est pas à faire ; elle existe (Applaudissements), parce que nous avons un point qui nous relie tous. Donc union des catholiques avec leurs chefs spirituels et union entre eux ; laissons les vues particulières, et à ces conditions la victoire est à nous. (Bravos et applaudissements.)

LE LIBÉRALISME

On nous a souvent demandé d'expliquer ce qu'on entend et ce qu'on doit entendre au juste par le *libéralisme*, dans lequel les uns ne veulent voir que l'amour de la liberté, tandis que les autres y voient, au contraire, la haine de tout ce qui est bon et vrai, et par conséquent la haine de la vraie liberté, qui nous a bien été donnée pour que nous *puissions* choisir entre le bien et le mal, mais avec l'obligation morale, avec le *devoir* de choisir le bien. Le *libéralisme* a été si énergiquement et si clairement condamné par le Saint-Siége, qu'aucun catholique

digne de ce nom ne peut conserver d'illusion sur le caractère dangereux et mauvais de ce système; mais, de nos jours, il y a tant d'ignorance et de préjugés, qu'il ne sera pas inutile de montrer les raisons des condamnations du Saint-Siége.

Nous ne parlerons pas de nous-même; c'est un vénérable et savant prélat d'Espagne, Mgr de Salamanque, qui, à la prière d'un de ses curés, a écrit à ce sujet quelques pages bien capables d'éclairer tous les esprits de bonne foi. Nous nous contenterons de traduire la lettre du Prélat espagnol, que nous trouvons dans le numéro du 17 février de la *Propaganda cattolica.*

Monsieur le curé, à l'occasion de la question discutée dans la dernière conférence théologique, vous me demandez : *Qu'est-ce que le libéralisme ?* Votre demande me paraît opportune, et je me fais un plaisir d'y répondre.

Il y a plusieurs années que la presse catholique dénonce le *libéralisme* comme la grande hérésie des temps modernes. D'un autre côté, la majorité de ceux qui s'appellent libéraux, surtout dans notre chère Espagne, prétendent être aussi catholiques que ceux qui en réprouvent les doctrines. Les gens simples entendant certaines personnes qui se vantent d'être libérales se proclamer en même temps pieuses et chrétiennes, arrivent à se persuader que le libéralisme n'est qu'un système purement politique, qui n'a rien à voir avec la religion. Il convient donc de porter la lumière sur ce point et de bien délimiter les camps en présentant le libéralisme tel qu'il est. C'est là ce que vous me demandez, et je le ferai sans être mû par aucun esprit de parti politique ; car, grâce à Dieu, je n'appartiens à aucun parti, si ce n'est à celui de la vérité, comme c'est mon devoir.

Afin de procéder avec clarté, je dirai d'abord ce que le libéralisme n'est pas, et ensuite ce qu'il est.

Le *libéralisme* dont il s'agit ici n'est pas celui qui, répondant à la signification abstraite du mot *liberté*, signifierait l'amour de cette liberté et le désir de la pratiquer sans injustes obstacles.

Le libéralisme n'est pas davantage la liberté que nous a donnée Jésus-Christ et que prêche l'Eglise, qui avec le dogme de l'adoption de tous les hommes comme enfants de Dieu a brisé le joug au moyen duquel une moitié de la race humaine était soumise à l'autre ; qui, en ressuscitant l'idée de la dignité de l'homme et de ses immortelles destinées a relevé la personnalité individuelle à la hauteur de la société civile, et qui, au principe païen, *l'homme est pour l'Etat*, a substitué la doctrine chrétienne, *l'Etat est pour l'homme.*

Enfin le libéralisme n'est pas une forme de gouvernement. Ce n'est pas la république, puisqu'il y a eu et qu'il y a des républiques

qui n'étaient pas et qui ne sont pas libérales, comme celles de Venise, de Gênes et de Lucques au siècle dernier, et celles de Saint-Marin, d'Andorre et de l'Equateur dans le siècle actuel. Ce n'est pas le gouvernement représentatif, dans lequel on trouve aussi bien les doctrines libérales que les doctrines antilibérales. Le libéralisme ne s'inquiète pas de la forme du gouvernement, et, quand cela lui convient, il accepte aussi bien l'absolutisme que la république, le parlementarisme et la dictature d'un soldat heureux ou d'un journaliste révolutionnaire.

Il y a des personnes dont le libéralisme, selon elles, consiste uniquement dans la préférence qu'elles donnent au système de gouvernement qui offre les plus grandes garanties à l'exercice légitime de la liberté du citoyen, sans entrer d'ailleurs dans la sphère des intérêts religieux. Ce n'est pas ce libéralisme dont vous me demandez la définition ; car vous savez bien que la doctrine catholique ne s'oppose à aucun des systèmes qui régissent la société civile selon les prescriptions de la saine morale, de même qu'elle ne s'oppose à aucun des vrais progrès de l'humanité, qu'elle appuie, au contraire, et favorise.

Quel est donc le libéralisme réprouvé par l'Eglise catholique ? Nous pourrions dire que c'est le mauvais usage de la liberté, dont l'exemple nous a été donné par Lucifer se révoltant contre Dieu dans le ciel, et par Adam prévariquant dans le Paradis terrestre. Un écrivain bien connu (1) appelle le moine apostat Martin Luther *le Patriarche du libéralisme*, parce que ce fut lui qui proclama la liberté contre Dieu, c'est-à-dire l'émancipation de l'homme vis-à-vis de Dieu, et qui appliqua cette doctrine satanique au gouvernement des Etats. Voltaire a formulé son libéralisme en ces mots tristement fameux : *Ecrasons l'infâme*, comme s'il avait dit : *Guerre à Jésus-Christ !* Diderot l'a exprimé en quelques vers peu poétiques, certainement, par lesquels il manifestait son désir de voir « le dernier des rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres, » ce qui signifie la destruction de toute autorité divine et humaine. Edgar Quinet a fait plus tard cette profession de son libéralisme : « Pas de trêve pour l'injustice; il faut que le catholicisme tombe. »

Le libéralisme, c'est la révolution, que le protestant Stahl, docteur et professeur à l'université de Dublin, définit ainsi : *Constitutio publici status ex hominis voluntate, secluso jure divino; doctrina omnem auctoritatem non ex Deo sed ex homine, vel ex populo repetens; docens, uno verbo, non divina mandata societati esse præficienda, sed arbitrariam hominis populorumque voluntatem.* — La constitution

(1) Manterola, *Semanario Vasco-Navarro* du 29 décembre 1871.

de l'État par la seule volonté de l'homme, sans tenir aucun compte du droit divin; une doctrine qui place l'origine de toute autorité non en Dieu, mais dans l'homme, et qui enseigne, en un mot, que ce ne sont pas les commandements divins, mais la volonté ou la lumière de l'homme et des peuples qui doivent diriger la société.

D'après l'illustre Mgr de Ségur, la révolution est la destruction de l'Eglise comme autorité et société religieuse protectrice des autres autorités et des autres sociétés; elle est la négation de l'Église érigée en principe et formulée en droit, la destruction des trônes et de l'autorité politique légitime, conséquence inévitable de la destruction de l'autorité catholique; elle est la destruction complète de l'ordre divin sur la terre, le règne complet de Satan dans le monde, la destruction de la société ou du moins de l'organisation qu'elle a reçue de Dieu, la destruction des droits de la famille et de la propriété au profit de l'abstraction que les docteurs révolutionnaires appellent l'*État;* enfin, elle est le *socialisme,* principale fin de la révolution parfaite, rébellion suprême et destruction du dernier droit (1).

Notre illustre publiciste Donoso Cortès a dit avec une grande vérité que l'école libérale a posé les prémisses qui mènent aux conclusions socialistes (2). En Italie, le fameux libéral Montanelli a fait cet aveu dans un de ses écrits : « Par la même raison que dans le dernier siècle nous nous appelions *philosophes*, et *libéraux* dans la première moitié du siècle actuel, nous devons désormais prendre le nom de *socialistes*, parce que le socialisme est aujourd'hui le *mot de la Révolution*, comme l'ont été dans leur temps la *philosophie* et le *libéralisme* (3). Enfin l'abbé Desbons affirme que le libéralisme « est la guerre au divin et le naturalisme dans l'ordre social. »

Toutes ces définitions d'amis et d'adversaires du libéralisme sont comprises dans la suivante, qui en est la véritable synthèse : *Liberalismus est systema apposite comparatum ad debilitandam, ac fortasse etiam delendam Christi Ecclesiam* (4). Le libéralisme est un système habilement préparé pour affaiblir, et même pour détruire l'Église de Jésus-Christ.

Essentia liberalismi, a-t-on dit avec une grande exactitude et une grande précision dans notre dernière conférence, *consistit in rebellione adversus Auctoritatem, sive supranaturalem fidei, sive quamvis aliam ab ipso non excogitatam, aut non admissam.* L'essence du libéralisme consiste dans la révolte contre toute autorité, soit sur-

(1) *La Révolution*, 11.
(2) Essai, I, 3, *c.* 6.
(3) Introd., cap. X.
(4) Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 mars 1861.

naturelle et connue seulement par la foi, soit toute autre que lui-même n'a pas imaginée ou admise.

En effet, vous aurez pu observer vous-même ce qui se passe dans les pays dominés par le libéralisme. On commence par affaiblir l'Eglise en introduisant ce qu'on appelle le *régalisme*, là où il n'existe pas encore, ou en l'exagérant là où il a déjà été introduit, en appauvrissant l'Église par la main-mise de l'État sur l'administration de ses biens, en supprimant les instituts religieux et en s'efforçant d'avilir les ministres de l'autel, par la liberté, sinon par l'autorisation qu'on donne à la tribune et à la presse de lancer contre eux toutes sortes de calomnies, d'accusations et d'outrages.

Lorsque les disciples du libéralisme pensent avoir atteint leur but en ce qui concerne l'affaiblissement de l'Église de Jésus-Christ, ils s'efforcent de la détruire autant que cela leur est possible. Et n'est-ce pas à cela que tendent la prédication du panthéisme le plus absurde, la négation de l'existence de Dieu et de son admirable providence, la négation de toute différence entre la matière et l'esprit, la confusion de la liberté avec la fatalité, du bien avec le mal, de la vérité avec l'erreur, du juste avec l'injuste?

Mgr l'évêque de Tournay disait avec une éloquence apostolique dans une circulaire du 18 octobre dernier : « Le libéralisme est l'ennemi implacable de l'Église...; il ne cesse de combattre l'Église dans ses ministres, dans ses institutions, dans sa doctrine, et surtout dans son influence sociale. Afin de mieux tromper le peuple, il se contente de proclamer la séparation de l'Église et de l'État; mais, ce à quoi il aspire, c'est à rendre l'Église esclave de l'État, et cela par le moyen de la sécularisation : sécularisation de l'enseignement, en chassant le prêtre de l'école; sécularisation du temporel du culte, en en retirant l'administration au clergé; sécularisation des sépultures, en établissant la promiscuité des cimetières; sécularisation, pouvons-nous ajouter, du mariage, en en détachant le sceau divin imprimé par Jésus-Christ; sécularisation en tout, car c'est dans ces paroles que se résument la pensée et les plans du libéralisme. »

Je ne veux pas vous fatiguer plus longtemps, mon cher curé, en vous énumérant toutes les erreurs contre la foi, contre la morale, contre la droite raison, contre la société et la famille, qu'implique le funeste système dont nous nous occupons. Lisez l'encyclique *Quanta cura* de notre immortel pontife Pie IX, et le *Syllabus* des erreurs qui l'accompagne; comparez la doctrine du libéralisme avec celle de l'Église, et la conséquence naturelle de cette lecture et de cette comparaison sera de définir le libéralisme : *Systema apposite comparatum ad debilitandam, ac fortasse etiam delendam Christi*

Ecclesiam. Cependant les libéraux n'atteindront pas leur but, parce que l'Église a pour elle des promesses infaillibles; elle survivra au libéralisme, comme elle a survécu aux autres hérésies qui ont précédé celle-ci.

Quelques-uns disent que les doctrines du libéralisme, au point de vue politique, ne forment qu'un système sur lequel les opinions sont libres. C'est une grave erreur. La politique, pour être bonne, doit être conforme aux lois de la morale, non pas cette prétendue morale universelle que ceux-mêmes qui la proclament ne sauraient définir, mais celle qui est fondée sur les principes éternels appliqués à la vie publique.

Vous me demandez ce que nous devons penser de ceux qui se disent catholiques libéraux. Je répondrai en deux mots que cela implique une impossibilité. Prouvons-le. Le libéralisme, comme cela conste de sa définition et de son essence, est intrinsèquement mauvais; il ne peut donc pas s'appeler catholique. *Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? Aut quæ societas lucis ad tenebras? Quæ autem conversio Christi ad Belial?* Qu'y a-t-il de commun entre la justice et l'iniquité? Quelle société possible entre la lumière et les ténèbres? Quels rapports entre le Christ et Bélial? Aussi le Saint-Père a-t-il formellement déclaré « que le Pontife romain ne peut ni ne doit se réconcilier et transiger avec le libéralisme (1). »

En effet, toutes les doctrines erronées, quelque différentes et opposées qu'elles soient entre elles, l'athéisme, le déisme, le rationalisme, le protestantisme, l'indifférence la plus dédaigneuse comme le plus ardent fanatisme, se réunissent aujourd'hui sous la bannière du libéralisme en une immense armée pour proclamer la chute de Jésus-Christ et renier son règne social. Le Pontife romain, les catholiques avec lui, ne peuvent donc ni ne doivent se réconcilier et transiger avec le libéralisme : l'expression *catholico-libéral*, inventée par les Français, est donc une monstruosité!

Que le catholicisme ne puisse se concilier avec le libéralisme, ils nous le démontrent bien ces malheureux disciples de Dœllinger en Allemagne, ces promoteurs du ridicule congrès de Munich en Bavière, dont le but était d'exciter la révolte contre le Pape et contre le concile du Vatican. Ils n'ignoraient pas combien sonne mal aux oreilles catholiques cette expression de *catholico-libéral*, qui, pour les vrais fidèles, est synonyme d'*anticatholique;* et c'est pourquoi ils évitent de s'appeler *catholiques libéraux :* ils ont pris le nom de *vieux catholiques.* Vous pourrez par là juger de ce que peut être un clerc libéral et combien il est nécessaire de le recommander à Dieu pour le faire rentrer en lui-même et le ramener à la raison.

(1) *Syllabus*, prop. 80.

Vous me demandez, enfin, mon cher curé, si ceux qui professent le système libéral encourent les peines canoniques et peuvent recevoir l'absolution. Cette question se résout par les principes généraux de la théologie appliqués à ces cas particuliers. Vous savez que l'une des conditions pour encourir les censures de l'Eglise est de les connaître; par conséquent, si la personne dont il s'agit les ignorait, elle peut être absoute par tout prêtre approuvé *ad audiendas confessiones*, à la condition qu'elle renonce à son erreur et embrasse sincèrement la vérité.

Il faut d'ailleurs remarquer que les doctrines professées par l'école libérale ne sont pas toutes hérétiques, si on les considère chacune en particulier et en les séparant de l'ensemble qui constitue le système. Elles peuvent approcher plus ou moins l'hérésie ; mais professer celles qui ne sont pas réellement contraires à la foi reçue n'est pas encourir l'excommunication.

En ce qui regarde les censures de l'Eglise prononcées contre ceux qui mettent à exécution certaines théories de l'école libérale, lisez la récente constitution pontificale, qui commence par ces mots : *Apostolicæ Sedis moderationi*, publiée dans le Bulletin de ce diocèse le 14 octobre 1870, et mon instruction du 18 décembre suivant sur cette constitution.

En résumé, en ce qui concerne la personne au sujet de laquelle vous me consultez, si elle a cru de bonne foi que le système représentatif ou quelque autre forme licite de gouvernement est la meilleure de toutes, en tenant toutefois son catholicisme assez fortement enraciné pour reconnaître toujours le souverain Pontife comme le Chef suprême de l'Eglise, infaillible en matière de foi et de mœurs, pour accepter, avec le plus grand respect et la plus complète obéissance, les règles qui émanent du Saint-Siége, pour ne professer aucune erreur contraire à l'enseignement catholique et ne ne coopérer à aucun acte, à aucune mesure contraire aux droits de l'Eglise et aux prescriptions des sacrés canons, mais, au contraire, pour réparer ces actes et ces mesures de toute l'énergie de son âme, elle pourra recevoir l'absolution du confesseur, même en persistant dans son opinion. Dans ce cas, la personne dont il s'agit n'est pas un catholique libéral, mais un catholique attaché à une forme déterminée de gouvernement qui n'est pas condamnée par l'Eglise.

Je ne vous en dirai pas plus sur les doutes que vous m'avez proposés, pour ne pas allonger démesurément cette lettre, qui a déjà passé les limites ordinaires. S'il arrive que vous ayez, dans la suite, quelque autre difficulté, vous pourrez me la communiquer avec la même confiance. JOACHIM LLUCH, *évêque de Salamanque.*

VARIÉTÉS

LES ENTERRE CHIENS. — On sait que les enterrrements solidaires sont une des formes les plus repoussantes du choléra démagogique qui s'est abattu sur notre pays. Dans un dialogue écrit en langue provençale, et qui a obtenu là-bas le plus éclatant succès, M. Roumenille, le poëte populaire d'Avignon, a livré à la risée et à l'indignation publique ceux qu'il appelle avec autant de verve que de raison *lis entarro chin* (*les enterre chiens*). Nous trouvons dans le *Comtat* une lettre que M. Roumenille a reçue à cette occasion de M. Léopold de Gaillard et que nous sommes heureux de publier :

« Aix-les Bains, 31 août 1872.

Mon cher ami,

Je vous attendais sur cette question des *Entarro chin.* Vous venez d'en prendre possession en maître, et avec tous les braves gens de Vaucluse, je vous applaudis. Vos verges populaires de 1848 sont retrouvées; servez-vous-en.

De toutes les monstruosités inventées par les démocrates qui se moquent du peuple, celle des enterrements solidaires est à coup sûr la plus digne de châtiment et de mépris. Arracher à la mort la consolation des dernières espérances, c'est placer l'homme entre le désespoir et l'abrutissement. Si la religion n'a plus rien à dire sur les tombes, si les enterrements ne relèvent plus que du service de la voirie, qu'on fasse passer le tombereau devant la maison mortuaire, et que tout soit dit!

Ah! les malheureux! il faut bien qu'ils n'aient jamais pleuré personne, ou que la haine de Dieu ait dévoré en eux tout autre sentiment!... Supprimez la mort, grands hommes que vous êtes, ou laissez-la à l'auteur de la vie que nous adorons, et qui vous attend!

A vous de tout cœur,

LÉOPOLD DE GAILLARD.

UNE PRÉDICTION DE LAMENNAIS. — F. de Lamennais, il y a quarante ans, alors qu'il était encore dans tout l'éclat de son génie, écrivait ces paroles dans la conclusion de son ouvrage : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'État civil et politique,* paroles qui montrent à quel point l'effrayait ce libéralisme dont il devait plus tard devenir la victime :

« Il n'existe aujourd'hui dans la société, disait-il, que deux forces : une force de conservation dont le christianisme est le principe et dont l'Eglise est le centre; une force de destruction qui pénètre tout pour tout dissoudre : les doctrines, les institutions, le pouvoir même.

« La plupart des gouvernements se sont placés entre ces deux forces pour les combattre toutes deux. Ils combattent l'Eglise parce qu'ils tiennent obstinément à un système d'indépendance absolue, qui, en abolissant la notion du droit, ébranle partout la souveraineté dans ses

fondements. Ils se défendent comme ils peuvent, avec la police et les baïonnettes, contre la force révolutionnaire qui tourne contre eux leurs propres maximes.

« S'ils ne sortent pas, et bien vite, de cette position, leur ruine est certaine : car il est évident qu'aucun pouvoir ne saurait subsister qu'en s'appuyant sur les forces de la société. On ne règne pas longtemps, lorsqu'on ne peut régner que par soi; jamais l'homme ne subit volontairement le joug de l'homme. Il faut que la puissance descende de plus haut, de Celui qui a dit : *Per me reges regnant !* On peut donc le prédire avec assurance, si les gouvernements ne s'unissent pas étroitement à l'Eglise, il ne restera pas un seul trône debout : quand viendra le *soufle des tempêtes* dont parle l'Esprit de Dieu, ils seront emportés *comme la paille sèche et comme la poussière.* La Révolution annonce ouvertement leur chute, et à cet égard elle ne se trompe point; ses prévoyances sont justes.

« Mais en quoi elle se trompe stupidement, c'est de penser qu'elle établira d'autres gouvernements en place de ceux qu'elle aura renversés, et qu'avec des doctrines toutes destructives elle créera quelque chose de stable, un ordre social nouveau. Son unique création sera l'anarchie, et le fruit de ses œuvres des pleurs et du sang.

« Que si les gouvernements aveuglés sans retour persistent à se perdre, s'ils ont résolu de mourir, l'Eglise gémira sans doute, mais elle n'hésitera pas sur le parti qu'elle doit prendre : se retirer du mouvement de la société humaine ; resserrer les liens de son unité, maintenir dans son sein, par un libre et courageux exercice de son autorité divine, et l'ordre et la vie, ne rien craindre des hommes, n'en rien espérer, attendre en patience et en paix ce que Dieu décidera du monde.

« S'il est dans ses desseins que le monde renaisse, alors voici ce qui arrivera. Après d'affreux désordres, des bouleversements prodigieux, des maux tels que la terre n'en a point connus encore, les peuples épuisées de souffrances regarderont le ciel; ils lui demanderont de les sauver ; et avec les débris épars de la vieille société, l'Eglise en formera une nouvelle, semblable à la première en tout ce qui varie selon les temps, et telle qu'elle résultera des éléments qui entreront dans sa composition.

« Si au contraire, ceci est la fin, et que le monde soit condamné, au lieu de rassembler ces débris, ces ossements des peuples et de les ranimer, l'Eglise passera dessus et s'élèvera au séjour qui lui est promis, en chantant l'hymne de l'éternité. »

Ou nous nous trompons fort ou les événements contemporains, les désartres, les crimes, les révolutions dont nous sommes témoins, annoncent l'approche imminente de la crise entrevue par Lamennais.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE

Sommaire. Encore les pèlerinages. — Fureurs de la libre-pensée. — Espérances chrétiennes et patriotiques. — Les apostats. — Nécrologie : le cardinal Quaglia; Mgr Traversi ; le frère de Pie IX ; le roi de Suède.

Encore les pèlerinages, toujours les pèlerinages pour la France et pour l'Eglise, et la protection de la sainte Vierge, la puissance de Dieu se manifestent par tant de merveilles, la foi se ranime avec une telle force, les populations s'émeuvent sur tant de points à la fois, que l'incrédulité ne sait plus où elle en est. Voici donc que Dieu daigne intervenir dans les affaires humaines, et voici que les multitudes tournent leurs regards vers ce Dieu qui peut seul nous sauver. Il y a bien là de quoi mettre en rage nos libres-penseurs, qui exhalent ainsi leur fureur stupide dans la *République française*, l'un de leurs organes les mieux *posés :*

C'est avec une répugnance que nous ne chercherons pas à dissimuler que nous sommes appelés à revenir en quelques mots sur la question des pèlerinages. Nous l'avons dit déjà, nous nous sentons quelque peu confus, comme Français, de voir cette manie, restreinte autrefois dans une petite catégorie de pauvres ignorants, souffreteux ou à demi-barbares, s'étendre actuellement, se développer, se propager comme une épidémie.

En voyant ces bandes de visionnaires sillonner la France en tout sens, se traîner à la recherche d'une chimère, demander la guérison de maladies incurables à une hydrothérapie de fantaisie, ressusciter l'antique superstition des eaux miraculeuses, des apparitions, enfin afficher l'étonnante prétention qu'ils travaillent à la régénération de la patrie en se livrant à des pratiques grossièrement idolâtres, on éprouve plus de commisération encore que de dédain, et l'on se demande avec tristesse si une partie de la nation, effarée par tant d'événements tragiques, n'est pas tombée en pleine décomposition mentale.

Pauvres insensés, qui croient tout le monde fou parce qu'ils n'ont pas le sens commun ! Eh oui ! la France est sillonnée par des bandes de pèlerins, et il y a parmi eux des hommes que la science compte parmi ses plus pures illustrations, il y a des milliers d'hommes *éclairés*, dans le vrai sens du mot, des centaines de prêtres, de véné-

rables évêques; il y a aussi des malades, et ces malades *visionnaires* reviennent guéris, et ce sont les libres-penseurs eux-mêmes qui voient, qui touchent ces *miraculés*, quoiqu'ils se gardent bien de les faire connaître aux lecteurs de leurs journaux; ce sont des médecins, et parmi eux des médecins peu crédules, qui attestent l'état antérieur au pèlerinage et le changement subit survenu dans les sanctuaires de la sainte Vierge.

Ces milliers de pèlerins prient pour la France : on ne saurait donc jeter sur eux trop de ridicule; ils prient pour l'Eglise, c'est-à-dire pour l'institution divine qui a civilisé le monde, fait tomber l'esclavage, proclamé les vrais droits de l'homme en proclamant ceux de Dieu, et qui avait fait de la France la première nation du monde : peut-on voir sans tristesse de pareilles manifestations?

Pour nous, nous ne pouvons que nous réjouir, car nous voyons commencer le mouvement religieux qui doit tout sauver, nous voyons renaître la prière publique; la France, la vraie France se dit hautement chrétienne et catholique; elle abjure solennellement ses erreurs passées et les vaines théories qui prétendaient éliminer l'élément divin des institutions humaines; elle demande pardon de ses fautes, qu'elle reconnaît, ELLE PRIE : tout est là, et le salut ne peut tarder, et les colères de l'impiété ne sont que trop justifiées.

C'était la *République française* elle-même qui avait dit que les manifestations... démocratiques de Grenoble arrêteraient le mouvement. Depuis lors, le mouvement n'a fait que grandir. L'autre jour c'était Mgr l'évêque de Nantes qui publiait un magnifique mandement pour annoncer son pèlerinage prochain à Notre-Dame de Lourdes; hier, c'étaient les douze cents pèlerins de Tours qui se rencontraient au même lieu avec les mille pèlerins de Limoges, conduits par leur évêque, Mgr Duquesnay, que Paris connaît bien; demain, ce sera le grand pèlerinage national qui partira de Paris et qui comptera dans ses rangs des hommes de tous les diocèses de France. Voilà les signes d'une foi qui n'est pas morte, et ces manifestations sont spontanées : ce ne sont ni les prêtres ni les évêques qui poussent les fidèles, ce sont les fidèles qui pressent les prêtres et les évêques de se mettre à leur tête. On ne dira point qu'il y a là une action gouvernementale, comme on le disait sous la Restauration : c'est le peuple qui agit dans sa pleine liberté, sans pression, malgré les railleries des esprits forts et les colères des journaux, malgré l'indifférence même du gouvernement que ces manifestations contrarient plus peut-être qu'elles ne le rassurent.

Qu'est-ce, en présence d'un pareil mouvement, qui se montre

presque aussi puissant dans plusieurs autres pays, qu'est-ce que les quelques défections de malheureux prêtres qui n'appartenaient plus à l'âme de l'Église bien avant que leur chute ne devînt publique? Il y a donc un M. Loyson, dont la *dame*, née protestante, s'est séparée de son premier mari, puis s'est faite catholique, puis re-protestante, puis re-catholique à la façon du P. Hyacinthe; il y a un M. Michaud, qui nous prépare sans doute un dénouement semblable à sa triste comédie; il y a un M. Junqua, auteur de feuilletons infâmes et, pour le quart d'heure, en prison; il y a un M. Mouls, qui parcourt la Belgique en fuyant devant ceux qui veulent soutenir avec lui une sérieuse controverse; enfin, il y a deux autres prêtres, aux noms parfaitement inconnus, qui viennent de déclarer qu'ils vont suivre à Genève l'exemple de M. Loyson, et chercher le bonheur (?) dans le mariage, et il se trouve que, de ces deux prêtres, l'un est un interdit déjà marié depuis un ans, l'autre, un ancien sectateur de l'abbé Châtel, vers 1830, ce qui les dispense l'un et l'autre de *suivre* un exemple qu'ils ont donné bien avant M. Loyson, sans que l'Église catholique en fût le moins du monde ébranlée.

Nous avons quatre morts à enregistrer :

La première est celle du cardinal Quaglia, né à Corneto le 28 août 1802 : c'est le premier cardinal qui meurt depuis l'entrée des Piémontais dans Rome; il était cardinal depuis le 27 septembre 1861.

La seconde est celle de Mgr Joseph-Marie Travezi, évêque de Massa maritine, en Toscane, qui était né le 28 juillet 1779, et gouvernait le diocèse de Massa depuis le 16 décembre 1825; ce vénérable prélat, âgé de quatre-vingt-treize ans, était l'objet de l'affection et du respect de tout son troupeau.

La troisième est celle du comte Gaëtano Mastaï, frère de Pie IX, né le 25 juillet 1783, et dont nous avons parlé dans notre numéro du 10 août (page 147). Le noble comte était digne de son vénérable frère; tous les catholiques prendront une vive part à cette douleur de famille qui vient s'ajouter à toutes celles dont le cœur de Pie IX est abreuvé.

Le roi de Suède, Charles XV, né le 3 mai 1826, et qui avait succédé à son père Oscar Ier le 8 juillet 1859, est mort le 18 septembre, à l'âge de quarante-huit ans. Il était petit-fils de Bernadotte, et il laisse un frère, Oscar-Frédéric, âgé de quarante-trois ans, qui devient le roi de Suède, sous le nom d'Oscar II. Charles XV aimait les lettres, et il passait pour un prince libéral. Son libéralisme n'al-

lait pas, toutefois, jusqu'à lui faire donner la liberté aux catholiques. Ceux-ci peuvent-ils d'ailleurs compter beaucoup sur les princes d'une dynastie dont le chef a vendu sa religion pour une couronne royale? J. CHANTREL.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ALLEMAGNE.

Voici, d'après la *Kœlnische Volkszeitung*, le questionnaire adressé par les *Landraethe* aux bourgmestres à l'effet de constater quels sont les ordres religieux qu'il faut considérer comme analogues aux jésuites :

Indiquer : 1° les noms; 2° le nombre des membres des ordres religieux établis dans la ville, dire aussi si ce sont des nationaux ou des étrangers; 3° l'organisation, c'est-à-dire si l'ordre est dirigé par un supérieur général avec un autorité illimitée, s'il existe des autorités intermédiaires permanentes, si l'ordre est indépendant de la juridiction des consistoires diocésains; 4° la discipline, c'est-à-dire si les membres doivent obéissance absolue à leurs supérieurs; 5° tendances, but et principes, c'est-à-dire s'ils font des missions pour le peuple ou contre les protestants, s'ils s'adonnent à l'enseignement, quelle est la morale qu'ils enseignent, leur méthode d'éducation; 6° quels sont leurs rapports avec d'autres cultes, leurs affiliations, s'ils sont dirigés par des jésuites, etc.; si l'ordre est affilié à la Société de Jésus, il faut annexer ses statuts.

— Les membres de la noblesse allemande, soixante-quatorze seigneurs, ont compris qu'il y avait trop de glorieuses ignominies à moissonner en donnant signe de vie catholique dans les douloureuses circonstances du moment, pour ne pas en réclamer leur part. Eux aussi témoignent de leurs vives sympathies envers l'Ordre de Jésus, et ils s'empressent de protester contre l'iniquité en prenant parti pour l'Eglise qu'on veut atteindre à travers la poitrine de ses plus valeureux champions. « Nous ne craignons pas pour « l'Église, disent-ils ; nous déplorons seulement la paix troublée et « la persécution qui atteint les religieux, en menaçant tous les « fidèles catholiques. Nous espérons que Dieu fera arriver à bon « terme la cause de la justice, et que les religieux dont nous allons « être privés d'une manière si douloureuse, nous reviendront. De « notre côté, nous ferons en sorte de faire fructifier, dans les souf- « frances, les germes qu'ils ont jusqu'ici déposés dans nos cœurs. »

Les catholiques de Wesphalie, et avec eux les plus beaux noms de la noblesse de cette province, ont présenté aux Jésuites de Munster

une adresse qui se termine ainsi : « Pombal et ses pareils, que l'histoire a flétris, essayaient au moins, par des simulacres de procès, de se justifier devant leurs contemporains et la postérité. La lutte que nous soutenons aujourd'hui est dirigée contre l'Eglise catholique. En vous et dans les ordres qui sont semblables au vôtre, on veut terrasser les champions de l'Eglise, pour pouvoir lui donner plus sûrement le coup de grâce. »

Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, a adressé au ministre de l'intérieur du grand-duché de Darmstadt, une protestation vigoureuse sur laquelle nous reviendrons.

L'évêque de Paderborn a adressé aux Jésuites de sa ville épiscopale une lettre aussi honorable pour ces religieux que pour lui-même. Nous y reviendrons également.

La *Germania,* excellent journal catholique de Berlin, a adressé aux mêmes religieux des adieux touchants, qui sont l'expression des sentiments de tous les bons catholiques de l'Allemagne.

— La *Gazette d'Augsbourg*, toujours bien informée de ce qui se passe dans le camp de ses amis les « vieux catholiques, » publie, « d'après les informations les plus exactes, » la liste des prêtres catholiques allemands qui seuls, à ce qu'elle prétend, « se maintiennent dans la vieille foi. » Cette liste renferme *trente-sept* noms, y compris le chef du parti.

Trente-sept sur vingt mille prêtres allemands!

Il est vrai que la *Gazette d'Augsbourg* ajoute qu'à Cologne, l'archevêque janséniste d'Utrecht vient de conférer la prêtrise à quatre étudiants en théologie. Ce serait donc, en comptant ces recrues, *quarante* membres du clergé allemand que le docteur Dœllinger aurait derrière lui.

C'est peu.

— Le P. de Dossi, supérieur des Jésuites de Mayence, a publié la protestation suivante, en date du 14 août :

Je proteste de la manière la plus formelle en mon nom et au nom des prêtres qui me sont attachés, contre l'ordre qui m'a été intimé de la part de M. Künssler, conseiller de police, par suite de la loi du 4 juillet, d'avoir à interrompre le ministère spirituel qui m'a été confié par Mgr l'évêque de Mayence dans l'église de Saint-Christophe, attendu qu'il n'appartient qu'à l'autorité ecclésiastique d'ordonner, de permettre, ou de suspendre et d'interdire l'administration des saints sacrements et la prédication de la parole de Dieu, en un mot l'exercice du culte surtout dans une paroisse. Je déclare, en outre, que la supposition sur laquelle s'appuie l'ordre qui m'a été intimé, à savoir que l'ordre de la Société de Jésus est dangereux pour l'État et hostile à l'em-

pire, est une supposition absolument dénuée de preuve, même calomnieuse et que l'interprétation du mot : *action de l'ordre* (*ordensthaetigkeit*), dans le sens de « ministère spirituel » (*seelsorgliche thaetigkeit*), n'est nullement contenue dans la lettre de la loi, et partant inadmissible et arbitraire. Toute cette affaire enfin doit être regardée comme un empiétement sur les droits de Mgr l'évêque de Mayence, sous la juridiction duquel sont les prêtres à qui il a confié la paroisse de Saint-Christophe, par l'ordre et sous la surveillance duquel ils travaillent.

ANGLETERRE ET IRLANDE.

Mgr Walsh, évêque d'Ossory (Irlande), est mort le 11 août, dans sa quatre-vingt-deuxième année. Une simplicité d'enfant, une grande charité faisaient le caractère spécial de cette vie simple et irréprochable. Mgr Edouard Walsh était évêque depuis le 12 mai 1846. Mgr Patrice Moran, évêque d'Olba *in partibus*, et coadjuteur de Mgr Walsh, est devenu, par cette mort, évêque d'Ossory.

— Un incendie, qui a failli détruire la cathédrale de Cantorbéry, suggère aux *Times* les réflexions suivantes :

L'abbaye de Westminster est la seule grande église qui soit aussi chère à la nation anglaise que l'est la cathédrale de Cantorbéry. La ville archiépiscopale et son monument religieux s'identifient depuis des siècles à l'histoire d'Angleterre.

Il y a 1300 ans que le christianisme fut établi à Cantorbéry. Cette cité fut comme le point de départ de cette succession d'ecclésiastiques distingués qui prirent une large part au développement de la liberté religieuse en Angleterre. Là eut lieu l'événement le plus mémorable des annales du clergé du moyen âge, le meurtre qui valut au plus illustre de nos prélats les honneurs de la canonisation. Là est la tombe du plus grand capitaine, du soldat le plus populaire, du prince qui a fait de l'Angleterre la puissance militaire la plus considérable du continent. C'est Cantorbéry et ses alentours qui ont fourni le sujet de ces chants qui sont nos poëmes du passé. La cathédrale date presque de l'époque de la conquête, et le vénérable édifice a été le témoin des événements auxquels nous faisons allusion.

Les reliques de Thomas Becket ont disparu; mais le souvenir reste, et la pierre tumulaire reçoit peut-être aujourd'hui plus de visiteurs que n'en reçut le reliquaire. La tombe du prince Noir porte toujours ses premiers ornements. Les puritains, dans leur aveugle fanatisme, ont respecté l'objet de la vénération de leurs pères. Quelques vitraux reproduisent les rêves de la superstition, avec les couleurs de l'imagination la plus vive.

La cathédrale dans son ensemble est d'une ordonnance admirable, témoignant de l'habileté et de la symétrie de l'architecture des siècles passés. Nos cathédrales ont subi bien des vicissitudes; elles restent, cependant, un trait d'union entre le présent et les siècles qui ont précédé. La cathédrale de Cantorbéry est l'une des pages remarquables de notre histoire nationale, pages ouvertes sous l'œil de chaque génération. Sa destruction romprait la chaîne d'un passé qui nous est cher. Ce serait comme la mort du dernier acteur d'un grand drame.

Un trésor inappréciable était menacé d'être dévoré par les flammes. La toiture à l'est était en feu. Les secours devenaient difficiles, il y avait danger à pénétrer dans le vaisseau, et c'est un prodige si l'incendie n'a pas fait du tout un amas de ruines. Le *Times* fait ressortir la nécessité d'une surveillance, spéciale, exceptionnelle en raison de l'importance de l'édifice que tout l'or de l'Angleterre ne pourrait rétablir dans son état primitif.

Les temples, en général, peuvent être réédifiés le lendemain de leur destruction; mais si la cathédrale de Cantorbéry avait été réduite en cendres, la perte était irréparable. Heureusement l'incendie a été circonscrit, et, après une heure de travail, les pompiers s'en sont rendus maîtres. Les vitraux ont peu souffert, et la mosaïque n'a été que faiblement endommagée. La restauration sera possible.

ARGENTINE (république).

Des correspondances adressées de Buenos-Ayres dans les derniers jours du mois de juin nous apprennent que les anniversaires de l'élection et du couronnement de Pie IX ont été célébrés à Buenos-Ayres avec solennité et avec un grand concours de peuple. L'opinion publique s'est magnifiquement manifestée à cette occasion, et il est bon de dire que le pouvoir exécutif de la fédération argentine, aussi bien que le pouvoir provincial de Buenos-Ayres témoignent d'un grand respect pour la religion et pour ses ministres, quoique l'un et l'autre se composent de francs-maçons. Il faut faire honneur de ce respect à la conduite pleine de dignité du clergé argentin, qui se distingue particulièrement par son attachement au Saint-Siége.

BELGIQUE.

Le 11 août, a eu lieu à Mons une grande manifestation religieuse qui a réuni plus de 25,000 personnes. C'était un pèlerinage au tombeau de sainte Waudru, patronne titulaire de la cathédrale. Une

immense procession parcourut les rues de la ville, se rendant de la gare du chemin de fer à l'église. Des députations de tout le Hainaut, des sociétés musicales, des corporations ouvrières en grand nombre faisaient partie du cortége qui accompagnait les châsses des saints protecteurs de Mons et du Hainaut. La basilique était magnifiquement ornée; partout des drapeaux, des écussons, des chronogrammes. Mgr Cattani, nonce apostolique, représentant du Saint-Siége à Bruxelles, assistait à la cérémonie. Une partie seulement des pèlerins purent pénétrer dans la cathédrale; les autres s'agenouillèrent tout autour ou se dispersèrent dans les différentes églises de la ville. Un chœur de cinq cents voix exécutait les chants religieux. Dans l'après-midi arrivèrent encore deux milles pèlerins de Montigny-sur-Sambre, avec une splendide bannière et précédés d'un corps de musique. Ils furent présentés à Mgr Cattani, qui les félicita cordialement. Les cris de *Vive Pie IX!* retentirent de toutes parts. Mgr le nonce, enthousiasmé, répondit : *Vive la province de Hainaut! Vive Montigny!* Une foule de pieux pèlerins voulurent baiser l'anneau pastoral; il y eut des scènes vraiment attendrissantes. Un télégramme, présentant les hommages de la foule assemblée, fut envoyé au Saint-Père.

— Le pèlerinage annuel qui a eu lieu à Notre-Dame de Montaigu. dans la province d'Anvers, a attiré un concours de pèlerins plus considérable encore qu'à l'ordinaire, le 25 août dernier, parce que, ce jour-là, la statue de la Vierge miraculeuse y a été couronnée, au nom du Saint-Père, par l'illustre archevêque de Malines, Mgr Dechamps. On évalue à quatre-vingt mille le nombre des pèlerins qui s'y sont rendus pour cette cérémonie. Toutes les parties de la Belgique étaient représentées : la Campine, les Flandres, le Tournaisis, la Hesbaie, le Condroz et l'Ardenne y comptaient des milliers de pèlerins. De leur côté les diocèses de Hollande, d'Allemagne et de France avaient envoyé de fortes députations de fidèles qui ne pouvaient se lasser d'admirer la vivacité et l'universalité de la foi en Belgique.

Les offices ont eu lieu en plein air sous un ciel superbe. La messe a été célébrée par Mgr Anthonis, évêque auxiliaire. Après la messe, Mgr Anthonis a donné lecture du Bref de Sa Sainteté, chargeant Mgr l'archevêque de Malines de couronner, au nom du Saint-Père, l'image miraculeuse de Montaigu. Puis Mgr Dechamps s'est avancé sur le bord de l'estrade, d'où sa vue a pu s'étendre sur la foule réellement innombrable des pèlerins, et d'une voix forte il leur a adressé une courte et saisissante allocution : En me donnant la haute mission d'hommage, de piété et de vénération que je viens

d'accomplir, en son nom, envers la sainte et immaculée Mère de Dieu, Pie IX a fait avec nous tous, mes frères, le pèlerinage du sanctuaire de Montaigu. Puis paraphrasant ces deux textes : *Expectat ut misereatur vestri — Bonum est sperare in Domino quam sperare in principibus*, il a hautement affirmé l'infaillible triomphe de l'Eglise. Si Dieu nous fait attendre, c'est qu'il veut épancher sur nous l'abandonce des miséricordes, en la mesurant à l'abondance de nos épreuves et de nos mérites. Loin d'accuser sa providence, nous devons la bénir et puiser dans cette attende un premier et sûr motif d'espérance. Une seconde raison de notre confiance est que toute espérance fondée sur un secours humain, semble impossible. L'impuissance ou l'hostilité des hommes trahit l'approche de la main divine, qui manifestera avec d'autant plus d'éclat sa puissance et son action. Ces fortes idées, brièvement développées par l'éloquente parole de l'orateur sacré, ont vivement remué l'assistance.

— Le gouvernement français vient d'adresser, en témoignage de sympathie et de reconnaissance, le brevet et la croix de chevalier de la Légion d'honneur au frère Mémoire, directeur de l'établissement de Carlsbourg, qui s'est distingué par son dévouement et sa généreuse hospitalité à l'égard des prisonniers français après la catastrophe de Sedan Quelque temps auparavant, le gouvernement belge avait accordée au frère Mémoire la décoration de l'Ordre de Léopold pour le récompenser de quarante années de service dans l'enseignement.

— Le lundi 19 août, a été solennellement installé, comme abbé mitré de l'abbaye du Parc Lez-Louvain, Mgr F. Aloys Franck, qui le dirigeait comme supérieur depuis 1868. Cette magnifique abbaye, dont on admire encore l'église et la bibliothèque, avait été fondée en 1129 par Godefroid le Barbu, comte de Louvain; elle fut supprimée en 1796, et rétablie le 11 juillet 1836. Les anciens abbés du Parc étaient archichapelains des ducs de Brabant et avaient rang aux Etats du pays.

ESPAGNE

Le ministre Montero Rios ayant invité certains évêques à procéder canoniquement contre les ecclésiastiques compromis dans les derniers mouvements carlistes, l'évêque de Tarrazona lui a répondu par cette lettre aussi ferme que digne, qui lui aura appris ce que c'est qu'un évêque catholique :

Excellentissime seigneur,

C'est sans aucune espèce de surprise, mais non sans une grande amer-

tume de cœur, que je reçus hier le communiqué de Votre Excellence, par lequel je suis invité à procéder canoniquement contre don Victoriano Francès, don Simon Gomez, don Domingo Mecialde, prêtres de mon diocèse, et en dehors de leur résidence, lesquels, à ce que vous dites, se seraient incorporés aux factieux. Vous m'invitez en outre, à vous donner avis de l'exécution de vos ordres, et, les causes entendues, à vous exposer les interrogatoires et les sentences que j'aurais prononcées.

Me prêter à cette nouvelle exigence de Votre Excellence, ce serait dégrader et avilir ma dignité d'évêque. Car, dans les choses religieuses, je ne reconnais au gouvernement ni aucun magistère ni aucun pouvoir de s'ingérer en icelles. Si je vous réponds, ce n'est que pour m'acquiter d'un devoir de pure politesse, de pure courtoisie, et rien de plus. Le saint concile de Trente a sagement établi les règles que doivent observer les évêques dans les procédures à suivre contre les évêques qui résident hors de leurs prébendes et de leurs bénéfices. Par conséquent il n'était pas nécessaire que Votre Excellence s'adressât aux évêques pour cela. C'est pourquoi je vous déclare que je ne puis me conformer à vos ordres, que je considère comme attentatoires non-seulement à la liberté et à l'indépendance de l'Eglise, mais aussi aux droits propres et exclusifs de l'autorité épiscopale.

L'évêque connaît ses devoirs, et les connaissant il s'en acquitera prudemment, et selon l'esprit des vénérables Pères du concile du Vatican, sans qu'il soit besoin ni des excitations, ni des invitations du pouvoir civil, ou de ses leçons en matières ecclésiastiques.

Indépendamment de ces considérations dont, en aucune manière, on ne saurait s'écarter, quand bien même l'on obéirait aveuglément, il n'en résulterait que des excès, des abus et des injustices. Car pour le cas dont il s'agit, il appert que don Victoriano Francès n'a pas abandonné sa coadjutorerie, que don Domingo Mecialde n'a pas quitté son bénéfice, et que si don Simon Gomez ne réside pas en sa paroisse, cela ne peut pas être imputé à sa propre volonté.

Dieu vous garde de longues années.

† Cosme, évêque de Tarrazona.

ÉTATS-UNIS.

Le 5 août, le chapitre général des missionnaires de Sainte-Croix du Mans s'est réuni à Notre-Dame, dans l'Indiana. C'est la première fois que le chapitre général d'une congrégation religieuse ait été convoqué en Amérique. C'est donc un véritable événement pour les catholiques. Quand Mgr Duval, supérieur général, donna sa démission, le R. P. Sorin, déjà provincial aux États-Unis, fut élu unanimement pour le remplacer. Le P. Sorin est assez connu en Europe; aux États-Unis, sa réputation est justement acquise. Le bien qu'il a fait est immense. C'est lui qui planta un jour une

croix au milieu des forêts. Les catholiques vinrent se ranger autour de lui, formèrent une petite congrégation ; puis, là où était la solitude, on vit un bourg, un *county*, et la population croissait toujours. Le P. Sorin comprit que son œuvre ne serait pas durable s'il ne formait l'enfance et la jeunesse; il entreprit cette grande œuvre du collége Notre-Dame, une véritable merveille. C'est une académie complète, et l'éducation y est donnée annuellement à plus de quatre cents jeunes gens venus de toutes les parties de l'Amérique. Le bâtiment est magnifique ; tout y est réuni pour former une éducation de première classe. La congrégation de Sainte-Croix s'est multipliée, et le P. Sorin a largement contribué à cet accroissement. Près du collége des jeunes gens est aussi un couvent pour les demoiselles ; ce couvent est confié aux Sœurs de la Seconde-Croix. Le P. Sorin, devenu général de la congrégation, a continué de résider à Notre-Dame, qu'il a fondée et qu'il voit prospérer. Les provinciaux et les supérieurs des maisons se sont rendus en Amérique à l'appel de leur général, et Mgr Duval, maintenant vicaire général dans le Bengale, s'est empressé de venir prendre part à ce chapitre. C'est là un bon début du P. Sorin. Si on persécute les religieux en Europe, qu'ils secouent la poussière de leurs souliers et aillent chercher un refuge aux Etats-Unis. Le terrain est assez vaste pour les recevoir tous et les besoins spirituels assez grands pour occuper leur zèle. — (*Monde.*)

SUISSE.

Les catholiques suisses réunis dans l'Assemblée générale du *Pius-Verein*, à Einsiedeln, ont envoyé à leurs frères de Genève une adresse, en date du 22 août, où on lit :

« Frères bien-aimés,

« A l'occasion des attentats tout récents commis à Genève contre la liberté de conscience, contre la liberté d'association, contre la liberté d'enseignement, contre vos droits les plus sacrés de citoyens et de pères de famille; au bruit de la fermeture de vos écoles catholiques, et de l'expulsion des maîtres qui les dirigeaient depuis de si longues années; au récit des scènes émouvantes qu'a provoquées au sein de votre cité cette mesure odieuse, inqualifiable, tous les cœurs catholiques ont frémi, tous les cœurs simplement honnêtes, amis de la liberté et de la justice, se sont justement émus...

« Le coup qui vous frappe est d'autant plus odieux qu'il part de vos concitoyens, de ceux mêmes qui ont la mission et le devoir de vous protéger, et cela en pleine liberté, en pleine démocratie!

« Le coup qui vous frappe est d'autant plus dangereux, qu'il est porté au nom de la loi, cette chose sainte qu'on fait servir à l'injustice, et

qu'il menace à la fois tous vos droits et toutes vos libertés les mieux garanties. Que seraient ceux-ci sans le droit et la liberté d'élever vos enfants, de leur donner l'instruction et l'éducation que vous leur devez?

« Frères de Genève! Le coup qui vous frappe nous atteint tous en même temps, puisque nous sommes tous enfants de la même patrie, concitoyens du même pays, et, de plus, frères dans la même foi.

« Il semble dans les destinées du catholicisme à Genève d'être éprouvé et de grandir au milieu des épreuves.

« Aussi, ne vous laissez point abattre par cette injustice momentanée; elle ne servira qu'à vous rallier et à retremper votre courage dans le présent, et vos espérances dans l'avenir.

« Dans la lutte que vous soutenez pour vos droits violés, indignement foulés aux pieds, vous ne serez point seuls. Hélas! cette lutte semble s'étendre et se propager partout.

« Dans ce bon combat, vous ne serez point seuls : l'appui et les sympathies du monde catholique et de tous les hommes droits et honnêtes seront avec vous.

« Vous conserverez vos écoles catholiques; vous ne cesserez de protester contre l'iniquité, contre la violence qui vous est faite, par tous les moyens en votre pouvoir, par toutes les voies légales. Le jour viendra, nous en avons la ferme confiance, où la justice vous sera rendue, et où de cette nouvelle persécution inaugurée contre vous, il ne restera que l'odieux souvenir et la juste flétrissure qu'elle mérite. »

Tous les catholiques de Genève ont tenu à témoigner publiquement leurs sympathies et leurs regrets aux Frères des Ecoles chrétiennes. A une Adresse qui lui a été lue à ce sujet dans l'église de Notre-Dame, à Genève, Mgr Mermillod a répondu, entre autres choses :

« Mes très-chers frères en Jésus-Christ, leur a dit l'illustre évêque, nous voici en présence de nos bons Frères de la doctrine chrétienne, qui sont obligés de partir, par suite des persécutions des autorités genevoises... Prions Dieu et ayons une parole de pardon pour ceux qui suppriment la liberté dans leur pays. Très-chers frères, le catholicisme a traversé dix-neuf siècles de luttes et il s'est toujours relevé des coups qu'ont pu lui porter ses adversaires. Ayons donc confiance dans l'avenir, car nous serons victorieux d'une façon ou d'autre. Aujourd'hui, à Genève, la liberté du culte catholique n'existe plus; nos bons Frères sont persécutés, ceux-là qui ont sacrifié leur vie, qui ont fait abnégation de leur personne pour nos écoles de petits enfants! Ah! mes bons Frères! vous emportez l'estime et la reconnaissance de tous les catholiques de Genève. La médaille que nous vous remettons ici, porte, d'un côté, l'écusson génevois et de l'autre une inscription des catholiques reconnaissants. Vous prierez pour Genève dans votre exil, et pour ceux qui restent sur ce *champ de combat!* Priez, mes frères, et les anges du ciel vous rendront ce que vous avez donné à nos enfants!

Pères de famille, c'est à vous que je veux m'adresser maintenant. Nous allons créer des écoles chrétiennes libres, nous réclamons votre obole pour les soutenir et vous ne faillirez pas! A cette occasion, je dois vous dire que nos écoles jusqu'à présent nous ont coûté 30,000 fr. par an, et j'ai été *mendier en France* pour instruire vos enfants, car je n'ai pas de fortune particulière. Et l'on nous taxe de mauvais citoyens, nous qui allégeons d'autant le budget de l'Etat, c'est-à dire l'impôt! Ah! non! nous ne permettrons pas que l'on conteste notre patriotisme, à nous Génevois, amis de la liberté dans notre pays. Nos ennemis ont en mains les finances, la milice, les tribunaux et les gendarmes, et ils ont peur *d'un évêque* et de *douze prêtres!!!* (Applaudissements). Ah! pas d'applaudissements! ils sont mal placés dans un lieu sacré... »

Mgr Mermillod a rappelé ensuite que, dénigrés et calomniés, les Frères avaient invité les membres du grand conseil à venir s'assurer par eux-mêmes du degré d'instruction des élèves et de la supériorité de l'enseignement chrétien. Le grand conseil a refusé cette invitation.

Mgr Mermillod a ajouté aussi que les écoles des Frères de Genève se sont passés de tout subside de la municipalité et de l'Etat, et qu'avec ses propres ressources le clergé catholique avait fondé des hôpitaux, des asiles d'orphelins et de vieillards.

Mais on voulait étouffer le catholicisme à Genève, malgré le traité de Turin, dans lequel le conseil d'État avait promis au pays de protéger la liberté du culte catholique en Suisse.

Mgr Mermillod a trouvé d'éloquentes paroles pour flétrir cette forfaiture ; il a fait ensuite appel aux pères et mères de famille pour leur demander leur aide dans la création des écoles libres.

— L'association générale de Pie IX a tenu sa réunion générale à Einsieldeln, le 20 août. Les évêques de Suisse ont répondu à des adresses de fidélité et de dévouement en envoyant leurs bénédictions à la pieuse association qui s'est occupée des œuvres à fonder et à soutenir. Le Saint-Père a été acclamé par tous les catholiques présents et les vœux les plus ardents offerts à Dieu pour le triomphe de son Église.

— Mgr Agnozzi, a adressé, au nom du Saint-Père, contre la loi génevoise du 3 février 1872, relative aux corporations religieuses, la protestation suivante au conseil fédéral :

A Leurs Excellences M. le président de la confédération et MM. les membres du haut conseil fédéral suisse.

Lucerne, le 10 août 1872.

Le soussigné, chargé d'affaires du Saint-Siége apostolique près la confédération suisse, ayant dû faire ses rapports au Saint-Siége par

l'entremise de Son Em. le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, sur la loi adoptée par le grand conseil de Genève le 3 février de cette année, contre les corporations ou congrégations religieuses existant dans la ville et dans le canton de Genève, ainsi que sur le décret d'exécution de ladite loi projeté par le gouvernement et accepté par le grand conseil dans sa séance du 29 juin écoulé, a le devoir de faire connaître au haut conseil fédéral, que Sa Sainteté a été très-peinée de voir comme, par cette loi et décret, les autorités génevoises, passant outre nonobstant même l'opposition rencontrée dans un grand nombre des protestants, ont agi contre la liberté de l'Eglise et des catholiques génevois, et en pleine contradiction du bref de Pie VII, *Inter multiplices*, du 20 septembre 1819 et du décret du 1er octobre de la même année, par lequel le bref de Pie VII fut spontanément et entièrement accepté avec reconnaissance envers le Saint-Père par le gouvernement de Genève.

C'est pourquoi le soussigné a reçu de Sa Sainteté l'ordre de protester auprès des autorités fédérales contre la loi et contre le décret qu'il vient de nommer, et il accomplit cet acte de son devoir par la présente note, en réservant au Saint-Siége les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts des catholiques, et en priant le haut conseil fédéral suisse de vouloir donner connaissance de cette protestation aux autorités cantonales génevoises.

Le soussigné, tout en regrettant vivement que le gouvernement et le grand conseil de Genève, par ses procédés contre la liberté religieuse des catholiques, aient mis le Saint-Père dans la nécessité de faire formuler cet acte de protestation, saisit avec empressement cette occasion pour renouveler aux autorités fédérales les assurances de sa haute considération.

Signé : J. B. Agnozzi.

Le bref *Inter multiplices* du 20 septembre 1819, dont parle la protestation de Mgr Agnozzi, est celui par lequel le pape Pie VII a déclaré détacher du diocèse de Chambéry et réunir au diocèse de Lausanne toutes les paroisses catholiques du canton de Genève.

Correspondance particulière des Annales catholiques.

On nous écrit de New-York, le 22 août 1872 :

Vous savez que j'étais dernièrement au Canada ; mal m'en a pris de venir, en cette saison, me jeter dans la fournaise à laquelle on donne le nom de New-York. Avant-hier, hier et aujourd'hui, nous n'avons environ que 35 degrés centigrades (94 Fahrenheit) ; c'est comme cela depuis le premier août. La première quinzaine de juillet a été beaucoup plus chaude ; puis il y a eu un repos de deux ou trois semaines entre les deux attaques de chaleur. Avec cela, il a beau-

coup plu, ce qui fait que la récolte est une des plus belles que l'on ait jamais vues.

Au Canada, tout est superbe. Le Canada est devenu le grand rendez-vous des touristes de tous les pays. La chaleur des jours d'été y est agréablement tempérée par la fraîcheur des nuits, tandis que, à New-York, il est à peu près impossible de dormir pendant cette saison. La nuit est presque aussi étouffante que le jour. Au Canada, ce sont de belles nuits fraîches, sans humidité, tandis que les nuits de New-York sont ordinairement aussi humides que chaudes.

Mais, d'ici à un mois, tout cela va changer. L'automne est généralement délicieux à New-York : c'est la seule bonne saison dont on y jouisse. Le temps y est presque toujours serein depuis le commencement de septembre jusqu'à la fin de novembre. La même saison est moins belle au Canada, où l'on sent le froid dès le commencement d'octobre. Au Canada, la neige commence à tomber vers le 20 novembre; à partir du 30 de ce mois jusqu'au milieu d'avril, elle ne fond plus, et la terre en reste couverte. Pendant l'hiver, on y a tour à tour des bordées de neige et un beau ciel sans nuages. Point de pluies, point de dégel, pendant trois mois et demi. Mais, vers les premiers jours de mars, le dégel commence, et c'est alors comme une lutte à mort de six semaines entre le soleil et la neige. La croûte de glace qui couvre le Saint-Laurent ne se rompt que du 15 au 25 avril.

La navigation commence alors. Pendant la saison de la navigation, l'Ouest déverse ses richesses par les lacs et la vallée du Saint-Laurent, qui n'a d'autre rival que le Mississipi : aussi la navigation du beau fleuve canadien acquiert-elle de jour en jour une importance plus grande, qui assure à Montréal le second rang après New-York parmi les villes de l'Amérique septentrionale : c'est une affaïre de temps, et il est à souhaiter, surtout dans l'intérêt de l'élément canadien français, que la transformation ne se fasse pas trop subitement.

Croiriez-vous que cet élément canadien français envoie chaque année au moins *trente mille* émigrants aux Etats-Unis, et cela sans que la population cesse d'augmenter? Voilà qui parle en faveur de nos compatriotes d'Amérique, et remarquez qu'ils n'ont pas subi les principes de 89.

Mais je m'aperçois que je ne vous ai parlé que du froid et du chaud; c'est ici le sujet de toutes les conversations, mais ce n'est pas ce que vous demandez pour vos *Annales catholiques*? Que voulez-vous? Une autre fois, je tâcherai de m'occuper de religion. Vous

savez que, aux États-Unis, le catholicisme fait de tels progrès, que le protestantisme et l'incrédulité commencent à s'en effrayer. Le clergé, les Frères des écoles chrétiennes, les Sœurs de charité, les Jésuites et les autres ordres religieux travaillent avec un zèle égal, sous la direction d'un épiscopat qui n'a à rien envier au reste du monde.

Dans quelques jours, je serai à Jersey, *petite* ville de cent et quelques mille âmes, où il y a cinq ou six églises catholiques. Le siége épiscopal de New-Jersey est à Newark, à quelques milles de Jersey ; Newark est une ville moins considérable, mais plus tranquille. L'État de New-Jersey compte de 450 à 500,000 habitants ; c'est un des plus fertiles de l'Union. Jersey-City, la ville de Jersey, est située vis-à-vis de New-York, sur la rive droite et à l'embouchure de l'Hudson. C'est l'affaire d'une demi-heure, au moyen de la vapeur, de se transporter de Jersey dans ce qu'on appelle ici la Cité impériale.

L***.

LE SORT EN EST JETÉ (1).

« Le sort en est jeté, et comme au seizième siècle, la question « religieuse occupe aujourd'hui en Allemagne le premier rang. » C'est le *Journal de Genève* qui parle ainsi, et le *Journal de Genève* est l'un des principaux organes du protestantisme. Le philosophe a droit d'être entendu ; le catholique ne le serait pas. Voici donc à quelle occasion le *Journal de Genève* prononce cette parole fatidique : LE SORT EN EST JETÉ !

Il vient de tracer l'historique des débats du Reichstag de Berlin, qui devaient se clore par l'expulsion des Jésuites, et par l'invasion de l'Etat dans le for intérieur de la conscience.

Calvin règne toujours, et sa république prête main-forte à César, dès qu'il s'agit d'oppression et de tyrannie.

Il nous faut, en dépit de la frivolité politique, qui ne prend pas garde à cette assimilation de despotisme, il nous faut reprendre le résumé de cette *question religieuse qui occupe le premier rang*. Bornons-nous aux paragraphes où le journal moins protestant qu'impérial, célèbre la politique de Berlin ; on les dirait sortis de la plume d'un secrétaire privé de la chancellerie de M. de Bismark.

Après avoir rapporté les opinions diverses qui furent dans le Reichstag la préparation de l'arrêt contre les Jésuites, le journal ajoute :

(1) Extrait de *l'Union*.

Si résignés que fussent les députés cléricaux à leur défaite finale, ils comptaient cependant dans la lutte sur l'appui du parti conservateur.

Aussi leur consternation fut-elle extrême en lisant au bas des amendements nationaux les noms de la plupart de leurs anciens alliés, et en rencontrant au premier rang de leurs adversaires leur plus habile orateur, le docteur Hermann Wagener. C'était en effet la première fois, pendant sa longue carrière parlementaire, qu'il prenait la défense des idées libérales.

Ancien rédacteur de la *Gazette de la Croix* dans sa plus brillante période et successeur de Stahl dans la direction du parti féodal, Wagener avait mis au service des thèses les plus rétrogrades son esprit mordant et sa subtile dialectique, et s'était plu à soutenir à la tribune d'aussi tranchants paradoxes que Joseph de Maistre.

Aussi la surprise sur tous les bancs fut-elle extrême en l'entendant condamner, avec son incisive amertume, les errements de la période réactionnaire et repousser avec une hautaine ironie toute velléité d'alliance avec l'ultramontanisme...

Enfin, M. Gneist, dont le magistral rapport avait contribué pour une large part à la précision et à la vigueur des débats, termina cette mémorable discussion par un discours où il opposa les droits de l'État aux prétentions de la hiérarchie.

Une imposante majorité de cent vingt-et-un membres sanctionna les résolutions proposées par les mandataires des différentes fractions nationales...

L'aversion de tous les partis nationaux pour la curie romaine s'était rarement manifestée d'une façon aussi éclatante.

Le conseil fédéral ne tarda pas à satisfaire des vœux aussi nettement exprimés et présenta avant la fin de la session un projet de loi rédigé, dit-on, par MM. Friedberg et Hermann Wagener et fortifié dans la principale de ses dispositions par un article additionnel dû à l'initiative des députés de toutes les fractions libérales.

La Société de Jésus et tous les Ordres qui lui sont affiliés sont bannis de tout le territoire de l'empire allemand. Il leur est interdit d'y fonder des établissements. Ceux qui existent doivent être fermés dans un délai qui ne pourra dépasser six mois. Attaqué au nom des ultramontains par MM. Windhorst et de Mallinkrodt qui ne reculèrent pas devant un appel à la guerre civile, non moins sévèrement critiqué par quelques adversaires des Jésuites (Lasker, docteur Bamberger, docteur Friedenthal), comme trop peu efficace et trop peu empreint d'un caractère accidentel, ce projet ainsi modifié fut éloquemment défendu par quelques-uns des hommes d'Etat et des jurisconsultes les plus éminents de la chambre (docteur Dove, docteur Gneist, Friedberg, Wagener, l'ancien ministre de l'intérieur, de Bavière, M. de Hœrmann) et finalement adopté après trois longs débats (14, 17 et 19 juin) à une majorité de 181 voix contre 93.

La minorité était formée par les députés ultramontains et polonais,

quelques membres de l'extrême gauche, quelques autres du centre droit appartenant à la confession catholique, chez lesquels les scrupules religieux l'avaient emporté au dernier moment sur les convictions politiques, enfin les particularistes danois et hanovriens, entre autres l'illustre orientaliste Ewall, et les socialistes Schraps et Bebel.

Tel est le jugement calvinien sur l'acte impérial de Berlin ; prélude d'un ensemble d'actes nouveaux contre l'Eglise catholique ; car ce n'est qu'un début, et le journal entend qu'on aille au delà, et c'est alors qu'il s'écrie : « Le sort en est jeté ! »

Puis il achève en ces termes :

Les ultramontains ont bruyamment applaudi à la déclaration de guerre lancée en plein parlement par un de leurs chefs, le docteur Windhorst, et se sont constitués sous la présidence de Mgr de Ketteler en une association dont les statuts sont en contradiction ouverte avec toutes lois civiles, et créent à l'intérieur de chaque État, un autre État uniquement soumis aux ordres de la curie romaine. Les libéraux ne déploient pas une moins grande activité dans cette lutte qui est d'une importance vitale pour le nouvel empire et ne négligent aucune occasion pour manifester des sentiments que partagent tous les vrais patriotes.

La nomination du rapporteur de la loi contre les jésuites, M. Gneist, comme recteur de l'Université de Berlin, le discours de M. de Sybel, l'inauguration du monument de Stein, les ovations populaires et les distinctions de tout genre dont Dœllinger vient d'être l'objet lors des fêtes de l'Université de Munich en sont, parmi beaucoup d'autres, d'éloquents témoignages. M. de Bismark, de son côté, n'a pas failli un seul moment dans l'exécution de ses projets et a chargé ses collègues de la justice et des cultes, MM. Leonhardt et Falk, de préparer pour la prochaine session des chambres, tout un ensemble de lois sur l'instruction publique et les rapports de l'Eglise et de l'État. Il ne saurait convenir à aucun État moderne de demeurer indifférent spectateur des intrigues cléricales et d'autoriser par son silence la violation des lois. En mettant un terme à cette situation et en usant avec fermeté de leurs droits, les ministres de l'empire germanique n'excèdent pas leurs pouvoirs et n'entrent pas dans les voies de la persécution ; ils ne font que sauvegarder les intérêts les plus chers de leur pays et leurs grande traditions historiques. Nous verrons maintenant ce qui sortira de cette lutte.

Voilà donc comment, au dire du *Journal de Genève*, « la question religieuse occupe aujourd'hui en Allemagne le premier rang. »

Et il a raison.

La question religieuse, en effet, est la question capitale du monde. Elle implique toutes les questions fondamentales de la politique, si ce n'est qu'elle implique aussi la solution contraire de

ces questions, selon qu'elle-même a pour point de départ l'affirmation ou la négation de ce qui est la base même de la Religion : Dieu, la Foi, la Liberté.

Or, la façon de formuler la question religieuse ne diffère point à Genève et à Berlin. Des deux côtés, c'est l'énoncé d'un DROIT D'ÉTAT, où s'absorbent tous les droits de l'homme, comme être intelligent, croyant et libre. Ici et là, ils appellent ÉTAT MODERNE cet Etat monstrueux, moitié tribun, moitié César, athée et pontife à la fois, prescrivant des obligations de conscience, et enchaînant le libre arbitre par des décrets ; c'est la théorie déclarée de la servitude moderne, non plus au nom d'une puissance venue du ciel, mais d'une révolte de l'homme contre Dieu même, *question religieuse* en deux sens contraires, mais religieuse encore, fût-elle un déni de la religion, et *occupant* même en ce sens *le premier rang* en Allemagne comme partout, puisqu'elle intéresse et embrasse la destinée immortelle de l'humanité.

N'allons pas au-delà ; toutes controverses sont superflues. Notons seulement que la question moderne est posée : une question de religion, c'est-à-dire une question de liberté et de dignité humaine. Il faut aller à la solution, soit par l'affirmation, soit par la négation, soit par la foi, soit par l'athéisme ; et selon que le choix est fait, il faut aller aux conséquences qui sont, d'une part, la liberté, de l'autre l'asservissement ; d'une part l'Eglise avec sa hiérarchie d'enseignement divin, de l'autre l'*Etat moderne* avec son organisation de police brutale. A Berlin et à Genève le choix est fait, et il est identique, mais il y reste de l'hypocrisie.

Genève glorifie Berlin, qui n'entre pas, dit le journal, « dans les voies de la persécution. » Quoi donc ! mais Berlin y est en plein dans ces voies, puisqu'il met le temple sous le scellé, et non-seulement le temple, mais la conscience intime du fidèle.

Mais c'est ici de la controverse ; elle est superflue ; le glaive de César est tiré, et Calvin applaudit. C'est tout ce qu'il nous faut dire, pour montrer le sens de cette parole : LE SORT EN EST JETÉ ! Genève y voit un sens heureux de servitude ; plaise à Dieu d'en faire un présage propice de délivrance !

LAURENTIE.

UNE TACTIQUE LIBÉRALE.

Qu'un prêtre ou un religieux, infidèle à ses vœux, déshonore son caractère sacré par quelque faute ignoble, aussitôt la presse libérale se précipite sur ce scandale, elle l'exploite en tous sens, elle en fait

l'objet de mille commentaires et, pendant trois semaines au moins, elle se délecte dans cette immonde pâture.

Quel est le mobile de cette attitude?

Pourquoi ce retentissement extraordinaire donné à des faits infâmes; pourquoi cette bruyante publicité, bonne tout au plus à soulever les passions et à exciter une malsaine curiosité?...

Lorsque des délits analogues, ou plus graves encore, se produisent dans d'autres classes de la société, fait-on le même éclat, répand-on les mêmes rumeurs et jette-t-on, comme une accusation et une injure, à des milliers de citoyens, les noms de deux ou trois coupables?...

Il n'est personne qui n'ait dû se poser ces questions et qui, réfléchissant à leur solution, n'ait découvert la pensée secrète et le véritable but du libéralisme dans la polémique odieuse dont nous nous occupons.

Ce but, c'est évidemment de rendre la religion solidaire des fautes de ses ministres indignes; c'est d'imputer à l'Eglise tout entière les vices de ceux qui la trahissent et foulent aux pieds ses lois.

Il suffit d'être doué de quelque intelligence et de quelque droiture pour ne point se laisser duper par cette tactique; mais la presse libérale s'adresse aux préjugés plutôt qu'aux convictions et aux passions plutôt qu'à la raison. Elle jette un appât grossier à l'ignorance des foules; elle sème des haines et, un beau jour, dans ces masses quotidiennement saturées de mensonges, on voit surgir une armée de pétroleurs et de meurtriers.

Il est difficile, nous en convenons, ou pour mieux dire, il est impossible de lutter contre ces débordements de la presse.

Le journalisme contemporain, considéré dans son ensemble, est un immense instrument de dépravation publique et de corruption sociale. C'est la grande plaie de notre époque et ce n'est pas sans motifs, hélas! que le Saint-Siége en a maintes fois signalé les affreux ravages.

Impuissants à triompher du mal, nous devons nous efforcer néanmoins d'en atténuer l'action et de ramener les opinions loyales mais égarées à une appréciation plus exacte de la situation et des faits.

C'est nous catholiques surtout qui avons le droit de flétrir le prêtre infidèle et coupable, car nous seuls nous comprenons l'éminente sainteté des devoirs qu'il trahit et du sacrement qu'il profane. Aussi sommes-nous loin de réclamer l'indulgence de la magistrature pour les coupables qu'elle découvre dans les rangs du sacerdoce. Si nous en étions les maîtres, nous voudrions plutôt que

la loi comminât contre les Judas du sanctuaire des rigueurs exceptionnelles et des peines de choix. Il faut en effet les punir, non-seulement à cause de la criminalité intrinsèque des délits, mais encore à cause de l'énormité du scandale dont ils sont la cause et du mal qu'ils font à la religion et à la société.

Et ici, pourquoi ne signalerions-nous pas une des conséquences les plus funestes du régime essentiellement faux de la séparation de l'Eglise et de l'État?... C'est l'absence complète de sanction de la discipline ecclésiastique.

Le vice a ses degrés et, avant de tomber dans ces fautes énormes qui acquièrent la portée du scandale, les prêtres dont la presse libérale exploite avec tant de perfidie les égarements, se sont déjà, la plupart du temps, signalés par des infidélités moins graves, il est vrai, mais toujours répréhensibles. L'évêque les avertit, leur inflige une peine canonique ; mais s'ils refusent d'écouter sa voix et d'accomplir la pénitence qui leur est imposée, quel est le pouvoir coactif, vraiment efficace, dont l'intervention puisse les amener dans les voies de la résipiscence et de l'expiation?... Aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'un faux pas aboutit souvent à la révolte et la révolte aux dernières chutes, au sacrilége et à l'apostasie.

L'Eglise cependant a fait tout ce qu'elle a pu pour réprimer le scandale et pour ne pas l'aggraver. Si son action est inefficace, est-ce à elle qu'il faut en faire un crime? N'est-ce pas plutôt l'État qu'il faut accuser d'abdiquer ses attributions et de se désarmer volontairement en présence d'un mal dont les funestes conséquences sont plus fatales à la moralité sociale qu'à la religion elle-même?...

Nous savons que le concile du Vatican devait se préoccuper de cette lacune de nos législations modernes et rechercher les moyens d'y suppléer... Malheureusement cette auguste assemblée a été dissoute par les triomphes de la Révolution et elle a dû ajourner à des temps meilleurs son œuvre à peine commencée.

Il est impossible d'ailleurs de se dissimuler les difficultés de cette tâche. Le mal que nous déplorons est un fruit naturel des théories politiques du libéralisme. Aussi longtemps que ces théories prévaudront, aussi longtemps que les principes seront mauvais, comment voulez-vous que les conséquences soient bonnes?

En vertu même du bon sens et de la simple équité, il faudrait tenir compte à l'Eglise de l'impuissance où elle est bien souvent de veiller efficacement à l'observation de la discipline. Tout prêtre qui désobéit à ses supérieurs ecclésiastiques se trouve encouragé et protégé dans sa désobéissance par une législation issue des « immortels principes de 89. » S'il veut descendre la pente rapide de la

révolte, s'il lui plaît de se vautrer dans le scandale et dans la boue, que voulez-vous que l'Eglise fasse? Elle peut l'avertir, l'interdire, l'excommunier; mais ces châtiments d'un ordre tout spirituel s'émoussent, tout au moins dans leurs effets immédiats, sur l'aveuglement et sur l'obstination de l'apostat.

Au lieu de récriminer contre le pouvoir religieux, condamné à gémir dans l'impuissance, il serait donc beaucoup plus rationnel, lorsqu'un scandale éclate, de se demander s'il n'est pas dû au relâchement d'une législation, tolérante pour le vice jusqu'à lui reconnaître des droits. La vérité est que la société moderne est assise sur des principes radicalement faux et que par conséquent l'application de ces principes doit inévitablement être funeste. Si nos lois reconnaissaient la morale catholique, elles pourraient réprimer les infractions à cette morale; mais basées qu'elles sont sur l'indifférentisme religieux, il est naturel et, hélas! très-déplorable qu'elles n'atteignent plus qu'un degré avancé de perversité, qui dépasse les limites de la morale indépendante elle-même. — (*Bien public* de Gand.)

L'APPARITION DE LA SALETTE.

Mgr Paulinier, évêque de Grenoble, étant sur la montagne même de La Salette, a adressé aux pèlerins venus de Paris un magnifique discours, dont nous extrayons le passage où le Prélat raconte l'apparition de la sainte Vierge :

J'ai gravi la sainte montagne pour bénir le *pèlerinage national*, honorer votre foi, m'associer à vos prières et vous distribuer, à l'exemple du Seigneur Jésus au milieu des champs de la Galilée, et comme c'est le devoir d'un évêque, le pain de la parole divine. Il m'a donc semblé naturel de vous réunir dès le premier jour, sur les lieux où s'est accompli le plus auguste mystère et de vous faire moi-même le simple récit de la miraculeuse apparition.

Il y aura bientôt vingt-six ans, ces montagnes avaient comme aujourd'hui la majesté que Dieu leur imprima à l'origine des siècles. C'étaient les mêmes horizons; — car si les œuvres de l'homme se renouvellent sans cesse, les œuvres de Dieu ne changent pas, — c'était le même éclat, la même sévérité, la même grandeur; mais le tertre du haut duquel je vous parle était revêtu d'une verdoyante pelouse; le pied des multitudes ne l'avait pas encore foulé et c'est à peine si quelques pauvres pâtres gravissaient quelquefois avec leurs troupeaux ces cimes toujours silencieuses.

Le 19 septembre 1846, samedi des quatre-temps, et, remarquez

bien cette coïncidence, la veille du jour où l'Église célèbre la fête de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, deux petits enfants de Corps faisaient paître séparément leurs vaches derrière le monticule appelé le *Planeau*, que votre procession vient de couronner tout à l'heure. Ces enfants se connaissaient à peine, car ils n'avaient pas le même maître, et si Mélanie — c'est le nom de la jeune fille — habitait depuis six mois le hameau des *Ablandins*, que vous avez pu voir, en gravissant ces hauteurs, comme un nid charmant caché sous le feuillage, Maximin n'était dans ce hameau que depuis cinq jours.

Vers l'heure de midi, le ciel était sans nuages, Mélanie conduisit ses vaches à une fontaine destinée à abreuver les troupeaux, qui coule au fond du ravin. Maximin suivit l'exemple de la jeune fille. Ayant quitté la *Fontaine des bêtes*, ils remontèrent la *Sézia* jusqu'à la source appelée par opposition la *Fontaine des hommes*, celle que vous voyez à vos pieds. La fontaine était tarie et ils cherchèrent plus haut dans le ravin quelques filets d'eau limpide pour étancher leur soif, après leur repas frugal; puis ils s'endormirent sur ce tapis de mousse. Leur sommeil ne fut pas long. Effrayés à leur réveil de ne pas revoir leurs vaches, ils gravirent en toute hâte ce plateau, afin de les découvrir. Il les aperçurent à l'extrémité supérieure du cirque de verdure dans lequel vous êtes réunis, et Mélanie descendit dans le ravin pour se diriger vers elles.

Arrivée sur ce point où se dresse aujourd'hui son image, la jeune fille fut éblouie par un globe lumineux. Un cri de surprise et d'effroi s'échappa de sa poitrine.

Maximin qui, avec l'insouciance de son âge, était resté sur le plateau se livrant à des jeux d'enfant, se précipita à ce cri vers sa jeune compagne, et alors, le globe lumineux s'entr'ouvrant, une femme se révéla aux regards des deux petits bergers.

Je ne vous décrirai pas le costume étrange de cette femme. La sculpture et la peinture l'ont suffisamment popularisé. Je me contenterai de vous faire remarquer qu'une majesté surhumaine se mêlait à la simplicité la plus touchante. Si une éclatante auréole entourait son front, si son corps était baigné d'une lumière céleste, le modeste fichu de la pauvre fille des campagnes était noué autour de son cou; une guirlande de fleurs bordait sa robe, et un crucifix orné des insignes douloureux de la passion était suspendu sur sa poitrine. L'attitude de cette femme était celle que l'artiste lui a donnée et que vous voyez devant vous. Assise sur un rocher, la tête appuyée sur ses mains, elle semblait plongée dans une profonde tristesse. Les deux enfants crurent si peu à une céleste vision que le jeune Maximin laissa échapper cette parole : « Mélanie, ra-

masse ton bâton, moi, j'ai le mien; si on veut nous faire du mal, on se défendra. » Mais une voix maternelle répondit au petit révolté : « Avancez, mes enfants, n'ayez pas peur, je suis ici pour vous conter une grande nouvelle. »

Alors à la place même où s'élève le groupe de l'Apparition, la femme prononça ce discours qui, répété par les deux bergers comme celui de l'ange par les bergers de Bethléem, a retenti jusqu'aux extrémités les plus reculées de la terre.

Vous connaissez, mes bien chers frères, les reproches et les menaces exprimés dans ce célèbre discours.

La Vierge Marie que ses paroles nous révèlent raconte la colère de son Fils. Si mon peuple ne veut pas se soumettre, dit-elle, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils; il est si lourd et si pesant que je ne puis le retenir! Et expliquant la cause de cette colère, elle reproche à son peuple ingrat la profanation sacrilége du repos du septième jour, la désertion par les hommes du sacrifice de la messe, les blasphèmes contre le nom adorable de Dieu et l'oubli presque complet des saintes lois de la mortification chrétienne.

Elle dénonce les fléaux prêts à descendre sur le monde si une conversion sincère ne vient pas les détourner. Des maladies mystérieuses attaqueront les diverses récoltes; les pommes de terre et les moissons seront tour à tour desséchées, les noix deviendront mauvaises, les raisins pourriront, de petits enfants seront enlevés par un tremblement convulsif aux embrassements de leurs mères; et, s'adressant ensuite séparément aux deux bergers, elle leur confie un secret que chacun d'eux reçoit sans que son compagnon puisse l'entendre.

Mes enfants, continue la Vision, vous ferez passer à tout mon peuple ce que je vous ai dit tout à l'heure.

Puis elle traverse la *Sézia*. Arrivée au lieu où se dresse la première croix de la station douloureuse, elle répète, sans se retourner vers les bergers : « Vous le ferez passer à tout mon peuple! » Elle glisse au-dessus de l'herbe sans la faire plier sous ses pieds et au sommet du monticule qu'avaient gravi les deux enfants pour découvrir leurs troupeaux, elle s'élève par la même puissance qui sur une autre montagne fit monter son fils Jésus au ciel, les yeux tournés vers Rome, comme pour pleurer sur ses calamités prochaines et la couvrir de son amour, et elle s'évanouit aux regards des deux bergers, laissant après elle un large sillon de lumière.

Tel est, mes très-chers frères, dans toute sa simplicité, le fait de la miraculeuse apparition de Notre-Dame de la Salette.

Ce fait ne porte-t-il pas en lui-même tous les caractères de la vérité?...

Que les deux témoins de ce fait en aient inventé les circonstances, les détracteurs les plus haineux de la Salette n'ont jamais osé s'arrêter à cette supposition. L'ignorance des deux enfants est si grande que Mélanie, à l'âge de quatorze ans, n'a pu apprendre les éléments du catéchisme d'une manière suffisante pour être admise à la première communion. Aussi ils n'ont pas même le pressentiment que cette vision puisse être la Vierge Marie, et ils ne l'appellent que la *Bonne dame*. Remarquez de plus qu'ils n'ont parlé jusque-là que le patois de leur village, et cependant, ils répètent et ils répèteront toujours sans hésiter, dans la langue française, dont ils n'ont aucune intelligence, une partie des paroles qu'ils ont entendues. Comment leur imagination aurait-elle été assez riche pour composer le costume étrange de la Vierge de l'apparition? S'ils avaient eu l'intelligence suffisante pour vouloir tromper par leur récit, n'auraient-ils pas donné à cette femme les formes de la madone de leur village qu'ils étaient accoutumés à prier.

Enfin leur persévérance dans la même affirmation, au milieu d'enquêtes incessantes, n'est-elle pas, si leur récit est inventé, un véritable prodige, et peut-on expliquer humainement que l'un des deux témoins, égaré quelquefois, comme le prodigue, par un de ces mystères d'abus de la grâce dont Dieu se réserve le secret, et visité par l'épreuve la plus terrible de toutes, celle de la pauvreté et de la faim, ait persisté toujours dans ses récits, alors qu'un démenti aurait suffi pour obtenir de l'or dont les ennemis du surnaturel ne se seraient pas montrés avares?

Si la déposition des deux enfants n'est pas suspecte, ont-ils été, comme on l'a prétendu une fois, victimes d'une duperie sacrilége?

On a osé écrire qu'une femme hallucinée s'était chargée de ce rôle odieux. Une enquête sérieuse a montré que l'*iniquité s'est ici*, comme toujours, *menti à elle-même*. La femme à qui l'on a imputé cette fantaisie ridicule était, à l'heure de l'accomplissement du prodige, à plus de cent kilomètres de nos montagnes, et à moins que ceux qui ne veulent pas de miracles n'admettent, par une contradiction qui leur est du reste assez familière, le miracle du don d'ubiquité, l'accusation tombe d'elle-même.

Mais le seul aspect de ces lieux ne suffit-il pas pour prouver à ceux qui les visitent la folie de cette explication? Reconstituez par la pensée ces montagnes dans l'état où elles se trouvaient au moment de l'apparition miraculeuse. Supprimez cette route hardie que le génie de nos chers religieux a jetée aux flancs du *Gargas*, et

expliquez-moi par quel sentier cette femme sexagénaire a pu arriver sur ces hauteurs, portant sur ses faibles épaules le costume assez embarrassant qu'elle avait choisi, et se dérober aux regards des habitants des trois hameaux qu'elle a dû nécessairement traverser? Faites disparaître encore ces constructions gigantesques qui nous entourent, représentez-vous la nudité complète de ce plateau, et expliquez-moi comment on a choisi pour théâtre de cette comédie hypocrite le seul point de cette montagne où aucun arbre ne pouvait faciliter une subite disparition et où tous les pâtres dispersés sur ces hautes cimes pouvaient être les témoins de la scène et en compromettre le succès ?

Dans le reste de son discours, Mgr Paulinier dit que Dieu lui-même a donné la confirmation de la vérité de l'apparition par les *miracles* qui se sont opérés sur la montagne et par l'invocation de Notre-Dame de la Salette, par la *transformation* qui s'est opérée sur la montagne et dans le pays, par l'accomplissement des *prophéties* que les enfants ont rapportées.

LA TOISON-D'OR.

Le collier de la Toison-d'Or, récemment remis à M. Thiers, président de la république, donne un intérêt nouveau à l'histoire de cet ordre de chevalerie. Nous empruntons les détails qui suivent au *Propagateur* de Lille, ils mettront à même de rectifier la date de 1429, donnée généralement, et qui doit être changée en celle de 1430, et de se faire une idée des intentions du donateur tout autre que celle qu'en donne un dictionnaire très-répandu (celui de Bouillet). On verra de plus que l'Ordre de la Toison-d'Or est un ordre presque français, puisqu'il a été institué pour un prince français, de la maison des Capétiens et de la branche des Valois, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et que le premier chapitre de l'Ordre s'est tenu à Lille, en 1431. Nous laissons la parole au *Propagateur* :

Philippe-le-Bon, instituteur de l'Ordre de la Toison-d'Or, naquit le jour de saint Pierre, 29 juin 1396.

Il fit ses premières armes à la guerre de Cambrai, où le chapitre de Saint-Géry lui eut de grandes obligations.

Voyant à ses pieds la France en pleurs, et surtout à l'instance du pape Eugène, qui lui avait envoyé le cardinal de Sainte-Croix, et à la sollicitation du concile de Bâle, qui lui avait député le cardinal de Chypre, il retira la couronne de France des mains des Anglais, et la rendit à Charles VII dans la ville d'Arras, en 1435, le 22 septembre.

Guillaume, évêque de Tournai (de 1460 à 1473), parle en ces termes du zèle que le bon duc avait pour la foi catholique :

Les aumônes qu'il faisait tous les jours marquent sa piété; mais n'en donna de preuve plus authenthique que l'armée qu'il envoya de Flandre en Orient. Il envoya ses galères en Hongrie contre les Turcs. Elles partirent de l'Ecluse, passèrent la mer, et entrèrent dans le Danube, où l'on n'avait jamais vu d'armée chrétienne, etc.

Ce témoignage est confirmé par celui de Ladislas, roi de Hongrie et de Pologne, qui dit « qu'après le pape Eugène IV, personne ne se signala autant que le duc, qui fit vœu de passer en Orient, etc. »

Le 10 janvier 1430, Philippe-le-Bon avait institué à Bruges l'Ordre de la Toison-d'Or (1), en l'honneur de la sainte Vierge et de saint André, apôtre.

Molanus dit que par l'établissement de cet Ordre le prince voulait animer les grands à soutenir la religion catholique; *tuta a nobilibus quo Ecclesia firmior esset, nobilis inventus Velleris Ordo mihi est.*

Le nombre des chevaliers, au début, ne fut que de vingt-quatre.

Le 30 novembre 1430, fête de saint André, dans l'année même de leur institution, les chevaliers, marchant deux à deux, depuis le palais du duc jusqu'à la porte de l'église Saint-Pierre, furent reçus par MM. du chapitre de la collégiale; le duc occupa la place du prévôt, et les chevaliers les stalles des chanoines, sous les écussons de leurs armes, qui y furent conservés jusqu'à la sauvage et sacrilége démolition de l'église, à la Révolution française.

L'Ordre de la Toison-d'Or était régi par des statuts, dont le préambule commençait ainsi :

« Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne... comte de Flandre... savoir faisons que... par quoi la vraie foi catholique, l'État de notre mère sainte Église, et la tranquillité et prospérité de la chose publique soient, comme être peuvent, défendues, gardées et maintenues. Nous, à la gloire du Tout-Puissant, notre Créateur et Rédempteur, en révérence de sa glorieuse Vierge-Mère, et à l'honneur de monseigneur saint André, glorieux apôtre et martyr, à l'exaltation de la foi et de sainte Église, et excitation de vertus et bonnes mœurs... avons créé... un ordre et fraternité de chevalerie, ou amiable compagnie de certain nombre de chevaliers, que vou-

(1) La Toison, selon Jean Germain, évêque de Châlon en Bourgogne, et chancelier de l'Ordre, rappelait celle de Gédéon. Cette interprétation est confirmée par une tapisserie de prix que l'on voyait jadis à la cour de Bruxelles.

lons être appelée *l'Ordre de la Toison-d'Or*, sous la forme, conditions, statuts... qui s'en suivent. »

Viennent ensuite les soixante-six *chapitres*, dans lesquels on lit :

Promettront les dits chevaliers que si nous, ou iceux nos successeurs souverains, emprenissions aucunes armées pour la défense de la sainte foi chrétienne, ou pour défendre, maintenir et *rétablir* la dignité, état et liberté de notre Mère sainte Église et du Saint-Siége apostolique de Rome, en ce cas les chevaliers du dit ordre, les puissants, en leur personne, seront tenus de nous servir, et les non-puissants faire servir, moyennant gages raisonnables, etc. (Ch. 5.)

Est à savoir si aucun des dits chevaliers était (que jà n'advienne) atteint et convaincu d'hérésie ou erreur contre la foi chrétienne. (Ch. 14.)

Le chevalier élu se mettra devant le souverain qui prendra le collier de l'Ordre et lui mettra autour du col, en disant : « Sire, l'Ordre vous « reçoit à son aimable compagnie, et, en signe de ce, vous présente ce « collier. Dieu doint (donne) que le puissiez longuement porter à sa « louange et service, exaltation de sa sainte Église, accroissement « et honneur de l'Ordre et de vos mérites et bonne renommée. « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » A quoi le dit chevalier répondra : « Amen, Dieu m'en doint la grâce. » (Ch. 53.)

Quand aucun chevalier de l'Ordre trépassera, chacun des frères d'icelui Ordre (le dit trépas venu à sa connaissance) sera tenu de bailler ou envoyer au trésorier argent pour faire chanter quinze messes, pour l'âme d'un chacun chevalier trépassé. (Ch 63.)

Donné en notre ville de Lille le 27e jour de novembre, l'an de grâce 1431.

Le premier chapitre de l'Ordre a été tenu à Lille, en l'église collégiale de Saint-Pierre, en 1431 ;

Le 2e à Bruges, à Saint-Donat, en 1432;

Le 3e à Dijon, la veille de saint André, en 1433;

Le 4e à Bruxelles, à Sainte-Gudule, en 1435 ;

Le 5e à Lille, en l'église Saint-Pierre, 5 janvier 1436, etc.

Voici ce que les Pères du concile de Bâle écrivirent à Philippe, duc de Bourgogne, et aux autres chevaliers de la Toison-d'Or, le 4 novembre 1432 : « Nous ne craignons pas de vous appeler soldats de Jésus-Christ pour l'amour duquel vous vous êtes enrôlés dans cette illustre compagnie, avec le désir et la promesse de défendre la foi chrétienne, l'État et la liberté de notre Mère la sainte Église. O hommes vraiment catholiques et très-dignes chevaliers! ô valeureux combattants, et nouveaux Machabées! Ordre béni, Société sainte, soyez loués à jamais! »

Tel était l'Ordre de la Toison-d'Or dans son institution et dans ses commencements. Appprouvé en 1433 par le pape Eugène IV, confirmé en 1516 par le pape Léon X, il doit servir à la défense de la foi chrétienne et de l'Église catholique. Les chevaliers actuels y pensent-ils?

VARIÉTÉS

Progression de la folie en Angleterre. — Le tableau suivant, qui se trouve dans un rapport adressé par les commissaires des aliénés au Lord Chancelier de la Grande-Bretagne, révèle une progression aussi régulière qu'alarmante dans le nombre des aliénés relevé en Angleterre depuis 1859. Il faut remarquer que, sous ce rapport, les pays protestants et l'Angleterre en particulier se sont toujours distingués par une proportion plus forte d'aliénés que les pays catholiques.

en 1859. . .	1,86	aliéné sur 1,000 habitants.
en 1860. . .	1,91	»
en 1861. . .	1,97	»
en 1862. . .	2,02	»
en 1863. . .	2,09	»
en 1864. . .	2,15	»
en 1865. . .	2,18	»
en 1866. . .	2,24	»
en 1867. . .	2,29	»
en 1868. . .	2,35	»
en 1869. . .	2,43	»
en 1870. . .	2,47	»
en 1871. . .	2,49	»
en 1872. . .	2,54	»

Laïques et frères. — A propos des distributions de prix dans nos écoles primaires, voici quelques détails de statistique sur les écoles congréganistes et laïques, qui ne sont pas sans avoir un intérêt d'actualité.

On sait que la ville de Paris a créé un certain nombre de bourses à Chaptal, à Turgot, etc. Dans les concours annuels des écoles primaires de Paris pour l'obtention de ces bourses, les Frères ont obtenu en vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis 1848 jusqu'en 1871, 802 bourses, les écoles laïques n'en ont obtenu que 173; la proportion est de 4,61 à 1.

Devant les commissions d'examen chargées de délivrer des *certificats d'études* aux élèves dont l'instruction primaire est jugée suffisante, le nombre de ces certificats obtenus a été :

En 1869, par les élèves des Frères, de 274; par les éleves des instituteurs laïques, de 175. La proportion à l'avantage des Frères est de 2 à 1.

En 1870, par les élèves des Frères, de 461; par les élèves des instituteurs laïques, de 231. Ici la proportion est encore de 2 à 1 à l'avantage des écoles congréganistes.

Les mêmes différences existent en province entre les écoles congréganistes et les écoles laïques. Ainsi, à Amiens, par exemple, dans les cinq dernières années, 1867-1871, les élèves des Frères ont obtenu aux concours 58 prix et 58 accessits, en tout 116 nominations; tandis que les élèves des maîtres laïques n'ont eu que 10 prix et 18 accessits, soit 28 nominations. La proportion en faveur des Frères est de 4 à 1.

Voici maintenant la même comparaison appliquée à la question budgétaire :

A Paris, les maîtres et les maîtresses laïques touchent des traitements qui varient de 1,400 à 3,000 fr., avec suppléants payés aux frais du budget en cas de maladie ou de congés.

Les congréganistes ne reçoivent qu'un traitement invariable, fixé pour les Sœurs, à 800 francs, et pour les Frères à 950 francs. D'ailleurs, pas de suppléants rétribués, pas de pensions de retraite.

Les écoles communales laïques des garçons, à Paris, sont au nombre de 68, tenues par 227 maîtres. Elles reçoivent 18,123 élèves et coûtent ensemble au budget fr. 617,947 42 (année 1871).

Les écoles des Frères sont au nombre de 54 (14 en moins que les écoles laïques), desservies par 238 maîtres. Elles donnent l'enseignement à 16,611 enfants et coûtent ensemble fr. 318,291 05, la moitié moins que ne coûtent les écoles laïques.

Il résulte de ces données que chaque maître laïque est payé, en moyenne, 2,120 francs, et chaque maître congréganiste 950 francs. Observons qu'à partir de cette année le traitement des maîtres laïques a été augmenté de 200 francs et celui des maîtres congréganistes de 50 francs seulement.

Appliqué aux élèves, ce même calcul donne les produits suivants :

Dans les écoles laïques, chaque élève coûte au budget un prix moyen de 44 fr. 10; et dans les écoles des Frères, 19 fr. 16. Dans ces chiffres figurent les fournitures.

Rapprochons de ces diverses sommes les résultats classiques portés plus haut, la conclusion se tire d'elle-même.

En province, les proportions sont à peu près les mêmes, c'est-à-dire en faveur de l'enseignement congréganiste : supériorité de l'enseignement et économie considérable sur le budget. C'est, au reste, ce que constatent tous les rapports adressés aux conseils généraux et au ministre de l'instruction publique. — (*Patrie.*)

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

Sommaire. — I. Les pèlerinages : l'impiété est canaille; scènes de Nantes; le pèlerinage de Paris à Lourdes. — La persécution en Allemagne : Mgr Krementz ; lettre du ministre des cultes. — III. La persécution en Suisse : M. Carteret et Mgr Mermillod; souscription ouverte en France pour Mgr Mermillod.

I

L'une des considérations les plus propres à consoler les cœurs vraiment français, c'est de voir qu'au moins la France ne se fait point persécutrice. L'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, proscrivent, en ce moment, les religieux au nom de la liberté religieuse et de certains droits d'État qui ne sont (mais les contradictions n'ont jamais coûté aux persécuteurs), qui ne sont que la négation même de toute liberté et l'introduction dans le droit public de l'Europe chrétienne du despotisme le plus absolu, de la plus odieuse tyrannie.

Grâce à Dieu, la France a échappé jusqu'à présent à cette espèce d'épidémie de persécution qui parcourt l'Europe sous l'influence du prince de Bismarck, exécuteur des volontés de la franc-maçonnerie; mais, s'il en est ainsi, ce n'est pas la faute de nos libres penseurs, de nos bourgeois libérâtres et de nos brailleurs de liberté. On l'avait vu à Grenoble, on vient de le voir à Nantes; mais, vraiment, l'on est plus tenté de se réjouir que de s'affliger de ces scènes de sauvagerie qui accueillent nos pèlerins, car c'est la démonstration de plus en plus complète de ce mot de Joseph de Maistre : *L'impiété est canaille*, et nous espérons bien que la France ne tombera point sous la domination de la canaille. Si ce malheur arrivait, d'ailleurs, ce serait pour peu de temps; les saturnales ne peuvent jamais être que de courte durée.

Ils étaient donc une ou deux centaines à Nantes, qui ont trouvé bon d'accueillir par des huées, par des sifflets, par des bousculades, par des coups et par les cris de *A l'eau! à l'eau!* les pèlerins qui étaient allés à Lourdes avec le vénérable évêque de Nantes. Il est avéré que les braillards étaient payés; il est certain que, depuis quelques jours, le journal *républicain* de l'endroit (c'est triste pour la république) poussait à des manifestations désagréables pour les

pèlerins. Le *Phare de la Loire* a dû être content, lorsqu'il a appris les exploits des voyous qui mettaient ses doctrines en pratique, et qu'on avait houspillé de la belle manière des prêtres que tout Nantes connaît pour leur dévouement aux classes ouvrières, des religieuses qui passent leur vie à visiter et à soigner les malades, des femmes, des vieillards, tout ce que la ville connaît de plus respectable et de plus honorable. Il paraît même qu'on voulait faire un mauvais parti à Mgr Fournier, coupable, sans doute, d'avoir doté Nantes de l'une de ses plus belles églises, d'avoir ainsi fourni pendant des années du travail à des centaines d'ouvriers, et de montrer tous les jours une simplicité apostolique, une charité, un dévouement que le vrai peuple sait parfaitement apprécier. Oh! oui, l'impiété est canaille ; mais celle qui se couvre d'habits grossiers l'est certainement moins que celle qui porte la redingote et les gants, et qui pousse de malheureux égarés à se ruer sur tout ce qu'il y a de plus respectable dans la société.

On dit, cela sera démenti, nous en avons la confiance, que l'autorité municipale n'a pas fait son devoir dans cette circonstance. Tant pis pour elle; mais il faut que les honnêtes gens s'accoutument à ne compter que sur eux-mêmes, et qu'ils sachent se faire respecter, qu'ils sachent au moins se faire rendre justice lorsqu'ils ont été insultés et lésés. Les catholiques ne sont pas hors la loi; ils sont citoyens au même titre que ceux qui les insultent, ils ont même sur eux l'avantage d'être de plus fidèles observateurs des lois et de payer plus exactement leurs impôts ; il ne sera pas dit que, dans le pays de France, des Français ne peuvent plus aller où bon leur semble, quand ils ne troublent pas l'ordre public, et qu'on en soit réduit à ne plus pouvoir même appliquer le refrain de Béranger :

> Qu'on puisse aller même à la messe,
> Ainsi le veut la liberté.

Il est temps, vraiment, que les méchants tremblent et que les bons se rassurent. D'ailleurs, c'est l'affaire des bons : cela dépend d'eux, ils seront libres quand ils le voudront ; les méchants sont lâches, et ils ne sont pas les plus nombreux.

Les scènes de Nantes, comme celles de Grenoble, auront du reste encore cet avantage de relever la grandeur de l'acte de foi accompli par les pèlerins. Les trains de pèlerinage ne sont pas des trains de plaisir ; il n'y a pas seulement à montrer sa foi, mais à la confesser. Il faudra bien que l'impiété en prenne son parti : les catholiques ne sont pas disposés à baisser la tête devant elle, et le grand pèlerinage national qui part de Paris en même temps que ce numéro de nos *Annales catholiques* le prouvera une fois de plus.

II

L'Allemand continue ses persécutions. Les Jésuites sont expulsés, les prêtres catholiques sont surveillés et menacés, les évêques eux-mêmes voient arriver les épreuves. Le courageux évêque d'Ermeland, Mgr Krementz, on se le rappelle, est entré en conflit avec le gouvernement prussien, pour avoir excommunié deux prêtres qui refusaient de recevoir les décrets du Concile, et particulièrement de reconnaître l'infaillibilité pontificale, telle qu'elle a été définie par les Pères du Vatican. On lui reprocha d'abord d'avoir porté atteinte à l'honneur de ces *citoyens* prussiens ; il répliqua qu'il n'avait fait qu'appliquer les règles de l'Église et qu'il ne pourrait agir autrement, tant que l'autorité supérieure du Saint-Siége ne le dispenserait pas de les appliquer.

Là-dessus on lui dit qu'il met une autorité étrangère au-dessus de la loi de l'État, et alors se présente cette éternelle question de la distinction des pouvoirs et de la supériorité de l'autorité divine sur l'autorité humaine. L'Allemand, qui ne connaît que l'autorité des canons Krupp, réplique qu'il faut se soumettre à la loi, et il demande une déclaration explicite de l'évêque à cet égard, en se fondant sur le serment d'obéissance et de fidélité qu'il a prêté.

Mgr Krementz a répondu par des lettres aussi respectueuses que fermes, en montrant qu'il ne fait que suivre la règle chrétienne qui fait passer Dieu avant les hommes, et que rien dans sa conduite n'est contraire aux lois de l'État et à la constitution sainement interprétée. Mais on n'entend pas si facilement la raison à Berlin, et voici que le ministre des cultes écrit, à la date du 25 septembre, à l'évêque d'Ermeland, une lettre qui est un vrai modèle d'hypocrisie bureaucratique. Dans cette lettre, récapitulant le contenu des lettres échangées entre le gouvernement et l'évêque, le ministre dit que le gouvernement, quoique reconnaissant le bon esprit des déclarations de l'évêque, est dans l'impossibilité d'y voir la garantie qu'il est de son devoir d'exiger dans l'intérêt de l'État et des citoyens. La contradiction entre les idées de l'évêque concernant l'État et les principes de la Prusse et de tout autre gouvernement subsiste, malgré les offres faites en vue d'une réconciliation, et la solution espérée n'a pas eu lieu.

En conséquence, ajoute le ministre prussien, le gouvernement ne peut pas prendre plus longtemps la responsabilité (*quel scrupule!*) de laisser payer le traitement de l'évêque sur les deniers de l'État, aux lois duquel l'évêque ne veut pas se soumettre sans réserve. Les traitements sont accordés par la Chambre à la condition que les

lois et la constitution de la Prusse, sur lesquelles est basée l'allocation, soient toujours reconnues valables par ceux qui touchent les traitements. Dès que cette condition n'est plus remplie, comme dans la cause de l'évêque de Krementz, qui a déclaré officiellement agir en sens contraire, le droit que le gouvernement a de payer le traitement devient douteux (*on n'a pas plus de délicatesse de conscience*). Le gouvernement suspendra donc le paiement jusqu'à nouvel ordre.

On ne s'empare pas avec plus de scrupule et de délicatesse des pendules d'autrui, et vraiment Mgr Krementz devra se reprocher une conduite qui met le ministre des cultes de Prusse dans la cruelle nécessité de garder son argent.

Voilà où en sont ces puissants vainqueurs, et voilà ce qu'ils ont appris dans l'histoire. Ils ne savent pas encore que l'Eglise ne peut se vaincre ni par les tourments ni par la famine. Pauvres petits grands hommes !

III

En Suisse, il y a un autre grand homme, très-humble serviteur de M. de Bismark, et du nom de Carteret, qui a trouvé le vrai moyen de s'immortaliser, comme tous les persécuteurs de l'Eglise, dont les noms échappent à l'oubli, grâce à l'éclat de la renommée de leurs victimes.

Il y a à Genève 27,000 catholiques ; c'est plus que la moitié de la population ; et il y a à la tête du clergé catholique de Genève un homme qui est l'une des plus pures gloires de la Suisse, Mgr Mermillod, dont toute l'Europe admire l'éloquence, dont toute l'Église connaît le zèle et la charité, et qui attire les cœurs partout où il se montre, partout où il fait entendre son apostolique et sympathique parole.

Officiellement et légalement, Mgr Mermillod est curé de Genève, et vicaire-général de Genève pour Mgr l'évêque de Lausanne. Le Saint-Père l'a appelé, il y a sept ans, à la dignité épiscopale, et lui a conféré le titre d'évêque d'Hébron *in partibus infidelium* ; mais cela ne change en rien sa position légale, et ne lui confère que des pouvoirs spirituels, comme celui de confirmer et de faire des ordinations, pouvoirs dans lesquels l'État n'a rien à voir.

Ainsi n'en juge pas M. Carteret, président du conseil d'État de la république de Genève, chargé par le fanatisme protestant et par M. de Bismark, de persécuter les catholiques de la ville de Calvin. Il prétend donc que la loi est violée, parce que Mgr Mermillod est évêque, et il lui signifie :

1° Qu'il cesse d'être reconnu comme curé de la paroisse catholique de Genève, et qu'en conséquence le traitement affecté à la cure de Genève est et demeure supprimé;

2° Qu'il lui est interdit de faire, soit directement, soit par procuration, aucun acte du ressort de l'Ordinaire, aucun acte en qualité de vicaire général et de fondé de pouvoirs de l'évêque du diocèse.

C'est donc une nouvelle persécution qui commence ; c'est aussi par la famine que les petits tyranneaux de Genève, qui accueillent nos pétroleurs, et qui chassent les Frères et les Sœurs, prétendent venir à bout du catholicisme. Nous publierons les documents relatifs à cette affaire; ils font honneur à l'Eglise, ils montrent la petitesse des hommes qui la persécutent. Mgr Mermillod a répondu comme il convient à ces prétentions illégales, en continuant d'agir comme si rien ne lui avait été signifié et en faisant une ordination de prêtres dans sa cathédrale. Nous reviendrons sur tout cela. C'est une page glorieuse qui s'ouvre dans l'histoire de l'Église, nous la transcrirons pour nos lecteurs. En attendant, nous leur rappellerons que l'*Univers* a ouvert une souscription pour remplacer le traitement que M. Carteret supprime; encore une bonne œuvre à faire pour la France catholique, et cette œuvre sera faite.

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Pendant que les vainqueurs entrés le 20 septembre 1870 à Rome par la brèche de la Porta-Pia, se livraient à leurs manifestations de joie insensée, une imposante démonstration avait lieu au Vatican.

Tout ce que la ville de Rome renferme de plus grand et de plus noble s'est trouvé réuni autour du Vicaire de Jésus-Christ, autant pour adoucir par leur présence la douleur que lui cause la mort récente de son noble frère le comte Gaetano, que pour protester contre la spoliation dont Sa Sainteté a été victime, il y a deux ans à pareil jour.

La salle du trône et une partie des loges de Raphaël étaient pleines des fidèles sujets de Pie IX. On y voyait le collége des cardinaux presqu'en entier, les prélats de la Cour pontificale, les membres de la noblesse présents à Rome, la fleur de la bourgeoisie romaine, ainsi qu'un grand nombre des anciens employés civils et militaires demeurés fidèles à leur légitime souverain.

A l'apparition de Sa Sainteté, toute l'assistance a fait retentir les salles de cris de *Vive Pie IX !*

Tout d'abord s'est présenté à Sa Sainteté une nombreuse députation de la *Confédération Pie;* M. le chevalier Mencacci, qui remplaçait le président de cette association, M. le marquis Jérôme Cavalletto, était à sa tête, et a donné lecture d'une touchante adresse à laquelle le Saint-Père a répondu à peu près en ces termes :

« La Providence permet que les injustices se commettent; n'en « soyons pas émus. Lorsqu'elles seront parvenues à leur comble, « surgira le jour du triomphe. Les coups de canon que j'ai entendus « ce matin ont pénétré jusqu'au fond de mon cœur. Il y a des dé-« monstrations dont on pourrait se passer : elles ne conviennent pas « à des vainqueurs connaissant les premiers principes de la géné-« rosité. Mais les hommes qui ont ordonné de tirer le canon les « ignorent, et voilà pourquoi ils agissent ainsi.

« Que cela cependant ne nous empêche pas de prier pour tous, « même pour les persécuteurs de l'Église : prions pour qu'il plaise « à Dieu d'éclairer leur esprit et de leur faire apercevoir que dans « leur aveuglement ils travaillent bien plus contre eux-mêmes et « contre cette société nouvelle qu'ils prétendent édifier sans Dieu, « que contre l'Epouse de Jésus-Christ, qui ne peut périr.

« Priez donc, mes enfants, et recevez ma bénédiction, que « j'étends à tous les présents et à tous les absents, qui sont de cœur « dans vos sentiments religieux, à vous, à vos familles, à vos amis, « à toutes les sociétés catholiques confédérées. *Benedictio*, etc. »

Après ce discours, Sa Sainteté a donné son anneau pastoral à baiser à plusieurs des assistants ; puis, accompagné de ses cardinaux, de plusieurs évêques, parmi lesquels on remarquait Mgr Hassoun, patriarche de Constantinople, et d'un grand nombre de prélats de sa maison, Elle s'est rendue dans la salle du Consistoire où se trouvaient réunies plusieurs centaines de personnes des deux sexes appartenant au patriciat romain.

Dès que Pie IX s'est assis sur son trône, M. le marquis Serlupi s'est avancé vers lui et a lu au nom de toute l'assistance une adresse dont voici les idées les plus saillantes :

« Très-Saint-Père,

« En ce jour qui rappelle la prise de cette ville par vos ennemis, nous qui sommes vos sujets fidèles et dévoués, nous nous prosternons devant Votre Sainteté. Dans la dure épreuve à laquelle vous êtes soumis, Dieu fait resplendir votre foi et votre constance.

« Daignez nous donner votre bénédiction qui nous fortifiera. »

Pie IX levant les yeux au ciel a répondu en ces termes :

« Je bénis de tous mon cœur tous les bons ici présents et même « les absents animés des mêmes sentiments que vous, et s'exerçant « dans les mêmes bonnes œuvres.

« Rappelons-nous que nous vivons dans un monde rempli de « tribulations et de tristesse; que pouvons-nous faire pour en sortir? « En récitant l'office de ce jour, le clergé rappelle l'intéressante « vie de Tobie, les vertus du père et du fils, et les récompenses qu'ils « obtinrent de Dieu pour leurs bonnes actions.

« Durant les tribulations et l'esclavage de son peuple, Tobie visi- « tait les familles, soulageait leurs peines, les encourageait, et rap- « pelait à l'observance de la loi de Dieu ceux qui s'en étaient « écartés.

« Dans ces temps de tristesse, vous êtes comme un bouquet de « fleurs précieuses que Dieu appelle à répandre le parfum de la « piété ; il vous a conduits ici pour entendre les paroles de son in- « digne Vicaire.

« Or voici ce que vous dit le Vicaire de Jésus-Christ : Faites tout « ce qui dépendra de vous pour qu'aucun de vos amis ne s'éloigne « du sentier de la justice, au milieu de tant de scandales, de désor- « dres et d'excitations au mal. Faites qu'aucun de ceux qui vous « entourent n'oublie son caractère de chrétien ni les devoirs qui lui « incombent.

« Que les pères et les mères de famille soient attentifs à éloigner « le péché de leurs maisons, et qu'ils engagent leurs parents, leurs « amis et leurs connaissances à les imiter, afin que le péché et la « corruption n'entrent point dans leurs maisons.

« Tel est le souvenir que je vous laisse. Et afin que mes paroles « puissent obtenir leur effet, je vous bénis de nouveau, et je vous « charge de transmettre cette bénédiction à tous les vôtres. *Bene-* « *dicto Dei, etc.* »

Le Saint-Père a ensuite daigné faire le tour de la salle, donnant sa main à baiser à tous ceux qui se trouvaient sur son passage.

Enfin deux petits enfants, Serlupi et Moroni, ont récité un charmant dialogue en langue *trasteverina*, que Sa Sainteté a écouté avec beaucoup d'intérêt.

L'assistance s'est retirée tout émue du bienveillant accueil reçu du Vicaire de Jésus-Christ dans sa prison. — (*Univers*).

NOTRE-DAME DE LA SALETTE (1).

Le *Temps* est un journal qui affecte de grands airs d'impartialité, mais qui n'est pas moins dévoué au protestantisme et à la libre-pensée, et qui prend volontiers de grandes libertés avec la vérité. Il avait un correspondant à la Salette, lors du grand pèlerinage dont nous avons parlé; ce correspondant, pour entrer dans l'esprit du journal, a essayé de rire et de plaisanter, cela pouvait passer; mais il s'est permis aussi d'odieuses insinuations, qui pouvaient plaire aux lecteurs du *Temps*, qui ne pouvaient faire honneur ni à lui ni au journal *sérieux* où elles étaient accueillies. Cela lui a attiré de Mgr l'évêque de Grenoble une leçon dont il ne profitera pas, ces sortes de leçons ne profitent pas aux libres-penseurs, mais qui, au moins, soulagera la conscience des honnêtes gens et leur fera de mieux en mieux connaître la bonne foi du journalisme anticatholique. Mgr Paulinier écrit au rédacteur en chef du *Temps* :

Grenoble, 8 septembre.

Monsieur le rédacteur,

Je ne suis pas abonné à votre journal, et j'ai fait la semaine dernière une visite pastorale; j'ai donc appris depuis deux jours seulement qu'un de vos correspondants vous a envoyé une série de lettres à l'occasion du pèlerinage national de Notre-Dame de la Salette.

Je me suis empressé de me procurer ces lettres, car votre journal passe pour une œuvre sérieuse, et j'ai espéré y trouver une grave discussion du fait miraculeux qui a tant occupé la presse. La déception a été pour moi complète. Pas un seul argument à l'adresse des hommes intelligents et réfléchis n'est indiqué dans ces quatre lettres. Quelques traits d'esprit plus ou moins acérés, des allusions peu bienveillantes, des paroles travesties ont pu provoquer le sourire; mais si ces lettres n'augmentent pas le nombre des croyants au prodige de la Salette, elles ne feront pas, j'en suis sûr, un seul mécréant.

Du reste, monsieur le rédacteur, ma lettre n'a pour objet ni le fait de la Salette, auquel votre correspondant a la liberté de ne pas croire, ni le pèlerinage national auquel, en vertu de la Constitution française, nous avons tous le droit de nous associer. Mon seul but est de protester en qualité de supérieur des religieux de la Salette contre deux mauvaises accusations.

La première, qui aurait mérité peut-être un procès en diffamation, est l'accusation grave d'*incendie*.

Votre journal est conservateur, et il a défendu plusieurs fois, dit-on, avec éloquence les intérêts sociaux menacés par des pas-

(1) Voir les numéros 38 et 41, pages 255 et 358.

sions subversives; vous comprenez donc mieux que personne combien il est imprudent et regrettable de jeter au peuple de semblables accusations contre des religieux. Il suffirait, en effet, d'une explosion révolutionnaire pour armer de pétrole ou d'un fusil ce pauvre peuple trompé, qui croirait venger les droits de la justice en faisant de nouveaux martyrs.

Cette accusation, monsieur le rédacteur, est une calomnie d'autant plus coupable qu'elle ne s'appuie sur aucun fondement.

Je n'ai jamais entendu dire que les religieux de mon diocèse incendient les toits de chaume; je sais qu'ils les reconstruisent à leurs frais, en briques, quand le feu les a dévorés, et quatre bourgs considérables, sortis de leurs cendres, sont debout pour proclamer leur charité. Si l'ouragan entraîne les vaches de quelques pauvres bergers des hautes cimes du *Gargas* jusqu'au torrent de Corps, les religieux de la Salette essuient les larmes de ces bergers en leur donnant un nouveau troupeau. Si la misère s'introduit dans une famille, ils partagent avec elle leur pain. Votre correspondant, pour contrôler le témoignage isolé d'un interlocuteur inconnu, aurait pu s'adresser à l'honorable maire de la Salette, et il aurait reçu tous les renseignements désirables sur des bienfaits récents que nos bonnes populations rurales n'ont pas encore oubliés.

Votre correspondant anonyme, après avoir mis cette accusation d'incendie sur les lèvres d'un paysan *à la physionomie assez intelligente,* qu'il a rencontré, dit-il, sur la montagne, ajoute, il est vrai, qu'il n'a pas cru à son récit. A-t-il voulu échapper ainsi à des poursuites judiciaires? Je n'en sais rien; mais puisqu'il *n'a pas voulu s'associer à l'accusation*, pourquoi la reproduire? Pourquoi du moins ne pas la flétrir de toute l'indignation d'un homme qui a en horreur le mensonge, au lieu de justifier la publication de la calomnie par ce prétexte aussi étrange que perfide : « *C'est afin de montrer les sentiments des gens du pays vis-à-vis des pères de la Salette!* » Je ne veux être blessant pour personne, monsieur le rédacteur, je laisse donc aux âmes honnêtes le soin de qualifier ce procédé.

La seconde accusation est relative aux rapports de mes religieux avec Maximin.

Je déplore autant que vous le commerce de liqueurs établi sur la montagne de la Salette. C'est une spéculation misérable qui blesse profondément mon cœur chrétien, et tous mes religieux partagent ma tristesse. Si vous connaissiez un moyen de corriger cet abus, sans blesser la liberté d'autrui que je respecte toujours, alors

même qu'elle me gêne, veuillez m'indiquer ce moyen, et le désordre cessera bientôt.

Il n'y a donc aucun pacte, ni public ni secret, entre mes religieux et les auteurs de cette entreprise commerciale. Quand le paysan inconnu que votre correspondant a eu la mauvaise chance d'interroger sur la montagne, et à qui *sa physionomie intelligente* a valu l'honneur d'exprimer les sentiments de tous les habitants du pays, quand un paysan a émis l'opinion *que le clergé passe à Maximin son chalet, et que Maximin laisse en échange le miracle tranquille,* il s'est permis tout simplement une nouvelle calomnie.

Nous ne craignons pas plus le démenti des deux bergers que nous n'avons besoin de leur témoignage. Leur mission a été finie après l'apparition miraculeuse. C'est désormais aux faits qui s'accomplissent chaque jour, c'est à la voix du peuple chrétien, à celle de l'Eglise et de Dieu qu'il appartient de confirmer leurs dépositions.

Le rusé paysan ajoute, il est vrai, *qu'on fait à Maximin une somme chaque année*. Si je suis bien informé, votre correspondant — et je ne l'en blâme pas — a insisté auprès de Maximin pour connaître le chiffre de cette pension annuelle. Je regrette vivement qu'il n'ait pas publié dans votre journal la réponse qu'il a reçue. Permettez-moi de vous donner la mienne pour l'instruction de vos lecteurs.

Maximin épuise bien vite les légers bénéfices qu'il fait pendant l'été sur la montagne, et quand l'hiver arrive avec ses rigueurs, il est visité quelquefois par la pauvreté. Alors mes religieux lui viennent en aide. Leur en fera-t-on un crime? Ils soulagent sa pauvreté malgré le chagrin que leur cause son commerce, comme nous soulagerions, s'il le fallait, l'hiver prochain, les insulteurs de nos pèlerins à Grenoble, comme nous soulagerons toujours, dans la mesure de nos ressources, tous les indigents qui invoqueront notre assistance, quelle que soit leur cocarde ou leur religion. On a dit que nous sommes inébranlables dans la foi à nos dogmes; on pourrait ajouter que nous sommes incorrigibles dans l'exercice de la charité. On a beau attaquer les catholiques et les religieux, ils ne changeront pas leur vieille habitude si admirablement fraternelle de rendre le bien pour le mal.

Vous regretterez, j'aime à le croire, monsieur le rédacteur, d'avoir accueilli imprudemment dans un journal sérieux comme le vôtre deux accusations si graves et si imméritées. Aussi je compte sur votre impartialité pour l'insertion de ma lettre dans un de vos plus prochains numéros. Elle est un peu longue peut-être, mais j'ai

regardé comme un devoir de détruire complètement la calomnie et d'empêcher sa propagation.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

† JUSTIN, *évêque de Grenoble.*

L'INFAILLIBILITÉ.

Mgr l'évêque de Poitiers a prononcé, dans son église cathédrale, le 14 janvier, en la solennité de saint Hilaire présidée par Mgr Flavio Chigi, archevêque de Myre et nonce apostolique en France, une de ces magnifiques homélies qui rappellent les beaux temps des Pères de l'Église, des Ambroise, des Chrysostome, des Hilaire et des Augustin. C'est en présence de ces admirables paroles de nos évêques que nous regrettons surtout bien vivement de disposer de si peu de pages; nous voudrions les reproduires toutes, et nous sommes obligés de n'en présenter que des fragments.

Parlant en la fête de saint Hilaire, l'un des plus éloquents défenseurs des priviléges du Saint-Siége, et devant le nonce apostolique dont la famille a fourni un pape, Alexandre VII, Mgr Pie a choisi pour sujet l'infaillibilité pontificale, dont il a donné la démonstration en se servant des paroles mêmes de son illustre prédécesseur sur le siége de Poitiers. 1° Saint Hilaire a été l'un des fermes appuis de l'Église par le témoignage décisif qu'il a rendu à l'autorité souveraine du chef de l'Église; 2° il a revendiqué pour l'Église le droit et l'obligation d'intervenir par des définitions nouvelles, là où la vérité antique et primitive est méconnue; 3° châtiments qui suivent les coups portés à la papauté et certitude de la réparation; 4° grandeur du Pontife romain : tels sont les quatre points touchés par l'éloquent évêque. Nous détachons quelques fragments du second et du quatrième, et nous donnons le troisième tout entier.

II.... Ah! l'avenir le révèlera à ceux que le présent n'éclaire pas encore : loin d'avoir fait un acte dénué d'opportunité, le concile du Vatican, assisté de l'Esprit-Saint, est entré dans le vif de la situation contemporaine. L'équitable histoire dira qu'à l'heure où tant de mains, tant de voix, tant de plumes, qui se croyaient honnêtes et conservatrices, travaillaient à l'envi à la démolition du foyer, comme au renversement de l'autel, le monde chrétien eut à sa tête, dans la personne de ses évêques et de leur intrépide chef, un sacerdoce vraiment grand, qui étaya les murailles croulantes de la maison, en même temps qu'il affermit les assises du temple menacé : *Sacerdos magnus qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum* (Eccli., L, I).

III. Comment remercier assez Votre Excellence, Monseigneur, de l'honneur qu'elle nous fait de présider aujourd'hui notre solennité patronale ? Il est vrai, le grand Hilaire méritait bien cet hommage, dont ses fils, et, plus que tout autre, son humble successeur comprennent tout le prix. Le nom que vous portez, Monseigneur, est un de ceux dont l'Église s'honore. Avant d'être le pape Alexandre VII, le nonce Fabio Chigi, par ses réserves et ses réclamations au sujet de plusieurs points de la paix de Westphalie, avait marqué du doigt le principe même du mal et de la division qui a réduit l'Europe chrétienne à un si lamentable abaissement.

La correspondance des dates de l'histoire offre souvent des instructions saisissantes et pleines d'éloquence comme d'à-propos. Une des plus fructueuses études de ma vie a été de lire, à la lumière des événements de l'année 1848, les actes du Saint-Siége publiés en l'an 1648, conformément aux protestations de son envoyé extraordinaire en Germanie (1). On dirait que l'Église romaine est douée de la seconde vue, et qu'ayant reçu de Jésus-Christ les clefs du royaume céleste, elle tient en même temps dans ses mains, avec la balance du droit et de la justice, la clef de l'histoire et les secrets de l'avenir.

Qui niera que le germe du mal, signalé dès ce temps par la sentinelle apostolique, ne se soit effroyablement développé à travers les phases progressives des révolutions et des spoliations accomplies depuis lors? Et maintenant, voici que nous touchons aux dernières limites des choses. Tous les coups que les sociétés et les nations ont portés à l'Église de Jésus-Christ, se sont retournés contre ces nations et ces sociétés elles-mêmes. La France en particulier a été abandonnée de sa propre fortune, dans la mesure où elle a abandonné Rome. Jamais peut-être, sous le règne de la nouvelle alliance, le ciel n'avait appliqué d'une façon plus sensible, plus exacte et plus suivie, la loi et la peine du talion.

Mais le dernier mot de la ruine n'est pas dit. Le jour où la papauté serait jetée hors de la place que Dieu a marquée, attendez-vous à un ébranlement tel qu'il n'y en a pas eu depuis l'heure du Calvaire.

L'évangéliste nous l'apprend : quand la victime sainte eut poussé son dernier cri, il y eut un tremblement de terre si violent que les pierres se fendirent (2). Cela devait être, dit notre grand docteur dans son incomparable langage : « La terre s'ébranle, la terre s'agite jusqu'en ses fondements : car, si vaste que soit sa capacité,

(1) Innocent X, Bulla *Zelo domus Dei*, XX novembre MDCXLVIII.

(2) Et terra mota est, et petræ scissæ sunt. Matth., XXVII, 51.

ses flancs n'avaient point où recevoir un tel mort. » *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat* (1). Un mort qui est celui par lequel toutes choses ont été faites et pour lequel toutes choses vivent, un mort qui est le principe et le terme de toute vie, un mort de cette taille, ni la surface ni la profondeur de la terre ne sont assez grandes pour lui tailler et lui mesurer un sépulcre : *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat.*

Or, Pierre est ici-bas le vicaire, le représentant, la personne continuée du Christ. Et si l'heure de l'agonie sonne de nouveau pour le Christ dans la personne de son vicaire, si le chef de la chrétienté est frappé de mort civile, il y aura pour la terre des commotions, des secousses, des convulsions sans pareilles : car, quelles que soient les dimensions de notre planète, elle n'a point de place pour un tel mort : *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat.* Errant de ville en ville, de royaume en royaume, le pontificat romain débordera toujours le cadre qu'on lui voudra tracer.

Dans cette organisation sociale de l'Europe et du monde chrétien, qui a été l'œuvre de Dieu et des siècles, la fonction de la papauté est celle du centre d'où tout part, du foyer où tout converge. Or, c'est la loi des êtres de ne pouvoir durer longtemps ni être en repos si on les sépare de leur cause et si on les détourne de leur fin. La terre sera donc tremblante sur sa base et agitée dans ses entrailles, elle ne retrouvera pas son assiette, jusqu'à ce qu'une secousse favorable ait réparé la perturbation et le désordre apportés à l'équilibre politique du monde chrétien par la disparition de son chef : *Movetur terra : capax enim hujus mortui non erat.*

Cette réparation viendra. Ce qu'un choc funeste a renversé, un choc meilleur le relèvera. Au surlendemain du tremblement de terre qui accompagna la mort du Christ, il y en eut un second plus fort que le premier : *Et ecce terræ motus factus est magnus* (2). C'était le sépulcre qui se déchirait, qui se brisait, qui faisait voler en éclats la pierre dont on l'avait scellé, et qui rendait à la vie le mort puissant que la terre ne pouvait retenir. *Quid quæritis viventem cum mortuis?* « Que cherchez-vous parmi les morts celui qui « est vivant (3) ? » Le Jésus qu'on mettait au sépulcre avant-hier, allez en Galilée, et vous le retrouverez plein de vie et rayonnant de gloire (4). Et moi je vous dis, mes frères : Retournez à Rome dans quelques années, vous y verrez le concile du Vatican se poursuivant autour du trône du Pontife-Roi.

(1) Comment. in Matth., c. XXXIII, 7.
(2) Matth., XXVIII, 2.
(3) Luc., XXIV, 5.
(4) Marc., XVI, 7.

IV. Vous l'avez dit, ô Hilaire, et les siècles écoulés n'ont pas donné le démenti à votre parole. « Quoique beaucoup de nations lointaines aient acquis la connaissance de Dieu moyennant la prédication apostolique, et qu'il se soit formé au milieu d'elles des églises qui enseignent la vraie foi : *Nam quamvis multæ barbaræ gentes Dei cognitionem secundum apostolorum prædicationem, et manentium hodie illic ecclesiarum fidem adeptæ sint*, néanmoins la doctrine évangélique, l'institution chrétienne a son établissement propre et principal dans le siége de l'empire romain » : *tamen specialiter evangelica doctrina in Romani imperii sede consistit* (1). Voilà le grand apanage des nations occidentales, voilà la fortune des races latines, voilà leur garantie de relèvement et de durée, tant que le monde ne sera pas à la veille de finir.

Le Pontife romain, le Pape-Roi, ah! c'est de lui qu'on peut dire, à meilleur titre que d'aucun docteur particulier et que de notre Hilaire lui-même, qu'il est, au milieu des orages du temps, « le grand soutien de l'Église », et par cela même, le plus solide contrefort et le principal arc-boutant des sociétés humaines : *Inter mundi procellas, magnus Ecclesiæ sustentator* (2). Et si cela est vrai de la papauté, combien cela n'est-il pas justifié par le Pontife en qui la papauté se personnifie depuis plus d'un quart de siècle?

Une bouche non suspecte a dit cette parole devenue célèbre : « La papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie. » Mes frères, ne peut-on pas aujourd'hui dire davantage : Regardez de toutes parts, regardez auprès et regardez au loin, regardez les hommes et regardez les assemblées, regardez les peuples et regardez les rois : où vos yeux pourront-ils se reposer avec complaisance? Je ne suis point et ne serai jamais un courtisan; mais c'est à peine si je devance le jugement de l'histoire quand j'ose dire que Pie IX est la seule grandeur vivante de notre siècle, l'unique gloire de l'humanité contemporaine.

L'ÉGLISE EST LA BIENFAITRICE DES NATIONS (3)

Ouvrez l'histoire, et vous verrez que les nations européennes sont redevables à l'Eglise, avec le don précieux de la foi, de tous les avantages de la civilisation qui font véritablement le bonheur et la gloire d'un peuple. Païennes et barbares dans leur berceau, l'Eglise les tire des ténèbres et des superstitions de l'idolâtrie et les mar-

(1) Prolog. in Libr. Psalm. 15.

(2) R. Hieron. in S. Hilar.

(3) Extrait de la Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Tournai pour le carême 1872.

que du sceau des enfants de Dieu. Mais en les rendant chrétiennes, elle ne les transforme pas tout d'un coup ; les sociétés comme les individus doivent passer par le long et difficile travail de l'éducation. L'Eglise s'applique à cette grande œuvre avec une sollicitude vraiment maternelle, sans se laisser arrêter par aucun obstacle. Pendant plusieurs siècles, elle est aux prises avec ces natures incultes et grossières, aux instincts cruels, avec ces caractères fiers et ennemis de toute contrainte ; adoucissant les mœurs, humanisant les lois, luttant avec autant de constance que d'énergie, ici contre des coutumes atroces, là contre la tyrannie du pouvoir qui courbait les sujets sous un joug abrutissant; rendant partout l'autorité plus paternelle et l'obéissance plus facile, et fondant ainsi ce gouvernement tempéré, cette monarchie chrétienne faite à son image, qui sera toujours, une expérience de douze siècles est là pour l'attester, le gouvernement le plus conforme à la dignité et à la liberté de l'homme, le plus fécond en progrès et en bienfaits pour les sociétés.

Mais en même temps que l'Eglise agissait sur les âmes, elle travaillait encore au développement et à la prospérité matérielle de ces nations, jeunes encore et renfermées dans de trop étroites limites. Ses moines, si décriés de nos jours, défrichaient de vastes forêts, desséchaient les marais insalubres et donnaient à l'agriculture une immense impulsion; avides d'en recueillir les avantages, les populations venaient se grouper autour des monastères ; et ainsi se formaient, sous l'action bienfaisante de l'Eglise, la plupart de nos villes et de nos bourgades, comme l'attestent encore les noms bénis d'où elles tirent leur origine.

L'Eglise, étant de sa nature mouvement et vie, ne s'arrêtait pas dans son travail moralisateur. A mesure que ces nations se montraient plus dociles à sa voix, et que leur niveau moral montait, elle les poussait à de nouvelles conquêtes de la civilisation. On voyait alors le sol de l'Europe se couvrir d'une multitude innombrable d'asiles consacrés au soulagement de toutes les misères, de toutes les infortunes et de toutes les souffrances de l'humanité. La charité chrétienne débordait de toutes parts, et il se faisait en même temps une grande diffusion de l'instruction et de la science. Indépendammant des écoles inférieures, des gymnases ouverts partout, l'Eglise créait aussi, dans les cités les plus populeuses, ces universités célèbres qui ont jeté un si vif éclat, dont les disciples se comptaient par milliers, et des rangs desquels sont sortis tant de savants illustres, tant d'hommes non moins grands par le caractère et la vertu que par le génie. Les arts ne recevaient pas un

essor moins puissant. Sous l'influence de la sublime poésie de l'Eglise, une foule de chefs-d'œuvre, restés inimitables, s'épanouissaient comme les fleurs aux rayons d'un doux soleil ; de magnifiques monuments embellissaient nos villes, et l'on voyait s'élever vers le ciel nos splendides basiliques, éternel honneur de l'art chrétien et de l'Eglise, qui en a été l'inspiratrice et la mère.

Voilà ce qu'a été l'Eglise pour les nations de l'Europe : leur éducatrice dévouée, leur bienfaitrice insigne, l'ardente ouvrière d'une civilisation sans exemple jusque-là dans le monde, et dont nos sociétés recueillent encore aujourd'hui les fruits et les douceurs, mais hélas ! en repoussant la main qui les a apportés et l'arbre qui les a produits. Une telle ingratitude ne pouvait rester sans châtiment : les sociétés coupables n'ont pas tardé à le ressentir. Depuis ce moment funeste où, répudiant l'antique alliance de l'Église, elles ont fait divorce avec elle, dans quelle situation lamentable ne se trouvent-elles pas ! Ebranlées jusque dans leurs fondements, elles sont constamment dans l'agitation et le trouble, ne se relevant d'une crise que pour tomber bientôt dans une autre. Livrées à tous les éléments de désordre, travaillées par les plus mauvaises passions, minées par la corruption la plus affreuse, elles s'acheminent vers la dissolution, et les nouveaux barbares s'apprêtent déjà à recueillir leurs dépouilles. Comme l'Enfant Prodigue, ces sociétés ont aussi abandonné la maison paternelle, où elles trouvaient tous les biens en abondance, pour se livrer à la grande prostituée de ce temps, la Révolution ; et comme le Prodigue, elles sont tombées dans la plus profonde détresse. Ah ! puissent-elles, après l'avoir imité dans sa coupable désertion, l'imiter aussi dans son retour ! En revenant à l'Eglise, les sociétés trouveront plus qu'un père, une mère compatissante pour guérir leurs blessures et les rétablir dans leur ancien et si heureux état. Là, oui, et là seulement se trouve le salut des sociétés actuelles.

La société moderne, en effet, se débat dans une sorte d'anarchie continuelle, parce que l'autorité y est sans force et sans prestige. Peut-on s'en étonner ? N'est-ce pas la conséquence naturelle du principe révolutionnaire sur le *pouvoir ?* Tombé des hauteurs du Ciel, il n'a plus qu'une origine tout humaine : au lieu d'être un ministère sacré, il n'est plus qu'une fonction purement civile, révocable au gré des multitudes mobiles et si faciles à entraîner qui la confèrent. N'est-il pas dès-lors radicalement frappé de faiblesse, d'instabilité, et dépouillé de toute grandeur ? Qui le tirera de cet état d'abaissement, qui lui rendra son auréole divine, si ce n'est l'Eglise, qui enseigne que *toute puissance vient de Dieu ?* Qui

l'entourera de soumission et de respect, sinon encore l'Eglise, qu'on a appelée à si juste titre la plus grande école de respect qu'il y ait dans le monde ?

Egarée par les plus funestes erreurs et comme frappée de vertige, la société moderne est entraînée vers les abîmes, semblable à un vaisseau sans boussole, qui devient le jouet des tempêtes et peut à chaque instant se briser contre les écueils. Où la société retrouvera-t-elle sa voie, si ce n'est dans les enseignemenrs de l'Eglise, qui sont vérité et vie, aussi bien pour les gouvernements et les sociétés que pour les individus ?

Un antagonisme effrayant règne aujourd'hui entre les classes de la société ; des haines et des colères furieuses fermentent dans les bas-fonds et éclatent parfois en terribles explosions. La plaie est profonde, il est vrai ; mais elle n'est pas incurable ; elle appelle une immense effusion de la charité chrétienne : l'Eglise n'en est-elle pas toujours le foyer divin et inépuisable ?

Une autre plaie non moins étendue et non moins hideuse, qui dévore la société, c'est la licence effrénée de la parole et de la presse, semant partout le désordre, l'impiété et la corruption. L'Eglise l'appelle un *délire* et la condamne hautement, non-seulement parce qu'elle est mauvaise en elle-même et désastreuse dans ses effets, mais encore parce qu'elle tue la vraie liberté. Celle-ci, qui sauvegarde avant tout la dignité de l'homme et les droits de sa conscience en même temps que l'ordre et la tranquillité des Etats, a toujours fleuri à l'ombre tutélaire de l'Eglise ; c'est elle qui l'a apportée au monde et en a été partout le plus ferme soutien. Les siècles de foi, ceux où l'Eglise a exercé le plus d'empire sur les sociétés et que l'on dénigre souvent sans les connaître, en sont une preuve irrécusable. Tous ceux qui ont étudié sérieusement et sans prévention ces siècles de foi, qu'on peut appeler à bon droit la grande époque et la plus glorieuse de l'humanité, sont forcés de reconnaître qu'en aucun autre temps la liberté n'a été ni mieux comprise, ni plus loyalement et plus largement pratiquée. Ainsi s'est vérifiée et se vérifiera toujours cette parole de saint Paul : Là où règne le Christ, là aussi règne la liberté, *Ubi Spiritus Domini, ibi libertas.*

Vous le voyez, les sociétés modernes peuvent encore se relever et être sauvées par l'Eglise. Elle a des remèdes pour tous leurs maux, des ressources pour tous leurs besoins ; elle peut répondre à leurs légitimes aspirations. Fasse le Ciel que les gouvernements le comprennent et accordent enfin à l'Eglise la liberté qu'elle réclame, en vertu du droit de Dieu et du droit des âmes, et au nom du salut

des sociétés. *Dieu a fait les nations guérissables*, dit la sainte Ecriture ; mais pour être guéries, il faut qu'elles le veuillent. Puissent donc les gouvernements, abandonnant les erreurs qui ne leur ont pas été moins fatales qu'à leurs peuples, rentrer généreusement dans la voie de la vérité, qui sera toujours celle de la paix dans la stabilité et de la prospérité dans la gloire.

Pour vous, après avoir considéré l'Eglise avec les marques si évidentes de sa divinité, après avoir vu ce qu'elle a été dans le passé pour les sociétés actuelles, et ce qu'elle pourrait être encore dans le présent pour ces sociétés si elles le voulaient, aimez de plus en plus l'Eglise. Consolez-la par votre amour et votre dévouement. Plus elle est attaquée, plus aussi vous devez déployer d'ardeur à la défendre. Déclarez-vous ouvertement pour elle en toute circonstance; mais surtout dans les actes politiques que vous êtes appelés à exercer. Ne donnez vos suffrages qu'à des hommes dont les sentiments et la conduite vous sont une garantie certaine de leur attachement à l'Eglise, et du zèle qu'ils mettront à soutenir ses droits, sa liberté, qui sont aussi les droits et la liberté de vos consciences.

L'Eglise est votre mère, la gardienne de la foi et de la morale, l'oracle de la vérité. Suivez donc ses enseignements, accomplissez fidèlement ses préceptes, condamnez tout ce qu'elle condamne, éloignez de vous les livres, les journaux, si multipliés hélas! aujourd'hui, que l'Eglise, par l'organe de ses ministres, vous signale comme dangereux pour vos croyances, et dont, par conséquent, elle vous interdit la lecture. Elle seule a autorité pour prononcer en cette matière ; écoutez-la avec docilité, car c'est à elle que Jésus-Christ a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise.* Quiconque n'écoute pas l'Eglise, n'appartient plus à l'Eglise ; il doit être regardé, selon la parole du Sauveur, *comme un païen et un publicain.*

LE VÉNÉRABLE BÉNIGNE JOLY ET LE BIENHEUREUX PIERRE LE FEBVRE.

La Sacrée-Congrégation des Rites s'est réunie le samedi 31 août, et a rendu son jugement, sauf l'approbation du Souverain Pontife, dans plusieurs causes de béatification. Elle a, entre autres, concédé l'introduction de la cause de *M. Bénigne Joly*, fondateur des religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, à Dijon, et reconnu l'antiquité du culte rendu au bienheureux *Pierre Le Febvre*, premier compagnon de saint Ignace de Loyola.

Ce sera pour les Pères de la Compagnie de Jésus, aujourd'hui tant outragés et persécutés, une douce et confortante consolation.

On connaît les grandes vertus et la science admirable du P. Le Febvre, qui reçut, en 1534, dans une chapelle souterraine de l'église Notre-Dame-du-Mont-des-Martyrs (aujourd'hui Montmartre) les premiers vœux de saint Ignace et de ses compagnons. Nous n'en parlerons donc pas. Le bienheureux Pierre Le Febvre mourut à Rome et fut enterré dans l'église du Gesù. Cette église ayant été entièrement rebâtie en 1575, aux frais du cardinal Alexandre Farnèse, sur les dessins de Jean Vignole, il est arrivé, on ne sait trop par quel événement, qu'on a perdu totalement les traces de sa sépulture; de façon qu'aujourd'hui on n'a aucun souvenir de l'endroit où le Bienheureux est enterré. Espérons que la Providence, comme pour d'autres saints, permettra qu'une heureuse circonstance vienne révéler le lieu où le premier prêtre de la Compagnie repose, et rende ses glorieux restes à la vénération et à la piété des fidèles.

Voici quelques détails sur la vie du vénérable Bénigne Joly, dont la cause est confiée, en qualité de postulateur, à Mgr Galot, camérier d'honneur de Sa Sainteté notre Saint-Père le Pape :

Bénigne Joly naquit à Dijon, le 22 août 1644. Prévenu de bonne heure de grâces particulières, il montra dès l'enfance des dispositions extraordinaires pour la vertu, et surtout un tendre amour pour les pauvres et pour tous les malheureux.

Il fit ses études à Beaune, chez les RR. PP. de l'Oratoire, ensuite à Dijon et à Reims, chez les PP. Jésuites, et enfin à Paris, au collége de Navarre. Partout il fut un modèle de piété, de douceur et de charité. Ses maîtres aussi bien que ses compagnons d'étude avaient pour lui la plus haute estime et le regardaient comme un saint. Tous ses loisirs étaient employés à visiter, à consoler et à instruire les pauvres ou à accompagner les missionnaires dans les campagnes.

Ordonné prêtre en 1672 et honoré du titre de docteur en Sorbonne, le vénérable Joly revint à Dijon occuper une stalle de chanoine qui lui avait été donnée dès l'âge de quatorze ans dans la célèbre collégiale de Saint-Étienne. C'est dans cette ville qu'il se dévoua tout entier au soulagement de toutes les misères. Plein d'une tendre compassion pour les pauvres, les malades, les affligés, les prisonniers et les pécheurs, il leur consacra, avec la plus héroïque abnégation, son temps, ses talents, ses biens, sa vie même, et il mérita d'être appelé du doux nom de *Père des pauvres*.

En quelques années il couvrit Dijon d'œuvres admirables. Il créa pour les pauvres la célèbre confrérie de Saint-Vincent, une maison

de Sœurs de Saint-Lazare et des associations de dames de Charité. Il ouvrit un asile appelé *Chambre de la Providence*, pour les domestiques sans place, et un refuge au *Bon-Pasteur*, pour les pécheresses. Il donna des mères aux nombreux malades du Grand-Hôpital, en créant la congrégation des *Religieuses hospitalières*. Enfin, il fonda le petit séminaire de Saint-Etienne et une maison de Lazaristes pour pourvoir aux besoins religieux des peuples de la campagne.

On le nommait partout le *Vincent de Paul* de la Bourgogne.

Le Vénérable Joly mourut le 9 septembre 1694, victime de son zèle, en soignant des pestiférés. Cet admirable père des pauvres était âgé de cinquante ans seulement, et il eut ainsi l'honneur de mourir pauvre, sur un lit emprunté. Son corps repose dans la chapelle du Grand-Hôpital de Dijon. — (*Monde*.)

LECTURES DANGEREUSES

La liberté illimitée de la presse est l'empoisonnement des intelligence établi en principe et pratiqué sur toute la ligne : enfants, écoliers, jeunes gens, jeunes filles, ouvriers, bourgeois, lettrés, savants, pauvres, riches, personne n'y échappe.

Je mets en fait que sur quatre mille cinq cents journaux et publications périodiques qui s'impriment, dit-on, en France, il n'y en a pas deux cents qui soient irréprochables au point de vue de l'orthodoxie.

Or, qui ne lit un ou même plusieurs journaux ? Quels sont ceux qui ont la conscience assez délicate, l'âme assez fortement trempée, pour résister toujours à la manie quasi générale de savoir tout ce qui se dit, de lire tout ce qui se publie de marquant, de quelque part que cela vienne ? Avec une modestie toute moderne, on se dit : « Cela ne me fera point de mal. Cet auteur, ce journal n'est pas religieux. Je le sais d'avance ; donc pour moi, il n'y a pas de danger. D'ailleurs, je ne lis cela qu'au point de vue du style, ou bien pour m'amuser, ou bien encore pour pouvoir en parler avec mes amis. Je ne lis ce livre impie, ou hérétique, que pour mieux le réfuter et défendre ainsi la religion ; » et sous ces beaux prétextes, on se plonge tranquillement dans les eaux empoisonnées d'erreurs souvent fort subtiles. Comme on n'a fait préalablement aucune étude philosophique, théologique ou historique sérieuse, capable de servir d'antidote au venin que l'on avale, on amasse à plaisir au fond de son intelligence quantité d'erreurs, de préjugés et de sophismes qui y grandissent insensiblement à la faveur des passions du cœur,

et, dans un moment donné, se dressent devant la foi comme autant d'objections redoutables, dont on ne voit point la solution. Et la foi est ébranlée. Souvent même on croit l'avoir perdue ; et le démon, profitant de ce trouble et de cette crise, se rue comme un furieux contre la pauvre âme, qui s'est pour ainsi dire livrée d'avance, par son imprudence et sa présomption.

J'ai connu un jeune homme d'environ dix-sept ans qui, s'étant permis de lire certains écrits de Rousseau, fut tellement ébranlé dans sa foi par les subtilités et les sophismes de ce trop illustre fou, qu'il s'imagina ne plus croire à rien. Puni par où il avait péché, il entra dans des obscurités et dans un désespoir incroyables. Il pleurait, il sanglottait. « Je suis perdu, me disait-il, perdu sans ressource! C'est horrible. Je suis le plus malheureux des êtres. » Cet état dura près de trois ans, pendant lesquels l'infortuné voulut plusieurs fois attenter à sa vie. « Je ne puis vivre, répétait-il, sans croyances, sans religion, sans Dieu, sans rien. Ma famille est toute chrétienne; moi seul je suis réprouvé!» Un beau jour enfin la lumière se fit, et cette pauvre victime des mauvais livres jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus.

J'ai également connu, entre bien d'autres, une jeune dame, d'un esprit distingué et fort agréable, qui se laissa persuader par un libre-penseur de lire quelques-unes des élucubrations de Jouffroy, de Renan et de Proudhon : brodant sur le tout, elle lut deux ou trois livres protestants, toujours « pour savoir ce que c'était. » La malheureuse créature, prise au piége par la patte, en est encore à se débattre contre une foule de doutes plus ridicules, plus absurdes les uns que les autres, relativement aux vérités les plus élémentaires de la foi et du bon sens. Elle a bien, au fond de son âme, le sentiment et même la certitude que ses doutes ne sont que des niaiseries; mais, elle aussi, punie par où elle a péché, s'en trouve poursuivie comme par un essaim de moustiques.

Combien de parents laissent à la portée de leurs enfants de dangereux livres, qui, pour rien au monde, ne laisseraient à leur portée du poison ou des armes à feu ! Bien souvent la bibliothèque du château est une déplorable pharmacie où les enfants et les domestiques vont puiser à discrétion les drogues les plus malsaines, les plus mortels poisons. Et l'on est chrétien ! et l'on communie, sans scrupule !

Un vrai catholique ne devrait pas admettre dans sa bibliothèque, ni même laisser entrer dans sa maison, un seul livre suspect au point de vue de la foi ou des mœurs, encore moins un seul livre mis à l'*Index*. L'*index* est précisément le stigmate imprimé par le

Souverain-Pontife aux livres pervers ou simplement dangereux, que les enfants de l'Eglise ne doivent point lire sans permission spéciale.

Egalement un vrai catholique ne devrait tolérer sous aucun prétexte, dans sa maison, un journal ou une revue dont l'esprit fût en désaccord, je ne dis pas seulement avec la foi proprement dite, mais avec l'esprit du Saint-Siége. La lecture du journal est une de ces influences quotidiennes, permanentes, qui n'agissent que peu à peu sur le jugement; mais cette action est d'autant plus profonde qu'elle est plus lente et plus secrète. C'est une des causes les plus répandues de l'altération des vrais principes catholiques dans une foule d'excellentes familles, et surtout de jeunes gens, pieux et purs par le cœur, mais à moitié révolutionnaires par les idées.

Entre les feuilles et les revues dites catholiques, les pires sont celles qui enveloppent leurs préjugés de formes plus délicates et d'apparences plus loyales et plus mieilleuses.

Que chacun de nous examine donc sa conscience à cet égard, et qu'il réforme tout ce que la foi réprouve dans sa bibliothèque, dans ses lectures et dans ses journaux.

Mgr DE SEGUR.

DEVOIR ET LIBERTÉ DU TRAVAIL (1).

D'où dérive pour tous les hommes le devoir du travail? Quel sera le mobile assez puissant pour pousser l'homme à ce sacrifice fécond et producteur qui s'appelle le travail ?

Sera-ce le désir de la jouissance? Mais le travail, ayant pour unique fin la jouissance, ne peut logiquement avoir qu'un seul ressort, l'égoïsme.

Or, l'égoïsme, mobile du travail, fera que celui qui veut jouir sans travailler ne travaillera point. Ainsi donc la maxime *travailler pour jouir* conduira fatalement à ce triple fait économique :

Le riche de naissance ne travaillera point;

L'industriel enrichi ne travaillera plus;

L'ouvrier qui a conquis, par l'œuvre de ses bras, sa subsistance pour le lendemain, ne travaillera pas le lendemain.

« Le *travail pour jouir*, a dit un orateur illustre (2), c'est le coup

(1) Extrait d'une excellente brochure intitulé : *de l'Impôt*, par M. Etienne Dupont, ingénieur en chef des mines; Paris, 1872, chez Dentu.

(2) P. Félix : 5[e] conférence de 1866, p. 183.

le plus mortel porté à la production ; c'est le ver rongeur de l'économie moderne. »

La formule « travailler pour jouir » est donc essentiellement anti-économique; elle n'est pas moins antisociale par la haine qu'elle fait naître, au cœur des masses, contre ceux qui jouissent sans travailler.

Pour que le travail soit producteur partout et toujours, il faut qu'il soit un devoir universel, c'est-à-dire une loi.

Or, qui pourra imposer à tous, riches ou pauvres, cette rude loi du travail ? Une puissance seule, celle qui l'impose depuis le commencement du monde, le Créateur de toutes choses : et l'on admire ainsi l'immense portée économique, la puissance productrice de ce commandement de Dieu : « Vous ne tirerez de la terre de quoi vous nourrir pendant votre vie qu'avec beaucoup de travail... Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front (1). »

La loi divine du travail est même antérieure à la chute, car on lit dans la Genèse :

« Le Seigneur prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât (2). »

Voyez aussi la fécondité économique de ces maximes de nos livres saints :

« L'homme est né pour le travail comme l'oiseau pour voler (3). »

« Celui qui ne veut point travailler ne doit pas manger (4). »

« Tout paresseux est toujours pauvre (5). »

La religion chrétienne, qui condamne et punit la paresse dans toutes les classes de la société, est ainsi le plus sûr, le plus puissant auxiliaire de la production.

Et parce que je reconnais que le devoir du travail vient d'en haut, je proteste de toutes les forces de mon être contre cette doctrine impie, rappelée dans le rapport célèbre de M. Delpit : « Que le travail est l'effort par lequel l'homme s'élève jusqu'à la *déification de lui-même* (6). »

Nos devoirs sont corrélatifs à des droits.

Le devoir de travailler, qui est général, qui dérive de la source la plus haute, une loi de Dieu, est la source, pour l'homme, d'un droit

(1) *In laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ... in sudore vultus tui vesceris pane.* — Genèse, III, 17 et 19.

(2) *Tulit ergo Dominus Deus hominem et posuit eum in paradiso voluptatis ut operaretur et custodiret illum.* — Genèse, II, 15.

(3) *Homo nascitur ad laborem, ut avis ad volatum.* — Job, V.

(4) *Si quis non vult operare, nec manducet.* — II Thess., III, 10.

(5) *Omnis autem piger in egestate est.* — Proverbes., XXI, 5.

(6) Chapitre XI, § IV du rapport sur les causes de l'insurrection du 18 mars.

imprescriptible et fécond dans ses conséquences économiques, le droit de travailler.

Le Créateur, en imposant à l'homme déchu le devoir du travail comme châtiment, a fait du droit de travailler, comme disait Turgot, « la propriété de tout homme (1). »

Donc, ajouterai-je, le droit de travailler vient de Dieu de même que le devoir du travail.

Ce droit de travailler, fort différent du prétendu droit au travail, lequel chargerait l'Etat de procurer du travail à tout le monde, ne demande rien autre chose à l'Etat que ce que chaque citoyen peut lui demander en tout pays civilisé : la sécurité du travail et rien de plus.

D'autre part (et c'est ici le point important), ce droit de travailler, mis en présence du fait philosophique de la liberté de l'homme, lequel est enseigné par le sens intime, attesté par le témoignage du genre humain et confirmé par la foi, engendre logiquement et nécessairement le grand principe de la liberté du travail.

On doit donc le proclamer hautement, la propriété du travail dérive de ces deux propositions philosophiques :

L'homme a été créé libre;

L'homme a été soumis par Dieu à la loi du travail.

Il est donc vrai de dire que la liberté du travail vient de Dieu comme le devoir de travailler.

C'est ainsi qu'en établissant sur une base inébranlable le devoir du travail, on asseoit pareillement, sur la même base impérissable, le plus grand principe de l'économie politique, à savoir la liberté du travail.

Toute liberté entraîne une responsabilité. La liberté du travail laisse donc à l'homme la responsabilité du choix et de la réussite de son travail. L'individu qui est libre dans ses préférences est responsable et ne peut s'en prendre qu'à lui-même, s'il ne trouve pas le genre de travail qu'il souhaite ou bien si le travail choisi n'est pas rénuméré suivant ses désirs : c'est la loi économique portant condamnation doctrinale du socialisme.

La liberté du travail, c'est-à-dire la liberté de la production, engendre, comme conséquence, la liberté commerciale; car acheter ou vendre, faire le commerce intérieur ou extérieur, c'est opérer un travail qui est le complément indispensable de la production. Or, ce travail, comme tout autre, doit être libre.

(1) Préface de l'édit de Louis XVI, abolissant les corporations.

Si la liberté du travail est un principe absolu, c'est la condamnation radicale de toute espèce de droits de douane; or, la liberté du travail est-elle absolue?

Pour résoudre cette haute et importante question, force nous est de revenir à l'étude philosophique de la nature de l'homme; car on ne saurait assez le proclamer, l'économie politique est pour l'homme tel qu'il est.

Or, l'homme n'est pas seulement un être libre, il est aussi un être sociable; il l'est si essentiellement, que c'est par cet attribut de sociabilité qu'Aristote définit l'homme. Saint Thomas a dit, de son côté, comme le rappelait naguère l'éloquent prédicateur de Notre-Dame (1) : « L'homme est appelé par la nature à vivre dans la société de ses semblables (2). »

De ce fait philosophique, incontestable, que l'homme est un être sociable fait pour la vie commune, il découle nécessairement des restrictions à la liberté du travail, laquelle cesse dès lors d'être absolue.

ÉTIENNE DUPONT.

VARIÉTÉS

A PROPOS DE LIVINGSTONE. — Il y a des hommes qui sortent de l'obscurité par des voies ignorées, et dont le nom brille tout à coup du plus vif éclat dans le ciel de la célébrité.

Ces hommes, dont les uns sont doués d'un mérite réel et les autres, simplement heureux, ressemblent à ces météores lumineux qui attirent tous les regards et que suit l'admiration de la foule jusqu'à ce qu'ils s'éteignent.

Parmi ces célébrités éphémères brille du premier rang, à l'heure qu'il est, Livingstone.

Qui ne connaît pas Livinsgtone, le voyageur intrépide parcourant les déserts et les mystérieuses forêts de l'Afrique centrale? Qui ne s'intéresse au sort de cet homme hardi, vivant dans d'incessants périls, bravant la redoutable cruauté de peuplades sauvages, la sanglante fureur des fauves et les maladies mortelles qui règnent dans ces climats?

Au milieu de la fièvre qui agite le monde et le fait trembler; sur les flots de cette mer de craintes, d'appréhensions et d'espérances où roule la société éperdue, comme un navire désemparé, le nom de Livingstone surnage et frappe l'attention publique. Les savants de l'Europe entière

(1) 5e conférence de 1872.

(2) *Naturale est homini quod in societate multorum vivat.*

se préoccupent du sort de cet explorateur, et la foule, toujours en admiration devant le vrai courage, s'intéresse à ce voyageur à qui elle donne les proportions d'un héros. Où se trouve Livingstone? Que fait Livingstone? Livingstone vit-il encore, ou bien n'est-il plus qu'un souvenir? Telles sont les questions que se posent une masse de gens et que les journaux agitent, sans pouvoir les résoudre, hélas!

Qu'est-ce donc que cet homme qui, sans rechercher la célébrité, est parvenu à la conquérir et à fixer sur lui l'attention du monde? Ce n'est qu'un voyageur, au cœur robuste, qu'un irrésistible sentiment de curiosité a poussé dans des contrées inexplorées, et que l'amour de la science semble y retenir.

Ce que c'est pourtant que la célébrité! La foule qui admire le courage de Livingstone, qui tremble à la pensée des dangers qu'il brave, qui le suit de ses vœux dans ses audacieuses pérégrinations, n'accorde pas même un regard à ces hardis missionnaires qui, enflammés de l'amour et de la gloire du Christ, s'élancent, à travers le monde entier, à la conquête des âmes.

Quel est le coin ignoré de la terre qui échappe à l'intrépidité de leur zèle, et où ils ne portent point leurs pas? On les rencontre partout : en Chine, au Japon, dans l'Inde, au milieu des forêts sauvages de l'Amérique, sous l'ajoupa du nègre de l'Afrique et dans la maison de glace de l'Esquimau. Ils surmontent toutes les fatigues, ils bravent tous les dangers; ils avancent, un crucifix à la main, au milieu des populations sauvages; ils leur prêchent l'Évangile, ils développent leur intelligence, ils adoucissent leurs mœurs et les tirent peu à peu de l'état d'abjection dans lequel ils croupissaient.

Sans parler des âmes qu'ils conduisent à Jésus-Christ, qui pourrait mesurer l'importance des services rendus à la science et au commerce par ces pionniers de la civilisation? Que d'aperçus intéressants, que de secrets dérobés à la nature, que de grandes découvertes le monde doit à ces humbles missionnaires! Que de contrées éloignées qui livrent maintenant leurs richesses au commerce de l'Europe et qui seraient encore ignorées, si ces hardis envoyés du Christ n'avaient pas, pour ainsi dire, renversé les barrières qui les séparaient du reste du monde!

Ah! quoi qu'en dise la libre-pensée et quelque bruit qui se fasse autour de certains noms, la croix est la seule arme qui puisse conquérir le monde : elle s'avance et pénètre là où s'arrête la curiosité de la science et l'avidité de l'homme! — (*Voix du Luxembourg.*)

Le petit prédicateur. — C'était à Mainsat (Creuse), le 17 avril dernier; Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, venait d'arriver; le jour baissait, il était déjà tard; mais, sans trop compter avec la fatigue du jour, après être passé sous les arcs de triomphe élevés tout le long du bourg, après avoir remercié et béni, du haut de la chaire, les populations accourues pour saluer leur premier pasteur, le Prélat, selon son habitude, voulut faire sa première visite aux pauvres : il se dirigea vers

l'hospice. Les bonnes sœurs de Saint-Vincent de Paul l'attendaient sur le seuil de leur demeure; après les pauvres, elles présentèrent les enfants de leurs classes, puis vint le tour des *petits de l'asile*. C'était une admirable phalange composée de frais visages et de mines réjouies et ouvertes. Tout à coup l'un d'eux se détache de la bande, vient se mettre à genoux aux pieds de l'évêque, et, joignant les mains, il lui dit :

« Monseigneur; je suis votre petit prédicateur! »

— Mon petit prédicateur, dit Monseigneur, c'est très-heureux! tu me seras d'un grand secours; mais voyons ton sermon. »

— Mon sermon n'a que deux points. » Là-dessus, le petit discoureur d'analyser son sermon, qui en effet n'avait que deux points, et se terminait par cette demande toute naturelle : « Monseigneur, donnez-moi votre bénédiction. »

— Ma bénédiction, je te la donne de grand cœur, mon enfant, dit l'évêque. » Puis, élevant sa main, il bénit le petit garçon.

Mais celui-ci, poussant un peu loin ses prétentions et sa reconnaissance, crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de rendre à l'évêque ce que l'évêque lui donnait avec tant de bienveillance. Il élève donc à son tour, et d'un air fort grave je vous assure, sa blanche petite main, et fait mine de vouloir bénir Monseigneur.

« Parfait! mon petit garçon, dit le Prélat, au milieu des rires et des applaudissements de l'assemblée; parfait! je vois que non-seulement tu es prédicateur, mais tu aspires aussi à faire un peu l'évêque! Eh bien, c'est moi probablement qui suis chargé de tirer la conclusion de ton sermon, et sans doute, sous forme de conclusion, je dois te donner du bonbon et des dragées!

— Non, Monseigneur, je ne vous demande pas de bonbons!

— Une image alors?

— Ni bonbons, ni image, Monseigneur : une plus grande chose : je voudrais que Votre Grandeur m'admît au bonheur d'être confirmé demain!... »

Cet enfant n'avait que six ans et demi.

« Être confirmé demain! » répéta Monseigneur!... Mais il y avait dans le ton avec lequel fut proférée cette demande tant d'assurance, la confiance éclatait si bien dans ce regard qui sollicitait le Prélat, que Sa Grandeur, se tournant vers M. le curé, lui dit :

« Est-ce bien sérieux?

— Très-sérieux, Monseigneur, répondit le curé : cet enfant sait très-bien son catéchisme, puis il s'est bien préparé depuis plusieurs mois.

— On me dit que c'est sérieux, reprit Monseigneur. Eh bien! tant mieux. Mais alors je mets une condition à cette extraordinaire faveur : demain, mon petit ami, je te ferai passer un examen à l'église, devant toute la paroisse réunie, et, si tu réponds bien aux questions que je t'adresserai; je prends l'engagement de te donner la confirmation. »

Le lendemain, l'église de Mainsat s'ouvrait devant lès premiers communiants de la paroisse et ceux d'une paroisse voisine. Après la messe, Monseigneur annonça qu'il allait examiner les enfants des deux pa-

roisses. Sa Grandeur pénétra au milieu des rangs. Nous ne saurions dire d'où partirent les réponses les mieux faites aux questions posées par Monseigneur; ce que nous pouvons affirmer, c'est que filles et garçons savent très bien leur catéchisme à Mainsat.

Quand l'examen fut terminé, le petit prédicateur ne paraissait pas. Monseigneur se tourna alors vers l'assemblée, et demanda : « Où est donc mon petit prédicateur? » Il accourt, aussi calme et rassuré que la veille. Monseigneur le prend dans ses bras, et le place lui-même sur un escabeau ; puis il l'interroge sur la prière, sur les quatre parties du catéchisme. C'était merveille de voir avec quelle assurance ce petit enfant attendait les questions de l'évêque, avec quel air dégagé et modeste à la fois il y répondait de manière à mériter cinq ou six fois la mention *très-bien*, que la voix épiscopale semblait faire résonner avec une satisfaction toute paternelle.

« Eh bien! mon petit prédicateur, puisque tu as tenu ton engagement, dit Sa Grandeur, puisque d'ailleurs on me donne de si bonnes notes sur ta conduite, va, je te reçois, et tu seras confirmé. »

Vous n'avez pas de peine à penser que le père et la mère étaient là, et qu'ils pleuraient de joie toutes les larmes de leurs yeux.

« Toutefois, reprit Monseigneur, avant de te renvoyer, je veux te faire encore quelques questions.

— Dis-moi, mon enfant, aimes-tu bien le bon Dieu?...

— Je l'aime de tout mon cœur, répondit l'enfant.

— Mais l'aimeras-tu toujours ainsi?

— Je l'aimerai toujours!

— Et quand tu seras grand, bien grand, dis-moi, auras-tu honte de dire et de prouver que tu aimes le bon Dieu?

— Je n'aurai jamais honte.

— Tu me le promets!

— Oui, Monseigneur, dit le petit enfant en élevant la voix, je vous le promets!

— L'avez-vous entendu, reprit alors Monseigneur en se tournant vers la nombreuse assistance! il s'engage cet enfant à ne jamais rougir du bon Dieu! Eh bien! moi, je vous dis : s'il oublie ses serments, s'il ment à sa parole, vous tous, paroissiens de Mainsat, je vous enjoins, non pas de prendre des pierres pour les lui lancer, mais de lui jeter à la face son parjure! Mais non, n'est-ce pas, mon petit ami, que tu seras fidèle à ta parole? Eh bien! je vais te bénir et te confirmer... »

Nous ne saurions peindre ici l'émotion de tous les assistants témoins d'une pareille scène.

Oh! l'Esprit saint dut descendre avec bonheur dans cette jeune âme qui paraissait si bien comprendre la faveur qui lui était faite. Puisse cet enfant, selon la parole de Monseigneur, être désormais et toujours une bénédiction vivante pour toute la paroisse de Mainsat! — (*Semaine religieuse* de Limoges.)

BURGOS. — LE CID ET LA CATHÉDRALE (1). Je profitai de ce que j'étais à la *Mayor* pour entrer à la *Casa Consistorial*. Le monument est vulgaire, mais j'y voulais voir les restes du Cid et de Chimène que l'on conserve dans un sarcophage en bois, au milieu d'une chambre disposée en chapelle.

Une femme préposée à la conduite des visiteurs m'ouvrit diverses salles, dans l'une desquelles se trouve un banc en bois de chêne que l'on dit dater du onzième siècle et qui aurait servi de siége au premier juge de la Castille, Nuno Rasura.

Ensuite, elle pousse une clé dans la serrure du sarcophage, soulève le couvercle, puis une vitre. Un grillage léger m'empêche de toucher ces ossements. Trois doigts d'espace les séparent de ma main. Je respire cette odeur de moisi que garde le sépulcre, même après des siècles. D'un côté, les os de dona Chimène, de l'autre ceux du Cid. Sur ces derniers est couchée une bouteille qui renferme la cendre des deux cœurs brûlés.

Je reste cinq grandes minutes penché sur cette poussière, qui n'est plus rien. L'oraison de Condé me revient à l'esprit; il faut être Bossuet pour rapprocher tant de grandeur du néant et nous ramener à la pensée de la mort, nous qui sommes si peu de chose.

Le berceau du Cid est à cinq minutes de la cathédrale, à 300 mètres de l'arc de Fernan Gonzalez, bâti par Philippe de Bourgogne, à 150 du *Campo-Santo*, au-dessous de la *Castilla*. Il ne reste pas une seule pierre de la maison. Des bornes indiquent son emplacement, et une sorte de trophée à trois colonnes, chargé d'inscriptions, rappelle que là, à cette place, sous ces quelques pieds de terre, dans ce lieu isolé, est né le Cid, *solar del Cid!*

Les plaines castillanes, vues d'ensemble, me semblent moins désolées; j'embrasse Burgos d'un coup d'œil et je fouille les cent clochetons, les flèches à jour, les faisceaux de piliers grêles, la cour octogone, les deux pyramides faites de dentelles de pierre, de ce magnifique sanctuaire, l'un des plus beaux de la terre. On ne le voit bien que du castel, car il est encastré, ainsi que la plupart des monuments gothiques, dans un fouillis d'échoppes, de masures, d'impasses étroites. Mais de la position où je suis, je le dégage parfaitement de son entourage. Il forme une croix latine et comprend trois nefs parallèles qui se brisent à la naissance d'un dôme de soixante mètres. De trois lieues à la ronde on l'aperçoit.

Nous descendons par la petite place *Santa-Maria*, en face de la façade principale, une merveilleuse dentelle...

J'entre tout saisi d'admiration...

J'ai passé sept heures dans la contemplation la plus extatique d'un mystique rêvant au paradis. J'ai tout vu et je n'ai rien vu On a mis trois siècles à placer ces pierres les unes sur les autres, à les rendre

(1) Extrait du *Journal de Paris*.

vivantes, à les faire parler, à les revêtir de l'inspiration religieuse; comment voulez-vous que j'aie vu tout cela en quelques instants, et que je vous en parle en quelques lignes! Je resterais là un an sans éprouver une seconde d'ennui, et j'écrirais un volume sans épuiser le sujet. Notre-Dame de Paris, plus grandiose peut-être extérieurement, est bien loin de donner une idée de toutes les richesses que renferme la cathédrale de Burgos.

Chaque pierre représente la vie d'un moine; des dalles à la voûte de la coupole, c'est un joyau ciselé comme l'anneau d'un roi. On est ébloui, écrasé, anéanti. Allez des *Silleria* du chœur aux chapelles latérales, de la *Capilla real* à la *Capilla del condestable,* à la *Capilla de la Visitacion*, à la *Capilla de la Presentacion.* Regardez la grille massive du *Coro* (chœur) ou les vitraux, les autels, les entablements ou les colonnes, les 100,000 statuettes, les incalculables fruits, fleurs, démons, pendentifs, bas-reliefs, ogives, les figurines, boiseries, dorures, les peintures, fresques, mosaïques, arabesques, colonnettes, nervures, lancettes; c'est un gouffre de beautés inénarrables. Les yeux me scintillent et me cuisent, le vertige s'empare de mon cerveau. Ah! l'on plaisante ces moines, on se moque du moyen âge; eh bien, ces moines étaient d'incomparables génies, le moyen âge était une grande époque, et nous ne sommes à côté que des nains. — LOUIS TESTE.

LE CLÉRICAL. — Une revue parisienne dont la rédaction ne saurait être suspecte de rigorisme, donne la définition suivante du *clérical*: « *Clérical*, nom dont ceux qui vont au café (ou au cabaret) tous les jours flétrissent (?) ceux qui vont à l'église le dimanche. — La définition n'est assurément ni exacte ni rigoureuse. Elle suffit à ces auteurs à qui l'on peut appliquer cette épigramme :

> Soleil je t'obscurcis, disait en s'élevant
> Un amas de poussière agité par le vent.
> — Oui, dit le Soleil, je l'avoue;
> Mais le calme venu, tu rentres dans la boue!

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE.

SOMMAIRE. — I. Le 1er octobre : émigration des Alsaciens et des Lorrains; patriotisme et religion; précieux témoignage d'un ennemi du catholicisme. — II. La France catholique : recensement de Rouen; recensement de Paris; recensement général; petit nombre des libres-penseurs; conséquences de ce fait; la France restera catholique.

I

Il importe que la date du 1er octobre 1872 reste profondément gravée dans la mémoire de tous les Français. Ce jour-là, nous avons perdu plus d'un million de concitoyens, de compatriotes, de frères; ce jour-là, des milliers de ceux qui n'avaient pu fuir plus tôt le joug prussien, ont jeté un dernier regard sur la maison où ils étaient nés, où étaient nés leurs enfants, sur le clocher de l'église où ils avaient été baptisés, sur la tombe des ancêtres, et, pour rester Français, ils ont pris le chemin de ce qui est maintenant la France, quittant cette Lorraine, cette Alsace, qui sont devenues des pays allemands! Qui comptera les déchirements et les larmes de cette heure cruelle? Le poëte latin a déploré ces douleurs et en a marqué les causes :

> ... Patriam fugimus... dulcia linquimus arva!
> Barbarus has segetes! En queis consevimus agros!
> .... En quo discordia cives
> Perduxit miseros!

Oui, voilà la cause de tant de maux : la discorde, c'est-à-dire la rupture de l'unité de la foi, des sentiments, des pensées; les divisions des partis, suite de cette anarchie intellectuelle qui ne tient plus compte des principes, qui ne reconnaît plus d'autorité d'aucun ordre, et qui, proclamant l'indépendance absolue de l'homme, le jette comme un vil esclave aux pieds de la force matérielle.

Pauvre France, si belle, si puissante, si glorieuse, et qui perds deux de tes plus belles provinces, un million de tes fils les plus dévoués!

Car, ils n'ont pas pu tous fuir. L'exode est peut-être de cinq cent mille personnes : c'est assez pour montrer combien l'Alsace et la Lorraine étaient françaises; mais il en reste plus d'un million à qui il était impossible de se replier sur la France. Metz, qui avait cinquante-six mille habitants, n'en a plus que trente mille; Bischwil-

ler en avait trois mille deux cents, il n'en reste plus guère que douze cents; les villes sont dépeuplées, des villages entiers sont déserts; tout ce qui pouvait fuir a fui la domination exécrée; ce qui est resté, à bien peu d'exceptions près, pleure et continue d'aimer la France.

Il faut bien le dire : il y a des exceptions, mais dont le petit nombre fait mieux ressortir encore le patriotisme général. Sur cinq cents magistrats de tout ordre, quatre ou cinq ont consenti à prêter serment au vainqueur; tous les autres ont préféré la pauvreté à l'apostasie. Les prêtres restent à leur poste; ils ne peuvent quitter le troupeau qui n'a pu émigrer; mais la persécution que le vainqueur exerce contre tout ce qui est catholique montre bien qu'il les regarde comme des ennemis. Il est moins dur, il est aimable pour les pasteurs protestants : c'est de ce côté qu'il attend une assimilation plus facile, et, en effet, ce sont les journaux anglais eux-mêmes qui l'ont remarqué, la partie protestante de l'Alsace-Lorraine accepte bien plus volontiers le triste changement qui s'opère. Nous nous reprocherions de ne pas ajouter qu'il y a là d'honorables exceptions ; mais le fait général reste, il est incontestable.

Et maintenant, qu'y a-t-il à faire, si ce n'est à accueillir avec amour les pauvres émigrés, à donner pour eux, à former des comités de secours, à les employer, à leur faire oublier, non les champs des aïeux, mais les trop grandes amertumes de cet éloignement, et à mériter, à force de patriotrisme, de sacrifices et de vertus, que vienne bientôt l'heure où en rentrant dans leurs foyers abandonnés, ils se trouveront encore en France. Devant un pareil malheur, qui frappe à la fois tant de Français, nous ne comprenons pas ces fêtes, ces banquets qui ne sont que des excitations à la haine des Français les uns contre les autres; nous ne comprenons pas cet aveuglement vraiment insensé, ou plutôt satanique, avec lequel on s'attache à la défense des doctrines et des erreurs qui en ont été la première cause. Faudra-t-il donc que la France perde de nouvelles provinces? faudra-t-il qu'elle perde encore quelques millions de ses enfants, pour que les yeux s'ouvrent enfin, et que l'on reconnaisse qu'elle ne redeviendra grande et prospère qu'en revenant à la foi qui l'avait faite la première nation du monde?

Avant de quitter ce sujet, nous devons citer une page d'un écrivain qui n'est pas accoutumé à louer le clergé catholique, et qui vient de lui rendre un bien bel hommage. Il s'agit de M. About, c'est tout dire, car nul catholique de cœur ne peut avoir oublié les honteuses pages écrites par cet homme de lettres sur le Pape, sur la cour de Rome et sur la religion catholique en général, alors

qu'il était l'un des familiers du prince Napoléon et que le *Moniteur officiel de l'Empire français* reproduisait ses indignes calomnies. L'adversité a-t-elle éclairé M. About? Tant mieux. Au moins, les quelques jours de captivité que lui ont infligé les Prussiens, au mépris du droit des gens, lui ont inspiré cette bonne page, qui confirme d'ailleurs ce que nous venons de dire au sujet des protestants d'Alsace. Nous citons :

L'aumônier catholique, M. Gerber, est un prêtre de soixante et quelques années, grand, sec, un peu voûté ; ses cheveux blonds et son accent dénotent un pur Alsacien et sa loyale bonhomie ne dément pas les signes extérieurs. Il a fait ses études à Strasbourg, sous la direction du célèbre abbé Bautain, et reçut le sacrement de l'ordre côte à côte avec le P. Gratry, qui était son voisin par ordre alphabétique. Je ne crois pas qu'il ait jamais bougé du diocèse, car il compte environ trente ans de service dans les prisons; mais il a l'esprit large, ouvert et tolérant comme s'il avait fait deux fois le tour du monde. La vie n'a guère de secrets pour celui qui a touché du doigt tous les crimes et toutes les douleurs. Ce bon et beau vieillard a conduit à l'échafaud onze condamnés, dont deux femmes; aussi put-il me dire avec un sourire doux et voilé : « Je suis un peu chez moi dans cette chambre. »

Il m'a conquis de prime abord, et, le voyant instruit de toutes choses, j'ai profité de ses visites pour m'éclairer sur la persécution des catholiques en Alsace. Les détails qu'il m'a donnés sur l'expulsion des jésuites font le plus grand honneur aux victimes et à leurs amis. A l'heure de l'exécution, une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants en prières remplissaient la chapelle : l'agent des hautes-œuvres prussiennes fut un instant troublé par ce spectacle et offrit d'ajourner la partie à une meilleure occasion. Ce fut le Père directeur qui congédia l'assemblée, prêtant l'appui de sa parole à cette autorité qui le frappait.

On obéit; mais le lendemain et tous les jours suivants, la façade du petit couvent de la rue des Juifs fut décorée de fleurs et de rubans tricolores par des mains inconnues. Le jésuitisme était devenu, grâce aux Prussiens, une forme de patriotisme; à tel point qu'un éminent avocat de Strasbourg, M. Masse, m'a dit dans ma prison : « Je suis juif; vivent les jésuites ! »

Les autres ordres religieux ne sont pas encore fixés sur le sort qui les attend: on craint que la maison du Sacré-Cœur soit exilée à la suite des Pères, qui la gouvernaient peu ou pas. Le difficile sera de chasser les sœurs de Ribeauvillé et toutes les respectables filles qui dirigent l'enseignement des écoles et des salles d'asile. On en compte 3,000 dans le pays annexé, et l'énormité de ce chiffre a, dit-on, fait fléchir M. de Mœller. Ce n'est pas, Dieu le sait, que nos vainqueurs se préoccupent de ce qu'elles pourront devenir ; on ne pense pas plus à leur donner du pain pour leurs vieux jours qu'on ne s'est

occupé d'indemniser les jésuites. Mais on se demande comment on pourra les remplacer.

Quant au clergé séculier, chaque jour qui s'écoule accroît sa gêne et ses perplexités. Il se voit menacé jusque dans ses moyens d'existence par cette grande émigration qui, après avoir emporté la colonie des fonctionnaires français, entraîne tous les catholiques assez riches pour s'expatrier. La plupart des Alsaciens qui demeurent, pouvant partir, appartiennent à la confession d'Augsbourg. Ce n'est pas que les protestants n'aient donné les plus beaux exemples de patriotisme; mais on peut dire en thèse générale que le joug allemand est un peu moins intolérable aux protestants qu'aux catholiques.

Le clergé protestant, bien renté, et qui fait de beaux mariages, réparera facilement par l'immigration allemande le déficit que l'option a jeté dans ses revenus. Mais le clergé romain souffre déjà sensiblement des circonstances qui ont écrêmé la population catholique et qui ne laissent autour de lui que des pauvres à secourir.

Voilà un témoignage qui ne saurait être suspect.

II

La France est catholique, tout le montre, tout l'affirme : c'est le catholicisme qui l'avait faite grande et glorieuse, c'est le catholicisme seul qui pourra la relever ; tout ce qui est catholique aime la France, tout ce qui est ennemi du catholicisme est ennemi de la France ou se défie d'elle.

N'est-ce pas la France elle-même qui vient d'affirmer sa religion par un suffrage universel dont il est impossible, nous l'avons déjà dit, de contester la valeur? Nous faisions remarquer, dans une de nos précédentes livraisons, qu'à Dijon, par exemple, le dénombrement avait constaté qu'il n'y a dans cette ville qu'un nombre infiniment petit de libres-penseurs. Le recensement de la ville de Rouen a donné les mêmes résultats ; voici les chiffres officiels :

Catholiques.	100,861
Calvinistes.	956
Luthériens.	184
Autres sectes.	46
Israélites.	255
Mahométans.	3
Individus ayant déclaré ne suivre aucun culte.	19
Cultes qui n'ont pu être constatés . . .	146

Ainsi, dans l'une de nos plus grandes villes, où la population dépasse 102,000 âmes, on compte plus de 100,000 catholiques, et

on ne trouve que 19 individus, nous disons *dix-neuf*, qui ont déclaré n'appartenir à aucun culte! Les catholiques sont plus de 100,000, et les protestants ne forment que la centième partie de la population! En ne faisant qu'un bloc de tous ceux qui ne sont pas catholiques, on a le chiffre 1,590. Moins de 1,600 non catholiques d'un côté, près de 101,000 catholiques de l'autre, c'est 1 non-catholique sur 85 catholiques; ne peut-on pas dire que la ville de Rouen est tout entière catholique? Quant aux libres-penseurs, ils sont 1 contre 5,043, c'est-à-dire qu'on peut les considérer comme n'existant pas, et c'est pour cette imperceptible minorité qu'il faudrait renoncer aux manifestations religieuses et n'avoir que des lois athées! Allons donc!

Le recensement officiel de la population parisienne n'est pas moins remarquable. Voici les chiffres :

Catholiques.	1,732,529
Israélites	30,421
Calvinistes	17,281
Luthériens	14,940
Anglicans, méthodistes, quakers. . . .	9,482
Mahométans	422
Individus ayant déclaré n'appartenir à aucune religion	2,500
Total.	1,807,575

Certainement Paris est la ville où l'on compte le plus de libres-penseurs, et c'est bien là que ceux qui se plaisent à se parer de ce titre craignent le moins de l'afficher officiellement; eh bien! à Paris, sur 1,807,575 habitants, il s'est trouvé, en 1872, 2,500 personnes déclarant n'appartenir à aucune religion, c'est-à-dire 1 sur 723 environ! Et si l'on fait un bloc de tous les non catholiques, on trouve 74,746, c'est-à-dire 1 non catholique contre 15 catholiques; est-ce donc à 15 catholiques de céder à ce non catholique?

Du recensement total de la France, il résulte que les 19/20 de la population ont déclaré être catholiques; les protestants et les juifs n'offrent qu'une très-faible minorité; les libres-penseurs avoués sont moins de 1 sur 3,000. Voilà les chiffres. Nous, catholiques, nous ne cherchons en rien à entraver la liberté des autres; mais, quand on cherche à entraver la nôtre, n'avons-nous pas le droit de dire : Nous sommes 35 millions, vous êtes à peine un demi-million, et, s'il ne s'agit que des libres-penseurs, vous n'êtes pas cinquante mille!

La France est donc toujours une nation catholique. Quatre-

vingts ans de révolutions et de prédications impies n'ont abouti qu'à ce résultat : peut-être 50,000 athées ; le nombre des protestants décroît plutôt qu'il ne s'augmente, et nous avons 35 millions de Français catholiques! Le gouvernement des peuples, qui n'est pas affaire de théorie, mais de pratique, doit toujours compter avec la religion de ces peuples. La France est un pays esssentiellement, presque exclusivement catholique; il y a là un fait irrécusable, immense, avec lequel les hommes d'Etat et les législateurs doivent compter.

A ce suffrage universel, dont le vote a été recuellli de maison en maison sans excitation d'aucune sorte, en toute liberté et avec le plus grand calme, s'ajoutent les manifestations extérieures de la foi de la France, et ces manifestations sont aussi nombreuses qu'éclatantes. Nos missionnaires et nos religieuses portent le nom de notre cher pays jusqu'aux extrémités du monde, en y portant notre foi ; et, à l'intérieur, que signifient cette affluence qui se presse de plus en plus dans nos églises, autour des chaires sacrées, ces établissements d'éducation catholiques qui se multiplient, ces comités catholiques, ces cercles d'ouvriers, ces sociétés de charité, ces congrès et ces pélerinages, qui sont devenus l'un des grands événements du jour, si ce n'est que la France est catholique, qu'elle veut proclamer hautement son catholicisme et qu'elle veut rester catholique ?

Nous le savons, malgré ces symptômes de régénération, le mal est grand, l'impiété est puissante et audacieuse, parce que les honnêtes gens, les hommes religieux ne sont souvent que trop timides ; mais le fond demeure, et l'on peut être sûr que si des coups directs étaient portés chez nous à la religion, la persécution réveillerait toutes les âmes : l'impiété n'obtiendrait un court triomphe que pour assister à une suprême défaite.

J. Chantrel.

Le pèlerinage national de Lourdes s'est accompli le plus heureusement du monde : foule immense, profonde piété, patriotisme ardent, ordre parfait, miracles éclatants, tout a été beau, magnifique, admirablement religieux. Nous reviendrons sur cette fête chrétienne et française, ou plutôt sur ces fêtes qui durent depuis deux mois à Notre-Dame de Lourdes et qui présagent le salut de la France.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE.

La santé du Saint-Père continue d'être excellente, quoi qu'en disent les journaux de la révolution.

Le 2 octobre, à l'occasion de l'anniversaire du plébiscite, le Pape a reçu de nombreuses députations de la jeunesse romaine. Pie IX les a remerciées de cette nouvelle marque d'attachement dans un jour qui rappelle un douloureux souvenir. Sa Sainteté a dit : « Les démonstrations catholiques, les pèlerinages en faveur de l'Église, hâteront son triomphe. »

En recevant la noblesse romaine, le Pape a sévèrement blâmé le plébiscite. Sa Sainteté a dit : « Les personnes honnêtes déplorent les événements accomplis. Le triomphe viendra certainement; je ne sais pas si ce sera durant ma vie, mais je sais qu'il doit venir. »

Pie IX a recommandé aux parents de surveiller soigneusement l'éducation de leurs enfants.

— Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui s'est rendu à Rome sans mission officielle du gouvernement français, mais non sans avoir vu M. Thiers avant son départ, a obtenu plusieurs audiences du Saint-Père. Dans la seconde, du dimanche 29 septembre, le cardinal est resté cinq quarts d'heure avec le Pape. A la fin de l'audience a eu lieu un incident qu'un correspondant de l'*Univers* rapporte en ces termes :

Pie IX, s'adressant à Mgr de Bonnechose, lui dit qu'il avait encore quelque chose à lui communiquer. Le Saint-Père dit à Son Eminence qu'il voulait lui offrir un souvenir. « L'objet est en soi de peu de valeur, ajouta le Pape, l'intention en fera tout le prix. » Pie IX fit alors allusion aux conjectures qu'on faisait sur son départ de Rome. « Quand je médite sur ce sujet, dit le Saint-Père, il me vient toujours à l'esprit cette scène touchante de la vie de saint Pierre. Lorsque le prince des apôtres fuyant la persécution quitta la ville de Rome, il rencontra, non loin de la porte Saint-Sébastien, Notre-Seigneur lui-même portant sa croix d'un air plein de tristesse : « *Domine, quo vadis?* Seigneur où allez-vous? » s'écria Pierre. « Je « vais à Rome, répondit Jésus-Christ, pour y être crucifié de nou- « veau. » Pierre comprit, dit le Saint-Père, et resta à Rome au milieu de la persécution. Je fais de même, car si je quittais en ce moment la Ville Éternelle, il me semble que Notre-Seigneur m'adresserait le même reproche. Eh bien, c'est cette scène qui n'est

sans doute qu'une légende, mais une pieuse légende, que je veux vous laisser en souvenir. »

Pie IX remit en effet à Mgr le cardinal de Bonnechose un écrin rouge à ses armes, qui renfermait le délicieux objet d'art que nous allons décrire.

Sur une plaque d'ivoire de dimensions peu communes (12 centimètres de largeur sur 14 de hauteur) est exécutée avec une exquise perfection la scène à laquelle le Saint-Père fait allusion. Jésus-Christ portant la croix regarde avec douceur et tristesse saint Pierre agenouillé. L'apôtre dans l'attitude de la plus tendre componction, lève ses yeux mouillés de larmes vers le divin Maître et semble lui demander pardon. Dans le lointain, quelques monuments de Rome. Cette plaque d'ivoire, œuvre d'un sculpteur de mérite, est entourée d'un cadre d'or surmonté des armes du souverain Pontife, finement ciselées. Tel est l'objet précieux et symbolique que le Saint-Père a donné au cardinal de Bonnechose, en témoignage de son affection.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les passages suivants d'une lettre adressée de Rome à la *Correspondance de Genève;* ils répondent aux préoccupations de bien des catholiques.

D'après la *Nazione*, M. Thiers n'aurait jamais fait d'offre sérieuse d'hospitalité à Sa Sainteté. Nous ne savons pas sur quoi se base ce journal pour nier ce fait, car, sans vouloir parler ici d'offres qui auraient pu être faites d'autre part depuis le 20 septembre 1870, nous trouvons que les paroles prononcées à plusieurs reprises par M. Thiers à ce sujet sont claires et catégoriques. En effet, M. le président a reconnu que le Saint-Père n'avait à prendre conseil que de sa conscience pour une décision, mais que, pour sa part, comme chef du gouvernement français, il devait lui offrir l'hospitalité la plus généreuse, telle que pouvaient l'exiger le caractère sacré et la mission divine dont est revêtu le Souverain-Pontife.

Il n'est personne qui ne se rappelle cette déclaration, et, lorsque M. Thiers la formula pour la seconde fois, nos hommes d'État s'en émurent avec ceux de l'empire allemand, et, dans leur imagination effrayée, ils croyaient déjà voir la cour romaine emballer les archives du Vatican. Un diplomate allemand s'est plaint à nous-même un jour de ce que M. Thiers, en réitérant son offre, cherchait, selon lui, à exercer une sorte de pression sur le Vatican. La proposition de M. Thiers a donc été bien considérée comme sérieuse, et si le Pape ne l'a pas acceptée, ce n'est pas à dire pour cela qu'il ne l'ait pas regardée comme sincère, mais le Souverain-Pontife n'écoute, dans sa conduite, que les inspirations de Dieu et non les conseils des hommes. Nous pouvons assurer, en outre, que le Saint-Père a été très-sensible aux propositions de M. Thiers, et le gouvernement français le sait probablement mieux que nous.

Il nous semble donc superflu de dire que la *Nazione* ment sciemment,

lorsqu'elle raconte le plus sérieusement du monde, que c'est le comte d'Harcourt seul qui, de son propre chef, aurait fait une telle offre à Sa Sainteté, et que le cardinal Antonelli, mécontent d'une pareille proposition, en aurait parlé à M. Thiers, dont la réponse n'aurait point été satisfaisante.

De pareils mensonges ne peuvent avoir d'autre but que de discréditer Son Eminence le secrétaire d'Etat et M. d'Harcourt, en les mettant tout à la fois en désaccord entre eux et avec M. Thiers et le Souverain-Pontife. Mais ces deux hommes d'État sont trop connus dans le monde diplomatique pour que de pareilles calomnies puissent les atteindre.

La *Nazione* prétend encore qu'après ce premier échec, le cardinal Antonelli se serait adressé à d'autres gouvernements pour solliciter l'hospitalité en faveur de son souverain, mais que de toute parts on aurait essuyé des refus. C'est ainsi que l'on représente le cardinal Antonelli tour à tour comme opposé et favorable au départ du Pape. On devrait mettre un peu plus de logique dans ses calomnies, si l'on veut leur assurer quelque créance.

Il est certain que depuis l'offre de M. Thiers, le Cardinal n'a fait aucune des démarches qu'on lui prête. Nous ne voyons pas pourquoi l'ambassadeur de France devrait réitérer la proposition de son gouvernement chaque fois qu'il rentre à Rome après un congé...

Que l'opinion publique ne s'émeuve point de toute la clabauderie des journaux. Que le monde sache bien que le Pape n'a pas dit et n'a pas fait dire un seul mot aux trois empereurs, qu'il n'a fait aucune ouverture au ministère de Vienne au sujet du futur conclave. Le Souverain-Pontife n'ignore pas que les souverains de notre siècle seront aussi impuissants à se protéger eux-mêmes qu'à le délivrer, aussi longtemps que leur politique s'inspirera des principes des sectaires qui les entourent. Leur sort pourrait bien être pire que le sien, pour la raison qu'a si bien exprimée M. Veuillot et que nous aimons à répéter : « S'il n'y avait pas « la prison du Vatican et son captif immortel, le monde condamné à « périr n'offrirait pas un juste sujet d'espérance, ni un juste sujet de « larmes. »

FRANCE

Le conseil d'État, nouvellement réorganisé, s'est occupé de deux questions qui intéressent la religion.

Dans une séance générale, il a entendu la lecture du rapport de M. Silvy, sur l'appel comme d'abus formé par l'ex-abbé Junqua. Cet appel a été repoussé à l'unanimité en vertu des précédents qui sont tous en faveur de l'ordonnance rendue par l'archevêque de Bordeaux.

Le conseil a terminé également l'examen des questions soulevées par la rédaction des bulles pontificales concernant la nomination des évêques.

Il a été reconnu que la formule contre laquelle l'ancienne commission provisoire avait élevé des objections : *nobis nominavit et præsentavit* avait été employée jusqu'ici par la chancellerie romaine depuis vingt ans, dans presque tous les cas, et qu'elle n'excède en aucune façon ni la lettre ni l'esprit du concordat.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — La souscription en faveur de l'Œuvre du vœu national de la France au Sacré-Cœur atteint aujourd'hui le chiffre de 365,000 fr.

— La retraite ecclésiastique pour le diocèse de Paris a été terminée par une messe solennelle célébrée à l'église Saint-Sulpice. Sa Grandeur Mgr Guibert officiait, et avait voulu clôturer par la bénédiction épiscopale cette retraite dont il avait chaque jour régulièrement présidé les exercices. Après la messe, Mgr l'archevêque a été conduit processionnellement de l'église au séminaire Saint-Sulpice, et il a traversé la place en habits pontificaux, précédé de la croix et de la mitre, au milieu d'une foule respectueuse agenouillée sur son passage pour recevoir sa bénédiction. C'était un grand spectacle, et l'émotion qu'il a produite était d'autant plus forte qu'elle était traversée par le souvenir de ce qui s'est passé depuis deux ans.

A la veille de la clôture, Mgr Guibert avait adressé au cardinal Antonelli la dépêche que voici :

Au cardinal Antonelli.

L'archevêque et le clergé de Paris, réunis au séminaire de Saint-Sulpice pour la retraite ecclésiastique, au moment de renouveler les engagements de leur sacerdoce, offrent au Saint-Père l'hommage de leur profond respect, de leur amour filial et de leur entière soumission. Ils prient pour la cessation des maux de l'Eglise et des souffrances du Vicaire de Jésus-Christ. Ils sollicitent humblement la bénédiction du Saint-Père.

Le cardinal a répondu :

Rome, 21 septembre, 5 h. 20 m. du soir.

Monseigneur l'archevêque de Paris,

Sa Sainteté est touchée de gratitude pour les témoignages d'affection et de dévouement que Votre Grandeur et le clergé de Paris lui donnent et accorde à tous la bénédiction apostolique.

G., cardinal ANTONELLI.

On sait que, pour se rendre à l'église Saint-Sulpice, tous les membres du clergé sortent du séminaire, revêtus du surplis, et traversent la place. On craignait quelque manifestation antireligieuse de la part des radicaux et communards. Mais tout s'est très-bien passé, grâce à l'attitude recueillie de l'immense majorité de la population qui s'est agenouillée pour recevoir la bénédiction de l'Archevêque. Deux étudiants placés derrière un officier de la garde municipale à cheval plaisantaient, à mi-voix, sur la cérémonie, et l'un d'eux dit à son camarade : « Comme c'est drôle ! » L'officier se retourne vers l'individu et lui dit : « C'est vous qui êtes un « drôle, vous n'avez donc ni foi ni « respect pour rien au monde ! » Les deux étudiants s'esquivent tout honteux. Un capitaine de frégate qui a joué un grand rôle dans la prise de Paris par l'armée de Versailles, se trouvait à côté de l'officier municipal. Il lui dit : « Bien « parlé, mon camarade, » et il lui donne une poignée de main. La croix qui précède l'Archevêque, passait en ce moment. Le capitaine éleva la voix, en montrant la croix et s'écriant : « Oui, voilà ce qui « nous sauvera ! Il faut que le peu- « ple le sache, la croix seule nous « sauvera ! »

— Le 4 octobre au matin, à neuf

heures, dit l'*Union*, a été célébrée la messe préparatoire au pèlerinage de Lourdes. L'église était comble, comme aux jours des grandes solennités. La foule se pressait jusqu'au bas du grand-autel. Tous les autres autels étaient occupés à la fois, et les messes s'y sont succédé sans interruption pendant plusieurs heures.

Le R. P. Gironnet, Dominicain, a adressé aux pèlerins une touchante allocution, dans laquelle il s'est appliqué à bien préciser le véritable caractère de la grande démonstration qui allait s'accomplir à Lourdes.

« Ce n'est pas, a-t-il dit, une manifestation politique, c'est une *manifestation publique de foi, de croyances religieuses*. Nous allons à Lourdes prier pour l'Eglise et pour la France, et demander la fin de nos épreuves. Nous allons demander pour la France la PAIX, une paix de puissance et de force, et surtout la paix intérieure, ce premier des biens.

Tout son discours s'est résumé dans le cri de : *Vive l'Eglise! Vive la France!* par lequel il l'a terminé et qui a été répété avec enthousiasme par l'assistance.

Aix. — Une guérison merveilleuse a été obtenue à Aix par l'intercession des martyrs de la rue de Sèvres à Paris. M[lle] Marie-Thérèse de Brossard était malade depuis un an. Une maladie de l'épine dorsale la faisait souffrir horriblement. On l'avait menée aux eaux cet été, et elle était revenue encore plus souffrante, la taille complètement déviée, la tête penchée sur l'épaule, et la jambe droite même était devenue presque paralysée; c'est au point qu'il a fallu la porter à la sainte table le jour où elle a fini sa neuvaine. A la fin de la messe, elle s'est évanouie, et c'est en reprenant connaissance qu'elle a pu marcher et revenir chez elle sans le secours de personne. Dans l'après-midi, elle est allée au Sacré-Cœur, où elle avait fait son éducation.

Bourges. — Le 28 juillet dernier, un orage épouvantable venait de dévaster la commune de la Châtre-Langlin, canton de Saint-Benoît-du-Sault (Indre). Les habitants, sous prétexte que leur curé, M. Gaudon, aurait pu, par certaines pratiques religieuses, et notamment en sortant la croix de la procession, empêcher le fléau, se portèrent en foule à l'église, où ils entrèrent avec une attitude hostile, et après avoir interrompu la messe paroissiale et chassé le curé, ils se livrèrent sur lui à des excès regrettables, envahirent son domicile pendant qu'il était réfugié dans la sacristie, jetèrent ses habits par les fenêtres et frappèrent les personnes courageuses qui essayaient de prendre sa défense, voulant, suivant leur expression, « tuer le curé, parce qu'il les avait fait grêler. »

Un conseiller municipal de la commune, le sieur Vauzelade, s'est porté courageusement au secours du curé, et a été battu lui-même; le garde-champêtre de la Châtre est resté chez lui pendant l'émeute.

Cette affaire est venue le 19 septembre devant le tribunal correctionnel.

Les débats n'ont pas occupé moins de deux audiences. Le tribunal a condamné cinq des accusés à trois mois de prison et 25 fr. d'amende; deux à six jours de prison et 16 fr. d'amende; deux autres à deux jours de prison et 16 fr. d'amende, et enfin un dixième à 25 fr. d'amende. Deux filles et deux jeunes femmes ont été acquittées.

Cambrai. — La magnifique flèche de l'église Saint-Maurice, à Lille, vient d'être terminée. Elle est tout à jour, en style gothique fleuri, et fait le plus grand honneur à M. H. Cannissié fils, jeune architecte qui a poursuivi avec bonheur l'œuvre commencée par son père.

— C'est aujourd'hui, 12 octobre, que doit avoir lieu à Lille le sacre de Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis (Réunion). La cérémonie se fera dans l'église Saint-André, dont Mgr Delannoy était curé. Le prélat consécrateur sera Mgr Desprez, archevêque de Toulouse et ancien évêque de Saint-Denis. Plusieurs

évêques de la Belgique et Mgr d'Arras doivent assister à cette cérémonie, que Lille n'avait pas vue depuis le sacre de l'archevêque de Cologne par Fénelon.

Coutances. — Un grand pèlerinage a eu lieu, le 29 septembre, au Mont-Saint-Michel, dont la célèbre abbaye a été restaurée par les soins de Mgr l'évêque de Coutances. C'est le *Journal des Débats* lui-même qui se charge, dans les lignes suivantes, de montrer, à propos de cette abbaye, l'utilité même humaine des pèlerinages, qui contribuent tant d'ailleurs à ranimer les croyances religieuses.

« L'abbaye est habitée, dit ce journal, décemment et dignement habitée. Mgr l'évêque de Coutances, qui a une si belle cathédrale et qui souffrait en son cœur pastoral des destinations lugubres auxquelles était condamné le plus grand monument chrétien de son diocèse, tour à tour prison d'Etat, maison de réclusion, maison de détention et encore prison d'Etat, a voulu l'arracher à ces profanations. Dans le logement abbatial, il a installé quelques prêtres, qui sont les chapelains de l'abbaye, et auprès d'eux des frères convers, qui sont plus spécialement, je crois, les gardiens du monument. L'ancienne caserne d'infanterie, édifice spacieux auprès de la plage, a été convertie en un orphelinat dirigé par les sœurs de Saint-Joseph. Sous la même inspiration sans doute, un grand bâtiment, situé dans la partie haute de la ville, est occupé par une manufacture de vitraux pour églises. Un des habitants de l'abbaye s'est voué avec succès à la photographie, et, grâce à lui, on se procure à présent des vues du mont Saint-Michel sous toutes ses faces, et surtout des reproductions de ces admirables détails qui vous surprennent à quelque détour d'escalier, au pied d'une étroite fenêtre ou d'une poterne. Plusieurs frères convers, servant de guides à l'intérieur, se succèdent dans les diverses parties de l'édifice, à mesure que s'est formé dans le vestibule des gardes un groupe suffisant de visiteurs dont chacun prend la direction. Ces guides se montrent polis, complaisants pour tous, et si parmi les visiteurs il se rencontre quelque pèlerin qui préfère, aux souvenirs de trop vieux siècles, des stations spéciales aux lieux qu'habitèrent les détenus de la dernière prison d'Etat, ce citoyen reçoit du guide les renseignements nécessaires à l'exercice et à la liberté de son culte.

« Toute l'abbaye est tenue en parfait état de propreté, — mérite qui n'est pas médiocre quand il s'agit de superficies pareilles. Les détenteurs actuels du précieux dépôt en ont le respect sévère. Ainsi s'est accompli, dans la mesure des ressources du temps présent, ce premier et très-honorable effort pour restituer au gigantesque monument de pierre et de travail de nos pères non pas des difficultés civilisatrices, — il a fait son œuvre, — mais au moins quelque chose de sa destination première et aussi son aspect et sa signification. »

Tarbes. — Tout l'intérêt, pour ce diocèse, se trouve dans les pèlerinages à Notre-Dame de Lourdes; c'est un sujet qui sera traité spécialement par les *Annales catholiques*.

Vannes. — Des 700 matelots de la circonscription maritime de Vannes qui avaient été levés pour le service, et qui, pendant la guerre contre les Prussiens et contre les communards, ont combattu comme des lions, pas un seul n'a été tué et deux seulement ont été blessés.

Attribuant ce résultat heureux à sainte Anne, la patronne des marins et des Bretons, sous la protection de laquelle tous s'étaient mis avant d'entrer en campagne, ces braves ont organisé une souscription à l'effet d'offrir au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray un témoignage public de leur reconnaisance, quoique déjà chacun d'eux en particulier soit allé accomplir cette dette envers leur protectrice.

Malgré le nombre considérable

de ceux qui sont absents, répandus déjà sur tous les points du globe, cette souscription a atteint dès maintenant une somme supérieure à six cents francs. Il a été décidé dans une réunion des délégués de chaque commune, qu'elle serait employée à l'acquisition d'un tableau dont le sujet a été déterminé, et qui sera transporté processionnellement à Sainte-Anne par les matelots souscripteurs, dès qu'il sera exécuté.

ALLEMAGNE.

Le congrès des *Vieux-catholiques*, qui s'est tenu à Cologne, a donné ce qu'on pouvait en attendre ; il suffira, pour en donner une idée, de transcrire ici les vœux que ces nouveaux protestants ont émis dans leur congrès :

« Le congrès a la confiance que les gouvernements des États allemands, autrichiens et suisses prendront une position franche, ferme et nette vis-à-vis de la question ecclésiastique ; que non-seulement ils s'en tiendront à la déclaration faite dans les rescrits officiels, et suivant laquelle les décrets du Vatican du 18 juillet 1870 ne doivent avoir aucun effet légal, mais qu'ils donnent une valeur pratique à cette distinction entre l'Église catholique basée sur l'histoire et le droit, reconnue par les États, et cette nouvelle Eglise ultramontaine romaine, constituée par ces décrets, et privée de base dogmatique et historique ; qu'ils regardent et protégent comme membres de l'Église reconnue par l'État les catholiques qui s'en tiennent à la vieille Église catholique et rejettent les décrets du Vatican comme une innovation ; qu'ils considèrent comme privés de toute juridiction sur les vieux-catholiques, les évêques et leurs organes qui ont pris parti pour l'innovation du Vatican.

« Le congrès demande en conséquence :

« I. Que les évêques choisis par les vieux-catholiques, d'après un mode qui sera fixé par le congrès, soient reconnus, après leur consécration, comme évêques de l'Église catholique ; qu'ils soient considérés comme investis des mêmes droits sur les églises vieilles-catholiques que ceux qui sont attribués par le droit actuel aux évêques catholiques ; qu'aux évêques ainsi choisis, il soit accordé une dotation de l'État ; que les prêtres vieux-catholiques soient considérés comme qualifiés pour être employés dans des établissements de l'État ; que, provisoirement, un évêque vieux-catholique, même résidant dans un autre État, soit tenu comme qualifié pour exercer la juridiction ; que les gouvernements acceptent le serment de fidélité prêté par l'evêque à choisir.

« II. Que les prêtres choisis par les églises vieilles-catholiques soient considérés comme prêtres et qualifiés pour l'accomplisse-

ment de tous les actes auxquels la loi de l'État accorde des effets civils, en particulier pour la bénédiction des mariages et pour la tenue des registres des états civils, conformément à la tradition et selon les règles établies par les lois de l'État.

« III. Que les églises vieilles-catholiques soient considérées sur la base de la reconnaissance de l'Église catholique par l'État, comme des personnes juridiques fondées à exercer tous les droits que la loi de l'État accorde aux églises ou qui leur sont attribués par le droit ecclésiastique.

« IV. Que les vieux-catholiques ne soient pas tenus de contribuer de leur argent aux œuvres ecclésiastiques des néo-catholiques.

« V. Que les vieux-catholiques aient le droit absolu de demander à se servir également (avec les néo-catholiques) des églises consacrées au culte catholique; car l'apostasie des uns ne peut priver les autres de leur droit.

« VI. Que les vieux-catholiques conservent tous leurs droits sur les autres biens des chapitres, fondations, écoles, etc.

« VII. Que les vieux-catholiques conservent leur droit sur les sommes accordées par le budget au culte et à l'instruction.

« VIII. Que pour l'exécution des paragraphes V et VIII, l'État s'entende avec le comité central vieux-catholique qui sera établi dans chaque pays. »

Ajoutons à ces vœux un compte-rendu rapide des deux dernières séances du congrès, tenues le même jour, l'une à midi, l'autre au soir, dans l'église Saint-Pantaléon.

A l'ouverture de la première séance, le professeur Bluntschli, de Heidelberg, président de l'Association des protestants allemands, qui avait été invité au congrès, a pris la parole pour soutenir qu'on éprouve généralement en Allemagne le besoin d'opérer, sinon une fusion, du moins un rapprochement entre les catholiques et les protestants. Dans l'opinion de cet orateur, les discordes religieuses qui ont caractérisé les siècles précédents, et même la guerre de trente ans, qui en a été la conséquence, ont été l'œuvre des Jésuites. Aujourd'hui que cet ordre (pernicieux selon lui) est ou va être expulsé d'Allemagne, grâce à la vigilance et à la fermeté du gouvernement de l'Empereur (Vive Bismark!), il espère bien que l'union confessionnelle ne tardera pas à se réaliser sur le terrain de la conciliation et de la tolérance réciproque.

Le fougueux orateur n'a pas dit comment il faudra s'y prendre pour faire souscrire à cette fusion les personnes qui ont des convictions religieuses positives et pour qui les dogmes ne sont pas de vains mots. A travers le dédale de sa dialectique abstraite et bour-

souflée, nous croyons cependant comprendre, qu'à son avis, l'union religieuse doit se faire sur le terrain dogmatique. Pour lui, les dogmes et la liturgie sont de vaines formules dont la raison humaine doit faire justice et qui ne pourront plus arrêter la fraternisation entre les diverses sectes religieuses, aujourd'hui que les Jésuites ne seront plus là pour y faire obstacle par leurs intrigues, et il félicite chaleureusement les « vieux catholiques » d'être entrés les premiers dans cette voie en tendant la main aux anglicans, aux orthodoxes russes et aux protestants.

En définitive, M. Bluntschli a fait, sans le vouloir, le plus brillant panégyrique des Jésuites. En dépeignant ceux-ci comme le seul obstacle à une fusion confessionnelle qui ne serait en réalité que le niveau de l'incrédulité et de l'indifférentisme, il a involontairement rendu hommage au zèle religieux et à la foi vivace par lesquels les membres de la Compagnie de Jésus se sont fait révérer par les croyants et détester par les rationalistes comme le plus ferme boulevard du catholicisme.

Le président, professeur Schulte, a donné communication d'une lettre du patriarche arménien (schismatique), qui exprime toute sa sympathie pour le but et les efforts du congrès.

L'assemblée a ensuite repris la discussion des propositions relatives à l'agitation réformiste que les meneurs des « vieux catholiques » songent à organiser dans toute l'étendue de l'Allemagne, de même qu'en Suisse et en Autriche. Ces diverses propositions ont été successivement adoptées, avec un amendement aux termes duquel il sera formé un comité central à Munich pour l'Allemagne du Sud et un autre comité central à Cologne pour l'Allemagne du Nord.

Dans la soirée du même jour, de quatre à huit heures, a eu lieu une nouvelle séance publique, où les curieux étaient encore plus nombreux qu'à celle de la veille. On y a entendu des discours ou plutôt des sermons philosophico-religieux de MM. les professeurs Friedrich, Maassen, Reinkens et Schulte. Les noms de ces orateurs indiquent suffisamment que c'est la haine du catholicisme qui a dû inspirer toutes leurs paroles.

Cette seconde et dernière séance publique a terminé la session du congrès, dont les membres se sont réunis à un banquet, à huit heures, dans la grande salle du Casino.

ANGLETERRE.

On annonce que le Saint-Père a nommé M. le Dr Vaughan pour succéder à Mgr Turner, décédé, sur le siége de Salford. M. le

Dr Vaughan est le propriétaire directeur du *Tablet*, journal catholique de Londres, auquel il a donné depuis quelques années une importance considérable.

— On annonce la mort de Mgr Goss, évêque de Liverpool. Mgr Alexandre Goss, né à Ormskirk, le 5 juillet 1814, dans le diocèse même qu'il était appelé à gouverner plus tard, est mort le 3 octobre; il était évêque depuis 1853, du titre de Gerra (Egypte) *in partibus infidelium*, et avait été donné comme coadjuteur à son prédécesseur, auquel il succéda le 25 janvier 1856.

POLOGNE.

Des faits graves de persécution sont signalés dans ce pays ; c'est la persécution sourde et hypocrite qui ne cesse de se poursuivre. Voici des renseignements que nous trouvons à ce sujet dans la *Liberté* de Fribourg :

L'ancien diocèse de Chelm, qu'on a laissé subsister jusqu'à présent, pour pouvoir tromper la bonne foi du Saint-Siège, et pour obtenir certaines concessions concernant les catholiques de la Russie, est sur le point de disparaître complétement. On travaille depuis longtemps à effacer toutes les différences extérieures qui distinguent le schisme de l'Église grecque catholique. On a commencé par jeter hors des églises toutes les statues, toutes les sculptures, toutes les images qui n'étaient pas dans le goût byzantin. On a supprimé les orgues, les sonnettes pendant la messe ; on a défendu de transporter le missel d'un côté de l'autel à l'autre ; on a exigé que les fidèles communient debout et ne s'agenouillent pas. On a ordonné aux prêtres de laisser pousser leur barbe et de porter des cheveux longs. En un mot les grands théologiens du saint synode de Saint-Pétersbourg se sont dit que, s'ils parvenaient à effacer les différences extérieures, ils n'auraient ensuite aucune difficulté quant au dogme, qui, selon eux, doit être une chose abstraite et inaccessible au peuple des campagnes. Mais ils se sont trompés grandement, car si le clergé moscovite reste sans aucun enseignement sérieux de la théologie, et si leurs ouailles sont sans instruction suffisante et ignorent souvent le catéchisme, pareille chose n'existe pas dans les églises qui relèvent de Rome. Les paysans catholiques se méfient d'un curé imposé par le gouvernement et entaché de schisme.

Jadis les deux communions catholiques unies célébraient mutuellement et indistinctement leur rite dans les églises latines ou grecques, et, les prêtres grecs chantaient souvent les vêpres et le salut

en latin, quand ils étaient invités pour célébrer dans l'église de ce rite.

Le gouvernement russe a d'abord imposé une séparation complète. Il a interdit à tout prêtre grec-uni de mettre le pied dans une église latine.

Tout prêtre latin est puni de l'amende, de la prison et même de la déportation (la pénalité en Russie n'est pas strictement définie selon le délit) s'il ose confesser, enseigner ou marier un fidèle du rit grec catholique; le fidèle qui s'adresse à un prêtre latin est condamné à la même peine.

Tous les pays où le paysan est grec-uni, se trouvent soumis à la surveillance la plus gênante. On rompt les communications entre les communes et les villages, on craint qu'on n'éclaire, qu'on ne conseille le paysan; on craint que les paroisses ne puissent se concerter entre elles; en attendant, on enlève les prêtres récalcitrants et on les déporte en Sibérie.

Depuis quelques semaines, il y a un changement étrange dans cette tactique. A-t-on trouvé que les dépenses de la déportation étaient trop coûteuses, ou que la famille du déporté restée dans le pays pouvait, par son influence, contrecarrer les vues du gouvernement? Toujours est-il que l'on a pris de nouvelles mesures et que l'on chasse les prêtres grecs-unis hors du pays avec toutes leurs familles. Le 5 septembre, quatre prêtres, les abbés Boyarski, Terlekiewicz, Starkiewicz et Sinienwicz, avec vingt-six personnes, femmes et enfants, ont été déposés par le chemin de fer à Naczki, sur la frontière de la Galicie. C'était le soir et le chemin de fer ne partait qu'à sept heures du matin pour Cracovie; néanmoins le capitaine de gendarmerie n'a pas permis à ces malheureux exilés de passer même la nuit dans le royaume de Pologne. Ces pauvres familles ont été obligées de traverser la frontière dans un endroit complètement désert et ont trouvé avec beaucoup de peine le moyen de passer le reste de la nuit chez un charitable maître de poste en Galicie. Ces familles se trouvent sans aucune ressource, car on ne leur a même pas donné le temps de vendre ce qu'elles possédaient, ou de trouver aide auprès de leurs amis et connaissances. L'impudence du gouvernement russe se montre jusque dans les termes dans lesquels était rédigé l'ordre d'expulsion. On déclare les proscrits internés à Cracovie, comme si Cracovie était une ville russe. Naturellement ces pauvres gens ne se sont pas arrêtés là; ils sont arrivés à Lemberg le 20 septembre, et ont été reçus très-sympathiquement par une population nombreuse, à la tête de laquelle se trouvaient les rédacteurs des journaux polonais.

C'est ainsi qu'on procède en Russie pour arriver à la destruction d'un diocèse catholique. Bientôt on fabriquera une pétition, et l'on dira que Sa Majesté se rendant gracieusement aux vœux des habitants du diocèse de Chelm a cru devoir effacer les dernières traces de l'Église grecque-unie de Pologne.

SUISSE.

La persécution suscité à Mgr Mermillod tourne à la confusion des petits hommes du grand conseil de Genève. Ils ont supprimé l'allocation de 10,000 francs au clergé catholique de Genève, et, en quelques jours, l'*Univers* a recueilli plus de 22,000 francs, pendant que les journaux belges catholiques, le *Bien public* en tête, recueillaient de leur côté environ 5,000 francs. L'argent ne manquera donc pas pour soutenir le clergé de Genève, et si M. Carteret veut se débarrasser de cet évêque et de ces prêtres qui le gênent, il faudra qu'il ait recours à la violence ouverte. Nous ne serions pas étonnés qu'on en arrive là à Genève : le protestantisme ne prêche guère la tolérance et la liberté que là où il n'est pas le plus fort ; on le voit en Allemagne et en Suisse.

LA LETTRE DE M. LOYSON.

On nous dit que nous aurions tort de ne pas reproduire la lettre que M. Loyson a écrite au *Temps*, journal protestant, pour annoncer *Urbi et Orbi* son prétendu mariage avec Mme Ve Merriman. Nous avouons qu'il nous répugne de souiller nos *Annales* de cette misérable production du malheureux apostat, production qui montre une dégradation intellectuelle non moins grande que la dégradation morale du pauvre moine. C'est bien de lui qu'on peut dire, en effet : *Homo cum in honore esset, non intellexit*, et le reste. Il n'a pas compris l'honneur du célibat sacerdotal ; l'orgueil lui a enlevé la virginité de l'âme, et il ne peut plus garder celle du corps, et, au lieu de cacher sa honte, il la proclame et cherche à s'en faire honneur. Nul ne se laissera prendre aux sophismes que lui dictent l'orgueil et la passion ; la presse incrédule elle-même a jugé ce prêtre, qui aspire à n'être plus qu'un bourgeois vulgaire, et qui s'imagine que l'on croira, parce qu'il le dit, qu'il donne un exemple d'indépendance et de courage. On n'est pas indépendant lorsqu'on devient l'esclave des sens, on n'est pas courageux lorsqu'on se laisse aller aux entraînements de la nature corrompue. La libre pensée a exalté le prêtre, quand elle le voyait venir à elle et prépa-

rer un scandale pour les faibles, une douleur pour l'Église; maintenant que le scandale est donné, elle l'abandonne, elle n'en a plus besoin, et elle lui réserve ce qui ne manque jamais d'atteindre la trahison et la lâcheté : le mépris. Les chrétiens sont moins cruels et moins impitoyables : ils prient encore pour le malheureux qui semble s'obstiner à lasser la miséricorde divine, et ils demandent à cette miséricorde infinie de lui faire sentir assez l'humiliation et l'affliction, pour qu'il ouvre les yeux et revienne à son Père. *Hic ure, hic seca, dummodo in æternum parcas.*

Nous reproduisons donc la lettre de M. Loyson, en nous contentant d'y ajouter quelques notes :

Paris, le 25 août 1872.

La détermination que je viens de prendre appartient de sa nature à la vie privée : elle tient à ce que celle-ci renferme de plus intime, de plus doux et de plus sacré. Ma qualité de prêtre, à laquelle je ne peux ni ne veux renoncer, lui imprime malgré moi une publicité bruyante, je dirai même une solennité terrible (1). Si le mariage n'était pour moi qu'une satisfaction personnelle, je n'y songerais pas un instant : je sais très-bien que l'humble et pur foyer que je fonde sera insulté par les uns, délaissé par les autres, et qu'il renfermera l'angoisse avec la joie (2).

La principale de mes tristesses, c'est que j'aurai affligé beaucoup d'âmes; c'est que j'aurai scandalisé — contre ma volonté, sans doute — mais enfin j'aurai scandalisé plusieurs de ces petits qui croient dans le Christ et pour chacun desquels je voudrais mourir (3). Je fournis aux hommes méchants et aux hommes légers — deux catégories nombreuses et qui mènent le genre humain — une arme nouvelle et puissante, non pas seulement contre ma personne, mais contre ma cause. « Il voulait « se marier, s'écriera-t-on de toutes parts, il n'a pas eu le courage de « le dire. Il a parlé de l'infaillibilité, et ce n'était qu'un prétexte. Ce « beau drame finit par une comédie. »

Résolu par avance à garder le silence devant les attaques dont je serai l'objet, je viens, une fois pour toutes, donner au public sérieux, et plus particulièrement au public chrétien, des explications qui revêtent forcément le caractère d'une confession, mais qui m'apparaissent comme

(1) La publicité, elle vient de lui; la solennité terrible, elle existe, et ce qu'il dit montre un reste de foi où l'on voudrait voir un motif d'espérance. *Dæmones credunt et contremiscunt.*

(2) Qu'est-ce donc qui force M. Loyson à se marier, si ce n'est la satisfaction personnelle qu'il trouve à le faire? Ne se marie-t-il donc que par esprit de sacrifice et de mortification? Il essaiera plus loin, en effet, d'élever son mariage à la hauteur d'un acte d'apostolat : qui le croira?

(3) Mourez donc plutôt que de le scandaliser, ou ne vous vantez pas de votre charité.

un devoir envers des consciences que mon exemple va nécessairement troubler ou éclairer (1).

Si j'avais quitté mon couvent dans le but de me marier, — ce qui n'est pas, — j'en conviendrais sans peine, car je n'aurais rien fait qui ne pût s'avouer très-haut devant ceux qui placent la loi naturelle avec ses droits et ses devoirs imprescriptibles au-dessus des lois humaines et surtout des engagements fictifs. Ce qui est coupable et honteux, c'est de traîner sans convictions et trop souvent sans moralité la chaîne d'obligations auxquelles on ne tient plus qu'à raison des préjugés du monde et par un calcul d'intérêt personnel. Ce qui doit exciter la réprobation, ce dont pour ma part j'ai toujours eu horreur, ce n'est pas le mariage, c'est le péché.

Obstinément fidèle aux principes de l'Eglise catholique, je ne me sens en aucune manière lié par ses abus, et je suis persuadé que les vœux perpétuels sont au rang des plus funestes (2). L'erreur de Luther n'a pas été dans ce chaste et pieux mariage que devraient imiter la plupart de ceux qui le maudissent; elle est uniquement dans sa rupture avec les traditions légitimes et avec l'unité nécessaire de l'Eglise (3).

Je le répète donc : si j'avais quitté mon couvent pour me marier, si l'avais sacrifié à une grande et légitime affection de l'âme, peut-être à un devoir de conscience, la glorieuse chaire de Notre-Dame de Paris, je ne croirais pas avoir à m'en défendre. Mais si je n'avais pas eu le courage et la franchise de ma conviction, si, pour mieux préparer mes secrets desseins, je les avais couverts du manteau des questions dogmatiques, j'aurais été coupable, très-coupable, et je mériterais de me voir désavoué et flétri par tous les cœurs honnêtes (4).

Seulement, qu'on me permette de l'observer, ce honteux calcul serait

(1) *Troubler*, non, car ce n'est pas la première fois qu'on voit l'orgueil conduire où vous allez; *éclairer*, oui, mais non dans le sens que vous l'entendez, car votre dernier acte éclaire sur les funestes conséquences de l'orgueil et d'une demi-science qui se croit la science pleine, et vous voulez dire autre chose.

(2) Prétendre qu'on reste catholique, qu'on est fidèle aux principes de l'Église catholique, et mettre au rang des abus ce que l'Église a toujours approuvé et recommandé, c'est d'une logique nouvelle; mettre les vœux perpétuels au rang des plus funestes abus, c'est condamner les engagements du baptême, ceux mêmes du mariage, qui sont aussi perpétuels. De sorte que M. Loyson, au moment même où il se *marie* et jure une fidélité éternelle à M[me] Loyson, dit à la même dame que cet engagement est un abus. Voilà qui doit rassurer la nouvelle mariée.

(3) Parler du mariage de Luther comme d'un *chaste et pieux* mariage témoigne d'une audace ou d'une ignorance qui passe vraiment les bornes. Et quelles sont donc les traditions légitimes, quelle est l'unité nécessaire de l'Église? M. Loyson ne le dit pas. En tout cas, il insinue que lui, Loyson, les connaît, tandis que l'Église elle-même ne les connaît pas.

(4) M. Loyson se fait à lui-même illusion : ce n'est sans doute pas, en effet, pour arriver au mariage qu'il a renié le dogme, mais ce reniement, acte de révolte, le conduisait tout naturellement où il a abouti. La révolte conduit à l'humiliation, l'orgueil à la servitude des sens, *dispersit superbos*.

en même temps un calcul inepte. En face du préjugé enraciné par les siècles et tout-puissant chez les peuples latins, chez les Français surtout, je ne pouvais bonnement espérer que quelques écrits contre l'infaillibilité papale et contre le célibat forcé (1) changeraient comme par enchantement le courant de l'opinion. En affirmant, comme je n'ai pas cessé un instant de le faire, comme je le fais encore à cette heure, que j'entends demeurer catholique et prêtre (2), je n'améliorais en aucune façon ma condition pratique à l'égard du mariage : je l'aggravais au contraire et je me créais, en quelque sorte à plaisir, une position qui paraîtrait au grand nombre illogique, insoutenable et sans issue.

Ah ! si je me faisais un tel jeu de ma conscience et de celle des autres, si pour moi les problèmes les plus redoutables de l'ordre religieux n'étaient que des prétextes à mes intérêts ou à mes passions, je n'avais qu'à faire au protestantisme une injure qu'il ne mérite pas, et, trompant la bonne foi des amis éminents que je compte dans ses rangs, j'aurais trouvé auprès d'eux la justification que je chercherais vainement dans l'opposition au concile et à l'infaillibilité (3).

Non, mon mariage n'a rien à voir avec mes convictions religieuses, ni avec mon acte du 20 septembre 1869, ou plutôt, je me trompe, il s'y rattache intimement, mais de cette manière générale et généreuse qui relie entre eux tous les progrès accomplis par une âme dans la lumière et dans la liberté (4). Je m'expliquerai avec une entière franchise. Je dois au célibat religieux quelques-unes des joies les plus exquises, quelques-unes des expériences les plus profondes et les plus décisives de mon existence. Depuis l'âge de dix-huit ans que j'en ai fait choix, je l'ai observé avec une fidélité dont je rends gloire à Dieu. Si donc aujourd'hui, à quarante-cinq ans, dans le calme aussi bien que dans la maturité de la raison, du cœur, de la conscience, de tout mon être enfin, je crois devoir y renoncer, c'est que le mariage s'impose à moi comme une de ces lois de l'ordre moral auxquelles on ne résiste pas sans troubler profondément sa vie et sans aller contre la volonté de Dieu. Je ne dis pas que cette loi s'impose à tous, je crois au célibat comme à une sainte et glorieuse exception ; je dis simplement que cette loi s'impose présentement à moi (5).

(1) Qui donc l'avait forcé de faire ses vœux ?

(2) Vous entendez rester catholique et prêtre, c'est facile à dire : prêtre, vous l'êtes, *sacerdos in æternum,* mais vous êtes un prêtre renégat ; catholique, vous ne l'êtes plus, puisque vous ne croyez pas ce que croit l'Église.

(3) M. Loyson se débat pour faire croire qu'il n'est pas protestant ; il l'est, et il n'aurait pas à tromper ses amis protestants en se disant tel.

(4) La lumière de l'incrédulité, la liberté des enfants de ténèbres. M. Loyson ne voit plus la vérité, il renonce à la liberté royale des religieux pour s'enchaîner dans un prétendu mariage, et il se dit lumineux et libre. Il ne comprend plus ces belles paroles : *Servire Deo, regnare est.*

(5) C'est-à-dire que la loi s'impose à M. Loyson de faire ce qu'il veut, car, sous toute cette logomachie, il n'y a pas autre chose.

Lorsqu'un homme a porté dans son cœur, comme une autre exception aussi rare, aussi sainte, aussi glorieuse que la première, ce grand et chaste amour auquel le monde ne croit pas parce qu'il n'en est pas digne, cet homme, fût-il prêtre et fût-il moine, a la preuve absolue qu'il n'est pas du nombre des victimes volontaires dont parle l'Evangile (1). Je suis cet homme, et, cette fois encore, je rends gloire à Dieu de ce qu'il a fait en moi! Ses œuvres paraissent contradictoires, mais il en connaît l'harmonie. Au moment où j'allais être abandonné, renié par mes amis et par mes proches, exilé coup sur coup de mon Eglise, de mon pays, de ma famille, il a envoyé sur mon chemin solitaire et désolé une noble et sainte affection, un dévouement sublime, pauvre des biens de la terre, riche de ceux de l'intelligence et du cœur, et quand tout a croulé, seul ou presque seul cet appui m'est resté (2)! Eh bien! cet appui ne serait pas ce qu'il doit être, je ne connaîtrais pas le don que Dieu m'a fait, si j'hésitais plus longtemps à en chercher la consécration dans le mariage chrétien (3)!

Et pourquoi en serait-il autrement? Je ne vois pas de raison qui m'interdisent le mariage, car je ne puis admettre comme telle la loi ecclésiastique, et moins encore le préjugé de mes concitoyens.

Je me soumettrai toujours aux lois de l'Église, quand on ne présentera pas sous ce nom ce que Jésus-Christ, parlant aux Pharisiens de l'ancien peuple, appelait déjà « des commandements d'hommes qui rendent vains les commandements de Dieu. » (Mathieu, xv, 6 et 9) (4). On veut bien convenir que le célibat n'est pas un dogme; il faudrait reconnaître qu'il n'est même pas une discipline catholique, mais simplement une discipline latine. Encore aujourd'hui, dans l'Orient, le

(1) Tristes aveux qu'on recouvre de paroles spécieuses.

(2) Mme veuve Merriman, il est bon qu'on le sache, avait été convertie (?) au catholicisme par le P. Hyacinthe, qui travaillait déjà à cette conversion lorsque, il y a environ quatre ans, Pie IX lui dit : « Tout ce que je désire, mon fils, c'est qu'elle « ne se convertisse pas trop à vous et vous trop à elle. » M. Loyson, dès lors, et avant son acte du 20 septembre 1869, n'était donc pas si *solitaire* et si *désolé* qu'il veut bien le dire.

(3) J.-J. Rousseau n'embellissait pas autrement ses fautes; on croirait lire ici une page des *Confessions*, de ces confessions orgueilleuses si différentes de celles de saint Augustin. Quant à la condition de Mme Loyson, *pauvre des biens de la terre*, rassurons-nous pour le nouveau ménage : Mme veuve Merriman apporte à son époux quelque chose comme 375,000 francs; il y a encore là de quoi faire bouillir la marmite et suppléer à la richesse de l'intelligence et du cœur, si elle n'était pas ce qu'espère M. Loyson.

(4) En quoi le célibat ecclésiastique rend-il vains les commandements de Dieu, puisque M. Loyson avoue lui-même, un peu plus loin, que la virginité est l'objet d'un conseil évangélique, et qu'il ne condamne pas le célibat volontaire? Vouloir rester dans le célibat n'est donc pas aller contre le commandement de Dieu; imposer le célibat à celui qui *veut* être prêtre, qui est *libre* de ne pas l'être, n'est donc pas aller contre le commandement de Dieu; et, d'ailleurs, pour M. Loyson qui veut rester prêtre et catholique, l'Eglise n'est-elle plus l'interprète et le docteur de la loi de Dieu?

clergé catholique est marié avec la pleine approbation du Saint-Siége. Il est vrai que de tels mariages doivent précéder l'ordination et non la suivre, mais cette restriction, d'ailleurs pleine d'inconvénients, est sans valeur aux yeux de la saine raison et n'en laisse pas moins subsister dans toute sa force le principe qu'au jugement de l'Église il n'existe pas d'incompatibilité véritable entre ces deux grands sacrements, l'ordre et le mariage (1).

Le préjugé contraire tient à une perversion des idées morales dont on est en droit de s'étonner chez les peuples chrétiens. Comment en sont-ils venus à se faire du mariage cette basse et honteuse conception qui répugne aux instincts délicats et généreux du cœur, autant qu'aux enseignements de la révélation? Ah! si le mariage n'est qu'une concession à l'infirmité ou même aux passions de notre nature, je conviens qu'il est pour le prêtre un abaissement et une souillure, mais je ne vois pas davantage comment il s'accordera avec la dignité que confère le baptême, avec la sainteté qu'il exige, et pour être logique il faudra, comme Tertullien, l'interdire à tous les vrais chrétiens (2). Mais non, mille fois non, le mariage chrétien, le seul dont je parle, n'est pas une concession à notre faiblesse, il n'est même pas un simple moyen pour perpétuer notre race. Il est — qu'on me permette de me citer moi-même — « la plus pleine, la plus intime et la plus sainte des unions qui puissent exister entre deux créatures humaines. » C'est ainsi que je le définissais, il y a cinq ans, dans la chaire de Notre-Dame, et j'ajoutais avec saint Paul et toute la tradition catholique, qu'il est devenu, depuis l'Évangile, la mystérieuse et rayonnante image de l'union du Verbe avec notre chair, de l'union du Christ avec son Eglise : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia.* (Ephésiens, v, 32.) C'est parce qu'on ne comprend plus la doctrine des apôtres, ni les exemples des premiers chrétiens, qu'on a cessé de voir dans l'union des époux une chose honorable en tous, *honorabile connubium in omnibus* (Hébreux, XIII, 4) : qu'on la regarde comme incompatible avec l'état de la vie parfaite, et qu'on ne songe enfin qu'avec horreur à la proximité de l'autel eucharistique et de ce foyer de la famille qui devrait être un sanctuaire, lui aussi, et, en un sens, le premier de tous (3)!

(1) Le célibat n'est pas un dogme, sans doute, mais l'obligation d'obéir aux lois de l'Eglise en est un; le célibat est affaire de discipline, sans doute, mais c'est à l'Eglise, non à un individu, de modifier la discipline selon les besoins des temps et des sociétés; et M. Loyson reconnaît lui-même que la discipline du célibat ecclésiastique, au moins pour celui qui est prêtre avant d'être marié, n'est pas moins en vigueur dans l'Eglise grecque que dans l'Eglise latine : quel pavé il se jette à la tête!

(2) On ne dit pas cela; on dit seulement que la vocation au mariage est moins élevée que la vocation au sacerdoce; le mariage est saint et c'est un grand sacrement dans l'Eglise : cela veut-il dire que la virginité n'est pas un état supérieur? Non, sans doute, puisque saint Paul, que va citer M. Loyson, la conseille, sans vouloir la commander à cause de l'infirmité humaine.

(3) M. Loyson veut faire prendre le change; nul ne conteste ce qu'il dit de bien du mariage chrétien, mais tout le monde aussi comprend la haute convenance du

Une autre erreur, non moins funeste et non moins répandue, consiste à regarder l'état du célibat comme pouvant devenir l'objet d'un engagement perpétuel. Justement parce qu'il touche à ce qu'il y a de plus intime, de plus délicat, et je dois ajouter de plus périlleux dans les relations de l'âme avec Dieu, le célibat doit demeurer, à chaque instant de sa durée, l'œuvre de la grâce et de la liberté. A l'Esprit-Saint tout seul il appartient d'y attirer et d'y maintenir le petit nombre d'êtres exceptionnels qu'il en rend capables. Mais aucune autorité humaine, ni celle des conciles, ni celle des papes, ne peut imposer comme un commandement éternel ce dont Jésus-Christ lui-même n'a voulu faire qu'un simple conseil (1).

« Pour ce qui est des Vierges, écrivait l'apôtre saint Paul aux Corinthiens, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais je vous donne un conseil. » (I, Corinthiens, VII, 25.) Ce conseil, l'Eglise a pour mission de le transmettre à tous, à travers les siècles, mais sans l'imposer à personne, et, pour dire ici toute ma pensée, il n'est pas un seul cas où elle puisse interdire le mariage à ses prêtres ; il en est mille où elle devrait le leur commander (2) !

L'individu lui-même n'a pas le pouvoir de renoncer d'une manière absolue à un droit qui, à chaque instant et de tant de manières, est susceptible de se changer en devoir. Interrogé par moi sur la liberté des prêtres et des religieux à l'égard du mariage, l'un des plus savants et des plus pieux évêques de l'Eglise romaine — on comprendra que je taise son nom — m'écrivait ces paroles : « Une telle démarche est toujours permise, souvent nécessaire et quelquefois sainte (3) ! »

De semblables convictions existent dans les esprits les plus éclairés, ceux-là surtout qui ont la lumière de l'expérience et qui connaissent l'état réel du clergé et les conditions pratiques de la vie humaine. Si elles ne s'affirment pas assez librement, il faut en accuser le joug de fer qui pèse sur les évêques comme sur les prêtres, et aussi la coupable connivence de l'opinion publique (4).

Je viens de nommer l'opinion publique. Autant je la respecte dans

célibat ecclésiastique, et l'expérience confirme sur ce point les règles posées par l'Eglise.

(1) Affirmations sans preuves et qui montrent l'embarras de M. Loyson, obligé de rejeter l'autorité des Papes et des Conciles, c'est-à-dire l'autorité de l'Eglise, pour justifier sa conduite.

(2) Ici le sophisme est évident : saint Paul *conseille* seulement la virginité, soit ; mais lorsqu'on s'est engagé par vœu à rester vierge, il ne dit pas qu'on ait le droit de rompre son vœu.

(3) Ce n'est pas la première fois que M. Loyson invoque des témoignages anonymes qui n'ont d'autre garant que sa parole intéressée ; quand il a nommé ses témoins, comme le Saint-Père et Mgr Darboy, on l'a pris en flagrant délit... d'inexactitude. C'est là ce qu'on appelle de la polémique déloyale et malhonnête.

(4) Toujours des affirmations sans preuves. Quel est donc le joug de fer qui pèse sur les évêques et sur le clergé dans ce siècle où toute liberté est donnée à l'expression des opinions les plus extrêmes ?

ses manifestations et dans ses exigences légitimes, autant je la méprise quand elle ne s'appuie que sur le préjugé. S'arrêter devant le préjugé, c'est s'arrêter devant ce qui n'est pas, et c'est, par là même, donner un corps et une force à ce vain fantôme. N'est-ce point là pourtant ce que font chaque jour, par un mélange de crainte puérile et d'égards hypocrites, les esprits les mieux faits pour redresser les erreurs de leur temps? Fatal pouvoir du mensonge qui a perdu et qui perd encore notre malheureuse patrie! C'est lui qui m'oblige en ce moment à aller chercher sur une terre étrangère la consécration que la loi ou tout au moins la magistrature de la France de 1872 refuserait à mon mariage, parce que j'ai tout à la fois l'honneur et le malheur d'être prêtre (1). Mais je ne lui céderai pas davantage : je reviendrai le front haut, le cœur calme, sans crainte comme sans colère, et rien ne m'empêchera d'habiter ce sol, de respirer cet air qui sont à moi et qui me resteront chers, malgré les iniquités dont on les souille. Rien ne m'empêchera de réclamer pour chacun de mes frères dans le sacerdoce le droit légal au mariage, ce droit élémentaire dont la violation, non-seulement dans une classe entière de citoyens, mais dans la personne d'un seul homme, suffirait pour mettre la législation d'un peuple au ban des nations vraiment civilisées (2).

Oui, j'en suis convaincu, la France, comme l'Église, a besoin de l'exmple que je donne, et dont l'avenir, à défaut du présent, recueillera les fruits (3). Je connais le véritable état de mon pays, et lorsqu'il voulait bien écouter ma voix, je n'ai cessé de lui prêcher le salut par la famille. Écartant sans pitié les voiles somptueux et trompeurs de sa prospérité d'alors, je mettais à nu les deux plaies qui le rongent, et qui s'engendrent l'une l'autre, « le mariage hors de l'amour et l'amour hors du mariage, ce qui revient à dire le mariage et l'amour hors du christianisme. » (Conférences sur la famille, 1866) (4). Je connais aussi

(1) Le joug de fer, c'est donc l'opinion, cette opinion qui, d'après M. Loyson, aurait tort d'estimer que le célibat convient au prêtre, ce qu'il ne prouve pas, ce qu'il lui serait impossible de prouver. Il y a longtemps qu'on entend sortir des rangs du clergé ces *hennissements* dont parle Bossuet, et qui sont le fait de quelques prêtres qui n'ont plus, comme M. Loyson, le courage de porter la glorieuse couronne du célibat; mais le clergé reste fidèle à ses vœux, à son devoir; il sait que c'est dans le célibat qu'il puise sa force et son indépendance, le respect et la confiance des peuples, et ce n'est pas le spectacle présenté par le clergé grec, même par les ministres protestants, lorsqu'il s'agit de dévouement, qui peut changer ses convictions à cet égard. Au fond, la lettre de M. Loyson est un appel à l'insurrection du clergé; elle se perdra dans le vide, parce que le clergé catholique est chaste, humble et dévoué.

(2) Hennissement, hennissement.

(3) Ainsi la France, pour être sauvée, avait besoin que M. Loyson se mariât : c'est le ridicule dans l'impudence.

(4) Avis aux prédicateurs qui seraient tentés de parler trop d'amour dans leurs instructions; le P. Hyacinthe se plaisait déjà trop dans ces roucoulements pour ne pas arriver à n'être plus que M. Loyson.

le véritable état de notre clergé : je sais ce qu'il renferme de dévouements et de vertus, mais je n'ignore pas combien il a besoin, dans un grand nombre de ses membres, d'être réconcilié avec les intérêts, les affections, les devoirs de la nature humaine et de la société civile (1). Ce n'est qu'en s'arrachant aux traditions d'un ascétisme aveugle et d'une théocratie plus politique encore que religieuse, que le prêtre, redevenu homme et citoyen, se retrouvera en même temps plus véritablement prêtre. « Qu'il gouverne bien sa propre maison, dit saint « Paul, tenant ses enfants dans la soumission et dans toute sorte d'hon- » nêteté ; car si quelqu'un ne sait pas conduire sa famille, comment « pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu? » (I. Timothée, III, 4, 5.)

Telle est la réforme sans laquelle, j'ose le dire, toutes les autres sont illusoires et stériles. Laissons l'esprit de Dieu, si nous croyons à sa vertu, maintenir au milieu de nous une élite de prêtres et de filles de la charité, dont le célibat, toujours libre et toujours volontaire, soit véritablement un état de pureté, un état de joie, ou tout au moins de paix dans le sacrifice. Mais en même temps, hâtons le moment où la loi de l'Eglise et celle de la France constitueront dans la liberté, dans la chasteté, dans la dignité le mariage du prêtre, c'est-à-dire la concentration, dans un foyer modèle, de toutes les forces de la famille et de toutes les forces de la religion (2) !

Je ne suis rien, mon Dieu, mais je me sens appelé de vous à briser des chaînes que vous n'avez point faites, et qui pèsent avec tant de rigueur, souvent, hélas! avec tant d'ignominie, sur le peuple saint de vos prêtres (3) ! Je ne suis qu'un pécheur, et pourtant votre grâce m'a fait assez fort pour braver la tyrannie de l'opinion, pour ne pas m'incliner devant les préjugés de mes contemporains, assez droit pour agir comme s'il n'y avait au monde que ma conscience et vous (4) !

HYACINTHE LOYSON.

(1) C'est-à-dire qu'il faut que le clergé ne pratique plus les conseils évangéliques pour être de son temps ; pauvre moine !

(2) Le foyer modèle du ministre protestant, honnête père de famille, et point prêtre du tout.

(3) Tous ces apostats se disent toujours appelés de Dieu, et, pour preuve de leur mission, ils se marient !

(4) Traduisons cette prière hypocrite : Je ne suis qu'un pécheur, mais un pécheur distingué, et ma passion me rend assez audacieux pour braver la tyrannie de l'opinion, qui garde encore des préjugés religieux et qui estime la virginité du prêtre ; pour ne pas m'incliner devant les préjugés de mes contemporains, qui méprisent le prêtre impudique esclave des rébellions de la chair ; assez impudent pour agir comme s'il n'y avait au monde, que des prêtres infidèles comme moi ; quant à vous, mon Dieu, je ne puis croire que votre Eglise, malgré les promesses d'infaillibilité que vous lui avez faites, soit plus éclairée que moi sur l'une des plus importantes questions qui concernent sa hiérarchie. Il n'y a pas un débauché suivant les lois de la nature, pas un divorcé rompant un engagement qui n'est plus volontaire, qui ne puisse prier comme M. Loyson.

Un dernier mot, à propos de cette triste lettre et de cette triste apostasie. M. Loyson se marie, en 1872, au même âge de 45 ans qu'avait Luther lorsqu'il se maria en 1525; que M. Loyson écoute donc ce fait de la vie de Luther.

C'était un soir d'été, et Martin Luther se trouvait dans un jardin avec sa chère Kita (Catherine de Bora). Les étoiles brillaient d'un vif éclat. Kita disait à son mari : « Vois, Martin, quel beau ciel! » Luther leva les yeux, et répondit tristement : « Magnifique ciel; mais il n'est pas fait pour nous. — Nous serons donc éternellement privés du royaume des cieux? » demanda Catherine. Luther poussa un soupir. « Mais alors, reprit Catherine, retournons chacun à notre première condition. » Catherine, on le sait, était une religieuse qui avait abandonné son couvent.

— Il est trop tard, reprit Luther; notre char est trop embourbé.

Et il rompit l'entretien.

Pauvre père Hyacinthe, regardez le ciel, ne désespérez pas; mais votre char est bien embourbé, n'attendez pas qu'il soit trop tard.

J. Chantrel.

LE BON FILS.

La lettre suivante, de M. le curé de Saint-Eloi de Paris, a été récemment publiée par l'*Autographe*; elle mérite d'être connue de tous, car tous sont intéressés à connaître la mort chrétienne du père d'un écrivain devenu si fameux de nos jours, et la conduite du fils à l'égard de son père. Il faut bien qu'on sache ce qu'il y a dans le cœur des hommes qui attaquent Dieu, la religion, la morale et la société; voici la lettre :

Vous me demandez quelle a été, dans les derniers temps de sa vie, surtout à l'approche de sa mort, la nature de mes relations avec M. le comte de Rochefort de Luçay, — père du trop célèbre Henri Rochefort, auteur de la *Lanterne*, fondateur des journaux la *Marseillaise*, le *Mot d'ordre* et autres publications de la même nature, — décédé dans ma paroisse, rue du faubourg Saint-Antoine, 210, dans une pension bourgeoise, où il occupait une chambre fort petite et très pauvrement meublée.

En faisant mes visites pastorales, j'eus occasion de voir M. le comte de Rochefort dans son étroite et pauvre demeure; c'était un vieillard magnifique, à la longue chevelure blanche et à la figure majestueuse et pleine de douceur, aux manières distinguées et de la plus exquise politesse.

Non-seulement il m'accueillit avec son extrême politesse de gentilhomme, mais il ne tarda pas à me rendre la visite que je lui avais faite, et revint de temps en temps me voir. Il causait volontiers avec moi de certaines connaissances communes que nous avions parmi les hommes de lettres, les écrivains politiques, les auteurs dramatiques, les poëtes, les savants, les journalistes de différentes époques, surtout de son temps, etc. Sa conversation était charmante, variée, intéressante, comme celle d'un homme qui a longtemps vécu et s'est trouvé en relation avec infiniment de personnages de toutes sortes.

M. de Rochefort aimait aussi à parler de religion ; et, plus d'une fois, dans l'effusion de son âme, il m'a répété, avec l'accent de la vérité :

« Monsieur le curé, ma vie a été bien agitée, quelquefois même très-orageuse et tourmentée ; mais au milieu de mes plus grandes préoccupations, des plus entraînantes séductions, jamais je n'ai perdu la foi. »

Son fils était souvent le sujet de ses conversations. Il déplorait ses principes, soit en politique, soit en morale, soit en religion. Il condamnait non moins sévèrement sa conduite plus que légère et ses écrits scandaleux.

Quant à son caractère, il reconnaissait surtout en lui un entêtement que rien ne pouvait fléchir ni éclairer, ainsi qu'une excessive vanité, conséquence inévitable de son aveugle confiance en lui-même et de son amour-propre sans limites.

Si son père lui adressait des observations, si justes, si raisonnables, si sensées qu'elles fussent, il se contentait de lui répondre : A votre âge, mon père, vous ne pouvez juger les idées du temps au milieu duquel je vis. Elles sont tout à fait différentes de celles du monde dans lequel vous avez vécu ; vous ne pouvez les comprendre ; comme si la vérité, la justice, l'ordre et la sagesse n'étaient pas de tous les temps et de même pour toutes les générations humaines. Malgré les écarts de ce fils oublieux de tous ses devoirs envers son père, quoiqu'il ne fît rien pour lui et le laissât dans un état voisin de la misère, M. de Rochefort n'en conservait pas moins pour lui, au fond de son cœur, un sentiment de tendresse paternelle qui me touchait quand il en parlait. J'ajouterai même que, dans sa simplicité, il poussait ce sentiment jusqu'à croire que ce fils si peu reconnaissant envers un si digne père, conservait encore un peu d'amour filial dans le fond de son âme. Cette pensée le consolait.

Quand M. le comte de Rochefort tomba sérieusement malade, il

me fit demander. Je me rendis immédiatement à son appel. C'était le samedi saint, 8 avril 1871.

Au moment où je me présentai dans sa chambre, ses deux filles s'y trouvaient, ainsi qu'une de ses nièces. Comme elles ne connaissaient pas les rapports qui existaient entre leur père et moi, ma présence parut non-seulement les étonner, mais les effrayer, dans la crainte, sans doute, que la vue d'un prêtre ne l'impressionnât trop vivement.

Mais aussitôt qu'il m'aperçut, il me tendit affectueusement la main et me fit asseoir à côté de son lit.

Ses filles, ainsi que sa nièce, voyant l'accueil empressé que me faisait le malade, se retirèrent au bout de quelques instants.

Cet homme, qui avait vécu plus de quatre-vingts ans, sentant que sa vie ne pouvait se prolonger indéfiniment et se voyant aux portes de l'éternité, — comme, selon qu'il le disait lui-même, il n'avait jamais perdu la foi, — songea à se réconcilier avec Dieu. Il se confessa à plusieurs reprises, avec une parfaite lucidité d'esprit et se prépara comme un chrétien convaincu à recevoir les sacrements de l'Église destinés aux malades.

La nièce de M. de Rochefort, qui s'était retirée avec ses cousines, ne partageant pas leurs idées, qui paraissaient être celles de leur frère, était revenue pour assister à l'administration des sacrements qui devaient être conférés à son oncle.

Pendant tout le temps de la cérémonie, elle demeura silencieuse et recueillie, pieusement agenouillée au pied de son lit, nous édifiant par la ferveur avec laquelle elle priait en même temps que nous pour son cher malade.

Pendant ma vie pastorale, j'ai assisté bien des malades qui touchaient aux portes de l'éternité ; mais je puis le déclarer, ce digne vieillard est certainement un de ceux qui m'ont le plus profondément touché par leur tenue respectueuse, la manifestation sans affectation de leurs dispositions, à l'approche de cette heure, non moins effrayante que solennelle, où un homme voit que tout va finir en ce monde.

M. le comte de Rochefort de Luçay mourut quelques jours après la cérémonie religieuse qu'il avait lui-même provoquée, dans les sentiments d'une véritable soumission à la volonté de Dieu.

Malgré cette manifestation publique de ses sentiments religieux et de son adhésion à toutes les lois de l'Église, le fils de M. le comte de Rochefort ne lui en fit pas moins faire un enterrement civil, passant devant la porte principale de l'église de sa paroisse.

Il est vrai que déjà le règne de la Commune commençait, mais

jusqu'alors l'exercice du culte continuait dans l'église Saint-Eloi.

Ma lettre vous paraîtra peut-être un peu longue ; mais pour répondre à vos intentions, j'ai cru devoir entrer dans certains détails particuliers.

Croyez, très-honoré monsieur, à mes meilleurs sentiments de haute estime et de cordial attachement.

L'abbé A. Denys,
curé de Saint-Éloi.

Paris, ce 15 *juillet* 1872.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

48. — **Les secrets de la Salette et leur importance.** Détails sur ses mystérieuses révélations, par A., complétés et publiés avec une introduction par C.-R. Girard, Rédacteur de la *Terre-Sainte;* Grenoble, 1871. — In-12 de 124 p. — Petit livre plein de détails intéressants sur la merveilleuse apparition et sur les secrets que les événements révèlent peu à peu, en confirmant tout ce qui en avait transpiré au dehors. Il ne faut pas attacher une importance exagérée aux prédictions qui n'ont pas été pour ainsi dire authentiquées par l'autorité de l'Eglise ; mais il est bon d'y faire attention, surtout lorsqu'elles s'accordent avec les événements et avec les prévisions des personnes sages et pieuses : c'est à ce titre qu'on peut recommander la lecture des *Secrets de la Salette.*

49.— **Louis XIII et le Béarn,** ou Rétablissement du catholicisme en Béarn et Réunion du Béarn et de la Navarre à la France, par M. l'abbé Puyol, docteur en théologie ; Paris, 1872, chez E.-L. de Soye, 1872. — In-8° de 584 p. — Voici un grand travail qui mérite plus qu'une simple appréciation, comme celles de ce *Bulletin,* et sur lequel nous nous proposons de revenir. M. l'abbé Puyol ne s'est pas contenté de mettre en ordre et de raconter avec intérêt ce qu'on savait déjà sur le sujet qu'il traite : il a fouillé les archives, lu les documents originaux, et contribué à mettre dans un plus grand jour, dans son vrai jour, la situation respective des catholiques et des calvinistes dans les provinces du Midi, en même temps qu'il a porté sur les hommes et sur les choses des jugements dont plusieurs seront probablement le dernier mot de l'histoire. Notons, à cet égard, son appréciation de la politique d'Henri IV. Nous ne voulons pas en dire davantage aujourd'hui, nous contentant, pour une première fois, d'appeler sur le travail de M. l'abbé Puyol l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux fortes et saines études historiques.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques.*

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE.

SOMMAIRE. — I. *Rome :* la sollicitude universelle; douleurs et consolations de Pie IX; allocution du 2 octobre. — II. *France :* les pèlerinages; témoignage du *Figaro*; les pèlerins nantais, la commission de permanence et le gouvernement. — III. *Allemagne :* Résolution de l'Association des catholiques allemands; protestation des Jésuites de Cologne; impuissance de la force brutale. — IV. *Suisse :* Les écoles catholiques; Mgr Mermillod; souscription du Saint-Père; séparation de l'Eglise et de l'Etat; le bienheureux Nicolas de Flue.

I

Placés au centre de l'Eglise catholique et chargés de la sollicitude de toutes les Eglises, les Papes, dans tous les temps, ont trouvé bien des sujets de douleurs et de consolations, lorsqu'ils portaient leurs regards dans les différentes parties du monde. De sa prison du Vatican, Pie IX, sentinelle vigilante, pasteur intrépide et zélé, ne cesse ainsi d'étudier la situation morale de l'univers ; il avertit, il conseille, il éclaire, il encourage ; il s'afflige des maux que les hommes attirent sur eux par leurs péchés, il prévoit d'immenses calamités et il pleure et il prie ; mais il ne rencontre pas que des sujets de larmes, et de plus doux spectacles viennent parfois consoler ses yeux. Jamais, d'ailleurs, il ne perd l'espérance, jamais il ne s'abandonne au découragement, et sa parole n'a que des accents qui raniment les cœurs et qui relèvent les âmes.

C'est ainsi que le 2 octobre, anniversaire de cette comédie plébiscitaire de 1870, au moyen de laquelle on avait prétendu que quarante-six Romains seulement répudiaient l'invasion piémontaise, Pie IX a fait entendre aux jeunes Romains qui se pressaient autour de lui, ces paroles, dont nous n'avons pu donner que la substance dans notre dernier numéro, en réponse à une adresse très-énergique lue par M. Tolli :

« Consolé par les paroles qu'on vient de me dire en votre nom et au nom de toute la jeunesse romaine, du moins celle qui en si grand nombre partage vos sentiments, je remercie Dieu de ce qu'il vienne si souvent en aide à ma faiblesse par les expressions qui remplissent d'une nouvelle ardeur non-seulement vous ici présents qui les écoutez, mais moi-même qui dois être le premier au milieu du grand combat.

« Eh bien! ce jour est l'anniversaire d'un acte que vous avez déjà qualifié; mais pour rendre hommage à la vérité, j'avoue qu'il a été moins bruyant et partant moins douloureux pour moi à cause qu'on n'a

pas accompli certains actes extérieurs qui ont eu lieu le 20 septembre. Et en effet le silence des instruments de guerre nous permet de passer ce jour d'une manière moins affligeante.

« Cependant j'ai lu certain écrit où un homme que je ne nomme pas invite ses collègues, voire même tous les Romains, à célébrer la régénération de cette ville.

« Je n'ai pu comprendre en quoi la ville et le peuple de Rome a été régénéré. Peut-être l'a-t-on délivré de ces impôts *immenses* que l'on payait avant le 20 septembre? Je crois que non : ou bien l'a-t-on purgé de l'immoralité *monstrueuse* répandue dans Rome avant le 20 septembre? Je le crois encore moins. Peut-être lui a-t-on rendu la liberté jusque-là *complètement* refusée? N'a-t-on pas vu précisément après le 20 septembre cesser la liberté, la plus chère au cœur de l'honnête homme, celle de faire le bien? Les insultes et les outrages dont on accable chaque jour le clergé, jusqu'à en venir aux coups et à la dérision envers les personnes consacrées à Dieu, ne sont-ils pas une violation de la liberté?

« Mais en quoi donc consiste cette régénération?

« J'entends dire qu'il est actuellement question de changement de ministère. Je n'entre pas dans la politique et ne veux point m'occuper de ces choses, autrement ces messieurs disent que mes discours sont politiques. Je vous répète seulement ce que j'ai ouï : le changement de ministère est possible et l'on avancera ainsi dans la réalisation de certaines idées qui deviennent de plus en plus consistantes.

« Je dirai à ce propos que, non contents de vouloir manger *l'artichaut feuille par feuille*, l'on voudrait aujourd'hui le manger en une seule bouchée.

« Mais de même que Jésus-Christ dit aux premiers : *hypocritæ tristes*, de même on pourrait bien dire aux seconds sectateurs de la secte des nouveaux Caïphe, lesquels rappellent la parole de ce sanhédrin impie : *expedit ut unus moriatur pro populo*, en se disant à eux-mêmes : *expedit ut multi moriantur pro populo*, mais *pro populo barbaro, pro populo indigno, pro populo peccatore*.

« Je vois cependant que grâce à Dieu les peuples ouvrent les yeux sur leur position, je vois le peuple catholique répandu sur tout l'univers et opposant une réaction sainte et humble à l'esprit d'impiété qui menace d'inonder toute la terre.

« Je vois ici les pèlerinages aux sanctuaires, là les églises qui retentissent des prières des bons; et tout cela nous donne du courage et nous fait espérer que Dieu voudra se rappeler de l'heure de sa miséricorde plus tôt peut-être que nous le pensons.

« Remercions donc le Seigneur de cet esprit qui subsiste dans le catholicisme et dont vous, ici présents, donnez en ce moment un éloquent exemple.

« Ainsi courage et suivons les sentiers de ce désert : nous avons l'espérance et la charité qui nous guident; nous avons la nuée qui trace

durant le jour la route que nous devons suivre; et la nuée c'est le souvenir des antiques institutions en vigueur dans cette sainte ville. Et nous espérons que, à l'égal des Hébreux qui arrivèrent sains et saufs au terme, nous pourrons, après avoir traversé miraculeusement ces temps de persécution, chanter comme Moïse : *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est : equum et ascensorem projecit in mare.*

On a remarqué qu'en prononçant ces dernières paroles le Saint-Père avait l'air inspiré et tremblait d'émotion.

« Oh! oui, plaise à Dieu que ce jour désiré de tous les bons arrive bientôt, de sorte que la jeunesse puisse de nouveau être nourrie de saines et saintes doctrines, sans se trouver en butte à la persécution, comme cela arrive pour tant de pauvres religieuses qu'on arrache de leurs bercails comme des timides brebis pour les insulter et les traîner çà et là, et leur nier à la fin des examens leurs diplômes afin de les empêcher d'instruire la jeunesse qui leur est confiée.

« Que la fin de tant de maux vienne donc; hâtons-la de notre part par l'esprit de résignation et de patience, par l'esprit d'humilité, de prière et de concorde, afin que Dieu étendant finalement la main sur nous, donne cette bénédiction qui sera un gage de consolation, et la récompense de notre foi; afin que l'on voie de nouveau sinon les biens — car sur la terre il faut toujours souffrir — du moins la paix et la tranquillité que nous avons perdues.

« Que Dieu vous bénisse, mes chers enfants, qu'il vous bénisse dans vos corps et dans vos âmes, qu'il bénisse vos familles, qu'il vous bénisse dans le temps et dans l'éternité, afin que nous puissions nous retrouver tous ensemble au ciel pour chanter devant lui dans les siècles éternels les bénédictions que nous devons à sa miséricorde! »

II

On le voit, les pèlerinages sont une consolation et un motif d'espérance pour Pie IX. Les pèlerinages ne sont-ils pas, en effet, la protestation aussi bien que la supplication publique du peuple chrétien? Et ils se multiplient d'une façon merveilleuse, en même temps qu'ils frappent d'étonnement et ceux qui croyaient le catholicisme mort et ceux qui espéraient qu'ils seraient l'occasion de désordres ou de manifestations politiques. L'Italie, l'Autriche, la Belgique, la France, la Suisse sont en prière; le nombre des pèlerins s'accroît de jour en jour, et l'incrédulité, qui riait d'abord, reconnaît maintenant qu'il y a là un mouvement d'une puissance incontestable.

Le pèlerinage national de Lourdes, où près de quatre cents villes de France étaient représentées avec leurs bannières, où l'on a vu réunis près de cent mille pèlerins, venus de toutes parts afin de

prier pour l'Eglise et pour la France, restera comme l'un des grands évènements de ce temps.

C'est un événement religieux et c'est un événement d'une immense portée sociale. « Sceptiques, soyez modestes, dit à ce propos M. Laurentie. Le Maître avait dit que le christianisme n'en avait plus que pour trois cents ans dans le ventre, et il est mort doutant lui-même de la véracité de son oracle. Et maintenant, voici le christianisme qui se lève, comme s'il se sentait en plein moyen âge, remuant les peuples et faisant rebrousser chemin à votre athéisme. Quoi! cent cinquante ans d'impiété publique pour arriver au pèlerinage de Lourdes! C'est à désespérer de la raison humaine. » Au reste, comme le fait remarquer le publiciste chrétien, « dès que la question religieuse entre dans la politique, c'est pour ramener la politique à son principe, qui est Dieu; c'est ce que sentent d'elles-mêmes les masses chrétiennes, » et c'est ce qui donne l'espoir du salut de la société.

Le *Figaro*, dans une belle page, fait ressortir ainsi la signification de nos pèlerinages :

La France, dit-il, assiste en ce moment à un spectacle singulier. Le sud-est et le sud-ouest, de Lyon à Narbonne, sont remués par tout ce qu'elle compte de tribuns chevelus, d'agitateurs chevronnés, de fruits secs de toutes les professions, d'apirants politiques de tout acabit.

Tout l'état-major de la révolution s'y est donné rendez-vous; tous les chefs d'émeutes sont là, comme sur un champ de manœuvres : Escarguel et Arago dans les Pyrénées Orientales; Naquet, Gent et Delort dans le Vaucluse; Rouvier et Boucher dans les Bouches-du-Rhône; Gambetta, enfin, court de Lyon à Chambéry, escorté de toute la tourbe démagogique, annonçant au pays, qui ne bouge pas, l'éternel évangile de l'anarchie, l'évangile de la proscription.

Les municipalités vont à sa rencontre; les jeunes filles de la bourgeoisie lui offrent des fleurs.

Les honnêtes gens sont divisés à l'infini, tandis que le désordre s'organise savamment, se canalise et se change en torrent. Tout le monde le voit. Les républicains modérés l'avouent eux-mêmes. Mais personne ne songe à endiguer ses eaux bourbeuses, à les refouler, à les disperser.

Chose étrange! au milieu de cet abandon de tous, de cette défaillance inexplicable des caractères, on dirait qu'il se forme comme un noyau d'opposition à la démagogie triomphante. Aux catholiques français revient l'honneur d'avoir fièrement planté leur drapeau, à Grenoble et à Lourdes, en face du camp ennemi.

Les grandes manifestations religieuses de cette année ont une portée plus haute que l'on ne croit vulgairement. Elles sont une réponse directe à l'athéisme démocratique, aux écoles sans Dieu, aux enfouisse-

ments solidaires qui se font *partout* au chant de *la Marseillaise* et aux cris de : *Vive la République!*

Le vieux bon sens, le sens honnête de la vieille France s'est révolté au récit de ces scandales, et il a voulu affirmer solennellement ses sentiments religieux à la face de ceux qui veulent proscrire « le nommé Dieu » pour employer l'horrible langue des assassins de la Commune.

Là est tout le secret de ce mouvement catholique, sans exemple dans les temps modernes et qui est une véritable croisade à l'intérieur.

La démagogie ne s'y est pas trompée. Elle est « vigilante », selon la recommandation de l'ex-dictateur, c'est-à-dire défiante, soupçonneuse, inquisitoriale.

Elle a vu dans les catholiques de 1872 des ennemis sérieux, principe peut-être d'une vaste révolte de toutes les opinions conservatrices dans notre pays, et les a combattus à outrance.

Elle les a insultés dans les lourdes colonnes de ses journaux et a armé la main des voyous, ses *bravi*, comme à Nantes, le 26 septembre.

Et alors, il s'est passé un fait singulier. Aux catholiques qui se plaignaient d'avoir été outragés et battus, on a presque répondu : Pourquoi faites-vous des manifestations? Pourquoi obéissez-vous à des comités directeurs?

Eh bien! non. Ils n'ont subi aucune influence. La France est profondément catholique; tout le monde le sait, excepté, paraît-il, nos gouvernants qui n'ont pas l'air de s'en apercevoir.

Le mouvement est sorti des entrailles mêmes de la nation. Les évêques ont été étonnés d'avoir à remplir le rôle de modérateurs. Ni Mgr Guibert, ni Mgr Dupanloup, ni le cardinal de Bonnechose, ni aucun des illustres chefs de l'Église ne se sont mis à la tête des pèlerins.

Le mouvement est parti de la conscience du peuple comme la Ligue au seizième siècle, comme l'insurrection de la Vendée, en mars 1793, quand les cloches de l'église de Châtillon, dans le pays de Bressuire, sonnèrent le tocsin dont l'écho, de colline en colline, fut porté dans dix départements.

On ne conduit, on n'entraîne pas facilement un million de pèlerins dans de longs voyages pleins de périls. On l'a vu à Grenoble et à Nantes.

La foi religieuse seule et le dégoût soulevé par les doctrines abjectes qu'étale la démocratie, peuvent inspirer d'aussi courageuses manifestations.

Les hommes d'ordre resteront-ils impassibles devant un pareil spectacle, et comprendront-ils qu'il n'est pas trop de toutes les forces morales et matérielles de notre pays pour s'opposer à l'invasion des barbares, organisée à ciel ouvert dans le midi?

Les catholiques ont montré l'exemple. C'est à nous de le suivre. Depuis la dernière campagne de France, ils ont quelque droit à notre respect.

Leurs cadavres ont couvert les champs de bataille d'Orléans, de Patay et du Mans ; ils se sont immortalisés en vingt combats, où ils cherchaient vainement des yeux quelques-uns de ces républicains farouches qui les raillaient à loisir, dans les colonnes du *Siècle*, pendant les dix dernières années de l'empire. Hier encore, on enterrait à Toulouse un catholique, M. du Bourg, qui perdit ses deux fils à la bataille d'Orléans.

Dans un des combats livrés autour des forts du sud, les mobiles bretons, à peine équipés la veille, se battaient avec fureur. Ils avançaient toujours vers les Hautes-Bruyères qu'il fallait reprendre, à travers une horrible fusillade. L'ordre était de se jeter à terre après chaque décharge et de ramper vers le but Malgré ces précautions, la mort fauchait les rangs de ces vaillantes compagnies.

A un moment, le colonel donnant un ordre, aperçut au milieu de la mitraille l'aumônier, seul debout, récitant son bréviaire.

— Monsieur l'abbé, lui dit-il, vous allez vous faire tuer. Couchez-vous à terre.

— Je ne le puis pas.

— Mais voyez, tous les hommes sont couchés.

— Eux, c'est différent ; moi, je ne suis pas soldat, répondit l'aumônier avec un triste sourire.

Ce prêtre se nommait l'abbé du Marhallah.

Envoyé à l'Assemblée nationale par ses Bretons, la nostalgie de son église et de ses bruyères le prit, et il retourna au milieu de ses paroissiens.

Nous défions tous les insulteurs du clergé et des catholiques, de réunir, à eux tous, à leur actif, autant d'héroïsme et de grandeur.

Les pèlerins catholiques viennent de montrer qu'ils savent respecter l'ordre, et que le catholicisme est vraiment cette école de respect qu'admire M. Guizot lui-même; ils montrent aussi qu'ils ne sont pas capables de se laisser intimider par les clameurs et les outrages d'une multitude ameutée. On voulait les effrayer à Nantes, ils ont énergiquement protesté ; Mgr Fournier a écrit une lettre noblement indignée qui a prouvé aussi que nos évêques ne laisseront pas écraser la liberté religieuse, et de nouveaux pèlerins, qui, cette fois ont été respectés, sont allés plus nombreux encore implorer l'intercession de Notre-Dame de Lourdes.

La protestation des pèlerins nantais a soulevé, le 10 octobre, une discussion assez vive dans le sein de la commission de permanence. Les signataires, organisateurs du pèlerinage, attestaient que deux mille pèlerins environ, revenant de Lourdes, « usant de la plus inoffensive, de la plus sainte des libertés, celle de prier pour l'Église et pour la France, » avaient été l'objet d'injures grossières, de lâches outrages et de graves provocations. Ils ajoutaient que

plusieurs pèlerins avaient été frappés ou avaient eu leurs vêtements déchirés, et ils s'étonnaient qu'un an après la Commune, il se fût trouvé à Nantes des hommes capables de chanter devant des prêtres : *Qu'un sang impur abreuve nos sillons !* En conséquence, ils demandaient une enquête au nom de la liberté de conscience, au nom de la religion insultée, au nom de la faiblesse menacée et frappée, au nom de l'armée outragée, enfin au nom du patriotisme si dignement représenté par le général de brigade Lallemand, adressant ces mots aux émeutiers : « Ce n'est pas ainsi que vous préparerez la revanche. »

Nous ne voulons pas entrer ici dans la question politique soulevée par les événements de Nantes et étudier la part de responsabilité qui revient au maire et au préfet dans ces désordres qui ont attristé et indigné tous les honnêtes gens; mais nous tenons à faire connaître trois déclarations qui résument la situation.

La première est d'un protestant, M. Cornélis de Witt, qui s'est fait l'organe de tous les honnêtes gens, en disant : « Je n'appar-« tiens pas à la même Église que les pèlerins de Lourdes; mais je « croirais compromettre le droit que j'entends revendiquer pour « mes coreligionnaires, si je ne demandais pas au gouvernement de « répudier et de réprimer les actes odieux commis à Nantes. »

La seconde est de M. Thiers, disant à la face du pays : « Nous « voulons que la liberté de conscience soit respectée dans tous les « cultes, *et surtout dans le culte catholique*, qui est, à vrai dire, LE « CULTE NATIONAL. »

La troisième déclaration est de M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia, exprimant les sentiments de tous les catholiques : « Nous « n'acceptons ni pour nous, ni pour nos femmes et nos enfants, « l'obligation de nous cacher pour prier. Nous voulons la liberté; « nous voulons la liberté de la prière où et quand nous voudrons, « et nous demandons que dorénavant la sécurité soit assurée. »

III

La persécution continue en Allemagne; mais les catholiques, évêques, prêtres, religieux et laïques se montrent de plus en plus fermement résolus à résister, sans quitter le terrain du droit et en se servant de tous les moyens que leur donnent les lois de leur pays.

Mgr Krementz, évêque d'Ermeland, proteste contre l'acte qui vient de le frapper : il montre qu'il avait le droit d'agir comme il l'a fait à l'égard des prêtres rebelles excommuniés par lui, que

les revenus de son évêché lui sont garantis par les traités, et il en appelle aux tribunaux; on verra s'il y a encore des juges à Berlin.

L'Association des catholiques allemands, qui vient de se réunir à Cologne, a voté, dans sa séance du 6 octobre, les résolutions suivantes, dont l'importance n'échappera à personne :

1. — L'Association des catholiques allemands repousse l'accusation calomnieuse dirigée contre la population catholique de rester indifférente aux intérêts de la patrie et d'être hostile à l'Empire.

Obligés, par leur conscience et par leur foi, au respect de l'autorité, les catholiques réprouvent toute entreprise révolutionnaire et antipatriotique.

Toutefois, en tant que citoyens jouissant des mêmes droits que les autres sujets de l'État, ils ne sacrifieront jamais ni leur liberté individuelle, ni l'indépendance de leur Eglise aux entreprises arbitraires de quelques hommes d'Etat et de majorités fortuites.

Il est de leur devoir d'user de tous les moyens licites pour combattre les lois et les ordonnances de police portant préjudice à leurs libertés religieuses et civiles contrairement au droit divin et humain.

2. — En vertu de son institution divine l'Eglise catholique a la mission, par conséquent le devoir, de proclamer la vérité partout et toujours.

Elle existe en Allemagne depuis plus de dix siècles, avec ses dogmes invariables, avec ses lois et ses institutions; elle y existe comme société parfaite, c'est-à-dire autonome et indépendante.

Ce droit lui est reconnu par de solennels traités et lui a été confirmé par les promesses des souverains.

Par conséquent, le pouvoir civil ne saurait selon son bon plaisir déterminer par des lois et mesures administratives le degré de liberté dont l'Eglise doit jouir en Allemagne.

3. — L'Etat n'a pas le droit de s'arroger le monopole de l'éducation.

Les parents ont un droit incontestable de décider de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants.

Non moins incontestables sont le droit et le devoir de l'Eglise d'avoir des écoles à elle, entièrement libres et indépendantes, — non-seulement des écoles élémentaires, mais tout aussi bien des écoles supérieures, — pour donner l'instruction chrétienne aux enfants qui lui appartiennent par le baptême.

Contre la tentative faite en ces derniers temps de ravir à l'Eglise toute influence sur les écoles et d'exclure les corporations religieuses de l'enseignement, les catholiques ont à maintenir les droits qui leur sont garantis en Allemagne par les lois constitutionnelles.

4. — Il n'appartient pas à l'État de supprimer un ordre religieux approuvé par l'Eglise et moins encore d'interdire à l'Eglise l'emploi de tout ordre religieux en général.

La loi dite *des Jésuites* constitue une violation de la dignité et de la

liberté de l'Eglise, un préjudice à la liberté de conscience de tous les catholiques et un empiètement sur les droits civils de citoyens irréprochables.

5. — L'Etat n'a aucun droit d'entraver les évêques dans l'exercice de la juridiction qu'ils tiennent de Dieu.

Dans les mesures prises par le gouvernement contre l'évêque aumônier de l'armée et contre l'évêque d'Ermeland, nous voyons une conséquence du principe païen de l'omnipotence de l'Etat, principe auquel les catholiques ne peuvent jamais adhérer.

Les catholiques d'Allemagne appuieront avec fidélité et dévouement leurs évêques dans la lutte suscitée contre eux.

6. — La situation faite au Saint-Père demeure toujours un sujet de profonde douleur pour les catholiques allemands.

Ils ne cesseront jamais de protester contre les sacriléges commis à l'endroit du chef de l'Eglise sous les yeux mêmes des gouvernements européens.

Les gouvernements ont envers eux-mêmes et envers leurs sujets catholiques le devoir de protéger le Pape.

Ces résolutions énergiques tracent nettement les droits et le devoir des catholiques persécutés; nous ne savons si le puissant chancelier de l'empire allemand en tiendra compte; mais quand on remarque que l'Association des catholiques allemands compte maintenant ses adhérents par centaines de mille et que les personnages les plus considérables en font partie, on ne peut douter de l'issue finale de cette lutte du droit et de la liberté contre la force brutale et la tyrannie.

Les Jésuites expulsés se soumettent à la force; ils obéissent sans chercher à exciter des troubles et en prévenant autant qu'ils le peuvent les manifestations de l'indignation populaire; mais ils n'oublient pas leurs droits de citoyens, et ils protestent contre l'injustice dont ils sont victimes. Les Jésuites de Cologne ont publié, à la date du 2 octobre, une protestation qui leur fait le plus grand honneur; cette protestation est signée des PP. Rive, Woïss, Sack, Riswick et Schmitz de Prée; la voici :

La régence royale de Cologne nous a, en exécution de la loi du 4 juillet de l'année courante, interdit, sous la date du 7 août, non-seulement toutes les fonctions de notre ordre, mais aussi toutes les fonctions sacerdotales; ensuite, le 17 août, elle a ordonné que nous eussions à quitter la maison dans quatre semaines. Par suite d'une réclamation faite par nous, il est vrai que le président supérieur nous a accordé un sursis court et insuffisant allant jusqu'au 1er octobre, mais sous la date du 11 septembre, il a décidé en même temps que, si ce terme n'était pas observé, le renvoi par la police des membres de l'ordre et la fermeture

de la communauté se ferait sans miséricorde au 1er octobre. Le 16 septembre, la régence a exigé que tous ceux qui voudraient rester sur le territoire de l'empire allemand, indiquassent, dans les trois premiers jours, l'endroit où ils comptent faire leur séjour. A différentes suppliques demandant prolongation du terme de séjour, le président de la police nous a répondu oralement qu'une prolongation indéfinie nous était accordée ; mais dès le 2 octobre un rescrit du ministre des cultes nous a été remis, annonçant qu'il n'y avait pas lieu de redresser la décision de la régence royale de Cologne, datée du 11 septembre.

Cette longue chaîne de violences qui n'a été provoquée par aucun délit de notre part, nous l'avons subie avec résignation, fidèles à l'esprit du christianisme et aux principes de la Compagnie de Jésus. Nous avons gardé le silence, nous soumettant avec patience, et nous avons dissous notre communauté. Mais aujourd'hui nous pensons qu'il est de notre devoir de protester contre la lésion de nos droits. Nous le devons à notre honneur, nous le devons au peuple catholique et surtout à la catholique Cologne qui nous a donné tant de preuves de sympathie, et qui est le témoin de cet étrange spectacle : voir traiter comme des criminels des prêtres fidèles de l'Église catholique en même temps que des prêtres apostats peuvent par des injures sans mesure inviter le peuple à abandonner l'Église.

Nous protestons contre ces procédés en notre qualité de citoyens de l'État. Jamais nous n'avons donné sujet au gouvernement de se plaindre de nous; nous avons accompli en conscience tous nos devoirs civils; nous pouvons même dire que nous les avons dépassés, surtout pendant la dernière guerre. En récompense on a recours contre nous à des mesures qui sont en contradiction flagrante avec une liberté fondée sur le droit de tous; on crée contre nous une loi exceptionnelle; les droits garantis par la constitution à tous les citoyens nous sont retirés; la surveillance la plus rigoureuse de la police nous est imposée comme à des malfaiteurs; on nous chasse de nos propriétés — et tout cela sans accusation juridique, sans procès, sans sentence; le recours des tribunaux nous est fermé.

Nous protestons contre ce procédé en notre qualité de prêtres catholiques. Seuls les évêques de l'Église catholique ont le droit de nous accorder et de nous retirer les pouvoirs d'administrer les sacrements et d'annoncer la parole de Dieu. Les articles 13 et 16 de la constitution prussienne garantissent à l'Église catholique ces droits et tous les autres qui résultent de son essence. C'est en vertu de ces droits que nous avons été appelés à Cologne par les autorités ecclésiastiques, et ce sont elles qui nous ont accordé tous les pouvoirs sacerdotaux. En nous interdisant tout cela, la régence empiète sur un terrain qui n'est pas sien ; en comprenant sous le terme de *fonctions d'ordre* toutes les fonctions ecclésiastiques, elle donne à la loi une extension qu'elle n'a pas, d'après ses expressions; oui, en nous privant de toutes les fonctions sacerdotales, elle nous interdit tout exercice de notre vocation, alors que, d'après le

droit canon, il n'est pas permis à des prêtres, comme aux laïques, de s'occuper d'autres travaux pour gagner leur vie.

Nous protestons enfin contre ce procédé en notre qualité de membres de la Compagnie de Jésus. Il est vrai que l'on cherche à justifier les procédés mis en œuvre contre nous en prétextant que la Compagnie de Jésus constitue un danger pour l'État. En 1848, les Jésuites n'étaient pas dangereux pour l'État; ils étaient, au contraire, un étai bien venu pour l'autorité périclitante. Depuis lors, ils ont prêché dans une infinité de villes et d'endroits; — jamais aucun État n'a pu se plaindre qu'ils eussent prêché une doctrine dangereuse, jamais ils n'en ont été accusés.

Malgré cela, les Jésuites sont devenus tout à coup un danger pour l'État, et sans procès, sans accusation, sans témoins, sans preuves, sans juges, on leur prodigue les mesures les plus rigoureuses. Nous protestons contre la dureté avec laquelle la régence royale de Cologne a voulu exécuter la loi à notre égard ; car, tandis que la loi elle-même donne un délai de six mois pour l'exécution, délai qui a été maintenu presque partout ailleurs, on nous fixe un terme de quatre à six semaines, qui est absolument insuffisant pour arranger nos affaires et trouver un asile; pendant qu'ailleurs il est permis de dire la messe, on nous refuse ce bienfait, — dureté qui n'a été provoquée par rien de notre part.

Nous protestons contre ce dur procédé dont nous sommes les victimes, et nous réclamons contre les suites qu'il aura relativement à nos affaires personnelles, à nos propriétés : nous nous réservons de faire valoir nos droits de la manière convenable.

Et comme en dernier lieu le recours à un juge quelconque nous est rendu impossible, nous faisons appel au suprême tribunal, celui de Dieu, devant lequel devront comparaître les grands et les petits; nous mettons notre cause dans les mains de celui qui rendra à chacun selon ses œuvres.

La violence qui donne lieu à de telles protestations est vaincue d'avance. M. de Bismark ne croit qu'à la force des canons, il saura qu'il y a quelque chose de plus fort que les canons : la conscience. Poussé par la franc-maçonnerie autant que par le monstrueux désir d'une domination absolue, il prétend détruire toute indépendance spirituelle, même parmi les sectes protestantes, et fait la guerre aux luthériens. On rapporte un fait qui prouve qu'en cela, comme dans le reste, il ne travaille, bien malgré lui certainement, qu'au triomphe du catholicisme. Dans le Hanovre, un ministre luthérien signalait récemment, du haut de la chaire de son temple, les prétentions du gouvernement allemand à régler l'organisation de l'Église luthérienne : « Plutôt que de subir une pareille humiliation, s'é- « cria-t-il, ne devons-nous pas plutôt nous faire catholiques? — « Oui, oui, répondit l'auditoire; plutôt nous faire catholiques! »

IV

En Suisse, les catholiques ne luttent pas avec moins de courage qu'en Allemagne, et les exploits du grand Carteret menacent fort de n'aboutir qu'à des défaites.

M. Carteret, en arrivant aux affaires, avait un programme qui pouvait se résumer en trois points : fermeture des écoles catholiques dirigées par les Frères et par les Sœurs; guerre à outrance à Mgr Mermillod; séparation de l'Église et de l'État, c'est-à-dire suppression du budget des cultes.

Les Frères et les Sœurs ont été expulsés; mais, hélas! les écoles de M. Carteret ne se remplissent pas pour cela, et les écoles ouvertes par Mgr Mermillod n'ont jamais eu autant d'élèves. Mgr Mermillod l'avait annoncé : Si nous n'avons plus de Frères, nous avons de bons laïques, et l'argent viendra. Les écoles catholiques de Genève sont plus florissantes que jamais.

La guerre directe à Mgr Mermillod n'a pas mieux réussi. Tout le clergé de Genève et du canton s'est groupé autour de son évêque; les évêques de la Suisse ont déclaré que sa cause était la leur ; les plus glorieux témoignages sont venus de toutes parts à l'évêque persécuté, et la seule souscription ouverte dans les colonnes de l'*Univers* a remis entre les mains de Mgr Mermillod une somme de 24,000 francs, à la place des 10,000 francs que lui enlevait M. Carteret.

L'*Univers* avait clos sa souscription avec le chiffre de 22,404 fr. 80 c. Le lendemain on lisait en tête de ses colonnes : « Nous rouvrons la liste close de notre souscription en faveur de l'Église persécutée de Genève pour y inscrire l'offrande d'une main cachée qui nous adresse de loin *deux mille* francs. Nous n'avons pas la permission de nommer le bienfaiteur, mais il ne nous est pas inconnu. Son désir est un ordre, son concours un immense honneur, son offrande une bénédiction. Nous pouvons dire à nos frères de Genève de se consoler et à nos frères de France de se réjouir. Celui qui vient ainsi se mêler dans leurs rangs leur apporte l'assurance qu'ils ont fait une chose juste et agréable à Dieu. »

Et, deux jours plus tard, le *Courrier de Genève* publiait ces lignes : « Les catholiques de Genève connaissent de longue date cette main qui se cache, ce cœur qui donne. Ni la spoliation n'appauvrit sa charité, ni la captivité ne retient ses bénédictions. Nous, catholiques de Genève, nous n'avons qu'à remercier, qu'à nous incliner; nous espérons ne pas être trop indignes de l'honneur et de la bénédic-

tion qui nous couvrent. » Ainsi se manifeste cette sollicitude universelle des Eglises ; c'est avec cette délicatesse et cette générosité que le Pasteur intervient dans la défense de ses brebis. Certes, la lutte est violente, et l'impiété est puissante ; mais, dirons-nous avec le *Bien public* de Gand, comment ne pas espérer le triomphe lorsque, pour une si juste cause, nous voyons le combat débuter au milieu des prières de la chrétienté et sous la bénédiction de cette main paternelle depuis dix-huit siècles redoutable aux forts, secourable aux petits, de cette main dont la protection vaut vingt armées, et dont la houlette pacifique s'étend sur les nations de l'univers entier, y compris la fière république de M. Carteret ?

Vaincu dans la question des écoles, vaincu dans sa lutte directe contre Mgr Mermillod, M. Carteret a éprouvé, au sein même du du Grand Conseil un échec non moins sensible dans la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : c'était dans la séance du 5 octobre.

La discussion a été vive ; l'honneur en est resté à M. James Fazy, « vieux radical presque octogénaire, qui s'est prononcé, lui protestant, en faveur de la liberté de conscience et contre la séparation. »

M. Fazy est hostile à la nation qui propose la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les raisons qu'il invoque sont nombreuses. Il dit que l'Eglise nationale n'est point un obstacle à la liberté de conscience, puisque tout le monde peut en faire partie et qu'aucune profession de foi n'est exigée de ses partisans ; de plus, cette Eglise est inhérente à la vie nationale, elle a été, durant trois siècles, l'une des conditions au titre de citoyens ; mais, depuis 1814, la confession catholique est venue, par l'incorporation de communes catholiques au canton, prendre rang à côté de l'Eglise nationale. La Constitution civile de cette Eglise n'est autre chose que « l'organisation légale de la liberté de conscience. » Il reproche au projet de jeter le canton dans l'inconnu, et il assure que les conséquences les plus sûres d'une pareille mesure seraient le trouble des consciences et l'agitation du pays. Ce projet n'est dû, dit-il, en s'adressant à M. Carteret, qu'à des imaginations stériles toujours en quête de quelques aventures, à défaut d'améliorations et de progrès sérieux et véritables. (De vifs applaudissements accueillent ce discours.)

M. Grosselin n'est pas de l'avis du préopinant. Il votera la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Quant aux raisons qu'il invoque à l'appui de son opinion, il est difficile de les comprendre. C'est un enchevêtrement d'arguments, de phrases, de mots incohérents

qui provoquent à chaque instant les éclats de rire de l'assemblée. « La séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'écrie-t-il, c'est la séparation des choses terrestres d'avec les célestes. » (Hilarité générale.) Un peu plus tard, il aborde la discussion sur le dogme de la Sainte-Trinité; puis, dans une course échevelée à travers l'histoire, il transporte son auditoire sur les bords du Bosphore. Il assure que « la religion *offusque* parfois les mœurs; » puis il parle des pèlerinages de Lourdes, d'affiches de rues et de beaucoup d'autres, et c'est tout.

M. Chomel, rapporteur de la commission, prend ensuite la parole pour défendre sa motion. Son discours n'est qu'une série de personnalités à l'adresse de M. Fazy. Le traité de Turin ne saurait être, selon lui, une objection sérieuse, car à l'époque où il fut conclu, le *Syllabus* n'existait pas. (Murmures à la tribune.)

M. Hornung est opposé au projet en question. Il craint qu'avec la liberté le catholicisme ne gagne une prépondérance redoutable. « Vous ne sauriez pas envisager un évêque comme un simple portefaix, dit-il; ne vous faites pas illusion, la question de l'évêque est une question qui passionne nos populations. » Cet aveu n'est-il pas la première réponse à opposer à ceux qui distinguent deux sortes de catholicisme à Genève, le catholicisme des gens éclairés, c'est-à-dire le catholicisme des radicaux, et celui des ultramontains, qui ne sont, au dire de M. Carteret, qu'au nombre de 3 à 400? A l'exemple de M. Grosselin, M. Hornung, dont le langage est plus correct et plus convenable, quoique tout aussi passionné, fait aussi sa petite excursion dans les lointains pays. Il assure que la séparation de l'Église et de l'État a favorisé la fondation de nombreux couvents aux Etats-Unis; là le gouvernement ne s'en occupe pas, ajoute-t-il, mais ici nous ne saurions être de cet avis. Enfin il dit qu'il vaut mieux que le culte catholique soit salarié par l'État que par la France, car en réglementant et en salariant cette religion, on a l'espoir de la *démocratiser* peu à peu!

La parole est donnée à M. Carteret. Il parle de la bonté (*sic*) du projet et opte pour son adoption, tout en se réservant le droit de museler les catholiques. Il fait le plus grand éloge des catholiques genevois; il les croit trop éclairés, trop avancés pour suivre le clergé et pour accepter le dogme de l'infaillibilité. Il trouve moyen de placer, dans son discours, une profession de foi radicale en vue des prochaines élections. Mais il s'échauffe bientôt, il se fâche et prend violemment à partie M. Fazy, qui l'interrompt souvent. La séance devient tumultueuse. « Ce n'est pas ma faute, s'écrie-t-il en s'adressant directement à M. Fazy, si je vois les choses par une lu-

nette et vous par une autre. » Les violentes sorties contre le catholicisme sont applaudies par une partie de la tribune, et huées, sifflées même par une autre partie de l'auditoire. Il termine en assurant qu'il travaille pour le « mieux du bien du pays » (*sic*).

M. Chenevières combat le projet, qui laisserait l'État désarmé devant l'extension sans cesse grandissante que le catholicisme prend à Genève. Sa parole, toujours calme et digne, produit une certaine impression. Il ne partage pas l'illusion de M. Carteret, qui espère voir éclater une scission parmi les catholiques. Le vieux-catholicisme ne parviendra jamais à s'implanter à Genève, assure-t-il, et il en donne avec raison pour preuve la protestation que les curés catholiques viennent de signer.

Enfin, on arrive au vote : 34 voix contre 32 rejettent la motion de M. Chomel, et M. Carteret est battu. La séance du 5 octobre a donc été bonne; elle est une preuve de l'influence que le catholicisme exerce à Genève.

Les catholiques de la Suisse éprouvent donc des consolations au milieu de leurs tribulations. Pie IX leur prépare un nouveau défenseur. Le procès de la canonisation du Bienheureux Nicolas de Flue, leur patron, vient de faire un grand pas : la congrégation des sacrés Rites a proclamé l'*héroïsme de ses vertus*, et l'on peut espérer que ce procès, commencé au seizième siècle, se terminera prochainement. Le Bienheureux, par ses prières et par ses exhortations, a, au quinzième siècle, sauvé la Suisse de la dissolution politique et morale; élevé aux suprêmes honneurs des autels, le Saint sauvera encore une fois son pays, dont l'existence est aujourd'hui menacée par l'ambition des politiques et par les mortelles doctrines de l'incrédulité.

J. CHANTREL.

MGR GUIBERT AU LYCÉE CORNEILLE.

Le 13 août dernier, Mgr l'archevêque de Paris présidait la distribution des prix au lycée Corneille. Le professeur de philosophie, M. Ollé-Laprune, prononça le discours d'usage, et se distingua autant par l'élévation de ses pensées que par la beauté de son style, en signalant avec une grande vigueur les dangers d'une fausse philosophie et les séductions de la libre-pensée. Aussi, Mgr Guibert, dans l'allocution qu'il fit entendre après ce discours, déclara-t-il que « le professeur venait de parler comme un évêque. » Les di-

recteurs du lycée Corneille viennent de publier dans les *Annales* du lycée le discours du professeur et l'allocution de l'archevêque; nous reproduisons cette allocution, mais nous devons faire la remarque que le compliment adressé par Mgr Guibert à M. Ollé-Laprune ne s'y trouve pas. Est-ce à dessein qu'on l'a omis? A-t-on craint de paraître trop clérical? Nous ne nous chargeons pas de donner la réponse.

Voici l'allocution de Mgr Guibert, qui mérite d'être méditée par tous ceux qui s'intéressent à la bonne éducation de la jeunesse :

« JEUNES ÉLÈVES,

« Invité par M. le ministre de l'Instruction publique à venir présider cette distribution des prix, j'ai voulu, malgré mes nombreuses occupations, vous donner un témoignage public de l'intérêt que je prends à vos études. Je ne fais en cela que me conformer aux traditions de l'Eglise, qui a toujours attaché une grande importance à la culture des lettres et à l'éducation de la jeunesse.

« C'est l'Eglise qui a sauvé, à la suite de l'invasion des Barbares, le dépôt de la littérature des anciens. Leurs ouvrages, véritables modèles dans l'art de bien dire, auraient été perdus pour nous, si les monastères ne les eussent recueillis, et n'eussent ouvert un dernier refuge aux hommes qui connaissaient le prix des travaux littéraires de l'antiquité. Ainsi s'est continuée entre les siècles païens et l'ère chrétienne la chaîne intellectuelle, qui forme la glorieuse histoire de l'esprit humain.

« Certes! autant que qui que ce soit, j'admire, chez les anciens, la grâce du langage et la puissance du génie revêtant leurs pensées des plus brillantes couleurs; mais sous ces formes et ces couleurs qui me saisissent, la vérité, bien souvent, m'apparaît, à travers les ombres de la fiction, défigurée ou mutilée, en l'absence d'une doctrine certaine et complète.

« Quand cette doctrine se révèle parfois à leur esprit, alors leur pensée, s'élevant dans les hauteurs de la pure lumière, emprunte à la vérité ce qu'elle renferme de grand et de beau, et trouve l'expression la plus juste et quelquefois la plus éloquente et la plus poétique. C'est une sorte d'inspiration, qui répand la vie et la dignité morale sur des pages, qui sans cela seraient restées vulgaires ou souillées. C'est ainsi que Platon, l'un des plus grands écrivains de l'antiquité, s'est acquis le surnom de divin, parce que, d'après une opinion plus que probable, il s'était inspiré des traditions primitives conservées non loin d'Athènes, et qui ne pouvaient être tout à fait ignorées dans cette Grèce curieuse et savante. L'illustre philosophe a pu devenir à son insu l'écho affaibli des révé-

lations divines, étonner les siècles par la profondeur de ses intuitions, et donner au monde, selon l'expression d'un écrivain moderne, comme la préface de l'Evangile.

« Il est à remarquer que les plus célèbres auteurs de l'antiquité surent s'affranchir plus ou moins des erreurs du polythéisme. Ces fables répandues dans leurs écrits, loin d'impliquer toujours la négation de la vérité, n'étaient souvent que des allégories ingénieuses par lesquelles ils la représentaient. Ils croyaient en un Dieu tout-puissant, maître de l'univers; l'idée de la Providence ne leur était pas étrangère; et leur génie, en s'élevant vers le ciel, trouvait des invocations sublimes, qui ne sont pas seulement des ornements du discours, mais des prières empreintes d'un sentiment profondément religieux.

« Mais si l'esprit humain, soutenu par la vérité, qui ne lui arrivait que par de pâles reflets, a pu s'élever à un si haut degré, à quelle perfection ne parviendra-t-il pas au sein du christianisme, alors que le génie sera porté par un souffle divin en des régions où il pourra librement déployer ses ailes et approcher de la source éternelle du vrai et du beau! De cette hauteur, son regard sondera des profondeurs inconnues et sa voix éclatera avec un accent digne des grandes choses dont il aura la vision. Un rayon céleste illuminera son front; il sera Bossuet, mesurant avec le coup d'œil de l'aigle les destinées des peuples de la terre et nous exposant, dans un livre immortel, les principes de la plus haute philosophie de l'histoire.

« Puissiez-vous, chers élèves, avoir un jour le goût et le loisir de lire les auteurs d'une époque bien injustement appelée barbare : vous reconnaîtrez alors avec quelle puissance de pénétration, quelle sûreté de jugement et quelle rigoureuse précision, un grand homme, que Bossuet aimait à étudier, saint Thomas d'Aquin, exposait les idées les plus sublimes à l'aide de la doctrine révélée! Les formes aristotéliques de l'École, malgré leur sécheresse et leurs aspérités, étaient entre ses mains un instrument merveilleux pour mettre dans son jour la vérité, en discerner les nuances, détruire les illusions du sophisme et ramener à la règle d'une inflexible logique les écarts des opinions erronées. Jamais la pensée humaine ne pénétra si avant dans les choses de l'esprit, si ce n'est peut-être par le génie de saint Augustin, qui fut lui-même l'inspirateur de saint Thomas. Les philosophes du paganisme ne font que bégayer à côté de ces grands docteurs de l'Eglise. Mais l'immense supériorité de ceux-ci, ne leur venant que de la connaissance de la vérité chrétienne, est une preuve éclatante de l'influence décisive de la religion sur les travaux de l'esprit.

« Je ne saurais passer sous silence les auteurs français du dix-septième siècle. Ils seront l'éternel honneur de notre langue et de notre nation. Nous leur devons le rang élevé qu'on nous accordait

parmi les peuples civilisés et la gloire de notre littérature dans l'Europe moderne. Or, vous le savez, chers élèves, ces grands hommes étaient des chrétiens de conviction et de sentiment. C'est dans les enseignements de la religion et dans les livres saints qu'ils ont puisé leurs plus nobles inspirations. Leur philosophie s'appuyait sur la théologie et leur raison s'agrandissait à la lumière de la foi. La connaissance de l'Evangile leur révélait la nature de l'homme, son origine, ses devoirs, sa destinée, et c'est dans ces graves et religieuses études qu'ils trouvaient les plus beaux mouvements de l'éloquence et les plus brillantes couleurs de la poésie. Chez eux la religion animait tout; le caractère de la littérature à cette grande époque fut par-dessus tout chrétien. Aussi, je tiens à vous le dire, jeunes élèves, si vous voulez que vos travaux soient fructueux et vos études fécondes, faites des enseignements de la religion l'aliment et la loi de vos esprits.

« Faites-en aussi l'aliment et la loi de vos cœurs. En vain enrichirait-on vos intelligences des connaissances les plus étendues; si vous n'y ajoutiez la science de la religion et la pratique des devoirs qu'elle impose, il vous manquerait l'essentiel pour devenir véritablement des hommes. La science seule ne fait pas l'homme complet. Il faut qu'en éclairant votre entendement, le Verbe divin transmette à vos âmes la vie morale, cette vigueur habituelle d'une volonté qui aime autant le vrai et le juste, qu'elle a horreur du vice et du mensonge. Cette vie morale qui constitue la vertu, vous rendra dignes de l'estime et de la confiance de vos concitoyens; elle vous communiquera la gravité, la dignité et l'élévation de caractère, sans lesquelles le savoir ne serait qu'un présent funeste. Avant d'être lancés dans le monde, vos esprits doivent être fixés par le poids divin de la religion, pour ne pas ressembler, selon l'expression biblique, à ces nuées légères, qui flottent dans l'espace au gré de tous les vents. Sans ce frein salutaire, rien ne vous retiendrait dans les limites du devoir, dont vous n'auriez pas même la notion exacte. Si vous n'aimiez pas Dieu, vous n'aimeriez pas vos semblables faits à l'image de Dieu, et vous ne conserveriez pas l'habitude des sentiments généreux; vous ne comprendriez pas la raison du sacrifice, ou, si vous la compreniez, vous n'auriez pas toujours la force de vous y soumettre.

« Je sais que, dans un accès de haine contre le christianisme, on a dit, en ce temps de déclamations sophistiques, que l'enseignement religieux énervait les courages et leur enlevait la virilité nécessaire dans les moments difficiles. On ne saurait mentir avec plus d'audace au bon sens et à l'histoire. Quoi! la religion, qui a pour base le sacrifice, qui adore un Dieu immolé pour l'amour des hommes, qui ordonne de mourir quand il le faut pour accomplir le devoir, cette religion paralyserait les élans généreux du cœur humain? Elle, qui nous montre par delà la mort la couronne, ins-

pirerait la peur, au lieu d'exciter le courage? Mais ignore-t-on que cette religion a commencé par trois cents ans d'héroïsme, et qu'elle a grandi dans le sang de ses innombrables martyrs? Peut-on rappeler sans admiration les âges de foi, où sur mille champs de bataille les chevaliers chrétiens mouraient sans peur et sans reproche? Les armées françaises ont-elles attendu, pour déployer leur valeur, l'affaiblissement des croyances religieuses ? Et naguère encore a-t-on jugé qu'ils étaient des lâches, ces prêtres et ces frères des Ecoles chrétiennes, qui s'en allaient, sous le feu de l'ennemi, assister les mourants et recueillir les blessés?

« Les générations qui nous ont précédés, chers élèves, ont fait la France grande et glorieuse, parce qu'elles étaient profondément pénétrées de l'esprit religieux; leur éducation était forte et chrétienne; on ne se bornait pas seulement à la culture de l'intelligence; mais on trempait les âmes dans les vraies doctrines et on les habituait à la pratique de la morale de l'Evangile. J'espère qu'après les dures et trop éloquentes leçons que nous avons reçues des événements, on comprendra la nécessité de revenir à la source des mâles vertus. Mon caractère sacré me fait un devoir de proclamer partout cette impérieuse nécessité; car ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons nous relever de nos chutes. Mon patriotisme, d'accord avec mes sentiments de pasteur, me fait vivement désirer qu'on ne se contente pas de dispenser à la jeunesse de mon pays les sciences humaines, mais qu'on l'imprègne avec une incessante sollicitude des fortes croyances, qui élèvent les âmes et leur communiquent la sainte énergie de la vertu. Tel est le vœu le plus ardent de mon cœur d'évêque et de Français.

« Je finis, chers élèves, en implorant les bénédictions du ciel sur vous que j'aime tendrement, sur vos savants maîtres que vous entourez de respect et de reconnaissance, et sur vos excellentes familles au milieu desquelles votre retour va porter la joie et le bonheur. »

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

Nous avons lu la plupart des discours qui ont été prononcés cette année, à l'occasion des distributions de prix, dans les lycées, colléges et établissements catholiques d'éducation.

Nous avons suivi avec la plus grande attention les discussions si intéressantes, et qui seront fécondes, nous l'espérons, du Congrès de l'enseignement chrétien qui vient de se réunir à Paris.

Dans ces allocutions comme dans ces féconds débats se retrouve en effet le sentiment vif et élevé de l'importance de l'enseignement, au double point de vue de l'Église et de la société.

Sur ce terrain, nous sommes pleinement d'accord avec les orateurs à qui nous faisons allusion, mais nous regrettons qu'aucun d'entre eux n'ait placé la question sur un terrain plus pratique et ne se soit préoccupé des réformes et des améliorations immédiates à introduire dans nos maisons religieuses d'éducation.

C'est cependant cet ordre d'idées qu'il faut aborder sous peine de se perdre dans des considérations purement théoriques et dans des spéculations stériles.

Le grand besoin de notre siècle c'est la restauration d'une société chrétienne.

Pour faire une société chrétienne, il faut, de toute évidence, commencer par faire une société de chrétiens.

Enfin, pour faire une société de chrétiens, il est de toute nécessité de donner aux jeunes générations une éducation profondément chrétienne.

Or, le système actuel d'éducation réalise-t-il ces conditions dans la plénitude qu'exigent tout à la fois le service de l'Église et le péril social?

Loin de nous la pensée de méconnaître les dévouements intelligents et féconds qui, dans notre pays surtout, se dévouent avec tant d'abnégation à l'éducation de la jeunesse! Nous serions tout à la fois ingrats et coupables s'il pouvait nous venir à l'esprit de déprécier le moins du monde la portée de leur œuvre. Mais précisément parce que notre affection ne nous rend pas suspects de dénigrement, parce que nous voudrions améliorer et non pas désorganiser, il doit nous être permis d'exprimer en toute sincérité nos regrets et nos espérances.

Nous regrettons qu'un programme officiel, véritable entrave à la liberté d'enseignement, enchaîne le zèle des professeurs catholiques et leur interdise de donner, aux Humanités notamment, cet essor franchement chrétien qui est le désir légitime des cœurs les plus dévoués à l'Église.

Il n'est pas dans nos intentions de réveiller à ce sujet les longues et ardentes controverses qui ont eu lieu à propos de l'usage des classiques païens. Nous nous en tenons à la solution que le Souverain-Pontife lui-même a donné à ce débat et, tout en faisant la part de certaines difficultés législatives et locales, nous formons le vœu de voir les lettres chrétiennes occuper une place plus considérable dans le programme des études.

Les Humanités, de l'aveu des pédagognes les plus illustres, ont avant tout pour but le développement harmonique des facultés humaines.

Or, en concédant même que les auteurs païens aient la supériorité de la forme, on ne peut, sans ravaler le christianisme, leur accorder la supériorité de l'idée. Pourquoi donc ne pas donner une plus large part dans l'éducation de la jeunesse aux immortels écrivains qui ont défendu, propagé, exposé, à travers les siècles, la doctrine salutaire et régénératrice de l'Église catholique? Notre avis est qu'ils ne sont pas plus barbares au fond que les architectes qui ont construit les cathédrales de Chartres, d'Amiens, d'York ou de Cologne; mais, dans tous les cas, ils ont l'esprit de sagesse, de vérité et de sainteté, et c'est cet esprit qui, en renouvelant les hommes, doit aussi renouveler le monde.

Quant aux auteurs païens expurgés, nous admettons parfaitement, avec l'Encyclique de 1854, qu'on puisse les expliquer chrétiennement; mais nous pensons aussi que cette explication chrétienne ne sera complète et efficace que si, par un parallèle écrasant et vainqueur, on démontre la supériorité des lettres chrétiennes sur les œuvres les plus renommées de la littérature antique.

A un autre point de vue encore, nous prenons la respectueuse liberté d'appeler, sur le développement chrétien de l'enseignement, l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'avenir de nos jeunes générations. L'essence du paganisme, c'est l'orgueil, c'est-à-dire le premier de tous les péchés capitaux et la source de tous les autres. Il est impossible que les écrivains païens, organes de la civilisation païenne, aient échappé à ce vice primordial et que son influence ne se reflète point dans leurs écrits, même dans ceux qui sont, au point de vue des mœurs, réputés inoffensifs. Voilà pourquoi le diapason de la rhétorique païenne, si nous pouvons ainsi parler, est essentiellement faux. Les écrivains, les orateurs païens ont, par la force même des choses, un sentiment exagéré de leur valeur personnelle. Ils sont nécessairement suffisants et, pourvu que leur pensée, même fausse, se moule dans une période plus ou moins sonore, ils se croient aptes à parler ou à écrire, soit en prose, soit en vers, *de omni re scibili et de quibusdam aliis*.

De là cette conséquence que l'imitation servile et malheureusement trop ordinaire des auteurs païens doit nécessairement développer dans l'esprit de leurs imitateurs la présomption et la vanité. Nous avons été plus d'une fois stupéfaits, nous l'avouons, des sujets que l'on donne à traiter devant le jury de gradués en lettres, à des adolescents à peine sortis du collége. On les place dans des situations impossibles : tantôt on leur fait faire le discours d'abdication d'un souverain, tantôt on les charge de déclarer la guerre ou de traiter de la reddition d'une place, tantôt enfin on leur fait, sous

prétexte de rhétorique, aborder les problèmes les plus ardus et souvent même les plus inexplorés de la science politique et sociale... Et ces braves garçons n'hésitent pas à prendre la plume, ils tranchent dans le vif les questions les plus épineuses, ils déclament, ils pataugent, ils sabrent dans le vide, ils accumulent les sottises et s'imaginent que tout est sauvé, si leur harangue, cousue de lambeaux empruntés aux auteurs classiques, contient quelques phrases arrondies et se termine par un *esse videatur!*

Eh bien, il y a là une aberration et un abus contre lesquels il est urgent de réagir. On condamne la lecture des romans parce qu'elle met l'imagination en face de complications fantastiques; il faut également blâmer une rhétorique artificielle qui accule de jeunes intelligences à peine formées dans toutes les impasses de l'impossible et du chimérique. Soyons de bon compte : on n'improvise pas des souverains, des hommes d'État, des généraux de quinze ou seize ans, et si on les force à remplir ce rôle, on les condamne nécessairement à la sottise et à l'absurdité.

Nous engageons instamment les professeurs catholiques à ne pas suivre dans cette voie fausse les pédagogues de l'enseignement officiel, ou tout au moins à prémunir leurs élèves contre les écueils des exercices extravagants qu'on impose de nos jours à la jeunesse studieuse. Le bon sens ou, comme l'on disait autrefois, le sens commun devient extrêmement rare. Nous sommes à l'époque des faux jugements, parce que, prenant pour point de départ des prémisses inexactes, nous aboutissons, par la logique même de l'erreur, à des conclusions erronées. La raison chrétienne nous commande de juger les autres et de nous juger nous-mêmes dans la pure lumière de la vérité. Préservons-nous donc, préservons nos enfants, préservons tous ceux qui nous sont chers de l'éclat menteur de l'orgueil et des funestes fumées de la vanité!...

Il y aurait beaucoup à dire sur cette importante matière. Elle fournirait facilement la matière d'un traité. Journalistes, nous sommes réduits à écrire au courant de la plume et à improviser l'expression nécessairement imparfaite de nos souhaits.

Telle qu'elle est, nous espérons néanmoins que les instituteurs, catholiques, qui nous connaissent et apprécient nos sentiments découvriront dans ces lignes, avec un dévouement toujours inaltérable à nos écoles libres, un sincère et ardent désir de voir progresser l'enseignement catholique.

Nous ne faisons pas de critiques; nous avons encore moins la prétention de donner des leçons; mais, avec une franchise qu'aucun chrétien ne saurait trouver mauvaise, nous indiquons la voie, où,

selon notre humble avis, nos jeunes générations trouveront une éducation plus forte, plus virile, plus chrétienne, et par là même moins sujette à se dissoudre et à s'effacer sous les immersions de l'esprit moderne et des préjugés mondains. Si nos idées sont mauvaises ou impraticables, qu'on nous le démontre; si, au contraire, elles sont bonnes, qu'on en essaie l'application! Nous ne disputerons à personne l'honneur de les avoir mises en œuvre pour le bien de l'Eglise et de la société. — (*Bien public* de Gand.)

LE PÈLERINAGE DE LOURDES.

La France ne peut pas périr, la France est près de son salut : telle était dans la journée du dimanche 6 octobre, la parole que l'on entendait sortir de la bouche de cent mille spectateurs, tant la magnificence du pèlerinage, le nombre et la foi des pèlerins, l'ardeur des prières avaient causé une impression profonde et réveillé l'espérance dans tous les cœurs. Toutes les idées que l'on avait pu se former sur le caractère de cette grande manifestation catholique ont été dépassées, et parmi les assistants, personne ne se souvient d'avoir assisté en aucun lieu à plus merveilleux spectacle, ni d'en avoir lu jamais la description.

La France entière était représentée; huit évêques, NN. SS. l'Archevêque d'Auch et les évêques de Tarbes, de Montauban, d'Agen, d'Aire, de Luçon, de Mende, de Carcassonne, accomplissaient les cérémonies ou prenaient alternativement la parole.

Le clergé séculier et régulier était innombrable. Les prêtres se comptaient par milliers; et bien que des messes aient été célébrées de minuit à midi, à toutes les chapelles de l'église et de la crypte, aussi bien qu'à celles de la ville et des communautés religieuses et jusque sur des autels élevés en plein air, un grand nombre d'entre eux n'ont pu offrir le saint sacrifice et ont dû se contenter d'y assister.

Plusieurs membres de l'Assemblée nationale avaient répondu à l'appel de M. de Franclieu. Il y en avait environ vingt-cinq, parmi lesquelles nous avons distingué MM. de Franclieu, de Gavardie, Dumont, de Benevent, Chesnelong, de Belcastel, de la Grange, Vimal, de Féligonde, de Rességuier, de Barrault, de Saintenac, de Bonald, Dufaure, de la Bouillerie, Boysse, puis avec eux des généraux, des membres de l'Institut, entre autres M. Frantz de Champagny, et de nombreuses notabilités de Paris et de la province.

Quatre cents villes, paroisses ou œuvres diverses avaient envoyé

des bannières. A l'exception de quelques-unes, perdues dans le chemin de fer ou laissées à l'église, elles se déployaient à la procession en une longue file qui pouvait avoir deux kilomètres de long. Chaque bannière était entourée des délégués de la paroisse qui l'avait envoyée, des membres du clergé, des laïques, des femmes et des jeunes filles appartenant aux confréries de la sainte Vierge, des soldats et des officiers portant sur leur poitrine constellée de décorations l'étendard de la Vierge non moins fièrement que si c'eût été le drapeau de la France.

Enfin que dire de l'affluence immense de pèlerins de tout âge, de tout sexe, de toute condition, venus de tous les points de la France? Toute la nuit et toute la matinée les chemins de fer n'avaient cessé d'en verser dans la ville les flots pressés, venus du nord et du midi, de l'est et de l'ouest, des grandes villes et des campagnes, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Clermont, de Lille, de Paris, des extrémités de la France. Outre ces puissants instruments de transports, créations de l'industrie moderne mises aujourd'hui au service de la foi, et utilisées à transporter ces armées de la paix, tous les chevaux, voitures, omnibus et véhicules des environs avaient été mis en réquisition et couvraient les routes de Tarbes et de Pau pour amener les pèlerins de la province. Enfin la montagne aussi avait fourni son contingent, et les nombreuses vallées dont la ville de Lourdes est la clef avaient envoyé leurs robustes enfants au visage énergique, au costume pittoresque, et nous en avons entendu plus d'un exprimer en son rude langage la résolution où il était de faire justice des mécréants, si quelques-uns d'entre eux s'avisaient de troubler cette manifestation solennelle.

Il est difficile de compter les foules. Quelques personnes expérimentées nous ont affirmé qu'il y avait là au moins cent mille hommes rassemblés, à voir cette vaste prairie remplie par les longs circuits de la procession, les routes couvertes de retardataires et tous les sommets du voisinage garnis de spectateurs étagés assez loin, de façon à ne rien perdre des détails de la cérémonie. Le nombre importe peu, au surplus. Ce qu'il suffit de remarquer, c'est que presque toutes les provinces de France avaient envoyé des délégués, et qu'ainsi la manifestation avait un caractère à la fois catholique et national.

La presse aussi avait ses représentants : les journaux catholiques, les journaux indifférents ou hostiles, les journaux anglais enfin, dont la perspicacité politique entrevoyait bien dans cet événement une grande portée sur l'avenir de la France. Le *Monde*, l'*Univers*, l'*Union*, le *Figaro*, la *Patrie*, le *Gaulois*, *Paris-Journal*, le *Soir*,

le *Corsaire*, le *Rappel*, le *Morning-Post*, le *Times* enfin, ont pu parler en connaissance de cause de cette cérémonie à laquelle ils ont assisté, et nous serions curieux de savoir comment ceux d'entre eux qui y étaient venus avec des sentiments hostiles s'y prendront, soit pour en déprécier l'importance, soit pour en dénaturer le caractère, soit pour mettre à la charge du pèlerinage quelques-unes des accusations qui reviennent à chaque instant sur leurs lèvres; cette fois, la calomnie n'aura pas même un prétexte pour s'y accrocher.

La manifestation a été exclusivement religieuse : on ne portait à la procession aucune autre couleur, aucun autre emblème que ceux de la sainte Vierge; on n'a poussé d'autres acclamations que celles de : *Vive Notre-Dame de Lourdes! vive la France! vive Pie IX!* et, sur aucun point, aucun cri politique ne s'y est mêlé. Le bruit s'était bien répandu que des agents provocateurs des sociétés secrètes s'étaient mêlés à la foule pour lui faire crier : *Vive le Roi!* Ceux qui avaient formé ce dessein n'ont point osé le mettre à exécution, ce qui, d'ailleurs, aurait pu leur coûter cher. A plus forte raison n'y a-t-il eu aucune parole discordante; ceux mêmes qui auraient été tentés d'en prononcer étaient gagnés par le respect.

Enfin, ce qui n'est pas moins merveilleux, c'est que cette foule immense se mouvait dans tous les sens avec une simplicité et des égards mutuels inouïs dans l'histoire des foules. Les populations du midi, ordinairement si pétulantes, avaient déposé leur vivacité, et l'on entendait ni querelles, ni scènes d'impatience. Aussi, aucun encombrement ne s'est produit; on n'a constaté aucun accident, et ces masses ont pu se promener le jour et la nuit dans ces chemins étroits de la montagne, dans ces sentiers escarpés et dépourvus de parapet, le long des bords du Gave, dont aucun mur ne défend la rive, sans qu'on ait eu à déplorer un seul malheur.

Faut-il mettre au compte des merveilles de cette journée le temps splendide qui leur a été accordé? Tous les jours précédents, une pluie torrentielle n'avait cessé de tomber. Le samedi, tout l'horizon était chargé de nuages pleins de menaces. Les anciens du pays prédisaient une journée mauvaise. Il avait plu toute la nuit; le soleil s'était levé dans la brume, puis, vers midi, le vent, peut-être celui qu'entendit Bernadette, chassa tous les nuages; on n'en vit plus qu'un seul qui tachât le bleu du ciel, et le soleil versa les flots de ses rayons d'or qui firent scintiller l'or des bannières et briller partout les chiffres de la Sainte-Vierge.

La première partie de la nuit fut pure et calme, comme avait été le jour; la grotte était illuminée, et Dieu avait à son tour, comme

dit le psaume, illuminé ses tabernacles avec des milliers d'étoiles. Aujourd'hui la fête est finie, et la pluie tombe de nouveau; la saison a repris son cours.

Mais j'ai hâte de vous décrire rapidement la cérémonie. Toute la matinée, les fidèles arrivés de la nuit, en descendant des trains, se pressaient à la grotte et dans l'église, pour entendre une messe basse et recevoir la communion.

A dix heures, la procession se mit en marche et conduisit NN. SS. les évêques de l'église à l'autel qui avait été dressé à l'extrémité de la prairie sur une estrade de feuillage. Quatre jeunes sapins, portant à leur sommet des banderolles blanches et bleues, et reliées par des guirlandes de buis, formaient ce sanctuaire improvisé. Les montagnes neigeuses, découpées par la silhouette sévère de la citadelle de Lourdes pour tableau d'autel, la tente bleu du ciel pour voûte, la prairie pour tapis, le mugissement du Gave pour accompagner les chants, les collines et les rochers relevés tout autour et formant gradins pour recevoir les spectateurs, voilà le temple.

Mgr l'évêque de Carcassonne célébra la grand'messe. Après l'évangile, Mgr l'évêque de Tarbes a adressé à la foule une touchante homélie sur la collecte du jour et a expliqué les mystères du Rosaire, dont on célébrait la fête. Puis, le sacrifice terminé, il a donné, au nom du Souverain-Pontife, à la foule prosternée, la bénédiction papale emportant indulgence plénière. Les évêques ont été ensuite reconduits processionnellement à leur demeure, au milieu du chant des cantiques, alternant avec une musique de fanfare.

A une heure a commencé la procession des bannières. Elles étaient représentées dans l'église de Lourdes; les pèlerins s'y étaient donné rendez-vous et ils se sont dirigés vers la grotte, formant une double file entre les rangs de laquelle les bannières étaient portées. Il y en avait encore dans l'église, que déjà la tête de la procession était arrivée à la prairie.

Pendant ce temps, les évêques eux-mêmes partaient de la maison des missionnaires et se mettaient en marche; ils allaient au-devant des bannières, et les deux processions se dirigeaient à la rencontre l'une de l'autre.

La première, c'était la France pénitente et suppliante venant en pèlerinage à la grotte de Lourdes faire un acte de foi et de prières publiques. La seconde procession, c'était l'Eglise courant au-devan d'elle la recevoir, la réconcilier avec Dieu, lui pardonner en son nom et la bénir. Les deux processions se sont rencontrées au-devant du pont, et les bannières, prenant la tête, ont traversé toute la prairie et sont allées se ranger autour de l'autel. Ce défilé a duré

plus d'une heure, et nous avons vu passer ainsi devant nous toutes les provinces catholiques de France.

Les bannières de toute forme, de toute grandeur, de toute couleur portaient invariablement ces mots en tête : « A Notre-Dame de Lourdes, » et au-dessus le nom de la paroisse qui l'avait envoyée. Nous avons vu défiler ainsi Notre-Dame de Chartres, blanche, toute couverte de broderies ; Notre-Dame des Victoires de Paris ; Notre-Dame de Longpont ; Notre-Dame de Lille, bannière immense portée par huit personnes, et sur laquelle la Vierge était représentée sortant d'une immense rose rouge, la rose mystique des litanies ; Notre-Dame d'Afrique, aux couleurs vertes de l'espérance ; Notre-Dame d'Angers, portant la tiare ; les bannières de Nantes, celles de la catholique Vendée et de l'ardente Bretagne ; la bannière des Frères, avec leurs armes l'étoile lumineuse, symbole des lumières que leur enseignement allume dans les âmes ; puis les bannières de l'Alsace et de la Lorraine, celle de Metz en velour noir, avec les armes de la ville, brodées en couleurs éclatantes ; celle d'Alsace, avec un crêpe noir à la croix. Ces bannières ont été l'occasion d'un émouvant épisode. A un moment, Mgr l'archevêque d'Auch les a rencontrées, et aussitôt il s'en est approché et en a baisé les plis en pleurant, et cette action si simple a fait frissonner la foule et arraché les larmes de tous les assistants.

Après que les bannières se furent rangées autour de l'autel, les évêques y sont montés et ont chanté les vêpres. Puis Mgr l'archevêque d'Auch a pris la parole et a adressé une homélie sur la prière de la salutation angélique. Avec une éloquence d'une douceur infinie et pleine de feu, il en a commenté toutes les paroles. Ce magnifique spectacle, cette foule recueillie, la gravité de la situation présente lui donnaient une émotion qui perçait dans ses accents. Et quand il a supplié la sainte Vierge d'avoir pitié de la France, de la sauver tout entière, de lui rendre et la force, et la paix, et la gloire, et ses provinces démembrées, et ses enfants égarés, et ses enfants perdus, ces paroles, ratifiées par les larmes des assistants se sont élevées vers le ciel comme une immense prière nationale, et ont porté l'espérance dans tous les cœurs ; et voilà pourquoi je disais au début de ce récit que ces mots : « La France ne peut périr, » étaient sur toutes les lèvres.

Puis tous les évêques, revêtus de leurs ornements pontificaux, se sont avancés ensemble sur l'estrade, et là, d'une seule voix, levant en même temps les bras, ils ont donné à la foule leur bénédiction. Le soleil alors brillait dans tout son éclat, et s'inclinait

vers l'horizon en face de l'autel; il projetait sur eux une éblouissante lumière.

Après le salut du Saint-Sacrement, la procession est revenue, a ramené les évêques; et les délégués, gravissant avec leur bannière les lacets de la montagne, sont allés les suspendre aux murs de l'église, comme un hommage perpétuel à Notre-Dame de Lourdes.

Le soir, les abords de la grotte étaient illuminés de lanternes de couleur. Les pèlerins s'y sont encore une fois rendus, mais isolément ou par groupes, la plupart d'entre eux portant des cierges allumés. Une foule considérable était aussi rassemblée au bord du Gave autour de la fontaine, au lieu même de l'apparition, qui était transformé en un foyer de lumière. Les pèlerins ont chanté ensemble le *Magnificat,* et la fête s'est ainsi prolongée fort avant dans la nuit. Ils sont ensuite rentrés chez eux en longues processions aux flambeaux, et chantant des cantiques et saluant une dernière fois de leurs acclamations enthousiastes la Vierge de Lourdes, que beaucoup d'entre eux doivent quitter ce matin même, et d'où ils emporteront tous la confiance d'avoir hâté par leurs prières le salut de la France.

Les acclamations qui ont été poussées par les pèlerins à la fin de la cérémonie, ont résumé en quelque sorte les sentiments de tous et les prières de la journée. — (*Monde.*)

Armand Ravelet.

VARIÉTÉS

Le Saint-Sépulcre. — Dans la séance du 28 juin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Clermont-Ganneau a lu une notice sur trois inscriptions recueillies par lui à Jérusalem... L'une de ces inscriptions doit un intérêt particulier à la circonstance que nous allons indiquer.

Cette inscription est une dédicace religieuse. Elle a été mise au jour lors de la démolition de vieilles masures accolées à l'église du Saint-Sépulcre, où la pierre sur laquelle elle est gravée avait été employée parmi les matériaux de construction. Or, une tradition ancienne qu'on suit dans saint Jérôme, Sozomène, Eusèbe, Socrate le Scholastique, relate qu'un temple païen placé sous l'invocation de Vénus avait été élevé sur le tombeau de Jésus pour l'ensevelir dans l'oubli.

Cette tradition qui a fait naître de part et d'autre des discussions passionnées, est, on le sait, un élément capital pour la solution affirmative

ou négative du problème tant controversé de l'authenticité du Saint-Sépulcre. S'il était en effet démontré que dès l'an 135 de notre ère l'emplacement actuel du Sépulcre avait été pour ainsi dire consacré par l'érection d'un temple païen destiné précisément à en effacer le souvenir, les défenseurs de l'authenticité auraient à l'appui de leur thèse un argument d'un grand poids.

Sans toucher à cette question épineuse qu'il se borne à rappeler, M. Clermont-Ganneau *signale cette coïncidence frappante d'un monument païen d'un caractère religieux, trouvé pour ainsi dire dans l'église même du Saint-Sépulcre, à l'endroit où, suivant une tradition en tout cas fort ancienne, s'élevait un temple dédié à Vénus.*

Plusieurs membres de l'Académie font ressortir l'importance de l'inscription dont il vient d'être question.

La notice de M. Clermont-Ganneau sera insérée parmi les mémoires de l'Académie. — (*Journal des Débats.*)

LES MAUVAIS LIVRES. — Voici la conclusion d'une brochure adressée, sous forme de lettre, à l'évêque de Burgos, par D. Zacarias Casaval, ancien député aux Cortès et journaliste; elle mérite d'être méditée:

« Je présume ce que certains hommes, partisans d'eux-mêmes, penseront du pur sentiment catholique avec lequel j'ai écrit ces lignes, naturellement destinées à la publicité. Ceux qui me connaissent, s'ils se rappellent mes égarements politiques, penseront que je suis un polique inconséquent; ceux qui ne me connaissent pas et qui par un hasard de l'oisiveté me liront, penseront que je suis un mystique; et ceux qui ne me connaissent pas et qui ne me liront pas, que penseront-ils, que diront-ils, s'ils viennent à savoir que je suis un fils soumis à l'Eglise? Je le devine, parce que longtemps j'ai fréquenté les mauvaises compagnies, c'est-à-dire les mauvais livres; j'ai vécu avec eux dans l'erreur, et j'étais sans le savoir assis à l'ombre de la mort. Aussi le faux rire de la science ne produit sur moi aucun effet : quand on a eu le malheur de lire la malheureuse glose et la satire de Voltaire sur les sublimes pensées de Pascal, les dédains affectés de l'impie n'excitent que la pitié.

« J'ai dit le malheur, et c'est en effet un très-grand malheur de lire ces livres que l'Eglise a condamnés; mais c'est un bonheur que de connaître ce malheur. Je le confesse avec une joie intérieure mêlée de crainte, avec une secrète tristesse accompagnée d'espérance. Que cette lettre, petite œuvre d'une journée, soit une légère satisfaction pour les lectures et les ouvrages dont je me suis rétracté en la présence de Dieu et dont je me rétracte aujourd'hui devant les fils des hommes. Je veux ajouter le courage de la rétractation au courage de l'inconséquence. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

50. — **Une excursion en Espagne**, par Reinhold Baumstark; traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur, par M. le baron de Lamezan; Paris 1872, chez Tolra. — In-8° de xiv-474 pages. — Un illustre professeur de théologie à l'université catholique de Fribourg en Brisgau, qui a visité l'Espagne, M. Alban Stolz, a dit de ce livre : « Je puis affirmer en toute vérité que je n'ai rien lu avec autant d'intérêt et de charme que le *Voyage en Espagne* de M. Baumstark; tout homme sain de cœur et d'esprit trouvera dans cette lecture une double satisfaction : celle de connaître le pays et le peuple espagnol; celle d'apprécier l'esprit sans préjugés, l'âme limpide, où le tableau de l'Espagne s'est reproduit si fidèlement. » Lorsque M. Stolz portait ce jugement, M. Baumstark était encore protestant; il s'est converti depuis, bonheur ordinaire de ceux qui étudient la religion catholique dans ses dogmes, dans ses institutions, dans son action sur les peuples, avec une entière bonne foi et un désir sincère de connaître la vérité. M. Baumstark a écrit son *Excursion* en 1867 : quoique Allemand et protestant, il a su parfaitement apprécier l'Espagne catholique; son livre, intéressant en tout temps, l'est devenu plus encore par suite des événements qui se sont accomplis depuis cette époque et qui s'accomplissent sous nos yeux. M. le baron de Lamezan a donc bien fait de le traduire ; c'est un véritable service rendu à l'Espagne et à la cause catholique.

51. — **La théorie géogénique et la science des Anciens**, par l'abbé R.-F. Choyer; Paris, 1872, chez P. Lethielleux. — In-8° de 169 pages. — La question de la création et de l'arrangement du monde est l'une des plus importantes que puissent agiter les hommes de science et de foi. On sait combien de systèmes ont été bâtis à ce sujet, et surtout à combien de discussions a donné lieu l'interprétation des premiers chapitres de la Genèse. Parmi ces discussions, les plus vives, peut-être, sont relatives aux *jours* et aux *nuits* de Moïse, dont les uns font des jours naturels, et les autres des périodes indéfinies et fort longues. Après avoir lu à peu près tout ce qui s'est écrit de plus remarquable sur ce sujet, nous croyons que la solution définitive n'est pas encore donnée; mais, ce qui est déjà certain, c'est que les données de la science n'ont rien de contraire à celle de la Bible, et que, plus la science progresse, plus elle s'accorde facilement avec la Bible. M. l'abbé Choyer a repris la grande question des *jours* et des *époques;* il tient pour les époques, et il appuie son opinion sur des considérations très-remarquables, très-fortes, quoique, à notre avis, point encore absolument convaincantes; son étude est de celles qui méritent le plus d'être attentivement examinées, et nous n'hésitons pas à appeler sur elles toute l'attention des savants, des exégètes et des théologiens. Il y a là, du reste, une question sur laquelle les *Annales catholiques* reviendront, et qui sera ici traitée avec les développements nécessaires.

B. PH.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION.

Sommaire. — Étendue de la persécution. — Dangers et espérances. — L'armée de l'enfer et l'armée du ciel. — La France et l'Église.

La situation religieuse prend chaque jour une gravité de plus en plus grande. Les deux camps des amis et des ennemis de l'Église se dessinent de plus en plus; il n'y a plus de juste-milieu possible que pour ces esprits imbéciles qui ne voient rien, qui ne sentent rien et qui se croient sages parce qu'ils veulent rester tranquilles à tout prix, comme ces compagnons d'Ulysse qui préféraient leur état de vils animaux à la gloire qu'il fallait acheter par de nouveaux périls. La grande crise approche, tout le démontre. Les forces de l'enfer sont déchaînées, toute l'armée satanique est prête : les enfants de Dieu vont avoir une rude bataille à soutenir.

Qu'on jette les yeux sur le monde, et l'on ne pourra plus douter de l'imminence de la lutte. A Rome, Pie IX avertit les fidèles enfants de l'Église, et lui-même donne l'exemple du courage, en restant au Vatican, malgré tant de menaces, en avertissant les peuples et les rois, les peuples, qu'il voit avec bonheur revenir aux traditions religieuses, les rois, parmi lesquels il ne retrouve plus les Édouard d'Angleterre, les Louis de France, les Ferdinand d'Espagne, les Henri d'Allemagne, les Etienne de Hongrie, ni ces princes si religieux et saints de la maison de Savoie, aujourd'hui représentée par Victor-Emmanuel, son geôlier.

L'Italie est en proie à la Révolution et à l'impiété, et la persécution violente s'y prépare, sous les inspirations de l'Allemagne, où un insolent vainqueur a résolu de détruire la liberté de l'Église catholique. En Espagne, le gouvernement se propose de réduire encore le clergé, déjà si réduit. En Autriche, on croit qu'il est d'une suprême habileté de reculer toujours devant l'impiété. En Turquie, le schisme des Arméniens s'aggrave. Du Japon arrivent des nouvelles qui montrent que la persécution n'a point cessé. La Russie est schismatique, l'Angleterre est protestante, la franc-maçonnerie est maîtresse du Portugal et du Brésil, le Mexique est en proie à l'anarchie, et, dans la plupart des républiques espagnoles, la lutte contre l'Église se continue avec les traditions du dernier siècle. Si nous nous rapprochons de la France, nous voyons la Suisse, où la persécution sévit comme en Allemagne.

Parlerons-nous de notre pauvre pays? Nous l'avons dit, on est heureux de constater que la religion y jouit d'une plus grande liberté relative; mais il ne faudrait pas s'endormir dans une fausse sécurité : les scènes de Grenoble et de Nantes, les menaces qu'on entend proférer tous les jours, les épouvantables aspirations de toute une *couche* sociale que les prédications des démagogues ont pervertie, tout annonce l'éruption prochaine, au moins possible, d'un volcan qui couvrirait de ruines notre infortunée patrie.

Qu'on joigne aux persécutions gouvernementales, aux passions haineuses de foules perverties, les excitations continuelles d'une presse impie, la corruption prêchée dans les journaux et dans les livres, la corruption des théâtres, les honteuses exhibitions de statues, de gravures qui font de tant de rues comme la continuation du musée secret de Naples, et qui donnent à nos villes l'aspect que devait présenter la Babylone antique, et l'on aura une idée de toutes les forces dont dispose l'armée de l'enfer.

A cela, qu'est-ce que l'Eglise peut opposer?

Le mal est grand, le péril est immense, la lutte est effroyable, et pourtant nous ne trouvons pas qu'il y ait lieu de désespérer, nous osons dire que la victoire de l'Église est assurée.

A la tête de l'armée du bien, nous voyons Pie IX, le Pontife intrépide, merveilleusement conservé malgré son grand âge et tant d'afflictions qui auraient abattu de plus fortes constitutions : ce n'est pas pour rien que Dieu a donné un tel chef à son Église.

Rangés autour de Pie IX, nous voyons tous les évêques du monde catholique, vénérables vieillards, quelques-uns encore dans la force de l'âge, unis dans la même foi, animés du même courage, plusieurs ayant déjà soutenu de longues et pénibles luttes pour la vérité et pour la justice, tous disposés à combattre jusqu'à la mort plutôt que de trahir leur devoir.

Rangé autour des évêques, nous voyons un clergé que certaines défections ont épuré, que les épreuves ont raffermi, et qui présente au monde l'admirable spectacle de milliers et de milliers d'hommes auxquels certainement aucune autre corporation ne peut être comparée, à nombre égal, pour la vertu, pour la science et pour le dévouement.

Et près du Pape, près des évêques, près des prêtres, dans toutes les parties du monde, nous voyons de zélés missionnaires, des religieux fervents, des religieuses dévouées, tous travaillant à répandre la vérité, à chasser l'ignorance, à panser les plaies morales et matérielles, à secourir le pauvre et le faible, à consoler le

malheureux, tous s'oubliant eux-mêmes pour se consacrer entièrement au salut, au bonheur de leurs frères.

Et, dans le monde même, nous voyons des millions et des millions de fidèles dont les épreuves actuelles raniment la foi et éclairent l'intelligence; nous voyons les églises se remplir, les actes publics de foi devenir de plus en plus nombreux; nous voyons les pèlerinages qui, dans la seule France, ont transporté certainement au moins un million de fidèles aux sanctuaires de la sainte Vierge; nous voyons, surtout, après les discussions si vives et parfois si regrettables qui ont eu lieu pendant le Concile, nous voyons que l'immense majorité, que la presque unanimité des catholiques s'est aussitôt soumise aux décisions du concile, de sorte qu'on peut dire maintenant qu'il y a plus de deux cents millions d'hommes unis dans la même foi et dans les mêmes espérances.

Oh! oui, on peut bien le dire : l'Eglise se présente à nous comme une magnifique armée rangée en bataille; chaque chef, chaque soldat y est à son poste, et tous sont prêts à la mort pour la défense de la vérité et du droit.

Mais ce n'est pas tout, et, dans ces derniers jours d'octobre, comment pourrions-nous oublier cette innombrable armée du ciel qui combat avec l'armée de la terre? Nous avons pour nous tout ce qu'il y a de plus vénérable sur la terre, le Pape, les évêques, les prêtres; nous avons ce qu'il y a de plus puissant, la prière, et nous avons les saints, nos aïeux; nous avons tous ces saints élevés aux honneurs des autels par Pie IX; nous avons la sainte Vierge, solennellement honorée par Pie IX qui a défini sa plus belle prérogative, nous avons Dieu lui-même qui a dit, en parlant des puissances de l'enfer : NON PRÆVALEBUNT.

Voilà pourquoi les catholiques sont pleins de confiance. Ils voient le péril, ils le voient plus grand même que leurs ennemis ne le pensent; mais, s'ils s'émeuvent à la pensée des maux qui menacent la société, s'ils gémissent des calamités que l'aveuglement et la haine préparent à la patrie et au monde, ils sont sans crainte pour les destinées de l'Eglise. Les catholiques de France, en particulier, se sentent au cœur la plus vive espérance : ils pourront souffrir, ils pourront traverser de terribles épreuves, mais ces souffrances, ces épreuves seront pour le salut et pour le plus grand bien de la société, et ils sont heureux de penser qu'en souffrant ou en mourant ils auront contribué au triomphe de l'Eglise et à la résurrection de la France, ces deux patries qu'ils unissent dans un même amour et pour lesquelles ils sont prêts à tout sacrifier.

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Le dimanche, 13 octobre, fête de saint Edouard, roi et confesseur, plus de trois mille habitants du Transtévère, à Rome, ont été reçus au Vatican par Pie IX, qui leur a adressé une de ses plus longues et de ses plus importantes allocutions. A la tête de cette nombreuse députation de Transtévérins, se trouvaient quelques membres de la Société des intérêts catholiques, la grande salle ducale était littéralement remplie. A l'entrée du Saint-Père, vers midi, les acclamations éclatèrent avec un tel enthousiasme, que Sa Sainteté ne put réussir qu'au bout de quelque temps à rétablir le silence. Pie IX prit place sur son trône, entouré de sa noble cour et de plusieurs cardinaux, parmi lesquels on distinguait le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, arrivé à Rome depuis quelques jours. M. Innocent Colaciochi lut alors l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Nous ne venons pas en ce jour en votre présence pour confirmer les sentiments de dévouement et de fidélité que nous nourrissons envers Votre Sainteté, parce qu'ils vous sont bien connus et que nous vous les avons exprimés en plus d'une rencontre.

Nous venons accomplir un acte de protestation solennelle contre les démonstrations faites au Transtévère le 20 septembre et le 2 octobre. Il n'était pas possible, très-saint Père, que nous nous fussions réjouis à l'anniversaire de la prise de Rome, car si l'attaque violente de cette journée n'eût pas été abrégée par la générosité de votre cœur, les bombes de Bixio n'auraient plus laissé debout nos habitations.

Notre reconnaissance et notre attachement pour votre personne sacrée seront donc inviolables. Que votre bénédiction, très-saint Père, confirme en nous ces sentiments et nous obtienne la grâce de demeurer toujours unis à la chaire infaillible de Pierre !

La réponse du Saint-Père pourrait être intitulée *Jésus-Christ et les rois de la terre*. L'*Osservatore romano* la rapporte, dit-il, avec la plus grande exactitude possible; en voici la traduction (1) :

« Il n'est donc pas vrai què le quartier du Transtévère se soit livré dans ces derniers jours à des réjouissances inopportunes? Vous m'en donnez en ce moment l'assurance et par votre présence et par les paroles qui viennent de sortir de la bouche de votre représentant, qui a parlé au nom de vous tous.

« C'est bien, et pour ne pas m'étendre davantage sur ce sujet qui pourrait m'entraîner sur un terrain dangereux, je tiens à vous assurer

(1) Traduction spécialement faite pour les *Annales catholiques.*

tout de suite de mon amour, et à vous dire quelques paroles dont vous pourrez tirer profit.

« Les paroles que je vous dirai, je les tire de la fête de ce jour. En ce jour, l'Eglise et Jésus-Christ nous mettent deux rois en présence : l'un, qui est proposé par Jésus-Christ dans une parabole; l'autre, un saint roi dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire.

« Jésus-Christ nous propose donc un roi, et sous la parabole de ce roi se cache le Sauveur lui-même. Il propose un roi qui demande compte à ses serviteurs et à ses ministres de la gestion des affaires confiées à chacun d'eux.

« En méditant cette parabole, j'ai aussitôt pensé au compte que devront rendre tant de ministres du royaume d'Italie, et en particulier celui des finances, lesquels laissent voler les deniers publics, dissiper et appauvrir les populations. Comment le savez-vous? me dira-t-on. Je le sais par les journaux, et ce sont des faits. Un jour c'est un caissier qui s'enfuit en emportant tout l'argent de la caisse; un autre jour c'est un faussaire ou en employé de la poste qui disparaît avec les valeurs des lettres qu'il a ouvertes. En somme, il ne se passe pas de semaine que les journaux ne nous racontent quelque chose de semblable.

« Les ministres sous lesquels se passent de tels faits à qui auront-ils à rendre compte? A qui rendront compte les coupables? Un petit nombre est incarcéré; mais le plus grand nombre parvient à se sauver. Quand donc viendra le *Redde rationem?* Eh! il viendra, il viendra en ce jour terrible pour eux, où Jésus-Christ dira à chacun d'eux : *Redde rationem!*

« Mais j'ajoute et je dis : Pourquoi une telle corruption? Pourquoi un tel désir de la matière? Pourquoi un tel oubli de Dieu, de la foi et de la religion? Précisément à cause du manque de foi et de religion. Il est vrai que des faits semblables se sont produits de tout temps, mais jamais aussi fréquemment que dans les temps actuels, et nulle part en un nombre aussi grand que dans le royaume d'Italie. Donc, lorsque la foi manque, lorsque l'on ne craint plus la justice de Dieu et qu'on peut éviter le code, on vole librement et l'on bouleverse tout.

« Il y a quelques années une personne de distinction, un catholique soi-disant *libéral* (il n'est plus de ce monde) me disait qu'il assistait le dimanche à la messe, et qu'il faisait ses pâques tous les ans.

« Je ne sais à quel propos il lui vint dans l'esprit d'interroger le Pape sur l'éternité, sur l'enfer et sur son feu et ses tourments. « Je suis per-
« suadé, disait-il, que des tourments n'existent pas, mais qu'en enfer
« (il admettait l'enfer et l'éternité) on éprouve seulement une certaine
« tristesse et une certaine mélancolie. »

« Je lui répondis que Jésus-Christ n'avait pas parlé de tristesse ou de mélancolie, et qu'il dirait aux réprouvés : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum,* et non *in mæstitiam æternam.* Si ce juste-milieu, comme il l'était, parlait ainsi, disant et croyant qu'il y a un enfer, mais non si terrible, figurez-vous ce que diront les incrédules, et ce qu'on

enseignera même en cette ville. Un maître, dans une école de Rome, demandait à l'un de ses écoliers : Où est Dieu? Sur la réponse de l'enfant que Dieu est au ciel, sur la terre et en tout lieu, le maître reprit : « Mais je ne le vois pas, je ne le trouve pas sous mon bureau. » Voilà comment on tourne en ridicule la religion; Dieu les a abandonnés à leurs pensées mauvaises.

« Oh! pour nous, gardons précieusement dans notre cœur ce trésor de la foi, et soyons persuadés qu'il y a une éternité, heureuse pour les bons, triste et mauvaise pour les mauvais administrateurs, pour les méchants et pour les pécheurs.

« Comment faire, cependant, pour éviter cette éternité terrible, ces peines éternelles? Imitons les vertus de cet autre roi, dont la fête revient aujourd'hui. Voici en abrégé l'histoire de sa vie.

« Saint Edouard fut roi d'Angleterre. C'est ce saint roi qui bâtit l'abbaye de Westminster et qui la dota. Et après avoir fait tout cela, il écrivit au pape Nicolas II, en lui disant : « A Nicolas, Pape et Seigneur « de l'Eglise universelle, Edouard, roi d'Angleterre par la grâce de Dieu, « obéissance et soumission. »

« Voilà comment écrivait ce roi au onzième siècle. Puis il lui rapportait ce qu'il avait fait, et il demandait au Saint-Père des priviléges particuliers pour l'abbaye de Westminster, qui forme aujourd'hui le titre de l'archevêque catholique en Angleterre.

« Ce n'est pas tout. Non-seulement ce roi s'occupait de pourvoir au bien des églises, il songeait aussi à soulager ses sujets des impôts qui les accablaient. Il trouva qu'il y avait des impôts trop élevés, des taxes excessives, et il les supprima, ce qui augmenta le respect, l'estime et l'amour de ses sujets pour lui. Il fut pour les rois un modèle de toutes les vertus, et surtout de la vertu de chasteté. Ce roi aimait à ce point la chasteté, que, du consentement de la reine, il laissa pur le lit nuptial.

« Et ne croyez pas que ce roi soit le seul de l'Europe qui se soit sanctifié sur le trône. Il y a eu d'autres saints rois, oui, il y en a eu. Il y en a eu sur le trône à Lisbonne, sur le trône à Madrid, il y en a eu sur le trône de France, sur le trône de Hongrie, sur le trône de Danemark, avant que ce pays fût devenu infidèle, il y en a eu sur le trône de Pologne.

« Et en Italie?... Il y a eu beaucoup, oui, beaucoup de saints monarques dans la famille même de celui qui règne présentement.

« Et, pour ne pas aller plus loin, j'ai en ce moment dans les mains la cause de Marie-Christine de Savoie, reine de Naples, mère de François II, roi de Naples, et l'on s'occupe de la béatification de cette sainte reine, fille de Victor-Emmanuel Ier, et mère de trois filles, dont l'une est morte, tandis que les deux suivantes donnent l'exemple de toutes les vertus (1).

(1) Les trois filles de Victor-Emmanuel Ier, dont parle ici Pie IX, sont : Marie-Béatrice, femme de François IV, duc de Modène; Marie-Thérèse, jumelle de la suivante, qui épousa Charles de Bourbon, d'abord duc de Lucques, et ensuite duc de

« Il y a plus : dans ma jeunesse j'assistais au retour de Pie VII à Rome, et alors aussi les habitants du Transtévère se sont réjouis. J'ai vu l'entrée triomphale de Pie VII, qui de la place du Peuple se rendit à la Basilique de Saint-Pierre. Savez-vous qui eût l'honneur, parmi tant d'autres, de recevoir Pie VII dans sa ville de Rome? Savez-vous qui rencontra le Pape sur la porte de Saint-Pierre? Un roi de Sardaigne, qui mourut peu après à Rome en odeur de sainteté, après une vie resplendissante de vertus. Dans le moment solennel où je le vis, il était agenouillé aux pieds du Pape et, les larmes aux yeux, il remerciait la Providence de l'avoir fait assister au spectacle de la rentrée du Pape dans la Basilique et dans la tranquille possession de Rome et de ses Etats. Le Pape embrassa avec la tendresse d'un père le prince qui nourrissait de si bons et si saints sentiments.

« Mes chers enfants, si maintenant vous m'interrogez : « Dites-nous, « Saint-Père, que sont-ils les princes de nos jours? » je répondrai : Votre demande est inopportune.

« Passons à autre chose, passons à cet autre Roi dont on parle dans la parole de l'Évangile, à ce Roi qui doit nous demander un compte sévère de nos actions. Parlons du *Redde rationem.*

« *Redde rationem,* dira le Seigneur à moi, aux membres de la hiérarchie catholique, à toutes les âmes qui se sont consacrées à Dieu et à tous les hommes, aux rois, aux princes ; il le dira à certains ministres, aux députés, aux sénateurs, aux capitaines et aux soldats. Mais surtout à qui le dira-t-il d'une voix encore plus terrible qu'aux autres? Il le dira aux écrivains d'iniquité, à ceux qui font étalage d'impiété et qui encensent les idoles infâmes de la calomnie, du mensonge, de l'obscénité ; il le dira spécialement à ceux qui n'aiment et n'adorent que la matière, oubliant complètement l'esprit, et à ceux qui cherchent les richesses ne reculant pas devant les moyens les plus honteux et les plus injustes pour les conquérir.

« Ah ! mes enfants, puis donc que nous devons tous nous présenter au tribunal de Dieu, ce tribunal qui fait trembler même le juste, disons :

Quid sum miser tunc dicturus,
Quem patronum rogaturus,
Cum vix justus sit securus?

« Que vous dirons-nous, ô mon Dieu, vous qui sondez les cœurs, et dont l'œil pénétrant découvre les plus secrètes pensées de l'âme? *Quid sum miser tunc dicturus?* Ah ! pour être en état de répondre avec vérité, prions maintenant ce Roi, et disons-lui : Vous êtes un roi terrible :

Parme et de Plaisance; Marianne, qui épousa Ferdinand, roi de Hongrie, devenu plus tard empereur d'Autriche. Les deux dernières princesses vivent encore et honorent la maison de Savoie par leurs vertus. Leurs noms et leurs dépositions se rencontrent souvent dans le procès de béatification de leur sœur Marie-Christine. (*Note du Traducteur.*)

Rex tremendæ majestatis,
Qui salvandos salvas gratis,
Salva me, fons pietatis.
Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ,
Ne me perdas illa die.

« Rappelez-vous, ô mon Jésus, que pour moi vous êtes né dans une grotte, que pour moi vous avez grandi dans la boutique d'un artisan, que pour moi vous avez parcouru les routes de la Galilée à la recherche du pécheur, que pour moi vous avez gravi le Golgotha, que pour moi vous avez été attaché à la croix.

Recordare, Jesu pie,
Quod sum causa tuæ viæ,
Ne me perdas illa die.

« O mon Dieu, dans ce jour terrible, placez-moi à votre droite; ah, que je sois appelé de ce côté, afin que j'aille au ciel pour vous louer pendant toute l'éternité.

« Et afin que ce désir puisse être réalisé, donnez-nous aujourd'hui une bénédiction particulière qui nous fortifie et qui nous obtienne le plus précieux de tous les dons, le don de la persévérance finale.

« Que Dieu vous bénisse, mes chers enfants, qu'il vous bénisse dans vos personnes, qu'il vous bénisse dans vos familles, qu'il vous bénisse dans vos biens, et que ce Dieu de paix et de miséricorde se souvienne de nous. Prions aussi pour ceux qui l'ont mis en croix, pour ceux qui l'offensent et qui persécutent son Église, et disons-lui : *Ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt.* Ouvrez-leur les yeux, portez-les au repentir.

« O Dieu de miséricorde, bénissez aussi votre indigne Vicaire, bénissez ce peuple, bénissez la ville, bénissez tous ceux qui s'y trouvent et sauvez-les de la corruption et des péchés qui inondent toute la terre. »

Le Saint-Père rentra dans ses appartements après avoir donné sa bénédiction, laissant la foule profondément émue et plus résolue que jamais à rester fidèle au Pape et à l'Église.

LIVRES A L'INDEX.

Par un décret en date du 1er octobre 1872, la Sacrée Congrégation de l'Index a condamné les livres suivants :

Roberto Ardigo : *La Psicologia, come scienza positiva* (La Psychologie, comme science positive). Mantoue, chez Viviano Guastalla, éditeur, 1870.

Delle principali questioni politiche-religiose, per Giacomo Cassani,

professore di Istituzioni canoniche nella R. Università di Bologna (Des principales questions politico-religieuses, par Jacques Cassani, professeur d'institutions canoniques à l'Université royale de Bologne). Volume I. *Dei rapporti fra la Chiesa e lo Stato* (Des rapports entre l'Église et l'Etat). Bologna, R. Typographie, 1872.

Il Rinnovamento cattolico. Bologne. R. Typographie. Journal de Bologne. (La Rénovation catholique.)

De l'organisation du gouvernement républicain, par Patrice Larroque. Paris, 1870.

Die Macht der rœmischen Pæpste über Fürsten, Lænder, Vœlker und Individuen, etc. (Potestas Romanorum Pontificum in Principes, Regna, populos, singulos homines juxta ipsorum doctrinas et actus ad rite extimandam eorum infallibitatem), illustrata a Dre Joh. Frid. Equite de Schulte O. P. Professore Canonici et Germanici Juris in Universitate Pragensi. Pragæ, 1871, apud F. Tempsky.

Hæresis Honorii et Decretum Vaticanum de Infalliblitate Pontificia Auct. Prof. Emilio Buckgaber. *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.*

S. Giuseppe, Patrono della Chiesa Universale (S. Joseph, Patron de l'Eglise universelle), del signor D. Giuseppe Morena della Congregazione della Missione. Vérone, 1870 Typographie épiscopale de S. Joseph. *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.*

Ist die Lehre von der Unfehlbarkeit des Rœmischen Papstes katolisch? (Doctrina de Infallibilitate Romani Pontificis estne catholica?) auctore Wenceslao Josepho Reichel. Vienne, 1871.

La Chiesa Cattolica Romana e la Chiesa Greco-Russa-Ortodossa ed in che differiscano fra loro (L'Eglise catholique romaine et l'Eglise grécorusse orthodoxe, et en quoi elles diffèrent). Firenze (Florence), 1869. Tipografia Barbera.

Die Stellung der Concilien, Pæpste und Bischœfe, von historischen und kanonischen Standpunkte und die pæpstliche Constitution von 18 julii 1870 mit Quellenbelegen (Jura Conciliorum, RR. Pontificum et Episcoporum ex historicis et canonicis fontibus expensa; atque pontificia Constitutio 18 Julii 1870 cum documentis probantibus). Auctore T. F. Equite de Schulte. Prague, 1871.

Das Unfehlbarkeit-Decret von 18 Julii 1870 auf seine Verbindlichkeit geprüft (Decretum 18 Julii 1870 de infaillibilitate atque ejusdem ecclesiastica vis obligandi in examen vocatur). Opusculum editum a Dre. J. F. Equite de Schulte etc. Prague, 1872, apud F. Tempsky (auctor anonymus).

Denkschrift über das Verhæltniss des Staates zu den Sætzen der pæpstlichen Constitution von 18 Julii 1870, gewidmet den Regierungen Deutschlands und Oesterreichs. (Memorandum de relatione status ad sententias Constitutionis Pontificiæ 18 julii 1870, dedicatum guberniis Germaniæ et Austriæ a Dre. J. F. Equite de Schulte, etc.) Prague, apud Frid. Tempsky, 1871.

Die Unvereinbarkeit der neuen pæpstlichen Glaubensdecrete mit der bayerischen Staatsverfassung (Novorum decretorum fidei a R. Pontifice editorum inconciliabilis pugna adversus constitutionem Bavaricam demonstrata a Dre. Josepho Berchtold extraord. professore Juris in Universitate Monachiensi). Monachii (Munich), 1871.

Katholische Kirche ohne Papst. (Ecclesia Catholica sine papa), auctore Thoma Braun sac. Diœcesis Passaviensis. Monachii (Munich), 1871.

Sendschreiben an einem deutschen Bischof des vaticanischen Conciles von lord Acton (Epistola ad unum ex Episcopis Germanis Vaticani Concilii missa a Domino Acton). Nordlingue, 1870.

Zur Geschichte des vaticanischen Conciles von Lord Acton (Ad Historiam Concilii Vaticani), auctore Domino Acton. Monachii (Munich), 1871.

Das vaticanische Concil mit Rüksicht auf Lord Acton Sendschreiben, und Bischof v. Ketteler's Antwort kritisch betrachtet (Concilium Vaticanum in relatione ad Epistolam Domini Acton et ad responsionem Episcopi de Ketteler critice consideratum a Dre. Eberhardo Zirngiebl). Monachii (Munich), 1871.

Tagebuch wæhrend des vaticanischen Concils geführt von. Dr. F. Friedrich, prof. der Theologie, etc. (Diarium tempore Concilii Vaticani exaratum a Dre. T. Friedrich, professor Theologiæ etc.) Nordlingue, 1871.

Kleiner katholischer Katechismus von der Unfehlbarkeit: Ein Büchlein zur Unterweisung, von einem Vereine katholischer Geistlichen. (Parvus Catechismus Catholicus de infallibilitate : libellus ad instructionem conscriptus a societate Catholicorum Ecclesiasticorum.) Coloniæ et Lipsiæ (Cologne et Leipsig), 1872.

On voit par cette énumération que les ouvrages condamnés sont pour la plupart relatifs à la question de l'infaillibilité pontificale, à l'autorité du Pape et aux rapports de l'Église et de l'État ; presque tous sont des ouvrages allemands, sortis de la plume des soi-disant *vieux-catholiques.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

Les nouvelles de la santé du Saint-Père sont toujours excellentes.

L'intention de Pie IX de rester à Rome, quoi qu'il arrive, paraît de plus en plus certaine.

Quelques journaux ont prêté à Pie IX le dessein d'avoir une entrevue avec le *roi d'Italie;* le fait est controuvé. Ce qui est certain, c'est que Victor-Emmanuel a désiré avoir une entrevue secrète avec le Souverain Pontife, dont il a fait sonder les dispositions à cet effet. Le Saint-Père a fait savoir qu'il n'accorderait pas l'entrevue.

On dit que Victor-Emmanuel est préoccupé de la publication que

le Pape pourrait faire de plusieurs lettres qu'il lui a adressées avant de l'avoir dépouillé de ses États. Cette publication serait un coup terrible pour lui, car elle dévoilerait bien des hypocrisies et des mensonges; mais Victor-Emmanuel peut se rassurer de ce côté : Pie IX est généreux, il ne publiera rien. Ce n'est pas au Vatican que sont ses plus dangereux ennemis.

L'approche de la réouverture du parlement italien remet sur le tapis la question de la suppression des maisons généralices des ordres religieux qui se trouvent à Rome. Les ministres de Victor-Emmanuel reculent devant cette mesure, contre laquelle la diplomatie réclame; mais la Révolution les pousse, et il est douteux qu'ils osent lui résister.

FRANCE.

On sait que l'Assemblée nationale, avant de se séparer, a voté des prières publiques qui devront être faites à sa prochaine réunion. Un grand nombre de catholiques, considérant les *prières publiques* votées par l'Assemblée comme un acte très-solennel, auquel il convient de donner toute son efficacité, ont résolu de s'y préparer par un jour de jeûne et par une neuvaine de prières. C'est une pensée qu'on ne saurait trop encourager. Des imprimés relatifs à la neuvaine ont été préparés par l'œuvre de Notre-Dame du Salut, et seront envoyés aux personnes qui en feront la demande au secrétariat rue François Ier, 8, à Paris.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — Les huit cercles catholiques d'ouvriers fondés à Paris sont en pleine voie de prospérité et de progrès. Un neuvième cercle s'installe rue de Vaugirard, et d'autres vont s'ouvrir dans le douzième et le vingtième arrondissement. C'est ainsi qu'il convient de travailler à la régénération du pays, non point en flattant le peuple pour le tromper, mais en lui consacrant un respectueux et intelligent dévouement.

— Le chiffre de la souscription en faveur de l'œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur s'élevait, à la date du 19 octobre, à 374,461 fr. 62 c.

— Le dimanche 6 octobre a eu lieu, dans la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, le sacre de Mgr de Gaffori, évêque d'Ajaccio; le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque de Paris.

— Le dimanche 13 octobre, jour de la fête patronale de Saint-Denis, plus de deux cents membres des conférences de Saint-Vincent de Paul de Paris se sont rendus en pèlerinage à Saint-Denis, pour y vénérer les reliques de l'évêque martyr et y prier pour la France.

— L'Académie française a proposé l'éloge de Bourdaloue comme sujet du concours d'éloquence pour l'année 1874.

Amiens. — Mgr Boudinet vient d'écrire une lettre circulaire à son clergé en faveur de l'œuvre des religieuses de Marie-Auxiliatrice pour les jeunes ouvrières. Ces religieuses, venues de Toulouse à Amiens, ont déjà rendu de très-grands ser-

vices; elles ont fondé des établissements en Angleterre; une maison va être fondée à Paris. On ne saurait trop encourager ces fondations destinées à préserver tant de jeunes filles de la misère et du déshonneur.

Beauvais. — Le mercredi, 16 octobre, les membres de l'Association noyonnaise (anciens élèves du petit séminaire de Noyon), ont eu leur réunion annuelle au petit séminaire de Noyon, sous la présidence de Mgr Obré, délégué de Mgr de Beauvais. La plus franche cordialité a présidé à cette fête, commencée le matin par une messe pour les associés défunts, terminée le soir par un banquet fraternel, où ont été exprimés, dans des toasts portés par Mgr Obré et par M. l'abbé Lecot, les plus purs et les plus vifs sentiments de dévouement à l'Eglise, au Saint-Siége et à la patrie. Inutile de dire que ces toasts ont été vivement acclamés. Il est à désirer que chaque maison ecclésiastique produise des associations semblables, et, comme le vœu en a été émis dans l'assemblée générale de l'Association noyonnaise, que ces diverses associations aient entre elles des rapports de confraternité. Les méchants savent si bien s'unir de nos jours, que les bons ne sauraient trop multiplier les liens qui les rattachent les uns aux autres; il est surtout à désirer que la jeunesse catholique, espoir de l'avenir, prenne l'habitude de ces associations et de ces rapports, qui augmentent les forces individuelles en les réunissant en un puissant faisceau.

Bourges. — La ville d'Issoudun a été témoin, le 17 octobre, d'une manifestation religieuse plus restreinte, mais non moins touchante que celles de Lourdes. De nombreux pèlerins, venant surtout de Paris, sont venus apporter les prières de ceux qui étaient retenus chez eux. Ceux de Paris sont arrivés mercredi soir et se sont rendus processionnellement à la chapelle illuminée brillamment, sous la conduite des vénérables curés de Saint-Séverin et de Plaisance, deux otages de la Commune. NN. SS. l'archevêque de Bourges et les évêques de Saint-Flour et de Basilite, *in partibus*, ont présidé la cérémonie. Dans la vaste église, construite grâce aux dons chaque jour apportés par la piété des fidèles, des messes ont été dites depuis quatre heures du matin jusqu'à midi. Dans la chapelle de Notre-Dame, soixante-trois lampes brûlaient devant l'autel, et des grappes de cierges, attachées aux murailles, faisaient resplendir les *ex-voto* qui témoignent de la reconnaissance inspirée par les bienfaits de Marie.

A une heure de l'après-midi, le R. P. Souaillard, des Frères Prêcheurs de Saint-Dominique, a fait entendre son éloquente parole et raconté les gloires et la miséricorde de la sainte Vierge. Puis une longue procession à laquelle ont pris part tous les pèlerins s'est dirigée de la paroisse vers la chapelle, où Mgr l'archevêque de Bourges, après une courte allocution, a lu l'acte de la consécration solennelle de la France à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Cet acte était revêtu des adhésions de plus de soixante évêques français.

Cambrai. — Le 12 octobre a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, à Lille, dans l'église de Saint-André, le sacre de Mgr Delannoy, curé de cette paroisse, qui devient l'évêque de Saint-Denis (Réunion). A cette cérémonie assistaient Son Exc. Mgr Chigi, nonce du Pape, les archevêques de Cambrai et de Toulouse, et les évêques d'Arras, d'Amiens et de Namur; Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, et ancien évêque de Saint-Denis, était le prélat consécrateur. Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, a fait entendre un magnifique discours sur le caractère de la solennité et sur la dignité et les devoirs des évêques. Mgr Desprez a adressé au Nonce des paroles empreintes du plus grand dévouement au Saint-Siége. Tout s'est passé dans un ordre admirable, et la population de Lille a

montré, par son attitude, qu'elle est toujours profondément religieuse et digne d'être la capitale de notre Flandre catholique.

— La statue miraculeuse de Notre-Dame de la Treille vient d'être transférée, de l'église Sainte-Catherine où elle était placée depuis le concordat, dans la nouvelle basilique qui lui est dédiée, à Lille. A cette occasion, un pélerinage très-édifiant a eu lieu dimanche dernier; toutes les villes des deux diocèses de Cambrai et d'Arras étaient représentées dans cette manifestation religieuse. La messe, pendant laquelle plus de huit cents hommes ont reçu la sainte communion, a été célébrée par le Nonce apostolique, en présence de l'archevêque. Ce spectacle a montré une fois de plus que la foi n'est pas morte en France, et qu'elle s'affirme au contraire avec plus d'énergie à mesure que les circonstances deviennent plus graves et plus difficiles.

Evreux. — Au mois de novembre 1870, Bernay et plusieurs paroisses des environs avaient fait le vœu d'ériger une statue à la Mère de Dieu, si la ville et l'arrondissement étaient préservés des maux inséparables de l'invasion des armées prussiennes. Quoique envahie par l'ennemi le 21 janvier 1871, la ville fut protégée par la très-sainte Vierge d'une manière miraculeuse. Bernay devait être brûlé; mais Dieu permit que les obus vinssent éclater dans les prairies qui s'étendent entre l'église de Notre-Dame-de-la-Couture et la route de Beaumesnil. L'ennemi, ordinairement si bien renseigné, s'était trompé sur la direction à donner à ses projectiles. Pendant cette tentative de bombardement, 200 gardes nationaux, partis sans leurs chefs dans les bois d'Alençon, exposaient leur vie et devaient être écrasés si les envahisseurs s'étaient doutés de leur petit nombre : un seul fut tué sur le champ de bataille. C'est en reconnaissance d'une protection si sensible de Marie que les habitants de Bernay ont voulu accomplir leur vœu. L'inauguration de la statue de la sainte Vierge sur l'une des collines qui dominent la ville, la colline de Bouffey, s'est faite avec une grande solennité, sous la présidence de Mgr Grolleau, évêque d'Evreux. Le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus, a fait entendre d'éloquentes paroles, qui ont produit une grande impression, et la cérémonie s'est terminée par un immense cri de *Vive Notre-Dame de Bernay!* poussé par tous les assistants.

Lyon. — Une distinction honorifique vient d'être accordée au frère Plantaire, directeur depuis plus de quarante ans des écoles congréganistes de Rive-de-Gier. Le ministre de l'instruction publique, dans une lettre des plus flatteuses, lui a annoncé sa nomination au grade d'officier d'Académie, en récompense du zèle et de la bonne direction qu'il apporte dans l'enseignement, en même temps que pour les nombreux élèves qu'il fait recevoir, chaque année, aux écoles des arts et métiers d'Aix.

Meaux. — Le 7 octobre, est mort à Fontainebleau, à l'âge de quatre-vingts ans, le vénérable abbé Georget, chanoine honoraire d'Orléans et ancien collaborateur de l'abbé Poiloup, fondateur du collége de Vaugirard, que dirigent aujourd'hui les RR. PP. Jésuites. M. Georget est un des hommes qui ont rendu le plus de services à la cause de l'enseignement chrétien en France; les nombreux élèves qui l'ont connu et qui tous le vénéraient et l'aimaient, donneront des prières à ce maître et à ce père dont toute la vie a été consacrée au bien et à la religion.

Montpellier. — Le maire de Lodève ayant illégalement fermé l'école chrétienne des Frères, sous prétexte que le directeur avait admis gratuitement un élève sans que l'enfant fût pourvu d'un billet d'admission délivré par le maire, le conseil départemental de l'Hérault

a annulé l'arrêté du maire, en décidant ainsi la question :

1. Le billet d'admission est obligatoire pour les enfants lors de leur première entrée à l'école primaire ;

2. Le billet d'admission n'est pas exigible pour les enfants qui ont déjà précédemment fréquenté l'école;

3. Le billet d'admission délivré par la mairie ne doit point porter désignation de telle ou telle école, laïque ou congréganiste. Il est valable pour toute école publique indistinctement.

BELGIQUE.

Deux grands pèlerinages nationaux viennent encore d'édifier la Belgique. Le premier a eu lieu en septembre à Notre-Dame de Montaigu, dans la Campine (province d'Anvers) ; cent mille pèlerins s'y étaient rassemblés. Le second a eu lieu le 20 octobre à Notre-Dame d'Hanswick, à Malines, où se trouve une statue de la Vierge qui est vénérée depuis le dixième siècle. Une foule immense de fidèles arrivés de Bruxelles, d'Anvers, de Louvain et de tous les doyennés du vaste diocèse de Malines, donnaient à ce pèlerinage un caractère des plus imposants. La statue vénérée a été processionnellement portée de l'Eglise Notre-Dame d'Hanswick à la cathédrale de Saint-Rombaut, et de là rapportée à son sanctuaire. Mgr Dechamps, archevêque de Malines, a prononcé, à cette occasion, un magnifique discours *sur l'empire de la vérité*. Le passage suivant a fait surtout une profonde impression sur l'auditoire :

« Ne rétrograde-t-on pas vers le paganisme, s'est écrié Mgr Dechamps, quand, confondant les deux puissances, on s'empare des deux glaives, comme les Césars-pontifes de Rome idolâtre ? Et n'est-ce pas là ce que font, *aux applaudissements du libéralisme européen*, les nouveaux maîtres des nouveaux empires, ou même des vieilles républiques autrefois si chrétiennes? Ne décident-ils pas de la doctrine religieuse qui doit être enseignée dans les colléges catholiques? Ne se réservent-ils pas le droit de juger définitivement quand les membres infidèles à l'Eglise doivent être privés de sa communion? N'exigent-ils pas des évêques qu'ils se soumettent à cette nouvelle infaillibilité doctrinale et à cette législation canonique? Et quand les évêques, fidèles à la parole du Christ, répondent qu'ils rendent à César ce qui est à César, mais en rendant à Dieu ce qui est à Dieu, et que, soumis *à toutes les lois de l'Etat dans l'ordre civil et politique*, ils n'obéiront, dans l'ordre spirituel, qu'à la loi divine et à la puissance divinement établie dans l'Eglise, que répondent aux évêques les modernes Césars? Vous êtes des fonctionnaires de l'Etat, et vous promettrez d'obéir *à toutes ses lois, quelles qu'elles puissent être*, ou vous ne participerez plus au budget

des cultes d'un empire qui compte seize millions de catholiques, en attendant qu'on vous prive de vos fonctions, si on le juge expédient, ou que l'on vous envoie en exil, ou que l'on vous jette en prison. »

L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE.

Nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs la lettre suivante, adressée, à la date du 16 octobre, au *Bien public* de Gand; la question qui y est traitée n'intéresse pas moins la France que la Belgique.

Monsieur le Rédacteur, je viens de lire dans le numéro 13 de votre estimable journal, la note suivante : « Un journal de Flo-« rence publie une lettre de César Cantù ayant trait à l'instruction « obligatoire. Le célèbre écrivain démontre dans cette page que « l'État moderne, en imposant des précepteurs aux familles, viole « le droit de l'autorité paternelle et la liberté de conscience..... — « M. Cantù trouve que c'est armer l'État d'un pouvoir exorbitant « que de lui livrer les âmes des jeunes générations pour qu'il les « jette dans le moule *qu'il a choisi*..... — On pourrait ajouter à « celles-là, dites-vous encore, cent autres citations d'écrivains non « *suspects* qui toutes montrent..... une usurpation par l'État des « droits inaliénables du père de famille. »

Permettez-moi, à ce propos, de vous citer certains passages que je rencontrai, il y a quelques jours, dans l'un de ces écrivains non suspects :

« Jamais, si l'on excepte quelques petites républiques grecques, fameuses par leurs institutions immorales, *jamais*, *chez aucun peuple*, le gouvernement ne s'arrogea le privilége exclusif de l'éducation.....

« .....L'enseignement, qui n'est au fond que la communication des pensées, restera toujours aussi libre que la pensée même.

« Après l'établissement du christianisme, l'éducation passa naturellement entre les mains de la religion, parce que la religion, dont l'objet est de protéger tous les genres de faiblesse, dut venir au secours de la faiblesse de l'esprit, qui est l'ignorance, et de la faiblesse du cœur, qui est les passions. L'éducation, dès lors prit un caractère plus moral, plus noble, plus touchant..... Mais, on profitait sans contrainte de cet avantage offert à tous. Les lois n'établirent point de système prohibitif; ni Charlemagne, qui contribua si puissamment à la restauration des études, ni ses successeurs ne songèrent à s'attribuer le privilége exclusif de l'enseignement. En

Allemagne, en Angleterre, en Turquie, dans toute l'Europe, dans le monde entier, *aucun gouvernement* n'éleva jamais cette *monstrueuse* prétention.

« Le principe qui en fut le fondement, fut, pour ainsi dire, semé au milieu des ruines de l'ordre moral en France, à l'épouvantable époque de 1793, et on peut en considérer Danton comme l'inventeur. « Il est temps, disait-il à cette même tribune, où furent pro-« clamés tant de décrets de mort, il est temps de rétablir ce grand « principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartien-« nent à la république avant d'appartenir à leurs parents. »

« Robespierre *goûta* cette idée, c'était *naturel;* mais ni lui, ni la convention, ni le directoire, ni les consuls n'osèrent la réaliser, malgré le désir qu'ils en manifestèrent plusieurs fois. On était encore trop près du passé, trop près de l'ordre.

« Bonaparte le tenta plus tard, et avec succès; mais c'était Bonaparte, c'est-à-dire l'homme qui a le plus méprisé les hommes, et qui s'est joué avec le plus d'audace de la société et des maximes qui en assurent l'existence..... On donna ses enfants au tyran comme les Carthaginois donnaient les leurs à Saturne.

« ..... Or, je ne sais s'il existe un mal plus grave et qui renferme en soi un plus grand nombre d'autres maux, que l'abus qui rend le gouvernement maître absolu de l'éducation. »

Après avoir conclu que cette prétention était nouvelle, l'auteur prouve ensuite qu'elle est absurde, et si dangereuse qu'on ne saurait s'en effrayer assez.

« L'éducation de l'enfant de droit naturel appartient au père, parce que l'enfant, dès le premier âge, n'appartient qu'à la famille. Le père *doit* pourvoir à l'éducation de son fils, comme il doit pourvoir à ses autres besoins, selon le genre de vie auquel sa naissance le destine, selon la condition, les vues, l'intérêt de la famille. Ce devoir du père, devoir sacré, imprescriptible, est le fondement de la puissance paternelle, qui a précédé toute autre puissance hors celle de Dieu d'où elle dérive.

« Or, si c'est un devoir du père de pourvoir à l'éducation de son fils, de la manière qu'il juge la plus avantageuse à ce fils et à la famille, il a *droit* à tous les moyens d'éducation qu'offre la société dont il est membre, et *nul* n'est autorisé à lui en interdire aucun, ou à le contraindre sur le choix : autrement on opprime le père, on opprime l'enfant, on opprime la famille, et en laissant les corps libres on rétablit une servitude plus avilissante et plus funeste, une servitude morale, qui s'étend des sciences jusqu'à la religion et aux mœurs mêmes.

« En effet, l'éducation embrasse tous ces objets. Elle doit déterminer les croyances, régler les mœurs et former l'esprit. »

L'auteur prouve ensuite que « c'est une bien niaise raison à donner en faveur de l'éducation exclusive, que la supériorité de l'enseignement. »

« Dans tous les cas, ajoute-il, la supériorité relative de l'enseignement ne crée pas un droit exclusif en faveur de ceux qui enseignent, ou de ceux au nom de qui ils enseignent ; et moins encore, lorsque cet enseignement est payé, et payé fort cher... ; s'obstiner à mettre l'éducation en régie, et dire aux familles : « Vos enfants « viendront dans nos écoles, ou toute école leur sera fermée, » c'est désespérer les familles, c'est frapper au cœur la liberté, l'équité naturelle, et violer, si on peut le dire, les âmes mêmes.

« Encore n'ai-je parlé ici que de la simple *instruction*. Que sera-ce si l'on vient à considérer que les plus hauts intérêts de l'homme, la religion, les mœurs dépendent entièrement de l'éducation ? Or, le gouvernement a-t-il le droit, sous ce rapport, de se mettre à la place du père?... Alors il faut dire que la religion, les mœurs, que la croyance de Dieu même est soumise à la volonté du gouvernement. Le bon sens frémit, mais la conscience frémit bien davantage.

« ... A quel *titre* le gouvernement serait-il maître absolu de l'éducation ? Serait-ce comme législateur? Mais qui jamais imagina de régler par des lois ce qu'on doit croire et ce qu'on doit savoir? Serait-ce comme administrateur? Mais entendit-on jamais parler d'administrer les organes et la morale, d'administrer l'étude du grec et du latin, d'administrer l'éloquence et même l'alphabet? Le ridicule saute aux yeux....

« Le droit du gouvernement se borne à conseiller, à diriger, à offrir à tous, sans contrainte, les moyens d'intruction, à surveiller les établissements libres, à les supprimer même, s'ils sont dangereux pour l'Etat, pour les bonnes mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines funestes à la société. *Tous les droits qu'il s'arroge de plus sont une usurpation de la puissance paternelle.* »

Pardonnez-moi, monsieur le rédacteur, d'avoir abusé aussi longuement de votre patience ; astreint, par position, à lire chaque jour tant d'autres phrases qui ne valent pas celles-ci, vous ne m'en voudrez pas de ce que je vous les aie envoyées. Ne vous semble-t-il pas que si ces appréciations et ces jugements tombaient sous les yeux du fougueux correspondant religieux de l'*Echo du Parlement* (1), il

(1) Un mauvais journal de Bruxelles dans le genre du *Siècle* et du *National* de Paris. (N. de la R.)

jurerait tous ses dieux (et quels dieux!) que c'est encore une diatribe de « ce doyen de Dinant qui, etc.? » Tout au plus concèderait-il que « si ce n'est lui, c'est donc son frère. » Pauvre homme! Quelle sera sa surprise en apprenant que cette diatribe vient de quelqu'un des siens... Ce quelqu'un, cet écrivain *non suspect*, vous l'avez sans doute déjà nommé, c'est l'abbé F. de Lamennais, de triste mémoire. (*Melanges religieux et philosophiques.*)

LA PERSÉCUTION EN ALLEMAGNE.

Nos lecteurs trouveront plus loin la première partie de l'admirable Mémoire publié par les évêques allemands réunis à Fulda. Toutes les questions religieuses qui intéressent l'Allemagne sont traitées dans ce document, et avec une force de raison, une gravité, une fermeté, qui montrent à tous les hommes de bonne foi de quel côté se trouvent le droit et la vérité. Ce document épiscopal excite la fureur des ennemis de l'Eglise, et les persécuteurs se voyant démasqués, essayent en vain de couvrir des intérêts de l'Etat leur triste conduite. Ils n'ont plus à choisir qu'entre deux partis : reconnaître la liberté de l'Eglise, garantie par la constitution même, ou pousser plus loin la persécution. L'on peut s'attendre à leur voir prendre ce dernier parti.

En effet, c'est une véritable déclaration de guerre que vient de lancer, à propos du Mémoire des évêques, la *Correspondance provinciale* de Berlin, dont le caractère semi-officiel est bien connu. L'article qui contient les menaces qu'on va lire est attribué au conseiller ministériel Sydow, l'un des tenants de M. de Bismark, qui a dû bien plaire à son maître par le ton de persifflage et de raillerie qu'il prend à l'égard des évêques. Quel qu'il soit, l'auteur de l'article prétend que, en 1869, les évêques réunis à Fulda avaient fait entendre une protestation anticipée contre le dogme de l'infaillibilité. Ce qui est vrai, c'est qu'au lieu de vingt-cinq évêques qui signent actuellement le Mémoire, il n'y en avait, en 1869, à Fulda, qu'une dizaine qui, prévoyant les attaques furieuses du rationalisme, s'étaient efforcés de montrer que le Concile ne pouvait menacer aucun Etat, et que le dogme catholique, défini par le Concile, ne saurait inquiéter personne. Sans doute, ils étaient moins explicites sur le dogme de l'infaillibilité pontificale qu'ils ne le sont aujourd'hui, après la définition qui a éclairé ce dogme d'une si vive lumière, mais la lettre pastorale de 1869 ne contenait rien de contraire au dogme, qui, au contraire, s'y trouvait implicitement dé-

fendu. Le reproche de palinodie ne peut donc être adressé à ceux qui ont signé la lettre de 1869 et le Mémoire de 1872; y aurait-il même eu, en 1869, un évêque anti-infaillibiliste, que ce reproche ne pourrait lui être adressé, puisqu'il tenait certainement dès lors pour un article de foi que tout catholique, et par conséquent tout évêque, doit admettre les dogmes définis par l'Église.

Cela dit, voici la fin de l'article officiel, qui dévoile les projets des persécuteurs :

Le Mémoire actuel des évêques fournit la preuve la plus décisive, qu'ils se sont soumis absolument et sans réserve à la volonté de la cour de Rome, et qu'ils sont décidés à déduire, à l'égard de l'État, toutes les conséquences des décrets du Vatican (1). Cette manifestation commune et incontestable de l'épiscopat allemand doit dissiper les derniers doutes et les dernières hésitations sur l'attitude que l'empire et les gouvernements allemands doivent prendre en face de la cour de Rome et du clergé qui lui obéit avec une docilité absolue.

Déjà pendant le Concile, le gouvernement allemand, d'accord avec d'autres grands États, avait fait remarquer que les décisions qu'on avait en vue affecteraient profondément et modifieraient sensiblement les rapports entre les pouvoirs spirituel et temporel (2). Confiant dans le bon sens de notre population et dans la force solidement établie de notre État, le gouvernement avait cru devoir s'abstenir de modifier les bases des rapports entre l'Église et l'État, tant que la conduite du clergé ne le rendrait pas immédiatement nécessaire (3).

Les procédés arbitraires de l'évêque d'Ermeland contre nos professeurs d'instruction religieuse, qui sont aussi fonctionnaires de l'État, la promulgation de l'excommunication majeure, au mépris des lois civiles, ainsi que le refus du grand aumônier de l'armée, l'évêque de Namczanowski, de remplir ses obligations envers ses supérieurs militaires, ont mis le gouvernement dans la nécessité de prendre des mesures contre ces empiètements de l'autorité ecclésiastique (4).

(1) Il ne s'agit pas de la volonté de la cour de Rome, mais des droits imprescriptibles de l'Eglise et de la conscience, et l'on a prouvé cent fois que la définition du dogme de l'infaillibilité ne change rien dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat, rien dans les rapports entre le Pape et l'Etat, puisque toujours l'Eglise et les Papes ont agi en se considérant comme infaillibles en matière de dogme et de morale. (J. CH.)

(2) C'est vrai, et il est déplorable que le gouvernement français d'alors ait agi d'accord avec ces gouvernements allemands; quant à l'assertion relative aux modifications dans les relations, elle est fausse, on vient de le dire. (J. CH.)

(3) C'est-à-dire qu'on avait encore besoin des catholiques, qu'il eût été malhabile de mécontenter avant la guerre contre la France, et que, d'ailleurs, on savait bien qu'il n'y avait rien de menaçant pour l'Etat dans les décrets du Concile.

(4) C'est le Loup et l'Agneau. On sait que Mgr Krementz, évêque d'Ermeland, n'a prononcé l'excommunication contre deux professeurs, qu'après les avoir longuement avertis et parce qu'ils parlaient contre le dogme de l'infaillibilité. L'excommunication étant une peine spirituelle, la qualité de fonctionnaires de l'Etat

Lorsque ensuite l'esprit de contradiction et de révolte a été encouragé par une manifestation du Pape contre l'empire allemand (1), le gouvernement a dû reconnaître qu'il ne fallait plus se borner à repousser les empiètements de l'autorité ecclésiastique dans un cas isolé, mais qu'il fallait embrasser dans son ensemble le mouvement religieux hostile à l'État (2). Si après la publication de la constitution du 31 janvier 1850, le gouvernement prussien, se fiant sur les rapports qui existaient alors entre l'État et l'Église, a négligé de préciser par des dispositions légales, formelles, le sens et la portée de l'article 15, qui porte que « chaque confession religieuse règle et administre d'une manière « indépendante ses affaires (3); » aujourd'hui que les évêques ont essayé de fixer de leur plein droit et d'étendre arbitrairement le domaine des affaires religieuses (4), il est devenu absolument nécessaire de régler par des lois précises et incontestables les questions qui non-seulement sont du domaine religieux, mais en même temps ont un rapport quelconque avec la vie civile et politique (5).

Encore à présent, le gouvernement n'a aucun désir, comme le dit le prince de Bismark dans un de ses discours « de vouloir entrer dans des « discussions dogmatiques sur les transformations qui ont pu s'opérer « relativement aux dogmes de l'Eglise catholique... Chaque dogme, « même celui que nous ne croyons pas, mais qui est admis par des « millions de nos concitoyens, doit être sacré pour leurs concitoyens et « pour le gouvernement. » Mais nous ne pouvons permettre aux autorités ecclésiastiques de prétendre à exercer une partie de la souveraineté de l'Etat, et si elles possèdent une partie de cette souveraineté,

ne pouvait arrêter l'évêque, ou il faudrait soutenir qu'un fonctionnaire prussien catholique reste catholique même quand il rejette les dogmes définis par l'Eglise. Quant à Mgr Namzanowski, sa désobéissance consiste à n'avoir pas voulu autoriser les *vieux-catholiques* à célébrer leurs offices sacriléges dans une église catholique. Evidemment, ces actes épiscopaux mettaient la Prusse en péril, et ils justifient tout ce qu'on fera contre l'Eglise! (J. Ch.)

(1) Sans doute lorsque le Pape a fait, dans une de ses allocutions, allusion à la petite pierre qui se détache de la montagne et qui frappe au pied le colosse. Pie IX n'a fait ainsi que rappeler l'histoire de tous les persécuteurs, et il n'a parlé qu'après les actes de la persécution en Allemagne (J. Ch.)

(2) Hostile à l'Etat, c'est absolument faux; hostile aux prétentions des ennemis de l'Eglise, à la bonne heure; mais ce n'est pas la même chose. (J. Ch.)

(3) Aveu précieux, et qui montre que les persécuteurs violent la constitution; mais depuis Philippe-le-Bel, les légistes ne sont pas embarrassés; on va voir que les légistes allemands savent s'en tirer, toujours comme le Loup de la fable: *Tu la troubles*. (J. Ch.)

(4) Et quels sont les faits sur lesquels s'appuie cette assertion? L'on n'en cite pas, il n'y en a pas. (J. Ch.)

(5) C'est-à-dire que comme toute question a ou peut avoir un rapport quelconque avec la vie civile et politique, puisque toute question intéresse un homme qui est en même temps citoyen, l'Etat pourra tout régler, et qu'il deviendra ainsi le maître absolu de la conscience, de la foi et de la religion. C'est le césarisme dans toute sa crudité. (J. Ch.)

nous nous voyons obligés de la restreindre dans l'intérêt de la paix, afin que nous puissions trouver place les uns à côté des autres et vivre ensemble en paix (1).

La démarche que viennent de faire les évêques contribuera indubitablement à hâter l'exécution de la parole du chancelier, c'est-à-dire que, « en présence des prétentions élevées par quelques ecclésiastiques, « sujets de S. M. le roi de Prusse, prétendant qu'il y a des lois qui ne « les obligent point, en présence de pareilles prétentions, le gouverne- « ment saura maintenir intégralement son indivisible souveraineté par « tous les moyens en son pouvoir et que sur ce terrain il peut être as- « suré de l'assentiment des deux confessions. Il y a une souveraineté « qui est une et indivisible, et doit le rester : c'est la souveraineté de la « législation. »

Ce langage des légistes du dix-neuvième siècle est fort clair : il n'y a rien au-dessus de l'Etat, l'Etat est Dieu. Et c'est à cette résurrection du despotisme païen que conduisent les doctrines ouvertement prêchées depuis un siècle, doctrines qui étaient d'ailleurs en germe dans celles du protestantisme, cette grande révolte qui devait aboutir, comme toutes les révoltes, à la servitude.

La presse prussienne, trop sympathiquement aidée par une certaine presse française que nos malheurs n'ont pu éclairer, parle dans le même sens que la *Correspondance provinciale* ; elle applaudit à tous les actes de persécution, et en provoque de plus violents. En même temps on annonce que divers projets de loi, plus ou moins attentatoires aux droits et à la liberté de l'Eglise, sont élaborés au ministère des cultes de Berlin, par MM. Falk et Sydow, assistés de quelques professeurs comme MM. Gneist, Hinschius, Friedberg et autres ennemis fanatiques du catholicisme.

Les catholiques d'Allemagne, conduits par leurs évêques, tous fermement décidés à faire leur devoir, se préparent courageusement à la lutte. S'ils ont eu tort de croire que le triomphe de l'empire allemand sur la France serait le signal d'une nouvelle ère de paix et de tranquillité pour l'Eglise, ils ont déjà bien expié leur erreur. Pour nous, leurs frères dans la foi, nous avons dû leur reprocher leur tort, mais aujourd'hui nous admirons leur constance. Nous devons faire plus : nous devons prier pour eux ; c'est la seule vengeance qui soit digne de nous, et c'est celle qui préparera le mieux la vraie revanche.

J. Chantrel.

---

(1) Cela ne signifie rien, ou cela veut dire qu'on respecte la foi des autres, à la condition que cette foi ne se manifestera en rien à l'extérieur, parce que cette manifestation pourrait troubler la paix, en contrariant les citoyens qui n'ont pas la même foi. Voila ce qu'on appelle la liberté religieuse! (J. Ch.)

L'EGLISE CATHOLIQUE D'ALLEMAGNE.

Les évêques d'Allemagne, réunis à Fulda, près du tombeau de saint Boniface, viennent de publier un *Memorandum* sur la situation actuelle de l'Eglise catholique dans le nouvel empire allemand; c'est un document qu'on peut dire monumental, et qui a sa place nécessaire dans les *Annales catholiques;* en le lisant, nos lecteurs seront mis au courant de toutes les questions religieuses agitées en Allemagne, et ils admireront en même temps la noble fermeté et l'union de cet épiscopat qui n'a pour lui que le droit et la force de la vérité, tandis que les oppresseurs de l'Eglise ont pour eux la force et la conjuration de toutes les puissances ennemies du christianisme. Nous empruntons à l'*Univers* la traduction de cet important document.

Si, dans les derniers temps, la paix entre l'État et l'Eglise catholique a reçu des atteintes regrettables, les évêques allemands croient pouvoir se rendre le témoignage qu'ils n'y ont contribué ni ensemble, ni séparément. Les complications actuelles ont tout à coup, et contre notre attente, surgi sur nous comme sur tous les catholiques en général, et nous regrettons, du plus profond de notre cœur, d'avoir vu éclater une lutte qu'il eût été si facile de prévenir.

Mais le passé reste tel qu'il est, et il est de notre devoir, d'un côté, de défendre les droits et les intérêts de l'Eglise catholique, de l'autre, de faire tous nos efforts pour rétablir la paix entre l'Eglise catholique et l'Etat.

Tel est le but que nous avons en vue dans cette discussion sur la situation actuelle de l'Eglise catholique. Nous espérons contribuer par une exposition impartiale des faits à la consolidation du droit si fortement ébranlé, et à la réapparition de la paix que nous avons perdue.

Tout cela n'est possible qu'en s'appuyant sur le droit positif et sur les relations légales, actuelles. Nous croyons devoir, avant tout, insister sur ce dernier point.

I

Au point de vue du droit positif, il ne peut pas y avoir le moindre doute que l'Eglise catholique en Allemagne est reconnue par le droit des gens et par le droit public, et qu'elle est appuyée sur le droit dans toute son intégrité.

La paix de Westphalie garantissait, en particulier, à l'Eglise catholique comme à toutes les autres confessions légalement reconnues, et leurs droits et leurs propriétés depuis l'année normale (1624). Cette existence légale ecclésiastique des confessions était protégée par les tribunaux de l'empire et assurée par le principe de la *Itio in partes* dans les affaires religieuses devant le Reichstag contre

toutes modifications législatives qui mettraient une autre confession en état d'exercer une influence quelconque. La sécularisation ayant livré à des propriétaires protestants de nombreux domaines appartenant auparavant à des catholiques et à des maisons religieuses indépendantes, les clauses de la paix de Westphalie, en ce qui concerne la religion, furent confirmées par la décision souveraine de la députation impériale de 1803 et mises de nouveau en vigueur.

Que la chute de l'empire d'Allemagne n'ait rien changé aux droits des confessions, c'est une vérité certaine et reconnue par tous les juristes de valeur. La protection accordée par la Constitution impériale et par les tribunaux de l'empire n'était que factice. Seulement il resta reconnu qu'il était du devoir du prince et des Etats allemands de protéger les droits et les libertés des confessions reconnues de la même manière qu'elles avaient obtenu auparavant la protection de l'empereur et de l'empire.

Les princes allemands avaient toujours considéré, lors des premières répartitions des territoires catholiques, comme dans celles qui eurent lieu plus tard, qu'il était de leur devoir le plus simple et le plus élémentaire d'assurer et de garantir solennellement et constamment à leurs nouveaux sujets l'existence de leur religion et de leur Eglise, la conservation des droits et des libertés dont ils avaient joui jusque-là.

Aussi, presque tous les nouveaux documents constitutionnels des pays allemands renouvellent et généralisent en principe la garantie de cette vieille législation des grandes confessions chrétiennes, et y ajoutent une nouvelle garantie dans la liberté de conscience assurée à tous les confessionnistes comme à tous les sujets. Car en tant que le catholique n'est catholique que comme membre de son Eglise, il n'est aussi libre dans sa foi religieuse et dans ses convictions catholiques, qu'autant que son Église est libre.

Entre toutes les constitutions allemandes, c'est dans celle de Prusse, du 31 janvier 1850, articles 15 et 18, que l'on trouve exprimée de la manière la plus claire et la plus expressive l'indépendance légitime des catholiques romains et des Eglises évangéliques.

Il n'y a pas le moindre doute que ces clauses des diverses constitutions ainsi que les nouveaux actes législatifs, n'ont pas créé l'indépendance et la liberté légale de l'Eglise catholique et de ses membres, et des autres confessions; leur but unique a été de garantir l'ancien état de choses et d'affranchir en partie les confessions des bornes qui leur étaient imposées.

Une preuve manifeste et plus éloignée de cette reconnaissance perpétuelle et constante de l'Eglise catholique et de son indépendance légitime en Allemagne, ce sont toutes les négociations des princes allemands et de leurs Etats avec le chef suprême de l'Eglise, pour régler toutes les affaires ecclésiastiques, tous les traités qu'ils ont conclus avec lui et tous les actes publics qui les ont suivis des deux côtés.

II

Les graves événements des dernières années, qui ont pour conséquence la création de l'empire d'Allemagne et l'érection elle-

même de cet empire, n'ont absolument rien changé. Mais l'Eglise avait bien tous les motifs pour attendre du nouvel empire d'Allemagne la protection la plus efficace de ses droits et de ses libertés. La protection du droit et de la liberté légitime est assurément la prérogative de l'empereur, la plus noble et la plus essentielle. Tout en prétendant à la protection de l'empereur, nous ne pouvons éloigner de nous une pensée aussi peu fondée que fatale. On dit qu'avec l'élévation de S. M. le roi de Prusse à la dignité d'empereur d'Allemagne, les dispositions et la situation des catholiques ne sont plus les mêmes et qu'ils sont devenus ennemis de l'empire. Car ils ne pourraient jamais oublier que la couronne impériale avait passé sur une maison évangélique, et qu'ainsi l'empereur d'Allemagne ne pouvait plus accorder à l'Eglise catholique et à ses membres la même liberté que le roi de Prusse.

Nous combattons de toutes nos forces cette conclusion et ses prémisses. Tout au contraire les catholiques devaient attendre une confirmation plus parfaite de leur indépendance ecclésiastique d'un empereur qui n'appartient point à leur Eglise et d'une majorite non catholique. Et ils pouvaient y compter avec d'autant plus d'assurance que la maison royale de Prusse et le gouvernement prussien, par la constitution de 1850 et par son maintien, s'étaient acquis les remerciements et la confiance des catholiques, et que le principe de liberté ecclésiastique était devenu un principe fondamental du gouvernement prussien.

Le roi de Prusse comme tous les princes allemands et leurs gouvernements avaient aussi tous les motifs d'accorder leur confiance au peuple catholique, à ses évêques et à son clergé. Ne se laissant aller ni à l'adulation ni à l'hypocrisie, les catholiques fidèles à leur foi avaient, aussi bien dans les crises révolutionnaires des premières années que dans les crises sociales des derniers temps, dans les grandes guerres, et surtout dans la dernière, fait preuve d'une fidélité irréprochable; appuyés sur leur conscience religieuse, pour tous leurs devoirs civils et patriotiques, ils s'étaient librement offerts. Les évêques et le clergé régulier et séculier, dans toutes ces circonstances, s'étaient consciencieusement efforcés de fortifier les fidèles dans leurs bonnes dispositions et de marcher en avant pour les encourager par leur propre exemple.

Néanmoins, ce qui était arrivé précédemment et sans plus de fondement s'est malheureusement présenté de nouveau. Même pendant la guerre, on accusait déjà les catholiques d'hostilité contre l'empire, de manque de patriotisme; et à peine avait-on obtenu la victoire et conclu la paix, qu'on pouvait entendre des voix crier d'une manière plus menaçante qu'après avoir vaincu l'ennemi extérieur, il restait encore à abattre un ennemi intérieur encore plus dangereux, le jésuitisme, l'ultramontanisme, le catholicisme. La guerre devait maintenant commencer contre Rome, et il fallait se hâter d'en voir la fin.

Inutile de prouver que ce langage inquiétait et troublait profondément les catholiques. Ils ne pouvaient y voir que l'expression de désirs particuliers, d'espérances et de manifestations de partis, mais jamais ils n'auraient osé penser que ces paroles pussent trou-

ver un accès et exercer une influence près de ceux dans la main desquels la Providence avait remis la protection de leurs droits et de leurs intérêts les plus sacrés.

Cependant, il devait être bientôt devenu évident pour les catholiques que leur situation était des plus graves, que des partis puissants, dans des intérêts divers et en partie opposés, faisaient tous leurs efforts pour ravir de nouveau à l'Eglise catholique la liberté dont elle avait joui jusque-là, surtout en Prusse, et pour nuire au catholicisme et au christianisme avant tout.

C'est en présence de ce danger que les catholiques considérèrent en général comme de leur devoir de faire choix pour le Reichstag d'hommes qui leur donnaient lieu d'espérer que leurs droits et leurs intérêts seraient loyalement représentés. On a reproché ces choix aux catholiques, la participation des ecclésiastiques à ces élections, la formation et la persévérante action du centre. On a eu évidemment tort. Les catholiques ont exercé leurs droits ouvertement et loyalement lorsqu'ils ont profité de leurs droits de citoyens et qu'ils se sont efforcés d'assurer à leur liberté religieuse dans l'empire une puissante représentation. Ils n'ont pas apporté de difficultés religieuses dans une réunion et dans des affaires purement politiques, mais ils ont tout simplement cherché à établir sûrement sur le terrain du droit et de la liberté leur indépendance religieuse.

Quant à la fraction du centre, nous n'avons point à nous occuper du côté purement politique de l'activité qu'elle a déployée. Elle s'est bornée, en ce qui concerne la religion, à défendre l'indépendance de l'Eglise catholique sur la base du droit actuel et de la liberté absolument légale. Son projet d'introduire les dispositions de la constitution prussienne (art, 15-18) dans la constitution impériale, fut l'expression frappante de son point de vue.

Ce fut un mauvais signe de voir repousser aussitôt ce projet par la majorité compacte du Reichstag, sous l'approbation du gouvernement impérial. Jusque-là toutes les constitutions allemandes, même celles qui avaient paru à une époque défavorable pour la religion et la liberté ecclésiastique, contenaient quelque part une garantie des droits et des libertés dont jouissent les confessions reconnues.

Seul l'empire a refusé aux catholiques une garantie de cette nature dans la constitution impériale; de plus, dans l'empire comme dans les provinces particulières de l'empire, on a pris des mesures et donné des raisons qui faisaient craindre immédiatement que tout ce qui existait jusqu'ici en fait de libertés et de droits pour l'Eglise catholique était remis en question, et que comme si *tabula rasa* allait être faite, un ordre de choses tout nouveau dans les rapports religieux et souverainement préjudiciable à l'Eglise catholique et à la liberté ecclésiastique allait être créé.

III

Il est donc bien certain que l'Eglise catholique en Allemagne jouit de temps immémorial du droit sacré d'exister dans toute

l'intégrité de sa constitution et de son essence, mais il n'y a malheureusement pas lieu de douter qu'elle a été vivement attaquée dans ses droits par une suite de mesures adoptées dans l'empire et dans les provinces particulières de l'empire.

Nous devrions avant tout invoquer ici les mesures adoptées en faveur des vieux-catholiques, ainsi qu'on les appelle, contre l'Eglise catholique. Elles reposent évidemment sur les erreurs les plus graves, et nous voulons non-seulement élever des plaintes sur le passé, mais encore montrer clairement le point de vue catholique dans cette affaire.

A l'Eglise catholique appartient essentiellement le droit de porter des décisions de foi, par l'installation divine d'un enseignement ecclésiastique vivant ; pour conserver et expliquer sa doctrine, le Christ a fondé dans Pierre et dans les apôtres, et dans leurs successeurs le Pape et les évêques, un enseignement qui durera jusqu'à la fin du monde, et cet enseignement a été mis à l'abri de toute erreur par un secours divin dont il a la promesse, en ce qui concerne l'enseignement public de la foi et des mœurs dans ses décisions doctrinales FORMELLES et définitives.

Il n'y a de chrétien catholique que celui qui reconnaît l'enseignement ecclésiastique sur la base de cette foi et s'incline fidèlement devant ses décisions dans les choses de la foi. Celui, au contraire, qui refuse de reconnaître la décision doctrinale et l'enseignement ecclésiastique, cesse par là même d'être catholique. Il a nié par là non-seulement la proposition en question, mais aussi le principe lui-même de la foi catholique. L'Eglise catholique a non-seulement le droit d'exclure de sa communauté celui qui persiste dans ces dispositions, c'est de plus un devoir dont elle ne peut se dispenser.

Et là où maintenant l'Eglise a le droit d'exister, elle a aussi celui d'exercer son enseignement devant ses membres. Les catholiques ont également le droit dans leur foi et dans leur confession de ne dépendre que de l'enseignement de leur Eglise. Défendre à l'Eglise de rendre des décisions doctrinales et de les publier, n'a pas d'autre signification que d'interdire l'Eglise elle-même ; empêcher l'Eglise d'exclure de sa communion ceux qui ne se soumettent point à ses décisions doctrinales, n'a pas d'autre signification que de contraindre l'Eglise à déchoir d'elle-même et à tomber dans l'erreur; contraindre les catholiques à rester en communion religieuse avec ceux qui refusent obéissance à l'autorité doctrinale de l'Eglise, à recevoir d'eux l'enseignement religieux, ou les sacrements, ne signifient pas autre chose que faire à leur conscience la violence la plus redoutable, et leur ordonner des relations qui, d'après les convictions intimes de leur conscience, renferment en elles une apostasie de leur foi et un grave péché.

Mais maintenant que quelques professeurs allemands, des prêtres séculiers et un certain nombre de laïques refusent obéissance aux décisions du concile du Vatican et se séparent par là même de la foi de toute l'Eglise catholique, l'Etat pourrait leur accorder de former entre eux une nouvelle communion religieuse; mais l'Etat ne pourrait jamais contraindre l'Eglise catholique à conserver ces hommes dans son sein, à étendre sur eux les droits de la commu-

nion de l'Eglise, des fonctions ecclésiastiques et en particulier de l'enseignement religieux, à les laisser célébrer au même autel les saints mystères. Encore moins, la puissance séculière pourrait-elle consentir à l'absurde prétention de ces hommes, d'être seuls la véritable Eglise catholique reconnue par l'Etat, tandis que le Pape et les évêques du monde entier ne sont plus qu'une secte avec toute la chrétienté liée à eux et non reconnue par l'Etat.

Si on a récompensé l'éloignement des docteurs en religion séparés de l'Eglise, des théologiens et des professeurs dans leur enseignement, par un emploi accordé par l'Etat, nous ne contestons point à l'Etat le droit de les considérer comme serviteurs de l'Etat d'après les principes généraux ; mais il n'en est pas moins clair comme le soleil que l'Etat ne peut point faire, par une fiction, qu'un serviteur de l'Etat qui s'est séparé de l'Eglise catholique soit toujours membre de l'Eglise catholique. Par là même, un chrétien de cette sorte ne peut jamais remplir les fonctions de docteur de la religion catholique, ou de professeur de théologie catholique, ou de membre d'une faculté de théologie catholique.

On a contesté aux évêques le droit d'excommunier les soi-disant vieux-catholiques parce que l'excommunication préjudiciait à leurs intérêts civils; mais cette raison ne peut avoir aucune valeur. Car, de ce que l'excommunication entraînerait des pertes civiles d'après des conventions précédemment conclues entre l'Eglise et l'Etat, l'Eglise n'en doit pas voir annihilé son droit d'excommunication. Mais cette convention n'existe plus. L'Eglise, elle-même, n'attache plus aucune perte civile à l'exclusion de la communion de l'Eglise et nous ne désirons pas autre chose de l'Etat contre un excommunié que la reconnaissance qu'un excommunié n'est plus membre de l'Eglise catholique.

L'intervention du gouvernement civil contre l'évêque d'Ermeland, au sujet de l'excommunication qu'il a si légitimement prononcée, nous a d'autant plus surpris que, dans le cours des siècles, les autorités civiles n'avaient jamais élevé de prétentions contre les excommunications prononcées par les évêques dans leurs diocèses respectifs, lorsqu'elles avaient été ouvertement proclamées du haut de la chaire.

Ce que l'évêque Krementz a fait, il l'a fait dans la juste connaissance de son droit et dans l'exercice de sa vigilance apostolique et sans pressentir qu'il y avait là matière d'un conflit avec le gouvernement civil. Et dans le même cas, nous ne pourrions nous laisser contester l'exercice du même droit.

Il était douloureux en particulier de voir les faveurs accordées aux dissidents par les autorités militaires et les mesures qui en résultaient.

Lorsque, il y a quelques années, Sa Majesté le roi de Prusse demanda au chef suprême de l'Eglise la nomination d'un évêque particulier pour l'armée et que le Pape écouta les désirs du roi, ils avaient tous les deux l'intention de donner aux militaires catholiques une administration particulière.

Lorsque, par cette fondation, on prit en considération d'une manière si frappante l'ordre et la discipline militaires, on était bien

loin de penser que l'évêque de l'armée et les ecclésiastiques placés sous sa juridiction devaient dépendre des autorités militaires dans les affaires religieuses et ecclésiastiques. Sous le rapport religieux, les aumôniers de l'armée dépendent avant tout de la juridiction de leur évêque, et en dernier lieu de la juridiction du Pape.

Nous croyons pouvoir affirmer que ni l'évêque de l'armée, ni les aumôniers placés sous sa juridiction ne manquèrent jamais de remplir fidèlement leurs devoirs ou d'aller au-devant des désirs des autorités militaires, et qu'en particulier ils ne se permirent jamais de troubler l'ordre militaire en quoi que ce fût qui pût amener le relâchement de la discipline ou de l'obéissance militaire.

Combien dut être douloureuse l'impression causée par la mesure des autorités militaires, qui permirent aux dissidents dits vieux catholiques de se servir de l'église militaire de Cologne pour la célébration de leur service divin! Plus ces dissidents prétendent appartenir à la communion de l'Eglise catholique, et plus c'est pour l'Eglise un devoir de conscience et d'honneur d'éloigner toute apparence d'une pareille communion. Le service divin catholique devait être interdit dans l'église et à l'autel où, immédiatement avant le sacrifice de la messe avait été célébré d'une manière sacrilége par un prêtre apostat. Il était impossible que l'évêque, sans se rendre coupable d'un scandale devant l'Eglise entière, permît la célébration du service divin militaire catholique dans une pareille église.

Nous regrettons profondément ces événements. Mais l'évêque de l'armée ne pouvait agir autrement. Il n'a point par là ouvertement franchi les bornes de sa juridiction, et il n'a empiété en aucune façon dans la sphère des autorités militaires. Nous ne résoudrons pas la question de savoir si les autorités militaires ont, sous ce rapport, un pouvoir illimité sur l'église militaire, si elles pouvaient en changer la première destination et y établir un culte quelconque. Il est bien certain que, dans ce cas, ce n'était point aux autorités militaires, mais bien à l'évêque de l'armée qu'il appartenait de porter une décision sur la permission de célébrer le service divin dans cette église.

C'est pour cela que l'évêque de l'armée a été traduit devant un tribunal militaire par les autorités militaires, et que, sans prendre l'avis de l'Eglise et du Pape, qui seul peut conférer et enlever à un évêque sa juridiction, on l'a interdit de ses fonctions, on lui a enlevé les insignes mêmes de sa dignité épiscopale; qu'il a été défendu aux aumôniers d'entretenir avec lui aucun rapport officiel, et qu'un certain nombre d'entre eux ont été destitués pour avoir soutenu qu'ils étaient obligés d'obéir à leur évêque dans les affaires spirituelles.

Pendant que ces ecclésiastiques fidèles à leur Église étaient ainsi destitués, un ministre militaire des âmes, apostat de l'Eglise catholique, entrait dans l'exercice des fonctions spirituelles retirées à l'évêque.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

La caverne de Nazareth. — Cette caverne, dite *caverne du Christ*, est creusée dans les flancs d'une montagne. Pour y atteindre, il faut descendre au fond d'un ravin, et de là gravir les rochers. Etant entrés dans la caverne, l'obscurité nous environna, car elle n'était que blanchie par quelques faibles rayons qui pénétraient dans les ténèbres à travers l'ouverture extérieure. Comme nous avions eu la précaution d'apporter des flambeaux, nous les allumâmes avant de pénétrer dans ce dédale ténébreux. Le jeune Nazaréen qui nous servait de guide nous dit qu'il allait nous précéder. C'était un digne garçon, plein de zèle, qui m'avait déjà été utile en plusieurs rencontres, et, comme il connaissait tous les circuits, ayant été chargé de conduire souvent les Pères latins dans les profondeurs de la caverne, nous nous confiâmes à son expérience et nous commençâmes notre exploration.

Plus on s'enfonce dans cette caverne et plus l'horrible domine. On sent cette terreur religieuse qu'inspire une vaste forêt ou l'enceinte déserte d'une ville ruinée. Tantôt il fallait se baisser jusqu'à terre pour pénétrer par une étroite cavité, tantôt nous pouvions nous relever et porter les yeux sur une voûte exhaussée. Parfois il fallait se glisser sur les pieds et les mains, et plus loin nous retrouvions encore de l'espace autour de nous. Quelquefois la hyène du Thabor ou du Liban se retire dans les profondes ténèbres de ces cavités souterraines; mais ce jour-là nous n'en rencontrâmes aucune; seulement de nombreux essaims de chauves-souris, attachées aux voûtes, se réveillaient de leur torpeur à l'éclat des bougies et venaient en voltigeant les battre de leurs ailes hideuses. Le choc de ces vampires éteignit plusieurs fois nos lumières, mais ce fut le seul inconvénient que nous éprouvâmes, et leur importunité n'eut pas d'autre suite. L'aspect intérieur de cette caverne est assez bizarre. Les parois, les arcades, les voûtes, d'un calcaire blanc assez pur, semblent adopter comme par caprice toutes sortes de configurations, dont l'irrégularité est encore augmentée par l'effet de lumière que produisent les bougies. Les reflets jetés sur ces ombres inégales y traçaient autant de flaques de lueur qui imitaient des miroirs ternis placés à intervalles.

Le sol, composé de détritus d'ossements d'animaux ruminants ou de bêtes sauvages, était mêlé de la poussière de roche en décomposition. Aucun bruit ne se faisait entendre hors celui de nos pas, car nous marchions en silence à la suite l'un de l'autre; mais lorsque l'un de nous disait une parole, l'écho de ces voûtes souterraines le grossissait au point de nous causer dans la poitrine une sorte de vibration.

Arrivé au centre de la caverne, je jetai aux échos, qui avaient répété les cris de fureur des Nazaréens, le nom sacré de Jésus, et j'attendis une réponse. Alors un bruit vague remplit cet abîme de ténèbres, et il

sembla me rendre dans ses profondeurs un sourd et plaintif gémissement. Combien cette réponse, après dix-huit cents ans de silence, semble mystérieuse!

Ayant fait quelques détours sous une suite de voûtes irrégulières, nous retournâmes sur nos pas, persuadés qu'une plus longue recherche était inutile. On n'a pas la crainte de s'égarer par suite du peu d'étendue de la caverne, où d'ailleurs l'abaissement des voûtes décourage les curieux. Du reste, cette crypte naturelle est bien loin d'égaler, pour la beauté des proportions et la magnificence des effets, l'immense labyrinthe d'Oldam, situé à une lieue et demie de Bethléem, et que tous les voyageurs s'empressent de visiter.

Ces sortes de cavernes sont fort communes dans les montagnes calcaires de la Palestine, et toutes sont plus ou moins curieuses par leur étendue et leur disposition intérieure; mais en général les pèlerins passent rapidement dans les saints lieux, et peu de voyageurs, amis de l'histoire naturelle ou de la géologie, s'arrêtent pour visiter en détail les curiosités de la nature. D'ailleurs, sur cent pèlerins, il faut compter cinquante Grecs, trente Arméniens, dix Maronites, six Cophtes et tout au plus quatre chrétiens de l'Occident. Ce sont donc en général des ignorants et non des savants qui font le pèlerinage de la Terre-Sainte. Faut-il s'étonner, d'après cela, que tant de merveilles des sciences naturelles restent encore inconnues? — (*Terre-Sainte.*)

GILLOT DE KERTTARDÈNE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

52. — **Le Darwinisme et l'Origine de l'homme**, par l'abbé A. Lecomte, docteur ès-sciences; Louvain et Paris, 1872, chez Ch. Peeters et chez Victor Palmé. — In-8° de II-190 pages. — Le Darwinisme, ou doctrine de Darwin sur la transformation des espèces et l'origine simienne de l'homme, est aujourd'hui le refuge des savants incrédules qui se paient de mots pour se tranquilliser dans leur incrédulité. M. L'abbé Lecomte, docteur ès-sciences de l'université catholique de Louvain, a voulu faire justice de cette théorie, que nous ne craignons pas d'appeler aussi ridicule qu'insensée, et il l'a fait de main de maître. Il prouve que le Darwinisme implique nécessairement, malgré les précautions dont il s'entoure, l'origine bestiale de l'homme, et montre qu'il n'y a là ni science, ni vérité. Encore une question dont les *Annales catholiques* s'occuperont, et pour laquelle le beau travail de M. l'abbé Lecomte nous sera d'un précieux secours.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE.

Sommaire. — La Toussaint et les Morts; les trois Églises triomphante, souffrante et militante; la grande lutte. — Nécrologie : Mgr Mélétius, archevêque de Drama; M. Philipps, professeur de droit; M. Babinet, de l'Institut; M. Théophile Gautier. — Les leçons de la mort.

Nous avons aujourd'hui à enregistrer la mort de plusieurs personnages célèbres dans l'épiscopat, dans l'enseignement, dans les sciences et dans les lettres. Puisque ces jours sont consacrés à la mémoire des morts, on nous permettra de remplacer notre chronique ordinaire par une courte notice consacrée à chacun de ces hommes. L'Église, qui connaît si bien toutes les harmonies, a placé la Commémoration de ceux de nos frères qui souffrent encore, à côté de la fête de ceux qui ont déjà obtenu la couronne et la félicité éternelles; ceux qui vivent encore sur la terre et qui ont à lutter contre tant d'obstacles et tant d'ennemis, prient les Bienheureux, qui doivent être leurs principaux auxiliaires dans le combat; ils prient pour les autres, dont la reconnaissance fera de nouveaux et puissants alliés, et c'est ainsi que les trois Eglises du ciel, du purgatoire et de la terre, unies sous le regard de Dieu, se présentent comme une immense armée, admirablement ordonnée, pour soutenir les assauts de l'armée infernale que commande Satan, et qui compte, hélas! tant de soldats aujourd'hui parmi les hommes marqués pourtant à leur naissance du signe de Jésus-Christ.

Le 11 septembre 1872 est mort à Constantinople Mgr *Mélétius*, archevêque de Drama (1), *in partibus infidelium*. Mgr Mélétius était né dans l'île de Léros, le 15 septembre 1819 (2), dans le sein du schisme grec. Il appartenait à l'illustre famille des Staravéros, qui a donné, dans l'espace environ d'un siècle et demi, cinq archevêques au siége primatial d'Héraclée ou Erekli. Il était encore très-jeune lorsque sa famille vint demeurer à Constantinople, où il fit ses études. Son oncle, l'archevêque d'Héraclée, l'engagea à entrer dans les ordres sacrés. Il se distingua bientôt tellement par ses vertus et par ses talents, qu'il fut nommé évêque de Tchorlou, près

(1) Et non de Damas, comme l'ont écrit plusieurs journaux.

(2) L'*Orient illustré* donne la date du 17 octobre 1819, nous prenons celle de la *Gerarchia cattolica* publiée à Rome par Mgr Ciccolini.

de Loftcha, et désigné enfin pour l'archevêché de Drama, en Thrace, le 21 novembre 1840; il prit alors le nom de Mélétius.

Les archevêques de sa famille avaient toujours montré une grande sympathie pour la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. Mgr Emmanuel Staravéro, en étudiant les actes du concile de Florence et les ouvrages qui s'y rapportent, se sentit fortement ébranlé. Il hésita longtemps, consultant ses collègues dans l'épiscopat et cherchant de tous côtés la lumière. Enfin, la lumière se fit dans son âme, et il abjura courageusement le schisme, renonçant à son siége archiépiscopal et à tous les avantages qui y étaient attachés. L'acte solennel d'abnégation eut lieu le 21 novembre 1861, en présence de Mgr Brunoni et de Mgr Hassoun. Le Saint-Père le confirma d'ailleurs dans son titre d'archevêque de Drama, mais *in partibus;* il l'appela à Rome, lui témoigna beaucoup d'affection, et le renvoya à Constantinople, où, devenu archevêque catholique, il se consacra entièrement à l'œuvre de l'union des deux Églises.

Sur son lit de mort, faisant allusion à la versatilité des Grecs, il dit que, pour lui, il était certain de faire mentir l'adage, car il déclarait persister et mourir dans sa foi. On avait tenté plus d'une fois sa pauvreté pour le faire retourner au schisme; il avait toujours noblement résisté.

Le 6 septembre est mort à Aigen, près de Salzbourg, le Dr *George Philipps*, professeur de droit à l'Université de Vienne, et l'une des gloires de l'enseignement catholique en Autriche. Né à Kœnigsberg (Prusse) en 1804, de parents protestants, il fit ses études à l'Université de Munich, prit ses grades à Berlin, et se fit d'abord connaître par des ouvrages très-sérieux : *Essai d'une exposition de l'histoire du droit anglo-saxon* (1825); *Histoire de l'Angleterre et du droit anglais depuis la conquête des Normands* (1827-28). L'étude du droit et de l'histoire lui montra la vérité du catholicisme, qu'il ne tarda pas à embrasser, et dont il devint l'un des plus illustres défenseurs en Allemagne. Appelé à Munich comme professeur de droit, il se lia bientôt avec Gœrres, et, d'accord avec lui, fonda les *Feuilles historiques et politiques* (1838), qui sont restées depuis leur fondation la première revue allemande catholique. Eloigné de sa chaire en 1847, à la suite de la réaction anticatholique provoquée par l'intervention de la fameuse Lola-Montès, il se livra avec une nouvelle ardeur à ses études historiques. En 1849, on lui confia la chaire de droit canonique général et d'histoire de droit à Inspruck, chaire qu'il échangea, en 1851, pour la chaire de droit à l'Université de Vienne. Son *Droit canonique* (Kirchenrecht) est un ouvrage

capital (1845-1851, 4 vol.) On lui doit encore une *Histoire allemande*, traitant particulièrement de la religion, du droit et de la constitution, et un ouvrage sur les *Synodes diocésains*. « M. Philipps, dit M. Henrich, doyen de la faculté des lettres de Lyon, n'était pas seulement un jurisconsulte éminent; il était profondément versé dans la connaissance du droit canonique et a écrit un livre qui fait autorité en cette matière. C'est un type, de plus en plus rare, hélas! de nos jours, de ces laïques comme notre dix-septième siècle en a produit beaucoup, auxquels toutes les choses ecclésiastiques étaient familières et dont la science préservait alors la société civile de tomber, en appréciant les affaires religieuses, dans les erreurs grossières que nous commettons perpétuellement aujourd'hui. »

Le lundi 21 octobre est mort à Paris M. *Jacques Babinet*, de l'Académie des sciences, né à Lusignan (Vienne), le 5 mars 1794. Ancien élève de l'École polytechnique, et déjà distingué comme professeur de physique en province, il suppléa Savary au collége de France en 1838, et entra, en 1840, à l'Académie des sciences comme successeur de Dulong. On lui doit un grand nombre de mémoires et d'articles publiés dans les revues et les journaux, sur les diverses branches des sciences physiques et mathématiques, un perfectionnement considérable à la machine pneumatique, un goniomètre, divers autres appareils ingénieux servant aux démonstrations scientifiques, et un nouveau système de cartes géographiques basé sur la projection homalographique. M. Babinet aimait la science; il cherchait à la populariser, et il se plaisait à encourager les inventeurs. Trop épris de cette science qui enfle, lorsque la religion ne la met pas dans l'esprit au rang qui lui convient, il lui est arrivé plus d'une fois de décocher contre les vérités religieuses des traits qui étaient un peu lourds et qui ne pouvaient augmenter sa réputation; mais sa fin a montré que la foi vivait toujours au fond de son cœur, et qu'il y avait chez lui plus de légèreté que de mauvaise intention.

M. l'abbé Moigno, lié avec lui « d'une amitié étroite de plus de trente-cinq ans, » comme il le dit lui-même dans une note adressée à *l'Univers*, et qui, sans doute, avait contribué dans ses rapports fréquents à conserver chez lui l'étincelle de la foi chrétienne, lui a rendu en quelques mots un témoignage bien précieux : « Nous avons « eu, dit-il, la consolation de voir mourir notre illustre savant dans « les sentiments d'une foi sincère et d'une résignation vraiment « touchante, entre les bras des deux fils qui lui ont fait tant d'hon- « neur, M. Charles Babinet, avocat général à la cour de Cassation,

« et M. Léon Babinet, chef d'escadron d'artillerie. Notre ami avait « une qualité bien rare, poussée jusqu'à l'excès : il donnait tout ce « qu'il avait; le nombre des infortunes qu'il soulageait est incommensurable; il serait mort pauvre s'il n'avait pas été riche dans « ses nobles enfants. »

A ces paroles du savant prêtre, nous sommes heureux d'ajouter celles qu'a prononcées M. Faye, président de l'Académie des sciences, dans la séance du 21 octobre, en annonçant la mort de M. Babinet : « Pour chacun de nous, a-t-il dit en s'adressant au « savant défunt, tant que vous avez pu parler, vous avez eu une « bonne parole; plus tard un geste, un regard affectueux, car pendant que ce corps robuste se dissolvait douloureusement, l'esprit « et le cœur sont restés intacts jusqu'au bout. Pas un de ces nombreux visiteurs n'a entendu sortir de vos lèvres une plainte, ni « même une parole de regret. Reconcilié avec tous, et par-dessus « tout avec Dieu, vous avez révélé dans cette longue agonie la « force de votre âme, et si vous laissez à vos enfants un nom célèbre, « dignement porté par eux, vous laissez à vos amis l'exemple consolant et fortifiant d'une belle mort. » Ce sont là des paroles, disons-le, qui honorent autant le vivant que le mort.

La littérature a aussi fait une perte sensible, le 23 octobre, dans la personne de M. *Théophile Gautier*, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 31 août 1811. On l'amena à Paris dès l'âge de trois ans, et ce fut à Paris qu'il passa la plus grande partie de sa vie; c'est à Neuilly, qui est une annexe de Paris, qu'il est mort. Il s'était cru d'abord la vocation de peintre, mais il reconnut bientôt que la littérature et la poésie lui allaient mieux; il y porta, du reste, plus d'une qualité du peintre et du sculpteur, car nul plus que lui n'a su assouplir la langue à la description des objets matériels. On connaît ses principales œuvres, *Poésies*, *la Comédie de la mort*, *Mademoiselle de Maupin*, *une Larme du diable*, *le Capitaine Fracasse*, *Spirite*, etc.; on sait que pendant des années il fut le feuilletoniste officiel du *Moniteur*, journal officiel de l'empire; on sait qu'il fut l'un des premiers et des plus dévoués tenants de l'école romantique, dont il restait, avec M. Victor Hugo, l'un des derniers et plus brillants représentants. Depuis dix jours, toute la presse retentit de ses louanges : c'est l'écrivain incomparable, le grand écrivain, l'illustre, l'immortel; on parle de lui ériger des statues, et l'on plaint l'Académie française de ne l'avoir pas compté au nombre de ses membres. Certes, à côté de certains académiciens, il n'eût pas été déplacé,

il en valait d'autres et il valait mieux que bien d'autres; mais le bon goût et le sentiment chrétien doivent être plus sévères. Pour le bon goût, ce n'est pas assez de ciseler ses phrases comme un sculpteur, c'est une faute de parler aux nerfs et aux sens plutôt qu'à l'âme, et le sentiment chrétien repousse absolument, avec dégoût, ces descriptions voluptueuses, ces exhibitions malsaines qui troublent le cœur et rabaissent l'âme. M. Théophile Gautier restera un écrivain extraordinaire, objet d'une étude curieuse; il n'est pas un de ces grands écrivains qui enrichissent véritablement la langue, qui l'assouplissent à leur génie, et qui lui donnent une nouvelle vigueur.

En religion, qu'était Théophile Gautier? Un mot, croyons-nous, répond à cette question : Il était *neutre;* la religion n'entrait pas dans ses préoccupations, il ne s'en servait que comme d'un moyen pour produire des effets de style. Mais il n'affichait pas l'impiété; il se laissait aller au courant, travaillait pour la gloire et aussi pour le plaisir de travailler; comme poëte, il écrivait de beaux vers sur l'immortalité, sur les aspirations de l'âme; il demandait des ailes pour s'envoler aux cieux, mais il restait attaché à la terre et se complaisait dans la beauté terrestre. Hélas! quoique averti par une longue maladie, il ne s'est pas vu mourir, et pendant que tous ces écrivains qui se font de sa mort un texte à de beaux articles réclament pour lui une place posthume à l'Académie, lui, le pauvre Gautier, trouve sans doute qu'une place au Paradis ferait bien mieux son affaire.

Dieu a des miséricordes et des justices dont nous ne connaissons pas la mesure. Près d'une tombe à peine fermée, nous aimons à penser plutôt à la miséricorde qu'à la justice, et c'est pourquoi nous transcrivons avec plaisir ces lignes extraites d'un article consacré à Gautier par M. Arsène Houssaye : « Théophile Gautier connaissait « bien Dieu. Il n'a jamais joué à l'esprit fort. Il a dîné avec des « athées, il a souvent montré le sourire d'un sceptique, mais il « n'en a jamais montré la grimace. Il cachait d'ailleurs sa religion « comme sa bonté. Plus d'une fois dans l'enivrement de l'esprit, il « risquait des mots qui trompaient les amis du dehors; mais moi, « son plus ancien ami, je n'y ai jamais été trompé. Sa mère lui « avait mis au cou, dès sa naissance, une médaille de la sainte « Vierge. Cette médaille est restée éternellement sur ce brave « cœur. Elle y restera dans le tombeau. »

Disons-le pour conclure cette chronique tout entière consacrée à la mort : nos savants, nos littérateurs, en face du tombeau, se retrouvent croyants et chrétiens; c'est dans les espérances de la

religion, c'est dans un simple acte de dévotion, comme la fidélité à porter une médaille de la sainte Vierge attachée au cou de l'enfant par une mère pieuse, qu'ils puisent des motifs de consolation, et ces actes de foi, ces pratiques de piété nous sont révélés avec empressement par les esprits en apparence les plus sceptiques. Pourquoi la mort, qui est vraiment la maîtresse de la vie, ne fait-elle ainsi écouter ses leçons que dans de solennelles circonstances? Si nos littérateurs et nos savants l'écoutaient plus souvent, ni leur science ni leurs talents ne seraient moindres; ils grandiraient au contraire, et la France reprendrait bientôt le premier rang parmi les nations.

J. CHANTREL.

ROME ET L'ITALIE

Un Anglais résidant à Rome résumait ainsi, il y a un mois, la situation actuelle de Rome; cette situation ne fait qu'empirer chaque jour, mais le résumé de l'Anglais mérite d'être connu ; il est adressé au journal catholique *The Universe*, qui se publie à Londres :

Monsieur le rédacteur,

Je prends la liberté de vous faire passer un petit résumé des maux qui ont envahi la malheureuse ville de Rome; il est bon que vos lecteurs soient au courant de ce qui s'y passe.

1° La loi de la conscription exécutée sans respect pour les convenances et de façon à frapper les membres des Ordres religieux.

2° La division et la mésintelligence introduites parmi les habitants et jusque dans l'intérieur des familles par suite du nouvel ordre de choses; l'abolition de la souveraineté temporelle du pape, en diminuant dans des proportions très-considérables le nombre des visiteurs catholiques qui affluaient chaque année à Rome et qui étaient la providence des artistes, a jeté ces derniers dans la détresse; détresse également des employés de l'ancienne administration qui se trouvent actuellement sur le pavé.

3° Impôts énormes dont on peut se faire une idée par ce simple échantillon : la quantité de vin pour laquelle on payait anciennement un franc en paie maintenant cinq; et telle propriété qui en Angleterre paierait vingt livres sterling en paie à Rome huit cents.

4° Des professeurs impies placés dans les chaires des universités et des écoles.

5° Les hérétiques et les ennemis de la foi catholique ouvrant partout des chapelles dans Rome.

6° Le mariage qui n'est plus aux yeux de la loi italienne qu'un contrat purement civil.

7° Abolition des tribunaux spéciaux chargés de protéger les intérêts catholiques.

8° L'administration des fonds des établissements de charité arrachée aux ecclésiastiques, la violation la plus complète des intentions des fondateurs de ces établissements, la religion qui n'est plus comptée pour rien dans la direction de nombre d'hôpitaux, d'orphelinats, de prisons et d'asiles.

9° Les bâtiments, jardins et propriétés territoriales des Ordres religieux saisis par le gouvernement, de la façon la plus arbitraire et sans donner l'ombre d'une indemnité raisonnable.

10° Cinquante-six maisons religieuses occupées en tout ou en partie pour servir de casernes, de stations de police ou d'écoles communales.

11° Dans les cloîtres à demi-occupés le silence troublé par le son des trompettes et des clairons, par les chansons et les cris des soldats, et cela le jour et la nuit; les cours et les jardins placés ainsi sous les fenêtres des logements des soldats et des gens de la police.

12° La profanation des dimanches et des fêtes par des travaux publics même les moins pressants, comme des nivellements de terrains, des fouilles dans les ruines, le pavage des rues, etc.

13° Des pièces infâmes jouées dans les théâtres et contènant les insultes les plus grossières contre les plus hauts dignitaires de l'Eglise et spécialement contre le Souverain-Pontife.

14° Les rues souillées par des placards remplis d'injures pour le Pape et les cardinaux.

15° La vente publique de livres et de peintures obscènes et remplis de blasphèmes.

16° A la seule exception de la *Frusta* (journal de plaisanterie, mais cependant catholique), les journaux impies sont les seuls que l'on colporte dans les rues et que l'on voie dans les cafés.

17° Les vols sacriléges daus les églises, qui se multiplient.

18° Les madones placées aux coins des rues et aux murailles des maisons (où on les ornait de lampes et de dons volontaires) assaillies à coups de pierres par des misérables, sans que personne se mette en peine de les punir.

19° Le gouvernement italien enfonçant les portes du Quirinal, palais du Pape, et s'en emparant pour en faire la demeure du prince Humbert et de sa femme.

20° Les religieuses et les prêtres insultés dans les rues.

21° Des bandes de misérables recrutés dans le Ghetto et dans d'autres quartiers, se réunissant pour faire des manifestations dans les rues et surtout devant les principaux établissements, et là sans que la police y mette le moindre obstacle, poussant des cris de mort contre le Pape et les dignitaires de l'Église, le tout accompagné des plus atroces blasphèmes contre Jésus-Christ et la sainte Vierge.

22° Les cardinaux ne pouvant pour ainsi dire point paraître dans les rues. Le Saint-Père prisonnier au Vatican : conséquemment, cessation complète de ses visites aux grands sanctuaires de Rome à l'occasion des grandes fêtes; impossibilité pour le Chef de la chrétienté d'aller officier pontificalement à Saint-Pierre et dans les principales basiliques de Rome.

Voilà ce que Rome a gagné au progrès révolutionnaire.

— Dans la Congrégation des Rites tenue au Vatican le 28 septembre, outre les causes du bienheureux Nicolas de Flue et du vénérable curé d'Ars, Jean-Baptiste-Marie Vianney, il a été traité d'une troisième cause qui intéresse l'Eglise universelle, puisqu'il s'agit d'un pontife romain, Eugène III, le célèbre disciple de saint Bernard, qui lui dédia son livre *De Consideratione.*

Dans cette cause il a été demandé s'il fallait confirmer la sentence prononcée par le cardinal-vicaire sur le culte public et ecclésiastique qui a été rendu de temps immémorial à Eugène III.

La réponse de la Sacrée Congrégation a été affirmative, et le Souverain-Pontife a confirmé cette sentence,

— Une constitution apostolique, en date du 28 août, règle les priviléges des protonotaires *ad instar participantium.* Nous reproduirons cette constitution que sa longueur nous empêche de publier dans le présent numéro.

— Mgr Buscarini, évêque de Borgo San-Domino, qui n'administrait ce diocèse que depuis la fin du mois de novembre de l'année dernière, est mort le 19 septembre.

— On fait grand bruit à Rome, dans le camp révolutionnaire, de la présence de M. Renan dans la capitale du monde catholique. C'est un triomphe pour les mécréants de voir à Rome l'écrivain qui nie la divinité du Christ; cela montre, du reste, que les soi-disant libérateurs de l'Italie n'ont jamais eu d'autre but que de détruire le catholicisme. Tout n'est pas rose d'ailleurs pour les amis du malheureux renégat. Comme on voulait lui donner un concert sous les fenêtres de l'hôtel d'Allemagne, où il demeure, les étrangers logés dans le même hôtel ont signifié au propriétaire que si cette démonstration avait lieu, ils quitteraient immédiatement sa maison. Celui-ci se l'est tenu pour dit et il a fait en sorte que le concert n'eût pas lieu : *virtus post nummos.*

FRANCE.

La pensée de prières publiques et d'une neuvaine préparatoire à l'occasion de la réouverture des séances de l'assemblée nationale

obtient de toutes parts les plus précieuses adhésions. Plusieurs de nos évêques ont déjà pris des dispositions à cet égard, et tout annonce que le 11 novembre verra une nouvelle et imposante démonstration de la foi de la France.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — C'est le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus, qui a été désigné cette année pour les conférences à Notre-Dame de Paris pendant l'Avent; le R. P. Monsabré, des Frères Prêcheurs, continuera les conférences du Carême.

— Mgr Guibert vient de publier une lettre circulaire prescrivant une quête à faire le jour de la Toussaint pour les *Orphelins de l'archevêché*. On sait qu'il s'agit des orphelins faits par la dernière guerre, qui ont été adoptés par l'Eglise de Paris. Il existe une autre œuvre qui s'étend à tous les orphelins de la guerre dans toute la France; mais le siége de celle-ci est à Versailles.

— Le 20 octobre, dans la chapelle de Jésus-Ouvrier, on a célébré la fête de saint Luc, patron des peintres, sculpteurs, dessinateurs, etc. Les cercles d'ouvriers avaient tous envoyé une députation. Dans l'un des cantiques chantés pendant la messe patronale se trouve ce refrain : *Peindre le Beau, faire le Bien*, qui résume si heureusement le but de l'art chrétien. Un discours du P. Dulong de Rosnay a électrisé l'auditoire. Le P. Dulong, dit un rédacteur du *Monde*, a parlé à l'ouvrier de l'ouvrier. Il lui a raconté les nobles destinées auxquelles il est appelé par l'Eglise, et il a insisté tout particulièrement sur l'art du peintre et du sculpteur. Tout le monde a frémi dans l'auditoire lorsqu'il a développé cette incomparable doctrine de Tertullien qui nous montre Dieu façonnant le premier homme d'après le type et sur le modèle du Verbe incarné. Inspiré comme un prophète, l'orateur a voulu jeter un défi solennel à toutes les sectes, à tous les partis antichrétiens. « Je vous défie, a-t-il dit, de consoler une seule âme, d'agrandir une seule condition, de diviniser un seul état. »

Laval. — le 1er octobre, les Oblats de Marie ont pris possession, à Pontmain, de leur nouvel établissement, sous la conduite de leur supérieur le P. Audruger. Un des Oblats, le P. Moret, a été nommé curé du Pontmain. Mgr de Laval a présidé à l'installation solennelle des religieux, et une procession s'est faite au lieu de l'apparition, là où l'on va bientôt poser les fondements de l'église dont les offrandes des pèlerins doivent faire les frais.

Limoges. — Mgr Duquesnay vient d'envoyer à son clergé une lettre circulaire pour activer les pétitions en faveur de l'enseignement religieux dans les écoles.

Metz. — Le *Vœu national* de Metz raconte la touchante cérémonie qui a eu lieu le 11 octobre pour l'érection d'un monument funèbre sur l'un des points les plus disputés du champ de bataille du 18 août. C'est là que le 94e de ligne, sous la conduite du brave colonel de Geslin, illustra le nom de Sainte-Marie-aux-Chênes par la défaite de de la garde royale de Prusse. Ce monument est un piédestal surmonté de l'image de la sainte Vierge, élevé au milieu du village, avec une dédicace à la patronne de la paroisse et une inscription où les officiers et soldats du 94e font leurs adieux à leurs compagnons d'armes. Un service solennel a été célébré dans l'église, décorée pour la circonstance. Parmi les assistants, on remarquait un clergé nombreux accouru des paroisses voisines, M. le général de Geslin et

sa famille, et une députation de son ancien régiment.

Nantes. — Mgr Fournier vient de publier un émouvant appel en faveur des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française. Nous nous proposons de reproduire dans les *Annales* cet appel où l'on entend à la fois les plus chaleureux accents de la religion et du patriotisme. Mgr de Nantes montre ainsi aux quelques impies de sa ville épiscopale que les pèlerins de Lourdes aiment leur patrie un peu plus et beaucoup mieux que ceux qui les ont si lâchement et si indignement insultés.

Nîmes. — Les grandes inondations qui viennent de ravager plusieurs de nos départements, ont donné, comme toujours, au clergé, l'occasion de montrer son dévouement et sa charité. L'*Union nationale* de Nîmes rapporte ce trait de Mgr Plantier :

Mgr Plantier, accompagné du secrétaire général de l'évêché, est venu à Beaucaire et a demandé aussitôt aux mariniers beaucairois quelques hommes de bonne volonté pour le conduire jusqu'à Vallabrègues. Plusieurs se sont présentés et, sur une frêle barque, ils ont conduit l'évêque de Nîmes jusqu'au village entièrement inondé par les eaux. A la vue de la soutane violette qui frappait leurs regards, les habitants de Vallabrègues se mettaient à leurs fenêtres; la parole expirait sur leurs lèvres : ils ne savaient comment témoigner leur reconnaissance. Monseigneur, après quelques heures de séjour au milieu de ces infortunés, s'est de nouveau confié aux flots impétueux du Rhône pour retourner à Beaucaire. « Nous l'avons échappé belle, « disait, dans un langage expressif « et pittoresque, un des mariniers; « à l'endroit où le Gardon se jette « dans le Rhône, le courant était « tellement rapide, les tourbillons « tellement forts, que nous n'étions « plus maîtres de notre barque et « l'eau commençait à nous envahir. Nous n'avons rien dit sur le « moment à notre bon évêque, « mais aussitôt que nous avons « débarqué à Beaucaire, nous lui « avons raconté le danger que nous « venions de courir. » — Voilà un *otage* de l'avenir.

Perpignan. — Mgr Ramadié a adressé, le 13 octobre, une lettre à son clergé en faveur des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour rester Français. « Tendons nos bras à ces pieux exilés, écrit-il, ouvrons nos cœurs à ces réfugiés intéressants. » Il dit encore : « Cette fidélité patriotique ne saurait être indifférente à l'Eglise. L'Eglise, d'ailleurs, n'y est point étrangère; elle l'a inspirée, elle y a applaudi, elle la bénit. N'en doutons pas, dans leur énergique option, nos deux chères sœurs ont fait acte de catholicisme, autant qu'acte d'amour pour la France, ou plutôt elles ont confondu deux saintes affections dans un même sentiment. Leur haine profonde pour les agissements perfides du protestantisme prussien, leur invariable attachement au culte catholique, qui est *vraiment le culte national*, tel est le double motif de leur admirable résolution. »

Saint-Jean de Maurienne. — Le 6 octobre, pendant qu'avait lieu à Lourdes le pèlerinage national, au milieu des Alpes, la population de Saint-Jean de Maurienne arborait la bannière du Saint-Rosaire en traversant processionnellement les rues de la ville, pour gravir ensuite la charmante colline sur les flancs de laquelle Marie est depuis des siècles vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Le télégramme suivant avait été adressé au Saint-Père :

« *A Sa Sainteté Pie IX, Sa Grandeur Mgr Vibert et le révérendissime P. Jandel, général des Dominicains.*

« L'évêque de Saint-Jean de Maurienne et le général des Dominicains, unis au clergé, aux Frères Prêcheurs, aux nombreux fidèles qui se disposent à monter au sanctuaire de Bonne-Nouvelle pour la

procession solennelle du Saint-Rosaire, implorent de Votre Sainteté la bénédiction apostolique, tandis qu'ils vont eux-mêmes conjurer le Seigneur par l'intercession de Marie d'accorder à un autre Pie une autre victoire de Lépante.

« † FRANÇOIS-MARIE, *évêque.*
« VINCENT-JANDEL, *maître général des Frères Prêcheurs.* »

Pie IX a fait répondre :

« *A Mgr l'évêque de Saint-Jean de Maurienne.*

« Le Saint-Père, s'unissant en esprit au clergé et au peuple de votre ville, et priant le Seigneur d'accueillir les vœux de tous, leur accorde la bénédiction apostolique, et en même temps il bénit affectueusement Votre Grandeur, le P. général des PP. Dominicains et les religieux de cet ordre bien méritant.

« † JACQUES, *cardinal.* »

Strasbourg. — On annonce de Strasbourg, à la date du 18 octobre, qu'à la suite de la défense faite aux RR. PP. Jésuites de cette ville de remplir aucune fonction ecclésiastique, tous les Pères ont quitté la ville, à l'exception du P. Modeste, strasbourgeois, qui resta dans la maison. L'évêque de Strasbourg, à la disposition duquel les Révérends Pères avaient mis leur chapelle, la destina aux réunions de l'Œuvre des Jeunes-Servantes, sous la direction de l'archiprêtre de la cathédrale. Il fit à cet effet réclamer les clefs de la chapelle, qui se trouvaient encore entre les mains de la police. M. le préfet Ernsthausen lui fit répondre qu'il ne s'en dessaisirait pas tant qu'il y aurait un Jésuite dans la maison. Dès que le R. P. Modeste connut cette réponse, il fit ses malles et quitta la ville.

— On annonce également de Strasbourg qu'il s'est formé dans cette ville un comité central catholique de vingt membres dont M. Petiti, architecte, est le président. Nous félicitons sincèrement les catholiques de Strasbourg d'en être venus à cette détermination, qu'ils auraient dû prendre il y a des années déjà. Il ne faut jamais attendre que les brigands vous aient mis le couteau sur la gorge pour aviser à des précautions. M. Petiti est un de ces catholiques qu'on a toujours trouvé prêt, et qui souvent aurait voulu faire plus, si son ardeur pour la cause de Dieu et de son Eglise eût trouvé plus d'écho. Non pas que les catholiques de Strasbourg et de l'Alsace soient sans aimer Dieu et son Eglise, et ne donnassent, s'il le fallait, leur vie en témoignage de leur foi; mais ils n'ont pas l'élan, ils n'appréhendent le danger que quand il est sur le point de les saisir. Aujourd'hui que le protestantisme et le prussianisme les étreignent, les catholiques alsaciens ne faibliront pas. — (*Monde.*)

— L'évêque de Strasbourg, Mgr Ræss, s'est rendu le 14 courant à Bade, où séjourne l'empereur d'Allemagne, et lui a demandé une audience. On croit que l'objet de la visite du prélat fut l'exposition de la triste situation de l'Alsace, et le désir d'obtenir le retrait ou au moins quelques adoucissements à des mesures fatales qui ont été prises durant la dictature. Les Alsaciens catholiques ne veulent point tolérer qu'on retire les Frères et les Sœurs des écoles chrétiennes; ils leur sont très-attachés. Ils espèrent en outre obtenir qu'on ne fera pas les mêmes interdictions qu'aux PP. Jésuites, aux membres de la congrégation de Saint-Liguori et aux Trappistes, qui sont très-populaires en Alsace. L'évêque de Strasbourg a-t-il obtenu quelque chose? Quoique l'empereur ait invité le prélat à dîner et que celui-ci ait accepté, nous ne sommes pas sûrs que sa démarche ait le résultat voulu, car l'empereur est peu de chose, M. de Bismark est tout; l'évêque de Strasbourg ne doit pas l'ignorer.

Tours. — La ville et le diocèse de Tours ont fait, le 5 octobre, une grande perte dans la personne de

M. l'abbé Bourassé, chanoine de l'Eglise métropolitaine. Prêtre exemplaire, homme excellent, aussi modeste que savant, aimé et respecté de tous, M. l'abbé Bourassé était l'un de nos archéologues les plus distingués. Il laisse de beaux ouvrages qui ont contribué à répandre dans le clergé de France la science de l'archéologie. Il n'avait que cinquante-neuf ans.

ALLEMAGNE.

La persécution dont les jésuites sont les victimes en Allemagne est d'autant plus odieuse qu'il est officiellement constaté qu'ils ont rendu les plus grands services dans les ambulances allemandes pendant la guerre de 1870. Près de 200 jésuites se sont rendus sur le théâtre de la guerre; plusieurs sont morts des fatigues; un grand nombre est tombé malade au retour. Le gouvernement a reconnu ces services en décorant un des RR. PP. de la croix militaire, et 30 de la médaille commémorative portant cette légende : « Pour fidélité au devoir pendant la guerre. »

Ces jésuites sont donc harcelés et pourchassés par la police prussienne, au moment même où on leur délivre des brevets de courage et de patriotisme. — (*Constitutionnel.*)

— Ce qui excite le dépit des ennemis de l'Eglise, écrit-on à l'*Univers*, c'est l'extension que prend l'Association des catholiques allemands, qui est déjà devenue une armée nombreuse. Déjà toute l'Allemagne est sillonnée de ses bataillons qui, n'usant toutefois que de moyens légaux, sauront organiser, diriger et rendre efficace le *Non possumus* des catholiques.

Depuis six semaines, notre situation s'est donc améliorée considérablement ; on le sent déjà dans les hauteurs officielles, dont les foudres commencent à terrifier moins. L'interdiction lancée contre cette société par diverses régences, n'a pas même suffi pour faire peur à tous les employés, qui en font partie en grand nombre.

On prépare dans le cabinet du chancelier différentes lois qui seront soumises à la prochaine session du Reichstag, parmi lesquelles figure la loi *contre l'abus des fonctions ecclésiastiques*, qui est destinée à parfaire la loi *de pendaison* ou *lutzienne*; c'est le directeur du ministère des cultes, Sydow, qui est chargé d'en formuler le projet. Cette loi rendra punissables tous les cas où l'honneur civil aura été froissé par des mesures de discipline ecclésiastique ou qui produiraient une pression sur l'expression libre des droits civils et politiques ou qui impliqueraient une contradiction directe ou indirecte avec des lois positives de l'Etat. Il sera ajouté à cette loi un projet pour régler le pouvoir disciplinaire des évêques sur le bas clergé. Il sera aussi réglé que les fondations relèveront du bon

plaisir de l'Etat, « qui en surveillera l'administration pour qu'elles ne servent plus à agiter le pays ». En un mot, nous héritons de vos *appels comme d'abus*. Enfin, les informations ayant pour but de régler, dans le sens de l'Etat, les *séminaires* destinés à l'éducation des jeunes clercs ont déjà commencé. C'est sans doute l'application de l'article de la constitution qui garantit à l'Eglise la liberté d'administrer ses affaires elle-même. A en juger d'après certains pronostics, le séminaire de Pelplin, dans le diocèse de Culm, pourrait bien être le premier frappé.

— La presse bismarkiste fait, depuis quelque temps, beaucoup de bruit autour d'une lettre adressée par Mgr Héfélé, évêque de Rottenbourg, à certain conseiller de justice de Bonn. Dans cette lettre, qui était absolument confidentielle, Mgr Héfélé rendait compte des appréhensions qu'il éprouvait au moment d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu de Rome de publier les décrets du concile du Vatican. Les journaux du chancelier n'ont pas manqué de transformer ces hésitations en une opposition formelle de la part du prélat, et ils triomphaient de voir au moins un des princes de l'Eglise d'Allemagne « sur le point, disaient-ils, de se séparer du Pape. »

Mgr Héfélé a voulu couper court à ces déloyales interprétations. Les *Deutsche Volksblætter*, journal catholique de Stuttgart, publient sous la date du 15 octobre une lettre dans laquelle Mgr de Rottenbourg explique avec beaucoup de franchise le sens de sa correspondance avec le conseiller de Bonn et proteste énergiquement de sa soumission et de son attachement au Saint-Siége.

Voici cette lettre :

« Rottenbourg, le 15 octobre 1872.

« La lettre reproduite dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* le 12 courant et adressée par moi au docteur Bauermband, conseiller à la cour (Justizrath) de Bonn et à ses amis a été provoquée par une question confidentielle de ce monsieur à la date du 4 novembre 1870. Je lui répondis le 11 du même mois, à une époque où, je n'ai aucune hésitation à le dire, je traversais encore une lutte intérieure. D'un côté, j'étais convaincu qu'un schisme serait le plus grand des malheurs, et de l'autre, je ne croyais pas pouvoir, avec une entière adhésion intérieure, proclamer dans mon diocèse les décrets du concile du Vatican, mais pouvoir échapper, en résignant mes fonctions, à cette situation intolérable. Amis et ennemis, des deux côtés des Alpes, savent que cette lutte intérieure a duré jusqu'au 10 avril 1871, partant encore cinq mois après la lettre en question, jusqu'au moment où il m'a été possible de soumettre sincèrement mon jugement à la plus haute autorité dans l'Église et d'accepter franchement les décrets du Vatican, détermination

finale qu'atteste ma lettre pastorale du 10 avril 1871. Ce que j'avais prévu est arrivé ; cette démarche m'a valu bien des persécutions ; mais elle m'a rendu le repos intérieur. Ma soumission a été considérablement facilitée et provoquée, quand je me suis aperçu que le parti auquel je répondais le 11 novembre 1870 marchait toujours plus visiblement et sans s'arrêter vers un schisme, et concluait une alliance funeste avec de nombreux éléments qui lui sont étrangers. Enfin, pour ce qui est de la publication de ma lettre, le monde civilisé a depuis longtemps porté son jugement sur l'abus de correspondances confidentielles. On appréciera encore mieux le fait de cette publication, quand on connaîtra le passage suivant de la lettre que m'adressait M. Bauermband : « Nous croyons d'autant plus devoir compter sur une explication confidentielle de la part de Votre Grâce épiscopale que nous pouvons lui donner la promesse que, sans *son autorisation, rien ne sera livré à la publicité.* »

ESPAGNE.

De grandes fêtes religieuses viennent d'avoir lieu, le 12 octobre, à Saragosse, à l'occasion de la consécration de la cathédrale de Notre-Dame *del Pilar* ou du Pilier, qui vient d'être heureusement achevée, malgré les difficultés des temps.

C'est une tradition en Espagne, que la sainte Vierge vint elle-même à Saragosse, durant sa vie mortelle, pour annoncer aux Espagnols qu'ils seraient bientôt comblés des faveurs du ciel, ce qui arriva. En reconnaissance, une magnifique église, connue sous le nom de Notre-Dame *del Pilar* fut élevée en l'honneur de la sainte Vierge, et, depuis des siècles, cette église était visitée par un grand nombre de pèlerins. Mais elle avait été conçue sur un si vaste plan, qu'elle était restée inachevée. Mgr Gil, archevêque de Saragosse, depuis 1858, résolut d'achever l'œuvre, et il réussit.

Deux cardinaux, les archevêques de Santiago et de Valladolid, trois autres archevêques, ceux de Saragosse, de Burgos et de Valence, dix évêques, ceux de Gérone, de Zamora, de Sigüenza, de Santander, d'Avila, d'Archis (*in partibus*, auxiliaire de Tolède), de Badajoz, de Calahorra, de Palencia, de la Havane, et le vicaire capitulaire de Huesca, assistaient à la cérémonie. On a compté que soixante mille pèlerins, venus de toutes les parties de l'Espagne, se trouvaient à Saragosse pour ces fêtes solennelles.

La réunion de tant d'évêques, comme le remarque le *Consultor de los Parrocos,* excellente revue hebdomadaire de Madrid, avait presque l'importance d'un concile national. Les évêques ont profité de cette circonstance pour examiner et résoudre plusieurs graves questions et pour convenir d'une conduite commune dans les difficiles circonstances où se trouve l'Eglise d'Espagne.

Deux documents, qui produisent une grande impression au-delà des Pyrénées, ont été adressés par eux au Congrès des députés, actuellement réuni : le premier est une réclamation fortement motivée en faveur du clergé, qui n'a pas reçu, depuis deux ans, un centime du traitement qui lui a été assigné; le second est une protestation contre le projet de loi qui vient d'être présenté aux députés, et dans lequel le ministre de grâce et justice propose des réductions de traitement et annonce l'intention du supprimer plusieurs évêchés, en arrêtant dès maintenant le paiement des revenus de ceux qui doivent disparaître à la mort des titulaires actuels.

Ces documents sont signés par les cardinaux archevêques de Santiago (Saint-Jacques de Compostelle), et de Valladolid, par les archevêques de Saragosse, de Valence et de Burgos, par les évêques de Zamora, de Sigüenza, d'Avila, de Badajoz, de Santander, d'Archis, de Gérone, de Calahorra et de Palencia, par le vicaire capitulaire de Huesca, et par l'archevêque de Saragosse au nom de l'évêque de Tarazona, malade, et des vicaires capitulaires de Barbastro, Jaca, Téruel et Alberracin. Vingt diocèses d'Espagne envoient donc une protestation commune. D'autres prélats, entre autres l'évêque de Jaen, ont envoyé des protestations particulières; c'est la protestation générale de toute l'Espagne catholique. Cela ne veut pas dire que le gouvernement révolutionnaire et irréligieux qui siége à Madrid y fera droit.

HAITI.

Le gouvernement d'Haïti vient de présenter au Saint-Siége deux évêques : l'un, M. Hillion, vicaire général de Port-au-Prince, pour le siége de Port Haïtien; — l'autre, M. Ronvel, curé des Cayes, pour l'évêché des Cayes.

POLOGNE.

Comme dans tous les pays catholiques, de nombreux pèlerinages aux intentions du Saint-Père ont eu lieu en Pologne. Le 8 septembre a vu se réunir à Czenstochau un si grand nombre de pèlerins, qu'on ne se souvient pas d'en avoir vu de plus grand. On comptait en tout 180,000 pèlerins, parmi lesquels 1,113 processions des campagnes, comptant ensemble 108,000 personnes. Le train express de Varsovie amena 3,200 personnes. De la ville et de ses alentours, 1,730 pèlerins étaient venus à pied. Vingt processions, comptant 5,000 personnes, étaient venues de la Prusse, et quarante processions, comptant 15,000 personnes, de la Galicie. Les processions les plus nombreuses du royaume de Pologne étaient celles des districts de Glonski et de Laski. 108 prêtres étaient arrivés avec les pèlerins.

SUÈDE ET DANEMARK.

L'état religieux du Danemark donne bien plus d'espérance que celui de la Suède. Les deux pays sont protestants, mais ils le sont d'une manière différente. Le Danemark n'est pas gangrené par le rationalisme comme la Suède, les esprits sont plus ouverts à la vérité, les préjugés et l'ignorance sont bien plus dissipés.

Il n'est pas besoin de rappeler comment la secte luthérienne a pu s'installer en Suède sur les ruines de l'Eglise qui avait donné au pays la civilisation et aboli les mœurs sauvages. Gustave Wasa, à l'instar de Henri VIII en Angleterre, se fit le maître suprême de l'Eglise suédoise, et la constitution de cette Eglise, qui date du règne de Charles XI, donna à ce despote farouche un pouvoir absolu.

Jusqu'en 1865, le clergé du pays possédait le quart de la représentation nationale. Il s'efforçait, non sans succès, d'empêcher toute notion de la vérité catholique de pénétrer chez le peuple ; on créait les lois les plus barbares contre les dissidents et surtout contre les « papistes idolâtres, » afin de conserver l'Eglise luthérienne dans sa « pureté. » Ces lois sont la plupart, à la honte de la civilisation, encore aujourd'hui en vigueur. Mais comme toutes les œuvres humaines, cette Eglise portait elle-même dans son sein les germes de sa dissolution. N'étant pas vivifiée par l'esprit de vérité, elle ne s'est conservée que par la force et les violences. Ces soutiens sont bien faibles et, dans ce moment, l'Eglise suédoise est en plein délabrement. D'un côté elle est attaquée par le matérialisme, et de l'autre par les sectes. Les brebis ont en grande partie fui par ces deux grandes portes et abandonné leurs pasteurs. Non pas que le nombre des dissidents ouverts ou de ceux qui sont sortis solennellement de l'Église nationale soit excessivement grand, mais la plupart de ceux qui restent ne lui appartiennent qu'extérieurement, et nulle part on ne voit plus de traces de cette foi égarée, mais robuste, qui distinguait autrefois les meilleurs esprits parmi les protestants.

Quant à ce qui nous intéresse le plus, la situation de l'Église catholique, il y aurait beaucoup à dire. La législation s'est bien un peu modérée, mais cette modération est plutôt apparente que réelle. On veut bien ne plus exiler ceux qui embrassent la religion catholique, mais on menace d'amendes et de *prison* les chrétiens convaincus du crime d'avoir fait des prosélytes. Et si l'intolérance reste dans la loi, elle reste encore plus dans les mœurs. En voici un exemple. Il existe à Stockholm, depuis quelques années, une petite communauté de religieuses de la congrégation de Saint-Jo-

seph. Il leur est défendu de porter l'habit religieux, ce qui est un grand sacrifice pour ces pauvres filles. Selon leurs moyens (qui ne sont pas grands, à vrai dire), elles exercent la charité en se vouant à l'éducation des petits enfants pauvres et orphelins ; mais elles sont loin de rencontrer pour ces efforts la reconnaissance qu'on leur devrait. Pour se procurer les ressources nécessaires à ces œuvres de charité, elles reçoivent des pensionnaires qui trouvent chez elles une excellente éducation ; mais elles sont, quant à l'enseignement, soumises à l'inspection des autorités protestantes.

Malgré toutes les difficultés suscitées à la religion catholique, les conversions ne manquent pas. Mais en jetant un coup d'œil sur la situation en Danemark, nous voyons tout de suite combien la différence est grande. Une foule de conversions ont lieu tous les ans, et il y a lieu d'espérer que le mouvement prendra des proportions semblables à celles de l'Angleterre. Espérons donc aussi que la Suède verra bientôt arriver le jour où les ténèbres seront dissipées et où les chaînes de l'erreur tomberont de ses mains. — (*Univers*).

SUISSE.

On vient de trouver en Suisse un nouveau *vieux-catholique*. Un professeur de théologie à Lucerne, M. Herzog, vient de protester contre le dogme de l'infaillibilité en envoyant à son évêque sa démission de ses fonctions ecclésiastiques. Avant de se prononcer ainsi publiquement, M. Herzog s'était assuré une position à Crefeld comme prêtre de la communauté des *vieux-catholiques* établis en cette ville. C'est l'*Indépendance belge* qui nous apprend ainsi la protestation du professeur et la sage précaution prise par lui.

— Mgr Marilley, évêque de Lausanne, mis en demeure par le conseil d'État de Genève de nommer un curé à la place de Mgr Mermillod, a répondu, le 16 octobre, qu'il avait dû se borner à transmettre au chargé d'affaires du Saint-Siége à Lucerne les documents qu'il recevait du conseil d'Etat, et s'abstenir, en attendant les décisions du Saint-Siége, d'une immixtion personnelle dans l'administration ecclésiastique des paroisses catholiques du canton de Genève, qui, depuis le 5 juillet 1865, est confié à Mgr Mermillod. Néanmoins Mgr Marilley présente à ce sujet quelques observations. D'abord il regrette certaines citations faites par le conseil d'Etat dans les considérants qui accompagnent ses deux arrêtés, parce qu'elles pourraient faire supposer que ceux-ci ont été provoqués par l'évêque de Fribourg et Lausanne; or, s'il est vrai qu'il n'a demandé ni favorisé une administration ecclésiastique séparée pour les ressortissants genevois du diocèse de Fribourg, il proteste d'avance

de son adhésion à toutes décisions du Saint-Siége à cet égard. En second lieu, Mgr Marilley dit avoir éprouvé un profond chagrin à la lecture des arrêtés du conseil d'Etat du 20 septembre, car il estime que ce gouvernement a méconnu l'autorité du Saint-Siége et de l'Ordinaire, en prononçant la destitution d'un curé nommé canoniquement et reconnu légalement, ainsi qu'en lui interdisant l'exercice de pouvoirs spéciaux à lui conférés par le Saint-Siége. Mgr Marilley déclare que, en présence de si graves atteintes aux droits sacrés de l'autorité ecclésiastique, il lui serait impossible de faire les présentations demandées par le conseil d'Etat, lors même que l'administration ecclésiastique du canton de Genève n'aurait pas été remise précédemment à Mgr Mermillod par la circulaire du 5 juillet 1865.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE D'ALLEMAGNE

(Voir le numéro précédent, page 474.)

IV

Une autre violation du droit et de la liberté de l'Eglise catholique, c'est l'interdiction portée contre la Compagnie de Jésus, les autres ordres analogues et les communautés religieuses.

La vie claustrale et l'activité des ordres et des communautés religieuses sont basées sur l'essence de l'Eglise catholique. Les empêcher d'exister, c'est s'attaquer à l'intégrité de l'Eglise catholique. On dit que les ordres n'appartiennent point à l'organisme essentiel de l'Eglise catholique, qui pourrait subsister sans les cloîtres. C'est là une affirmation à double sens et, comme elle est comprise, opposée à la vérité. Les ordres n'appartiennent point à la hiérarchie, et leur disparition n'entraînerait point la ruine de l'Eglise. Mais c'est un article de foi catholique que l'observation des conseils évangéliques appartient à la perfection chrétienne et que beaucoup d'hommes sont appelés par Dieu à cet état. L'interdiction de la vie claustrale n'est donc pas autre chose qu'une interdiction partielle du libre exercice de la foi catholique. En outre, la prière, l'exemple et l'activité multiple des ordres et des communautés religieuses appartiennent à la santé et à la plénitude de la vie catholique. C'est évidemment exercer sur la conscience une pression détestable que de vouloir mesurer la vie et les besoins de l'Eglise catholique d'après les principes et les considérations d'une autre confession ou d'un point de vue rationaliste.

C'est, en outre, une contradiction insupportable et une injustice vivante d'accorder le libre développement de toutes les forces, de toute l'activité, et la liberté à toutes les associations comme condition fondamentale de leur existence, et de refuser cette liberté à l'Eglise catholique et au peuple catholique.

Nous ne voulons toucher que brièvement au prétexte qu'un développement excessif des ordres et des communautés religieuses à des inconvénients pour la société, et nous ferons remarquer :

1° Que si ces inconvénients étaient réels, on devrait tout au plus prendre des mesures particulières à ce sujet, mais qu'il n'y aurait point lieu de défendre la vie claustrale;

2° Mais que, loin d'introduire des inconvénients dans la société, les compagnies religieuses rendent, au contraire, des services réels, et que l'expérience apportera probablement sans tarder la conviction que les besoins de la société actuelle ne peuvent trouver de remède réel que dans le sacrifice volontaire et le dévouement des compagnies religieuses.

Après toutes ces remarques générales, parlons de l'interdiction portée contre la compagnie de Jésus. On a défendu aux jésuites de s'établir dans l'empire d'Allemagne, et aux prêtres de cette compagnie de rester sur les terres de l'empire ou d'exercer leurs fonctions simplement sacerdotales, quoique, à notre avis, la teneur de la loi n'autorise point ces mesures.

Il est certain, et on n'en saurait douter, qu'une semblable défense n'est possible qu'en faisant disparaître les libertés générales accordées à tout citoyen et à toute société. Et il n'a pas suffi à cette mauvaise volonté, à cette rigueur sans égales, d'interdire la liberté générale à ces catholiques, vivant sous les règles de l'ordre et sur une terre allemande; on a de plus défendu aux prêtres de l'ordre l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, entièrement distinctes de l'exécution des statuts de l'ordre.

On dit, il est vrai, que la Compagnie de Jésus a des principes immoraux et dangereux pour l'Etat. Mais cette assertion, tant qu'elle n'est point démontrée par des faits incontestables, ce qui n'est encore jamais arrivé, est une injure contre l'Eglise catholique et un mensonge. L'Eglise catholique ne peut souffrir dans son sein aucun ordre dont les principes et les tendance sont immoraux ou dangereux pour l'Etat. Le jésuite est un chrétien et un prêtre catholique, soumis comme tout autre, et sans exception, à la foi, à l'enseignement moral et aux lois de l'Eglise catholique. Voilà la vérité, tout le reste est mensonge et préjugé, et tant que l'Eglise catholique a droit à son honneur chrétien, elle a aussi le droit de demander qu'on ne dénonce point comme immoral et dangereux pour l'Etat un institut qui lui appartient et dont elle a la responsabilité. Mais on objectera encore que des membres particuliers de la Compagnie de Jésus ont mérité le grave reproche d'immoralité et de danger pour l'Etat : l'équité demande alors de ne point condamner un membre unique sans avoir, au préalable, été entendu et sans qu'on ait pu constater la faute qu'on lui reproche.

On dit encore que la Compagnie de Jésus trouble la paix confessionnelle. C'est encore faux, et pas un seul fait ne vient à l'appui de cette assertion. Les jésuites sont des défenseurs zélés de la foi catholique, comme d'autres le sont de leurs confessions respectives.

On dit enfin que l'opinion publique demande l'expulsion des jésuites. Mais nous demandons : quelle est cette opinion publique?

Les représentants de l'opinion publique compétents en ce cas, ce sont les évêques catholiques, le clergé catholique, le peuple catholique, et celui-là en particulier qui a été le témoin de l'activité de la Compagnie de Jésus, qui l'a vue de près et qui maintenant ressent la plus profonde douleur de voir entraîner loin de lui des directeurs d'âmes aussi expérimentés. Mais si au contraire nous nous en rapportions, sur les droits et les libertés de l'Eglise catholique, aux sentiments d'aversion ou d'estime de ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise catholique, nous aurions certainement tort. Et plus nous avons de respect pour la souveraineté temporelle comme soutien de l'équité, plus aussi nous devons attendre et obtenir que, sans égard aux penchants ou à l'aversion confessionnels et personnels, elle protége le droit et la liberté des catholiques et de leur Eglise, comme tout autre droit et toute autre liberté, et si nous sommes en minorité, qu'elle redouble de vigilance.

Les ordres et les congrégations religieuses, parents de la Société de Jésus, doivent aussi être bannis du territoire de l'empire.

Seulement, quand on considère que les principes évidents qui doivent établir cette parenté n'ont pas encore été précisés; qu'en second lieu, une discussion contradictoire n'a pas été engagée, et qu'enfin le préjugé qui établit la parenté des congrégations et de la Société de Jésus ne repose que sur l'affirmation de ceux qui se déclarent ouvertement les adversaires décidés de l'Eglise catholique, il y a tout lieu de craindre que, par les expressions introduites dans la loi du 4 juillet, ordres et congrégations alliés, la porte se soit ouverte toute grande au caprice et qu'aucune congrégation religieuse ne trouve d'abri derrière le droit.

Dans le fait, on a déjà traité de congrégations parentes les Rédemptoristes, les Lazaristes, même les Trappistes et les Frères des Ecoles chrétiennes. En réalité, toutes ces congrégations n'ont pas la moindre affinité avec les Jésuites. On peut bien y trouver une analogie d'après ce que nous allons dire. Ces congrégations ont toutes apparu dans les temps nouveaux, et à l'exception peut-être des Trappistes, elles ont toutes correspondu d'une manière particulière aux besoins du moment.

Le sens de la loi serait alors : on peut pour faire plaisir aux catholiques laisser subsister tel ou tel vieil ordre religieux et quelques congrégations qui se dévouent au soulagement des malades; mais toutes ces congrégations religieuses que l'Eglise a fait éclore de son sein pour servir dans l'esprit de la foi catholique les besoins réclamés par leur époque pour l'âme, l'esprit, l'éducation et la science, ont toutes de l'affinité avec les Jésuites et doivent être bannies. Si c'était bien là le sens de la loi, il serait alors bien évident que le but du législateur a été d'amoindrir le plus possible la force vitale de l'Eglise catholique et de la faire mourir intérieurement. Mais ce serait de toutes manières la persécution de l'Eglise catholique, et de toutes manières l'oppression la plus perverse de sa liberté.

De l'interdiction au moins partielle de l'existence de la vie religieuse, suit naturellement pour les congrégations l'expulsion des maîtres et maîtresses placés sous leur obédience, et qui avaient

été installés en Prusse et dans le territoire de l'Alsace-Lorraine, expulsion prononcée par une simple ordonnance du ministre des cultes.

Il y a ici : 1° une atteinte des plus graves portée aux droits si bien acquis et au bien-être des maîtres et des maîtresses victimes de cette mesure, et qui, après avoir satisfait à toutes les exigences de l'Etat, sont arrachées à leur vocation, privés de leurs moyens d'existence, récompensés par l'ingratitude de leurs services dévoués et si habiles, et livrés à la douleur et probablement à la misère. Cette mesure atteint plus ou moins les congrégations religieuses reconnues jusqu'ici par l'Etat et ceux qui leur appartiennent.

2° Un outrage à l'honneur de l'Eglise catholique et de la religion. Car la cause de l'éloignement de ces maîtres et de ces maîtresses des congrégations religieuses n'a point pour fondement l'exercice de leurs fonctions, mais leur caractère ecclésiastique; parce qu'ils se sont consacrés à Dieu d'une manière particulière, et par amour pour lui, à l'éducation de la jeunesse, qu'ils cultivent avec un soin particulier dans leurs élèves des deux sexes leur éducation religieuse de front avec le déploiement intellectuel de leur intelligence, et qu'en tout ils s'inclinent devant la surveillance des ecclésiastiques de l'endroit et des évêques, et en union avec l'esprit et la lettre de la foi catholique. Ces mesures sont incompatibles avec le principe d'égalité et aussi avec l'honneur de l'Eglise catholique et de la religion.

3° Une atteinte et un outrage profonds aux parents catholiques et aux communes catholiques qui voulaient confier leurs enfants à ces maîtres et à ces maîtresses donnés par la religion. C'est pour les parents catholiques le devoir le plus sacré et le plus inviolable de donner à leurs enfants une pieuse éducation catholique. Mais maintenant on leur enlève ces maîtres et ces maîtresses dans lesquels ils avaient légitimement confiance pour donner à leurs enfants une telle éducation.

4° Enfin, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si une pareille disposition s'accorde bien avec les articles 4 et 24 de la constitution prussienne. Ce point se lie immédiatement avec les mesures ayant généralement pour but la *déchristianisation* et la sécularisation des écoles (il y a dans l'original *Entkirchlichung*).

V

Sans les écoles chrétiennes, dans lesquelles l'Eglise exerce l'influence qui lui est due, il n'y a point d'éducation chrétienne. Si l'école n'est point dans des rapports harmonieux avec l'Eglise et la famille chrétienne, elle est pour les deux l'ennemie la plus dangereuse; elle est une *anti-Eglise* et une *anti-famille* qui, d'une manière inouïe jusqu'ici dans l'histoire, aliène les enfants du cœur de leurs parents et de l'esprit de leur Eglise et en fait des hommes irréligieux ou au moins indifférents.

Dans toute reconnaissance d'une confession quelconque, on trouve le droit réel des écoles confessionnelles. Le droit positif

encore en vigueur et sur lequel repose toute la jurisprudence religieuse ecclésiastique de l'Allemagne, montre l'école comme *annexum religionis.*

L'Etat s'est bien à présent approprié les écoles, mais il s'est toujours cru obligé d'assurer à l'école son caractère religieux et confessionnel, et de laisser au moins l'Eglise exercer son influence sur les écoles, influence nécessaire pour que l'école donne une éducation chrétienne confessionnelle et n'essaye point de la miner.

Et nous devons nous affliger profondément, nous et tous les catholiques fidèles, en pensant que l'Eglise a été chassée de l'école avec son influence, que les inspecteurs ecclésiastiques ont été placés dans une situation précaire, que dans le nouvel empire il a été fondé des écoles sans confession, où l'on a recours à des courants pédagogiques qui s'efforcent de réaliser l'entière déchristianisation de l'école et se faire de cette dernière un instrument destiné à enlever snccessivement à l'humanité la foi chrétienne et à lui donner une éducation purement humanitaire.

VI

Nous devons aussi signaler, comme une restriction essentielle de la liberté dans l'exercice de la religion, la défense du gouvernement aux écoliers et à la jeunesse chrétienne d'entrer dans les associations religieuses, comme cela a déjà eu lieu én Prusse.

Il est bien certain que ces simples associations pieuses, avec leurs prières et leurs exercices de dévotion, ou encore avec leurs petites aumônes pour des buts pieux, ne constituent point un danger pour l'Etat et ne sont pas préjudiciables à l'école. Mais elles sont très-aptes à développer dans le cœur de la jeunesse l'amour du bien et à imposer la piété, l'innocence et toutes les vertus chrétiennes. C'est le jugement de l'Eglise catholique qui permet ces associations, c'est un fait d'expérience. L'interdiction portée contre ces associations de la jeunesse catholique renferme par là quelque chose d'hostile contre la religion et ne peut qu'être préjudiciable au cœur des enfants et des jeunes gens. C'est, en outre, un empiètement sur les droits de l'Eglise et des parents. L'Eglise a le droit d'exercer son influence religieuse sur la jeunesse catholique par les moyens qui lui sont propres, et les parents comme les enfants ont aussi le droit de recourir librement pour nourrir leur piété à tous les moyens que leur recommandent et leur prescrivent leur foi et leur Eglise.

(*La suite au prochain numéro*)

LES ÉGLISES D'ORIENT.

Nous avons, dans un de nos derniers numéros (du 14 septembre, page 294), exposé la situation de l'Eglise catholique en Perse; nous extrayons aujourd'hui, en les résumant, de très-intéressants détails

récemment publiés par la *Terre-Sainte* sur diverses Eglises d'Orient; ces détails concernent plus spécialement la Turquie d'Asie.

Mgr Basile Haggiar, archevêque grec-melchite de Hauran ou d'Auran, dans l'ancienne Auranitide (Palestine), écrivait le 22 juillet dernier (1) :

Le diocèse d'Auran, que le Seigneur a confié à mes soins, est d'une vaste étendue; il va du Jourdain à l'Arabie Pétrée et à la ville de Job. Je suis ainsi dans l'Idumée et la tribu orientale de Manassé ; Bosra a été le chef-lieu de l'Auranitide qui fut évangélisée dès le temps des apôtres.

La population actuelle de cette région atteint à peine 11,000 âmes : l'Orient est désert; mes brebis sont éparses au milieu des Musulmans, des Druses et des Bédouins qui sont les plus nombreux; ces derniers constituent cette race d'Arabes qui peuplent les déserts de ces contrées; ils vivent sous des tentes et se couvrent de peaux d'animaux. Le mahométisme est le fond de leur croyance. Cependant ils assistent parfois à la sainte messe, car ils ne nous appellent pas comme en Grèce et en Turquie d'Europe, *chiens de chrétiens*. Il est vrai qu'ils vivent de pillages et de meurtres; cependant ils portent quelque respect à un prêtre et surtout à un évêque; ils invoquent même et prennent en témoignage saint Georges, la Madone et Jésus-Christ. J'ai même vu une tribu qui imprime la croix sur ses bestiaux, au moyen d'un fer chaud ; ils ont confiance en ce signe. Je suis persuadé que ces descendants d'Esaü sont aussi nombreux que misérables. Je crois, si nous avions quelques secours pour ouvrir des écoles et porter la civilisation dans ces tribus, qu'elles accepteraient le christianisme. Les protestants ont fait quelques essais, mais nos Bédouins ne les ont pas laissés s'établir ; ils leur ont dit : « Nous ne connaissons que l'évêque d'Auran et ses catholiques ; les « autres Francs qui ne suivent pas la doctrine de l'Evêque, il est licite « de les tuer. » Cet argument a effrayé ces ennemis de l'Eglise et de l'Orient. La foi de mes catholiques est très-ferme ; ils se laisseront plutôt tuer que d'apostasier. On comprend cette fermeté dans les pays de persécution divisés par les croyances et les intérêts. Mais pour cela il faut une vertu et une grâce particulières; les massacres de 1860 ont été une gloire pour nos Eglises orientales; ni l'un ni l'autre n'ont fait défaut, pas plus aux melchites qu'aux maronites.

Quelle que soit l'étendue de mon diocèse, je n'ai point d'églises; mes prêtres et moi célébrons dans des chambres et parfois dans les champs; plusieurs de mes prêtres n'ont de vases sacrés qu'en étain. Nous ressemblons aux chrétiens des Catacombes.

Mgr Ambroise-Basile Abdou, évêque de Ferzoul et Zahlé, en Syrie (2), traçait dans une lettre du 8 juillet, adressée à M. Girard,

(1) Mgr Haggiar est né le 6 janvier 1839 dans le Liban ; il a été consacré le 24 octobre 1871.

(2) Né à Alep le 8 janvier 1820, sacré évêque de Jérusalem en 1860, transféré au siége de Ferzoul et Zahlé le 15 novembre 1866.

directeur de la *Terre-Sainte*, un tableau non moins triste de la situation matérielle de son diocèse :

Dans trois de nos missions, les curés disent les offices dans des chambres mal bâties, tant notre pauvreté et celle de nos brebis nous réduisent au plus triste état. Pendant ces années de détresse, nos malheureux paroissiens n'ont pu aider leurs pasteurs, ni même payer la moindre chose pour le culte divin. Nous ne savons plus ici ce qu'est le casuel qui permet chez vous aux prêtres de vivre de l'autel. Sur ce fait, jugez de notre passé et de notre avenir! Nous serions donc morts de besoin sans votre association.... Vous connaissant si zélé, j'avais pu. étant à Rome avec vous, ouvrir des écoles dans mes villages pour l'éducation de l'enfance; je viens d'être obligé d'en fermer trois, ne pouvant plus, ni moi ni personne, soutenir les instituteurs. Les maîtres protestants, apprenant notre désolation, ont profité de mon malheur pour envoyer leurs maîtres dans ces villages, et déjà ils y répandent le venin de leurs erreurs et de leur haine antisociale. Puisque *la Propagation de la Foi* croit bien faire de nous refuser la moindre part aux trésors qu'on lui donne à distribuer, au moins ne nous abandonnez pas. Vous êtes avec vos associés nos seuls amis. Vous savez que *les Écoles d'Orient* nous méconnaissent comme la *Propagation de la Foi.* Est-ce donc pour faire triompher les rites dissidents qu'on traite ainsi les rites-unis? Oh! chers fils, cinq cents francs nous suffiraient annuellement pour faire fermer les trois nouvelles écoles protestantes!

Il y a là un tableau navrant, et qui doit attirer l'attention des catholiques. Nous ne nous permettrions pas, certes, d'adresser quelque blâme à cette œuvre magnifique de *la Propagation de la Foi,* qui rend tant de services à l'Église dans le monde entier, ni à l'*Œuvre des Ecoles d'Orient*, qui a déjà tant fait pour le maintien de l'unité en Orient; mais nous nous permettrons d'attirer l'attention des hommes dévoués qui les dirigent sur la situation lamentable que nous dépeignent les évêques eux-mêmes; la *Société de Saint-François de Sales*, qui se propose spécialement de combattre le protestantisme, est aussi appelée à considérer ces misères. Nous l'espérons, la France, toujours catholique, trouvera dans sa foi et dans son zèle des trésors qui la mettront à même de subvenir aux besoins les plus pressants, et qui lui conserveront dans le monde, bien mieux que la force des armes, sa légitime influence.

A Jérusalem, ce sont les mêmes misères. Dernièrement le *Bulletin des pèlerinages en Terre-Sainte* déplorait l'abandon de trois cents enfants *catholiques* livrés aux protestants, parce que dans la famine qui a désolé la Palestine leurs parents n'obtenaient aucun secours pour les empêcher de mourir de faim. Dans un nouvel article, le *Bulletin des pèlerinages*, analysé par la *Terre-Sainte*, revient

sur le même sujet, afin d'inviter les catholiques à unir leurs efforts à ceux de Son Em. Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem, pour créer enfin des œuvres qui luttent avec celles des schismatiques et des protestants.

Depuis 1853, dit la *Terre-Sainte*, nous répétons cette parole. La liberté de conscience accordée à l'Orient n'a servi jusqu'à ce jour qu'aux ennemis de la religion; ils l'ont envahi, ils l'ont couvert de leurs établissements. Maintenant qu'on les a laissé faire, que le mal est constaté, il est douloureux de dire à nos amis : *Principiis obsta, sero medicina paratur!* Mais, comme nous croyons à l'intervention divine, que nous attendons des miracles, nous ne dirons jamais cette sinistre parole : IL EST TROP TARD, car on doit toujours réparer ses fautes et combattre le mal. Aussi nous applaudissons à l'appel du *Bulletin*, non-seulement pour la Palestine, mais pour chaque diocèse oriental. Les entreprises des schismatiques, des protestants, des francs-maçons nous y éclipsent; il est temps, ou jamais, de se réveiller et de seconder ces Eglises et missions des rites-unis, si l'on veut régénérer l'Orient et y triompher du schisme. Jusqu'aujourd'hui et par exception, Mgr Hassoun a été le seul patriarche oriental, chef de la nation arménienne catholique, qui ait obtenu des secours de la *Propagation de la Foi*. Il reste à secourir le patriarche des Maronites, le patriarche grec melchite, le patriarche des Syriens, le patriarche chaldéen, l'évêque des Bulgares, l'évêque des Coptes, les évêques des Grecs-unis de Constantinople. Tant que ces chefs d'Eglise et leur clergé seront abandonnés et privés de toute aumône, que peuvent-ils faire dans ces contrées ingrates, alors que Son Em. Mgr le Patriarche latin déplore le peu de résultat de ses efforts, malgré tous les secours pécuniaires qu'il reçoit? Une mission latine qui ne recevrait rien, non-seulement ne pourrait vivre, mais ne pourrait s'implanter; et voilà des années, des siècles même que plusieurs de ces Eglises se sont maintenues, et ont prouvé, par cela seul, leur vitalité et leurs mérites. On sait comment prirent fin dans les Indes les missions du pieux évêque qui a fondé à Lyon la mission des Nègres; on comprend les désirs des vénérables patriarches de Cilicie et de Jérusalem... alors qu'on se pénètre de la désolation des autres patriarches et évêques qui sont sans ressources pour développer la religion et la civilisation dans leurs diocèses et parmi leurs nationaux! Il y a longtemps, si les secours n'avaient pas fait complétement défaut, que nos rites-unis auraient prévalu sur les rites dissidents. Si nous voulons ressusciter l'Orient, commençons par lui donner les moyens de se régénérer.

Nous avons parlé de la colonie agricole protestante qui s'est installée près de Jaffa; depuis lors une colonie semblable s'est établie près de Saint-Jean-d'Acre. Maintenant de nouveaux émigrants achètent de vastes terrains à Tékoa (Téchué) près de Bethléem. Outre ces populations protestantes qui envahissent la Palestine nous voyons que les or-

phelinats anglais et prussiens se peuplent non pas d'enfants infidèles, mais d'enfants des schismatiques et des catholiques, auxquels on inspire la plus grande haine contre l'Eglise apostolique romaine. L'orphelinat des diaconesses prussiennes compte déjà cent vingt jeunes filles; en 1864, il en avait à peine trente. Les Prussiens se sont séparés des Anglais et occupent notre ancien monastère de Sainte-Marie, qu'Abdul-Aziz a donné à Guillaume, en 1869. Les ruines latines de Saint-Georges, à Lydda, ont été livrées par Ali-pacha aux schismatiques grecs, malgré la décision de la commission; et nos Franciscains ne peuvent plus officier, le 25 juillet, dans l'église de Saint-Jacques et celle que les Arméniens avaient usurpée sur les Abyssins et que ceux-ci ont voulu céder aux Latins. Tout cela nous prouve combien le catholicisme est en décadence en Palestine. Les RR. Pères nous disaient en 1863 : *Tout est perdu*. Depuis lors, rien n'a été récupéré, et les colonies agricoles, les hôpitaux, les écoles pour les garçons et les filles, les hospices, les bibliothèques, les maisons de *commerce religieux* et autres œuvres protestantes ne font que se développer. Nous comprenons que le *Bulletin* appelle en Palestine, pour lutter contre cet état de choses, toutes les congrégations pieuses, tous les ordres monastiques de France et d'ailleurs. Nous espérons que les portes de la Terre-Sainte leur seront enfin ouvertes; ils ne demandent pas mieux que de s'y dévouer à la cause catholique.

Nous avons déjà rectifié une fausse nouvelle qui s'était répandue au sujet du patriarche chaldéen de Babylone, Mgr Audù ou Audou. On avait représenté ce vénérable vieillard, plus que nonagénaire, comme contraire à l'infaillibilité pontificale. Une lettre de Mgr Bartatar, archevêque de Sert (Kourdistan), envoie à la *Terre-Sainte*, sur Mgr Audou, des renseignements qui confirment notre rectification, et qu'on lira certainement avec plaisir. Sa lettre est du 29 juillet.

Mon patriarche est calomnié, dit Mgr Bartatar. Mgr Joseph Audou, soit comme évêque d'Amadia, soit comme patriarche de Babylone, a souffert rudement et constamment en faveur de la foi catholique. Toujours il a été d'un dévouement exemplaire envers le Saint-Siége. Tout le monde sait que, par amour pour la foi et par zèle de l'union des chrétiens, il a été maintes fois dépouillé et emprisonné... Ses souffrances et ses labeurs furent ses titres au patriarcat, et je ne doute pas que, patriarche, il souffre le martyre pour la foi, comme il l'aurait subi évêque ou prêtre sur ce qu'il pense et croit relativement à l'infaillibilité papale. Cela, je le connais positivement, car il a enseigné cette croyance dans son Eglise et l'a fait admettre comme positive et révélée. Son saint de préférence était saint Liguori, parce qu'il établit invinciblement cette doctrine. Il s'étonna de ce qu'au Concile des évêques doutaient de cette vérité, et trois fois il protesta de sa foi en s'inscri-

vant, en ma présence, sur des feuilles qui circulaient *ad hoc;* enfin, l'adresse chaldéenne qui proclamait cette croyance fut tout d'abord signée par notre patriarche. De plus, dans son audience du Souverain-Pontife où je servais d'interprète, et qui précéda son départ, il renouvela toutes ses protestations antérieures de foi à l'infaillibilité du successeur de Pierre, à sa souveraine autorité, et de son entière obéissance et fidélité. Aussi le Souverain-Ponsife le combla de bénédictions, et ce pieux vieillard se retira surabondant de joie. Or, cette foi et cette soumission qui se sont constamment manifestées pendant quatre-vingt-dix ans et plus, car notre patriarche était le doyen du Concile, aurait-elle disparu sans prétexte aucun à la fin d'une si belle carrière?...

L'Eglise du rite syro-chaldéen reste donc fidèle. Il en est de même de l'Eglise syrienne proprement dite. Sa Béatitude Mgr Harcus, patriarche d'Antioche, qui a fixé sa résidence à Mardin il y a environ six mois, a vu sa nation près de passer au schisme, par suite des intrigues des Arméniens révoltés; mais il a eu le bonheur de triompher de cet esprit de révolte.

Mgr Behnam Benni, archevêque de Mossoul du rite syrien, vient de parcourir l'Irlande, l'Angleterre et la France, afin d'y recueillir des subsides pour les besoins les plus pressants de son diocèse. Il a réussi, et l'œuvre de la *Propagation de la Foi* a ajouté au produit de ses quêtes une somme de 20,000 francs qui lui permettra de relever bien des ruines.

Les Syriens catholiques ont d'ailleurs à lutter énergiquement contre les schismatiques. Le patriarche syrien schismatique est mort cette année; il vient d'être remplacé par l'évêque de Sadad (près de Homs), Pierre Tabbakha, qui doit son élévation à son fanatisme contre les catholiques. Il y a vingt-quatre ans qu'il se distingue ainsi contre nos frères. Appuyé à Constantinople par l'apostat Kupélian, révolté contre Mgr Hassoun et contre le Saint-Siége, il continuera ses persécutions; il a déjà chassé les Syriens-unis de leur village de Zaïdal, près de Homs.

L'ancien patriarche catholique de Syrie, Mgr Samhiri, de sainte mémoire, résumait ainsi, en 1855, la situation des Syriens-unis, et les besoins de leurs Eglises ; ce résumé est encore le tableau de la situation actuelle : « L'hérésie jacobite, disait-il, est fortement ébranlée; un grand nombre d'âmes ont brisé ses liens. Là où les plus cruelles persécutions ont été impuissantes, que ne pourra pas la liberté ? Le mouvement vers l'unité va prendre des proportions immenses et tout à fait victorieuses, si, pour profiter de cette liberté désormais assurée, la vraie foi compte un plus grand nombre de prêtres ; malheureusement, les prêtres manquent d'instruction

et sont partout en nombre insuffisant. Mais pour créer des prêtres, il est nécessaire d'établir à Mardin : 1° un séminaire en rapport avec les besoins de la nation et qui puisse, par le nombre des élèves et la solidité des études, rivaliser avec celui des hérétiques. Là se formeront non-seulement des curés résidants pour les diverses communautés syriennes répandues en Orient, mais encore des missionnaires qui bientôt iront visiter les Syriens catholiques et jacobites partout où ils sont dispersés ; — 2° une église proportionnée au nombre des fidèles, qui, depuis longtemps, ne peuvent plus tenir dans l'étroite chambre où la majesté du culte doit encore se renfermer ; — 3° enfin une résidence patriarcale, car tout est à créer. Depuis le désastre d'Alep, mon église ne possède plus rien absolument ; elle n'a pas même une pierre, pas même un peu de terre pour y poser le pied ; point de livres, point de vases sacrés, point d'ornements, point de mobilier pour la maison. Elle n'existe pour ainsi dire qu'en rêve, et les catholiques syriens, appartenant presque tous à la classe indigente, épuisés d'ailleurs par vingt années d'exactions en tout genre, sont hors d'état de subvenir par eux-mêmes à tant de nécessités. Mais la France catholique n'est pas morte ! Aussitôt que la paix lui sera rendue, elle saura tout réparer. »

Hélas ! la France de 1872 n'est plus celle de 1855 ; mais la France catholique n'est pas morte, en effet : elle se réveille, elle comprend de mieux en mieux ses devoirs et sa mission ; elle reconnait qu'elle ne recouvrera sa grandeur, sa prospérité, sa sécurité, que dans l'accomplissement de ses devoirs et dans la fidélité à cette mission qui la fait comme le bras droit de l'Eglise, sa Mère. Le réveil de la France catholique sera le signal d'une nouvelle ère de gloire pour elle et de la résurrection de l'Orient catholique.

J. Chantrel.

UN MOT SUR LES MIRACLES.

Jean-Jacques Rousseau conseillait d'enfermer simplement aux Petites-Maisons les gens qui nient la possibilité des miracles. Si l'on voulait appliquer de nos jours la méthode curative du philosophe de Genève, il faudrait singulièrement agrandir les hospices de fous.

Au fond pourtant, Jean-Jacques avait raison. Refuser à Dieu le pouvoir de déroger aux lois qu'il a établies, est-ce autre chose, en effet, que de la folie ?

Mais comment constater le miracle? comment séparer, demande un journal, le domaine du possible et de l'impossible, du *naturel* et du *surnaturel?*

Par cela même que cette séparation vous semble difficile, impossible peut-être, vous n'êtes plus admis à nier le miracle. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de vous abstenir et de douter.

La *séparation* n'est pas, heureusement, aussi malaisée à faire que vous croyez. — Si un mort vient à ressusciter, pas un médecin ne dira que c'est par « l'influence de l'imagination, » ou « du *moral* sur les fonctions physiques. »

Il suffit donc qu'une seule résurrection ait été bien et dûment constatée, pour que le miracle doive être aussitôt reconnu possible et réel.

Pour les cas de simple guérison, la constatation de l'intervention divine est souvent plus difficile. Que si, cependant, un malade longtemps privé de l'usage de la parole, de la vue, ou de tous ses membres, vient subitement à parler, à voir, à marcher, pour avoir invoqué la sainte Vierge, et s'être lavé avec de l'eau claire à la Salette ou à Lourdes, le doute est-il possible? *L'influence du moral et de l'imagination* est décidément une ressource dont les incrédules abusent. On ne s'imagine point parler, ni voir, ni marcher, lorsque réellement on ne marche, ni on ne voit, ni on ne parle; et si, dans certaines affections et dans certains cas, cette *influence* se fait positivement sentir, elle est passagère. Se croire guéri et être guéri, c'est deux.

On dit, à la vérité, que les guérisons miraculeuses ne durent pas, et que les paralytiques sont bientôt obligés de reprendre les béquilles qu'ils ont jetées.

C'est là précisément la question.

Les guérisons obtenues à Lourdes et à la Salette se comptent par centaines et par milliers. En a-t-on jamais cité une, une seule, qui n'ait duré que quelques jours? — Il y a 10,000 fr. à gagner pour quiconque démontrera la fausseté de ces prodiges, et personne encore ne s'y est essayé. Il en faut conclure que les libres-penseurs sont plus hardis à nier que décidés à connaître la vérité.

Battus sur le terrain des faits, ils se réfugient sur le terrain du verbiage philosophique. — Est-il digne de la majesté divine de s'occuper des misérables infirmités humaines?

Pour les chrétiens, Dieu est un père, et un père s'occupe avec sollicitude de ses enfants. Du reste, c'est une puérilité de faire intervenir ici la dignité ou la majesté de Dieu. Guérir une paralysie ou créer un monde, c'est même chose pour la toute-puissance, et

elle ne déroge pas plus en consolant une famille désolée qu'en semant des soleils dans l'immensité.

Mais, a-t-on répliqué, ce sont toujours des pauvres que l'on voit favorisés de dons extraordinaires, des petits mendiants, des bergers, etc... Remarquez que c'est la *démocratie* qui parle de la sorte, et trouve que Dieu *s'encanaille* en étendant sa bonté sur les humbles et sur les petits.

Devant l'éternelle justice nos distinctions disparaissent. Devant elle, on est grand, non en proportion de la naissance, de la fortune ou du savoir, mais en proportion des vertus qu'on pratique.

Mais l'observation de l'impiété n'est même pas exacte. Des familles opulentes se sont vues exaucer comme des familles indigentes. La Providence mesure ses bienfaits à la confiance de ceux qui l'invoquent, sans s'inquiéter s'ils sont bien ou mal vêtus.

On demandera peut-être pourquoi, dans la foule de nos adversaires, il se trouve si peu d'esprits assez loyaux et assez fiers, pour aller droit aux miracles qu'on leur signale, décidés à démasquer l'imposture ou à s'incliner devant la vérité?

C'est qu'ils ne veulent pas voir, *de peur d'être obligés de croire.*

Le miracle est une preuve de la divinité du catholicisme.

Comprenez-vous maintenant?... (*Bien public* de Gand.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

53. — **Saggio sulle relazioni tra la Chiesa e lo Stato** (Essai sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat), par le prof. N.-M. de Lecce, prêtre; 1re partie, Naples, 1872, aux bureaux de *la Scienza e la Fede.* — In-8° de 522 pages. — Cette étude vraiment magistrale sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, a paru, et la continuation en paraît maintenant dans l'excellente revue napolitaine, *la Scienza e la Fede* (la Science et la Foi), que les *Annales catholiques* feront bientôt connaître. M. Nicolas-Marie de Lecce, l'un des rédacteurs de cette savante revue, docteur en philosophie et de théologie sacrée, a épuisé, on peut le dire, la question, et il la résout à la lumière de cette parole divine : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo.* Nous ne pouvons qu'indiquer ici, pour y revenir, l'apparition de cet ouvrage. Il nous suffira de dire que le premier volume est consacré à l'étude des sujets suivants : Situation juridique de l'Etat en face de l'Eglise; — Examen des deux théories extrêmes: une Eglise nationale et une Eglise séparée de l'Etat; — Examen de la théorie moyenne : l'Eglise libre dans l'Etat libre; — De la religion d'Etat et des libertés religieuses: liberté de conscience; liberté de la presse; liberté des cultes. Cette simple énumération fera comprendre l'importance du travail du professeur catholique de Naples.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques.*

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

SOMMAIRE. — La parole du Pape. — L'épiscopat en Suisse, en Allemagne et en Espagne. — Les enseignements de l'épiscopat. — Les évêques de France et les prières publiques. — La grande manifestation religieuse du 17 novembre.

Le Pape a encore une fois parlé ; on trouvera plus loin le discours adressé par lui aux cinq mille habitants du quartier des Monti, et que les *Annales catholiques* reproduisent plus complètement que ne l'ont fait les autres journaux. La parole de Pie IX prend une gravité de plus en plus grande ; on sent que la grande crise attendue et redoutée approche, et le Père commun des chrétiens, le Pontife, le Docteur élève la voix pour faire arriver plus loin les avertissements et les leçons.

L'épiscopat catholique, serré autour du Pasteur suprême, multiplie aussi ses enseignements et lutte avec un admirable courage contre l'erreur, contre la corruption, contre la persécution. Mgr Mermillod et ses vénérables collégues de la Suisse marchent dans un merveilleux accord, et il se trouve qu'à Genève le fanatisme protestant et maçonnique, voulant se débarrasser de l'évêque d'Hébron *in partibus*, l'a pour ainsi dire fait évêque de Genève, en amenant l'évêque titulaire, Mgr Marilley, à renoncer à toute juridiction épiscopale sur la ville de Calvin.

En Allemagne, le Mémoire des évêques réunis à Fulda déconcerte les persécuteurs et excite l'admiration des protestants eux-mêmes par le ton de modération qui y règne, et par la force des raisons qui y sont exposées. Poussé par la franc-maçonnerie, dont il s'était fait un instrument, mais qui le domine, le puissant chancelier continuera son œuvre de persécution, sans doute ; mais déjà il paraît moins assuré du succès ; il se trouble, il hésite, tout étonné de la résistance qu'il trouve dans cette arme qu'il ne connaissait pas : la conscience.

En Espagne, où la religion a déjà tant souffert, et où l'on propose contre elle de nouvelles mesures, les évêques montrent la même intrépidité et la même logique calme et puissante ; ils dénoncent la perfidie des projets soumis aux délibérations des Cortès, et démontrent l'injustice et l'illégalité des actes gouvernementaux :

Que ne pouvons-nous faire connaître dans nos *Annales*, comme nous le désirerions, les enseignements si remarquables des évêques de l'Angleterre, de la Belgique, des Etats-Unis, du Brésil et de ces républiques espagnoles du Nouveau-Monde, où se retrouvent les passions et les luttes du Vieux-Monde! La collection seule de ces documents épiscopaux, aussi variés que les pays où ils se produisent, que les circonstances qui les amènent, et cependant animés du même esprit, imbus des mêmes doctrines, et fondant ainsi la variété dans l'unité, ce qui constitue la suprême beauté des œuvres divines et humaines, cette seule collection, disons-nous, serait la plus éclatante démonstration de la vérité catholique.

En France, l'enseignement épiscopal reçoit une importance particulière des circonstances critiques où se trouve notre malheureux pays. En ce moment, le lendemain de la grande émigration des Alsaciens et des Lorrains, à la veille de la réouverture des séances de l'Assemblée nationale, deux pensées surtout inspirent nos évêques : l'une de charité patriotique envers les frères qui ont mieux aimé abandonner leurs foyers et leurs champs que de cesser d'être Français; l'autre de prières et de supplications pour obtenir de Dieu les lumières et la force dont nos représentants ont un si grand besoin. Tous répondent par d'admirables mandements à cette circulaire envoyée, le 26 octobre, par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes :

Monseigneur,

Le 1er août 1872, l'Assemblée nationale a adopté la résolution suivante :

« Art. 1er. — L'Assemblée se proroge du 4 août 1872 jusqu'au 11 novembre.

« Art. 4. — Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières « publiques seront adressées à Dieu dans toutes les églises et temples « religieux pour appeler son secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien prendre les mesures qu'Elle jugera convenables pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution des intentions de l'Assemblée nationale.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

JULES SIMON.

Mgr l'évêque de Versailles, dont la ville épiscopale est le siége de l'Assemblée nationale et du gouvernement, a adressé la lettre suivante aux fidèles de son diocèse :

A la fin de sa dernière session, sur la demande d'un de ses membres, l'Assemblée nationale a émis sans discussion le vœu que, dans toutes les églises de France, il y ait des prières le dimanche qui suivra la reprise de ses travaux.

M. le ministre des cultes vient de nous adresser une circulaire à ce sujet.

Cette manifestation, bonne, excellente en elle-même, prend un intérêt tout particulier à l'époque où nous vivons et dans les circonstances où nous sommes. C'est pourquoi nous l'accueillons avec transport, et nous désirons qu'elle ait un immense retentissement dans tous les cœurs chrétiens et français, Quand des nuages portant la foudre dans leur sein s'accumulent à l'horizon, quand des périls s'avancent terribles et inévitables, quand la sagesse humaine, avertie par l'expérience, sent sa propre faiblesse et ne sait plus à quoi s'attacher, il ne faut pas de grands raisonnements, il suffit de croire un peu à quelque chose de surnaturel pour se convaincre qu'il est nécessaire de recourir à Celui qui seul possède dans les trésors de sa sagesse les moyens de nous sauver.

Les esprits qui ne comprendraient pas cela seraient souverainement aveugles et souverainement à plaindre. S'ils n'écoutaient pas notre voix, nous les renverrions à l'école des païens. Ceux-ci, bien que plongés dans un déluge d'erreurs, voyaient l'action de leurs dieux au fond de toutes les grandes affaires du monde.

Nous le constatons avec bonheur : une seule phrase, prononcée à la Chambre par un homme de foi, a fait vibrer d'une manière étonnante la fibre catholique. C'est une preuve non équivoque qu'il y a encore dans nos veines du sang de la vieille France. Demander des prières pour nos législateurs, n'est-ce pas confesser hautement qu'on ne saurait se passer de Dieu? N'est-ce pas renouer les traditions qui furent notre gloire, et qui firent notre grandeur et notre force?

Pendant leur séjour en province, nos députés ont eu sous les yeux un double spectacle qui aura servi à les instruire. Le souffle révolutionnaire a remué violemment les populations. Il s'est fait, et il se fait encore un travail qui a pour objet de ruiner et d'entraîner à l'abîme les derniers restes de notre civilisation chrétienne. Mais un vent parti des régions opposées a traversé les âmes. Les pèlerinages qui sont dans nos mœurs, par la raison bien simple qu'ils sortent des entrailles du catholicisme, se sont orgarnisés de toutes parts, et nous ont reportés à des jours qu'on croyait disparus pour jamais. Mouvement sublime que l'impiété railleuse et furieuse n'arrêtera pas! Non, quoi qu'en disent nos ennemis les plus acharnés et les plus subtils, ce ne sont pas des passions politiques, ce n'est pas du fanatisme, ce n'est pas de l'imbécillité qu'il faut voir dans ces innombrables pèlerins qui remplissent nos sanctuaires; il faut y voir la grâce de Dieu, l'intervention de Dieu. Et quand Dieu se fait sentir dans les masses, on entrevoit le calme après la tempête, on peut s'abandonner à l'espérance.

Suit le dispositif, qui ordonne des prières spéciales pour le diman-

che 17 novembre, et « une quête en faveur des Alsaciens-Lorrains qui s'arrachent au sol natal pour rester Français. »

Tous nos évêques parlent comme l'évêque de Versailles; l'archevêque de Tours remarque l'heureuse coïncidence qui fait recommencer les travaux de l'Assemblée le 11 novembre, le jour même de la fête de saint Martin, de ce saint populaire qui est l'un des patrons de la France, et dont le tombeau a été si merveilleusement retrouvé il y a quelques années.

Nous l'avons déjà dit, une neuvaine de prières se prépare pour rendre plus efficaces les prières publiques du 17 novembre; beaucoup même de personnes pieuses se proposent de consacrer au jeûne un des jours de cette neuvaine. C'est un grand acte national de religion qui va s'accomplir. L'impiété s'irrite et plaisante; il ne faut pas s'inquiéter de ses colères, il faut mépriser ses ineptes railleries. Tout le monde le sent : un miracle seul peut sauver la France et la société, et les miracles, c'est à la foi, c'est à la prière et aux bonnes œuvres que Dieu les accorde.

L'avenir est bien sombre, il se présente avec des signes lugubres et menaçants; mais la prière nationale va briller comme un arc-en-ciel d'espérance, et l'espérance ne sera pas trompée. S'il faut lutter, Dieu donnera la force, et la vérité, l'Église, la société, la France obtiendront la victoire sur leurs ennemis.

J. Chantrel.

AU VATICAN (1).

Le dimanche, 27 octobre, les Romains du quartier populaire des *Monti*, se sont rendus au Vatican, au nombre d'environ *cinq mille*, pour protester à leur tour contre les démonstrations du 20 septembre et du 5 octobre. C'est avec une indescriptible enthousiasme qu'ils ont fait retentir les cris de *Vive Pie IX! Vive le prisonnier du Vatican!* Les cardinaux Cullen et Billio et un grand nombre de personnages de distinction se trouvaient à cette solennelle réception. Le Saint-Père a répondu comme il suit aux sentiments de l'assemblée exprimés dans une adresse lue par le prince Aldobrandini.

« Ce que je viens d'entendre en ce moment, et ce qui m'a été dit le 13 de ce mois par les habitants du Transtévère fait assez connaître que la tendresse témoignée à votre égard par certain journal,

(1) Reproduit du *Journal de Florence* avec quelques additions au discours du Saint-Père d'après l'*Osservatore romano*, qui l'a reproduit plus complétement, et d'après quelques autres journaux italiens qui ont noté les impressions de l'immense auditoire de Pie IX.

prétendant que les sentiments de ces deux quartiers de Rome étaient conformes à ceux qu'on voudrait leur voir, fut improvisée dans le but de composer un article qui pût faire le tour du monde.

« Mais voilà que cette tendresse est démasquée par des faits qui parlent, je veux dire le fait du 13 octobre et le fait de ce matin. Et s'il était vrai que les sentiments des habitants de ces quartiers étaient unanimes, vous vous chargez de démontrer de quelle manière ils sont unanimes, c'est-à-dire par l'affection et l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ. Dieu en soit loué! Quant à ceux qui ont été induits en erreur, ils s'en aperçoivent, et ils s'éveillent de leur sommeil de la même manière que cette jeune fille ressuscitée par Notre-Seigneur, ainsi que le rapporte l'Evangile. Oh! si tous écoutaient comme vous la voix de Dieu, ils sortiraient bien de leur léthargie.

« Voici donc ce que nous rapporte l'évangile de ce matin : Un père de famille, qui était un des chefs de la synagogue, ayant perdu sa fille, s'en alla trouver Jésus, plein de confiance et de foi. Arrivé devant lui, il se prosterna à ses pieds et dit ceci les larmes aux yeux : Seigneur, ma fille vient de mourir *Filia mea modo defuncta est, sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet;* mais vous. Seigneur, venez, imposez les mains sur elle, et elle vivra. Jésus-Christ, ému d'une si grande douleur et satisfait en même temps d'une si grande foi, suivit le père de famille dans sa maison, où l'on faisait déjà les préparatifs pour emporter la défunte à la sépulture. Il y trouva même une foule en tumulte, *turbam tumultuantem*. Notre-Seigneur les licencia tous en leur disant : Retirez-vous, *recedite;* cette jeune fille n'est pas morte, mais elle dort. Mais la troupe des pharisiens se mit à rire en entendant ces paroles, et ils disaient : Hé! elle dort! elle est bien morte!

Il en est de même aujourd'hui où l'on tourne en ridicule les choses les plus saintes et jusqu'aux ministres de Dieu et Jésus-Christ lui-même. Et pourquoi? Parce que ces gens vivent comme des animaux, et qu'ils ne connaissent pas ce qui regarde Dieu et l'esprit de Dieu, *animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei*. Nous devons prier pour eux afin que ressuscitent non ceux qui sont morts, mais ceux qui sont apesantis par le sommeil, et qu'ils puissent dire tous : *Ego dormivi, et surrexi, et Dominus suscepit me ; Ego dormitavi et soporatus sum, et Dominus suscepit me.*

« Prions pour que chacun reconnaisse où il se trouve et ressuscite à une nouvelle vie. Plusieurs se réveilleront à l'appel de Dieu; malheureusement d'autres resteront sourds à la voix de Dieu et laisseront endurcir leurs cœurs comme l'enclume sous les coups;

mais la colère de Dieu les punira par de terribles secousses.

« Je le sais, plusieurs disent aujourd'hui que le plus grand fait s'est accompli par la destruction du pouvoir temporel. Ils se vantent d'être à Rome, et affirment qu'ils y resteront. Il n'est malheureusement que trop vrai qu'ils y sont; mais de là à dire qu'ils y resteront, il y a loin. (*Vive et longue interruption, pendant laquelle les Romains crient à plusieurs reprises :* Vous êtes notre roi! Vive le Pape-Roi! Vive Pie IX!) Les épreuves actuelles envoyées de Dieu ne dureront pas toujours (*Nouvelle interruption et nouvelles acclamations, auxquelles le Saint-Père met fin en réclamant le silence*).

« Mon intention n'est pas de vous entretenir aujourd'hui du pouvoir temporel, mais d'un pouvoir bien plus grand, du pouvoir spirituel. C'est contre ce pouvoir que les impies tournent aujourd'hui tous leurs efforts; mais ils auront beau faire, ils ne réussiront pas à le détruire, car il est indestructible.

« Leur projet criminel (c'est avec douleur que je reprends la douloureuse histoire des maux qui nous entourent), leur projet criminel se manifeste dans tous leurs actes. Ils favorisent la propagation du mal, aussi le péché se répand-il de toutes parts; ils exposent les vierges épouses de Jésus-Christ à toutes sortes d'embûches en les chassant de leurs couvents, sous prétexte d'en faire soit un lycée, soit un hôpital, soit un collége militaire. A quoi tout cela tend-il, si ce n'est à la destruction du pouvoir spirituel, qu'il n'est pas en leur puissance de détruire?

« Portons plus loin nos regards.

« Quel genre de scandale ne voit-on pas aujourd'hui dans cette Rome capitale du monde catholique? Quel scandale n'ont pas vu tous les anges gardiens de cette ville? On voit arriver à Rome un blasphémateur européen, un homme qui nie la divinité de Jésus-Christ; et les journaux l'appellent un homme illustre, l'honneur de sa patrie, et deux incrédules, autrefois enfants d'un même séminaire, se rencontrent dans cette capitale du monde chrétien, se réjouissent cyniquement et stupidement, et se serrent la main, en confirmation de leur incrédulité.

« Tous ces faits tendent à la destruction du pouvoir spirituel; mais, je le répète, il est indestructible. Nous devons donc prendre en pitié ceux qui s'emploient à cette œuvre impie et recommander à Dieu ceux surtout qui pèchent par faiblesse.

« Regardez ce qui se passe dans le monde catholique, ce qui se passe en Europe : les pèlerinages qui s'organisent pour demander à Dieu sa protection en faveur de l'Église, les prières qui s'élèvent de toutes parts vers le trône du Tout-Puissant, les institutions qui

se fondent pour engager les peuples dans la voie du bien, et pourvoir aux besoins actuels.

« Voyez l'Episcopat qui devient un spectacle à Dieu, aux anges et aux hommes, et qui soutient avec fermeté les droits de notre religion.

« Courage donc, fermeté et patience; le moment arrivera où Dieu se souviendra de nous. Je le sais; nous sommes ici *super flumina Babylonis*, nous sommes assis sur les bords de fleuves qui débordent moralement et physiquement pour manifester plus clairement la colère de Dieu contre nos péchés.

« N'en reposons pas moins notre confiance en Dieu. Il saura récompenser notre constance et notre fermeté au milieu de tant de peines, en se souvenant de ses miséricordes en notre faveur. Demandons à Dieu cette constance pour pouvoir résister à l'impiété qui nous entoure, demandons-lui ce matin une bénédiction qui nous donne la force de résister, non avec l'épée, mais avec la prière, non avec les canons, mais avec les bons exemples.

« O mon Dieu, soutenez votre vieux vicaire (*vive émotion dans l'auditoire*), qui est ici sur cette terre pour défendre vos droits : *Ego sum cooperator Altissimi.* Soutenez-moi, donnez-moi la force.

« Bénissez ce peuple, ces familles qui m'entourent en ce moment comme une couronne, et que cette bénédiction se répande sur tout l'univers catholique.

« Que Dieu vous bénisse, mes enfants, et qu'il vous donne la force et le courage de vous maintenir constants dans les vertus chrétiennes pendant tout le temps de votre vie.

« Que Dieu le Père vous bénisse et vous communique le don de force; que Dieu le Fils vous bénisse et vous donne la sagesse; que le Saint-Esprit vous bénisse et vous donne la lumière pour finir vos jours en paix! »

Ce discours, interrompu par les signes les plus manifestes d'une vive émotion, a été suivi de témoignages répétés et bruyants d'affection et de dévouement.

LE DISCOURS DU PAPE.

« Tous les efforts de l'impiété tendent aujourd'hui à la destruc-
« tion du pouvoir spirituel! »

Tel est le cri que l'anxiété vient d'arracher au cœur du Souve-

rain-Pontife; et les faits qui se passent sous nos yeux ne démontrent que trop que ses craintes sont fondées.

Après avoir enlevé au Vicaire de Jésus-Christ son domaine temporel, les hommes de la révolution travaillent avec une persévérance diabolique à amoindrir son influence sur les âmes. Tout d'abord ils ont vu que l'existence des couvents et des monastères était un des moyens les plus efficaces dont disposait l'Église pour entretenir, au milieu des enfants du peuple, l'amour de la religion et le respect pour les traditions religieuses de leurs ancêtres. Ils ont donc démoli sur toute l'étendue de la Péninsule ces grandes institutions du catholicisme, et, à moins d'une intervention prodigieuse du Ciel, ils vont dans quelques jours leur porter le dernier coup, par la loi de suppression des ordres religieux existant à Rome. Peu leur importe le cri d'indignation qui s'élèvera dans le monde chrétien contre cette mesure inique : ces derniers restes, ces souvenirs vivants des siècles de foi gênent leur action, en formant le peuple, par la parole et l'exemple, au respect et à la docilité envers l'Église ; il entre donc dans leur plan de les faire disparaître.

Le clergé séculier n'a pas moins d'action sur les âmes ; aussi ont-ils également dirigé contre lui leurs attaques. Une mesure radicale comme pour les corporations religieuses était impraticable ; ils ont donc adopté le système de la persécution sourde. Le clergé est constamment tenu à l'écart de tout ce qui concerne la vie publique et administrative, afin que le peuple s'habitue à se passer de ses conseils et de son concours et à voir en lui une sorte de paria de la société civile. Les évêques sont soumis à des formalités qui révoltent leurs consciences et contre lesquelles on sait d'avance qu'ils protesteront : c'est un prétexte pour leur refuser les ressources pécuniaires dont la privation les empêchera d'étendre leur action par l'exercice de la bienfaisance. De leur côté, les simples prêtres sont sujets à mille tracasseries de la part de l'autorité qui redoute l'accroissement de leur influence sur les populations. Mais le coup le plus cruel porté contre le clergé séculier est la loi qui abolit l'exemption du service militaire dont jouissaient autrefois les jeunes gens se destinant au sacerdoce.

Cette mesure aussi odieuse qu'impie équivaut presqu'à la loi de suppression qui a étouffé d'un coup la vie monastique en Italie. Elle décourage, en effet, et détruit la presque totalité des vocations ecclésiastiques, et déjà les funestes effets s'en font sentir dans plusieurs diocèses. Les deux évêques de Crémone et de Parme confiaient il y a peu de jours à leurs prêtres leurs angoisses à cet égard : « Si cette pénurie des vocations continue à se faire sentir, s'é-

« criaient-ils avec douleur, les paroisses demeureront bientôt sans « pasteurs. » La révolution doit se réjouir de ce résultat et voir approcher avec une satisfaction infernale le jour où le troupeau privé de son guide sera livré sans défense à la voracité des loups.

Dans cette guerre déclarée au pouvoir spirituel de la Papauté, la révolution ne pouvait oublier l'enfance. Aussi voit-on gouvernement et municipalités rivaliser de zèle et d'activité pour la fondation d'écoles d'où l'instruction religieuse est exclue, ou ce qui est plus déplorable encore, dans lesquelles on enseigne des doctrines contraires à celles de l'Eglise, afin d'arracher le plus d'âmes que l'on pourra du bercail de Jésus Christ, où enfin on forme la jeunesse au mépris de la Papauté et de ses institutions.

A ces moyens directs de destruction employés contre le pouvoir spirituel du Vicaire de Jésus-Christ s'en joignent d'autres secondaires dont Pie IX a fait une mention spéciale dans son discours. Loin de combattre le péché et de s'opposer au scandale, le pouvoir en autorise, pour ne rien dire de plus, la diffusion parmi le peuple. On met en circulation des livres impies et des gravures injurieuses à la religion : on étale dans les rues des images obscènes : les maisons de débauches et les lieux de corruption se multiplient : on tourne en ridicule sur les théâtres les choses saintes et les personnes consacrées : on y jette en pâture aux spectateurs des représentations scandaleuses : enfin les blasphémateurs du Christ reçoivent dans la Ville Sainte les ovations de l'impiété. Tout cela se passe sous les yeux, et avec l'assentiment des hommes assis au pouvoir. Ils auraient garde d'arrêter le mal dans son cours; ils savent trop bien qu'un peuple corrompu n'écoute plus la voix de l'Eglise, et que les progrès du vice amènent nécessairement l'amoindrissement de l'influence spirituel de la Papauté.

Mais la révolution aura beau faire; ses efforts viendront se briser contre le roc inébranlable sur lequel est bâtie l'Eglise. Elle entraînera, malheureusement, bien des âmes vers l'abîme; mais elle ne réussira pas à détruire le pouvoir spirituel de la Papauté. Ce pouvoir est indestructible, comme l'a dit avec sa sainte énergie l'Auguste Représentant de Dieu sur la terre. — (*Journal de Florence.*)

SAINT MARTIN (1).

L'angoisse des choses publiques nous fait chercher de favorables augures. La France chrétienne n'en trouve que dans son ciel, mais

(1) Extrait de l'*Univers.*

ils abondent, et elle les accueille avec de fidèles et ardentes actions de grâces. Une allégresse depuis longtemps inconnue se répand dans cette région vraiment française du peuple qui n'a point voulu rompre et n'a point rompu avec la vieille foi ni par conséquent avec la vieille patrie. C'est elle qui a souffert, qui a subi les grands coups, qui a donné la multitude des morts, et c'est là que les actes de foi éclatent et se multiplient et que l'espérance se relève. On va aux pèlerinages, on entend la voix des miracles, et on se dit que la France sera sauvée, parce qu'elle prie et parce que Dieu le veut.

Un nouveau motif d'espérer lui est donné. Il paraîtra puérile aux sages et ils s'en riront comme ils se rient des « cinq mille (1) » pèlerins de Lourdes. Le peuple baptisé se rira plus encore de leurs railleries. Ou il ne les écoutera pas, ou elles serviront de trompettes pour l'appeler à une nouvelle manifestation de sa foi.

La réunion de l'Assemblée et la célébration des prières publiques se trouvent entre la fête et l'octave de saint Martin. La fête tombe le 11, jour de l'ouverture, et l'octave le 18, lendemain des prières. D'humbles et obscurs fidèles, qui font sans bruit une œuvre immense sous le patronage de leur évêque, ont pensé que c'était l'occasion de proposer un pèlerinage au tombeau de saint Martin. Le pèlerinage aura lieu, et l'on verra la vertu de ce vieux nom dans la France baptisée.

Saint Martin fut le grand conquérant religieux des Gaules. Il les prit de sa main que la pratique héroïque de toutes les vertus avait armée de miracles, il les donna au Christ, et son tombeau devint une forteresse d'où il garda sa conquête contre toutes les invasions et les assauts des barbaries postérieures. Il est chez nous le véritable ancêtre de la nationalité, le père et le puissant défenseur de la civilisation chrétienne. On voit que la France se souvient de lui et qu'il se souvient de la France, et que quinze siècles de tombeau n'ont pas éteint sa mémoire parmi nous, ni sa tendresse pour nous. Nous ne sommes pas de cette barbarie qui nous enveloppe après toutes celles dont il nous a préservés. Elle nous enveloppe en ce moment, elle semble nous avoir vaincus; mais elle ne nous a pas imposé ses reniements, ses ingratitudes, ni l'infection païenne de ses mœurs. Saint Martin des Francs, saint Martin *de la guerre*, comme disait son peuple, ne nous abandonnera pas.

Lorsque l'élection du peuple chrétien le plaça de force sur le siége de Tours, en 372, il y a aujourd'hui quinze siècles, les villes de la Gaule seulement étaient chrétiennes; presque tout le reste

(1) C'est le chiffre qu'a essayé de donner la presse irréligieuse, en face de plus de cinquante mille témoins du contraire.

appartenait encore à l'idolâtrie. Il en triompha par vingt-trois ans de miracles dont nous avons le témoignage contemporain, écrit et même publié de son vivant. Le souffle de sa prière renversa les temples et les idoles, déracina les bois sacrés ; la renommée de ses œuvres le rendit présent et agissant bien au-delà des limites de son diocèse et de ses courses apostoliques. Lorsqu'il mourut, à quatre-vingt-un ans (8 novembre 397), la Gaule était convertie et la France chrétienne allait naître. On peut contester les récits de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours. C'est stupide, mais on le peut. Un sot peut toujours nier que la simple parole et le simple geste d'un homme aient suffi pour guérir les malades et ressusciter les morts. Mais la conversion entière de la Gaule en vingt-trois ans, il faut bien admettre ce miracle, ou expliquer comment il eut lieu sans miracles, sans armée et sans journaux.

Par cette conversion se prépara et s'accomplit avec une étonnante rapidité la fusion des Gaulois et des Francs. Moins de quatre-vingts ans après la mort de saint Martin, Clovis, encore païen, laissait baptiser ses enfants, et lorsqu'il demanda lui-même le baptême, il voulut le recevoir non dans la cathédrale de Reims, mais dans une humble église du faubourg, dédiée à saint Martin, déclarant par là que l'apôtre des Gaulois était aussi le véritable apôtre des Francs (1).

Cinq barbaries ont attaqué la foi dans les Gaules converties avant qu'elle n'y eût atteint son admirable virilité : la barbarie païenne, la barbarie arienne, la barbarie musulmane, la barbarie normande, la barbarie intellectuelle. Martin, de sa personne, défit et désempara la barbarie païenne. Mort, il présida au combat contre les autres et fut victorieux. Clovis, après le baptême, disait : « Je ne puis souffrir que ces ariens possèdent une partie des Gaules. » Mais il ne voulut pas engager la guerre contre les Visigoths sans avoir obtenu la protection de saint Martin, lorsque ses envoyés entrèrent dans la basilique de Tours, portant ses présents, ils entendirent le psaume : « Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, vous avez mis mes ennemis en fuite. » Quelques jours après Clovis était à Vouillé, écrasait les Visigoths et les chassait de presque toute la Gaule. Clovis vainqueur rentra dans Tours, offrit au tombeau de saint Martin des présents plus magnifiques et proclama qu'il lui devait la victoire. Ce fut là qu'il voulut être proclamé Consul et Auguste et qu'il prit le diadème, ajoutant la légitimité politique au sacre religieux qu'il avait reçu avec le baptême dans une autre église de Saint-Martin ; et là fut fondée l'unité politique du terri-

(1) L'abbé C. Chevalier. *Figure historique de saint Martin.*

toire Français. La barbarie arienne était vaincue, la France commençait. Cet astre hardi s'élançait dans sa carrière pour réjouir l'Église et pour commander le respect et l'admiration du monde.

Puis vint le redoutable assaut de la barbarie musulmane, les Pyrénées franchies, notre Midi soumis et pillé. Charles Martel prend la bannière de saint Martin, rencontre l'ennemi dans les landes de Miré, d'où l'on voit Tours et sa basilique. Sa victoire sauve l'Europe et prépare Charlemagne.

Au siècle suivant, les Normands apparaissent, triomphent, et victorieux sont eux-mêmes promptement conquis par cette foi de Martin qu'on ne peut plus ravir à la France. Les Normands prirent pour patron saint Martin, dont les reliques les avaient vaincus à Tours. Sur le champ de bataille d'Hastings, Guillaume le Conquérant éleva le monastère de Saint-Martin-de-la-Guerre et le peupla de moines appelés de Marmoutiers, le couvent de Saint-Martin.

Marmoutiers, c'était la source profonde de la vie intellectuelle. Elle se répandait sur toute la France et sur une vaste partie de l'Europe. Martin, de son vivant, avait fondé des monastères, élevé des phares et des forteresses contre la barbarie à Milan, à Ligugé, à Trèves, à Tulle, à Autun. Marmoutiers, où il résidait, devint le plus grand, le plus célèbre, une pépinière de saints, de savants, d'évêques, de fondateurs de peuples. De Marmoutiers sortit la première école publique de France. Elle fut instituée à Tours, au huitième siècle, dans la collégiale de Saint-Martin, et fut la mère de l'Université de Paris. Et ainsi c'est encore à saint Martin que nous devons la première forme de l'enseignement public. Il était gratuit, sans impôt, et ne coûtait rien à personne qu'aux maîtres. Les hurleurs d'enseignement public pourraient venir aux fêtes de saint Martin.

Ils n'y viendront pas. L'enseignement de saint Martin n'est pas celui qu'ils demandent. Nous, nous voulons cet enseignement par lequel on reste chrétien et l'on devient plus chrétien ; cet enseignement par qui nous connaissons Dieu et les devoirs que Dieu nous impose envers lui, envers le prochain et envers nous-mêmes ; cet enseignement de la charité, de la liberté et de la dignité, le seul qui rende l'homme respectable à l'homme et qui le maintienne respectable à ses propres yeux.

Le peuple baptisé ira demander à saint Martin de le défendre contre les cinq barbaries qu'il a combattues, et qui aujourd'hui se réunissent plus envenimées dans la barbarie révolutionnaire.

Louis Veuillot.

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

PIE ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

pour en perpétuer la mémoire.

La divine Providence, malgré Notre faiblesse et Notre indignité, Nous a, dans ses mystérieux desseins, appelé au Saint-Siége Apostolique. Il est donc de Notre devoir, au milieu des soins de toute sorte qui nous accablent surtout en ce moment, de veiller aux concessions accordées par les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, lorsque, soit dans la suite des temps, soit par une interprétation fausse ou exagérée, elles portent gravement atteinte à la discipline ecclésiastique, afin de les ramener, au besoin, aux limites exactes tracées par Notre pensée et par celle de nos prédécesseurs. L'importance du sujet, la majesté de la liturgie, les différentes modifications apportées par Nos prédécesseurs pour arriver au mêmes fins, semblent Nous en faire aujourd'hui un devoir spécial, et demander une décision du Saint-Siége. Les Protonotaires Apostoliques, dits *ad instar participantium*, ont été, chacun le sait, honorés de priviléges insignes par la bienveillance des Pontifes romains. Mais, et c'est là une des faiblesses de la nature humaine, soit par une fausse interprétation de ces priviléges, soit par un désir immo-

---

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

Ad perpetuam rei memoriam.

Apostolicæ Sedis officium, quod licet imparibus meritis, tenuitati Nostræ inscrutabili divinæ providentiæ Consilio demandatum est, inter multimodas curas, quibus hisce maxime temporibus premimur, hanc etiam Nobis imponit ut eas concessiones per Romanos Pontifices Prædecessores Nostros factas, quæ temporis lapsu vel nimis ampla et prava interpretatione, magnum ecclesiasticæ disciplinæ detrimentum attulerunt, eas prout exigit necessitas, ad rectum mentis ipsorum Prædecessorum Nostrorum et Nostræ tramitem reducere, studeamus : idque potissimum et ipsa rei gravitas et augusta Ecclesiæ liturgia nec non et varia Prædecessorum Nostrorum temperamenta, alias ad eumdem finem adhibita, visa sunt Apostolicæ decisionis oraculum postulare. Sane, ut patet, Protonotarios Apostolicos *ad instar Participantium* nuncupatos, insignibus privilegiis Romanorum Pontificum benignitate auctos fuisse. Verum, ut est humanæ naturæ infirmitas, sive ex prava eorumdem privilegiorum interpretatione sive etiam ex immoderato honorum desiderio, non raro extra Urbem contigisse compertum est, ut plures ex memoratis Protonotariis non sine gravi Episcopalis dignitatis injuria indebitas sibi prærogativas, præsertim in Pontifi-

déré des honneurs, on a souvent vu, en dehors de la Ville Eternelle, plusieurs de ces Protonotaires, porter une grave atteinte à la dignité épiscopale, en usurpant, surtout dans l'exercice des fonctions pontificales, des prérogatives auxquelles ils n'ont aucun droit. Pareils abus ont fourni et fournissent encore tous les jours près de Nous sujet aux plaintes d'un grand nombre d'Évêques. Nous avons voulu couper court à ces abus, et établir des règles positives afin de déterminer les priviléges particuliers, vraiment propres aux Protonotaires *ad instar*, et afin de fixer la manière dont il faudra, sans exception, faire usage de ces priviléges. Dans ce dessein, Nous avons nommé une Commission composée de Nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise romaine attachés à la Congrégation des Rites, avec quelques prélats de la Curie Romaine, et Nous avons remis entre leurs mains la question tout entière. Cette Commission, après une étude attentive, a terminé son œuvre le 18 avril dernier, en portant les décisions qui suivent :

I. — Les Protonotaires apostoliques *ad instar participantium*, élevés à cet honneur par le Souverain Pontife, sont par là même comptés au nombre des prélats domestiques.

II. — Il leur est donc permis de porter le costume des prélats, savoir : la soutane à queue, la ceinture, la manteletta de couleur violette, avec le col et les bas également violets, et la barette qui devra être entièrement noire.

III. — Ils pourront porter ce costume de prélat avec le rochet

---

calibus exercendis usurpare præsumpserint. De hujusmodi abusibus quum frequentissimæ expostulationes a non paucis Episcopis ad Nos delatæ fuerint et porro deferantur, Nos ad prædictos eliminandos abusus certasque edendas regulas, quibus privilegia declarentur Protonotariis Apostolicis *ad instar*, vere proprieque spectantia, modusque præfiniatur in usu eorumdem privilegiorum omnino servandus, peculiarem nonnullorum Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium sacris tuendis Ritibus præpositorum cum aliquibus Romanæ Curiæ Prælatis, Congregationem deputandam duximus, cui rem universam discutiendam commisimus. Quæ quidem Congregatio, cunctis accurate diligenterque perpensis, in Conventu sub die XVIII mensis Aprilis proxime præteriti habito, negotium sibi demandatum ad exitum perduxit atque hæc quæ sequuntur decernenda censuit.

I. — Protonotarii Apostolici *ad instar Participantium* a Summo Pontifice ad hunc honorem evecti, inter Prælatos Domesticos eo ipso accensentur.

II. — Licet illis habitu Prælatitio uti, nimirum : veste talari caudata, fascia et palliolo seu mantelletto violacei coloris cum collari et caligis item violaceis ac birreto, quod tamen omnino nigrum esse debet.

III. — Hunc habitum Prælatitium cum Rochetto subtus palliolum adhibere poterunt in publicis supplicationibus aliisque sacris functionibus; in reliquis vero Rochettum dimittant; simulque sciant numquam sibi licere, præterquam

sous la manteletta dans les offices publics et les différentes cérémonies; autrement ils laisseront le rochet. Ils sauront qu'il ne leur est jamais permis, si ce n'est en célébrant la messe pontificale, de porter la croix pectorale et l'anneau.

IV. — En costume ordinaire, il est permis aux mêmes Protonotaires, de porter, avec le col et les bas violets, la soutane noire avec liserés et boutons roses, une petite ceinture violette, le manteau violet, le chapeau noir avec cordon de soie rouge non entremêlée d'or.

V. — En costume de prélats, ils marcheront avant les prêtres, les Chanoines pris séparément, les Prélats Supérieurs d'Ordres Réguliers non revêtus des priviléges pontificaux. Mais ils viendront après les Vicaires Généraux ou Capitulaires, les Chanoines réunis en corps et les Abbés.

VI. — S'ils assistent aux cérémonies en costume de prélats, ils ne feront pas la génuflexion, mais une inclination de tête devant la croix, comme les Chanoines des Cathédrales; on les encensera de deux coups, et ils prendront place dans l'ordre ci-dessus indiqué.

VII. — S'ils sont Chanoines ou Dignitaires de quelque Eglise, ils y porteront le costume propre à leur rang et non celui de prélat, excepté la soutane qui pourra être violette; ils marcheront où s'assiéront à la place qui leur convient, eu égard à leur bénéfice. Si néanmoins il leur plaît de revêtir le costume de prélats, ils prendront place dans l'ordre indiqué ci-dessus, mais alors ils seront

---

in celebratione Missæ Pontificalis Crucem pectoralem et Annulum deferre.

IV. — Habitu privato incedentibus, fas erit iisdem Protonotariis, retento usu collaris et caligarum violacei coloris, induere vestem talarem nigram fimbriis globulisque rosaceis ornatam, circumcingere illam ad lumbos parva fascia violacea, pallium item violaceum superimponere ac pileo nigro vittam seu cordulam sericam rubri coloris, auro tamen non intertextam, adjungere.

V. — Habitu Prælatitio induti, quoscumque Clericos Presbyteros, Canonicos singillatim sumptos nec non Prælatos superiores Ordinum Regularium, quibus Pontificalium privilegium non competat, præcedunt : minime vero Vicarios Generales vel Capitulares, Canonicos collegialiter unitos et Abbates.

VI. — Si in habitu Prælatitio sacris functionibus assistant, non genuflectant sed caput Cruci inclinent, uti fieri solet a Canonicis Ecclesiarum Cathedralium, duplici ductu thurificentur et considéant juxta ordinem nuper indicatum.

VII. — Si forte Canonicatu aut Dignitate in aliqua Ecclesia potiantur, habitum ibi gestent sui ordinis proprium, non Prælatitium : excepta tantum veste talari, quæ violacea esse poterit, eoque considéant et incedant loco, qui ipsis ratione beneficii competit. Quod si habitu Prælatitio uti nihilominus velint, sedem occupent ipsis superius assignatam et pro ea vice distributiones quotidianas amittant, quæ Sodalibus accrescant.

VIII. — Indulto gaudeant privati Oratorii ab Ordinario visitandi atque appro-

privés pour cette fois de la distribution quotidienne, que l'on ajoutera à celle de leurs collègues.

VIII. — Ils jouiront du privilége de l'oratoire privé, soumis à la visite et à l'approbation de l'Ordinaire. Dans cet oratoire, même aux fêtes les plus solennelles, en présence de leurs parents, de leurs alliés, habitant sous le même toit, de leurs domestiques, ils peuvent dire la sainte messe, ou la faire dire à tout prêtre séculier ou régulier dûment approuvé. Le privilége de l'autel portatif leur est absolument interdit.

IX. — Ils ont droit d'assistance aux Chapelles Pontificales et ils prennent place après les Pronotaires Participants.

X. — Ils peuvent dresser les actes dans les Causes de Béatification et de Canonisation des Serviteurs de Dieu; cependant ils n'useront pas de ce privilége, s'il y a là un Protonotaire Participant.

XI. — Il est permis de les prendre pour Conservateurs des Ordres Réguliers, pour Juges Synodaux, pour Commissaires Apostoliques, pour Juges désignés par le Souverain Pontife dans les causes Ecclésiastiques et Bénéficiaires. Ils peuvent recevoir la Profession de foi de ceux qui y sont tenus par devoir, aussi bien que le transfert des pensions de ceux qui jouissent de ce privilége.

XII. — Les Protonotaires Apostoliques *ad instar participantium* n'oublieront pas que, malgré les priviléges rapportés ci-dessus, ils ne sont nullement exempts de la juridiction des Ordinaires, mais

---

bandi, in quo, diebus etiam solemnioribus, in consanguineorum et affinium secum cohabitantium nec non famulorum suorum præsentia, Missam vel per se celebrare, vel per quemcumque Sacerdotem sæcularem vel cujusvis Ordinis regularem rite probatum celebrare facere, libere possint et valeant. Privilegio autem Altaris portatilis omnino carere se sciant.

IX. — Jus habent assistendi Capellis Pontificiis ibique sedendi post Protonotarios Participantes.

X. — Conficere possunt Acta de causis Beatificationis et Canonizationis Servorum Dei, quo tamen privilegio uti nequeant, si eo loco alter sit e Collegio Protonotariorum Participantium.

XI. — Rite eliguntur in Conservatores Ordinum Regularium, in Judices Synodales, in Commissarios Apostolicos et Judices a Summo Pontifice adsciscendos pro causis Ecclesiasticis et Beneficiariis. Item apud ipsos Professionem Fidei recte emittunt, qui ex officio ad eamdem adstringuntur. Item coram ipsis pensiones transferri possunt ab iis, qui eo gaudent privilegio.

XII. — Meminerint tamen Protonotarii Apostolici *ad instar Participantium*, minime obstantibus privilegiis superius recensitis, ipsos a locorum Ordinariis juxta communis juris regulas, omnino subjectos, nec proinde sine expresso illorum assensu, numquam posse Pontificalia exercere.

XIII. — Impetrata autem Ordinarii venia, qui eam tribuere poterit quoties et

qu'ils dépendent entièrement de ces Ordinaires conformément aux règles du droit commun et que, par conséquent, ils ne peuvent, sans leur consentement exprès, jamais exercer les fonctions pontificales.

XIII. — L'Ordinaire accordera cette permission autant de fois et pour telles fêtes qu'il lui plaira : si la messe solennelle doit être célébrée dans une Eglise exempte, il faudra, de plus, l'assentiment du Prélat de qui dépend cette Eglise. Ces conditions remplies, que les Protonotaires *ad instar participantium* n'aillent pas croire qu'il leur soit permis de célébrer la messe solennelle avec les cérémonies et toute la pompe qui convient seulement à la dignité épiscopale. Plusieurs choses, comme il suit, leur sont absolument interdites.

XIV. — Ainsi, ils se rendront, simplement et sans escorte, à l'Eglise où ils doivent officier pontificalement. Ils ne porteront ni Cappa Magna, ni calotte pontificale; ils ne se feront suivre d'aucun prêtre, d'aucun clerc revêtu du surplis; ils ne seront pas reçus sous le vestibule par le Clergé de l'Eglise. De là, ils n'aspergeront pas le peuple d'eau bénite, et une fois dans l'Eglise, ils ne béniront pas de la main.

XV. — Pour eux il ne doit pas y avoir de septième chandelier sur l'autel (1). Ils prendront et quitteront les vêtements sacrés, non pas à l'autel, mais à la sacristie; ils ne s'assiéront pas sur un fauteuil, encore moins sur un trône, mais avec les autres sur un escabeau couvert d'un tapis ou d'une étoffe de la couleur du jour. Ils n'auront ni crosse, ni canon, ni bougeoir, ni prêtre assistant : ils

---

pro quibus Solemnitatibus voluerit, etsi Missa solemnis celebranda sit in Ecclesia exempta, obtento insuper assensu Prælati cui hæc ipsa Ecclesia subest, non idcirco memorati Protonotarii fas sibi esse puteat solemne Sacrum iisdem prorsus ritibus et pompa peragere, qui Episcopali tantum dignitati conveniunt. Plura siquidem sunt quæ illis omnimode, prout sequitur, interdicuntur.

XIV. — Itaque ad Ecclesiam ubi rem divinam sint solemniter celebraturi privatim accedant. Non Cappam magnam nec Pileum pontificale audeant assumere, ne unum quidem Presbyterum vel Clericum superpelliceo indutum sibi comitem adsciscant, non in templi vestibulo ab Ecclesiæ Clero associari se sinant: non denique populum lustrali aqua ibidem aspergere, nec ipsi intra Ecclesiam benedicere manu præsumant.

XV. — Item abstineant ab usu septimi candelabri super Altari, sacras vestes non ex eo, sed in sacrario assumant et deponant, non in faldistorio eove minus in throno sedeant; sed una cum Ministris in Scamno cooperto tapeto vel panno coloris officio diei respondentis, non Baculo pastorali, non Canone, non Palmatoria non Presbytero assistente utantur; manus nonnisi semel post Offertorium ad

(1) D'après les règles de la Liturgie Romaine, lorsque l'Évêque célèbre la messe pontificale dans une église de son diocèse, on met derrière la croix de l'autel un septième chandelier.

ne se laveront les mains qu'une fois après l'offertoire et à l'autel. Enfin ils ne diront point *Pax vobis* au lieu de *Dominus vobiscum* en saluant le peuple et à la fin de la messe ils ne donneront point la triple bénédiction.

XVI. — Quant aux ornements pontificaux, voici seulement ceux qu'il leur est permis de porter : des bas de soie, des sandales de soie, sans ornements d'or ou d'argent, des gants de soie également sans broderies d'or ou d'argent, la dalmatique, la tunique, l'anneau avec une seule pierre, la croix pectorale sans pierre avec un cordon de soie violette, la mitre simple de toile blanche, avec les franges de soie rouge, la calotte noire, qu'ils ne porteront que sous la mitre.

XVII. — Ils ne pourront prendre ces Ornements pontificaux ni aux Messes des Morts, ni aux Processions, ni dans l'exercice d'aucune fonction ecclésiastique, à moins qu'elle ne précède ou suive immédiatement la messe pontificale, et encore dans les offices distincts de la messe doivent-ils toujours quitter les gants, la dalmatique et la tunique.

XVIII. — Dans les messes privées, pour ce qui regarde les ornements, les cérémonies, les servants, la décoration de l'autel, le nombre des cierges allumés, ils ne se distingueront en rien des simples prêtres. Ils ne prendront donc aucun des ornements pontificaux dont l'usage ne leur est permis qu'à la messe solennelle. Quant à tout ce qui leur est interdit à ces messes solennelles,

---

Altare lavent. Denique nec dicant PAX VOBIS loco DOMINUS VOBISCUM dum populum salutant, nec in fine Missæ trinam benedictionem impartiantur.

XVI. — Quoad ornamenta Pontificalia hisce tantum uti poterunt, scilicet : Caligis et Sandaliis sericis nec auro nec argento ornatis, sericis item Chirothecis sine opere phrygio aureo vel argenteo, Dalmatica, Tunicella, Annulo cum unica gemma, Cruce pectorali sine ullis gemmis cum cordula serica violacei coloris, Mitra simplici ex tela alba cum sericis laciniis rubri coloris, ac pileolo nigri coloris, attamen nonnisi sub Mitra adhibendo.

XVII. — Hæc ipsa vero Pontificalia ornamenta assumere nequibunt in Missis pro Defunctis, in Processionibus et in quibuscumque aliis ecclesiasticis Functionibus, nisi forte Missam solemnem immediate præcedant vel subsequantur, at semper depositis in ejusmodi functionibus a Missa distinctis, Chirothecis cum Dalmatica et Tunicella.

XVIII. — In Missis privatis quoad indumenta, cæremonias, ministros, Altaris ornatum cereorum lucentium numerum a simplici Sacerdote non differant, adeoque nullum prorsus ex ornamentis Pontificalibus pro Missa solemni tantum sibi indultis adhibeant, atque ab omnibus et singulis ritibus in ipsa Missa solemni sibi vetitis penitus abstineant.

XIX. — Verum cum Protonotarii *ad instar Participantium* nequeant in Urbe, ob Summi Pontificis præsentiam, Pontificalium privilegium exercere, hinc illis

ils auront soin de s'en abstenir absolument à la messe privée.

XIX. — Comme les Protonotaires *ad instar participantium* ne peuvent, à cause de la présence du Souverain Pontife, user dans la Ville Eternelle de ces priviléges pontificaux, il leur est permis, à Rome, suivant une coutume établie, pourvu qu'ils soient en costume de prélat, de faire leur préparation à la messe privée et leur action de grâces devant l'autel, sur un petit prie-Dieu, sans tapis, avec deux coussins seulement, l'un sous les genoux, l'autre sous les bras, de s'habiller à l'autel, d'user du bougeoir, d'avoir un prêtre revêtu du surplis pour leur tourner les pages du missel; mais cela sans atteinte, dans les Basiliques Patriarcales, aux statuts particuliers et aux coutumes en honneur, et sans exception aucune à la défense de porter l'anneau, la croix pectorale et la calotte, de saluer le peuple par ces paroles *Pax vobis*, de donner la triple bénédiction à la fin de la messe, et d'usurper tout autre rite, toute autre cérémonie propre aux Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et aux Evêques.

XX. — Tels sont les seuls priviléges accordés par le Saint-Siége aux Protonotaires *ad instar*. Mais pour qu'il soit permis d'en user à ceux qui auront légitimement obtenu cette dignité, il faut auparavant qu'ils présentent les Lettres Apostoliques, c'est-à-dire le Diplôme authentique de leur nomination, au Secrétaire du Collége des Protonotaires Participants, qui inscrira sur le registre les nom, prénoms, âge, patrie et qualités du nouveau Protonotaire *ad instar*,

---

Romæ permittitur ut juxta vigentem ibi usum possint in Missis privatis, dummodo habitu Prælatitio sint induti, sese ad Missam præparare eaque absoluta gratiarum actiones persolvere coram Altari in parvo genuflexorio sine strato cum duobus pulvinaribus tantum, altero sub genibus et altero sub brachiis; sacras vestes ex eodem Altari sumere, palmatoria uti ac Presbyterum superpelliceo indutum adhibere, qui Missalis folia illis evolvat: salvis tamen quoad Patriarchales Basilicas peculiaribus statutis et consuetudinibus ibidem laudabiliter observatis, et cauto semper ut abstinere omnino debeant ab Annulo et Cruce pectorali; ab usu pileoli, a salutatione populi per verba « *Pax Vobis* » a trina benedictione in fine Missæ et ab aliis quibuscumque ritibus et cæremoniis, nonnisi S. R. E. Cardinalium et Episcoporum propriis.

XX. — Recensita hactenus privilegia illa sunt, quibus duntaxat Protonotarii *ad instar* ab Apostolica Sede donantur. Verum non aliter illa exercere licebit iis qui hujusmodi honorem rite fuerint consecuti, nisi antea Apostolicas Litteras vel legitimum Diploma suæ nominationis in officio Secretarii Collegii Protonotariorum Participantium exibuerint, cujus erit in codicem referre nomen, cognomen, ætatem, patriam et qualitates novi Protonotarii *ad instar*, nec non diem expeditionis prædictarum Litterarum Apostolicarum seu Diplomatis; nisi insuper coram Decano Protonotariorum Participantium vel per se, si Romæ versentur, vel etiam per legitimum Procuratorem si alibi commorentur, Fidei professionem

avec la date de l'expédition des Lettres Apostoliques ou Diplôme : il faut ensuite que devant le Doyen des Protonotaires Participants ils fassent en personne, s'ils sont à Rome, ou par un procureur approuvé, s'ils restent ailleurs, profession de foi et serment de fidélité ; il faut enfin qu'ils présentent à l'Ordinaire le certificat authentique de leur nomination, de leur profession de foi, de leur serment de fidélité, écrit par le Doyen au nom de tout le Collége des Protonotaires Participants, signé du Secrétaire et scellé du Sceau du Collége, avec la note imprimée des honneurs, priviléges et prérogatives attachés au Protonotariat *ad instar*, d'après le texte du présent décret, cette note signée et scellée comme il est dit ci-dessus.

XXI. — Quiconque fera autrement, et s'arrogera des priviléges ou des droits autres que ceux qui viennent d'être spécifiés, et n'obéira pas à une première et à une seconde injonction de l'Ordinaire, saura qu'il est par là même dépouillé de la dignité de Protonotaire.

XXII. — Ces prescriptions faites aux Protonotaires *ad instar participantium*, touchant les prérogatives pontificales et la manière de dire la messe privée, seront appliquées à la lettre aux autres Prélats, même de la Curie Romaine, qui jouissent de ce privilége en vertu des Constitutions ou d'Indults spéciaux du Saint-Siége. Si des Prélats ou des Colléges de Prélats estiment qu'en ceci ils ont reçu des prérogatives plus étendues, qu'ils défèrent leurs droits particu-

---

et Fidelitatis juramentum præstiterint, et nisi denique, de sua legitima nominatione nec non de Fidei professione et Fidelitatis juramento a se ut supra præstitis authenticum documentum nomine totius Collegii Protonotariorum Participantium ab hujus Decano et Secretario subscribendum et Collegii ipsius Sigillo muniendum, Ordinario præsentaverint, una cum notula typis impressa honorum, privilegiorum et prærogativarum Protonoriatui *ad instar* inhærentium ad formam præsentis Decreti, iisdem prorsus quibus supra subscriptionibus et Sigillo munita.

XXI. — Qui secus facere aliisve, præter memorata, privilegiis et juribus uti præsumpserint, si ab Ordinario semel et bis admoniti non paruerint, eo ipso Protonotariatus honore privatos se sciant.

XXII. — Quæ supra de usu Pontificalium et de modo Missam privatam celebrandi quoad Protonotarios *ad instar Participantium* decreta sunt, a cæteris etiam Romanæ Curiæ Prælatis, quibus ex Constitutionibus aliisve specialibus Indultis Apostolicis privilegium Pontificalium competat, erunt adamussim servanda. Si qui vero Prælati et Prælatorum Collegia amplioribus hac in re prærogativis se aucta fuisse arbitrentur, pecularia sua jura in Sacrorum Rituum Congregationem deducant, ut quod a canonicarum Sanctionum præscripto visum fuerit, opportune decernatur.

XXIII. — Cum autem intra privilegia a Romanis Pontificibus nonnulla Ca-

liers à la Sacrée Congrégation des Rites, afin que l'on prenne une décision conforme aux lois canoniques.

XXIII. — Entre autres priviléges accordés par les Souverain-Pontifes aux Chapitres de certaines Cathédrales ou d'Eglises Insignes, en dehors de la Ville Eternelle, les Chanoines de ces Eglises ont obtenu le titre de Protonotaires *ad instar participantium*. Toutefois il demeure bien entendu pour ces Chapitres, que de ce simple titre accordé à chaque Chanoine, par la bienveillance du Souverain Pontife, ils ne peuvent nullement s'attribuer les priviléges propres aux Protonotaires, mais qu'ils se rappellent la règle portée par la Sacrée Congrégation des Rites dans le décret général du 27 avril 1818 et confirmé par le Pape Pie VII, de sainte mémoire, le 13 décembre de la même année, dans la Constitution « *Cum innumeri.* » — « Les lois et les conditions fixées dans les Indults Apostoliques doivent être rigoureusement remplies et il n'est permis à personne de franchir à son gré les limites de la concession, soit en portant dans la Curie Romaine des Insignes spéciaux, soit en s'attribuant en particulier des fonctions ou des faveurs accordées seulement au corps. »

XXIV. — D'ailleurs, la Commission spéciale ci-dessus mentionnée, n'a voulu par ce décret rien enlever des droits, priviléges, exemptions accordés au Collége des Protonotaires Participants, par les Constitutions Apostoliques, et surtout par les Lettres en forme de Bref « *quamvis peculiares facultates*, » le 9 février 1853.

---

thedralium aliarumve Insignium Ecclesiarum extra Urbem Capitula decorata fuerunt, illud fuerit quoque identidem concessum, ut prædictarum Ecclesiarum Canonici titulo gaudeant Protonotariorum *ad instar participantium;* attente perpendant istiusmodi Capitula ex nudo hoc titulo singulis Canonicis Pontificia benignitate tributo, minime deduci posse privilegia quoque ipsis indulta fuisse eorumdem Protonotariorum propria, sed juxta regulam a sacra Rituum Congregatione in generali Decreto diei 27 Aprilis 1818, traditam et a Sa. Mem. Pio VII. Idibus decembris ejusdem anni in Constitutione « *Cum innumeri* » confirmatam, meminerint « Leges et conditiones in Apostolicis Indultis præfinitas « accurate diligenterque servandas, neque ulli fas esse concessionis limites pro « suo arbitrio prætergredi, vel in Romana Curia id genus Insignia deferre, vel « sibi singulatim et extra Collegii functiones attributa existimare, quæ corpori « tantummodo sunt collata. »

XXIV. — Cæterum, prædicta Congregatio particularis, hoc Decreto nihil detractum voluit de juribus privilegiis et exemptionibus Collegio Protonotariorum Participantium juxta Constitutiones Apostolicas, ac præsertim juxta Litteras in forma Brevis « *Quamvis peculiares facultates* » die 9 Februarii 1853, datas quoquomodo spectantibus.

Nos igitur qui certum ordinem in omnibus servari sinceris desideramus affectibus præmissa omnia et singula a præfata Congregatione digesta atque statuta,

Nous donc qui désirons du meilleur de notre cœur maintenir l'ordre en toutes choses, Nous confirmons et Nous approuvons, en vertu de Notre autorité Apostolique, par les présentes Lettres, tout ce qui a été réglé et statué par la Commission, et comme de Notre propre mouvement, de science certaine, et en vertu de la plénitude de la puissance Apostolique Nous l'établissons, Nous l'ordonnons et Nous le sanctionnons.

Que personne donc ne vienne enfreindre ce que Nous avons confirmé, approuvé, établi, ordonné, sanctionné, décrété, retranché, voulu, que personne ne soit assez téméraire pour aller à l'encontre. Si quelqu'un avait cette audace, il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant, et celle des Bienheureux Pierre et Paul, ses Apôtres.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4e jour des Calendes de Septembre, l'année de l'Incarnation 1872.

De Notre Pontificat la vingt-septième.

F. Card. Asquini.

C. Gori, sous-dataire.

VISA

De la Curie, J. Vicomte d'Aquila.

Place du sceau.

I. Cugnoni.

Enregistré au secrétariat des Brefs.

Apostolica Auctoritate, tenore præsentium, confirmamus et approbamus, eaque veluti Motu proprio, certa scientia ac de Apostolicæ Potestatis plenitudine constituimus, ordinamus atque sancimus.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ confirmationis, approbationis, constitutionis, ordinationis, sanctionis, decreti, derogationis et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit indignationem Omnipotentis Dei ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum Ejus, se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, IV Kalendas Septembris Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingentesimo Septuagesimo Secundo.

Pontificatus Nostri Anno Vigesimo Septimo.

F. Card. Asquinius.

C. Gori, subdatarius.

VISA

De Curia J. de Aquilia e Vicecomitibus.

Loco ✠ Plumbi.

I. Cugnonius.

Reg. in Secretaria Brevium.

LES ALSACIENS-LORRAINS.

Nous étions bien sûrs de répondre au sentiment patriotique et chrétien, lorsque, dans notre numéro du 12 octobre, nous occupant de nos frères de l'Alsace-Lorraine, nous disions : « Et maintenant, « qu'y a-t-il à faire, si ce n'est à accueillir avec amour les pauvres « émigrés, à donner pour eux, à former des comités de secours, à « les employer, à leur faire oublier, non les champs des aïeux, « mais les trop grandes amertumes de cet éloignement, et à mé- « riter, à force de patriotisme, de sacrifices et de vertus, que vienne « bientôt l'heure où en rentrant dans leurs foyers abandonnés, ils « se trouveront encore en France. » En effet, les comités de secours se sont formés, il y a eu un immense mouvement de charité et de fraternité, les souscriptions ouvertes ont fourni des sommes considérables. On est heureux, on ne peut être surpris de le remarquer : dans ces circonstances, la charité catholique a devancé de loin la philanthropie. En quelques jours, la souscription de l'*Univers*, par exemple, a atteint *cinquante-cinq mille francs*, et elle ne fait pour ainsi dire que commencer.

Le clergé et les catholiques donnent largement; pour eux, la pauvreté n'est pas une raison de fermer la main ; quand le vrai chrétien ne peut plus donner de son superflu, il se retranche sur le nécessaire, et il trouve encore le moyen de donner. En même temps, nos évêques élèvent la voix, et cette voix est toujours entendue. Que ne pouvons-nous reproduire toutes les lettres pastorales, ces appels magnifiques ! Mais les pages de nos *Annales* sont trop peu nombreuses, et nous devons nous résigner, non à choisir, mais à prendre seulement une de ces belles lettres qui font tant d'honneur à notre épiscopat et à l'Église. Voici celle que Mgr l'évêque de Nantes adressait, le 22 octobre, aux curés de son diocèse (1) :

J. Chantrel.

Monsieur le curé,

Il nous tardait de vous rappeler un devoir sacré que les circonstances nous imposent. Les affreux malheurs qui sont venus fondre sur la France ne l'ont pas seulement humiliée, épuisée; ils l'accablent des plus poignantes douleurs. Du flanc sanglant de la patrie, des ennemis impies arrachent violemment deux provinces, l'Alsace et la Lorraine.

(1) Depuis le mouvement qui s'est produit à l'occasion des prières publiques votées par l'Assemblée nationale, la plupart des évêques joignent aux Lettres où ils parlent de ces prières, un appel à la charité catholique pour les Alsaciens-Lorrains, et ils indiquent une quête pour le jour des prières, le dimanche 17 novembre.

Frémissant sous un joug abhorré, et contraintes d'opter entre une nationalité étrangère ou l'abandon du sol qui les a vus naître, ces héroïques populations préfèrent la ruine et l'exil. Dépouillées, malheureuses et la rage dans le cœur, elles viennent frapper à la porte de la France et réclamer asile et protection.

Je ne vous demande pas ce que nous avons à faire. Le cœur et le sang parlent : la patrie, la religion font entendre leurs voix. Ces exilés, deux fois sacrés, ne peuvent être abandonnés...

Lorsque, dans une famille nombreuse, une branche éprouve des revers, tous les membres se réunissent : ils s'entendent et, d'un commun accord, ils font la part du malheur. La France est une famille. Le même sol, pétri avec les sueurs et le sang de nos pères, nous a portés et nourris ; les mêmes lois nous régissent et nous protégent. Nous avons les mêmes aïeux, les mêmes souvenirs composés d'épreuves et de gloire. Mille relations, mille alliances ont mêlé et confondu nos races et notre sang. Bien plus, une réelle et sincère fraternité religieuse, fondée sur quinze siècles de christianisme, qui ne se peuvent oublier, forment et resserrent les nœuds de cette union indestructible ; et malgré les dissensions et les lamentables misères de notre temps, malgré les honteuses tentatives, osées par des hommes funestes, pour détruire ces choses impérissables, elles subsistent. La patrie, la France, ces mots agitent nos âmes. Ce que nous avons tous ressenti sur des places étrangères, loin de nos familles et de la terre natale, ce qu'éprouvaient si vivement nos soldats captifs à la rencontre d'un compatriote, à la vue d'un Français, tout cela n'est que la révélation de ce sentiment de la grande famille, c'est le cri du sang qui reconnaît la patrie.

Ces sentiments ardents et profonds nous les éprouvons plus fortement encore à la vue de nos frères de Lorraine et d'Alsace. Oui, ces populations brutalement chassées émeuvent notre cœur, parce que nulle portion de notre France n'a plus souffert et ne souffre davantage. C'est sur eux qu'a pesé plus que sur tous le joug de l'invasion ; plus que tous, ils en ont porté le poids odieux. Si notre Bretagne, à l'époque de nos malheurs, fit vaillamment son devoir, si nos braves Bretons n'ont pas marchandé même leurs vies, du moins la guerre avec ses horreurs n'est pas arrivée jusqu'à nous ; le Germain abhorré ne nous a pas insultés et traités sans pitié ; et surtout il ne nous a pas ravi notre sol et notre indépendance. Nous sommes et demeurons Français. Et eux, les plus attachés à la France, eux qui, tant de fois, placés aux frontières, animés du plus persévérant héroïsme, ont protégé, défendu, sauvé la patrie, pour prix de leur courage et de leur vertu, ils subissent un violent exil : parents, amis, toit et champs paternels, il leur faut tout abandonner.

Une loi impitoyable et barbare à la main, des vainqueurs sans entrailles poussent devant eux ces Français, nos frères. Soyez nôtres, leur disent-ils, subissez notre joug, devenez Prussiens, ou fuyez loin

de nous. Et tout ce qui peut fuir de l'Alsace et de la Lorraine s'éloigne en maudissant, et plusieurs avec une sublime résignation.

Le terme fatal arrivant, « l'émigration de septembre, écrit-on, devient indescriptible. Nos braves laboureurs abandonnent leur *petit bien.* Il n'y en a pas, ni petit ni grand, quand la patrie est absente. »

Une mère fuit avec ses quatre enfants et le plus chétif mobilier. Est-ce tout votre avoir? lui demande-t-on. — Cela et la France, c'est assez.

Eh bien, tant d'héroïsme ne sera pas sans récompense. C'est pour nous qu'il ont combattu et souffert. C'est par notre destinée commune, plus cruelle encore pour eux, qu'ils ont été vaincus et qu'ils sont contraints de fuir. Ils n'auront pas en vain compté sur la patrie. La France, si généreuse, même pour l'étranger, ne fermera pas à ses fils ses bras et son cœur.

Oh! combien ici la religion s'interpose avec autorité et amour! Comme elle applaudit à ces nobles sentiments de patriotisme et de fraternité! Il y a quelques mois, elle vous conviait par notre bouche à soulager nos frères des colonies, victimes d'un épouvantable désastre. Lorsque la famine ou d'autres fléaux atteignent quelque contrée, elle ne néglige jamais d'exciter la charité toujours féconde. Aujourd'hui que les maux sont extrêmes, que les affligés nous touchent et nous appartiennent de si près, elle élève plus que jamais sa voix suppliante et forte : elle sera entendue.

Oui, Alsaciens et Lorrains, nos frères, nous ne vous abandonnerons pas. Naguère, au pèlerinage national de Lourdes, vos saintes bannières, voilées de crêpes, étaient acclamées et saluées avec larmes. Près d'elles étaient les nôtres et celles de toute la France. Nos pontifes vous ont juré assistance : ces serments fraternels ne sont pas de vains mots. Ces grandes fêtes, qu'on n'a pas comprises, qu'on a même calomniées, c'était l'union catholique de la France dans l'accomplissement des œuvres de la charité comme de la foi.

Et quelle infortune fut jamais plus digne et plus sacrée? Alsace, Lorraine, vous êtes un peuple moral, religieux, exemplaire. Chez vous la foi a conservé son autorité, la famille est respectée, la religion pratiquée.

Vous nous donniez l'exemple du travail, de l'ordre, de l'économie. Votre apport était considérable dans la grande société française. Vous êtes de dignes et honorables membres de notre famille patriotique et religieuse.

Quel malheur et quelle honte si de telles infortunes n'étaient secourues! Quel malheur si votre jeunesse, honnête et bien élevée, tombait en des mains indignes, faute de secours généreux et opportuns! Il n'en sera pas ainsi. Les hommes les plus respectables, animés des sentiments les plus purs, mettront à votre service le dévouement le plus délicat et le plus entier. La sainte et ingénieuse charité chrétienne ne se laissera dépasser par personne. Elle saura, si les circonstances le

demandent, créer des institutions et des œuvres et élever son action puissante au niveau de ces immenses calamités.

En conséquence, une quête sera faite aux messes du dimanche 3 novembre, dans toutes les églises paroissiales et chapelles publiques.

Les offrandes seront remises au secrétariat de l'évêché et envoyées au comité établi à Paris.

Agréez, monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

† Félix, évêque de Nantes.

CONVERSION D'UNE PROTESTANTE, A LOURDES.

La dame Marie Deleuze, âgée de quarante-sept ans, et habitant la paroisse de Pignan, chef-lieu de canton, non loin de Montpellier, était une protestante sincère dans sa foi, et possédant à un très-haut degré les qualités ou plutôt les vertus de l'honnête femme. Son mari est catholique; ses trois enfants, deux fils et une fille, le sont aussi. L'un de ces deux fils s'est consacré au service de Dieu ; il a depuis peu de temps reçu l'ordre du sous-diaconat.

Attristé, comme du plus grand de tous les malheurs, de voir sa mère toujours attachée aux préjugés natifs de secte qui l'empêchaient de voir la vérité, le bon séminariste avait eu la sainte hardiesse d'écrire au Souverain-Pontife Pie IX, le 30 mars 1872, pour implorer de ce cœur paternel, ouvert à toutes les tendresses, une prière en faveur de la pauvre protestante. Huit jours après, le Saint-Père daignait oublier et ses douleurs et les sollicitudes de l'Église universelle, pour répondre et adresser quelques mots d'espoir au pieux enfant. *Deus benedicat te et consoletur te in conversione matris tuæ, Pius Papa IX*. Ce sont là les propres termes de la réponse adressée à Louis Deleuze, de la part du Souverain-Pontife, écrits et signés de sa propre main. La prière de l'auguste captif du Vatican était au même instant écrite dans le livre de vie par l'ange des miséricordes, et elle vient d'obtenir son effet par la conversion et le baptême de celle pour qui elle avait été faite.

Bien des fois, et sous mille formes différentes, le jeune Louis Deleuze avait prié, conjuré, instamment supplié sa bonne mère de se convertir à la pleine vérité et aux pleines consolations du catholicisme. Bien des fois, il lui avait parlé, en termes filialement émus, de la bonne et puissante Mère que nous avons au ciel et dont la protection efficace est assurée à tous ceux qui l'implorent avec foi et amour. Mais si rien n'est grand comme la conversion d'une âme sincère, rien aussi n'est plus difficile. Heureusement, ce n'est pas

en vain qu'un fils pieux élève vers Marie des mains pures pour une mère humainement vertueuse. Le dernier pèlerinage de Montpellier, parti le dimanche au soir, 18 août, c'est-à-dire presque en même temps que le deuxième pèlerinage de Poitiers, a été le moyen dont la divine bonté s'est servie.

Le pèlerinage avait fait heureusement et pieusement son trajet de Montpellier à Lourdes. Cédant aux vives instances de son fils Louis, la dame Marie Deleuze avait consenti, le lundi au soir, à venir réciter, à la grotte de l'Apparition, l'humble et puissante prière du chapelet, cette prière qui a fait toujours dans le monde de si grandes choses. Cette soirée du lundi avait déjà été bénie par plusieurs prodiges opérés tous sous les yeux de la dame Marie Deleuze. Un de ces faits avait dû la frapper plus fortement que les autres : c'était la guérison instantanée d'un jeune homme de Montpellier, qui, depuis onze ans déjà, ne pouvait plus marcher qu'en s'aidant de deux béquilles, et qui, rendu miraculeusement à la santé, vint lui-même les suspendre en ex-voto à l'honneur de la Vierge miséricordieuse dont la toute-puissante protection lui rendait ses forces dès longtemps perdues.

Le lendemain, mardi, était la fête du glorieux saint Bernard, ce sublime dévot de la Vierge Immaculée ; et, en ce jour, le soleil ne devait point se coucher sans que ses derniers rayons vinssent illuminer le front joyeux d'une nouvelle enfant de Marie. La dame Marie Deleuze, obéissant à un sentiment intérieur qui l'entraînait de plus en plus vers Dieu, avait assisté à plusieurs messes. Elle avait éprouvé (c'est elle-même qui en a fait l'aveu à son fils) de profondes impressions à la vue des communions innombrables des fidèles pèlerins affluant de toutes parts au sanctuaire béni. Elle était émue, fortement ébranlée ; mais faire le pas décisif lui paraissait, du moins actuellement, impossible.

Aux pressantes sollicitations du pieux séminariste, elle répondait comme avait répondu avant elle Augustin, et comme répondent tant de pauvres âmes trop faibles, qu'elle se convertirait plus tard, au jour, disait-elle, où son fils aurait le bonheur de célébrer pour la première fois le sacrifice auguste de nos autels. Illusion sincère sans doute, mais néanmoins illusion trop dangereuse pour que son fils s'y laissât tromper. La matinée venait de se passer dans ces perplexités ; il était déjà environ une heure du soir. Le jeune séminariste, comprenant qu'il est des jours décisifs pour le salut d'une âme, ne voulait point partir de Lourdes sans avoir épuisé en faveur de sa bonne et digne mère tous les moyens de conversion. Il avait prié, prié toute la matinée, comme la veille et l'avant-veille, pour

obtenir de Dieu cette grâce si précieuse. Ne sachant plus quel nouveau moyen employer, et comme en désespoir de cause, il s'en va résolûment trouver le supérieur des missionnaires de Lourdes, et implore avec une ardeur toute filiale sa charité de ministre de Jésus-Christ pour cette pauvre brebis égarée qui était sa mère. Ils étaient à s'entretenir l'un avec l'autre, lorsque vint à passer devant eux le père Marie-Antoine, capucin du couvent de Toulouse, si connu à Poitiers et dans le midi de la France, par sa puissance en paroles et en actions.

« Voilà, s'écrie le supérieur des missionnaires, voilà le grand convertisseur de protestants ; appelons-le : c'est lui qui convertira votre mère. »

Il avait dit vrai. Le jeune séminariste expose rapidement au saint religieux qui s'est approché de lui, et ses maux et les hésitations de sa pauvre mère. Dieu, qui veille sur une âme avec autant de sollicitude que sur un grand empire, avait intérieurement appelé la dame Deleuze à venir, elle aussi, de ce côté à la recherche de son fils.

« C'est vous, madame, lui dit en souriant avec bonté le père Marie-Antoine, qui êtes la méchante mère de ce méchant enfant ; car c'est à ses fruits, a dit Notre-Seigneur, que l'on connaît l'arbre. »

Et, aussitôt, il se met à lui parler, à l'exhorter, à la presser avec l'insistance opiniâtre des saints quand il y va du salut d'une âme et de l'honneur de Dieu. Afin de pouvoir lui parler avec une plus entière liberté, le père Marie-Antoine fait entrer la dame Marie Deleuze avec lui dans une pièce voisine. Après l'avoir de nouveau vivement exhortée à ouvrir son cœur à l'appel de la grâce, il lui demande de se mettre à genoux, de recevoir avec foi sa bénédiction et l'heureuse femme se relève, éclairée, touchée, convertie. Là même et sans plus de retard, elle fait au père Marie-Antoine (on comprend avec quelle joie) sa confession générale. Immédiatement aussi, et sans plus de temps qu'il n'en faut pour faire les apprêts nécessaires du baptême de l'heureuse catéchumène, on se rend à la grotte de l'Apparition, et là, sous le regard maternel de la Vierge Immaculée, Marie Deleuze est faite, par le saint baptême administré sous condition, enfant de Dieu et de la sainte Église.

Il ne nous appartient pas de raconter le bonheur et du fils et de la mère. Les cœurs chrétiens le sentiront mieux que je ne saurais l'exprimer par mes faibles paroles. — (*Semaine de Perpignan.*)

VARIÉTÉS

C'est mon opinion. — *C'est mon opinion!* Il n'y a pas de formule plus vague, plus élastique, et plus dangereuse ou plus insignifiante.

C'est une selle à tous chevaux, un bât pour les ânes de toutes les encolures.

Un libre-penseur vient de nier Dieu, l'âme, la vie future, en plein salon, et a-t-il été remis à sa place par quelque honnête homme, il en est quitte pour dire : C'est mon opinion.

Il y a toujours, dans l'assemblée, de bonnes âmes qui lui donnent raison pour la forme, sinon pour le fond.

— Du moment que c'est son opinion! disent-elles.

Un ignorant présomptueux a été battu ou réduit au silence par un esprit logique; vous croyez qu'il avouera son erreur et dira à l'adversaire : « Vous avez raison. » Allons donc! c'était bon autrefois. L'ignorant présomptueux se contente de répondre : C'est mon opinion.

Il faudrait pourtant être fixé sur la valeur de ce refrain.

Saint Augustin a dit quelque part : « Ce n'est pas le supplice qui fait le martyr, c'est la cause pour laquelle il meurt. »

Je me permets d'imiter cette belle pensée et de dire : « Ce n'est pas la thèse qui fait le docteur, c'est la vérité défendue. »

Il y a des opinions fausses, injustes, criminelles, absurdes.

C'était l'opinion de Troppmann qn'une succession peut s'acheter par le meurtre de toute une famille.

Les otages ont été massacrés à Paris, parce que leurs juges bourreaux professaient l'opinion qu'il n'y avait là que des représailles légitimes.

C'était l'opinion de feu Proudhon que la propriété c'est le vol.

Le gros Courbet n'avait-il pas pour opinion que la Colonne était une insulte à la gloire française?

Ce qu'on appelle si souvent « le vaste champ des opinions » est un guéret qui produit plus de chardons, de broussailles et de mauvaises herbes que de plantes utiles et salutaires.

A côté des croyances révélées qui font l'objet de la foi chrétienne, il y a des croyances secondaires, moins importantes, moins certaines, discutables. Il est permis d'embrasser ces opinions, pourvu qu'elles soient honnêtes, vraisemblables sinon vraies, très-probables sinon absolument certaines.

Il faut en outre qu'elles soient défendues avec sincérité et modération.

Quant à décorer du nom d'opinions des absurdités révoltantes, c'est tout simplement absurde.

Conclusion : ce n'est rien dire du tout que dire : C'est mon opinion.

C'est un grand malheur pour un pays de compter un peu de croyances et beaucoup d'opinions. On verse son sang pour défendre une croyance; pour soutenir une opinion, on ne répand guère que des flots d'encre et de paroles; ou bien si c'est du sang qu'on verse, hélas! c'est celui des autres.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

52. — **Le nouveau Sinaï.** Menaces et promesses de N.-D. de la Salette, par F. Delbreil; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 de 438 pages. — Les pèlerinages, qui se multiplient si merveilleusement, rendent les catholiques avides de détails sur les principaux sanctuaires de la sainte Vierge, et spécialement sur ceux qui ont acquis une grande célébrité dans ces derniers temps. Notre-Dame de Lourdes a trouvé un historien plein d'intérêt dans M. Henri Lasserre; Notre-Dame de la Salette attend le sien. Ce n'est pas que les renseignements manquent sur la Salette; ils sont nombreux, et il y en a qui sont présentés avec un grand intérêt. M. Delbreil vient de rendre un véritable service à la piété chrétienne par son livre, qui renferme tout ce qu'il importe le plus de connaître; son livre mérite d'être recommandé. Il faut le dire, Notre-Dame de Lourdes semble avoir plus d'attrait de nos jours pour la piété : le pèlerinage est plus abordable, et il semble que la céleste apparition de Lourdes soit plus consolante que celle de la Salette. Le pèlerinage de la Salette est d'un accès plus difficile, et l'apparition de 1846 a fait entendre plus de menaces que de promesses. Mais n'est-il pas vrai que nous avons aujourd'hui plus besoin de pénitence que d'actions de grâces? A la Salette, la sainte Vierge a menacé, afin de sauver; à Lourdes, elle a paru moins menaçante, afin de ne pas décourager. Allons à Lourdes, mais ne négligeons point la Salette : ayons l'espérance, mais n'oublions pas que le salut viendra du repentir, et écoutons notre Mère dans ses menaces aussi bien que dans ses promesses. Nous croyons qu'un bon livre sur la Salette contribuerait beaucoup à étendre une dévotion salutaire; M. Delbreil est entré dans la voie, nous espérons qu'il aura des imitateurs, et qu'il en résultera un accroissement de pénitence dans notre France qui a tant besoin d'expier.

53.— **Fables**, par Charles Royer; Paris, 1863. — In-8° de 252 pages. — Voici un recueil de fables qui n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires, qui n'est pas dans le commerce, et que nous nous félicitons d'avoir eu l'occasion de connaître, afin d'engager l'auteur à donner à ses charmants et instructifs récits la publicité dont ils sont dignes. Vers bien tournés, sage morale, fines observations, voilà quelques-uns des mérites de ces soixante-cinq fables nouvelles que la modestie de l'auteur n'a répandues jusqu'à présent que dans un cercle d'amis. Pour en donner une idée, il faudrait citer; mais comment, dans ce Bulletin bibliographique, citer des fables? Publiez, publiez, dirons-nous à l'auteur; nous avons assez de mauvais vers et de mauvaise poésie, dans les deux sens; laissez-nous lire des vers raisonnables et donnez-nous de bonnes leçons, vous qui savez les présenter d'une manière si agréable.

B. Ph.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

On peut dire que pendant cette semaine de l'octave de saint Martin, toute la France catholique a été en prière. Partout s'est célébrée la neuvaine de prières à Notre-Dame du Salut; partout le triduum de prières précède les supplications publiques et solennelles de dimanche prochain. Tous nos évêques ont demandé ces prières, qui se font même hors de France, et principalement à Rome, et, à cette occasion, ils ont tous fait entendre des leçons qui sauveraient la France, si la France les mettait en pratique.

C'est donc une immense supplication qui s'élève en ce moment de la terre au ciel pour demander à Dieu pardon, lumière et salut. L'impiété rugit et essaie de plaisanter, c'est un bon signe; cela montre qu'elle reconnaît la puissance de la foi et sa propre impuissance. Prions donc, supplions, humilions-nous, faisons pénitence, et espérons.

Nous aurions voulu reproduire les enseignements si élevés et si salutaires de nos vénérables évêques; nous n'avons pu donner que quelques extraits, dont nous achèverons la publication dans huit jours.

Aujourd'hui, nous bornerons là cette revue; tous les autres faits, quelque importants qu'ils soient, s'effacent devant ce grand fait de la France en prière. La France de Voltaire, la France de la Révolution, la France de Béranger, celle des Renan et des renégats, des Littré et des lettrés, la France incrédule sent que la vraie France, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, la France de sainte Geneviève, de sainte Clotilde, de saint Martin, lui échappe. La bataille sera décisive; en priant, nous sommes sûrs de la victoire; encore quelques efforts, et quelques souffrances, sans doute, et nous retrouverons la paix, cette tranquillité de l'ordre qu'on ne mérite que par la lutte et les combats.

Confiance et courage! c'était le mot d'ordre du P. Olivaint, cet illustre et aimable martyr de la Commune; *confiance et courage!* la Foi est plus forte que le monde, *hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.*

J. Chantrel.

FRANCE.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — Mgr Guibert a prescrit des prières publiques pour l'Assemblée nationale, pour la France et pour l'Eglise; les prières publiques auront lieu le dimanche 17 novembre, jour indiqué par l'Assemblée; dans les trois jours qui précèdent cette date, il y aura un *triduum* à Notre-Dame et dans plusieurs autres églises du diocèse. On lit dans la lettre pastorale écrite à cette occasion :

« ... Maintenant, sous le poids de nos malheurs, ayons le courage de faire l'examen sévère de notre conscience, de reconnaître et de déplorer les fautes commises. Depuis un siècle la religion est-elle respectée parmi nous? N'a-t-on pas apporté un soin jaloux à écarter son influence de toutes nos institutions? Notre législation, si attentive à sauvegarder les droits de César et des particuliers, étend-elle également sa sollicitude jusques aux droits de Dieu? La loi du repos du dimanche, loi naturelle autant que divine, n'a-t-elle pas été et n'est-elle pas encore scandaleusement violée? Les livres, la presse et quelquefois l'enseignement public n'ont-ils pas impunément répandu dans toutes les classes les doctrines les plus impies et les plus perverses? Les jeunes générations ont-elles été élevées dans l'amour de Dieu et de ses saints commandements? Que disons-nous? Aujourd'hui encore, malgré tant de leçons si décisives, ne se rencontre-t-il pas des hommes, frappés de cécité, qui demandent que l'éducation de la jeunesse soit soustraite à l'influence chrétienne, et même qu'on établisse une radicale séparation entre l'ordre civil et l'ordre religieux?

« Voilà ce que nous avons fait et quelle a été la première cause des maux dont nous souffrons. Ce qui rend plus coupable cet ostracisme aveugle et inintelligent des choses divines, c'est que la religion dominante aujourd'hui dans le monde n'est plus le culte des peuples anciens, vicié par de grossières et dangereuses erreurs, mais cette sublime religion apportée par Jésus-Christ du ciel sur la terre, qui a élevé et agrandi la raison de l'homme et rendu populaires les maximes de la plus sainte et de la plus pure morale.

« Quel parti reste-t-il à prendre? Quand on a fait fausse route, la simple raison dit qu'il faut retourner sur ses pas. Si la France continue à s'avancer dans la voie de l'athéisme, elle est irrémédiablement perdue comme nation : quand on aura effacé des esprits les grandes vérités de l'ordre religieux, l'existence de Dieu et de sa providence, l'immortalité de l'âme, les châtiments du vice et les récompenses de la vertu dans une autre vie, la différence essentielle du bien et du mal, la nécessité d'une société spirituelle pour le gouvernement des âmes; quand toutes ces notions élevées, qui constituent la raison publique, seront supprimées parmi nous dans la circulation des idées communes, notre belle terre de France ne sera plus foulée que par un peuple vulgaire et grossier, enfermé dans le cercle étroit des instincts matériels, étranger aux sentiments nobles et généreux, c'est-à-dire par un peuple inférieur et abaissé dans l'intelligence, et par suite destiné à subir le joug des autres nations. Car, en définitive. c'est l'esprit qui exerce et qui a le droit d'exercer la domination sur la matière.

« Mais il n'en sera pas ainsi. *Dieu a fait les nations guérissables*, et si *le péché rend les peuples malheureux, ils ont le pouvoir de se relever par la piété et la justice.* Nous reviendrons aux principes chrétiens; l'Eglise catholique qui en garde le dépôt reprendra parmi nous son empire; on verra encore fleurir dans notre nation les vertus de nos pères, et nous retrouverons,

avec la gloire perdue, notre ancienne prospérité. »

— Le lundi, 4 novembre, a eu lieu la rentrée des cours et tribunaux. Les divers corps de la magistrature ont assisté à la messe du Saint-Esp it, célébrée dans la Sainte-Chapelle. L'archevêque de Paris et le ministre de la justice assistaient à cette messe.

— La souscription pour les Alsaciens-Lorrains ouverte dans l'*Univers* dépasse aujourd'hui le chiffre de 80,000 francs. Nous devons dire à ce propos qu'une œuvre catholique des Alsaciens Lorrains est établie, rue de l'Université, 47, sous la présidence de Mgr de Ségur. Son but principal est d'assurer des secours spirituels, sans toutefois négliger les secours temporels, aux pauvres catholiques de l'Alsace-Lorraine qui se trouvent sans ressources, sans appui, et exposés à mille dangers.

Alger. — Mgr Robert, évêque de Constantine, a été sacré le 13 octobre dans la cathédrale d'Alger par Mgr Lavigerie. Toute la population de la ville s'était donné rendez-vous dans la basilique. Ce qu'il y a de plus élevé dans l'armée, la magistrature et les diverses administrations, avait tenu à honneur d'assister à cette imposante cérémonie.

Angoulême. — Mgr Cousseau vient de faire agréer au Souverain-Pontife sa démission, motivée sur sa mauvaise santé. Mgr Cousseau est né le 7 août 1805; il est évêque d'Angoulême depuis 1850.

Arras. — Mgr Lequette écrit aux curés de son diocèse, au sujet des prières publiques : « Comme nous, vous aviez déjà applaudi à la religieuse résolution de l'Assemblée nationale. C'était, en effet, un témoignage solennel du sentiment chrétien qu'elle a de la grandeur de sa mission, au milieu des graves circonstances où nous nous trouvons toujours. Elle rendait hommage à la vérité de ces paroles de nos saints livres : « Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent... C'est par moi que les législateurs ordonnent ce qui est juste. » C'est donc avec le plus vif empressement que nous accomplirons les prières demandées. Qui n'en sentirait la haute importance, en présence des graves questions qui restent à résoudre, pour la sécurité et les véritables intérêts de la France, les droits de l'Eglise et de son Chef, l'éducation de la jeunesse, la sauvegarde des principes conservateurs de la société, au milieu de tant d'attaques dont ils sont l'objet? »

Auch. — Une *Semaine religieuse* vient d'être fondée dans cet archidiocèse, qui n'en possédait pas encore.

Beauvais. — « A quelle époque de l'histoire, dit Mgr Gignoux en demandant des prières publiques, la prière fut-elle plus opportune, plus nécessaire, plus indispensable qu'à l'heure présente? Le passé, et un passé bien récent, nous rappelle des désastres sanglants, des humiliations vraiment inouïes, des morcellements de territoire que notre orgueil national jugeait impossibles. Le présent nous montre la nation divisée alors que tous les cœurs devraient tendre au même but, le salut de la patrie. Une presse impie vomit tous les jours ses poisons; elle pervertit les esprits, corrompt les cœurs, dénigre tout ce qu'il y a de plus pur, blasphème ce qu'il y a de plus saint, s'efforce d'arracher l'enfance, la jeunesse, toutes les classes, à l'empire de la vérité et de la vertu. C'est une conjuration générale et savamment organisée contre Dieu et contre son Christ. Nous croyons entendre ce cri de rage des ennemis de Jérusalem : *Detruisez, anéantissez la cité sainte jusque dans ses fondements : Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in eâ.* Quant à l'avenir, Dieu seul en connaît les secrets; mais il nous

apparaît, à nous faibles humains, plein d'incertitudes et de menaces. Comment ne pas prier en de semblables circonstances? Comment ne pas supplier le Seigneur d'avoir pitié de nous et de bénir la France, sa nation privilégiée, son peuple, son héritage : *Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ?* Comment ne pas chercher un refuge dans le cœur miséricordieux de notre adorable Sauveur et dans les bras de la tendre et puissante Protectrice de la France, qu'on invoque aujourd'hui sous le titre touchant de *Notre-Dame du Salut.*

« Toutefois, malgré nos justes appréhensions, nous sommes loin de nous laisser abattre et de perdre l'espoir de voir enfin les jours de la prospérité et de la paix luire sur l'Eglise et sur la France.

« On prie beaucoup en France, et cela doit nous inspirer une grande confiance ; mais de plus dans notre patrie les bonnes œuvres surabondent, et à côté d'un vil égoïsme, il y a des dévouements héroïques qui ne se lassent pas. Les armées de la charité se recrutent et se multiplient; des communautés, animées d'une vive ferveur, ne cessent d'offrir à Dieu leurs vœux et leurs sacrifices, tant pour l'Eglise que pour sa fille aînée, la France. Joignons-nous à ce pieux concert, que nos œuvres de charité, de pénitence, de réparation pour les crimes qui se commettent chaque jour, que nos aumônes fassent descendre sur notre terre trop coupable le pardon et la miséricorde divine. »

Belley. — On a déjà vu que, à la question posée s'il était convenable de plaider la cause du serviteur de Dieu, Jean-Baptiste-Marie Vianney, curé d'Ars, la Congrégation des Rites a, le 28 septembre dernier, répondu *affirmativement ;* le Saint-Père, le 8 octobre, a approuvé cette sentence, et, par le fait de cette approbation, le curé d'Ars est déclaré *vénérable.*

— Une *Semaine religieuse* va paraître dans ce diocèse, qui n'en possédait pas encore.

Constantine. — Deux mauvais journaux de Constantine ayant publié une sotte plaisanterie et un absurde récit à l'occasion de la réception de Mgr Robert dans sa ville épiscopale par le préfet de ce département et par le maire, ont reçu de la préfecture, à la date du 29 octobre, le *communiqué* suivant :

« A propos de l'arrivée de Mgr Robert, évêque de Constantine, au chef-lieu de son diocèse, l'*Indépendant* et le *Radical* ont publié plusieurs discours attribués à des fonctionnaires et à l'évêque lui-même. Il est évident que les lecteurs ont reconnu que comptes-rendus et discours sont complétement apocryphes; mais il est nécessaire que l'on sache que si un acte aussi blâmable que celui de prêter de telles paroles à des personnes qui ne les ont pas prononcées n'est pas déféré aux tribunaux, c'est qu'il ne paraît pas admissible que le sentiment public n'ait pas fait justice de semblables procédés, indignes d'une presse sérieuse, et n'ait pas, en conséquence, prononcé d'avance un verdict sévère. »

Limoges. — Mgr Duquesnay, dans sa lettre pastorale au sujet des prières publiques, peint les dangers de la situation et montre que, malgré tout, il y a de grands motifs d'espérance. Il fait un éloquent appel en faveur des Alsaciens-Lorrains, et termine ainsi :

« La patrie a le privilége et le droit de revendiquer pour elle tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons. Elle nous demande notre sang et notre or, nos sacrifices et aussi nos prières ; et voilà pourquoi, après avoir sollicité votre fraternelle assistance pour nos chers transfuges, je sollicite vos ardentes supplications pour la France.

« L'Assemblée nationale, avant de se séparer, a décrété que des prières publiques seraient offertes à Dieu, lors de la reprise des tra-

vaux législatifs. Ne pensez-vous pas que c'est là encore un motif d'espérance? Il n'est plus, Dieu merci! le temps où l'on disait que la loi était athée, et que le pays n'avait aucune religion. Nous semblons reprendre nos vieilles traditions; vous verrez que nous redeviendrons les fils de saint Louis, et, certes, nous n'en serons que plus vaillants guerriers, et citoyens plus dévoués.

« Sachez-le, la France ne se relèvera que par un loyal retour à la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quand les principes chrétiens pénètreront sa législation, inspireront sa diplomatie, disciplineront ses armées, animeront tous ses enfants, ce jour-là la France sera la reine des nations La France est essentiellement catholique-romaine, c'est son tempérament, c'est son histoire dans le passé, c'est tout son avenir.

« En réclamant de nous des prières, l'Assemblée de nos représentants s'honore et comprend l'instinct du pays; nous répondrons à son appel en demandant à Dieu d'assister de ses divines lumières cette grande et souveraine autorité de la France, de fortifier ce dernier rempart qui nous reste, et de le rendre inexpugnable à la Révolution. Les plus sérieux intérêts seront discutés dans cette session mémorable : on organisera l'armée, on constituera l'instruction publique, peut être aborderat-on d'autres questions plus fondamentales encore : c'est la vie de la France qui sera l'enjeu de ces luttes parlementaires.

« O Dieu! c'est par vous que *règnent les chefs des nations; c'est par vous que les législateurs des peuples décrètent ce qui est juste et salutaire :* ô Dieu de nos pères, communiquez-nous votre divine sagesse, commandez aux tempêtes de s'apaiser, dissipez les préjugés funestes, confondez les coupables espérances, réunissez tous nos cœurs dans un même amour, sauvez-nous, ô Dieu de la France, sauvez-nous : nous allons périr!... »

Luçon. — On annonce l'apparition prochaine d'une *Semaine religieuse* dans ce diocèse, qui n'en possédait pas encore.

Moulins. — Mgr de Dreux-Brezé écrit à son clergé, au sujet des prières publiques : « Nous nous efforcerons d'entrer, ce jour-là (17 novembre), dans les pieuses intentions que la résolution adoptée (par l'Assemblée nationale) le 1er août dernier, nous a manifestées, et nous offrirons à Dieu les désirs de ceux que la France a investis de la redoutable mission de la représenter.

« Nous lui demanderons qu'il lui plaise d'appuyer l'humilité de la foi qui déclare avoir besoin de son secours, et surtout de redresser la présomption tant de fois trompée qui se persuaderait encore pouvoir s'en passer.

« La fête de saint Martin, associée par une coïncidence pleine de promesses à la prochaine réunion de l'Assemblée, nous est déjà un motif de confiance. Puisse *cet homme ineffable,* dont la protection a *brillé miraculeusement* aux yeux de nos pères parmi tant de vicissitudes heureusement surmontées, l'étendre aujourd'hui sur leurs enfants dans une crise où l'œuvre même de son apostolat est menacée! *O virum ineffabilem per quem nobis tanta miracula coruscant?* »

Nîmes. — On lit dans la lettre pastorale de Mgr Plantier au sujet des prières publiques :

« A mesure que l'Assemblée nationale avance dans l'accomplissement de sa tâche, à chaque heure qui la rapporche des grandes solutions par lesquelles elle doit fixer l'avenir du pays, on dirait que, malgré les lumières incontestables dont elle est en possesion, elle sent le poids de sa responsabilité devenu plus lourd. La profondeur des questions qui l'attendent la pénètre d'une inquiétude qui est à la fois le gage de son patriotisme et le signe de sa haute prudence.

« Pour trancher avec succès d'aussi redoutables problèmes, elle comprend qu'il faut une autre sa-

gesse que celle de l'homme, si courte, si incertaine, si aveugle par tant de côtés· et son désir, exprimé par un vote solennel, est que, le premier dimanche qui suivra sa prochaine rentrée, dans toutes les églises de France on fasse des prières publiques pour appeler le secours de Dieu sur ses futurs travaux.....

« Outre les piéges semés sous ses pas, n'entend-elle pas, au dehors, les portes du palais qui l'abrite battues sans repos par les sophismes, les reproches, les conseils arrogants, les colères menaçantes des journaux impies, utopistes ou révolutionnaires, comme par autant de vagues tumultueuses qui voudraient troubler le calme de ses délibérations, égarer la rectitude de son jugement, décourager son patriotisme dans la poursuite du noble but qu'elle se propose d'atteindre?

« Pourra-t-elle résister victorieusement et jusqu'au bout à tant de sollicitations contraires? Pourra-t-elle, à travers tant d'écueils, conduire la France au port où elle doit jeter l'ancre, si Dieu ne la place sous la protection de cette sagesse dont il fait lui-même la gardienne ordinaire de son trône?

« Reconstituer la France, telle est la grande tâche de l'Assemblée nationale, telle est la mission pour le succès de laquelle nous devons, avant tout et par-dessus tout, faire des prières publiques. »

Orléans. — Voici quelques extraits de la lettre pastorale de Mgr Dupanloup au sujet des prières publiques :

« ..... Au milieu de cet immense désordre des esprits et des mœurs publiques, les plus hautes, les plus terribles controverses sociales et religieuses sont violemment agitées. Les intelligences troublées, la raison publique affaiblie n'y suffisent plus : c'est la confusion des langues. Comme autrefois à Babel, les hommes ne s'entendent plus entre eux; les uns appellent le bien mal, et les autres le mal bien.

« Comme on voit, après les grands orages qui ébranlent le monde, apparaître sur la surface de la terre des reptiles inconnus et des bêtes malfaisantes jusque-là cachées dans les entrailles du globe, nous voyons périodiquement, après chaque tempête sociale, éclore et surgir parmi nous une génération singulière d'hommes nouveaux, qui tout à coup couvre le sol. Il n'y a rien de sacré pour eux. Tout ce qui est souvenir, grandeur du passé, monuments, lois, coutumes des ancêtres, histoire, noble antiquité, la philosophie même et les lettres : tout cela leur est odieux. Hommes du moment, pygmées étranges et violents, nés d'un orage, tout ce qui est de la veille, tout ce qui s'élève et dure, tout ce qui promet la sérénité et la grandeur, leur déplaît. Dieu, la religion, la famille, les droits paternels, la propriété, le foyer domestique, la sainteté du lien conjugal, la dignité maternelle elle-même et l'innocence du premier âge, tout ce qu'il y eut jamais de plus pur, de plus vénérable et de plus saint au cœur de l'homme, est audacieusement attaqué par cette race nouvelle; faiblement défendu d'ailleurs, ou lâchement abandonné.

« Le prince des apôtres nous a dit de ces hommes une parole d'une vérité frappante :

« *La liberté n'est pour eux que le voile de leur méchanceté*, et ils ne se servent de ce grand nom que pour opprimer et corrompre.

« Mais, ce qu'il y a de plus déplorable, je le répète, c'est qu'on leur résiste mal.

« Contre eux, les gens de bien sont faibles; on les voit indécis, incertains, tristement divisés et comme paralysés; tous les efforts sont isolés, interrompus, impuissants. Inutilement les sages font entendre leur voix; elle se perd comme un vain bruit dans l'air; tout homme et toute chose, toute institution et toute force, fait successivement chute et mécompte.

« On cherche quelques grandes âmes; on ne les trouve plus! on les appelle, elles ne répondent pas.

L'oubli de soi, l'abnégation manquent aux meilleurs : le dévouement sérieux a cessé d'éclairer, d'ennoblir, d'échauffer, d'unir les cœurs; l'égoïsme l'individualisme est devenu le fond de la triste société à laquelle est enchaînée notre vie. Aussi toutes les fois que le vent des révolutions se lève sur elle, c'est comme au désert : il ne trouve pas de résistance Tout est faible, tout est sable, tout est poussière, tout est emporté à l'aventure; en un jour, en une heure, les vallées sont à la place des montagnes, les montagnes à la place des vallées.

« Et de là, qui ne le voit? nul fondement, nulle fixité, nul solide espoir. Tout est agité, tout est inquiet, tout est ému. tout gémit, tout pleure; tout fait pitié; tout manque à la fois; on ne trouve rien qui tienne, rien qui suffise. Non-seulement, comme dit un prophète, tous les cœurs sont malades, *omne cor mœrens;* mais les plus fortes têtes s'abattent et languissent, *omne caput languidum.* La prudence humaine est à bout; la plus haute habileté se perd; les sages de la terre sont manifestement en détresse.....

« Dans une situation comme celle où nous sommes, devant les menaces encore suspendues, quand les discordes civiles peuvent tout à coup nous ressaisir, sachons donc tendre à Dieu nos mains suppliantes, adorer, prier, expier. Voilà les abaissements qui relèvent, les humilités qui réparent, les supplications qui sauvent.

« Donc, mes frères, prions! Prions devant les saints autels. Laissons là nos vaines querelles, rencontrons-nous enfin dans la concorde et dans la justice; pressons, conjurons, sommons Dieu de nous sauver. Mais soyons, en même temps, bien convaincus que Dieu ne nous sauvera pas, si nous n'avons commencé en nous-mêmes l'œuvre de salut par l'esprit de sacrifice, par le renoncement à nos jalousies, à nos ressentiments, à nos amours-propres, qui jouent toujours leur triste rôle, à nos vues particulières où se complaît si vainement notre orgueil; — et ce que j'adresse ici à d'autres, je me l'adresse à moi-même: nul n'est ici de meilleure condition que ses frères; — et songeons tous avec épouvante, grands ou petits, quelle effroyable responsabilité pèserait sur nous, quelle malédiction nous poursuivrait à jamais devant Dieu et devant les hommes, si par nos présomptions, nos obstinations personnelles, nous nous étions mis en dehors de la paix et de la trêve de Dieu, si, pouvant être l'instrument de salut, et peut-être marqués comme tel par la Providence, nous avons été l'obstacle, si nous n'avions pas tout fait, tout, même l'impossible, pour arracher aux abîmes la France, la société, l'Eglise.....

« Hélas! depuis quatre-vingts ans, la France attend une grande âme qui la sauve. Quelquefois elle croit la voir resplendir à l'horizon de l'avenir et de ses destinées. Elle y croit et elle se donne tout entière; car elle est si confiante et si généreuse! Puis, tout à coup, elle s'aperçoit qu'elle a été surprise, qu'elle n'a salué qu'une lumière trompeuse, qu'il n'y avait là nul secours réel, nulle grandeur, parce qu'il n'y avait pas l'oubli de soi; et alors, elle retombe sur elle-même pour s'enfoncer plus que jamais dans ses angoisses; et, se sentant défaillir, elle répète avec une douleur indicible le mot de l'Ecriture : « *Ah! il n'était pas de la race de ceux qui sauvent les nations!* »

« O Dieu! préservez-nous cette fois d'un tel malheur! »

Poitiers. Le 28 octobre, Mgr Pie a béni solennellement les hauts fourneaux de Montmorillon, et il a prononcé, à cette occasion une magnifique allocution sur l'industrie.

Reims. — Mgr Landriot, dans sa lettre pastorale et son mandement de prières publiques, rappelle le gouvernement de la Providence sur le monde, et montrant que tous les véritables hommes d'Etat, même ceux du paganisme, ont pensé que l'invocation de la Divinité était un acte de raison et de nécessité, il

termine ainsi sa lettre pastorale :

« Un des principaux fondateurs de la république aux Etats-Unis, Franklin, dit quelque part, et cette autorité ne doit pas être suspecte aux républicains : « Ne croyez pas que je sois assez vain pour attribuer nos succès à notre supériorité. Je connais trop les ressorts et les leviers de notre machine pour ne pas voir que nos moyens humains étaient hors de proportion avec notre entreprise, et que, sans la justice de notre cause, et par conséquent sans les secours de la Providence, en qui nous avions foi, nous étions perdus. Si j'avais été jamais un athée, je serais maintenant convaincu de l'existence et du gouvernement d'un Dieu. C'est lui qui abaisse les superbes et qui favorise les humbles. »

« Au parlement de Washington, Franklin ne craignit pas de lire un magnifique discours dont nous extrayons le passage suivant : « Au « commencement de la lutte avec « l'Angleterre, quand nous sentions « le danger, on priait ici chaque « jour pour invoquer la divine pro- « tection. Nos prières ont été en- « tendues : la bonté divine les a « exaucées. Tous ceux de nous qui « ont été engagés dans le combat « ont pu fréquemment observer ce « que la faveur de la Providence a « fait pour nous. C'est à cette « bonne Providence que nous de- « vons le bonheur de délibérer en « paix sur les moyens d'établir « notre félicité nationale. Avons- « nous oublié ce puissant ami ? ou « supposons-nous que nous n'ayons « plus besoin de son existence ? « J'ai vécu longtemps, et plus long- « temps je vis, plus je vois des « preuves convaincantes de cette « vérité, que *Dieu gouverne les af- « faires humaines*. Si un passereau « ne peut tomber à terre sans la « permission de Dieu, est-il pro- « bable qu'un empire puisse s'éle- « ver sans son secours? Les Ecri- « tures saintes nous assurent que « l'on bâtira toujours en vain, si le « Seigneur n'y met la main... Je « crois cela fermement : je crois « aussi que sans le secours de Dieu, « nous ne réussirons pas mieux « dans notre édifice politique que « ne le firent les constructeurs de « la tour de Babel ; nos petits in- « térêts locaux et partiels nous « diviseront : nos projets seront « confondus, nos noms seront l'op- « probre et la risée de l'avenir. Et, « ce qui est pis, l'humanité, après « un pareil échec, désespèrera d'é- « tablir un gouvernement par l'ef- « fet de la sagesse humaine et « abandonnera cette œuvre au ha- « sard, à la guerre, à la conquête. »

« Devant un langage aussi noble et aussi franchement religieux, que vont dire ces étranges législateurs de notre époque, qui ont peur de Dieu, qui voudraient le bannir de la famille et de l'Etat, et qui croiraient volontiers que la monomanie antichrétienne est à notre époque un des caractères des grands hommes ! — Pauvres et tristes réformateurs ! Ils auront beau monter sur des échasses, ils n'en seront pas moins, pour la plupart, de très-médiocres esprits. Les paroles de Franklin resteront sur eux comme un éternel stigmate : *Ils ne réussiront pas plus que les constructeurs de la tour de Babel... Leurs projets seront confondus, leurs noms seront l'opprobre et la risée de l'avenir.* »

Saint-Claude. — Mgr Nogret, dans sa lettre pastorale pour les prières publiques, s'exprime ainsi : « La patrie, par l'organe de ses représentants, demande le secours des prières de l'Eglise ; elle tourne vers Dieu, trop longtemps oublié de la politique et comme banni des conseils de la nation, des yeux suppliants et fait monter vers lui le cri de sa douleur. Pleurons avec elle nos provinces perdues et les calamités de la guerre, pleurons surtout nos péchés publics et sociaux ; pleurons et prions. »

Saint-Flour. — Mgr Lamouroux de Pompignac, écrivant à ses diocésains au sujet des prières publiques, rappelle toutes les grandes infortunes de ce temps, celles de la France, de l'Alsace-Lorraine

et de Pie IX, et il montre ainsi la nécessité de la prière pour que les cœurs s'éclairent et reviennent au bien : « Sondez les difficultés, les périls de la situation qui nous est faite. L'honneur et la prospérité de la nation, la paix et l'indépendance de l'Eglise, nos meilleurs intérêts se trouvent engagés dans d'inextricables complications, tristes résultats d'une guerre désastreuse et de nos propres dissentions. Par surcroît de malheur, les appréciations divergent sur les causes comme sur les remèdes de nos maux. On se divise au lieu de s'unir dans une même pensée : les querelles de partis se substituent au patriotisme; et cependant c'est au sein des aspirations, des convictions les plus opposées que l'on devra prendre une détermination d'où peut résulter le salut ou l'effondrement de la France.

« Eh bien ! cherchez une intelligence assez vaste pour embrasser d'un œil sûr tous les besoins, une politique assez habile pour concilier tous les intérêts, un bras capable de contenir les résistances, une voix qui commande à la tempête ! Quels que soient le bon vouloir, l'expérience, le génie des hommes ou des assemblées en qui vous mettrez votre confiance, si Dieu ne les éclaire, ne les dirige, ne les soutient, leur sagesse, ainsi que s'en exprime Bossuet, se montrera toujours *courte par quelque endroit.* »

Séez. — Dans une lettre pastorale pour les prières publiques, Mgr Rousselet dit : « Nous n'ignorons pas que les ennemis de Dieu nourrissent de noirs projets contre le Pape, l'Eglise et la France. Les scènes de Grenoble et de Nantes, les menaces que nous apportent certains journaux font pressentir l'éruption possible d'un volcan qui couvrirait de ruines la ville de Rome et notre malheureuse patrie... Mais, si le mal est grand, si le danger est imminent, nous ne trouvons pas qu'il y ait lieu de désespérer. Nous osons dire que la victoire de l'Eglise est assurée... nous avons, gravé dans notre cœur, l'espoir persévérant que la France, fille aînée de l'Eglise, reverra avec sa mère des jours de gloire, de prospérité et de bonheur... Si les impies veulent réaliser leurs infâmes projets, ils trouveront un obstacle sur lequel ils ne comptent pas : des âmes fortifiées par la prière et par les sacrements. Ils pourront persécuter encore les innocents ; mais ces persécutions achèveront l'expiation de nos fautes, et nous obtiendront la paix, avec la fin de nos malheurs. »

Sens. — Dans sa lettre circulaire pour les prières publiques, Mgr Bernadou dit : « Au milieu des tristesses qui nous accablent et des craintes si légitimes que l'avenir nous fait concevoir, l'initiative éminemment chrétienne des représentants du pays est pour nous une consolation et une espérance. Cet acte de foi fait à la face du monde est une solennelle protestation contre les doctrines matérialistes et athées que les ennemis de Dieu et de la société s'efforcent d'inoculer à la France par la parole et par la presse. »

Tours. — On peut dire que, pendant cette semaine de l'octave de la Saint-Martin, les regards de tous les catholiques de France se tournent vers la ville épiscopale de ce grand saint. De nombreux pèlerins y arrivent tous les jours, et les nombreuses paroisses qui ont saint Martin pour patron en célèbrent la fête avec un redoublement de ferveur, avec un grand sentiment d'espérance. Mgr Fruchaud écrit, dans la lettre pastorale adressée à ses diocésains pour les prières publiques :

«... Gardons-nous de restreindre la mission de saint Martin aux bornes étroites de ce diocèse ou même de cette province, et d'affaiblir sa gloire en voulant en réserver tous les rayons à son Eglise bien-aimée. Sa parole, comme celle des apôtres, a retenti dans toute la terre : ses vertus, ses œuvres et ses prodiges ont projeté leur éclat, étendu leur influence sur le monde entier. Saint

Martin appartient à l'Eglise catholique, qui, dans sa liturgie sacrée, le célèbre avec enthousiasme et l'invoque avec des accents magnifiques de foi et d'amour. Il appartient surtout à cette terre des Gaules où l'appela de loin la préférence de son cœur jointe à la vocation divine. Oui, saint Martin appartient à notre chère France, qu'il a sillonnée dans tous les sens, arrosée de ses sueurs, étonnée par ses miracles, éclairée par ses prédications, conquise et vivifiée par ses vertus. Dans les desseins de Dieu et pour la grande œuvre qu'il avait résolue il fallait ce soldat, cet apôtre, ce thaumaturge, *cet homme ineffable*, ce saint vraiment à part, afin de convertir et de façonner un peuple qui, bientôt mélangé avec un nouveau sang, allait devenir la nation française, le sergent du Christ et l'exécuteur des gestes de Dieu dans le monde.

« Si la science historique veut chercher de bonne foi les sources de la nationalité française, elle doit remonter jusqu'à saint Martin. C'est lui qui, en détruisant le paganisme réfugié dans les campagnes, en faisant pénétrer, avec la lumière de l'Evangile, la civilisation et la fraternité dans ces familles divisées par le culte idolâtrique, dans ces peuplades attardées sous le joug de la barbarie, les a réunies en corps de nation chrétienne. Le véritable père de la patrie française, c'est notre saint Martin.

« Dès lors qui s'étonnerait de trouver le nom de saint Martin intimement lié à tous les grands faits de notre histoire nationale, ainsi qu'aux habitudes de la vie privée et publique? Clovis avait envoyé des dons et réclamé des prières au glorieux tombeau du Thaumaturge avant de remporter sur les ariens la victoire qui signala pour la première fois dans le monde la mission catholique de la France. Plus tard la *chape* de saint Martin, devenue la bannière nationale, guidait dans les combats nos vaillants guerriers. Charles Martel l'avait fait porter à la tête de son armée quand il allait repousser l'invasion de la barbarie musulmane; l'une de nos fêtes particulières rappelle encore la protection accordée par saint Martin à vos ancêtres menacés par les hordes normandes. Nous prolongerions bien au-delà des mesures que nous nous sommes prescrites cette instruction pastorale si nous voulions citer tous les faits de miraculeuse protection que la France doit à saint Martin et tous les témoignages d'amour et de reconnaissance qu'elle a multipliés en son honneur. Qu'il suffise de dire : Saint Martin n'a pas été seulement le père de la patrie, il en a été souvent le sauveur.

« Saint Martin, sauveur de la France! Nous ne prononçons pas cette parole sans une profonde émotion et une douce espérance, au lendemain de nos désastres, à la veille des supplications publiques demandées par l'Assemblée nationale. Par une coïncidence déjà très-remarquée, qui sans doute n'a pas été cherchée, mais que la Providence a permise pour exciter notre confiance, c'est le jour même de la fête de saint Martin que les représentants de la France reprendront leur session interrompue, et c'est le dimanche suivant, jour de la solennité, que s'élèvera vers le ciel, de toutes les âmes et de tous les temps, un concert trop attendu de prières vraiment nationales. Qu'il soit donc mille fois béni, ce vote plein de consolations et d'espérances, qui replace la nation aux pieds de Dieu, sous le puissant patronage de ses saints protecteurs, dans la situation qui fit longtemps sa gloire et qui lui rendra son unité et sa grandeur! Nos représentants nous demandent le secours de nos prières, afin d'obtenir pour leurs délibérations de plus en plus importantes l'assistance divine, qu'aucune sagesse divine ne saurait suppléer.

« Nous nous unirons tous à ces vœux éminemment chrétiens, et nous leur donnerons les caractères qui peuvent seuls assurer leur efficacité. Notre affluence dans les églises, la ferveur de nos âmes, l'émotion de nos cœurs contrits et

humiliés, feront de ces supplications solennelles la profession publique de notre foi, l'humble aveu de nos faiblesses, la confession repentante de nos égarements, l'éclatante protestation de notre amour et de notre fidélité. S'il en est ainsi, la promesse de la miséricorde ne tardera pas à s'accomplir : *Convertimini ad me, et convertar ad vos;* Dieu, qui n'abandonne jamais le premier, s'empressera de revenir à ceux qui seront retournés à lui, et rendra à la France convertie tous les droits de fille aînée de l'Eglise, parce qu'elle en aura loyalement accepté de nouveau tous les devoirs. »

L'ÉGLISE CATHOLIQUE D'ALLEMAGNE

(Voir les numéros 45 et 46, pages 474 et 500.)

VII

Aux mesures oppressives de l'exercice catholique, il faut joindre le corollaire de l'article 130 du code pénal de l'empire. Nous ne voulons examiner ce point que d'une manière rapide. Pratiquement, cette disposition du code pénal ne comporte guère d'objections, car le prédicateur qui prêche d'après les préceptes de l'Eglise ne donnera jamais dans une allusion politique. Néanmoins il y a toujours là une loi d'exception afflictive et un motif de soupçons préjudiciables pour le prédicateur chrétien.

VIII

Nous avons publiquement examiné les mesures des derniers temps où nous devions voir autant d'atteintes aux droits naturels et bien acquis de l'Eglise catholique et de ses membres, ainsi que les préjudices essentiels apportés au libre exercice de la religion catholique.

Malheureusement l'avenir nous apparaît encore plus triste. Les mêmes voix, qui ont travaillé avec tant de persévérance à l'adoption des mesures actuelles, demandent que tous les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique soient de nouveau réglés sur une base toute nouvelle, par une législation civile et sans avoir recours à des négociations ou à un traité avec l'Eglise et son chef suprême; et non plus dans l'esprit de la liberté ecclésiastique et à un point de vue chrétien, mais en excluant le plus possible l'Eglise et la religion de l'école et de la vie, par un système de tutelle absolue de l'Eglise par l'Etat dans tous ses actes essentiels, dans l'éducation et la nomination de ses serviteurs, dans l'exercice de son zèle spirituel et dans la pratique de la vie religieuse.

Cette prétention est fondée : 1° sur le droit illimité de l'Etat de mesurer uniquement et seulement d'après ses propres vues la sphère des droits et des libertés de l'Eglise; 2° sur l'affirmation que l'Eglise catholique est hostile à l'empire, dangereuse pour l'Etat et contraire au progrès.

Dans ce principe et dans cette affirmation on trouve, si jamais

elles devaient devenir maximes d'Etat, la destruction la plus absolue des droits et de la liberté de l'Eglise catholique, la source de persécutions et d'outrages perpétuels, la négation de la paix religieuse et de la liberté de conscience pour la partie catholique de la nation allemande et le danger le plus grave pour la foi et les mœurs du peuple chrétien.

Il est, en vérité, bien effrayant de penser que les successeurs de ces évêques qui ont prêché le christianisme aux populations allemandes, sont dans la situation d'avoir à montrer que l'Eglise catholique a le droit d'exister en Allemagne, dans toute sa propriété et dans toute son intégrité, et que le peuple allemand qui, depuis quinze cents ans et plus, a vécu librement, de génération en génération, d'après sa foi catholique, a le droit inviolable de pratiquer sa foi en toute liberté, et que cette foi n'est point dangereuse pour l'Etat.

Depuis que les peuples sont devenus chrétiens, ils reconnaissent que le christianisme et l'Eglise chrétienne tiennent immédiatement de Dieu le droit de vivre et d'exercer leur activité sans obstacle.

La reconnaissance de ce droit divin de l'Eglise est le fondement de tous les développements des Etats de l'Occident et, en particulier, de l'empire allemand qui existait il y a mille ans.

Au seizième siècle, il s'opéra dans l'unité de la chrétienté occidentale une scission des plus tranchées, et qui donna lieu à une longue lutte entre les deux partis. Chacun des deux partis prétendait être la véritable Eglise et posséder seul le véritable christianisme, et l'opposition religieuse entraîna une lutte politique. Après avoir duré beaucoup trop longtemps, cette lutte se termina dans notre patrie, à Munster et à Osnabruck, par une paix entre les deux partis, laquelle, en raison même des circonstances, devait durer autant que durerait la division religieuse; ce n'est point à l'Etat à la troubler. Tout essai de ce genre, de la part de l'Etat, serait une erreur et un crime, et ne pourrait entraîner que des excès et la ruine.

C'est sur le fondement du droit et de la vie politique sociale que les confessions reconnues en Allemagne par la paix de Westphalie ont obtenu, comme nous l'avons dit, égalité de droits et de priviléges, et en vérité cette concession de droits égaux, cette parfaite indépendance qui, originairement, n'avaient été données que dans les bornes de l'année normale, et qui dépendait pour le reste du bon vouloir des maîtres du pays et de quelques conventions avec leurs Etats, sont maintenant tout à fait générales.

Cette reconnaissance absolue et sur un pied égal des confessions, constitue pour elles un droit inviolable bien acquis, que l'Etat doit protéger, mais qu'il ne peut changer à son gré. Il ne pourrait y avoir, tout au plus, en fait de changements, que ceux qui seraient admis sur les conclusions de la majorité de l'autre partie confessionnelle.

Ce que nous disons ici est incontestablement un principe fondamental des plus sacrés du droit public en vigueur en Allemagne, une jurisprudence inébranlable des vieux tribunaux de l'empire, et jusque dans les derniers temps l'enseignement des plus illustres juristes allemands de toute confession.

Les temps modernes ont créé une autre doctrine : les nouveaux docteurs prétendent qu'il n'y a point contre l'Etat de droit indépendant et bien acquis, que la volonté de l'Etat est purement absolue et que cette volonté souveraine peut seule délimiter la sphère des droits et des libertés des Eglises et des confessions à tout moment et quand il lui plaît.

Voilà la théorie moderne, mais cette théorie n'est point du droit positif, elle n'est qu'une affirmation philosophique et fausse en réalité, une doctrine en opposition avec la nature des choses et de la vérité, une doctrine qui contient évidemment en elle le renversement de tout ordre légal, mais avant tout, une persécution perpétuelle du christianisme, qui serait par là abandonné au caprice de ceux qui ont inventé cette théorie. Cette théorie n'est point l'œuvre d'une confession chrétienne ni d'une puissance civile historiquement existante, mais d'une philosophie opposée en principe au christianisme et à toute religion surnaturelle, ou si l'on veut, d'une nouvelle école parvenue au pouvoir dans les derniers temps.

Inutile de contester que le protestantisme a donné à cette théorie un certain appui, qui n'est cependant qu'apparent. Dans les confessions protestantes le gouvernement ecclésiastique a passé aux maîtres de la terre. Même d'après le droit canonique protestant, il y a néanmoins une différence spécifique entre celui qui exerce la puissance ecclésiastique et celui qui exerce la puissance civile. Comme chargé de la puissance ecclésiastique, le souverain ecclésiastique doit se conformer à toutes les autres lois et maximes; comme chargé de la puissance civile, il n'a point le droit d'empiéter dans *aucun cas et jamais* (*nic und nimmer*) dans les affaires ecclésiastiques, et il doit rester complétement dans les limites de sa compétence.

Il en est tout autrement de la nouvelle philosophie, qui depuis le dix-huitième siècle a commencé à étendre son empire sur les esprits dans un rayon toujours plus large et sous un grand nombre de formes. Nous donnons le nom de *naturalisme rationaliste* à cette nouvelle doctrine, qui a grandi près du christianisme et en opposition à l'esprit qui le distingue. Son principe fondamental, c'est la négation de toute révélation surnaturelle et de tout ordre surnaturel. Mais comme le christianisme est entièrement et n'est qu'une révélation de Dieu et un régime créé par la révélation de Dieu et par la puissance de la grâce, et que l'Eglise elle-même n'est que la personnification de ce régime, le rationalisme ne voit dans le christianisme et dans l'Eglise qu'une erreur, qui ne devrait point exister, à proprement parler, et à l'anéantissement de laquelle on devrait travailler.

Ce n'est plus à cette erreur d'une révélation surnaturelle qu'il appartient de dominer le genre humain, mais uniquement et seulement à l'intelligence humaine et à la science qu'elle a créée, et cette intelligence et cette science ne reconnaissent aucune borne à la sphère qu'elles s'attribuent, ni une vérité plus haute d'origine divine, à l'exemple de la science catholique.

Le suprême gardien de cette intelligence humaine émancipée de la foi chrétienne doit être l'Etat, d'après cette doctrine. Le devoir

le plus élevé de l'Etat ne consiste point à protéger le droit et à travailler au salut de la société, et moins encore à protéger le christianisme et à défendre ses prétentions; son but est avant tout de gouverner les intelligences, et par là aussi selon les rêveries des anciens philosophes, ce sont les hommes de cette science qui doivent et devraient être les chefs de l'Etat.

Comme cette nouvelle doctrine se montre opposée à toute relation entre l'Etat et les religions et les confessions, elle apparaît d'elle-même et elle n'est plus à notre époque un mystère pour personne. L'Etat doit les traiter d'après les principes de l'intelligence incrédule et d'après les considérations utilitaires. Mais maintenant l'existence d'un peuple chrétien et catholique, des confessions chrétiennes et en particulier de l'Eglise catholique, étant un fait qu'il est toujours impossible d'éloigner, et d'autre part une suppression subite et violente du christianisme et de l'Eglise étant irréalisable et dangereuse, l'Etat a deux choses à faire :

1° Pousser de plus en plus à une mort paisible les confesssions fidèles, et en particulier l'Eglise catholique. en resserrant le plus possible leur liberté et leur influence sur les hommes et la société humaine.

2° Séparer entièrement tout ce qui appartient à l'enseignement et à l'éducation, par la sécularisation absolue de tous les moyens d'action sociaux de l'Eglise et des confessions chrétiennes, surtout par la bienfaisance, puis par la presse, par la science et par l'art, par tous les divertissements publics, tous placés sous la direction et soumis aux ordres de l'Etat; et surtout faire passer successivement le peuple sous la domination de la raison seule, en ayant recours à toute l'activité de l'Etat. Alors seulement on pourra enfin penser à faire disparaître les derniers restes du christianisme, en arrachant ses racines si profondément enfoncées dans l'histoire et dans la société et en détruisant ses fondations qui ont de si nombreuses ramifications.

Cette exposition surprendra probablement plusieurs esprits; elle provoquera assurément leur blâme. Cependant, cela est incontestable pour celui qui connaît la situation réelle du monde, et il est impossible de comprendre la situation religieuse actuelle si l'on fait abstraction de ces circonstances réelles et de cette disposition des esprits.

Mais le christianisme, le droit historique et positif, la conscience chrétienne et allemande ne sait rien de cette puissance illimitée de l'Etat et de cette législation civile hostile aux confessions chrétiennes.

Le principe moderne, que le droit de l'Eglise et de ceux qui lui appartiennent repose uniquement sur une concession de la puissance civile toujours révocable, qu'il relève simplement de la législation civile actuelle, est en opposition avec tous les principes chrétiens et positifs, et en particulier avec ceux qui sont en vigueur en Allemagne.

Essayer de les renverser, ce serait vouloir le renversement de tout le droit positif et une persécution du christianisme.

IX

Nous abordons maintenant le reproche d'hostilité contre l'empire et de danger pour l'Etat de la part de l'Eglise catholique.

En ce qui concerne le reproche adressé aux catholiques allemands et au clergé catholique d'hostilité contre l'empire, d'hostilité contre la patrie, de danger pour l'Etat, les paroles nous manquent pour exprimer toute la grandeur de l'affliction et de l'horreur qu'excitent en nous de semblables reproches.

Les familles allemandes qui aujourd'hui encore sont catholiques, ont aimé la patrie allemande, versé leur sang pour elle avant les déchirements de l'Eglise, avant qu'on pût rien pressentir d'une liberté quelconque de conscience et de la science, et aujourd'hui les descendants des vieux Francs et des Saxons, des Allemands, des Souabes et des Bavarois les accusent de manquer de patriotisme et ils leur reprochent l'esclavage de leur Eglise, parce qu'ils sont restés fidèles à la foi de leurs pères et qu'aujourd'hui encore ils vénèrent comme eux dans le Pape le chef suprême de l'Eglise.

Les catholiques allemands ont, aussi bien que leurs compagnons d'armes protestants, aidé notre patrie, en 1813-14, à s'affranchir de la domination étrangère, et dans la dernière guerre toutes les classes de l'Allemagne ont fait tous les sacrifices, et ils ont par là pleinement le droit de partager tous les honneurs et tous les avantages de la victoire.

Voilà ce qui a été répété à satiété, bien qu'à vrai dire on ne le rappelle jamais assez. Nous allons entrer d'une manière plus rigoureuse dans le détail. Les catholiques ont la conviction qu'à l'égard de tous leurs concitoyens, sans distinction de confession, ils ont toujours observé le droit et la paix, qu'ils n'ont jamais blessé leur honneur, qu'ils ne se sont jamais rendus suspects pour leurs convictions, qu'ils n'ont jamais été dénoncés comme dangereux pour le pays et l'Etat, ou pour avoir porté atteinte à leurs droits ou à leurs libertés civile et religieuse. Mais ils doivent se rappeler avec douleur qu'ils n'ont jamais et absolument été traités de la même façon.

Déjà, au commencement de ce siècle, les guerres d'indépendance étaient immédiatement suivies, comme dans les luttes les plus récentes où tout le pays prit part, d'une manifestation haineuse et pleine d'odieux soupçons contre les catholiques et leur Eglise. On en vint toujours de plus en plus à identifier le germanisme et le protestantisme et à exploiter le sentiment le plus sacré et le plus juste du patriotisme, sans avoir aucun motif suffisant de lutte contre le catholicisme ni de raison dans le préjudice qu'on voulait lui porter.

Tant que l'Église catholique en Allemagne eut à lutter pour la restauration de ses libertés si gravement compromises dans les dix premières années du dix-neuvième siècle, elle était, et avec elle tous les catholiques, accusée d'hostilité et de trahison contre la patrie. On accusa le bienheureux archevêque de Cologne, Clément-Auguste, le fils le plus fidèle du Rhin, d'avoir conclu une alliance avec les révolutionnaires de France et de Belgique, comme aujourd'hui nous

devons entendre ces propos insensés d'une alliance des catholiques avec l'Internationale rouge.

Lorsque la guerre éclata, en 1866, on la représenta comme une guerre de religion, et l'on dirigea contre les catholiques les accusations les plus outrageantes et les plus ridicules. Lorsqu'éclata la guerre purement politique avec la France, on renouvela cette fable, que l'on propagea par écrit et par la parole et avec tant de succès que, presque dans toute l'Allemagne, des accusations juridiques, qui naturellement n'aboutirent à aucun résultat sérieux, furent dirigées contre des ecclésiastiques catholiques pour hostilité contre la patrie. Et en se mettant en contradiction révoltante avec toute la vérité, on imagina que cette guerre avait été provoquée par le parti catholique et aussi par le chef suprême de l'Eglise, pour renverser la Prusse protestante par l'intermédiaire des Français.

Ces bruits répandus avant et pendant la guerre prirent encore de la consistance après la victoire et la conclusion de la paix. Les catholiques de tous les pays, disait-on, avaient juré la ruine du nouvel empire. Les fils de la conjuration devaient s'étendre en Pologne comme en France et en Belgique. L'empire se trouvait par là dans un grand danger et toute mesure contre les catholiques devait paraître légitimée par la nécessité de se défendre. On peut toujours trouver dans la nature des choses des prétextes à de semblables soupçons. Tout ce que les défenseurs d'un particularisme plus ou moins autorisé lancent dans la presse du jour, tout ce que disaient les catholiques français dans leur douleur ou dans leurs rêves patriotiques irrités ou exaltés par l'injustice qui poursuit en Italie le Pape et l'Eglise, disaient ouvertement de leurs craintes et de leurs espérances, tout propos imprudent, toute explication exagérée d'un ecclésiastique ou d'un laïque catholique, tout servait à rendre plausible ce fantôme d'hostilité des catholiques contre l'empire et contre l'Etat.

Et cependant il est bien évident que tous ces reproches, que toutes ces accusations sont nulles et sans fondement. La conduite de l'Eglise, la conduite du clergé sont de tous points irréprochables, même au milieu des événements si graves et si embrouillés de notre époque. Le souverain Pontife a protesté constamment contre l'injustice dont il était victime; il a aussi dédaigné avec la même persévérance toute participation politique dans la lutte, et il n'a cessé d'avertir les catholiques, tout en restant fidèles au Christ et à l'Eglise, d'obéir et de se soumettre aux puissances séculières. A toutes ces époques, la conduite du clergé catholique et des peuples catholiques en Allemagne a été irréprochable et au-dessus de tout soupçon et, en ce qui concerne les évêques, ils croient avoir rempli de la manière la plus minutieuse à l'égard du prince et de la patrie, à l'égard de l'empire et du pays, tous les devoirs que leur imposait leur situation.

Toutes ces accusations dont on veut maintenant se faire un droit pour limiter l'Eglise catholique et la vie ecclésiastique dans leurs libertés, et pour les placer sous la surveillance sévère de la police, sont donc sans fondement et entièrement contredites par les faits.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES RELIQUES (1).

Ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que les ducs d'Aquitaine ont fait choix de ce lieu pour lui confier la dépouille sacrée qu'ils apportaient de l'Orient. En agissant de la sorte, les nobles croisés étaient l'instrument du ciel. Par cet événement fortuit en apparence, Dieu voulait marquer que la ville du Puy deviendrait l'un de ces centres de prières vers lesquels veut converger la foi des peuples. Cette volonté formelle, il l'a confirmée, dans la suite des temps, par le plus authentique et le plus éclatant de tous les signes, les miracles de sa bonté. Et c'est ainsi que s'établissent ces stations de la foi qui s'appellent des pèlerinages : le surnaturel éclate à leur origine comme la marque de leur prédestination. Tantôt, c'est la main de Dieu qui déchire les voiles du temps pour laisser apparaître quelque vision de l'éternité; tantôt, c'est la puissance des saints qui se prolonge dans quelque débris de leur vie terrestre. Ainsi marqués du doigt de Dieu, ces lieux changent d'aspect aux yeux de la foi : la puissance divine s'y affirme haute et palpable; elle fait jaillir le miracle d'une poussière féconde; elle communique à ces restes bénis une vertu qu'ils ne tirent pas d'eux-mêmes; et les peuples, guidés par ce signe révélateur, suivent avec confiance la voie que le ciel leur indique, en s'écriant avec le patriarche : *Vere Dominus est in loco isto*, « vraiment le Seigneur est en ce lieu (2). »

Et ne vous étonnez pas, que Dieu se serve d'objets sensibles comme d'intermédiaires pour faire éclater sa puissance. C'est la loi générale de sa providence dans le gouvernement de ce monde. Le monde lui-même est-il autre chose dans sa totalité qu'une expression sensible de la pensée divine, un instrument qu'emploie le céleste ouvrier pour ses opérations spirituelles? Et nous, que sommes-nous à notre tour, sinon des esprits enveloppés d'une chair mortelle et qui agissent par l'intermédiaire des sens? Qu'est-ce que la parole si ce n'est un son qui porte l'idée et qui la fait germer dans d'autres esprits? Toujours et partout, c'est un élément sensible qui rappelle ou qui opère quelque chose d'immatériel et d'invisible.

Eh bien! cette loi qui gouverne le monde, qui régit notre double nature spirituelle et corporelle tout ensemble, Dieu l'a transportée

(1) Genèse, XXVIII, 16.

(2) Extrait du discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angers, le 8 septembre, devant les pèlerins du Puy-Notre-Dame, où l'on conserve depuis six siècles *la sainte ceinture* de la sainte Vierge.

dans l'ordre surnaturel. Là aussi, par une ravissante correspondance entre la nature et la grâce, sa puissance opère par le moyen ou à l'occasion des réalités sensibles. Il suffit de quelques gouttes d'eau tombant sur le front d'un homme au son d'une parole divine, pour qu'il s'opère dans l'intérieur de son âme la plus merveilleuse des transfigurations. Il suffit d'un épi de blé ou d'une grappe de raisin pour que la toute-puissante bonté de Dieu, agissant en un clin d'œil, consente à placer sur ces lèvres mortelles l'aliment et le breuvage de l'immortalité. Il suffit de deux mains consacrées venant se placer sur la tête d'un homme, pour que Dieu arme cet homme d'un pouvoir spirituel qui n'a rien d'égal sur la terre. Admirable économie de la divine Providence, se servant du monde visible pour opérer dans le monde invisible, élevant les objets matériels à la dignité d'instruments de la grâce, en reliant l'ordre surnaturel à l'ordre naturel par des attaches mystérieuses et par d'incessants contacts où tout se pénètre, où rien ne se confond!

Et dès lors vous comprenez la place que tiennent les saintes reliques dans le plan des opérations divines. Elles ne sont assurément, elles ne sauraient être à aucun titre des causes efficientes ou productrices de la grâce. Il n'y a dans la nature que sept signes sensibles auxquels le Fils de Dieu ait attaché cette efficacité surnaturelle; et dans la langue chrétienne ces signes trois fois bénis portent le nom de sacrements. Mais, et voilà ce qui les élève au-dessus de toutes les réalités sensibles, les reliques des saints peuvent devenir et elles sont fréquemment une cause occasionnelle ou instrumentale des libéralités divines. Dieu opère en vue d'elles ou à leur occasion, et dans le dessein de glorifier les âmes qui l'ont servi fidèlement. C'est la seule chose qui nous reste d'elles sur la terre, du moins dans l'ordre extérieur et sensible, et c'est à cette chose unique que Dieu rattache leur glorification terrestre. Il s'en sert comme d'un organe pour proclamer leur mérite et comme d'un instrument pour récompenser notre foi.

Quoi de plus rationnel et de plus logique?

Ce n'est rien sans doute, à ne s'en tenir qu'aux apparences, ce n'est rien que ces fils de lin échappés aux ravages du temps : il n'y a là qu'un peu de matière inerte, n'ayant de soi aucun prix, aucune valeur intrinsèque. Mais comme cet humble débris se relève aux yeux de la foi, quand on envisage ce qu'il signifie et ce qu'il rappelle: les plus grandes choses qui se soient accomplies sur la terre, un ministère dont rien n'égale la sublimité, une perfection plus haute que toutes les perfections finies, un pouvoir qui dépasse celui de tous les êtres créés. Est-il étonnant qu'un tel reste emprunte à

de si hautes relations un caractère de dignité qui n'est le privilége d'aucun autre objet, et que Dieu se plaise à glorifier la plus sainte et la plus auguste de toutes les créatures jusque dans ce mémorial de sa vie terrestre?

Et pour nous, qui vénérons ce signe sacré, quoi de plus propre à exciter ou à réveiller notre piété?

Il y a trois grands sentiments dans l'âme humaine, le sentiment de la famille, le sentiment de la patrie et le sentiment de la foi. Or je trouve que dans ces trois ordres de choses les plus hautes qu'il y ait ici-bas, nous procédons de la même sorte, tant il est vrai que la nature et la grâce suivent un cours analogue et se rencontrent dans une même fin.

Sans parler des ossements de vos pères que vous entourez d'honneur et de respect, n'avez-vous pas, vous aussi, vos reliques de famille? Et ces reliques ne disent-elles rien à votre cœur? Quand la mort, vous séparant de votre père ou de votre mère, ne vous laisse qu'un souvenir, est-ce que votre piété filiale ne se rattache pas avec ardeur à tout ce qui les a touchés de près ou de loin? Ne cherchez-vous pas à recueillir avec un soin pieux tout ce qui vous reste d'un passé qui vous était cher? N'estimez-vous pour rien ce vêtement, cette mèche de cheveux, cette reproduction des traits, toutes ces choses qui font revivre à vos yeux des personnes aimées, qui vous rappellent leurs leçons et leurs exemples! Je vois au contraire que vous ne les contemplez qu'avec émotion, et que parfois même vous laissez tomber sur elles des larmes d'attendrissement. C'est la nature qui parle en vous dans ces moments-là, et la nature parlant ainsi, c'est la voix même de Dieu.

Il n'en est pas autrement dans l'ordre civil ou social. Oui, la patrie, elle aussi, a ses reliques comme la famille; et c'est auprès d'elles que le sentiment national se ranime et se fortifie. Car, c'est tout le passé d'un peuple qui s'imprime à ces glorieux débris devant lesquels les générations futures viennent apprendre à leur tour l'honneur, la fidélité et le dévouement. Jadis l'ancienne Egypte ne croyait pas que ses Pyramides, ces palais de la mort qui ont défié trente siècles, fussent des demeures trop fastueuses pour renfermer dans leurs flancs de granit les restes de ses souverains. Vous aussi, peuples chrétiens, vous avez eu, vous avez encore vos Pyramides, ce sont vos Saint-Denis, vos Sainte-Geneviève, vos Westminster, ces nécropoles séculaires de la souveraineté, de la science et du génie.

Que dis-je? Non contents de recueillir les restes honorés de vos souverains, de vos grands hommes, sous les voûtes et dans les ca-

veaux de vos plus belles basiliques, vous avez rassemblé dans vos palais jusqu'aux objets qui ont touché leur corps, qu'ils ont tenus dans leurs mains, un vêtement, une armure, que sais-je? Toutes ces choses des vieux temps, ces reliques de l'histoire, vous ne les contemplez qu'avec respect, souvent même avec amour. Un globe, une épée suffisent pour ressusciter à vos yeux ce Charlemagne qui, le premier de tous, vous avait faits ce que vous étiez, ce que vous redeviendrez, je l'espère, les vainqueurs de l'Europe et les arbitres du monde. Un livre d'heures, usé par la prière, fait revivre devant vous ce saint Louis qui sut porter sur le trône de nos vieux rois l'héroïsme de la vertu. Voilà ce que j'appelle les reliques d'une nation, et quand une nation ne sait plus honorer ces témoins muets de sa longue histoire, elle est bien près de sa perte : n'ayant plus la mémoire de son passé, elle devient incapable de grandes choses pour l'avenir.

C'est donc avec raison que la religion, à son tour, convoque les peuples autour des reliques de ses saints, afin que la vue et le contact de ces restes sacrés raniment dans leur cœur le sentiment de la foi. Car nous aussi, chrétiens, nous avons notre famille et nos souverains selon l'esprit, nos grands hommes et nos héros selon la foi. C'est la sainte compagnie de nos apôtres, c'est l'héroïque lignée de nos martyrs, c'est la phalange invincible de nos confesseurs, c'est la couronne immortelle de nos vierges, toute cette race illustre des serviteurs de Dieu, toute cette descendance divine de Jésus-Christ, à la tête de laquelle apparaît la plus bienheureuse de ses créatures, la Vierge Mère de Dieu. Nous aussi nous environnons d'un pieux respect ce qui nous reste de leur existence terrestre, les humbles trophées de leurs victoires spirituelles et de leurs pacifiques conquêtes, les instruments de leurs souffrances, les chaînes de leur captivité, tout ce qui nous rappelle leur passage ici-bas.

Ce sont là, mes frères, les saintes dépouilles de nos héros, des héros de la foi et de la charité; c'est le musée de nos souverains, de ceux qui ont établi et propagé dans le monde la souveraineté de la croix et de l'Evangile. A l'aspect de ces choses, notre foi se réveille, nos cœurs s'enflamment; et tandis que la puissance divine opère à l'occasion ou par l'intermédiaire de ces signes sensibles de la sainteté, nous y trouvons, pour nourrir et pour fortifier notre piété, la plus haute et la plus éloquente de toutes les prédications.

Mgr Freppel.

LE PÈRE OLIVAINT (1).

Une femme du monde, chrétienne et instruite dans la religion, et en même temps fort au courant des idées, des connaissances, des usages du siècle, vient de publier un livre plein d'intérêt sur la vie, les œuvres et le martyre du P. Olivaint. Elle a eu le bonheur de connaître ce héros et, comme tous ceux qui l'ont connu, elle le révérait déjà avant que ses rares et aimables vertus n'eussent reçu l'éclat du martyre. La première, elle nous révèle quelque chose des commencements de cette belle vie, qui fut de bonne heure vouée à Dieu, et que Dieu s'était réservée tout entière quand l'objet de son choix ne songeait pas encore à s'offrir.

Pierre Olivaint n'était pas de race immédiatement catholique. Son père et sa mère, tous deux distingués par leur condition sociale, leur intelligence, leur courage et leur probité, étaient tous deux libres-penseurs; ignorants de la religion, sans doute, mais fermes dans leur ignorance, et plutôt hostiles qu'indifférents, ils n'en voulaient point; c'était à leurs yeux une chose fausse, ridicule, peut-être mauvaise, en tous cas certainement finie. Mais, vers 1816, les libres-penseurs avaient plus que de nos jours l'honneur et le bonheur d'être inconséquents. On repoussait la religion sans récuser les principes de vie et les mœurs qu'elle a introduits dans le monde; on se faisait gloire de les mettre en pratique. La croyance en Jésus-Christ ne semblait pas nécessaire pour être juste, pour être bon et pour mener d'un bout à l'autre, comme on le voulait, une vie pleine d'honneur. Le père d'Olivaint annonçait la naissance de son fils à un ami, par une lettre où se peint ce christianisme persistant d'une âme toute pleine encore de la lumière qu'elle croit éteinte et qu'elle se flatte de ne plus porter. « Quel sentiment me cause cette émo-« tion que je n'ai jamais éprouvée? Je l'ignore, car je n'entends « rien aux choses mystérieuses, mais je me sens tout pénétré de « respect pour cet enfant. Sa mère veut que nous le nommions « Pierre : si je parlais à un croyant, je dirais qu'il aura là un bon « patron; mais je me préoccupe peu de son patron, je lui tracerai « bien moi-même le chemin de l'honneur et du devoir; qu'en « penses-tu? Nous le baptisons samedi... » Cet enfant, que sa mère incrédule nommait Pierre, et dont le père voltairien annonçait la venue avec des sentiments semblables à ceux qu'avait exprimés le père d'Origène, fut *jésuite* d'instinct dès avant sa première com-

(1) *Le R. P. Olivaint, de la Compagnie de Jésus, sa vie, ses œuvres et son martyre,* par Mme M.-M. Châtillon; Paris, 1872, chez Adolphe Josse; in-12 de XVI-250, avec portrait et autographe.

munion, convertit sa mère, et mourut témoin de Jésus-Christ vivant, que son père et sa mère croyaient mort.

Olivaint fit sa première communion au collége Charlemagne, où il acheva ses études. Son père n'existait plus. Sa mère, ruinée, lui faisait admirer de grandes vertus, mais ne lui parlait pas de Dieu. Dieu tout seul le gardait. Il était écolier éclatant et ardent, mais pur et fervent. Très-bon camarade en toutes choses, il ne souffrait pas un mot contre Dieu ni contre l'Église. Il avait été ainsi dès l'enfance, il resta tel adolescent et jeune homme. Sans perdre sa pureté ni laisser décroître sa ferveur, sans perdre non plus une amitié, il traversa le collége, l'école normale, le professorat en province et à Paris, et, pendant quelques années, le monde. Sa mère avait travaillé pour lui, il travailla pour elle. Lorsque par son travail il l'eut mise à l'abri du besoin, alors il lui déclara sa vocation.

Elle la connaissait, et elle la combattait. C'était une femme excellente, admirable et terrible. Lorsqu'elle sut qu'elle ne pouvait vaincre et que l'homme déclarait sa volonté après que le fils plein d'amour avait rempli tout son devoir et prié avec tant de respect, elle s'enferma dans sa défaite et jura de ne plus revoir ce fils si cher et si parfait, mais qui lui préférait Dieu. Elle se tint parole douze ans. Quant à lui, il prit son chemin de cailloux et d'épines, qui devait le conduire si haut sur le Calvaire.

Il prévoyait le Calvaire, il l'acceptait. On n'entre pas dans la Compagnie de Jésus pour autre chose. Il entra au moment d'une persécution M. Thiers s'amusait alors à demander à la Chambre des députés que l'on remplît enfin les vœux du *Journal des Débats* et du *National* et qu'on expulsât les jésuites. Pendant les discussions et après le vote favorable, Olivaint frappa à la porte de la Compagnie de Jésus. C'était en 1845, le jour de saint Philippe apôtre, fête du roi de ce temps-là. Le pauvre roi persécutait sans goût, pour se concilier M. Thiers, chef de l'opposition, lequel voulait se concilier l'Université et le *Constitutionnel*, où M. Sue écrivait le *Juif-Errant*, pour se concilier les cabarets ; et finalement Olivaint et les autres otages en sont morts, comme on le sait. Olivaint en avait le pressentiment dès ce temps-là, et ce n'était pas son souci, c'eût été plutôt son désir. Son souci était le chagrin courroucé de sa mère. Néanmoins il n'ignorait pas le moyen de forcer Dieu à lui donner cette âme :

> Seigneur, de vos bontés, il faut que je l'obtienne,
> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

En effet, Dieu le paya d'avance. Mme Olivaint se désabusa, se rendit à son fils et se mit sous sa direction spirituelle. Il la conduisit

à une mort douce et sainte, et le même jour lui ouvrit le ciel et lui ferma les yeux. La vie du prêtre est remplie de ces splendeurs.

Mme Châtillon n'avait point à raconter les œuvres du R. P. Olivaint comme jésuite. Estimant que ce sujet demandait d'autres études, elle s'est bornée à une esquisse rapide où ne manquent point les traits touchants et graves. Elle raconte ce qu'elle a pu voir du parloir, ou apprendre par des confidences amicales. Nous croyons qu'elle fera bien de retrancher un peu lorsqu'elle réimprimera son livre. Il faut prendre garde aux lecteurs de ce temps, essentiellement dépourvus de simplicité. Aujourd'hui la Samaritaine doit s'abstenir de crier par les rues. Le mouchoir de Tartufe est dans la poche de tous les amis de Ninon; ils aiment à lapider la pécheresse repentante, ils se scandalisent de celui qui lui remet son péché.

La troisième partie de l'ouvrage rapporte les faits les plus connus et n'est pas la moins attachante. Il semble qu'il n'y ait plus rien à dire après l'admirable recueil des *Actes,* publié par le R. P. de Pontlevoy. Mais il n'y a pas moyen de raconter ce beau martyre sans éprouver une émotion qui se communique par des traits nouveaux. Le talent du narrateur n'a pas été inférieur à sa tâche, parce que son admiration, sa tendresse et sa piété ne sont pas au-dessous de la vertu du héros. Le P. Olivaint a été vraiment le chef de cette cohorte de martyrs. Si le vœu et l'attente des fidèles sont remplis par l'Eglise, on dira au martyrologe : *saint Pierre Olivaint et ses compagnons.* Ils ont tous été grands, mais il paraît plus grand. Il prie, il médite, il fait sa retraite, il ne se plaint de rien, il est content. On ne lui voit rien de la défaillance humaine; il monte à son Calvaire au milieu des huées et des ignominies, les pieds dans le feu, les ailes étendues et frémissantes, la tête ferme et sereine, les yeux attachés sur le Soleil de justice qui le ressuscitera; c'est le phénix, cette prophétique image des aspirations chrétiennes de l'antiquité; c'est mieux, c'est l'affirmation certaine que Celui qui devait venir est venu, et l'on entend la parole du premier martyr : *Je vois le ciel ouvert et le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu.*

Voilà le triomphe d'Eugène Sue, auteur du *Juif-Errant.* Il n'en a pas joui. Ce noble sang répandu par sa main plus que par aucune autre, n'a pas réjoui son âme de fange, dès longtemps enfouie dans l'infection de son livre. Voilà le triomphe de la politique qui s'est servie de lui. Olivaint s'est inscrit au martyrologe et n'en sera pas ôté. Là où tombe un martyr, là s'élève une église. Nos temps incrédules n'ont pas effacé cette loi de la fécondité chrétienne, et il n'est pas improbable que ce siècle lui-même verra un jésuite con-

temporain de M. Sue et de M. Thiers, sur le fronton d'un temple, et ses reliques sur les autels.

L'ouvrage de Mme Châtillon est une pierre de ce temple, un témoignage sincère donné à une vertu ardente, et aussi aimable qu'elle était ferme et austère. Ce serait assez faire l'éloge de ce livre. Il convient cependant d'ajouter que le style en est vif, agréable et correct. Si l'on y peut reprocher quelque chose, ce serait plutôt un peu trop de soin et de parure dans la composition. Nous signalons à l'auteur, dans les pages qui suivent le récit du massacre, une historiette bien dramatique pour ne pas sembler arrangée. Mme Châtillon est un bon témoin, mais celui qu'elle a écouté ici ne semble pas aussi sérieux. Son livre pouvait se passer de cet ornement, et même il a besoin de s'en défaire. Le sujet est de ceux où il ne faut laisser à la littérature proprement dite que ce qu'il n'est pas possible de lui ôter. — (*Univers*).

Louis VEUILLOT.

NÉCROLOGIE.

Le 1er novembre est mort à Rome, où il était venu pour traiter des affaires relatives à son diocèse, Mgr *Jacques-Antoine Colli*, évêque d'Alexandrie (Piémont). Né à Casale, le 16 août 1811, Mgr Colli avait été promu à la dignité épiscopale le 27 mars 1867.

A Genève est mort M. *Merle-d'Aubigné* (Jean-Henri), professeur à la Faculté de théologie protestante de cette ville. M. Merle d'Aubigné était né aux Eaux-Vives, faubourg de Genève, le 16 août 1794, d'une famille de protestants français émigrés par suite de la révocation de l'édit de Nantes, et dont l'origine remonte à l'historien Agrippa d'Aubigné, le compagnon d'Henri IV et l'aïeul de Mme de Maintenon. Il étudia successivement à Genève, à Leipsig et à Berlin, et exerça les fonctions de pasteur évangélique à Hambourg, puis à Bruxelles, d'où il revint, vers 1830, à Genève pour professer la théologie historique. On a de lui, entre autres ouvrages, une *Histoire de la Réformation au XVIe siècle* (Paris, 1835-1847), et l'*Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*. Ces deux ouvrages ne sont, au vrai, que des pamphlets protestants, où la vérité historique n'est pas plus ménagée que le catholicisme.

On vient d'apprendre la douloureuse nouvelle de la mort de

Mgr *Kobès*, vicaire apostolique de la Sénégambie, où il exerçait depuis plus de vingt ans avec un zèle infatigable les pénibles fonctions de son ministère. L'illustre défunt appartenait à la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Ses pouvoirs sont conférés provisoirement au R. P. Duret, membre de la même Congrégation et préfet apostolique de Saint-Louis (Sénégal). Mgr Louis Kobès était vicaire apostolique de la Sénégambie, depuis le 27 septembre 1848; il avait été nommé évêque de Modon *in partibus*, le 6 février 1863; il est mort le 11 novembre 1872.

Le R. P. *Charles-Marie Maldonado*, de la Compagnie de Jésus, est mort récemment à Woodstock. Le R. P. Maldonado était né à Quintanar de la Orden, village de la Manche (Espagne). Entré à l'âge de quinze ans dans la Compagnie de Jésus, il était encore élève en rhétorique, au noviciat de Madrid, lorsque les Jésuites furent chassés d'Espagne. Envoyé à Naples, il y acheva ses études, et en 1846 il fut ordonné prêtre.

Peu après, il fut nommé professeur de dogme au séminaire de Saint-Joseph, à Fordham, que Mgr Hughes, archevêque de New-York, venait de confier à la Compagnie de Jésus. Le P. Maldonado y enseigna pendant six ans la théologie, et parmi ses élèves arrivés depuis à de hautes positions dans le clergé, on compte Mgr Bayley, le nouvel archevêque de Baltimore.

En 1853, les Jésuites ayant pu rentrer en Espagne, le P. Maldonado revit son pays natal et enseigna la théologie au collége de Saint-Ignace. Il fut ensuite envoyé au séminaire de Laval, où la Compagnie, tracassée par le gouvernement espagnol, plaçait un grand nombre de ses jeunes sujets. Puis, sur la demande de Mgr La Puente, évêque de Salamanque, le séminaire de cette ville ayant été remis à la Compagnie de Jésus, le P. Maldonado fut appelé à la chaire autrefois illustrée par Suarez. Il y professa pendant onze ans et remplit en même temps, pendant sept années, les fonctions de supérieur. Son enseignement lui acquit une grande renommée, et des chanoines, des évêques, des cardinaux assistaient fréquemment à ses cours.

Après avoir, en 1868, comme délégué des Jésuites espagnols, assisté, à Rome, à la congrégation triennale de la Compagnie de Jésus, le P. Maldonado visita la France et l'Angleterre. N'ayant pu rentrer dans son pays natal, d'où la révolution le chassait encore, il fut envoyé au séminaire de Woodstock qui venait de s'ouvrir et dont le supérieur était un de ses anciens élèves de Fordham. Il y

professait la théologie, sa science favorite, lorsque la mort est venue le surprendre.

Le P. Maldonado passait à juste titre, disent les *Missions catholiques*, pour un des plus profonds théologiens de ce temps. La science n'avait pas pris pour elle seule tous les dons de cette riche nature. Les journaux américains sont unanimes à célébrer les vertus, la parole élégante et facile, et l'urbanité exquise du P. Maldonado.

Don *Antonio Aparisi y Guijarro*, l'une des plus pures gloires de l'Espagne catholique et l'un des plus vigoureux défenseurs de l'Eglise et des grands principes religieux et sociaux, est mort subitement le 5 novembre. Par son éloquence et par sa doctrine, il était le plus brillant successeur de Donoso Cortès; chacun de ses discours aux Cortès, dans les dernières années du règne d'Isabelle, était un événement; sa parole avait une grande autorité, même auprès de ceux qui ne pensaient pas comme lui. Il ne faut pas s'étonner de ne point voir son nom dans le *Dictionnaire des contemporains* de M. Vapereau ; ce *Dictionnaire* n'omet le nom d'aucun acteur, d'aucune actrice, mais il ignore les noms des plus illustres évêques et des catholiques les plus renommés.

La veille même de sa mort, dit un correspondant de l'*Univers*, il avait lu à ses amis, avec un grand enthousiasme, un sermon publié par la *Cruz*, un sermon sur le jugement dernier de Saint Vincent Ferrier. La pensée des fins dernières poursuivait M. Aparisi. Ses récents écrits en témoignent à chaque ligne; il y a là des paroles d'un homme qui n'a plus aucune illusion et même qui n'a plus d'espoir. Il était de la race des comtemplatifs. Au seizième siècle, il eût vécu parmi eux dans la méditation et au fond d'un cloître. Aussi bien, c'étaient là les goûts de cet homme antique, qui n'était pas de ce temps et y voyait tout en noir. Il se plaisait dans la société des saints et au récit de leur vie. Il se proposait d'en écrire quelque chose, et particulièrement sur ceux qui ont illustré la province de Valence, sa patrie. Déjà, pour commencer, il s'était occupé du bienheureux Juan de Rivera. Il avait fait son panégyrique et il ne lui restait qu'à donner les dernières retouches.

La Compagnie de Jésus a perdu, le 2 novembre, l'un de ses membres les plus distingués dans la personne du R. P. *Montrouzier*, professeur de théologie à la maison de Vals (diocèse du Puy). Il était l'un des rédacteurs habituels de la *Revue des Sciences ecclé-*

siastiques, et avait fourni à la *Revue du Monde catholique* des articles remarquables sur les questions religieuses du jour. Son âge peu avancé (48 ans) permettait d'attendre encore de lui de longs travaux; Dieu a voulu hâter pour lui le jour de la récompense.

L'Irlande catholique pleure en ce moment la perte de l'un de ses plus énergiques défenseurs; M. *John-Francis Maguire*, membre du Parlement pour Cork, est mort le 1er novembre. Il était le fils aîné de M. John Maguire, commerçant de Cork. Après de solides et brillantes études, il embrassa la profession d'avocat en 1843, et commença en même temps à écrire dans les journaux, où il soutenait de toutes ses forces le mouvement de tempérance inauguré par le P. Mathew. Il entra dans l'arène politique en 1848, et se montra un des plus chauds partisans du Rappel de l'Union, que provoquait O'Connell. En 1852, il fut envoyé comme député au Parlement par le comté de Dungarvan, et devint maire de la ville de Cork, qui le nomma son député aux élections suivantes. C'est en cette qualité qu'on le vit toujours défendre avec la plus grande énergie les intérêts des catholiques et ceux de l'Irlande; c'était le même but que poursuivait le journaliste et l'écrivain, soit dans le *Cork Examiner*, qu'il avait fondé en 1841, soit dans ses différents ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Rome and its Rulers* (Rome et ses gouvernants), 1857, ouvrage qui lui valut le titre de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire; — *Life of Father Mathew* (vie du P. Mathew), 1863, biographie pleine de charme et d'intérêt; — *Irish in America* (les Irlandais en Amérique), œuvre capitale, véritable monument élevé à l'honneur des Irlandais émigrés aux Etats-Unis. Il travaillait dans ses derniers temps à une *Histoire des Jésuites*, qu'il laisse inachevée.

Les Irlandais catholiques lui ont fait de magnifiques funérailles, à Cork; l'évêque de Cork présidait la cérémonie funèbre, à laquelle assistaient également les évêques de Cloyne et de Ross, et environ cent cinquante prêtres. Les protestants ont montré, dans la même occasion, à quel point l'éminent catholique était apprécié de toutes la population.

J. Chantrel.

LA FRANCE CHRÉTIENNE

Ainsi le Dieu jaloux, qui fait tout pour sa gloire,
Quand tu servais son Christ te donnait la victoire,
O France, ô mon pays!
L'univers admirait la paix de tes frontière ,

Et l'effroi que jetait dans les âmes guerrières
Le nom seul de tes fils.

Mais toi tu t'es complu dans ta vaine puissance :
Dieu tonne au haut des cieux et tu n'es plus la France;
Et pleins d'un fier dédain,
Les peuples, l'œil hagard, contemplant ta défaite,
S'arrêtent pour sourire, et puis, branlant la tête,
Ils passent leur chemin.

Ils étaient beaux, tes fils, quand des bords de la Seine
Ils allaient refouler sur la terre lointaine
Les beys du Caire ou de Tunis;
Le prêtre avait fixé la croix sur leur armure;
Et le roi confiait à la main la plus sûre
L'oriflamme de Saint-Denis.

Même aux lieux où les Francs cédèrent la victoire,
Les palmiers de Memphis conservent la mémoire
Des étendards fleurdelisés;
L'enfant aux bords du Nil chante notre bravoure;
Et l'Arabe murmure aux sables de Massoure
Le cri de guerre des croisés...

O France de Clovis, ô ma chère patrie,
Crie au ciel de verser sur ta tête meurtrie
L'onde amère de la douleur.
Le Christ te purifie en ce nouveau baptême,
Et sa main à ton front met, comme au front qu'il aime,
L'éclat achevé du malheur.

Tu seras grande encor si tu veux être sainte :
Mais le Christ est jaloux de marquer son empreinte
Sur ton front souverain.
Libre à toi de choisir, et d'être esclave ou reine ;
Dieu même attend ton choix : mais tu seras chrétienne;
Ou tu tendras la main!

O France, ô fier pays qui n'eus jamais de maître,
Sois reine en servant Dieu, le Dieu de tes ancêtres.
Le Dieu de ton antique foi!
Et saisis de respect, les peuples en silence
Viendront comme jadis saluer ta puissance
Et courber le front devant toi.

Si quelqu'un souffre alors, n'attends pas qu'il te prie,
Va des mers d'Angleterre aux steppes de Scythie,
Et des Alpes jusqu'au Liban;
Surtout, rappelle-toi ta chrétienne origine;
Et que ton saint drapeau garde cette colline
Où règne désarmé le Christ au Vatican.

J. Clavé. S. J.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

54. — **Restauration française**, par A. Blanc de Saint Bonnet; nouvelle édition. Paris, 1872, chez Laroche; et Tournai, chez Casterman. — Grand in-8° de XVIII-484 pages. — La première édition de cet ouvrage avait paru il y a vingt ans; l'auteur y annonçait les désastres politiques, financiers et moraux qui sont venus si cruellement frapper la France et ébranler l'Europe entière; cette terrible confirmation apportée par les événements à ses vues, ne fait que leur donner une autorité plus grande. « Il avait raison, dit le lecteur, et ce cri doit porter à lire avec plus d'attention encore ces considérations politiques, philosophiques et chrétiennes qui rappellent Joseph de Maistre, dont M. Blanc de Saint-Bonnet est certainement l'un des disciples les plus profonds et les plus dignes d'être étudiés. Le philosophe chrétien ne s'arrête pas aux détails de la politique, il va droit aux principes, et c'est dans ces principes qu'il découvre les moyens de restaurer cette société française qui a sombré parce qu'elle n'a plus voulu s'appuyer que sur le faux. Trois livres composent son ouvrage : le Capital, ou le problème économique; l'Ordre social; l'Aristocratie; et, en creusant les questions que soulèvent ces trois grandes choses, il arrive à cette conclusion qu'il faut revenir à Dieu et à Jésus-Christ ou périr, que nous touchons au moment où la civilisation chrétienne va succomber ou s'accomplir. « Que les consciences reviennent donc, dit-il, se placer une à une dans la vérité catholique, dans la vérité politique et dans la vérité économique. La Foi! voilà notre arme véritable! Retrempons-la dans la vertu, faisons-la briller par l'exemple. Hâtons-nous! le retour aux principes, les œuvres et l'exemple sont *politiquement* les seuls moyens de sauver promptement le pays. » Il n'y a pas à recommander un ouvrage de M. Blanc de Saint-Bonnet, il n'y a qu'à en signaler l'existence aux esprits sérieux pour qu'ils se hâtent de se le procurer.

55. — **Histoire anecdotique et illustrée de la Commune de Paris**, par le vicomte de la Vausserie; Paris, 1872, chez Adolphe Josse. — In-quarto de VIII-232 p. à deux colonnes et avec de nombreuses gravures. — Ce volume en complète un autre dont nous avons déjà parlé (page 26), l'*Histoire anecdotique et illustrée de la guerre de* 1870-71; il offre le même intéret, et, à un point de vue, des leçons plus utiles encore que son aîné; l'auteur dit, en effet, avec une grande raison: « L'*Histoire de la Commune* est le livre le plus précieux qu'on puisse répandre au sein des classes laborieuses; aucun autre ne leur fera aussi bien comprendre la nécessité, pour elles comme pour tout le monde, de se rattacher plus que jamais aux principes fondamentaux que le christianisme a implantés dans le monde; elles apprendront, en le lisant, que la liberté ne saurait exister pour une société sans le respect des droits de chacun de ses membres; que l'égalité n'est point le nivellement des fortunes, et que la fraternité surtout n'est qu'un mot vide de sens, quand ceux qui escaladent le pouvoir usent, pour s'y maintenir, de toutes les atrocités qu'on reproche, à juste titre, aux tyrans les plus exécrés de l'antiquité païenne. » Récits très-intéressants, trop intéressants, parfois, hélas! et d'un intérêt qui produit une émotion toujours croissante, excellent esprit, réflexions semées çà et là et qui donnent la leçon des événements : ce sont là les qualités prin-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

cipales de ce livre dont la propagation ne pourra être qu'utile à la religion et à la société.

54 — **Revenu, salaire et capital**, par le duc d'Ayen; Paris, 1872, aux bureaux de la Société bibliographique et chez V. Palmé. — In-18 de 152 pages. — Ce petit volume fait partie des publications de la Société bibliographique, qui se propose, entre autres choses, de publier et de répandre les ouvrages où sont défendus les intérêts de la religion et les saines doctrines sociales : c'est une recommandation de plus pour un livre déjà recommandé par le nom de son auteur. M. le duc d'Ayen, on le voit par le titre du livre, a pour but d'étudier et de mettre à la portée du grand nombre les vraies notions économiques sur le revenu, le salaire et le capital. La religion, les commandements de Dieu fournissent la solution de ces questions si violemment agitées de nos jours; l'auteur le reconnaît et le proclame, mais il a voulu particulièrement, comme il le dit, « fournir quelques idées nouvelles, quelques arguments, des rapprochements ou des faits jusqu'ici inaperçus ou négligés, aux cœurs droits et aux esprits bien intentionnés qui, en dehors des préoccupations religieuses, cherchent à se rendre honnêtement et impartialement compte des importantes questions contemporaines. » Il a réussi; son livre, substantiel et nourri de faits, est une excellente réfutation des théories socialistes et communistes; il met en garde contre ces utopies qui, sous prétexte d'enrichir tout le monde, amèneraient la ruine universelle, et il est ainsi la démonstration par le fait de la portée éminemment sociale et conservatrice du commandement divin : *Le bien d'autrui tu ne prendras.* Le mot de Franklin, qui termine le livre, se trouve aussi parfaitement justifié : « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et par l'économie, ne l'écoutez point : c'est un empoisonneur. »

55. — **Les enterre-chien**, dialogue provençal, par J. Roumanille; texte avec la traduction littérale en regard. 3e édition ; Avignon, 1872, chez Roumanille, et à Paris chez Victor Palmé. — In-12 de 56 pages. — Nous avons déjà dit un mot de ce dialogue dirigé contre les enterrements solidaires, par M. Roumanille, le poëte populaire d'Avignon (V. le numéro 40 des *Annales catholiques*, à la fin). La lettre de M. Léopold de Gaillard, que nous avons reproduite, fait connaître le mérite de cette production, qu'on a bien fait de publier avec la traduction française en regard, et de mettre à un prix très-accessible (30 cent., et, par la poste, 40 cent.). Elle ne date que du 15 août 1872 et elle est à sa 3e édition; tant mieux, car, plus elle se répandra, plus elle contribuera à éclairer sur les manœuvres des Solidaires ces braves ouvriers, ces braves gens du peuple qu'on trompe et qu'on mène à la misère en leur promettant des merveilles.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

La France prie ! La France est à genoux devant Dieu ! voilà les mots qui résument l'histoire religieuse de cette semaine, et que nous avons lus dans la plupart des journaux étrangers, qui tous signalent ce grand fait comme l'un des plus consolants de notre époque et des plus remplis d'espérance pour un prochain avenir.

La France périssait, parce qu'elle avait chassé Dieu de ses institutions et secoué le joug glorieux et doux de Jésus-Christ ; la France reconnaît son erreur, elle appelle Dieu à son secours, elle proclame qu'elle veut rester une nation chrétienne et catholique ; la France va donc se relever, et c'est l'espoir de l'Eglise, c'est l'espoir des peuples, qui sentent qu'un vide immense s'est fait dans le monde, depuis que la France n'y est plus à son rang.

L'Assemblée nationale, qui a demandé des prières publiques, a donc accompli en cela une grande œuvre ; n'eût-elle accompli que cet acte, qui est la reconnaissance du souverain domaine de Dieu et de la royauté de Jésus-Christ, qu'elle mériterait la gratitude du pays.

Le pouvoir qui persécutait hypocritement l'Eglise sentait-il qu'il n'avait plus le droit de demander pour lui des prières, lorsqu'il se précipitait si follement dans une guerre qui allait causer tant de ruines ? Nous ne savons, mais nous savons que Napoléon III, partant pour combattre la Prusse, n'avait pas jugé à propos d'inviter les évêques à la prière, et nous savons qu'en moins de quinze jours son sort était décidé.

Nous avons déjà donné de nombreux extraits des lettres et de mandements de NN. SS. les évêques ; nous en donnons encore aujourd'hui : ce sont de magnifiques leçons qui viennent de nos premiers pasteurs, et c'est un admirable spectacle que nous donnent ces pasteurs des peuples, tous s'accordant dans les mêmes sentiments, dans les mêmes pensées, avec une étonnante variété de formes et d'expressions. Ils sondent d'une main sûre les plaies de notre temps, et ils indiquent les remèdes à nos maux. Ils ne font pas de politique, du moins dans le sens vulgaire du mot, mais ils élèvent les questions, ils les étudient à la lumière de l'expérience, de la raison et de la foi, et ils disent le mot juste, le mot qui illumine l'intelligence, qui échauffe le cœur, qui entretient la volonté.

Il y aurait une bien intéressante étude à faire de ces belles lettres pastorales; il en sortirait le plus utile enseignement, en même temps qu'une éclatante glorification de l'épiscopat catholique, de son patriotisme, de sa science, de sa charité et de son unité. Pressé par la multiplicité des événements qui se succèdent avec une effrayante rapidité, pressé par le temps et manquant d'espace, on se voit, à regret, forcé de renoncer à une si belle étude, dont on pourrait à peine ébaucher quelques traits.

Nous ne dirons rien, du reste, des cérémonies religieuses qui viennent d'avoir lieu. Nos lecteurs savent déjà qu'à Notre-Dame de Paris, dans la chapelle du palais de Versailles, dans toutes nos grandes villes, partout, les prières publiques ont attiré une foule immense; que partout les hommes les plus distingués, les fonctionnaires publics, les magistrats, les généraux, ont tenu à y assister, et l'ont fait avec un recueillement conforme à la gravité des circonstances, et que si, çà et là, quelques conseillers municipaux, quelques hommes qui se disent républicains et libres-penseurs, ont affecté de se tenir à l'écart, leur absence n'a fait que mieux marquer leur petit nombre et la répulsion du pays pour les doctrines du matérialisme et pour l'incrédulité. A Versailles, c'était le gouvernement lui-même, M. Thiers, président de la République, M. Grévy, président de l'Assemblée nationale, et un grand nombre de députés qui imploraient les lumières et l'assistance d'en-Haut, dimanche dernier, à l'heure même où, dans toute la France, les supplications s'élevaient vers le ciel : on est en droit d'attendre beaucoup de cette belle et imposante manifestation. Oui, c'est l'espérance qui est dans tous les cœurs, malgré tant de signes effrayants; c'était l'espérance qui brillait dans les lettres et les mandements des évêques, espérance appuyée sur le repentir de la nation et sur les prières qui s'élèvent vers Dieu. Espérons donc, et pour que notre confiance ait une base plus assurée, continuons de faire pénitence et de prier.

J. Chantrel.

Voici l'allocution adressée par Mgr l'évêque de Versailles aux députés réunis dans la chapelle du Palais :

Messieurs,

Nous avons sous les yeux un spectacle plein de grandeur. Animés d'un sentiment de foi et d'espérance, vous êtes au pied des autels, vous venez ici pour mettre Dieu dans vos intérêts, pour le conjurer d'avoir pitié de la France et de vous accorder tous les secours, toutes les lumières, toute la force dont vous avez besoin dans l'œuvre de réorga-

nisation à laquelle vous vous consacrez avec une bonne volonté et avec une patience qui vous honorent. C'est de votre part une manifestation qui a d'autant plus de valeur qu'elle se produit au milieu des plus graves circonstances, dans un siècle travaillé et ravagé par le venin des doctrines irréligieuses.

Permettez-moi de vous le dire, ce qui doit élever vos cœurs, soutenir votre courage, c'est la pensée qu'à cette heure solennelle, dans toutes les églises, dans tous les sanctuaires de notre chère patrie, des personnes pieuses s'unissent à vous, prient pour vous et appellent sur vos travaux les bénédictions les plus abondantes. Sans doute, ces personnes ignorent les choses politiques; elles ne possèdent ni les secrets de la science, ni les secrets de l'avenir; mais la religion leur donne un grand bon sens, et dans leur bon sens, elles comprennent parfaitement l'étendue et l'importance de vos devoirs; elles savent très-bien que nous traversons l'époque la plus orageuse de notre histoire. et que vous avez en face de formidables ennemis, puis d'immenses périls. C'est pourquoi elles redoublent d'ardeur dans les supplications qu'elles adressent pour la France à l'Arbitre de nos destinées. Jour et nuit, à l'exemple de Moïse, elles étendent les bras vers le ciel, pendant que vous combattez dans la plaine.

Les malheurs que nous avons subis ne sont pas seulement une expiation des fautes commises, ils sont encore et surtout un enseignement salutaire. En effet, ils nous montrent la vanité, l'impuissance, les dangers de tous les systèmes politiques qui veulent se passer de Dieu; ils mettent à nu tout ce qu'il y a d'illogique et d'épouvantable dans les rêves de ceux qui essaient de refaire le monde à leur façon. Ils nous apprennent qu'on ne peut rien fonder, rien conserver en dehors des principes éternels posés par le christianisme et consacrés par l'autorité des âges. Mais, bien que la lumière soit faite à ce sujet, nous avons des craintes. Ces craintes nous sont inspirées par l'effroyable confusion que les événements ont jetée dans les esprits et dans les consciences. De nos jours, trop souvent, il y a des hommes qui, victimes des plus fatales illusions, tombent dans le découragement, se retirent de la lutte, désertent la bonne cause, et par cela même rendent plus facile le progrès des idées dévastatrices. Nous leur appliquerions volontiers ce mot de Josué : *Usquequo marcetis ignavia?* (*Jos.*, XVIII, 3.) Jusques à quand resterez-vous plongés dans une inaction aussi honteuse que funeste?

Quand Saül, choisi pour être le premier roi d'Israël, fut présenté au peuple par le prophète, les uns, ceux dont Dieu avait touché le cœur, l'acclamèrent et le suivirent, mais les autres, les fils de Bélial, nous dit l'Ecriture, ne voulurent pas le reconnaître et le méprisèrent. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? Vous avez entre les mains l'autorité souveraine, vous êtes le gouvernement légitime de la France. Vous ne demandez qu'à bien remplir vos devoirs, vous ne demandez qu'à sauver du naufrage le vaisseau infortuné de l'État. Or, comme autrefois, comme toujours, il y a scission dans le peuple; les descendants des fils de Bé-

lial, vrais tyrans, vrais corrupteurs de la nature, ennemis irréconciliables de tout ordre, de toute liberté, se dressent contre vous avec l'orgueil de l'enfer. Ils aspirent à vous renverser et à régner sur des ruines universelles.

Non, mille fois non, il ne nous appartient pas de vous tracer une ligne de conduite dans une pareille lutte. Mais nous restons dans notre rôle en cherchant à exciter en vous la confiance et à relever les âmes abattues. Croyez-le donc, bien que la Providence quelquefois paraisse suspendre ses lois ordinaires et se couvrir d'un voile lugubre, Dieu a ses desseins, Dieu ne dort pas, Dieu a ses heures. Tous les hommes dont il a touché le cœur vous approuvent et vous applaudissent. Ils marcheront avec vous comme d'intrépides soldats de l'ordre moral et social. Nous le savons, hélas! Il y a de mauvais symptômes que nous ne considérons pas sans terreur. Toutefois l'avenir nous paraîtra moins sombre et plus rassurant, si nous envisageons dans leur ensemble et dans leur majesté les signes et les faits consolants qui frappent nos regards.

Un monument expiatoire, dont la première idée est due à un membre de l'Assemblée nationale, va s'élever à Paris; de nombreuses associations, créées pour atténuer l'influence du mal, s'efforcent de répandre partout la bonne doctrine et les bons exemples; des œuvres de charité admirables par leur étonnante appropriation au soulagement de toutes les misères; sur tous les points de l'Europe, les populations saisies d'une pensée de foi s'ébranlent et courent visiter avec une piété calme et touchante les lieux où le ciel écoute avec une attention spéciale la voix de la prière, et où il se plaît à nous accorder les faveurs les plus signalées; à l'ombre du cloître, là où vivent des milliers de vierges chrétiennes, qui ne s'arrachent aux affections de la famille que pour aimer davantage Dieu et la patrie, là, disons-nous, de continuels holocaustes dont la pure flamme ne cesse de monter vers le trône de la miséricorde : toutes ces choses, quoi qu'on en dise, ont une signification profonde; toutes ces choses, qui tiennent à l'ordre surnaturel avant tout, se lient néanmoins et nécessairement à notre situation et à tous les grands intérêts sociaux. Libre à nos adversaires d'y voir ce qui n'y est pas. Libre à nos adversaires d'y voir l'ignorance, la faiblesse, la superstition, le fanatisme; que nous importe? Nous, chrétiens et croyants, nous, éclairés et guidés par l'enseignement qui a tracé son sillon lumineux à travers tous les siècles, nous y voyons les éléments d'un triomphe plus ou moins éloigné, nous y voyons la main puissante qui a façonné les nations et qui peut encore, contre tous les obstacles, les guérir, les refaire pour la paix et pour la postérité.

En ce moment auguste, daigne le Dieu de lumière et d'amour qui va s'immoler pour nous, écouter notre prière, vous montrer la voie que vous devez suivre, vous maintenir à la hauteur de vos devoirs, et vous faire surmonter toutes les difficultés qui vous attendent!

NOUVELLES RELIGIEUSES

FRANCE.

Le comité catholique a remis, le 14 novembre, à M. Taillant, député, membre de la commission de l'enseignement, la dix-huitième série de pétitions, comprenant 70,425 signatures, ce qui porte à 557,886 le chiffre des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement.

— L'Assemblée nationale a repris ses séances le lundi, 11 novembre, jour consacré à la fête de saint Martin. Le 13, le président de la République a lu lui-même le message ou compte-rendu qu'il lui adressait; nous en extrayons les passages suivants, qui doivent être notés dans les *Annales catholiques :*

.... Ne quittons pas ce sujet sans remercier la Providence, qui, dans ce moment d'immenses sacrifices, nous a envoyé les plus belles récoltes que nous ayons obtenues depuis un quart de siècle, ce qui nous a aidés à solder une partie des sommes que nous devions acquitter au dehors.

Et ici, Messieurs, il n'y a à remercier que Dieu, souverain auteur de toutes choses, qui, tour à tour, instruit, soutient, relève, quand il lui plaît, les nations qui ont failli, et n'ont désespéré ni de lui, ni d'elles-mêmes.

.... Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous; ce ne sera de notre part ni la déférence ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle!

— M. le ministre de la guerre a enjoint, par une circulaire, de faire le samedi les revues de chambrées et autres qui se faisaient d'ordinaire dans la matinée du dimanche; excellente mesure qui laissera aux militaires la matinée du saint jour pour remplir leurs devoirs religieux.

— On annonce la prochaine apparition d'un nouveau livre de M. Renan; ce livre serait intitulé : *l'Antechrist*. Est-ce une autobiographie?

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. Le total des souscriptions reçues à l'archevêché pour l'œuvre du vœu national de la France au Sacré-Cœur, s'élève à 451,636 fr. 27 c.

— Le R. P. Matignon doit prendre pour sujet de ses conférences à Notre-Dame pendant l'Avent : *Jésus-Christ et la France.* Il est temps, en effet, dit la *Semaine religieuse* de Paris, d'aborder les questions vitales, de la solution desquelles dépend le salut de notre société. Qu'a été Jésus Christ pour le monde et pour la France? La France actuelle veut-elle oui ou non de Jésus-Christ? Voilà sur quoi il faut s'expliquer sans retard. Le

terrain, du reste, a été admirablement préparé par les discours si énergiques des RR. PP. Ollivier et Monsabré.

— L'affaire de M. Deguerry, curé de la Madeleine, l'une des victimes de la Commune, est venue à l'audience du 6e conseil de guerre, les 7 et 11 novembre. Onze individus étaient inculpés de vol avec effraction dans le presbytère, et de l'arrestation violente de M. le Curé. Sept seulement ont été condamnés, le plus coupable, François Batton à vingt ans de travaux forcés; Ercker à dix ans, le reste à cinq ans.

— Le jour de la Toussaint, 1er novembre, a été inauguré, rue Madame, 31, le cercle catholique des employés du commerce et administrations diverses. M. Hamon, le vénérable curé de Saint-Sulpice, a adressé, à cette occasion, une paternelle allocution aux jeunes gens qui l'entouraient, et le R. P. Chapotin, des Frères Prêcheurs, y a répondu par un chaleureux remerciement « au bon pasteur à qui n'échappe aucun détail dans l'administration du troupeau confié à ses soins. »

Amiens. — Le 30 octobre a eu lieu l'érection canonique, faite par Mgr Boudinet, de la nouvelle Chartreuse du Gard, près d'Amiens. L'abbaye du Gard, qui appartenait primitivement à l'ordre de Cîteaux, a été fondée en 1137 par Gérard de Picquigny, vidame d'Amiens. Vendue par l'Etat, en 1790, elle fut acquise, en 1816, par une colonie de Trappistes, qui construisirent l'église actuelle, mais qui furent obligés de quitter leur pieux asile en 1845, parce que le chemin de fer d'Amiens à Boulogne traversait leur propriété. L'antique monastère fut ensuite successivement habité par les religieux du Saint-Cœur de Marie, par l'abbé de Genlis, qui y fonda, en 1855, un orphelinat de garçons, et enfin par les Chartreuses qui l'occupent aujourd'hui. Les couvents de *chartreuses* n'ont jamais été nombreux : avant la Révolution, on ne comptait que cinq Chartreuses de femmes, à Primal, près de Grenoble, à Melun, en Savoie, à Salette, près de Lyon, à Bruges, en Belgique, et à Gosnay, près de Béthune. Il n'y en a plus aujourd'hui que trois : celle de Sainte-Croix de Beauregard, près de Voiron ; celle de la Bastide Saint-Pierre, près de Montauban, et celle de Notre-Dame du Gard, près d'Amiens. Le monastère de Notre-Dame du Gard compte dix sœurs professes, une novice, quatre converses et deux postulantes. Le *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, donne les détails suivants sur la vie des Chartreuses :

Le titre de *mère* est réservé à la prieure, supérieure de la communauté ; les autres religieuses portent le nom de *sœurs*. La prieure, nommée pour un certain nombre d'années, est toujours rééligible, promet obéissance au Chapitre général de l'Ordre, ainsi qu'au père vicaire; elle doit également obéissance à l'évêque du diocèse. Aucune sœur ne peut rien posséder en propre; tout ce qui sert à son usage doit être à la disposition de la prieure et lui être remis au premier ordre qu'elle en donne. L'habit des religieuses consiste en une robe de drap blanc, une ceinture, un scapulaire, un manteau également blanc, et enfin une guimpe qui est semblable à celle des bénédictines.

Le principal repas se compose d'une soupe maigre, d'un plat d'œufs, d'un plat de légumes, de quelques fruits. Cet ordinaire est amoindri le vendredi, les jours de jeûne, pendant l'Avent et le Carême. Un point spécial de la règle interdit la viande, alors même que la maladie pourrait en réclamer la nécessité. En général, les Chartreuses suivent, autant que possible, la règle des religieux de leur ordre, en ce qui concerne l'office, les rites, les cérémonies, les abstinences, le jeûne, le silence. Toutefois, la rigidité des pénitences est adoucie pour elles : elles mangent en commun dans le même réfectoire, elles ne sont pas assujetties au jeûne, au pain sec et à l'eau du

vendredi et, ce qui n'est pas sans importance, elles peuvent parler pendant la récréation d'une heure qui suit leur dîner.

Voici quel est le règlement de la journée, en temps ordinaire : les Chartreuses, s'étant couchées à 7 h. 1/4, se lèvent à 11 h. du soir pour chanter matines et laudes; elles se recouchent à 2 h. 1/2 jusqu'à 5 h. 1/2. — A 6 h., prime, suivie d'une demie-heure d'adoration. — 7 h., grand'messe et tierce, suivie de l'oraison qui se termine à 9 h. — Travail manuel (jardinage, lingerie, raccommodage, etc.). — A 10 h., sexte. — 10 h. 3/4, none. — 11 h., dîner, suivi d'une heure de récréation. — Travail manuel. — 2 h., lecture spirituelle. — 2 h. 1/2, vêpres de la Sainte-Vierge, vêpres du jour, office des morts et trois quarts d'heures d'oraison. — Travail. — 4 h., collation suivie d'une demi-heure de récréation en silence. — 6 h., examen de conscience et lecture spirituelle. — Doubles complies. — Coucher à 7 h. 1/4, après une journée qui compte neuf heures de prières.

Angoulême. — Mgr Cousseau s'exprime ainsi dans son Mandement pour les prières publiques :

« Par une heureuse coïncidence, l'ouverture de la nouvelle session doit avoir lieu le jour même de la fête de saint Martin, cet illustre protecteur de notre pays, qui ne l'a jamais invoqué en vain dans ses plus grands périls. Or, quand jamais notre France a-t-elle eu plus besoin du secours du ciel et de l'aide de tous les protecteurs qu'elle y invoque? Devant ses hommes d'Etat et ses législateurs se dressent en ce moment les plus redoutables problèmes, des questions capitales dont la solution peut avoir la plus grande influence pour le rétablissement de la prospérité et de la gloire de notre pays, ou pour la consommation de ses humiliations et de sa ruine. Comment ne pas reconnaître avec le plus sage des rois que, sur de tels objets *les pensées des mortels sont* nécessairement *timides et leurs prévisions incertaines*. C'est *à Dieu qu'appartiennent la sagesse et l'intelligence*. Lui seul voit les effets dans leurs causes les moins apparentes. Sans son esprit et ses inspirations, les hommes les plus habiles dans le maniement des affaires publiques sont souvent frappés d'aveuglement et d'impuissance. C'est *par lui que ceux qui font les lois les font justes* et conformes aux véritables intérêts des peuples. Nous ne serons donc pas surpris de la décision prise par nos députés et de l'appel qu'ils font à Dieu par les prières de toute la nation.

Beauvais. — Au jour du couronnement de saint Joseph, dont les *Annales catholiques* ont rendu compte, le pieux et zélé Directeur de l'Archiconfrérie établie à Beauvais avait formé le vœu de convoquer tous les fidèles serviteurs du saint Patriarche à un pèlerinage national pour l'année 1873. La même pensée occupait le cœur du Directeur d'une des confréries affiliées à l'Archiconfrérie de Beauvais, M. l'abbé Nadal, vicaire général de Valence, qui demanda au Saint-Père de la bénir. Le cardinal Antonelli répondit par le télégraphe : « Le Saint-Père accorde avec reconnaissance sa bénédiction pour le projet indiqué. » En conséquence, il se prépare pour l'an prochain un pèlerinage national aux sanctuaires de saint Joseph, pour l'Eglise, le Pape et la France. Le Directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph de Beauvais en prend l'initiative, avec l'approbation et les encouragements de son évêque, Mgr Gignoux. Dès ce moment, il faut que ce projet occupe les dévôts serviteurs de saint Joseph, afin qu'il puisse se réaliser le 19 mars prochain dans les proportions que demandent les besoins de l'Eglise et de la France.

Disons à ce propos que le nombre des Associés de l'Archiconfrérie inscrits à Beauvais était, à la fin d'octobre, de 201,455, et celui des Associés des confréries affiliées, de 466,266, ce qui donne un total de 667,719 associés. Telle est la situa-

tion prospère de l'œuvre de M. l'abbé Claverie.

Belley. — Nos lecteurs seront heureux de lire la traduction du *Décret de béatification et canonisation* du curé d'Ars; nous le donnons d'après l'*Echo de Fourvières :*

« Aux kalendes de février de l'année 1866, lorsque notre très-saint seigneur Pie IX, pape, eut daigné accorder que la Congrégation ordinaire des Rites s'occupât, sans l'intervention et le vote des consulteurs, du doute sur la nomination d'une commission pour l'introduction de la cause du serviteur de Dieu Jean-Baptiste-Marie Vianney, bien que le délai de dix ans depuis le jour de la présentation du procès ordinaire dans les actes de la Congrégation des Rites ne fût pas écoulé, l'Eminentissime et Révérendissime Jean-Baptiste Pitra, cardinal *ponent* de cette cause, sur l'instance du Révérendissime D. Théodore Boscredon, chambellan honoraire de notre très-saint Seigneur Pie IX, et postulateur de cette cause, ayant considéré les lettres postulatoires de quelques cardinaux de la sainte Eglise romaine, et de plusieurs archevêques et évêques, et d'autres personnages illustres par leurs dignités ecclésiastiques et civiles, a proposé dans la commission ordinaire des saints Rites, tenue aujourd'hui au Vatican, le doute suivant à discuter :

« Faut-il signer la commission « de l'introduction de la cause dans « le cas et pour l'effet dont il s'a- « git? »

« La Sacrée Congrégation, ayant tout examiné avec soin et entendu le Révérendissime D. Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la foi, a voté pour l'affirmative, c'est-à-dire qu'il fallait nommer la commission, si Sa Sainteté y consentait. (28 septembre 1872.)

« Un rapport fidèle des faits ci-dessus exposés ayant été fait par le secrétaire soussigné à notre très-saint seigneur Pie IX, Sa Sainteté a ratifié et confirmé la sentence de la Sacrée Congrégation, et a signé de sa main la commission de l'introduction de la cause du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste-Marie Vianney.

« Le 3 octobre 1872.

« G., *évêque d'Ostie et de Velletri,*

« Cardinal PATRIZI, *P.S.C.R.*

« D. BARTOLINI, *secrétaire.* »

Carcassonne. — Mgr de la Bouillerie écrit à ses prêtres, au sujet des prières publiques :

« Nous nous plaignons souvent, et avec raison, que le courant des idées modernes emporte notre pauvre pays loin de ses plus nobles traditions de foi et de piété catholique; nous nous plaignons des criminels efforts que notre siècle tente chaque jour pour séparer l'Eglise de l'Etat, pour refouler la Religion dans ses temples, pour ravir à la France son beau titre de fille aînée de l'Eglise, pour imposer enfin à notre pays des lois et un gouvernement athées!... Grâces soient rendues à Dieu, Messieurs, voici un acte qui prouve que la France ne pactise en aucune façon avec d'aussi détestables doctrines.

« Cette Assemblée souveraine affirme qu'elle croit en Dieu, elle affirme que sans son concours, elle sera impuissante contre l'orage; elle s'adresse à la France entière : elle veut que la France prie; elle demande que des prières publiques viennent en aide à ses travaux.

« Avec bonheur, Messieurs, nous nous associerons aux vœux de la Chambre : nous réunirons nos fidèles, et tous ensemble nous prierons le Seigneur, pour conjurer sa juste colère!... Dieu a permis que l'ère désastreuse de nos attentats contre l'Eglise et contre son Chef suprême touchât de bien près celle de nos défaites. Relevons la France par nos prières, pour qu'à son tour elle sauve l'Eglise.

« Vous le dirai-je, Messieurs, je ne saurais être sans espoir. Jamais peut-être l'élan de la prière n'a plus soulevé les âmes vers le ciel! Il y a une France qui blasphème, cela est vrai; mais il y a une France qui prie et qui sera exaucée! »

Coutances. — « Vous vous réjouirez, dit Mgr Bravard, après avoir reproduit la circulaire ministérielle relative aux prières publiques, vous vous réjouirez avec nous des convictions de foi que supposent de tels désirs, dans les mandataires de notre nation. Ils ont compris quelles sont les vraies aspirations de la France : elle est essentiellement religieuse et catholique : ceux qui l'apprécient autrement ne la connaissent pas, ils la calomnient, ils la jugent d'après leurs préjugés personnels; mais ils n'en ont jamais sondé les secrètes et les plus intimes tendances.

« Et si cette qualification, la plus glorieuse qui puisse être donnée à un pays, si la qualification de peuple religieux appartient à la France entière, ne nous revient-elle pas à nous, d'une manière spéciale, habitants de la Normandie?

« Soyons-en fiers : c'est à cela que nous sommes redevables de notre tranquillité, de l'esprit d'ordre qui nous distingue, des vertus et publiques et privées qu'on ne peut nous contester.

« Mais, si nous sommes religieux, sachons le montrer par nos œuvres. Ne donnons pas au monde le spectacle étrange qu'offrent certains hommes sans courage, le spectacle d'esprits convaincus, de cœurs chrétiens, et de lâches inconséquences quand il faut ou professer sa foi par ses discours, ou l'affirmer par sa conduite.

« Au milieu des temps troublés que nous traversons, en face des redoutables mystères de cet avenir qui s'ouvre devant la génération présente, soyons francs et loyaux chrétiens. C'est pour avoir trop oublié nos obligations à cet égard que nous avons été, que nous sommes toujours si cruellement châtiés. Que le passé, au moins, nous instruise, nous serve de leçon pour le présent et d'espoir pour la suite. Mettons Dieu et la religion dans nos intérêts, nous ne saurions rien faire qui soit plus propre à les garantir.

« Puisse l'Assemblée nationale ne pas l'oublier dans ses travaux! Puisse-t-elle nous montrer toujours qu'elle en est pénétrée, et qu'elle veut nous rendre notre ancienne gloire et notre ancienne puissance, en rompant une bonne fois avec les traditions impies et révolutionnaires, en imprégnant nos lois et nos institutions de ces principes de justice, d'honnêteté, de fixité et de liberté qui sont la suite de l'esprit religieux, et qui seuls peuvent faire les nations grandes et prospères... »

Grenoble. — Mgr Paulinier dit, dans sa lettre circulaire pour les prières publiques :

« C'est de Dieu que tout pouvoir reçoit sa consécration. » (Ad Rom., XIII, 1.) « C'est par lui que les chefs gouvernent et que les législateurs font des lois justes. » (Proverb., VIII, 15.) « C'est de lui que viennent le conseil et l'équité, de lui la prudence et la force. » (Prov., XIV.) « La sagesse est assise auprès de son trône, elle a été avec lui avant tous les siècles et elle y sera à jamais (Sap., IX, 4, 9, etc.); mais Dieu la donne à ceux qui la cherchent. » (Sap., VI, 13.) « J'aime ceux qui m'aiment, dit la Sagesse éternelle, et ceux qui veillent dès le matin pour me chercher me trouveront (Prov., VIII, 17); car le commencement de la sagesse est le désir sincère de recevoir ce trésor. » (Sap. VI, 18.)

« La résolution de l'Assemblée nationale est une éloquente affirmation de ces principes émanés du Saint-Esprit. Nos législateurs ont compris que, quelles que soient leurs lumières, la raison de l'homme est toujours courte par quelque côté, et ils ont voulu demander à Dieu, dans le sentiment chrétien de leur faiblesse, l'inspiration, la lumière et la force.

« Quel besoin n'auront-ils pas du secours divin pour sonder les problèmes qui vont être soumis à leurs études! Les questions qu'ils seront appelés à résoudre n'ont-elles pas toutes pour objet l'œuvre importante et difficile de la réorganisation sociale, et n'attendons-nous pas de cette Asssemblée la loi de

l'enseignement, à laquelle sont attachées les destinées de la famille, de la patrie et de l'Eglise?

« Jamais, monsieur le Curé, la prière de tout un peuple ne fut plus nécessaire qu'à la veille de ces graves décisions. Un cri de foi vraiment national, rappelant à notre aide Dieu, que nos ingratitudes ont momentanément éloigné, peut refermer sous nos pieds les abîmes et rendre à la France humiliée sa splendeur. Demandons à Celui qui seul tient dans ses mains notre avenir religieux et social, qu'il donne aux élus de la nation la science de nos plaies véritables et le courage nécessaire pour les guérir. »

Le Mans. — Mgr Fillion dit, dans son Mandement pour les prières publiques :

« Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer la gravité des circonstances; vous n'avez pu oublier déjà les conséquences désastreuses de la guerre que nous avons subie, et vous êtes témoins tous les jours du progrès plus funeste encore des erreurs antisociales qui nous envahissent, de l'audace des partis et du débordement des passions qui menacent la société. Qui ne voit que l'habileté des politiques et l'expérience des hommes d'Etat sont impuissantes à conjurer de tels dangers et à trouver un remède à ces maux, à moins d'une assistance spéciale de Dieu et peut-être d'une intervention de sa Providence? C'est ce secours d'en Haut que nous devons solliciter par nos plus ferventes prières. »

Marseille. — Mgr Place dit, dans sa lettre pastorale pour les prières publiques :

« C'est l'oubli de Dieu, avec l'esprit de division et de désordre, son inévitable conséquence, qui ont été la cause de nos malheurs et nous entraînent, chaque jour, à des ruines plus profondes encore. Pourquoi n'espérerions-nous pas qu'après nous être trouvés unis dans la prière, nous le serons encore sur d'autres terrains, et que l'amour de Dieu et de nos frères, en inspirant des sacrifices réciproques, nous rapprochera enfin les uns des autres, et nous permettra de cicatriser les plaies de notre mère commune?

« Prions donc! Quand Dieu daigne mettre dans le cœur des enfants de la même patrie ces recours confiants et empressés, aux sources fécondes qu'il a établies lui-même, pour apaiser sa justice, c'est que déjà il est près d'eux et veut faire miséricorde. »

Meaux. — Mgr Allou s'exprime ainsi dans son Mandement pour les prières publiques :

« On parle de relever, de refaire la France. Il n'y a pour elle, comme pour l'humanité, qu'un fondement où elle puisse être solidement assise. Nos pères avaient fait entrer Jésus-Christ partout, dans les intelligences, dans les cœurs, dans les lois, dans les coutumes et dans les mœurs. Dans l'édifice social, il était la pierre angulaire fondamentale. Aussi, quelle solidité! Cette admirable construction bravait les siècles et les orages. Mais des hommes impies et pervers sont venus; ils ont attaqué et démoli avec une persévérance satanique le vieil édifice; ils ont banni Jésus-Christ des lois et de l'enseignement, ils l'ont chassé des esprits et des cœurs. La société avait abandonné Dieu; alors Dieu la laissa à elle-même, et bientôt ce n'était plus que des décombres et des ruines sanglantes. La disparition de Jésus-Christ a ouvert un abîme immense, et Jésus-Christ rappelé dans les cœurs et dans la famille peut seul le fermer. On le voit, tout chancelle autour de nous : les institutions, les principes, depuis longtemps minés, tombent au premier choc. La société a été ébranlée jusque dans ses fondements. La confusion règne partout; on croirait assister à la décomposition d'un peuple condamné à la mort.

« Mais ne perdons pas l'espérance. Celui qui a pu faire sortir un monde du chaos primitif peut ré-

générer notre société. La vie dont la plénitude est en Dieu n'est pas épuisée. La puissance qui d'un mot a fait jaillir la lumière du sein des ténèbres peut répéter cette parole avec la même efficacité, et chasser es ténèbres du monde moral. Il aut toutefois que nous coopérions à ce miracle de résurrection par un retour sincère au Dieu que nous avons si souvent méconnu et offenés.

« Nos populations averties, secouées par de si fortes leçons, ouvriront- elles enfin les yeux à la lumière? Prions. prions beau coup en ce moment où un pressentiment presque universel et tant de symptômes menaçants peuvent nous faire craindre les plus grands maux, si la pénitence et la prière ne conjurent pas l'orage. »

Mende. — Mgr Foulquier écrit à son clergé, au sujet des prières publiques :

« L'Assemblée, à qui la France a confié ses destinées, a compris que la tâche qui lui est imposée est au-dessus des forces humaines; elle veut que tous les cœurs élèvent avec elle leur pensée vers le ciel.

« C'est avec empressement et avec bonheur, nous le savons, que vous vous associerez, avec vos chers paroissiens, à la religieuse inspiration de nos dignes représentants. Quel besoin aurions-nous de vous y exhorter avec eux, alors que les angoisses du présent et les douloureuses préoccupations de l'avenir sont là pour nous presser de nous réfugier entre les bras de notre Père qui est dans les cieux, puisque c'est de lui seul que peut nous venir le salut : *Domini est salus.*

Périgueux. — Mgr Dabert, dans son Mandement pour les prières publiques, s'exprime ainsi sur la situation intérieure de la France : « Flottant, pour ainsi dire, dans le vague d'un provisoire indéfini, elle est agitée par le choc violent des passions politiques, sous la menace d'un parti peu nombreux, il est vrai, mais qui rachète par l'audace son infériorité numérique, et sans protection suffisante de la part des hommes d'ordre qui forment le grand nombre, mais se réduisent eux-mêmes à l'impuissance par une déplorable inertie. Sous le rapport religieux, le mal qui la travaille est encore plus profond. La France est une nation catholique; elle est, dans la pensée de l'Europe comme dans sa propre histoire, la nation catholique par excellence; et son intérêt, son existence, sa personnalité dans le monde, sont tellement liés au catholicisme, que si vous l'en détachez, il pourra vous rester encore un peuple, une nation, mais la France, elle, la vraie France aura disparu. Eh bien, qui ne le voit? cette séparation, ce divorce contre nature, c'est cela même que poursuit parmi nous la minorité révolutionnaire. Elle ne veut plus du catholicisme; et, comme pour en finir plus sûrement avec lui, elle ne veut plus de culte, elle ne veut plus de Christ, elle ne veut plus de Dieu! Une France athée, voilà son idéal, voilà l'œuvre qu'elle poursuit, et non, malheureusement, sans succès.

« Que ces simples mots suffisent pour vous mettre à même d'apprécier la grandeur et la difficulté de la tâche qui incombe à notre Assemblée nationale. Elle est telle aujourd'hui que l'homme ne peut plus la remplir sans la lumière et sans la force d'en Haut, et c'est manifestement dans le sentiment de leur impuissance naturelle, que nos représentants ont fait appel aux prières de la France. Conformément à leurs intentions, prêtres et fidèles, nous invoquerons en leur faveur celui dont la puissance dirige à son gré les destinées des nations, et dont la bonté les a rendues toujours guérissables. »

Poitiers. — Une nouvelle église, dédiée à saint Martial, a été consacrée, le 27 octobre, à Montmorillon par Mgr Pie, assisté des évêques de Tulle et de Limoges. A cette occasion, Mgr Berteaud, évêque de Tulle, a fait entendre des paroles où, comme d'habitude, la plus ravissante poésie s'unit à la

plus profonde théologie. Citons-en quelques-unes, rapportées par la *Semaine liturgique* de Poitiers :

« Maintenant la terre est un vaste atelier de dieux, où le Verbe les fait éclore chaque jour. Et lui, depuis qu'il a épuisé sa passibilité, chose très-précieuse, *passibilitatem, rem pretiossisimam*, il est remonté là haut comme un pèlerin ennuyé, en attendant que les dieux de la terre complètent sa stature divine.

« A Rome, ils avaient aussi beaucoup de dieux et de déesses. L'une d'elles présidait aux semences, la déesse *Setia;* l'autre aux moissons, la déesse *Metia*, et la troisième à la vie des citoyens, la déesse *Tutelensis*. Eh bien ! le vieillard du Vatican est là-bas, qui les remplace toutes. Il épand les semailles célestes, les dictées étincelantes du Verbe, il envoie des hommes armés d'un courage magnifique moissonner l'or des sillons, et puis, infatigable veilleur, il garde les dieux adolescents.

« Ma petite ville de Tulle, qui vient de *Tutela, Tutelensis*, là bas dans sa vallée riante, garde aussi ces choses lumineuses, apportées par Martial dans la Gaule. Ah ! l'antique Gaule, du haut de sa croix, le Christ la regardait avec Rome, parce qu'un jour elle devait être la France, parce que chez les Gaulois il n'y avait pas, comme chez les Latins, des poltrons, *de pollice truncati*, des mains imbelles et inutiles, parce qu'une épouse magnifique, Clotilde, devait plus tard conduire Clovis et tous ses Francs au baptistère de Reims. Clovis ne disait-il pas au récit de la Passion : « Si j'avais été là avec mes Francs!... » Allons! Il se trompait : la croix c'est l'union, la perfection; et le Verbe qui est le centre de tout, ne pouvait pas mourir décapité, comme un Romain, enveloppé de linges, comme un homme de peu; il ne pouvait pas descendre de la croix; l'harmonie aurait été rompue.

« Eh bien! il faut que ce peuple des Francs soit, comme Dieu, un grand haïsseur de toutes les fanges, de toutes les ignobles besognes. Il a toujours envoyé des guerriers à Rome, et c'est Etienne, le noble époux de Valérie, qui, sur le conseil de Martial, conduisit à Pierre les premiers bataillons de Lémovices. Et les Pictes, n'étaient-ils pas là aussi ? Ils sont toujours aux postes glorieux. Voyez Hilaire, voyez son illustre héritier.

« Je n'entends pas que ce peuple des Francs périsse : il a la toute-puissance de la prière. Quand on prie sur la terre, il se fait au ciel un silence d'une demi heure, *silentium horæ dimidiæ*. Dieu veut qu'on se taise là-haut sur les harpes de feu, qu'on suspende le cantique éturnel : « Saint, Saint, Saint », quand des lèvres chrétiennes s'ouvrent à la prière. Un ange vient recueillir dans un vase d'or ces parfums qui tombent des lèvres de l'enfant ou de l'adolescent, les balance gracieusement au coin de l'autel et les verse aux pieds du Verbe qui s'en délecte.

« Il faut donc prier le Verbe et le remercier d'avoir, pour nous, donné l'infaillibilité à son Vicaire. Oui, l'enfant de mes montagnes, mes petites paysannes couchées sur leurs herbages, ont droit à la vérité, à l'infaillibilité du Vicaire du Verbe, à ces flèches choisies qu'il tire de son carquois céleste. — Eh bien, voilà! Toutes ces choses sont belles, sont divines ; elles nous aident à devenir des dieux. Ainsi soit-il. »

— C'est le lendemain, 28 octobre, qu'eut lieu la bénédiction des hauts fourneaux de Montmorillon, par Mgr Pie; nous ne renonçons pas à reproduire la magnifique allocution de l'évêque, mais l'espace nous manque encore aujourd'hui.

Rodez. — On lit dans la circulaire adressée au clergé, au nom de son évêque, par M. le vicaire général Costes :

« Les malheurs inouïs qui se sont abattus sur la France, en nous plongeant dans une inexprimable tristesse, ne nous ont pas surpris. Dieu avait été chassé de notre société, il devait y reparaître avec

cette autorité souveraine qui se venge par des coups terribles du mépris des hommes. Cette main divine a été visible dans nos récentes catastrophes, la France l'a compris, et ses enfants ont reconnu la nécessité de se tourner vers celui qui *n'abaisse* que pour *relever*. De là ces grandes manifestations dans nos sanctuaires les plus vénérés, de là ces foules immenses agenouillées devant la Vierge Immaculée, et appelant la protection du ciel sur notre infortunée patrie.

« ... Aidons, M. le curé, à cette grande œuvre de régénération sociale par nos prières et par nos enseignements. Appliquons-nous à faire bien comprendre à nos populations que notre patrie aujourd'hui si humiliée ne reprendra son ascendant sur l'Europe qu'en revenant au Christ qu'elle avait abandonné. Qu'elle se soumette à sa loi sainte, qu'elle l'acclame, comme nos pères et avec le noble enthousiasme de leur foi, *roi des Francs*, et nos ennemis qui annoncent son irrémédiable décadence seront confondus. »

Tarbes. — Mgr Pichenot écrit, dans sa lettre au clergé pour les prières publiques :

« M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par sa lettre du 26 octobre, nous *prie d'assurer l'exécution des intentions de l'Assemblée.*

« C'est une pensée trop louable et trop chétienne, c'est un besoin trop grand et trop bien senti pour que nous ne soyons pas empressés d'y répondre et heureux de nous y conformer. Tout n'est donc pas perdu en France ! Il y a encore et beaucoup, dans tous les diocèses et dans toutes les classes de la société, il y a des hommes vraiment religieux et craignant Dieu. Parmi les égarés, ceux qui pensent et réfléchissent un peu sérieusement, sentent la nécessité de revenir à des idées plus saines, à d'autres principes. Espérons et prions. Adressons-nous à Celui qui *règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires*. Faisons monter nos supplications les plus humbles et les plus ferventes vers le grand législateur, *Dominus legifer noster*, pour que les *législateurs secondaires portent de bonnes lois, de justes décrets*, afin qu'il éclaire, soutienne et dirige nos représentants dans la mission périlleuse et importante qui leur est confiée. Notre avenir et notre salut sont, après Dieu, entre leurs mains. Appelons les lumières et la force d'en haut sur leurs travaux et leurs délibérations. Prions avec ceux qui prient déjà : prions surtout pour ceux qui ne prient pas encore. Le cardinal Ximénès disait : *Prier c'est gouverner*. On l'a trop oublié de nos jours. C'est parce que nous avons voulu nous suffire et nous passer de Dieu que nous avons été abandonnés un moment. Le Seigneur nous a comme *pris au mot*, et nous avons été sur le point de sombrer dans l'abîme. Revenons aux grandes pratiques et aux grands principes des siècles chrétiens, et nous aurons, je l'espère, des jours meilleurs, des temps plus heureux. Laissons le Très-Haut rentrer dans nos affaires; demandons-le-lui, les genoux en terre, la rougeur sur le front, la confusion dans l'âme; elles n'en iront que mieux. Il a fait *les nations guérissables*. Peu à peu nos plaies se cicatriseront, nos pertes se répareront, nous reprendrons en Europe et dans le monde entier la place d'honneur que nous n'aurions jamais dû quitter. *C'est la justice*, nous dit le Sage, *qui élève les peuples, c'est le péché qui les rend malheureux*. La croix n'a pas vieilli ; cet arbre sacré du Calvaire porte encore des feuilles et des fruits *pour la santé des nations*, comme il est écrit au livre de l'Apocalypse, *folia ligni ad sanitatem gentium*. La religion ne craint que deux choses, l'ignorance et les passions mauvaises : l'ignorance qui trompe et aveugle l'esprit, les passions qui égarent et corrompent le cœur. Ah ! nous l'espérons bien, notre belle et infortunée patrie sera sauvée. Car voici enfin qu'elle prie, *ecce enim orat*. »

Vannes. — Toute la Bretagne a résolu de faire un pèlerinage à

Sainte-Anne-d'Auray le 8 décembre prochain. Mgr l'évêque de Vannes vient de publier une lettre pastorale pour l'annoncer. Les membres des divers comités catholiques de cette catholique province doivent y prendre part. NN. SS. les évêques de Rennes, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes recommandent hautement cette nouvelle manifestation de la foi de la France. Mgr l'archevêque de Rennes présidera la cérémonie.

Versailles. — Le mercredi, 6 novembre, a été célébré dans la communauté des Dames-Augustines, à Versailles, le mariage civil et religieux du trop fameux comte de Rochefort-Luçay, autorisé pour cela à quitter pour quelques jours sa prison, avec M[lle] Renauld, atteinte d'une maladie mortelle, et dont il voulait ainsi légitimer les enfants. M. Louis Veuillot, dans l'*Univers*, a donné les renseignements suivants sur ce mariage :

« En présence de l'auteur fameux de la *Lanterne*, de la *Marseillaise* et du *Mot d'ordre*, venant lui demander un sacrement, l'autorité religieuse ne pouvait se dispenser de s'informer si elle n'avait pas affaire à un blasphémateur public des sacrements. Mgr l'évêque de Versailles ne voulait ni manquer de mansuétude, ni compromettre un principe qu'il a en garde. Rochefort fut interrogé à ce sujet. Il répondit aussitôt, très-largement, qu'il était catholique, qu'il voulait l'être; qu'il avait « fait de la politique, » sans se proposer jamais d'attaquer ni de contester un seul dogme de la religion, et qu'il demeurait en cela soumis à l'enseignement de l'Eglise. Cette déclaration eut lieu en présence de témoins. L'envoyé de l'évêché, M. l'abbé Bourgeois, prêtre instruit et vénéré, ne réclamait pas davantage.

« Mgr l'évêque, considérant que Rochefort n'était pas directement et personnellement atteint de l'excommunication, et que d'ailleurs l'autre partie avait droit au sacrement qu'elle sollicitait, leva toute opposition au mariage religieux.

« Le lendemain, après l'acte civil et avant la célébration religieuse, Rochefort, spontanément, renouvela ses déclarations. Puis, en présence des assistants, officiers et témoins de l'acte civil, gardes, témoins désignés par l'évêque pour le mariage religieux, il prit à part M. l'abbé Bourgeois, curé de la paroisse, qui devait lui donner la bénédiction nuptiale, se mit à genoux et se confessa.

« Si l'on prend garde au passé politique et littéraire de Rochefort, à sa situation actuelle, à son entourage tant présent qu'extérieur, on conviendra qu'il a fait en cette circonstance une preuve de fermeté au moins tres-estimable, et dont il faudrait encore lui savoir gré quand même il ne s'y trouverait pas tout le désirable, ce qui ne sera connu que de Dieu. »

MISSIONS.

Chine. — Mgr Pinchon, vicaire apostolique du Su-Tchuen nord-occidental, annonce dans une lettre écrite le 24 avril 1872, que la population chrétienne de son vicariat, disséminée sur une étendue de quinze à seize journées de marche, s'élève à une quarantaine de mille âmes auxquelles on pourrait ajouter quelques milliers d'adorateurs non encore baptisés. Il a pour coopérateurs environ cinquante prêtres, dont plus de trente sont indigènes. Les deux séminaires, le grand et le petit, ont habituellement plus de cent élèves. Il y a cent trente-six écoles d'enfants ou de catéchumèmes, dissé-

minées sur toute l'étendue du vicariat, et dispensant l'enseignement chrétien à mille cinq cents personnes, dont la plupart reçoivent en même temps le pain matériel des missionnaires, car le pays a été ravagé il y a une dizaine d'années par les rebelles Taï-pings, et, depuis cette époque, la misère règne, surtout parmi les pauvres chrétiens. Mgr Pinchon pense que les conversions seraient faciles et nombreuses, s'il était possible de faire disparaître les obstacles matériels et moraux qui entravent les succès des missionnaires. Le peuple chinois, laissé à lui-même, n'est pas ennemi du christianisme; ce qui le retient, c'est l'attachement à ses coutumes, et surtout la haine des fonctionnaires publics, dont les missionnaires ont plus d'une fois dévoilé les fraudes et les concussions, pour défendre leurs néophytes.

Zanguebar. — Le R. P. Horner, supérieur de la mission de Zanguebar, raconte, dans une lettre datée de Notre-Dame de Bagamoyo, 18 mai, les ravages causés par l'ouragan du 15 avril, qui a ravagé toute la côte de Zanguebar et détruit tous les établissements des missionnaires dans leur résidence de Zanzibar. Il y a à réédifier, sans parler des bâtiments moins importants, deux chapelles, la maison des missionnaires, les ateliers, le petit séminaire, le noviciat des Sœurs, les orphelinats, les écoles, l'établissement d'agriculture, et à pourvoir à l'entretien et à la nourriture d'un nombreux personnel : 5 pères, 11 frères, 9 religieuses, 20 petits séminaristes, 9 jeunes ménages, 100 filles et environ 200 garçons. Zanzibar ne produit presque rien en fait de subsistances; les denrées alimentaires y étaient presque toutes importées du dehors, en retour de ses clous de girofles ou autres épices de ce genre constituant son exportation. Or, l'ouragan a pour plusieurs années tari la source de ce commerce.

La mission de Zanguebar, qui forme une préfecture apostolique, a été entreprise en 1860, sous la protection de Mgr Maupoint, évêque de la Réunion (1), par trois prêtres séculiers du diocèse de Saint-Denis (Réunion), à la tête desquels se trouvait M. l'abbé Fava, aujourd'hui évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique). Mgr Maupoint en fut nommé supérieur, comme délégué apostolique, par un décret du 12 novembre 1862, qui érigeait le Zanguebar en préfecture. Dès cette même année, Mgr Maupoint appela la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie à se dévouer à la mission de Zanguebar, qui ne tarda pas à prospérer. Le décret du 12 novembre 1862, disent les *Missions catholiques*, stipu-

(1) Mort récemment, et qui vient d'être remplacé par Mgr Delannoy.

lait que les titres et les pouvoirs accordés à Mgr Maupoint sur la mission de Zanguebar, ne passeraient point à ses successeurs, mais que, après la mort du prélat, la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie serait entièrement chargée de la mission, sous la dépendance immédiate de la Propagande. Un décret de la S. congrégation de la Propagande, en date du 9 septembre 1872, a régularisé la situation prévue, et c'est aujourd'hui le T. R. P. Schwindenhammer, supérieur général, qui a la charge et les pouvoirs de Mgr Maupoint; le R. P. Horner a la direction immédiate de la mission avec le titre et la charge de vice-préfet apostolique.

Disons enfin que cette mission comprend deux établissements principaux : l'un à l'île de Zanzibar, l'autre à Bagamoyo, sur le continent. Les enfants qu'elle élève, au nombre de plus de deux cents, ont été achetés par elle au marché d'esclaves qui se tient à Zanzibar.

Thibet. — Les missionnaires du Thibet, exilés de leur mission par la persécution, ont fondé une chrétienté à Tsé-kou, village situé dans la province chinoise du Jun-Nan, vers la frontière Thibétaine, et habité par des hommes venus de tous les pays d'alentour, Chinois, Thibétains, Lout-sé, Li-sous, etc.

Etats-Unis. — Le T. R. P. Sorin, supérieur général de la Congrégation de Sainte-Croix, fondée primitivement au Mans, et dont le siége est actuellement à Notre-Dame du Lac, dans l'Indiana, vient de donner la statistique suivante de sa Congrégation, dans un compte-rendu daté du 27 août 1872 :

Personnel	Profès	Ecclésiastiques	75	507
		Frères	245	
	Novices et Postulants		187	
Élèves		Primaires	7,558	9,452
		Secondaires	1,531	
		Orphelins	324	
		Apprentis	39	
Maisons		Primaires	64	98
		Secondaires	10	
		Orphelinats	4	
		Ecole industrielle	1	
		Missions et Paroisses	19	

CÉSARISME ET RÉVOLUTION.

Mgr Epivent, évêque d'Aire et de Dax, dans sa lettre pastorale à l'occasion des prières publiques demandées par l'assemblée nationale, a écrit une magnifique page d'histoire et de philosophie chrétienne, en signalant l'erreur qui a été la cause des maux de la France, erreur qui a présenté deux phases dans notre histoire, le césarisme et la révolution. Le césarisme et la révolution ne sont, au fond, qu'une même chose, c'est-à-dire la révolte contre cette parole qui avait brisé l'esclavage païen : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Le césarisme et la révolution refusent également de rendre à Dieu ce qui est à Dieu ; le césarisme veut qu'on donne tout à César, à un seul homme, au roi ou à l'empereur; la révolution veut qu'on donne tout à l'être abstrait qu'on appelle l'Etat, qui représente la souveraineté populaire en révolte contre l'autorité de Dieu. « Le césarisme, dit Mgr Epivent, est l'absorption du « pouvoir spirituel et temporel au profit de l'homme, que l'homme « s'appelle peuple, république, empereur ou roi. C'est la doctrine qui « prétend fonder un ordre social avec des éléments purement humains. « Le césarisme, en France, s'est revêtu du manteau royal, avant de « paraître plus terrible encore sous l'habit du peuple. »

Remarquons que, dans tous les siècles, c'est contre le césarisme, par conséquent pour la liberté, que l'Eglise a dû lutter jusqu'à l'effusion du sang, et que, aujourd'hui, partout où nous avons eu à signaler la persécution, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, c'est toujours au nom des droits de l'Etat, c'est-à-dire de César, de l'homme, que ceux qui détiennent le pouvoir veulent enlever à l'Eglise ses droits, qui sont les droits de Dieu et la sauvegarde de la liberté de l'âme humaine.

J. CHANTREL.

Voici ce que dit Mgr Epivent :

I

On ne peut lire sans verser des larmes la page de nos annales qui nous raconte le premier essai que tenta la France pour se soustraire à la tutelle de Jésus-Christ. C'était sous le pontificat de Boniface VIII et sous le règne de Philippe le Bel. Le Pape écrivait au roi : O France, j'étais, par mes évêques, à ta naissance et à ton baptême. Moi-même je suis venu, par des lettres, te bénir à ton berceau. Voilà bien des siècles qu'une alliance est faite entre la papauté et ton royaume. *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas.* Cette union a commencé à Clovis; mais souviens-toi qu'une voix du ciel prédit dès lors que ton roi et ton royaume seraient heureux tant qu'ils resteraient unis au Saint-Siége, et que si jamais ils s'en séparaient ils périraient.

Ce premier essai s'évanouit avec l'extinction entière, en ligne directe, de la race royale qui l'avait tenté. On vit donc encore, au faîte de l'édifice social, la grande figure du Pape, devant laquelle le moyen âge s'était incliné avec tant de respect et d'amour. Mais voici venu le protestantisme qui sème partout la révolte. Trente ans entiers les rois catholiques se liguèrent pour écraser le monstre, et, à la fin de cette guerre, le traité de Westphalie consacra le droit de la force et ne laissa plus rien entre les princes et leurs sujets. Jésus-Christ put alors consoler son Vicaire, comme Jehovah consola son prophète Samuel, en lui disant : *Ce n'est pas toi qu'ils rejettent; c'est moi, afin que je ne règne plus sur eux* (1).

En ce temps-là, un grand monarque régnait en France. Dans un jour d'orgueil et de colère contre le Saint-Siége, il formula, en quatre articles, son indépendance de l'autorité divine que ses aïeux avaient si souvent proclamée; il soumit même cette autorité suprême à l'épiscopat, à des canons, à des usages imaginaires. Depuis lors, cette déclaration a été l'étendard de la révolte de tous nos souverains contre l'Église, et c'est elle qui a tout bouleversé, en France, dans l'ordre politique et social. L'homme-pouvoir règne sans contrôle, sa raison est la règne du vrai, sa volonté la source du droit. Il dit : l'Etat, c'est moi; tel est mon plaisir; à un signe impératif de sa tête, le peuple serf se courbe devant le dieu qu'il a accepté à la place du Dieu *doux et humble de cœur*. Le but suprême de sa politique, c'est le bien-être matériel, sans aucun rapport avec le bien-être moral. Les destinées futures de l'humanité n'entrent pour rien dans ses ordonnances. Pour lui, la religion n'est qu'un instrument de règne, elle est dans sa main, et il l'organise comme toute autre branche d'administration. La croix de Jésus-Christ, il la plante volontiers à la limite des domaines, dans l'espérance qu'elle sera une borne plus respectée du vulgaire; il l'emploie comme un renfort pour la sentinelle qui veille à sa porte, comme une clef de sûreté pour son coffre-fort. Tant que son intérêt le demande, il fait respecter l'Église et ses ministres. Mais si l'Église blâme, au nom de Dieu, sa politique toute païenne, si même elle n'approuve pas ses vues sur les grands combats et sur les grandes nations, il l'abandonne. Tous les cultes sont également bons à ses yeux, par cela seul qu'ils maintiennent le peuple dans le devoir. Les croyances les plus contradictoires, il les fait asseoir à la même table, il les salarie toutes, sans croire peut-être à aucune.

Dans l'ordre social, même paganisme ; la propriété, c'est l'homme-pouvoir qui la fait. Il parle « de ses biens royaux dont les uns sont

(1) I Reg. VIII, 7.

dans son domaine et dont il veut bien laisser les autres dans les mains de ses sujets; » la liberté, il la mesure à chacun; la famille, il la constitue, et il défend à la religion, sous des peines sévères, d'unir les époux par un sacrement, avant qu'il en ait fait un accouplement qu'il décore du nom de mariage. L'éducation, il la donne, et il faut que le fils de la mère chrétienne aille boire à la source empoisonnée de ses écoles, sous peine de rencontrer des barrières à l'entrée de tous les chemins qui mènent à l'avenir.

Nous omettons bien des traits dans ce portrait du souverain qui ne reconnaît plus sur la terre d'autre puissance au-dessus de la sienne. Jésus-Christ s'était comme incarné dans les rois chrétiens. C'étaient ses ministres pour le bien, et son sacrifice se perpétuait dans l'immolation du souverain pour le salut de son peuple. La royauté chrétienne était une délégation divine, la puissance de Dieu même. Cette seconde majesté rendait l'obéissance facile; elle inspirait cet amour filial qui a produit, chez nos Francs, tant d'actes héroïques de dévouement envers leurs rois très-chrétiens. Mais depuis qu'une grande apostasie a effacé au front des rois l'auréole de leur divine majesté, depuis que l'homme couronné est resté tout nu avec ses faiblesses au regard du peuple, le peuple à son tour a senti se réveiller en lui des instincts plus monstrueux encore. La philosophie l'avait préparé à ces audaces contre le trône et l'autel.

Le peuple philosophe d'abord dit à Dieu : Laisse-nous; nous ne voulons pas trembler toujours devant tes prêtres. La vérité qui sort du libre examen nous est cachée depuis longtemps par la fumée de tes encensoirs. Nous ne parlerons plus de toi à nos enfants. C'est à eux, lorsqu'ils seront hommes, à savoir si tu es, ce que tu es, et ce que tu demandes d'eux. Tout ce qui existe nous déplaît, parce que ton nom est écrit sur tout ce qui existe. Nous voulons tout détruire, tout refaire sans toi. Sors de nos conseils, sors de nos académies, sors de nos maisons. Nous saurons bien agir tout seuls, la raison nous suffit. Laisse-nous. Et comment Dieu a-t-il puni cet exécrable délire? Par un seul mot; il a dit : Faites, et le monde politique a croulé (1).

Puis, se tournant vers le trône, ce même peuple incrédule a dit à celui qui y était assis : C'est une loi de votre État, que le souverain est indépendant de toute autorité sur la terre. Or, c'est moi qui suis le souverain. Le pouvoir réside dans la communauté. Vous n'êtes donc que son mandataire, et comme rien ne lui est supérieur ici-bas, le peuple peut vous renvoyer, vous changer quand il lui plaira, comme le maître change le serviteur dont il n'est plus con-

(1) M. de Maistre, *Principe générateur.*

tent. Mais au temps où l'impiété inaugurait parmi nous le règne horrible de ces doctrines, la couronne de France jetait encore de si beaux reflets de la royauté chrétienne, le roi d'alors était tellement le juste par excellence, que le césarisme populaire procéda avec méthode pour se mettre à sa place. Il sentit bien vite que jamais il ne parviendrait à se faire accepter tant qu'il y aurait un roi vivant en France. Que fit-il donc? Il l'égorgea. Alors le césarisme prit le nom de Révolution, et la Révolution n'a jamais depuis cessé d'exister en France, rôdant toujours comme une lionne autour du trône, quand elle n'y était pas assise, et finissant toujours par renverser les souverains qui l'ont occupé. Et, chose incroyable si ce n'était pas déjà de l'histoire, tous les souverains ont plus ou moins invoqué les principes au nom desquels la Révolution, dès son début, avait fait table rase et abattu ce qui restait encore debout de notre ancien état religieux et social. Lisez plutôt les principes de 89, la constitution civile du clergé, les lois organiques du Concordat, nos innombrables constitutions, cette foule d'ordonnances impériales, royales, ministérielles, cette liste d'erreurs que Pie IX a condensées dans le *Syllabus* pour les écraser d'un seul coup de foudre, coup éclatant qui a fait rugir les souverains de l'Europe redevenue païenne, et dites-nous si vous n'y trouvez pas toujours en substance, et souvent en termes exprès, le césarisme le plus absolu, le mépris de l'autorité de l'Église, l'asservissement de la religion, de ses ministres, tout ce qui prépare logiquement ces épouvantables cataclysmes qui vont et viennent périodiquement sur nos plages, comme le flux et le reflux de la mer.

II

Ne croyons pas que la Révolution qui nous menace aujourd'hui soit plus terrible, plus exigeante qu'à son origine : elle ne change pas; car c'est le mal à sa plus haute puissance; *c'est Satan qui fait le tour du monde* (1). Demandez à la Révolution elle-même ce qu'elle est, ce qu'elle veut, et elle vous répétera ce qu'elle dit chaque jour à la France par les cent mille feuilles de ses journaux :

« Je ne suis pas ce que l'on croit. Beaucoup parlent de moi, et bien peu me connaissent. Je ne suis pas le socialisme qui conspire dans l'ombre, ni l'émeute qui gronde dans la rue, ni le changement de la monarchie en république, ni la substitution d'une dynastie à une autre, ni le trouble momentané de l'ordre public. Je ne suis ni le pillage, ni l'incendie, ni le combat des barricades; je ne suis aucun de ces hommes qui ont écrit leurs noms avec du

(1) Job. I, 7.

sang dans l'histoire moderne. Ce sont mes fils, ces choses sont mes œuvres; mais ce n'est pas moi. Ces choses et ces hommes sont des faits passagers, et moi je ne passe pas. Je suis la haine de toute société où Dieu pourrait s'attribuer quelque part; je suis la proclamation des droits de la raison contre les droits de Dieu; je suis la religion de la révolte, la fondation de l'État social sur la volonté de l'homme, mais de l'homme qui nie tout droit de Dieu sur la société. En un mot, je suis l'anarchie, car je suis Dieu détrôné et l'homme à sa place. Voilà pourquoi je m'appelle Révolution, c'est-à-dire renversement; car je mets en haut ce qui, selon la loi éternelle, doit être en bas, et en bas ce qui doit être en haut (1). »

Voyons maintenant comment la Révolution justifie cette définition par ses réclamations sempiternelles.

La Révolution a toujours demandé et elle demande aujourd'hui plus haut que jamais la destruction de l'ordre religieux existant. Elle l'attaque sur tous les points et de mille manières : par l'injure, par la calomnie, par le sarcasme, par la violence. Elle appelle le catholicisme superstition, dégradation, esclavage; elle veut tout détruire, afin de tout refaire à sa façon. La Révolution demande la souveraineté de l'homme, dans le but d'opprimer le peuple, à qui elle promet un paradis terrestre, au bout d'un chemin semé de fleurs, et qui ne rencontre qu'un enfer terrestre, arrosé par un fleuve de boue, de sang et de larmes. La Révolution demande la liberté, c'est-à-dire le laisser-faire en toutes choses, sauf à ne rien laisser faire que le mal sans permission. Elle demande l'égalité, c'est-à-dire l'abolition de toute autorité, de tout droit, de toute hiérarchie, parce que toute supériorité l'offusque et que toute hauteur rapproche du ciel. Elle demande la séparation de l'Église et de l'État, afin d'abord de ruiner l'influence de la première, ensuite pour ne plus payer les cent dix millions de revenu annuel qu'elle lui a volés à une autre époque, afin surtout de faire absorber le pouvoir de Dieu par le pouvoir de l'homme, de manière à favoriser sa maxime favorite : l'Eglise doit être dans l'Etat et le prêtre dans la sacristie. Elle demande à grands cris que l'Eglise soit asservie, qu'elle ne possède rien en propre : et c'est pour cela qu'elle a poussé un cri d'hyène chaque fois qu'elle a pu arracher un lambeau de la blanche tunique de Pie IX; c'est pour cela qu'elle a envoyé l'un de ses agents au Roi; qu'elle traîne, comme un esclave, son char, pour le complimenter de l'avoir enfin introduite dans Rome la Sainte. Là, elle boit maintenant, en présence des rois et des peuples indifférents, *le vin de la prostitution;* elle passe devant

(1) Mgr Gaume. *La Révolution*. Ouvrage auquel nous faisons plusieurs emprunts.

le crucifié du Vatican *en blasphémant et en branlant la tête* jusqu'au jour où se lèvera le Dieu fidèle vengeur des outrages faits à son Christ et brisera contre la pierre la tête de *la femme ivre du sang des saints et des martyrs de Jésus* (1).

La Révolution va maintenant toute seule; elle est devenue populaire. Jamais sa rage n'a été à un plus haut degré de paroxysme. Ses écrivains ne traitent plus le catholicisme comme une erreur purement humaine. Ils le poursuivent comme un ennemi capital, ils le combattent à outrance, c'est une guerre à mort. La Révolution attaque le catholicisme au cœur, en faisant de Rome son enclume où elle frappe ses plus terribles coups. Efforts impuissants! car l'Eglise de Rome a des promesses d'immortalité. Mais que deviendra la France, dont les destinées furent de tout temps attachées à celle de Rome et qui ne peut attendre que malheur du Ciel si elle ne s'appuie plus sur le rocher immuable de Pierre? La Révolution finira-t-elle par l'emporter dans notre patrie? C'est la question que chacun se pose en frissonnant, et à laquelle personne ne répond que par un long soupir. C'est pour conjurer ce grand malheur que nos représentants nous demandent des prières. Ils en ont grand besoin pour que le Ciel bénisse leurs efforts et leur fasse adopter les moyens qui peuvent seuls sauver la France et lui rendre sa splendeur première.

III

Vous le voyez, par les ravages que la Révolution a faits, depuis un siècle, sur notre sol, tout est à relever ou à réformer en France : institutions, lois et pouvoir qui gouverne. La Révolution n'est pas vaincue, et il nous faudra combattre, tout en restaurant le royaume de Jésus-Christ : guerre géante, œuvre colossale. Nous sommes comme les enfants d'Israël qui, au retour de la captivité, relevèrent les murailles de Jérusalem. *Ils travaillaient d'une main et de l'autre ils tenaient l'épée* (2). Les Esdras du temps présent doivent ordonner aussi au peuple de Dieu de *chasser les femmes étrangères, de célébrer les fêtes de Sion et de renouveler solennellement son antique alliance avec le Seigneur* (3). Nos députés doivent être tout à la fois fondateurs, législateurs, restaurateurs; car, depuis si longtemps que la Révolution est occupée à démolir, nous ne marchons en France qu'à travers des décombres. Elle ne s'est pas contentée « de secouer l'arbre des idées pour savoir celles qui tiennent; »

(1) Apoc. XVII, 6.
(2) II. Esd. IV, 17.
(3) Esd.

à l'imitation des sauvages, elle a coupé l'arbre par le pied. Elle a dit à la France baptisée : Après quatorze siècles de barbarie, il est temps d'interroger ta raison, d'affranchir ton intelligence captive. Fais-toi des vérités selon tes idées; que le gothique édifice de ta religion et de ta politique s'écroule, que tout change, et que, à la place de tout ce qui existe, de nouveaux cieux et une terre nouvelle attestent la puissance de la raison humaine régénérée. Pour l'éternelle instruction des peuples, Dieu a permis que ces vœux impies se réalisassent. Il s'agit aujourd'hui de détruire cette terre maudite, ce ciel orageux que la Révolution nous a faits, et de ramener ce beau ciel, cette terre bénie que la France habita longtemps, si heureuse et si belle, avec ses enfants.

L'homme, sans Dieu, ne sait que détruire; mais, avec Dieu, il est créateur, ouvrier sublime de toute œuvre régénératrice. Sans Dieu, rien ne peut changer en mieux parmi les hommes (1). Jamais nation n'a pu être civilisée que par la religion, et un peuple catholique qui veut recouvrer sa civilisation éteinte a encore plus besoin de Dieu que ces nations idolâtres qui n'ont pas abusé de la grâce. Quand le mal qui trouble l'organisme d'une société vient des passions, il est possible d'y remédier par des lois; mais quand c'est l'ouvrage des lois, le mal est incurable, parce qu'il est dans le remède même. Et n'est-ce pas là le sort de notre malheureuse patrie ? *La terre est désolée, livrée au pillage, souillée par ses habitants ; car ils ont violé la loi, perverti la justice, détruit l'alliance éternelle* (2). Abjurons donc tout d'abord ces principes mauvais qui ramènent ces terribles crises que la France a si souvent enregistrées, depuis un siècle, dans ses annales. Nos agitations intestines, nos changements de constitutions et de dynasties, nos révolutions enfin n'ont pas eu d'autres causes que l'oubli de cette doctrine catholique qui nous montre Dieu dans le pouvoir et qui dit au sujet chrétien qu'il ne fait qu'obéir à Dieu. Si la France veut donc résolûment guérir, il faut que le pouvoir proclame qu'il dépend de Dieu, et que le peuple reconnaisse qu'il ne peut jamais, sans un jugement de Dieu, briser le contrat fait et passé entre lui et le souverain. Les idées des peuples et des rois peuvent changer avec la perversité des siècles; mais les droits divins qui dominent les rois et les peuples ne changent pas. L'Église, cette grande monarchie des intelligences, restera jusqu'à la fin dans le monde moral, pour relever les pouvoirs qui tombent, pour sauver les nations

(1) Origène contre Celse, livre 36.
(2) Isa. XXIV, 3.

malades, que *Dieu a faites guérissables* (1), mais dont il n'a confié la guérison qu'à Jésus-Christ et à son Eglise.

Ne nous dites pas, sociétés modernes, que nous voulons vous arracher la liberté conquise par la raison et par le temps sur le vieux monde catholique. La vraie *liberté vient du Christ* (2). *Elle est là où est l'esprit de Dieu* (3). *Elle couronne de gloire les enfants de Dieu* (4), tandis que la liberté révolutionnaire n'a pour diadème que les chaînes de fer dont elle garotte ses stupides esclaves, tout en leur faisant crier : Vive liberté !

Après avoir rétabli en France les grands principes qui soutiennent les trônes et les sociétés, nos législateurs doivent introduire le même élément divin dans les lois et réformer celles qui l'excluraient formellement. Les lois de l'homme ne sont autre chose que les règles de sa conduite, et sa conduite n'est que la marche de l'homme vers sa fin. La grande législatrice des nations chrétiennes, c'est la religion. La religion et la législation, c'est donc tout un, et cette unité de destination a une même fin, par les mêmes moyens, c'est le premier fondement de la société chrétienne (5). Nous ne pouvons ici que tracer les grandes lignes d'une bonne législation. Remarquons toutefois que les articles les plus restrictifs de notre Code ont le plus souvent pour objectifs le culte, l'Eglise, son chef, ses ministres, les ordres religieux, ce manteau aux couleurs variées, qui forme la plus belle parure de la sainte Eglise. Depuis longtemps cette mère n'a plus en France cette place de reine, cet amour filial dont nos pères l'avaient si constamment honorée. Elle est traitée comme une vassale qu'il faut toujours tenir en sujétion, comme une étrangère qu'on doit surveiller sans cesse. Gouverneurs de tous les siècles, dites-nous donc si jamais vous avez découvert quelque complot contre l'État dans l'Église, si même elle n'a pas toujours répondu à vos injustes soupçons par un admirable dévouement, par d'immenses bienfaits? Ne méritez-vous pas aujourd'hui encore le reproche adressé à ses spoliateurs, quand ils lui arrachaient *les offrandes des fidèles*, *la rançon des péchés*, *le patrimoine des pauvres?* Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes. Vous nous demandez des prières et nous vous en promettons de grand cœur. Mais vous, qui êtes chargés de réparer les crimes de la Révolution, et qui avez foi dans la prière, rendez-nous donc ces hommes de prière qui ont couvert la France de

(1) Sap. I, 14.
(2) Gal. IV. 31.
(3) II, Cor. III, 17.
(4) Rom. VIII, 21.
(5) Domat.

magnifiques monastères, qui ont défriché nos terres incultes, et dont les prières du jour et de la nuit, pour le souverain et pour la nation, détournaient les fléaux qui menaçaient de fondre sur la patrie. Pourquoi faut-il que, dans un siècle et un pays où l'on parle tant de liberté, des Français ne soient pas libres de posséder un coin du désert pour y prier, pour y travailler et mourir ?

Mgr Epivent.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE D'ALLEMAGNE.

(Voir les numéros 45, 46 et 47, pages 474, 500 et 553.)

X

On a voulu encore appuyer ce reproche de danger pour l'Etat de la part de l'Eglise catholique sur les récentes définitions doctrinales. On a, par exemple, affirmé de vive voix et par écrit que l'Eglise catholique, par le décret du Vatican sur la primauté et l'enseignement doctrinal, était devenue dangereuse pour l'Etat. Ici il faut rappeler que ces affirmations ont été soutenues par des écrivains protestants, mais avant tout et de la manière la plus odieuse par ces dissidents de l'Eglise catholique qui refusent de reconnaître le concile du Vatican, et qui, par là, comme nous l'avons montré plus haut, se sont séparés de l'Eglise catholique.

Il serait fort regrettable que les accusations passionnées et mensongères de ces apostats exerçassent la moindre influence sur le gouvernement de l'empire et de l'Etat. Ce n'est point ici le lieu de faire justice de ces fausses interprétations, de ces applications illégitimes des doctrines théologiques ou canoniques, ni des assertions historiques inapplicables au temps actuel et appartenant à une période historique depuis longtemps écoulée, et dans lesquelles on essaye de trouver la justification de ces reproches.

A tous ces discours nous ne voulons opposer que quelques principes :

1° Les dissidents affirment que le décret du Vatican a investi le Pape du pouvoir absolu de faire de nouveaux dogmes à son gré, d'établir une nouvelle morale et de changer comme il lui plaît la constitution de l'Eglise. Le décret du Vatican lui-même, le Pape, tous les évêques du monde entier, tous les théologiens catholiques, toute la chrétienté catholique repoussent avec horreur une pareille affirmation et la regardent comme une erreur insensée et *non catholique* (unkatholischen) ; ils affirment au contraire que ni le Pape, ni le concile, ni qui que ce soit n'a le droit de changer le point le plus léger dans l'enseignement catholique doctrinal et moral qui nous a été transmis.

Mais, d'après une règle de foi catholique connue du monde entier, la démonstration et l'explication authentique et définitive de l'enseignement catholique doctrinal et moral ne reposent point sur le jugement privé, mais sur l'autorité doctrinale établie par le Christ.

2° Ces dissidents affirment que la doctrine du pouvoir doctrinal et de l'infaillibilité du Pape compromet la souveraineté et la sécurité des Etats, parce que le Pape prétendra maintenant à la suprématie sur tous les princes et sur tous les Etats, ou encore qu'il peut prétendre à ce qu'il veut et en faire un dogme.

Mais le Pape, et avec lui toute l'Eglise, reconnaît non-seulement en parole, mais par une pratique constamment invariable, l'indépendance de tous les Etats sans distinction de constitution, et la souveraineté des princes et des pouvoirs civils. L'Eglise oblige également tous les sujets à obéir en conscience à leurs supérieurs séculiers, et Pie IX, comme ses prédécesseurs, a rappelé l'ordre du Christ et des Apôtres d'obéir pour l'amour de Dieu à toute autorité existante ; il l'a exprimé en termes formels et a condamné clairement toute rébellion. Le siége apostolique a toujours agi à l'égard des Etats de la manière la plus loyale et avec toute la considération qui leur était due, il a observé les traités conclus et fait valoir exclusivement les principes de la foi catholique et l'indépendance de l'Eglise dans les choses ecclésiastiques, en observant rigoureusement toutes les relations actuelles et en tenant compte des désirs des gouvernements.

Nous croyons devoir rappeler ici ce que nous avons déjà dit solennellement dans une lettre épiscopale générale du mois de mai dernier : que la plénitude de la puissance ecclésiastique que l'Homme-Dieu a déposée dans l'Eglise pour le salut des âmes et l'organisation de son empire sur la terre, et qu'il a confiée à saint Pierre et à ses successeurs, n'est point absolument illimitée. « Elle est limitée par les vérités révélées, par la loi divine, par la constitution donnée par Dieu à l'Eglise; elle est limitée par le but qu'elle doit atteindre, et qui n'est point le renversement, mais l'édification de l'Eglise; elle est limitée par la doctrine divine révélée, qu'il y a à côté de l'ordre religieux un ordre civil, à côté de la puissance spirituelle une puissance séculière qui tire son origine de Dieu, qui, dans son ordre, est la plus élevée et à laquelle on doit obéissance au nom de la conscience dans les choses permises par la morale. »

3° Quant aux théories abstraites sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, rien de plus injuste et de plus mauvaise volonté que de se baser sur l'interprétation donnée par des adversaires de l'Eglise à des explications des siècles passés ou aux déductions scientifiques des théologiens, des canonistes et des philosophes catholiques, pour en tirer des conséquences en contradiction flagrante avec tous les actes publics de l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat.

4° Il y a plus encore : la théorie moderne, qui considère l'Etat comme le domaine de la raison et comme tout-puissant, regarde comme dangereuses pour l'Etat de semblables vérités clairement contenues dans la parole de Dieu, et sur lesquelles il y eut toujours accord unanime entre les chrétiens fidèles de tous les temps, de tous les pays et de toutes les confessions.

Tant que le christianisme existera, on enseignera et on croira que le Christ a fondé une Eglise, que l'Eglise est distincte de l'Etat, que la conservation de la doctrine du Christ, que le maintien de sa loi, l'administration de ses sacrements ont été confiés par Dieu à l'au-

torité ecclésiastique et non à la puissance civile, que le chrétien, dans les choses de la foi, ne doit pas obéissance à l'Etat, mais à l'Eglise, que les chefs des peuples chrétiens sont obligés devant Dieu à ne faire aucun tort au christianisme et à l'Eglise, mais à les protéger et à prendre aussi en considération dans leur administration les vérités du christianisme et les lois de l'Eglise. Tous ces principes découlent nécessairement du point de vue général chrétien. C'est donc mettre le comble à l'injustice que de dénoncer ces principes comme pernicieux à l'Etat, en se plaçant à un point de vue général non chrétien.

Il est du moins très-regrettable de voir soulever, sans une nécessité pressante, dans une discussion publique, des questions difficiles et sur lesquelles l'Eglise ne s'est point prononcée, d'embrouiller par là les rapports les plus simples et de soulever les esprits. Il n'est pas permis non plus de vouloir déduire un danger, pour l'Allemagne ou pour les autres confessions, de principes chrétiens et catholiques qui ne furent énoncés que pour les nations purement catholiques où existe l'unité de croyances. Il ne faut pas davantage demander à l'Eglise d'admettre des principes appropriés à des relations données, ou de reconnaître les théories abstraites du libéralisme moderne comme autant de vérités absolues, et par amour pour elles de renier les principes chrétiens.

Enfin, à ces théories soi-disant ou réellement catholiques sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, et aux soupçons inspirés par la souveraine autorité doctrinale du Pape, opposons cette simple remarque :

Les catholiques, en Allemagne, ne demandent pour leur Eglise que l'indépendance et la liberté auxquelles ils pouvaient légitimement prétendre en tous temps, et qu'ils ont possédées sans danger jusque dans les derniers temps. Ils ne repoussent que les lois d'exception, la tutelle de l'Etat dans les choses ecclésiastiques, les obstacles contre la libre confession de leur foi et le libre déploiement de leur vie religieuse et ecclésiastique.

La partie catholique de la nation allemande, à l'exception d'un nombre proportionnellemenl très-petit. qui est devenu tout à fait incrédule, ou qui s'est séparé de l'Eglise, est adonnée de tout cœur à sa foi catholique. Nous nous savons, nous évêques, unis sincèrement dans la foi et dans tous ses principes, avec tout le clergé et tout le peuple catholique.

Il nous serait donc impossible de croire que le gouvernement de l'empire d'Allemagne et les autres gouvernements de l'Allemagne puissent avoir pris la résolution de se laisser guider dans leurs rapports avec l'Eglise catholique, par des principes dont les conséquences, comme les gouvernements eux-mêmes ne peuvent se le dissimuler, amèneraient inévitablement, pour les catholiques allemands et pour la patrie allemande, un ordre de choses des plus lamentables.

Nous espérons que vis-à-vis de nous, de notre clergé et du peuple catholique, on reviendra de cette méfiance à la conviction que notre conscience catholique est pour le prince et pour la patrie le garant le plus solide de la fidélité et de l'obéissance et que les gou-

vernements reconnaîtront comme leur devoir de maintenir et de protéger l'Eglise catholique dans la jouissance absolue de l'indépendance et de la liberté qui lui appartiennent de droit divin, qu'elle a possédée en Allemagne depuis un temps immémorial et à la possession de laquelle elle a acquis tant de titres légitimes.

En vertu de cette indépendance et de cette liberté de l'Eglise catholique en Allemagne, nous prétendons qu'il est incontestablement dans son droit que les évêques, les ecclésiastiques des églises cathédrales et les ecclésiastiques chargés du soin des âmes, ne puissent être nommés que d'après les lois de l'Eglise et d'après les conventions légitimes passées entre l'Eglise et l'Etat.

D'après ces lois et conventions, aucun de nous ni du peuple catholique ne peut être considéré légitimement comme pasteur ou docteur, s'il n'a point été agréé par son évêque dont il relève, et aucun de nous ni du peuple catholique ne peut être légitimement reconnu comme évêque avant d'avoir obtenu sa mission du Pape.

C'est sur le même principe des lois de l'Eglise et des conventions entre l'Eglise et l'Etat que nous regardons comme inaliénable le droit des évêques de n'être point troublés dans leurs relations avec le siége apostolique et avec les fidèles.

Nous prétendons également pour nous et pour tous les catholiques, au droit de confesser librement, en Allemagne, partout et toujours et dans toute son intégrité, notre sainte foi catholique, de nous diriger d'après ses principes, et de n'être jamais contraints à supporter dans notre communion religieuse ceux qui n'approuvent point en tout la loi catholique, et ne se soumettent point à l'autorité doctrinale de l'Eglise.

Tout préjudice au libre exercice de notre culte, comme tout préjudice au libre développement de notre vie religieuse, et nécessairement par là même tout préjudice à la liberté de la vie des ordres et des communautés religieuses, nous devons le considérer comme un attentat contre l'existence de l'Eglise et contre les droits qui lui ont été garantis.

Nous affirmons et nous prétendons que l'Eglise catholique a le droit essentiel et inaliénable d'être libre, d'élever ses serviteurs d'après les lois ecclésiastiques, d'étendre l'influence de l'Eglise non pas seulement sur les écoles catholiques, écoles du peuple, écoles secondaires, hautes écoles, ce qui promet au peuple catholique l'instruction et l'éducation catholiques pour la jeunesse qui les fréquente, mais nous prétendons encore que l'Eglise peut librement fonder des institutions particulières pour la culture de la science d'après les principes catholiques, les posséder et les diriger par elle-même.

Enfin nous affirmons et nous défendons le caractère sacré du mariage chrétien comme sacrement de l'Eglise catholique, et les droits de l'Eglise catholique au sujet de ce sacrement en vertu de l'ordre divin.

C'est le témoignage public et unanime que nous ressentons le besoin d'exprimer publiquement et solennellement en présence du monde tout entier, devant Dieu auquel nous aurons à rendre

compte un jour de l'administration de notre charge pastorale. Nous croyons avoir agi d'après les paroles de la sainte Écriture : *Credidi, propter quod locutus sum.* Les principes exprimés ici par nous seront toujours notre ligne de conduite, et nous nous croyons obligés de supporter les plus lourds sacrifices pour nous y conformer, car ce sont les principes que nous a enseignés notre Maître divin lui-même, qui a dit : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

Fulda 20 septembre.

Paul, archevêque de Cologne.
Grégoire, archevêque de Munich-Freysing.
Michel, archevêque de Bamberg.
Henri, prince-évêque de Breslau.
André, évêque de Strasbourg.
Joseph-Pierre, évêque de Limbourg.
Christophe-Florentin, évêque de Fulda.
Emmanuel-Guillaume, évêque de Mayence.
Louis, évêque de Léontopolis et vicaire apostolique dans le royaume de Saxe.
Conrad, évêque de Paderborn.
Jean, évêque de Culm.
Ignace, évêque de Ratisbonne.
Pancrace, évêque d'Augsbourg.
Mathias, évêque de Trèves.
Léopold, évêque d'Eichstatt.
Lothaire, évêque de Leuka, *i. p. i*, administrateur de l'archevêché de Fribourg.
Adolphe, évêque d'Agathopolis, *i. p. i.*
Joseph-Charles, évêque de Rottenbourg.
Jean-Bernard, évêque de Munster.
Jean-Valentin, évêque de Wurtzbourg.
Guillaume, évêque de Hildesheim.
Daniel-Boniface, évêque de Spire.
Hoppe, chanoine capitulaire, représentant de l'évêque Philippe d'Ermeland.

En outre ont adhéré au mémoire les évêques dont les noms suivent, et qui ne se trouvaient point par eux-mêmes à Fulda:
Henri, évêque de Passau.
Jean-Henri, évêque d'Osnabruck.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

depuis sa fondation jusqu'à nos jours,

ET DE L'ARCHICONFRÉRIE DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE

par l'abbé **E. Lambert** et **A. Buirette** (1).

Voilà, certes, un beau et bon livre. Nulle église n'est connue et vénérée dans la France et dans l'univers catholique comme l'église de Notre-Dame des victoires. De toutes parts les pèlerins se dirigent vers son sanctuaire; à toute heure du jour sa chapelle miraculeuse est remplie de pieux fidèles qui viennent ou remercier ou implorer Marie; nulle part les fêtes de la reine du ciel ne se célèbrent avec autant de foi et d'enthousiasme, au point que dans le monde entier on ne trouve rien de mieux pour célébrer dignement la mère de Dieu, que de redire les chants et de suivre exactement les rites de *Notre-Dame des Victoires.*

(1) Chez Curot, 22, rue Saint-Sulpice. Paris, 1 fort vol. grand in-8°. Prix : 7 fr.

Ce n'était donc pas une idée étrange que de penser à réunir, dans un ouvrage considérable, tout ce qui touche à l'histoire de ce temple et de cette dévotion. C'est ce qu'a fait, avec un prodigieux courage que soutenait sa piété envers Marie, M. l'abbé Lambert, vicaire de cette église privilégiée, auteur d'ouvrages si connus et si estimés dans le monde savant.

Il a fait plus. Avec le concours d'un prêtre distingué du diocèse de Soissons, M. l'abbé Buirette, M. Lambert a résumé dans des pages pleines du plus haut intérêt, l'histoire même de Notre-Dame de la Victoire depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Rien de plus attachant que cette longue introduction dans laquelle se déroule l'historique des prodiges réalisés par Marie en faveur des armées chrétiennes, depuis les Grecs de Bysance au sixième siècle, jusqu'aux Français de Crimée au dix-neuvième, depuis la fameuse image de Marie appelée *Nicopée*, c'est-à-dire *faiseuse de victoires* jusqu'à l'étendard, béni à Notre-Dame des Victoires, et envoyé au vaisseau amiral d'où partait le commandement et le signal de la victoire au pied des murs de l'imprenable Sébastopol.

L'histoire du sanctuaire, depuis sa fondation sous Louis XIII jusqu'à nos jours, est un travail de Bénédictin où rien n'est oublié. Toutes les archives ont été compulsées, tous les manuscrits lus avec soin et résumés sans confusion ; nous pouvons affirmer qu'on n'ajoutera aucun document sérieux à cette œuvre consciencieuse. Les derniers événements y sont racontés avec les détails qu'exigeait leur contemporanéité. Ce sont des pages remplie de tableaux dramatiques et saisissants qui font trembler pour les audacieux profanateurs, et qui font admirer leurs courageuses victimes.

Quant à l'histoire de l'Archiconfrérie, avec quelle émotion les âmes pieuses suivront l'œuvre du vénérable M. Des Genettes, désespéré un moment de l'état si lamentable où se trouvait sa paroisse, *inconnue*, comme il l'écrivait avec tant d'amertume, *même à la plupart de ceux qui l'habitaient alors ;* et puis, plus tard, commençant à attirer l'attention, devenant peu à peu le rendez-vous du Paris chrétien, et arrivant enfin à cette large et magnifique efflorescence de foi, de pratiques pieuses et de piété céleste envers l'auguste Vierge, *Refuge des pécheurs !*

Lourdes avait eu son artiste inspiré, traçant dans des pages d'une poésie fidèle les événements prodigieux accomplis dans sa grotte de Massabielle par la bonté de Marie. Notre Dame des Victoires aura de plus que Lourdes l'histoire d'un passé de quinze siècles, racontée avec un infatigable amour de la vérité et un sentiment de piété délicate qui lui donne un charme indicible.. L'histoire de *Notre-Dame de Lourdes* est un joyau que tout le monde se dispute ; l'histoire de *Notre-Dame des Victoires* est un monument, que tous les connaisseurs admireront et que voudront étudier tous les hommes de foi et de goût religieux.

Honneur aux savants et courageux auteurs qui n'ont pas reculé devant les difficultés d'un tel travail. Ils auront la douce récompense d'avoir fait du bien aux âmes, en accomplissant une des plus belles œuvres auxquelles on puisse consacrer une vie d'homme.

L'abbé LECOT.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

Sommaire. — I. La persécution en Allemagne; nouvelles lois d'oppression. — II. La persécution à Rome; loi contre les ordres religieux; prières publiques pour la France. — III. L'Avent; les calamités actuelles; rapports entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel; le salut approche.

I

Nos lecteurs ont eu sous les yeux l'irréfutable Mémoire des évêques d'Allemagne; ils ont pu en admirer, comme les protestants éclairés eux-mêmes, la force et le calme, mais ils n'ont pu se faire d'illusion sur l'effet qu'il produirait près du gouvernement persécuteur. Ce n'est pas l'ignorance qui pousse M. de Bismark contre l'Église, c'est la haine, en même temps qu'un amour effréné de domination universelle. Le Mémoire aura, du moins, eu cet avantage, qu'il a mis à nu les causes qui ont excité la guerre religieuse en Allemagne, et prouvé que la guerre a été déclarée par le gouvernement, non par l'Église. M. de Bismark a agi avec autant d'astuce que de persévérance, mais les évêques lui ont arraché son masque de libéralisme. Tout le monde peut maintenant juger que la conduite des catholiques a été irréprochable et que les provocations sont venues du prince de Bismark.

Vaincu sur le terrain de la raison et de la justice, le chancelier allemand ne recule pas pour cela; il était audacieux, il devient impudent, et il fait dire par sa *Gazette provinciale* : « Le dernier « *Memorandum* des évêques allemands fournit la preuve la plus « claire qu'ils sont soumis sans condition et sans réserve aux vo- « lontés de la Curie romaine, et qu'ils sont résolus à poursuivre « tous les effets des décrets du Vatican en ce qui concerne l'Etat. « *Cette manifestation collective et non équivoque de l'Épiscopat alle-* « *mand doit faire disparaître tout doute et toute hésitation relative-* « *ment à l'attitude que le gouvernement impérial*, *ainsi que les autres* « *gouvernements de l'Allemagne*, *doit prendre à l'égard de la Curie* « *romaine et du clergé qui lui obéit aveuglément.* »

C'est clair. Le renard disparaît, on ne va plus voir que le lion. Les évêques obéissent aux lois de l'Église; rendant à César ce qui est à César, ils veulent rendre à Dieu ce qui est à Dieu; M. de Bismark s'irrite de ce partage, il le qualifie de crime et de rébellion,

et il dit : « La souveraineté est nécessairement une, et c'est la sou« veraineté de la loi. » La souveraineté de la loi humaine, indépendante de la loi divine, c'est l'homme mis au-dessus de Dieu, et c'est le principe même de tous les despotismes, la maxime de tous les persécuteurs.

Les catholiques d'Allemagne sauront obéir à Dieu sans être rebelles au prince; mais il est évident que l'heure des grandes épreuves s'approche pour eux. Le discours du trône vient d'annoncer, le 20 novembre, les projets de loi destinés à mettre au net (*klarstellen*), on sait ce que cela veut dire, les rapports de l'État et des communautés religieuses. Il s'agira surtout de limiter le pouvoir des évêques par des restrictions violentes, de mettre aux mains de l'État l'éducation qui était sous la surveillance du clergé, et d'introduire le mariage civil.

Un projet de loi sur les limites du droit d'application des peines religieuses interdit à tout ecclésiastique de menacer qui que ce soit de peines autres que les peines purement religieuses ou autres que la suppression des droits en vigueur dans le sein d'une société religieuse, et de prononcer ou annoncer lesdites peines. Il est défendu de prononcer ou d'annoncer des peines religieuses contre ceux qui accomplissent ou omettent un acte ordonné par les lois de l'État ou par l'autorité, ou contre ceux qui exercent un droit électoral ou un autre droit de vote public. Enfin, aucun prêtre n'a le droit d'annoncer les peines ecclésiastiques tolérées par l'État, en indiquant les personnes contre qui elles sont prononcées. Les infractions à cette loi seront punies d'amendes pouvant s'élever à 1,000 thalers ou de deux années de prison au plus. Les coupables pourront, en outre, être privés pour cinq ans au plus du droit d'exercer des emplois publics, y compris les emplois ecclésiastiques.

A Stolberg, la police a dissous la succursale de l'Association des catholiques allemands (*Verein Deutscher Katholiken*), dont le siége est à Mayence et qui compte plus de quatre cent mille membres aujourd'hui. L'affaire est transférée aux tribunaux, dont la décision acquiert ainsi une importance capitale, car si la dissolution est maintenue, elle sera étendue à l'Association entière.

On est en pleine persécution : nous attendons avec une pleine confiance l'issue de ces entreprises d'un vainqueur insolent et inique.

II

A Rome, le gouvernement italien agit comme celui de l'Allemagne; peut-être voudrait-il s'arrêter, mais il faut qu'il marche,

parce qu'on n'est pas libre de s'arrêter dans la voie du mal quand on ne veut pas en sortir.

Il s'agit maintenant de la suppression des maisons religieuses, conservées jusqu'ici à Rome, tandis qu'elles ont été supprimées dans le reste de la péninsule. C'est un nouveau coup qu'on va porter à la liberté de l'exercice de l'autorité spirituelle du Souverain-Pontife, car on sait quels services les ordres religieux rendent à l'autorité pontificale et à l'Eglise tout entière. La Révolution demande l'abolition complète des ordres religieux et la fermeture de tous les couvents et monastères; le gouvernement italien essaie de la satisfaire pour le moment, sans se mettre trop ouvertement en lutte avec la diplomatie qui réclame, en réservant cette fois les maisons dites généralices, parce qu'elles sont les chefs-lieux des généraux d'ordres; mais, en accordant à la Révolution une partie de ce qu'elle demande, il se met dans la nécessité de lui accorder tout, tôt ou tard, et, d'ailleurs, on est en droit de voir dans cette conduite de bascule et d'atermoiement la continuation de la politique sans foi qui a fini par le renversement momentané du trône pontifical.

La question des ordres religieux à Rome est une des plus graves de celles qui se sont élevées depuis deux ans; elle pourra devenir l'occasion de troubles civils non moins considérables que le trouble des consciences.

En attendant, les catholiques de Rome multiplient leurs prières et manifestent avec une vivacité toujours plus grande leur dévouement à l'Eglise. Dans ces derniers jours, ils ont voulu joindre leurs supplications à celles des Français. Ils comprennent que les intérêts de la France ne peuvent se séparer de ceux de l'Eglise, et nos malheurs, contemporains de leurs propres infortunes, les touchent autant que nous-mêmes. On a donc célébré à Rome, le 14 novembre, dans l'église de Saint-Louis des Français, une messe solennel à laquelle a assisté M. le comte de Bourgoing avec le personnel de l'ambassade de France. Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, a célébré le saint sacrifice, assisté de trois des aumôniers de l'établissement. La cérémonie était rehaussée par la présence de Mgr Stefanopoli, évêque représentant du rite grec à Rome, de Mgr Guillemin, préfet apostolique de Canton (Chine), et de Mgr Verroles, vicaire apostolique de Mantchourie, tous les trois d'origine française. Un grand nombre de Romains de distinction participaient à ces supplications solennelles.

III

L'année ecclésiastique se termine, une nouvelle année va s'ouvrir,

nous rappelant dans ses fêtes le cycle entier de l'histoire du monde, depuis la création jusqu'à la fin des siècles. En lisant l'évangile du premier dimanche de l'Avent, on ne peut s'empêcher de l'appliquer à la situation actuelle : que de signes dans le ciel et sur la terre! que de fléaux et d'épouvantements! Les inondations, les tremblements de terre, les tempêtes, les naufrages, les incendies, les épidémies, les guerres se multiplient et s'ajoutent à toutes les causes morales qui tiennent les esprits dans l'inquiétude et qui jettent l'effroi dans les cœurs. Le monde physique ne paraît pas moins ébranlé que le monde moral; jamais, peut-être, les rapports entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel n'ont paru plus visibles, depuis la terrible chute d'Adam, qui a bouleversé la nature, et dont le bruit retentira jusqu'à la fin des temps.

Dans le cours des siècles, dit excellemment à ce propos le *Journal de Florence*, on rencontre des pestes, des famines, des inondations, des tremblements de terre dont les ravages donnent le nom à toute une époque historique ; mais on chercherait en vain dans les annales du monde une ère de malheurs se succédant les uns aux autres sans interruption et s'étendant sur toute la terre, comme l'ère présente qui peut bien se désigner entre toutes par le nom d'ère éminemment antichrétienne.

C'est le hasard, dit-on. Eh bien! dit encore le *Journal de Florence*, puisqu'il ne faut voir que le hasard dans tant de calamités, puisqu'il serait insensé d'en attribuer la cause aux péchés des hommes, nous prendrons seulement la liberté de faire une humble requête : Puisque le hasard nous persécute tant depuis que nous sommes entrés dans une nouvelle voie, ne pourrions-nous pas essayer de revenir à la morale, aux droits et à la justice des époques moins désolées? Si les choses de ce monde ne sont qu'une loterie, que rien ne gouverne d'en-haut, pourquoi nous obstiner toujours à jouer les numéros du malheur?

Nous ajouterons : Les coups redoublés de la justice divine sont aussi des coups de la miséricorde; le malheur châtie le vice et mûrit la vertu. C'est pourquoi nous levons nos têtes et nous regardons le ciel, avec le ferme espoir que notre rédemption approche : *Respicite, et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra*, et nous disons à Dieu, avec l'Eglise : « Seigneur, montrez « votre puissance, et venez, afin que votre protection nous arrache « aux dangers que nos péchés nous font courir et que nous soyons « délivrés de nos maux. »

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Le dimanche, 10 novembre, le Souverain-Pontife s'est rendu dans la salle du Consistoire, où il était attendu par une nombreuse députation des dames d'Albano appartenant à la pieuse Société de la préservation des jeunes filles en danger, et par quelques religieuses de Saint Joseph. Les acclamations les plus enthousiastes, dit le *Journal de Florence*, ont accueilli le Saint-Père. Mme Thérèse Granjaquet, présidente de la Société, a lu au nom de l'assistance une courte mais touchante Adresse. Mme Madeleine Matteucci, vice-présidente, a présenté au Saint-Père une magnifique ceinture de soie blanche, brodée de franges d'or. Ce travail était l'œuvre d'une jeune fille élevée par les dames de la Société.

Sa Sainteté a accepté l'offrande et a répondu en ces termes à l'Adresse des dames d'Albano :

« Vous avez dit que Jésus-Christ est monté aux cieux, et que nonobstant il est demeuré sur la terre. Et c'est la vérité. Il est demeuré sur la terre avec le zèle, avec l'esprit de tous ceux qui le représentent, il est resté sur la terre avec les martyrs qui ont répandu leur sang pour la foi et pour l'amour de lui, avec les confesseurs qui ont pratiqué tant de vertus et entrepris tant de saintes œuvres pour sa gloire et le salut des âmes, et il y est resté avec l'Eglise.

« Jésus Christ est dans le ciel, mais du haut du ciel il regarde tous ceux qui travaillent pour sa gloire et le salut du prochain. Du haut du ciel il vous regarde, vous aussi, et il vous assiste dans la belle œuvre que vous avez entreprise, de préserver de la corruption la jeunesse féminine.

« Et puisque vous vous dédiez à une œuvre aussi édifiante, aussi utile, aussi nécessaire, j'espère que vous la continuerez avec ferveur et constance. Il n'y a personne ici-bas qui puisse se dispenser du travail, parce que chacun est dans l'obligation de travailler pour le salut de son âme et de celles des autres.

« Que Dieu vous donne la force de persister dans l'entreprise sainte à laquelle vous êtes spécialement dévouées.

« Ces religieuses que j'aperçois à vos côtés me semblent les *Sœurs de Saint-Joseph*. A ce saint aussi il faut recourir dans les présentes circonstances, car sa protection est très-efficace, surtout à présent qu'il est le patron de toute l'Eglise.

« A ce propos, je me rappelle une chose qui fit sur moi une agréable impression, et que je veux vous communiquer.

« J'ai vu une petite image qui représentait saint Joseph, avec le saint Enfant qui désignait du doigt ces mots : *Ite ad Joseph*. La même chose, je vous la répète : Recourez avec une dévotion et une confiance particulières à saint Joseph.

« Maintenant je vous bénis et désire que ma bénédiction s'étende à Albano et à tout le diocèse. Je sais bien que dans Albano comme ailleurs il y a des scandales et des maîtres qui répandent la corruption et l'incrédulité. J'espère que le Seigneur vous donnera la force de résister à ces scandales et vous conservera toujours à l'abri de la corruption que les méchants cherchent à répandre partout. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

On a les meilleures nouvelles de la santé du Saint-Père.

A l'occasion des inondations qui viennent de ravager une si grande partie de l'Italie, qu'un journal anglais, le *Times*, a pu dire en en parlant : « L'Italie est sous l'eau, » Pie IX a montré sa générosité et sa charité habituelles, et il a envoyé aux évêques des diocèses qui ont le plus souffert des sommes considérables.

On sait d'ailleurs qu'à Rome, où la misère est extrême, depuis le triomphe d'une révolution qui devait faire de cette ville la plus riche et la plus prospère du monde, Pie IX donne tous les mois plus d'un demi-million de francs pour secourir les pauvres. C'est encore le père dépouillé par ses ennemis qui nourrit ses enfants. Un nouveau projet de loi, qui menace les maisons religieuses, dont les aumônes sont si abondantes, va rendre insuffisante cette extraordinaire charité, et les Romains *affranchis* du joug des prêtres vont connaître toutes les tortures de la faim.

— M. le chanoine Duplessis, directeur de la *Bibliographie catholique* et l'un des membres de la commission chargée par Mgr l'archevêque de Paris de rédiger le Propre du diocèse de Paris revenant à la liturgie romaine, est depuis quelques semaines à Rome, où il a déjà eu plusieurs audiences du Saint-Père. Le travail de la commission est soumis à l'approbation pontificale ; il se passera peu de temps avant que la liturgie romaine ne soit redevenue celle de Paris. Il ne restera plus ensuite en France, si nous ne nous trompons, que deux diocèses où la liturgie romaine ne sera pas encore rétablie, celui d'Orléans et celui de Besançon.

— Par ordre de Sa Sainteté, la Propagande imprime en ce moment un travail considérable et complet sur les affaires d'Orient. Nous profiterons de la publication de ce travail pour étudier la situation de la religion en Turquie, et surtout ce qui concerne le déplorable schisme des Arméniens.

— Ces jours derniers, le ministre des finances italiennes, M. Sella,

a envoyé un de ses secrétaires auprès du cardinal Antonelli pour lui remettre les titres qui accordent au Pape une rente de trois millions de francs par an. A peine le cardinal a-t-il compris de quoi il s'agissait, qu'il a congédié le malencontreux envoyé en lui faisant entendre les paroles les plus sévères. Il lui a rappelé les paroles si fortes et si énergiques par lesquelles le Saint-Père, en maintes occasions, a déclaré qu'il n'accepterait jamais rien de ses spoliateurs, et que si jamais les aumônes des fidèles venaient à lui manquer, il souffrirait la faim et la misère plutôt que de recourir à ceux qui l'ont honteusement dépouillé. « Après de telles protestations, a ajouté « Son Eminence, je ne conçois pas qu'on ait l'audace, pour ne pas « dire l'impudence, d'oser vous envoyer ici. » Le secrétaire de M. Sella est reparti tout honteux pour rendre compte à son chef de l'inutilité de sa démarche.

FRANCE.

Dans la séance du 21 novembre de l'Assemblée nationale, à propos de la discussion de la loi sur le jury, M. Jean Brunet a présenté un article additionnel ainsi conçu : « Sera exclu de la liste « des jurés tout électeur qui, par profession ou par déclaration, re- « fusera de croire en Dieu. » Pour soutenir cet amendement, M. Jean Brunet dit : « Il ne s'agit pas de scruter les consciences; mais, alors que la majorité de la population française se distingue par la fermeté de ses croyances, n'est-il pas légitime d'exclure de fonctions aussi importantes que celles de juré des hommes qui, soit dans des livres, soit dans des professions de foi publiques, par une déclaration écrite adressée à la commission, auront affiché leur athéisme? Comment un président du jury pourrait-il faire sa déclaration : « Devant Dieu et devant les hommes... » si, dans le jury, se rencontrent des hommes qui ont fait profession de ne pas croire en Dieu? Au point de vue moral, comprend-on que dans une société qui croit en Dieu ce soient des mécréants qui jugent les croyants? Et, pour remplir une mission si haute ne faut-il pas remonter au principe supérieur de toute justice? D'autant que ces mécréants ne sont d'habitude que des vanités boursouflées par quelques bribes de science, fabricateurs de systèmes boiteux, contradictoires, véritable tour de Babel. Peut-on vous dire que vous n'avez pas le droit de prononcer des exclusions? Comment lorsque vous prononcez des incapacités politiques, civiles, militaires, lorsque l'armée refuse les hommes atteints d'infirmités physiques, on ne pourrait exclure les infirmités morales ou spirituelles! Prenez

garde ! Cette propagande s'adresse à des masses ignorantes qu'elle pénètre profondément. Rappelez-vous que ce sont les athées matérialistes qui ont présidé à la condamnation et à l'exécution des otages. »

M. Charreyron, membre de la commission chargée du projet de loi, a répondu : « La commission rend hommage aux sentiments qui ont inspiré M. Brunet, mais elle ne peut s'associer à l'amendement. Tout homme qui concourt à un acte de justice atteste par cela même sa croyance à l'existence d'un Dieu, principe de toute justice et de toute liberté. Notre législation est loin d'être athée, comme on le dit. Dieu est présent partout, depuis le serment exigé pour les témoins jusqu'à la déclaration du chef du jury : « Devant Dieu et devant les hommes... » Tout homme qui, appelé à « jurer devant Dieu », dirait : « Je ne veux pas jurer », serait condamné à l'amende, à la prison, et un plus digne prendrait sa place dans le jury. Aller plus loin, ce serait entrer dans le domaine inviolable de la conscience. D'ailleurs, les déclarations d'athéisme ne sont le plus souvent que passagères, et le malheur ramène vite de l'incrédulité. C'est ainsi que nous voyons notre société revenir à Dieu, qui l'a frappée, et qui, je l'espère, ne l'abandonnera pas. »

M. Jean Brunet a répliqué : « Il est impossible, dit-on, que la législation s'occupe de ces questions. Le plus grand malheur de la France, c'est d'être la seule grande nation qui ne tienne pas aux rigueurs de la règle religieuse. En Amérique, dans certains Etats, au Mississipi, par exemple, il faut croire en Dieu pour être juré, et, il y a cinq mois, le congrès des Etats-Unis décidait que quiconque resterait deux mois sans remplir ses devoirs religieux serait condamné à l'amende et à l'emprisonnement. Tant que la France fera ainsi une douloureuse exception au milieu des peuples, elle sera traînée dans les crises et dans les catastrophes. »

L'article additionnel n'a pas été adopté.

— Le ministre de la marine vient de lancer une circulaire contre l'ivresse dans l'armée navale. Chaque dimanche, les punitions infligées aux officiers, mariniers, quartiers-maîtres, matelots, pour cause d'ivresse, seront signalées à l'ordre du jour de la compagnie, tant dans les divisions d'équipages de flottes qu'à bord des bâtiments armés.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — Le chiffre de la souscription en faveur de l'Œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur est aujourd'hui de 457,593 fr., 37 c.

— On enlève maintenant les der-

niers échafaudages qui ont servi pour les réparations du chevet de l'église de Notre-Dame, atteint par les obus des communeux du Père-Lachaise.

Quant aux dégâts intérieurs, on met la dernière main aux restaurations. Le feu des chaises et des bancs que les communeux avaient accumulés dans le sanctuaire avait détruit les marches qui conduisent au chœur et tordu la grille gothique séparant de la nef cette partie de l'église. Marches et grilles ont été restaurées. On va s'occuper du nettoyage des stalles du chapitre que la fumée a profondément noircies. On regrette la perte d'une belle lampe en argent donnée par Louis XVI et qui se trouvait susdendue au milieu du chœur, précisément au-dessus du foyer de l'incendie. Cette lampe, que les communeux avaient pris pour un objet en cuivre argenté, a été fondue et le métal s'est trouvé dispersé par petits fragments dans les décombres et les cendres.

Alger. — Mgr Lavigerie vient de nommer une commission chargée de décider et d'assurer le meilleur emploi à faire des sommes que le patronage catholique des Alsaciens-Lorrains met à sa disposition pour l'aider à établir des prêtres, des religieuses et des écoles dans les villages où s'établissent nos malheureux compatriotes.

Amiens. — Après avoir rappelé les malheurs de la guerre et les impiétés de la Commune, Mgr Boudinet s'exprime ainsi dans sa Lettre pastorale pour les prières publiques :

« Si un pouvoir plus intelligent et meilleur a remplacé, après les avoir vaincus, ceux qui avaient plongé la France dans ces abîmes, les bons ne tremblent-ils pas toujours, et les méchants ne se croient-ils pas à la veille du triomphe ? Qu'on lise ce qui s'imprime par toute la France. Si les Crucifix sont entrés dans nos écoles, que de maîtres chrétiens en sont encore éloignés ? Que dis-je, les maîtres ? N'est-ce pas Dieu lui-même qu'il est question d'en chasser ? N'avons-nous pas vu d'honnêtes instituteurs se lamenter, devant nous, à la pensée qu'ils ne pourraient plus, peut-être, parler de Notre-Seigneur Jésus-Christ aux enfants de leur école ; et que, sous prétexte de respecter la liberté de l'enfant de l'athée, ils ne pourront plus, peut-être, parler de Dieu devant les fils des chrétiens ?

« Oh ! qu'ils sont donc bien inspirés les législateurs de la France quand, en présence de ces lois fondamentales, sur lesquelles doivent reposer les bases essentielles de la société, la religion, la propriété, la famille, ils se tournent vers Dieu et implorent son secours. Que n'avons-nous pas à demander aussi pour que l'*union* se fasse dans les esprits et dans les cœurs, afin qu'éclairés sur les vrais intérêts du pays, chacun comprenne qu'il y a quelquefois des sacrifices personnels à faire, et que, sans jamais trahir les principes, il peut être sage d'en ajourner le triomphe, même pour l'assurer. *L'union des esprits et des cœurs !* Quel miracle à obtenir par la bonté de Dieu et sans lequel, il ne faut pas se faire illusion, la France ne peut sortir de l'abîme. Qui donc ne voudrait pas se jeter à genoux et prier avec l'Eglise pour notre malheureuse France ? Ce cri des païens mêmes, *mon Dieu, mon Dieu,* n'arrive-t-il pas aux lèvres de ceux qui ne prient plus, quand ils sont malheureux ? Qui n'a vu, penchés sur le berceau d'un enfant à l'agonie, des pères pour lesquels il semblait n'y avoir plus de Dieu, s'écrier : *Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié !*

« Eh bien ! c'est ce cri que nous voudrions arracher de toutes les poitrines : *Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de nous !*

« Justes et pécheurs, prions tous et prions tous avec ferveur. Sans doute, nous dirons aux pécheurs : Avant de prier, frappez votre poitrine, vous rappelant qu'un seul pécheur, dans le camp d'Israël, arrêtait le bras de Dieu, étendu sur son peuple pour le bénir ; mais

repentants et convertis, priez avec l'Eglise. Qui sait si ce n'est pas l'accent de votre voix qui doit ouvrir le Ciel et en faire descendre la miséricorde? Mais vous justes surtout, priez. Saintes âmes, les amies de Dieu, qui vivez dans les saintes retraites que vous embaumez du parfum de vos vertus, redoublez vos supplications et les immolations de votre vie; Prêtres du Seigneur, vous surtout, les ministres de l'adorable sacrifice, priez; hommes chrétiens dans le monde, pères de famille, chargés de tant de sollicitudes, avec votre femme si pieuse et si dévouée, priez, et faites prier ces chers enfants, même les plus petits, surtout les plus petits. — Ah! tâchez de prier, vous surtout, pauvres et chers chrétiens, qui avez désappris vos prières. Faites-en l'aveu en vous jetant à genoux devant le Seigneur : Je ne sais plus prier, j'ai même oublié les prières que m'avaient apprises ma mère; mais, ô mon Dieu, mêlé à cette foule de fidèles qui vous prient, je puis bien au moins dire : « Seigneur Dieu, ayez pitié de nous, ayez pitié de cette pauvre France. Sans doute elle a beaucoup péché, elle s'est éloignée de vous, mais elle revient. Je le sens à moi-même, ô mon Dieu; ne voyez-vous pas que par votre grâce je suis changé ? » Ah ! nous qui avons le secret des âmes, quel travail fécond nous y pouvons constater! »

Bayeux. — Mgr Hugonin dit dans sa lettre circulaire pour les prières publiques :

« Sans doute, la France traverse une crise redoutable : les temps sont pleins de confusion et d'alarmes ; les habiletés de la politique sont à bout; la prudence des sages ne trouve plus sa voie; les hommes d'Etat sont visiblement en détresse; nous paraissons poussés sur le bord de l'abîme. Mais nos angoisses trop légitimes peuvent devenir le commencement de notre salut. Ah! si elles secouaient enfin notre apathie et notre indolence; si, mûrissant nos esprits, elles nous corrigeaient de notre légèreté et de notre inconstance; si, par la crainte du danger, elles ramenaient parmi nous la concorde; si, surtout, elles réveillaient en nous l'indestructible sentiment religieux que nous portons dans les profondeurs de notre nature : si elles dissipaient les illusions qui nous rendent stériles les dures leçons de l'expérience et de l'histoire; si elles nous ramenaient à Dieu et à la religion; si nous redevenions une nation vraiment et loyalement chrétienne, nos craintes s'évanouiraient et feraient place à l'espérance, nos faiblesses seraient le principe de notre force, et nos humiliations la cause de notre régénération et de notre puissance. »

Chartres. — Mgr Regnault s'exprime ainsi, dans sa Lettre circulaire pour les prières publiques :

« Cette résolution (de l'Assemblée nationale), qui vient de nous être transmise par le gouvernement, est le motif le plus solide de notre espérance. Les hommes d'Etat, en mettant tous leurs soins à élaborer des lois et à prendre des mesures propres à assurer la tranquillité publique, doivent en effet être convaincus qu'ils ne peuvent établir rien de stable sans le secours d'en haut. Ceux qui n'en croient que leur habileté personnelle bâtissent sur le sable, et leurs efforts ressembleront, dit l'Ecriture, à des toiles d'araignées, que l'on fait disparaître en un clin d'œil ; car si les projets des ennemis de la religion réussissaient, si, comme ils le veulent, ils parvenaient à bannir de nos écoles l'instruction chrétienne, bientôt surgirait une société sans Dieu, c'est-à-dire une société vouée à l'anarchie et à la mort, et l'on verrait paraître d'autres législateurs qui ne tiendraient aucun compte des travaux de leurs devanciers et formuleraient d'autres lois destructives des premières.

« Les temps sont mauvais, nous ne pouvons nous le dissimuler, et certaines délibérations, prises récemment dans la capitale de la France, sont de nature à alarmer les gens de bien, et, si elles trou-

vaient de l'écho dans d'autres cités, elles seraient le présage de nouveaux malheurs. C'est pourquoi empressons-nous de répondre aux intentions de l'Assemblée nationale, prions et prions avec confiance. »

La Rochelle. — Mgr Thomas, dans son mandement pour les prières publiques, après avoir indiqué la profondeur du mal qui travaille la France, s'exprime ainsi :

« Faut-il donc désespérer? Non! puisque Dieu a fait *guérissables les nations de la terre*, surtout les nations chrétiennes, en qui se reproduit perpétuellement la grâce du mystère de la Rédemption. Avant l'Evangile, le monde croyait à des fautes irrémissibles, à des larmes sans pardon. Il tremblait devant cette loi envieuse du destin, en vertu de laquelle, disait Sénèque, toute chose arrivée son à apogée retombe jusqu'au degré le plus bas. Et Virgile nous représente l'homme aux prises avec la fatalité toujours prête à l'entraîner sous l'image d'un rameur qui lutte contre le cours d'un fleuve ; si ses bras se ralentissent un moment, le fleuve ressaisit la barque, et la puissance impétueuse des eaux la rejette bien loin en arrière. Dans la pensée de tous les sages du Paganisme, cette inexorable fatalité pesait sur la destinée des peuples. Aussi, quand leur voix n'est plus le simple écho des antiques traditions, des vérités divines que chantaient les oracles, que cachaient les mystères, que les sybilles jetaient au vent, on les entend parler avec une sorte de désespoir, du déclin nécessaire de la civilisation, de la décrépitude des sociétés, de leur chute irremédiable. Depuis l'Evangile, la fatalité n'est qu'un mot vide de sens. Le chrétien sait que Dieu a laissé les peuples *dans la main de leur conseil*, et qu'il leur distribue à son gré les châtiments ou les récompenses, selon qu'ils méritent de le trouver sévère ou miséricordieux. Jamais la ruine d'une nation n'est inévitable. Quelque profondes que soient ses décadences, elle peut se relever et reprendre son ancienne grandeur ; alors même que la séve de sa vie serait presque épuisée, elle peut se régénérer et se sauver. N'a-t-elle pas la toute-puissance de la prière et de l'expiation?

« Mais dans les crises décisives de l'existence des peuples, dans leurs périls suprêmes, on voit se renouveler la scène décrite par saint Augustin, lorsqu'il nous montre le genre humain, avant la venue de Jésus-Christ, gisant à terre, blessé à mort par le péché, et la sagesse humaine qui prétendait le guérir, députant près de lui ses sages et ses docteurs. Or, l'un riait sans cesse des folies qui avaient amené la maladie ; l'autre pleurait sans fin sur l'inutilité des remèdes. Celui-ci conseillait de ne pas croire à la douleur, celui-là de noyer l'angoisse dans le plaisir. Enfin on appela les plus expérimentés, ceux qu'on surnommait devins, et, après des volumes écrits sur l'origine, la nature et les effets du mal, il fallut renoncer à tout espoir de guérison, jusqu'au jour où le grand Médecin venu du ciel se pencha vers l'humanité, et, avec la main affectueuse d'un ami, avec la main carressante d'un père, ferma toutes ses plaies, enchanta toutes ses douleurs. C'était l'extrême misère qui avait rencontré, sur le chemin de la vie, l'infinie miséricorde.

« Cette rencontre heureuse, nous la demandons, nous l'espérons pour notre pays. »

Orléans. — Le vendredi, 8 novembre, a eu lieu, dans la salle des thèses du grand séminaire, en présence d'un nombreux clergé et des élèves du séminaire, la séance solennelle annuelle pour la collation des grades théologiques. Mgr Dupanloup présidait. Les candidats pour la licence et pour le baccalauréat ont brillamment passé leur examen. Puis on a rendu compte du concours ouvert sur cette question: *Faire l'histoire de l'Eglise d'Orléans.* Ce sujet n'a pas été complétement traité, mais deux ou-

vrage si importants méritent d'être signalés : les *Recherches historiques sur l'Orléanais* par M l'abbé Patron, et *l'Origine apostolique de l'Eglise d'Orléans, saint Albin, premier évêque d'Orléans,* par M. l'abbé Cochard. Mgr Dupanloup a maintenu le concours sur l'*Histoire de l'Eglise d'Orléans*, et propose pour 1874 les deux sujets suivants : *Histoire* de l'apologétique chrétienne au dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles ; — *Pastorale* sur les causes qui ont amené le dépérissement actuel de la foi, des mœurs et des pratiques chrétiennes, les difficultés qui en résultent pour le saint ministère, et les moyens de surmonter ces difficultés.

Périgueux. — Mgr Dabert vient d'écrire, à l'occasion de ses prochaines tournées épiscopales, une lettre pastorale dans laquelle, rendant compte des précédentes, il peint la situation religieuse de son diocèse. « Du 11 novembre de l'année dernière, dit-il, au 13 mai de la présente année, nous avons fait *sept* tournées pastorales. Dans ces tournées, *cent dix* paroisses et *trente* annexes ont reçu notre visite, précédée partout de missions ou de retraites préparatoires. Ces paroisses comprennent une population totale de *cent douze mille sept cent quatorze* habitants, et sur ce nombre *quarante-sept mille sept cent cinquante-quatre* ont été communiés de notre main. Nous avons donné la confirmation à *onze mille neuf cent quatre-vingt onze* personnes. » Mgr Dabert s'occupe ensuite de l'instruction chrétienne de la jeunesse, des associations pieuses, de l'inspection des églises, et il accorde à son clergé les plus grands éloges pour le zèle qu'il montre dans l'exercice du ministère pastoral. Nous notons ces dernières recommandations de la Lettre pastorale : « Enfin, nos chers coopérateurs, en ce qui concerne l'hospitalité toujours si pleine de respectueuse cordialité qui nous attend dans vos presbytères, vous comprenez que les pénibles circonstances du temps présent doivent nous imposer à tous la plus grande réserve. C'est pourquoi nous renouvelons ici une double recommandation que nous vous avons adressée dans notre circulaire du 19 mars de l'année dernière. C'est d'abord que vous vous absteniez d'inviter aucune personne laïque à la table où vous nous ferez asseoir, et, ensuite, que vous nous receviez vous-mêmes avec la plus grande simplicité. La visite pastorale sera ainsi, sous tous les rapports, un sujet d'édification pour les fidèles confiés à nos soins. »

Reims. — Le 11 novembre, en la fête de saint Martin, a été inaugurée l'église provisoire de Bazeilles. Il y avait 27 mois que la population de cette paroisse, si éprouvée par la guerre, n'avait pu se réunir pour la messe que dans une chapelle éloignée et tout à fait insuffisante. M. l'abbé Tourneur, vicaire général, délégué de Mgr Landriot, présidait la cérémonie à laquelle assistaient le sous-préfet de Sedan, le maire et le conseil municipal de Bazeilles et un grand nombre de personnages de distinction. Voici les dernières paroles du discours prononcé à cette occasion par M. l'abbé Tourneur :

« Mon Dieu, laissez-nous vous le demander comme une suprême faveur qui couronnera toutes les autres. Faites que dans deux ans à pareille jour. nous fêtions une troisième fois le glorieux anniversaire de saint Martin par les pompes d'une de ces grandes cérémonies dont Balan d'un côté, Douzy de l'autre, nous ont donné naguères le consolant spectacle. Puisse monseigneur notre archevêque achever ici l'œuvre de toutes vos résurrections, en consacrant solennellement, à la gloire de Dieu et sous l'invocation du grand saint Martin, votre patron, une église digne de la générosité de vos bienfaiteurs, digne de votre reconnaissance envers le Dieu de qui vous pourrez dire à jamais : *Dominus mortificat et vivificat, pauperem facit et ditat.* Si Dieu envoie l'épreuve, il envoie la consolation, béni soit

son nom aux siècles des siècles. »

Rennes. — Mgr Saint-Marc écrit à ses curés, au sujet du pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray :

« De toute part la foi dans l'efficacité de la prière se réveille dans notre France, et avec elle l'espérance dans l'intervention divine pour le salut de tout ce qui nous est cher. De toute part de pieux pèlerins se rendent en foule aux sanctuaires où Marie se plaît à faire éclater sa toute-puissance pour apaiser son divin Fils. La Bretagne, si fidèle à la dévotion à la Reine des anges et des hommes, pouvait-elle manquer à cet élan de confiance et d'amour? Non, sans doute, monsieur et cher curé, aussi est-ce avec une grande joie que nous venons vous annoncer le pèlerinage qui s'organise, pour aller le 8 décembre, aux pieds de la mère de la très-sainte Vierge, notre bonne sainte Anne, patronne de la Bretagne, déposer nos vœux et nos prières en faveur du Souverain-Pontife, de la sainte Eglise et de la France.

« Nous connaissons trop l'esprit si chrétien qui anime vos pieux paroissiens, pour croire avoir besoin d'autre chose que de ce simple avis pour les engager à se faire inscrire en grand nombre parmi les pèlerins du 8 décembre prochain, auxquels nous comptons nous joindre nous-mêmes, invité que nous sommes par notre vénérable collègue de Vannes à présider cette fête de famille. »

Rouen. — Dans un discours prononcé le jour de la Toussaint, Son Em. le cardinal de Bonnechose a rendu compte de son récent voyage à Rome. L'illustre prélat a dit qu'il voulait s'assurer par ses propres yeux de la situation qui était faite, depuis l'invasion de Rome, au Souverain-Pontife. Il a eu la douleur de voir confirmé ce qu'il avait lu et appris à ce sujet, savoir le triste état moral de la capitale du monde chrétien, livré aux entreprises des sectes et de la révolution, le peu de sécurité qu'y trouve le clergé, les vexations et les spoliations dont la plupart des couvents ont été déjà victimes, les menaces qui ne leur sont pas épargnées pour l'avenir; enfin, une situation violente, incompatible avec le régime de paix et de liberté que réclame le gouvernement de l'Eglise. Tout ce que l'éminent orateur a recueilli et observé tend à prouver l'impossibilité absolue de la coexistence à Rome des deux gouvernements. Les faits du présent confirment les leçons du passé et montrent avec quelle raison, quelle sagesse, quelle prévoyance le domaine temporel des papes avait été formé et maintenu pour assurer leur nécessaire indépendance. Ici Mgr le Cardinal trace à grands traits et avec une haute éloquence l'historique de ce fait providentiel, sa nécessité, ses conséquences, ses bienfaits. Combien il est cruel de voir ce que quinze siècles avaient voulu et respecté, aujourd'hui compromis et profané par l'invasion italienne! C'est Victor-Emmanuel qui trône aujourd'hui au Quirinal! Ce seul mot résume tout.

Et cependant, se demande l'éminent orateur, comment changer cet état de chose?

Mgr le Cardinal avait besoin de demander au Saint-Père ses conseils et ses lumières sur toutes ces graves questions et sur les éventualités que pourrait présenter l'avenir. Il a trouvé le Saint-Père plein d'affection et de bonté, toujours calme, doux et ferme dans ses épreuves, et il a admiré sa parfaite résignation. Le Souverain-Pontife a fait humainement tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle et de sa prudence; et, délaissé par tous les gouvernements, il élève son cœur et ses mains vers le ciel et déclare qu'il n'y a plus rien à attendre que de Dieu.

Au milieu de cet universel abandon, des angoisses du présent et des menaces de l'avenir, s'il y a encore quelque espérance humaine à Rome, elle repose sur la France. C'est du moins le sentiment universel des Romains demeurés fidèles à la cause du Saint-Siége et dont Mgr le Cardinal a

recueilli maintes fois le témoignage. L'éminent orateur en cherche les raisons au point de vue surnaturel et conclut avec tant d'esprits élevés et éclairés par la vérité : que si pour le Saint-Siége et pour Rome arrive le jour de la délivrance, il viendra en même temps pour la France.

Saint-Claude. — Le 11 novembre, fête de saint Martin, a eu lieu, à Notre-Dame de Mont-Roland, l'un des plus grands pèlerinages de cette année; c'était le pèlerinage de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et l'on y a vu de nombreux représentants de Dôle, de Lons-le-Saulnier, de Besançon, de Dijon, de Gray, de Châlons, de Salins, etc. Mgr de Saint-Claude présidait les cérémonies et bénit les quarante-trois bannières rangées près de l'autel. Puis M. l'abbé Besson, l'une des gloires de la chaire française contemporaine, se fit l'interprète des cœurs dans un magnifique discours, dont la conclusion peut se résumer en ces paroles : « Nous devons espérer, parce que nous prions, et parce que nous avons souffert. » Après que Mgr de Saint-Claude eut donné la bénédiction papale à tous les pèlerins, M. le curé de Dôle prononça, au nom de tous, une consécration solennelle à la Vierge immaculée. On a calculé que plus de six mille pèlerins se trouvaient réunis ce jour-là, six mille conspirateurs en plein jour, comme le remarque la *Semaine religieuse* de Saint-Claude : « Nous conspirons en plein jour; nous voulons le salut de la société française; nous l'aurons. » Et la *Semaine* termine le récit de cette belle fête par ces paroles de Donoso-Cortès : « Si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières... Pour que la société soit en repos, il faut qu'il y ait un certain équilibre entre les prières et les actions... Je crois, tant ma conviction sur ce point est forte, que s'il y avait une seule heure, un seul jour, où la terre n'envoyât aucune prière au ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers. »

Versailles. — M. Grévy, président de l'Assemblée nationale, et M. Baze, questeur, sont allés faire visite le samedi, 23 novembre, à Mgr l'évêque de Versailles, pour le remercier d'avoir bien voulu présider lui-même, le dimanche précédent, la cérémonie des prières publiques dans la chapelle du Palais. M. le Président a tout spécialement remercié le prélat des bonnes et éloquentes paroles qu'il a prononcées dans cette circonstance.

ÉTATS-UNIS.

Tous les citoyens de la République ont été convoqués pour le 28 novembre dans leurs lieux de prières pour remercier le Tout-Puissant des bienfaits reçus pendant l'année. « Durant les douze derniers mois, dit le président Grant, qui a été réélu le 5 novembre, « les citoyens des États-Unis ont été exemptés de toute calamité « grave ou générale. L'agriculture, l'industrie manufacturière et le « commerce ont joui d'une grande prospérité. En conséquence, je « recommande que les citoyens viennent témoigner à Dieu leur re- « connaissance pour ses bienfaits et sa générosité. »

Les républicains d'Amérique donnent là une belle leçon aux républicains de l'Europe.

RUSSIE.

La *Gazette de la Baltique* nous fait connaître une tentative qui vient d'être faite par le gouvernement russe contre l'honneur des évêques catholiques exilés à cause de leur fermeté à défendre les droits de l'Eglise et la foi des fidèles. Le gouvernement leur a fait présenter un document qu'il leur demandait de signer, leur annonçant que, s'ils se conformaient à ses désirs, il leur serait payé dorénavant le montant intégral de leur traitement et qu'ils pourraient à leur choix résider à Saint-Pétersbourg, en Crimée ou à l'étranger.

Tous les évêques ont énergiquement repoussé les propositions du czar et refusé de signer cette renonciation à leur siége.

Il est bon de rappeler au souvenir des catholiques les noms de ces augustes confesseurs de la foi. Ce sont NN. SS. Felinski, archevêque de Varsovie; Krasinski, évêque de Wilna; Popiel, évêque de Plock, et Borowski, évêque de Sitomir.

Il est un autre évêque qui est allé recevoir avant ces dignes prélats la récompense de ses vertus et de son attachement invincible à l'Eglise. Qui ne se rappelle avec attendrissement les souffrances endurées par Mgr Salanski, lorsque le gouvernement russe le fit transporter, quoique très-dangereusement malade, à Matka, le lieu de son exil? On sait qu'il mourut en route, succombant tout à la fois et aux inévitables fatigues d'un si long voyage par un rigoureux hiver et aux mauvais traitements de ceux qui étaient à la fois ses conducteurs, ses gardiens et ses bourreaux.

TURQUIE.

Mgr Debs (Joseph), archevêque maronite de Beyrouth, qui a été consacré le 11 février dernier, a reçu du Saint-Père le Bref suivant, non moins honorable pour la nation maronite que pour lui; le Bref est écrit à l'occasion d'un livre solide et concluant, composé et offert au Saint-Père par le jeune et zélé prélat, en réponse à des assertions qui niaient la longue constance des Maronites dans la foi :

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« La religion toujours pure de votre nation, vénérable frère, sa constante soumission au Saint-Siége que vous avez à bon droit vengée des soupçons élevés contre elle, et aussi les preuves de respect et d'amour que vous nous aviez déjà donnés, nous ont fait trouver très-agréable la nouvelle assurance de votre foi à l'égard de la primauté du Pontife romain et de son autorité infaillible, conformément à l'en-

seignement de l'Église universelle. Ces témoignages sont devenus beaucoup plus doux pour nous, en apprenant, au milieu des divisions qui se font jour en Orient, votre dessein de combattre les erreurs, de dissiper les ténèbres amassées dans les esprits, de dévoiler les piéges aux simples, de vous opposer de toutes vos forces aux progrès du serpent, et de travailler au rétablissement de l'unité brisée.

« Nous n'ignorons pas assurément et nous reconnaissons la difficulté de cette œuvre; mais Dieu, qui ne nous demande que notre bonne volonté, peut fléchir et changer les cœurs des hommes placés dans sa main, et donner l'accroissement à une semence qu'on croirait avoir été jetée inutilement. S'il ne veut pas faire ainsi miséricorde à ceux qui ont rompu l'union fraternelle, il ne laissera pas sans récompense les travaux par lesquels vous aurez essayé de sauver leurs âmes. C'est pourquoi, sans vous effrayer des difficultés de l'entreprise, sans vous décourager par la crainte de l'insuccès, remplissez votre ministère, assuré de la couronne que vous donnera le juste Juge. En attendant, nous demandons pour vous tous les secours et les dons célestes dont vous avez besoin, et comme présage de ces biens et comme gage de notre bienveillance particulière, nous vous donnons tendrement, à vous, vénérable frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 août de l'année 1872, la vingt-septième année de notre pontificat.

« PIE IX. »

LES AVERTISSEMENTS PROPHÉTIQUES.

La *Semaine religieuse* de Rouen, à propos des récentes Lettres pastorales de nos évêques qui signalent les causes de nos maux, le remède à y appliquer, et les nouvelles calamités qui fondront sur nous si nous ne revenons pas à Dieu, rappelle les avertissements semblables qu'avait donnés l'Episcopat français avant la grande Révolution. Nous reproduisons ces pages remarquables :

Parcourez les Mandements épiscopaux à la veille de la grande Révolution, et vous y trouverez prophétisés d'une manière saisissante les malheurs qui allaient fondre sur la France. Il est utile de le rappeler; car cette expérience que nous faisons pour les calamités passées pourrait être renouvelée avec le même succès pour nos malheurs présents. L'Episcopat ne s'est jamais trompé dans les moments décisifs. Non pas que nous voulions lui attribuer le don de prophétie dans le sens strict du mot; mais nous avons bien le droit de dire qu'assistés de la grâce particulière que Dieu attache aux fonctions apostoliques, nos évêques voient de haut et à la lumière de la foi les véritables intérêts de la société spirituelle confiée à leurs soins. D'ailleurs, c'est un fait vérifié par l'expérience

des siècles, que la Providence, toujours paternelle, ne frappe les nations coupables qu'après les avoir solennellement averties. Dieu semble mettre dans l'exécution de ses arrêts une miséricordieuse lenteur et ne lancer qu'à regret sur les peuples prévaricateurs les foudres de sa vengeance longtemps suspendue.

Or, voici parmi plusieurs autres l'un de ces avertissements prophétiques que faisait entendre l'Episcopat français plusieurs années avant la Révolution. Dans un discours prononcé pour l'ouverture d'une des dernières assemblées générales du clergé de France, celle de 1783, l'évêque de Lescar (province d'Auch), Mgr de Noé, après avoir dénoncé l'œuvre des philosophes antichrétiens et des francs-maçons, s'écrie :

« Je les vois renverser nos temples et en arracher les prêtres occupés au sacrifice. Je les vois appeler à grands cris cette foule de demi-croyants, rassemblés moins par zèle que par usage, et dans ce temple déshonoré déjà par leur culte hypocrite les inviter à rejeter bien loin un fantôme de religion qu'ils ne supportaient qu'avec peine (les élections des évêques intrus s'est faite en effet dans les églises). Je les vois porter une main sacrilége sur les ornements du sanctuaire, se charger avidement de leurs dépouilles (toutes les églises ont été pillées de fond en comble); fermer les portes de la maison de Dieu (elles ont été fermées en 1793) ou en changer la destination (elles ont servi aux scandales et aux folies du culte de la déesse Raison); poursuivre au dehors leur victoire impie, et dans leurs triomphes et leurs festins insulter à nos douleurs; et par des libations impures profaner les vases consacrés par la célébration de nos mystères les plus redoutables (ce qui a été accompli à la lettre : en cent endroits les vases sacrés ont servi à des parodies et à des orgies sans nom).

« Voyez, continue cet évêque, l'orage qui gronde et qui vous avertit, les menaces qui s'exécutent, ces commencements fâcheux qui nous annoncent un avenir plus sinistre encore; le dégoût qui gagne le troupeau, le zèle qui abandonne le pasteur, l'orgueil qui s'élève contre votre autorité, l'avarice qui jette un œil d'envie sur les biens dont vous êtes dépositaires; de toutes parts haine dissimulée, déchaînement ouvert, destructions opérées ou projetées. ET VOUS DEMANDEZ ENCORE DES SIGNES ET DES PRÉSAGES DE LA RÉVOLUTION que le Saint-Esprit veut vous faire craindre! EN FAUT-IL D'AUTRES QUE LA RÉVOLUTION ELLE-MÊME QUI, PRÉPARÉE DE LOIN, S'AVANCE A GRANDS PAS ET SE CONSOMME SOUS VOS YEUX? »

Cela a été dit et publié SIX ANS AVANT la Révolution!

Nous ne trouvons de comparable à cette étonnante prophétie que

le célèbre passage tant de fois cité d'un discours prononcé par le P. de Beauregard de la cathédrale de Paris, TREIZE ANS AVANT la Révolution.

« Oui, s'écrie dans un mouvement inspiré l'orateur sacré, oui, c'est à la religion que les philosophes en veulent ; la hache et le marteau sont dans leurs mains, ils n'attendent que l'instant favorable pour renverser l'autel. Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Mais qu'entends-je ? grand Dieu ! que vois-je ? Aux cantiques inspirés qui faisaient retentir ces voûtes sacrées en votre honneur succèdent des chants lubriques et profanes ! Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints, et y recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs ! »

Evidemment, parmi ceux qui entendirent en 1776 cette terrible prophétie, il se trouva de bons bourgeois et de prétendus sages qui haussèrent les épaules, crièrent à l'exagération, au fanatisme, et rangèrent ces avertissements au nombre des rêveries. Or, le 20 brumaire an II, c'est-à-dire, le 13 novembre 1793, ces mêmes hommes purent voir la réalisation, hélas ! trop complète de la prophétie de l'orateur sacré. C'est Chaumette, le procureur de la Commune, qui raconte cet épouvantable sacrilége à la Convention.

« Le fanatisme, dit-il, cède la place à la vérité. Ses yeux louches n'ont pu supporter l'éclat de la lumière. Le peuple de Paris s'est emparé du temple qu'il a délaissé et l'a régénéré. Ses voûtes gothiques, qui jusqu'ici ne résonnèrent que le mensonge, ont répété aujourd'hui les accents de la vérité... Vous le voyez (montrant l'actrice Maillard, de l'Opéra, qui avait été choisie pour symboliser la Raison), nous n'avons pas pour nos fêtes des idoles inanimées ; c'est un chef-d'œuvre de la nature, et son image sacrée a embrasé tous les cœurs. Le peuple n'a eu qu'un seul cri : Plus de prêtres, plus d'autres dieux que celui de la nature ! Nous, ses magistrats, nous venons avec lui vous demander de décréter que la ci-devant église Notre-Dame sera convertie en un temple consacré à la Raison et à la Vérité. »

« Cette demande, raconte le conventionnel Grégoire, est à l'instant décrétée au milieu des acclamations. La déesse de la Liberté prend place à côté du président, qui lui donne l'accolade ; la musique exécute l'hymne à la Liberté, et la moitié de la Convention part pour aller fêter la Raison dans son nouveau temple. »

Les scènes qui se passèrent à la Cathédrale ne se peuvent décrire,

et cette orgie infâme se répéta dans les autres église de la Capitale et dans mille églises des départements. On oublie vite en France. On semble avoir oublié les crimes de la Commune de Paris qui sont d'hier, et les saturnales par lesquelles elle a profané pendant un long mois la plupart des églises de Paris. C'est parce qu'on oublie qu'il faut rappeler que les mêmes causes produisent invariablement les mêmes effets. L'impiété, plus insolente, plus menaçante que jamais, nous conduira, si nous n'y prenons garde, aux mêmes abîmes. Cela est certain comme un axiome scientifique, et toutes les dénégations intéressées de l'indifférence et de l'incrédulité la plus obstinée n'y feront rien.

Le plus doux des hommes, Fénelon, alarmé des progrès que faisait déjà de son temps l'impiété, qui cherchait cependant à se dissimuler, ne s'est-il pas écrié un jour, dans son immortel sermon sur l'Epiphanie : « Un bruit sourd vient frapper nos oreilles, et nous en avons le cœur déchiré. L'incrédulité, quoique timide, n'est pas muette. Le mystère d'iniquité se forme. O Dieu, que vois-je? où sommes-nous? Le jour de la ruine est proche, et les temps se hâtent d'arriver !... »

Dans la suite des années du dix-huitième siècle, les voix épiscopales ne cessent de faire entendre les mêmes avertissements. On ne peut les citer toutes, ce travail n'aurait pas de fin. Rappelons encore cependant ce passage de Beauvais, évêque de Senez, dans son Oraïson funèbre de Louis XV, passage utile à méditer en ce moment encore :

« Siècle dix-huitième, si fier de vos lumières et qui vous glorifiez entre tous les autres du titre de philosophe, quelle époque fatale vous allez faire dans l'histoire de l'esprit et des mœurs des nations! Il n'y aura donc plus de superstition, parce qu'il n'y aura plus de religion; plus de préjugés, parce qu'il n'y aura plus de principes; plus d'hypocrisie, parce qu'il n'y aura plus de vertus?

« Esprits téméraires, frémissez de vos succès et d'une révolution plus funeste encore que les hérésies qui ont changé autour de nous la face de plusieurs Etats. Elles y ont du moins laissé subsister un culte et des mœurs; et nos neveux malheureux n'auront plus un jour ni culte, ni mœurs, ni Dieu. »

Quand on rencontre au dix-huitième siècle, et longtemps avant la Révolution, de telles et de si rigoureuses prévisions dans la bouche des Evêques, doit-on s'étonner qu'aujourd'hui, après tous les ravages de ces principes révolutionnaires, l'Episcopat s'élève de nouveau contre eux? et ne faut-il pas le croire quand il nous avertit des calamités nouvelles qui nous attendent, si nous ne rompons

pas avec l'impiété? Nous ne saurions trop répéter ces paroles, qui résument si nettement l'enseignement qui se dégage des derniers Mandements : « La première cause de tous nos malheurs est l'irréligion. Dieu a été délaissé; les pratiques de son culte ont été négligées, souvent même entièrement rejetées; et l'homme, enivré par son orgueil, a cru pouvoir se passer de l'intervention providentielle dans les choses humaines. On a cru pouvoir vaincre sans Dieu, s'enrichir sans Dieu, assurer la paix et la prospérité publique sans Dieu. » C'est le dernier mot de notre situation. Comment donc sortir de l'abîme, « sinon en nous retournant vers Dieu, et en le suppliant de nous rendre la lumière et la force que nous avons perdues? » Ainsi, voilà notre devoir pressant, impérieux : revenir à Dieu, à sa lumière, à son culte, à la pratique de ses commandements, et recourir à la prière.

UNE PAROLE DE LIBÉRAL SINCÈRE.

M. Ed. de Laboulaye est libéral, il veut l'être dans le bon sens du mot; avec une vue plus profonde de la nature humaine et de la nature des choses, il comprendrait que plusieurs de ses principes sont à l'encontre de la liberté qu'il aime et qu'il veut respecter chez les autres; il comprendrait, par exemple, que ce fameux mot : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, ne signifie rien, ou que, s'il signifie quelque chose, il ne peut qu'amener la persécution de l'Eglise, puisqu'il est impossible qu'un Etat se soutienne en faisant abstraction de Dieu et des lois divines que l'Eglise a la mission d'enseigner. Mais, cette réserve faite, nous reconnaissons avec plaisir que M. de Laboulaye veut la liberté de l'Eglise et des ordres religieux, et nous recommandons aux persécuteurs la lettre suivante qu'il a adressée au journal italien la *Riforma*, pour revendiquer, au nom du libéralisme tel qu'il l'entend, le droit pour les corporations religieuses et pour les Jésuites d'user de la liberté générale :

Je vois avec regret que vous voulez supprimer les congrégations religieuses, et frapper le droit d'association, même chez ceux qui, à votre avis, en usent mal, mais qui, par ce mauvais usage, ne font tort qu'à eux-mêmes et ne mettent nullement en danger la liberté d'autrui.

Que la loi permette ou interdise aux corporations de posséder le sol, c'est là une question économique qui est du ressort de la politique; je n'y fais point d'objection; mais qu'on empêche des citoyens, parce qu'ils sont moines, de s'habiller comme ils l'entendent et de servir Dieu à leur façon, c'est là une entreprise sur la conscience qu'il m'est impossible d'approuver.

On dit que laisser à l'Eglise ou aux Jésuites, qui ne font plus qu'un avec l'Eglise, le droit d'association, d'enseignement, de prédication, de propagande, c'est laisser les quatre cinquièmes de la population italienne entre les mains des plus cruels ennemis de la civilisation, des lumières, de la liberté. Raisonner ainsi, c'est se condamner; c'est déclarer que dans un Etat fondé sur la souveraineté nationale, une minorité du cinquième a le droit de disposer de la croyance et de la conscience du reste de la nation; c'est la réponse de Mahomet, dans la tragédie de Voltaire, quand Zopyre lui demande de quel droit il veut dominer le monde :

> Du droit qu'un esprit ferme et vaste en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

Le langage de Mahomet n'est pas celui des amis de la liberté. Quoi! vous avez la presse, la tribune, le droit de réunion et d'association, vous pouvez faire des conférences, enseigner, fonder des bibliothèques, et vous avez peur de l'ombre d'un Jésuite? Vous n'avez donc plus foi dans la vérité?

En ce moment M. de Bismarck engage le combat contre les évêques qui défendent leur indépendance religieuse. Il connaîtra bientôt, et à ses dépens, ce que Napoléon Ier nommait si justement l'impuissance de la force. Il est plus aisé d'abattre un peuple les armes à la main et de le dépouiller que de faire céder la conscience d'une vieille femme et d'un pauvre curé.

Pour vous, Italiens, j'avais rêvé un plus noble rôle. Vous avez proclamé le principe : *Libera Chiesa in libero Stato.* Fils aîné de la civilisation moderne, prouvez par votre exemple que cette déclaration n'est pas un mensonge. Ayez le courage d'avoir raison. Il faut traiter l'Eglise comme on traite les femmes, par la douceur. On n'a pas le droit d'employer la force avec elles. En respectant la liberté de vos adversaires, vous les désarmerez. Ils *enseignent*, dites-vous, la haine des institutions nationales; apprenez-leur à aimer ces institutions. Pourquoi voulez-vous qu'ils les aiment si elles leur apportent la persécution? Quand le premier venu peut enseigner que l'homme n'est que matière, et qu'il n'y a rien à espérer au-delà du tombeau, vous ne voulez pas qu'un prêtre ou qu'un moine ait le droit de prêcher Jésus-Christ, et de proclamer, au nom du divin Sauveur, la doctrine de la fraternité universelle! Qu'y gagnez-vous? Et ne voyez-vous pas que vous armez contre vous tous les pères et toutes les mères de famille qui ont quelque souci de l'âme de leurs enfants?

Pour moi il y a vingt ans que je réclame la séparation de

l'Eglise et de l'Etat par respect de la conscience individuelle et par crainte du despotisme des partis. Je me souviens qu'un jour le comte de Montalembert me dit : — A quoi voulez-vous en arriver avec cette séparation? — A protéger l'Eglise, lui répondis-je, quand viendra la Révolution.

La Révolution est venue; elle menace des hommes dont je n'accepte pas les doctrines; mais c'est par la raison et non par la violence qu'on réfute l'erreur.

Je suis avec les prêtres et les moines partout où on les persécute : je suis avec eux quand ils réclament la liberté, même pour en user autrement que je ne désire; je suis contre eux quand ils veulent dominer et régner. Mais pour leur résister en ce cas, je ne veux et je n'accepte d'autre arme que la liberté.

En vérité, mon cher professeur, il est triste de penser qu'à la fin du dix-neuvième siècle nous soyons si peu avancés qu'on veuille recommencer les fautes du dix-huitième.

Continuez de combattre avec votre courage et votre talent pour défendre vos adversaires injustement menacés, et restons tous deux fidèles à la devise des vrais libéraux : *Justice pour tous, liberté pour tous.*

Votre bien dévoué,
Ed. Laboulaye.

L'EGLISE ET L'INSTRUCTION DU PEUPLE.

L'enseignement populaire est né de cette parole de Jésus-Christ : *Docete omnes gentes*, enseignez toutes les nations. Les Apôtres en ont été les premiers maîtres, ce sont eux qui ont été les premiers précepteurs de l'humanité.

Sans doute, avant que ces divines paroles eussent été prononcées, il y avait des écoles et des maîtres; mais les écoles n'étaient pas pour les enfants des pauvres, elles n'existaient que pour l'enseignement des classes aisées, et les maîtres ne s'occupaient que des enfants des riches citoyens.

Le paganisme ne s'occupait guère de ce qui était faible et misérable : l'enfant, le vieillard, la femme, le pauvre, l'ignorant, n'avaient pas, comme maintenant, sous les inspirations du christianisme, des armées de serviteurs occupés à les relever, à les instruire, à les soigner; l'enfant était confié à de vils esclaves qui le rendaient vicieux avant même qu'il sût distinguer le bien du mal; le vieillard était délaissé comme un citoyen devenu inutile à la société et qui n'était plus qu'une charge importune; la femme n'était

qu'un instrument de plaisir et était tenue dans un effroyable état de servitude et d'avilissement; le pauvre était méprisé, nul ne songeait à en faire un être vertueux, et sa condition n'était guère meilleure que celle de l'esclave, considéré comme une chose, non comme un homme; l'ignorant ne trouvait personne qui s'occupât de l'instruire, et, en l'instruisant, de lui fournir le moyen d'améliorer sa condition.

Ces fameux philosophes, les Socrate, les Platon, les Aristote et tant d'autres, qui faisaient profession d'enseigner la vérité et la vertu, ne s'adressaient qu'à un petit nombre de disciples choisis, qu'ils entretenaient d'ailleurs dans leurs préjugés d'orgueil, ne leur parlant du peuple qu'avec mépris et des esclaves que comme d'animaux plus intelligents dont ils avaient le droit d'user et d'abuser. A côté de quelques belles maximes, que de maximes honteuses! Et ils avaient bien soin de ne s'adresser qu'au petit nombre: à ce petit nombre, la révélation de leur doctrine; pour la foule, rien. Où voit-on, en effet, chez les païens, les institutions faites pour l'instruction de tous, pour la moralisation des foules? Nulle part.

Les philosophes ne parlaient pas pour le peuple; les prêtres des idoles ne s'occupaient pas davantage du peuple. Ils avaient des chaires pour quelques initiés; jamais ils ne songèrent à enseigner, à *élever* les foules qui se pressaient dans les temples.

Il n'y a que chez les Israélites qu'on pouvait trouver un enseignement s'adressant à tous, parce que la lecture des saintes Ecritures et leur explication fournissait un véritable enseignement populaire; mais on sait que le peuple de Dieu n'exerçait son prosélytisme que dans son voisinage immédiat; il n'avait pas reçu la mission d'enseigner toutes les nations.

La divine parole est prononcée, et voici que la face du monde change tout à coup.

Les enfants, les vieillards, les femmes, les pauvres, les ignorants, les esclaves, tout ce qui est faible, tout ce qui est malheureux, même tout ce qui est vicieux, est l'objet d'une sollicitude particulière; le Maître divin a parlé, ses apôtres volent jusqu'aux extrémités du monde, s'adressant à tous, se faisant tout à tous, proclamant les vérités qui sont le salut de l'humanité, les principes qui forment la base de toute société solide, et l'enseignement populaire est créé.

On dira que cet enseignement ne s'occupait que des doctrines religieuses. Sans doute, dans un sens; c'est-à-dire que la vérité religieuse était le but de l'enseignement. Mais qu'on veuille bien le remarquer : le paganisme, auquel il s'agissait d'arracher le monde,

possédait des savants, des écrivains distingués, des esprits subtils, qui se servaient des séductions de l'éloquence, de la science de leur temps et des sophismes les plus spécieux pour retenir les peuples. Pour transformer le monde, il importait de mettre à nu ces sophismes, de renverser les objections ; par conséquent, il fallait étudier les sciences profanes ; et c'est ainsi que le *Docete omnes gentes* impliquait non-seulement la science de la religion, mais la science de la philosophie, de l'histoire, toutes les sciences enfin qu'il fallait faire revenir au service de l'Auteur de toute science et de toute vérité : *Deus scientiarum Dominus est*, Dieu est le maître des sciences.

Aussi la parole de Jésus-Christ fit-elle bientôt éclore les plus brillantes écoles, où s'instruisaient les esprits les plus distingués, pendant que les foules apprenaient, par le simple enseignement du catéchisme, une philosophie, des préceptes de morale mille fois plus élevés que ceux des maîtres les plus renommés du paganisme. A Alexandrie, en Egypte ; à Césarée, à Antioche, à Edesse, à Laodicée, à Nisibe, en Syrie ; à Rome, à Milan, à Carthage, en Occident, dans toutes les grandes villes de l'empire romain, c'étaient les hommes les plus instruits et les plus éloquents qui se faisaient entendre, les Pantène, les Clément d'Alexandrie, les Origène, les Athanase, les Ambroise, les Augustin et mille autres maîtres célèbres qu'étaient loin d'égaler les plus fameux maîtres du paganisme, et que n'ont pas surpassés les plus illustres génies des temps postérieurs.

Beaucoup de ces maîtres avaient brillé pendant le temps même des persécutions. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, l'enseignement prit une plus grande extension encore : chaque siége épiscopal avait une école, chaque presbytère était un centre d'instruction, chaque monastère était un collége, on pourrait dire une université d'où la science rayonnait aux alentours et jusque dans les contrées les plus éloignées.

Faut-il rappeler ici que ce sont les moines, les disciples de saint Basile en Orient, de saint Benoît en Occident, qui ont sauvé les monuments de la science et de la littérature antique, et conservé l'étincelle sacrée de la science au milieu des bouleversements amenés par les Barbares, conquis à leur tour par la charité et par la science du sacerdoce catholique?

Après les invasions, tout était à recommencer en Occident ; l'Eglise se mit à l'œuvre, et les écoles se multiplièrent. L'enseignement en général était subordonné à l'enseignement de la religion ; mais il n'en comprenait pas moins des objets profanes, comme la

grammaire, la rhétorique, la dialectique, la géométrie, l'arithmétique, la poétique et le chant; on enseignait même des langues étrangères, et les évêques regardaient comme une de leurs principales obligations de participer à l'enseignement ou de se faire suppléer par des hommes choisis parmi les plus capables. Il faudrait citer des centaines de villes épiscopales pour montrer à quel point les études étaient redevenues florissantes; en France, les monastères de Lérins, de Tours et de Poitiers avaient une réputation universelle.

Charlemagne, ce grand roi, le vrai fondateur de l'Europe chrétienne, qui montra si bien quels avantages les peuples recueillent de la concorde entre l'Eglise et l'Etat, donna la plus vive impulsion aux études, et l'on sait que son zèle était inspiré par la religion, que c'est parmi les ministres de la religion qu'il trouva les plus actifs et les plus habiles ministres de ses desseins.

Ce fut en 787 qu'il promulgua sa fameuse constitution des écoles, *Constitutio de scholis per singula episcopia et monasteria instituendis*, constitution sur les écoles qui doivent être établies dans tous les évêchés et dans tous les monastères. Ces établissements n'étaient pas seulement destinés au clergé, mais encore aux laïques. Les monastères, outre les écoles intérieures pour les novices et les enfants, en avaient d'extérieures où tout le monde pouvait se rendre. Ceux qui répètent tous les jours que le clergé n'aime pas l'instruction du peuple, et qui reconnaissent qu'au moyen âge l'influence du clergé sur le peuple était toute-puissante, devraient bien nous expliquer comment il se fait, s'ils ont raison, que le moyen âge se soit distingué par une telle ardeur pour les études et par un tel empressement à remplir les écoles qui s'ouvraient de toutes parts. Les écoles épiscopales étaient fréquentées par d'innombrables élèves. Celles des monastères ne l'étaient pas moins. A peine quelques moines s'établissaient-ils dans un lieu désert et désolé, que la fleur de la jeunesse accourait en foule autour d'eux pour suivre leurs leçons et profiter de leur science. Ainsi, au commencement du neuvième siècle, cent ans après la fondation du monastère de Reichenau, dans une île du lac de Constance où personne n'avait pu demeurer jusqu'alors, cinq cents jeunes gens venus de toutes les parties de l'Allemagne se pressaient autour des moines et ils passaient là jusqu'à seize années pour se perfectionner dans toutes les sciences. Avec un zèle infatigable, les moines avaient copié et rassemblé les meilleurs ouvrages, et ils avaient formé une riche bibliothèque composée de livres de toutes les époques, sacrés et profanes; la Bible, les Pères, les historiens, les grammairiens, les

médecins, les architectes, se trouvaient là rangés en ordre, et à la disposition des maîtres et des disciples.

Il en était de même partout. Pour montrer, d'ailleurs, jusqu'où parvenaient les études les plus sérieuses et les plus étendues, ne suffit-il pas de rappeler qu'au dernier siècle, dans une abbaye de Bénédictines, une simple religieuse composait en latin des comédies qui étaient représentées et comprises par les autres religieuses?

Cependant, les études tombèrent en décadence vers la fin du neuvième siècle pour ne se relever qu'au onzième siècle. Etait-ce la faute de l'Église? L'histoire nous montre alors la Papauté en butte à la tyrannie du dedans et aux prétentions despotiques des empereurs d'Allemagne; avec l'indépendance de la Papauté s'était affaiblie sa bienfaisante influence; l'épiscopat et le clergé vivaient, en beaucoup d'endroits, dans le relâchement, et les études languissaient. Elles redevinrent florissantes aussitôt que les luttes des saint Léon IX, des saint Grégoire VII et de leurs successeurs eurent rendu à l'Église son indépendance, à la discipline ecclésiastique sa pureté, et l'on vit se dérouler ces trois grands siècles du moyen âge, le onzième, le douzième et le treizième, pendant lesquels les universités se fondèrent de toutes parts, et les écoles attirèrent des multitudes dévorées de l'amour de la science, avides de s'instruire, si nombreuses que souvent les maîtres étaient obligés de donner leurs leçons en plein air, sur la place publique. Et quels étaient ces maîtres? Des évêques, des prêtres, des moines.

Aussitôt que l'Église est libre, elle multiplie les écoles, les colléges, les universités; elle craint si peu, elle déteste si peu la science, qu'elle ne profite de son influence que pour la répandre à pleines mains. Elle n'oublie jamais la parole du divin Maître : *Docete omnes gentes.*

Une nouvelle décadence survint après ces beaux siècles : la Papauté fut exilée à Avignon, puis affaiblie par le grand schisme d'Occident. La science ne s'éteignit pas, mais elle s'égara en s'éprenant d'une folle admiration pour l'antiquité païenne, et le résultat de ce déplorable enseignement fut un esprit d'innovation et de révolte qui amena ce qu'on appelle le protestantisme, hérésie multiple, qui n'a qu'un principe commun à tous les protestants : le *libre examen*, c'est-à-dire la liberté de se faire une religion à sa guise ou de n'en pas avoir du tout.

Le protestantisme, qui prétend tout soumettre à l'examen de la raison humaine et qui semblerait devoir ainsi favoriser le développement des études, a-t-il, comme il s'en vante et comme on le

croit trop facilement, contribué à répandre l'instruction parmi les classes populaires et à faire progresser la science? Nous répondons sans hésiter : Non! Non! il ne peut faire progresser la science, parce qu'en remettant tout en question, ce qui est déjà démontré, ce qui est certain, comme ce qui est encore douteux, il use en recherches stériles les forces de l'esprit humain, qui s'élèverait bien plus haut en prenant pour point de départ ce qui est reconnu vrai et acquis à la science; non, il ne peut faire progresser la science, puisqu'il met de côté directement et indirectement, l'une des deux lumières qui éclairent notre intelligence, la révélation, pour ne garder que la raison, si sujette à s'égarer quand elle n'a plus le guide infaillible de la vérité révélée.

J. Chantrel.

(*La suite au prochain numéro.*)

UN FRÈRE IGNORANTIN.

Au moment où, en France, on s'occupe activement de réformer, nous pourrions presque dire de créer l'enseignement de la géographie, il importe de se mettre au courant de ce qui a été fait en cette matière dans les pays voisins, et l'exposition actuelle est pour cela une excellente occasion (1). Or, parmi les travaux géographiques publiés à l'étranger qui figurent dans le palais des Champs-Élysées, on remarque surtout ceux d'un membre de la congrégation des Ecoles chrétiennes, le frère Alexis-Marie, professeur à l'Ecole normale de Carlsbourg (Belgique).

Parmi ses ouvrages, tous empreints d'un notable esprit de progrès joint à un caractère éminemment sérieux et pratique, nous devons signaler surtout sa *Carte murale hypsométrique d'Europe* qui, rompant avec les vieilles habitudes de nos cartes scolaires, donne aux élèves une multitude d'indications précieuses que l'on chercherait vainement, même dans les travaux analogues que l'Allemagne nous montre avec un orgueil d'ailleurs bien légitime.

L'auteur, dans sa notice explicative, entre dans les plus grands détails sur ce que doit être une véritable étude de géographie physique, et il initie particulièrement à un genre de considérations dont nous allons essayer de montrer en peu de mots l'importance.

La topographie d'une contrée doit comprendre surtout trois sortes

(1) On sait que l'exposition universelle d'économie domestique au Palais de l'Industrie durera jusqu'au 15 décembre. — (N. de la R.)

d'éléments : 1° le dessin des côtés, s'il s'agit d'un pays baigné par la mer; 2° le tracé des cours d'eau ; 3° le relief du sol.

Les indications rentrant dans les deux premières catégories sont ordinairement données d'une manière à peu près suffisante; mais ce qui tient au relief du sol et qui constitue ce qu'on appelle l'*hypsométrie* est traité d'une façon déplorable. Ainsi, pour citer au moins un détail, depuis qu'on a compris en France la nécessité d'indiquer les versants que présente un pays, on exagère les lignes de partage de ces versants jusqu'à faire souvent des chaînes de montagnes, et des chaînes importantes, de simples dos de terrain qu'on peut à peine appeler des collines. Par contre, des chaînes considérables, mais ne servant point d'arêtes hydrographiques, sont très-souvent supprimées, en sorte qu'on ne les voit pas figurer dans des livres ou des cartes signalant des chaînes insignifiantes, quelquefois même imaginaires. Nous pourrions donner de tout cela des exemples malheureusement trop nombreux.

Le frère Alexis évite ces erreurs et obtient les plus heureux résultats par l'emploi simultané de *courbes de niveau cotées et de teintes conventionnelles.* En présence d'une de ses cartes, l'élève voit réellement les contrées comme s'il planait au-dessus et acquiert promptement ce qu'on peut appeler le sentiment de la géographie. L'intelligence de ce mode de représentation orographique est d'ailleurs facilitée par des appareils fort ingénieux, dans lesquels on peut introduire de l'eau et voir ainsi, sur un *type géographique en relief*, l'effet des courbes de niveau.

Les indications hypsométriques, jointes à quelques données météorologiques et géologiques fournies aussi par la carte, facilitent l'intelligence des climats, des productions de chaque pays, de son industrie, de son commerce, et permettent de raisonner même le rôle que chaque peuple remplit sur la scène du monde, car les conditions géographiques ont sur l'homme une influence considérable. La lecture de la notice ci-dessus mentionnée suffit pour s'en convaincre.

Ainsi s'explique l'appréciation presque officielle qui vient d'être faite de la carte du frère Alexis, et d'après laquelle cette carte serait au premier rang par la science qu'elle renferme et par les renseignements pratiques qu'elle donne, comme aussi on doit la reconnaître comme la première carte hypsométrique murale d'Europe qui ait paru en français.

L'auteur a exposé une *Carte de Belgique*, construite d'après le même système que la carte d'Europe, et nous espérons qu'il se décidera à publier d'après les mêmes idées une carte de France.

Ajoutons qu'il a exposé des *Atlas* contenant déjà des cartes hypsométriques (1867), des *tableaux-cartes*, en toile cirée, et des *Cahiers d'exercices cartographiques* fort bien entendus pour l'usage des classes; plusieurs *Manuels* pour les maîtres et pour les élèves des écoles primaires et des écoles spéciales; enfin, un joli *Paysage en relief* dans lequel il a su, avec beaucoup d'art, grouper les types des accidents géographiques, et qui doit singulièrement intéresser l'enfant au début de ses études.

Comme on le voit, le matériel géographique du frère Alexis-Marie est aussi remarquable par la variété des objets que la science pratique qui a présidé à leur construction. Il prouve une fois de plus que l'enseignement congréganiste, non-seulement peut suivre le progrès, mais sait aussi à l'occasion en prendre l'initiative. — (*Mondes*). F. Moigno.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

56. — **Mot à mot du catéchisme**, ou Explication littérale et raisonnée de la doctrine chrétienne, par J.-C. Hervieu; Poitiers, 1872, chez Henri Oudin. — In-12 de VIII-344 pages. — Excellente explication du catéchisme par demandes et par réponses; il n'est pas difficile de voir qu'elle est le fruit d'une longue expérience et d'un long enseignement. Tout y est simple, clair, net, précis, exact; nous n'hésitons pas à dire que le livre de M. l'abbé Hervieu sera aussi utile au catéchiste qu'au catéchisé.

57. — **Histoire de Notre-Dame-d'Arcachon** et du Bienheureux Thomas Illyricus, son fondateur, par le R. P. Delpeuch, Oblat de Marie Immaculée; Bordeaux, 1872. — In-8° de XXXIV 238 pages avec une gravure. — Il y a quarante ans, il y avait à peine quelques maisons, ou plutôt quelques cabanes de pêcheurs sur les bords du bassin d'Arcachon; aujourd'hui, c'est une ville de gracieuses villas qui s'élève entre ce tranquille petit golfe et les forêts de pins qui la couronnent. Là se trouve une image révérée de Notre-Dame et un pèlerinage qui remonte au seizième siècle, au temps du B. Thomas Illyricus, qui a évangélisé la contrée. Le pèlerinage est aujourd'hui desservi par le P. Delpeuch, des Oblats de Marie Immaculée. Le P. Delpeuch a consacré tout un beau volume, qui a mérité les éloges du cardinal Donnet, et au sanctuaire et au pays qu'il protége : c'est une histoire très-intéressante d'Arcachon depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et dans laquelle l'érudition se trouve très-agréablement mêlée à la piété. On y trouve particulièrement sur le B. Thomas Illyricus, franciscain, des détails qui sont peu connus: c'est une belle figure de moine missionnaire que le P. Delpeuch fait heureusement revivre.

58. — **De l'ordre surnaturel et divin**, par l'abbé Gridel; Nancy, 1872, chez Vagner. — In 8° de VIII-512 pages. — Cet ouvrage est une nouvelle édition; il a paru la première fois en 1846; les circons-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

tances actuelles ne lui ôtent rien de son intérêt, au contraire; car il devient de plus en plus nécessaire de faire connaître et d'affirmer le surnaturel, au moment où toutes les forces du naturalisme se tournent contre lui. L'ouvrage de M. l'abbé Gridel se présente sous forme d'*Entretiens;* chacun des chapitres est comme une leçon ou conférence, donnée par le prêtre savant et zélé à des jeunes gens qui désiraient acquérir une connaissance raisonnée et approfondie de la religion catholique; plusieurs de ces Entretiens ont eu réellement lieu dans des réunions particulières de la Société *Foi et Lumière* de Nancy, qui a compté dans son sein tant d'hommes distingués et qui a suscité la production de plus d'un ouvrage remarquable. Les Entretiens sur l'ordre surnaturel et divin sont distribués en trois parties : dans la première, l'auteur, allant tout de suite au but, s'occupe de l'homme surnaturel et divin perfectionné dans le ciel; dans la seconde, il étudie l'homme surnaturel et divin, tel qu'il est ébauché sur la terre; dans la troisième, il examine les moyens qui sont nécessaires pour conserver la vie surnaturelle, pour acquérir, conserver et perfectionner la vie divine. Le naturalisme, le protestantisme, le jansénisme, qui se rencontrent à chaque pas dans ces études, sont réfutés avec une grande vigueur, et la doctrine catholique brille d'un éclat qui la montre aussi belle que conforme à la saine raison. M. l'abbé Gridel a ajouté aux trois parties fondamentales de son livre une suite de *Corollaires*, comme il les appelle, qui montrent l'influence de la grâce divine sur les sciences et les arts: c'est la grâce qui illumine l'histoire et permet d'en faire la philosophie; elle a la plus grande et la plus salutaire influence sur l'éducation; elle guide la philosophie, contribue au bonheur même matériel des peuples, et a donné aux beaux-arts chrétiens et à la poésie des ailes qui leur permettent de s'élever bien plus haut qu'avec les seules inspirations du paganisme ou de la nature. Ce que nous disons ici ne peut donner qu'une faible idée du beau travail de M. l'abbé Gridel; nous en conseillons la lecture à la jeunesse catholique, et nous ne craignons pas de dire que le clergé y trouvera des considérations et des arguments très-utiles pour la controverse et la prédication.

59. — **Sulla legge della soppressione** (Sur la loi de la suppression des ordres religieux à Rome promise à la chambre des députés par le président du conseil des ministres, considérations), par le baron Vito d'Ondès-Reggio; Florence, 1872. — In-12 de 52 pages. — Excellente démonstration de l'utilité et de la nécessité des ordres religieux, et réfutation de tout ce qui se dit contre eux. En quelques pages substantielles, M. d'Ondès-Reggio, dont le nom est devenu célèbre au-delà des Alpes par le courage qu'il a mis à défendre les droits de l'Eglise dans le parlement italien, montre que les ordres religieux ont pour eux le droit, que leur supression à Rome aurait des conséquences désastreuses pour le gouvernement de l'Eglise catholique, qu'on n'allègue aucune raison valable contre leur existence, et que le but de ceux qui les poursuivent n'est autre que de ruiner le christianisme. M. d'Ondès-Reggio cite, dans sa brochure, les *Annales catholiques;* nous sommes heureux de voir que notre publication, qui ne compte encore que quelques mois d'existence, ait pu déjà fournir des armes à ce valeureux champion de la cause catholique.

B. Ph.

Le Gérant: Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

SOMMAIRE. — I. La fête de l'Immaculée-Conception : 1870-1872; les pèlerinages; Sainte-Anne d'Auray. — II. L'Avent: l'enseignement catholique; conférences de Notre-Dame.

I

Pendant que les émotions de la politique absorbent l'attention générale, les chrétiens continuent de prier, certains que c'est de la prière plus que de l'habileté des hommes, qu'il faut attendre la solution des redoutables problèmes qui s'agitent. Le mouvement des pèlerinages ne se ralentit pas, malgré la saison : chaque jour apporte le récit de quelqu'une de ces touchantes manifestations religieuses, qui témoignent de la foi de la France et de sa confiance dans la Reine du ciel.

Dimanche prochain, ce sera la fête de l'Immaculée-Conception qui réunira toutes les âmes pieuses autour des autels de la Vierge et qui verra fréquenter par une foule plus considérable les sanctuaires de Marie, pendant que toute une province, l'une des provinces françaises qui ont conservé avec le plus de fidélité l'antique foi et les nobles traditions de la patrie, la Bretagne, se prosternera dans l'église de Sainte-Anne d'Auray, pour implorer à la fois la Mère et la Fille en faveur de la France et de l'Eglise.

Il y a deux ans, pendant les horreurs de la guerre, la France religieuse fit ainsi un grand effort pour obtenir la victoire et le salut. A la voix des évêques, et pressés par les plus douloureux événements, les catholiques célébrèrent avec un redoublement de ferveur le glorieux privilége dont la définition apparut, il y a dix-huit ans, comme l'arc-en-ciel après le déluge. Demander en même temps la victoire et le salut, c'était peut-être demander deux choses inconciliables alors, car la victoire après tant de fautes et au milieu de tant de blasphèmes, c'était le triomphe de l'impiété et l'exaltation de l'orgueil. Que serait devenu ce peuple orgueilleux, qui croyait pouvoir se passer de Dieu, si, en effet, il eût été vainqueur sans avoir fléchi le genou? Par ce qu'il a fait malgré tant de désastres, on peut en juger.

Dieu, qui protége la France catholique et qui veut qu'elle reste

catholique, a eu compassion de nous. Il nous a exaucés, même en ne nous accordant pas ce que demandait notre patriotisme; il a laissé le châtiment s'accomplir, afin que la leçon fût comprise, et il est tout prêt à relever la nation repentante et revenue à lui.

Oui, nous croyons que les prières du 8 décembre 1870 ont été exaucées, et nous en voyons l'effet dans cet admirable mouvement religieux qui a suivi, peu sensible encore en 1871, mais qui a pris en 1872 des proportions dont le monde s'est étonné, dont l'impiété révolutionnaire s'est effrayée et irritée.

Donc, ne nous décourageons pas, persévérons, redoublons de supplications, et que le 8 décembre 1872 soit le point de départ d'un mouvement plus puissant encore, qui ramènera la France entière à la religion, à la vérité, à l'union, et à la reconnaissance des seuls principes sur lesquels peuvent reposer les sociétés.

II

L'Avent est un temps favorable pour la méditation de ces éternelles vérités qui ne sont pas moins utiles aux Etats qu'aux individus. Les chaires chrétiennes les font retentir, après que la voix des évêques vient de se faire entendre avec tant de force et d'éloquence. Partout l'enseignement catholique se donne avec une autorité d'autant plus grande, que les événements le confirment avec une réalité plus saisissante. On est heureux de voir que partout les esprits se montrent altérés de vérité. A Paris, principalement, l'empressement à écouter la parole sainte devient de plus en plus sensible.

Nos lecteurs savent déjà que le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus, a été désigné par Mgr Guibert pour les conférences dominicales à Notre-Dame. Dès sa première conférence, dimanche dernier, le P. Matignon a montré qu'il ne serait pas inférieur à ses illustres devanciers.

Le règne de Jésus-Christ dans la société et particulièrement dans la France, tel est le sujet de ses conférences. Les malheurs récents, a-t-il dit, imposent aux conférenciers de Notre-Dame le devoir de considérer l'Eglise non plus dans son aspect extérieur, mais dans sa constitution intime et dans les ressorts les plus secrets de sa vie. Et il a fait voir dans la société contemporaine deux courants dont l'un tend à anéantir le règne social de Jésus-Christ, et l'autre, au contraire, à l'agrandir et à le faire prédominer. Il a eu de magnifiques passages, lorsqu'il a exposé le développement et l'heureuse influence des œuvres chrétiennes faisant contraste avec

le caractère pernicieux et néfaste des tendances matérialistes. Il n'a pas été moins bien inspiré lorsqu'il a montré le lien qui rattache la dégradation morale dont nous sommes les témoins à la décadence des doctrines philosophiques inoculées à la génération actuelle et à celle qui l'a précédée.

Immédiatement après la conférence, Mgr l'archevêque de Paris a pris la parole pour remercier l'auditoire de l'empressement qu'il avait mis à se réunir autour de cette chaire rétablie par ses soins, après une interruption causée par nos malheurs publics. « Nos « maux, a dit le vénérable Prélat, viennent principalement de l'i- « gnorance générale où l'on est sur tout ce qui touche à la religion. « Il faut détruire cette ignorance. J'ai rétabli dans ce but la station « de l'Avent, qui ne fera certainement pas double emploi avec « celle du Carême. Venez donc en grand nombre autour de cette « chaire d'où descendent un enseignement si élevé et une parole « si éloquente. Amenez avec vous vos amis, vos parents, tous ceux « que vous aimez, afin qu'ils prennent leur part, eux aussi, de ces « leçons salutaires. Et si l'auditoire devient tellement considérable « qu'il dépasse les limites de la voix de l'orateur, de nouvelles « conférences seront organisées dans d'autres églises de la capitale. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

On raconte les détails suivants sur une audience que le Saint-Père a donnée au grand-duc Nicolas, neveu de l'empereur de Russie, qui vient de passer quelques jours à Rome sous le nom de comte Wolkinskg :

Le grand-duc a tenu à offrir ses hommages au Pape. Il s'est rendu au Vatican en grand costume militaire, ainsi que tous les personnages de sa suite. Son attitude auprès du Saint-Père a été très-respectueuse et pleine de courtoisie. L'audience a duré environ une demi-heure. Vers la fin, avant de se retirer, Son Altesse a présenté au Saint-Père une magnifique photographie du Souverain-Pontife et a prié Sa Sainteté de vouloir bien écrire au-dessous quelques mots. Le Saint-Père, touché d'une telle demande, a pris la plume et a écrit ces lignes : *Dominus benedicat regna et imperia et illuminet reges et imperantes.* Son Altesse a remercié le Souverain-Pontife avec effusion. Après l'audience, elle a présenté au Pape les

personnages de sa suite, et s'est ensuite rendu auprès du cardinal Antonelli; cette visite a duré plus d'une heure.

— Toutes les républiques de l'Amérique du Sud qui ne possédaient autrefois à Rome qu'un seul et même représentant, le marquis de Lorenzana, envoient chacune maintenant auprès du Saint-Père un ministre. L'autre jour c'était le ministre du Pérou; quelques jours après, c'était le tour de S. Ex. D. Joseph-Marie Torres Caïcedo, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République de San-Salvador. L'envoyé du Chili est aussi arrivé. Tous les jours d'illustres personnages romains et étrangers se pressent aux pieds du Souverain-Pontife.

— Il y a quelques jours, Sa Sainteté a donné audience au R. P. Vitte, assistant général de la congrégation des Maristes. Il était accompagné du Père Jantein, supérieur du grand séminaire d'Agen. Ils ont offert au Saint-Père des présents recueillis dans leur diocèse et enfermés dans cinq petites caisses. Ils sont venus à Rome pour solliciter du Saint-Siége l'approbation définitive des règles et des constitutions de leur congrégation.

— La journée du 24 novembre, pour laquelle on craignait des troubles à Rome, à cause de la réunion au Colisée des délégués de toutes les sociétés démocratiques de l'Italie, s'est passée assez tranquillement, grâce à l'interdiction de cette réunion et à un grand déploiement de troupes. Mais les ennemis de l'Eglise n'en continuent pas moins d'exciter les plus mauvaises passions, et il ne se passe guère de jours où l'on n'entende crier sous les murs du Vatican ces deux cris : *Vive la République! mort au Pape!* qui, sortant des mêmes bouches, montrent quelle espèce de république les révolutionnaires cherchent à établir à Rome.

— Le samedi 16 novembre a eu lieu à Turin l'inauguration des études de l'Université. L'ex-père Passaglia, ayant lu un fort long discours, a été sifflé et insulté de la plus belle manière, et la police a dû intervenir.

Le même jour avait lieu, à Rome, l'inauguration de l'Université de la Sapience, en présence de M. le ministre de l'instruction publique et de beaucoup d'autres fonctionnaires italiens. Le personnage le plus remarqué a été le ministre français, M. Fournier. C'est le cas de dire : Qu'allait-il faire dans cette galère? demande l'*Union*. Deux professeurs de ladite Université ont prononcé des discours où le Pape et la religion n'étaient pas ménagés : l'un des deux surtout, un certain Volpicelli, qui avait été personnellement comblé de bienfaits par le Souverain-Pontife, a parlé du gouvernement des Papes dans les termes les plus abjects. Il a dit que le clergé avait toujours

été l'ennemi de l'instruction du peuple et qu'il empêchait le developpement et le progrès des sciences en enseignant une religion remplie de faussetés. Il a attaqué ensuite les miracles, les dogmes, et, non content de cela, il s'est permis certaines allusions sur la France protectrice du Saint-Siége qui étaient loin d'être amicales et bienveillantes. On ne saurait trop regretter que la présence de l'envoyé français ait pu sembler encourager de pareilles attaques et de pareilles impiétés.

— Le mariage de don Jules Borghèse avec la fille du prince Torlonia, à Rome, mariage qui a été célébré dans les derniers jours d'octobre, a montré que les plus illustres et les plus riches familles de la ville sainte restent fidèles au Saint-Siége. C'est le consentement du Pape, non celui du gouvernement italien, que les deux familles princières ont demandé, c'est du Pape qu'elles ont sollicité le nouveau titre que portent les jeunes mariés. Le Pape a reçu les deux fiancés et leur a donné sa bénédiction apostolique. D'un autre côté, le cardinal-vicaire a reçu de la part des deux familles une somme considérable pour être distribuée aux pauvres, et les autorités italiennes n'ont eu de communications avec les princes que juste ce qui était indispensable pour échapper au coup d'une loi promulguée par un souverain étranger, mais que la force contraint de subir momentanément. Le titre conféré par le Saint-Père a dû même être considéré comme légal. Quand le syndic Venturi, en unissant les époux au nom de la loi, a voulu prendre leurs mains pour les joindre, le prince Torlonia s'est avancé et a empêché que la main du syndic ne touchât celle de sa fille, en disant : « Ceci, on le fera demain à l'église. »

— A Rome, une neuvaine solennelle est ouverte à l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception, pour obtenir de Dieu, avec l'intercession de la Sainte Vierge, la fin de la captivité du Souverain-Pontife.

— Mgr Celesia, archevêque de Palerme, a l'honneur d'être détesté des révolutionnaires et de la petite cour du général Médici, gouverneur de la Sicile au nom de Victor-Emmanuel. La presse au service de la révolution faisait depuis longtemps tous ses efforts pour ameuter contre lui la populace. Le dimanche 10 novembre, ces exitations ont abouti à un horrible attentat. Ce jour-là, vers dix heures du matin, l'archevêque arrivait à Marineo, en voiture, et suivi d'une centaine de personnes qui tenaient à honneur de l'accompagner à cheval. Au milieu de la foule immense qui faisait la haie sur le parcours du cortége, on remarquait bien quelques figures sinistres, à la bouche sarcastique, à l'œil farouche, mais on

était détourné de cette vue pénible par la franche joie peinte sur la masse de la population, heureuse de voir le digne prélat qui venait conférer la grâce du baptême à la jeune génération du pays.

Après les réceptions d'habitude et l'ouverture de la visite pastorale, la nuit venue, Mgr Celesia se retira dans son appartement. Sur le coup de 2 heures après minuit, une décharge d'armes à feu réveille en sursaut toute la maison et le voisinage. Les personnes de la famille se portèrent en toute hâte à la chambre du Prélat; quelqu'un eut le courage de mettre la tête à la croisée : dans la rue il n'y avait plus personne. Le Prélat, quoique si brusquement réveillé par la détonation et le bruit des vitres qui volaient en éclats, ne voulait pas croire à une tentative d'assassinat; mais, vérification faite, on a trouvé quatre balles qui avaient pénétré dans sa chambre, et une même a été trouvée sur son lit.

Mgr Celesia, conservant un calme admirable, dit aux personnes accourues auprès de lui : « J'avais reçu, dans la matinée, une lettre « de S. Em. le cardinal Antonelli qui m'annonçait que Sa Sainteté « daignait approuver mon œuvre et m'envoyait sa bénédiction apos- « tolique; la bénédiction du Saint-Père est un puissant bouclier « contre la méchanceté des hommes! » Le Prélat n'a pas eu un mot d'amertume contre ses assassins. Il sait que s'il leur est donné de ne pas craindre la justice italienne, ils n'échapperont point à la justice divine.

FRANCE.

La souscription pour les Alsaciens-Lorrains dépasse, dans l'*Univers*, le chiffre de 180,000 francs. Nous tenons à suivre les progrès de cette souscription, tout entière remplie par le clergé et par les catholiques; elle montre que ceux qui donnent au Denier de Saint-Pierre, c'est-à-dire au Père commun des fidèles, n'oublient pas pour cela leurs frères. Les journaux de la libre-pensée crient chaque jour contre le Denier de Saint-Pierre, en répétant le cri de Judas : *Ut quid perditio hæc;* on peut les mettre au défi de reproduire, à côté des leurs, quand ils en ont, les souscriptions catholiques qui ont un but charitable et patriotique : les chiffres seuls seraient une écrasante réfutation de leurs calomnies et de leurs injures.

— Dans la séance du 28 novembre, où s'agitait, à l'Assemblée nationale, la question gouvernementale, M. Thiers a prononcé les paroles suivantes, qui doivent être recueillies ici comme un hommage public rendu à Dieu, le souverain maître de toutes choses; nous citons :

• On dit : Mais là aussi (chez les radicaux) on nie Dieu ! on ne croit pas en Dieu !

Je ne cherche pas à pénétrer dans le secret des consciences, à dire à tel ou tel : Vous croyez en Dieu ou vous n'y croyez pas ? Mais l'accusation est vraie, et j'en ai éprouvé, quant à moi, une grande douleur pour mon pays et pour mon temps, car par l'effet de ces doctrines qu'on a flétries si justement, il y a abaissement pour l'âme humaine, abaissement pour le pays où elles se produisent. (C'est vrai ! très-bien !)

Heureusement, ce n'est pas dans notre pays où elles ont levé la tête avec le plus d'audace. Il y a des pays, dont on ne vous parle pas, où ces déplorables doctrines sont nées et ont acquis plus d'audace peut-être que dans aucun autre et certainement plus d'audace que dans notre pays.

Il y a des hommes qui s'imaginent que la nature bien étudiée repousse l'idée d'un Dieu. Eh bien ! moi, je viens de passer quinze années de ma vie, les meilleures de ma vie, dans ces nobles études, et je me suis convaincu, plus j'observais cette nature, que la nature bien étudiée proclame l'auteur de l'ordre universel au milieu duquel nous sommes placés. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Oui, je me suis convaincu que ce n'est que la nature faiblement et médiocrement étudiée, vue, je dirai d'un œil louche et faiblement observateur, ce n'est que cette nature-là qui proclame l'athéisme. Non, non, messieurs ! Heureusement Dieu permet à l'homme toutes les erreurs, en le faisant libre ; il lui permet même de le méconnaître, mais cette méconnaissance n'est que d'un moment, et la société moderne n'aboutira pas à ces détestables doctrines, et surtout la société française ne s'y laissera pas séduire et tromper. (Nouveaux applaudissements.)

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — La souscription pour l'Œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur, atteint aujourd'hui le chiffre de 494,022 fr. 47 c.

— Le 21 novembre, fête de la Présentation, s'est accomplie, selon l'usage, au grand séminaire de Saint-Sulpice, la cérémonie de la rénovation des promesses cléricales. Mgr Guibert présidait. S'emparant du texte *Dominus pars hæreditatis meæ*, il le développa avec cette onction pénétrante et cette noble simplicité qui font le charme de ses entretiens spirituels. Sa Grandeur insista d'abord sur ce point que les âmes consacrées à Dieu doivent mettre à remplir leurs engagements vis-à-vis de Lui une loyauté au moins égale à celle dont elles se piquent dans le commerce de la vie. Rien n'est vain dans les institutions de l'Eglise, et ces formules solennelles, par lesquelles nous promettons au Seigneur de lui appartenir, nous lient véritablement à la face du ciel et de la terre. La loyauté envers Dieu : telle est la substance de la vraie sainteté, de la solide piété. Il est d'autant plus opportun de raviver en soi ce sentiment délicat, que de lamentables apostasies sont venues de nos jours réjouir les méchants et affliger les bons. Il faut que ceux-

ci ne se contentent pas de gémissements stériles, mais qu'ils redoublent de fidélité envers Dieu et de dévouement envers l'Eglise. Le dévouement envers l'Eglise : telle est la seconde vertu que nous prêche cette belle fête de la Présentation de la sainte Vierge. Ce dévouement doit être d'autant plus absolu, plus désintéressé, plus affectueux que l'Eglise est aujourd'hui plus délaissée et plus menacée. Quand est-ce qu'un fils aime surtout sa mère, sinon quand il la voit dans le chagrin et dans le deuil ? Soyons pour notre mère qui souffre des fils généreux, fidèles et vaillants. Elle ne sera pas vaincue, si tous ceux qui l'aiment se lèvent et se serrent autour d'elle pour la défendre. Imitons la très-sainte Vierge, qui non-seulement fut fidèle à Dieu dans les joies de son enfance, mais le servit dans les larmes et l'accompagna sur le Calvaire. C'est ainsi que Dieu sera vraiment notre partage et qu'il nous rendra un jour ce que nous aurons paru perdre pour lui. — (*Semaine religieuse* de Paris.)

— Les cours de la Faculté de théologie se sont ouverts à la Sorbonne, le lundi 2 décembre.

Angers. — Mgr Freppel, après avoir rappelé la nécessité générale de la prière dans sa Lettre circulaire pour les prières publiques, s'exprime ainsi :

« S'il en est ainsi dans le cours ordinaire de la vie sociale, à plus forte raison le secours d'en haut est-il nécessaire à ceux qui dirigent la chose publique dans des temps troublés, où les incertitudes de l'avenir s'ajoutent aux agitations du présent, où les esprits indécis cherchent des solutions qui semblent se dérober à leurs efforts, où les meilleurs se divisent sur des questions capitales, et où par conséquent il devient tout aussi difficile de connaître le devoir que de le remplir.

« Ai-je besoin d'ajouter que tel est en effet l'état des choses dans notre chère et malheureuse patrie? Il suffit d'un coup d'œil jeté sur la situation du pays pour se convaincre qu'à aucune autre époque de son histoire les dépositaires de l'autorité civile n'ont eu besoin de plus de lumières pour discerner le vrai, ni de plus d'énergie pour conjurer le mal ?

« La session prochaine de l'Assemblée nationale s'annonce d'ailleurs comme devant porter sur des matières qui touchent aux intérêts les plus élevés de la religion et de la morale. Car tout dépend de l'éducation de la jeunesse, et suivant que cette grave question est résolue dans un sens ou dans l'autre, il peut en résulter pour l'avenir des conséquences incalculables. Une organisation vicieuse de l'enseignement ne manquerait pas d'accélérer la ruine du pays, mais comme aussi rien ne serait plus propre à le relever qu'un système d'éducation où la foi religieuse, la liberté des consciences et les droits de la famille trouveraient une garantie certaine. Voilà pourquoi les lois relatives à l'instruction publique sont à nos yeux les plus importantes de toutes, celles qui, engageant davantage la responsabilité du législateur, exigent de sa part l'examen le plus sévère et le plus consciencieux.

« Que de motifs pour s'écrier avec le Psalmiste : *Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi* : J'ai levé les yeux vers les saintes montagnes d'où me viendra le secours. Mon secours viendra du Seigneur qui a fait le ciel et la terre : *Auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et terram.* Oui, ce secours ne fera pas défaut aux représentants de la France dans les moments difficiles où ils devront remplir leur mission. C'est avec confiance que nous appellerons sur leurs travaux la protection du Ciel, afin que l'esprit de sagesse préside à leurs conseils et qu'ils portent dans leurs résolutions l'énergie et la fermeté nécessaires pour faire respecter le droit et la justice. Dieu veuille que les esprits s'apaisent, que les divisions s'effacent, et que tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté se rallient autour des seuls principes qui peuvent

assurer à une nation la paix, l'ordre et la prospérité! »

Périgueux. — M. Laurent, préfet de la Dordogne, vient de rendre, en conseil de préfecture, un arrêté intéressant relativement au traitement des vicaires; l'arrêté est du 12 novembre 1872 :

« Le préfet, etc.

« Vu les délibérations du conseil de fabrique de l'église de Sarlat, en date des 21 octobre 1871 et 20 janvier 1872, tendant à obtenir le maintien au budget communal d'une allocation de 1,000 francs, destinée à concourir au paiement du traitement des deux vicaires, fixé à 600 fr. pour chacun;

« Vu les délibérations, en date de 6 août, 19 novembre et 17 décembre 1871, par lesquelles le conseil municipal de Sarlat refuse d'allouer le crédit sollicité par le conseil de fabrique;

« Vu les comptes de 1870 et 1871 de la fabrique de l'église de Sarlat et les budgets de cet établissement pour 1872 et 1873;

« Vu le budget communal;

« Vu l'avis de M. le sous-préfet de Sarlat;

« Vu les lettres de Mgr l'évêque;

« Vu la décision de M. le ministre de l'intérieur du 31 octobre dernier;

« Vu le décret du 30 décembre 1809 et la loi du 18 juillet 1837;

« Considérant que le traitement des vicaires constitue pour les communes une dépense obligatoire en cas d'insuffisance des revenus des fabriques;

« Considérant qu'aux termes du décret du 30 décembre 1809 et spécialement des articles 96 et 97, c'est l'évêque qui règle pour ainsi dire souverainement, sauf recours au gouvernement en conseil d'Etat. les pièces de comptabilité de la fabrique, qu'ainsi aux termes de l'article 96, lorsqu'un conseil municipal est d'avis de demander une réduction sur quelques articles de dépense de la célébration du culte et dans le cas où il ne reconnaîtrait pas la nécessité de l'établissement d'un vicaire, « toutes les pièces sont adressées à l'évêque qui prononcera; »

« Qu'ainsi aux termes de l'article 97, dans le cas où l'évêque prononce contre l'avis du conseil municipal, ce conseil peut s'adresser au préfet qui envoie toutes les pièces au ministre des cultes pour être *statué en conseil d'Etat*;

« Que dans cette donnée résultant de la décision prise de concert par MM. les ministres des cultes et de l'intérieur, c'est le conseil d'Etat qui a à statuer définitivement;

« Qu'il convient donc d'opérer le rétablissement des choses dans l'état primitif qui est l'allocation de 500 fr. par vicaire, les dipositions du décret de 1809 pouvant alors avoir leur plein et entier effet, et la procédure réglementaire pouvant suivre son cours si le conseil municipal jugeait à propos d'y recourir;

« Qu'en effet, d'après les comptes et budgets tels qu'ils ont été approuvés par Mgr l'évêque, la fabrique de l'église de Sarlat se trouve dans l'impossibilité de subvenir sans une subvention communale de 1,000 fr. au traitement des vicaires;

« Que l'établissement religieux ne peut être considéré comme susceptible d'y pourvoir qu'en modifiant certaines prévisions de son budget, modifications auxquelles n'adhère pas l'autorité diocésaine;

« Considérant que le conseil municipal de Sarlat a été mis en demeure de maintenir au budget communal le crédit de 1,000 fr. applicable au traitement des vicaires, qu'en présence de son refus, il y a lieu de procéder à une inscription d'office;

« ARRÊTE :

« Art. 1er. — Il est alloué d'office dans le budget de 1872, de la ville de Sarlat, un crédit de 1,000 fr. applicable au traitement des deux vicaires attachés à l'église curiale;

« Art. 2. — Un crédit d'égale somme sera inscrit dans le budget de l'exercice 1873:

« Art. 3. — Le présent arrêté sera adressé par les soins de M. le sous-préfet de Sarlat à M. le maire et à M. le receveur municipal,

chargé d'en assurer l'exécution. »

Saint-Brieuc. — Mgr David s'exprime ainsi dans sa lettre circulaire sur les prières publiques :

« Toutes les fois que les représentants d'une nation chrétienne s'agenouillent devant Dieu, le Maître des destinées humaines, ils font un acte qui les honore et accomplissent un devoir ; ils proclament la loi de la vie pour les sociétés ; le salut, en effet, ne peut venir que de Dieu, et quoique l'intelligence, l'habileté, le génie aient une grande part dans le gouvernement des peuples, tout cela manque de base, si l'homme ne gouverne pas dans le sens de Dieu, si le respect des lois éternelles n'est pas gravé en tête des constitutions et des lois. Un jour se lève, une heure sonne, un orage éclate, et tout s'effondre et s'écroule dans la stupeur universelle. Pourquoi? parce que l'ordre social ne peut avoir qu'un fondement, DIEU ; parce que tout ce qui se construit en dehors de lui, à plus forte raison contre lui, est voué à l'impuissance et au néant...

« Si jamais la prière a été nécessaire, n'est-ce pas à l'heure présente, sûrement une des plus graves de notre histoire?... Jamais les divisions n'ont été plus profondes, jamais les cœurs n'ont été plus aigris, jamais les sources de la vie nationale n'ont été plus méconnues ni plus attaquées. »

Mgr David montre ici les coups portés à la religion par l'athéisme, à la morale par le système qui prétend la séparer de la religion, à l'ordre politique par le manque de respect et d'obéissance à l'autorité, et il ajoute :

« Le tableau que nous venons de tracer ne présente que la face sombre de la situation, il ne concentre le regard que sur l'élément mauvais qui nous effraye. A côté de celui-ci, il y a un autre élément qui se compose en réalité de l'immense majorité du pays. Mais c'est là peut-être ce qui révèle le mieux la plaie de notre temps : les mauvais sont unis, les bons sont divisés ; les mauvais déploient une activité dévorante, les bons restent dans l'inertie...

« C'est donc l'heure de la prière, l'heure du cri vers le ciel dans les besoins et les maux de la patrie. Plus les alarmes sont vives, plus la nécessité de l'intervention providentielle doit se faire sentir à toutes les âmes chrétiennes. Plus grande est la confusion, plus nous devons implorer le rayon de lumière et de paix.

« De là ces foules qui se pressent aux divers sanctuaires de notre pays dans un but que la foi seule et le patriotisme expliquent et inspirent. C'est une multitude pieuse levant ses mains au ciel, et disant à Dieu et à ses saints : Ayez pitié de la France, et sauvez-la! Voilà une conspiration qui ne menace pas la paix du monde.

« Jusqu'à présent, toutes les fois que notre pays a semblé près de sa perte, Dieu est descendu visiblement à son secours. Tantôt c'est une simple bergère qu'il va prendre par la main pour refouler l'invasion anglaise; tantôt c'est un saint ou un grand homme qui apparaît à l'instant propice et ramène l'ordre et la tranquillité. Appelons de nos vœux suppliants ces grâces de régénération et de salut, et pour donner à ces prières leur prix divin, purifions nos mœurs, rattachons-nous à la pratique austère de notre foi, réformons et sanctifions notre vie! »

Tulle. — Mgr Berteaud termine par ces paroles son mandement pour les prières publiques :

« L'écrivain sacré nous montre l'Agneau vainqueur assis sur un trône splendide; les anges et les princes du ciel l'adorent, une ravissante mélodie retentit, tous chantent l'hymne glorieux : SAINT, SAINT, SAINT. Et voilà aussitôt un silence profond, il va régner une demi-heure. Un ange est venu, tenant un encensoir d'or tout rempli de parfums : ces parfums sont les prières que l'Eglise exhale. Dieu ordonne que les mélodies du ciel se taisent, il veut écouter la prière d'en-bas : elle lui est plus suave que les hym-

nes d'en-haut. France, bien-aimée patrie, verse à pleines mains les parfums de ta prière dans l'encensoir de l'Archange. Michel, ton défenseur, si justement fier de son cri triomphal, portera devant le trône de Dieu ta prière odorante. Comme lui, jette l'illustre clameur : *Qui est semblable à Dieu. Quis ut Deus?* Donne des déplaisirs au menteur, charme l'oreille de Dieu. Tu n'es pas novice en ce métier de chanteuse splendide, tu l'as dit tant de fois, le cri de la prière victorieuse; dis-le ardemment, donne à Dieu des jouissances comme tu lui en donnas dès tes origines. Il n'est ni las de t'entendre, ni moins puissant, ni moins bon.

« Nos très-chers frères, mettez-vous à prier. Les niais d'en-bas diront : Ils perdent leur temps! Pauvre espèce ! Nous sommes ornés de la lumière de foi, le ciel va faire silence pour écouter nos mélodies, Dieu prête l'oreille au cri de la France, elle lui conservera son titre glorieux de fille aînée de l'Eglise. Avec ce titre elle a traversé les siècles; jusqu'à la fin, nous osons l'espérer, elle le portera fièrement. »

CANADA.

De magnifiques fêtes ont eu lieu à Montréal et dans tout le diocèse à l'occasion de la cinquantième année de sacerdoce de l'évêque de ce diocèse, Mgr Bourget, qui est né le 30 octobre 1796, et qui est évêque de Montréal depuis 1840. Des adresses sont venues de toutes parts au vénérable prélat, toutes expriment avec effusion le respect et l'affection de la population catholique du diocèse.

« C'est, dit la *Minerve* de Montréal, une démonstration immense, dont l'éclat rejaillira sur tous les catholiques du diocèse et dira d'une façon bien éloquente combien les sentiments religieux sont vifs chez nous et combien nous sommes attachés au vénérable prélat dont les vertus et le dévouement ont tant servi la cause de la religion dans notre pays. Mgr de Montréal est un de ces hommes qui font leur marque dans les sociétés où ils sont répandus. Non-seulement son influence s'est fait sentir dans ses limites naturelles, mais aussi en dehors de ce cercle; il s'est montré aussi grand citoyen que grand évêque. Nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous pour en trouver partout des preuves. Il a écrit son nom sur toutes ces belles institutions où rayonne le flambeau de la foi et de la science, et qui travaillent à la diffusion de ces connaissances et de ces principes qui nous vaudront notre conservation comme peuple. En cela, Mgr Bourget a continué les traditions de ses nobles prédécesseurs; comme eux, il a vu que notre existence dépendait de notre attachement à la religion et il s'est efforcé de nous faire comprendre cette grande vérité. Mgr de Montréal appartient donc à cette glorieuse lignée de prélats qui ont fait du peuple canadien, le peuple le plus religieux du monde et le plus attaché à l'Eglise. »

ÉTATS-UNIS.

Voici un curieux rapprochement que nous empruntons au *Freman's Journal* de New-York :

Le 9 novembre 1843, on posait la première pierre de l'Observatoire, sur le mont Adams, à Cincinnati. John Quincy Adams, ex-président des États-Unis, prononça le discours de circonstance. Dans le cours de son speech, M. Adams n'oublia pas, comme c'était alors la mode, d'insulter les catholiques de l'Amérique. Il se réjouissait de voir élever sur la colline qui domine Cincinnati cet observatoire comme un flambeau de la vraie science, qui ne serait jamais éteint ou obscurci par les noires ombres de la superstition et de l'intolérance symbolisées par la croix du Pape. Galilée ne sera plus obligé de gémir dans les cachots de l'Inquisition, et ainsi de suite, tous les lieux communs de l'hérésie et de l'impiété eurent leur place dans le fameux discours de l'ex-président Adams.

A peu près vers le même temps, le R. P. Purcell, aujourd'hui archevêque de Cincinnati, fit une autre prophétie. Il dit que sur les ruines de l'Observatoire, les catholiques de Cincinnati verraient briller la croix, symbole de notre salut, au sommet d'une tour bien plus élevée que cet observatoire dont on faisait tant de bruit.

Et bien ! les bâtiments qui servaient autrefois à l'Observatoire sont maintenant la demeure des enfants de Saint-Paul de la Croix ; à côté est bâtie l'église de l'Immaculée-Conception, et, à la place même où s'élevait l'Observatoire, les Passionistes vont construire une magnifique église qui portera le nom de l'église de Sainte-Croix.

En travaillant aux fondations, on vient de découvrir la même pierre qui avait été placée avec tant de pompe en 1843. On veut la conserver avec soin, comme un monument de la folie de ceux qui, à l'exemple de John Quincy Adams, laissent leur jugement s'obscurcir par la haine de la croix et sont aveuglés par leurs préjugés, comme la fumée des usines de Cincinnati rendait inutiles les telescopes qu'on avait placés sur la tour de l'observatoire de Mitchell.

ROUMANIE.

La dernière semaine du mois de septembre a vu s'accomplir à Bucharest l'une des plus solennelles cérémonies de l'Église catholique, la célébration d'un synode diocésain. Ce fait mérite d'autant plus d'être noté, que Bucharest est une ville lancée dans le progrès moderne ; là fleurissent, comme en Occident, le libéralisme, la

libre pensée et l'athéisme. Grâce à la facilité des communications, l'évêque et le clergé de la mission danubienne ont pu réaliser le désir qu'ils avaient depuis longtemps. Mgr Paoli, de la congrégation des Passionnistes, évêque de Nicopolis et administrateur apostolique de la Valachie, a donc pu réunir le premier synode des deux diocèses unis. L'ouverture du synode a eu lieu le 27 septembre.

Une retraite de trois jours, prêchée par le P. Isidore Van-Stalle, Passionniste, avait préparé les missionnaires à cette importante réunion. La prédication se fit en latin, la seule langue entendue de tous, car il se trouvait là des Italiens, des Français, des Allemands, des Hongrois, des Esclavons, des Bulgares, des Valaques, des Arméniens, des Polonais, et même deux Irlandais.

Le synode s'ouvrit ensuite avec toute la solennité requise; la profession de foi fut faite par tout le clergé, et l'évêque et les prêtres présents acclamèrent le Souverain Pontife. On attend les plus heureux effets de ce synode, dont la réunion a fait une vive impresion sur la foule des fidèles et des schismatiques accourus à la cérémonie de l'ouverture. On aime à y voir l'ère d'une nouvelle et plus puissante action du catholicisme dans ces contrées peu connues de l'Europe, et au milieu de ces populations schismatiques et infidèles dont Bucharest est l'un des centres principaux.

SUÈDE.

Vers la fin de septembre a eu lieu à Malmoë, en Suède, dans la ville même où le roi de Suède vient de mourir, la consécration solennelle d'une église catholique. Cet acte est une page à ajouter à l'histoire si intéressante du catholicisme dans ce pays, dans lequel l'exercice public du culte était formellement interdit depuis près de trois siècles. Toute la population catholique de Suède et de Norwége s'était à peu près donné rendez-vous pour cette solennité sur les bords scandinaves de la mer Baltique. On y vit le vicaire apostolique de Copenhague, Mgr Grudner, avec son clergé, les prêtres de Stockholm avec les fidèles de cette ville, et tous furent reçus avec la joie la plus grande par le fondateur de la nouvelle église de Malmoë, M. le comte de Stolberg, qui, il y a quelques années, a déposé son épée aux pieds de la croix et a échangé l'avenir le plus brillant dans l'armée autrichienne contre celui plus modeste, mais plus lucratif devant Dieu, d'évangéliser les fidèles des régions scandinaves sous la soutane du missionnaire.

Cette solennité dans un pays protestant, en face de chrétiens dont la foi vive s'exprimait par le plus ardent enthousiasme, pré-

sentait un caractère de grandeur en rapport avec la rareté du fait. Mgr Grudner fit la consécration, et M. Bernhard, le curé catholique de Stockholm, prononça le discours. M. Bernhard est un enfant de Strasbourg, qui depuis trente années exerce l'apostolat en Suède avec un courage que rien n'a pu effrayer et avec un zèle qui a valu aux catholiques de la Scandinavie toutes les libertés dont ils jouissent actuellement. On n'ignore pas combien le catholicisme était persécuté naguère encore en Suède et en Norwége, et combien il a fallu de persévérance aux deux souveraines catholiques assises successivement sur le trône de Suède pour obtenir des États qu'on laissât librement pratiquer leur religion à ceux qui étaient nés dans l'Eglise catholique. La conduite des fidèles, sous la direction des prêtres éclairés qui les dirigent, n'a pas peu contribué à faire pénétrer, puis à développer l'idée que le catholicisme est le véhicule de la vraie civilisation. Les hérétiques quittent peu à peu leurs préjugés et laissent aller en paix ceux qui ne les gênent en rien, et ne demandent qu'à servir Dieu selon leurs convictions, sans les imposer à ceux qui ne pensent pas comme eux.

L'église de Malmoë est la sixième église que les catholiques ont bâtie dans ces régions. Mgr Studach, Bavarois, que la princesse de Leuchtenberg emmena avec elle en qualité de confesseur quand elle monta sur le trône de Suède, en 1823, comme épouse du roi Oscar Ier, a, avec M. Bernhard, fondé à peu près toutes ces églises. Ces deux ecclésiastiques ont réellement groupé les catholiques disséminés dans ces contrées et ont érigé les églises en paroisses. Ils y ont adjoint des écoles, des établissements de bienfaisance, et les ont mis sous la direction de prêtres qui ont bien voulu se rendre à leur appel et les seconder dans leur apostolat. Un de leurs élèves, M. Paup, a eu le courage de pousser ses études jusqu'au terme et a pu recevoir les saints Ordres. Il est le premier prêtre suédois qui, depuis trois siècles, ait gravi les degrés de l'autel, afin d'offrir la sainte Victime pour le retour de sa patrie à la foi de ses pères. — (*Monde.*)

LA LOI SUR LE JURY (1).

TITRE PREMIER

CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE JURÉ.

Article 1er. — Nul ne peut remplir les fonctions de juré, à peine

(1) Votée le 21 novembre 1872.

de nullité des déclarations de culpabilité auxquelles il aurait concouru, s'il n'est âgé de trente ans accomplis, s'il ne jouit des droits politiques, civils et de famille, ou s'il est dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité établis par les deux articles suivants :

Art. 2. — Sont incapables d'être jurés :

1° Les individus qui ont été condamnés soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement;

2° Ceux qui ont été condamnés à des peines correctionnelles pour faits qualifiés crimes par la loi ;

3° Les militaires condamnés au boulet et aux travaux publics ;

4° Les condamnés à un emprisonnement de trois mois au moins ; toutefois, les condamnations pour délits politiques ou de presse n'entraîneront que l'incapacité temporaire dont il est parlé au paragraphe 11 du présent article;

5° Les condamnés à l'amende ou à l'emprisonnement, quelle qu'en soit la durée, pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires publics, attentats aux mœurs prévus par les art. 330 et 334 du Code pénal, délit d'usure ; les condamnés à l'emprisonnement pour outrage à la morale publique et religieuse, attaque contre le principe de la propriété et les droits de famille, délits commis contre les mœurs par l'un des moyens énoncés dans l'art. 1er de la loi du 17 mai 1819, pour vagabondage ou mendicité, pour infraction aux dispositions des art. 60, 63 et 65 de la loi sur le recrutement de l'armée et aux dispositions de l'art. 423 du Code pénal, de l'art. 1er de la loi du 27 mars 1851 et de l'article de la loi des 5-9 mai 1855; pour les délits prévus par les art. 134, 142, 143, 174, 251, 305, 345, 362, 363, 364 § 3, 365, 366, 387, 89, 3993 § 2, 400 § 2, 418 du Code pénal.

6° Ceux qui sont en état d'accusation ou de contumace;

7° Les notaires, greffiers et officiers ministériels destitués ;

8° Les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée soit par les droits français, soit par jugement rendu à l'étranger, mais exécutoire en France ;

9° Ceux auxquels les fonctions de juré ont été interdites en vertu de l'article 306 du Code d'instruction criminelle ou de l'article 42 du Code pénal ;

10° Ceux qui sont sous mandat d'arrêt ou de dépôt ;

11° Sont incapables, pour cinq ans seulement, à dater de l'expiration de leur peine, les condamnés à un emprisonnement de moins de 3 mois pour quelque délit que ce soit, même pour les délits politiques ou de presse ;

12° Sont également incapables les interdits, les individus pourvus

de conseils judiciaires, ceux qui sont placés dans un établissement public d'aliénés, en vertu de la loi du 30 juin 1838.

Art. 3. Les fonctions de jurés sont incompatibles avec celles de député, de ministre, membre du conseil d'Etat, membre de la cour des comptes, sous-secrétaire d'Etat ou secrétaire général d'un ministère, préfet et sous-préfet, secrétaire général de préfecture, conseiller de préfecture, membre de la cour de cassation ou des cours d'appel, juge titulaire ou suppléant des tribunaux civils et des tribunaux de commerce, officier du ministère public près les tribunaux de première instance, juge de paix, commissaire de police, ministre d'un culte reconnu par l'Etat, militaire de l'armée de terre ou de mer en activité de service et pourvu d'emploi, fonctionnaire ou préposé du service actif des douanes, des contributions indirectes, des forêts de l'Etat et de l'administration des télégraphes, instituteur primaire communal.

Art. 4. — Ne peuvent être jurés les domestiques et serviteurs à gages, ceux qui ne savent pas lire et écrire en français.

Art. 5. — Sont dispensés des fonctions de jurés :

1. Les septuagénaires; 2. Ceux qui ont besoin pour vivre de leur travail manuel et journalier; 3. Ceux qui ont rempli lesdites fonctions pendant l'année courante ou l'année précédente.

TITRE II

DE LA COMPOSITION DE LA LISTE ANNUELLE.

Art. 6. — La liste annuelle du jury comprend : pour le département de la Seine, 3,000 jurés; pour les autres départements, un juré par 500 habitants, sans toutefois que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400 et supérieur à 600.

La liste ne peut comprendre que des citoyens ayant leur domicile dans le département.

Art. 7. — Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par arrêté du préfet pris sur l'avis conforme de la commission départementale, et, pour le département de la Seine, sur l'avis conforme du bureau du conseil général, au mois de juillet de chaque année.

A Paris, la répartition est faite entre les arrondissements et les quartiers.

En adressant au juge de paix l'arrêté de répartition, le préfet lui fait connaître les noms des jurés du canton désignés par le sort pendant l'année courante et pendant l'année correspondante.

Art. 8. — Une commission composée, dans chaque canton, du juge de paix président, des suppléants du juge de paix et des maires de toutes les communes du canton, dresse une liste préparatoire de la liste annuelle. Cette liste contient un nombre de noms double de celui fixé pour le contingent du canton.

Dans les cantons formés d'une seule commune, la commission est composée, indépendamment du juge de paix et de ses suppléants, du maire de la commune et de deux conseillers désignés par le conseil municipal.

Dans les communes divisées en plusieurs cantons, il y a autant de commissions que de cantons. Chacune de ces commissions est composée, indépendamment du juge de paix et de ses suppléants, du maire de la ville ou d'un adjoint délégué par lui, de deux conseillers municipaux désignés par le conseil et des maires des communes rurales comprises dans le canton.

Art. 9. — A Paris, les listes préparatoires sont dressées pour chaque quartier par une commission composée du juge de paix de l'arrondissement ou d'un suppléant du juge de paix, président, du maire de l'arrondissement ou d'un adjoint, du conseiller municipal nommé dans le quartier et en outre de quatre personnes désignées par ces trois premiers membres parmi les jurés qui ont été portés l'année précédente sur la liste de l'arrondissement et qui ont leur domicile dans le quartier.

Art. 10. — Les commissions chargées de dresser les listes préparatoires se réunissent dans la première quinzaine du mois d'août, au chef-lieu de leur circonscription, sur la convocation spéciale du juge de paix, délivrée dans la forme administrative.

Les listes sont dressées en deux originaux dont l'un reste déposé au greffe de la justice de paix et l'autre est transmis au greffe du tribunal civil de l'arrondissement.

Dans le département de la Seine, le second original des listes dressées par les commissions de canton ou de quartier est envoyé au greffe du tribunal de la Seine.

Le public est admis à prendre connaissance des listes préparatoires pendant les quinze jours qui suivent le dépôt de ces listes au greffe de la justice de paix.

Art. 11. — La liste annuelle est dressée, pour chaque arrondissement, par une commission composée du président du tribunal civil ou du magistrat qui en remplit les fonctions, président, des juges de paix et des conseillers généraux. En cas d'empêchement, le conseiller général d'un canton sera remplacé par le conseiller

d'arrondissement, ou s'il y a deux conseillers d'arrondissement dans le canton, par le plus âgé des deux.

A Paris, la commission est composée, pour chaque arrondissement, du président du tribunal civil de la Seine ou d'un juge délégué par lui, président, du juge de paix de l'arrondissement ou de ses suppléants, du maire, des quatre conseillers municipaux de l'arrondissement.

Les commissions de Saint-Denis et de Sceaux sont présidées par un juge du tribunal civil de la Seine, délégué par le président de ce tribunal.

Art. 12. — Dans tous les cas prévus par la présente loi, le maire, s'il est empêché, sera remplacé par un adjoint expressément délégué.

Art. 13. — La commission chargée de dresser la liste annuelle des jurés se réunit au chef-lieu judiciaire de l'arrondissement, au plus tard dans le courant de septembre, sur la convocation faite par le président du tribunal. Elle peut porter sur cette liste des noms de personnes qui n'ont point été inscrites sur les listes préparatoires des commissions cantonales, sans toutefois que le nombre de ces noms puisse excéder le quart de ceux qui sont portés pour le canton. Elle a également la faculté d'élever ou d'abaisser, pour chaque canton, le contingent proportionnel fixé par le préfet, sans toutefois que la réduction ou l'augmentation puisse excéder le quart du contingent du canton ni modifier le contingent de l'arrondissement.

Les décisions sont prises à la majorité ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 14. — La liste de l'arrondissement, définitivement arrêtée, est signée séance tenante. Elle est transmise avant le 1er décembre, au greffe de la cour ou du tribunal chargé de la tenue des assises.

Art. 15. — Une liste spéciale des jurés suppléants, pris parmi les jurés de la ville où se tiennent les assises, est aussi formée chaque année, en dehors de la liste annuelle du jury.

Elle comprend 300 jurés pour Paris, 50 pour les autres départements.

Cette liste est dressée par la commission de l'arrondissement où se tiennent les assises.

A Paris, chaque commission d'arrondissement arrête une liste de quinze jurés suppléants.

Art. 16. — le premier président de la cour d'appel ou le président du tribunal chef-lieu d'assises dresse, dans la première quinzaine de décembre, la liste annuelle du département, par ordre al-

phabétique, conformément aux listes d'arrondissement. Il dresse également la liste spéciale des jurés suppléants.

Art. 17. — Le juge de paix de chaque canton est tenu d'instruire immédiatement le premier président de la cour ou le président du tribunal chef-lieu d'assises des incapacités ou des incompatibilités légales qui frapperaient les membres dont les noms sont portés sur la liste annuelle.

Dans ce cas, il est statué conformément à l'article 390 du Code d'instruction criminelle.

TITRE III.

DE LA COMPOSITION DE LA LISTE DU JURY POUR CHAQUE SESSION.

Art 18. — Dix jours au moins avant l'ouverture des assises, le président du tribunal du chef-lieu d'assises, dans les villes où il n'y a pas de cour d'appel, tire au sort, en audience publique, sur la liste annuelle, les noms des trente-six jurés qui forment la liste de la session. Il tire, en outre, quatre jurés suppléants sur la liste spéciale.

Art. 19. — Si, au jour indiqué pour le jugement, le nombre des jurés est réduit à moins de trente par suite d'absence ou pour toute autre cause, ce nombre est complété par les jurés suppléants, suivant l'ordre de leur inscription; en cas d'insuffisance, par des jurés, tirés au sort en audience publique, parmi les jurés inscrits sur la liste spéciale, subsidiairemeut parmi les jurés de la ville inscrits sur la liste annuelle.

Dans le cas prévu par l'article 90 du décret du 6 juillet 1810, le nombre des jurés titulaires est complété par un tirage au sort fait, en audience publique, parmi les jurés de la ville inscrits sur la liste annuelle.

Art. 20. — L'amende de 500 francs prononcée par le deuxième paragraphe de l'article 396 du Code d'instruction criminelle, peut être réduite par la cour à 200 francs, sans préjudice des autres dispositions de cet article.

TITRE IV.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 21. — La loi du 4 juin 1855 et le décret du 4 octobre 1870 sont abrogés.

Les dispositions du Code d'instruction criminelle qui ne sont pas contraires à la présente loi continueront d'être exécutées.

La liste générale du jury et la liste annuelle, dressées pour l'année 1872, seront valables pour cette année.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Art. 22. — En 1872, pour l'année 1873, la répartition prescrite par l'article 7 sera faite en conseil de préfecture dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi.

Les commissions chargées de dresser les listes préparatoires se réuniront du 1er au 10 décembre. Le public sera admis à prendre connaissance des listes préparatoires pendant les cinq jours qui suivront le dépôt de ces listes au greffe de la justice de paix.

Les commissions chargées de dresser les listes annuelles se réuniront du 15 au 25 décembre.

Le premier président de la cour d'appel ou le président du tribunal chef-lieu d'assises dressera, du 25 au 31 décembre, la liste annuelle du département et la liste spéciale des jurés suppléants.

Les sessions d'assises qui se tiennent pendant le mois de janvier ne s'ouvriront pas avant le 15 janvier 1873. Toutes sessions dont l'ouverture serait indiquée pour une date plus rapprochée, sont remises au lundi 21 janvier 1873.

L'EGLISE ET L'INSTRUCTION DU PEUPLE.

(Voir le numéro précédent, page 624.)

Quant aux avantages que l'enseignement populaire aurait retirés du protestantisme, il nous semble que l'aveu même de Luther montrera quel coup l'hérésie, qui avait couvert l'Allemagne de sang et de ruines et remis entre les mains des princes réformés les biens des couvents et des abbayes, avait porté à cet enseignement, si florissant quelques années auparavant. La révolte de Luther date de 1517; voici ce qu'il écrivait, le 22 novembre 1526, à l'électeur de Saxe, le plus ardent de ses protecteurs, en l'engageant à établir l'enseignement obligatoire comme remède au mal :

« Pour les villes et les villages qui en ont le moyen, Votre Altesse peut les forcer à entretenir des écoles, des prêches, des cures. *S'ils ne veulent pas* se soucier de leur bien spirituel, Votre Altesse est le premier tuteur de la jeunesse et de tous ceux qui en ont besoin, et Elle *doit les contraindre à le faire*, comme on les contraint à donner et à servir pour faire les ponts, barrières, chemins, et pour les autres choses nécessaires au pays. Ceux qui ont besoin

du pays et qui en jouissent doivent payer et aider pour tout ce dont le pays a besoin. Or il n'y a rien de plus nécessaire que d'élever les gens qui viendront et gouverneront après nous. Là où la fortune nécessaire manquera, ou bien quand les charges seront déjà trop fortes, *il y a les biens des couvents qui sont particulièrement fondés dans ce but,* et qu'il faut encore y employer afin de ménager le commun peuple. Car Votre Altesse s'imaginera aisément qu'il finirait par y avoir une vilaine clameur à laquelle on n'aurait rien à répondre, si les écoles et les cures étaient abandonnées pendant que la noblesse s'empare des biens de l'Église; cela se dit déjà et cela s'est déjà fait. Or, de tels biens qui n'améliorent pas le trésor de Votre Altesse, et qui enfin sont destinés au service de Dieu, seraient avec justice employés avant tout dans ce but. Ce qu'il en restera, Votre Altesse peut le consacrer aux besoins du pays ou le donner aux pauvres. »

Que d'aveux dans ces lignes du soi-disant Réformateur!

Ainsi, les princes et les nobles, sous prétexte de se réformer, avaient volé les biens de l'Église, et les pauvres se multipliaient et les écoles étaient abandonnées, de sorte que Luther, qui venait d'*affranchir* l'esprit humain, selon l'expression consacrée, croit devoir faire appel à la *contrainte* pour ranimer les études. Le clergé catholique n'avait pas eu besoin de cet appel : il avait proclamé l'obligation morale pour les parents de faire instruire leurs enfants, et sa voix, docilement écoutée, avait peuplé les écoles et chassé l'ignorance. On venait de prendre ses biens, de dépouiller ces moines qui consacraient leurs biens à l'entretien des écoles et au soulagement des pauvres, et l'ignorance reprenait son empire.

On a vu le même phénomène se reproduire en France à la fin du siècle dernier, et le conventionnel Lakanal, prêtre apostat qui avait appartenu à la Doctrine chrétienne, constatait lui-même dans un rapport sur les écoles primaires que, depuis la Révolution, l'enseignement était devenu nul et que tout était à recommencer, ce qui n'est que trop prouvé par tous les documents.

L'irréligion et la révolte contre l'Église amènent logiquement la désertion des écoles; le vice et l'impiété n'aiment pas l'étude, et c'est alors que, pour repousser l'ignorance, *source de tous maux*, selon l'énergique expression du pape Benoît XIII, les gouvernements se voient poussés à introduire l'*obligation légale de l'instruction.* Nous en sommes là en France : on sent le besoin de répandre l'instruction; le but serait facilement atteint, et sans nouvelles charges pour le trésor public, c'est-à-dire pour les populations, si l'on s'en remettait au zèle du clergé, des religieux et des bons ca-

tholiques, mais comme c'est précisément la religion qu'on veut bannir de l'enseignement, l'on se voit obligé d'attenter à la liberté du père de famille et d'augmenter dans d'effrayantes proportions les dépenses publiques. La Révolution, inspirée par la haine de l'Église, coûte cher; avec elle, les libertés disparaissent les unes après les autres, et les impôts atteignent des chiffres qu'on n'avait jamais connus. C'est l'accomplissement de l'antique prophétie de David : Les peuples qui abandonnent le gouvernement du Christ sont livrés à une verge de fer, *reges eos in virga ferrea* (Ps. II).

Mais ne quittons pas Luther sans entendre encore quelques autres de ses aveux, que nous trouvons dans une lettre adressée par lui *aux conseillers de toutes les villes d'Allemagne pour la création et l'entretien des écoles chrétiennes* :

« Je ne m'étonnerais pas que Dieu ouvrît à la fin les portes et les fenêtres de l'enfer, et qu'il fît neiger et grêler des flots de diables, ou pleuvoir du ciel sur nos têtes le soufre et la flamme, et qu'il nous ensevelît dans des abîmes de feu, comme Sodome et Gomorrhe. Si Sodome et Gomorrhe avaient reçu les dons qui nous ont été accordés, si elles avaient eu nos visions et nos prédications! Et nous qui les avons reçues et ouïes, nous ne cherchons qu'à nous élever contre le Seigneur. Des esprits indisciplinés compromettent la parole divine, et les nobles et les riches travaillent à lui ravir sa gloire, afin que nous ayons ce que nous méritons : la colère de l'Éternel! Les autres détournent la main et refusent de payer leurs pasteurs et leurs prédicateurs, et même de les entretenir. Si l'Allemagne doit vivre ainsi, je rougis d'être un de ses fils, de parler sa langue; et s'il m'était permis de faire taire la voix de ma conscience, je voudrais appeler le Pape, et l'aider, lui et ses suppôts, à nous enchaîner, à nous torturer. *Autrefois, quand nous étions au service de Satan, que nous profanions le sang du Christ*, TOUTES LES BOURSES ÉTAIENT OUVERTES, *on avait de l'or pour doter les églises, de l'or pour élever les séminaires, de l'or pour entretenir la superstition. Alors rien n'était épargné pour mettre les enfants au cloître et les forcer d'aller à l'école ;* et aujourd'hui qu'il faut élever des gymnases pieux, doter l'Église de Jésus, la doter? non, mais aider à la conserver; aujourd'hui que nous connaissons la parole sainte et que nous avons appris à honorer le sang de notre Dieu martyr, *les bourses sont fermées avec des cadenas de fer!* Personne qui veuille rien donner! Des enfants qu'on délaisse et auxquels on ne veut pas apprendre à servir Dieu, à vénérer le sang de Jésus, et qu'on sacrifie joyeusement à Mammon!... *Plus d'écoles*... personne qui cultive l'intelligence des enfants! »

Que ceux qui veulent éloigner le prêtre de l'école, que les partisans de l'enseignement obligatoire et laïque, ce qui pour eux veut dire athée, retiennent ces aveux, qui sont un glorieux éloge pour l'Église catholique.

Au seizième siècle, alors que Luther et ses imitateurs désorganisèrent les écoles et, au nom d'une science hétérodoxe, ramenaient l'ignorance dans les classes populaires, cette Eglise catholique, toujours fidèle à sa mission, redoubla d'efforts pour l'enseignement de toutes les classes, depuis les plus riches et les plus élevées jusqu'aux plus pauvres et aux plus humbles.

Le nom seul de Léon X, qui est resté à ce siècle, montre si les Papes étaient les ennemis des lettres, des sciences et des arts. On venait de découvrir l'imprimerie ; qu'on entende ce qu'en a dit ce Pape, qu'on aurait si bien fait d'écouter : « Parmi les sollicitudes « qui nous pressent, une des plus vives et des plus constantes est « de pouvoir ramener dans la voie de la vérité ceux qui s'en sont « écartés; or, nous avons appris par des plaintes élevées de toutes « parts que l'art de l'imprimerie, dont l'invention s'est toujours « perfectionnée de nos jours, grâce à la faveur divine, *quoique « très-propre pour le grand nombre de livres qu'il met à peu de frais « à la disposition de tout le monde, à exercer les esprits dans les « lettres et dans les sciences, et à former des érudits dans toutes sortes « de langues*, devient pourtant une sorte d'abus par la téméraire « entreprise des maîtres de cet art... C'est pourquoi, *afin qu'un art « si heureusement inventé pour la gloire de Dieu et la propagation « des sciences utiles*, ne soit pas perverti par un usage contraire, « nous avons jugé qu'il fallait tourner notre sollicitude du côté de « l'impression des livres, pour qu'à l'avenir les épines ne croissent « pas avec le bon grain, et que le poison ne vienne pas se mêler « au remède. »

On le voit, c'est là l'esprit qui anime toujours l'Eglise. On lui a dit d'*enseigner*, non d'*égarer* les nations, et voilà pourquoi, tout en favorisant de toutes ses forces le progrès des lettres, des sciences et des arts, elle prend toutes les mesures possibles pour que les lettres restent chrétiennes, que les sciences soient vraies et que les arts élèvent à Dieu les âmes, au lieu de les corrompre.

L'enseignement offre les avantages et les dangers des livres; les dangers n'empêchent pas l'Eglise de favoriser l'enseignement, elle l'excite à en écarter les dangers. Ces dangers devenaient de plus en plus grands au seizième siècle; aussi les Papes, les évêques et le clergé firent-ils alors les plus puissants efforts pour les écarter.

Le concile de Trente comprit que l'un des besoins les plus pres-

sants de l'époque était la restauration des écoles à tous les degrés; ne pouvant tout faire, il commença par la tête; sachant par l'expérience des siècles passés que le clergé était seul capable de rallumer la flamme de la vraie science, qui ne peut se séparer de l'élément religieux, il constitua les séminaires d'après l'ancienne forme des écoles épiscopales et ne douta point que de là ne sortît comme de sa source naturelle la rénovation des bonnes études.

A peine le mouvement de restauration fut-il donné, que l'esprit fécond de l'Eglise suscita plusieurs ordres religieux qui se proposèrent pour but non-seulement l'enseignement du clergé, mais encore des laïques et des classes populaires. La Compagnie de Jésus entra la première dans cette carrière qu'elle a si brillamment parcourue. Les Somasques, les Barnabites, les Frères des écoles pieuses, des religieux et des religieuses remplis de zèle et de charité, se mirent à l'œuvre dans toute l'Europe. En France, il y eut, dans la première moitié du dix-septième siècle, un mouvement extraordinaire de renaissance; en même temps que les Jésuites travaillaient les Oratoriens, les Lazaristes, les Sœurs de charité, les Bénédictins, les Sulpiciens, une multitude de congrégations ayant principalement pour objet l'éducation de la jeunesse; des prêtres séculiers et des laïques pieux se consacraient également à cette œuvre importante, et, lorsque déjà le mouvement commençait à se ralentir, lorsque l'hérésie jansénienne et les fausses doctrines du gallicanisme allaient pénétrer jusque dans les couches les plus profondes de la société, Dieu suscita dans le vénérable de La Salle l'un des hommes qui devaient le plus contribuer à maintenir la foi et la vraie religion dans le cœur du peuple, en même temps qu'il lui procurerait une instruction solide et le mettrait à même d'améliorer sa condition.

Voilà, en quelques mots, ce que l'Eglise a fait à travers les siècles pour l'enseignement, et particulièrement pour l'enseignement populaire. Lorsque naquit le vénérable de La Salle, en 1651, celui qui devait être le pape Benoît XIII et qui devait approuver la règle des Frères des Ecoles chrétiennes, n'était encore qu'un enfant de deux ans; le vénérable de La Salle mourut en 1719, ce ne fut qu'en 1724 que Benoît XIII fut élevé au souverain pontificat : ainsi toute la vie du fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes s'est écoulée pendant celle du Pape qui a donné comme une seconde vie à son institut, en le confirmant par une Bulle solennelle ; ces deux hommes vénérables, dont l'un, nous l'espérons, sera bientôt élevé aux honneurs des autels, dont l'autre a laissé à Rome la mémoire d'un saint Pontife, ne se sont peut-être jamais vus, et il est pro-

bable que le futur Pape n'entendit parler du fondateur d'ordre qu'après la mort de celui-ci; mais ces deux hommes poursuivaient le même but : la gloire de Dieu; ils avaient un égal amour pour les hommes et surtout pour les plus humbles et les plus délaissés, et tous deux ont également concouru à la même œuvre, le vénérable chanoine de Reims par la fondation de son institut, le vénérable Pontife, par la confirmation donnée à cet institut en vertu de son autorité souveraine de Chef de l'Eglise et de Vicaire de Jésus-Christ.

J. Chantrel.

L'ŒUVRE DE LA RÉVOLUTION.

L'Europe, pendant de longs siècles, se fit gloire d'être chrétienne. Toutes les nations, qui la composent, réunies ensemble, formaient ce qu'on appelait *la chrétienté*. Elle dut à cette condition, sinon une prospérité constante et une paix inaltérée, du moins la stabilité de la durée.

Depuis longtemps, il n'y a plus de chrétienté. L'Europe, lancée hors de sa voie par la révolte du seizième siècle, par le protestantisme, a, depuis un siècle surtout, précipité cette séparation. Les peuples, comme à l'envi, ont rejeté de leurs institutions l'esprit chrétien. Ils ont fait consister le progrès à rompre davantage avec le passé, pour se pénétrer, comme ils disent, de l'esprit moderne; en réalité, d'un esprit opposé au christianisme.

Nous touchons au terme de cette course déréglée, et les abîmes où elle ne pouvait manquer d'aboutir commencent à nous laisser voir leurs effrayantes profondeurs. Où en est l'Europe? et que sont devenus les rêves dont elle s'était bercée? Le tableau qu'elle présente aujourd'hui est lamentable; que sera-t-il demain?

L'Italie, si prospère et si glorieuse dans les temps où ses princes et ses peuples se groupaient avec empressement autour du Saint-Siége, est devenue tout entière la proie d'une lâche usurpation. Ses âmes les plus pures, ses caractères les plus nobles ont été refoulés dans l'obscurité; et le spectacle qu'elle nous montre est celui d'une mer, où les flots agités n'offrent que l'écume à la surface. Elle est retenue dans une unité factice, qui répugne aux origines de ses populations, à ses traditions, à son histoire, et qui ne subsiste par contrainte, que pour se dissoudre violemment dans une prochaine anarchie.

L'Espagne, si grande, quand elle était soumise aux rois catholi-

ques, à Isabelle, à Charles-Quint, à Philippe II, se débat dans les convulsions d'une guerre civile, qui semble être à peine à son début.

Déjà, l'étranger, fils de l'excommunié, chancelle sur son trône usurpé; mais on peut craindre que l'héritier légitime ne se trouve pas aussitôt en mesure de reprendre la place à laquelle il a droit. Une dictature révolutionnaire s'annonce, don funeste d'un roi, dont la révolution italienne conspire avec elle contre la plus haute représentation de Dieu sur la terre, contre le Vicaire de Jésus-Christ.

Voilà le triste peuple qui domine aujourd'hui l'Europe : l'Europe tremble devant celui qui, pour lui imposer sa suprématie, n'a à lui montrer qu'un fer sans justice et sans pitié!

Cependant, dans sa capitale, devenue le repaire de ses ennemis, dans son palais, devenu une prison, le Souverain-Pontife gémit, découronné. On l'a dit avec raison : Quand César règne au Capitole, Pierre a sa place dans la prison Mamertine. Mais le monde, revenu à ces jours d'asservissement et de honte, peut comparer les deux régimes. Enfants sous le joug chrétien des Papes, les peuples, sous le joug païen des nouveaux empereurs, ne sont plus que des esclaves.

Et maintenant du moins, peuples, instruisez-vous par cette douloureuse expérience. En dehors des bases que Jésus-Christ a posées pour limiter les excès du commandement et garder la liberté contre ses propres emportements, il ne peut exister que deux tyrannies : la tyrannie d'un homme qui se pose en Dieu, et la tyrannie des masses ameutées par la Révolution. Ni d'un côté, ni de l'autre, vous ne trouverez sagesse, mesure et justice. Des deux côtés, une idole voudra vous contraindre à l'abaissement. Vous ne sauverez votre honneur et votre libre obéissance qu'en vous rattachant à Dieu et à son Christ.

Vous n'irez au Christ que par son Vicaire. Quand Jésus vint relever les fronts abattus et briser les fers du genre humain, il tendit au monde l'Evangile, comme la charte de son affranchissement. De nos jours encore, il n'y a pas d'autre charte propre à garantir nos libertés. Il nous faut l'Evangile, mais interprété par son légitime gardien, et par son docteur infaillible.

L'Evangile, interprété par le Pontife suprême, dans ses rapports avec la vie des sociétés, nous le trouvons dans les enseignements des Conciles et des Papes; nous le trouvons dans les allocutions nombreuses du pape régnant, et en résumé dans le *Syllabus* du 8 décembre 1864.

Ce *Syllabus*, pour un grand nombre scandale ou folie, est l'espoir

de l'avenir. Il en est de lui comme du Sauveur : *Il a été posé pour la ruine et la résurrection de beaucoup en Israël : in ruinam et in resurrectionem*: Il a été pour nous une cause de ruine, jusqu'aujourd'hui, parce que nous n'avons cessé de le méconnaître. Reprenons ce drapeau des mains de notre immortel Pie IX; ce sera notre résurrection. Avec cet étendard, qui est l'étendard de notre pape crucifié, nous vaincrons : *In hoc signo vinces!* — (*Semaine de Cambrai*.)

LE COUAC.

— Pourquoi les polissons font-ils *couac!* quand ils voient passer un ecclésiastique? disais-je un jour à un excellent curé, vénérable prêtre, tout plein de joyeuses naïvetés et de franchise.

Tout en lui faisant cette question, je ne pouvais m'empêcher d'admirer sa taille d'Hercule, et de soupeser du regard ses deux poings formidables. Bien imprudent serait l'insulteur, pensais-je, s'il osait entrer en lutte avec un pareil géant. Or, comme je sais par expérience que le radicalisme a pour vertu principale une prudence poussée jusqu'à ses dernières limites, et qu'en fait d'insulte ou d'attaque, il ne s'adresse guère qu'à celui qui ne peut lui répondre, je suis persuadé que mon curé, type très-complet de la force physique, a toujours évité les spirituels sarcasmes que l'on prodigue — si courageusement — à la plupart de ses confrères.

— Toute chose a sa raison d'être. Votre assimiliation avec le corbeau vient-elle, disais-je, de la couleur sombre de votre robe, ou du pieux contact que vous avez avec les morts, que cet oiseau lugubre fréquente dans un autre but?

— Vous n'y êtes pas, reprit-il. Ce surnom qu'on nous jette à la face comme une insulte est une toute simple histoire fraîche, gracieuse et charmante, que je vais vous narrer :

L'aube pâle d'hiver entra dans ma chaumière,
La mère se leva, souffla sur la lumière,
Puis embrassa l'enfant qu'elle avait habillé :
L'enfant avait dormi, la mère avait veillé.
Longtemps avant ce jour, on la trouvait bien belle;
Mais la lourde misère avait pesé sur elle.
Son teint était plombé, ses cheveux presque gris,
Et ses larmes coulaient sur ses doigts amaigris.
Vaillante, cependant, et rivée à la tâche,
Elle tirait l'aiguille et cousait sans relâche,
Pour elle et pour son fils, le fils d'un père... absent.
L'enfant ne pleurait pas, il riait, l'innocent!

Avec deux escabeaux, qu'il traînait dans la chambre,
Il s'échauffait si bien, qu'il oubliait décembre.
Souvenir d'un passé qui ne dura qu'un jour,
L'enfant était la fleur de ce morne séjour.
Il cessa de jouer et vint près de sa mère :
Il n'avait jamais vu son front aussi sévère;
Et, n'osant l'aborder, il lui parla tout bas :
— Maman, j'ai faim! Du pain! — Tais-toi, je n'en ai pas.
A ces mots, prononcés d'un ton dur et farouche,
Le rire s'éteignit sur sa petite bouche :
Il retourna, craintif, parmi ses escabeaux,
Etouffant de son mieux le bruit de ses sabots;
Et la chaumière ainsi rentra dans le silence.
Puis, après un moment, se faisant violence :
— Mère, reprit l'enfant, je t'entendis compter
Qu'un Saint, dans le désert, s'était vu rapporter
Du pain par un corbeau. La ruelle est déserte :
Si je laissais un peu notre porte entr'ouverte,
Crois-tu que le corbeau n'en apporterait pas?
— Hélas! pauvre petit, fais comme tu voudras...
Il ne viendra personne adoucir notre peine :
Il faut finir ceci que je commence à peine,
Avant d'avoir un sou! — C'est égal, je vais voir.
Il leva le loquet, et vit un homme noir,
Qui, debout sur le seuil, allait pousser la porte.
— Qu'est-ceci? cria-t-il. — Le corbeau, qui t'apporte
Du pain, du vin, du feu, d'autres choses encor.
Et le prêtre en parlant mit une pièce d'or
Entre les doigts tremblants de la mère étonnée.
— Ne lui dites jamais que je vous l'ai donnée :
Ne remerciez pas, l'aumône vient de Dieu.
— Ah! monsieur, quel bienfait! Quoi! de l'or en ce lieu?
Non, je n'en ai pas vu depuis le jour funeste
Où cet homme sans cœur... Ah! vous savez le reste.
Qu'il soit cent fois maudit d'être venu chez nous!
— Ma fille, dit le prêtre avec un ton bien doux,
Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut maudire un père :
La bonté dit : Pardon! et la foi dit : Espère!
Allez, à l'avenir, vous aurez des amis :
Allez chercher le pain par le corbeau promis.

Voilà l'explication de mon curé, qui en vaut bien une autre. — (*Semaine d'Amiens.*)

L. B. de C.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

60. — **Mes impressions à la Salette**, par Charles Menne, directeur de l'œuvre pontificale des vieux papiers; Langres, 1872, chez Jules Dallet. — In-18 de x-104 pages. — Un de ces bons petits livres qu'il faut lire et qu'il faut faire lire. Inspiré par la foi et par le patriotisme, il montre ce que la France peut attendre de la sainte Vierge, et il fait connaître de la façon la plus intéressante le grand pèlerinage qui s'est fait cette année à la Salette (les *Annales catholiques* s'en sont occupées). L'auteur était au nombre des pèlerins, il répond aux attaques et aux calomnies dont les catholiques ont été l'objet. Le livre se termine par quelques renseignements sur l'Œuvre des vieux papiers, ce moyen si ingénieux de venir en aide au Saint-Père en rassemblant tant de papiers qui se perdent sans servir à rien. Il y là un motif de plus pour recommander le livre de M. Menne.

61. — **Almanach illustré des écoles et des œuvres de jeunesse**, pour l'année 1873; Lille, 1872, chez J. Lefort, et chez les principaux libraires, grand in-18 carré de 176 pages; prix : 40 centimes.

62. — **Almanach illustré des familles**, pour l'année 1873; Lille, 1872, chez J. Lefort, et chez les principaux libraires. — Grand in-16 de 144 pages; prix : 4 cent.

Voici l'époque où l'on songe à se pourvoir d'almanachs, il importe donc de savoir à quoi s'en tenir sur les petits livres qui se répandent tous les ans par millions, et qui sont l'unique livre de lecture de tant de familles. Nous sommes heureux de pouvoir tout d'abord en signaler deux qui sont irréprochables, ce qui n'empêche pas qu'ils soient très-intéressants et très-utiles. Tous deux sont conçus dans le même bon esprit, l'un s'adressant plus spécialement aux écoliers et à la jeunesse, l'autre aux familles; le premier faisant connaître les œuvres plus spécialement consacrées à la jeunesse, le second s'occupant de ce qui intéresse la famille, tout deux mêlant dans de très-heureuses proportions l'agréables à l'utile, le plaisant au sévère, et cherchant l'intérêt surtout dans le récit des belles actions et dans l'expression des plus nobles sentiments. Nous souhaitons donc avec le plus grand plaisir la bienvenue à ces deux almanachs, et nous désirons qu'ils obtiennent le plus grand succès parmi les écoliers, les jeunes gens et les familles.

63. — **Los concordatos** (les concordats). Questions de droit public ecclésiastique sur leur révocabilité, par D. Vicente de la Fuente, Madrid, 1872, chez Alejandro Gomez Fuentenebro. — In-8 de viii-66 pages. — Les *Annales catholiques* se sont déjà occupées plus d'une fois de la grave question des concordats; elles ont particulièrement rapporté tout au long les sentiments à cet égard de M. de Bonald et du P. Tarquini, sentiments qu'elles ont fait leurs. Cela ne nous empêchera pas de considérer et de recommander comme très-remarquable l'étude que vient de faire sur le même sujet M. La Fuente, l'un des plus vigoureux publicistes catholiques de l'Espagne, à qui l'on doit d'excellents ouvrages devenus populaires dans la péninsule, comme *la Pluralité des cultes et ses inconvénients*, l'*Histoire des sociétés secrètes en Espagne*, la *Soupe des couvents*, les *Lectures populaires*, etc. M. La Fuente étudie avec le plus grand soin les opinions qu'il ne partage pas, et, procédant avec toute la rigueur de la méthode scolastique, il arrive à une conclusion propre, qui mérite certainement de fixer l'attention. Nous ne

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

pouvons aujourd'hui que signaler ce travail; nous nous contenterons de dire que, dans la pratique, il arrive au même résultat que M. de Bonald et le P. Tarquini.

64. — **Les oiseaux dans les harmonies de la nature**, par F. Lescuyer, membre de plusieurs sociétés savantes; Paris et Saint-Dizier, 1872, chez Victor Palmé et chez Firmin Marchand. — In-8° de 116 pages. — Dernièrement a eu lieu, à l'orangerie du Luxembourg. la distribution des prix accordés aux exposants d'insectes, dont on avait pu admirer les intéressantes collections dans une des parties du jardin. L'abeille et ses produits, la cire et le miel et tous leurs dérivés; le ver à soie et ses variétés; les insectes utiles et les insectes nuisibles, et les animaux qui sont chargés de maintenir parmi eux l'équilibre, formaient l'objet de cette curieuse exposition. Elle nous fournit l'occasion de parler d'une très-savante et très-remarquable brochure publiée par M Lescuyer sur le rôle des oiseaux dans la nature. En ce temps de chasse, les conclusions de ce travail ne seront pas superflues.

M. Lescuyer a un mérite rare aujourd'hui. Il observe la nature en savant, il conclut en chrétien. Depuis de longues années il étudie avec une patience infatigable tous les oiseaux de la Champagne, qu'il habite. Il connaît leurs noms, leurs formes, leurs goûts, leurs mœurs, leurs fonctions; vingt fois il s'est levé au milieu de la nuit pour noter l'heure de leur réveil. Il est resté des journées entières dans les bois pour saisir les secrets charmants de leur vie. Il a noté toutes ces observations et les livre au monde savant, qui a été émerveillé de la sûreté et de l'abondance de ces découvertes. Mais, en même temps, M. Lescuyer regardait avec l'œil du chrétien, qui voit dans la nature un immense livre où l'on épèle le nom de Dieu. — (Armand Ravelet.)

65. — **Fiore di Storia ecclesiastica** (Fleur d'histoire ecclésiastique, considérations) par le P. Antoine Cesari, de l'Oratoire; Turin, 1870, chez Marietti. — 2 v. in-8° très-compacts et à deux colonnes, de 494 et 532 pages. — Cette *Fleur* d'histoire ecclésiastique est un choix des principaux événements qui intéressent l'Eglise; elle comprend un grand nombre de vies de saints et de saintes, la mort des persécuteurs de l'Eglise, des études sur Théodose, sur Clovis, etc., commençant par saint-Pierre, et traitant de plusieurs sujets mêmes qui ne sont pas historiques, comme la foi, la virginité, l'orgueil, le Sacré-Cœur, etc. On désirerait un peu plus d'ordre dans ces considérations et dans ces études; mais on ne peut qu'en approuver l'excellent esprit et souvent l'éloquence. Il y a là un répertoire pour les prédicateurs, en même temps qu'une lecture édifiante et instructive pour le commun des lecteurs.

66. — **Notre-Dame de l'Epine en Champagne**, par P. Biscot, avocat à la cour d'appel; Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-8° de 48 pages. — Papier et impression de luxe, légende intéressante, réflexions pieuses, récit d'un miracle contemporain bien propre à augmenter la dévotion à la sainte Vierge, telle est cette brochure, qui est un pieux hommage à la Reine du ciel et en même temps un acte de foi et une œuvre de patriotisme. Elle contribuera à faire connaître un des sanctuaires les plus vénérés de la Champagne et à montrer que c'est sur toute la surface de la France que la sainte Vierge s'est plu à multiplier les grâces spirituelles et temporelles qu'elle obtient de son Fils.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

SOMMAIRE. — L'Immaculée Conception. — Manifestations religieuses dans toute la France. — Paris et Lyon. — Sainte-Anne d'Auray. — La bannière et la lettre des députés bretons. — Le complot des catholiques.

Nous sommes dans la semaine de l'Immaculée Conception, semaine de joie, d'espérance, et de nouvelles supplications. On peut dire que dimanche dernier a vu se renouveler dans toute la France les magnifiques manifestations du 17 novembre. Partout des prières, partout de nombreuses communions, partout cette sainte conspiration de la piété catholique qui amènera, on ne peut en douter, le triomphe de l'Eglise et le salut de la France.

Nous ne parlons pas de Paris, où les églises se sont trouvées trop petites pour contenir la foule des fidèles qui s'y pressaient, et où les communions ont été aussi nombreuses qu'aux plus grandes fêtes de l'année;

Nous ne parlerons pas de Lyon, cette ville qui semble être la proie de la libre pensée, et qui a vu se déployer dans ses rues des processions de quarante à cinquante mille catholiques se rendant à Notre-Dame de Fourvières, qui a vu, le soir, à l'exception de quelques édifices publics, hélas! toutes ses rues, toutes ses maisons s'illuminer en l'honneur de la sainte Vierge, splendide illumination qui se renouvelle chaque année depuis la définition du glorieux privilége de Marie;

Nous ne parlerons pas de tant de villes, de tant de bourgs et de villages, où la piété populaire et la confiance en la sainte Vierge, la patronne et la reine de la France, s'est montrée plus ardente et plus touchante que jamais;

Nous nous arrêterons seulement à l'admirable manifestation de Sainte-Anne d'Auray, où toute la Bretagne catholique s'était donné rendez-vous, où cette catholique et patriotique province a si merveilleusement montré l'accord intime du patriotisme et de la foi.

Quarante à cinquante mille pèlerins, vingt-cinq mille communions: voilà, si nous pouvions emprunter le langage profane des affaires, voilà le bilan de cette magnifique journée.

Les départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finis-

tère, d'Ille-et-Vilaine étaient là, en attendant celui des Côtes-du-Nord, qui doit venir plus tard; il y avait là, confondus devant les autels, le clergé, la noblesse, le peuple, la magistrature, l'armée, la marine, et ce brave général de Sonis, que sa jambe de bois n'empêchait pas de suivre la procession, et cent trente bannières représentaient les vœux et la foi d'autant de paroisses de la Bretagne.

Parmi ces bannières, il en est une qu'il importe de signaler; c'était celle qu'avaient envoyée, pour les représenter, quarante-six députés de la Bretagne, à qui l'importance des intérêts qui s'agitent en ce moment à l'Assemblée nationale ne permettait pas de se rendre à Sainte-Anne d'Auray.

Il faut reproduire ici la lettre écrite par ces quarante-six représentants de la France à Mgr l'évêque de Vannes, en réponse à la lettre d'invitation que Mgr l'évêque de Vannes leurs avait adressée; c'est non-seulement un monument de la foi et de la piété de ces honorables personnages, c'est un témoignage de la foi de la France, qui se réveille enfin et qui ne craint plus de proclamer qu'elle croit en Dieu et en Jésus-Christ. Il y a plus de deux cents ans, peut-être, que cette foi ne s'était si noblement et si publiquement manifestée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre que Votre Grandeur nous a fait l'honneur de nous adresser. Nous vous remercions d'avoir senti combien il nous sera pénible de manquer au rendez-vous des catholiques bretons dans le sanctuaire de la patronne de la Bretagne. Qui plus que nous a besoin de sa protection, et qui eût joint sa prière avec plus de ferveur à celles dont nos religieuses populations ont tenu à nous donner l'assistance? Retenus ici par un devoir plus impérieux que jamais, nous avons voulu au moins être représentés à cette touchante cérémonie par une bannière offerte à la Sainte par nous, et qui restera au pèlerinage comme l'hommage de notre foi, le symbole de notre union et de notre communauté de sentiments avec la pieuse et fidèle province dont nous tenons à si grand honneur d'être les mandataires.

Veuillez, Monseigneur, être notre interprète auprès du clergé et de la grande famille bretonne, au milieu de laquelle nous voudrions être dimanche autrement que par le cœur et la pensée, et permettez-nous de joindre à l'expression de ce regret celle de nos sentiments les plus respectueux.

Fresneau, député du Morbihan.
F. de Pioger, député du Morbihan.
Dézanneau, député de la Loire-Inférieure.
Comte de Cornulier-Lucinière, député de la Loire-Inférieure.

De FLEURIOT, député de la Loire-Inférieure.
Vicomte de KERMENGUY, député du Finistère.
Vicomte de FORSANZ, député du Finistère.
De KÉRIDEC, député du Morbihan.
PRIOUST DE LARGENTAIS, député des Côtes-du-Nord.
De CHAMAILLARD, député du Finistère.
BUMANNAY, député du Finistère.
Comte de la MONNERAYE, député du Morbihan.
De la PERVENCHÈRE, député de la Loire-Inférieure.
De la ROCHETTE, député de la Loire-Inférieure.
DAHIREL, député du Morbihan.
BIDARD, député d'Ille-et-Vilaine.
Comte de KERGARIOU, député d'Ille-et-Vilaine.
Colonel CARRON, député d'Ille-et-Vilaine.
Vicomte AUDREN DE KERDREL, député du Morbihan.
Comte de LEGGE, député du Finistère.
Vicomte de CHAMPAGNY, député des Côtes-du-Nord.
H. FLAUD, député des Côtes-du-Nord.
HUON DE PENANSTER, député des Côtes-du-Nord.
Joseph MARTIN, d'Auray, député du Morbihan.
Vicomte de LORGERIL, député des Côtes-du-Nord.
F. du TEMPLE, député d'Ille-et-Vilaine,
De la BORDERIE, député d'Ille-et-Vilaine.
L'abbé JAFFRÉ, député du Morbihan.
Alfred LALLIÉ, député de la Loire-Inférieure.
Comte de JUIGNÉ, député de la Loire-Inférieure.
MONTJARET DE KERJÉGU, député du Finistère.
DORÉ-GRASELIN, député de la Loire-Inférieure.
BABIN-CHEVAYE, député de la Loire-Inférieure.
Comte GINOUX DE FERMON, député de la Loire-Inférieure.
ALLENOU, député des Côtes-du-Nord.
Général de CISSEY, député d'Ille-et-Vilaine.
Comte de TRÉVENŒUC, député des Côtes-du-Nord.
Vicomte de TRÉVENŒUC, député du Finistère.
Comte de BOISBOISSEL, député des Côtes-du-Nord.
Hervé de SAISY, député des Côtes-du-Nord.
Marquis de GOUVELLO, député du Morbihan.
Joseph CHÉGUILLAUME, député de la Loire-Inférieure.
Comte de CINTRÉ, député d'Ille-et-Vilaine.
Général LOYSEL, député d'Ille-et-Vilaine.

Voilà des manifestations qui consolent de bien des tristesses et qui légitiment bien des espérances. Nous ne disons pas pour cela que tout est sauvé et que la lutte est terminée; mais la solution de la crise approche, et cette solution, l'on peut prévoir dans quel sens elle se fera.

NN. SS. les archevêques et évêques de Rennes, de Quimper et de Nantes, qui assistaient à la belle fête de Sainte-Anne d'Auray, ont entendu les acclamations du peuple catholique : *Vive Pie IX! Vive la France!* Ces deux cris résument les sentiments de la vraie France, Dieu et la patrie, l'Église et la patrie, et Mgr de Nantes a pu dire qu'à la face des audacieuses négations de l'impiété, il se forme en France un complot de foi et de catholicisme, non un complot qui ait besoin de ténèbres, comme ceux des ennemis de l'Église, mais un complot qui recherche la lumière, et qui dit à tous que nous voulons rester Français et catholiques toujours. *Toujours!* répéta la foule qui était suspendue aux lèvres du vénérable orateur; ce sera le mot de la France, et ce mot, réalisé dans les faits, sera le salut de la patrie et le triomphe de l'Église.

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Le Saint-Père a donné audience, le 5 décembre, aux jeunes filles de l'établissement élevées par S. E. M. le prince Torlonia et généralement entretenues à ses frais ainsi que les sœurs qui les instruisent. Au discours d'une de ces jeunes filles le Pape a daigné répondre par une petite allocution, dont voici la traduction d'après la *Voce della Verità* :

« Chères petites filles, je vous donnerai la bénédiction avec toute l'effusion de mon cœur. J'ai entendu avec un véritable plaisir ce que m'ont dit vos deux compagnes, parce qu'elles l'ont bien dit et parce qu'elles l'ont dit avec modestie et avec timidité. C'est une chose louable, c'est un signe de l'éducation délicate et chrétienne que vous recevez, car la hardiesse que l'on rencontre, hélas! chez les filles qui fréquentent les écoles modernes, va mal aux enfants de votre âge.

« Il y a une heure, je lisais (et je n'ai pas même achevé) un article de journal; la première partie de cet article n'est pas pour vous, mais je puis vous appliquer la seconde. Dans la première, il est dit qu'au parlement un député, parlant à ses compagnons, demandait, tout confus : Où va-t-on? Comment cela finira-t-il? Où sommes-nous? En quel temps vivons-nous? — Et personne ne savait lui répondre. Mais le journal catholique répond : « Vous êtes sur le chemin de l'abîme; vous courez à votre perdition; vous l'ignorez sans doute; mais nous, catholiques, nous savons où nous

sommes et où nous allons. Nous sommes sur la bonne voie et nou allons au salut.

« Vous aussi, mes chères enfants, vous pouvez dire que vous savez où vous êtes. Vous êtes dans un *conservatoire* où l'on vous enseigne la vertu et le travail, afin de vivre honnêtement de vos mains. Vous pouvez donc dire aussi : « Nous sommes dans un lieu de salut, où nous apprenons à craindre et à aimer Dieu qui nous conforte par sa grâce et ses bienfaits; nous sommes dans un lieu où nous apprenons le devoir, où nous n'avons pas à redouter les périls qui, de nos jours, perdent tant d'âmes.

« Remerciez Dieu de savoir où vous êtes et cherchez à profiter des sages enseignements que l'on vous donne : soyez obéissantes, ayez de la ferveur, fréquentez les sacrements et travaillez assidûment, afin d'éviter la plus grande et la plus dangereuse ennemie de la vertu, qui est l'oisiveté. Et, afin que vous puissiez bien vivre dans le conservatoire et aussi dans le monde, si le Seigneur vous y appelle, je vous donne ma bénédiction. Que cette bénédiction vous vienne en aide et vous soutienne dans l'accomplissement de vos devoirs, et vous serve d'aiguillon pour travailler à la gloire de Dieu, à votre profit et à la consolation de ceux qui vous font du bien et vous instruisent. »

Le 8 décembre, à l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception, le Pape a donné la communion à plus de cent personnes.

Une nombreuse députation de dames catholiques, appartenant à diverses nations, s'est réunie au Vatican; elles ont présenté au Saint Père un magnifique album contenant 20,000 signatures, et elles lu- ont offert une somme de 70,000 écus.

Parmi les signatures figure celle du comte de Chambord. On remarque aussi les signatures du roi de Naples, des comtes de Trapani, de Bari et de Caserte et celle de la grande duchesse de Toscane, des ducs de Modène, de Parme, des princesses allemandes de Bade, de Wurtemberg, de Hohenzollern et d'Isembourg.

Le roi de Naples a envoyé 8,500 écus, et le duc de Modène aussi 8,000.

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

La Congrégation des Rites a rendu, le 28 septembre, un décret, approuvé le 5 octobre par le Souverain-Pontife, relatif au culte rendu de temps immémorial au pape Eugène III dans l'Ordre de Cîteaux; voici cet important document, où la vie du saint Pape est retracé d'une manière aussi brève qu'intéressante :

Décret pour l'Ordre des Citerciens, touchant la confirmation du culte rendu de temps immémorial au serviteur de Dieu, EUGÈNE III, appelé Saint et Bienheureux.

Eugène, troisième du nom, auparavant nommé Bernard, naquit de la famille Paganelli, dans la province de Pise. A la fin de son adolescence, il s'agrégea à la milice cléricale et, après avoir reçu l'onction sacerdotale, il mérita, à raison des belles qualités de son esprit, d'être placé parmi les chanoines de la Métropole de Pise. Enflammé du désir de servir Dieu avec plus de ferveur encore, il prit la résolution de mépriser les biens de la terre, et de s'attacher uniquement aux choses du ciel. Comme saint Bernard vint à Pise en 1134, encouragé par les exemples de cet homme illustre, il sollicita la faveur d'être reçu parmi les novices de la famille cistercienne. Son vœu ayant été exaucé, il prit l'habit monastique dans le couvent de Clairvaux.

La régularité de sa vie et l'éclat de ses vertus le rendirent cher à son maître, qui le nomma d'abord prieur de Farfa ; puis, le Souverain-Pontife Innocent II le choisit pour abbé du couvent des saints Vincent et Anastase, aux Eaux-Salviennes, hors de la ville. Dans l'accomplissement des fonctions du ministère qui lui avait été confié, il acquit une si grande réputation de sainteté et de prudence, qu'à la mort du pape Lucius II, les cardinaux réunis en conclave pour l'élection du Souverain-Pontife, ne trouvèrent personne plus digne que l'abbé Bernard pour l'élever à une si haute dignité. C'est pourquoi, ayant été élu Souverain-Pontife à l'unanimité des suffrages, il prit le nom d'Eugène III. Il commença son pontificat dans les temps les plus difficiles, car des ennemis remplis d'audace s'efforçaient alors de renverser de fond en comble le principat de l'Eglise romaine.

Forcé deux fois de quitter la ville, il y rentra après en avoir chassé les agitateurs et fut reçu avec toutes sortes d'honneurs, à la satisfaction de tous les gens de bien. Tandis qu'en ces temps-là bouillonnaient les discussions populaires, retiré à Viterbe, il reçut les ambassadeurs de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Germanie, de l'Espagne et de la Gaule, qui arrivaient pour rendre obéissance et hommage au nouveau prince des pasteurs. Là, se rencontrèrent aussi quelques évêques arméniens, métropolitains qui, au nom de leur nation, venaient lui promettre respect et soumission, en même temps qu'ils réclamaient son avis au sujet de plusieurs affaires d'Orient.

Ayant ensuite passé dans la Gaule, il tint à Reims et à Trèves des conciles dans lesquels il condamna les erreurs d'Eone et de Gilbert de la Porée; il sanctionna aussi divers décrets pour la réforme de la discipline cléricale et pour la défense des libertés ecclésiastiques. Grâce au zèle de son légat apostolique Nicolas, cardinal Breakspeare, il rendit les peuples de la Suède et de la Norwége plus fidèles observateurs de la Foi catholique, et il institua dans leur pays de nouveaux siéges épiscopaux et métropolitains. — En quittant la Gaule avec saint Bernard, il visita les deux monastères de Cîteaux et de Clairvaux et laissa aux

moines, qui avaient été jadis ses frères, les remarquables exemples de sa sainte vie.

De retour en Italie, il pria saint Bernard de lui laisser quelques salutaires avis pour la bonne administration de l'Eglise et la défense du Siége apostolique. Le saint abbé lui donna le précieux livre de *la Considération*, dans lequel sont expliqués les devoirs et les obligations du Pontife et du Roi. — Il employa tous ses efforts pour arrêter l'invasion des Sarrasins, en leur imposant les forces réunis des Princes chrétiens.

Protecteur des belles-lettres, il réforma les études de la théologie et de la jurisprudence. Pour exciter l'émulation des élèves et les porter à étudier les sciences avec plus d'ardeur, il institua les grades académiques.

Ami de la paix, il mit tous ses soins à apaiser les différends qui s'étaient élevés entre les habitants de Pise et de Lucques. — Il chérit les beautés de la maison de Dieu; aussi fit-il décorer magnifiquement la basilique Libérienne; il répara plusieurs églises et en dota d'autres de superbes présents.

Aux grands de ce monde, il proposa un modèle qu'ils devraient avoir toujours devant les yeux pour le bon gouvernement des peuples et la défense de la Foi catholique, à savoir : le très-pieux empereur Henri, qu'il inscrivit au catalogue des saints.

Enfin, toutes les affaires étant arrangées, il se retira de la ville à Tibur, pour éviter les chaleurs de l'été; mais attaqué d'une maladie grave, il mourut de la mort des justes, le huit des ides de juillet de l'année 1153, après avoir occupé la chaire de Saint-Pierre huit ans et quatre mois.

Son corps fut transporté à Rome, au milieu des larmes des veuves et des pauvres, entre les mains desquels il avait, durant sa vie, caché des trésors pour le Ciel. Après que, selon l'usage, on eut célébré pendant deux jours ses obsèques solennelles, on le déposa dans la basilique du Vatican. En même temps on y plaça la dépouille mortelle de saint Grégoire III et du B. Pierre Lévite.

Depuis ce jour, Dieu a rendu le sépulcre d'Eugène glorieux par un grand nombre de miracles, de sorte que les fidèles, saisis d'une pieuse admiration, commencèrent à lui rendre un culte public. — Comme il a obtenu ce culte en d'autres pays jusqu'en ces derniers temps, le Révérendissime Père Dom Théobald Césari, abbé général de tout l'Ordre de Cîteaux, en son nom et au nom de tous ses frères cisterciens, a demandé au Siége apostolique la confirmation de ce culte.

A cette fin, le soussigné cardinal préfet de la Congrégation des Sacrés Rites et vicaire dans la ville de Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, a, de son autorité ordinaire, instruit le procès, lequel étant terminé, il a prononcé la sentence par laquelle il déclare qu'*il conste du culte public ecclésiastique rendu de temps immémorial au pape Eugène III.*

Cette cause ayant été ensuite déférée à la Congrégation des Sacrés Rites, le cardinal Louis Bilio, ponent de la dite cause, dans l'assemblée

ordinaire de la même congrégation des Sacrés Rites, tenue au palais du Vatican, le jour ci-dessous indiqué, a proposé le doute suivant : « La « sentence portée par l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal, « Vicaire de la ville, juge ordinaire, sur le culte immémorial rendu au « serviteur de Dieu, ou bien, touchant le cas excepté par les décrets « d'Urbain VIII de sainte mémoire, doit-elle être confirmée pour ce cas « et à l'effet dont il s'agit ? »

La Sacrée Congrégation des Saints Rites ayant pesé toutes les raisons dans un examen approfondi et entendu le Révérend Dom Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la Sainte Foi, a pensé qu'il fallait répondre *affirmativement.* — Le 28 septembre 1872.

Tout ce que dessus ayant été fidèlement rapporté à Notre Très-Saint Seigneur le Pape Pie IX, par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a approuvé et confirmé le rescrit de la Sacrée Congrégation le 5 octobre de la même année.

Constantin Cardinal Patrizi,
préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

Dominique Bartholini,
secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE

Le préfet de Bellune (Vénétie), vient d'ordonner la fermeture d'un petit séminaire et de provoquer une circulaire du ministère de l'instruction publique contre l'enseignement des évêques.

En voici les passages principaux :

« L'évêque qui entend ouvrir des écoles secondaires, s'il fait partie des derniers nommés, doit être reconnu par le gouvernement. S'il n'est pas reconnu, cela dépend de lui et non point d'autres ; et, dans ce cas, on ne traitera aucune question touchant les séminaires ; s'il ouvre des écoles secondaires, on les fermera. »

Et, comme conséquences :

1° Défense aux étudiants laïques d'entrer dans les petits séminaires dont les professeurs ont cependant prêté serment de fidélité à l'Etat ;

2° Qui a fait ses études dans un séminaire ne pourra être admis à passer les examens de licence, s'il n'a laissé l'habit ecclésiastique.

Toujours l'Eglise libre dans l'Etat libre !

— Voici, à l'occasion de la loi qui vient d'être présentée au par-

lement italien contre les ordres religieux de Rome, la statistique actuelle de ces ordres en Italie, à l'exception des instituts de la Lombardie et de la Vénétie qui, en vertu des traités d'annexion, ont été autorisés à disposer librement de leurs propriétés :

	Maisons.	Prêtres.	Laïques.
32 Ordres religieux propriétaires (hommes).	625	3,874	1,813
7 Ordres religieux mendiants (hommes).	1,209	10,848	8,008
	1,834	14,722	9,821

		Religieuses.	Sœurs Conv.
31 Ordres religieux propriétaires (femmes).	537	8,264	4,217
2 Ordres religieux mendiants (femmes).	43	876	496
	580	9,140	4,713

PROVINCE DE ROME.

61 institutions comptant, d'après la dernière statistique :

Religieux.	2,957
Religieuses.	2,256

Les Ordres religieux, en Italie, entretenaient 1,112 institutions diverses, donnant l'instruction à 97,440 élèves des deux sexes.

A Rome, on compte 25 séminaires ou colléges et 58 pensionnats de jeunes filles, enseignant 19,5000 élèves des deux sexes.

Les couvents d'Italie fournissent 2,056 missionnaires, dont 41 évêques.

Résumé.

Religieux de tous Ordres.	27,402
Religieuses.	16,109
Total. . . .	45,511

La loi de Falco promet une pension de 600 fr. par an aux religieux prêtres, et une somme de 300 fr. aux Frères convers. Pour les religieuses, la pension est de 300 fr.

Si cette promesse de la loi était loyalement exécutée, le Trésor italien aurait à payer par an :

Aux 16,581 religieux prêtres.	9,945,600
Aux 10,821 frères convers.	3,246,300
Aux 16,109 religieuses.	4,832,700
Total.	18,027,600

Le budget des cultes, si on supprime les revenus des menses épiscopales, des séminaires, des chapitres, etc., montera à environ 30,000,000, en sorte que l'Italie aura une charge perpétuelle de 50 millions à son budget pour s'être donné le plaisir brutal de

détruire la propriété ecclésiastique. Marco-Minghetti, le plus laborieux des persécuteurs de l'Eglise, assure que la propriété ecclésiastique en Italie rend 67 millions par an. Il serait difficile de contrôler M. Minghetti; mais en admettant son chiffre comme fondé, si on en déduit les impôts qui grèvent la propriété immobilière en Italie, c'est-à-dire le 30 0/0 du revenu et si on en soustrait encore les frais d'administration, il restera toujours bien établi que le vol des biens ecclésiastiques ne fournira pas à l'Italie de quoi payer son budget des cultes. Ce budget, avant le vol, n'existait pas, l'Eglise se suffisait à elle-même.

FRANCE.

Par décrets du président de la République, rendus à Versailles, le 7 décembre, le conseil des ministres entendu :

M. de Goulard, membre de l'Assemblée nationale, ministre des finances, est nommé ministre de l'intérieur.

L'intérim du ministère de l'intérieur, remis à M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, depuis la retraite de M. Victor Lefranc, cessera à dater de ce jour.

M. Léon Say, membre de l'Assemblée nationale, préfet de la Seine, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. de Goulard, nommé ministre de l'intérieur.

M. de Fortou, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des travaux publics.

L'intérim du ministère des travaux publics, remis à M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, depuis la retraite de M. de Larcy, cessera à dater de ce jour.

M. A. Calmon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Léon Say, nommé ministre des finances.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — La fête de l'Immaculée-Conception a été célébrée dans toutes les églises de Paris avec une grande solennité et avec un redoublement de piété qui a frappé tout le monde. Les temples étaient remplis comme aux plus grandes fêtes de l'année, et jamais l'on n'y avait vu de communions aussi nombreuses. La foi se réveille partout, et l'on sent de plus en plus le besoin de prier pour désarmer la colère de Dieu.

— La Société générale d'Education et d'Enseignement vient de fonder une école libre de Hautes Etudes, rue Madame, 31. L'ouverture des cours a été fixée au vendredi 13 décembre. Espérons que cette école sera le germe d'une université catholique libre à Paris.

Alger. — Mgr Lavigerie, entouré d'un nombreux clergé, a solennellement posé et béni, le dimanche, 1er décembre, la première

pierre d'une nouvelle église qui va s'élever à Saint-Eugène (Algérie). Le conseil municipal et les principaux habitants de Saint-Eugène assistaient à cette cérémonie.

Belley. — Mgr Richard vient de publier, le 18 novembre, une lettre pastorale pour ordonner la publication du décret d'introduction de la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste-Marie Vianney, curé d'Ars. (Voir les *Annales catholiques*, n. 49, page 580). On y lit :

« Lorsqu'un chrétien s'est endormi dans le Seigneur, et qu'il a laissé, après sa bienheureuse mort, le suave parfum de ses vertus; lorsque son sépulcre commence à devenir glorieux par les œuvres merveilleuses qu'y opère la vertu divine, les évêques ont le devoir de recueillir les témoignages, les souvenirs, les faits qui justifient le renom de sainteté attaché à la mémoire de ces amis de Dieu. C'est ce qu'a fait avec une sollicitude empressée notre vénéré prédécesseur, Mgr de Langalerie, pour M. le curé d'Ars. Il avait eu le bonheur de connaître, pendant les deux premières années de son épiscopat, le serviteur de Dieu. Il l'avait assisté à son lit de mort; les dernières larmes du saint prêtre mourant, larmes de joie et de consolation, étaient tombées sur la croix pectorale de son évêque; et le pieux prélat, en face d'un cercueil déjà rayonnant des espérances de l'immortalité, loua le bon et fidèle serviteur appelé désormais à entrer dans la joie de son Maître.

« Invités par Mgr de Langalerie, les fidèles qui avaient connu M. Vianney, qui lui devaient la guérison des maux du corps, ou la consolation des douleurs de l'âme, vinrent déposer comme témoins en présence du tribunal ecclésiastique, établi pour instruire cette grande cause, conformément aux lois canoniques. On recueillit aussi les écrits du serviteur de Dieu pour les soumettre au jugement du Saint-Siége, écrits trop courts et trop rares : car les délicieuses paroles, que « cet homme vraiment bon », selon l'expression de l'Evangile, « tirait du bon trésor de son cœur », nous ont été plutôt conservées par la mémoire de ceux qui l'ont entendu, que fixées sur le papier par la plume du saint prêtre.

« En même temps, nos très-chers frères (tant est grande la prudence de l'Eglise en tout ce qui touche la canonisation des saints), Mgr de Langalerie dut constater que, malgré la vénération attachée au nom de M. Vianney, les fidèles avaient obéi aux décrets du Saint-Siége qui défendent d'honorer, avant la béatification, les personnages même les plus admirables par leurs vertus, et attester qu'aucun culte public n'avait été rendu au serviteur de Dieu.

« Tel est le triple objet de la procédure canonique accomplie, avec tant de bonheur, par Mgr l'archevêque d'Auch. En 1865, il alla lui-même la déposer entre les mains du Souverain-Pontife. Ces belles causes de la béatification et de la canonisation des saints sont confiées par le chef de l'Eglise à la congrégation des Rites, c'est-à-dire à une réunion de cardinaux de la sainte Eglise romaine qui les étudient, en s'entourant des lumières de consulteurs ou conseillers versés dans la connaissance des doctrines théologiques et des saints canons. Le Souverain-Pontife désigne un cardinal chargé de faire le rapport à la congrégation des Rites. Confiée d'abord au cardinal de Villecourt, de pieuse mémoire, la cause de notre bien-aimé curé d'Ars fut remise plus tard entre les mains de l'éminentissime cardinal dom Pitra.

« Qu'il nous soit permis d'offrir ici l'hommage de notre gratitude à l'illustre enfant de saint Benoît, au cardinal français chargé d'exposer devant la sacrée Congregation la cause de l'humble prêtre qui sera, dans les siècles à venir, une des gloires les plus pures de notre patrie.

« C'est le 28 septembre dernier que la sacrée congrégation des Rites a émis son avis favorable, et, le 3 octobre suivant, notre très-

saint-père le Pape Pie IX, sur le rapport du secrétaire de la même congrégation, a signé de sa propre main la commission pour l'introduction de la cause du vénérable serviteur de Dieu. Jean-Baptiste-Marie Vianney. En d'autres termes, il a donné à la sacrée Congrégation le pouvoir et la mission de poursuivre la béatification de M. le curé d'Ars.

« L'introduction de la cause du serviteur de Dieu ne nous autorise pas à lui offrir un culte public, et nous devons, comme auparavant, respecter les décrets du Saint-Siége à cet égard. Mais, selon l'usage de l'Eglise, elle met M. Vianney en possession du titre de Vénérable, qui n'est plus seulement le langage de la piété populaire, mais l'expression du jugement que le Souverain-Pontife a porté sur la renommée des vertus et des miracles du serviteur de Dieu.

« Désormais, nos très-chers frères, la voix du Père commun des fidèles a ratifié la vénération dont nous environnions le nom du curé d'Ars. Jusqu'à présent on aurait pu nous dire que nous nous laissions entraîner par l'affection qui embellit pour des amis la mémoire de ceux qu'ils ont aimés, pour des enfants le nom du père qui leur a laissé l'héritage de ses bénédictions. Mais aujourd'hui, le Vicaire de Jésus-Christ a sanctionné par une approbation juridique les sentiments de nos cœurs.

« Ce n'est plus seulement une contrée, un diocèse, ce ne sont plus seulement ceux qui connurent le curé d'Ars, qui le proclament digne de vénération : c'est l'Eglise, notre mère, qui, par la bouche du successeur de Pierre, déclare VÉNÉRABLE l'humble prêtre qui a vécu parmi nous.

« Réjouissez-vous donc, vous tous si nombreux encore, qui avez joui de la présence du serviteur de Dieu, qui avez été bénis par lui, sur qui il a fait descendre dans le sacrement de pénitence, avec la grâce de l'absolution, la paix de Dieu et les ineffables consolations de son amour. Réjouissez-vous, bons prêtres du diocèse de Belley, qui gardez fidèlement la mémoire de votre frère dans le sacerdoce; chers missionnaires qui veillez sur son tombeau et continuez son œuvre de sanctification des âmes. Et toi, village d'Ars, déjà glorifié par la tombe de ton saint curé, réjouis-toi entre tous, en écoutant cette première louange décernée par le Vicaire de Jésus-Christ au pasteur que tu as tant aimé et que tu aimes encore. Garde toujours la mémoire de ses enseignements et demeure fidèle aux pratiques de la vie chrétienne, comme aux jours où tes enfants vivaient sous sa paternelle conduite. »

Cambrai. — Mgr Régnier, par une lettre en date du 25 octobre, ayant rendu compte au Saint-Père de la solennité du sacre de Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis (Réunion), du discours qu'il avait prononcé à cette occasion sur l'institution des évêques, et du résultat de la quête du Denier de Saint-Pierre dans son diocèse (plus de 159,000 francs, et, en tenant compte de ce qui a été envoyé directement à Rome ou porté à Paris, près de 400,000 fr. pour 1872), a reçu du Souverain-Pontife le bref suivant :

« PIE IX, Pape. Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons appris avec plaisir, par votre lettre du 25 octobre dernier, que le sacre de notre vénérable frère, l'évêque de Saint-Denis, a eu lieu dans la ville de Lille, et que l'éclat de cette sainte et solennelle cérémonie a été rehaussé tant par la présence des autres évêques, dont vous nous parlez, que par le religieux concours d'un grand nombre de fidèles, parmi lesquels se trouvaient les hommes mêmes qui remplissent les plus hautes fonctions et appartiennent aux conditions les plus distingnées.

« Il nous a été également très-agréable, vénérable frère, que suivant l'impulsion du zèle qui vous distingue, vous avez saisi cette occasion pour adresser aux fidèles une allocution religieuse appropriée à la circonstance et de na-

ture à les instruire et à les édifier.

« Nous avons reçu avec satisfaction l'exemplaire de ce discours que vous nous avez envoyé, et nous le lirons le plus tôt possible d'autant plus volontiers que nous apprécions davantage votre fermeté épiscopale et votre doctrine théologique.

« Ce que vous nous avez rapporté de l'accueil empressé qu'à reçu en cette circonstance, dans la ville de Lille, notre nonce apostolique en France, et des honneurs qui lui ont été rendus, nous est une nouvelle et éclatante preuve de ce respect et de ce dévouement singulier que professent pour ce siége apostolique et pour notre personne, votre église de Cambrai et les autres fidèles de ces contrées.

« Quant aux nouvelles offrandes qui ont été recueillies dans votre archidiocèse, vénérable frère, et que vous avez remises à notre nonce pour qu'il nous les fît parvenir, nous ne pouvons qu'être que profondément touché des éminents services que, malgré l'extrême difficulté des temps, vous et votre troupeau nous avez rendu et continuez de nous rendre, avec une admirable piété filiale — et qui prouvent que nous avons chez vous des fils dont l'amour pour nous ne connaît point de bornes.

« Nous vous remercions, vénérable frère, avec toute l'affection dont nous sommes capable, vous et votre troupeau, des bons services par lesquels vous vous signalez à notre égard, et nous prions le Seigneur, lui qui est riche en miséricorde, de vous récompenser en répandant sur vous avec abondance ses dons et ses grâces de choix.

« Enfin, en vous assurant de nouveau de notre bienveillance et de notre affection particulière, nous ajoutons comme preuve de ces sentiments et comme gage du secours divin la bénédiction apostolique, que nous vous donnons du fond de notre cœur et avec la plus tendre affection, à vous, vénérable frère, à tout votre clergé et aux fidèles de votre diocèse.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 13 novembre 1872, la vingt-septième année de notre pontificat.

« PIE IX, PAPE. »

La Rochelle. — Le 12 novembre est mort M. l'abbé Gachignat, curé-doyen d'Archiac, le doyen du diocèse, et l'un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'éducation chrétienne de la jeunesse. M. Gachignat, né à Tonnay-Charente, le 1er novembre 1789, était prêtre depuis le 3 avril 1812. Sous la Restauration, il se distingua par son zèle de missionnaire. Son presbytère de Rouffignac, où il fonda une école de clercs, prit bientôt les proportions d'un petit séminaire; en 1828, il fonda à Jonzac une nouvelle maison d'éducation; en 1829, il fut appelé à la cure d'Archiac, qu'il garda jusqu'à sa mort, jouissant de l'estime et de l'affection de tous, et particulièrement des évêques qui se sont succédé sur le siége de La Rochelle pendant sa longue carrière sacerdotale.

Lyon. — Un troisième cercle catholique d'ouvriers vient d'être inauguré à Lyon, rue Duguesclin.

La cérémonie d'inauguration était présidée par M. l'abbé Gouthesoulard, vicaire général, qui a fait entendre des paroles sympathiques et vivement applaudies. M le colonel Lion, président de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers de la ville, n'a pas été moins heureux. Après lui, M. le comte Albert de Mun, le principal fondateur de ces cercles, a abordé résolûment cette question : la nécessité du catholicisme au point de vue social et patriotique. « Le mal social est né, a-t-il dit, lorsqu'on a enlevé au travailleur l'espérance d'une vie meilleure. Il faut, par notre zèle et par notre charité, rendre à celui-ci l'espérance en lui faisant partager notre foi. Au milieu des changements sans fin auxquels sont livrées les théories des économistes, notre foi seule est immuable; c'est à elle seule que le monde doit revenir, s'il veut retrouver la paix. Le vrai patriotisme n'a pas

de plus sûr aliment. Montrez à l'émigrant qui viendra vous demander un asile le chemin de la chapelle, vous lui aurez appris le chemin de l'Alsace. Nous sommes punis justement parce que nous avons péché, parce que nous-mêmes, qui avons la foi, l'avons retenue captive. Si nous voulons contribuer à sauver la société menacée, ce n'est pas assez d'être catholiques, il faut être apôtres, il faut être pénitents. De grâce, prenons une résolution énergique, et, pour ne pas perdre une minute dans un danger si pressant, ne nous séparons pas sans avoir, à deux genoux, dit d'une commune voix l'ardente prière de l'Eglise : *Parce, Domine, parce populo tuo!* »

— Le samedi 7 décembre, a eu lieu, à Lyon, la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle chapelle de Fourvières, par Mgr Ginoulhiac. Malgré le mauvais temps, l'affluence était énorme.

— Le lendemain, fête de l'Immaculée-Conception, trois processions de dames et une procession d'hommes se rendirent à Notre-Dame de Fourvières en traversant la ville. Dans la procession des hommes, on remarquait des officiers qui représentaient noblement l'armée de Lyon. Sur tout le parcours des processions, pas une insulte, pas une attitude inconvenante : c'était le Lyon chrétien se montrant dans tout son éclat et dans toute la fermeté de sa foi; il n'y avait plus d'incrédules, ou ceux-ci se cachaient pour ne pas révéler leur petit nombre. Le soir, magnifiques illuminations en l'honneur de la sainte Vierge.

Séez. — Le vendredi 22 novembre, Son Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, est arrivé à Séez, accompagné de Nosseigneurs Bravard, évêque de Coutances; Hugonin, évêque de Bayeux; Grolleau, évêque d'Evreux. Par une heureuse circonstance, cette réunion des prélats de Normandie coïncidait avec la fête de Saint-Clément, pape et martyr, et Mgr de Bonnechose est cardinal du titre de Saint-Clément. De plus, c'est saint Clément qui, à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième, envoya comme missionnaires dans les Gaules, saint Nicaise, saint Taurin, saint Exupère et saint Latuin, qui fondèrent les églises de Rouen, d'Evreux, de Bayeux et de Séez. Ce mémorial, qui rappelle l'origine de quatre de nos diocèses de Normandie, reportait nos pensées vers les temps apostoliques. Nous saluions dans l'éminent cardinal le patricien Flavius Clémens, moins illustre par son étroite parenté avec les empereurs Titus et Domitien, que par sa qualité de disciple de saint Pierre et de coopérateur de saint Paul.

Le samedi, Mgr l'évêque de Séez conduisit ses vénérables hôtes dans les deux Séminaires et dans les communautés de la Providence et de la Miséricorde.

Le lendemain, dimanche, devait marquer dans les annales de notre Eglise. A la messe, la cathédrale se trouva remplie de bonne heure. Lorsque le cardinal entra dans la vieille basilique, Mgr l'évêque de Séez, paré de la mitre et de la chape, s'avança vers lui au bas de la grande nef. Après avoir présenté au prince de l'Eglise le crucifix à baiser et lui avoir offert l'eau bénite et l'encens, selon les prescriptions du pontifical, il lui adressa un discours auquel Son Eminence répondit en quelques mots. La messe fut célébrée par Mgr Bravard. Le cardinal, après l'évangile, monta en chaire, et prononça un discours qu'on trouvera plus loin.

La messe terminée, le cardinal et les évêques furent reconduits processionnellement à l'évêché. Là il y eut une grande scène telle que le culte catholique peut seul en produire. Le cardinal entonna le verset *Sit nomen Domini benedictum*, auquel le clergé et les fidèles répondirent; puis les cinq prélats, élevant la voix en même temps, bénirent solennellement la multitude prosternée.

Aux vêpres, Mgr Hugonin adressa à l'assistance une lumineuse et substantielle allocution dans laquelle il développa cette double pensée : l'Eglise catholique apporte du ciel à l'homme deux choses nécessaires à la vie, la vérité et la sainteté. — (*Semaine religieuse de Séez.*)

Vannes. — Toutes les prévisions sur le nombre des pèlerins qui devaient se rendre à Sainte-Anne d'Auray ont été dépassées. Les moyens de transport, organisés en nombre considérable, se sont trouvés insuffisants dans toutes les directions. La cérémonie du pèlerinage a été splendide. Plus de *quarante mille* personnes ont pris part à cette fête patriotique de la Bretagne. Le temps a été favorable. la pluie, qui avait cessé momentanément, n'a recommencé à tomber qu'après la cérémonie. Le matin, plus de *vingt-cinq mille* communions avaient préludé à la fête extérieure ; à deux heures de l'après-midi, les prêtres distribuaient encore la sainte Eucharistie. Tant de personnes, qui auraient désiré faire le pèlerinage, n'ont pu y prendre part, à cause de l'insuffisance des moyens de transport, que l'octave de l'Immaculée-Conception verra probablement arriver à Sainte-Anne presque autant de pèlerins que le jour de la fête. Toute la Bretagne est là, implorant la sainte Vierge pour l'Eglise et pour la France, et l'on peut dire qu'une bonne partie de la France y est avec la Bretagne.

ÉQUATEUR.

M. l'abbé Gaudefroy, prêtre de la Mission, parti le 16 juillet dernier de Paris pour se rendre à Quito, écrit à ses parents de Chaulnes (Somme), une lettre que fait connaître le *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse d'Amiens, et dont nous extrayons le passage suivant :

« 1° Cette République de l'Équateur est peut-être le seul État sur le globe qui ait pour principe fondamental et pour base essentielle de sa constitution et de sa législation, la religion catholique, apostolique et romaine, de sorte que pour en être citoyen, il faut être catholique romain. De plus, dans ce gouvernement, les lois de l'Église sont sous la sauvegarde des lois de l'État. Aussi les populations de ces contrées sont-elles très-religieuses et très-heureuses.

« 2° Politique : le Président donne l'exemple de la fidélité à ses devoirs, et ce qui l'honore plus que quoi que ce soit, c'est qu'il a protesté publiquement, dans son parlement et à la face du monde entier, contre l'invasion des Etats pontificaux et la sacrilége occupation de Rome.

« Aussi, le Président de cette république ne rougit-il pas d'aller à la messe non-seulement les dimanches, mais plusieurs fois dans la semaine, ce qui ne l'empêche pas de travailler à la prospérité de ses concitoyens, de faire régner l'ordre partout, d'y faire respecter les bonnes mœurs et de faire jouir tout le monde d'une sage et sainte liberté, vérifiant en cela les paroles des saintes Écritures :

« Heureuse la maison qui se glorifie de reconnaître Dieu pour son

souverain maître et Seigneur. *Beata gens, cujus est Dominus Deus ejus.* »

SUISSE.

Dans leur dernière réunion à Saint-Maurice, les évêques de la Suisse ont adopté d'une voix unanime le projet de déterminer un jour de prières spéciales et solennelles dans leurs diocèses respectifs, soit pour implorer la divine miséricorde en faveur d'un nombre — hélas! trop considérable — de pécheurs égarés dans les voies de la perdition; soit pour obtenir que les âmes tièdes sortent de leur engourdissement et se mettent en garde contre les mille moyens perfidement exploités par l'impiété, pour leur enlever le trésor de la vraie foi et les précipiter dans l'abîme du schisme et de l'hérésie; soit enfin pour attirer sur les catholiques sincèrement attachés à notre sainte religion la grâce de se montrer plus fidèles que jamais à leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes. C'est, en effet, par une courageuse et persévérante fidélité à ces devoirs qu'ils parviendront à s'enrichir de précieux mérites pour le ciel et, en même temps, à s'opposer efficacement au débordement des erreurs et des vices qui menacent la société des plus affreuses calamités.

Le jour choisi par l'épiscopat suisse, pour les prières publiques susmentionnés, était le dimanche 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

DISCOURS DU CARDINAL DE BONNECHOSE

SUR LA SITUATION DE ROME ET DU SAINT-PÈRE (1).

Messeigneurs,
Nos très-chers frères,

En venant visiter notre vénérable collègue de Séez, nous ne nous attendions pas à vous faire un discours. Mais sur ses instances réitérées, nous avons consenti à vous adresser quelques paroles. Nous lui avons demandé quel sujet nous devions choisir, il nous a dit que vous aimiez le Souverain-Pontife, et qu'aucun autre sujet n'irait plus droit à votre cœur.

Nous avions déjà remarqué votre amour pour le Pape, lorsqu'il y a douze ans, nous parûmes dans cette enceinte. Nous vous par-

(1) Prononcé dans la cathédrale de Séez, le 24 novembre 1872. Voir plus haut, aux nouvelles des diocèses. Nous reproduisons ce discours d'après la *Semaine religieuse* de Rouen.

lâmes de Castelfidardo, parce que nous étions alors tout rempli des impressions douloureuses dont nous avait pénétré cet affreux massacre, et nous vous communiquâmes des appréhensions qui ne se sont que trop réalisées. Aujourd'hui nous vous parlerons encore du Pape, que nous avons vu dernièrement. Mais il convient de reprendre les choses de plus haut.

Comme, à notre époque, les moindres démarches sont livrés à la publicité, et que dans l'interprétation qu'on leur donne, l'erreur et le mensonge ont trop souvent leur part, il importe que la vérité reprenne ses droits. C'est, nos très-chers frères, la vérité dans sa simplicité que nous allons mettre sous vos yeux.

Par une première invasion, le Saint-Père perdit dix de ses provinces, et les Italiens ne lui en laissèrent que cinq, dont la population égalait à peine celle de notre propre diocèse. Vint la convention du 15 septembre 1864, dont le résultat définitif fut, contre l'intention manifestée par son auteur, de livrer Rome à la Révolution. Cependant quelques années de calme furent encore données à l'Église, pendant lesquelles le Souverain-Pontife accomplit de grandes œuvres qui préludèrent dignement à l'ouverture du Concile.

Dès le début de cette sainte assemblée, il y eut parmi nous comme le pressentiment de graves événements qui allaient s'accomplir. Pie IX nous disait souvent : « Hâtons-nous de prendre les « mesures que demande l'intérêt de l'Église; car bientôt il n'en « sera plus temps. Je ne sais ce qui nous menace, mais ce sont de « grandes catastrophes. »

Nous nous mîmes à l'œuvre; et nous avions eu à peine le temps de répondre à l'un des besoins les plus impérieux de notre époque, en affirmant l'autorité infaillible du Pontife romain, quand on vit éclater la funeste guerre qui devait humilier et amoindrir la France. Nos soldats furent rappelés de Rome, et à ce moment même un coup mortel atteignit cette aigle tant de fois victorieuse. Les Allemands envahirent nos provinces; et, après une suite de désastres inouïs, les débris de notre armée furent contraints de se renfermer dans Paris. Vous savez le reste.

Durant cet intervalle, que se passait-il à Rome? Au mépris des engagements les plus sacrés, le roi de Piémont, profitant de l'éloignement de nos soldats, s'avança jusqu'aux portes de la ville éternelle et en fit le siége. Le Pape n'avait plus pour défenseurs que sa petite armée : une armée de héros, il est vrai, mais qui ne pouvait rien contre le nombre. Le canon commençait déjà son œuvre de

destruction et de mort. A la vue du sang qui coulait, le cœur du Pontife s'émut; il fit arborer le drapeau de la paix.

Le flot révolutionnaire se répandit dans les rues de la ville sainte. Il s'arrêta d'abord à la rive du Tibre, puis il s'avança jusqu'aux portes du Vatican, qui, à partir de cette heure, devint le seul refuge du Vicaire de Jésus-Christ. Les bruits de ces événements nous arrivaient au milieu des désastres de la France et augmentaient nos douleurs.

Bientôt entouré nous-même par la force ennemie, et privé de toute communication avec l'extérieur, nous fûmes quelque temps sans nouvelles de Rome; et vous pouvez juger, nos très-chers frères, quelles étaient nos angoisses.

Cependant l'armistice intervint et les routes furent ouvertes. Ce que nous apprîmes confirma ce que l'on nous avait dit des malheurs du Souverain-Pontife. Notre première pensée fut de voler vers lui pour le consoler; car, principalement au jour de l'épreuve, la place des Cardinaux est auprès du Pape, dont ils sont le conseil et la famille. D'autres devoirs nous retenaient en France. Nous avions à défendre notre troupeau éprouvé par la guerre. Une contribution exorbitante de guerre ayant été imposée à notre diocèse, et l'exécution de cette mesure menaçant de dégénérer en violence, nous n'hésitâmes pas à aller, à l'exemple de tant d'Évêques, nos saints prédécesseurs, essayer de fléchir nos vainqueurs et de les ramener à la clémence et à l'équité. Nous nous rendîmes à cet effet à Versailles et nous vîmes le roi Guillaume, le prince royal son fils, et, par trois fois, M. de Bismark, qui prétend tenir dans ses mains les destinées de l'Europe.

Après avoir traité des intérêts de nos diocésains et obtenu la réduction des deux tiers de l'énorme contribution, nous fûmes amené à parler des droits non moins sacrés de l'Église. Comment aurions-nous pu, Cardinal de l'Église romaine, abandonner la cause de ce Siége apostolique que nous avons juré de défendre au prix même de notre sang, et oublier le Souverain Pontife dans ses angoisses et dans le péril qui l'environnait? Nous n'ignorions pas les conventions qui liaient nos vainqueurs à l'Italie. Nous leur représentâmes qu'il était de leur intérêt de ménager les catholiques, puisqu'ils en avaient parmi eux plusieurs millions qui les servaient fidèlement. A des hommes d'État protestants, nous ne pouvions parler que le langage de la politique. Ils nous écoutèrent volontiers, car ils n'étaient pas alors animés de cette hostilité qu'ils déploient maintenant contre l'Église. Il nous fut répondu qu'aussitôt après la guerre terminée, il y aurait une action diplomatique et un concert entre

les puissances, sinon pour rétablir complétement l'ancien état de choses, du moins pour assurer au Pape des moyens d'existence qui lui garantiraient le libre exercice de son autorité. Nous avons encore à attendre la réalisation de ces promesses.

La paix étant signée, le flot des Allemands s'écoula, et le gouvernement français vint de Bordeaux se fixer à Versailles. Nous crûmes de notre devoir d'aller trouver le chef du gouvernement nouveau. Nous lui rappelâmes ses discours où il avait défendu avec tant d'éloquence l'autorité du Saint-Siége et son pouvoir temporel. Il nous assura que ses sentiments étaient les mêmes, mais que les circonstances étaient changées, et que la France, après ses malheurs, ne pesait plus du même poids dans les conseils de l'Europe, qu'elle n'était plus assez forte pour tenter avec efficacité de rétablir le Souverain Pontife dans tous ses droits. Dès lors nous prîmes la résolution de recourir à l'Assemblée, et nous nous concertâmes avec nos vénérables suffragants que vous voyez ici, pour rédiger, en forme de pétition, une adresse qui fut remise à la Chambre par la voie la plus sûre. Les autres métropolitains suivirent notre exemple ; et toutes ces adresses, différant un peu dans les considérants, se terminaient par une conclusion partout identique. Elles demandaient que la France protestât avec énergie contre les actes iniques du spoliateur, qu'elle affirmât les droits du Saint-Siége, et que, sans compromettre sa situation présente, elle réservât l'avenir. Par suite de certaines influences dont nous n'avons pas le secret, ces représentations, si légitimes qu'elles fussent, n'obtinrent qu'une réponse si atténuée, qu'elle contrista les cœurs catholiques.

Il semblait que notre devoir nous appelât sans retard auprès du Souverain-Pontife, et notre plus vif désir était de nous y rendre. Mais les événements de la guerre nous avaient forcé de laisser des lacunes dans nos visites pastorales, il fallait les remplir ; nous fûmes ainsi retenu dans notre diocèse jusqu'au mois d'août dernier. C'est alors que vous nous fîtes l'honneur, Monseigneur l'évêque de Bayeux, de nous inviter à présider la cérémonie du couronnement de Notre-Dame de la Délivrande. Cette imposante manifestation de la piété envers Marie réjouit notre cœur, et nous fit espérer pour notre patrie des jours plus prospères.

Peu de temps après, nous partions pour la ville sainte. Quel était le but de ce voyage si diversement interprété ? Nous avions quatre motifs de l'entreprendre. Le premier, c'était le sentiment qui porte un fils à visiter son père quand il le sait dans la douleur ; le second, de subvenir à ses besoins, en lui remettant les abondantes offrandes que nous avions recueillies parmi nos diocésains depuis l'invasion

prussienne. Le troisième motif était d'aller constater par nous-même l'état des choses à Rome, et la situation que la révolution y a faite au Saint-Père. Le quatrième, de recevoir du Pape les règles à suivre dans l'administration de nos diocèses, au milieu des circonstances difficiles où nous nous trouvons.

Voilà donc dans quelle intention nous avons quitté notre diocèse. Avant de partir, nous demandâmes à M. le Président de la République si le Pape, dans le cas où il sortirait de Rome, pouvait compter sur l'hospitalité de la France. Il nous répondit que Pie IX serait accueilli en France avec tous les égards dus au chef de l'Église, mais que le gouvernement français ne voudrait pas donner un conseil en une aussi grave circonstance; qu'au reste le Saint-Père ne pouvait mieux s'inspirer que de sa haute sagesse.

Nous nous sommes ensuite rendu à Rome et nous avons pu réaliser tous nos désirs; en particulier nous avons vu de nos yeux la triste situation de l'auguste captif du Vatican.

Quelle différence entre cette Rome et celle que nous avions quittée à l'issue du Concile! Aujourd'hui la joie et la sécurité en sont bannies, le peuple est accablé d'impôts; la conscription qu'il ne connaissait pas lui arrache ses fils pour les jeter dans les armées. L'enseignement a été enlevé aux professeurs catholiques et livré à des maîtres qui entraînent la jeunesse dans les voies de l'erreur et de la perdition. C'est là surtout ce qui déchire le cœur du Saint-Père. On voit encore circuler dans les rues une foule nombreuse, mais on y rencontre à chaque pas des figures sinistres; l'œil y est attristé par des gravures ignobles et obscènes et des pamphlets injurieux à la religion.

Et l'on voudrait après cela que le Pape sortît de son asile, pour exposer le Vicaire de Jésus-Christ aux blasphèmes et aux outrages de la Révolution! Non, il ne le peut pas. Il est prisonnier, volontaire à la vérité, mais cédant à une nécessité impérieuse. Nous l'avons vu, nos très-chers frères, cet illustre captif; ses douleurs n'ont point affaibli son courage, et les ravages des années ne semblent avoir laissé en lui aucune empreinte. Octogénaire, il paraît avoir vingt années de moins que son âge. Il est calme et serein ; il gémit sur ceux qui le persécutent, il les aime et demande pour eux à Dieu pardon et miséricorde.

Il attend tout du ciel par la France. Le relèvement de la France est intimement lié à la restauration du Saint-Siége : c'est la conviction du Pape, des cardinaux, des prélats, de la vraie population de Rome.

Nous aussi, nos très-chers frères, espérons avec le Saint-Père, et

en partageant sa confiance efforçons-nous de suivre ses conseils. Il veut que nous soyons prudents et résignés aux événements que permet la Providence; mais il insiste pour que les chrétiens ne se laissent pas aller à une molle inertie, et qu'ils remplissent avec énergie les devoirs de tout genre qne les circonstances leur imposent. Il nous exhorte plus que jamais à la prière et à la réforme de nos mœurs, afin d'obtenir le secours et la bénédiction de Dieu. Là est notre salut pour le temps et pour la bienheureuse éternité.

MONUMENT AU VÉNÉRABLE DE LA SALLE.

Un comité s'est formé à Rouen pour l'érection d'un monument public dans cette ville en l'honneur du vénérable de La Salle, fondateur de l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes; voici la circulaire du comité :

Appelé à Rouen, en 1705, par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de cette ville, et par Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, le vénérable de La Salle y fixa le centre de son Institut, et y fit, à Saint-Yon, l'application la plus large et la plus heureuse du sa méthode. Il créa des écoles normales en faveur des instituteurs des campagnes, et ouvrit, le dimanche entre les offices, des cours de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de dessin et d'architecture, pour les ouvriers désireux de compléter leur instruction.

Sa principale gloire est d'avoir institué la société des Frères des Ecoles chrétiennes.

M. de Bonald reconnaît que son Institut « est un chef-d'œuvre de sagesse et de connaissance des hommes. »

Jacques Droz, membre de l'Académie française, écrivait, un an avant la promulgation de la loi célèbre de 1833 sur l'enseignement primaire : « L'abbé de La Salle est à mes yeux le type du grand homme modeste ; l'utilité de son but, l'enchaînement de ses idées, la persévérance de son dévouement, tout concourt à le rendre un des plus dignes modèles à présenter à l'humanité. SA STATUE DEVRAIT ÊTRE ÉRIGÉE PAR LA FRANCE RECONNAISSANTE. »

Son Em. Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, M. le préfet de la Seine-Inférieure, M. le maire de Rouen et quelques autres personnes des plus notables de la ville, ont pensé que le moment est enfin venu de rendre au fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes un éclatant témoignage de reconnaissance et d'admiration.

C'est à Rouen que le vénérable de La Salle jeta les principaux fondement de son Institut. Il mourut dans cette ville en 1710. Ses restes précieux y sont encore conservés.

Lorsqu'en 1734, d'après une relation de l'époque, l'on transporta son

corps de l'église Saint-Sever à Saint-Yon, trois cents écclésiastiques en surplis, et portant un cierge à la main, faisaient partie du cortége; plus de trente mille personnes voulurent y assister. Le premier président du Parlement et plusieurs autres magistrats s'y trouvèrent avec les membres de leurs familles.

M. le Préfet s'est empressé de communiquer la demande au conseil municipal.

Dans le remarquable rapport, lu à cette occasion dans la séance du 28 août dernier, M. Vaucquier de Traversain, après un éloquent exposé de la vie du vénérable de La Salle, ajoute :

« Votre commission a été unanime pour penser que l'œuvre projetée par les pétitionnaires devait être accueillie par la ville comme un juste hommage d'admiration et de reconnaissance. La ville de Rouen devra s'enorgueillir de voir élever sur une de ses places publiques un monument à cet homme dont la vie, pleine de foi et de dévouement, fut une œuvre de patience, de renoncement et d'abnégation. »

Le conseil municipal s'est associé tout entier à la pensée de sa commission, en émettant « l'avis que le projet qui lui a été soumis doit être accueilli comme un juste hommage rendu à un bienfaiteur de l'humanité dont la ville sera heureuse de voir le souvenir perpétué par l'érection d'un monument public. »

Divers journaux de Londres, de Liverpool, de Dublin et d'autres villes renommées des États-Unis et de la Belgique, attestent que le projet d'élever un monument public en l'honneur du vénérable de La Salle n'a rencontré qu'un accueil sympathique et empressé parmi tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des enfants.

Les souscriptions sont reçues chez M. Jules Le Picard, banquier, place de la Pucelle, 5, à Rouen.

Le Secrétaire du Comité.

JANSÉNISTES ET VIEUX-CATHOLIQUES (1).

La façon dont les *vieux-catholiques* d'Allemagne accueillent la constitution *Pastor æternus* fait songer aux chicanes que fit naître la bulle *Unigenitus* en France, avec cette différence toutefois qu'alors on en appelait du Pape au concile, et qu'aujourd'hui les *vieux-catholiques* en sont réduits à en appeler du Concile au tribunal insaisissable de l'Eglise. Comme les jansénistes, les *vieux-catholiques* ont recours pour écraser leurs adversaires au bras séculier, et nous voilà reportés au temps où les Parlements éloignaient de leurs siéges des évêques légitimes et brûlaient leurs mandements; où les sacrements étaient enlevés de force aux autels et portés sous

(1) Extrait de la *Revue catholique* de Louvain.

la garde des officiers de justice aux jansénistes impénitents : où, enfin, les Jésuites étaient chassés de France comme société *dangereuse pour l'Etat.*

Il y a longtemps déjà que quelques docteurs d'outre-Rhin rêvaient une *Eglise catholique allemande,* le pendant de l'Eglise gallicane. Cette chimère est maintenant abandonnée, et les *vieux-catholiques* n'ont plus d'autre ambition que de se constituer en Eglise particulière. Mais une Eglise ne se fonde pas comme une société de commerce. Il y faut nécessairement deux choses : un évêque et des fidèles, un évêque légitime qui lui apporte la plénitude des sacrements, et des fidèles qui consentent à les recevoir. D'évêque, il ne s'en est point trouvé jusqu'ici, grâce à l'inébranlable unité de l'épiscopat allemand, et ceux qui l'attendent encore font à ce corps illustre et vénérable une injure que repoussent unanimement ses déclarations publiques, ses assemblées, tous ses actes individuels et collectifs. Mais admettons un moment que les espérances des *vieux-catholiques* n'aient pas été vaines, qu'ils aient découvert un prélat assez oublieux de ses devoirs et de ses serments pour rompre l'unité et faire schisme avec Rome, on se demande : où va-t-il recruter ses fidèles ? Serait-ce dans les académies, dans le monde parlementaire, dans la presse libérale ? Et l'on verrait ces beaux esprits se faire dévots de paroisse pour le médiocre avantage de nous contrarier ? Les *vieux-catholiques* ont moins encore à compter sur le peuple, pour lequel ils n'ont aucune séduction. La science étonne ; l'esprit amuse ; mais c'est au caractère seulement que le peuple se laisse gagner ; et l'on ne leur voit point de caractère. Des savants de bibliothèque, des chapelains de cour, tant que vous voudrez ; on y chercherait en vain une mère Angélique et un Antoine Arnaud !

Si les Jansénistes ont mieux réussi, c'est qu'il y avait parmi eux des dévots sincères ; c'est que leurs doctrines n'étaient pas une pure chimère de savants, elles parlaient à l'homme tout entier et trouvaient un écho dans les profondeurs de la conscience. L'orgueil, en s'y mêlant, donnait à ces sentiments toute la puissance du fanatisme. Avec un pareil levier, on pouvait soulever le peuple. Joignez y des circonstances locales, propres à la Hollande, le voisinage du calvinisme, l'absence d'un clergé national, l'impopularité des vicaires apostoliques : il a fallu tout cela pour enfanter la petite Eglise des *Jansénistes d'Utrecht !*

Cette Eglise faisait peu parler d'elle : elle était d'ailleurs en complète décroissance ; à l'origine du schisme elle comptait 51 paroisses ; le chiffre n'en était plus que de 31 au commencement du siècle ; il

est descendu aujourd'hui à 24. La statistique des fidèles n'accuse pas plus de 6,000 âmes, appartenant à la petite bourgeoisie des villes ou aux classes agricoles. On y songeait si peu que le professeur Dœllinger ne leur a pas même accordé une mention dans son livre sur l'*Eglise et les Églises,* où il passe en revue toutes les confessions religieuses des deux mondes.

Tout à coup, l'agitation conciliaire, les menées des vieux-catholiques et la présence de quelques Jansénistes dans leurs conventicules, ont réveillé l'attention publique et l'ont ramenée sur cette Eglise presque oubliée, sur son origine, son histoire, sa situation actuelle. On en entend les choses les plus contradictoires. S'il fallait s'en rapporter aux *vieux-catholiques*, l'Eglise schismatique d'Utrecht n'est pas le moins du monde janséniste, c'est une pure calomnie des Jésuites. Elle professe la foi catholique tout entière. Elle reconnaît la primauté du Pape, et elle ne manque pas, chaque fois qu'un évêque y fait son avénement, d'en prévenir la cour de Rome, qui a le mauvais goût d'y répondre chaque fois par l'excommunication majeure. D'ailleurs, la paix n'a pas cessé d'y régner et l'évêque et ses ouailles vivent dans l'union la plus touchante!

La peinture, on le voit, tourne à l'idylle.

Mais voici un tout autre aspect sous lequel on nous présente cette même Eglise d'Utrecht. Les Jansénistes de Hollande ou, comme ils s'appellent entre eux, « l'ancien clergé épiscopal catholique-romain » est en proie à des dissensions irrémédiables, « un souffle infernal semble avoir passé sur lui » (er is een helsche ademtogt over de geheele klerezy uitgegaan). Et ce n'est pas ici un adversaire qui parle, ce n'est pas une appréciation étrangère : c'est l'aveu de leur propre archevêque, M. Loos, qui définit ainsi leur situation actuelle dans un document public. Un savant professeur du séminaire catholique de Harlem, M. de Rijk, vient de publier sur ce sujet une brochure, destinée aux Allemands et écrite dans leur langue : elle a pour titre : RESPICE FINEM. *Eine niederlandisches Skisse altkatholischer Zustande im XIXen Jahrhundert* (Ratisbonne. Pustet. 1872). L'auteur n'en trace pas un tableau de fantaisie. C'est aux Jansénistes eux-mêmes qu'il emprunte tous ses faits et jusqu'aux phrases dont se compose cet écrit. Aussi, cette brochure sort-elle du commun de ces publications éphémères dont on nous inonde chaque fois qu'une question nouvelle vient à surgir.

J'ai dit que les Jansénistes en font eux-mêmes les frais. Leur archevêque actuel, en effet, a consacré à l'examen de la situation trois brochures, assez volumineuses, qui ont paru sous ce titre

commun : *Onze toestand op een punt nader toegelicht.* I. Utrecht, 1868; II. ib. 1868; III. ib. 1871. Ces brochures offrent un double intérêt et par l'importance du personnage dont elles émanent et par le grand nombre de documents officiels qu'elles contiennent, et qui nous mettent en état de prononcer *sur pièces.* Et il faut avoir les pièces sous les yeux pour se faire une juste idée du degré d'irritation où l'on est arrivé des deux côtés. Voici, par exemple, un président de séminaire qui traite son archevêque « d'Antechrist, la grande bête de l'Apocalypse, un homme sans la moindre science ecclésiastique, un faussaire et un fourbe. » L'archevêque à son tour interpelle en ces termes son collègue de Deventer : « Que l'évêque radote, personne ne peut le nier; il est fâcheux au plus haut point qu'un évêque puisse contredire aussi ouvertement la vérité. Bah! honte sur vous, évêque de Deventer... Il n'a plus qu'à choisir, qu'on le tienne pour un véritable intrigant ou pour un insignifiant bavard. » Le clergé se plaint avec raison qu'on puisse faire paraître « un écrit aussi dégoûtant et bien au-dessous du niveau commun de l'éducation. » Le fougueux archevêque répond au président de son séminaire : « Il me tire les oreilles avec une gravité de magister; il me pousse violemment le nez sur les pièces, et me demande avec une instance effrayante si je ne sais donc pas cela, si je ne connais pas ces pièces; elles doivent pourtant être connues de chaque membre de notre clergé. — Oui, Maître, oui, je les connais. — Eh bien, lis alors, imbécile! Ça se trouve là, dans les termes les plus clairs. — Oui, vraiment, Maître, cela s'y trouve. Mais, Maître, un seul petit mot, s'il vous plaît. Si je vous parais un peu bête, permettez-moi pourtant de vous dire que ce n'est pas nouveau ce que vous racontez-là... etc. »

Si nous reproduisons ici ces platitudes, ce n'est pas pour le plaisir de faire du scandale; mais en présence des allégations inexactes des *vieux-catholiques*, nous sommes bien en droit de leur opposer des textes officiels.

Quel est, cependant, l'objet de cette terrible dispute? Il y en a plusieurs, et tout d'abord une question d'argent : il s'agit de l'administration des fonds du *collegium,* que l'archevêque d'Utrecht veut enlever à l'évêque de Deventer. La contestation a été déférée aux tribunaux, et, par deux fois, les tribunaux ont repoussé la prétention de l'archevêque. Il y a, en second lieu, rupture complète entre l'archevêque et le président de son séminaire; le premier ayant nommé, d'accord avec son chapitre, un confesseur pour les séminaristes, le président ne voulut point admettre celui-ci, pour la raison que cette nomination, d'après lui, n'était pas régulière. Il

en résulta qu'en l'année 1861, les séminaristes n'avaient point encore fait leurs pâques au mois de septembre! Les choses en son arrivées à ce point que les séminaristes refusent de se faire ordonner par leur archevêque; celui-ci, à son tour, a rompu avec eux et essaye maintenant d'établir un séminaire nouveau. Mais le point culminant du débat, c'est l'autorité de l'archevêque lui-même, qui est mise en question. «L'archevêque d'Utrecht est-il légitime? » Tel est le problème qui tient en suspens les 24 prêtres et les 6,000 fidèles de l'Eglise janséniste de Hollande. Problème bien grave, car de la légitimité de l'archevêque va dépendre la légitimité de tous les actes qu'il a posés depuis son élection, qui remonte à l'année 1858, et comme lui-même le fait remarquer, « s'il est illégitime, alors l'évêque de Harlem est illégitime; le doyen du chapitre est illégitime; trois membres du chapitre sont illégitimes; tous les archiprêtres sont illégitimes; six prêtres sont illégitimes; huit curés de paroisses sont illégitimes; deux chapelains sont illégitimes. »

Dans ce désordre, on réclame un concile provincial pour trancher la question. Mais l'archevêque s'y refuse obstinément, en opposant à ces adversaires ce dilemme : s'il est archevêque, un concile provincial est inutile; s'il ne l'est pas, un concile provincial devient impossible; car un concile sans évêque est un non-sens. En attendant, le clergé demeure divisé; le diocèse d'Utrecht possède deux séminaires, qui comptent chacun, s'il faut en croire la rumeur publique, un étudiant. L'évêque de Harlem est mort sur ces entrefaites, et, depuis 1867, son siége demeure vacant.

On le voit, les Jansénistes de Hollande sont dans une véritable impasse. Si un pareil débat vient à s'élever entre un évêque catholique et son troupeau, il y a une autorité supérieure à laquelle les deux partis doivent s'adresser, et dont ils attendront avec confiance une solution. Si c'est entre protestants que se produit une querelle du même genre, on a recours au pouvoir laïc, qui, faute de mieux, est pour eux le juge suprême en matière ecclésiastique. Mais pour les Jansénistes qui ont rompu avec la cour de Rome et qui n'ont rien à attendre de l'Etat, il n'y a aucune issue légale à la situation où ils se trouvent, et l'on peut, sans être prophète, prévoir le moment précis où il n'y aura plus d'Eglise janséniste.

Quant aux *vieux-catholiques,* ils ont mal pris leur temps, comme on voit, pour nous faire l'éloge de leurs confrères de Hollande. Que s'ils tiennent néanmoins à imiter ces derniers jusqu'au bout, nous leur dirons avec l'auteur de la brochure que nous achevons d'analyser : RESPICE FINEM!

LE TEMPLE DE DENDÉRAH.

A une distance relativement courte de Syout se trouve le célèbre temple d'Abydos.

C'est le monument le plus pur qui nous reste de l'antique architecture égyptienne, et c'en est aussi l'un des plus anciens. On a remarqué, en effet, que plus on remonte la vallée du Nil et plus les monuments que l'on rencontre se rapportent à une époque récente. Ainsi, contrairement à ce que l'on croyait autrefois, la civilisation, en Egypte, est venue de la mer, ou tout au moins du nord du pays, et non pas des peuplades de l'Ethiopie et de la Nubie (1). Les anciens ont commencé par s'établir à Héliopolis, à Memphis, etc., et à mesure que la population augmentait, elle allait chercher vers le sud, en remontant le Nil, de nouvelles terres à cultiver. Elle s'établissait à Lycopolis (Syout), à Abydos, à Keneh; bâtissait Thèbes aux cent portes; puis, s'avançant plus loin encore, elle s'arrêtait à Edfou, Ombos, dans les îles de Philœ et d'Elephantine, et dans mille autres endroits, aujourd'hui dépourvus de célébrité. Quand même cette progression du nord au sud ne serait pas démontrée par les inscriptions hiéroglyphiques que l'on est parvenu à déchiffrer partout, elle serait mise hors de doute par la simple comparaison de l'architecture des divers monuments.

A Memphis et à Beni-Hassan, l'art égyptien est dans l'enfance; à Abydos, il est pur; à Thèbes, il a atteint toute la splendeur de son développement; à Esneh, à Edfou, à Ombos, il est à la recherche de formes nouvelles; à Philœ, il se fait gracieux, et perd son caractère primitif de grandeur pour toucher presque au mauvais goût.

C'est à Abydos que doit se trouver le tombeau vénéré d'Osiris. Pendant toute la monarchie égyptienne, les plus riches et les plus puissants seigneurs du royaume tenaient à se faire enterrer à Abydos, afin de reposer dans la terre sainte, et le plus près possible du dieu. L'amoncellement successif de leurs tombes a formé une véritable colline artificielle, que les Arabes appellent aujourd'hui le *Kom-es-Sultân*. Il n'est pas étonnant que, lorsque des fouilles y sont entreprises, chaque coup de pioche pour ainsi dire amène la découverte de bijoux, de reliques, d'inscriptions précieuses, mêlées

(1) Il y a là une opinion qui mérite d'appeler l'attention des historiens; il nous semble qu'elle s'accorde plus facilement avec les données de la Bible sur les premiers temps de l'Egypte. (*N. de la R.*)

aux ossements humains et aux bandelettes sacrées. Quant à la tombe d'Osiris, on ne l'a pas encore trouvée; et il est probable, en effet, que les Egyptiens, fidèles à leurs habitudes et à leurs croyances, en ont caché l'entrée avec autant de soin que possible; mais chaque jour peut en amener la découverte.

On n'a trouvé, près de la nécropole, qu'un temple d'Osiris, qui n'est probablement pas éloigné du tombeau. Ce temple devait être d'une grande magnificence, car c'était l'un des lieux les plus révérés de toute l'Egypte; mais il est malheureusement très-dégradé.

Quant à la ville même d'Abydos, elle a presque complétement disparu sous l'invasion des sables du désert libyque, qui débordent de toutes parts. Ils ont reconquis tout l'espace qui recouvrait la nécropole et les temples d'Abydos, comme ils ont envahi, non loin d'ici, Thinis, l'une des capitales de l'ancienne Egypte, et sur d'autres points, Gizeh, Memphis et Saqqarah. Il ne reste à Abydos que quelques pauvres villages arabes, qui, dans leur état actuel, représentent fidèlement la lutte du désert contre la culture, la lutte de Typhon contre Orisis et Isis : la végétation, toujours belle quoique près d'expirer, y ébauche encore un dernier sourire, prête à être étouffée sous la masse inerte des sables.

Tous ces monuments témoignent de la piété des différentes sectes religieuses qui ont fait de l'Égypte la terre des pratiques mystérieuses et divines par excellence. On traduisait sa dévotion par une profusion de bas-reliefs et d'inscriptions couvrant les murs, les portes, et généralement toutes les constructions auxquelles on savait donner une solidité éternelle.

Les temples ont généralement des proportions imposantes, de vastes enceintes, des milliers de colonnes, d'immenses développements...

En face de Keneh, de l'autre côté du Nil, on trouve le temple de Dendérah, qui est un des temples les mieux conservés et les plus importants de l'Egypte, comme il en est un des plus récents.

Les noms les plus anciens qui figurent dans les inscriptions hiéroglyphiques sont ceux de Cléopâtre et de son fils Ptolémée.

Jésus-Christ vivait à Jérusalem pendant qu'on achevait de bâtir cette édifice.

Le temple de Dendérah s'élève, comme tous les temples égyptiens, au centre d'une vaste enceinte, qui a près d'un kilomètre en tous sens. Sa façade a l'aspect massif et imposant qui caractérise l'architecture égyptienne; elle est formée d'une simple rangée de six colonnes. Dans l'ancienne architecture égyptienne, les colonnes d'une même rangée sont toujours réunies, dans les façades, par de

petits murs qui vont de l'une à l'autre, et qui ont à peu près hauteur d'homme. La façade de Dendérah nous prouve que, sous les Ptolémées, on avait déjà renoncé à ces petits murs d'entre-colonnement; on sait que les Grecs, en idéalisant les colonnes, les ont également laissées de côté.

En franchissant la façade, on entre dans un grand vestibule, sombre et mystérieux, dont le plafond est supporté par vingt-quatre colonnes.

La profusion de bas-reliefs, de tableaux, d'inscriptions dont le temple est couvert, sur les plafonds et les murs de toutes les salles, sur les portes, les fenêtres, les soubassements, sur les parois des escaliers et jusque sous les murailles des cryptes, ont permis de faire revivre l'ensemble en imagination, et de préciser quelle était la destination de chaque salle.

Le grand vestibule présente deux petites portes, ménagées sur les côtés, qui servaient au passage des prêtres et à l'entrée des offrandes, que nous verrons jouer un grand rôle dans le service intérieur du temple. Quant à la grande porte du milieu de la façade, par laquelle nous venons d'entrer, le roi seul avait le droit de la franchir. Le roi, faisant office de pontife suprême de la religion, s'y présente, vêtu de la longue robe, les sandales aux pieds, le bâton de voyageur à la main.

Avant qu'il puisse pénétrer dans le temple, il faut que les dieux l'aient reconnu comme roi de la Haute et de la Basse-Egypte; et c'est aux cérémonies de cette consécration que les premiers bas-reliefs, à droite et à gauche de la porte d'entrée, sont destinés. On y voit le roi, sortant de son palais et se présentant à la porte du temple. A droite, c'est-à-dire du côté du nord, il est reconnu comme roi de la Basse-Egypte, qui est, en effet, au nord; à gauche, c'est-à-dire du côté du sud, il est salué roi de la Haute-Egypte. A son arrivée, Thoth et Horus lui versent les emblèmes de la purification. Les déesses Ouat'i et Suvan le coiffent de la double couronne; après quoi Mouth, dieu reconnu à Thèbes, et Toum, dieu reconnu à Héliopolis (les deux capitales d'alors), prennent le roi par la main, et le conduisent en présence de la déesse. Ainsi, le vestibule répond bien à sa destination : ce n'est qu'une entrée où le roi se prépare aux cérémonies qu'il doit célébrer dans l'intérieur de l'édifice.

La fête principale du temple se célébrait le premier jour de l'an, et avait pour objet et pour signal l'apparition dans le ciel de l'étoile Sirius; ainsi le calendrier égyptien était réglé sur l'année sidérale, et non sur l'année solaire. Cette fête était si importante, qu'on

lui a consacré à Dendérah comme un petit temple complet, bâti dans l'intérieur du grand. Il se compose d'une chapelle, où l'on disait des prières, d'une cour où l'on rassemblait les offrandes et les victimes, d'un lieu de dépôt pour les objets précieux et les emblèmes, et de trois salles où le roi consacrait les offrandes.

Malheureusement toutes les belles sculptures du temple de Dendérah ont été mutilées; toutes les têtes des rois et surtout des dieux ont été cassées et n'existent plus.

Nos révolutions modernes ont imité ces exemples de sauvagerie. Combien ne voyons-nous pas de semblables dévastations sur nos églises, sur nos monuments religieux !

Le temple de Dendérah dut une partie de la célébrité qu'il a acquise chez les modernes au fameux zodiaque qui y fut découvert, et qui fut, à cette époque, transporté à Paris. On sait que, sur ce zodiaque, le solstice d'été, qui est aujourd'hui dans le signe astronomique du Cancer, se trouve placé dans le signe du Lion. Or, la position de ce solstice varie, quoique très-lentement, avec le cours des années, et l'astronomie permet de calculer de combien de degrés il se déplace en un siècle.

Partant de là, l'on avait calculé à combien de siècles devait remonter la construction de ce zodiaque, considéré comme l'image exacte du ciel à l'époque où il fut établi, ce qui indiquait par conséquent l'antiquité du temple de Dendérah lui-même. La construction du temple aurait remonté, d'après ce calcul, à plus de cinq mille ans (1) ? — (*Bien public de Paris.*)

(1) La solution de la question de l'antiquité du zodiaque de Dendérah a été l'une des plus signalées défaites de l'incrédulité et des plus éclatantes confirmations de la vérité biblique. On avait voulu tourner contre la Bible un monument qu'on prétendait faire remonter au moins à l'époque d'Adam, bien avant le Déluge, et on se trouvait en présence d'un monument du premier siècle de l'ère chrétienne ! — (*N. de la R.*)

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS

Avec la livraison prochaine des *Annales catholiques* se terminera la première année de cette publication. Les *Tables* que nous donnerons la semaine prochaine, montreront quelle variété et quelle multitude de sujets les *Annales catholiques* renferment déjà, combien de faits y ont été indiqués et racontés, et combien de documents importants y ont été reproduits.

Nous croyons pouvoir le dire en toute franchise et simplicité : il n'y a pas un fait religieux de quelque importance dont nous n'ayons parlé, pas une question religieuse qui ait occupé l'attention publique dans le courant de cette année, et dont nous ne nous soyons aussi occupé. Pour les faits, on les retrouve tous dans nos *Revues de semaine* et sous la rubrique *Nouvelles religieuses*, où nous passons successivement en revue ce qui intéresse Rome et l'Italie, la France et ses diocèses en particulier, les pays étrangers et les missions. Pour les questions, elles se trouvent à la suite, question de l'enseignement, question des concordats, question de l'infaillibilité pontificale, question du Concile, question du libéralisme, questions historiques et scientifiques, etc.

Nous avons rapporté toutes les allocutions du Saint-Père, publié tous les actes du Saint-Siége.

Nous avons fait connaître l'enseignement de l'épiscopat en analysant soigneusement les Lettres pastorales pour le carême et en en donnant de larges fragments; nous avons reproduit les passages principaux des documents épiscopaux relatifs à l'enseignement, à la souscription patriotique pour la libération du territoire, et, dans ces dernières semaines, nous avons fait connaître plus complétement que toute autre revue, même que tout journal quotidien, les magnifiques Lettres écrites par nos évêques à l'occasion des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale.

Les Livres et les Revues ont été de notre part l'objet d'une attention toute particulière. Nous avons fait connaître les principales Revues catholiques, nous avons rendu compte de près de 250 vo-

lumes, au moyen de courtes appréciations qui suffisent pour guider l'acheteur et pour qu'il sache ce qu'il doit penser de l'ouvrage. Nous aurions voulu donner plus de place à cette partie des *Annales*, surtout à celle qui concerne les Revues; l'espace nous a trop souvent manqué, mais nous espérons pouvoir, à l'avenir, suivre de plus près et plus régulièrement les travaux de la presse catholique.

Déjà, nos lecteurs ont pu le remarquer, nous avons donné au texte des *Annales catholiques* deux pages de plus par numéro; l'année prochaine nous nous arrangerons pour en ajouter deux autres encore de sorte que, même sans les *Suppléments* que nous pourrons publier, s'il est nécessaire, nous fournirons pendant l'année 1664 pages de texte. Afin de ne pas trop grossir nos volumes, nous avons décidé d'en publier *trois* par an, ayant chacun plus de 550 pages, et terminé par des *Tables* aussi soignées que celles de cette année. Nos lecteurs pourront aussi remarquer que, grâce aux caractères dont nous nous servons, chacune de nos livraisons renferme une quantité de matières bien supérieure à celle des publications du même genre qui ont autant de pages. Nous demandons pardon d'entrer dans ces détails; en le faisant, nous répondons à des questions qui nous ont été adressées, à des observations qu'on nous a présentées, et aussi, pourquoi ne le dirions-nous pas? à des manœuvres peu loyales et peu fraternelles sur lesquelles nous demandons la permission de ne pas nous expliquer davantage.

Notre œuvre est sérieuse, elle veut rester sérieuse. Nous voulons répondre aux besoins qu'éprouvent les cœurs chrétiens de connaître les faits qui intéressent la religion, les intelligences chrétiennes d'être renseignées sur les questions religieuses qui s'agitent, et tous les bons catholiques de pouvoir réfuter les objections qu'ils entendent tous les jours opposer à leur foi. Nous continuerons donc comme nous avons commencé, nous efforçant d'améliorer matériellement et moralement notre œuvre, de suivre de plus près encore le mouvement des idées et des faits, et de mériter, enfin, les sympathies qu'on nous témoigne, de répondre aux encouragements qui nous viennent de toutes parts.

Ces sympathies et ces encouragements nous sont bien précieux : nous en sommes profondément reconnaissants à Nosseigneurs les Évêques, aux prêtres, aux religieux, aux laïques qui nous ont soutenus de leur voix, de leur souscription et de leur propagande. Qu'ils veuillent bien nous continuer cette bienveillance, que nous nous efforcerons de justifier de plus en plus!

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Nous avons parlé du riche album qui a été récemment remis au Saint-Père et qui contenait une adresse revêtue de nombreuses signatures, parmi lesquelles celles du comte de Chambord, du roi de Naples, etc. A la délégation qui lui offrait cet album, le Pape a répondu :

« Je me réjouis des beaux sentiments que vous venez d'exprimer, et j'accepte avec grand plaisir le magnifique présent que vous me faites... Je crois que la situation présente du catholicisme pourrait se comparer à l'eau, laquelle, plus elle est comprimée, plus elle s'élève. Oui, l'Eglise de Jésus-Christ est ainsi faite : plus les hommes cherchent à l'opprimer, et plus elle s'élève vers Dieu. Les contrariétés, au lieu de l'abattre, viennent prouver combien sa vitalité est grande et puissante.

« De même la présente persécution servira à faire connaître combien grande est la vie de l'Eglise en rallumant la ferveur de tous les peuples de la terre, de manière que l'on pourra dire : *Laudate Dominum omnes gentes, laudate eum omnes populi.* Et moi, je vous donnerai une bénédiction qui les embrasse tous, spécialement vous ici présents, et tout le monde qui est en communauté de croyance et d'espérance avec vous, car je vois que réellement ce réveil de la foi est une œuvre de tout le monde. »

Le 10 décembre, après les audiences privées de la matinée, Sa Sainteté s'est rendue vers midi dans la salle dite de la Comtesse Mathilde, où Elle était attendue par plusieurs dames romaines appartenant à la pieuse congrégation de Saint-Louis de Gonzague, érigée en l'église paroissiale de San-Spirito in Sassia. Ces dames, au nombre de trente environ, étaient présidées par Mgr Louis Florani, commandeur de l'église du Saint-Esprit, et par le directeur de la congrégation, M. l'abbé Jean Monti, curé de la paroisse.

M[me] Meghelli, présidente de la congrégation, a lu au nom de l'assistance une touchante Adresse à laquelle le Saint-Père a répondu en ces termes :

« J'accueille de grand cœur l'expression de votre amour pour le Vicaire de Jésus-Christ, et suis très-heureux de votre dévotion pour saint Louis de Gonzague, sous la protection spéciale duquel vous vous êtes placées. Cette dévotion, je l'approuve d'autant plus volontiers que moi-même j'ai eu une grande dévotion pour ce saint dans ma jeunesse. A présent je suis vieux, mais dans ma vieillesse

je n'oublie pas le culte de ce grand saint, et je fais ce que je puis en son honneur.

« Espérons que saint Louis fera le miracle dont vous parlez, et que vous lui demandez, c'est-à-dire qu'il obtiendra de Dieu la paix à l'Eglise, et la délivrera de la présente persécution. Espérons qu'il fera actuellement ce qu'il a déjà fait dans sa vie.

« Saint Louis était dans le cloître et, aimant beaucoup cette retraite, il faisait de grandes difficultés pour en sortir ; mais la charité le porta à le quitter pour quelque temps. Il était saint ; cependant dans sa maison il avait un frère peu digne de lui, et il s'éleva dans la famille des démêlés qu'il fallait accommoder. Il fut appelé dans sa maison et ses supérieurs lui ordonnèrent de s'y rendre pendant quelques jours afin d'y remettre la paix.

« Saint Louis y alla, et après avoir fait ce que l'on désirait de lui, il retourna dans son monastère et peu après il y mourut en véritable saint qu'il était.

« Or je dis : Si saint Louis triompha alors des difficultés qui se présentaient à son esprit à l'idée de quitter sa solitude, il pourrait bien à présent laisser le ciel pour un moment et venir nous secourir car il n'aurait aucune crainte de rien perdre. La gloire l'accompagnerait, et il n'y aurait plus le danger qu'il redoutait alors de demeurer exposé aux séductions du monde. Il pourrait maintenant descendre du ciel et venir au secours de l'Eglise, nous apportant la paix que nous demandons.

« Espérons qu'il le fera, mais en attendant n'oublions jamais de le prier afin qu'il nous obtienne la grâce de pouvoir terminer notre vie comme il termina la sienne, et de pouvoir répéter les paroles qu'il répondit aux personnes qui l'interrogeaient à son lit de mort *Lætantes imus* : nous partons avec bonheur. Grande parole et bien digne de Louis! Il savait qu'il allait aussitôt après quitter la terre ce monde ingrat que nous devrons tous quitter un jour, et que les anges allaient le transporter au ciel où il jouirait du bonheur suprême de la vision de Dieu.

« Mes chères filles, c'est là ce que nous devons demander avant toute autre chose : la grâce de pouvoir dire, nous aussi, dans les derniers moments de notre vie, et avec pleine confiance dans les miséricordes de Dieu : Nous allons au Paradis.

« Ecoutez-moi, mes enfants, s'il y eût jamais un temps où nous devons mettre tout notre espoir dans le Paradis, c'est le temps actuel, où rien ne peut nous attacher à la terre, devenue spectacle d'horreurs, de sacriléges, de vols, d'assassinats, de scandales de tou

genres. Cependant il faut y rester, sur cette terre, tant qu'il plaira à Dieu que nous y restions ; mais il faut combattre les vices et soutenir la vertu, toujours et partout, sans trêve ni repos. J'engage spécialement les jeunes filles à ne jamais oublier cette recommandation. Bien souvent un simple mot venant d'une bonne et douce jeune fille peut faire plus de bien que le sermon d'un célèbre orateur sacré. Cherchez aussi, mes chères filles, à répandre autour de vous le bon exemple : pour cela n'oubliez jamais que Dieu est présent partout où vous êtes. Sainte Thérèse disait qu'il faut toujours marcher les yeux fixés en Dieu.

« Maintenant je vous donne ma bénédiction afin de vous obtenir de Dieu une vie édifiante et une mort heureuse, comme celle de saint Louis. Je bénis les personnes, les familles, les directeurs et tous les objets de dévotion que vous avez sur vous. »

Après avoir été admises au baisement du pied, les dames de la pieuse congrégation ont soumis à l'approbation de Sa Sainteté le projet d'un magnifique monument à ériger sur le mont Janicule en l'honneur de saint Louis de Gonzague. Le Saint-Père a hautement approuvé et encouragé l'exécution de ce projet.

NOUVELLES RELIGIEUSES

FRANCE.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — Aujourd'hui, 21 décembre, doit avoir lieu à l'église Saint-Sulpice la grande ordination de Noël ; le nombre des ordinands est de 8 pour la prêtrise, 28 pour le diaconat, 14 pour le sous-diaconat et 33 pour les ordres mineurs.

— Le *Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul* nous apprend que les recettes de cette Société pour 1871 ont été de 4,889,688 fr. 86 c. recueillis dans toutes les parties du monde ; dans ce chiffre, la France entre pour 1,300,000 fr.

— M. Germainville, cet apôtre zélé des soldats, a obtenu de M. le ministre de la guerre l'autorisation d'établir des bibliothèques dans tous les postes et corps de garde de France, et de se faire représenter, pour cette fin, dans toutes les localités où se trouvent des garnisons.

De leur côté, MM. les colonels se sont empressés de lui demander des livres, pour fonder des salles de lecture dans les casernes. L'importance de cette œuvre éminemment utile ne peut échapper à personne et beaucoup s'estimeront heureux d'y participer par un don de livres instructifs, moraux et religieux. Il suffit d'en connaître l'organisation pour vouloir y prendre part. Il n'y a pas de famille qui ne possède des livres de classe, des prix que leurs enfants ont obtenus, livres qui sont souvent entassés les uns sur les autres, et qu'on ne lit plus ou presque plus. Qui ne s'empresserait de faire une visite à sa

bibliothèque et de se dessaisir de quelques livres qui étant lus dans les casernes feront du bien à un grand nombre de soldats?

On est prié de vouloir bien les faire parvenir à M. Germainville, rue de Varennes, n° 15, où se font les distributions; on peut être assuré que tous les livres seront répartis avec le plus grand empressement.

— La congrégation de Sainte-Marie, dont la maison-mère se trouve rue Carnot, a perdu, le 9 décembre, sa première supérieure générale dans la personne de la mère Melthide, dans le monde Marie-Joseph Vesnat, née le 9 août 1791, et entrée en religion le 5 février 1811. La congrégation de Sainte-Marie, qui s'occupe du service des malades dans les hôpitaux et de l'éducation des jeunes filles, est une branche détachée des Sœurs hospitalières de Sainte-Marthe de Paris. La séparation s'est faite le 18 janvier 1843, fête de la Chaire de Saint-Pierre, et c'est depuis cette époque que la sœur Melthide était devenue la supérieure générale de la nouvelle congrégation. Il faut dire, à l'honneur de ces pieuses religieuses, que le motif de leur séparation était leur répulsion pour les doctrines condamnées par le Saint-Siége et le désir de s'attacher de plus en plus à la Chaire infaillible de saint Pierre. La sœur Melthide, par sa foi, par sa haute intelligence, était digne de diriger cette congrégation, qui possède aujourd'hui plusieurs pensionnats à Paris, aux environs, et dans quelques départements. Elle a su donner à la congrégation de Sainte-Marie une impulsion qui se continue heureusement, et qui en étend chaque jour la bienfaisante influence.

Arras. — Mgr Lequette vient de prescrire des prières publiques pour obtenir du ciel la cessation des pluies.

Tours. — La souscription pour la reconstruction de la basilique de Saint-Martin, atteint aujourd'hui le chiffre de 1,800,000 francs.

Vannes. — Un nouveau pèlerinage a eu lieu, le dimanche 15, à Sainte-Anne d'Auray. On y a compté plus de dix mille pèlerins, dont huit mille ont reçu la communion. A l'occasion du pèlerinage du dimanche précédent, Mgr Bécel a écrit une lettre dans laquelle il repousse énergiquement les calomnies de certains journaux qui n'ont pas craint de présenter cette belle manifestation religieuse et patriotique comme une manifestation politique.

BELGIQUE

L'assemblée générale du diocèse de Gand pour l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, s'est tenue le 10 décembre, sous la présidence de Mgr l'évêque de Gand. M. Guillaume Verspeyen a prononcé, à cette occasion, un éloquent discours dans lequel il a énergiquement flétri les spoliateurs du Pape et tous les persécuteurs de l'Eglise. Après lui, M. Jules Lammens a obtenu la parole pour une motion spéciale, dont il a chaleureusement développé les motifs, et qui a été unanimement votée par l'assemblée. Voici cette motion :

1. La suppression des ordres religieux à Rome, dans la métropole de la chrétienté, est un attentat à la liberté de l'Église et du Souverain-Pontife, un coup porté à l'existence des ordres religieux dans le monde

entier. — L'Assemblée proteste contre cette nouvelle et sacrilége spoliation, et rappelle à l'Europe que la protection du Pape est une obligation que les gouvernements sont tenus de remplir envers leurs sujets catholiques et envers eux-mêmes.

2. La législation nouvelle qui expulse du territoire allemand la Compagnie de Jésus et les autres ordres enseignants, sans alléguer contre eux aucun acte illégal, est une grave offense à l'Eglise catholique, une atteinte à la liberté de conscience de tous les catholiques, un empiètement sur les droits naturels et civils de citoyens irréprochables, proscrits sans avoir été entendus, sans enquête ni jugement antérieur.

3. L'Assemblée des catholiques flamands offre aux religieux exilés et en particulier aux jésuites d'Allemagne l'hommage de son respect, de sa profonde vénération. Elle félicite les proscrits d'avoir été jugés dignes de souffrir persécution pour la plus sainte des causes. Elle invoque contre les persécuteurs la justice de Dieu et elle appelle sur eux les flétrissures de l'histoire.

Le vote s'est fait par acclamation.

MEXIQUE.

M. Lerdo de Tejada, qui vient d'être élu président de la République mexicaine, à la presque unanimité, est un homme de quarante-huit ans; rien n'égale, paraît-il, sa courtoisie et la distinction de ses manières. Il a dû être installé officiellement le 1er décembre, jour de l'inauguration — probable au moins — du chemin de fer de Vera-Cruz à Mexico.

Voici, au sujet du nouveau président succédant à Juarez, les détails biographiques que transmet une correspondance :

Lerdo de Tejada a été élevé au séminaire de Puebla et dans le collége de cette capitale. Il a débuté dans la carrière publique comme membre de la cour suprême de justice en 1855. Il n'avait alors que trente ans. En 1857, le président Comonfort le nomma premier ministre des affaires étrangères; mais, ne partageant pas les idées politiques du président Comonfort, il se retira au bout de trois mois. M. Lerdo ne prit aucune part à la révolution qui eut pour résultat de renverser Comonfort et de faire élire Zuloaga. Lorsqu'en 1858 Zuloaga fut à son tour renversé par une contre-révolution, Lerdo refusa de se rallier au gouvernement du général Miramon. En 1861, il fut élu au Congrès et nommé président de la Chambre. Peu de temps après, il refusait les fonctions de premier ministre qui lui étaient offertes par le président Juarez.

Puis arriva la révolte en faveur d'Ortega. Lerdo resta neutre. Plus tard, il regretta l'intervention collective de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne au Mexique, et ensuite l'invasion française. Il était président du Congrès lors de l'occupation de Puebla par l'armée française, le 17 mai 1863. Il contraignit le gouvernement à évacuer la capitale et

chercha un refuge dans le Nord. En septembre 1863, le gouvernement mexicain était à San Luis Potosi. Lerdo consentit à prendre le portefeuille des affaires étrangères, et, à partir de ce moment jusqu'à la mort de Maximilien, mena une vie errante et précaire. Il demeura fidèle à Juarez au milieu de ses épreuves et de ses revers. Il soutint Juarez dans son refus de sauver les jours du malheureux empereur pris à Queretaro. Le 20 juillet 1869 il rentrait dans la capitale avec l'armée victorieuse.

LES TOMBES DES SOLDATS FRANÇAIS.

Une œuvre a été fondée sous ce nom : *Œuvre des tombes des soldats et marins français décédés en Allemagne pendant la captivité* (1870-1871).

Nous donnons ici un extrait du rapport qui vient d'être publié par le R. P. Joseph, aumônier militaire, M. le comte Sérurier, président et vice-président de l'œuvre, et M. Bergaste Dupetit-Thouars, capitaine de vaisseau :

« Hâtons-nous de rendre justice à qui de droit, dit ce rapport; avant la constitution de notre œuvre, quelque chose avait été fait et ce sera l'éternel honneur de notre brave armée d'avoir pris l'initiative dans cette œuvre de réparation et de justice.

« Certes, la misère était grande : les officiers avec 45 francs de solde, se suffisaient à peine, et tout le monde sait les privations et les souffrances de toutes sortes endurées par les soldats.

« Parmi ces hommes dépourvus de tout, il y en a qui ont donné au monde et à la France un exemple de sublime désintéressement, en prélevant sur leurs maigres ressources une obole pour laisser à leurs compagnons d'infortune ce témoignage suprême de sympathie.

« A Landshut, ils n'avaient pas d'argent; mais nos soldats sont toujours ingénieux; ils demandèrent donc à la municipalité une pierre tumulaire qui leur fut accordée et, la travaillant de leur mieux, ils y gravèrent les noms des victimes.

« Grâce à ces efforts de l'armée, des mausolées furent érigés dans cinquante-neuf villes : partout ils se font remarquer par une noble sévérité et un goût parfait d'exécution.

« Du reste, dans quelques parties de l'Allemagne, l'ennemi lui-même, il faut lui rendre ce témoignage, a voulu honorer nos morts.

« A Parchim, c'est une veuve qui s'est chargée de nos tombes; elle les a entourées de rosiers et d'acacias en reconnaissance des

soins qu'un ecclésiastique français avait bien voulu prendre de la tombe de son enfant unique qui avait succombé en France.

« L'œuvre des tombes a fait ériger plusieurs centaines de mausolées ; aussi un journal allemand, la *Gazette de Cologne*, a-t-il cru devoir rendre cet éclatant témoignage à la piété de la France pour ses morts :

« La touchante sollicitude de la France envers ses 400,000 soldats prisonniers en Allemagne en 1870-1871 était vraiment sans exemple dans les annales des nations, mais le soin qu'elle prend pour honorer la mémoire de ses guerriers qui ont succombé chez nous, nous pénètre d'une estime encore plus profonde.

« Il paraît que des ressources ont été recueillies en si grande abondance que l'on ne saurait trop admirer une nation qui, malgré ses ruines, est capable de pareils sacrifices pour ceux de ses fils qui ont succombé, et on se demande involontairement que ce fait donc l'Allemagne pour ses soldats qui reposent sur le sol français. »

AUMONERIE DE L'ARMÉE.

Dans la séance du 3 décembre, M. le baron Chaurand, député de l'Ardèche, a demandé et obtenu que le crédit affecté aux aumôniers militaires fût porté de 9,170 fr. à 12,470, et le nombre des aumôniers de cinq à sept. Donc, en dehors des aumôniers des hôpitaux et des pénitenciers militaires, pour les 450,000 soldats qui ne sont ni malades, ni prisonniers, il y aura désormais *sept* aumôniers.

Il est vrai que ces sept aumôniers sont attachés exclusivement au service des forts situés en mer ou dans les montagnes. Voici les propres paroles de M. le comte de Maillé, membre de la commission :

« La commission du budget accepte l'augmentation demandée par M. le baron Chaurand (Très-bien !), non pas pour la faire porter sur les aumôniers à établir dans les camps, parce que le clergé a fait jusqu'ici gratuitement ce service, mais pour les aumôniers des forts dans les montagnes et au milieu de la mer, où le clergé parcissial ne peut pas arriver à faire son service. »

M. Fresneau et Emile Carron, députés à l'Assemblée nationale, ont déposé la proposition suivante sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre :

Article 1er. — Les rassemblements de troupes sont assimilés pour le

service religieux aux paroisses civiles, et pourvus comme elles de tout ce qu'exige l'exercice des cultes reconnus par l'Etat.

Art. 2. — Les aumôniers n'ont ni rang ni grade dans la hiérarchie militaire. En temps de paix, ils ne sont point attachés au corps de troupes, mais aux garnisons, camps et forts où ces troupes résident; placés, comme le clergé des paroisses, sous l'autorité et la juridiction de l'évêque du diocèse et choisis par lui avec l'agrément du ministre de la guerre.

Art. 3. — Les aumôniers de l'armée sont titulaires ou auxiliaires.

Le nombre des aumôniers titulaires est égal à celui des régiments, non compris le service des hôpitaux, qui conserve son organisation actuelle, et le service des écoles spéciales, prisons, ateliers de condamnés, pénitenciers militaires, auxquels seront attachés des aumôniers titulaires ou auxiliaires, selon l'importance de ces établissements.

Le nombre des aumôniers auxiliaires est déterminé par les nécessités du service.

Art. 4. — Il est attaché autant que possible, à toute garnison de 1,000 hommes, un aumônier titulaire.

Tout détachement de 100 hommes a droit à un service religieux, confié à l'aumônier de l'hôpital militaire, là où il existe un de ces hôpitaux, et, à son défaut, à un aumônier auxiliaire.

Art. 5. — Le traitement des aumôniers titulaires est fixé à 1,500 fr. Ils reçoivent, en outre, les 300 fr. alloués aux aumôniers d'hôpitaux pour frais du culte, et une indemnité de logement, qui varie de 300 fr. à 600 fr., selon leur résidence.

Les aumôniers auxiliaires ont droit aux 300 fr. de frais de culte, et, en outre, à une indemnité de 300 à 600 fr., selon l'importance du service dont ils sont chargés.

Art. 6. — Les dimanches et jours de fêtes réservés, un office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires, pour les troupes de la garnison. Ces jours-là, le travail est suspendu dans les quartiers et ateliers, toute liberté étant laissée aux hommes pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Art. 7. — Lorsqu'un corps de troupes est appelé à entrer en campagne, il est accompagné des aumôniers titulaires, chargés auprès de lui du service religieux dans le lieu de sa résidence. L'évêque diocésain peut leur adjoindre un certain nombre d'aumôniers auxiliaires avec l'autorisation du ministre de la guerre.

La juridiction spirituelle est conférée en vertu d'une bulle apostolique. par Mgr l'archevêque de Paris, qui désignera avec l'agrément du ministre et pour la durée de la guerre, un ou plusieurs aumôniers supérieurs par division et un aumônier en chef, ayant pouvoir de vicaires généraux par corps d'armée.

Les aumôniers auxiliaires autorisés reçoivent, comme les titulaires, les moyens de transport nécessaires et les vivres de campagne. Les uns

et les autres sont suppléés dans le service des garnisons par les aumôniers temporaires qui reçoivent l'indemnité et les frais du culte des aumôniers auxiliaires, et cessent leurs fonctions au retour de ceux qu'ils remplacent.

Art. 8. — Un crédit de 500,000 fr. est ouvert au ministre de la guerre, sur l'exercice 1873, pour l'exécution de la présente loi, qui devra être mise en vigueur dans les trois mois qui suivront sa promulgation.

MONUMENT AU V. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE.

Au 14 décembre, la souscription pour l'érection à Rouen de la statue du V. de la Salle s'élevait à 4,934 fr. 75 c. La souscription ne fait que s'organiser ; tous les anciens élèves des Frères, tous ceux qui s'intéressent à la bonne éducation de la jeunesse, tous ceux qui tiennent à venger les Frères des calomnies et des insultes dont on les poursuit, tiendront à honneur d'y contribuer, et ils sont nombreux.

Mgr l'évêque de Montpellier vient d'écrire à Son Exc. le cardinal de Bonnechose la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Au moment où l'éducation chrétienne (ils appellent cela congréganiste !) est si violemment et si injustement attaquée ; au moment où en particulier les enfants du vénérable abbé de la Salle sont presque partout traqués dans les plus strictes limites de la loi, la ville de Rouen, sous la haute inspiration de Votre Eminence, donne à la France et au monde un grand, un noble, un généreux spectacle en voulant ériger une statue au véritable ami du peuple, au fondateur des Frères de la Doctrine chrétienne.

« Cet élan qui honore la métropole de la Normandie, est une bonne action ; puisse-t-il être aussi une leçon d'apaisement et de reconnaissance pour tant d'hommes qui doivent à l'éducation des Frères l'écharpe municipale et l'honneur de siéger dans le conseil des départements !

« Je voudrais, Eminence, m'associer mieux que je ne le fais à l'honorable souscription ouverte sous vos auspices ; mais j'ai des charges énormes, des revenus modestes, et je ne puis ajouter que mon cœur à la faible somme que j'ai l'honneur de vous envoyer.

« Je suis, etc. »

PROTESTATION DE MGR L'ÉVÊQUE DE MAYENCE.

Mgr l'évêque de Mayence a adressé au ministre de l'intérieur du Grand-Duché de Darmstadt, la protestation suivante contre la loi de proscription qui atteint les Jésuites. Nous la reproduisons, malgré sa longueur ; il y a là un acte épiscopal trop important pour l'Eglise d'Almagne et trop glorieux pour l'Eglise en général, pour qu'il ne soit pas reproduit dans les *Annales catholiques* :

Mayence, le 13 août 1872.

L'évêque de Mayence au ministère de l'intérieur du Grand-Duché.

Par l'arrêté du 7 courant, adressé à mon ordinariat sur l'affaire des Jésuites, le ministère du Grand-Duché a déclaré qu'il ne peut pas approuver les explications du décret du 5 courant, principalement en ce qui regarde la signification du mot « fonctions de l'ordre » — ordensthætigkeit, — mot qu'emploie la circulaire, en date du 5 juillet, du chancelier de l'empire concernant l'exécution de la loi sur la Compagnie de Jésus.

On ne trouve dans cet arrêté ni les motifs de cette fin de non-recevoir, ni l'explication de la notion *fonctions de l'ordre*. Par contre, il résulte assez clairement de ce document du grand chancelier communiqué par écrit à la Cour suprême de Mayence, que le ministère du Grand-Duché entend par ce mot « fonctions de l'ordre » purement et simplement tout ministère des âmes. Cette manière de concevoir la portée de la loi du 4 juillet et le décret exécutoire du 5 du même mois, me semble tellement en contradiction avec la lettre même de ces décrets de l'Empire, et tellement attentatoire aux droits de l'Eglise non moins qu'à ceux des membres de la Compagnie de Jésus, que je me vois obligé d'exposer simplement mes objections au ministère du Grand-Duché.

Avant tout, je me sens pressé par ma conscience autant que par mes devoirs d'évêque de protester avec respect, mais aussi en toute franchise, contre la loi elle-même et contre la violation grave de la légitime autonomie, de la liberté de l'Eglise catholique et de sa vie religieuse intérieure. Je dois protester plus encore contre le motif sur lequel on a basé ce décret, savoir : le danger qu'offre à l'Etat, à cause de sa prétendue opposition à l'Empire, un Ordre confirmé et approuvé par l'Eglise catholique, un Ordre dont les règles sont en tout conformes à la doctrine catholique sur la foi et sur les mœurs, un Ordre dont les membres sont soumis absolument

en toutes choses à cette belle morale chrétienne qui défend toute révolte, toute hostilité contre l'autorité établie, et prescrit, au contraire, l'amour de la patrie, le respect du pouvoir et l'obéissance à l'autorité.

Cela dit, je passe à l'exposé des motifs et je démontre que l'expression « fonctions de l'ordre » ne peut en aucune manière être acceptée comme synonyme de fonctions sacerdotales et de ministère des âmes.

Une telle acception du mot « fonctions de l'ordre » est d'abord en contradiction avec le décret même qui concerne la Société de Jésus.

Il va sans dire que le décret exécutoire du chancelier de l'empire, en date du 5 juillet, ne peut dépasser la portée de la loi de l'empire du 4 juillet. Cela résulte de la nature même des choses et du rapport qui doit exister nécessairement entre une loi et son exécution par décret ministériel. Le troisième paragraphe définit ainsi le pouvoir du Conseil fédéral : « les ordres nécessaires pour assurer l'exécution de la présente loi sont donnés par le Conseil fédéral. » L'arrêté du 5 juillet doit être interprété dans chacune de ses parties uniquement d'après la loi de l'empire, et si un mot dans cet arrêté a un sens qui dépasse les dispositions de la loi de l'empire, on ne peut pas l'interpréter dans ce sens. Or, il est de toute évidence que les articles des paragraphes I et II n'autorisent ni le Conseil fédéral, ni le chancelier de l'empire à interdire aux membres de la Compagnie de Jésus le ministère des âmes.

Le paragraphe 1er décrète que l'ordre de la Compagnie de Jésus est exclu du territoire de l'empire allemand ; le paragraphe II décrète que les membres de cet ordre, s'ils sont étrangers, peuvent être expulsés du territoire fédéral ; s'ils sont indigènes, on peut leur interdire ou assigner un domicile dans des provinces ou dans des localités déterminées. Ces mots, qui se rapportent exclusivement à l'établissement de la Compagnie de Jésus en Allemagne, il est impossible de les comprendre dans un sens tel qu'ils défendent, par leur teneur, toute action du ministère des âmes à chacun des membres de l'Ordre. Par conséquent le décret du chancelier ou du Conseil fédéral ne peut pas être compris dans ce sens.

Cette acception contredit aussi la circulaire du chancelier de l'empire du 5 juillet.

Le décret défend aux membres de la Compagnie de Jésus d'exercer *toutes fonctions de l'ordre*, spécialement à l'église et à l'école, et de donner des missions.

Dans l'interprétation vraie d'une loi ou d'un décret, on doit admettre que le législateur a bien choisi les mots, et qu'il n'a fait aucune clause additionnelle qui soit complétement inutile. Tel serait le mot « fonctions de l'ordre, » s'il était dans l'intention du décret de défendre aux Jésuites en général toute fonction quelconque dans l'église et dans l'école. Or, le décret ne dit pas que toute action dans l'église et dans l'école leur soit défendue; mais il parle seulement de l'exercice d'une fonction de l'ordre dans l'église et dans l'école. Il suit de là, sans aucun doute, qu'on doit distinguer les fonctions de l'ordre dans l'église et dans l'école, d'autres fonctions dans l'église et dans l'école, qui ne sont pas des fonctions de l'ordre proprement dites.

Cette distinction est fondée sur la nature même des choses. Les œuvres qui regardent le soin des âmes ne sont pas des attributions de l'état religieux, mais de l'état sacerdotal; elles ne perdent pas ce caractère par cela qu'un prêtre est en même temps membre d'un ordre religieux. Les fonctions du ministère des âmes chez un membre d'un ordre religieux ne ressortent pas de son caractère de membre d'un ordre religieux, mais de son caractère de prêtre. On ne peut donc regarder ces œuvres comme fonctions de l'ordre que quand elles sont accomplies par les membre de l'ordre en vertu d'un commandement de leur supérieur. Quand, par contre, un religieux, qui est en même temps prêtre, exerce, sur l'ordre de l'évêque diocésain, des actes concernant le soin des âmes, il est impossible, sans renverser la signification des mots, de les regarder comme « fonctions de l'ordre, » *Ordensthætigkeit*.

Cette distinction est, de plus, entièrement conforme à la loi de l'empire. La loi de l'empire prohibe les *établissements de l'Ordre*. Elle ne porte pas plus loin. La circulaire du Conseil fédéral y ajoute la différence d'exercer « des fonctions de l'ordre » et de « donner des missions. » Il est évident que la circulaire du Conseil fédéral, par cette dernière partie, dépasse la portée de la loi de l'empire, puisque les établissements de l'Ordre, en eux-même, n'ont rien de commun avec les missions qui sont données sur l'ordre de l'évêque. Il en est de même de l'autre clause de la circulaire, qui défend aux membres de la Compagnie de Jésus d'exercer toute fonction de l'ordre. Elle n'exprime pas purement et simplement l'exécution de la loi de l'empire, qui ne défend que les établissements de l'Ordre; par conséquent aussi cette partie de la circulaire porte plus loin que le troisième paragraphe de la loi elle-même. Elle est encore conforme à la loi, dans ce sens, que la pro-

hibition des établissements de l'Ordre renferme aussi la défense de toute fonction de l'ordre proprement dite. Mais la *lettre* de la loi de l'empire ne permet pas de prendre toutes les actions du prêtre pour des fonctions de l'ordre, et on étend la loi de l'empire à des choses que cette loi ne renferme ni implicitement ni explicitement.

Mon interprétation est encore appuyée par les considérations suivantes.

La loi contre les Jésuites permet à ceux d'entre eux qui sont indigènes de demeurer en Allemagne, à cette dure condition, il est vrai, qu'on puisse leur assigner ou interdire un domicile dans certaines provinces ou dans des localités déterminées. Mesure odieuse, qu'on prend seulement à l'égard des criminels qui, sortis de prison, restent soumis à la surveillance de la police. Mais cette permission, que la loi accorde aux Jésuites allemands de rester en Allemagne, ne peut pas être interprétée de manière à ce qu'elle devienne illusoire, et c'est ce qui leur arriverait si, en leur permettant de rester en Allemagne, on leur interdisait toute fonction du sacerdoce.

Le caractère de prêtre est ineffaçable et l'état de prêtre est immuable; on ne peut pas le quitter pour embrasser un autre genre de vie. Celui qui défend à un prêtre catholique les fonctions sacerdotales dans un pays, l'expulse en réalité de ce pays et le prive de fait de son indigénat. Mais cette mesure barbare n'est point dans l'intention de la loi, qui est certainement assez dure sans cela, et le conseil fédéral n'a pas le droit d'être plus cruel que la loi même de l'empire.

En outre, il y a parmi les Jésuites plusieurs prêtres de mon diocèse, et un grand nombre de prêtres d'autres diocèses allemands, qui ont été ordonnés longtemps avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Ils avaient alors le droit incontestable d'exercer toutes les fonctions du prêtre, et le ministère des âmes dans toute son étendue; s'ils sont entrés depuis dans la Compagnie de Jésus, ils l'ont fait de même parce qu'ils en avaient le droit, droit que personne alors ne pouvait leur contester. Comment peut-on maintenant, sans commettre une injustice flagrante, détruire toute l'existence sacerdotale, morale et même matérielle de ces prêtres, qui n'ont fait autrefois que ce que le droit leur permettait? Comment peut-on leur rendre impossible l'exercice de leurs fonctions sacerdotales, et leur enlever ainsi le droit rigoureux, acquis par leur initiation au sacerdoce, d'exercer le ministère des âmes dans leur pays? Comment, dis-je, peut-on leur enlever ce droit, à cause de l'acte qu'ils ont posé, acte parfaitement légitime au temps où ils l'ont posé?

Il me semble donc démontré que ni la loi de l'empire du 4 juillet, ni la circulaire du 5 juillet, ne concernent les fonctions sacerdotales des Jésuites allemands dans mon diocèse. La lettre de mon ordinariat, datée du 17 juillet 1862, et ma lettre du 5 mars 1867, ont informé exactement le ministère du Grand-Duché de la conduite et du caractère des Jésuites.

Nous avons alors exposé que les travaux du saint ministère dans la ville de Mayence étaient, par suite de l'accroissement de la population, doublés depuis cinquante ans; que les 17 prêtres séculiers établis dans les paroisses ne peuvent pas suffire aux besoins spirituels de 30,000 âmes, que tous les autres moyens de venir au secours de mes ouailles me manquent également par défaut de personnes et de ressources pécuniaires; que la ville de Mayence ne paraît pas disposée à fonder plusieurs nouvelles places de desservant, et qu'enfin je n'ai eu d'autre moyen de remédier à cette triste situation que d'appeler à mon aide quelques prêtres jésuites. Nous nous sommes permis d'exposer ensuite que nous avions chargé de toute l'administration de la paroisse et du soin des écoles paroissiales, M. Schneider, curé doyen de Saint-Quentin, auquel nous avions joint, en qualité de ses vicaires, cinq pères jésuites pour exercer, dans la chapelle de Saint-Christophe, le ministère des âmes. Jusqu'ici, les Jésuites ont parfaitement rempli ces fonctions, et leur nombre n'a pas changé. Tout ce qu'ils sont et font à Mayence est loin de constituer un établissement ou des fonctions de leur Ordre. Ils sont, comme tout prêtre de mon diocèse, soumis à ma juridiction; leur sphère d'action ne dépasse pas les limites posées aux prêtres du diocèse, et moi-même je garantis qu'ils ne dépasseront pas ces limites.

C'est pourquoi, malgré la loi de l'empire et la circulaire du chancelier, je ne puis pas, sans exposer les intérêts religieux de cette ville, renoncer aux fonctions sacerdotales remplies par les Jésuites à Mayence. Il ne m'est pas possible de les remplacer par d'autres prêtres; les catholiques de Mayence ont, dans toute son extension, et tel que l'Eglise catholique le donne, un droit absolu aux bénéfices du ministère des âmes, et ce droit ne peut être ni diminué, ni lésé en aucune manière.

La cour suprême de Mayence m'a, de plus, communiqué l'arrêté du ministère du Grand-Duché, qui défend aux Jésuites de donner les exercices spirituels aux prêtres de mon diocèse.

Ce que j'ai dit ci-dessus se rapporte également, et à plus forte raison, à cette dernière défense.

Voici en quoi consistent ces exercices spirituels. Chaque année, moi et les prêtres de mon diocèse, nous passons quelques jours ensemble dans la prière et la méditation des grandes obligations de notre état; un prêtre, désigné par moi, nous propose des considérations sur les différents devoirs de notre vie sacerdotale. Si l'on entend par là remplir « une fonction de l'ordre, » aucun Jésuite ne pourra plus donner en Allemagne une instruction particulière quelconque sur un point quelconque de la doctrine chrétienne.

Au nom de la justice, dont les catholiques du Grand-Duché, grâce à l'esprit d'équité qui distingue S. A. R. notre grand-duc, ont joui jusqu'ici, je prie le ministère d'examiner, encore une fois d'après les considérations que je viens de lui proposer cette importante question, et si l'on voulait persévérer dans la voie ouverte, je serais obligé de déclarer qu'elle est incompatible avec tous les principes du droit, et qu'il me serait impossible de consentir ou de coopérer d'une façon quelconque à son exécution; je serais au contraire obligé en conscience de protester par tous les moyens possibles que le droit me permet.

Il serait cependant bien regrettable pour moi de me voir, après une si longue administration épiscopale, placé dans cette pénible position.

† (Signé) GUILLAUME-EMMANUEL.

LA PERSÉCUTION A GENÈVE.

Le conseil d'État de Genève, poursuivant, de concert avec M. Carteret, ses entreprises contre l'Eglise catholique, a soumis, par une proclamation du 22 octobre, à la sanction populaire un projet de constitution ecclésiastique qui ne serait pas moins qu'un schisme. Les catholiques du canton de Genève ont déjà montré le mépris qu'ils font de cette proclamation en restant unis à leur évêque, Mgr Mermillod, et au clergé; voici comment un éminent magistrat, répondant au rédacteur du journal le *Français* qui l'avait cousulté, a apprécié ce nouvel acte des persécuteurs calvinistes et libres-penseurs :

Vous me faites l'honneur, Monsieur, de me demander ce que je pense de la proclamation du conseil d'Etat de Genève du 22 octobre.

Je pense, comme vous, que c'est l'acte le plus rétrograde qu'aucun gouvernement se soit permis depuis bien longtemps.

En effet, c'est tout à la fois, d'une part, la constitution civile du clergé, ce qui nous ramène à 1790, et, d'autre part, pour Genève,

la révocation de l'édit de Nantes, ce qui nous fait reculer jusqu'en 1685.

C'est la constitution civile du clergé, c'est-à-dire l'État désorganisant l'Église de par la loi, l'État s'arrogeant le gouvernement intérieur de l'Église, et la *protestantisant* de force en y introduisant, en lui imposant d'autorité le mode de gouvernement des consistoires, le gouvernement de bas en haut, savoir la nomination des curés par le peuple, forme étrange de tyrannie, qui confère à ceux qui n'en usent pas le choix du confesseur de ceux qui se confessent.

C'est en même temps, pour Genève, la révocation de l'édit de Nantes. Car les catholiques de Genève vivaient en paix, comme les protestants de France sous Louis XIV, à l'abri du droit commun; et voici que le conseil d'État propose de modifier contre eux la constitution, d'attenter législativement à la liberté de leur culte, en dépouillant l'évêque du choix de ses coopérateurs, en déclarant d'un trait de plume toutes les cures vacantes, ce qui détruit l'inamovibilité des curés, en assujettissant ceux-ci à l'élection par leurs paroissiens et en leur imposant un serment réprouvé par leur conscience.

Tout cela a été essayé en France il y a quatre-vingts ans, et nos pères ont vu l'Eglise, dite constitutionnelle, s'affaisser d'elle-même dès le premier jour, pour finir par s'éteindre, au bout de dix ans, dans une déconsidération universelle.

Notre première assemblée constituante n'a pas commis de faute plus gratuite et plus unanimement condamnée par l'expérience que celle-là.

Allons au fond de la situation. Ce qui se passe à Genève n'est qu'un épisode d'une grande lutte, la lutte pour la liberté de la vérité dans le monde. C'est en haine de la vérité religieuse que, dans toute l'Europe (j'excepte l'Angleterre), les libres-penseurs et les gouvernements se coalisent en ce moment contre l'Eglise catholique. On l'accuse d'aspirer à la domination parce qu'on a besoin d'un prétexte pour l'asservir. Vinet l'a dit et on ne saurait trop le redire : « L'Église catholique ne s'est jamais laissée absorber par l'État, il faut lui rendre cette justice. *Elle reste dans son domaine et confine l'État dans le sien.* C'est là sa gloire, gloire digne d'envie! » Eh bien! c'est là précisément ce qu'on ne peut souffrir. C'est pour cela qu'on veut ôter à l'Église catholique toute action sur les âmes. C'est pour cela qu'on la chasse de l'école, pour cela qu'on veut en faire une Eglise sans virilité, sans fécondité, une Eglise d'eunuques. On ne consent à la laisser vivre désormais qu'à l'état de servante. Or, c'est ce qu'elle n'acceptera jamais.

A Genève, on rêve une Suisse unitaire, où le citoyen ne serait que ce qu'il plairait au gouvernement central.

Les Suisses catholiques ont naturellement peu de goût pour ce despotisme. C'est pour cela qu'on essaie de les réduire. Le *Journal de Genève* a mis en avant le projet de n'avoir qu'un évêque pour toute la Suisse. Est-ce assez clair? Le grand point serait de mettre l'Eglise, souple comme un gant, dans la main du gouvernement central. C'est pour cela que le mot d'ordre est d'établir partout la nomination des curés par ceux qui ne vont pas à la messe. M. Carteret en avait parlé ouvertement au Grand Conseil de Genève bien avant de démasquer ses batteries actuelles. Voilà ce qui explique et ce qui juge la proclamation du 22 octobre. Aux yeux de M. Carteret, l'Etat est tout, et l'Etat c'est lui. Le conseil d'Etat de Genève compte sept membres : six sont protestants; et ce sont ces messieurs et leurs coreligionnaires qui ont la prétention de réglementer le gouvernement spirituel de l'Eglise catholique; cela dit tout. Certes, il s'ensuivra de cette tentative un grand trouble moral dans le canton de Genève (rappelons-nous celui qu'avait produit chez nous la constitution civile du clergé); mais je suis sans inquiétude sur le résultat final. Pas un seul prêtre genevois (je dis *genevois*) ne prêtera serment à M. Carteret, pas un. Pas un seul vrai catholique ne se séparera de l'Eglise. On persécutera, mais la persécution sera vaine; pas une pierre ne se détachera du vieil édifice.

Tous les catholiques genevois se rappelleront la parole de saint Anselme : « Dieu ne veut pas d'une servante pour épouse : *Liberam vult esse Deus sponsam suam, non ancillam.* » Tous, après Mgr Mermillod, rediront le mot de saint Paul : « Nous ne sommes pas nés d'une servante, mais d'une femme libre : *Non sumus ancillæ filii, sed liberæ.* »

Agréez, etc.

FOISSET,
Conseiller honoraire à la cour de Dijon.

LES LIBERTÉS POPULAIRES ET LA RELIGION.

Sous ce titre : *Les Libertés populaire*, M. Charles Périn, l'un des professeurs les plus distingués de l'université catholique de Louvain, vient de montrer, dans un travail des plus remarquables, ce que sont les vraies libertés, celles qui sont réellement populaires, et dont les doctrines révolutionnaires et athées ne peuvent que nous éloigner.

Il y a chez l'homme du peuple, dit M. Périn, considéré dans ses rapports sociaux, deux qualités qui s'aperçoivent tout d'abord et qui priment toutes les autres : il est père de famille et il est ouvrier. Il a le droit d'être libre dans l'accomplissement des devoirs que Dieu impose à sa paternité; il a le droit d'être libre aussi dans l'accomplissement des labeurs par lesquels il pourvoit à ses propres besoins, et par lesquels il assure l'existence de ceux que la Providence a groupés autour de lui au foyer domestique.

Lorsque son indépendance est respectée en ces deux points, il possède ces libertés nécessaires de la vie sociale, que les peuples défendent de toute leur énergie contre les pouvoirs qui tentent de les leur ravir, et qu'ils revendiquent sans repos et sans trêve quand, par malheur, elles ont été supprimées ou diminuées; il a la liberté de la personne et la liberté de la propriété. Il a par cela même la liberté du devoir, car c'est envers Dieu qu'il a l'obligation de travailler pour sa conservation et son amélioration personnelle, et c'est à lui qu'il doit compte de ceux sur qui il exerce l'autorité paternelle, et dont il est la providence terrestre.

Être maître d'accomplir ces devoirs, sous l'œil de Dieu, et suivant la loi que Dieu lui a imposée, est la première de ses libertés. La liberté politique n'a de prix pour lui qu'en tant qu'elle lui garantit cette liberté, qui tient à ce qu'il y a de plus intime, de plus nécessaire dans sa vie : la liberté du père de famille et de l'ouvrier. Là doivent converger toutes ses libertés politiques, parce que là se trouvent ses véritables et ses plus grands intérêts.

I

Ainsi, comme base des libertés populaires, la liberté du père de famille et la liberté de l'ouvrier.

A la base de toute société publique se trouve la société domestique. Si le désordre est dans la famille, il est aussi partout dans l'État. Quand la démocratie entreprit, contre la hiérarchie et la société publique, son œuvre de destruction, elle commença par attaquer la hiérarchie et la société domestique. Sous prétexte de donner aux relations sociales toute la liberté que comporte un régime d'où sont exclues toutes les attaches obligées à la terre, à la caste, à la profession, on a essayé d'introduire dans la famille la mobilité sans limite, et l'indépendance sans frein, qui plaisent tant à l'esprit démocratique.

On oubliait que, si les rapports de la société domestique avec la société publique peuvent être différents suivant le temps, la famille a des conditions d'existence à elle propres, et qu'on ne saurait les méconnaître sans ôter toute consistance aux libertés publiques. En raison même de la mobilité des relations, qui est la conséquence d'une grande liberté, il faut que la société trouve dans la famille la force de stabilité

et de tradition qu'elle ne trouve plus, comme autrefois, dans les institutions publiques.

La démocratie, qui ne veut ni stabilité ni tradition, et qui a horreur de tout ce qui dépasse la mesure commune et vulgaire, inaugure son œuvre, en 1789, par la désagrégation de la famille à l'aide du divorce, du partage égal et des faveurs aux enfants naturels. On l'a dit avec grande justesse : « L'union entre la famille et son foyer est indispensable. (Le Play). » Les législations empreintes de l'esprit démocratique font tout pour rompre cette union. On ne rendra à la famille quelque stabilité que lorsqu'on aura réformé les lois qui poussent au morcellement indéfini de son patrimoine.

On ne rendra à l'autorité qui la régit son ascendant nécessaire que lorsqu'on aura restitué au père de famille, dans une mesure suffisante, la liberté de disposer de son patrimoine, suivant les convenances de son exploitation industrielle et agricole, et suivant les préférences qui déterminent les mérites et les aptitudes de ses enfants. Sans doute, ce n'est point encore là le dernier mot de la restauration de la société. Il faut à cette œuvre délicate, des forces plus hautes. La puissance des principes religieux a seule assez d'empire pour rendre aux pères l'autorité, avec le sentiment de tous leurs devoirs, et aux fils l'obéissance avec l'affection au foyer domestique.

Mais toujours, à l'action des forces morales, il faut le concours des institutions. Il faut que les lois, en assurant le libre exercice de l'autorité paternelle, lui restituent sa force et sa dignité. Que l'Etat se garde surtout d'absorber, dans ses droits à lui, les droits du père de famille. Que le père soit libre d'élever ses enfants suivant les injonctions de sa conscience; libre de faire à chacun d'eux leur part suivant leurs mérites; libre de faire continuer par ses fils l'œuvre sur laquelle il a fondé le bien-être des siens et l'honneur de son nom. Telles sont les libertés populaires. Quand elles seront respectées, la société y trouvera une force modératrice, sans laquelle les libertés politiques jetteraient partout l'instabilité et la confusion.

II

La liberté de l'ouvrier, non moins essentielle que celle de la famille, demande d'abord que le travail soit en honneur.

Le caractère dominant des libertés populaires, c'est l'honneur rendu au travail. Rien de pareil ne se voit ni sous le régime d'oligarchie bourgeoise, ni sous le régime démocratique, dans les sociétés païennes. Les temps chrétiens ont en ceci encore sur les temps païens une très-grande supériorité. Un des plus graves méfaits de la démocratie contemporaine contre la liberté du peuple, est d'avoir matérialisé et rabaissé le travail, tout en prétendant

l'affranchir et le diviniser. Quelle dignité auront les labeurs de l'ouvrier, appliqué d'ordinaire à ce qu'il y a de plus assujettissant et de plus répugnant dans les manipulations de la matière, s'ils n'ont d'autre raison et d'autre fin que les besoins de l'organisme humain?

Le travail de l'ouvrier chrétien, dont les efforts procèdent des plus hautes impulsions de l'esprit de sacrifice, possède une dignité morale qu'aucune abjection extérieure ne peut amoindrir. La démocratie des Etats-Unis a pour principal titre de grandeur la puissance et l'énergie de son travail; mais l'âpreté utilitaire avec laquelle elle se précipite vers tous les gains, lui inspire ce culte pour le succès, qui est un de ses caractères les plus marqués, et un de ceux qui l'honorent le moins.

Les masses en ont contracté cette grossièreté satisfaite d'elle-même, qui contraste singulièrement avec la distinction modeste et la légitime fierté des classes populaires, dans les pays où règne le véritable esprit du christianisme. Rien n'est plus fatal à la vraie liberté que cet orgueil utilitaire. En même temps qu'il surexcite toutes les prétentions égalitaires, il dispose à subir l'ascendant dominateur de la richesse et les triomphes de la force. Avec de pareilles mœurs, les libertés du peuple manqueront toujours de stabilité autant que de dignité.

III

Le travail en honneur, il faut encore la liberté d'association.

Le peuple a conservé, bien plus que les classes moyennes, le respect de la tradition et le sentiment de sa nécessité. C'est des classes moyennes que la révolution est descendue jusqu'à lui, et il est bien loin d'avoir été, autant qu'elles, imprégné de ses doctrines. Le peuple a naturellement le sens droit.

Toutes les aptitudes natives de l'homme sont en lui plus fortement accusées; la vie artificielle lui répugne; ses mœurs sont l'expression fidèle des besoins durables et profonds de la race humaine. Là où il n'est point, comme dans les grandes villes et les grands centres d'industrie, travaillé par la propagande athée des classes lettrées, il a gardé l'intelligence instinctive des lois générales et indestructibles de la vie sociale. Il va de lui-même à toutes les institutions qui mettent l'ordre social dans son véritable équilibre, lorsque la compression inintelligente du pouvoir et la séduction de l'erreur démocratique ne l'écartent point de ses voies propres.

Où irions-nous, sans la tradition, au milieu du mouvement impétueux qui entraîne les sociétés dans lesquelles la liberté civile a reçu ses derniers accroissements? Les traditions se transmettent surtout dans les familles; mais on ne parviendra jamais, quoi que l'on fasse, avec le complet affranchissement de toutes les forces individuelles, qui est dans nos lois et dans nos mœurs, à assurer à la famille, dans tous les rangs, la durée et la fixité nécessaires à la conservation des traditions. Il faut faire appel à d'autres institutions, dont l'existence puisse s'accorder avec l'égalité et la liberté qui règnent parmi nous.

Ces conditions se trouvent parfaitement réalisées par les grandes associations, qui doivent leur origine à la libre initiative des individus, et dont les individus continuent l'œuvre de génération en génération, en se rattachant de leur plein gré à l'être moral dans lequel l'association a pris corps.

IV

Mais cette liberté d'association peut présenter des abus et des dangers; l'internationale est là pour le prouver. Faudra-t-il remettre à l'État le droit absolu de la régler? Non, dit M. Périn, ce serait s'exposer à la tyrannie; il faut chercher plus haut, dans la loi de Dieu, la limite et la sanction de la liberté d'association.

Pour échapper à la logique révolutionnaire (dont le dernier mot est le césarisme), une seule voie est ouverte: elle part du droit suprême de Dieu sur la vie humaine, lequel a pour corollaire nécessaire le devoir imposé à l'homme d'obéir aux commandements divins, et elle va aboutir au droit naturel qu'a tout homme de pratiquer en pleine liberté ce devoir d'obéissance à la souveraine autorité de Dieu. Ce que Dieu prescrit et ce qu'il interdit, voilà le devoir et le fond obligé de toutes les lois. Là se trouve la limite que les pouvoirs publics ne peuvent point franchir, et qui exclut tout arbitraire de l'homme. Là se rencontrent dans une intime union l'autorité et la liberté, tellement qu'on ne saurait diminuer l'une sans diminuer l'autre.

On aura beau chercher, on ne trouvera pas de milieu; il faut être pour Dieu ou contre Dieu. Tout le problème social et politique est présentement réduit à ces termes. Si les sociétés modernes ne veulent pas se résoudre à faire le sacrifice de cette prétention de la raison humaine à la souveraineté, qui fait le fond de la Révolution, et si elles refusent de s'incliner devant l'autorité de Dieu, elles se

courberont sous le pouvoir de l'homme. Dieu est présent dans le monde; depuis dix-huit siècles il y est en quelque sorte visible par l'Eglise catholique et par le Pontife qui la gouverne.

Les libertés populaires sont l'œuvre de l'Eglise et plus particulièrement de la papauté, qui a toujours été le recours des peuples contre l'oppression des puissants. Tous ceux qui savent l'histoire vraie, l'histoire des faits, reconnaissent que l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des travailleurs sont dues principalement à l'influence des doctrines et des œuvres catholiques. De cette même influence sont nées les grandes associations de travailleurs, dont saint Louis, le plus chrétien et le plus populaire des monarques, confirma les coutumes, et qui furent pour les classes ouvrières une source de sécurité et de progrès, jusqu'à ce que le césarisme, en leur appliquant sa réglementation tracassière, en eût altéré le caractère.

Ce que l'esprit de justice et de liberté de l'Eglise catholique a su faire au moyen-âge, il saura bien encore le faire aujourd'hui, dans la situation nouvelle que nous a créée l'émancipation complète de toutes les forces populaires. Les plus grands dangers de cette émancipation sont l'individualisme et l'instabilité. Quatre-vingts ans de propagande démocratique en ont singulièrement accru la gravité. Ce n'est point par les institutions politiques que ce mal sera guéri. Pour l'atteindre, il faut aller au fond des idées et des mœurs.

Quand l'Eglise, avec l'inébranlable stabilité de ses dogmes et l'infatigable ardeur de sa charité, nous aura rendu l'aptitude à l'association et le goût des choses durables, les sociétés, cédant à leur penchant naturel, tireront, des libertés mêmes que le travail des siècles leur a conquises, un ordre d'institutions en accord avec les lois constantes de la vie humaine. Le bon sens du peuple reconnaîtra, dans l'Eglise catholique, la puissance qui s'est toujours le plus occupée de ses intérêts, et qui les entend le mieux.

La restauration sociale se fera aisément quand les malentendus entre l'Eglise et le peuple seront dissipés; et ils le seront bientôt quand on aura permis à l'Eglise de se montrer au peuple telle qu'elle est, vivant de sa vie propre, et assurée de sa liberté par des pouvoirs qui comprennent leurs devoirs envers elle, parce qu'ils n'ignorent pas leurs devoirs envers la société dont ils régissent les intérêts. Qu'à la place de la liberté de détruire, que les pouvoirs démocratiques accordent si largement, on rende à toutes les forces légitimes qui subsistent parmi nous la liberté de fonder et de reconstruire, et bientôt l'édifice social, relevé sur un plan nouveau,

retrouvera cette solidité que donne le respect des principes nécessaires et de l'ordre constant de la vie humaine, et qui manque absolument aux Etats où règne la démocratie.

V

Voici maintenant la conclusion :

Notre époque, qui a tant souffert des crimes et des folies de la révolution, aspire à rompre avec elle sans rompre avec la liberté. Le radicalisme démocratique méprise et rejette le passé ; il prétend que la liberté ne peut se trouver que loin des voies que l'humanité a parcourues jusqu'ici. J'ai voulu rappeler que, si la liberté ne se présente pas toujours sous le même aspect aux divers âges, elle est néanmoins ancienne dans les sociétés formées sous l'empire des principes du christianisme.

En suivant les progrès de la liberté civile et politique dans le monde moderne, en considérant que chaque époque a ses formes de libertés particulières en harmonie avec le degré d'avancement moral et matériel de la société, on arrive à cette double conclusion : d'abord que les libertés populaires ne sont point inconciliables avec les lois générales et les institutions fondamentales de la vie humaine ; puis, que ces libertés ne peuvent être bienfaisantes, qu'elles ne peuvent avoir toute leur étendue et toute leur solidité, qu'à la condition que ces lois et ces institutions soient toujours respectées, au milieu de toutes les transformations de l'état social.

Ch. Périn.

LA DERNIÈRE LETTRE DE MAZZINI.

Voici probablement la dernière lettre écrite par Mazzini. Le célèbre régicide est mort le 10 mars, cette lettre est datée du 5 du même mois, et adressée à Dominique Barilari, en ce moment détenu dans la prison de Santa-Palazia (Ancône) ; nous la traduisons :

« Frère,

« J'ai reçu votre lettre. Le 9 février, vous, prisonnier, vous avez pensé à moi. Je vous en suis très-reconnaissant. Vos fortes paroles venues de la prison vous honorent et me consolent. Tant qu'il y a en Italie des âmes comme la vôtre, nous pouvons nous consoler du gâchis qui y règne.

« Ma santé est bien chancelante : à l'exception de la tête, il n'y a pas

une partie de mon organisme qui ne souffre, et je mène une bien triste vie à travers une bronchite lente et opiniâtre, la toux, l'asthme, les maux de nerfs et je ne sais quels autres tourments. Cependant, je vais en avant, et tant que, comme je l'ai dit, la tête résiste à cette décomposition générale, je travaille comme je puis et je travaillerai. Je voudrais, je l'avoue, voir le commencement, si je ne puis voir mieux, de la *vraie rédemption italienne*, donner encore quelque conseil, qui ne serait peut-être pas inutile; mais il en sera ce que Dieu voudra.

« Adieu; j'aspire après le moment où j'apprendrai que vous êtes libre.

« *Toujours vôtre*

« JOSEPH MAZZINI. »

C'est donc jusqu'au dernier moment que Mazzini a travaillé au bouleversement de l'Italie, à ce qu'il appelle la *vraie rédemption*, et c'est lui-même qui avoue que, arrivé à l'âge de soixante-quatre ans, il n'a pas encore vu le commencement de cette rédemption : c'est-à-dire qu'il a souffert quarante ans, qu'il a multiplié les crimes, pour mourir sans avoir au moins la consolation du succès. Ce n'est pas dans ces sentiments de désolation et de désespoir que meurent les vrais bienfaiteurs de l'humanité, les saints.

LES LIVRES D'ÉTRENNES.

Voici le moment des étrennes; c'est le moment où la librairie multiplie ses annonces pour offrir des productions qui ne sont pas toutes, il s'en faut, dignes du tapage qu'elles font. Que nous recommandions les livres sérieux, nous n'avons pas besoin de le dire, et nous avons passé assez de livres en revue dans le cours de cette année pour que nos lecteurs sachent quel choix nous leur conseillerions. Ces livres ne sont pas les seuls, et l'on n'a vraiment que l'embarras du choix, même après qu'on a rejeté ces ouvrages malsains, d'une doctrine fausse ou suspecte, d'une morale dangereuse ou d'une facilité déplorable, qui pullulent à côté des bons, et qui offrent d'autant plus de séduction qu'ils sont plus mauvais.

Les livres illustrés ont le privilége d'attirer l'attention parce qu'ils attirent le regard. C'est surtout à l'égard de ces livres qu'il convient de mettre les parents en garde. Certes, il ne suffit pas qu'un livre soit illustré pour qu'on le rejette; la plupart doivent être repoussés, quelques-uns méritent tous les éloges. Qu'on nous permettre d'en signaler quelques-uns parmi les bons.

Voici d'abord *les Montagnes* (1), par M. Albert Dupaigne, professeur au collége Stanislas, l'un de ces professeurs qui font honneur à la fois à la science et à la religion. M. Dupaigne a vu les montagnes, il les a étudiées, il les aime et il les fait aimer. En le lisant, il semble que l'on respire cet air pur et vivifiant qui les entoure, en même temps qu'on apprend les services qu'elles rendent, et que, à leur occasion, on remue les problèmes les plus intéressants sur la formation de la terre dont elles sont comme la charpente. Ce que nous recommandons surtout, ce sont les cartes qui enrichissent cet ouvrage; il y a là l'application d'une méthode encore peu connue en France, que les Frères des Écoles chrétiennes commencent à répandre, et que le livre de M. Dupaigne va contribuer à populariser. Et puis, dirons-nous aux jeunes lecteurs, suivez cet aimable professeur, prenez avec lui le bâton ferré pour gravir les montagnes; partez, vous ne vous repentirez pas d'avoir suivi un guide qui sait si bien instruire et si bien amuser.

Chaque année la maison Didot produit une œuvre d'art à l'occasion des étrennes, et chaque année elle se surpasse. Il y a eu d'abord une magnifique Bible illustrée, de M. l'abbé Glaire; puis deux beaux livres de M. Paul Lacroix, (le Bibliophile Jacob) : *Les Arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance; — les Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, — deux splendides volumes in-quarto d'environ 600 pages, et illustrés de planches chromolithographiques exécutées par Kellerhoven, sans compter les gravures qui enrichissent presque chaque page. Cette année, le même auteur et la maison nous donnent un volume non moins splendide et qui complète les précédents : *la Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, « très-beau et très-bon livre, dit un juge compétent, M. Louis Veuillot, et dont les 600 pages sont aussi pleines que magnifiquement décorées. On y compte 14 chromolithographies, toutes d'une exécution supérieure, et 409 figures sur bois, gravées par MM. Hugot père et fils. L'impression est de MM. Didot, et telle qu'ils font lorsqu'ils veulent faire bien et soutenir le vieil honneur de leur nom. C'est dire que l'on ne peut aujourd'hui trouver mieux. »

Pouvons-nous mieux faire que de laisser encore la parole à M. Veuillot. « Quant à la partie littéraire, dit M. Veuillot, elle est

(1) *Les Montagnes*, par Albert Dupaigne; grand in-8 de 644 p., avec des illustrations dans le texte et sept cartes en couleur hors texte; Tours, 1873, chez Alfred Mame et fils.

vraiment irréprochable. L'ancien bibliophile Jacob était un jeune homme qui ne possédait que les reflets et les attitudes de la science. Il en a aujourd'hui le fond, la gravité, et qui plus est l'aménité, car la vraie science est douce et bonne. Jeune, elle est souvent hostile à la vérité, qu'elle croit trop connue, qu'elle trouve trop austère, qui la blesse de bien des façons, et qu'enfin elle aime à *retourner* pour la rajeunir et la rendre plus originale; mais à mesure qu'elle grandit, la science regarde la vérité plus pacifiquement; et mûre, elle l'étudie respectueusement et la proclame hardiment avec cet amour qu'inspire la justice outragée. Ainsi fait maintenant le bibliophile Jacob avec une charmante droiture de cœur. Il est du nombre rare des hommes qui savent beaucoup et bien parce qu'ils n'ont pas craint de savoir. Il vit d'ailleurs dans le moyen âge comme chez lui, il a tout sous la main, et il possède le don de choisir. Son livre répond à l'ampleur du titre qu'il lui a donné, et il a su parfaitement le rendre toujours agréable, sans rien omettre de sérieux et d'utile. »

Cela suffit. Pour nous résumer, nous dirons : Aux jeunes gens donnez *les Montagnes* de M. Dupaigne; aux hommes faits, à ceux qui sont capables d'apprécier les œuvres d'art, à ceux à qui vous voudriez faire mieux connaître ce moyen âge si calomnié, et par voie de conséquence, l'Église qui inspirait tant d'actions héroïques et tant de chefs-d'œuvre, donnez ces trois splendides volumes du bibliophile Jacob.

J. Chantrel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

67. — **L'amiral Bouët-Willaumez et l'expédition dans la Baltique**, par Félix Julien; Paris, 1872, chez Henri Plon. — In-12 de 160 pages. — L'auteur des *Harmonies de la mer* et des *Commentaires d'un marin* vient d'écrire une des pages les plus sérieuses de la dernière guerre et de rendre un hommage mérité à l'amiral Bouët-Willaumez, ce brave et habile marin, « mort du deuil de la Patrie. » comme l'a si bien dit sur sa tombe l'amiral Jurien de la Gravière. Il y a là l'histoire des campagnes de l'illustre amiral, une appréciation très-fortement motivée des causes qui ont empêché l'expédition de la Baltique de réussir en 1870, et une étude très-intéressante sur le rôle de la marine française. On a réclamé à la Chambre et dans la

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

presse une enquête sur le rôle de notre flotte en 1870; l'œuvre de M. Félix Julien vient à propos pour mettre en lumière la vérité sur cette question si controversée et si peu connue.

68. — **Le bon sens de la Foi** exposé en réponse aux objections philosophiques et scientifiques du jour, par le R. P. Caussette, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur de Toulouse; 2e édition, Paris, 1872, chez Victor Palmé. — 2 vol. in-12 de XXXVI-612 et de XII-654 pages. — L'ouvrage du P. Caussette est une démonstration complète de la vérité de la religion, telle que la comporte notre temps. Dans la première partie, qu'il intitule *l'Affirmation*, l'éloquent et savant théologien prouve successivement : 1° que la nature de l'homme demande une religion surnaturelle; 2° que la vraie religion surnaturelle est le christianisme; 3° que le vrai christianisme est le catholicisme; — dans la seconde partie, intitulée *la Négation*, il passe en revue les différentes objections que l'incrédulité oppose à la religion et les différentes causes de l'incrédulité elle-même : 1° l'incrédulité engendrée par les passions; 2° l'incrédulité provenant des infirmités de l'esprit; 3° l'incrédulité provenant des études exclusives ou du *spécialisme* scientifique. Cette dernière cause l'amène à réfuter les unes après les autres les objections tirées de la géologie, de la paléontologie, de l'astronomie, de l'anthropologie, etc. Le P. Caussette connaît son temps; il sait combien l'orgueil de la science a fait d'incrédules et combien les simples se laissent facilement prendre aux fausses lueurs que l'on fait briller devant eux; aussi s'attache-t-il particulièrement à enlever à l'incrédulité ces armes et ces prétextes. On peut dire qu'il n'a rien omis d'essentiel dans son bel ouvrage, qui prendra place parmi les œuvres les plus goûtées et les plus utiles de l'apologétique chrétienne de notre temps.

69. — **Les naufrages célèbres**, par Zurcher et Margollé; Paris, 1872, chez Hachette et Cie. — In-12 de II-302 pages, illustré de 30 vignettes. — En choisissant dans les nombreux documents relatifs à l'histoire des naufrages les relations dont ce volume est composé, les auteurs de ce livre ont cherché à réunir les principaux récits donnés par les auteurs mêmes des scènes émouvantes qu'ils avaient à retracer. Ces récits, dans leur éloquente simplicité, n'attachent pas seulement par un intérêt dramatique que peu de fictions égalent; au milieu de navrants épisodes, ils offrent des exemples multipliés de courage et de dévouement, d'énergique persévérance, qui font appel aux plus généreux sentiments, aux plus nobles aspirations. Ce livre sera donc d'une bonne lecture pour la jeunesse, qu'il instruira en l'intéressant; il serait irréprochable, sans quelques lignes qui se trouvent au commencement de l'histoire du naufrage de l'invincible Armada, et quelques détails que nous aurions préféré de voir omis çà et là.

70. — **Cours abrégé d'histoire nationale**, par Mgr Namèche, recteur de l'Université catholique de Louvain; Louvain, 1872, chez Fonteyn, et Paris, chez V. Palmé. — 2 vol. in-12 de VI-384 et de 516 pages. — Il s'agit ici de l'histoire de la Belgique, divisée en deux parties principales, les temps anciens et le moyen-âge, et les temps modernes. On sait trop quels rapports étroits unissent l'histoire de la Belgique à celle de la France, surtout dans les temps anciens et au moyen âge, pour qu'il soit nécessaire d'insister ici sur l'intérêt que cette histoire présente même pour des Français. Tout d'abord la Belgique fit partie de la Gaule, dont elle formait toute la région septentrionale jusqu'à la Seine; sous les Romains, elle continua d'être une partie intégrante de la Gaule; les Mérovingiens et les Carlovingiens la comptèrent au nom-

bre de leurs provinces, et si, à partir du neuvième siècle, une portion de ce pays devint feudataire de l'empire allemand, une autre resta feudataire de la couronne de France. Dans les derniers temps du moyen âge, c'étaient des princes de la maison de France qui la possédaient. Puis vinrent la maison d'Espagne, puis la maison d'Autriche; ensuite la Belgique fut tour à tour indépendante, soumise à la France, partie intégrante du royaume des Pays-Bas, enfin de nouveau indépendante, ce qui est son état actuel depuis quarante ans. On suit parfaitement toutes ces péripéties dans l'ouvrage classique de Mgr Namèche, qui ne dit d'ailleurs que quelques mots de la Belgique actuelle. Cet ouvrage, très-clair, très-nourri de faits, est conçu, nous n'avons pas besoin de le dire, dans un esprit entièrement catholique. Nous comprenons l'estime dont il jouit en Belgique, et, si l'on n'a pas à le mettre, en France, au nombre des livres classiques, on peut du moins en conseiller la lecture aux élèves qui aiment les études historiques; quant aux professeurs d'histoire, ils y trouveront condensés en quelques pages des faits qui sont épars dans des ouvrages plus considérables, et ce sera pour eux une grande épargne de temps et de fatigue.

71. — **L'Etat maître de pension**, étude sur les internats universitaires; 2e édition, revue, augmentée et précédée d'une Lettre aux pères de famille, par le R. P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire; Paris, 1872, chez Charles Douniol. — In-12 de 108 pages. — La thèse générale de cette excellente brochure est celle-ci : l'Etat n'a pas mission, bien plus, il est radicalement incapable de donner l'éducation. Le P. Lescœur le prouve d'une façon irréfutable, et il met principalement dans son jour cette effrayante vérité, que l'internat universitaire est dangereux, qu'il est fatal aux mœurs de la jeunesse et à la religion. En général, l'internat ne vaut pas l'éducation de la famille, quand la famille est chrétienne; l'internat dans les maisons où la religion conserve tout son empire, offre beaucoup moins d'inconvénients, et, dans beaucoup de cas, a de sérieux avantages; on doit le maintenir pour les petits séminaires : voilà divers points qui ressortent de l'étude du P. Lescœur, animée partout d'un ardent amour des âmes et d'un véritable patriotisme. Ce qui nous y plaît encore, c'est que l'auteur se tient en garde contre les exagérations; ainsi, par exemple, il n'admet pas la thèse radicale de M. de Laprade, qui proscrit tout internat; il admet la participation des laïques, des bons laïques, à l'enseignement et à l'œuvre de l'éducation, et y trouve même de grands avantages; enfin, il montre qu'en combattant pour les droits du père de famille, pour sa liberté de choisir les maîtres, les établissements et les méthodes, c'est pour l'intervention légitime et nécessaire du meilleur des éléments laïques qu'il combat. Nous estimons que la brochure du R. P. Lescœur est appelée à faire un très grand bien, en rectifiant beaucoup de fausses idées, et nous désirons qu'elle soit lue et méditée par les pères de famille auxquels elle s'adresse particulièrement, et par les législateurs qui ont à s'occuper des grandes questions de l'enseignement et de l'éducation.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON

ANNALES CATHOLIQUES

LA FIN DE L'ANNÉE.

Sommaire. — Ce qu'a été l'année 1872. — Le bien et le mal. — Les espérances. — Paroles de Pie IX. — Le pèlerinage à sainte Geneviève.

Voici encore une année qui disparaît dans le gouffre des siècles écoulés : commencée au milieu des plus vives inquiétudes, favorisée, au point de vue matériel, d'une abondante récolte, terminée au milieu de nouvelles inquiétudes et des désastres causés dans presque toute l'Europe par la persistance de pluies extraordinaires, comptera-t-elle dans l'histoire parmi les années qui méritent la reconnaissance des peuples, ou parmi celles qu'ils doivent à jamais maudire? Ce serait le cas de dire avec le poëte qu'elle ne mérite

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité,

car si elle a été signalée par bien des calamités et surtout par les iniques persécutions de la force triomphante, si elle n'a pas réalisé tout le bien qu'on était en droit d'en attendre, après de si cruelles leçons, elle n'a pas été sans compensation pour le bien et elle ne finit pas sans nous laisser des espérances fondées.

Aux persécutions, les catholiques d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, d'Espagne ont répondu par une fidélité à toute épreuve, par d'énergiques protestations, par des actes de foi et de courage qui consolent des amertumes du présent, et qui préparent un meilleur avenir.

Aux scandales de quelques malheureux prêtres ou moines, perdus d'avance par l'orgueil et par la fumée d'une renommée peu solide, ont répondu les dévouements de milliers et de milliers de prêtres, de missionnaires, de religieux et de religieuses, qui accomplissent le bien sans bruit, qui se dévouent humblement et absolument pour leurs frères, qui font aimer et respecter la vertu, et qui montrent l'Eglise catholique aussi vivante, aussi féconde qu'aux plus beaux siècles de son histoire.

Aux cris de l'impiété, aux attaques de l'incrédulité, ont répondu les plus magnifiques manifestations religieuses qu'on ait vues depuis bien longtemps, et les travaux d'une science solide et profonde qui a pulvérisé les objections, confondu les calomnies, déconcerté les

audaces d'une ignorance faussement parée des apparences de la science.

La conjuration contre le Christ est universelle, la résistance des fidèles du Christ, selon l'énergique expression des documents pontificaux, *Christifideles*, est indomptable.

Qu'on se rappelle les pèlerinages de la Salette, de Lourdes, de Sainte-Anne d'Auray et tant d'autres; qu'on se rappelle les actes publics de la foi des représentants de la France, les prières solennelles du 17 novembre, les actes de réparation obtenus en tant d'endroits malgré une hostilité peu découragée par certains dépositaires de l'autorité, et l'on reconnaîtra que le bien fait son chemin, qu'il prend position parmi nous et qu'il ne faudrait pas trop se décourager à la vue de corruptions qui s'étalent effrontément, mais qui nous paraissent être comme les dernières orgies de libertins qui sentent que le temps va leur échapper.

Pie IX, qui vient de faire entendre encore une fois cette voix puissante qui remplit le monde, qui éclaire toutes les questions, et qui relève les courages, Pie IX a, en quelques mots, le 23 décembre, indiqué le mal et le bien, les sujets de douleur et les sujets d'espérance. Promenant ses regards sur le monde entier, qui est confié à sa sollicitude, il a vu l'Église presque partout persécutée, il a protesté contre les violences dont elle est l'objet, il a dit ce qu'il y avait à faire pour résister au mal; deux de ses paroles résument toute la situation : « Les grandes calamités qui frappent les « deux mondes, a-t-il dit, sont un avertissement du ciel afin que « les hommes se convertissent; — Dieu nous délivrera enfin de « tant de maux; il rendra la paix au monde. »

Ainsi Pie IX veut toujours qu'on espère, et cette espérance, il l'appuie sur les prières qui s'élèvent de toutes parts vers le ciel, sur les pèlerinages qui se multiplient, sur la constance de l'épiscopat, des prêtres et des fidèles.

Paris, qui vient de célébrer les fêtes de Noël avec un redoublement de ferveur et de foi, se prépare à une nouvelle manifestation religieuse bien capable de redoubler encore nos espérances. Il a pris une grande part aux pèlerinages qui se sont accomplis à la Salette, à Lourdes et aux autres sanctuaires de la sainte Vierge et des saints; mais cela ne lui suffit pas, et il veut avoir son pèlerinage spécial : ce sera le pèlerinage à sainte Geneviève.

Sainte Geneviève, c'est l'alliance de la sainteté et du patriotisme, c'est le secours dans les plus pressants dangers, c'est le signe de la régénération sociale, régénération qui ne peut se faire que par la religion, par l'humilité, par le concours populaire.

Au milieu des invasions des Barbares, en face des menaces d'Attila, l'humble bergère de Nanterre a été le salut de Paris et de la Gaule chrétienne, et, quelques années plus tard, elle devint comme la co-fondatrice avec les évêques et avec Clovis de ce beau royaume des Francs qui devait être le bras droit de l'Eglise catholique. Aujourd'hui, c'est une autre barbarie qui nous menace, c'est une nouvelle France qu'il s'agit de créer; sainte Geneviève sera encore là pour obtenir du ciel le salut et la renaissance.

Mgr l'archevêque de Paris veut ouvrir en personne la neuvaine qui se fera à Saint-Etienne du Mont ; il veut la fermer dans cette église de Sainte-Geneviève au haut de laquelle on vient de replacer la croix que la Commune avait abattue : Paris sera là aussi avec tous les cœurs catholiques si nombreux qu'il compte encore dans son sein, avec sa banlieue, restée si fidèle au culte de la bergère de Nanterre, et avec les milliers de Français qui tiendront à faire ce pèlerinage national, et Dieu se laissera fléchir.

J. CHANTREL.

AU VATICAN.

Le 16 décembre, Pie IX a adressé à Mgr Nardi et aux rédacteurs de la *Voce della Verità* les paroles suivantes, qui sont la juste récompense des services rendus à l'Eglise par cet excellent journal, et qui seront un encouragement pour toute la presse catholique :

« Oui, je suis content de vous, leur a dit Sa Sainteté ; je lis souvent la *Voce della Verità*, et j'en suis satisfait. Je vois que vous réfutez bien les erreurs, les principales, bien entendu, car pour les réfuter toutes, un ou deux journaux n'y suffiraient pas; il en faudrait cinq ou six exclusivement occupés à ce travail. Cette réfutation est devenue d'autant plus nécessaire que certains journaux libéraux, jusqu'ici couverts d'un certain masque de modération, l'ont maintenant jeté en devenant tout à fait impies et pleins de brutalités (*brutali*), surtout en ce qui a trait aux corporations religieuses. Ainsi je vous loue à cause de votre zèle dans la défense de la vérité, et je désire qu'il se maintienne toujours en vous et devienne de plus en plus ardent. Je vous accorde bien volontiers ma bénédiction spéciale, afin qu'elle vous anime et vous soutienne dans vos combats.

« Vive donc la *Voce della Verità !* »

— Le Saint-Père a également reçu le comité de la Société catholique de Lombardie pour l'instruction des populations des campagnes. Le

président a lu des Adresses exprimant une soumission entière à l'autorité infaillible du Vicaire du Christ.

Le Pape a répondu :

« En vous consacrant à l'éducation des pauvres habitants des campagnes, vous faites une œuvre vraiment catholique. Dieu bénira des efforts destinés à produire un bien immense dans la société. »

Aux jeunes orphelines du choléra et aux jeunes filles dirigées par les Sœurs de la divine Providence, le Saint-Père a adressé ces fraternelles paroles :

« Je ne ferai pas un sermon qui ne serait pas compris par toute l'assistance ; je me bornerai donc à donner ma bénédiction aux petites élèves et à leurs maîtresses. Que Dieu vous bénisse ! Remerciez la Providence qui vous garde encore dans la maison où vous êtes, et ces bonnes religieuses qui ont tout perdu et cependant trouvent encore moyen de vous nourrir pour l'amour de Dieu et sans recevoir aucune rémunération.

« Conservez la bonté et la simplicité de vos âmes, et maintenant que l'Église nous rappelle la naissance de Jésus-Christ, cherchez à le faire renaître dans vos cœurs. Pour cela vous n'avez qu'à chasser loin de vous ces petits défauts qui vous assiégent, certains dépits, certaines désobéissances, certaine envie de ne pas travailler. Chassez tout cela, mes petits enfants, et dites à Jésus de mettre à la place dans vos cœurs quelque chose de bon, c'est-à-dire la bonne volonté de travailler et d'étudier et de remplir tous vos petits devoirs. Qu'il vous apporte les cadeaux de sa fête en vous donnant l'esprit d'obéissance, l'amour de la prière et le désir de rester avec recueillement et dévotion devant ses autels dans l'église. Prenez donc, mes petits enfants, ma bénédiction et que Dieu soit avec vous. »

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

Le Bref adressé par le Souverain-Pontife au clergé du canton de Genève, qui avait protesté, dans une lettre du 4 novembre 1872, de son attachement à l'Eglise et de son union avec Mgr Mermillod, est la récompense du zèle et de la fidélité de ce clergé, en même temps que l'exposition la plus nette de la situation religieuse dans le canton :

PIE IX, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre unanimité dans les témoignages affectueux par lesquels

vous venez tous, chers fils, d'attester votre dévouement et votre respect filial pour ce Siége apostolique, aurait déjà suffi pour nous faire accueillir très-favorablement l'expression de votre fidélité.

Mais ce qui nous a rendu votre lettre particulièrement agréable, c'est la fermeté que vous ne cessez de déployer, au milieu de graves difficultés qui nous sont suscitées, pour défendre les droits de l'Église et surtout sa discipline, l'indépendance de votre ministère sacerdotal et la liberté religieuse du peuple catholique.

Nous étions, en effet, profondément affligé de voir que c'est en vain que nous avons élevé la voix, par l'organe de notre chargé d'affaires, contre la violation réitérée des traités internationaux et du bref de notre glorieux prédécesseur, le pape Pie VII, bref reçu alors avec une très-grande reconnaissance par le gouvernement de Genève et ratifié par un décret public, dans lequel ce gouvernement le déclare « le fondement de ses droits et la règle de ses devoirs. »

Mais combien nous sommes consolé d'apprendre qu'après avoir vu, au milieu de vos protestations, les biens ecclésiastiques enlevés, le mariage réduit à un acte civil, l'exercice du culte empêché, les différentes communautés religieuses ou chassées ou écartées de leur emploi légal, les écoles catholiques libres abolies, les cimetières profanées, vos droits civils mêmes lésés par la dissolution des associations religieuses, au moment où l'on vous prépare des épreuves bien plus rudes encore, loin de vous laisser abattre par tant d'injustices et de violences, vous vous élevez avec un noble courage contre les nouveaux projets tendant à ruiner la constitution de l'Église catholique dont on veut rabaisser le caractère au niveau d'une société religieuse hétérodoxe. Certes, nous ne doutons pas qu'en raison de votre constance on ne vous appelle des « séditieux, » car il n'est pas nouveau que l'on calomnie ceux que l'on veut opprimer. Rappelez-vous toutefois, chers fils, que c'est avec la même accusation que l'on traîna devant Pilate notre divin Rédempteur, bien qu'il eût publiquement enseigné qu'il faut *rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*. Assurément, vous suivez son exemple et ses enseignements, vous qui, animés d'un amour sincère pour votre patrie, non-seulement ne vous êtes jamais écartés de ses lois ni de la déférence due au pouvoir constitué, et qui, par conséquent, ne pouvez être flétris du nom de « séditieux; » mais, au contraire, vous avez formé le peuple à la pureté des mœurs, à l'obéissance légitime; vous avez consacré votre zèle à l'éducation populaire en fondant des écoles gratuites, au soulagement des pauvres par des œuvres de bienfaisance, au développement de la prospérité et de la gloire de votre pays en enseignant la justice,

qui élève une nation. Et, sans aucun doute, vous ne faites pas autre chose en ce moment quand vous rendez à Dieu ce qui est à Dieu. En effet, comme l'Église catholique est une société parfaite, pleinement distincte de la société civile, et qu'elle est régie par une loi et par une autorité divine auxquelles c'est un crime de porter atteinte, il est bien évident que, en obéissant au Vicaire du Christ, en vous tenant unis au prélat qui est à votre tête, en affirmant que les curés ne peuvent recevoir leur mission que du pouvoir ecclésiastique et ne peuvent être destitués par la puissance laïque, en professant ouvertement que vous repousserez qui que ce soit que l'on tenterait par violence d'instituer et de vous imposer pour chef spirituel, vous veillez à l'honneur et aux intérêts de votre patrie, puisque votre but est de lui épargner la flétrissure d'un nouvel attentat sacrilége, de la violation de la foi jurée, de prévenir une division encore plus profonde dans les esprits, et le danger certain de voir tomber le peuple dans un plus profond abaissement. C'est pourqnoi nous vous félicitons sincèrement, chers fils, et nous félicitons auss le peuple catholique de Genève qui ne craint pas de défendre avec vous, à front découvert, sa liberté religieuse, et qui, en soutenant la religion et l'Église, travaille à sa propre sécurité et fait preuve du plus vrai patriotisme. *Voici votre heure et la puissance des ténèbres ;* cette parole semble s'appliquer de nouveau aux circonstances présentes. Mais sur cette montagne où le Juste fut mis à mort, Lui-même a vaincu le monde et il l'a vaincu pour nous, et il a jeté dehors le prince de ce monde. Persistez donc avec un courage inébranlable dans votre conduite, et continuez avec le peuple catholique à employer les moyens légaux par lesquels vous pourrez défendre la cause de la justice, remettant tout le reste et vos personnes elles-mêmes à la divine Providence.

En attendant, nous prions de tout notre cœur cette divine Providence de veiller particulièrement sur vous, de vous accorder son secours et sa protection. Comme gage de ses faveurs et comme témoignage de notre paternelle sollicitude, nous vous donnons très-affectueusement à chacun de vous et à tout votre peuple fidèle la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 novembre 1872, la vingt-septième année de notre pontificat.

PIE IX, pape.

CONSISTOIRE DU 23 DÉCEMBRE.

Nous donnerons, dans notre prochaine livraison, le compte-rendu complet de ce consistoire. En attendant, nous nous empressons d'en reproduire le résumé télégraphique suivant, envoyé de Romele 23.

Le Pape a tenu aujourd'hui un consistoire en présence de vingt-deux cardinaux. La *Voce della Verità* dit que le Pape a prononcé un allocution. Le Saint-Père a dit : « L'Église est toujours fortement persécutée. La persécution a pour but d'anéantir l'Église catholique. Ceci est rendu manifeste par les actes du gouvernement italien qui appelle le clergé à faire partie de l'armée, qui enlève aux évêques la faculté d'instruire et qui a frappé les biens de l'Eglise de lourds impôts. Cela est rendu spécialement manifeste par la loi présentée au Parlement relativement aux corporations religieuses,la loi qui blesse profondément le droit de possession de l'Eglise universelle et viole le droit de notre apostolat. »

Le Pape ajoute : « Devant la présentation de cette loi, nous élevons la voix devant vous et devant toute l'Eglise, condamnant toute loi qui restreint ou supprime les familles religieuses dans Rome ou dans les provinces voisines. Conséquemment, nous déclarons nulle toute acquisition de leurs biens faite sous un titre quelconque. »

Le Pape a rappelé aux auteurs de cette loi les censures contre les envahisseurs des droits de l'Eglise. Il a ajouté : « Mais la douleur ressentie pour les injures faites à l'Eglise en Italie est, en outre, beaucoup aggravée par les cruelles persécutions auxquelles l'Eglise est en butte dans l'empire Allemand où, non-seulement par des piéges, mais encore par la violence ouverte, on tente de la détruire. Là, des personnes qui non-seulement ne professent pas notre sainte religion, mais ne la connaissent même pas, s'arrogent le pouvoir de définir les dogmes et les droits de l'Eglise catholique. Ces hommes, ajoutent aussi la calomnie et le ridicule aux autres moyens dont ils se servent, et ne rougissent pas d'attribuer aux catholiques la persécution, en incriminant les évêques, le clergé et le peuple fidèle, parce qu'ils ne veulent pas préférer les lois et la volonté de l'empire aux saints ordres de l'Eglise. Les hommes qui dirigent les affaires publiques devraient se persuader qu'aucun de leurs sujets, mieux que les catholiques, ne rend à César ce qui est à César, et que précisément pour cela, ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu. »

Le Pape a ajouté que quelques cantons suisses semblaient marcher dans la même voie que l'Allemagne; il a rappelé les événements survenus à Genève.

Il a parlé ensuite de l'Espagne. Il a dit que la loi sur la dotation du clergé était contraire aux concordats et à la justice, et il a protesté contre elle.

Le Saint-Père a parlé du schisme des Arméniens de Constantinople qui persistent dans la rébellion, et ont dépouillé par la ruse les catholiques de leurs immunités.

Le Pape s'est réjoui de la constance infatigable que l'épiscopat et le clergé déploient, dans tous les pays, d'accord avec le peuple fidèle pour défendre les droits de l'Eglise. Il a engagé les métropolitains à réunir leurs suffragants pour se consulter avec eux dans le but de combattre ensemble contre l'iniquité.

Il a terminé en priant Dieu de venir en aide à l'Eglise.

Après l'Allocution, le Pape a préconisé onze évêques, dont six Italiens, trois Espagnols et deux d'autres nations, savoir : les évêques d'Autun, de Tournai, d'Armenienstadt, de Saint-Hippolyte, de Lycopolis et de Salford, le coadjuteur de Westminster, les vicaires apostoliques du district occidental du cap de Bonne-Espérance et de la Birmanie septentrionale, etc.

Le Pape a reçu ensuite les cardinaux qui l'ont félicité à l'occasiont du nouvel an.

Recevant les employés de trois ministres qui lui ont été présentés par le cardinal Berardi et par Mgr Negroni, le Pape a répondu à leur adresse de félicitations :

« Les grandes calamités qui frappent les deux mondes sont un avertissement du ciel afin que les hommes se convertissent. »

Parlant ensuite des prières et des pèlerinages faits de toutes parts et de la ferme contenance de l'épiscopat, le Pape a dit :

« Dieu nous délivrera enfin de tant de maux ; il rendra la paix au monde. »

Le Pape a recommandé la constance dans la foi et l'obéissance au Saint-Siége. En bénissant l'assistance, il avait les yeux baignés de larmes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE.

Le parlement italien s'occupe du projet de loi qui supprime la plupart des maisons religieuses à Rome, et ne laisse aux maisons généralices qu'une existence précaire et incertaine. Cependant la gauche ne trouve pas le projet ministériel assez radical ; elle veut la suppression totale et livre, pour l'obtenir, un combat acharné au

ministère Sella-Lanza, qui ne demande peut-être pas mieux que de céder, mais qui croit devoir ménager encore un peu la diplomatie.

— Nos lecteurs apprendront avec joie l'existence d'une œuvre éminemment chrétienne qui fait de rapides progrès en Italie : elle a reçu le nom d'*Obole de Saint-Barnabé*, et a pour but de venir en aide aux évêques récemment nommés et privés de leur traitement. L'œuvre fut instituée par des membres du Cercle *dei Conduttori di fondi agricoli*, de Crémone et de Milan, qui lui ont donné le patronage de saint Barnabé, parce que ce saint compagnon de saint Paul passe pour avoir le premier évangélisé la Haute-Italie en plantant la croix à Milan.

Mais c'est à Pie IX qu'il faut attribuer la première pensée de cette œuvre charitable. On sait, en effet, qu'après avoir préconisé des évêques le 27 octobre 1871, il se tourna vers eux et leur dit : « Allez avec confiance dans vos diocèses, et si le gouvernement ne « vous paie pas, eh bien ! ces fidèles qui me donnent le Denier de « Saint-Pierre sauront aussi vous donner de quoi vivre. » De cette parole est née l'*Œuvre de Saint-Barnabé* ; c'est un acte de piété filiale des diocésains envers leurs pasteurs, un témoignage d'attachement des fidèles envers le Souverain-Pontife qui a bien voulu s'en rapporter à leur générosité ; c'est aussi une protestation solennelle contre le gouvernement qui se dit représentant de la nation, et ne fait nullement ce qu'elle veut.

FRANCE.

Par décrets du Président de la République, contresignés Jules Simon, et datés de Versailles, 16 décembre, sont nommés ou désignés :

Au siége épiscopal d'Angoulême, M. l'abbé SEBAUX, supérieur du séminaire diocésain de Laval, en remplacement de Mgr Cousseau, démissionnaire ;

Au siége épiscopal de Mende, M. l'abbé SAIVET, chanoine, archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême, en remplacement de Mgr Foulquier, démissionnaire ;

Au siége épiscopal de Carcassonne, M. l'abbé LEUILLEUX, desservant de Saint-François-de-Sales, à Boulogne-sur-Mer (diocèse d'Arras), en remplacement de Mgr Roullet de la Bouillerie, nommé coadjuteur de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

— Par décrets en date du même jour :

Mgr COUSSEAU, évêque démissionnaire d'Angoulême, est nommé chanoine du premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Buquet, décédé ;

Mgr Foulquier, évêque démissionnaire de Mende, est nommé chanoine du premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Mellon-Jolly, décédé.

— M. Ch. Robin, professeur à la faculté de médecine de Paris, ayant été exclu de la liste du jury comme matérialiste et athée, et, par conséquent, ne pouvant prononcer devant Dieu le serment exigé des jurés, a prononcé, le jeudi 19 décembre, à l'ouverture de son cours, ces paroles :

« Messieurs, nous devons tous protester contre l'attentat au droit de la liberté de conscience qui vient d'être commis. Il n'est pas ici question de personnes. Du reste, la science est assez forte pour mépriser le fanatisme et l'ignorance. Aussi je ne veux pas vous en dire plus long, et je continue le sujet qui fait l'objet de mes leçons : l'étude de la cellule nerveuse. »

Ces mots ont été couverts d'unanimes applaudissements, auxquels se sont mêlés quelques cris de : *Vive Robin! Vive la science!* Il y avait là plus de cinq cents étudiants. A l'issue du cours, une protestation ainsi conçue : « Les étudiants en médecine soussignés, considérant la conduite tenue à l'égard de M. Charles Robin, protestent contre l'exclusion inique dont le professeur a été l'objet ; » a été signée par plus de huit cents étudiants. Ainsi, voilà près de mille jeunes gens qui se rencontrent avec un professeur matérialiste pour soutenir qu'il n'y a point de loi morale, que le bien et le mal sont des phénomènes phrénologiques et, conséquemment, que la responsabilité morale n'existe pas. C'est une lumière effrayante projeté sur les périls de la situation présente.

— Dans la séance de l'Assemblée nationale, 19 décembre, les interpellations qui devaient avoir lieu au sujet des troubles survenus à Nantes lors du retour des pèlerins de Lourdes, ont été retirées parce que le ministre de l'intérieur a annoncé que le maire de Nantes, M. Leloup, venait d'être révoqué. A une protestation faite à ce sujet, M. de Goulard a fait cette réponse, applaudie par la majorité de l'Assemblée : « J'ai eu l'honneur d'inaugurer mon entrée à l'intérieur par une mesure d'ordre public et de justice administrative ; j'en accepte la responsabilité ; mais je n'accepte pas d'avoir cédé à des exigences. Je n'aurais point accepté la moindre injonction. J'étais prêt pour l'interpellation de samedi, j'étais résolu à faire connaître ma détermination, et j'étais d'accord avec M. Victor Lefranc, mon regrettable collègue au ministère. Devant le suffrage universel, précisément, il ne faut pas laisser les maires méconnaître eur autorité. Ils sont chargés plus spécialement de maintenir la tranquillité publique dans les villes et dans les communes. Il faut

qu'ils sachent que l'administration a un œil sévère sur eux. M. le maire de Nantes n'a pas fait son devoir, j'ai dû le destituer.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — Le comité catholique adresse aux journaux la lettre suivante :

Un nouveau désastre frappe en ce moment une partie de la population de Paris et de sa banlieue. Les eaux de la Seine, dans une crue supérieure à celles qui ont eu lieu depuis bien des années, inondent des communes entières, et une foule de familles pauvres, chassées brusquement de leur domicile, se trouvent sans asile et sans pain. L'administration s'en est émue, et fait tous ses efforts pour secourir tant d'infortunes; mais sans la charité privée, son action restera bien au-dessous des misères à soulager.

Le comité catholique de Paris, fondé depuis le siége afin de servir de lien à toutes les œuvres catholiques, se propose de donner tout son concours par le zèle de ses membres et par les sommes qu'il recueillera en vue de l'assistance immédiate des malheureux inondés.

Il fait appel au public par la voie des journaux, afin d'accroître les ressources dont il pourra disposer.

Les offrandes pourront être remises au siége du comité catholique, rue de l'Université, 47, de midi à cinq heures.

— Le jeudi 19 a eu lieu la séance de rentrée du Cercle catholique sous la présidence de Mgr Jancard, évêque de Cérame. Plusieurs députés, parmi lesquels MM. Paul Besson et Chesnelong, assistaient à cette réunion. Leur entrée a été saluée par de chaleureux applaudissements. 170 nouveaux membres ont été admis au Cercle pour l'année scolaire 1872-1873. Il compte, en ce moment, 400 membres. Dans un rapport rempli de pensées élevées et écrit avec talent, M. Georges Nivet a vivement intéressé l'assemblée en rendant compte des travaux du Cercle.

La séance s'est terminée par une éloquente allocution de Mgr Isoard, auditeur de Rote, qui a constaté que la persécution dirigée contre le catholicisme montrait sa force et sa puissance; le prélat a salué, dans la personne de Pie IX, la plus glorieuse figure historique des temps modernes. Les paroles de Mgr Isoard ont été accueillies par des acclamations enthousiastes. Les familles chrétiennes doivent une grande reconnaissance aux dévoués fondateurs de cette institution.

Angoulême. — L'*Indépendant* de Laval assure que la nomination de Mgr Sebaux à l'évêché d'Angoulême réjouira tous ceux qui aiment l'Eglise et qui désirent la voir pourvue de dignes pasteurs. La Providence, en effet, paraît avoir préparé de longue main Mgr Sebaux à la charge si importante et si difficile de l'épiscopat. Secrétaire de Mgr Bouvier pendant plus de douze ans, puis curé de Notre-Dame de Laval pendant cinq ans, enfin supérieur du grand séminaire depuis 1860, Mgr Sebaux a occupé les divers emplois qui pouvaient le mieux l'initier à toutes les connaissances que demande le gouvernement d'un diocèse.

La paroisse de Notre-Dame n'oubliera jamais le bien immense qu'il y a fait, par son application infatigable à toutes les bonnes œuvres. Mais c'est surtout comme supérieur du grand séminaire qu'il a rendu au diocèse de Laval des services dont le souvenir est impérissable.

L'affliction profonde de tous ceux qui le voient s'éloigner de Laval n'est soulagée que par la pensée du bien plus considérable encore qu'il pourra faire sur un théâtre plus

vaste. Si le diocèse d'Angoulême est un de ceux qui demandent le plus de zèle et de dévouement, son nouveau pasteur est aussi un de ceux qui disent avec saint Martin : *Non recuso laborem.* — (*Union.*)

Bayeux. — On voit, depuis 1870, dans le sanctuaire de l'église de Soliers, sur une plaque commémorative, cette simple mais bien éloquente inscription, que nous recommandons comme modèle aux paroisses qui pourraient s'honorer de pareils souvenirs :

A la mémoire des cinq frères Lefebvre, tous cinq prêtres, savants et vénérables; fils de Jean-Baptiste Lefebvre, ancien trésorier de cette paroisse :

JEAN-ANTOINE LEFEBVRE, né au Poirier le 9 juin 1721, mort empoisonné par accident au séminaire des Eudistes, à Caen.

PIERRE-PAUL LEFEBVRE, né au Poirier, le 30 juin 1722, curé de Vacognes; massacré aux Carmes de Paris, et jeté dans le puits du jardin le 2 septembre 1792, à l'âge de soixante-dix ans.

OLIVIER LEFEBVRE, né à Grentheville le 21 octobre 1728, directeur du monastère des Dames de la Miséricorde à Paris; massacré aux Carmes le 2 septembre 1792, à l'âge de soixante-quatre ans. Son corps fut inhumé à Vaugirard avec 119 autres victimes.

JEAN-BAPTISTE LEFEBVRE, né à Soliers le 19 janvier 1734, directeur de l'hospice des Incurables à Paris; échappé au massacre, déporté et mort en exil pour la foi à Clagenfurt, en Carinthie, le 19 janvier 1800, à l'âge de soixante-six ans.

JEAN-FRANÇOIS LEFEBVRE, né à Soliers, le 17 février 1735, vicaire à Saint-Julien, à Caen, mort en cette ville le 20 juillet 1799, à l'âge de soixante-quatre ans.

MARIE-CATHERINE LEFEBVRE, leur sœur aînée, fut religieuse.

In memoria æterna erit justus!...
Martyribus posuit Lhichard *votumque rependit*, 1870.

Carcassonne. — M. l'abbé Leuillieux, qui vient d'être proposé pour ce diocèse, fut d'abord élève du petit séminaire d'Arras, puis du grand séminaire de Saint-Sulpice, où il fut le condisciple de Mgr de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges. M. Leuillieux, ordonné prêtre en 1848, fut nommé vicaire de Saint-Nicolas de Boulogne. Dès lors il consacra son zèle et son dévouement à la classe ouvrière, se multipliant pour fonder des écoles, des ouvroirs, etc., dans le quartier déshérité de Brecquerecques. Sous ses auspices s'éleva la magnifique église de Saint-François de Sales : nommé curé de cette paroisse, le digne prêtre apporta à l'extension des œuvres qu'il avait fondées un zèle plus ardent encore, et il ne craignit pas d'en entreprendre de nouvelles. C'est à M. l'abbé Leuillieux que l'on doit l'admirable restauration de la chapelle du Précieux-Sang. Les difficultés ne l'arrêtèrent jamais; pour lui l'impossibilité du bien n'existait pas. L'épiscopat français va compter un apôtre de plus; nul plus que M. l'abbé Leuillieux n'était digne de figurer dans cette noble phalange dont la science et les vertus honorent l'Eglise et la patrie. (*Pas-de-Calais.*)

Evreux. — Mgr Grolleau vient d'instituer une maîtrise dans son église cathédrale, qui n'en possédait pas encore.

Saint-Pierre (Martinique). — Un *Bulletin religieux* vient d'être fondé dans ce diocèse. Les rédacteurs déclarent qu'ils ne veulent chercher que la gloire de Dieu et le bien religieux de leurs compatriotes. A eux, nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

Tarbes. — Mgr Pichenot vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse, à la date de Lourdes, 8 décembre 1872, une lettre pastorale établissant une confrérie de l'Immaculée-Conception dans le sanctuaire de la Grotte de Lourdes.

La confrérie nouvelle a pour but : 1° d'honorer l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie ; 2° de perpétuer le souvenir de la définition dogmatique du 8 décembre 1854 ; 3° de remercier la sainte Mère de Dieu de ses apparitions et de tous les bienfaits qu'elle ne cesse de répandre en ces lieux ; 4° enfin, de la prier selon les intentions qu'elle a manifestées elle-même dans la Grotte et que l'Eglise recommande.

« Les confrères s'engagent, mais non sous peine de péché, dit Mgr Pichenot dans le règlement qu'il promulgue, à mettre en pratique les leçons que la Vierge Immaculée donna dans ses apparitions diverses au milieu de nous : 1° Ils porteront sur eux la médaille de Lourdes, ou mieux encore se revêtiront du scapulaire bleu que le Souverain-Pontife a enrichi d'indulgences innombrables ; 2° ils s'appliqueront à bien faire le signe de la croix à l'exemple de la Mère de Dieu, et diront, chaque jour, au moins une dizaine de chapelet. La sainte Vierge apparut toujours dans la Grotte le rosaire à la main et Elle le faisait réciter à Bernadette, après une signe de croix tel qu'on doit le faire aux cieux ; 3° ils observeront avec soin les abstinences prescrites par l'Eglise; ils auront soin *chaque jour*, de baiser la terre en esprit d'humilité et de pénitence, comme la sainte Vierge l'indiqua à la jeune fille; de faire, *chaque semaine* une légère privation, le mercredi ou le samedi : *chaque année*, un jour de jeûne, le 7 décembre, la veille de la grande fête, afin de répondre à l'invitation si pressante qui retentit dans la Grotte : Pénitence! pénitence! pénitence! »

Vannes. — Les pèlerins de Sainte-Anne d'Auray ont envoyé au Saint-Père l'adresse suivante :

« Très-Saint-Père,

« La Bretagne, sous la conduite de ses évêques, présidés par leur métropolitain, est venue au sanctuaire de Sainte-Anne demander, par l'intercession de sa Patronne, le triomphe de l'Eglise et le salut de la France. Pour accomplir cet acte de foi et d'espérance, pouvait-elle choisir un plus beau jour que le glorieux anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception ?

« Informée de notre religieux dessein, Votre Sainteté a daigné nous envoyer sa bénédiction, en y attachant une indulgence plénière. Pasteurs et troupeaux n'ont qu'un cœur et qu'une âme, Très-Saint-Père, pour vous exprimer leur reconnaissance et se conformer à vos pieuses intentions. Si nos vœux sont exaucés, votre délivrance ne se fera plus attendre. Quoi qu'il arrive, notre attachement au Saint-Siége égalera toujours notre vénération et notre amour pour votre personne sacrée.

« Au nom de quarante mille pèlerins, qui représentent ici notre catholique province, nous réprouvons de nouveau les spoliations iniques consommées dans les Etats du Pape et les complots sacriléges qui menacent Rome, l'Italie et le monde entier.

« Très-Saint-Père, par notre compassion et notre fidélité, nous proclamerons, à la vie, à la mort, vos douloureuses épreuves et vos droits imprescriptibles.

« Qu'il plaise à votre béatitude d'avoir pour agréables ces déclarations filiales. Humblement prosternés à vos pieds, nous sollicitons encore la faveur de la bénédiction apostolique.

« Sainte-Anne, 8 décembre 1872. »

Suivent les signatures des évêques, des prêtres et d'innombrables fidèles.

ALLEMAGNE.

Le tribunal disciplinaire devant lequel avait été cité l'évêque Namczanowski (aumônier général de l'armée prussienne) s'est déclaré incompétent. On se rappelle que Mgr Namczanowski avait engagé les aumôniers à ne pas obéir à certains ordres émanant du ministère de la guerre et qu'il avait refusé aux vieux-catholiques l'usage de l'église de Saint-Pantaléon, à Cologne.

ANGLETERRE.

L'anarchie envahit chaque jour de plus en plus l'Église anglicane. Le vice-chancelier de l'Université d'Oxford ayant proposé de nommer le docteur Stanley, doyen de l'abbaye de Westminster, prédicateur ordinaire de l'Université, ce choix rencontra de nombreux et violents adversaires.

La raison de cette opposition n'est pas dans la personne du candidat, qui est bien l'homme le plus aimable qu'on puisse rencontrer. Mais le docteur Stanley a un tort, qui est exposé dans une lettre fort touchante qu'un ami lui écrit pour lui expliquer pourquoi, malgré son affection, il s'opposera à l'élection du doyen de Westminster comme prédicateur ordinaire de l'Université d'Oxford. « Ma raison pour me joindre à cette protestation, dit le docteur Goulburn, c'est que vous avez l'habitude d'apporter l'appui de votre haute renommée, de vos brillants talents, de votre éminente position, à l'école rationaliste, école qui cherche à éliminer du christianisme l'élément doctrinal et l'élément surnaturel; qui le réduit à un système de morale, démontré par un brillant exemple, et qui, en ce qui concerne la parole écrite de Dieu, revendique le droit de n'en accepter que de telles parties qui satisfont la raison naturelle et la conscience de l'homme. »

En un mot, le docteur Goulburn est d'avis que l'ami de M. Loyson et de M. Renan serait plus à sa place dans le diocèse de M. Sainte-Beuve qu'à l'Université d'Oxford. Si la nomination du vice-chancelier n'avait pas rencontré d'opposition, le docteur Stanley eût été élu *ipso facto;* mais, en présence de la protestation, il fallut avoir recours à la convocation, c'est-à-dire qu'on assembla tous les membres de l'Université ayant au moins le grade de « maître ès-arts » (licencié) et qu'on prit leur vote. Le docteur Stanley fut élu avec une majorité de 60 voix. Ceux qui l'ont nommé ont au moins la logique en leur faveur. Si un homme est assez orthodoxe pour être doyen d'une abbaye et prêcher aux habitants de Londres, pourquoi

ne serait-il pas jugé digne de monter dans la chaire de l'Université d'Oxford?

L'Église anglicane se vante d'être la plus large dans ses opinions; elle a raison, et l'idéal d'Hégel lui-même est dépassé par un système dans lequel le christianisme est enseigné par un homme qui ne croit pas aux dogmes chrétiens. — (*Union.*)

AUTRICHE-HONGRIE.

On écrit de Gratz, le 7 décembre :

La chasse aux Jésuites vient d'être ouverte chez nous. C'est à la Diète de la Basse-Autriche qu'est revenu l'insigne honneur de sonner la première fanfare. La commission pour les questions constitutionnelles a formulé en ces termes la motion faite par l'honorable M. Steudel : « Qu'il plaise au gouvernement, lors de la « présentation des projets de lois, devenus nécessaires à la suite « de l'abolition du Concordat, de soumettre en même temps au « Reichsrath une loi portant la suppression de la Compagnie de « Jésus dans toute l'étendue des pays représentés au conseil de « l'empire. »

Je n'ai guère besoin d'ajouter qu'on ne s'est pas fait faute de reproduire, à cette occasion, les mêmes calomnies odieuses et les mêmes misérables mensonges entendus à satiété dans d'autres pays. Notre ancien ministre de l'intérieur, M. le docteur Giskra, s'est particulièrement signalé à l'assaut. Cet « homme du peuple, » comme on l'appelait après 1848, a perdu tout crédit auprès de ses amis du parti démocratique depuis qu'il s'est lancé dans la carrière des grandes opérations à la Bourse. Il a su gagner des millions en très-peu de temps, mais le public et les actionnaires se prétendent appauvris de la somme qui correspond à son profit. Mais nous avons déjà vu, lors de l'affaire Ubrick à Cracovie, avec quel à-propos cet intègre homme du peuple s'entend à lancer des inventions scandaleuses contre l'Eglise, dès qu'il lui importe de détourner l'attention de ses petites manœuvres de banque. Aussi ne tarderons-nous pas à connaître les motifs particuliers qui le poussent, en ce moment, à cette belle mise en scène d'une chasse aux Jésuites. S'il n'y a pas d'autre anguille sous roche, les pauvres Pères lui servent de prétexte pour reconquérir un peu de popularité.

La campagne inaugurée, de cette façon, à la Diète de Vienne se continuera, sans aucun doute, au conseil de l'empire. Le fait est que nos libéraux ont l'intention de s'en emparer pour culbuter le ministère Auersperg-Lasser. Ils calculent fort bien qu'en élevant

leurs prétentions jusqu'à un taux qu'on n'est *pas encore* disposé à leur accorder, leurs votes de méfiance, secondés par les clameurs de la presse, auront aisément raison du ministère. Mais, me demanderez-vous, pourquoi les libéraux en veulent-ils à ce ministère? n'est-il pas des leurs, entièrement des leurs? Sans doute, et ils n'ont d'autre raison pour le renverser que le désir de quelques-uns d'entre eux de recueillir la survivance. Voilà où nous sommes en Autriche.

Quant aux débats sur l'expulsion des Jésuites dans la Diète de Vienne, deux prêtres, le révérend abbé des Bénédictins de Molk et surtout le doyen Renk ont vaillamment combattu pour l'honneur du pays. Au vote, ils ont été *quatre* contre la proposition : MM. Moser, abbé de Molk, Renk et Bræuer.

A moins d'événements inattendus et impossibles à prévoir, tenez pour certain que l'Autriche copiera fidèlement les agissements de la Prusse contre l'Eglise. Déjà l'exemple de la Diète de la Basse-Autriche vient d'être suivi par la Diète de Klagenfurth (Carinthie).

SUISSE.

Mgr Lachat, évêque de Bâle, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse une courageuse lettre pastorale, dans laquelle il signale et condamne tous les agissements des libres-penseurs pour amener les catholiques à l'apostasie. D'autre part, une Adresse de fidélité et de dévouement lui est présentée par tout le clergé du canton d'Argovie.

Voici le texte des résolutions prises par les délégués des conseils d'État des cantons de Soleure, Berne, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie, et adoptées le 21 novembre par le conseil d'État de Berne :

Attendu que Sa Grandeur l'évêque de Bâle, contrairement aux décisions de la conférence diocésaine du 28 août 1870, a proclamé le dogme de l'infaillibilité papale, acte qui outrepasse ses droits épiscopaux, met en danger les droits des cantons diocésains et modifie notamment les bases de l'organisation ecclésiastique du diocèse;

Attendu que cet acte est en contradiction absolue avec le serment prêté sur l'Évangile, le 30 novembre 1863, par Sa Grandeur, par lequel ce dernier a juré fidélité et obéissance au gouvernement des cantons qui composent l'évêché de Bâle, et solennellement promis, « de ne prendre part, ni dans la Suisse, ni hors de la Suisse, à aucune menée ou conciliabule, et de n'entretenir aucune relation qui pourrait mettre en danger la paix publique, » contradiction qui résulte du fait que Sa Grandeur destitue et excommunie de son seul chef et en dehors de son droit légal les curés du diocèse qui combattent le dogme de l'infaillibilité;

Attendu que, par lesdits actes et par d'autres signalés en temps et lieu, par exemple par son opposition ouverte aux arrêtés d'État et par son usurpation de droits de l'État et des communes dans la nomination des curés, il a porté atteinte à la paix qui a jusqu'à présent régné entre les diocésains, outre que par les missives qu'il a adressées les 4 et 9 novembre au gouvernement de Soleure, il ne reconnaît pas les principes de la législation de la plupart des États diocésains sur la nomination et la révocation des curés;

Attendu que, contrairement à la convention du 26 mars 1828, et à la bulle papale du 7 mai 1828, il a créé et entretient, sans le consentement des États diocésains, un séminaire particulier;

Attendu que, contrairement aux missives que le gouvernement de Soleure lui a adressées le 19 janvier 1865 et 8 janvier 1867, demandant que les taxes de dispenses soient maintenues à un taux fixe. et que, contrairement à sa promesse formelle, il persévère dans un indigne trafic des indulgences, ainsi qu'il ressort de la missive que le chancelier épiscopal Durche a adressée au curé de Starrkirch, le 12 juillet 1872,

Ont décidé à l'unanimité :

1° De ne pas reconnaître et de constester toute autorité au décret du Vatican du 18 juillet 1870 sur l'infaillibilité du Pape;

2° Il est contesté à l'évêque le droit et il lui est interdit de prononcer aucune censure contre les curés du diocèse qui combattent le dogme de l'infaillibilité;

3° Est également contesté à l'évêque le droit, et il lui est interdit de destituer de sa seule autorité privée et sans l'assentiment des États diocésains, les curés du diocèse;

4° L'évêque est sommé de justifier, auprès du siége de la conférence, sa conduite sur les faits qui lui sont reprochés par les considérants de la présente, et cela dans le délai de quatorze jours, à partir de la réception de la présente décision des États diocésains;

5° L'évêque est sommé de retirer, dans le même délai de quatorze jours, et sous condition, les excommnnications et destitutions qu'il a prononcées contre les curés Egli et Gschwind;

6° L'évêque est formellement invité à éloigner de ses fonctions le chancelier Durche;

7° La conférence diocésaine se réunira immédiatement après l'expiration des délais susmentionnés pour prendre les mesures que nécessitent les circonstances; le siége de la conférence (Soleure) est chargé de convoquer de nouveau, à cet effet, tous les États diocésains.

Le *Journal de Genève* dit que ces résolutions ont été prises à l'unanimité et qu'elles seront, sans aucun doute, ratifiées par le gouvernement des cinq cantons.

MISSIONS.

Notre Saint-Père le Pape vient de faire écrire à la reine de Wallis, île de l'Océanie, en réponse à une autre lettre que Sa Majesté lui a fait remettre par l'intermédiaire du T.-R. P. Vitte, assistant général des RR. PP. Maristes, au zèle desquels l'île est redevable de sa conversion au christianisme.

Dans cette lettre, la reine de Wallis exprimait à Sa Sainteté sa douleur de voir l'indigne traitement que lui font subir ses propres enfants les catholiques d'Europe, et son dévouement sans bornes ainsi que celui de ses insulaires pour la personne auguste du Vicaire de Jésus-Christ.

VARIÉTÉS

Le doute. — Un personnage visitant un jour Mgr Haffreingue, le fondateur de Notre-Dame de Boulogne, crut devoir lui déclarer avec plus de franchise que de bon goût, que sa religion, à lui, était le doute. Conduit quelques moments après par son hôte dans l'église qui commençait à s'élever, et frappé de ses grandes proportions : « Qui donc, demanda-t-il, fait bâtir tout cela? — Ce n'est pas le doute ! » lui répondit son interlocuteur. « Ce n'est pas le doute, » mot magnifique et digne d'être inscrit au frontispice de nos monuments chrétiens. — (*Semaine de Versailles.*)

Garibaldi. — Voici un fragment de lettre de l'héroïque... ?

« Caprera, 3 décembre 1872.

« Mon cher ami,

« Bien qu'ennemi de la guerre, j'ai dû y prendre part en 1870, à cause de ces douloureuses conditions de la société moderne, qu'on peut dire divisée en deux classes : oppresseurs et opprimés.

« Lorsque, en 1870, je me rangeais sous le drapeau républicain de la France, j'obéissais à mes sentiments démocratiques, mais avec la douleur dans l'âme, devant COMBATTRE CONTRE LE NOBLE PEUPLE ALLEMAND. »

C'est probablement pour cela que l'héroïque Garibaldi lui a fait si peu de mal. Avis à ceux de ses admirateurs français qui ont encore quelque sympathie pour ce pauvre homme.

Le Gérant : Putois-Cretté.

TABLE DES MATIÈRES

Numéro XXIX (6 juillet 1872).

Numéro XXX (13 juillet 1872).

Numéro XXXI (20 juillet 1872).

Numéro XXXII (27 juillet 1872).

Numéro XXXIII (3 août 1872).

Numéro XXXIV (10 août 1872).

Numéro XXXV (17 août 1872).

Numéro XXXVI (24 août 1872).

Numéro XXXVII (31 août 1872).

(1) Quelques pages n'ayant pas été numérotées à la fin de trois ou quatre numéros, nous les indiquons par le mot *bis* ajouté à la dernière page numérotée.

Numéro XXXVIII (7 septembre 1872).

Numéro XXXIX (14 septembre 1872).

Numéro XL (21 septembre 1872).

Numéro XLI (28 septembre 1872).

Numéro XLII (5 octobre 1872).

Numéro XLIII (12 octobre 1872).

Numéro XLIV (19 octobre 1872).

Numéro XLV (26 octobre 1872).

Numéro XLVI (2 novembre 1872).

Numéro XLVII (9 novembre 1872).

Numéro XLVIII (16 novembre 1872).

Numéro XLIX (23 novembre 1872).

Numéro L (30 novembre).

Numéro LI (7 décembre 1872).

Numéro LII (14 décembre 1872).

Numéro LIII (21 décembre 1872).

Numéro LIV (28 décembre 1872).

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

B

C

D

E

F

I

J

K

L

Q

R

S

T

V

W

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE





